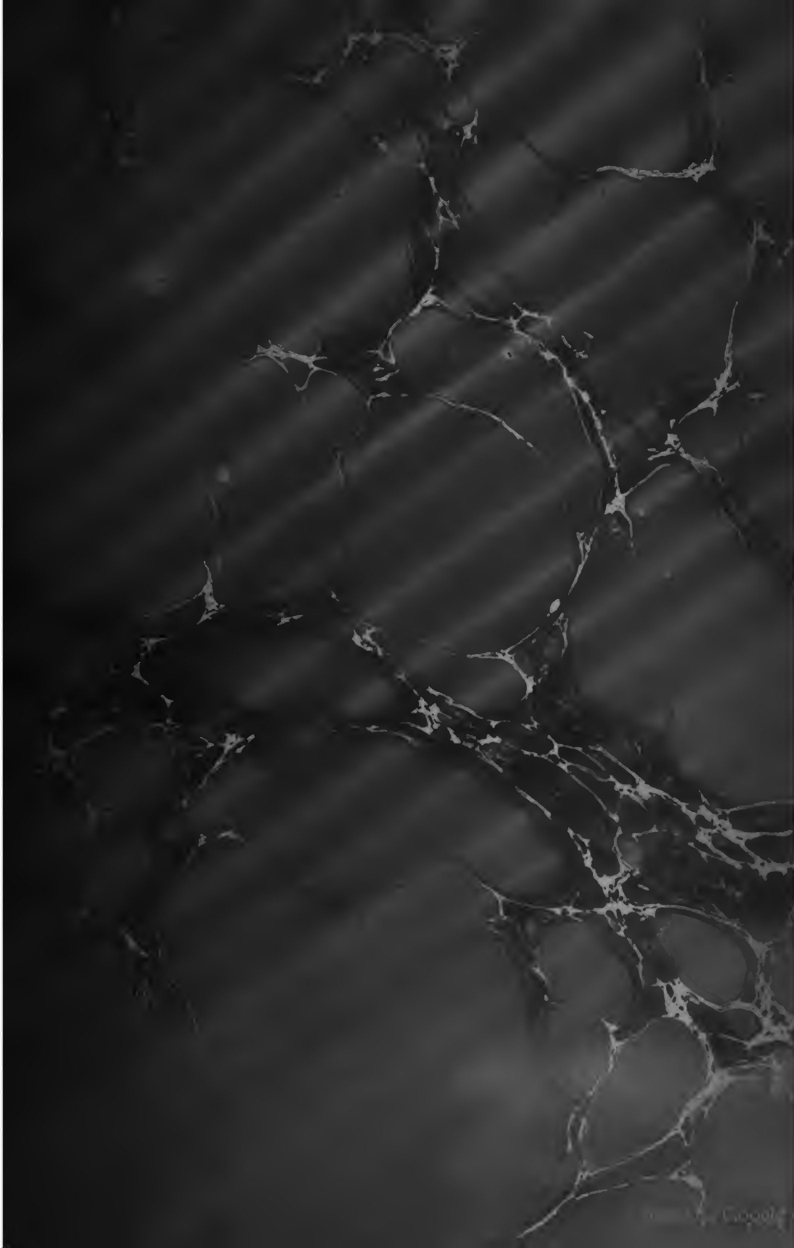
ORDRE DE MALTE: LES COMMANDERIES DU GRAND PRIEURÉ DE...

Eugène Mannier


Digitized by Google



Digitized by Google



1846
Vol. 8. 1 p. 526

320259

Digitized by Google

22510 - B

LES

COMMANDERIES

DU

GRAND-PRIEURÉ DE FRANCE



Digitized by Google

Digitized by Google

320259

ORDRE DE MALTE

LES

COMMANDERIES

DU

GRAND-PRIEURÉ DE FRANCE

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS
CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES A PARIS

PAR

E. MANNIER

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES





PARIS

AUG. AUBRY
libraire
RUE SÉGUIER, 18

DUMOULIN
libraire
QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 13

1872

Digitized by Google


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1895

De tous les anciens Ordres de chevalerie, le plus illustre a été sans contredit celui de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. Nous n'avons pas à rappeler ici les éminents services que les membres de cet Ordre rendirent à la cause de la chrétienté et de la civilisation. On sait quelle part glorieuse ils prirent à la conquête de la Terre-Sainte. On connaît aussi leurs luttes à jamais mémorables avec les infidèles à Rhodes et à Malte où, pendant des siècles, ils furent les protecteurs et les soutiens les plus fermes du commerce des nations catholiques en Orient.

Pour accomplir une pareille mission, ce n'était pas assez du courage et de la constance héroïque dont ils donnèrent tant de preuves, il leur fallait encore une armée et une flotte considérables, bien aguerries et toujours prêtes à combattre; ce qui exigeait de grandes dépenses et pour y faire face, des ressources plus grandes encore.

Mais ces ressources, dira-t-on, où pouvaient-ils les trouver? Ils les avaient dans leurs commanderies, dans les revenus de ces grands et riches domaines qu'ils possédaient dans tous les pays, et dont le nombre toujours croissant se trouva plus que triplé au commencement du XIVe siècle, par l'adjonction des biens des Templiers dont l'Ordre venait d'être supprimé.

Digitized by Google

Malheureusement, presque tous ces établissements ont disparu. Cependant beaucoup de noms, tels que l'*Hôpital, le Temple, la Commanderie* nous les rappellent encore. Ils ont été donnés dans nos campagnes à des sections de territoire, à des hameaux, à des villages même et dans nos villes à des rues, à des places publiques, à des quartiers entiers. Mais ces noms ne nous disent pas l'espèce d'établissement qui existait là autrefois. Était-ce une chapelle, une église, une maison religieuse ou un domaine féodal, un château, une forteresse, ou encore quelque établissement agricole ou industriel : une ferme, des moulins, des forges, des mines.... ?

Un double intérêt historique et géographique est attaché à la solution de ces questions. Pour tâcher d'y parvenir, nous nous sommes appliqué à rechercher surtout l'origine et les titres de fondation de ces divers établissements :

Leur nature, situation et emplacement à l'aide d'anciens terriers ;

Les causes qui ont accru ou diminué leur importance, et souvent amené leur ruine et suppression ;

Leurs revenus à diverses époques ;

Les commanderies dont ils faisaient partie,

Et les noms des commandeurs ou chevaliers de l'Ordre chargés de leur administration.

Nous avons puisé nos renseignements à des sources authentiques, dans ces nombreux documents que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem conservaient au siècle dernier dans l'ancienne maison du Temple à Paris, et qui reposent aujourd'hui aux Archives nationales. C'est un dépôt considérable et des plus précieux. Il compte au moins quatre cents cartons, renfermant plus de dix mille titres ou pièces, et huit cents registres environ qui sont des inventaires, des comptes, des terriers, des visites prieurales, etc.

Tous ces documents concernent uniquement les commanderies du Grand-Prieuré de France, lequel comprenait vingt-six dio-

Digitized by Google

cèses tant en France qu'en Belgique. On y trouvait au commencement du XIV[e] siècle près de deux cents commanderies de l'Hôpital ou du Temple. Ce nombre était réduit à la fin du même siècle, à cent quinze. Il n'était plus que de cinquante-trois au siècle dernier.

Ces cinquante-trois commanderies renfermaient encore près de cinq cents établissements : un grand nombre de fiefs et de seigneuries, et plus de deux cents églises paroissiales dont les cures étaient à la collation du Grand-Prieur de France.

Voilà en résumé le sujet de cet ouvrage destiné à tirer de l'oubli où elles sont restées pour la plupart jusqu'à présent, ces commanderies autrefois si renommées du Grand-Prieuré de France, et qui, à cause de leur importance et de l'Ordre illustre auquel elles ont appartenu, méritaient depuis longtemps d'avoir leur place dans l'histoire.

L'ouvrage, précédé d'une notice sur l'origine, l'étendue et la composition du Grand-Prieuré de France, sera divisé ainsi qu'il suit.

I. Commanderies de l'Ile de France, de la Beauce, du Pays-Chartrain et de l'Orléanais;

II. Commanderies de la Brie;

III. Commanderies de la Champagne et du comté d'Auxerre ;

IV. Commanderies de la Haute et Basse-Normandie;

V. Commanderies de la Picardie;

VI. Commanderies de l'Artois, de la Flandre-Wallonne et du Hainaut-Français;

VII. Commanderies de la Belgique.

Digitized by Google

LE

GRAND-PRIEURÉ DE FRANCE.

Comme la plupart de nos institutions du moyen-âge, l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem eut une origine assez obscure et des plus humbles. Il se composait, à son début, de simples hospitaliers qui secouraient dans leur maison les pélerins pauvres ou malades que leurs affaires ou un motif de dévotion amenaient à Jérusalem.

Guillaume de Tyr, Mabillon et autres historiens recommandables font remonter l'existence de l'Ordre longtemps avant la première croisade. Selon eux, il ne serait devenu militaire qu'en 1099, c'est-à-dire après la prise de la cité sainte par Godefroy de Bouillon et ses vaillants compagnons d'armes.

Cette opinion toutefois rencontra des contradicteurs. De ce nombre nous citerons le révérend père Paoli, qui publia à Rome, en 1781, un ouvrage où il soutenait que l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem datait seulement de l'arrivée des croisés en Terre-Sainte; et qu'à son origine, il était à la fois hospitalier et militaire.

Le père Paoli ne pensait pas sans doute qu'il pouvait encore exister des documents authentiques qui prouveraient son erreur. Ces documents se trouvent à Toulouse, dans les archives du prieuré de

Digitized by Google

St-Gilles. Ce sont des chartes originales des années 1083, 1084 et 1085, constatant des donations faites alors dans l'Albigeois aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem [1].

Nous avons trouvé nous-même, dans un inventaire analytique des titres d'une ancienne commanderie de Normandie [2], une donation faite en 1060 par Guillaume le Conquérant au même Hôpital, de biens situés sur la Dive et dans la forêt de *Gouffrey*.

Ainsi il est certain que l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem existait bien avant l'époque fixée par le R. P. Paoli, et que, hospitalier d'abord, il ne devint militaire qu'après s'être transformé et recruté d'une foule de seigneurs accourus aux croisades de tous les points de la chrétienté.

Comme les nouveaux chevaliers appartenaient à des peuples différents, on dut les classer d'après leur nationalité et les diviser par langue ou pays. Ainsi il y eut la langue d'Italie, la langue d'Allemagne, la langue d'Angleterre, la langue de Castille et de Portugal, la langue d'Aragon, Catalogne et Navarre, la langue de Provence, et la langue de France.

Chaque langue, avec les biens qui en dépendaient, était divisée en prieurés; chaque prieuré en commanderies, et chaque commanderie en membres.

La langue de France renfermait le prieuré d'Aquitaine, chef-lieu Poitiers; le prieuré de Champagne, chef-lieu Dijon, et le Grand-Prieuré de France, chef-lieu Paris.

C'est de ce dernier que nous nous occupons ici. Il s'étendait du midi au nord depuis la Loire jusqu'à la mer. Borné aussi à l'ouest par la mer, il dépassait à l'est nos frontières et comprenait presque toute la Belgique, c'est-à-dire les Flandres, le Hainaut, le Brabant et le pays de Liège. En un mot, le Grand-Prieuré de France renfermait les anciens diocèses de Paris, Chartres, Orléans, Meaux, Reims, Troyes, Sens, Auxerre, Nevers, Evreux, Lisieux, Rouen, Sées, Bayeux, Coutances, Laon, Soissons, Noyon, Senlis, Beauvais, Amiens, Cambrai, Arras, Térouane, Tournai et Liège.

1. Ces chartes sont rapportées dans un Mémoire de M. Saige, archiviste aux Archives nationales, intitulé : *Les origines de l'Ordre de l'Hôpital-Saint-Jean-de-Jérusalem*, in-8°, Paris, Alb.-L. Hérold, 1864.

2. La Commanderie de Villedieu-les-Bailleul.

Digitized by Google

C'est au XIIe siècle qu'il faut remonter pour trouver l'origine de ce prieuré. Le Grand-Maître de l'Hôpital qui résidait alors à Jérusalem avait en France un de ses lieutenants, qu'on nommait Prieur de l'Hôpital, *Prior Hospitalis in Franciâ*. Celui-ci à son tour avait sous ses ordres dans chaque province, un religieux chargé de recevoir les aumônes et les dons qu'on désirait faire à l'Hôpital. Ce religieux s'appelait Commandeur de l'Hôpital, *Preceptor Hospitalis*. On trouve de ces commandeurs dans la seconde moitié du XIIe siècle en Champagne, en Normandie, en Artois, en Flandre, dans le Cambresis, dans le Ponthieu, etc.

Pour assurer aux frères de l'Ordre des moyens suffisants d'existence et contribuer au développement de leur institution, nos rois leur donnèrent d'abord une partie des revenus de leurs villes; puis, après leur avoir accordé une foule de priviléges, et notamment l'exemption pour eux et pour leurs hommes de toutes tailles et contributions quelconques, ils leur concédèrent des terres dans diverses provinces pour y former leurs établissements.

Le Saint-Siége de son côté voulut, par une faveur spéciale, les affranchir de toute juridiction ecclésiastique, en ordonnant que pour les affaires spirituelles, ils ne releveraient que de lui seul et directement.

A leur tour, les évêques se montrèrent bienveillants et généreux à leur égard. Ils leur accordèrent des prébendes dans leurs églises, ainsi que le patronage et la collation d'un grand nombre de cures avec les dimes qui en dépendaient.

En même temps les grands du royaume, les seigneurs, s'empressaient de leur venir en aide en leur concédant des droits d'usage de toute espèce dans leurs domaines pour eux, leurs hommes et leurs animaux domestiques.

Lorsque ces diverses concessions se trouvaient réunies sur un même point ou dans la même contrée, et offraient assez d'importance pour y créer un établissement, les Hospitaliers se hâtaient d'élever là des constructions. Ils y bâtissaient une maison, une église ou tout au moins une chapelle; et comme dans toutes leurs possessions, ils jouissaient par privilége royal de la haute, moyenne et basse justice, il arrivait souvent que de petits domaines dès l'origine devenaient plus tard en s'agrandissant, très-considérables, et formaient des terres et des seigneuries de premier ordre.

Digitized by Google

Ce sont ces établissements qu'on a nommés depuis commanderies, et qui étaient administrés, selon leur importance, par un nombre plus ou moins grand de religieux, dont le chef avait le titre de Commandeur.

Dans le Grand-Prieuré de France, les commanderies commencèrent à s'organiser vers le milieu du XII[e] siècle. Nous citerons parmi les plus anciennes celles de Boncourt et de Cerny dans le Laonais, — de Villedieu-les-Poëles dans le Cotentin, — d'Eterpigny dans le Noyonais, — de Launay dans le Senonais, — de Fieffes dans le Ponthieu, — de Fresnoy dans le Cambresis, — de Bonneville dans l'Orléanais, et de Chiply en Hainaut.

Vers la fin du XII[e] siècle, nous en voyons d'autres se former: celles de Corbeil dans l'Ile de France, — de Monthyon dans la Brie, — de Villedieu-la-Montagne, et de Villedieu-les-Bailleul dans la Normandie, — de Senlis dans le Valois, — de la Landelle dans le Beauvoisis, — du Plessis-aux-Eventés dans le Senonais, — de Pilvarnier dans le Gatinais, — du Bois-S[t]-Jean dans le Ponthieu, — de Hautavesnes et de Gaudiempré dans l'Artois.

Le commencement du XIII[e] siècle en voit naitre de nouvelles. Ce sont les commanderies de Louvières en Parisis, — de Melun en Brie, — de Rosnay, d'Orient et de la Chapelle-Lasson dans la Champagne. Vers le même temps, apparaissent les commanderies de Maison-Neuve, près Coulommiers, et de la Croix-en-Brie, ainsi que celle d'Ablainville dans l'Orléanais.

Il y en avait encore d'autres qui devaient être fort anciennes, mais nous n'avons pu trouver l'époque de leur fondation. De ce nombre, nous citerons: le Déluge dans l'Ile-de-France, — S[t]-Mauvis dans le Ponthieu, — la Renardière, S[t]-Victor, Campigny dans la Normandie, — Maupas dans le Soissonnais, — Waereghem en Flandre, etc.

Le siége du Grand-Prieuré de France dont relevaient ces commanderies, se trouvait, comme nous l'avons dit, à Paris. Cependant au commencement du XIII[e] siècle, il fut transféré à Corbeil, au prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile, qui venait d'être fondé par la reine Alix, mère de Philippe-Auguste. Il y resta jusqu'au jour où il fut rétabli à Paris dans l'ancienne maison du Temple. Cette dernière translation eut lieu à la suite de la dévolution faite en 1311 au profit

Digitized by Google

des Hospitaliers par le concile de Vienne, de tous les biens des Templiers dont l'Ordre venait d'être supprimé.

Les biens du Temple étaient comme ceux de l'Hôpital, divisés par langues, prieurés et commanderies. La langue de France chez les Templiers formait à peu près la même circonscription que celle du Grand-Prieuré de France pour les Hospitaliers.

L'Ordre du Temple, moins ancien que celui de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, fut fondé en 1118 à Jérusalem par plusieurs seigneurs qui s'étaient croisés. Quelques-uns de ses fondateurs dont l'histoire nous a conservé les noms, Hugues de Payns, de la maison des comtes de Champagne, Payen de Montdidier, issu d'une noble famille de Picardie, et Gaudefroy de St-Omer, flamand d'origine, vinrent avec quelques autres chevaliers en 1128 au concile de Troyes, pour soumettre aux prélats assemblés les statuts de leur nouvelle institution. Après en avoir obtenu l'approbation, ils se rendirent à Rome auprès du pape Honorius II qui leur en accorda la confirmation ; puis ils revinrent en France où ils séjournèrent quelque temps pour enrôler sous leur bannière un grand nombre de chevaliers.

C'est alors qu'en témoignage de tout l'intérêt et de l'attachement qu'ils portaient à l'Ordre fondé par eux, Hugues de Payns lui fit don de sa terre de Payns, près de Troyes ; qu'à son exemple Payen de Montdidier lui abandonna celle de Fontaine-lez-Montdidier, et que Gaudefroy de Saint-Omer obtint de son père, alors châtelain de St-Omer, la concession pour ses coréligionnaires, des églises de Slype et de Leffinghe en Flandre, avec les dîmes considérables qui en dépendaient.

Ces donations eurent pour conséquence la fondation des commanderies de Payns, de Fontaine et de Slype qui furent les trois premières commanderies que les Templiers créèrent en France. D'autres encore ne tardèrent pas à se former, car nous trouvons les chevaliers du Temple déjà établis à Puisieux-sous-Laon en 1130, — à Ypre en Flandre en 1132, — au Mont-de-Soissons dans le Soissonnais en 1133, — au Piéton en Hainaut en 1134, — à Arras dans l'Artois en 1140, — à Louvain dans le Brabant en 1141, — au Fliemet en Hainaut en 1142, — à Baugy dans la Normandie en 1148, — à Savigny-le-Temple dans la Brie en 1149, — à Thony en Laonais en 1149.

Digitized by Google

Parmi les commanderies du Temple qui prirent naissance dans la seconde moitié du XII[e] siècle, nous citerons les plus importantes : Bonlieu en Champagne et Coulours en Brie en 1157, — le Saussay dans l'Ile de France en 1159, — Barbonne en Champagne en 1165, — la Villedieu-en-Dreugesin en 1165, — Merlan en Champagne en 1166, — Choisy-le-Temple en Brie en 1168, — Auvernaux en Gâtinais en 1171, — Saint-Marc d'Orléans en 1171, — Sainte-Vaubourg en Normandie en 1173, — Bertaignemont en Laonais en 1173, — Beauvais en Gâtinais en 1184, — Balisy en Hurepoix en 1188, — Villemoison dans l'Auxerrois en 1189, — Sours dans le Pays chartrain en 1195, — et Belle-Église en Picardie en 1196.

Les Templiers jouissaient au spirituel comme au temporel des mêmes droits et priviléges que les rois de France et les papes avaient accordés aux chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. Ils avaient trouvé dès l'origine de puissants protecteurs dans les comtes de Flandre, dans les ducs de Normandie, dans les comtes de Champagne, dans ceux du Ponthieu et de Clermont. Thiery, comte de Flandre, donnait asile dans son palais à un dignitaire du Temple, et lui accordait tous les jours une prébende qu'il tirait de sa table pour la nourriture de cinq personnes.

Le célèbre évêque de Laon, Barthelemy de Vire, Simon I[er], évêque de Noyon, Maurice, évêque de Paris, Gauthier, évêque de Soissons, et Nicolas, évêque de Cambrai, furent les premiers à recevoir les Templiers dans leurs diocèses et à les pourvoir de ce dont ils avaient besoin.

Il n'y avait pas que les riches et les puissants du jour qui s'intéressaient à eux et leur faisaient des aumônes. Les plus déshérités de la fortune, les pauvres même ne les oubliaient pas, et leur obole ne contribua pas peu à grossir les revenus de certaines commanderies, surtout de celle de S[t]-Etienne de Renneville en Normandie.

D'ûn autre côté, les acquisitions qu'ils faisaient n'étaient pas moins importantes que les dons qu'ils pouvaient recevoir. On les voit en 1209 acheter tous les biens du prieuré de la Charité-sur-Loir, au prix de 10,000 livres tournois, somme énorme pour le temps.

Ce serait une erreur de croire que la guerre qu'ils soutenaient en Terre-Sainte devait absorber toutes leurs ressources. Ils possédaient en Palestine et en Syrie des domaines considérables. Le revenu qu'ils

Digitized by Google

en retiraient suffisait pour couvrir les frais de la guerre. Celui des biens de France et des autres pays restait disponible. On le capitalisait pour le faire servir à de nouvelles acquisitions.

Au XIIIe siècle, les chevaliers du Temple étaient arrivés à posséder d'immenses richesses. Ils ne s'appelaient plus comme à l'origine, *les pauvres Chevaliers du Christ*. Un titre si humble ne pouvait plus aller avec l'opulence qu'ils étalaient. Leur simplicité d'autrefois avait fait place à des airs de grandeur et de fierté qu'on était étonné de voir chez eux. On leur reprochait d'être parfois hautains et dédaigneux. Animés d'un grand esprit d'indépendance, ils allèrent jusqu'à méconnaître dans certaines circonstances les conseils et même les ordres de la cour de Rome.

Au milieu d'une prospérité toujours croissante, ils ne se souvenaient plus du rôle modeste qu'ils avaient joué dans les premiers temps. Ils semblaient avoir tout oublié: tout, jusqu'à la reconnaissance qu'ils devaient à d'augustes bienfaiteurs. Saint Louis, prisonnier des infidèles, nous donne un triste exemple de leur ingratitude. Ils refusèrent de contribuer au paiement de sa rançon, lorsque leur trésor était là, rempli d'or.

La passion des richesses les entraina quelquefois à des actes injustes et bien condamnables. En voici un exemple : ils savaient très-bien qu'il leur était défendu par les statuts de l'Ordre d'aliéner directement ou indirectement la moindre parcelle de leurs propriétés. Malgré cela, il arriva qu'ils baillèrent à rente vers le milieu du XIIIe siècle beaucoup de terres alors incultes et improductives, à la charge par les arrentataires de les mettre en culture et d'y bâtir des fermes. Ces améliorations étaient à peine terminées, qu'ils s'avisèrent de vouloir rentrer en possession de ces terres. A force de démarches et de sollicitations, le Grand-Maître du Temple obtint, en 1266, du pape Clément IV, une bulle qui déclarait nuls et non avenus comme contraires aux statuts de l'Ordre, tous les actes d'arrentement qui avaient été passés, et dépossédait les arrentataires ou les tiers détenteurs, des biens qu'ils pensaient avoir acquis légitimement.

Jaloux à l'excès de leurs droits et priviléges, ils étaient continuellement en procès avec les seigneurs ou les propriétaires voisins de leurs commanderies. Sous prétexte de sauvegarder et de défendre leurs intérêts, ils oubliaient souvent de respecter ceux d'autrui.

Digitized by Google

En 1279, Philippe le Hardi eut lui-même des difficultés avec eux, à raison de la justice qu'ils voulaient exercer dans certains quartiers de Paris. Le Roi s'opposa à leurs prétentions et revendiqua ses droits. Il leur fit pourtant une concession, en leur laissant la haute justice dans leur maison du Temple à Paris.

Vers la fin du XIIIe siècle, leur esprit remuant et tracassier leur avait fait beaucoup d'ennemis, surtout parmi la noblesse et le clergé. C'était le moment où ils allaient revenir de la Terre-Sainte. Malgré les revers qui, dans les derniers temps, avaient éclairci leurs rangs, ils étaient encore au nombre de trente mille chevaliers, dont cinq mille français. Le Grand-Maître de l'Ordre vint avec une partie de ces derniers s'installer à Paris dans la maison du Temple, véritable forteresse dont l'étendue égalait le tiers de la cité. Son revenu passait alors pour être de huit millions de livres, ce qui vaudrait au cours d'aujourd'hui plus de cent vingt millions de francs.

Le voisinage de pareils hôtes n'était pas de nature à rassurer Philippe le Bel. Le Roi connaissait l'esprit entreprenant des chevaliers du Temple. Il pouvait craindre qu'ils ne lui suscitassent des embarras, surtout au milieu des troubles qui agitaient le royaume, lorsque le mécontentement était général, et que les finances de l'Etat se trouvaient dans une pénurie complète. Cependant Philippe le Bel dissimula ses craintes ; et, comme s'il n'eut rien à redouter de ses puissants voisins, il leur renouvela et confirma, en 1304, tous les droits et priviléges dont ils jouissaient en France. Il est très-curieux de lire les lettres-patentes qu'il publia à cette occasion. Il faut voir comme le Roi prodigue aux chevaliers du Temple les plus grands éloges et les témoignages de la plus vive sympathie. Il va jusqu'à les appeler ses très-chers amis, *dilectissimi amici*, et alors peut-être avait-il déjà résolu leur perte et avisait-il aux moyens de la consommer. Ce qui le ferait croire, c'est que leur procès ne tarda pas à commencer. Nous ne discuterons pas ici les fautes et les crimes qu'on leur reprochait. Dans cette ténébreuse affaire, le jour n'a pu pénétrer suffisamment, et bien des doutes sont restés dans les esprits. Si, parmi les chefs d'accusation portés contre eux, il pouvait s'en trouver de fondés, il y en avait d'autres qui, par leur invraisemblance, paraissaient faux ou exagérés. Comment pouvait-on, par exemple, faire passer pour idolâtre et hérétique une institution qui protestait assez par sa nature

Digitized by Google

contre une pareille accusation, et dont les membres dévoués à la défense de la religion du Christ allaient combattre pour elle au-delà des mers et mourir en martyrs sur les champs de bataille de la Palestine et de la Syrie? Non, cela n'est pas admissible.

Si l'on passe aux vices et aux habitudes honteuses que les chevaliers du Temple auraient contractés pendant leur séjour en Orient: ce reproche, il faut le dire, pouvait atteindre un certain nombre d'entre eux. Mais alors que devait-on faire? arrêter et punir les coupables, épurer et réformer l'Ordre, comme le voulait le pape Clément V, et non envelopper tous ses membres indistinctement dans la même proscription et les vouer au plus cruel des supplices.

Aussi pensons-nous que si l'on veut chercher les causes véritables qui ont amené un dénouement si tragique, on les trouvera moins dans les crimes reprochés aux Templiers que dans la crainte et la cupidité de Philippe le Bel qui voulait se débarrasser d'un Ordre qui lui portait ombrage, et dont il convoitait surtout les richesses.

Cette opinion d'ailleurs est justifiée par la conduite du Roi dans ces circonstances. Le jour même que les Templiers furent arrêtés à Paris, Philippe le Bel se rendit à la maison du Temple et y passa la nuit. Cette visite faite avec tant d'empressement et si prolongée, donna lieu à bien des suppositions. Elle devait avoir évidemment un but intéressé. Tout le monde savait que le Temple renfermait des richesses considérables. Cependant on ne connut jamais l'importance du trésor qui s'y trouvait ni ce qu'il devint. Seul Philippe le Bel le sut: mais il avait sans doute des raisons pour n'en rien dire.

De plus, le Roi ordonna le sequestre de tous les biens que les Templiers possédaient en France. Il s'empressa d'en donner l'administration à ses officiers, baillis ou prévòts de province. Clément V réclama contre cette mesure qui portait atteinte aux droits et prérogatives de l'autorité ecclésiastique. En effet, les Templiers étant un Ordre religieux, leurs biens ne pouvaient être valablement sequestrés qu'entre les mains des évêques.

Philippe le Bel ne tint aucun compte de cette réclamation, et continua de laisser à ses officiers la garde et l'administration des biens du Temple. C'était un moyen fort habile pour tâcher de s'en ménager plus tard la possession définitive.

La disparition du trésor du Temple ne fut pas la seule perte qu'on

Digitized by Google

eut à regretter. Des détournements, des vols d'un autre genre, tout aussi condamnables, eurent lieu dans les provinces. La négligence et l'infidélité de certains officiers du Roi firent perdre à des commanderies beaucoup de biens. Ainsi la commanderie de Choisy-le-Temple fut dépossédée de plus de 900 arpents de terre disséminés sur plusieurs territoires, et qu'on laissa usurper par des seigneurs ou propriétaires voisins.

Il y eut même des officiers qui abusèrent de leur mandat jusqu'à disposer des biens des commanderies, comme s'ils leur avaient appartenu. Un bailli de la Brie ne se fit pas scrupule de donner en dot, à sa fille, une commanderie dont elle resta en possession pendant plusieurs années.

On peut juger du désordre qui régnait partout, et de l'aspect triste et sinistre que présentaient ces grands domaines jadis si florissants et si prospères. Toutes les maisons, ainsi que la plupart des églises et des chapelles étaient fermées. On en avait retiré les meubles, les ornements et tous les objets du culte qu'on avait vendus à vil prix. Le mobilier servant à l'exploitation des terres, avait été également aliéné, de sorte que ces terres ne pouvaient plus être cultivées. On les laissait incultes ou on les affermait à des prix inférieurs à leur valeur, et souvent à des gens peu solvables et qui ne payaient pas.

Cet état de choses dura quatre à cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1311, où le concile de Vienne, après avoir prononcé la suppression de l'Ordre du Temple, en accorda les biens aux chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

On comprend facilement combien cette décision dût contrarier Philippe le Bel, qui voyait par là ses plans entièrement déjoués. Comme le Roi ne pouvait rien opposer à la décision du concile, il voulut paraitre s'y soumettre de bonne grâce en publiant pour son exécution un mandement à tous ses baillis et prévôts de province. Mais en même temps il avait soin d'informer le Grand-Prieur de France, Simon le Rat, à quelles conditions il consentait à le faire mettre en possession des biens qui venaient d'être dévolus à son Ordre.

Ces conditions étaient au nombre de trois: la première était le remboursement de toutes les dépenses occasionnées par le procès des Templiers, comme si le trésor que Philippe le Bel avait trouvé

Digitized by Google

chez eux ne l'avait pas dédommagé suffisamment et même au-delà de tous ces frais.

La seconde condition demandait la remise d'une somme de 200,000 petits tournois que le Roi prétendait avoir eus en dépôt au Temple. A cette réclamation, le Grand-Prieur de France aurait pu lui opposer la sienne, le remboursement des 500,000 livres que Philippe le Bel avait empruntées des Templiers pour payer la dot de sa sœur [1].

Enfin la troisième condition était relative à toutes les sommes que le Trésor royal avait pu encaisser, provenant de la gestion des biens et affaires du Temple. On demandait que ces sommes fussent définitivement acquises au Trésor et ne pussent être, à l'avenir, l'objet d'aucune réclamation ni répétition.

Cette dernière condition devait avoir, aux yeux du Roi, la plus grande importance. Il obtenait par elle, pour lui et ses officiers, une espèce de bill d'indemnité, une absolution pour les malversations et les détournements qui avaient eu lieu.

On comprend l'embarras du Grand-Prieur de France devant les exigences royales. Il ne pouvait les combattre ni même les discuter sans soulever des questions fort délicates. Il avait à les accepter tout simplement ou à les rejeter. En les acceptant, il ne fit que se soumettre aux nécessités de la situation. L'acte qui s'ensuivit était rédigé et allait être signé, quand le Roi vint à mourir. Son successeur, Philippe le Hutin en fit rédiger un autre où il se montra encore plus exigeant que son père par de nouvelles dispositions qu'il voulut y introduire.

Par cet acte, qui porte la date du 14 février 1315, les Hospitaliers s'engageaient à payer 260 mille petits tournois, dont 200 mille en restitution du prétendu dépôt qui se trouvait au Temple, et 60 mille pour les frais du procès des Templiers. Ils déclaraient, en outre, décharger Philippe le Bel et son successeur de tout rapport, à raison des sommes qu'ils avaient pu toucher provenant des biens du Temple. Voici en quels termes ils faisaient cette déclaration : « Nous quittons, delaissons et octroions à mondit Seigneur le Roy, » tout ce qui est *rechu et levé en quelque manière que ce soit* par les

1. Histoire de l'Église, Dupuy, XIVe siècle.

Digitized by Google

» genz du roy Philippe, son père, ou par les siens, des biens jadis » dou Temple, *dors le jour que les Templiers furent pris* en réaume » de France jusqu'aujourd'hui, et qui seroit trouvé avoir estre con- » servé *en l'usage et en profict* dudict Philippe et de li. » Et comme si cela ne suffisait pas, Louis le Hutin demanda que, pour le mobilier de certaines églises qui n'avait pas été vendu, il lui en reviendrait les deux tiers de la valeur, comme il profiterait dans les mêmes proportions des sommes qui restaient dues aux Templiers, au fur et à mesure que les Hospitaliers en feraient le recouvrement[1].

Louis le Hutin étant venu à mourir quelque temps après, ce ne fut pas sans surprise qu'on vit Philippe le Long, son successeur, faire saisir les anciens biens du Temple, parce que les Hospitaliers étaient en retard de payer ce qu'ils devaient par leur engagement du 14 février 1315. Un pareil procédé de la part du Roi excita un blâme général. Philippe le Long devait connaître la position des chevaliers de l'Hôpital. Il savait qu'ils venaient de prendre Rhodes et que, pour s'établir et se fortifier dans cette île, il leur avait coûté beaucoup d'argent. D'un autre côté, la prise de possession des biens des Templiers, les réparations qu'il avait fallu faire aux fermes et aux nombreuses chapelles ou églises qui en dépendaient, leur avaient occasionné des dépenses considérables. Après tout, il n'y avait pas assez de temps qu'ils jouissaient de leur nouvelle fortune, pour qu'ils aient pu en retirer déjà de quoi payer leurs dettes.

Cependant, il fallait aviser au moyen d'obtenir du Roi la mainlevée de sa saisie. Pour cela on eut recours à un emprunt, et on offrit à Philippe le Long le remboursement d'une grande partie des sommes exigibles, ce qu'il accepta en remettant les Hospitaliers en possession de leurs biens par ses lettres patentes du 5 mai 1317[2].

A Philippe le Long succéda Charles IV, qui voulut en finir avec les Hospitaliers pour ce qu'ils redevaient encore au Trésor royal. Nous étions alors en 1325. Le Roi leur proposa de les tenir quittes et libérés de toutes leurs obligations, s'ils consentaient à lui constituer sur sa tête et sur celle de Mahaut de St-Pol, sa femme, une rente annuelle et viagère de douze cents petits tournois. Les chevaliers de l'Hôpital acceptèrent cette proposition ; et pour assurer

1. Arch. nationales, K 39 n° 9. — 2. Id., K 40 n° 11.

Digitized by Google

le service de cette rente, ils déléguèrent au Roi et à la Reine les revenus de plusieurs commanderies, au nombre desquelles nous trouvons dans le Grand-Prieuré de France, celles de Sennevieves et de Beauvais-en-Gâtinais.

Dans toutes les négociations qui précédèrent ou suivirent la remise des biens du Temple aux Hospitaliers, Philippe-le-Bel et ses successeurs se montrèrent durs et impitoyables envers eux. On y voit percer la jalousie ou un dépit mal déguisé de n'avoir pu s'emparer d'un héritage qu'ils convoitaient depuis longtemps. Ils ne pouvaient pardonner aux chevaliers de l'Hôpital la faveur que le concile de Vienne leur avait accordée et ils voulurent la leur faire payer au prix de bien des vexations et des sacrifices.

Libérés enfin de toutes leurs obligations envers le trésor royal, les Hospitaliers s'occupèrent de la réorganisation de leurs commanderies. L'adjonction qu'on y avait faite de celles du Temple en avait triplé le nombre. Les provinces où les Templiers possédaient le plus d'établissements étaient la Flandre, la Picardie, la Normandie et la Champagne. Les établissements de l'Hôpital-Saint-Jean-de-Jérusalem se trouvaient en grande partie dans l'Ile-de-France, la Brie et le pays de Liège et encore étaient-ils là moins nombreux que ceux qu'y avaient les chevaliers du Temple.

La réorganisation des commanderies donna lieu à un grand mouvement dans le personnel de l'Ordre. On voit dans les registres du chapitre du Grand-Prieuré de France qu'on augmenta au commencement du XIVe siècle le nombre des servants d'armes, sans doute pour mieux veiller à la garde et conservation des domaines ruraux. On institua aussi une foule de chapelains et de prêtres d'obédience pour desservir les nouvelles églises et chapelles. Dans le personnel de la commanderie d'Avaltere, au pays de Liège, on comptait 26 prêtres. Il y avait en outre 6 servants d'armes et 8 donnés.

Par une bonne direction qu'on tâcha d'imprimer aux commanderies on comptait diminuer leurs charges, réparer leurs pertes et accroître leurs revenus. Mais cet espoir fut bientôt déçu. Des malheurs sans fin vinrent fondre sur le pays : nous voulons parler de cette longue série de guerres qui commencèrent vers le milieu du XIVe siècle et se prolongèrent presque sans interruption pendant une centaine d'années.

Digitized by Google

Bien que la neutralité observée par les Hospitaliers dans les guerres des nations catholiques entre elles, dût leur assurer le respect et la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, il était impossible qu'au milieu d'un tel désordre et des ravages de toutes sortes, leurs commanderies fussent épargnées et n'eussent pas beaucoup à souffrir. Les commandeurs étaient souvent obligés d'abandonner leurs domaines et de se réfugier dans les villes. Pendant ce temps là leurs terres restaient incultes et l'Ordre voyait tarir la principale source de ses revenus.

En 1373 la misère était devenue générale et si grande que la plupart des commanderies ne rapportaient presque plus rien. Beaucoup d'entre elles avaient des charges supérieures à leurs revenus. Dans une situation aussi critique, le pape Grégoire XI, qui portait le plus vif intérêt aux affaires de l'Hôpital, demanda au Grand-Prieur de France un état détaillé des biens et du personnel de ses commanderies. Cet état fut dressé, mais avant de l'envoyer à Rome, le Grand-Prieur en fit faire une copie pour être conservée dans les archives de l'Ordre à Paris. Ce document, écrit sur parchemin, formait un registre in-folio qui, à cause de la couleur de sa couverture, fut appelé le *Livre vert*. Il se trouve aujourd'hui aux Archives nationales, coté S n° 5543. Il est fâcheux qu'il ait subi une grave mutilation: il lui manque presque la dernière moitié de ses feuillets. En tête de ce document se trouve la liste des commanderies qui existaient en 1373 dans le Grand-Prieuré de France. Elles sont rangées par diocèses avec l'indication de leur origine, soit de l'Hôpital ancien, soit du Temple. En voici la liste:

Diocèse d'Amiens	Fieffes	Hôpital ancien.
—	Saint-Mauvis	Id.
—	Beauvoir-en-Ponthieu	Temple.
—	La Druelle	Id.
—	Fontaine-sous-Montdidier	Id.
—	Grandselve	Id.
—	Moufflières	Id.
—	Montdidier	Id.
—	Oisemont	Id.
—	Sommereux	Id.
Diocèse d'Arras	Hautavesnes	Hôpital ancien.
—	Saint-Sanson de Douai	Id.
Diocèse d'Auxerre	Champs	Id.

Digitized by Google

Diocèse d'Auxerre	Le Plessis *de Rebouse* (d'Arbouse)	Hôpital ancien.
—	Sacy	Id.
—	Moneteau	Temple.
—	Le Sauce-sur-Yonne	Id.
—	Villemoison	Id.
Diocèse de Bayeux	Baugy	Id.
—	Bretteville *Larrabel* (le Rabet)	Id.
—	Corval	Id.
Diocèse de Beauvais	La Landelle	Hôpital ancien.
—	*Bosdescuz* (Bois d'Ecu)	Temple.
—	Laigneville	Id.
—	*Les Quesnois* (Esquenoy)	Id.
—	Messelan	Id.
Diocèse de Cambrai	Hainaut et Cambresis[1]	Hôp. et Temple.
Diocèse de Chartres	Champagne	Hôpital ancien.
—	Saint-Victor-au-Perche	Id.
—	Pays chartrain[2]	Temple.
—	Launay au Perche	Id.
—	La Villedieu en Dreugusin	Id.
—	La Villedieu-lez-Maurepas	Id.
—	La Renardière	Id.
Diocèse de Coutances	Villedieu-de-*Saucherelle* (Sauchevreuil)	Hôpital ancien.
—	Valcanville	Temple.
Diocèse d'Évreux	*Chenuz* (Chanu)	Id.
—	Fontaines le Cado	Id.
—	La Haye-du-Val-Saint-Denis	Id.
—	Saint-Étienne de Renneville	Id.
—	Villedieu de Grandvilliers	Id.
Diocèse de Laon	Boncourt	Hôpital ancien.
—	*Bretignymont* (Berlaignemont)	Temple.
—	*Puisiex* (Puisieux-sous-Laon)	Id.
—	Thony	Id.
Diocèse de Liège	Avallere[3]	Hôp. et Temple.
Diocèse de Lisieux	*Champigny* (Campigny)	Hôpital ancien.
Diocèse de Meaux	Monthyon	Id.
—	Rigny	Id.
—	*Burbertot* (Bilbartaut)	Temple.
—	Chauffour	Id.
—	Coulommiers	Id.
—	Lagny-le-Sec	Id.
—	La Ferté-Gaucher	Id.
—	Moisy-le-Temple	Id.
—	*Soisy* (Choisy)	Id.

1. Cette commanderie dont le chef-lieu était le Temple du *Piéton* près Mons-en-Hainaut, avait, au XIVe siècle, pour membre l'ancienne commanderie de l'Hôpital du *Fresnoy* dans le Cambrésis.
2. Le chef-lieu de la commanderie était Sours près Chartres.
3. Chef-lieu de la commanderie Chantraine en Brabant.

Digitized by Google

Diocèse de Nevers	Biches	Temple.
Diocèse de Noyon	Eterpigny	Hôp. et Temple.
Diocèse d'Orléans	Orléans[1]	Id.
Diocèse de Paris	Corbeil	Hôpital ancien.
—	Paris	Id.
—	Paris	Temple.
Diocèse de Reims	Reims	Hôp. et Temple.
—	Mellans	Temple.
—	Seraincourt	Id.
Diocèse de Rouen	Villedieu-la-Montagne	Hôpital ancien.
—	Bourgoult	Temple.
—	Ivry-le-Temple	Id.
—	Repentigny	Id.
—	Sainte-Vaubourg	Id.
Diocèse de Sens	Cerisiers	Hôpital ancien.
—	*Launoy* (Launay)	Id.
—	Melun	Id.
—	Le Plessis-aux-Éventés	Id.
—	*Puisivernier* (Pilvarnier)	Id.
—	Rampillon	Id.
—	Roussemel (Roussemeau)	Id.
—	Beauvois-en-Gâtinois	Temple.
—	Chambeugle	Id.
—	Coulours	Id.
—	*Estampois*[2]	Id.
—	Provins	Id.
—	*Saucoy* (Le Saussay)	Id.
Diocèse de Senlis	Senlis	Hôpital ancien.
Diocèse de Sées	Villedieu-les-Bailleul	Id.
—	Villedieu-de-Montchevreuil	Id.
—	Fresneaux	Temple.
Diocèse de Soissons	Maupas	Hôpital ancien.
—	Compiègne	Temple.
—	Le Mont-de-Soissons	Id.
—	Passy-sous-Saint-Gemme	Id.
—	La Sablonnière	Id.
Diocèse de Thérouane	Loisons	Id.
—	Gombermont	Id.
Diocèse de Tournai	*Esclippes* (Slype)	Id.
Diocèse de Troyes	La Chapelle-Lasson	Hôpital ancien.
—	Orient	Id.
—	Rosnay	Id.
—	Bonlieu	Temple.
—	Barbone	Id.
—	Fresnoy-en-Brie	Id.
—	Tréfols	Id.

1. Le chef-lieu était Saint-Marc près d'Orléans.
2. Chef-lieu *Chalou-la-Reine*, aujourd'hui Chalou-Moulineux.

Digitized by Google

Diocèse de Troyes	**Troyes**	**Temple.**
—	**Soignies**	**Id.**
—	**Vallée (les Vallées)**	**Id.**

A ces cent cinq commanderies il faut en ajouter neuf autres dont le *Livre-Vert* ne fait point mention, mais qui n'en existaient pas moins en 1373 :

C'étaient le Déluge, près de Marcoussis, au diocèse de Paris.

Auvernaux, dans le Gâtinois.

Montbouy, dans l'Orléanais.

La Croix-en-Brie, Chevru et Maison-Neuve dans la Brie.

Viffort, dans le Soissonnais.

Gaudiempré, en Artois.

Et la Braque, dans les Pays-Bas. Total : 114 commanderies.

Auparavant, ce nombre était encore plus grand, car nous avons trouvé qu'à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe on avait supprimé cinquante-quatre commanderies dont 43 provenaient du Temple et 11 de l'Hôpital ancien.

Ces commanderies étaient : dans les environs de Paris, le Temple de Clichy-en-l'Aunois, le Temple de Balisy et celui de Cernay ;

Dans le Gâtinais, le Temple de Savigny, le Temple de Baudelu, l'Hôpital de Montézat et le Temple d'Étampes ;

Dans la Beauce, le Temple d'Arville, le Temple de Prunay, l'Hôpital de Châteaudun, le Temple de la Boissière et celui de Chartres ;

Dans l'élection de Mortagne, l'Hôpital de la Villedieu-Feuillet ;

Dans l'Orléanais, l'Hôpital d'Orléans et celui d'Ablainville ;

Dans la Brie, le Temple de Lagny-sur-Marne, le Temple de Dormelles et l'Hôpital de Dieu-Lamant ;

Dans la Champagne, le Temple de Payns, l'Hôpital du Perchoir, l'Hôpital de Crilly, l'Hôpital de Saint-Thomas, à Joigny, le Temple de la Madeleine près de la même ville ;

Dans l'Auxerrois, le Temple de Saint-Bris, le Temple d'Auxerre ;

Dans le Valois, le Temple de Verberie ;

Dans la Normandie, le Temple de Rouen ;

Dans le Beauvoisis, le Temple de Beauvais ;

Dans le Laonais, l'Hôpital de Cerny, le Temple de Catillon et le Temple de Laon ;

Digitized by Google

Dans le Soissonnais, le Temple de Sennevières;

Dans le Vermandois, le Temple de Rocourt près de St-Quentin, le Temple de Péronne et celui du Catelet;

Dans la Picardie, le Temple de Bellicour, le Temple de Neuilly-sous-Clermont, l'Hôpital de Montdidier;

Dans le Ponthieu, le Temple de Belle-Église, le Temple de Bellinval, le Temple d'Aimont, le Temple de Forest-l'Abbaye, le Temple de Bazincamps, le Temple d'Abbeville et l'Hôpital de Bois-Saint-Jean;

Dans l'Artois, le Temple d'Arras;

Dans la Flandre, le Temple de Douai, le Temple de la Haye-lez-Lille, le Temple de Cobrieux, le Temple d'Ypres et le Temple de Gand;

Dans le Cambrésis, l'Hôpital du Fresnoy;

Dans le Hainaut, le Temple de Saint-Aubin, l'Hôpital d'Ecuelin, l'Hôpital de Chiply;

Dans le Brabant, le Temple de Louvain.

Un certain nombre de ces établissements, surtout ceux qui étaient situés dans les villes, servirent pendant les guerres des XIV[e] et XV[e] siècles, de maisons de refuge aux titulaires de plusieurs commanderies:

Le Temple de Louvain aux commandeurs de Chantraine;

Le Temple de Douai aux commandeurs de Hautavesnes;

Le Temple de Laon aux commandeurs de Puisieux;

Le Temple d'Abbeville aux commandeurs de Beauvoir-en-Ponthieu;

Le Temple de Beauvais aux commandeurs de Sommereux;

Le Temple de Péronne aux commandeurs d'Éterpigny;

Le Temple d'Étampes aux commandeurs de Châlou-la-Reine;

L'Hôpital d'Orléans aux commandeurs de Saint-Marc;

Le Temple d'Auxerre aux commandeurs du Sauce;

Le Temple de Chartres aux commandeurs de Sours;

Le Temple de Rouen aux commandeurs de Sainte-Vaubourg.

Les commandeurs de Boncourt et de Puisieux avaient à Laon chacun leur hôtel, comme ceux de Choisy-le-Temple et de Moisy-le-Temple possédaient le leur à Meaux.

Dans beaucoup de villes il y avait des hôtels de commanderies : à Ypres pour le commandeur de Slype ; à Mons, en Hainaut, pour le

Digitized by Google

commandeur du Piéton; à Soissons, pour le commandeur du Mont-de-Soissons; à Montdidier, pour le commandeur de Fontaine; à Compiègne, pour le commandeur d'Ivry-le-Temple; à Némours, pour le commandeur de Beauvais-en-Gâtinais, à Aumale, à Évreux, à Caen, à Coutances, etc., pour des commandeurs de Normandie.

Au XIVe siècle les commanderies du Grand-Prieuré de France étaient divisées en deux classes; les plus importantes, celles de première classe, étaient tenues par les frères chevaliers de l'Ordre et les autres par les frères chapelains ou servants d'armes. Les commanderies de première classe étaient, outre celles du Temple et de l'Hôpital ancien, à Paris, les commanderies de Choisy-le-Temple, de Corbeil, de St-Marc d'Orléans, de Sours, de Launay-les-Sens, de Troyes, de Sainte-Vaubourg, de Puisieux-sous-Laon, de Boncourt, d'Éterpigny, de Fieffes, de Hautavesnes, de Slype, du Pieton et d'Avalterre.

Parmi ces commanderies, il s'en trouvait une qu'on nommait la *Chambre magistrale;* c'était celle que le Grand-Maître de l'Hôpital avait le droit d'avoir dans chaque prieuré. La chambre magistrale du Grand-Prieuré de France était la commanderie du Pieton.

Il y avait encore une commanderie appelée la *Chambre prieurale* parce qu'elle était attachée à la dignité de Grand-Prieur de France. Cette chambre prieurale fut d'abord la commanderie de l'Hôpital ancien à Paris, puis le prieuré de Saint-Jean-en-l'île-lez-Corbeil et en dernier lieu la commanderie du Temple à Paris.

Dans chaque prieuré les commanderies étaient données par le Grand-Maître aux frères à qui l'âge ou la santé ne permettait plus de se livrer aux exercices de la guerre. Toutefois il était permis au Grand-Maître comme au prieur, de disposer chacun de leur côté d'une commanderie tous les cinq ans et de la donner à qui bon leur semblait. Mais ils en disposaient le plus souvent en faveur des frères qui s'étaient signalés par d'importants services rendus à l'Ordre.

Aucun frère ne pouvait être nommé commandeur, si, étant devenu veuf, il lui restait quelque enfant vivant de son mariage; si après avoir pris l'habit, il n'avait résidé au moins cinq ans au couvent de Rhodes ou de Malte; ou bien encore si, en qualité de chevalier ou de servant d'armes, il n'avait fait trois caravanes, c'est-à-dire trois campagnes sur les galères et vaisseaux de la religion.

Digitized by Google

Chaque commanderie, d'après sa classe, et l'importance de ses revenus, était taxée envers le Trésor de l'Ordre, d'une contribution annuelle qu'on appelait *Responsion*. Cette contribution était ordinairement du cinquième de ce que la commanderie rapportait, mais elle fut parfois du quart et même du tiers lorsque les circonstances étaient difficiles et qu'on avait de pressants besoins d'argent.

Le premier devoir d'un commandeur était de payer exactement sa responsion, car c'était avec cet argent qu'on pourvoyait à l'entretien des chevaliers à Rhodes ou à Malte, aux armements et à l'équipement des vaisseaux, enfin à toutes les dépenses de guerre.

Le commandeur devait résider dans sa commanderie, en administrer les biens, veiller à ce que rien n'en fut distrait et détourné et chercher toujours à en augmenter les revenus par ce qu'on appelait des *ameliorissements* ou de nouvelles acquisitions. Comme les commanderies étaient visitées tous les cinq ans par le Grand-Prieur, mais plus souvent par des commissaires qu'il déléguait, il était facile de constater si les commandeurs s'étaient acquittés plus ou moins fidèlement de leurs devoirs. Pour passer d'une commanderie à une autre plus importante, il fallait s'être distingué par une bonne administration et de notables *ameliorissements* dans sa gestion précédente.

Lorsqu'une commanderie venait à vaquer par le décès du titulaire, son revenu, depuis le jour du décès jusqu'au premier mai suivant, appartenait au trésor commun et le vacant courait encore un an après au profit de l'Ordre. Ce vacant était mis en adjudication entre les commandeurs et il était accordé à celui qui en offrait le prix le plus élevé. Ainsi s'explique la possession que nous voyons parfois de plusieurs commanderies par un seul chevalier; mais il fallait pour cela que ces commanderies fissent partie du même prieuré.

Les terriers des commanderies devaient être renouvelés tous les vingt-cinq ans. On comprend l'importance qu'on attachait à ces actes éminemment conservatoires, où tous les hommes de l'Hôpital étaient appelés à déclarer ce qu'ils tenaient de l'Ordre et à lui en passer titre nouvel. Cependant aux XIVe et XVe siècles on ne put renouveler les terriers comme d'habitude à cause des guerres et des troubles qui se succédaient dans le pays. Les visites prieurales n'en

Digitized by Google

continuèrent pas moins. Le Grand-Prieur de France, Nicole de Giresme, dans le chapitre général tenu à Rhodes le premier septembre 1458, déclarait que, s'il n'avait pas présenté le rapport de la dernière visite de ses commanderies, c'était à cause que cette visite n'avait pu être entièrement terminée avant son départ, et pour montrer dans quelle triste situation les commanderies se trouvaient, il ajoutait « qu'il avoit reconnu pour celles qui avoient esté visitées, » qu'elles estoient en friche à l'occasion des guerres et pour l'absence » des commandeurs qui estoient en partie réduits à chercher leur » pain, que les terres estoient pleines de bois, que leur défrichement » coûteroit plus que de nouvelles terres à acquérir si elles n'avoient » esté amorties, principalement dans les commanderies où il n'y » avoit ni gens, ni bestiaux depuis plus de 40 ans, comme Le Plessis-aux-Éventés, Treffoux, Montbouy, Launay-au-Perche, le » Déluge, Auvergneaux et Messelan. »

Malgré cela, les commandeurs continuaient à payer leur responsion souvent de leurs propres deniers et quelquefois à l'aide d'argent qu'ils empruntaient pour leur compte personnel. Ce sacrifice leur était encore moins onéreux que celui des dépenses qu'ils auraient dû faire s'ils avaient voulu rétablir la culture de leurs terres et l'exploitation de leurs domaines. Cependant un pareil état de choses ne pouvait se prolonger indéfiniment. On avisa à le faire cesser et, pour cela, on reforma l'administration des commanderies. Les commandeurs ne furent plus obligés de faire valoir et d'exploiter par eux-mêmes les domaines qui leur étaient confiés. Il leur fut permis de les affermer, sous leur responsabilité, à des prix et à des conditions que le chapitre provincial de l'Ordre se réservait toujours le droit de contrôler et d'approuver. La durée des baux ne pouvait excéder vingt-neuf ans et les preneurs devaient être des hommes probes, religieux et capables, ayant en outre les moyens suffisants de remettre les terres en culture et de réparer les maisons et les fermes qui tombaient en ruines.

Cette réforme administrative donna lieu à une nouvelle suppression de commanderies dont les revenus ne pouvaient plus depuis longtemps couvrir les dépenses. Ces commanderies devinrent des membres de celles que l'Ordre jugea à propos de conserver et auxquelles elles furent réunies, en voici la liste :

Digitized by Google

La Villedieu-lez-Maurepas et le Déluge, réunis à l'Hôpital anc. de Paris.

Pilvarnier, réuni à Châlou-la-Reine ;

Melun, réuni au prieuré de Saint-Jean-en-l'île-lez-Corbeil ;

Auvernaux, réuni au Saussay ;

Launay-au-Perche, Saint-Victor, La Renardière et Champagne, réunis à la Villedieu-en-Dreugesin ;

Chambeugle et Montbouy, réunis à Saint-Marc d'Orléans ;

La Sablonnière et Monthyon, réunis à Choisy-le-Temple ;

Bilbartaut et Coulommiers, réunis à Maison-Neuve ;

Chauffour, Rigny, Soignies, Trefols, réunis à Chevru ;

Viffort et Frénoy-en-Brie, réunis à la Ferté-Gaucher ;

Le Val-de-Provins et Rampillon, réunis à La Croix-en-Brie ;

Moisy-le-Temple, réuni au Temple de Paris ;

Senlis, réuni à Lagny-le-Sec ;

Passy-sous-Sainte-Gemme, réuni à Reims ;

Bonlieu et Orient, réunis à Troyes ;

Les Vallées, Barbonne, Rosnay, et la Chapelle-Lasson, réunis à Coulours ;

Le Plessis-aux-Eventés, Cérisiers et Roussemeau, réunis à Launay-lez-Sens ;

Moneteau, Villemoison, Champs-sur-Yonne, Sacy et Le Plessis d'Arbouse, réunis au Sauce ;

La Landelle, Compiègne et Messelan, réunis à Ivry-le-Temple ;

Saint-Samson de Douai et Gaudiempré, réunis à Hautavesnes ;

Fontaine-la-Cado et la Haie-du-Val Saint-Denis, réunis à Chanu ;

Campigny, réuni à Bourgoult.

Repentigny, réuni à Villedieu-la-Montagne ;

Villedieu de Sautchevreuil, Villedieu de Montchevreuil, Fresneaux et Villedieu-sous-Grandvilliers, réunis à Villedieu-les-Bailleul ;

Corval, réuni à Baugy ;

Bertaignemont, réuni à Puisieux-sous-Laon ;

Séraincourt et Thony, réunis à Boncourt ;

Maupas, réuni au Mont-de-Soissons ;

Gombermont, réuni à Loison ;

Grandselve et Mouflières, réunis à Oisemont ;

Montdidier et Bois-d'Écu, réunis à Fontaine ;

Esquennoy et La Druelle, réunis à Sommereux.

Digitized by Google

Les commanderies qui profitèrent de ces annexions acquirent par cela même une nouvelle importance. Aussi les vit-on recherchées et occupées presque toutes par les personnages les plus considérables de l'Ordre. Malheureusement au moment où leur prospérité allait renaître, des événements imprévus vinrent en arrêter l'essor. On était alors au commencement du XVIe siècle. Rhodes paraissait menacé d'une formidable attaque de la part des Turcs. Le Grand-Maître de l'Hôpital, en prévision d'un siége long et terrible, avait fait un appel aux armes à tous les chevaliers et servants d'armes; ceux mêmes qui étaient chargés de l'administration des commanderies s'y étaient rendus. Ils étaient au nombre de cinq à six mille pour tenir tête à une armée assiégeante de deux cent mille hommes. Le siége de Rhodes ne dura pas moins de trois ans pendant lesquels les Hospitaliers firent une défense héroïque. Mais à la fin, épuisés, décimés écrasés par le nombre, ils furent obligés de capituler et évacuèrent l'île le 1er janvier 1523.

La perte de Rhodes pouvait mettre en question l'existence de l'Ordre si Charles-Quint n'était venu à son secours et ne lui eût donné l'île de Malte pour retraite. Les Hospitaliers en prirent possession en 1530. Leur premier soin fut de fortifier Malte et de recommencer là les mêmes travaux de défense qu'ils avaient faits autrefois à Rhodes, car ils sentaient bien que la lutte avec les Turcs n'était pas finie et qu'elle reprendrait bientôt avec plus de vigueur. Seulement le besoin d'argent se faisait sentir, de grandes dépenses étaient à faire et les ressources ne suffisaient plus. On fut obligé de vendre tous les joyaux et objets précieux qui se trouvaient dans les prieurés. On vendit également tous les bois de haute futaie dans les domaines des commanderies. Mais cela n'était pas encore assez. Il fallut recourir à des emprunts, en attendant que les commanderies eussent rétabli le cours régulier de leurs revenus; ce qui ne tarda pas, car plusieurs de ces commanderies devinrent bientôt si prospères qu'on jugea à propos de les démembrer et d'en former de nouvelles avec une partie de leurs biens. C'est ainsi qu'avec la commanderie d'Avaltere, dont les revenus étaient devenus trop considérables, on forma celle de Villers-le-Temple.

En 1550 on créa en Flandre la commanderie de Caestre avec des domaines tirés de celles de Hautavesnes et de Slype.

Digitized by Google

En 1647 on rétablit la commanderie de Moisy-le-Temple, qui avait été supprimée au XVe siècle: on créa la même année celle de Louvières et Vaumion.

D'autres commanderies se formèrent encore plus tard: en 1773, dans la Belgique, les commanderies de Vaillanpont et de Tirlemont; en 1777, celle de Valenciennes provenant du démembrement du Pieton en Hainaut, de sorte que le Grand-Prieuré de France comptait au moment de la Révolution française cinquante-trois commanderies dont voici les noms:

La commanderie du Temple à Paris, chef-lieu du Grand-Prieuré et son annexe la commanderie de Puiseux-en-Parisis;

La commanderie de l'Hôpital ancien ou de Saint-Jean-de-Latran dans la même ville;

La commanderie de Corbeil, autrement dite le Prieuré de Saint-Jean-en-l'île-lez-Corbeil;

La commanderie de Chalou-la-Reine et d'Étampes;

Les commanderies du Saussay et de Beauvais dans le Gâtinais;

La commanderie de Louvières et de Vaumion dans l'Ile-de-France;

La commanderie de la Villedieu en Dreugesin;

La commanderie de Sours près Chartres;

La commanderie de Saint-Marc d'Orléans;

Les commanderies de la Brie: Choisy-le-Temple, Maison-Neuve près Coulommiers, Chevru, la Ferté-Gaucher, la Croix-en-Brie, Moisy-le-Temple et Lagny-le-Sec;

Les commanderies de Champagne: Reims, Bou et Merlan, Troyes et Coulours;

La commanderie du Sauce dans l'Auxerrois;

Les commanderies de Normandie: Ivry-le-Temple, Chanu, Bourgoult, Villedieu-la-Montagne, Sainte-Vaubourg, Saint-Étienne-de-Renneville, Villedieu-les-Bailleul, Bretteville-le-Rabet, Baugy et Valcanville;

Les commanderies de Picardie: Puisieux-sous-Laon, Boncourt, le Mont-de-Soissons, Laigneville, Éterpigny, Sommereux, Saint-Mauvis, Oisemont et Fieffes;

Les commanderies de Hautavesnes et de Loison en Artois;

Les commanderies du Pieton et de Valenciennes en Hainaut;

Les commanderies de Slype et de Caestre en Flandre;

Digitized by Google

La commanderie de Chantraine en Brabant;

Les commanderies de Villers-le-Temple, de Vaillanpont et de Tirlemont au pays de Liège;

La commanderie de la Braque dans les Pays-Bas;

Ces commanderies avaient réuni à leurs domaines les biens de celles qui avaient été supprimées aux XIVe et XVe siècles et dont nous avons donné plus haut les noms.

La Révolution, qui avait confisqué en France tous les biens du clergé, s'empara également de ceux des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. L'île de Malte tomba elle-même au pouvoir du gouvernement républicain. Le général Bonaparte, en se rendant en Égypte, passa devant Malte et, sous prétexte d'y faire de l'eau, voulut faire entrer dans le port tous ses vaisseaux. Sur le refus du Grand-Maître d'en y laisser pénétrer plus de deux, ainsi que les réglements le portaient, le général français s'emporta, fit aussitôt débarquer ses troupes et attaqua la ville. Les chevaliers, pris à l'improviste, se défendirent mollement. Leur répugnait-il de se battre contre des soldats qui étaient en grande partie leurs compatriotes ou sentaient-ils, ce qui est plus probable, l'inutilité de leur résistance devant une attaque si imprévue et qui devenait par cela même irrésistible? Ils auraient dû prendre à l'avance leurs précautions et se mettre à l'abri d'une suprise. Ils ne pouvaient ignorer combien le gouvernement républicain leur en voulait pour le bon accueil que recevaient chez eux les émigrés français. Il n'en fallait pas davantage pour faire décider du sort de Malte. On avait besoin d'un prétexte pour s'emparer de l'île; on le trouva dans les prétentions injustes soulevées par le général Bonaparte. Toutefois les chevaliers de Malte, en capitulant et remettant l'île aux Français, dictèrent leurs conditions. Ils demandèrent pour renoncer à tous leurs droits sur ce dont on les dépouillait si perfidement, une indemnité de six cent mille francs, plus une pension annuelle de trois cent mille francs pour leur Grand-Maître et une autre de sept cents francs pour chaque chevalier. Cette proposition fut acceptée et un traité fut signé par le général Bonaparte au nom de la République française et les principaux dignitaires de l'Ordre, le 12 juin 1798.

Mais ce traité ne reçut jamais son exécution; c'est ce qui fit toujours considérer la prise de Malte comme un acte aussi déloyal

Digitized by Google

qu'impolitique. En effet, à quoi servait-il d'arracher cette île des mains de ses légitimes possesseurs pour la laisser passer ensuite en celles des Anglais!

Bien que la perte de Malte mit fin à la mission de l'Ordre, celui-ci n'en survécût pas moins à sa défaite et s'il disparut de France, il continua d'exister dans les États pontificaux, en Espagne et en Prusse, où il jouit encore aujourd'hui de la plus grande faveur comme distinction honorifique.

Pour compléter l'historique du Grand-Prieuré de France nous avons cru devoir donner ici la liste des Grands-Prieurs qui se sont succédé depuis 1130 jusqu'en 1789. En voici les noms :

1130 Jean le Turc.
1173 Geoffroy Breton.
1189 Garnier de Naples.
1191 Ansel.
1198 Pierre Pillot.
1199 Simon I.
1203 Isambart.
1204 Oger.
1209 Guillaume de Villers.
1224 Rigault.
1228 Guérin.
1235 Jean Montgrossin.
1241 André Pollerin.
1249 Simon II.
1253 Guillaume Pyons.
1261 Philippe de Eglis.
1269 Jean de Chevry.
1271 Raoul de Paris.
1283 Jean de Villiers.
1285 Ithier de Nanteuil.
1287 Raoul d'Orléans.
1313 Simon Lerat.
1315 Pierre Simon Le Roy.
1331 Guillaume de Citry.

Digitized by Google

1337 Florus de Fougerolles.
1339 Guillaume de Mailg.
1345 Jean de Nanteuil, amiral de France.
1352 Nicole Suinet.
1359 Jean de Duison.
1363 Robert de Juilly, depuis Grand-Maître de l'Ordre.
1373 Nicolas de Thionville.
1378 Gérard de Vienne.
1387 Adam Boulard.
1393 Renaut de Giresme.
1403 Robert Aube.
1410 Richard Tricot.
1419 Pierre de Beaufremont.
1431 Hue de Sarcus.
1435 Nicole de Giresmes.
1446 Foucaut de Rochechouart.
1464 Renaut Gorre.
1469 Bertrand de Cluys.
1483 Emery d'Amboise, depuis Grand-Maître de l'Ordre.
1504 Jacques de Château-Châlons.
1506 Antoine Chabot.
1510 Pierre de Pons.
1514 Charles de Brumières.
1518 Nicolas d'Aubusson, depuis Grand-Maître.
1520 Philippe de Villiers l'Isle-Adam, depuis Grand-Maître.
1523 Pierre de Cluys.
1537 Jacques de Bourbon.
1539 Philibert Bertaut.
1542 Philippe Carleau.
1547 Claude Danssienville.
1549 François de Lorraine.
1563 Pierre de Lafontaine.
1573 Henri d'Angoulême.
1591 Charles d'Orléans, comte d'Auvergne.
1593 Bertrand Pelloquin.
1600 Georges de Regnier Guerchy.
1619 Alexandre de Vendôme, frère naturel de Louis XIII.

Digitized by Google

1631 Guillaume de Meaux-Boisboudran.
1639 Amador de La Porte.
1653 Hugues de Bussy-Rabutin.
1657 Nicolas Paris de Boissy.
1667 Jacques de Souvré.
1675 Hugues d'Étampes de Valencey.
1681 Philippe de Vandosme.
1719 Jean-Philippe d'Orléans.
1763 Le prince de Conti.
1777 Le duc d'Angoulême.
1789 Le duc de Berry.





Digitized by Google

I

COMMANDERIES

DE L'ILE DE FRANCE, DE LA BEAUCE,

DU PAYS CHARTRAIN

ET

DE L'ORLÉANAIS

(anciens diocèses de Paris, Chartres et Orléans).


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON

Digitized by Google

COMMANDERIE DU TEMPLE

OU

DU GRAND-PRIEURÉ DE FRANCE A PARIS.

Membres : *Reuilly*, — CLICHY-EN-LAUNOIS, ancienne commanderie, — *Gonesse*, — *Montmorency*, — *Le Château de Mail*, — *Mesy*, — BALISY, ancienne commanderie, — *Orangis*, — FROMONT, — *Santeny* et *Le Plessis-Pommeraie*, — *Les Bordes*.

ANNEXE : La Commanderie de PUISEUX-EN-PARISIS. — Membre : *Fontenay-les-Louvres*.

Noms des Commandeurs.

L'époque où les Templiers vinrent s'établir à Paris n'est pas bien précisément connue. On croit généralement que c'est sur des terrains qui leur furent donnés par un de nos rois ou par quelque puissant seigneur, qu'ils fondèrent cette célèbre Maison désignée autrefois sous le nom du Temple.

Jacquemin, archiviste du Grand-Prieuré de France, dans une notice historique qu'il fit en 1743 sur la commanderie du Temple et qu'il dédia à Monseigneur le duc d'Orléans, alors Grand-Prieur, déclare que les titres primordiaux relatifs à cette fondation n'existaient plus. Il donne à entendre que ces titres auraient été brûlés par les Templiers, au moment de leur arrestation. Cela est peu vraisemblable. Pourquoi les Templiers les auraient-ils jetés au feu? N'était-ce pas assez de s'y voir jeter eux-mêmes? Non, si ces titres ont été brûlés, ils n'ont pu l'être que par ceux qui avaient juré la perte de l'Ordre. Ceux-là ont pu s'en servir pour allumer les bûchers qui devaient consumer leurs victimes.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, les historiens qui ont voulu rechercher l'origine de la maison du Temple à Paris, Sauval[1] et Piganiol[2] avouent qu'ils n'ont rien découvert à ce sujet. L'abbé Lebeuf se borne à dire que cette Maison fut fondée dans le cours du XIIe siècle[3] et H. Cocheris suppose avec raison qu'elle existait déjà, lorsque Mathieu de Beaumont donna en 1152 aux Templiers une partie de la terre et seigneurie de Reuilly, alors hors des murs de Paris[4]. Une des premières possessions du Temple dans la capitale fut un moulin situé sous le Grand-Pont, *sub magno ponte*, avec une maison au-dessus, que légua à l'Ordre une noble dame nommée Gente ou La Gente, *Genta*. Comme ce moulin se trouvait dans la censive du chapitre de Notre-Dame, les chanoines désiraient beaucoup en faire l'acquisition. Cependant ils y renoncèrent pour en laisser la libre possession aux Templiers, moyennant trente livres, une fois payées, et à la charge du cens dont la dame Gente s'acquittait précédemment chaque année envers le chapitre.

L'acte qui constate cet accord ne porte point de date, mais il paraît avoir été rédigé vers 1172. Il est passé en présence de Maurice, évêque de Paris, de frère Gaudefroy Fouquier, maître du Temple en deçà des mers, de frère Eustache Le Chien, *Canis*, qui sous le frère Gaudefroy était maître du Temple en France, de frère Bernard Le Changeur, *Cambitoris*, et de frère Jean, commandeur à Paris, *preceptoris Parisius*[5].

Si les Templiers avaient alors un commandeur à Paris, ils devaient y posséder également une maison de leur Ordre; laquelle est d'ailleurs mentionnée, quelques années après, dans des lettres d'Isambart, prieur de l'église de Saint-Eloi, à Paris. Par ces lettres, qui datent de l'année 1175, le prieur donna, avec l'assentiment de ses religieux, à la maison du Temple de Paris et aux frères y demeurant, *domui Templi Parisius et fratribus ibidem commorantibus*, tout ce que les Templiers tenaient de l'église Saint-Eloi, sous le cens et les coutumes d'usage[6].

Mais un document beaucoup plus ancien, trouvé parmi les titres

1. Sauval, Antiquités de Paris, t. 2, p. 270. — 2. Piganiol, Description de Paris, t. 4. p. 211. — 3. Histoire de la ville et diocèse de Paris, par Lebeuf, t. 1, p. 332. — 4. Histoire de la ville et diocèse de Paris par le même, annotée et continuée par H. Cocheris, t. 1, p. 463. — 5. Archives nationales K 23, n° 154. — 6. Idem S 5080, supplément n° 26.

Digitized by Google

de la commanderie d'Eterpigny, révèle l'existence d'une maison du Temple à Paris, avant l'époque dont nous venons de parler. C'est une charte de Simon, évêque de Noyon, concédant aux Templiers l'église de Tracy-Le-Val. Cette charte, datée du Temple de Paris où le Commandeur et les Chevaliers étaient réunis, porte le millésime de 1146; elle se termine ainsi : *Actum Parisius in Templo presente Magistro et conventu Militum anno ab incarnatione Domini M° C° XL VI°* [1].

Cette maison a dû exister avant celle qu'on appelait, au siècle dernier, la Tour du Temple, si l'on en juge d'après une note insérée dans un des registres du chapitre du Grand-Prieuré de France, au XVIe siècle, ainsi conçue :

« *En l'an* 1222 le 29 mars trespassa frère Hubert tresorier de la » religion des Templiers et fut enterré en l'esglise du Temple de » Paris devant le crucify; lequel tresorier *fist faire la tour et les logis* » *du Temple et aultres édiffices,* comme il appert en l'épitaphe dessous » sa tumbe [2]. »

On peut conclure de là que le Temple, ouvrage du frère Hubert, aurait été bâti au commencement du XIIIe siècle, ou à la fin du XIIe. Mais cette construction s'est-elle élevée sur l'emplacement de l'ancien Temple, c'est-à-dire de celui qui existait en 1146? C'est ce qu'on ne dit pas et qu'il serait fort difficile de savoir.

Nous n'énumérerons pas ici toutes les acquisitions que les Templiers firent à Paris pendant le cours du XIIIe siècle, ni les priviléges et exemptions de toutes sortes que nos rois se plurent à leur accorder; ces détails nous entraineraient trop loin et nous feraient dépasser les limites que nous nous sommes tracées. Nous dirons seulement que l'Ordre, au moment de sa chute, avait fait de la maison du Temple de Paris le chef-lieu d'un domaine seigneurial des plus importants.

Les Hospitaliers qui en prirent ensuite possession, y transférèrent à la fin du XIVe siècle le siége de leur Grand-Prieuré de France. L'état de leurs finances ne leur avait pas permis d'opérer plus tôt cette translation, à cause des réparations et des changements considérables qu'il fallait faire au Temple et qui ne furent entière-

1. Arch. nation. S 5223, suppl. n° 14. — 2. Id. MM 36, p. 17.

Digitized by Google

ment terminés qu'au xv[e] siècle par les soins d'Emery d'Amboise, alors Grand-Prieur.

Voici comment la maison du Temple est décrite dans un procès-verbal de visite prieurale de 1495.

« La maison est fort grant edifice et sumptueux, et au milieu » d'icelle a une grosse tour de pierre de taille quarée et à chascun » quanton une tornelle de mesmes, prinse de pié jusques au feste, » et toutes cincq couvertez de plombz et crousées de quatre estaiges; » et dedens icelle a puys, cave, four, molin et chappelle : lesquelles » tours souloyent estre environnéez de fossés à fons de cuve, pleins » d'iauwe, et à pont levis qui estoit forte chose; mais on a esté » contrainct, du temps des Templiers, de les combler et à présent » n'y a point.

» Le circuit de la maison est fort grant de massonnement, refrois- » toir, maison d'officiers, logis pour les prieurs d'Aquitaine et de » Champagne et plusieurs aultres edifices.

» En oultre Monseigneur de France (Emery d'Amboise Grand-Prieur) » a faict faire ung corps de maison tout de neuf ouquel a plusieurs » bonnes chambres et salles, arriere-chambres et comptoirs, bien » garniz, moeubléz de bois et de cuisine tant pour son estat comme » pour celluy du courant.[1] »

Pour bien comprendre ces dernières lignes, il faut savoir que jusqu'à la fin du xv[e] siècle, le Grand-Prieur logeait au couvent des religieux. Mais Emery d'Amboise jugea alors plus convenable d'avoir, pour lui et ses successeurs, une habitation séparée. Il fit donc bâtir un hôtel prieural où se trouvaient une chapelle et une grande salle qu'on nommait la salle du chapitre. C'était dans cette salle que se réunissaient chaque année au jour de saint Barnabé les commandeurs du Grand-Prieuré de France, pour rendre compte de leur administration et verser au trésor commun leur *responsion*, c'est-à-dire la taxe proportionnelle imposée tous les ans à chaque commanderie pour les besoins de l'Ordre. Cette assemblée, qui durait plusieurs jours et à laquelle les commandeurs étaient tenus d'assister, sauf empêchement légitime, s'ouvrait avec un certain cérémonial; elle était précédée d'une messe du Saint-Esprit dans l'église du Temple

1. Arch. nation. S 5558, Portef.

Digitized by Google

et les commandeurs s'y rendaient en procession de la salle du chapitre, portant d'une main un cierge et de l'autre tenant un sac où se trouvait l'argent de leur responsion, qu'ils levaient et agitaient en marchant, en signe d'obéissance et de soumission.

La maison du Temple comptait au XIVe siècle douze religieux, savoir : un gouverneur de la baillie ou de la commanderie, sept prêtres, deux servants d'armes et deux clercs donnés. Plus tard ce nombre fut réduit à sept, un prieur, cinq prêtres et un clerc. Tous les religieux, y compris le prieur, étaient à la nomination du Grand-Prieur qui pouvait les changer à sa volonté; c'était lui également qui devait pourvoir à leur nourriture et à leur entretien. Nous avons trouvé ce que lui coûtait cette charge en 1441.

« Pitance de chair et poisson pour ses religieux à raison de 7 solz » 6 deniers par jour	136 liv. 10 s. t.
» Pour leur revestiaire à raison de 8 livres » chascun.	48 liv.
» Au clerc de l'esglise par an pour ses gaiges.	6 liv.
» A la chambriere par an	6 liv. 16 s. t.
» Pour la lessive du linge des religieux. . .	1 liv.
» A la veuve Louffart barbiere qui sert les freres » du couvent, par an pour ses gaiges	3 liv.
Somme. . .	199 liv. 6 s. t.

La même dépense s'élevait, en 1786, à 4800 liv.

Les religieux du Temple desservaient leur église où ils acquittaient un grand nombre de fondations faites par d'anciens Grands-Prieurs. Ils y célébraient chaque jour les offices avec le cérémonial observé pour un chapitre de chanoines.

Une chapelle du nom de Jésus, qui se trouvait dans l'église à droite du maitre-autel, avait été fondée en 1529 par un Grand-Prieur, le chevalier de Villiers l'Isle Adam, devenu ensuite Grand-Maitre de l'Ordre. C'était dans cette chapelle qu'on avait coutume d'enterrer les Commandeurs. Le cœur du fondateur y reposait sous une magnifique sépulture en marbre blanc, représentant l'illustre défunt à genoux devant le baptême du Christ dans le Jourdain [1].

Du même côté on voyait une autre chapelle, remarquable par sa

1. Arch. nation. S 5558, Procès-verbal d'améliorissements de 1664.

Digitized by Google

richesse, dans laquelle les Grands-Prieurs de Bois-Baudran, de Haudessen-Desclozeaux et de Boissy, avaient fondé plusieurs messes qui se disaient à certains jours de la semaine. Cette chapelle, dédiée à Notre-Dame de Lorette, était entretenue par une confrérie de bourgeois les plus notables de Paris. Près de la chapelle était un caveau qui figurait un Saint-Sépulcre, fait sur le même modèle que celui de Jérusalem. Ce remarquable ouvrage était dû à la piété d'Emery d'Amboise qui, après avoir été Grand-Prieur de France, devint au commencement du XVI[e] siècle Grand-Maître de l'Ordre. Un grand concours de fidèles venait, chaque année au jour de Pâques, visiter le Sépulcre, à l'entrée duquel se dressait une colonne surmontée d'anneaux de fer, qui rappelait la potence de la flagellation de Jésus-Christ.

A gauche de la nef, en face de la chapelle de N.-D. de Lorette, on trouvait une troisième chapelle dédiée à saint Pantaléon, fondée par Pierre de Cluys, ancien Grand-Prieur, qui y avait sa sépulture.

Au bas de l'église il y avait encore deux chapelles, l'une à droite, dédiée à saint Aimé, était entretenue aux frais de la corporation des voituriers de Paris; l'autre à gauche, qu'on nommait la chapelle de sainte Claude, était entretenue par les marchands de pain d'épice de la capitale [1].

Parmi les tableaux qui décoraient l'église, on remarquait au XVII[e] siècle deux belles toiles représentant le siége de Malte et placées dans le chœur. On voyait rangés dans la nef les portraits de tous les Grands-Prieurs.

De précieux reliquaires ajoutaient encore à la richesse de l'église. Plusieurs avaient été envoyés de Rhodes par De Villiers l'Isle Adam. L'un était une grande croix en vermeil doré renfermant un morceau de la vraie croix; l'autre, une châsse d'argent contenant la chemise de Jésus-Christ, soutenue par deux anges; un troisième, la statue de saint Jacques, en argent et en vermeil doré. On remarquait encore un reliquaire de saint Fiacre, un autre où étaient le bras et la main de sainte Anne; mais le plus précieux était la grande châsse reposant sur le maître-autel et qui renfermait le corps d'une des onze mille Vierges martyres [2].

1. Arch. nation. S 5558, Procès-verbal d'amélior. 1664. — 2. Id.

Digitized by Google

Il y avait aussi des fonts baptismaux d'un très-beau travail; car il faut savoir que l'enclos du Temple formait une petite paroisse, dont le prieur du couvent était le curé et où l'on baptisait et enterrait comme dans les autres églises de Paris.

Les commissaires préposés à la visite prieurale de 1664 avaient remarqué que depuis un certain temps les inhumations ne se faisaient plus conformément aux statuts de l'Ordre, qui voulaient que les sépultures des religieux fussent séparées de celles des séculiers. Pour assigner à chacun une place selon son état et son rang, ils ordonnèrent que désormais les Grands-Prieurs et Baillis seraient inhumés dans le chœur de l'église; les prieurs conventuels derrière le maître-autel; les commandeurs et les frères chevaliers dans la chapelle du nom de Jésus; les prêtres et frères d'obédience dans celle de saint Pantaléon, en laissant la nef pour y enterrer les paroissiens séculiers[1].

Au-dessus du porche de l'église, on trouvait une grande salle qui servait de chartrier ou de dépôt aux archives. Jusqu'à 1664, ces archives étaient restées dans la maison de l'Hôpital. Le Grand-Prieur en fit faire alors la translation au Temple et ordonna à tous les commandeurs d'y rapporter les titres qu'eux ou leurs hommes d'affaires avaient entre leurs mains.

Cependant il ne fut pas possible de faire rentrer les titres des commanderies de Flandre[2], à cause de la guerre qui existait dans le pays. En 1669, le Grand-Prieur en réclama de nouveau la réintégration; mais alors on lui fit observer qu'en Flandre, dans les procédures qui étaient à courts délais, il fallait représenter les titres originaux, qu'on n'aurait pu produire à temps, si on avait dû les faire venir de Paris[3].

Malgré tous les soins qu'on mit à réorganiser les archives et à y rétablir l'ordre, nous voyons qu'il s'y glissa encore bien des abus, faute d'une surveillance suffisante. Ainsi en 1723, on découvrit dans plusieurs registres des lacérations et de nombreuses ratures. Le Grand-Prieur voulut alors que chaque commandeur eût la clef de l'armoire ou de la case qui renfermait ses titres et que personne autre

1. Arch. nation. S 5558, Proc.-verb. d'améliorissements de 1664. — 2. On appelait ainsi les commanderies du nord de la France et de la Belgique. — 3. La plupart des anciens titres des commanderies de Slype (Flandre) et du Pieton (Hainaut) sont aujourd'hui aux archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

que lui ne pût y toucher. Félicitons-nous néanmoins de trouver encore ces documents généralement en bon état. Aujourd'hui qu'ils reposent en lieu sûr, aux Archives nationales, on n'a plus rien à craindre pour leur conservation.

Nous avons dit que la maison du Temple était le chef-lieu d'une juridiction seigneuriale fort importante qui, dès l'origine, se trouvait, comme la maison même, en dehors des murs de Paris. Cette juridiction s'étendit peu à peu dans l'intérieur de la capitale, et finit par amener des conflits entre les officiers de justice du Roi et ceux du Temple.

Pour y porter remède, Philippe le Hardi fit un accord avec le Grand-Maître des Templiers. Par ses lettres-patentes de l'année 1279, le Roi reconnut à l'Ordre l'entière et libre disposition de ses biens avec la haute, moyenne et basse justice, pour toutes ses possessions en dehors de Paris, « depuis la porte ou poterne vulgairement nommée » Barbette, comme les murs s'estendent jusques à la porte de la rue » du Temple, jusques au fossé nommé vulgairement le fossé de » Boucelle qui s'estend entre les Saulsoys de la rue du Temple et la » terre de Unfroy Nuffle et de là, comme le fossé s'estend, jusques » au coing de la Courtille Barbette, du costé des champs et de là » suivant le chemin de Mesnil-Mautemps, jusques à la poterne » Barbette [1]. »

Dans ces limites étaient comprises, ainsi que l'indique un cueilloir de rentes de l'année 1362 [2], « la rue du Temple, la rue Rohard des » Poullies, la rue Pastorelle, la rue du Noyer, la rue Jehan Luillier, » la rue des Bouchiers, la rue du Chaume avec le chantier, la rue » aux IIII filz Hémon, la rue Barbette, et la rue de Paradis, qui for- » maient ce qu'on appelait alors la terre du Temple [3]. »

1. Arch. nat. K 34, n° 24. — 2. Id. S, 5586.

3. Les maisons situées dans la terre du Temple étaient en 1360 au nombre de 170, qui se répartissaient ainsi : 53 dans la rue du Temple, 10 dans la rue des Poullies, 10 dans la rue Pastourelle, 4 dans la rue du Noyer, 12 dans la rue Jean Lhuillier, 10 dans la rue des Bouchers, 10 dans la rue du Chaume, 21 dans la rue du Chantier, 11 dans la rue des Quatre-Fils-Aymond, 22 dans la rue Barbette et 7 dans la rue de Paradis. Dans ce nombre on comptait deux forges, deux étaux de boucher *à tailler chair*, deux étuves à femmes ou lavoirs. Toutes ces maisons étaient alors chargées d'un cens de 265 liv. 5 s. 10 d. payable chaque année à la commanderie.

Digitized by Google

Quant aux possessions des Templiers dans l'intérieur de Paris, Philippe le Hardi ne leur accorda que le droit de cens et celui de basse justice. Ces droits s'exerçaient au XIVe siècle sur des maisons et héritages situés « oultre la porte du Temple jusques à la » barre du Bec, en la rue aux deux portes, en la viez Truanderie, » en la rue du Plastre, en la Bretonnerie, vers le bout Tibourc, en » la rue du Puis, en la rue des Singes, en la rue des Blancs Man- » teaux, en la rue viez du Temple, en la rue des Rosiers, en la rue » des Escouffes, en la rue au Roy de Sezille, en Marivaux, au chevet » St Gervais, en la rue Guernier dessus l'eaue, en la Mortelerie, » devant les moulins, Soubz St Jean en Grève, devant la pierre au » Lait, à La Porte St Denis, es Halles, à la porte de Paris, au bout » du grand Pont, au marché Pallu, en la rue neuve Notre-Dame, » oultre le petit pont, en Sac Alie, en la rue aux escripvins, en la » rue St Jacques, au Palais de Termes[1]. »

En 1362, le principal revenu de la maison du Temple était celui des cinq moulins qu'elle possédait à Paris, c'est-à-dire des trois moulins de Grève, du moulin du Grand-Pont et de celui vers le Palais. Ils étaient loués alors 469 livres 12 sols.

A la même époque on ne retirait que 38 livres 15 sols par an de la location de cinquante arpents de pré et de marais qui se trouvaient derrière les murs du Temple. Une partie de ce terrain, comprise entre ces murs et les remparts de la ville, fut aliénée en 1608, moyennant un cens annuel de 600 livres, à la ville de Paris, pour y bâtir des maisons, et l'on vit bientôt s'y former des rues nouvelles auxquelles on donna les noms d'Orléans, de Berry et d'Angoumois.

Quant à l'autre partie de terrain qu'on appelait le Marais du Temple, située à la Courtille, au-delà des remparts, aboutissant au chemin de Menilmontant, sa contenance était de 23 arpents, qu'on proposa en 1778 de concéder, par bail emphytéotique de 99 ans, à tous ceux qui voudraient y bâtir, moyennant une redevance annuelle de vingt sols par toise.

Cette concession fut approuvée par le grand Conseil de l'Ordre à

1. Arch. nat. S 5586, Portef. cueilloir de 1360. — Au XVIIe siècle le nombre de cens ou de rentes foncières appartenant à la maison du Temple était tellement grand, qu'il faudrait pour les désigner, nommer presque toutes les rues et places de Paris.

Digitized by Google

Malte, avec d'autant plus d'empressement, qu'on allait obtenir dix-huit mille livres de revenu de ce qui ne rapportait alors que trois mille cinq cents livres.

Le Grand-Prieur s'entendit avec la ville pour tracer une place et des rues sur le terrain concédé. Le roi par ses lettres du 13 octobre 1781, en approuva le plan. La place fut nommée place d'Angoulême, du nom du Grand-Prieur qui était alors le duc d'Angoulême, et les rues furent appelées rue d'Angoulême, rue de Crussol, rue de Malte, rue du Grand-Prieuré et rue de la Tour.

La grande faveur dont les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem jouissaient à la cour, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, était de nature à faciliter toutes leurs entreprises et à servir leurs intérêts. Cette faveur, ils la devaient en grande partie à l'influence de leurs Grands-Prieurs qui étaient presque toujours des princes de sang royal. Il n'en était pas de même sous les règnes précédents, où l'on montrait pour eux moins de bienveillance. Nous avons vu souvent au XVIe siècle les officiers de la couronne et ceux du Châtelet de Paris leur susciter des difficultés dans l'exercice de leurs droits et priviléges. Tantôt c'était un receveur du trésor royal qui faisait saisir leur fief, sous prétexte qu'ils n'avaient pas fourni au roi les déclarations de leur temporel; tantôt c'étaient les notaires de Paris qui poursuivaient le greffier de l'Hôpital à Reuilly, qu'ils accusaient de faire des actes réservés uniquement à leur ministère. D'autres fois (et cela se renouvelait souvent) les officiers du Châtelet venaient faire des exploits de justice jusque dans les maisons de l'enclos du Temple; ce qui était hors de leur compétence. Il arriva aussi que leurs sergents voulaient assister à leurs processions, et que, pour les en empêcher, les Hospitaliers étaient obligés de tenir leurs portes fermées pendant tout le temps de la cérémonie.

Sous le règne de Louis XIV, on était encore au Châtelet si envieux et si jaloux des droits et priviléges de l'Hôpital, qu'on cherchait tous les moyens d'y porter atteinte. On crut un jour qu'ils allaient être entièrement abolis, lorsqu'en 1676, on obtint du roi un édit pour la création d'un nouveau Châtelet, qui devait incorporer toutes les seigneuries existantes encore dans Paris et par conséquent celles du Temple, de l'Hôpital et de Reuilly.

On peut se figurer l'émoi qu'une pareille nouvelle causa aux che-

Digitized by Google

valiers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ils coururent se plaindre au roi du grave préjudice et même de la ruine dont ils étaient menacés. Louis XIV écouta leurs doléances, et consentit à leur laisser la haute justice dans l'enclos du Temple et dans celui de l'Hôpital, avec le droit de percevoir dans Paris et la banlieue les cens et rentes qui pouvaient leur appartenir. A cette occasion, le roi les dispensa du paiement de certaines contributions auxquelles ils étaient tenus, et entre autres, d'une somme de quinze cents livres, qu'ils donnaient chaque année pour l'entretien et la subsistance des enfants trouvés.

Les lettres du roi sont du 28 janvier 1678. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem les présentèrent le 20 mars suivant à l'homologation du parlement. Les officiers du Châtelet voulurent s'opposer à cette formalité, mais la Cour, sans tenir compte de leur mauvais vouloir, ordonna l'enregistrement de ces lettres par arrêt du 7 septembre de la même année.

Dès ce moment les conflits s'apaisèrent; ils avaient entièrement cessé lorsque Louis XV en montant sur le trône vint confirmer de nouveau les priviléges de l'Hôpital.

Après avoir dit ce qu'était la seigneurie de la maison du Temple à Paris, nous parlerons maintenant des membres qui composaient sa commanderie. Au temps des Templiers, cette commanderie comprenait plusieurs maisons qui étaient des succursales de celle de Paris. Ces maisons étaient situées à des distances plus ou moins rapprochées de la capitale, à Reuilly, à Clichy en l'Aunois, à Montmorency, à Gonesse, à Sarcelles, à Rubelles, à Cernay, au Château de Mail, à Belloy, à Jouy-le-Comte, à Moisy-le-Temple, à Santeny, à Fromont, à Orangis et à Balisy.

Les maisons de Clichy, de Cernay, de Moisy et de Balisy avaient été elles-mêmes précédemment des chefs-lieux de commanderie.

Les Hospitaliers, en succédant aux Templiers dans leurs possessions, ne changèrent rien à la commanderie du Temple. Ils y ajoutèrent seulement quelques maisons qui leur appartenaient, la maison de Mesy près Créteil et celle des Bordes près Corbeil.

La commanderie continua de s'appeler commanderie du Temple, mais plus souvent commanderie du Grand-Prieuré de France, parce qu'elle se trouvait attachée à la dignité de Grand-Prieur. En 1631 il fut question de la démembrer et d'en remanier la composition. Voici

Digitized by Google

à quelle occasion. Il y avait alors dans le Grand-Prieuré de France quatre chambres prieurales, c'est-à-dire quatre commanderies dont le Grand-Prieur jouissait pour subvenir aux grandes dépenses que ses fonctions lui imposaient. C'étaient les commanderies du Temple et de l'Hôpital à Paris, la commanderie de Choisy-le-Temple et celle de Launay-lez-Sens. Ces commanderies étaient d'un très-bon revenu qui augmentait encore tous les jours. La commanderie du Temple surtout avait triplé le sien depuis vingt ans, à partir du jour qu'on avait commencé à bâtir sur les terrains arrentés en 1608.

Le conseil général de l'Ordre à Malte avait décidé qu'on retrancherait des trois commanderies du Temple, de l'Hôpital et de Choisy, des biens jusqu'à concurrence d'un revenu de douze mille livres, pour former deux nouvelles commanderies, celles de Moisy et de Louvières. Par suite de cela, la commanderie du Temple devait perdre plusieurs de ses membres, d'abord la maison de Moisy-le-Temple, qui devenait un chef-lieu de nouvelle commanderie, puis celles de Cernay, Rubelles, Belloy et Jouy-le-Comte. Le même conseil avait en outre arrêté que la commanderie de Corbeil ou le prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil, serait désormais attaché aux fonctions de Grand-Trésorier de l'Ordre, et que la commanderie de l'Hôpital serait retirée au Grand-Prieur pour être donnée au Bailli de la Morée, en remplacement des biens que lui et ses successeurs avaient perdus dans ce pays-là, par suite de l'invasion des Turcs.

Mais tous ces changements ne devaient avoir lieu qu'à la mort des titulaires de ces diverses commanderies. Le décès du dernier d'eux, d'Amador de La Porte, commandeur de l'Hôpital, étant arrivé en 1644, le Bailli de la Morée et les Chevaliers pourvus des nouvelles commanderies, se disposaient à entrer en fonctions, lorsqu'ils en furent empêchés, par un arrêt du Conseil d'État, du 10 janvier 1645, qui s'opposait à l'exécution de la décision du Grand-Conseil de Malte, comme étant préjudiciable aux intérêts du Roi et à ceux des Chevaliers de la langue de France.

On essaya, mais inutilement, auprès du Roi et de ses Ministres, de faire rapporter cet arrêt. Comme on ne pouvait y parvenir, les Chevaliers de la langue de France s'assemblèrent le 21 avril 1646, et décidèrent qu'il serait accordé à celui qui pourrait obtenir l'agrément du Roi au démembrement projeté, la jouissance viagère de la

Digitized by Google

commanderie de l'Hôpital à Paris, ainsi que de celles de Moisy et de Louvières, à la charge de remettre chaque année huit mille livres au Bailli de la Morée et six mille livres à chacun des titulaires des deux nouvelles commanderies.

Le chevalier d'Elbène, receveur du commun trésor, fut chargé de la conduite de cette affaire. Il pensa que celui qui pouvait mieux la mener à bonne fin, était le chevalier Jacques de Souvré, alors ambassadeur de l'Ordre près de la cour de France. Mais le chevalier était absent. Il se trouvait en Italie et faisait partie d'une expédition qui venait de réduire sous l'obéissance du Roi les forts de Porté-longon et de Piembino. A son retour, le chevalier d'Elbène lui soumit la proposition de la langue de France. M. de Souvré l'accepta, et après bien des démarches et des instances, il obtint que l'affaire reviendrait au Conseil d'État. Elle y fut portée le 10 avril 1647. A la demande de l'ambassadeur, l'arrêt de 1645 fut annulé et l'Ordre put mettre à exécution les changements qu'il désirait faire.

Après le démembrement et les retranchements qu'elle dut alors subir, la commanderie du Temple ne conserva plus que les maisons de Reuilly [1], de Clichy [2], de Gonesse [3], de Montmorency [4], du Château de Mail [5], de Mesy [6], de Balisy [7], d'Orangis [8], de Fromont [9], des Bordes [10] et celle de Santeny [11], échangée plus tard contre le domaine du Plessis-Pommeraie [12].

Reuilly. — Cette maison, située au faubourg Saint-Antoine, près de l'ancienne abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, était, comme nous l'avons dit, dès l'origine, en dehors des murs de Paris. Il reste peu de titres sur cet ancien domaine des Templiers, un des premiers qu'ils aient possédés aux environs de la capitale, et qui leur fut donné

1. Reuilly au faubourg Saint-Antoine, à Paris. — 2. Clichy-sous-Bois, autrefois Clichy-en-Launoy (Seine-et-Oise), arr. de Pontoise, cant. Gonesse. — 3. Gonesse (Seine-et-Oise), arr. de Pontoise. — 4. Montmorency (id.), id. — 5. L'ancien château de Mail, entre Argenteuil et Franconville (Seine-et-Oise). — 6. Mesy à Mesly, commune de Créteil (Seine), arr. de Sceaux. — 7. Balisy, commune de Longjumeau (Seine-et-Oise), arr. de Corbeil, — 8. Orangis, commune de Ris-Orangis (Seine-et-Oise), arr. et cant. Corbeil. — 9. Fromont, commune de Ris-Orangis, id. — 10. Les Bordes, près de Corbeil (Seine-et-Oise). — 11. Santeny (Seine-et-Oise), arr. de Corbeil, cant. Boissy-Saint-Léger. — 12. Le Plessis-Pommeraie (Oise), commune de Creil, arr. de Senlis.

Digitized by Google

en partie au XIIe siècle, par Mathieu de Beaumont, grand-chambellan du Roi de France. En effet par ses lettres, datées de l'an 1152, ce seigneur déclare faire donation aux frères du Temple de Salomon, d'un four qu'il avait devant la porte de Paris, *ante portam Parisius,* d'un cens de quarante sols et de dix-sept setiers, une mine d'avoine avec des poules, le tout à prendre dans la terre de Reuilly, *in terra de Ruilli.* Il leur abandonne en outre la maison de Frogier Lasnier, *domum Frogerii Asinarii* [1], située devant les barres, *ante barras,* avec la justice et le port touchant à la maison [2].

Certains titres du XIIIe siècle mentionnent l'acquisition faite par les Templiers, de quelques terres à Reuilly; mais ces acquisitions sont insignifiantes, comparativement au domaine qu'ils laissèrent là aux Chevaliers de l'Hôpital-Saint-Jean-de-Jérusalem et qui comprenait, au moment où ceux-ci en prirent possession, près de trois cents arpents de terre.

Une des descendantes de Mathieu de Beaumont, la veuve de Robert d'Artois, habitait en 1362, la maison de Reuilly [3].

Cette maison était au XVe siècle en très-mauvais état; les bâtiments menaçaient ruine. Le Grand-Prieur d'alors, Regnaut de Giresmes, voulant éviter des frais de réparation qui lui paraissaient trop onéreux, prit le parti en 1413, de céder la maison avec tout le domaine utile, à un nommé Jean Testart, bourgeois de Paris, moyennant un cens annuel de quatre deniers et une rente foncière de vingt-quatre livres parisis, mais sous la réserve de tous les droits de justice et de seigneurie qui formaient le principal revenu de cette terre.

Reuilly appartenait en 1624, à Jean de Vitry. Ce seigneur eut en 1633 un procès avec le Grand-Prieur de France, au sujet de la censive de la seigneurie qui, d'après le Grand-Prieur, devait comprendre 293 arpents de terre, au lieu de 243, comme le prétendait Jean de Vitry. Il fut reconnu que ce déficit provenait d'aliénations faites par

1. Frogier Lasnier a donné son nom à la rue depuis appelée rue Geoffroy Lasnier. — 2. Arch. nat. K. 23, n° 16.

3. On lit dans un cueilloir de rentes de 1362 (Arch. nat. S 5586). « La maison » de Ruilly-lez-Saint-Anthoine et ses appartenances que jadis tint Messire Robert » D'Artois et à présent Madame de Beaumont sa femme pour xx livres parisis » par an, est des membres de la maison de l'Hopital et a haulte justice, si comme » ladicte maison se comporte dedenz l'enclos des murs d'ycelle, combien que les » terres appartenant à icelle meuvent de plusieurs signories. »

Digitized by Google

les précédents détenteurs de ce domaine. Jean de Vitry avait lui-même cédé en 1624, à Antoine Faget, curé de la paroisse de Saint-Paul à Paris, sept quartiers de terre pour y bâtir l'église de Sainte-Marguerite. Comme cette église se trouvait dans la censive du Grand-Prieur, celui-ci y jouissait de tous les droits honorifiques et les armoiries de l'Ordre figuraient aux vitraux de l'église [1].

Il dépendait de la seigneurie de Reuilly un fief, nommé le fief de Rambouillet, tenant aux terres du domaine et consistant en une maison près du chemin de Paris à Charenton [2].

Le Grand-Prieur avait encore des cens ou rentes seigneuriales à La Courtille, à Belleville, à La Villette-Saint-Lazare, à Montreuil sous le bois de Vincennes, etc. Dans ce dernier village il avait une partie de la haute justice, ainsi qu'il résulte d'une déclaration de 1664 [3].

Clichy. — C'était sous les Templiers un chef-lieu de commanderie. La maison se trouvait sur le chemin qui descendait de Clichy-sous-Bois à l'abbaye de Livry. Il en dépendait une seigneurie assez importante en terres, cens, rentes, avec la haute, moyenne et basse justice, tant à Clichy que dans les environs.

L'abbé Lebeuf parle des Templiers comme seigneurs de Clichy, à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe [4]. Nous n'avons trouvé aucun titre qui les concerne avant 1261. C'est la vente à eux faite, cette année-là, par Eudes de Rosay et André de Clichy, du fief de Rosay, *feodum de Roseto,* situé à Clichy en Launois, *apud Clichiacum in Alneto,* aujourd'hui Clichy-sous-Bois, avec des terres, des vignes et censives à Chaconin, Montfermeil et Livry, du consentement du comte de Grandpré qui, la même année, leur accordait l'amortissement de ce fief, relevant de lui [5].

Mais la terre et seigneurie de Clichy n'acquit quelque importance, que lorsque Henri de Grandpré, seigneur de Livry, et Laure de Montfort, son épouse, eurent donné, en septembre 1267, aux Chevaliers du Temple de Paris, 380 arpents de bois, appelés le Bois du Roi, entre Bondy et Livry, franc et exempt de gruerie, avec tout ce

1. Arch. nat. S. 5086. — 2. Id. S 5609, Terrier de 1756. — 3. Arch. nat. S 5560. — 4. Hist. de la ville et dioc. de Paris. T. VI, p. 174. — 5. Arch. nat. S 5095, Suppl. n. 12, 14, 18.

Digitized by Google

qu'ils possédaient à Clichy, en fiefs, arrière-fiefs, pressurages de vins et autres droits seigneuriaux [1].

C'est alors que les Templiers fondèrent leur maison de Clichy. Le premier titre qui en fait mention, est une vente faite au mois d'avril 1270, par Jean Boileau, *Johanes Bibens aquam*, et Marguerite, sa femme, aux Templiers de Paris, pour les besoins de la maison de Clichy, *ad opus domus de Clichiaco*, de cinq arpents de terre pour le prix de dix livres parisis [2].

En 1277, Philippe-le-Hardi accorda aux hommes du Temple, demeurant à Clichy, le même droit d'usage qu'il avait déjà accordé aux habitants de Livry, dans ses bois de Livry, pour le pâturage de leurs bestiaux et pour y prendre le bois de chauffage, dont ils avaient besoin [3].

Les Templiers firent encore en 1284, de Jean et de Pierre de Clacy, écuyers, fils de Jean de Clacy, chevalier, une acquisition de soixante-deux arpents de bois, entre Livry et Bondy, près du chemin de Paris à Meaux, pour le prix de 200 livres et 15 sols parisis [4].

Mais nous voyons en 1290, une grave contestation s'élever entre les Chevaliers du Temple et le seigneur de Livry, qui était alors Pierre de Chambly. Celui-ci prétendait que la haute, moyenne et basse justice de Clichy lui appartenait avec les garennes. Les Templiers soutenaient que tout cela était à eux, comme ayant été compris dans la donation faite par le comte de Grandpré, en 1267. Une transaction mit fin à ce débat. On délimita par des bornes la seigneurie des Templiers, où ils conservèrent la haute, moyenne et basse justice, moyennant une indemnité de 800 livres tournois, qu'ils payèrent à Pierre de Chambly. De plus, ce dernier eut le droit exclusif de chasser la grosse bête dans toute la terre de Clichy, et dans les bois du Temple, qui provenaient du comte de Grandpré; les Templiers ne devant avoir que « la garenne et la chace au lievre, au » counin, au goupil, et à toutes les aultres bestes au pié clos [5]. »

Il dépendait de la maison de Clichy, au XIIIe siècle, la terre et seigneurie de Gagny [6], qui avait été donnée en 1272 aux Templiers

1. Arch. nat. S 5095, n. 19. — 2. Arch. nat. S 5095, Suppl. n. 59. — 3. Id. S 5096, Suppl. n. 6. — 4. Id. S 5096, Suppl. n. 2. — 5. Id. S 5096, Suppl. n. 9. — 6. Gagny (Seine-et-Oise), arr. de Pontoise, cant. Gonesse.

Digitized by Google

de Paris, par Pierre, seigneur de Gagny, sous la condition de lui accorder sa sépulture dans leur église [1].

Le domaine de Clichy comprenait 650 arpents de terre, dont les cinq sixièmes environ étaient en bois [2]. Son revenu était en 1733 de 1700 liv. Il avait été affermé en 1491, trente livres tournois, sans y comprendre toutefois les bois de Bondy et quelques prés à Chelles et en outre à la charge de dépenser par le fermier, en réparations de la maison, cent écus d'or.

Gonesse. — C'était, dès l'origine, un petit domaine qui appartenait au XIIIe siècle à une dame, du nom de Pétronille Du Change, *De Scambio*, et que celle-ci donna en 1284 aux Templiers de Paris, à la condition qu'elle profiterait, pendant sa vie, de la moitié de la récolte des terres, dont les frais de culture seraient entièrement à la charge des donataires [3].

La maison était située à Gonesse, rue des Forges; elle était toute en ruines en 1448. Le Grand-Prieur la donna alors à un frère de l'Ordre, nommé Nicole Saint-Homme, pour en jouir durant sa vie, moyennant une redevance de trente-deux sols par an, mais à la charge de rebâtir la maison.

En 1465, la guerre avec les Bourguignons ayant étendu ses ravages jusque dans les villages environnant Paris, le frère Nicole obtint du Grand-Prieur l'exemption de payer sa redevance annuelle, attendu que les ennemis avaient détruit ses récoltes et enlevé la couverture de sa maison pour faire du feu.

Il ne parait pas que cette maison ait été rétablie; car dans un bail fait en 1482 du domaine de Gonesse, il n'est question que de trente-six arpents de terre « où soloit jadis avoir une maison appelée le » Temple de Gonnesse. »

La terre et seigneurie de Stains, village près de Gonesse, relevait de la commanderie. La mouvance de ce fief avait été cédée aux Templiers, en janvier 1239, par Gervais de Chaumont, du consen-

1. Arch. nat. S 5097, Suppl. n. 18. — 2. Le bois de Notre-Dame, 43 arpents. — Le bois aux Fontenelles, 22 arp. — Le bois au Martelet, 50 arp. — Le bois de la Butte, 15 arp. — Le bois de la Croix-Gautier, 399 arp. — Le bois du château Gobillon, 14 arp. Total 543 arpents (Plan des bois en 1717). — 3. Arch. nat. S 5091, Suppl. n. 7.

Digitized by Google

tement de Guillaume de Flaucourt, seigneur dominant, pour le prix de douze livres parisis [1]. Cette terre appartenait alors à Henri Basset; elle passa ensuite dans les familles Poulain et Desfriches, et fut vendue, en 1602, à un avocat de Paris, Antoine Matharel. Un aveu du 11 juillet 1633, nous apprend qu'elle était possédée alors par Achille Du Harlay, conseiller au Parlement de Paris, petit-fils du célèbre président de ce nom.

Montmorency. — Les Templiers de Paris formèrent leur maison de Montmorency au moyen des donations que leur firent en grande partie les seigneurs du lieu. La première chose qu'ils en reçurent fut une rente de deux setiers de châtaignes que Bouchard de Montmorency leur accorda en 1192, à prendre chaque année dans ses bois [2].

D'autres seigneurs, Nicolas de Mahaut, en 1263, et Bauduin Des Fossés, en 1266, leur firent également des donations, pour obtenir, après leur mort, leur anniversaire dans l'église du Temple à Paris [3].

En 1269, Mathieu, seigneur de Montmorency, leur octroia des lettres d'amortissement pour tous les biens qu'ils possédaient audit lieu, sans réserve d'aucun droit de justice ou de seigneurie, mais sous la condition expresse qu'ils ne pourraient jamais y élever aucune tour ni forteresse. Cette charte énumère toutes leurs possessions, et particulièrement leur maison située à Montmorency, près de la Fontaine, dans la rue de l'Étang, *subtus fontana in vico de Stanno*, ainsi qu'une autre voisine, qui servait de pressoir pour faire leurs vins [4].

Quelques années après que les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem eurent pris possession du Temple de Montmorency, c'est-à-dire en 1318, le seigneur du lieu, qui était alors Jean de Montmorency, fit saisir féodalement leur domaine, sous prétexte qu'il n'avait pas été amorti par lui et ses prédécesseurs. Pour éviter un procès avec un aussi puissant seigneur, Simon Le Rat, alors Grand-Prieur, jugea à propos de transiger et de payer une somme de seize cents livres parisis, pour obtenir la libre possession de ses biens.

1. Arch. nat. S 5092, Suppl. n. 7. — 2. Id. S 5089, Suppl. n. 54. — 3. Id. S 5089, Suppl. n. 46 et 48. — 4. Id. S 5089, Suppl. n. 41.

Digitized by Google

A partir de ce moment, on voit les Chevaliers prendre en dégoût leur maison de Montmorency. Ils cédèrent à cens ou rente perpétuelle presque toutes leurs terres. Ils ne conservèrent que la maison qu'ils convertirent en cellier avec cinq à six arpents de vigne et un bois de douze arpents, au chantier de la Fontaine Bourdonné, appelé le Bois du Temple.

Duchesne, dans son histoire des seigneurs de Montmorency, ne fait mention que d'un seul titre ayant rapport aux Templiers, c'est une donation à eux faite, en 1221, par Mathieu de Montmorency, d'une partie de la dime de Deuil et de Montmagni [1].

Le Château de Mail [2]. – Ancien domaine seigneurial dont il ne restait plus au XVe siècle qu'une grange, appelée *La Grange l'auxerroise*, servant à renfermer les récoltes des terres et le produit des dimes qui appartenaient à la commanderie.

On ne trouve aucun titre qui puisse faire connaitre l'origine de ce domaine qui, depuis le XIVe siècle, a toujours fait partie du Grand-Prieuré de France.

Dans un procès-verbal de visite, en 1456, des maisons de la commanderie, on lit : « *La granche aucerroise* où souloit avoir le Chateau » de May qui est détruit par la guerre depuis quarante ans, avec » une grant quantitez de terre qui à present sont en désert, et aucune » quantité de menuz cens, lesquelz sont perduz pour ce que nul y » demeure [3]. »

Pour remettre les terres en bon état de culture, le Grand-Prieur, Bertrand de Cluys, les avait données en viage à un frère de l'Ordre, Josse Delaporte. Ce religieux en avait fait un bail, en 1478, à un nommé Mercier, demeurant, est-il dit dans l'acte, audit lieu du Château de Mailg, *assis entre Argentueil et Franconville*. Le bail comprenait, outre les terres, un moulin, sans la justice du lieu et les droits seigneuriaux, que le bailleur se réservait. Le fermage était fixé à cent sols parisis, mais le preneur devait faire bâtir à ses frais sur l'emplacement de l'ancien château une maison avec grange,

1. Deuil et Montmagny, cant. Montmorency (Seine-et-Oise). — 2. Ce lieu n'est indiqué sur aucune ancienne carte ; mais d'après un titre de 1478, on voit que le château de Mail était situé entre Argenteuil et Franconville (Seine-et-Oise). — 3. Arch. nat. S 5558, Portef.

Digitized by Google

écuries, étables, etc., et défricher soixante arpents de terre par année [1].

Au siècle dernier, il ne restait plus de cet ancien domaine qu'une chapelle et 150 arpents de terre, affermés avec quelques rentes seigneuriales, 400 livres.

Mesy. — Ancienne maison de l'Hôpital. Elle était située, comme nous l'avons dit, à Mesly, commune de Créteil (Seine-et-Oise). Elle est indiquée sur la carte de Cassini, à gauche de la route de Maisons à Villeneuve-Saint-Georges. C'était un domaine seigneurial, consistant en une ferme et terres en dépendant, avec haute, moyenne et basse justice, cens et rentes, tant à Mesly que dans les lieux circonvoisins. Il y avait près de la ferme une chapelle appartenant à la commanderie et qui servait d'église paroissiale aux gens du domaine.

L'Hôpital possédait déjà des biens à Mesy, lorsque Guillaume de Cornillon, premier seigneur du lieu, accorda par ses lettres de l'an 1198, aux frères de l'Hôpital de Paris, tout amortissement pour la justice et la seigneurie de la terre qu'ils possédaient à Mesy près Mesly, *apud Mesiacum juxta Melliacum,* et cela à la demande et sur les instances de Gaudefroy, chevalier, son homme de fief [2].

Plus tard, ce même Gaudefroy, dit de Mesnil-Frogier, *de Menillo Forgerii*, Ozanne, sa mère, et Henri Des Granches, mari de cette dernière, firent donation, suivant une charte de l'évêque de Paris, datée du mois de septembre 1229, à la maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, de la grange qu'ils avaient à Mesy, près Mesly, avec des terres, des prés, et en outre des cens à Sucy, *Suciaco,* à Limeil, *Limolio*, à Créteil, *Cristolio*, et à Valenton, *Valenthuno*, à la charge de leur rendre chaque année vingt-et-un setiers de blé [3].

Cette grange devint plus tard une belle ferme et le chef-lieu d'un fief assez important, par la réunion que les Hospitaliers firent à leur domaine, d'une terre qu'ils achetèrent en 1293, au prix de seize cents livres, de Jean de Choisy, écuyer, du consentement de Pierre de Bombiez, de qui relevait cette terre et avec l'agrément du roi Philippe le Bel, qui en confirma la vente [4].

1. Arch. nat. S 5088. — 2. Id. S 5093, Suppl. n. 39. — 3. Id. n. 8. — 4. Id. n. 15.

Digitized by Google

En 1416, la terre et seigneurie de Mesy rapportait 125 livres tournois, avec la charge de faire desservir la chapelle où l'on disait trois messes par semaine. Son revenu était en 1756 de 1800 livres. Les terres du domaine comprenaient 257 arpents.

Balisy. — C'était au temps des Templiers une petite commanderie. La terre et seigneurie de Balisy appartenait, au xiiie siècle, à un chevalier, du nom de Guillaume Bataille qui, par ses lettres du mois de juin 1288, en fit la vente à frère Jehan de Tour, trésorier de la maison du Temple, à Paris, pour le prix de 1400 liv. parisis. Comme cette terre relevait directement de la couronne, Philippe le Bel en approuva et confirma la vente par une charte, datée du mois de juin 1289 [1].

Le domaine consistait en une maison seigneuriale, bâtie en forme de pavillon, dans la Grand'rue de Balisy, et en cent dix arpents de terre au terroir dudit lieu, avec haute, moyenne et basse justice, four banal et autres droits seigneuriaux. Le commandeur avait droit de pêche dans la rivière d'Yvette, depuis le gril de la prairie de Balisy, jusqu'au moulin de Gravigny. Il avait également un droit de pâturage à La Jonchère, sur la montagne d'Epinay et au Roullon. Il possédait en outre des cens à Balisy, ainsi qu'à Lonjumeau, Gravigny, Balainvillers, Hozay, Lay et lieux circonvoisins.

La maison de Balisy avait sa chapelle qui était desservie en 1456, par un religieux de l'Hôpital, frère Regnault Gouré, à qui le Grand-Prieur avait donné, en récompense de ses services, la jouissance viagère du domaine de Balisy, à la charge de lui payer, chaque année, une maille d'or valant 25 sols tournois.

Le revenu de Balisy était de trente livres en 1529, de 100 liv. en 1571, de 800 liv. en 1635, de 1400 en 1643, de 4000 livres en 1757.

L'ancienne commanderie de Balisy avait pour membre une maison à Nozay [2], autrefois Noray *Nogaretum;* laquelle avait été donnée aux Templiers avec une soixantaine d'arpents de terre, par un nommé Hébert le Maistre de Montlhery, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official de Paris, du mois de juillet 1246 [3].

La maison de Nozay n'était plus, au siècle dernier, qu'une pauvre

1. Arch. nat. S 5094, Suppl. n. 31 et 29. — 2. Nozay (Seine-et-Oise), arr. de Versailles, cant. Palaiseau. — 3. Arch. nat. S 5094, Suppl. n. 46.

Digitized by Google

masure, privée de ses terres depuis longtemps usurpées par des seigneurs voisins. Le Grand-Prieur de France fit en 1754 des diligences pour les recouvrer, mais rien n'indique qu'il y soit parvenu.

Il y avait encore non loin de Balisy un fief qui relevait de la commanderie du Temple à Paris. C'était la terre et seigneurie de Chilly [1], qui appartenait, en 1386, à Nicolas Basele de Meudon, écuyer.

Orangis. — L'ancien domaine des seigneurs d'Orangis devint, au XII[e] siècle, la propriété du Temple, comme nous l'apprend une charte d'Alix, reine de France, portant en 1194, confirmation et amortissement du don fait à la maison de la Chevalerie du Temple, par Fouques d'Orangis et Regnaut, son frère, de soixante arpents de terre qu'ils avaient à Orangis, en chargeant Bauduin d'Orangis, leur autre frère, de tenir désormais des Chevaliers du Temple, à douze deniers de cens par an, leur maison d'Orangis, *domum de Orengiaco,* avec le pourpris, ensemble la terre, le bois et le pré en dépendant [2].

Les Templiers ne tardèrent pas à entrer en jouissance de cette maison, par la mort de Bauduin qui arriva quelques années après.

La terre d'Orangis, où le Grand-Prieur avait toute justice, contenait 140 arpents. Son revenu était en 1558 de 80 livres, en 1666 de 600 livres, en 1733 de 800 livres.

FROMONT. — Ancienne commanderie. On ignore comment et à quelle époque les Templiers acquirent le domaine seigneurial de Fromont, qui se composait d'un château, avec basse-cour et terres en dépendant, de la haute, moyenne et basse justice du lieu et de plusieurs rentes et redevances, tant à Fromont, qu'à Crosne, Ris, Evry et Misery.

Tout ce qu'on sait, c'est que l'Ordre du Temple possédait déjà des biens à Fromont en 1173. Des lettres de cette date de Maurice, évêque de Paris, portent que Gaudry de Savigny, en prenant l'habit de la religion du Temple, a donné à l'Ordre tout ce qu'il possédait à Fromont, *apud Fortem montem* [3].

Jusqu'en 1246, les acquisitions de terres sur Fromont sont faites

1. Chilly-Mazarin (Seine-et-Oise), arr. de Corbeil, cant. Longjumeau. — 2. Arch. nat. S 5094, Suppl. n. 59. — 3. Id. n. 4.

Digitized by Google

au nom des Templiers de Paris; mais après, elles se font pour le compte de ceux de la maison de Fromont. Nous trouvons cette maison mentionnée pour la première fois dans des lettres de l'official de Paris, du mois de janvier 1250, par lesquelles Léger de Crouselhes et Alpedis, sa femme, ont vendu aux frères de la Chevalerie du Temple de Fromont, *fratribus militie Templi de Forti monte*, un demi arpent de terre arable, tenant à la terre des Templiers, pour le prix de trente sols parisis [1].

Passée en la possession des Hospitaliers, la maison de Fromont fut longtemps administrée par des frères de l'Ordre qu'y plaçait le Grand-Prieur de France. Mais cette administration plus ou moins bien dirigée, coûtait beaucoup et absorbait souvent le revenu qu'on pouvait en tirer. C'est ce qui décida le Grand-Prieur à affermer Fromont, en 1564, à M. de Thou, conseiller du Roi et premier président du Parlement de Paris, moyennant un fermage de cent livres [2].

Le bail étant expiré en 1574, M. de Thou, dans le désir de conserver cette terre, proposa à Pierre de La Fontaine, alors Grand-Prieur, de l'acheter pour une rente perpétuelle, double du fermage qu'il payait. Après avoir pris l'avis du Grand-Maitre de l'Ordre et de son conseil, le Grand-Prieur accéda à la demande de M. de Thou et lui vendit le domaine seigneurial de Fromont, moyennant une rente foncière et non rachetable de deux cents livres par an.

En 1625, le Grand-Prieur, messire Alexandre de Vandosme, voulut faire annuler cette vente, comme ayant été faite contrairement aux statuts de l'Ordre. Un procès s'engagea avec le propriétaire de la terre de Fromont, qui était alors M. Arnould de Nouveau, maitre de la chambre aux deniers du Roi. Mais le Grand-Prieur fut débouté de sa demande, devant la Chambre des requêtes du Palais, comme devant le Parlement où il avait appelé.

Après la famille de Nouveau, Philippe de Lorraine posséda la terre de Fromont, et la vendit en 1704, à la marquise de Clérambaut. Elle appartenait, en 1733, au seigneur Julliot, secrétaire du Roi.

Santeny et *Le Plessis-Pommeraie*.— C'est vers la fin du XIII[e] siècle,

1. Arch. nat. S 5094, n. 14. — 2. Id. S 5083, Liasse 6.

Digitized by Google

que les Templiers achetèrent le domaine de Santeny. Jeanne, comtesse de Blois et de Brie, par ses lettres du mois de mars 1290, avait autorisé les frères du Temple d'acquérir et de tenir en main-morte les fiefs qui relevaient d'elle à Santeny, et alors possédés par le chevalier Guillaume, dit Bataille, seigneur de Villemenon [1].

En vertu de cette autorisation, que la comtesse disait donner pour le salut de son âme, quoiqu'elle la fit payer mille livres aux Templiers, ceux-ci achetèrent du chevalier Bataille, en 1292, au prix de 690 livres parisis, sa maison seigneuriale de Santeny, entourée de fossés, avec 94 arpents de terres, droits de justice et de cens qui en dépendaient [2].

Dans cette vente étaient compris plusieurs fiefs relevant de la seigneurie, le fief d'Ormoy, le fief de Cocigny appartenant à Jean de Brie, le fief d'Adam Du Ban, le fief tenu par le chevalier Pollo et d'autres encore.

Les Templiers augmentèrent leur domaine par des acquisitions successives. En 1295, le même chevalier Bataille leur vendit encore dix-neuf arpents de bois à Santeny, au chêne Gaillard, pour le prix de 33 liv. par.[3]

Le château de Santeny était au xve siècle une véritable forteresse, avec tours, fossés, pont-levis. Il fut ensuite presque tout démoli ; il n'en restait plus au siècle dernier qu'une partie, avec la basse-cour, cent arpents de terre labourable et 300 arpents de bois, le tout d'un revenu de 1800 livres par an.

En 1730, M. Chauvelin, garde des sceaux, ministre d'État et président à mortier au Parlement, conçut le projet de réunir à sa seigneurie de Villecresnes celle de Santeny qui y touchait. Pour cela il offrit à Monseigneur le duc d'Orléans, alors Grand-Prieur de France, de lui donner sa terre du Plessis-Pommeraie et son fief de Beaulieu, en échange du domaine de Santeny. Le Grand-Prieur, après avoir pris l'avis du Grand-Maître de l'Ordre et de son conseil, consentit à l'échange proposé, sous condition que M. Chauvelin donnerait en outre deux maisons, hors du faubourg Saint-Antoine, au lieu dit la Grande-Pinte, d'un revenu annuel de 500 livres ; ce qui fut accordé et réalisé par acte notarié du 18 janvier 1733 [4].

1. Arch. nat. S 5544. — 2. Id. — 3. Arch. nat. S 5544. — 4. Id. S 5092.

Digitized by Google

La terre du Plessis-Pommeraie consistait en un château avec basse-cour et 240 arpents de terre, affermés alors avec les droits de justice et de seigneurie 1900 livres. Le fief de Beaulieu, réuni au domaine du Plessis, formait le complément de cette seigneurie.

Les Bordes. — Nous avons vu que le chevalier de Villiers-l'Isle-Adam, ancien Grand-Prieur de France, avait fondé en 1529, dans l'église du Temple, une chapelle du nom de Jésus. Il avait donné pour cette fondation une somme de 4000 livres, qui fut employée à acheter une maison appelée l'Hôtel de la Barre, rue du Temple, à Paris, et une ferme avec 90 arpents de terre, située aux Bordes, près Corbeil, dans la censive du prieuré de Saint-Jean en l'Ile. Cette ferme rapportait en 1757, 1200 livres.

Le revenu de la commanderie du Temple a varié, selon les temps et les circonstances. Les guerres des xive et xve siècles, l'avaient toujours empêché de s'élever au-dessus de 2000 livres; il était de 7500 liv. en 1583, de 30 mille livres en 1664, et de 96 mille livres en 1786.

Ce dernier chiffre pouvait être triplé, en y ajoutant celui du revenu des autres chambres prieurales ou commanderies, dont jouissait le Grand-Prieur de France. C'étaient, avant 1633, les commanderies de l'Hôpital à Paris, de Choisy-le-Temple et de Launay-lez-Sens, et depuis lors celles de Choisy et de Launay seulement.

En 1786, la commanderie du Temple, autrement dite du Grand-Prieuré de France, avec ses deux autres chambres prieurales, rapportait 272 mille livres. Les charges s'élevaient à 80 mille livres environ, et une somme de 132 mille livres, en moyenne par année, servait aux réparations et aux *ameliorissements* des maisons des commanderies. Il restait au Grand-Prieur environ 60 mille livres.

Commandeurs du Temple.

Sous les Hospitaliers, ces commandeurs ayant toujours été les Grands-Prieurs de France, on trouvera leurs noms dans la liste de ces dignitaires, que nous avons donnée ci-devant.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE PUISEUX-EN-PARISIS.

ANNEXE DE CELLE DU TEMPLE DE PARIS.

Le Temple de Puiseux[1] était d'abord un membre de la chambre prieuriale de Choisy. Les Grands-Prieurs l'en détachèrent ensuite, pour en faire une petite commanderie, dont ils disposaient souvent en faveur de frères qu'ils avaient à secourir ou à récompenser pour de grands services rendus à l'Ordre.

Si l'on veut remonter à l'origine de l'établissement de Puiseux, on trouvera que ce n'était d'abord qu'une simple grange, que les Templiers avaient bâtie là, pour renfermer leurs dimes. Par ses lettres du mois de mai 1233, Bernold de Puiseux, chevalier, et Cécile, sa femme, vendirent, moyennant 1300 livres, aux frères de la maison du Temple de Paris, toute la dime de Puiseux, *totam decimam de Pusellis,* avec un arpent de terre dans le village, pour y construire une grange[2].

Plus tard, Philippe de Puiseux, chevalier, engagea aux frères du Temple tout le champart qu'il avait au territoire de Puiseux, pour cent livres parisis qu'il avait reçues d'eux, à titre de prêt, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official de Paris du mois de mars 1247[3].

En janvier 1255, Raoul de Puiseux, en vertu d'autres lettres du même official, leur fit donation du quint de plusieurs pièces de terre qui lui appartenaient au village de Puiseux, près Louvres, sous Chatenay; *apud villam de Puteolis juxta Lupas subtus Castenatum*, aux lieux dits la fosse Cacavere, la couture du Moulin, la couture des Épines, *de Spinis,* la couture du petit Orme, la couture des fosses à Harviler[4], etc.

Par un autre acte du mois de février 1260, le même seigneur Raoul donna aux Templiers tout le quint de son manoir, avec ses dépendances, sis à Puiseux, entre Marly et Fontenay, *inter Malliacum et Fontanetum*[5], de tout son bois appelé le bois du Coudray[6],

1. Puiseux-en-Parisis aujourd'hui Puiseux-les-Louvres (Seine-et-Oise), arr. de Pontoise, cant. Ecouen. — 2. Arch. nat. S. 5131, Suppl. n. 1. — 3. Id. n. 6. — 4. Id. n. 4. — 5. Marly-la-Ville (Seine-et-Oise), arr. de Pontoise, cant. Luzarches. Fontenay-les-Louvres, même arr. et cant. Ecouen. — 6. Le bois du Coudray au midi de Puiseux, carte de Cassini.

Digitized by Google

nemoris de Coudreio, entre Louvres et Puiseux, *inter Lupas et Puteolos*, de deux prés, dont l'un situé entre Fosses[1] et Bellefontaine[2] *inter Fossas et Bellam Fontem*, et l'autre entre Chatenay[3] et le bois de Jagny[4], *inter Castanetum et nemus de Jehengni*, d'une vigne près du bois du Coudray, de la moitié du four de Puiseux avec la maison. Il leur abandonna en outre la cinquième partie des hostices et de la justice dans la ville de Puiseux, ainsi que d'un moulin et des fiefs ou arrière-fiefs tenus dudit Raoul[5].

D'autres acquisitions faites par les Templiers, et après eux, par les frères de l'Hôpital, augmentèrent encore le domaine de Puiseux, qui comptait en 1456, 220 arpents de terre, rapportant alors six muids de froment et trois muids d'avoine.

La maison de Puiseux était située sur le chemin conduisant à Marly.

Fontenay. — Il y avait à Fontenay-les-Louvres une maison qui dépendait de la commanderie de Puiseux. C'était une ferme qui avec des terres, des droits de cens et de dime, était affermée, en 1389, trente-deux livres parisis par an[6].

Mais la maison fut détruite pendant les guerres du XVe siècle, comme nous l'apprend le procès-verbal de la visite prieurale de 1456. « En ung villaige appellé Fontenay, proche de Puisieux, souloit » avoir une maison, granche et establcs lesquelles sont du temps » des guerres démolies et n'y a rien que menues parties des masures » et y a qui appartient audit hostel environ XXXII arpens de terre » et aucunes parties de menues censives qui souloient valoir six livres » ou environ et à présent tout est baillié a ferme pour troys muys » et deux septiers de grain (XVIII de froment et VIII d'avoine). »

Les terres et censives de Fontenay furent ensuite réunies à la maison de Puiseux.

Le commandeur avait la haute, moyenne et basse justice, dans sa terre de Puiseux, dont relevait un fief à Bellefontaine, appelé le fief

1. Fosses (Seine-et-Oise), arr. de Pontoise, cant. Luzarches. — 2. Bellefontaine. Id. — 3. Châtenay. Id., cant. Ecouen. — 4. Le bois de Jagny au nord de Châtenay (cart. Cassini). — 5. Arch. nat. S 5131 Suppl. n. 2. — 6. Arch. nat. MM 31, f° 91.

Digitized by Google

de Boissonnet. Ce fief appartenait en 1735 à M. André de Pommereu, chevalier, conseiller du Roi en son Parlement de Paris, à cause de la dame de Gourgue, sa femme. Il consistait en une vingtaine d'arpents de terre.

La terre et seigneurie de Puiseux rapportait, en 1757, 5880 livres, en 1783, 8000 livres.

Commandeurs de Puiseux-en-Parisis.

1374 Frère Pierre Courtier.
1421 Frère Laurent Langlois.
1553 Frère Guillaume Viart.
1601 Le chevalier Charles Belotte.
1613 Le chevalier Guillaume de La Rivière.
1661 Le chevalier Charles de Mahaut.
1688 Le chevalier Nicolas de Godechart de Bachevillers.
1734 Le chevalier Guillaume de la Salle.
1742 Le chevalier Alexandre Blotefin de Vauchelles
1785 Le chevalier Jean Constant de Campion-Montpoignant.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE L'HOPITAL ANCIEN

AUTREMENT DIT

DE SAINT-JEAN DE LATRAN A PARIS.

Membres : *Lourcines,* — *La Tombe-Issoire,* — *Les Loges,* — *Saclay,* — LE DÉLUGE, ancienne commanderie, — *Chauffour,* — CUIRY, ancienne commanderie.
Noms des commandeurs.

L'époque de la fondation de la maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem à Paris n'est pas mieux connue que celle de la maison du Temple. Le plus ancien document qui la mentionne, remonte à 1171. C'est une charte de Maurice, évêque de Paris, par laquelle il fait connaître que Philippe *de Villa Escoblen* et Mathieu, son frère, ont cédé aux frères Jocelin et Gérard, procureurs de la maison de l'Hôpital à Paris, *procuratoribus domus Hospitalis Parisius,* les terres, les hommes et la justice seigneuriale qui leur appartenaient à Bièvre, *apud Bevram* [1], à la charge d'un cens annuel de deux sols et moyennant une somme de 40 livres une fois payée [2].

Dans un acte de donation fait en 1175, par Robert d'Arpenty à la maison de l'Hôpital à Paris, de terres sur La Norville, *apud Norvillam* [3], le frère Gérard, qui accepte cette donation, est qualifié de gardien et d'économe de cette maison, *custos, provisor, dispensator.*

1. Bièvres (Seine-et-Oise), arr. Versailles, cant. Palaiseau. — 2. Arch. nat. S 5125, Suppl. n° 22. — 3. La Norville (Seine-et-Oise), arr. Corbeil, cant. Arpajon.

Digitized by Google

Il est évident que ces diverses qualifications, données dans le même acte au frère Gérard, équivalent à celle de maître ou de commandeur, ***magister*, *preceptor,*** que prend frère Gauthier dans des lettres du même évêque de l'année 1176, portant concession à la maison de l'Hôpital, d'une rente de 50 sols parisis, par Étienne de Meudon, chevalier, au moment où celui-ci se disposait à partir pour la Terre-Sainte [1].

En 1189, nous trouvons les frères de l'Hôpital posséder à Paris une maison au-delà de Grand-Pont, ***ultra magnum pontem,*** qu'ils accordèrent à cens, la même année, à Guillaume de Bagneux et Mesende, sa femme, moyennant une rente de sept livres par an. L'acte qui contient cette concession, est remarquable en ce qu'on y trouve un frère, nommé Garnier de Naples, ***Neapolitanus,*** qui cumulait alors les deux dignités de Prieur de l'Hôpital en Angleterre et de Maître de l'Ordre en France, ***prior Hospitalis in Anglia et preceptor ejusdem in Francia.*** Dans cette même charte figurent les frères Jacques et Anselme qui le représentaient en France, pour les affaires de l'Ordre, ***vicem Prioris gerentes in Gallia*** [2].

Le frère Anselme était devenu, en 1194, prieur de l'Hôpital en France, car nous le trouvons ainsi qualifié dans des lettres de la même année, de Guillaume Des Barres, accordant aux Hospitaliers de Paris, une terre dans la censive de Notre-Dame-des-Champs, avec une grange sur le chemin conduisant à Montrouge [3].

Il ne faut pas confondre le titre de prieur de l'Hôpital, qui était le premier dignitaire de l'Ordre en France, avec celui de commandeur, ***magister,*** qui n'était que le chef de la maison de l'Hôpital à Paris. Le Prieur de l'Hôpital ou Grand-Prieur de France, était aux XIIe et XIIIe siècles presque toujours un prêtre. Ce n'était pas à Paris qu'il résidait alors, mais bien, comme nous le verrons plus tard, au prieuré de Saint-Jean en l'Ile-lez-Corbeil.

La maison des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à Paris, a porté différents noms. Dans les plus anciens documents elle est nommée simplement maison de l'Hôpital. Au XIVe siècle on la désigna sous le nom de l'Hôpital ancien, pour la distinguer sans doute de la

1. Arch. nat. S 5124, Suppl. n° 4. — 2. Arch. nat. S 5115, Suppl. n° 48. — 3. Idem S 5120, Suppl. n° 44.

Digitized by Google

nouvelle maison qu'on venait d'établir au Temple. On l'appela ensuite maison de Saint-Jean-de-Latran, sans qu'on sache la cause de cette nouvelle dénomination. Enfin vers le milieu du XVIIe siècle, la commanderie prit le titre de Bailliage de la Morée, parce qu'elle devint alors l'apanage du Bailli de La Morée, qui était un grand dignitaire de la langue de France à Malte.

La maison de l'Hôpital avec ses dépendances, formait un enclos moins grand que celui du Temple. Il contenait 2096 toises et se trouvait compris entre la place de Cambrai et les rues Saint-Jacques, des Noyers et de Saint-Jean-de-Beauvais[1].

Dans l'enclos on trouvait l'église, la demeure des religieux, la maison du commandeur et plusieurs habitations qu'on louait à des particuliers. C'est ce qui constituait le domaine seigneurial de l'Hôpital et formait une petite paroisse, dont le plus ancien des religieux portait le titre de curé.

L'église n'avait rien de remarquable comme monument. Ce n'était, d'après le procès-verbal de visite de l'année 1495, qu'une grande chapelle « fondée de Sainct-Jehan, chargée de couvent de quatre » frères chappelains qui tous les jours disent matines, basse messe » et grant messe, vesprez, complis, et aux festes solemnelles toutes » les heures. »

Le commandeur d'alors était frère Nicole Lesbahy, prieur de Corbeil et par ses soins « ladicte chappelle estoit bien honnestement » desservie, bien réparée tant de ediffices comme de verrines et » d'ornemens, tres bien garnie de calices, de croix et de plusieurs » reliquaires enchassez en argent tant doré que blanc. »

Il avait fait don à l'église de « deux grans chandelliers avec ung » tabernacle ouquel a ung denier de Nostre Seigneur, semblable a » celuy de Rodes, plus deux chappes de satin cramoisies, semées » de fleurs de lys d'or de Chippre, garnis de orfroys; deux aultres » chappes de damas blanc avec les orfroys pour les faistes Notre- » Dame; quatre pièces de tapisserie pour garnir le cuer, et une » orgres, et fait loger en ung Jubey de menuiserie dedens ladicte » chappelle les choses dessus dictes. »

1. Superficie : Eglise 135 toises 1/2. — Cimetière 42 t. 1/2. — Cloître 28 t. — Maison, cour et jardin du commandeur 166 t. — Maisons de l'enclos et du pourtour 1048 t. — Cours et places 676.

Digitized by Google

A son entrée en fonctions, le commandeur Lesbahy avait trouvé la maison et le couvent en très-mauvais état et tombant en ruines. Il avait donc « bien rediffié et reparé et faict tout de neuf ung corps » de maison à quatre bonnes chambres, et arriere-chambres, deux » salles, une haulte et une basse cuisine, et aultres choses nécessaires » pour une bonne maison, et icelle bien meublée de toutes utencilles » tant de chambres comme de cuisines. »

Les dépenses à la charge du commandeur pour le service du couvent et de l'église s'élevaient, à l'époque dont nous parlons, à 248 liv. par an.

« Pour le vivre et vestiaire de quatre frères chappellains a chascun » XL livres, monte . . . . CLX liv.

» Pour le luminaire de cire de l'eglise par an . . . XX liv.

» Pour le luminaire de huille . . . . VI liv.

» Pour le salaire du clerc qui sert en ladicte eglise . XX liv.

» Pour ung frère qui faict la recepte de la comman- » derie . . . . XXX liv.

» Pour une chambriere qui garde la maison et appa- » reille a manger ausdicts freres » . . . . XII liv..[1]

En 1454, les dépenses de bouche de la maison pour huit personnes, y compris le commandeur et son domestique, n'allaient pas à trente sols par semaine. En voici le détail pour la semaine du 12 au 19 mai.

« Le dimanche XIIe jour du mois de may, le tiers d'un gite de » buef, ung colet de veau et une jambe de porc, VI solz. — Le lundi » ung jarret de mouton et une espaulette de veau, XX deniers. — » Le mardi une poitrine de buef et ung colet de veau, III solz, III den. » Ce jour aux despens Renault Tessonnet et ung nommé Cardin, » maçons et leur varlet, qui ont besongné au colombier de la vieille » court de céans, près des escoles du clos Bruneau. — Le mercredi » demi-cent et ung quarteron de oefs, IIII cens de moules, demy » livre et ung quartier de beurre, III solz, IX den. Ce jour aux des» pens lesdits maçons et leur varlet. — Le jeudi ung souppis de buef, » demy quartier de mouton et une poitrine de veau, fèves frasées » pour le potage, V solz, IIII den. — Le venredi demy cent de oefs,

1. Arch. nat. S 5558, Portef.

Digitized by Google

» v cens de moules, demy livre de beurre et deux fromaiges, III solz, » VI den., I double; ce jour au disner M. l'abbé d'Oigny, le prevost » de S[t] Germain des Pres, M. H. Dautissy et Maitre Artus de Vau- » detar. — Le samedi, en morue, ung quarteron de oefs, demy livre » et un quart de beurre, III solz, VII den. Somme de cette sepmainne » XXVIII solz, II den. I double. »

La dépense était encore moindre en carême, à cause du maigre. Il en était de même pour la semaine des Rogations, comme nous allons le voir.

« Le lundi XXVII[e] jour de may, jour des Rogations, XVI harans » nouvels, II cens de moules, ung quart de beurre II solz, VI deniers, » II doubles. — Le mardi VI vives, ung quarteron de oefs, demy » livre de beurre, III solz, V den. — Le mercredi veille de l'Ascen- » sion, VII fanittes, ung quarteron de oefs, demy livre de beurre, » III solz, I den. — Le jeudi, jour de l'Ascension Monseigneur, une » pièce de buef et une de mouton, XX den., ce jour fut prins la » moitié de l'agneau que le pere de Jacotin serviteur de Monseigneur » le commandeur, donna. — Le venredi demy cent de oefs, II cens » de moules, demy livre de beurre, II solz, V den. — Le samedi ung » quarteron et demi de oefs, III cens de moules, demy livre de » beurre, II solz, IX den. — Le dimenche ung souppis de buef, ung » jaret de mouton, et une poitrine de veau, IIII solz. Somme, XIX solz, » X den. II doubles. »

Le total de la dépense pour l'année s'élevait à 86 livres, 7 solz, 5 den., et en moyenne par mois, de 6 à 7 livres. Le mois le plus chargé était celui de juin. C'était dans ce mois que tombait la fête de S[t] Jean-Baptiste, patron de l'Ordre et spécialement de la maison de l'Hôpital ou de S[t] Jean-de-Latran à Paris. On se mettait en frais pour célébrer la fête, décorer l'église et la grande salle du couvent; « pour » branches de may tant pour l'esglise que en la sale, VIII deniers; » pour dix chappeaulx de violette blanche à X ymages de l'esglise, » XX den., au sonneur qui feist ce jour le carillon, II solz; au crieur » de pardons aussi II solz...[1] »

Mais la principale dépense occasionnée par cette fête, était le grand diner donné par le commandeur et pour lequel il faisait

1. Arch. nat. S 5118, compte de 1455, Portef.

Digitized by Google

venir un cuisinier étranger. Voici le menu du festin en 1454 :

« Le lundi xxiiie jour de juing et jour Monsieur St Jehan Baptiste, » pour vi laperreaulx au prix de vi solz, et deux aultres au pris de » ii solz, viii den. font viii lapereaulx valant viii solz, viii den. — » ung cochon, vi solz, — ung quart de pois nouvaulx, ii s. — viii » pintes de let et iii quarterons de oefs, iiii s.. iii den. — ung quart » de sucre, ii s. — Once et demy de pouldre blanche et saffran batu, » xx den. — Pour huit livres de sérises, à ii den. la livre, xvi d. et » une bote d'ozeille, iiii d. — Pour vi gouyeres, chascune xx den., » valent x solz. — Pour xii pommes de capendu, xii den. — En » branches de may, viii den. — Ung minot de charbon, x den. — » Au queux, vi s. — Somme de ce jour xliiii solz, x den. »

Le Jeudi-Saint qu'on appelait le jeudi absolu, pour faire la Cène, on distribuait dans l'église aux assistants trois pintes de vin et six eschaudés. Selon l'usage on y lavait les pieds à treize pauvres à qui on donnait « par l'ordonnance de Monseigneur le commandeur pour » leur diner, en pain iii solz tournois, en vin iiii s., en pois, xii den., » en febves xii den., en bure ii s., vi d., somme xi s., x den. t. » On leur distribuait en outre pour porter chez eux « à chascun, douze » deniers en treize petis pains d'un blanc la piece, un harenc cru » et une petite piece de mollue. »

La veille de l'Ascension les chanoines de la Sainte-Chapelle, en faisant la procession, s'arrêtaient à St-Jean-de-Latran où ils déjeûnaient; ce qui coûtait en 1552, 34 solz, 6 den.

Les comptes ne mentionnent pas la dépense du pain et du vin, sans doute parce qu'on les faisait dans la maison. « Pour avoir fait » fouler une cuvée de vendange vermeille du cru de Fontenay au » pressouer de céans, de l'année miii^c liii, douze deniers. »

Les vignes que le commandeur faisait cultiver se trouvaient aux portes de Paris, à Fontenay, Bagneux, Issy, Romainville. Le vin que le couvent ne consommait pas, était vendu. Une queue de vin du cru de Fontenay valait en 1418 dix livres huit solz.

Au xve siècle, les revenus de la commanderie à Paris consistaient en loyers de maisons faisant partie de l'enclos de l'Hôpital, et en cens et rentes foncières sur d'autres maisons et héritages[1] situés rue

1. La censive de l'Hôpital comprenait : Rue Saint-Jacques, l'hôtel de la Mule

Digitized by Google

Saint-Jacques, rue des Noyers, au clos Bruneau, rue Saint-Denis et autres lieux dans Paris.

Le montant de ces revenus était en 1455, de 129 liv. 14 s. 9 den. Il s'élevait en 1783 à 33273 liv. dont 30600 liv. pour loyers de maisons, et 2673 liv. de cens et rentes foncières.

La commanderie possédait encore à Paris, un fief appelé le fief de la Ville-L'évêque. Il consistait en une grande maison qui fut détruite à la fin du xvi[e] siècle, et en censives qu'on continua de percevoir sur des maisons et héritages situés rue Ville-L'évêque, rue de Suresnes et rue de la Magdeleine.

Il en était de même du fief de la Ruelle à Antony, acheté en février 1306, par le trésorier de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, de Guillaume d'Antony, chevalier, et consistant en un manoir seigneurial avec des terres sur le grand chemin de Longjumeau, et dont il ne restait, au siècle dernier, que quelques cens et redevances que le commandeur percevait au village dont nous parlons [1].

Dans une déclaration du temporel de la commanderie de l'année 1776, on voit que le Bailli de la Morée se qualifiait de seigneur de Fontenay-aux-Roses, bien que l'abbé de Saint-Denis, haut-justicier de ce village, lui contestât ce titre, et qu'il eût défendu en 1774 au curé de recommander, comme il en avait l'habitude, au prône de la paroisse, chaque dimanche et fête, le commandeur comme seigneur du lieu [2].

L'Hôpital et le Temple possédaient avec l'abbaye de Saint-Denis, au xiii[e] siècle, la seigneurie d'Aubervilliers près Paris, comme il se voit par un acte de 1317, d'après lequel le Grand-Prieur de France et l'abbé de Saint-Denis, font entre eux division et partage de leurs droits seigneuriaux [3]. C'est cette part de seigneurie que le Bailli de la Morée cède, en 1689, à M. de Montholon, conseiller au Grand-

devant l'église des Mathurins, l'hôtel de Langres, les maisons de l'Écu de Bourgogne, du Mortier d'Or, de l'Écu de Bretagne, du Veau de Lucques, des Trois-Etriers devant les Trois-Rois, etc.

Rue des Noyers, les maisons du Cigne, de l'Arbalète.....

Près du clos Bruneau, les colléges de Tréguier, de Seez, de Bayeux.....

Dans la Grande rue Saint-Denis, la maison du Martel (compte de 1455), S 5118, Portef.

1. Arch. nat. S 5123, Suppl. n° 16. — 2. Arch. nat. S 5643, Cueilloir de rentes. — 3. Id. S 5545, Relevé du domaine honor. de la command[e] du Temple.

Digitized by Google

Conseil du Roi, moyennant une rente annuelle de 75 livres, au profit des commanderies du Temple et de Saint-Jean-de-Latran, rente qui continuait de se servir encore en 1789 [1].

Les membres ou maisons qui composaient au xve siècle, la commanderie de l'Hôpital, comprenaient outre son chef-lieu.

L'hôtel et fief de Lourcines avec le domaine de la Tombe-Issoire, sur Montrouge, qui en dépendait.

Les maisons de Louvières et de Vaumion.

L'ancienne commanderie de La Villedieu-lez-Maurepas, avec ses dépendances, La Brosse et La Boulaie.

L'ancienne commanderie du Déluge.

Les maisons de Chauffour, de Saclay, de Saint-Aubin et des Loges.

Par le démembrement qu'elle subit, comme nous l'avons vu en 1633, la commanderie perdit une grande partie de ses membres, qui servirent à former la nouvelle commanderie de Louvières et de Vaumion. Il ne lui resta plus que le fief de Lourcines, l'ancien domaine de la Tombe-Issoire et les maisons des Loges [2], de Saclay [3], du Déluge [4] et de Chauffour [5].

Elle conserva également un membre qu'on y avait ajouté en 1627, le beau domaine de Cuiry dans le Soissonnais [6].

Lourcines. — Ce fief, situé dès l'origine en dehors de l'enceinte de Paris, s'était formé à l'aide d'acquisitions faites au XIIIe siècle par les Hospitaliers. Son chef-lieu n'était d'abord qu'une réunion de masures qui leur avaient été données avec une vigne et une porcherie, à Lourcines, *apud Lorcines*, par Guillaume de Poitiers et Marie, sa femme, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official de Paris du mois de juillet 1250 [7].

Ces masures firent place ensuite à un hôtel nommé l'hôtel *Zone* ou *Jaune*, qui était situé rue de Lourcines, en face de la rue de Bourgogne.

1. Arch. nat. MM 46, p. 88, reg. du chapitre. — 2. Les Loges en Josas (Seine-et-Oise), arr. et cant. Versailles. — 3. Saclay (Seine-et-Oise), arr. Versailles, cant. Palaiseau. — 4. Le Déluge, commune de Marcoussis (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, cant. Limours. — 5. Chauffour (Seine-et-Oise), arr. et cant. Étampes. — 6. Cuiry-Housse (Aisne), arr. Soissons, cant. Oulchy-le-Château. — 7. Arch. nat. S 5116, Suppl. n° 13.

Digitized by Google

Les terres qui dépendaient du domaine de Lourcines s'étendaient sur le territoire du Petit-Montrouge, et comprenaient une ferme nommée la Tombe-Issoire.

Le Commandeur avait toute justice en son fief de Lourcines, mais il la faisait exercer par les officiers chargés de celle de l'Hôpital, à Paris. Cependant, en 1530, le commandeur Guignon, voulant avoir une justice particulière pour Lourcines, y nomma des officiers et fit faire une salle de plaids [1].

Plus tard, par suite de l'agrandissement de Paris, le fief de Lourcines fut partagé en deux; une partie resta dans l'intérieur de la ville, en continuant de se nommer le fief de Lourcines, et une autre plus considérable se trouva en dehors des murs d'enceinte et reçut le nom de fief de la Tombe-Issoire.

Dès lors, le fief de Lourcines ne se composa plus que de l'Hôtel, qui portait ce nom, avec un ilot formé par la rivière de Bièvre, qu'on appelait autrefois *Rivière Morte*, de quelques arpents de terre dans le champ des Capucins, rue de Bourgogne, et d'un certain nombre de censives sur des maisons et terrains situés rues de Lourcines, des Lyonnais, des Marionnettes, de l'Arbalètre, des Maisonnettes, des Charbonniers, de Bourgogne, etc.

La Tombe-Issoire. — C'était, dès le principe, une simple grange, que l'Hôpital avait là pour y renfermer les récoltes d'une partie de ses terres aux environs de Paris. Il est probable que cette grange fut celle que Guillaume Des Barres donna, en 1191, au frère Anselme, prieur de l'Hôpital de France, par des lettres qui sont rappelées plus haut.

Nous trouvons après, un autre seigneur du nom d'Hugues Pilet de Beauvoir, *de Bello videre*, qui déclare dans une charte de l'official de Paris, du mois d'octobre 1231, vendre et donner en

1. Voici les frais d'installation de cette justice : « Pour ung plaisdoyer a tenir » les plees en la seigneurie de Leurcines, payé à Houlet et à Rainier, maçons, » xviii livres parisis. — Pour un sceau gravé baillé au mere de Leurcines, au- » quel y a l'image de St. Jehan Baptiste, et les armes de Monseigneur le com- » mandeur, xx solz. — Pour avoir natté une chaelle du plaisdoier de Leurcines, » avecques les deux coltés de ladite chaelle pour le greffier et le procureur » fiscal, vi solz. — Pour ung tableau pour le plaisdoier auquel y a ung cruchefi » paint sur toelle, vi solz, vi den. (Cueilloir de rentes de 1530), S 5121. »

Digitized by Google

partie, aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, à Paris, tout ce qu'il possédait à Lourcines, *apud Lorcines*, sur ce territoire, et autour de la grange de l'Hôpital, située contre la Tombe-Issoire, *circa granchiam Hospitalis sitam juxta Tūmbam Isaure* [1].

Cette grange, devenue ensuite une ferme, se transforma en un domaine seigneurial, lorsqu'elle fut séparée, comme nous l'avons dit, du fief de Lourcines. Elle était située près du grand chemin de Paris à Montlhéry, et ses terres se trouvaient en grande partie sur le territoire de Montrouge.

Dans un bail de 1466, Renaud Gorre, commandeur de l'Hôpital, déclare affermer pour neuf ans à Germain Amaury, laboureur à Chassenay, « la maison hostel et métairie de la Tombe Isoire; » laquelle maison avec étables, grange, cour, jardin fermé de murs, » située près le moulin à vant, avec sept vingts arpens de terre » labourable; icelles terres sises en un clos qui est audit hostel, au » terrouer d'iceluy et de Montrouge et à l'environ, avec dix arpens » de prez à Chantilly et Savigni-sur-Orge, au fermage de quatre » muids de grains, scavoir : deux muids et demi de blé et un muid » et demi d'avoine, un septier de grosses fèves et quatre douzaines » de pigeons, sous la réserve, par le bailleur, de la jouissance d'une » petite maisonnette dans le clos de l'Hostel [2]. »

Détruite par un incendie, en 1490, la maison de la Tombe-Issoire ne fut point reconstruite. Les terres qui en dépendaient furent données partie à bail, partie à cens ou rente perpétuelle, et l'ancien domaine reçut alors le nom de Seigneurie du Petit-Montrouge [3].

Le fief de Lourcines et la seigneurie du Petit-Montrouge rapportaient, en 1783, 1250 livres.

Les Loges. — L'Hôpital des Loges touchait au parc du château de

1. Arch. nat. S 5116, Suppl. n° 14. — 2. Id. S 5122, 3e liasse.

3. La plus grande partie de ces terres était en vigne au XVIe siècle. Elles étaient situées aux divers chantiers ou lieux dits Piquebouc, Chassegnay, Hautebonne, l'Orme au Maire, Auxerre, les creuses voies, la carrière verte, les closeaux, les joncs marins, les marjolaines, le petit clos Morisse, le grand clos Morisse, le froid cul du Gorrot, le clos Mignon, la croix St.-Jacques, et les Reculettes (Terrier de 1520), Arch. nat. S 5681.

Digitized by Google

Versailles. La route de Port-Royal à Paris passait devant la porte de la ferme. Ce petit domaine, qui ne comptait au siècle dernier qu'une trentaine d'arpents de terre, en avait beaucoup plus à la fin du XIIe siècle, lorsque Walleran Vestrion, par des lettres d'Emery, archidiacre de Paris, du mois d'avril 1199, confirma aux frères de l'Hôpital la libre possession de ce qu'ils avaient aux Loges, *apud Loges,* en amortissant les biens qui relevaient de son fief, et en leur abandonnant tout droit de justice et de seigneurie [1].

Le fief des Loges rapportait, en 1356, cinq muids de grain; en 1757, 750 livres; en 1783, 1590 livres.

Saclay. — C'était une maison que les Hospitaliers de Paris formèrent au XIIIe siècle au moyen de plusieurs acquisitions qu'ils firent à Saclay et aux environs. La première date de 1194, et contient l'abandon par une noble Dame, nommée Osanne La Vilaine, à Dieu et aux pauvres de l'Hôpital de Jérusalem, de tout ce qu'elle possédait à Saclay, *in Sarcleio*, en récompense de quoi les frères Isambard, Emery et Harduin de l'Hôpital, à Paris, lui donnent XX liv. parisis [2].

Des lettres de l'abbé de Ste-Geneviève, du mois de juin 1228, portent que Gaudefroy Pasquier de Vaucresson, *de Valle Cressonis,* et Adeline, sa femme, ont renoncé à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la terre de Saclay, qui est déclarée dans ces lettres avoir été donnée aux Hospitaliers par Guillaume de Saclay, seigneur du lieu [3].

Parmi les acquisitions faites à Saclay par l'Hôpital, nous ne mentionnerons que les plus importantes : celle faite en 1228, d'Amaury d'Issy, chevalier, de quarante-trois arpents de terre avec des droits de champart, et de cens au village de Saclay, *in villa de Sarcleio* [4]; une autre faite en 1234 de la dime des Arpentis, *decime de Arpenti* [5], provenant du seigneur Milon de Repenti; une troisième enfin, en 1306, ayant pour objet vingt arpents de terre sur *Villedomble* [6], avec quatre livres et huit sols de cens, à prendre chaque année à Villiers-sous-Châteaufort [7].

1. Arch. nat. S 5124, Suppl. n° 35. — 2. Id. S 5124, Suppl. n° 3. — 3. Id. S 5124, Suppl. n° 10. — 4. Id. n° 8 et 9. — 5. Les Arpentis, commune de Vauhallan, arr. Versailles, canton Palaiseau. — 6. Villedombe, commune de Saclay. — 7. Châteaufort (Seine-et-Oise), arr. Versailles, cant. Palaiseau.

Digitized by Google

Au XVIe siècle, la maison de Saclay consistait en une belle ferme et 300 arpents de terre. La ferme se trouvait dans la grande rue du village. Incendiée en 1633, elle ne fut point rebâtie. Les terres louées à diverses personnes rapportaient, en 1757, 3,600 livres.

Le Commandeur avait une partie de la seigneurie de Saclay, mais sans aucun droit de justice.

LE DÉLUGE. — On ne trouve aucuns titres primordiaux sur le Déluge qui, avant de devenir un membre de Saint-Jean-de-Latran, avait été une commanderie de l'Hôpital. Mais cette commanderie avait beaucoup souffert des guerres du XVe siècle. Son revenu, réduit de beaucoup, suffisait à peine à l'entretien de son commandeur. C'est pourquoi, dans le chapitre provincial tenu à Paris en 1479, le conseil de l'Ordre prit une décision où il déclara que la commanderie du Déluge serait réunie à celle de Saint-Jean-de-Latran, « attendu sa proximité de Paris et sa petite valeur qui ne vault la » vie et le chevissement d'un frère. »

La visite prieurale de 1495 constate « qu'en la commanderie du » Déluge, membre de Saint-Jehan-de-Latran, a une belle chappelle, » chargée de troys messes la sepmainne, bien entretenue, desservie » et garnie d'ornemens. Audit lieu n'a point de maison pour le » Commandeur, et y a assis habitation pour le fermier [1]. »

Le domaine du Déluge comptait plus de 500 arpents de terre. Près de la ferme se trouvait la chapelle dédiée à St Jean-Baptiste; elle était desservie dans les premiers temps par un frère de l'Ordre, et au siècle dernier par un des Pères Célestins de Marcoussis, qui y venait dire la messe les dimanches et fêtes.

Une déclaration du temporel du Déluge de l'année 1775, nous apprend que le commandeur était seigneur et patron de la paroisse du Déluge. La cure était à sa collation, et il jouissait d'un grand nombre de censives et de rentes foncières à Marcoussis, Linas, Monthléry, Granvaux, Chevauville, Ollainville, Arpajon, Longjumeau, Marivaux, Gravigny, Savigny-sur-Orge, etc.

La seigneurie de Linas [2] appartenait en partie à la commanderie

1. Arch. nat. S 5558, Portef. — 2. Linas (Seine-et-Oise), arr. Corbeil, cant. Arpajon.

Digitized by Google

du Déluge. L'Ordre en avait acquis le tiers en avril 1303, de messire Jehan de Choisy, chevalier, sire de Brunoy.

La commanderie possédait encore à Beaudreville, commune de Gometz-la-Ville, à une lieue et demie de Marcoussis, un petit domaine nommé *le Petit Déluge*, consistant en une trentaine d'arpents de terre, sur le chemin de Chevreuse.

Voici les fiefs qui relevaient de la seigneurie du Déluge :

La terre et seigneurie de Marivaux [1], qui appartenait en 1749 à André Haudry, écuyer, seigneur et châtelain de Soucy;

Le fief de la Flotte, consistant en terres, dont une partie était enclavée dans le parc du château de Beljames [2], et sur laquelle existait une fontaine nommée la Flotte;

Le fief de Bison, consistant en cent quatre-vingt-trois arpents compris dans la terre et seigneurie d'Ollainville [3], qui appartint à Ferdinand Mercadek de Rohan, archevêque de Bordeaux, seigneur d'Ollainvillé;

Le moulin de Francherel, aussi appelé *Francsureau*, situé à Saint-Germain-les-Arpajon [4], que les frères de l'Hôpital avaient acheté en 1239 de Pierre de Chastres, et qu'ils arrentèrent en 1348 à Thomas de Faucherel. Ce moulin était possédé en 1777 par Monseigneur Philippe de Noailles, duc de Mouchy, marquis d'Arpajon et comte de Montlhéry.

Le revenu du Déluge, en domaine, droits de justice et de seigneurie était, en 1495, de 39 livres 15 sols; il était, en 1757, de 2800 livres; en 1783, de 7000 livres.

Chauffour. — La terre et seigneurie de Chauffour, située à deux lieues d'Étampes, se composait, au xve siècle, d'une maison près de l'église du lieu, et de cent vingts arpents de terre, avec la haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, fiefs et arrière-fiefs.

Le Commandeur avait la collation de la cure et la dîme de tout le territoire de Chauffour, d'une partie de celui d'Etrechy, jusqu'à la mare de Bretigny, ainsi que des terres de la seigneurie de Vaucelas.

1. Marivaux, commune de Janvry (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, cant. Limours. — 2. Beljame, commune de Marcoussis. — 3. Ollainville (Seine-et-Oise), arr. Corbeil, cant. Arpajon. — 4. Saint-Germain-les-Arpajon (Seine-et-Oise), arr. Corbeil.

Digitized by Google

Cette dime était d'un grand rapport et formait le principal revenu de la maison de Chauffour. Elle avait appartenu aux religieux du couvent de Morigny, qui l'avaient cédée en 1290 aux Hospitaliers de Paris, pour devoir se prendre, ainsi qu'il est dit dans l'acte de cession, sur toutes les terres du couvent, entre Chauffour et Etrechy, *inter Calidum furnum et Attichiacum*, et sur le territoire de Vaucelas, *et in territorio de Vauceloys* [1].

Une noble dame, Mahaut de Neuviz, par des lettres du Garde-scel de la sénéchaussée de Poitou, du mois de juillet 1303, avait vendu aux frères de l'Hôpital de Paris tout ce qu'elle possédait dans la châtellenie d'Etampes, en maisons, terres, prés, vignes, cens, fiefs et arrière-fiefs; ce qui avait été recueilli en grande partie par la maison de Chauffour [2].

Ce domaine était trop éloigné de Paris, et le Commandeur, pour l'administrer, était obligé d'y faire résider un frère de l'Ordre. En 1410, il avait été accordé à bail viager à un donné de l'hôpital, à charge d'une redevance annuelle de dix-huit livres tournois.

La maison de Chauffour fut détruite au commencement du XVI[e] siècle; on ne la rebâtit pas, et on afferma les terres à divers particuliers.

Plusieurs fiefs relevaient de l'Hôpital de Chauffour :

Le fief de Fontaine-Lirault, à Chauffour, comprenant un petit hermitage appelé l'Hermitage de Saint-Martin-de-la-Roche;

La terre et seigneurie de Saint-Evroult, qui appartenait en 1776 à messire Chrétien François de Lamoignon, chevalier, président au parlement de Paris [3];

Le fief de Sermaise [4], comprenant l'église et le cimetière du lieu, avec les maisons longeant la rivière;

Le fief de la Ménagerie et de la Prairie de Guisseray, à Breuillet [5];

Le fief de la Croix-de-Fer à Lardy [6], qui consistait en plusieurs maisons et pièces de terre;

1. Arch. nat. S 5126, Suppl. n° 3. — 2. Id. S 5128, Suppl n° 7. — 3. Saint-Evroult, commune de Saint-Cheron (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, cant. de Dourdan. — 4. Sermaise, cant. Dourdan. — 5. Breuillet, id. — 6. Lardy (Seine-et-Oise), arr. Étampes, cant. La Ferté-Alais.

Digitized by Google

Le fief de Vausalmon à Villeconin [1], appartenant en 1372 à Jean de Prelle, écuyer.

A Villeconin, le Commandeur avait la collation de la cure avec toutes les dîmes de la paroisse. Renaud, évêque de Chartres, avait donné, par ses lettres de l'année 1185, à la maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem l'église de Villeconin *ecclesiam de Villa Conani,* sous la condition expresse, acceptée d'ailleurs par les frères de l'Hôpital, qu'ils renonceraient au projet de bâtir une église et d'avoir un cimetière dans la ville de Chartres, projet qu'ils avaient voulu plusieurs fois mettre à exécution malgré l'évêque et son chapitre [2].

La chapelle de Fourchainville, *capella de Fulchevilla* [3], dépendait de l'église de Villeconin. Fondée par Guillaume Menier, châtelain d'Etampes, elle avait été donnée, en 1215, avec des terres et des rentes, aux Hospitaliers pour la faire desservir par un religieux de leur ordre [4].

La terre et seigneurie de Bruyères-le-Chatel [5] avait été possédée au XIIIe siècle par la maison de l'Hôpital, à Paris. Philippe-Auguste, pour racheter une rente de trente livres que le comte Robert, son oncle, avait constituée en faveur de cette maison sur ses revenus, à Poissy, *apud Pissiacum,* avait donné, en 1204, aux frères de l'Hôpital, tout ce qu'il possédait à Bruyères-le-Châtel, *apud Brueri Castrum,* en maisons, terres, justice et seigneurie, avec le droit de tenir au dit lieu un marché le mardi de chaque semaine [6]. Mais en 1297, les Hospitaliers jugèrent à propos de céder cette terre à Thomas de Bruyères, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de cinquante-six livres cinq sols. Cette rente ne cessa jamais d'être payée, et elle figure encore dans les comptes de la Commanderie de la fin du siècle dernier.

La maison de Chauffour qui, avec les droits seigneuriaux, rapportait, en 1495, 90 livres, produisait en 1757 600 livres, et en 1783 1100 livres.

1. Villeconin (Seine-et-Oise), arr. et cant. Étampes. — 2. Arch. nat. S 5126. Suppl. n° 5. — 3. Fourchainville, hameau de Villeconin. — 4. Arch. nat. S 5126, Suppl. n° 6. — 5. Bruyères-le-Chatel (Seine-et-Oise), arr. Corbeil, cant. Arpajon. — 6. Bibliothèque du Louvre, cart. de Philippe-Auguste; fonds latin 9778, f° 121.

Digitized by Google

Cuiry. — La terre et seigneurie de Cuiry-Housse, dans le Soissonnais, fut donnée en 1627 à l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, par Robert Hennequin, seigneur du lieu. Cette terre consistait en un beau château avec cour d'honneur et 900 arpents de terre divisés en deux fermes, dont l'une se nommait la ferme du Cerf. C'était un fief où le seigneur avait la haute, moyenne et basse justice, et qui relevait directement du Roi, à cause de sa châtellenie d'Oulchy-le-Château.

L'acte de concession, qui est du 23 février 1627, porte que cette donation avait été faite par le Seigneur Hennequin « dans le désir » d'être admis et reçu en la sainte et généreuse compagnie des » frères de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour y employer » sa vie à l'honneur de Dieu et de l'accroissement et exaltation de » son église, et pour y consacrer une partie des biens à lui par Dieu » départis [1]. »

Comme condition de cette donation, il était dit que cette terre serait érigée en commanderie, et que le donateur s'en réservait la jouissance viagère pour lui et, après sa mort, pour Robert de Boufflers, son neveu, qui serait reçu également chevalier de l'Ordre.

Le chevalier de Sevigny, trésorier du commun trésor au Grand-Prieuré de France, autorisé à accepter cette donation, stipula dans l'acte que la nouvelle commanderie, après avoir été possédée viagèrement par Robert Hennequin et son neveu, serait réunie à la dignité de Bailli de la Morée, sans pouvoir en être distraite ni séparée, à la condition que le Bailli de la Morée et ses successeurs prendraient le titre de Bailli de la Morée et de Cuiry, en mémoire du donateur. Le chevalier de Sévigny s'engageait encore, au nom de l'Ordre, à faire honorer Robert Hennequin de la grande croix de Malte, et à faire célébrer après sa mort, à perpétuité, chaque année, en l'église de Cuiry, deux obits solennels, l'un au jour du décès du donateur, et l'autre le 24 février, avec une messe tous les samedis en la chapelle de Notre-Dame de la dite église. C'est dans cette chapelle que fut inhumé plus tard Robert Hennequin.

La terre de Cuiry rapportait, en 1757, 4800 livres, et en 1783 11400 livres.

1. Arch. nat. S 5128.

Digitized by Google

Le revenu de toute la commanderie, après les guerres du xve siècle, n'était que de 449 livres; il en dépassait les charges de 146 livres (visite de 1495).

En 1583, le même revenu s'élevait à 3600 livres, et en 1633 à 11000 livres. Après le démembrement de la commanderie, qui eut lieu alors, pour constituer le bailliage de la Morée, comme nous l'avons dit plus haut, il se trouva réduit à 8000 livres. Il regagna bien vite ce qu'il avait perdu, et plus encore, car il était en 1757 de 38000 livres et en 1786 de 60000 livres.

Noms des Commandeurs de l'Hopital.

1171. Frères Jocelin et Gérard, *procuratores domus hospitalis Parisiensis*.
1172. Frère Jean, *preceptor parisius*.
1175. Frère Gérard, *custos*, *provisor*, *dispensator*.
1176. Fr. Guillaume, *magister*.
1192. Fr. Bérard, id.
1194. Frères Isambard, Emery et Harduin, *procuratores*.
1212. Frère Geoffroy, *magister*.
1230. Fr. Henri de Pemes, id.
1257. Fr. Guillaume de Moret, id.
1260. Fr. Jehan de Chaumes, *preceptor*.
1272. Fr. Nicolas de Hiscan, *de Hiscanis*, id.
1299. Fr. Jehan Pilon.
1323. Le chevalier Henri de Neufchâtel.
1344. Le chevalier Pierre de la Caucherie.
1355. Frère François Mouton
1356. Le chevalier Nicole de Thionville.
1376. Le chev. Pierre de Provins.
1412. Le chev. Henri de Bye.
1424. Le chev. Gueroult de Boissel.
1446. Le chev. Jehan de Goudeville.
1450. Le chev. Renaut Gorre.
1469. Le chev. Nicole Lesbahy.
1506. Le chev. Charles des Ursins.
1522. Le chev. Guillaume Guynon.

Digitized by Google

1549. Le chev. François de Lorraine, Grand-Prieur.
1550. Le chev. Pierre de La Fontaine, idem.
1567. Le chev. Guillaume de La Fontaine.
1569. Le chev. Henri d'Angoulême, Grand-Prieur.
1577. Le chev. Philibert Lullier.
1597. Le chev. Bertrand Pelloquin, Grand-Prieur.
1603. Le chev. Georges de Regnier-Guerchy, id.
1620. Le chev. Alexandre de Vandosme. id.
1630. Le chev. Guillaume de Meaux, Bois-Boudran, id.
1639. Le chev. Amador de la Porte, id.
1646. Le chev. Jacques de Souvré.
1676. Le chev. d'Elbene, Bailli de la Morée.
1693. Le chev. Charles de Savonnière de la Bretesche, id.
1717. Le chev. Louis Feydeau de Vaugien, id.
1726. Le chev. Henri Perot, id.
1735. Le chev. François de la Roche-Brochard, id.
1750. Le chev. Guillaume de Bernard Davernes du Bocage, id.
1756. Le chev. Guillaume George de Gouffier de Toix, id.
1762. Le chev. Constantin Louis d'Estournelles, id.
1773. Le chev. Hervé Lefebvre du Quesnoy, id.
1777. Le chev. de Sahure, id.
1779. Le chev. Antoine-Denis d'Alsace d'Hennin-Liétard, id.
1791. Le chev. Nicolas-Pierre des Noes, id.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE CORBEIL

OU

LE PRIEURÉ DE SAINT-JEAN-EN-L'ILE-LEZ-CORBEIL.

Membres : *Tigery*, — *Hôtel des Clos*, — *Champagne*, — *Montauger*, — SAVIGNY-LE-TEMPLE, ancienne commanderie, — MELUN, ancienne commanderie, — *Ozouer-le-Voulgis*, — *Maison du Clos Bruneau à Paris*.
Noms des Commandeurs.

C'est dans la seconde moitié du XIIe siècle, que les frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem commencèrent à posséder quelques terres et certains droits seigneuriaux dans la ville de Corbeil[1] et aux environs. Hugues, archevêque de Sens, dans des lettres de l'année 1176, déclare qu'un illustre personnage, du nom de Thierry Galeran, en renonçant au monde, a donné, d'après le conseil de ses amis et avec l'approbation du roi son maitre, à ces mêmes frères de l'Hôpital tout ce qu'il possédait au vieux Corbeil, *apud vetus Corbolium*, en droits de justice et de seigneurie, avec un clos de vignes, un pressoir, des hôtes et quelques censives[2].

En 1184, les Hospitaliers reçurent, à titre d'aumône, d'Alice de Bergeres, huit arpents de terre dans l'ile de Corbeil, *apud Corbolium in insula*, où ils ne devaient pas tarder à bâtir leur maison[3].

1. Corbeil (Seine-et-Marne), chef-lieu d'arr. — 2. Arch. nat. S 5144, Suppl. n° 33. — 3. Id., n° 6.

En effet, cette maison, avec une chapelle, existait l'année suivante, comme on peut le voir d'après une charte de Maurice, évêque de Paris, de l'année 1185, relative à une donation faite par Cécile de Bruyères à l'Hôpital de Corbeil, de deux arpents de pré à Corbeil, appelés ensuite les Prés de Saint-Jean. Cette charte est datée de Corbeil, de la maison des frères de l'Hôpital, le jour de la dédicace de leur chapelle, *die dedicationis eorum capelle* [1].

Quelques années après, en 1188, nous voyons la reine Alix, mère de Philippe-Auguste, accorder aux Hospitaliers le droit d'avoir deux moulins à fouler draps dans l'île de Corbeil, défendant à quiconque et s'interdisant à elle-même d'en construire d'autres pour le même usage [2].

Un autre moulin, appelé Courbreton (?), près Corbeil, *molendinum de Correcebretum juxta Corbolium*, leur fut donné en 1192 par Milon de Savigny [3]. Ils acquirent encore, dans les dernières années du XII[e] siècle, un four banal sis à la tête du Pont-sur-Essonne, *ad caput pontis super Essonam* [4], et des rentes foncières à Lanorville, *apud Norvillam* [5].

Mais ce qui donna une grande importance à la maison de l'Hôpital de Corbeil, ce fut la fondation d'un prieuré que la reine Isburge, veuve de Philippe-Auguste, y établit en 1223. Il nous reste un vidimus d'une bulle du pape Honoré, de l'année 1225, qui approuve et confirme cette fondation sur les bases convenues entre la Reine et Guerin de Montaigu, alors Grand-Maître des Hospitaliers. On voit par cette bulle que l'Ordre devait entretenir dans l'église de l'Hôpital de Corbeil, *in ecclesia Hospitalis de Corbolio*, treize frères prêtres, afin de prier pour la Reine, son défunt époux et leurs prédécesseurs;

Que chaque jour, trois de ces religieux diraient trois messes *de requiem*, à l'intention de ces derniers;

Qu'il serait choisi parmi eux un Prieur capable d'administrer les affaires spirituelles et temporelles du couvent;

Qu'il serait accordé par la Reine, pour la nourriture et l'en-

1. Arch. nat. S 5144, Suppl. n° 7. — 2. Id., n° 9. — 3. Id. S 5147, Suppl. n° 17. — 4. Essonnes (Seine-et-Oise), arr. et cant. Corbeil. — 5. Arch. nat. S 1547, Suppl. n°s 25 et 27.

Digitized by Google

tretien de chaque religieux une pension annuelle de douze livres;

Que le nombre des religieux devait toujours être complet; car s'il arrivait qu'il fût au-dessous du chiffre fixé, leur pension cesserait d'être payée, etc.;

La bulle confirme en outre la réunion qu'avaient faite les Hospitaliers, de leur maison de Tigery [1], au nouveau prieuré, pour en accroître les revenus [2].

En lisant ce que l'abbé Lebeuf, Duchêne, Delabarre et autres historiens ont écrit sur le prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile, on pourrait croire que ce fut la fondation de ce prieuré qui emmena les Hospitaliers à Corbeil. Nous avons vu par les titres ci-devant rapportés qu'ils y étaient bien avant ce temps, et que la maison et la chapelle qu'ils y possédaient, servirent à l'installation du nouveau prieur et de ses religieux.

Dès ce moment, la maison de l'Hôpital prit le nom de Prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil, et devint un des principaux établissements de l'Ordre dans la Langue de France. Les Grands-Prieurs, qui au XIIIe siècle étaient presque tous prêtres, faisaient leur résidence habituelle dans la maison de Corbeil. Ils y tenaient leurs chapitres, comme on peut le voir dans un assez grand nombre d'actes datés de Corbeil, avec cette mention *in nostro capitulo generali.*

Mais ces jours de prospérité et de gloire pour le Prieuré de Saint-Jean, ne devaient pas toujours durer. Après avoir été mis en possession des biens des Templiers, les Hospitaliers crurent devoir transporter de Corbeil à Paris, dans la maison du Temple, le siége de leur Grand-Prieuré de France. Il n'en fallait pas davantage pour que le Prieuré de Saint-Jean vit pâlir son étoile et décroître sa renommée avec son importance, surtout au milieu des temps malheureux qu'on venait de traverser. Une grande mortalité avait régné à Corbeil et dans les environs vers le milieu du XIVe siècle. Presque tous les censitaires de l'Hôpital étaient morts. Le prieur ne recevait presque plus rien de ses revenus. A bout de ressources, il allait être obligé de congédier la plus grande partie de ses religieux. C'était la ruine de son établissement; mais heureusement elle fut conjurée par Guil-

1. Tigery (Seine-et-Oise), arr. et cant. Corbeil. — 2. Arch. nat. S 5144, Suppl. n° 63.

Digitized by Google

laume de Mailg, alors Grand-Prieur de France, qui convoqua en 1353 un chapitre général à Corbeil. Sur sa proposition, le chapitre « con- » sidérant que par six prestres qui resteraient au Prieuré, le divin » service ne pourroit estre faict, et que honte, deshonneur, vitupere » et dommage seroit à toute la religion, si ung tel lieu comme la » maison et Prieuré de Corbeil, qui est le plus noble et le plus prin- » cipal et honneste membre du Prieuré de France, decheoit, » le chapitre, disons-nous, décida que le Prieuré de Saint-Jean devait être maintenu dans son ancien état et qu'il lui serait adjoint la maison de Savigny-le-Temple, dont les revenus d'un recouvrement certain compenseraient les pertes qu'il avait essuyées.

En 1370, Robert de Juilly, Grand-Prieur, obtint du Grand-Maître de l'Ordre, toujours pour subvenir aux besoins du Prieuré de Saint-Jean, de lui faire appartenir le vacant des prébendes des églises de Noyon, de Saint-Quentin, de Péronne et de Roye, dont jouissait, comme nous le verrons, la commanderie d'Eterpigny. On y ajouta encore au xve siècle d'autres revenus, et notamment les biens de l'ancienne commanderie de Melun qui avait été supprimée.

Malgré cela le Prieuré ne pouvait se soutenir, le nombre des religieux allait toujours en décroissant ; il était de huit au xvie siècle, et n'était plus que de cinq au siècle suivant. D'un autre côté beaucoup d'abus s'étaient glissés dans la maison par l'inobservation des réglements et par défaut de surveillance des Grands-Prieurs. Ceux-ci nommaient précédemment le Prieur de Corbeil et le choisissaient toujours parmi ceux qui avaient des droits à obtenir ce bénéfice. Plus tard on laissa les religieux élire entre eux leur Prieur, qui jouissait comme un véritable titulaire de tout le temporel de la commanderie. Cet abus qui dura assez longtemps fut enfin dénoncé à Malte, au conseil des chevaliers de la Langue de France, où on décida qu'à l'avenir le Prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile serait attaché à la dignité de Tresorier général de l'Ordre. Cette décision prise en 1631 fut approuvée par le pape Pie IV en 1639. Elle rencontra toutefois quelque opposition de la part des ministres du roi, mais Louis XIV finit par lui donner son approbation dans des lettres patentes du 10 décembre 1644.

Sous les Grands-Trésoriers les affaires du Prieuré n'en marchèrent pas mieux. Presque toujours absents à cause de leurs fonctions, ils

Digitized by Google

devaient confier à des mandataires le soin des intérêts qu'ils avaient à Corbeil. L'administration des chevaliers de Rocourt et de Talhouet excita en 1664 des plaintes assez graves. On reprochait à M. de Rocourt d'avoir laissé un Monsieur Juselin incorporer des terres du Prieuré dans son domaine de Chantemerle [1], et à M. de Talhouet, qui avait succédé à M. de Rocourt, d'avoir toléré cette usurpation, de ne jamais visiter le Prieuré et d'y laisser tomber tout en ruine. Les chevaliers de la Langue de France ordonnèrent au Grand-Prieur de faire une enquête sur tous ces faits. Celui-ci chargea de cette mission le chevalier de Fleurigny. Pendant ce temps-là, M. de Talhouet adressa au Grand-Prieur un long mémoire où il se disculpait des choses qu'on lui reprochait, Il envoya en même temps le président de Talhouet, son neveu, pour plaider sa cause près du Chapitre qui devait s'assembler. L'affaire s'arrangea et il fut convenu que M. de Talhouet ne toucherait rien des revenus du Prieuré aussi longtemps que tout n'y fut remis en bon état et que les réparations qu'il y avait à faire aux bâtiments ne fussent entièrement soldées [2].

Les bâtiments qui composaient le Prieuré étaient assez considérables et renfermés dans un grand enclos. Au milieu se trouvait l'église, à gauche le cloître et les chambres des religieux, à droite la maison du Prieur, en face un très-grand bâtiment appelé le Palais, où habitait le Grand-Prieur, lorsqu'il résidait à Corbeil, et qui servait aussi alors à la réunion des chapitres.

Le procès-verbal de visite du Prieuré en 1495, nous montre l'église « sumptueusement edifflée et grande et à croisées, bien entretenue » de murailles, verrieres et couverture, aveeq un beau clochier couvert partie d'ardoises et de plomb à deux cloches grosses. »

Dans une visite précédente, en 1456, on décrit ainsi son intérieur et les ornements qui s'y trouvaient :

« Au meillieu du grant hostel est assis un tabernacle et ciboire » dedans, ouquel repose le begnoist corps de nostre Seigneur en hostie » estans en une boiste d'ivoire, avecque ça une couppe d'argent dorée » et une croix dessus et ung crucifix ferré de leton pesant un marc » et demi ou environ.

1. Chantemerle, entre Essonnes et le Prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile, carte de Cassini. — 2. Arch. nat MM 44, p. 59.

Digitized by Google

» Sur ledit grand hostel, une table de bois doré belle et notable et » bien ouvrée, en quoy est l'Assomption Nostre-Dame et les Apostres » et sur ladite table à chascun bout une Sainte-Ymaige de nostre » Dieu et de Saint Jehan-Baptiste.

» Autour dudit hostel environné de hucherie faicte bien richement, » plusieurs ymaiges tout neuf bien et richement faict. Item quatre » colompnes de métal à quatre angles dessus de métal neufz bien et » richement fais par le prieur frère Jehan Foulon.

» Sur le grant hostel quatre petis chandeliers de métal tous neufz » faitz par ledit prieur dessus dit.

» En la closture dudit grant hostel, deux grans chandeliers de » cuivre. Item deux courtines bandées à bandes de bleu et de rouge » faites de nouvel par le prieur.

» Au côté dextre, une chaisere contenant trois siéges pour le » prestre, diacre et soubdiacre, labour de hucherie bien richement, » esquelles y a ung crucefix, deux ymages de Nostre-Dame et de » Saint-Jehan-Baptiste et de Saint-Jehan l'évangéliste armoiés des » armes du Roy et de la Royne, des armes de l'Ospital, de Monsei- » gneur le Grand-Prieur et du Prieur.

» Sur la tombe de la Royne [1] deux petits chandeliers de cuivre » de vielz estat.

» Autour du grand hostel a sept fenestres de voirrieres belles et » notables.

» Au corps de l'esglise a ung jubé faict de bois sur lequel y a » ung crucefix et une horloge toute neufve faicte par ledit Prieur.

» Au cuer tout environné en chaises de costé et d'aultre, et au moi- » tan un lustrain de bois et ung banc à seoir les choriés.

» En ladicte esglise y a douze fenestres de voirieres et huict croi- sées de voulte belles et notables. »

Le même document mentionne qu'il existait alors dans les jardins du Prieuré « une chapelle ancienne, nommée la chapelle Nostre- » Dame, en laquelle a une chasse de cuyvre, ouvrage de Lymoges, » dessus un très-bel autel de pierre. »

Autour du Prieuré et sur les bords de la rivière d'Estampes, s'é-

1. Cette tombe était celle de la reine Isburge, fondatrice du Prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile.

Digitized by Google

tendait une belle prairie de plus de cent arpents qui allait jusqu'à la maison de Chantemerle.

L'Hôpital possédait aux environs de Corbeil quelques vignes au clos Lecomte, à Boucornu, aux roches de Saint-Jean et au Tartaret. Ces vignes servaient à faire le vin qu'on consommait au Prieuré.

Il possédait encore 200 arpents de terre arable sur Corbeil aux Coquibus; sur Essonnes près le bois des Granges, sur Villabé, à la Coudraye, à la Saussaie, aux masures de Vaux etc.

210 arpents de bois dans la forêt de Senard appelés le bois de l'Hôpital, vers Tigery; le bois de Saint-Jean ou de la Motte du Parc sur la route de Mongeron.

520 arpents de bois dans la forêt de Rougeau.

Le bois de Langlée (104 arpents) entre Breviande et Boissise-la-Bertrand.

Il appartenait à l'Hôpital dans le faubourg Saint-Jacques à Corbeil un pressoir et plusieurs maisons, qui lui provenaient des Templiers auxquels ces immeubles avaient été donnés en 1267 par une dame du nom de Marguerite de la Grange [1].

Il y avait aussi dans la ville un grand hôtel nommé La-Queue-du-Renard, entre la rue du Blanc-Pignon et celle des Rosiers, aboutissant à la rue du Petit-Saint-Jean. Cet hôtel avait été l'objet d'une donation faite en 1440 au Prieur de Saint-Jean-en-L'Isle, par Jean de L'Isle et Isabeau sa femme, à la condition de faire célébrer dans l'église du Prieuré, après leur mort, chaque année et à perpétuité, un service solennel pour le repos de leurs âmes.

L'Hôpital avait la haute, moyenne et basse justice dans le domaine dépendant de son Prieuré. Il jouissait de cens et de redevances foncières sur plusieurs maisons et héritages à Corbeil, Chantemerle, Fontenay-en-Brie et lieux environnants. Il percevait des droits de dîme à Mormant et à Vilbert.

Un de ses plus grands revenus était un droit de minage qui rapportait plus de 50 muids de grain par an. Ce droit se prenait sur tous les grains qui se vendaient au marché ou sur les ports, dans toute la prévôté de Corbeil; il avait été concédé au Prieur de Saint-

1. Jean de la Barre, Antiquités de Corbeil, p. 25.

Digitized by Google

Jean-en-l'Ile, en 1224, par le roi Louis VIII, au nom de sa mère, la reine Isburge [1].

Les biens et revenus que nous venons d'énumérer rapportaient au Prieuré, en 1783, 21,500 livres.

Passons maitenant aux membres ou maisons qui ont dépendu de ce Prieuré et qui formaient ce qu'on appelait la commanderie de Corbeil. C'étaient la maison de Tigery dont nous avons déjà parlé, l'Hôtel des Clos dans la paroisse de St-Pierre-lez-Corbeil [2], la maison de Champagne, près Corbeil [3], la maison de Montauger [4], les anciennes commanderies de Savigny-le-Temple [5] et de Melun [6], la terre et seigneurie d'Ozouer-le-Voulgis [7], et la maison du Clos-Bruneau à Paris.

Tigery. — La maison qu'on appelait le plus souvent l'Hôpital de Tigery, était un fief où l'Ordre avait la haute, moyenne et basse justice. Le domaine se composait d'une ferme située sur le chemin de Tigery à Sénard avec cent arpents de terre. Il s'y trouvait une chapelle nommée la chapelle de Saint-Genefort, où l'on disait la messe une fois par semaine.

Tigery était le plus ancien membre du Prieuré de Saint-Jean-en-L'Isle. Dans la bulle du Pape Honoré qui confirme, en 1225, la réunion de cette maison au prieuré qu'on venait de fonder; il est dit que Tigery était alors tenu par un frère de l'Ordre du nom de Durand qui devait en jouir jusqu'à son décès.

Le revenu de la maison de Tigery était en 1757 de 500 livres.

Hotel des Clos. — C'était le nom qu'on avait donné à un petit domaine seigneurial dans la paroisse de Saint-Pierre-du-Perray, près Corbeil, et situé non loin du bois de Rougeau. Il se composait d'une maison avec 70 arpents de terre, et relevait de la terre et seigneurie

1. Arch. nat. S 5760, Terrier de Corbeil de l'année 1665. — 2. Saint-Pierre-du-Perray (Seine-et-Oise), arr. et cant. Corbeil. — 3. On ne trouve Champagne près Corbeil sur aucune carte; mais les anciens titres portent que la maison qui avait ce nom était située sur la route de Paris. — 4. Montauger, commune de Lisses, arr. et cant. Corbeil. — 5. Savigny-le-Temple (Seine-et-Marne), arr. et cant. Melun. — 6. Melun, chef-lieu du départ. de Seine-et-Marne. — 7. Ozouer-le-Voulgis (Seine-et-Marne), arr. Melun, cant. Tournon.

Digitized by Google

de Livry. Après avoir appartenu à Jean Février, écuyer, il fut vendu par celui-ci, en 1480, à Etienne Février, son frère, qui le recéda ensuite à Nicole Lesbahy, prieur de Saint-Jean-en-l'Ile. La maison ayant été détruite par un incendie, le Prieur Lesbahy arrenta, en 1484, les terres du domaine à Jean Pymart, moyennant une redevance annuelle de douze setiers de blé et de six setiers d'avoine, sous la réserve de la foi et hommage faite pour lui et ses successeurs [1].

Champagne. — Il n'y avait là d'abord qu'une grange dimeresse qui avait été donnée avec quelques terres aux frères de l'Hôpital par un nommé Pierre, chanoine de Saint-Spire à Corbeil, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official de Paris de l'année 1231. Cette grange était située au territoire de Champagne, près Corbeil, *in territorio de Campania juxta Corbolium*, sur la route de Paris [2].

Les Hospitaliers y bâtirent ensuite une maison et avaient réuni là, à la fin du XIVe siècle, plus de cent arpents de terre, avec une dime qu'on appelait la dime des Bordes de la Quarantaine de Champagne.

La maison fut détruite pendant les guerres du XVe siècle. Le domaine redevint ce qu'il était avant, c'est-à-dire une simple grange qui, avec les terres, était affermée en 1476 douze livres tournois.

Montauger. — Ce domaine, composé d'une maison, d'une chapelle et d'une trentaine d'arpents de terre, faisait partie des biens qui furent achetés, comme nous le verrons plus loin, au commencement du XIIIe siècle, par les frères de l'Hôpital, des moines de la Charité de l'ordre de Cluny. Cette acquisition était à peine faite, qu'un procès s'éleva entre les nouveaux propriétaires de Montauger et Bauduin de Corbeil; celui-ci prétendait avoir la haute et basse justice sur la maison et les terres que les Hospitaliers venaient d'acheter. On finit pourtant par s'entendre; une transaction eut lieu en 1210 et, moyennant trente-neuf livres parisis et un muid de froment qu'il reçut, Bauduin renonça à tous ses droits et spécialement au panier de raisins qui lui était dû chaque année sur les terres de Montauger, *panerio rascemorum territorii Montis Ogeri* [3].

1. Arch. nation. S 5749, Invent. des titres du Prieuré de Saint-Jean. — 2. Id. S 5146, Suppl. n° 1. — 3. Id. S 5145, Suppl. n° 35.

Digitized by Google

Un autre désaccord survint en 1222 entre les Hospitaliers et les religieux du couvent du Fossé, sur la perception des dîmes provenant des moines de la Charité, aux territoires de Montauger et de Boucornu. Les religieux consentirent à l'abandon de tous leurs droits en faveur de l'Hôpital, à la condition de recevoir chaque année une double pièce de vin du territoire de Montauger, au temps des vendanges, et du premier pressurage des vins de l'Hôpital [1].

Les guerres du xve siècle, qui avaient ravagé le pays, avaient entièrement ruiné le domaine de Montauger. Les vignes avaient été arrachées, la chapelle était détruite, la maison inhabitable. Il ne restait plus à Montauger qu'un seul habitant, le fermier de l'Hôpital : « et » au villaige qui est tout en ruyne n'y a personne qui y demeure » que ung bon homme et sa femme, qui doit rendre des maisons et » terres de l'Ospital quatre francs [2]. »

Lorsque la guerre ou un autre événement avait ruiné et détruit un de leurs domaines, il arrivait parfois que les Hospitaliers, voulant éviter des frais de reconstruction, jugeaient plus profitable de le donner à cens et à rente perpétuelle. C'est ce qu'ils firent à l'égard de leur maison de Montauger qu'ils arrentèrent, en 1487, à Pierre Versoris, avocat au parlement de Paris, moyennant une redevance annuelle de 12 écus sol. Le domaine comprenait alors plus de cent arpents de terre.

Après Pierre Versoris, la terre de Montauger passa à Balthazard Chahu, seigneur de La Papotière, et après celui-ci à Lazare Pena, écuyer, seigneur de Moustiers, ainsi que le constatent divers actes de foi et d'hommage rendus au Prieur de Saint-Jean-en-l'Ile, en 1613 et 1640.

Savigny-le-Temple. — Ancienne commanderie. La terre et seigneurie de Savigny fut donnée aux Templiers par Louis VII, à son retour de la Terre-Sainte. La charte de donation est datée d'Orléans, l'an 1149. Le Roi, pour récompenser les frères de la chevalerie du Temple de leurs services rendus en Terre-Sainte à la cause de la religion, et aussi pour les aider à faire le bien et à secourir les

1. Arch. nat. S 5749, Invent. des titres du Prieuré de Corbeil. — 2. Id. S 5558, Portef. Visite de 1456.

Digitized by Google

pauvres pélerins, dont le nombre allait toujours en augmentant, déclara leur faire donation de sa maison de Savigny, au-dessus de Melun, *villam nostram que appellatur Saviniacum supra Melodunum*, avec toutes ses dépendances, pour en jouir librement, comme le souverain en jouissait lui-même. De plus, il leur accorda trente livres de rente, à prendre sur les cens qu'il recevait à Etampes, *apud Stampas*, chaque année à la saint Remi [1].

C'est sans doute vers la même époque que l'église de Savigny fut donnée aux Templiers; car nous trouvons des lettres de l'année 1168, de Guillaume III, archevêque de Sens et commissaire député du Saint-Siége, par lesquelles il enjoint à tous les prêtres du diocèse de Melun, de ne recevoir dans aucune paroisse ceux de Savigny, sans la permission des Templiers, à qui la dite église avait été donnée, et de ne chercher à diminuer en quoi que ce soit leurs droits de paroisse, sous peine d'excommunication [2].

Parmi les donations faites aux Templiers dans le XII[e] siècle, nous remarquons celle d'un croisé du pays, Gaudefroy de Nandy. La charte qui la renferme est datée de Saint-Jean-d'Acre, au moment du siége, en 1191. Gaudefroy y déclare donner à Dieu et aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon une terre à deux charrues, *terram ad duas carucas*, dans le territoire de Savigny, *in terra Savine*, à prendre de l'autre côté du bois, vers Nandy, ou dans tout autre endroit, au choix des Templiers. Les témoins de cette donation sont également des croisés, seigneurs des environs de Savigny; Hugues de La Ferté-Alais, Bochard de Moigny, Guillaume de Saint-Martin et Hugues de Marchais [3].

Quelque temps après, nous trouvons des lettres d'Alix, reine de France, de l'année 1197, approuvant et confirmant l'abandon fait en forme d'aumône, à la maison du Temple, par Hugues de Chamilly et Gille, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient en vassaux, terres et cens à Savigny et à Saint-Leu, village voisin, *apud Saviniacum et sanctum Lupum*, sous la réserve toutefois des fiefs de Simon de Forges, de Gillon de Noisement, de Joscelin et de Guillaume du Châtellier, *de Castellario* [4].

Des portions de dîme sont encore données aux Templiers sur les

1. Arch. nat. K. 23, n° 15, 10. — 2. Id. S 5749, Invent. de titres. — 3. Id. S 5145, Suppl. n° 63. — 4. Id. S 5146, Suppl. n° 24.

Digitized by Google

territoires de Savigny et des villages environnants, en 1177 par Gui de Melun, chanoine de Sens, en 1205 par Raoul Morin, en 1211 par Guillaume du Châtellier, en 1229 par Adam de Milly, en 1230 par Eudes Leuverdys, chevalier, etc.

Les acquisitions de terres continuèrent au XIIIe siècle, de sorte que le domaine de Savigny comptait plus de 1500 arpents, au moment où l'ordre du Temple fut supprimé.

Sous les Hospitaliers, la commanderie de Savigny continua de prospérer et devint l'un des plus beaux domaines du pays. L'hôtel du commandeur, vulgairement appelé le Château ou la Grande-Cour, était situé près de l'église. D'un côté se trouvaient la basse-cour et la ferme du château, de l'autre une chapelle dédiée à Saint-Jean, en face un grand bâtiment où le bailli de Savigny, au nom du Commandeur, rendait la justice du lieu et de son ressort qui comprenait Saint-Leu, Noisement, Forges, Villebohet, Le Plessis-le-Roi, La Grange-du-Bois, et autres dépendances de Savigny.

Le Commandeur avait dans les lieux que nous venons de nommer, la haute, moyenne et basse justice. Il était le collateur de la cure de Savigny, et grand décimateur de la paroisse.

La rivière de Barlory passait devant le château et traversait une grande partie des terres, en faisant tourner le moulin banal de la commanderie, appelé le moulin Follet. Le Commandeur avait le droit de pêche dans cette rivière comme celui de chasse dans toute la seigneurie.

Les terres du domaine de Savigny étaient divisées et reparties en plusieurs fermes. Il y avait la ferme du Château, la ferme de la Malaquinerie, sur le chemin de Melun à Corbeil, la ferme de la Grange-du-Bois, près de Villebohet, la ferme de la Barre, dans la rue de Savigny à Moissy, la ferme des Mesnys et la ferme du Plessis. Ces trois dernières fermes avaient été acquises par voie d'échange, le 17 juin 1656, de Nicolas Fouquet, chevalier, comte de Melun, vicomte de Vaux, ministre d'Etat et procureur général du Roi au parlement de Paris, à qui les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient donné en contre-échange, cent vingt arpents de terre à Maincy et à Rubelles [1].

1. Arch. nat. S 5146, liasse 3.

Digitized by Google

De toutes ces fermes, il n'existait plus, au siècle dernier, que celle du Château, à laquelle les terres des autres avaient été réunies.

La commanderie avait un grand nombre de censives et de rentes foncières sur des maisons et des terres à Savigny, ainsi qu'à Gaudrée, Rougeau, Croix-Fontaine, etc.

Les fiefs qui relevaient de la seigneurie du temple de Savigny étaient, d'après une déclaration de 1692, au nombre de sept.

Le premier et le plus important, était la terre et seigneurie de Saint-Leu, avec la haute, moyenne et basse justice, consistant en maisons, terres, cens, et possédée à l'époque dont nous parlons, par M. De Santeuil, conseiller du Roi, et trésorier de France.

Venaient ensuite : le fief de Coulevrin, situé à Savigny, et consistant en une cinquantaine d'arpents de terre ;

Le fief de Forges, appartenant au président De La Grange, situé aussi sur Savigny, entre Saint-Leu et Saint-Port, et consistant en un grand hôtel, en la moitié des moulins de Forges, et en quelques terres à labour ;

Le fief de la Souche, près Saint-Port, comprenant 21 arpents de bois à M. Antoine de Linois, conseiller et secrétaire du Roi, seigneur et baron de Saint-Port et de Sainte-Assise ;

Le fief du Petit-Plessis-le-Roi, dans le finage de Savigny, consistant en maison, terres, pâtures et autres héritages, possédé par M. le président De La Grange, à la charge d'une rente de 25 livres, payable chaque année à la commanderie ;

Le fief de Champlatreux, également sur Savigny, appartenant à Mme Delamarre, comprenant cens, bois, arrière-fiefs et une maison, sise sur le chemin de Corbeil à Melun ;

Enfin, un autre fief qui ne portait aucun nom, et qui avait pour objet une pièce de terre sur Savigny.

Le revenu de la terre de Savigny était de sept mille livres, en 1792.

Melun. — Ancienne commanderie de l'Hôpital. Cette maison a été comme celle du Temple de Savigny, une fondation royale. A la fin du xiie siècle, les Hospitaliers avaient à Melun une maison, nommée la maison de Guillaume Lefebvre, *Willelmi Fabri*, que Robert, comte de Melun, leur avait donnée en 1195 [1].

1. Arch. nation. S 5146, Suppl. n° 28.

Digitized by Google

Quelques années après, en 1200, Alix, reine de France, confirmait une donation que leur avait faite Drogon de Latre, *de atrio*, d'une rente de onze sols parisis, sur un moulin, au pont de Melun, qu'on appelait Moulin-de-l'Oiselet [1].

Mais les Hospitaliers ne s'établirent dans cette ville, que lorsque Philippe-Auguste leur eut donné des terrains pour y bâtir leur maison. En effet, le Roi, par des lettres de l'an 1210, déclara concéder pour le salut de son âme et de celle d'Alix, sa mère, à la maison de l'Hôpital de Jérusalem, des terres ou champs, *plateas*, à Melun, près de l'école des Juifs, *juxta scolam Judeorum*, avec des vignes qui se trouvaient entre ces champs et la rivière [2].

C'est sur ces terrains, situés en dehors de l'ancienne porte Saint-Jean, touchant aux fossés de la ville, et sur la paroisse de Saint-Aspais, que les Hospitaliers, avec la bienfaisance royale, élevèrent leur maison. Ils voulurent ensuite y établir une chapelle et un cimetière ; mais les religieux du couvent de Saint-Pierre-de-Melun s'y opposèrent, comme ayant le patronat de l'église de Saint-Aspais. Un long débat à ce sujet s'engagea entre eux, et dura plusieurs années. Enfin, les parties voulant terminer leur différend, choisirent pour arbitres, Gombert, abbé de Prouilly, et l'abbé de Saint-Remi de Sens. Ceux-ci, par une sentence qui porte la date de 1236, décidèrent que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem pourraient avoir leur chapelle et leur cimetière, à la condition que cela ne porterait aucun préjudice aux droits de l'église de Saint-Aspais. On voit intervenir, dans cette sentence, un nommé Drogon, de Fontainebleau, qui, pour obtenir le consentement des religieux de Saint-Pierre, à ce que sa femme puisse être, après sa mort, enterrée dans la chapelle de l'Hôpital, constitue, au profit de leur couvent, une rente annuelle de quarante sols parisis ; en garantie de laquelle il offre d'affecter et d'hypothéquer une de ses maisons à Melun ou à Paris [3].

Leur établissement étant terminé, les chevaliers de Saint-Jean tirèrent parti des terrains qui leur restaient, et dont ils n'avaient pas eu besoin pour leurs constructions. Ils les arrentèrent à diverses personnes, moyennant une faible redevance annuelle. On y bâtit des maisons, et on vit là se former bientôt la rue de la Pêcherie, autre-

1. Arch. nat. S 5146, Suppl. n° 18. — 2. Id. S 5147, Suppl. n° 52. — 3. Id. S 5146, Suppl. n° 10.

Digitized by Google

ment dite des Pêcheurs, la rue Neuve, la rue de la Juiverie ou des Juifs, etc. [1]

Il dépendait de la commanderie de Melun, au XIVe siècle, plusieurs maisons, celles de Passy, de Rubelles et de Maincy.

La maison de Passy, située dans la paroisse de Bombon [2], qui comptait une cinquantaine d'arpents de terre, n'existait plus à la fin du XVIIe siècle.

La maison de Rubelles [3], sise dans la grande rue du village, fut incendiée en 1492, et ne fut pas rebâtie. Les terres dépendant de cette maison et de celle de Maincy, ont été échangées, en 1656, comme nous l'avons dit, contre d'autres terres situées à Savigny-le-Temple.

Enfin la maison de Maincy [4], qui avait été achetée en 1287 par les Templiers d'Adam De Melun, n'était plus au siècle dernier qu'une petite grange, servant à renfermer le produit d'une dîme que l'Hôpital recueillait sur son territoire.

Un état des revenus de la Commanderie de Melun, en 1319, renferme certains détails que nous croyons devoir rapporter ici :

Le produit des arrentements dans la ville de Melun, était alors de 13 liv. 2 sols 6 den. par an ; celui des quêtes et aumônes rendait à peu près le même chiffre.

Les vignes de Misery et de Boissettes étaient louées vingt-cinq sols l'arpent.

Les maisons de Rubelles et de Passy avec les dîmes de Maincy, Milly et Montereau-sur-Jard, rapportaient 59 setiers de froment et 53 setiers d'avoine, valant le setier de froment 6 sols 8 den., et le setier d'avoine 4 sols 4 den.

Il y avait alors au chef-lieu de la commanderie, un commandeur, nommé frère Jean Capy, un autre frère, prêtre, pour desservir la chapelle; un troisième qui servait de clerc, un donné, un valet et une

1. Une déclaration, faite en 1692, de ces arrentements porte qu'ils comprenaient : rue de la Pêcherie, 19 maisons ; rue Neuve, 44 maisons ; rue de la Juiverie, 26 maisons; au faubourg de la porte Saint Jean, 5 maisons et 2 jardins; sur la douve des fossés de la ville, 6 jardins; sur la rue allant à Poignet, 9 jardins.

2. Bombon (Seine-et-Marne), arr. Melun, cant. Mornant. — 3. Rubelles (id.), arr. et cant. Melun. — 4. Maincy (id.), id.

Digitized by Google

chambrière. La nourriture et l'entretien de ces six personnes coûtaient par an, 53 liv. 14 sols, chiffre à peu près égal au revenu de la commanderie évalué à 60 livres.

Les guerres du xiv[e] siècle causèrent la ruine de plusieurs commanderies. De ce nombre, il faut citer celle de Melun. Aussi jugea-t-on à propos de la supprimer et de réunir ses revenus au Prieuré de Saint-Jean en l'Ile-lez-Corbeil.

Dans le procès-verbal de la visite prieurale faite en 1456, du Prieuré de Corbeil et des membres qui en dépendaient, voici ce qu'on lit relativement à l'ancienne commanderie de Melun : « Hors la ville » de Melun, près des fossés d'icelle, une place en laquelle souloit » avoir belle chappelle et grande, et à l'entour belle maison qui, du » temps des guerres, ont esté du tout desmoliz ; et de présent n'a » qu'une chappelle bien et souffisament entretenue et aornée et des- » servie toutes les sepmainnes de quatre messes. A iceluy appartient » plusieurs membres, lesquels sont totalement en ruyne et desola- » cion. »

La chapelle disparut à son tour au xvi[e] siècle. Dans une déclaration faite en 1692 par le commandeur De Cintray, de tout ce que l'Hôpital possédait dans le comté de Melun, il est dit que cette chapelle avait été détruite pendant les guerres civiles et le siége de Melun au mois de septembre 1590.

Il ne restait plus au siècle dernier de l'ancienne commanderie de Melun, que des cens ou rentes et quelques dîmes à Melun, Mormant et Maincy, qui rapportaient, en 1757, seize à dix-sept cents livres par an.

Ozouer-le-Voulgis. — Cette maison eut pour origine une grange avec des terres, que les frères de l'Hôpital acquirent au commencement du xiv[e] siècle. Des lettres du mois d'avril 1303, du prévôt de Melun, portent que Rely d'Ozouer, écuyer, a amorti, comme mouvant de son fief, à religieux homme frère Ithier de Nanteuil, Grand-Prieur de France, et à ses frères, une grange avec ses dépendances ; laquelle avait appartenu auparavant à Etienne Le Judin, sise à Ozouer-le-Voulgis, frontant au chemin d'Ozouer à Melun.

1. Arch. nat. S 5146, Suppl. n° 38.

Digitized by Google

Par suite d'améliorations et d'agrandissements successifs, cette grange devint une ferme qui comptait, au siècle dernier, une centaine d'arpents de terre. Une déclaration du 12 mars 1686, fournie à la Chambre des Comptes par le chevalier Adrien de Vignacourt, trésorier de l'Ordre et commandeur de Corbeil, nous montre que cette ferme, connue sous le nom de l'*Hopitau*, était le siége de la seigneurie du lieu ; que le Commandeur y avait la haute, moyenne et basse justice, avec droit de pêche dans la rivière. Cette déclaration est faite sous les protestations de droit, qu'elle ne pourra tirer à conséquence ni servir d'acte dérogeant aux priviléges et exemptions de l'Ordre de Malte.

Le revenu de la terre et seigneurie d'Ozouer-Le-Voulgis était, en 1757, de 400 livres. Il montait, en 1783, à 1,500 livres.

Maison du Clos Bruneau, à Paris. — Cette maison se désignait plus souvent sous le nom du Petit-Corbeil. Voici ce qu'un historien Jean De La Barre, nous apprend sur son origine : « La maison du » Petit-Corbeil, en laquelle on tenoit anciennement les escoles de » decret, avoit esté batie par frère Gilbert Ponchet, religieux de la » maison de Saint-Jean-en-l'Isle [1]. Il étoit docteur en droit canon, » et vulgairement appelé Gilbert de Corbeil, à cause du lieu de sa » naissance, qui a donné le nom à cette maison. Par son testament, » il avoit ordonné que le loyer de cette maison seroit distribué et » partagé par moitié, entre les religieux de Saint-Jean-en-l'Isle et » ceux de Saint-Jean-de-Latran, avec lesquels il se retiroit du temps » qu'il faisoit ses estudes. Cette jouissance, par indivis, a duré jus- » ques en l'année 1482, que les religieux de Saint-Jean-de-Latran » de Paris quitterent à ceux de Saint-Jean-en-l'Isle, tout le droit » qu'ils y avoient. Le prieur qui fist cette acquisition, s'appeloit » frère Nicolas Lesbahy [2]. »

Le revenu de la maison du Petit-Corbeil était, en 1783, de 700 livres.

Voici maintenant le revenu général du prieuré de Corbeil à di-

1. Gilbert Ponchet était commandeur de Montdidier en 1382. — 2. De la Barre, Antiquités de Corbeil, p. 212.

Digitized by Google

verses époques. Le *Livre-Vert* nous le donne comme étant de 695 liv. 2 sols 8 den. en 1373. Il ne pouvait suffire à l'entretien de son personnel, composé alors d'un prieur, de cinq frères prêtres et de quatre donnés, dont la nourriture coûtait 863 livres par an.

En 1456, ce revenu était de 400 livres, défalcation faite des charges. En 1583, il s'élevait à 3,000 liv.; en 1634, à 8,500 liv.; en 1704, à 13,000 liv.; en 1757, à 14,000 liv.; en 1783, à 35,000 livres.

Noms des Prieurs-Commandeurs de Corbeil.

1185. Frère Ansel, *magister domui Hospitalis de Corbolio.*
1228. Frère Gilles de Besencourt, prieur.
1239. Fr. Pierre d'Orléans, prieur.
1259. Fr. Girard, id.
1287. Fr. Anselme, id.
1295. Fr. Renier de Lapion, id.
1330. Fr. Guy de Bauchisy, id.
1355. Fr. Thomas Mouton, id.
1363. Fr. Jean de Hesdin, id.
1370. Fr. Eustache De Laistre ou De Latre, id.
1381. Fr. Jean de Fresnoy, id.
1396. Fr. Guillaume Guilleraut, id.
1406. Fr. Urbain Paulmier, id.
1409. Fr. Jean Soubaut, id.
1440. Fr. Jean Martel, id.
1446. Fr. Jean Foulon, id.
1470. Fr. Jean Leroy, id.
1482. Fr. Nicole Lesbahy, id.
1505. Fr. Etienne Bernard, id.
1515. Fr. François de Bourdon, id.
1526. Fr. Guillaume Quignon, id.
1544. Monseigneur François de Lorraine, Grand-Prieur de France [1].
1562. Fr. Pierre Ourier.
1576. Fr. Michel de Sevre, chevalier, Prieur de Champagne.

1. Quoiqu'il ne fût pas prêtre, il put devenir prieur de Saint-Jean-en-l'Ile en vertu de dispenses accordées par le Grand-Maître de l'Ordre et approuvées par le Saint-Siége.

Digitized by Google

1599. Fr. Jacques de Harlay, chevalier, ambassadeur de l'Ordre en France.

1629. Fr. Léon-François de Neuville d'Alincourt, chevalier.

1632. Le chevalier de Villeroy.

1641. Fr. Jean Hac.

Grands Trésoriers Commandeurs.

1644. Le chevalier Maximilien de Dampont.

1648. Le chev. François de Courcelles-Rouvray.

1652. Le chev. Nicolas de Paris-Boissy.

1654. Le chev. Henri du Chatelet de Moyencourt.

1655. Le chev. Philippe de Meaux-Rocourt.

1661. Le chev. François de Talhouët, commandeur de Moulins et de Loudun, au Prieuré d'Aquitaine.

1671. Le chev. Artus Chenet de Mus, commandeur des Espaux au même Prieuré.

1672. Le chev. Charles Duval de Coppeauville.

1674. Le chev. Adrien de Vignacourt.

1690. Le chev. Nicolas de Chevestre de Cintray.

1700. Le chev. Jean du Hamel.

1706. Le chev. Charles de Choiseul d'Esquilly, commandeur de Ruetz au Prieuré de Champagne.

1716. Le chev. Laurent de Martel, du Prieuré d'Aquitaine.

1719. Le chev. François-Marie Desbans de Mareuil.

1721. Le chev. Jean-Baptiste de Briçonnet.

1724. Le chev. François Dauvet des Maretz.

1743. Le chev. Louis de Brilhac, commandeur des Espaux au Prieuré d'Aquitaine.

1749. Le chev. Eustache de Vauquelin-Deschenes.

1750. Le chev. Jean-François de Boully de Turquan, commandeur de la Feuillée, au Prieuré d'Aquitaine.

1758. Le chev. Alexandre de Grieu.

1765. Le chev. Anne de la Magdeleine de Ragny, commandeur de Ruetz au Prieuré de Champagne.

1782. Le chev. François de Paul Lefebvre d'Ormesson.

1786. Le chev. Jacques-Armand Rogres Lusignan de Champignelles.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE

CHALOU-LA-REINE ET D'ÉTAMPES.

Membres : L'ancien Temple d'ÉTAMPES, — *Le Chenay*, — L'ancien Temple de *Ramoulu*, — PILVARNIER, ancienne commanderie, — *La Donaison*, — *La Roche-Liphard*, — *Fontenelle*, — Le Temple de *Perray*, — Le Temple de *La Boutière*, — Le Temple de *Mignères*.
Noms des commandeurs.

Cette commanderie a porté différents noms. Sous les Templiers, auxquels elle a d'abord appartenu, on l'appelait Commanderie de Chalou-Saint-Aignan, mais plus souvent Commanderie de Chalou-la-Reine [1]. Après être devenue la propriété des Hospitaliers, on la nomma Commanderie de l'Estampois ou du pays d'Etampes, et aussi Commanderie d'Etampes [2], bien que la maison d'Etampes n'ait jamais été qu'un membre de la commanderie, et que Chalou en fut resté toujours le chef-lieu.

On n'aurait jamais dû cesser de l'appeler Commanderie de Chalou-la-Reine, à cause des souvenirs historiques que ce nom faisait revivre ; car on saura qu'au XIIe siècle, Chalou était un domaine royal qui appartenait à la reine Alix, mère de Philippe-Auguste. C'est ce qui le fit surnommer Chalou-*la-Reine*. Alix, après l'avoir donné

1. Aujourd'hui Chalou-Moulineux (Seine-et-Oise), arr. Étampes, cant. Méréville. — 2. Étampes (Seine-et-Oise), chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

aux Templiers, sollicita auprès du Roi, son fils, la confirmation de cette donation; et celui-ci, par ses lettres de l'année 1185, ratifia l'abandon fait aux Templiers, de la terre de Chalou-Saint-Aignan, ***Chalo Sti Aniani***, mais à la condition que ceux-ci ne recevraient à Chalou aucun des hôtes ou bourgeois du Roi [1].

Le pape Clément III, par une bulle datée de la même année, consentit à ce que les frères du Temple possédassent librement la ville de Chalou, ***villam de Chalo***, que son cher fils en Dieu, Philippe roi de France, et sa pieuse mère [2], leur avaient concédée.

Les Templiers et après eux, les Hospitaliers, étaient seigneurs et hauts justiciers de Chalou et de Moulineux. On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « A Chalo la Royne et Molineux, l'Hos-
» pital a toute justice, ausquels y a environ LXXXX ou C feuz, et
» peult valloir par communes années L livres, et le domaine, dismes
» et champars valent XXII muids froment, et XIIII muids avoine.
» Le molin à blef de molinage est baillié à ferme à XXXV livres, et
» ung petit moling à draps, baillié à V livres. Audit villaige, a deux
» petitz estangs qui sont de peu de valloir. La prévosté de Chalo
» par communes années, vault III livres. »

La maison de la commanderie avec la ferme qui en dépendait, se trouvait sur le versant de la côte, touchant à l'église. Elle tenait par en haut à la grande-rue, et par en bas à deux étangs, dont l'un était appelé le Petit-Étang, et l'autre, couvrant 44 arpents de terre, se nommait le Grand-Étang de Moulineux. Ces étangs étaient alimentés par la fontaine de Ste-Appoline, dont les eaux faisaient tourner les moulins de la commanderie. Sur la chaussée du Grand-Étang on voyait un pavillon, appelé le Château-Gaillard, qui servait de rendez-vous de chasse et de pêche au commandeur.

Au XVIe siècle, il y avait à Chalou, dans le village, une chapelle dédiée à sainte Appoline, appartenant à la commanderie. Comme elle tombait en ruines vers le milieu du XVIIe siècle, on la supprima, et on en bâtit une autre plus rapprochée de la demeure du commandeur, et qu'on dédia à la Ste Vierge. Cette chapelle était comme la précédente, à la collation de l'Hôpital, et bien que la cure de Chalou fût à la présensation du Chapitre de l'église d'Orléans, le Comman-

1. Arch. nat. S 5132, Suppl. n° 3. — 2. Id. S 5132, Suppl. n° 1.

deur était tenu aux réparations des églises de Chalou et de Moulineux, parce qu'il percevait les dimes de ces deux paroisses.

La commanderie avait à Chalou un droit de marché et de foire. Dans l'intérêt des habitants, et naturellement pour le bénéfice que l'Hôpital aurait pu en retirer, le commandeur Edme de Saint-Martin avait, en 1543, sollicité du Roi la création à Chalou d'un marché par semaine, et de deux foires par an. François Ier, faisant droit à sa requête, avait, par ses lettres patentes du mois de janvier 1544, fixé le marché au mercredi de chaque semaine, et les deux foires, l'une au mois de juin, le jour de Saint-Aignan, patron du village, et la seconde le 21 novembre, jour de la purification de Notre-Dame.

Le domaine de Chalou comprenait 250 arpents de terre.

La commanderie jouissait d'un droit de cens et de champart, qui s'étendait à tout le territoire de Chalou et sur plusieurs héritages à Saint-Marc et lieux environnants. Elle avait encore quelques dîmes à Oytreville, paroisse d'Angerville, et à Chenon en Gâtinais.

Le revenu de la maison de Chalou était, en 1495, de 93 livres, 23 muids de froment et 14 muids d'avoine. Il s'élevait, en 1788, à 4,235 liv. et 125 sacs de blé.

Les membres de la commanderie étaient la maison du Temple, près de la ville d'Etampes [1] ; celle du Temple de Ramoulu [2] ; la maison et le fief de La Roche-Liphard [3] ; le Temple du Perray [4] ; le Temple de La Boutière [5] et celui de Mignères [6]. Il y avait encore le Temple du Saussay [7] qui en faisait partie ; mais ce dernier membre en fut distrait au XIVe siècle et érigé, comme on le verra plus loin, en chef-lieu de commanderie. En remplacement, les Hospitaliers y ajoutèrent plusieurs de leurs maisons, appelées Le Chenay [8], Pilvarnier [9], La Donaison [10] et Fontenette [11].

1. Le Temple à l'ouest d'Etampes sur la carte de Cassini. — 2. Ramoulu (Loiret), arr. Pithiviers, cant. Malesherbes. — 3. A Saint-Cyr-sous-Dourdan (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet. — 4. A Beaumont-du-Gatinais (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Château-Landon. — 5. A Sceaux (Loiret), arr. Montargis, cant. Ferrières. — 6. Mignères (Loiret), arr. Montargis, cant. Ferrières. — 7. Le Saussay, commune d'Itteville (Seine-et-Oise), arr. Étampes, cant. La Ferté-Alais. — 8. Le Chenay, commune d'Étampes (Seine-et-Oise), chef-lieu d'arr. — 9. Pilvarnier, commune de Mondreville (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Château-Landon. — 10. A Sury-aux-Bois (Loiret), arr. Orléans, canton de Châteauneuf-sur-Loire. — 11. Fontenette, commune d'Abbeville (Seine-et-Oise), arr. Étampes, cant. Méréville.

Digitized by Google

Etampes. — M. de Mont-Rond, dans ses *Essais historiques* sur la ville d'Etampes et ses environs, nous dit que sur l'un des côteaux qui dominent le joli vallon de Valnay, on trouve les ruines d'une antique chapelle, appelée vulgairement *le Temple*, et que la tradition veut qu'elle appartenait jadis à l'Ordre des Templiers. C'est en effet là que cet Ordre avait fondé un établissement pour lequel sans doute Louis VII lui avait assuré, comme nous l'avons vu, une rente de trente livres sur sa censive d'Etampes, et dont une partie servit à acquitter, en 1159, le prix de la maison du Saussay.

Un vaste enclos entouré de murs, renfermait au xve siècle le Temple d'Etampes, qui se composait alors d'une maison pour le commandeur, d'un logement de fermier, de grands bâtiments d'exploitation, et d'une chapelle dédiée à saint Blaise, où un religieux de l'Hôpital disait la messe trois jours par semaine. Autour de l'enclos se trouvaient les terres du domaine, quelques vignes et des prairies qui s'étendaient jusqu'aux prés de Valnay.

Les ravages des guerres du xve siècle avaient causé de graves dommages au Temple d'Etampes. Tous les bâtiments avaient été presque détruits. En 1488, le commandeur Pierre Louffart les avait en grande partie rétablis. Il avait même reconstruit une église en remplacement de la chapelle. C'est de cette église qu'il est dit dans une visite prieurale du xvie siècle : « y a audit lieu du Temple » d'Estampes, une grande église qui est cure à la collation du sei- » gneur commandeur, qui vault par an six ou sept livres tournois, » et dont le patron est St-Georges. »

Nous retrouvons au xviie siècle la maison du Temple dans un état de dégradation encore plus grand, car les commissaires préposés en 1662 à la visite de la commanderie, déclaraient n'avoir trouvé au Temple d'Etampes, que « des mazures et vestiges d'aucuns basti- » ments, au milieu desquels est encore une grande esglise batie de » pierre, couverte de thuile du costé du midy, de laquelle est un » hault clocher de mesme structure ; au dedans bien voutée, et en » laquelle ne se dit tous les ans qu'une messe d'obligation, le jour » de St-Georges ; trouvée desunie de tous ornemens, les vittres » cassées, et que nous avons veu servir pendant l'aoust a resserrer » les gerbes de dismes deues audit lieu. »

Les commissaires, après avoir décidé qu'il convenait de rebâtir

Digitized by Google

une grange, de réparer l'église et de la rendre au culte, énuméraient ainsi les priviléges et les revenus du Temple :

« A droit ledit Temple de lever et percevoir tous les ans, huict » jours durant, le péage et tous droicts de seigneur en la ville » d'Estempes, à la foire St-Gilles, à commencer le premier mardy » après la décollation de St-Jean ;

» A droit de champart sur tout le terrain dudit Temple, de douze » gerbes une ;

» A droit de dismes sur des terres au dessoubs dudit Temple, aux » chantiers nommés les Pondans et les Haultes-Voyes ;

» A droit de rente seigneuriale sur toutes les terres du Temple et » de censives sur plusieurs maisons en la ville d'Estampes. »

Malgré l'ordonnance des commissaires, la grange ne fut point rebâtie ; la maison même ne fut pas relevée de ses ruines, et nous trouvons qu'en 1757 on continuait de renfermer la moisson dans l'église.

A son tour l'église disparut, car elle n'existait plus en 1788. A cette époque, la commanderie avait à Etampes, dans la rue des Cordeliers, un grand bâtiment pour renfermer ses grains, ainsi que le produit des dîmes de l'ancien Temple d'Etampes et de la seigneurie du Chenay, dont le rapport était alors de 2,800 livres.

Dans la même rue, il y avait une maison qu'on appelait l'Hôtel de la Commanderie, qui était loué 120 livres par an.

Le Chenay. — A une demi-lieue de la ville d'Etampes. Cette terre seigneuriale provenait aux Hospitaliers d'un des comtes d'Etampes. On trouve des lettres du mois de juillet 1374, de Louis, comte d'Etampes et seigneur de Lunel, par lesquelles ce personnage déclare que, pour se libérer envers Robert de Juilly, Grand-Prieur de France, d'une rente annuelle et perpétuelle de dix muids de froment qui lui était due à cause de sa commanderie d'Etampes, il a cédé et abandonné à lui et à ses successeurs « toutes les maisons, censives, droi- » tures, terres, rentes et revenus quelconques, assis en la ville *du* » *Chesnoy, près Estampes*, qui furent du propre héritage de Ber- » trand d'Arboville, et de Gillet son frère et autres, et aussi dudit » comte Louis, par forfaiture et par achat ; tous lesquels biens il » avait donné depuis peu, pour partie d'une fondation au Chapitre

Digitized by Google

» de Notre-Dame d'Estampes, qui y avoit renoncé et dont le detail » suit :

» Un manoir, sis au Chesnoy, avec maison, jardin et 244 arpens » de terre au chemin de Boissy, tenus en fief dudit Seigneur; 22 » septiers de terre à la Pointe au Goux ; 9 arpens appelés le Vau-du- » Bois ; 24 arpens à l'Orme-aux-Bretons ; 4 arpens vers la Grange- » Pael; 16 septiers au chantier de Favereuses; une pièce de terre » en la Vallée au Prevost; un manoir et 4 arpens audit Chesnoy. »

Il y avait au Chenay une chapelle appartenant à l'Hôpital et dédiée à St-Crapais. Au siècle dernier, un Cordelier d'Etampes y venait dire la messe un jour de la semaine, et recevait du commandeur 49 livres par an. Les habitants y ajoutèrent 60 livres pour avoir une autre messe les dimanches et fêtes.

Le revenu de l'Hôpital du Chenay, en 1495, était de vingt livres en argent et de huit muids de grains, moitié blé, moitié avoine. Le chapelain séculier, qui desservait alors la chapelle, recevait chaque année, pour ses gages et le luminaire, quinze livres.

Ce même revenu, en 1662, était de 201 liv. et de 7 muids de froment : il s'élevait, en 1757, à 1,500 liv., et en 1788 à 2,800 liv., en y réunissant celui de l'ancien Temple d'Etampes.

Ramoulu. — On ne trouve aucuns titres primordiaux sur cette ancienne maison du Temple. Cependant un vidimus incomplet d'une charte mentionnée dans un inventaire des titres de la commanderie d'Etampes, indiquerait que Ramoulu faisait partie des domaines qui furent donnés au XIIe siècle par le Roi Louis VII aux Templiers [1].

Les terres de la maison de Ramoulu, au nombre de 150 arpents, étaient situées, d'après une déclaration de l'an 1376, aux lieux dits, à la Croix-Coignepuys, à la Croix-de-Boissy, à la Haste-Alix, à la Grande et à la Petite-Fouchère, et se trouvaient alors affermées avec un clos de vigne, des cens et des rentes, cinquante francs d'or, et à la charge par le fermier de nourrir le frère de l'Hôpital, qui était curé de Ramoulu [2].

En 1473, le ravage des guerres avait détruit les bâtiments de Ramoulu ; et Pierre Louffart, alors commandeur, avait pris le parti de

1. Arch. nation. S 5702, Invent. de titres. — 2. Id. MM, vol. 30, p. 38.

Digitized by Google

donner à cens toutes les terres de son domaine, pour cinquante-neuf ans, à la charge par le preneur de lui rendre, chaque année, neuf muids de grain, moitié blé, moitié avoine, et de reconstruire à ses frais la maison et les édifices de la ferme [1].

Cette maison était rétablie en 1495, car nous lisons dans le procès-verbal de la visite prieurale de cette année-là : « Il y a le membre » de Ramolu qui est ung villaige de XL habitans, hommes de la sei- » neurie, où a une cure fondée de St-Pierre, servie par ung frère, » nommé frère Guillaume Laurent, où a une maison et grange pour » le fermier, en bon estat, et peult valloir ledit lieu, tant en do- » maine comme censives et dismes par commune année XX livres. »

En 1508, ce n'était plus un frère de l'Ordre qui desservait l'église de Ramoulu ; le Commandeur d'alors avait fait pour la cure comme pour les autres parties de son domaine. Il l'avait affermée à un prêtre séculier, moyennant une redevance annuelle de 78 livres tournois, y compris les dîmes de la paroisse et celles que le Commandeur recueillait à Piponvilliers, Coignepuys et Boissy.

Il ne restait plus à Ramoulu, au XVIIe siècle, qu'une grange qui servait à renfermer les récoltes des terres et le produit des dîmes, dont le rapport pouvait valoir, en 1757, 800 liv., et en 1788, 2,000 liv.

Pilvarnier. — Ancienne commanderie de l'Hôpital, dont l'existence est mentionnée, en 1290, dans une charte du Garde-Scel de la prévôté de Château-Landon portant donation par Alice, dite la Maçonne de Barville, aux frères de l'*Hospital de Puysiverner*, de son propre corps et de ses biens, avec promesse de faire au plus tôt son entrée en la maison dudit Hôpital, pour y vivre selon les règles de la religion [2].

Mais longtemps avant ce temps-là, c'est-à-dire en 1179, l'Hôpital possédait déjà à Pilvarnier la dîme du lieu, comme on le voit dans un bail à rente perpétuelle fait cette année-là par l'abbé du couvent de Fossé à frère Anselme, premier prieur de l'Hôpital en France, de la dîme que le dit abbé et ses religieux avaient à *Puyshyverner*, à

1. Arch. nat. S 5702, Inventaire de titres. — 2. Id. S 5776, Inventaire de titres.

Digitized by Google

Fessard et au Tremblay, moyennant une redevance annuelle de trois muids de grain, moitié blé, moitié orge [1].

Au xiv[e] siècle, la guerre avait tellement ruiné le domaine de Pilvarnier, que Guillaume de Munte, lieutenant du Grand-Prieur de France, considérant le mauvais état où cette maison se trouvait, en donna l'administration à frère Regnault Guerry, commandeur d'Etampes, moyennant deux florins seulement de responsion [2].

Il y avait à Pilvarnier plus de mille arpents de terre ; mais ces terres, d'une nature agreste et sauvage, étaient d'un produit presque nul. Le Roi Louis XI étant venu chasser le cerf dans cette contrée, trouva le domaine de l'Hôpital tout-à-fait de son goût pour en faire un rendez-vous de chasse. Il demanda à en faire l'acquisition; ce qui lui fut accordé, car on ne pouvait rien refuser au Roi. Pilvarnier fut donc vendu le 6 mars 1474, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de cinquante livres, que Louis XI constitua au profit de l'Hôpital, à prendre chaque année, sur le revenu des trois moulins de la rivière d'Etampes, appelés les moulins de Dernetan, du Sablon et de Chauffour.

En 1484, le Commandeur ne pouvait plus se faire payer de cette rente, par suite du refus que lui opposaient les seigneurs de Châtillon et de Narbonne, à qui Louis XI avait donné tout le revenu du comté d'Etampes.

Le Commandeur se rendit près du Roi pour se plaindre. Celui-ci, après l'avoir écouté, lui aurait dit de reprendre son domaine de Pilvarnier. Mais le Commandeur s'étant adressé au fils du Roi, quand il passait à Montargis, ce prince déclara qu'il désirait conserver pour lui Pilvarnier, et fit compter immédiatement au Commandeur mille livres tournois, pour le remboursement de la rente qu'il réclamait.

La Donaison. — Ce domaine, situé sur la paroisse de Sury-aux-Bois, à deux lieues de Bellegarde, et trois lieues de Châteauneuf-sur-Loire, formait, au xvi[e] siècle, un immense parc renfermant une chapelle et deux fermes, dont l'une était appelée la Grande-Donaison, et l'autre la Petite-Donaison.

1. Arch. nat. S 5776, Invent. de titres. — 2. Id. MM, registre 31, p. 146.

Digitized by Google

La chapelle était fort belle et avait saint Blaise pour patron.

Le parc contenait 27 arpents de pré, 700 arpents de terre labourable et 2,000 arpents de bois de haute futaie. Il était entièrement entouré de haies vives et de fossés, et tenait d'un côté à la terre du seigneur de Saint-Mesme, des autres côtés à la forêt d'Orléans.

La Donaison était probablement une portion de cette forêt qui en aura été détachée pour être donnée par quelque roi de France aux Hospitaliers, à l'effet d'en opérer le défrichement.

Le revenu de la Donaison, en 1560, ne dépassait pas 80 livres tournois. Il était, en 1662, sans y comprendre les bois, de 186 liv., et en 1788, de 600 liv.

Un fief dépendait de la terre de Donaison, c'était le fief de Fourgauger, qui consistait en censives sur des terres et maisons à Saint-Benoit-sur-Loire[1].

La Roche-Liphard. — C'était, au XVIe siècle, un fief composé d'une maison, d'une chapelle et de 45 arpents de terre, situé, comme nous l'avons dit, à Saint-Cyr-sous-Dourdan, touchant aux terres de la seigneurie de Bistel. Il ne restait plus, en 1757, de La Roche-Liphard, que 28 arpents de terre qui étaient affermés, avec quelques censives à Dourdan, 95 livres. La maison et la chapelle n'existaient plus depuis longtemps.

Fontenette. — On lit dans le procès-verbal de la visite prieurale de 1495 : « L'Hospital de Fontenette où a chappelle fort vielle, fondée » de St-Blaise, chargée de deux messes chascune semaine, où a une » vielle maison pour le censier, et donne de proufit le domaine dudit » lieu par an, III muids froment, et II muids avoine. »

Il y avait 260 arpents de terre à labour, prés et bois. Fontenette était affermé, en 1757, 530 livres, et en 1788, 2,000 livres.

Le Temple du Perray. — Situé entre Beaumont-du-Gâtinais et Sceaux, sur la rivière du Fuzin. C'était une métairie avec une trentaine d'arpents de terre. Elle fut donnée à cens et rente perpétuelle en 1508, à Etienne de Saint-Martin, seigneur de Souville, et à

1. Saint-Benoit-sur-Loire (Loiret), arr. Gien, cant. Ouzouer-sur-Loire.

Digitized by Google

Guillaume, son frère, qui en rendaient 4 livres tournois et six fromages par an. Cet arrentement fut résilié en 1533, et la commanderie rentra en possession du Temple du Perray, qui était affermé, en 1757 85 livres, et en 1788 200 livres.

Le Temple de La Boutière, — Autrement dit le Temple de La Botterie, dans la paroisse de Sceaux. Il était situé sur le chemin qui conduit au Ponceau, et consistait en une maison et 60 arpents de terre qui furent aliénés à la fin du XVI[e] siècle, et dont était possesseur Philippe Canage, seigneur de Paucourt, moyennant un cens de 32 sols 4 den. par an envers la commanderie, suivant son aveu et déclaration de l'année 1604.

Le Temple de Mignères. — A une demi-lieue de ce village, à droite de la route de Montargis à Sceaux. C'était un petit domaine, composé d'une maison et d'une cinquantaine d'arpents de terre, affermés en 1662, 40 liv., en 1788, 200 liv. A cette dernière époque, la maison n'existait plus.

Il appartenait encore à la commanderie, dans la ville de Pithiviers, quelques censives, le patronat et la collation de la cure de l'église de Saint-Jean-en-Val qui, en 1560, valait 25 liv. par an.

Le revenu général de la commanderie d'Etampes en 1495, était de 285 liv.; ses charges étaient de la moitié de cette somme. Il s'élevait, en 1546, à 1,030 liv.; en 1666, à 3,600 liv.; en 1757, à 5,900 liv.; en 1783, à 10,000 liv.; en 1788, à 13,466 liv.

NOMS DES COMMANDEURS DE CHALOU-LA-REINE ET D'ÉTAMPES.

1345. Frère Jehan de Duyson.
1356. Fr. Guillaume Potart.
1371. Fr. Pierre de Provins.
1374. Fr. Guillaume Gaillardé.
1391. Fr. Regnaut Guerry.
1409. Fr. Jehan de Beaubos.
1465. Fr. Pierre Louffart, Chevalier. Conseiller du Roi.
1495. Fr. Jean Erre, prêtre.

Digitized by Google

1508. Fr. Jean Dorc.
1516. Fr. Henri de Normain, prêtre.
1526. Fr. Robert de Bourdon.
1529. Fr. Guillaume Quignon, prêtre, Prieur de St-Jean-en-l'Isle.
1541. Le Chevalier Edme de Saint-Martin.
1544. Le Chev. Antoine de Lyon.
1560. Fr. Florent Petit.
1580. Fr. Martin Desmoulins.
1594. Fr. Pierre Lemaire.
1595. Fr. Michel Lefebvre.
1602. Le Chevalier Claude Perrot.
1640. Le Chev. Charles de Belotte.
1654. Le chev. Henri de Rosnel, prêtre, Prieur du Temple, à Paris.
1675. Fr. Noel Laugeris, chevalier magistral.
1686. Le Chev. Charles De Rosnel, Chancelier au Grand-Prieuré de France.
1692. Fr. Henri Gobert.
1707. Fr. Gilbert-Jean-Jacques Arquier.
1724. Fr. Nicolas Brucelles.
1755. Fr. Liberal Louis Geouffré.
1772. Fr. Jean-Charles-Félix Le Planquois.
1780. Fr. Louis-Augustin Godcheu, chevalier magistral.
1786. Fr. François Anfry, servant d'armes.

Digitized by Google

COMMANDERIE DU SAUSSAY.

Membres : AUVERNAUX, ancienne commanderie, — BAUDELU, id., — *La Curée,* — BICHES, ancienne commanderie, — *Champallement,* — *Mougues.*
Noms des Commandeurs.

La Maison du Saussay[1] était, au XIVe siècle, comme nous l'avons dit, un membre de la commanderie d'Etampes. Elle en fut séparée par un décret du 22 juin 1356 de Guillaume de Mailg, Grand-Prieur de France, qui l'érigea en chef-lieu de commanderie.

Le Saussay appartenait, au XIIe siècle, à l'abbaye de Morigny, près d'Etampes. Cette abbaye comptait alors au nombre de ses plus grands bienfaiteurs, Thiery Galeran, illustre personnage dont nous avons déjà parlé.

Ce seigneur avait fait bâtir une église à La Ferté-Alais, et l'avait donnée, avec les villes de Saussay, à l'abbé de Morigny. Plus tard, s'étant retiré du monde et ayant embrassé la religion du Temple, il demanda que Le Saussay fût cédé à l'Ordre dont il faisait partie, moyennant une juste compensation. Les religieux de Morigny déférèrent à son désir, et Landry, leur abbé, par ses lettres de l'année 1159, abandonna aux Templiers les villes du Saussay, *villas de Sauceis*,

1. Le Saussay, commune d'Itteville (Seine-et-Oise), arr. Étampes, cant. La Ferté-Alais.

Digitized by Google

avec les terres qui en dépendaient, moyennant une rente de dix livres à prendre chaque année sur celle de trente livres que le Roi Louis VII avait constituée aux frères du Temple sur sa censive d'Etampes [1].

Cette cession fut approuvée par le Pape Alexandre, suivant sa bulle du 14 des calendes de décembre 1159, et confirmée en 1164 par le Roi.

L'amortissement de la terre du Saussay fut accordé aux Templiers au mois de novembre 1272, par Robert fils aîné du comte de Flandre, et Yolande, sa femme, et confirmé en janvier 1274 par Jean de Châlons, comte d'Auxerre [2].

La commanderie possédait au Saussay des moulins sur la rivière. Hugues d'Essonne, *de Ausonna*, et Eudes son fils, firent abandon, en 1202, au profit de la maison du Temple, de la censive de leurs terres les plus rapprochées de ces moulins, et l'année suivante Thiery Galeran accepta, au nom des frères du Temple, la cession d'un fief sur ces mêmes moulins, qu'un sieur Regnaut Bacheler tenait d'un nommé Jean fils d'Amaury [3].

Le commandeur du Saussay eut, au XIVe siècle, plusieurs procès à soutenir, relativement à un droit de chasse pour les grains de ses meuniers, droit qu'on voulait l'empêcher d'exercer dans les villages de Chevannes, Mondreville, de la châtellenie de Corbeil, et dans ceux de Bouray, Baulne et Boigny, de la prévôté de La Ferté-Alais [4].

En 1482, les moulins du Saussay étaient en mauvais état et ne pouvaient plus marcher. Pour éviter des réparations fort coûteuses, le Commandeur d'alors, qui était le Grand-Prieur de France, les donna à bail emphytéotique à un nommé Fremin Paillard qui, dans l'acte, déclare prendre pour 99 ans « un pourpris de masures où il » y avoit eu trois moulins, dont deux à blé, et l'autre à draps, sur » la rivière d'Essonne, assis près du Saussoy; plus la chasse dudit » moulin, en la censive de MM. du Chapitre Notre-Dame de Paris, » et envers eux chargée de deux sols parisis par an, payable en une » bourse neuve, plus d'un demi-muy de blé de rente envers le Prieur » de Saint-Guenault de Corbeil, au jour de la Saint-Martin d'hiver,

1. Arch. nat. S 5150, Suppl. n° 29. — 2. Id. S 5576, liasse 4. — 3. Id. S 5150, Suppl. n° 32. — 4. Id. S 5776, liasse 3.

Digitized by Google

» et aussi d'un demy-muy de blé de rente envers le Commandeur-
» bailleur, avec deux plats de poisson, et à la charge de réparer et
» d'entretenir les moulins jusqu'à la fin dudit temps [1]. »

Les moulins étaient à trois cents pas du manoir seigneurial de la commanderie situé sur le chemin de Balancourt à La Ferté-Alais, et composé « d'une maison, chapelle et grange, en ung enclos dedens » le villaige de Saussoy, qui est de xx à xxv feuz, desquelz les x sont » hommes de la commanderie, à toute jurisdicion, et y souloit avoir » justice levée. Audit lieu a environ vi^xx arpens de terre labourable » et IIII arpens de prez, le tout baillié pour an IIII muids froment » et II muids avoinne. Auprès de là, à ung quart de lieue, avoit une » ferme nommée le Boys du Temple, ou a certaines terres environ » xxx arpenz qui rendent froment IIII septiers, et avoinne II. » (Visite de 1495).

La chapelle de la Commanderie était dédiée à St-Blaise, et l'on y célébrait, au XVIIe siècle, la messe un jour par semaine. En 1649, lors du blocus de Paris, dans la crainte du pillage, on ferma cette chapelle, après en avoir retiré les ornements et vases sacrés. Vers la même époque, une troupe de 800 cavaliers étant venue camper près du Saussay, l'hôtel du Commandeur fut envahi et dévalisé de tous ses meubles.

Le domaine du Saussay comprenait, au siècle dernier, 240 arpents de terre. Il était affermé, en 1757, avec les droits seigneuriaux (à la réserve toutefois de l'hôtel du Commandeur), la somme de 1,650 liv. Son revenu en 1783, était de 3,680 livres.

Le Saussay, érigé en chef-lieu de commanderie en 1356, reçut alors pour membre l'ancienne commanderie du Temple d'Auvernaux [2]. En 1385, on lui fit l'adjonction d'un autre membre, qui était la petite commanderie de Baudelu [3]; puis, en 1604, on lui réunit le domaine de La Curée [4], et finalement la commanderie de Biches [5] dans le Nivernais, avec ses dépendances, Champallement [6] et Mougues [7].

1. Arch. nat. S 5776, liasse 4. — 2. Auvernaux (Seine-et-Oise), arr. et cant. Corbeil. — 3. Baudelu sur la carte de Cassini, au nord-ouest d'Arbonne (Seine-et-Marne), arr. et cant. Melun. — 4. La Curée, com. de Mondreville (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Château-Landon. — 5. Biches (Nièvre), arr. Château-Chinon, cant. Chatillon-en-Barrois. — 6. Champallement (Nièvre), arr. Clamecy, cant. Brinon-les-Allemands. — 7. Mougues (Nièvre), commune de Parigny-les-Vaux, arr. Nevers, cant. Pouques.

Digitized by Google

Auvernaux. — Sous les Templiers, cette maison avait le titre de Commanderie. Déjà, au xiie siècle, les frères du Temple possédaient des biens à Auvernaux, car nous les trouvons en procès, en 1171, avec les chanoines de l'église Saint-Victor à Paris, au sujet de plusieurs héritages dont ils se disaient en possession depuis longtemps. Maurice, évêque de Paris, intervint et mit fin au débat par une transaction, où il est dit que les chanoines de Saint-Victor ont abandonné aux frères du Temple de Jérusalem, les terres, objets de leur différent, situées à Auvernaux, *apud Auverniacum*, moyennant une indemnité de vingt-cinq livres tournois, et que les Templiers de leur côté ont reconnu comme bonnes et valables la vente faite par l'abbé de Saint-Victor, du moulin d'Auvernaux, et la donation que fit à son église Thiery Galeran, d'un demi-muid d'hivernage, à prendre tous les ans sur le moulin du Saussay, *in molendino de Saliceto*, appartenant au Temple [1].

C'est le seul titre ancien qu'on retrouve sur la maison d'Auvernaux. Lorsque cette terre eut passé des mains des Templiers en celles des Hospitaliers, un nouveau procès surgit avec un seigneur, nommé François Bras-de-Fer, écuyer, homme d'armes de l'ordonnance du Roi, qui avait une partie de la seigneurie d'Auvernaux. Il s'agissait de séparer les terres et censives de l'Hôpital d'avec celles du seigneur Bras-de-Fer. Elles avaient été longtemps confondues entre elles, et on ne pouvait les reconnaître, parce que les titres de propriété ne se retrouvaient plus. Pour sortir d'embarras, il fallut encore avoir recours à une transaction, et, par un acte du 18 novembre 1477, le commandeur Jean Perrin, avec l'autorisation du Grand-Prieur de France, abandonna au sieur Bras-de-Fer, pour le tenir en fief de la commanderie, et en faire foi et hommage « tout le territoire dudit » Auvergneaux, qui est du costé de devers Nainville et Portes pour » à icelluy territoire avoir et prendre par ledit Bras-de-Fer, depuis » ledit Auvergneaux, selon le chemin par lequel l'on va d'illec au » Bois-Saint-Michel, et dudit bois jusque contre le terroir de Portes, » et encore depuis le cours de la rivière partant dudit Auvergneaux, » en descendant vers le village d'Aussonnette, et remontant jusqu'au » ponceau devers ledit Nainville, tant que ledit terroir et costé dessus » dict s'estend touchant les terres des champs.

1. Arch. nat. S 5776, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

» Et à l'égard de l'autre costé du territoire dudit Auvergneaux,
» en tirant vers Corbeil, il appartiendra au Commandeur et à ses
» successeurs. »

Il fut encore cédé au seigneur Bras-de-Fer plusieurs arpents de pré dans la prairie d'Auvernaux, depuis le fossé de Bouligneau jusqu'à la fontaine de La Lisse [1].

L'église d'Auvernaux appartenait à la commanderie. Elle touchait à l'hôtel du Commandeur, qui avait toutes les dimes, la collation de la cure et les droits honorifiques, comme premier seigneur du lieu. Le village comptait, en 1495, vingt feux, presque tous dans la censive de l'Hôpital.

Au XIVe et XVe siècle, il était d'usage que les églises de l'Ordre fussent desservies par ses religieux. Cependant nous trouvons en 1470, comme curé d'Auvernaux, un prêtre séculier du nom de Laurent Mercadé. Il avait pris à bail pour neuf ans la maison du Commandeur, ainsi que l'église, qu'il s'engageait à desservir en bon prêtre, avec jouissance des oblations, cens, rentes et revenus en dépendant, moyennant une redevance annuelle de douze écus d'or, de la valeur de 22 sols parisis chacun [2].

Le revenu de la maison d'Auvernaux en domaine, droits de justice et de seigneurie était, en 1520, de 43 livres; en 1630, de 100 livres; en 1757, de 200 livres. Les terres du domaine ne comptaient que 40 arpents de labour et prairie.

Baudelu. — Cette ancienne commanderie du Temple ne nous a laissé aucuns titres primordiaux. Ces titres auraient disparu pendant les guerres du XIVe siècle. L'incendie les aurait alors détruits avec la maison du Commandeur. C'est ce qui engagea en 1385, le Chapitre du Grand-Prieuré de France à supprimer ce chef-lieu de commanderie, et à en faire un membre de la commanderie du Saussay qu'on venait de créer.

1. Le fief du sieur Bras-de-Fer, qui comprenait 150 arpents de terre arable et 4 arpents de pré, était possédé en 1524 par Pierre Prudhomme, conseiller au parlement de Paris; en 1578 par Michel de Colson; en 1584 par François d'Escroizet, seigneur de Granville; en 1599 par François Desfriches, seigneur de Brasseuse; en 1636 par sa veuve Hélène de Rogres; en 1692 par Jean-Baptiste Desfriches, seigneur des Bordes. — Arch. nat. S 5776, Inventaire de titres.

2. Arch. nat. S 5776, Inventaire de titres.

Digitized by Google

La maison de Baudelu était située sur la paroisse d'Arbonne, près du chemin qui conduit à Fleury-en-Bière. Il en dépendait cent arpents de terre labourable, soixante arpents de bois, dont une partie appelée le Bois-de-Claye, sur le chemin de Courances ; deux cents arpents de lande et de roche entre Arbonne et Milly; cinquante arpents de marais, tenant à ceux de Fleury; neuf arpents de pré, appelés le Pré Debart, et soixante livres environ de cens et rentes seigneuriales, à Baudelu, Saint-Germain, Courances, et autres lieux environnants.

Il appartenait au xve siècle, à la maison de Baudelu, un moulin appelé le Moulin de Grenat, sur la rivière d'Ecolle, paroisse de Courances [1], mais il fut détruit en 1481.

Le revenu de Baudelu, en 1495, n'était que de seize livres. Il était affermé, en 1519, six muids de grain par an, outre la charge au fermier de faire célébrer chaque dimanche, dans la chapelle de la maison, une messe avec distribution de pain bénit.

Mais au commencement du xviie siècle, le domaine de Baudelu était d'un si faible rapport, que l'Ordre jugea à propos de l'aliéner, c'est-à-dire de le céder pour être tenu en fief de la commanderie du Saussay ; et, par un acte du 22 novembre 1608, le commandeur Jérôme de Feuquière fut autorisé à bailler, comme on disait alors, à titre de rente foncière et perpétuelle, à M. Henri Clausse, chevalier, seigneur de Fleury, Grand-Maitre des eaux et forêts de France, et à dame Denise De Neufville, son épouse, la terre de Baudelu, dont la maison était alors en ruine et inhabitée, à la charge de faire célébrer le service divin, comme de coutume, dans la chapelle, et de tenir ladite terre en plein fief, foi et hommage, de la commanderie, en payant annuellement une rente de deux cents livres tournois non rachetable [2].

Le fief de Baudelu appartenait, en 1642, à Henri D'Argouges, seigneur de Fleury ; et en 1728, à Jérôme D'Argouges, conseiller du Roi, lieutenant civil au Châtelet de Paris.

La Curée. — C'était un fief noble dans le ressort de la prévôté de Château-Landon. Il était situé, comme nous l'avons dit, dans la

1. Courances (Seine-et-Oise), arr. Étampes, cant. Milly. — 2. Arch. nat. S 5776, Invent. de titres.

Digitized by Google

paroisse de Mondreville, et consistait en une maison à usage de ferme, entourée de fossés, avec chapelle et 200 arpents de terre environ sur le chemin de Sceaux à Arville.

La Curée avait appartenu anciennement à la commanderie d'Etampes. Réuni ensuite à la commanderie de Saint-Sanson à Douai, ce fief cessa de lui appartenir en 1604, quand on en fit un membre de la commanderie du Saussay.

Comme la Curée était un endroit fort giboyeux, et qu'il y avait de fort belles garennes, Enguerran de Marigny afferma, en 1499, pour le plaisir de la chasse, cette terre, moyennant une redevance annuelle de quatre livres tournois. En 1518, c'était Jean de Launay, seigneur d'Issy-en-Gâtinais, qui la tenait, moyennant une rente de quinze livres par an, et à la charge de faire dire tous les dimanches une messe dans la chapelle.

Le revenu de la Curée était de 400 liv. en 1757; ce chiffre était doublé en 1783.

Biches. — Le *Livre-Vert* mentionne que Biches était une commanderie de l'Ordre du Temple [1].

La visite de cette commanderie, en 1495, est ainsi rapportée : « Au lieu de Biches a une chappelle, fondée de S[t] Blaise, chargée de » troys messes par sepmainne, desservie par un chappelain séculier » qui reçoit l'an, pour lui et le luminaire de ladite chappelle, » xv livres.

» Aupres de ladite chappelle dedens la bassecourt, est la maison » du Commandeur, faite à pont-levis.

» Audit Biches est le villaige du lieu et d'autre petit villaige qui » sont de la paroisse d'iceluy, ou a environ L feuz, hommes de la » religion à toute jurisdicion.

» Oultre plus y sont les membres du Champarlement et de » Mougues [2]. »

Le chef-lieu de la commanderie de Biches était, au XVI[e] siècle, un beau château féodal, véritable forteresse. Il y avait une ferme dont dépendaient 170 boisselées de terre à labour et de prairie, un bois de cent boisselées, appelé le Bois de Bordasse, un autre nommé le Bois

1. Arch. nat. S 5543. — 2. Id. S 5558, Portef.

Digitized by Google

de Vincences, qui avait en longueur comme en largeur plus d'une lieue d'étendue et un moulin, qu'on appelait le Moulin-Neuf ou le Moulin de Fleury, auquel tous les hommes de la seigneurie étaient tenus d'aller faire moudre leurs grains, sous peine de 60 sols d'amende.

Le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice dans toute sa commanderie, avec des droits de dîme et de cens à Biches, à Montigny, à Acour, à Alluy, à Brienne, à Brinay, à Bernay, à Villeneuve, à Ferrières, et dans une douzaine d'autres villages environnants.

Un procès assez singulier eut lieu en 1386, entre Jacques de Gien, commandeur de Biches, et le prieur de Collonge-sous-Sarcy. Le Commandeur prétendait que le Prieur lui devait sur le four de Montigny-sur-Laune, chaque année, le jour de la fête de Saint-Symphorien, pour deux de ses sergents et leur chien, un diner composé « pour lesdits sergents, de deux sortes de pain blanc et de chair, » avec deux paires de vin bon et suffisant, et pour le chien, de » pareille viande qu'aux sergents et une tasse pleine d'eau, et à la » charge par ledit Prieur de garder et faire garder ledit chien, » crainte d'être foulé ou blessé, et que quand ladite fête arrivait un » jour maigre, lesdits sergents et chien devaient avoir telle viande » comme il convenoit audit jour, et tenir table depuis la première » messe chantée jusqu'au premier coup de cloche des vespres. »

Le Prieur, qui refusait d'abord d'admettre la réclamation du Commandeur, consentit enfin, par forme de transaction, à lui payer chaque année, au jour de saint Symphorien, au lieu du dîner demandé, une somme de cinq sols parisis, mais à la condition qu'il aurait droit de prendre dans les bois de la commanderie ce qu'il fallait pour chauffer le four de Montigny [1].

Un autre procès qui intéressait vivement les hommes de la commanderie, eut lieu en 1471, entre le chevalier Antoine de Rochefort, seigneur de Châtillon-en-Bazois, et Bertrand de Cluys, Grand-Prieur de France. Le seigneur de Châtillon voulait forcer les hommes de Biches à faire le guet dans sa forteresse. Le Grand-Prieur réclama contre cette prétention, et obtint du Parlement de Paris un arrêt

1. Arch. nat. S 5576, Invent. des titres.

Digitized by Google

qui mettait ses hommes sous la protection et sauvegarde du Roi, avec défense au seigneur de Châtillon de les troubler et de les inquiéter, à raison du guet, sous peine de cent marcs d'or [1].

Nous trouvons au XVe siècle un commandeur de Biches, Simon Carpentier, qui affranchit un grand nombre de ses vassaux. Il avait rendu la liberté, en 1487, à Jean Bernard, Guillaume Bernard, et Guyot Bernard, moyennant cinquante livres tournois qui furent employées à réparer la chapelle de la commanderie ruinée par les guerres. En 1489, il continua son œuvre d'affranchissement, en rendant libres une vingtaine de serfs, moyennant le paiement d'un petit cens annuel [2].

Le revenu de la terre et seigneurie de Biches, qui était en 1495 de 200 livres tournois, rapportait en 1783, 2,300 livres et 56 boisseaux de froment et de seigle.

Champallement. — Cet ancien membre de la commanderie de Biches se composait d'une maison située à un quart de lieue du village, sur le chemin conduisant à Montenoison. Dans la cour de la maison, il y avait une chapelle dédiée à Notre-Dame, chargée d'une messe par semaine, et pour laquelle on donnait, en 1495, six livres au prêtre qui venait la dire le dimanche.

Mais à la fin du XVIIe siècle, la maison et la chapelle avaient disparu. Il n'en restait plus que l'enclos et un bois de quarante journaux, appelé le Bois de l'Hôpital, avec quelques censives et portions de dime à Champallement, Neuilly, Neuville, Taconin, Montenoison et lieux environnants.

Malgré cela, le Commandeur ne laissait pas que de veiller à la conservation de ses droits, lorsqu'on voulait y porter atteinte. C'est ainsi qu'il poursuivit en 1488, et fit condamner par le Parlement de Paris les sergents du seigneur de Chanteloup, pour être venus faire des exploits de justice dans sa seigneurie de Champallement [3].

Mougues. — Cette maison située, comme nous l'avons dit, dans la paroisse de Parigny-les-Vaux, se trouvait placée sur le chemin de Fresnay à Nevers. Elle avait une chapelle et une vingtaine d'arpents de terre à labour, avec quelques pièces de bois et de pré.

1. Arch. nat. S 5576, Invent. des titres. — 2. Id., id. — 3. Id., id.

Digitized by Google

Mougues était un fief qui relevait du Roi, à cause de son château de Saint-Pierre-le-Moutier.

Ce petit domaine, dont les charges dépassaient le revenu au xve siècle, fut alors donné à cens et rente perpétuelle par le commandeur Simon Carpentier, à Guillaume et Mathieu Rabardeau, qui, dans un acte du 4 juin 1489, s'engagèrent à tenir à cens et amodiation perpétuelle, le lieu de Mougues, membre de la commanderie de Biches, avec les terres en dépendant, à la réserve faite par le Commandeur de la chapelle avec ses oblations, de la justice du lieu, et de la moitié de la pêche de la rivière de la Nièvre, et à la charge par les preneurs de livrer chaque année au Commandeur la moitié de tous les grains provenant des terres et, dans le cas où le Commandeur voulût résider à Nevers, de lui mener en cette ville deux charretées de foin, deux de paille et quatre autres de bois, avec six fromages et un porc gras.

Comme condition de ce bail perpétuel, les preneurs devaient, dans les trois premières années de leur entrée en jouissance, reconstruire la maison, avec faculté de prendre dans le domaine de la commanderie le bois dont ils auraient besoin à cet effet.

Au xviie siècle, la maison de Mougues et la chapelle n'existaient plus.

Les anciens domaines de Champallement et de Mougues rapportaient, en 1783, 750 livres.

Le revenu général de la commanderie du Saussay qui était, en 1583, de 600 livres, s'élevait en 1734, à 3,200 liv.; en 1757, à 4,000 liv.; en 1783, à 8,500 liv.

Noms des Commandeurs du Saussay.

1356. Frère Adam de Charmentré.
1376. Fr. Jehan Meinart.
1382. Fr. Ives Dreux.
1385. Fr. Jehan de Merlo.
1394. Fr. Jehan du Cresson.
1413. Fr. Jehan Fromentin.
1415. Fr. Regnaut Petit.

Digitized by Google

1456. Fr. N.
1471. Fr. Bertrand de Clays, chevalier, Grand-Prieur de France.
1486. Fr. Emery d'Amboise, id. id.
1495. Fr. Simon Carpentier.
1499. Fr. Guy le Picard.
1516. Fr. Nicole Haize, capitaine du château de Beauregard, à Rhodes.
1518. Fr. Nicole Savin, infirmier de Rhodes.
1522. Fr. Guillaume Quignon.
1523. Fr. N. Le Clerc.
1529. Fr. Charles Pipa, chevalier.
1548. Fr. Jehan Vandelaer.
1552. Fr. Robert de Bauldu.
1562. Fr. Raoul Poullon.
1574. Fr. François du Metz.
1592. Fr. Jérôme de Feuquières, chevalier.
1612. Fr. Jehan Laleut, du Bois-d'Aulnoy, chevalier.
1629. Le chevalier Claude Perrot.
1650. Le chev. Jean de Haudessen des Closeaux.
1669. Le chev. Jean Coquebert de Revelon.
1676. Le chev. Alexandre des Closeaux.
1694. Frère Claude Mesnager.
1701. Fr. Alexandre Le Beau.
1713. Fr. Alexandre Le Barbier, prieur de Saint-Jean-en-l'Ile-les-Corbeil.
1728. Le chevalier Louis-Adrien Cabueil, agent général de l'Ordre, à Malte.
1737. Le chev. Philippe-Antoine Lefebvre de La Poterie.
1746. Frère Pierre-Jean Lacour, servant d'armes.
1752. Fr. Pierre Denier, prieur de Saint-Jean-de-Latran.
1755. Le chevalier Henri-Louis Jourdain.
1784. Frère Louis-Etienne Desmarais, chapelain conventuel de Rhodes.
1787. Fr. Antoine-Etienne Toussart, servant d'armes.

Anciens Commandeurs de Biches.

1386. Frère Jacques de Gien.

Digitized by Google

1409. Fr. Pasquier de l'Isle.
1412. Fr. Louis Gauvain.
1431. Fr. Eloi Cauille.
1447. Fr. Pierre de Celson.
1457. Fr. Jehan Noel.
1467. Fr. Jacques Carlot.
1474. Le chevalier Emery d'Amboise.
1480. Frère Simon Carpentier.
1513. Fr. Robert de Bourdon.
1533. Fr. Robert de Bouville.
1548. Fr. Robert Coeffert.
1556. Fr. Laurent Duvivier.
1564. Fr. Henri Bertin, servant d'armes.
1581. Fr. Nicolas Lesage.
1594. Fr. Hector Mengin.

ANCIENS COMMANDEURS DE BAUDELU.

1355. Fr. Jacques de Cerisiers.
1380. Fr. Pierre de Braye.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE BEAUVAIS-EN-GATINAIS.

Membres : *Blomont, — Bonneveau, — Trémainville, — La Coudre, — Jacqueville et Maurepart, — Fourche, — Fargeville, — Les Charbonnières, — Lagerville,* — L'ancien Temple de Dormelles, — L'ancien Hôpital de Chateau-Landon, — *La Brosse.*

Noms des Commandeurs.

Il y avait à Beauvais [1], paroisse de Grés, à une lieue de Nemours, une commanderie du Temple. Quoique les plus anciens titres qui mentionnent cet établissement ne remontent pas au-delà de la seconde moitié du XIII[e] siècle, il n'est pas moins vrai que les Templiers possédaient longtemps avant, des biens à Beauvais et dans les villages environnants.

En 1183, des contestations sérieuses s'élevèrent entre eux et les habitants de Grés, au sujet d'un grand pâturage qui s'étendait jusqu'à Larchant. Le roi dut intervenir pour apaiser le différent et décida, par ses lettres datées de Fontainebleau, de l'année 1184, qu'il appartiendrait à ses hommes de Grés le tiers de ce pâturage à prendre du côté de leur village, pour les besoins de leurs bestiaux et que les Templiers auraient les deux autres tiers où les bestiaux ne pourraient aller qu'après la fenaison et l'enlèvement des foins [2].

1. Beauvais, commune de Grés (Seine-et-Marne), arrond. Fontainebleau. — 2. Arch. nat. S 5167, Suppl. n° 3.

Digitized by Google

La part qui échéait par ce partage aux Templiers dépassait 800 arpents. Ils l'accrurent encore en achetant plus tard, de Nicolas de Hautvillers, tous ses prés sur Grés, *super Gressum*, touchant aux prés de *Barbeel* et à ceux du roi, et longeant le fossé vers Moncourt, *versus Moocort* [1], jusqu'à la rivière de Loing, *usque ad ripam de Lœing*, pour le prix de cent huit livres parisis, ainsi qu'il résulte des lettres du mois de février 1240, de Louis d'Augerville, chevalier, seigneur dominant, qui approuva la vente [2].

Nous voyons, quelques années après, Guillaume, seigneur de Moncourt, *de Molli curia*, abandonner par forme de transaction aux Chevaliers du Temple, tous les droits de dime qu'il prétendait avoir, non-seulement sur leurs terres, mais encore sur leurs vignes, au territoire de Beauvais et de Hulay, près Grés, *in territorio de Bello visu et de Hule juxta Gressum*, ainsi que le constate une charte de Nicolas de Hautvillers, bailli du roi, de l'année 1242 [3].

Les Templiers possédaient à la même époque, des moulins à Hulay, sur les bords de la rivière de Loing, *in riparia Lodonis*, qu'ils avaient achetés en 1244, d'un chevalier Pierre de Blennes, *de Blena*, du consentement de Guillaume le Furieux, *Guillelmus Furiens*, son seigneur féodal, avec la moitié de la rivière, de la pêcherie et des écluses, pour le prix de 245 livres parisis [4].

Le domaine du Temple était devenu assez considérable à Beauvais et dans les environs, pour qu'il ait été jugé nécessaire d'y établir une maison de l'Ordre. Nous trouvons en effet cette maison et la chapelle qui en dépendait, mentionnées dans un acte du mois de novembre 1257, par lequel Gaudefroy de la Chapelle donne aux frères de la maison de la chevallerie du Temple de Beauvais, *fratribus domus militie Templi de Bello videre*, deux vignes, dont l'une, située sur Hulay, *super Usle*, et l'autre, près de la Chapelle-la-Reine, *juxta Capellam Regine* [5], à la charge de faire chaque année son anniversaire dans la chapelle de leur maison [6].

La maison du Temple de Beauvais était située sur le chemin conduisant de Beauvais à Villiers-sous-Grés. Elle comprenait une

1. Moncourt, commune de Fromonville (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau. — 2. Arch. nat. S 5167, Suppl. n° 9. — 3. Id., Suppl. n° 7. — 4. Id. Suppl. n° 9. — 5. La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, chef-lieu de canton. — 6. Arch. nat. S 5167, Suppl. n° 10.

Digitized by Google

habitation pour le Commandeur, une ferme et une chapelle dédiée d'abord à Saint-Eloi, puis à Saint-Jean, où l'on disait trois messes par semaine.

Les terres qui dépendaient de la ferme étaient d'environ 300 arpents, avec un immense pâturage de plus de mille arpents, compris entre quatre chemins, le premier, allant de Larchant à Grés, le deuxième, du Moulin-Rouge à Larchant, le troisième, de Nemours à Villiers, le quatrième, de la Chapelle-la-Reine à Nemours.

La commanderie possédait à Nemours, rue du Château, une maison où le Commandeur descendait quand il venait en ville. Elle avait encore à Fromonville [1] un fief appelé le fief des Rogeats, qui consistait en droits de cens, dime et champart, sur une partie du territoire de cette paroisse.

Le revenu de la maison de Beauvais était, en 1757, de 3,300 livres, en 1787, de 5,000 livres.

Les membres de la commanderie étaient les maisons et seigneuries de Blomont, de Bonneveau, de Tremainville et de La Coudre, dans la paroisse de Larchant [2].

La terre de Jacqueville [3], échangée ensuite contre celle de Maurepart [4].

La maison de l'Hôpital de Fourche [5].

La maison et seigneurie de Fargeville [6].

La maison et fief des Charbonnières [7].

La terre et seigneurie de La Gerville [8].

La maison du Temple de Dormelles avec ses dépendances [9].

Les maisons de Châton-Landon [10], et le domaine de La Brosse [11].

1. Fromonville (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Nemours. — 2. Larchant (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. La Chapelle-la-Reine. — 3. Jacqueville, commune d'Amponville (Seine-et-Marne), même arr. et canton. — 4. Maurepart, paroisse de La Chapelle-la-Reine. — 5. Fourche, entre La Chapelle-la-Reine et Le Vaudoué, carte de Cassini. — 6. Fargeville, entre Garentreville et Chevrainvilliers (Seine-et-Marne), arr. de Fontainebleau, carte de Cassini. — 7. Les Charbonnières à Rosiers, commune de Poligny (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Nemours. — 8. Lagerville, commune de Chaintreau (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Château-Landon. — 9. Dormelles (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Moret. — 10. Château-Landon (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, chef-lieu de canton. — 11. La Brosse, commune d'Héricy (Seine-et-Marne), arr. Melun, cant. Le Châtelet.

Digitized by Google

Blomont. — C'était un fief situé, comme nous l'avons dit, au territoire de Larchant, que les Chevaliers du Temple acquirent au XIII[e] siècle d'un seigneur de Beaumont. C'est au moins ce qu'il résulte des lettres-patentes du roi Louis, de l'année 1265, approuvant et confirmant la vente faite aux Templiers de Beauvais, par Pierre, seigneur de Beaumont et Jeanne, sa femme, pour le prix de 2,440 livres, de tout ce qu'ils possédaient en manoir et maison, au territoire de Blomont, au-dessus de Larchant, *in territorio de Albo monte supra villam de Liricantum*, avec le colombier, la garenne, le pressoir, les vergers, 8 arpents de vignes, 104 arpents de terre, droits de cens, terrages, lots et ventes, coutumes, etc.[1]

Le fief de Blomont rapportait en 1551, 260 livres par an. En 1640, la maison seigneuriale n'existait plus, et les terres avec les droits de justice étaient affermées 500 livres; en 1757, 740 livres, en 1783, environ 1,000 livres.

Bonneveau. — Autre fief, dans la même paroisse de Larchant, consistant en une ferme et 200 arpents de terre, situés sur le chemin de Nemours à Guercheville [2], et qui s'était formé partie de l'ancien domaine de Blomont, partie d'une donation faite en 1247, aux Templiers, par Erraut de Grés.

La ferme n'existait plus au XVII[e] siècle. Les terres étaient affermées en 1640, avec les droits de justice et de seigneurie, 700 livres. Ce revenu était doublé en 1757.

Trémainville. — Troisième fief sur Larchant, au sud de Bonneveau, d'après la carte de Cassini. C'était un petit domaine qui fut donné, à la fin du XIII[e] siècle, aux Templiers, par le seigneur du lieu. On trouve en effet des lettres de l'official de Sens, du mois de juin 1289, par lesquelles Gaudefroy de Trémainville, écuyer, déclare avoir donné aux frères du Temple, à cause de l'affection qu'il leur portait, sa maison avec une vigne derrière, située à Trémainville, *apud Tremervillam*, ainsi que son fief de douze arpents de terre arable, en un lieu appelé *la Mote*, avec toute justice et seigneurie, pour par eux en jouir seulement après sa mort [3].

1. Arch. nat. S 5168, Suppl. n° 20. — 2. Bonnevault est indiqué sur la carte de Cassini à une demi-lieue sud-ouest de Larchant. — 3. Arch. nat. S 5169, Suppl. n° 6.

Digitized by Google

Ce fief, par suite de la destruction de la maison, fut réuni au xive siècle au domaine de la commanderie.

La Coudre. — Quatrième fief, que les Templiers possédaient à Larchant, et qu'ils avaient acheté au xiiie siècle, d'un nommé Jean de La Coudre, bourgeois d'Yèvre-le-Châtel. Par des lettres de Simon de Soissons, prévot de Château-Landon, du mois de janvier 1280, le dit Jean et Melesande, sa femme, reconnaissent avoir vendu, pour le prix de 1,040 livres, au trésorier du Temple, à Paris, leur maison de la *Codre*, entourée de murs et de fossés, sise en la seigneurie de *Boneval* (Bonneveau), paroisse de Larchant, avec droits de surcens et de champart à Bonneveau et *Corbeval* [1], une vigne à *Buissiau* [2], et un pré touchant à la maladrerie de Nemours [3].

Ce domaine était, au moment de la vente, tenu à bail par le commandeur de la maison du Temple de Beauvais, qui en rendait 160 livres par an.

L'année suivante, les Templiers acquirent pour 200 livres parisis, de Pierre de La Coudre, *de Coudra*, cinquante-deux arpents de terre arable, près de leur maison, *prope domum de La Coudre*, comme le constatent des lettres de l'official de Paris, de l'année 1281 [4].

La maison était située près de la route de Paris à Lyon, non loin de Verteau. Elle n'existait plus en 1640, et les terres, au nombre de plus de 200 arpents, étaient alors affermées avec les droits seigneuriaux, 300 livres, et en 1757, 1,410 livres

Jacqueville et Maurepart. — Après la chute des Templiers, l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem s'était mis en possession de la terre et seigneurie de Jacqueville, située à une lieue de Larchant, que les chevaliers du Temple avaient acquise en 1262 et 1264, de Jean, seigneur de *Jacleville* et d'Isabelle, veuve d'Anselme de *Jacleville*, sa mère, ainsi qu'il résulte d'une charte de 1293, de Drogon de Beaumont, de qui mouvait cette seigneurie et qui en approuva et confirma la cession aux Templiers [5].

1. Corbeval, au nord de La Madeleine (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, canton de Château-Landon. — 2. Buisseau, commune de Villiers-sous-Grés. — 3. Archives nat. S 5168, Suppl. n° 2. — 4. Id. S 5244, Suppl. n° 4. — 5. Id. S 5170, Suppl. n°ˢ 15, 16 et 17.

Digitized by Google

En 1475, Messire Jean Boulanger, chevalier, chambellan du Roi et premier président au parlement de Paris, proposa au Grand-Prieur de France d'échanger la terre de Jacqueville contre celle de Maurepart, qu'il offrait de céder à l'Hôpital. Cet échange fut accepté et réalisé par un acte du garde de la prévôté de Nemours, en date du 29 juillet 1476, où il est dit que la commanderie de Beauvais jouira de la terre et seigneurie de Maurepart avec ses dépendances, « comme le lieu se comporte, selon les bornes séans, près de la » Chapelle-la-Royne, au pays de Gastinois [1]. »

La maison de Maurepart ne devait pas être éloignée de la Chapelle-la-Reine. Elle fut démolie au XVI[e] siècle; il n'en resta plus que les terres qui étaient affermées avec les droits seigneuriaux, en 1640, 400 livres, et en 1757, 575 livres.

Fourche. — On ne connait pas l'origine de ce domaine, qu'on nommait, au XVI[e] siècle, l'Hôpital de Fourche, et qui était alors de la paroisse du Vaudoué (Seine-et-Marne) [2]. Il consistait en une maison avec chapelle dédiée à saint Blaise, et dont les terres, au nombre de plus de 300 arpents, tenaient à celles de la seigneurie de Maurepart, sauf une partie qui se trouvait dans la vallée de Chanlay.

Le Commandeur avait toute justice, haute, moyenne et basse, dans l'étendue de son domaine.

La maison de Fourche était en ruine au commencement du XVII[e] siècle et ne fut point rétablie. Jean de Midorge, commandeur de Beauvais, permit en 1621, à un frère ermite, de l'Ordre de saint Antoine, du nom de Julien Bardenne, de bâtir près de la chapelle qui était restée debout, une petite maison pour s'y retirer. Par la convention qu'ils firent entre eux, l'ermite devait jouir de toutes les aumônes et oblations de la chapelle, à la charge d'y faire dire une messe chaque année, le jour de saint Blaise, et sans qu'il pût prétendre aucun droit de propriété sur la chapelle qui devait, à sa mort, revenir à la disposition du Commandeur [3].

Il dépendait, au XV[e] siècle, de l'Hôpital de Fourche, au lieu appelé *Le Bouys*, « sis empres le chemin de Boissy à Choisy-Malesherbes,

1. Arch. nat. MM 34, f° 130. — 2. Fourche est marqué sur la carte de Cassini entre Le Vaudoué et La Chapelle-la-Reine. — 3. Arch. nat. S 5170, 2[e] liasse.

Digitized by Google

» là ou jadis souloit avoir maison, granche, estables, avec sept vingt » arpens de terre appartenant à iceluy lieu, en ruine, friche et non » valleur pour ce que passé LX ans en ça, il n'y demoura homme ni » femme [1]. »

La maison du Bouys fut rebâtie en 1480, mais elle disparut de nouveau au XVII[e] siècle,

Les terres de Fourche et de Bouys réunies étaient, avec les droits de justice et de seigneurie, affermées en 1640, 790 livres, et en 1757, 1,020 liv., plus la charge de faire dire une messe tous les jeudis dans la chapelle de Fourche.

Fargeville. — La terre et seigneurie de Fargeville était située à deux lieues de Nemours, au nord de la paroisse d'Aufferville dont elle dépendait [2]. Cette terre appartenait au célèbre Gauthier de Nemours, maréchal de France, lorsqu'elle fut vendue vers le milieu du XIII[e] siècle aux frères de la chevalerie du Temple. Des lettres du Roi, du mois de juin 1265, approuvèrent et confirmèrent cette vente, faite au prix de 1,280 livres parisis, pour les besoins, est-il dit, de la maison du Temple de Beauvais, *ad opus domûs Templi de Bello videre*. On voit par ces lettres que Gauthier de Nemours, et Alice, sa femme, avaient cédé tout ce qui leur appartenait dans la paroisse d'Aufferville et qui constituait la terre de Fargeville, savoir : leur maison, avec le vivier et le colombier à Fargeville, *apud Fregevillam*, 112 arpents de terre arable, quelques censives, plusieurs fiefs et arrière-fiefs tenus de la seigneurie, contenant ensemble plus de 220 arpents de terre, chargés de six deniers de rente annuelle par arpent envers le seigneur. Ces fiefs étaient connus sous les noms du Petit-Fregeville ou du Chatenoy, de la Pointe, de Rigaut-Larcher, de la Vache, du Petit-Buisson près de Guercheville. Ils furent plus tard réunis pour la plupart au domaine de la seigneurie [3].

Il faut encore ajouter au nombre de ces fiefs celui de Lormoy, autrement dit de la Maison-Rouge, sur Aufferville, composé d'une ferme et de 80 arpents de terre, mais dont il ne restait plus en 1640 qu'une grange servant à renfermer les dîmes de la paroisse qui appartenaient au Commandeur.

1. Arch. nat. MM 34, f° 148 v°. — 2. Aufferville (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Château-Landon. — 3. Arch. nat. S 5169, Suppl. n° 10.

Digitized by Google

Dans le fief de Lormoy, comme dans celui de Rhodes qui en dépendait, la Commanderie avait la haute, moyenne et basse justice, et un droit de champart sur un petit canton, appelé Bras-de-Fer, avec des cens en un lieu dit la Cuillere.

Le revenu de la terre de Fargeville et du fief de Lormoy était, en 1640, de 1,200 livres ; en 1757, de 2,900 livres ; et en 1783, de 3,450 livres.

Les Charbonnières. — Ce domaine était autrefois de la justice de Bouchereau [1], paroisse de Remauville. Il se composait d'une maison et de 130 arpents de terre. Il en dépendait un bois de 350 arpents, appelé le Bois de Moliserve, tenant au chemin de Bouchereau à Nanteau, et aboutissant à celui de Nemours à Remauville.

La maison et les terres des Charbonnières faisaient partie des biens qui furent donnés au XIIIe siècle à l'Ordre du Temple, par Gauthier de Nemours. Il en était de même du bois ou de la forêt de Moliserve, *foresta de Moriserva*, qui avait été cédée pour le prix de 1,300 livres, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official de Sens, du mois de juin 1265, portant ratification de cette vente par Alice, épouse du seigneur Gauthier [2].

Le revenu des Charbonnières était, en 1551, de 800 livres. En 1626, il ne restait plus de la maison que des ruines, et les terres étaient en friche. Personne ne se présentait pour les remettre en culture, à cause des grands frais qu'il fallait faire pour cela. Le commandeur Jean de Midorge fut autorisé à donner en arrentement le domaine des Charbonnières, moyennant une redevance annuelle de quinze livres.

Lagerville. — On écrivait autrefois *La Gerville*. Cette terre était à une lieue de celle des Charbonnières. Elle avait été donnée aux Templiers à la fin du XIIIe siècle. Le donateur était Mathieu le Chambellan, *dictus Cambellanus*, seigneur de Villebéon, *de villa Bayonis* [3], chevalier, qui, dans ses lettres de l'année 1288, du vendredi après la saint Michel, déclare que, pour la très-grande affection qu'il a

1. Bouchereau, commune de Poligny (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Nemours. — 2. Arch. nat. S 5169, Suppl. n° 41. — 3. Villebeon (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Lorrez-le-Bocage.

Digitized by Google

toujours portée aux frères de la chevalerie du Temple, il leur a donné tout ce qu'il possédait à Lagerville, *in villa et territorio de Lagervilla*, au diocèse de Sens, tant en terres, vignes, cens, terrages, hostises, corvées, qu'en toute justice, avec en outre sa maison et le jardin en dépendant. Cette donation est faite à la charge de faire célébrer, après la mort du seigneur de Villebéon, son anniversaire, chaque année, dans une des églises du Temple [1].

Nous trouvons que le même seigneur leur céda, la dite année, pour 300 livres tournois, la *seurcres et la tonture*, c'est-à-dire la coupe des 120 arpents de bois qu'il possédait en la paroisse de *Lagierville*, et dont il y avait vingt arpents pour *voies et places vuides* [2].

La maison de Lagerville était située près de l'église, sur le vieux chemin qui conduisait à Bransles. Elle n'existait plus au commencement du XVIe siècle. Les terres avec les droits seigneuriaux et une métairie à Bransles [3], nommée la métairie de Genouilly, étaient affermées, en 1642, 200 livres; en 1757, 450 livres ; en 1783, 530 livres.

Dormelles. — On ignore comment et à quelle époque fut fondée la maison de Dormelles, ancienne commanderie du Temple. Tout ce qu'on sait, c'est que les Templiers étaient établis à Dormelles, au commencement du XIIIe siècle, comme on le voit dans des lettres d'amortissement accordées en 1220, par Odeline de Limeni, *de Limeniaco*, pour un legs fait par un chevalier nommé Gerard, aux Templiers de Dormelles, *Templariis apud Dormellas* [4].

Le domaine qu'ils y avaient se forma à l'aide d'acquisitions successives. Ils achetèrent en 1260, de Simon d'Evry et de Gille des Paillards, écuyer, un certain nombre de censives, et en 1263, des chanoines de Sainte-Marie-Egyptienne de l'église de Sens, des droits de dîme, dans les paroisses de Dormelles, de Ville-Saint-Jacques et de Varennes [5].

Ancel, seigneur de Dormelles, leur vendit en 1266, pour les

1. Arch. nat. S 5170, Suppl. n° 5. — 2. Id., id. n° 6. — 3. Bransles (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, cant. Château-Landon. — 4. Arch. nat. S 5172, Suppl. n° 30. — 5. Id., id. n° 36.


BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1891

Digitized by Google

besoins de leur maison, *ad opus domûs Templi de Dormella*, deux pièces de terre arable: l'une située au lieu dit *Noeroles*, devant la grange de la dite maison du Temple; et l'autre, au-dessus de Montaigu, *desuper Montem acutum*[1].

Une autre acquisition est faite, quelques années après, par les Templiers de Dormelles, près Flagy, *juxta Flageium*[2], d'une grange avec des terres situées à Montarlot, près Moret, *apud Monterletum juxta Moretum*[3], au lieu dit le Cuchet, *Lou Cuchet*, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official de Sens, de l'année 1269[4].

A la fin du XIIIe siècle, les Templiers ajoutèrent à leur maison de Dormelles la terre et seigneurie de Ville-Saint-Jacques qui en était voisine, et qu'ils venaient d'acquérir de Jean de Digny, chevalier, et d'Isabelle, sa femme, de Philippe de Saint-Jean, et de Guillaume de Voys, official de Rheims, par différents actes des années 1284, 1287 et 1293[5].

Ils y réunirent encore le fief de La Grange, dans la paroisse de Villecerf, *in parrochia de Villa serva*[6], donné par Renaud de La Grange et Emeline, sa femme, suivant des lettres de l'official de Sens, du mois de juillet 1276, ainsi que la terre et seigneurie de Grattereau[7], également donnée par Jean de *Grateriau*, écuyer, en 1289, et dont ils ne jouirent que pendant quelques années, attendu qu'elle n'avait pas été amortie par le seigneur dans le fief duquel elle se trouvait[8].

Au XVe siècle, la maison de Dormelles souffrit beaucoup des guerres qui régnaient dans le pays. Les Hospitaliers à qui elle appartenait alors, en relevèrent les bâtiments qui étaient en ruine. On la retrouve plus tard abandonnée et inhabitable. Elle avait entièrement disparu au XVIIe siècle. La chapelle seule restait, et on y disait encore la messe trois jours par semaine. C'est alors que Messire Lefebvre de Caumartin, conseiller d'Etat et intendant des Finances, proposa

1. Arch. nat. S 5172, Suppl. n° 31. — 2. Flagy, près Dormelles (Seine-et-Marne), arrond. Fontainebleau, cant. Lorrez-le-Bocage. — 3. Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), arr. Fontainebleau, chef-lieu de canton. — 4. Archives nat. S 5172, Suppl. n° 34. — 5. Id., id. n°s 5, 6 et 7. — 6. La Grange des Vaux au nord-est de Villecerf, cant. Moret (Seine-et-Marne). — 7. On trouve Gratero entre La Genevraye et Episy sur la carte de Cassini. — 8. Arch. nat. S 5172, Suppl. n°s 46 et 47.

Digitized by Google

à MM. de la Langue de France, d'acheter les terres et seigneuries de Dormelles et de Ville-Saint-Jacques.

Le domaine de Dormelles consistait en la chapelle dont nous venons de parler, reposant sur une pièce de terre de 120 arpents; il y avait un colombier qui menaçait ruine, plusieurs prairies et 15 arpents de terre à labour sur le finage de Ville-Saint-Jacques, avec un grand nombre de censives et de rentes seigneuriales; le tout d'un revenu de 530 liv.

La vente eut lieu moyennant une rente annuelle de mille livres, que M. de Caumartin constitua sur les aides et gabelles de Paris, au profit de la commanderie de Beauvais, en attendant qu'on fit emploi du capital de cette rente en acquisition d'immeubles, au profit de l'Ordre. L'acte de vente est du 16 avril 1695, passé devant les notaires du Châtelet de Paris [1].

Chateau-Landon. — Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient, au XIIIe siècle, à Château-Landon, une maison qui dépendait de leur Hôpital de Pilvarnier, dont nous avons parlé ci-devant. Cette maison, située dans la rue Saint-Pélerin, *in vico sancti Peregrini*, tenant à la ruelle dite la Quatresse, leur avait été donnée par un nommé Adam de Lalleu, *de Allodio*, bourgeois de Château-Landon, *de Castro Nantonis*, par des lettres expédiées sous le scel de l'official de Sens, de l'année 1278 [2].

Les Templiers en avaient une aussi dans la même ville, appelée la Maison de La Barre, qu'ils avaient achetée, en janvier 1290, d'un chevalier nommé Robert Gaingnart, pour le prix de 106 livres parisis [3]. Ils possédaient, en outre, dans la paroisse de Notre-Dame de Château-Landon, un fief appelé le fief de Bethléem et de Montfort, consistant en une certaine quantité de cens et de rentes foncières.

Les maisons furent aliénées. Au XVIIe siècle, il ne restait que le fief, dont le commandeur de Beauvais recevait les revenus.

La Brosse. — C'était un petit domaine qu'on nommait l'Hôpital de la Brosse, sous la paroisse d'Héricy (Seine-et-Marne). Il se composait d'une maison et d'une quarantaine d'arpents de terre, sur le

1. Arch. nat. S 5172, liasse 1. — 2. Id. S 5170, n° 26. — 3. Id., n° 24.

Digitized by Google

chemin de Barbeau, compris entre la ruelle d'Herici à Lericy et celle conduisant à Machault.

Le revenu de La Brosse en 1642, était de 120 livres. La maison ayant été démolie, les terres furent données à cens et rentes perpétuelles.

La commanderie de Beauvais avait eu tellement à souffrir des guerres du xv[e] siècle, que son revenu n'était, en 1495, que de 180 livres; et ses charges se montaient à 97 livres.

Ce revenu était, en 1583, de 3,600 livres; en 1642, de 5,230 liv.; en 1733, de 8,500 liv.; en 1757, de 11,030 liv.; et en 1787, de 19,650 livres.

Noms des Commandeurs de Beauvais-en-Gatinais.

Templiers.

1260. Frère Simon.
1273. Fr. Thibaut.
1289. Fr. Raoul.
1299. Fr. Pierre Gaude.

Hospitaliers.

1330. Frère Guillaume Le Rat.
1351. Fr. Jean de Duysen.
1369. Fr. Jacques de Cerisiers.
1373. Fr. Philippe Evrard, prêtre.
1388. Fr. Robert de Masinguehem, prêtre.
1452. Fr. Odinet Mingot.
1484. Fr. Pierre Darthois.
1485. Le chevalier Jean de Bourbon.
1498. Le chev. Hugues de Brunfay.
1503. Le chev. Jean du Maisnil-Fay.
1504. Le chev. Jean de Cuviller.
1507. Le chevalier Jean du Fay.
1525. Le chev. Jean de Villiers.
1539. Le chev. Philippe de Proisy.
1551. Le chev. Antoine de Challemaison.

Digitized by Google

1559. Le chev. Nicolas Durant de Villegaignon, échanson ordinaire du Roi.

1570. Le chev. Jean de Cuvillier de Coussy.

1574. Le chev. André de Soissons, lieutenant du Grand-Prieur.

1575. Le chev. Alof de Vignacourt, depuis Grand-Maître de l'Ordre.

1589. Le chev. François Heu.

1594. Le chev. Charles de Gaillarbois.

1595. Le chev. Claude de Lenharé de Tiercelieu.

1614. Le chev. François du Manssel-Saint-Léger.

1621. Le chev. Jean de Midorge.

1629. Le chev. Louis de Perrin-Dubus.

1655. Le chev. Joachin de Challemaison.

1661. Le chev. Charles de Gourmont de Gié.

1665. Le chev. de La Mote-Houdancourt, maréchal-de-camp des armées du Roi.

1695. Le chev. Louis de Fleurigny, capitaine de la Galère Patronne de Malte.

1718. Le chev. Guillaume de la Salle, grand'croix de l'Ordre.

1733. Le chev. Antoine Costart de Hotot.

1734. Le chev. Urse-Victor Tambonneau.

1745. Le chev. Christophe-Edouard-François de Thumery-Boissise.

1751. Le chev. Jean-François de Fragnier.

1756. Le chev. Hervé Lefebvre du Quesnoy.

1767. Le chev. Hubert-Louis de Culand.

1775. Le chev. Marie-Gabriel-Louis Texier d'Hautefeuille.

1786. Le chev. Charles-Guy Louis de Valory.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE LOUVIÈRES ET VAUMION.

Membres : LA VILLEDIEU-LEZ-MAUREPAS, ancienne commanderie, — *Le Boulay,* — L'ancien Temple de LA BROSSE, — *Saint-Aubin,* — CERNAY, anc. commanderie, — *Rubelles, Sarcelles,* — *Jouy-le-Comte,* — BELLAY-EN-THELLE, anc. maison du Temple.
Noms des commandeurs.

Nous avons dit comment la commanderie de Louvières et de Vaumion s'était formée en 1633, de membres détachés des commanderies du Temple et de l'Hôpital ancien à Paris.

Les membres qui provenaient de l'Hôpital étaient la maison de Louvières [1] avec celle de Vaumion [2] sa dépendance, l'ancienne commanderie de la Villedieu-lez-Maurepas [3], comprenant la terre du Boulay-lez-Troux [4] et le domaine de La Brosse [5], plus la ferme de Saint-Aubin [6].

Les membres détachés du Temple de Paris étaient l'ancienne

1. Louvières, commune d'Omerville (Seine-et-Oise), arr. Mantes, cant. Magny. — 2. Vaumion, commune d'Ambleville (Seine-et-Oise), mêmes arr. et cant. — 3. Aujourd'hui La Petite-Villedieu, commune d'Elancourt (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, cant. Chevreuse. — 4. Le Boulay, commune de Troux (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, cant. Limours. — 5. La Brosse, commune de Saint-Lambert (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, cant. Chevreuse. — 6. Saint-Aubin (Seine-et-Oise), arr. Versailles, cant. Palaiseau.

Digitized by Google

commanderie de Cernay[1] avec les domaines de Rubelles[2] et de Sarcelles[3] qui lui appartenaient, le fief de Jouy-le-Comte[4] et l'ancien Temple de Bellay-en-Thelle[5].

Louvières devint le chef-lieu de cette nouvelle commanderie qui avait, au moment de sa création, un revenu de 6,000 livres.

La terre et seigneurie de Louvières, avec l'hommage du fief de Gerville[6] fut achetée le 22 juillet 1212, par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, d'un seigneur du lieu, du nom de Gauthier de Louvières, et de Raoul, son neveu, ainsi qu'il résulte d'une charte de la même année de Guy de La Roche, qui approuve la cession de cette terre, relevant en partie de lui, et en partie des seigneurs d'Ambleville et de Guillaume des Essarts. Ceux-ci y avaient également donné leur approbation, sous la réserve toutefois faite par le seigneur des Essarts, de son moulin, de son vivier, avec le droit de pêche dans la rivière, et à la condition que les Hospitaliers ne pourraient avoir de moulin dans la terre de Louvières[7].

Un diplôme du roi Philippe-Auguste, daté de la même année, porte inféodation de cette terre au profit des frères de l'Hôpital, et leur accorde l'amortissement du fief de Gerville, *feodi de Gihervile*, que Herbert de Gerville venait de leur accorder, moyennant un cens annuel de vingt sols[8].

En 1230, Robillard d'Omerville, *de Omervilla*, donna, par des lettres qui portent cette date, à la maison de l'Hôpital de Jérusalem de Louvières, *domui Hospitalis Jerusalem de Loveriis,* douze deniers de cens que la dite maison lui devait chaque année à la saint Denis[9].

La maison de Louvières était située sur le chemin conduisant d'Omerville à Magnitot. Il y avait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, où, au siècle dernier, le curé d'Omerville venait dire la messe une fois par semaine, et pour laquelle il lui était accordé une rétribution de trente livres par an.

1. Cernay, commune d'Ermont (Seine-et-Oise), arr. Pontoise, cant. Montmorency. — 2. Rubelles, commune de Saint-Prix (id.), cant. Montmorency. — 3. Sarcelles (id.), arr. Pontoise, cant. Écouen. — 4. Jouy-le-Comte (id.), arr. Pontoise, cant. l'Isle-Adam. — 5. Bellay, commune de Neuilly-en-Thelle (Oise), arr. Senlis. — 6. Gerville, commune du dit Omerville. — 7. Arch. nat. S 5710. — 8. Id. id. — 9. Id. S 5135, Suppl. n° 7.

Digitized by Google

Les terres dépendant du chef-lieu de la commanderie étaient d'environ 230 arpents situés près de la rivière d'*Amyet*.

Le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice dans sa terre de Louvières, avec des droits de cens ou de dîmes à Gerville, au Ménil, à Héronval, à Bois-Grenier et à Magny.

Dans un bail de 1446 de la terre et seigneurie de Louvières, on trouve que le loyer n'était que de quatre livres, mais le preneur avait la charge de rebâtir, à ses frais, la maison qui tombait en ruines.

Le revenu de Louvières était, en 1476, de 20 livres ; en 1540, de 100 livres ; en 1614, de 150 livres ; en 1645, de 1,200 liv.; en 1783, de 2,100 liv.

La maison de Vaumion, dépendance de celle de Louvières, en était distante seulement d'un quart de lieue. C'était une ferme dans la cour de laquelle existait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste et à sainte Éléonore, chargée de deux messes par semaine.

Ce domaine avait été donné avec la justice et la seigneurie aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, à la fin du XIIe siècle, par un seigneur d'Ambleville, comme on le voit par une charte de Rotrou, archevêque de Rouen, de l'année 1181, par laquelle ce prélat déclare que Gaudefroy d'Ambleville, *de Amblevilla*, Roger et Jean, ses fils, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs prédécesseurs, se sont déssaisis entre ses mains de la terre de Vaumion, *terram de Vallemeion*, avec la chapelle de saint Thomas, le vivier, le bois et les terres en culture qui en dépendaient ; et que, sur leur demande, il a fait remise et tradition de toutes ces choses, à l'Ordre de l'Hôpital de Jérusalem ; ce qui fut accepté par le véritable frère Guillaume du Chenay, alors commandeur à Rouen, *tunc magistro apud Rothomagum* [1].

La maison de Vaumion touchait au cimetière du lieu. Il en dépendait une cinquantaine d'arpents de terre, aux lieux dits le Champ-Dieu, Cormeteau, le Haut-Bois, les Longuignolles, la Croix-Blanche, etc., et sept arpents de pré dans le marais de Copière.

Le Commandeur jouissait d'une petite dîme à Montjavoult, et de quelques censives à Vaumion, à Copière, à Hassecourt, à Trie-

1. Arch. nat. S 5135, Suppl. n° 6.

Digitized by Google

le-Château, à Trie-la-Ville, et en autres lieux environnants. Le revenu de Vaumion, en 1783, était de 1,200 livres.

La Villedieu-lez-Maurepas. — Aujourd'hui La Petite-Villedieu sur Elancourt, près Trappes (Seine-et-Oise), siége autrefois d'une commanderie du Temple, supprimée au xv[e] siècle, et réunie à la commanderie de l'Hôpital ancien ou de St-Jean-de-Latran, à Paris, par décision du Chapitre provincial de l'Ordre en 1474, ainsi conçue: « Vû la pauvreté, ruine et désolation, ensemble la petite revenue de » la commanderie de Villedieu-lez-Maurepas, considérant sa proxi- » mité de la commanderie de l'Hôpital Saint-Jehan à Paris, le Cha- » pitre ordonne qu'elle sera adjointe audit Hôpital Saint-Jehan. »

L'un des plus anciens titres qui mentionnent la maison de La Villedieu, est une charte du prieur de Saint-Benoît à Paris, de l'année 1206. Cet abbé avait été choisi pour arbitre dans un différend qui s'était élevé entre les religieux de l'abbaye de Saint-Denis, et les frères du Temple, au sujet d'une dime que ceux-ci voulaient empêcher les religieux de percevoir, comme ils en avaient l'habitude, sur le territoire de La Villedieu, et encore relativement à un droit d'usage qu'ils prétendaient leur être dû dans un bois appartenant à la dite abbaye, appelé le Bois de Notre-Dame d'Argenteuil, *nemus Beate Marie de Argentolio*, près Trappes [1].

L'abbé de Saint-Benoît reconnut aux religieux de Saint-Denis le droit de dime sur les terres cultivées par les Templiers, au territoire de La Villedieu-lez-Maurepas, *in territorio ville Dei de Malo repasto*, sous les paroisses de Trappes et de Greincourt, *infra parrochias de Trapis et de Grencort* [2]. D'un autre côté, il accorda aux Templiers le droit d'usage dans le bois sus-nommé, pour leur maison de Maurepas, en en faisant profiter les hommes du Temple qui demeuraient à La Verrière, *in villâ que dicitur La Verriere* [3], mais sous la condition que ceux qui auraient un cheval donneraient chaque année à l'abbaye trois mines d'avoine, et que ceux qui n'en auraient pas, n'en donneraient que trois minots [4].

1. Trappes (Seine-et-Oise), arr. et cant. Versailles. — 2. Peut-être Guyencourt près Trappes, carte de Cassini. — 3. La Verrière (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, cant. Chevreuse. — 4. Arch. nat. S 5138, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

Quelques années plus tard, nous voyons les Templiers acheter une dime à Maurepas, mouvant du fief de Chevreuse, que leur céda Pierre de Richebourg, par ses lettres du mois de janvier 1212 [1].

L'amortissement est accordé en 1256 par Milon, châtelain et seigneur de Maurepas, aux frères du Temple, pour tous les biens qu'ils possédaient dans sa mouvance [2].

On ne sait comment ni à quelle époque le domaine de La Villedieu vint en la possession des Templiers. Mais une charte de 1281 semble indiquer qu'il leur fut donné par les seigneurs de Chevreuse [3]. Cette charte contient la renonciation par la dame de Chevreuse, à la prétention qu'elle avait eue longtemps de déposséder les Templiers de la justice et de la seigneurie dont ils jouissaient dans leur domaine. Cet acte commence ainsi : « Je Sedile dame de Chevreuse, » diocese de Paris, femme jadis de Monseigneur Guillaume Maingot, » seigneur de Surgieres, sur ce que le Commandeur et les frères de » la chevalerie du Temple en France, disoient et prétendoient que » toute la justice et seignorie de leurs maisons de La Broce et de » La Villedieu, laquelle est appellée Monrepast, la vile apelée Booloy » et le bois appellé le Bos des Leez, leur appartenoient *comme leur » ayant été donnés* par feu Gui, chevalier, jadis seigneur de Che» vreuse, Gyeffroy, jadis chanoine de Paris, Guillaume et Amaury, » chevaliers, dicts de Chevreuse, Symon fils doudit Guy, Mathieu » de Montmoranci, et Guy, neveu dudit predecesseur de ladite » Sedile.

» Moi disant le contraire ; sur l'avis de bonnes gens, accord fut » faict entr'eux et moi. »

Par cet acte, Sédile déclare se reconnaitre mal fondée dans ses réclamations, et laisser aux Templiers la justice haute, moyenne et basse, et toute la seigneurie des maisons et lieux susdits, dont ils auront la libre jouissance, sous la réserve toutefois faite pour elle de la chasse et de la garenne [4].

Par une autre charte du mois de novembre 1284, la même dame de Chevreuse reconnut aux Templiers, haut-justiciers de Maurepas,

1. Arch. nat. S 5138, Suppl. n° 6. — 2. Id. S 5136, Suppl. n° 16. — 3. Chevreuse (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, chef-lieu de canton. — 4. Arch. nat. S 5138, Suppl. n° 60.

Digitized by Google

le droit d'y lever des fourches patibulaires, en les priant seulement de les placer le plus loin possible de sa terre de Chevreuse et des Fourches de son château [1].

La seigneurie de La Verrière dépendait de la maison de La Villedieu, comme l'indique la visite prieurale de 1495 : « Et a ung » villaige empres de Le Villedieu, nommé La Verriere, où a VII » ou VIII habitans, tous subjects de la religion. »

Le Commandeur avait, au siècle dernier, le quart de la dîme de la paroisse de Jouars [2], la moitié d'une prébende dans le chapitre de l'église collégiale de Poissy, à la présentation du dit Commandeur, et une rente de 73 livres 2 sols 6 den. sur les aides et gabelles, représentant le prix des terres qu'on avait enlevées à la commanderie, pour canaliser la rivière d'Eure.

Il possédait encore autrefois de nombreuses censives, à La Verrière, à Launay, au Tremblay, à Montfort, à Grignon, à Poissy, à Crespière, à Feucherolles, à Morainvillers, à Thiverval, à Mareuil-sous-Saint-Germain, à Vaux-le-Temple et autres lieux circonvoisins. Mais comme ces censives étaient d'un recouvrement fort difficile, le Chapitre de la Langue de France crut avantageux de les céder, en 1693, à M. de Pontchartrain, ministre secrétaire d'Etat, et contrôleur général des Finances, pour une rente annuelle de cent livres qu'il constitua sur ses biens au profit de l'Ordre, en attendant que le capital représentatif de cette rente fût employé en acquisitions de terres. Mais il ne parait pas que cet emploi ait jamais eu lieu.

Le domaine de La Villedieu comprenait, au siècle dernier, une belle ferme, dans la cour de laquelle on voyait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, où le curé d'Elancourt, village voisin, venait dire la messe tous les jeudis.

Les terres qui dépendaient de la ferme étaient de 300 arpents environ, et de 110 arpents de bois ; le tout d'un revenu, en 1757, de 2,000 liv.

Le Boulay. — Membre de l'ancienne commanderie de la Villedieu-lez-Maurepas. Il consistait en un manoir seigneurial avec une

1. Arch. nat. S 5138, Suppl. n° 61. — 2. Jouars, commune de Jouars-Pontchartrain (Seine-et-Oise), arr. Rambouillet, cant. Chevreuse.

Digitized by Google

centaine d'arpents de terre en labour et bois situés, comme nous l'avons dit, dans la paroisse des Troux, entre Limours et Chevreuse.

Nous avons trouvé des lettres de Maurice, évêque de Paris, de l'année 1190, portant que Simon, seigneur de Chevreuse, *de Caprosa*, sur le point de partir pour la Terre-Sainte, a donné aux frères du Temple de Jérusalem, pour en jouir seulement après sa mort, sa maison, appelée le Boulay, *villam suam que vocatur Booleium*, et un bois nommé le Bois-des-Lais, *boscum des Lees*. Comme cette maison et ce bois étaient dans la mouvance de l'évêque de Paris, celui-ci déclara donner son assentiment à cette donation [1].

La plus grande partie des terres du Boulay provenaient d'un chevalier Jean Dauneel, seigneur de Denizy, qui vendit aux Templiers 1° soixante-huit arpents de terre arable dans la paroisse et les confins des Troux, au territoire appelé le Boulay, *in parochia et confinio des Trous, in territorio qui dicitur le Boueloy*; 2° et vingt-un arpents, un quartier de bois, au même lieu, près Montabé, *prope villam de Monte Abbatis*, avec quarante sols de cens à Hautvillers [2], *apud Auviler*, ainsi qu'il résulte des lettres patentes du roi Philippe, du mois d'avril 1291, confirmatives de cette cession [3].

Le Commandeur avait au Boulay la haute, moyenne et basse justice, droit de forage sur les vins, et de fortage sur les pierres meulières qu'on extrayait dans sa seigneurie, à raison de cinq sols par chaque meule.

Le revenu du Boulay était, en 1757, de 800 livres; en 1783, de 1,200 livres.

La Brosse. — Ce domaine, situé à une demi-lieue de Chevreuse, dans la paroisse de Saint-Lambert, fut donné à l'Ordre du Temple, comme la terre de Villedieu dont il dépendait, par les seigneurs de Chevreuse. Il consistait en une ferme, avec le même nombre de terres qu'au Boulay. La chapelle qui se trouvait à La Brosse avait été fondée au XIIIe siècle, par Pierre de Grisart, bourgeois de Paris. Nous voyons, d'après une charte de l'official de Paris, du mois de

1. Arch. nat. S 5139, Suppl. n° 8. — 2. Hautvillers, commune de Chevreuse (Seine-et-Oise). — 3. Arch. nat. S 5139, Suppl. n° 2.

Digitized by Google

janvier 1269 que, pour la construire, le fondateur donna au Maître et frères de la chevalerie du Temple en France, une maison avec la vigne et la terre labourable en dépendant, située le long de la petite rivière de Sublin, vers La Brosse, *secundum rivulum de Sublain versus Brociam*. Il leur abandonna les tonneaux et les cuves du cellier de la maison, et en outre trois arpents de vigne, appelés la Vigne de Cincelleuse, *vinea de Cincelleuse*, touchant à la rivière; le tout sous réserve d'usufruit [1].

La maison de La Brosse n'existait plus au XVII° siècle ; la chapelle seule restait isolée au milieu des champs ; elle était sous le vocable de saint Jean-Baptiste, et chargée chaque semaine d'une messe qu'acquittait le curé de Saint-Lambert, à qui on donnait pour cela 40 livres par an.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie à La Brosse, et partageait avec le curé de Saint-Lambert les dîmes du territoire.

Le revenu de La Brosse était, en 1757, de 500 livres ; en 1783, de 1,400 livres.

Saint-Aubin. — La terre et seigneurie de Saint-Aubin, située à une lieue de La Brosse, fut donnée à la fin du XIII° siècle aux chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, par Jean, seigneur d'Issy, ainsi que le constatent des lettres de Guillaume Thibaut, garde de la prévôté de Paris, datées du mois de septembre 1299 [2].

Henri de Villerain et Isabelle de Sainville, fille d'Eudes de Montfaucon, sa femme, amortirent la même année tout ce que les frères de l'Hôpital pouvaient tenir d'eux à Saint-Aubin, et notamment les biens provenant de la donation de Jean d'Issy [3].

Renonciation est faite l'année suivante (1300), par Agnès de Bynonville, veuve de Jean d'Issy, de tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les biens donnés à l'Hôpital par son mari.

Les Hospitaliers possédaient près de Saint-Aubin un moulin, nommé le Moulin de *Chamor*, qu'ils avaient acheté en 1203, d'un nommé Thibaut de Wagny ou Gagny, au prix de 120 livres. Ce moulin était alors chargé d'une rente de 28 setiers de blé, au profit des religieuses de Gif [4].

1. Arch. nat. S 5138, Suppl. n° 58. — 2. Id., id. n° 23. — 3. Id., id. n° 61. — 4. Id. S 5124, Suppl. n° 34.

Digitized by Google

Ce moulin avait cessé au XIVe siècle d'appartenir à l'Hôpital. Il avait été donné en arrentement perpétuel, moyennant une redevance de 4 livres par an.

La commanderie de Louvières n'avait que le domaine utile de la terre de Saint-Aubin; les censives et les droits seigneuriaux étaient restés à la commanderie de Saint-Jean-de-Latran à Paris.

Le domaine comprenait une ferme située sur le chemin conduisant à Chevreuse, et cent trente arpents de terre, dont le revenu était, en 1757, de 750 livres.

CERNAY. — Ancienne commanderie du Temple, sur le territoire d'Ermont (Seine-et-Oise), et qui devint sous les Hospitaliers un membre de leur commanderie du Grand-Prieuré de France à Paris.

La terre et seigneurie de Cernay fut donnée par un seigneur du lieu à l'Ordre de la chevalerie du Temple. Nous trouvons des lettres de l'official de Paris, du mois de février 1269, par lesquelles Jean de Cernay, écuyer, a déclaré donner aux frères du Temple, pour les besoins de leur maison à Paris, neuf fiefs qui relevaient de lui, savoir: le fief d'Adam d'Essonville, *de Esenvilla*, chevalier; le fief d'Eudes de Sarcelles, *de Sarcellis*, le fief de La Chaussée, *de Calceia*; le fief de Gauthier de Dampont; le fief de Mathieu de Choisy, *de Soysiaco*; le fief de Jean de Sartrouville, *de Sartrovilla*, écuyer; le fief de Sedile, sœur de Jean de Cernay, donateur; le fief de Philippe Mayer, chanoine de Montmorency, son petit-fils, et le fief de Thomas Minier.

Cette donation comprend encore des cens et des rentes seigneuriales à Sarcelles, à Bethemont, à Villiers-le-Bel, à Sartrouville, la maison de Cernay, *domum apud Sarnayum*, avec le four et les censives du lieu; douze arpents de terre arable et des prés à Bethemont; quelques maisons à Chauvry, *apud Chauvery*; quatre arpents de vigne au finage de Cernay et à Meifin, *apud Meiafin*, avec tous les droits de justice et de seigneurie que Jean de Cernay avait aux dits lieux [3].

Des lettres d'amortissement furent accordées, en 1270, aux Templiers, par Mathieu de Montmorency, pour les biens de la précédente

1. Arch. nat. S 5136, Suppl. n° 80.

Digitized by Google

donation, qui mouvaient de son fief sur Cernay et Ermont, et qui étaient le manoir de *Sarnay* avec vingt-cinq arpents de terre, sept maisons à *Emon*, et toute la voirie que Jean de Cernay avait tenue des seigneurs de Montmorency à *Sarnay* et à *Emon* [1].

Un autre amortissement est accordé en 1274 aux mêmes Templiers, par Robert et Mathieu de Bachival, *de Bachivalle*, pour des biens qu'ils avaient achetés à Cernay et au Plessis, *apud Sarneyum et Plesseium*, provenant de Richard de Banthelu, chevalier, et de Mathieu de Banthelu, écuyer, son frère [2].

Enfin Robert, sire d'Attainville, par ses lettres du 4 décembre 1284, amortit également divers héritages relevant de son fief, appartenant aux Templiers sur Cernay, savoir : une maison derrière le pressoir du Temple ; une autre appelée la maison *Doilée*, provenant de Robert de Mauléon, écuyer ; quatre arpents de terre à Ermont, donnés par Jean de La Chaumette ; quatorze arpents à Cernay, au terroir de Glatigny, aussi donnés en 1282 par Guillaume de Mauléon, et quatre arpents achetés au même lieu par les dits frères du Temple [3].

Les Templiers ne furent mis en jouissance des biens donnés par Jean de Cernay qu'après sa mort, attendu qu'il s'en était réservé l'usufruit. Ils en étaient en possession en 1284, alors que dans une charte qui porte cette date, on trouve que leur maison avait un frère du Temple, Pierre de Cernay, qui en était le gardien ou commandeur, *custos domus militie Templi Sarneii* [4].

Le Temple de Cernay qui, sous les Hospitaliers, prit le nom de l'Hôpital de Cernay, comptait plus de 200 arpents de terre. La maison était située dans la rue qui va d'Ermont à Sannois. Elle fut détruite par un incendie, à la fin du XVII[e] siècle, et n'a jamais été rétablie.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Cernay, et une quantité de cens et de rentes foncières à Ermont, Francoville, Le Plessis-Bouchard, Sartrouville, Bessancourt, Taverny, Saint-Leu, Andely, Deuil, Asnières, Choisy et lieux circonvoisins.

Le revenu de Cernay était, en 1757, de 2,000 liv.; et en 1783, de 8,000 liv. Il n'était en 1495, que de 87 livres.

Rubelles. — La maison de Rubelles, membre autrefois de la com-

1. Arch. nat. S 5135, Suppl. n° 7. — 2. Id. S 5136, Suppl. n° 69. — 3. Id. S 5135, Suppl. n° 14, et S 5136, Suppl. n° 10. — 4. Id. S 5136, Suppl. n° 8.

Digitized by Google

manderie de Cernay, était située en la paroisse de Tours, aujourd'hui commune de Saint-Prix, sur le chemin de Saint-Leu à Montmorency. Elle avait été donnée aux Templiers quelques années après que la terre de Cernay leur eût été concédée. En effet, des lettres de l'official de Paris, du mois de mars 1271, portent que Gauthier de Rubelles, *Galterus dictus de Vico bello*, et Alide, sa femme, ont donné aux frères de la maison de la chevalerie du Temple de Paris, une maison qu'ils avaient à Tours en Rubelles, *apud Turnum in Vico bello*, avec dix arpents de terre arable et de vigne, mais sous réserve d'usufruit. Cette donation fut confirmée et amortie en 1272, par Mathieu de Montmorency, parce que la maison et ses dépendances mouvaient de son fief [1].

De 1277 à 1294, les Templiers augmentèrent leur domaine de Rubelles par des acquisitions de terres qu'ils firent de divers seigneurs : de Jean de Montmorency ; de Pierre de Choisel, sire de Chennevières ; de Colet de Chaumontel ; de Jean de Beauffremont ; de Thomas de Glatigny, etc., etc.

Les terres au nombre de 60 arpents étaient affermées, en 1364, un muid de grains de moisson, moitié blé, moitié avoine.

Le domaine de Rubelles comprenait, au siècle dernier, 122 arpents de labour et de prairie sur Saint-Prix et Ermont, avec 68 arpents de bois au bout de la forêt de Montmorency ; le tout rapportait 1,400 livres, en 1757, et 1,500 liv. en 1783.

Sarcelles. — Autre membre de l'ancienne commanderie de Cernay. Cette maison avait été achetée au XIII[e] siècle par les Templiers de Paris, d'une dame nommée Eustachie du Temple, veuve d'Augier de Sarcelles. Les lettres d'acquisition datées du mois de février 1262, et délivrées sous le scel de l'official de Paris, portent qu'Eustachie leur a cédé pour le prix de 42 liv. parisis, une maison sise à Sarcelles, *apud Cercelles*, avec le pourpris et le terrain en dépendant, qui s'étendait jusqu'au ruisseau du Rhône, *usque ad rusellum qui vocatur Rone* [2].

Les Templiers possédaient encore à Sarcelles un moulin à eau, appelé le Moulin du Haut-Le-Roy, sur la petite rivière du Rhône,

1. Arch. nat. S 5135, Suppl. n[os] 17 et 18. — 2. Id. S 5137, Suppl. n° 13.

Digitized by Google

descendant de Chaufour à Ermenonville. Ils l'avaient acquis de Mathieu de Montmorency. Un vidimus de la charte d'acquisition de l'année 1269, porte que ce seigneur et Jeanne, sa femme, cédèrent à titre d'échange à la maison et aux frères du Temple à Paris : 1° le moulin qui est appelé *le Haut-Louroi*, situé sous Sarcelles, *subtus Sarcellas*, dont une partie était tenue en fief des Templiers, par Simon de Mauléon ; 2° cinq arpents de pré touchant au dit moulin ; 3° le droit de chasse pour chercher et ramener le blé au moulin dans toute la seigneurie de Montmorency ; 4° soixante arpents de terre arable, situés à Bondy, *apud Bondies* ; 5° vingt-cinq arpents de bois, tenant au bois du Temple, et appelés les bois du Roi ; 6° sept arpents de terre situés au même lieu, et quelques menus cens avec tous droits de justice et de seigneurie; le tout mouvant du fief de la dame de Codreel.

En contre-échange, les Templiers abandonnèrent au seigneur de Montmorency vingt arpents de terre sur Ecouen, *apud Escauen*, et cinquante-trois arpents sur Attainville [1].

En 1289, Ercanger de Sarcelles et Robert, son fils, donnèrent aux Templiers une maison et un jardin à Sarcelles, qui tenaient à la maison du Temple et à celle du chevalier d'Harcourt, alors seigneur du lieu [2].

Le revenu du Temple de Sarcelles avec les 40 arpents de terre, les cens et droits seigneuriaux qui en dépendaient, était en 1378, de trente-deux livres parisis.

Au XVI[e] siècle, il n'y avait plus de maison. Il restait une grange qui était affermée avec les terres en 1535, trente livres tournois.

En 1569, la grange avait aussi disparu, et les terres qu'on nommait le fief de Sarcelles, étaient affermées 108 livres tournois par celui qui tenait de la commanderie, le moulin du Haut-Le-Roy [5].

Ce moulin, avec le restant du domaine, rapportait au siècle dernier, environ 1,000 livres par an.

Jouy-le-Comte. — Les Hospitaliers possédaient au XII[e] siècle, à Jouy, sur le chemin conduisant à l'Isle-Adam, une maison qui leur provenait d'un seigneur nommé Bouchard de Stains ou de l'Etang,

1. Arch. nat. S 5137, Suppl. n° 9. — 2. Id. S 5544, Terrier.

Digitized by Google

de Stagno. Ce seigneur, avec le concours d'Eremburge, sa femme, avait, par des lettres de Maurice, évêque de Paris, de l'année 1178, déclaré donner à Dieu et à l'Hôpital de Jérusalem, sa maison sise à Jouy, *apud Joy*, dont dépendaient une grange, un moulin, un vivier, une aulnaie, un pré, avec une terre à Corbeil-lez-Vaux, *apud Carbolium juxta Vaus*[1]. Bouchard avait abandonné cette maison à l'Hôpital, pour s'acquitter d'une somme de 40 livres parisis qu'il avait reçue précédemment de frère Gautier de Loos, *de Lauda*, commandeur de l'Hôpital de Cerisiers.

Au XIVe siècle, les Hospitaliers réunirent à leur maison de Jouy, un fief que les Templiers possédaient au dit lieu, appelé le fief de Vignoru, et qui avait été donné en 1280 à la chevalerie du Temple, par Jean de Jouy, écuyer, et Pétronille, sa femme. D'après l'acte de donation, ce fief consistait en un lieu manoir sis à Jouy, *apud Joyacum*, avec douze arpents de vigne derrière le dit manoir et deux hostises, douze journaux de terre à semence, *terre sementis*, au mont de Jouy ; seize journaux de pareille terre à la Croix-de-l'Ile, *ad crucem de Insula*, et à la Pierre-Heluin, *ad Petram Helewini* ; deux arpents de pré et deux journaux de terre à semence, au territoire de Beaumont-sur-Oise, *Belli montis super Isaram* ; huit autres journaux au village de Mesnil-Saint-Denis, *Mesnilii sancti Dyonisii*, diocèse de Beauvais, avec des cens à Chambly et quatre arrière-fiefs, dont l'un tenu par Michel le Rat ; le second par Guillaume de Jouy ; le troisième par Laurent de Beaumont, et le quatrième par Jean du Caillou de Chambly [2].

Le fief de Vignoru relevait des religieux du Val-Notre-Dame, qui avaient droit d'y prendre chaque année seize setiers de vin, de la mère-goutte. Mais en 1298, ces religieux avaient renoncé à ce droit pour une rente de sept livres parisis par an.

Le domaine de l'Hôpital à Jouy comprenait une soixantaine d'arpents de terre, en labour, vigne, prés et bois qui rapportaient avec les droits de justice et seigneurie, 20 livres en 1568, 100 livres en 1613, 600 livres en 1733, et 1,000 livres en 1783.

Il y avait encore à l'Isle-Adam, non loin de Jouy, des terres et des

1. Vaux, commune de Champagne (Seine-et-Oise), arr. Pontoise, cant. l'Isle-Adam. — 2. Arch. nat. S 5136, Suppl. n° 27.

Digitized by Google

bois qui avaient appartenu autrefois aux Templiers. C'étaient 77 arpents de terre donnés en 1281 à l'Ordre du Temple, par Jean de Le Helle, écuyer ; et 60 arpents de bois aux lieux dits le Bois des Pierres et le Bois des Courtais, concédés en 1283 par Ansel, seigneur de l'Isle-Adam.

Bellay-en-Thelle. — La maison que les Templiers avaient à Bellay, était située sur le chemin conduisant de Neuilly-en-Thelle à Chambly. Nous la trouvons mentionnée pour la première fois dans une charte du mois de janvier 1232, par laquelle Regnaut, seigneur de Neuilly, *de Nuuelleio*, vendit pour quarante livres parisis aux frères de la chevalerie du Temple, deux pièces de terre entre Bellay et Morangles, *inter Belay et Morangliam*, avec trois mines de grain de rente qu'il avait droit de prendre chaque année, dans la maison des dits frères à Bellay, *in domo ipsorum fratrum de Belai* [1].

En 1234, Thibaut, fils du seigneur de Champagne, leur vendait, pour 80 livres parisis, onze arpents de terre arable qu'il avait près de la maison des frères du Temple de Bellay, *juxta villam fratrum Templi que dicitur Beloy* [2].

D'après une déclaration faite au Roi en 1547, par le Grand-Prieur de France, de la terre et seigneurie de Bellay, on voit que l'Hôpital y avait la haute, moyenne et basse justice, et que les terres du domaine étaient de 40 arpents, avec 36 sols, 44 chapons et 100 mines d'avoine de cens par an.

Henri III, par ses lettres-patentes du 21 janvier 1584, reconnut le droit au Grand-Prieur de France, d'avoir des fourches à trois piliers dans sa seigneurie de Bellay-en-Thelle. Le même roi exempte en 1587, les habitants de la seigneurie de tout logement de gens de guerre, comme ils étaient exemptés déjà depuis longtemps de faire le guet et de tenir garnison dans ses forteresses.

Le revenu de Bellay était en 1564, de 150 livres; en 1616, de 300 livres; en 1757, de 800 livres ; en 1783, de 1,100 livres.

La commanderie de Louvières et de Vaumion, au moment de sa

1. Arch. nat. S 5135, Suppl. n° 19. — 2. Id., id. n° 17.

Digitized by Google

création en 1643, avait un revenu de 6,000 livres ; il était en 1734, de 8,563 livres ; en 1757, de 12,468 livres ; en 1783, de 24,000 livres.

Noms des Commandeurs de Louvières et Vaumion.

1644. Le chevalier Jacques de Souvré, ambassadeur de l'Ordre près la cour de France.
1670. Le chev. Henri de La Salle.
1678. Le chev. Pierre de Culan, Grand-Prieur de Champagne.
1684. Le chev. François de Noue de Villers.
1691. Le chev. Louis de Feydeau de Vaugien.
1693. Le chev. Jacques de Noailles.
1696. Le chev. Alexandre-César Do.
1709. Le chev. François Lemaire de Parisis-Fontaine.
1717. Le chev. Adam-Claude Le Tellier.
1722. Le chev. Joseph Delaval-Montmorency.
1734. Le chev. Alexandre-Thomas Dubois de Givry, grand'-croix de l'Ordre, lieutenant-général des armées du Roi.
1744. Le chev. Joseph de Lancry-Pronleroy.
1751. Le chev. Jean-Charles de Rupières de Bois-Roger.
1771. Le chev. Louis-François de Paule.
1778. Le chev. Lefebvre d'Ormesson, brigadier des armées du Roi.
1783. Le chev. Jacques-Armand de Rogres de Champignelles.

Anciens Commandeurs de La Villedieu-lez-Maurepas.

1354. Frère Thomas Mouton.
1373. Fr. Hue le Pasquier.
1380. Fr. Jehan le Pellier.

Anciens Commandeurs de Cernay.

1325. Fr. Jacques de Provins, trésorier de l'Hôpital à Paris.
1334. Fr. Jean de Florigny.
1371. Fr. Nicole de Buissel.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE LA VILLEDIEU-EN-DREUGESIN.

Membres : *La Mouffle*, — L'ancien Temple DES PELLES, — *Olivet*, — LAUNAY-AU-PERCHE, ancienne commanderie, — SAINT-VICTOR, id., — LA RENARDIÈRE, id., — *La Cruchonnière*, — LA VILLEDIEU-FEUILLET, ancienne commanderie, — CHAMPAGNE, id., — L'ancien Temple de DREUX.

Noms des Commandeurs.

Les Templiers étaient établis à La Villedieu [1] vers le milieu du XIIe siècle. Il nous reste une copie d'un chirographe d'Ernold, seigneur de La Ferté-Vidame, de l'année 1165, dans lequel figurent comme témoins Hugues de Dammartin, frère du Temple, et un autre frère du nom d'Emery, demeurant, est-il dit, à La Villedieu, *apud Villam Dei manentes*.

Cet acte est relatif aux biens que les Templiers avaient alors dans les environs de La Villedieu, et dont le seigneur Ernold leur confirmait la possession en les amortissant, comme mouvant de son fief.

Il s'agissait d'abord de ce qu'ils possédaient à Beauche, *Belchie* [2], et qu'ils tenaient d'un nommé Gaudefroi :

De la terre d'une charrue concédée par Hugues de Marigny, *de Marigneio* [3], avec les habitations servant aux hommes du Temple ;

1. La Villedieu, commune de Laons (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Brezolles. — 2. Beauche (id.), mêmes arr. et canton. — 3. Marigny, commune de Prudemanche (id.), cant. Brezolles.

Digitized by Google

Du Bois-Fautray, *nemus Fautre* [1], donné par Renard, Renier, et leur frère Robert ;

Du domaine des Pelles, *Pelleios* [2], avec son moulin qu'Evrard et son fils Arnould leur avaient cédé.

Par le même acte, Ernold leur permettait de mettre en culture la terre de Hugues de Marigny, et leur confirmait le droit d'usage que son oncle leur avait accordé dans ses bois pour les besoins de leur maison des Pelles, *ad usum domus Templi de Pelleiis*. Il leur donnait en outre un droit de parcours pour leurs porcs à travers les bois du Perthuis et Montmureau, *per nemora Pertici et Montem Mirellum* [3], avec faculté de cultiver toutes leurs terres et celles qu'ils pourraient acquérir par la suite dans l'étendue de ses fiefs. Enfin, il leur accordait tout amortissement pour l'usage du bois de Cravant, *nemoris Creventi* [4], que Guillaume de La Ferté et son fils leur avaient donné [5].

Vers 1180, un seigneur des environs de La Villedieu, Roger de Marcouville, *de Marcovilla* [6], embrassa la religion du Temple et donna à l'Ordre dont il allait faire partie, quatre bouvées de terre qui lui appartenaient, les plus rapprochées de La Boulaye [7], *propinquiores Bollete* [8].

La même année, Hugues de Châteauneuf, *de Novo Castello* [9], et G. son fils, accordèrent aux Templiers de la Villedieu, *Templariis de Villa Dei*, et à tous leurs hommes, le droit de faire paître leurs bestiaux dans leurs terres [10].

Des lettres de Regnaut, évêque de Chartres, du mois de juillet 1199, mentionnent qu'un seigneur, du nom de Gerbert d'Alencey, *de Alenceo*, en prenant l'habit du Temple, avait donné à l'Ordre une terre au Tronchay, *apud Trunceacum* [11], dont l'étendue comportait

1. Le Bois-Fautray, commune de Prudemanche. — 2. Les Pelles, commune de La Saucelle (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Senonches. — 3. Le Perthuis, commune de Rohaire (id.), arr. Dreux, cant. La Ferté-Vidame ; — Montmureau (id.), arr. Dreux, cant. Brezolles. — 4. Saint-Lubin-de-Cravant (id.), cant. Brezolles. — 5. Arch. nat. S 4977, Suppl. n° 27. — 6. Marcouville, commune de Vitray (Eure-et-Loir), cant. Brezolles. — 7. La Boulaye, commune de Laons, au nord de Marcouville. — 8. Arch. nat. S 4975, Suppl. n° 1. — 9. Neuchatel-en-Bray (Seine-Inférieure), chef-lieu d'arrondissement. — 10. Archives nationales S 4977, Suppl. n° 29. — 11. Le Tronchay, commune de Laons, au nord de La Villedieu.

Digitized by Google

un muid de semence, et qui relevait du fief de Gaudefroy d'Allainville [1], *de Alanvilla* [2].

Un autre seigneur, Amaury de Mainterne, *de Medeternis* [3], confirma et amortit en 1219, la donation que Robin Girard, son homme de fief, avait faite à Dieu, à la sainte Vierge et aux frères de la chevalerie du Temple, d'une terre contenant dix-sept arpents, située aux Hautes-Epines, *ad Altas Spinas*, entre Tessilly [4] et Mainterne, *inter Tessiliacum et Mediternas* [5].

Les Templiers de La Villedieu continuèrent leurs acquisitions pendant le XIIIe siècle. De ce nombre, nous citerons celle qu'ils firent de Robert Carrel en 1221, de la terre de La Charmoye et de La Boulaye, *terra de Carmeta et Boulaya* [6], relevant du fief de Robert de Vitray, et pour laquelle Gillot de Gouvy, *de Gouveio*, accorda en 1231 des lettres d'amortissement aux frères de la chevalerie du Temple demeurant à La Villedieu-en-Dreugesin, *apud villam Dei in Dorgesin* [7].

Un document fort important, parce qu'il nous révèle l'origine de La Villedieu, est une charte d'Hervé de Châteauneuf-en-Thymerais, de l'année 1245, par laquelle ce seigneur confirme aux Templiers la donation qu'il reconnaît leur avoir été faite de La Villedieu et de ses dépendances, par Ernold, chevalier, seigneur de La Ferté-au-Perche. C'est le même Ernold qui, en 1165, comme nous l'avons vu plus haut, confirmait et amortissait les biens que les frères du Temple possédaient dans l'étendue de sa seigneurie [8].

En 1260, Hugues de Châteauneuf, seigneur de Brezolles et de Richebourg, renouvelait en faveur des Templiers l'acte de confirmation et d'amortissement passé par Hervé, son père, et ratifiait en outre la donation faite par ce dernier, du fief de Champseru, *feodum de Chanseru* [9], à la maison du Temple de La Villedieu [10].

Nous trouvons en 1266, un autre Hervé de Châteauneuf aban-

1. Allainville (Eure-et-Loir), arr. et cant. Dreux. — 2. Archives nat. S 4974, Suppl. n° 2. — 3. Mainterne (Eure-et-Loir), cant. Brezolles. — 4. Tessilly, commune de Laons. — 5. Arch. nat. S 4975, Suppl. n° 10. — 6. La Charmoye ou La Charmite n'est marquée sur aucune carte; cette terre devait être voisine de La Boulaye, entre Laons et Vitray. — 7. Arch. nat. S 4975, Suppl. n°s 16 et 5. — 8. Bibl. Mazarine, Ms. n° 1881, Invent. des titres de Villedieu-en-Druguesin. — 9. Champseru, commune d'Allainville (Eure-et-Loir), arr. et canton de Dreux. — 10. Bibl. Mazarine, Ms. n° 1881, Invent. des titres de Villedieu.

Digitized by Google

donnant aux chevaliers du Temple toute la justice qu'il avait à La Villedieu et celle qu'il pouvait avoir sur leurs hommes à Brezolles, Saint-Remy et autres lieux [1].

Ces dernières donations eurent l'avantage de faire appartenir aux Templiers seuls la terre et seigneurie de La Villedieu. Leur domaine comptait au XIVe siècle, plus de 400 arpents de terre. Sur ce nombre, on n'en cultivait en 1373 que 120, dont le revenu, d'après le *Livre-Vert*, était de deux sols l'arpent. Le reste était inculte par suite des guerres qui avaient ravagé le pays.

A cette époque, la terre de La Villedieu, avec les cens et rentes perçus à Marigny, à *La Charmoye*, à La Métairie, à La Boulaye, à Escorpain (*Scorpin*), à Nogent-le-Roi et autres lieux voisins de La Villedieu, rapportait 48 livres 14 sols tournois par an. Ce revenu dépassait 1,550 livres en 1757, et 2,400 livres en 1783, sans y comprendre le produit des bois appartenant à la commanderie, appelés le Bois du Parc, le Bois de la Couture et le Bois-Robert sur Escorpain.

La maison de La Villedieu avec la chapelle qui s'y trouvait, dédiée à saint Antoine, était située sur le chemin de Tessilly à Dreux; et sur un des côtés passait la route de Laons à Châteauneuf.

La commanderie de La Villedieu se composait, outre son chef-lieu, de la maison de La Mouffle, de la maison des Pelles, et d'un troisième membre appelé le Moulin-d'Olivet.

La Mouffle. — C'était une ferme en la paroisse de Vert [2], à cinq quarts de lieue de Dreux, à droite du chemin qui conduit de cette ville à Nonancourt. Ce domaine paraissait s'être formé à l'aide des donations faites à l'Ordre du Temple par les seigneurs de Louvilliers, village voisin. L'un d'eux, Théon de Louvilliers, *de Loviler* [3], en prenant l'habit de la religion du Temple en 1191, donnait à l'Ordre dont il allait faire partie, sept arpents de terre situés à La Mouffle, *ad Moflam*, touchant à la terre déjà donnée par un de ses oncles, Roger de Louvilliers [4].

1. Bibl. Mazarine, Ms. n° 1881, Inventaire des titres de Villedieu. — 2. Vert-en-Drouais (Eure-et-Loir), arr. et cant. Dreux. — 3. Louvilliers (id.), id. — 4. Arch. nat. S 4976, Suppl. n° 10.

Digitized by Google

La Mouflle était un fief qui relevait au XIIe siècle, de Gervais de Châteauneuf.

Pendant les guerres du XIVe siècle, la maison de La Mouflle fut brûlée par les Anglais. Les terres abandonnées restèrent longtemps incultes. En 1373, on n'y cultivait que deux arpents de vigne qui rapportaient 40 sols. C'était alors tout le revenu de ce domaine qui, en 1757, se composait de 16 arpents de terre, sans bâtiments, affermés à diverses personnes avec les droits seigneuriaux, 630 livres.

Les Pelles. — Nous avons dit comment la terre des Pelles fut donnée aux Templiers par Ernold, seigneur de La Ferté-Vidame, et les avantages que celui-ci avait accordés aux frères qui habitaient cette maison. Le Temple des Pelles fut aussi appelé le Temple de La Saucelle, du nom de la paroisse où il était situé. On le trouvait au nord du village, sur les bords d'une ancienne rivière nommée le ruisseau de Gervaine.

Plusieurs démêlés eurent lieu au XIIIe siècle entre les chevaliers du Temple et un seigneur, du nom de Guillaume Moyel, qui prétendait avoir des droits sur le fief de La Pratière et des Pelles. Cependant un accord finit par s'établir entre eux, et on convint en 1273, que le sieur Moyel posséderait dans le sus-dit fief, une charrue de huit bouvées de terre qui lui appartiendrait en propre, franche et exempte de toutes charges quelconques; que les Templiers en auraient également une de même grandeur et affranchie aussi de toutes charges; et que la terre qui resterait serait donnée aux hommes du Temple pour être cultivée. Le produit du champart devait être conduit dans la grange des Pelles, *in granchia de Pellis*, où Guillaume Moyel viendrait en prendre la moitié. Quant au forage du champart, il devait profiter aux Templiers seuls [1].

Quelques années après, c'est-à-dire en 1275, les frères du Temple augmentèrent leur fief des Pelles, en acquérant par voie d'échange, de Robert de La Touche, *de Toscha*, recteur de l'église de Saint-Maurice de Villemeux, *de Villamodio* [2], tout ce que celui-ci possé-

1. Arch. nat. S 4977, Suppl. n° 3. — 2. Villemeux (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Nogent-le-Roi.

Digitized by Google

dait en terres, prés, justice et droits seigneuriaux ***au Gué-Bordeau***, entre le moulin des Templiers et les terres des chanoines de Chartres, terroir appelé le fief ***au Pele*** [1].

Le domaine des Pelles n'avait en culture, en 1373, que 40 arpents de terre rapportant, d'après le *Livre-Vert*, un muid et demi de blé, faisant quinze setiers, valant à raison de deux sols le setier, xxx sols.

Le revenu de cette maison, avec les cens et rentes qu'on percevait alors à La Bouverie, à *Maudestour* [2], à *Scorpin* [3], à Dreux, au *Placeys sur Vert* [4], etc., était de 27 liv. 9 sols 9 den. Il était en 1757, de 290 livres.

Olivet. — On voit sur la carte de Cassini, au-dessous du village de La Saucelle [5], un lieu nommé *Commanderie d'Olivet*. Nous ne trouvons pas que les Templiers aient possédé là autre chose qu'une grange dîmeresse; et un peu plus près de La Saucelle, sur la rivière, un moulin appelé le moulin d'Olivet, qui devaient être des dépendances de leur maison des Pelles.

La Grange qu'on nommait la Grange du Mont-d'Olivet, appartenait à la commanderie de La Villedieu en 1277, lorsqu'un seigneur, Jean de Beaumont, s'étant rendu coupable d'un meurtre commis sur la personne de Pierre Ecrinel, Robert de Beaumont, son frère, qui était commandeur de La Villedieu, pour arrêter les poursuites judiciaires qu'on commençait contre le meurtrier, fit un accord avec Renauld Ecrinel, père de la victime, par lequel celui-ci se désistait de toutes poursuites, à la condition que Robert de Beaumont donnerait chaque année deux minots de blé de la grange du Mont-d'Olivet, afin de fonder un anniversaire dans la chapelle de la maison de La Villedieu, pour le repos de l'âme de Pierre Ecrinel.

La commanderie de La Villedieu reçut des accroissements successifs par l'adjonction, d'abord en 1378, de la commanderie de Launay-au-Perche, puis en 1469 des commanderies de Saint-Victor et de La Renardière, et plus tard encore de celle de Champagne.

1. Arch. nat. S 4977, Suppl. n° 4. — 2. Mondetour, commune du Boulay-les-deux-Églises (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Châteauneuf. — 3. Escorpain (id.), arr. Dreux, cant. Brezolles. — 4. Le Plessis-sur-Vert, commune de Vert-en-Drouais (id.), arr. et cant. Dreux. — 5. La Saucelle (id.), arr. Dreux, cant. Senonches.

Digitized by Google

Ces diverses adjonctions s'opérèrent à la suite des guerres qui avaient causé la ruine de ces commanderies aux XIV[e] et XV[e] siècles. Leur revenu était réduit presque à rien, et ne pouvait plus suffire à faire vivre leur commandeur. Leur proximité de La Villedieu les fit rattacher à cette commanderie.

LAUNAY [1]. — C'était une ancienne commanderie qui avait appartenu dès l'origine aux Templiers. Il n'y avait pas longtemps que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en avaient pris possession, ainsi que de celle de La Villedieu, lorsqu'ils en demandèrent à Charles de Valois l'amortissement de tous les biens. Ce prince, par ses lettres du mois de mai 1323, confirma et amortit aux Hospitaliers leurs maisons et possessions de *La Villedieu-en-Drugecin* et de *Launoy-lez-Verneuil*, ainsi que tout ce qu'ils avaient en la *chastellerie du Châtieaunuef-en-Thimerais*. Cet amortissement coûta aux chevaliers de l'Hôpital une somme de 670 livres [2].

La seigneurie avec la haute justice de Launay, appartenait au commandeur de La Villedieu, comme on le voit d'après un acte du bailli d'Alençon du 1[er] septembre 1475, par lequel, en vertu des lettres-patentes du Roi à lui adressées en forme de commission, il permit au frère Adam Cadrot, commandeur de La Villedieu et de Launay, de relever le gibet et les fourches patibulaires qui avaient été abattus à Launay par les gens de guerre.

La maison de Launay et sa chapelle dédiée à saint Georges, tenaient de levant au chemin du Moulin-Chapel à Rueil, et aboutissaient à celui du Saul à Verneuil. Il en dépendait 160 arpents de terre, dont 120 étaient cultivés en 1373 par un fermier qui en rendait douze deniers l'arpent. Il y avait en outre seize arpents de pré, qui rapportaient alors 40 sols.

Le Commandeur avait en outre, d'après le *Livre-Vert*, des cens et autres revenus seigneuriaux à *Flessonvillier* [3], à Beauche, à *Meesen* [4], à *Montmirel* [5], aux *Chastelleries* [6], et à La Chapelle-Fortin [7].

1. Launay, commune de Rueil-la-Gadelière (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Brezolles. — 2. Arch. nat. S 4974, Suppl. n° 4. — 3. Fessanvilliers (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Brezolles. — 4. Mézian, commune de Beauche ci-dessous. — 5. Montmureau, commune de La Mancelière (id.), cant. Brezolles. — 6. Les Châtelets (id.), id. — 7. La Chapelle-Fortin (id.), arr. Dreux, cant. La

Digitized by Google

Le revenu de la terre de Launay était à la fin du XIVe siècle, de 64 livres tournois. Il était en 1757, de 1,200 livres, y compris celui de deux moulins sur la rivière de Rueil.

Plusieurs membres composaient anciennement la commanderie de Launay-au-Perche :

La maison de *Fessanvilliers* avec 40 arpents de terre, détruite au XVe siècle, et dont les terres furent données à cens et à rentes perpétuelles ;

La maison de *Montbaudry*, appelée l'*Hôtel-d'Harouel*, située paroisse de Saint-Martin, près Verneuil [1], également accordée en arrentement perpétuel, avec 43 arpents de terre, en 1565, à un nommé François de La Forge, au canon annuel de 8 livres tournois.

La maison du *Bois-Hemon* [2], que le *Livre-Vert* mentionne sans donner aucune désignation.

La maison de La Louvière [3] et celle de La Chaperonnière, autrement dite le Temple-Bodart [4], dont il est ainsi parlé dans le *Livre-Vert :* « Esdites maisons de Louvier et de La Chapperonnière n'a » aucunes rentes ne revenues, ne aucuns frères ne demeurent en » icelles pour la fortune des guerres. »

En 1391, Regnault de Giresme, Grand-Prieur de France, accorda en arrentement, moyennant une redevance de 70 sols par an, à Guillaume *Bodart*, le manoir appelé La Chaperonnière, près de la Chapelle-Fortin, sur le chemin de La Ferté-Arnaut à Saint-Victor, avec les bâtiments, terres, dîmes, cens en dépendant [5].

Un aveu du 30 mai 1752 fait au commandeur de La Villedieu, par Jean de Brossart, écuyer, seigneur de Bois-Malet, porte que ce dernier tenait du Commandeur, à cause de sa seigneurie de Launay, la terre de La Chaperonnière, appelée plus communément le *Temple Bodart*, avec les cinquante arpents de terre qui en formaient le domaine.

SAINT-VICTOR. — Cette ancienne commanderie de l'Hôpital, dont

Ferté-Vidame. — 1. Verneuil-sur-Avre (Eure), arr. Évreux, chef-lieu de cant. — 2. Peut-être Boisemont (Eure), arr. et cant. Les Andelys. — 3. La Louvière, commune de Saint-Lucien (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Nogent-le-Roi. — 4. Le Temple-Bodart, au lieu marqué Le Temple, au nord de La Chapelle-Fortin, sur la carte de Cassini. — 5. Arch. nat. MM 31, f° 238.

Digitized by Google

on ne retrouve plus les titres primordiaux, était située à S[t]-Victor-sur-Avre [1], sur le chemin de Verneuil à Armentières. C'était au xv[e] siècle un domaine seigneurial, composé d'une ferme avec une centaine d'arpents de terre, où le Commandeur avait la haute et basse justice, cens, rentes et autres redevances seigneuriales à La Bruyère [2], à *Charançay*, aux Gués [3] et à Bonvilliers [4].

A la Commanderie appartenait le patronage avec la collation des cures de Saint-Victor et de Bonvilliers, dont les dîmes revenaient à l'Hôpital.

D'après le *Livre-Vert*, les guerres du xiv[e] siècle avaient tellement ruiné la petite commanderie de Saint-Victor, qu'en 1373, la maison était inhabitée et ses terres restaient en friche.

Les habitants de Saint-Victor et notamment les hommes de l'Hôpital qui demeuraient dans cette localité, jouissaient de très-grands priviléges. Ils avaient toutes franchises et exemption de tailles et contributions quelconques ; ce qui leur fut reconnu et confirmé en 1424 par un mandement de Thomas de Montagu, comte de Salisbury et du Perche, lieutenant-général en Normandie, pour Henri, roi d'Angleterre, régent et héritier de France, adressé à son lieutenant à Verneuil, et à tous les capitaines des villes et forteresses soumises à Sa Majesté d'Angleterre, duc de Normandie.

Il paraîtrait que le domaine de l'Hôpital de Saint-Victor fût en grande partie aliéné ou donné à cens en 1472 et 1477, et qu'il n'en resta que quelques pièces de terre qui étaient affermées en 1757, 798 livres, et en 1783, 750 livres.

A deux lieues de Saint-Victor, sur le territoire de Morvilliers [5], la commanderie possédait un petit domaine appelé le *Buisson-Gohier*, consistant en une métairie et 120 arpents de terre, dont une partie en bruyères, avec un petit bois nommé le *Bois-Briquet* ; le tout tenant au chemin de Nicochet à Verneuil par La Couillarderie. La métairie n'existait plus en 1572. Les terres étaient affermées en 1757, 600 liv., et en 1783, 800 liv.

1. St-Victor-sur-Avre (Eure), arr. Évreux, cant. Verneuil. — 2. La Bruyère, commune de Rohaire, voyez plus bas. — 3. Les Gués, commune de Rohaire (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. La Ferté-Vidame. — 4. Bonvilliers, au nord de La Chapelle-Fortin, carte de Cassini. — 5. Morvilliers (Eure-et-Loir), arrond. Dreux, cant. La Ferté-Vidame.

Digitized by Google

La Renardière. — Située dans la paroisse de Manou [1], l'ancienne commanderie de l'hôpital de La Renardière se composait d'une belle maison seigneuriale dans la cour de laquelle on trouvait une chapelle dédiée à sainte Appoline, et dont dépendaient plus de 200 arpents de terre arable et de bois.

Le Commandeur avait à La Renardière la haute, moyenne et basse justice, avec des cens et diverses rentes foncières aux environs, à la Cruchonnière et à La Fontaine-Simon.

A cent pas de la maison, sur une hauteur, il y avait une seconde chapelle dédiée à sainte Catherine, chargée, comme celle de sainte Appoline, d'une messe par semaine, qui était dite en 1757 par un des capucins de Dreux.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient à La Renardière au commencement du xiiie siècle. Ils eurent alors avec Gervais de Manou, seigneur du dit lieu, de graves démêlés au sujet des bois de Manou, dans lesquels les frères de l'Hôpital avaient des droits d'usage. Une transaction, portant la date du mois de mai 1216, mit fin à ces débats. Par cet acte, Gervais de Manou, avec l'assentiment de sa famille, abandonna aux Hospitaliers une partie de ces bois jusqu'au dos de Mesine, *usque ad dottum de Mesine* d'un côté, et de l'autre jusqu'au dos d'Hérisse (*Herise*) [2], avec l'Aulnaye-Pigale et une portion du bois de Maurepas, *de bosco de Malrepast*.

Les Hospitaliers pouvaient disposer des bois qui leur étaient cédés, comme ils l'entendraient, sans pouvoir cependant en faire des prairies. Gervais, de son côté, avait également la libre disposition des siens, mais il ne pouvait les céder à d'autres qu'aux frères de l'Hôpital. Cet accord est suivi d'un règlement pour la garde et la justice de ces bois [3].

Par des lettres du mois de février 1269, Hervé de Loigny, *de Leonia*, seigneur de Châteauneuf, donna à la maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, quinze livres de rente à prendre chaque année sur son revenu dans la châtellenie de Châteauneuf. Ces lettres mentionnent en outre une convention par laquelle Nicolas, seigneur

1. Manou (Eure-et-Loir), arr. Nogent-le-Rotrou, cant. La Loupe. — 2. Hérisse, à une lieue et demie nord de Manou, carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 4983, Suppl. n° 9.

Digitized by Google

de Manou, abandonnait aux frères de l'Hôpital le terrage de ses bois situés à La Renardière, *ad Renarderiam* et en d'autres lieux, ainsi que la justice, haute et basse dans La Villedieu de Manou, *in villa Dei de Manoto*, et ses dépendances [1].

Le *Livre-Vert* nous dépeint l'état déplorable où se trouvait La Renardière en 1373: « La commanderie de La Renardière, chief de » Baillie a chappelle de l'Ospital ancien, qui est toute déserte par le » faict des guerres et avoist été baillée à seculiers parmi XXII frans » et demi, mais ils y ont renoncé par pure povreté, et ne peut-on » trouver frère de l'Ospital qui la vueille prendre. »

L'année suivante (1374), Robert de Juilly, Grand-Prieur de France, en accorda la jouissance pour neuf ans à un donné de l'Ordre, Amaury Dufour, sans d'autre charge que d'y rétablir la maison qui tombait en ruines, et d'y faire exercer la justice.

Le revenu de La Renardière était en 1757, de 100 liv. Il montait en 1783, à 275 livres.

Le domaine de La Cruchonnière était un membre de l'ancienne commanderie de La Renardière, à laquelle on réunit ensuite une autre petite commanderie de l'Hôpital, nommée La Villedieu-Feuillet, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

La Cruchonnière. — A une lieue de La Renardière, dans la paroisse de La Fontaine-Simon [2], se trouvait un domaine seigneurial qu'on nommait La Cruchonnière, et qui avait été donné au commencement du XIIIe siècle aux frères de la sainte Maison de l'Hôpital-de-Jérusalem, par Jean, comte de Chartres, seigneur de Riverage. Par ses lettres qui paraissent avoir été rédigées vers l'année 1201, ce seigneur leur avait accordé les cens et rentes que lui devaient les habitants de La Fontaine-Simon, demeurant dans la seigneurie de *La Crucheronnière*. Ces habitants, au nombre de soixante, avaient à payer chaque année à la Toussaint, sept livres et sept sols deux pites, sous peine d'amende par chacun d'eux, de cinquante sols. Par ces mêmes lettres, le comte de Chartres donnait aux dits frères toutes les terres et la métairie qu'il avait en la dite paroisse,

1. Arch. nat. S 4983, Suppl. n° 7. — 2. La Fontaine-Simon (Eure-et-Loir), arr. Nogent-le-Rotrou, cant. La Loupe.

Digitized by Google

avec les dimes auxquelles il avait droit dans la commanderie de La Renardière, à la condition que les hommes qui tiendraient les terres et la métairie paieraient sept deniers tournois par arpent aux Hospitaliers ; ce qui devait produire un total de seize livres dix sols huit deniers. L'amortissement était en outre accordé pour cette terre, aux donataires qui devaient en avoir la jouissance libre de toutes charges.

La Cruchonnière était affermée en 1477, 4 livres tournois; en 1757, 65 livres; en 1783, 520 livres. Il y avait 24 arpents de terre à labour, 12 arpents de bruyères, et 1 arpent et demi de pré.

La Villedieu-Feuillet [1]. — C'était dès l'origine une petite commanderie de l'Hôpital, située sur la route de Longny à La Loupe. Le domaine avec la seigneurie en avait été donné aux Hospitaliers par Jean, comte de Chartres, dont nous avons parlé plus haut. Par ses lettres du 20 avril 1205, ce seigneur reconnut leur avoir concédé tout le fief en domaine, justice et seigneurie qu'il possédait dans la paroisse de Feuillet, *in parochia de Feillet*, contenant 604 arpents de terre arable, bois et prés avec la haute futaie, *altas sylvas*, et toutes les dimes, grosses et menues [2].

Les Hospitaliers y bâtirent une maison et une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, où les capucins de Dreux venaient dire au siècle dernier, une messe par semaine. A deux cents pas de la maison, il y avait une habitation avec des bâtiments à usage de ferme, qu'on nommait *La Petite-Villedieu.*

Le domaine de La Villedieu-Feuillet ne comptait plus, au XVIIIe siècle, que 160 arpents de terre, dont plus des deux tiers étaient en bruyères et improductifs. Le reste était affermé en 1757, 140 livres, et en 1783, 350 livres.

Champagne [3]. — Le chef-lieu de cette ancienne commanderie de l'Hôpital était situé sur le chemin de Prouvais à Houdan. Nous avons trouvé des lettres qui prouvent que cet établissement remontait à

1. La Villedieu-et-Feuillet, ancienne paroisse du Mage (Orne), arr. Mortagne, cant. Longny. — 2. Arch. nat. S 4983, Suppl. n° 5. — 3. Champagne (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Anet.

Digitized by Google

une époque très-reculée. Ces lettres sont de l'année 1174, et émanent de Simon de Montfort qui, par amour de Dieu et pour le salut de son âme, accordait à la maison du saint Hôpital-de-Jérusalem, pour les besoins de la maison que les frères du dit Hôpital avaient à Champagne, *ad usum domûs quam fratres ejusdem Hospitalis habent apud Campanias*, la libre et entière jouissance de leur domaine, ainsi que le droit de faire recueillir le bois mort dans un lieu appelé *Equilina*, pour faire chez eux deux feux, *ad duos ignes*, l'un pour se chauffer, et l'autre pour la cuisine [1]

Isabelle, épouse du seigneur Osmond de Chaumont, donna au commencement du XIIIe siècle, à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, deux setiers de grain à prendre chaque année par les frères de Champagne, *fratribus de Campaniis*, sur son gaignage ou métairie de Serville, *in suo guegnagio de Sarvilla* [2]. Michel Louis, frère d'Isabelle et seigneur de Dreux, *de Drocis*, confirma cette donation par une charte de l'année 1213 [3].

Le Commandeur était seigneur temporel et spirituel de Champagne. Il avait le patronage et la collation de la cure avec toutes les dimes de la paroisse. Le chevalier Foucault de Rochechouart, lorsqu'il était Grand-Prieur de France, avait fait remise aux habitants de Champagne de toutes leurs tailles, à la condition qu'ils lui paieraient chaque année, le lendemain de la Noël, deux sols par feu.

Il y avait à Champagne un fief appelé le fief de *Beaulieu*, qui relevait de la Commanderie. Il consistait en terres tenues en coterie et qui, ayant été saisies en 1493, faute d'hommes et de devoirs, furent réunies au domaine de l'Hôpital. Ce fief comptait au XIVe siècle, 200 arpents de terre, dont la moitié seulement était cultivée en 1373, et rapportait dix livres tournois, à raison de deux sols l'arpent ; plus quatre arpents de pré, d'un revenu de quatre livres, quatre arpents de vigne estimés d'un menu rapport, et un moulin loué 10 setiers de blé, valant à raison de 4 sols le setier, 40 sols (*Livre-Vert*).

La commanderie de Champagne avait alors un membre, qui était une maison à Dreux, avec des cens et rentes qu'elle faisait recevoir.

1. Arch. nat. S 4982, Suppl. n° 11. — 2. Serville (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Anet. — 3. Arch. nat. S 4982, Suppl. n° 8.

Digitized by Google

d'après le *Livre-Vert*, chaque année : à *Condé-sur-Montfort* [1], à Mantes, à *Louviers-soubz-la-Tour-Neufve* [2], à *Beaufou* [3], à Vacheresses [4], à *Montfor* [5], à *Garantières* [6], à *Marcherez* [7], à *Mésières* [8], à *Luré* [9], etc.

La commanderie avait encore justice moyenne à Louvières, à Beaufour et à Vacheresses-les-Hautes.

Le revenu de la maison de Champagne qui était, en 1473, de 79 livres 18 sols, s'élevait en 1757, à 1,600 livres. Il était descendu en 1783, à 1,480 livres.

Dreux. — A trois cents mètres de la ville de Dreux, sur le chemin qui conduit à Nogent-le-Roi, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient au xive siècle, d'après le *Livre-Vert*, un fief nommé le fief de la Croix de la Chapelle-Saint-Denis, qui se composait d'une maison, de quelques terres et d'une chapelle dédiée à saint Denis, avec une place contenant en superficie trois arpents, où se tenait, le 9 octobre de chaque année, une foire appelée la foire de St-Denis.

La maison et les terres avaient appartenu aux Templiers, comme on le voit par des lettres de l'official de Dreux du mois de juin 1285, par lesquelles Pierre de Chauvel, bourgeois de cette ville, avait donné au Prieur et frères du Temple en France, pour leur maison de La Croix, près Dreux, quelques rentes et des vignes qui se trouvaient dans la censive du prieur de Saint-Léon [10].

La chapelle et le droit de foire avaient été donnés par Robert Ier, comte de Dreux, en 1179, non pas comme on l'a dit aux frères de l'Hôpital de la ville de Dreux [11], mais bien aux frères de l'Hôpital St-Jean-de-Jérusalem, sans aucun droit de paroisse pour la chapelle, et avec faculté pour la foire de la tenir ouverte pendant trois jours [12].

1. Condé-sur-Risle (Eure), arr. Pont-Audemer, cant. Montfort. — 2. Louvières et Tourneuve, au sud de Saint-Lucien; carte de Cassini. — 3. Beaufour, à l'est de Senantes (Eure-et-Loir), arr. Dreux, cant. Nogent-le-Roi. — 4. Vacheresses-les-Hautes, près de Beaufour; carte de Cassini. — 5. Montfort (Eure), arrond. Pont-Audemer, chef-lieu de cant. — 6. Garancières-en-Drouais (Eure-et-Loir), arr. et cant. Dreux. — 7. Marchezais (id.), arr. Dreux, cant. Anet. — 8. Mezières-en-Drouais (id.), arr. et cant. Dreux. — 9. Luray (id.), id. — 10. Invent. des titres de La Villedieu-en-Dreugesin. — 11. Documents historiques sur Dreux, par E. Lefebvre, p. 286. — 12. Inventaire des titres de La Villedieu.

Digitized by Google

Le *Livre-Vert* résume ainsi l'état et le revenu de la maison de Dreux en 1373 :

« La maison de Dreux, membre de Champaignes, de l'Ospital » ancien, où y a chappelle : XIII arpens de vigne dont VII en désert » pour les guerres, qui pevent valoir par an, VIII liv. XV s. t. — *La* » *foire de Dreux, le jour de St-Denis*, valant chascun an LX s. — » III arpens de gros pré non fauché passé XII ans et baillies pour » pasturaiges a bestes I demi-franc. — III arpens de petit bois qui » ne vault chascun an que le cens du seigneur, néant. — Une » petite disme de vin I demi-franc. — Cens à plusieurs termes, » LXXV s. t. Somme du revenu tant en argent comme en aultres » choses, XVI liv. X s. t. »

Les droits de la foire de St-Denis rapportaient en 1539 au Commandeur, quinze livres tournois.

En 1590, on contesta au chevalier de Vigracourt, commandeur de La Villedieu et desservant de la chapelle de la Croix-Saint-Denis, le droit, pendant les trois jours de la foire, de juger ou de connaitre des différents qui pouvaient s'y passer, et d'y faire exercer la justice par ses officiers et à son profit.

Ce droit lui fut retiré pendant quelques années, mais restitué ensuite sur sa plainte, en vertu d'une sentence du bailli de Dreux, rendue à la requête du procureur du Roi, le 8 octobre 1592, confirmée par arrêt du parlement de Paris le 3 octobre 1604.

L'Hôpital possédait encore à Dreux, dans la rue *Perée*, deux maisons que frère Jean Lemaire, commandeur de Saint-Victor, acheta le 26 février 1410, l'une de Pierre Eauqueterre, et l'autre de Jean de Postel. Une de ces maisons fut donnée en arrentement perpétuel le 12 avril 1437, par frère Chippot, commandeur de La Villedieu, à un nommé Guillet Mectret, à la charge d'un cens de quinze sols tournois par an.

La maison de Dreux ayant été détruite pendant les guerres du XVe siècle, les terres qui en dépendaient furent données à cens. Il ne restait plus au siècle dernier que le champ de foire que l'Hôpital affermait 12 livres tournois, et la chapelle de Saint-Denis, pour le service de laquelle le commandeur de La Villedieu donnait 20 livres par an au curé de Saint-Jean de Dreux.

Digitized by Google

Le revenu général de la commanderie de La Villedieu et de ses membres était en 1495, de 554 liv.; en 1583, de 3,900 liv.; en 1757, de 8,000 liv.; et en 1783, de 14,543 liv.

Noms des Commandeurs de La Villedieu-en-Dreugesin.

1304. Frère Renaut Dargeville.
1332. Fr. Guy de Bauchery.
1355. Fr. Helin Beloy.
1370. Fr. Nicole Barillet.
1374. Le chevalier Robert de Juilly, Grand-Prieur.
1398. Frère Jacques Tranchant.
1409. Fr. Jehan Le Bouteillier.
1421. Fr. Pierre Chippot.
1474. Le chevalier Adam Cadrot.
1482. Le chev. Pierre de Clouet.
1505. Le chev. Jehan Declerc.
1525. Le chev. Louis de Tinteville.
1534. Le chev. Pierre de la Fontaine.
1548. Le chev. Charles de Refuge.
1555. Le chev. Robert Dache.
1560. Le chev. Louis de Mailloc, dit Sacauville.
1561. Le chev. Jehan de Tournemine.
1590. Le chev. Alof de Wignacourt.
1602. Le chev. Louis de Morel, dit de Casteville.
1621. Le chev. Philippe de Namur.
1627. Le chev. Noel Brulard de Silery, conseiller du Roi.
1642. Le chev. Jehan Do.
1655. Le chev. Henri d'Estampes de Valençay, conseiller du Roi, ambassadeur de France à Rome.
1670. Le chev. Robert de La Val.
1699. Le chev. Adrien Jallot de Beaumont.
1713. Le chev. Charles-Martial Davy de la Pailletrie, chef d'escadre, inspecteur général des galères de France.
1718. Le chev. Gabriel-Charles Bernard d'Avernes-Chaumont.
1731. Le chev. Armand-Louis de Foucault-Saint-Germain-Beaupré. brigadier des armées du Roi.

Digitized by Google

1740. Le chev. Victor Feru de Rouville.
1742. Le chev. Abdon Victor de Riaucourt d'Orival.
1750. Le chev. Anne Hilarion du Plessis-Châtillon de Nonent.
1780. Le chev. Eustache de Vauquelin.

Anciens Commandeurs de Launay-au-Perche.

1355. Frère Helin Beloy.
1379. Fr. Nicole Le Ber.
1398. Fr. Jacques Tranchant.
1410. Fr. Jean Le Boutellier.
1422. Fr. Pierre Chippot.

Anciens Commandeurs de Saint-Victor et de la Renardière.

1355. Frère Hue de la Broce,
1373. Fr. Pierre de Caux.
1389. Fr. Amaury Dufour.
1409. Fr. Jehan Lemaire.
1450. Fr. Mahieu du Cresson.
1468. Fr. Pierre Chippot.

Anciens Commandeurs de Champagne.

1356. Frère Pierre de Lapion.
1373. Fr. Jehan du Tremblay.
1382. Fr. Jehan Bouteillou.
1390. Fr. Jehan de La Cour.
1428. Fr. Isambert Leroux.

Ancien Commandeur de la Croix-de-Dreux.

1375. Fr. Jehan du Tremblay.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE SOURS.[1]

Membres : Le Temple de CHARTRES, — Le Temple de VOVES, — *Ouarville*, — Le Temple de LA BOURDINIÈRE, — CHATEAUDUN, ancienne commanderie, — LA BOISSIÈRE, maison du Temple, — L'ancien Temple de BROU, — L'ancien Hôpital d'OUSENAIN, — *Veilley*, — ARVILLE, anc. commanderie, — Le Temple de MONDOUBLEAU, — *Le Gros-Chêne*, — Le Temple de BEAUCHÈNE, — L'ancien Temple de SAVIGNY-SUR-BRAYE, — L'ancien Temple de BELLE-LANDE, — Les maisons du Temple et de l'Hôpital de BLOIS, — L'ancien Temple de VILLETROCHE, — L'anc. commanderie de l'Hôpital d'ABLAINVILLE.

Noms des Commandeurs.

Cette commanderie est nommée dans le *Livre-Vert* Commanderie du Pays Chartrain. Elle se composait au XIV[e] siècle des maisons du Temple de Sours, de Chartres, d'Arville, de La Boissière, de Mondoubleau, de Blois et de celle de l'Hôpital d'Ablainville.

On l'appela ensuite commanderie de Sours et d'Arville, ou tout simplement de Sours, par la raison que sous les Hospitaliers, Sours fut toujours le chef-lieu de la commanderie, quoique le Commandeur résidât le plus souvent à Arville ou à Chartres.

Au nombre des membres qui, d'après le *Livre-Vert*, composaient cette commanderie, on ajouta ensuite ceux moins importants sans doute, qui provenaient d'anciennes maisons du Temple ou de l'Hôpital supprimées dans le Pays chartrain, le Vendômois et le Blesois. C'étaient les domaines des maisons du Temple de Voves, d'Ouarville

1. Sours (Eure-et-Loir), arr. et cant. Chartres.

Digitized by Google

et de La Bourdinière, l'Hôpital de Châteaudun, l'ancien Temple de Brou, l'ancien Hôpital d'Ousenain, la terre et seigneurie du Gros-Chêne, le Temple de Beauchêne-les-Matras, ceux de Savigny-sur-Braye, de Belle-Lande et de Villetroche; et enfin l'Hôpital de Blois.

La maison de Sours avait été fondée par les Templiers à la fin du XIIe siècle, grâce à la générosité d'Alice, comtesse de Blois.

Des lettres de l'an 1192, de Louis, comte de Blois et de Clermont, confirmées par le roi Philippe-Auguste, nous apprennent que lui, ses frères et sœurs, ont approuvé et amorti la donation faite par *Adelicia*, leur mère, veuve de Thibaut, comte de Blois, ancien sénéchal de France, aux frères de la chevalerie du Temple, de son habitation de Sours, *herbergamentum suum de Soiis,* avec la chapelle, l'étang, le moulin, les prés, les censives des champs, la mairie et la justice du lieu, et en outre de sa terre du Champ de Festu, *terram suam de Campo de Festuce*, concédée pour l'entretien du luminaire de la dite chapelle [1].

Un mandement de Regnaut, évêque de Chartres, du mois de mars 1201, lance l'excommunication contre tous ceux qui voudraient empêcher les Templiers de jouir paisiblement des biens à eux donnés ci-dessus. Le même prélat articule semblable peine contre quiconque s'opposerait à l'exécution de deux autres donations faites par la dite comtesse : l'une en faveur du curé de Saint-Germain de Sours, d'un champ appelé *Lumboel* de Belhomert, *de Bellomari*, de son champart de Sours au Beaulieu, *Bello loco*, avec sa métairie de Berchères, *medietatem suam de Bercheriis* [2], occupée par Gauthier ; et l'autre, au profit des moines de Josaphat, de sa terre d'Ormois et de Vavelle, *terram suam de Umbrellis et Favellis* [3], avec la métairie que Robert du Chemin, *de Chemino*, faisait valoir [4].

En 1195, les Templiers réunissaient à leur domaine de Sours, Bonville et ses dépendances, *Bounvillam cum appenditiis suis* [5], que leur avait donné Robert de Chartres, *de Carnoto*, du consentement de sa femme et de ses enfants, avec le cens d'avoine à lui dû tous les ans, par ses hommes de Gellainville, *Gillenville*. Louis, comte

1. Arch. nat. S 4999, Suppl. n° 25. — 2. Berchères-la-Maingot (Eure-et-Loir), arr. et cant. Chartres. — 3. Ormois, commune de Dammarie (id.), cant. Chartres. — Vavelle près d'Ormois, carte de Cassini. — 4. Arch. nat. S 4999, Suppl. n° 7. — 5. Bonville, commune de Gellainville (Eure-et-Loir), cant. Chartres.

Digitized by Google

de Blois, confirma et amortit la même année, comme seigneur dominant, cette donation, en abandonnant aux Templiers tous ses droits, sous la réserve toutefois de l'eau ou de la rivière de Saint-Martin, *excepta aqua sancti Martini*, et du fief de Gaudefroy de Gaudene, *de Gaudena* [1].

Guillaume, vidame de Chartres, s'était croisé au commencement du XIII[e] siècle. Il tomba malade à Saint-Jean-d'Acre. Les Templiers touchés de ses vertus, et par reconnaissance aussi de la donation qu'il leur avait faite en 1204, de deux muids de grain à prendre chaque année dans son grenier de *Genervile* [2], le reçurent dans leur confraternité et l'admirent au bénéfice de leurs prières [3]

Après la chute des Templiers, au moment où les Hospitaliers étaient appelés à recueillir leur héritage et à prendre possession de la commanderie de Sours, le Grand-Prieur de France, qui était Simon le Rat, fit dresser un état des biens et revenus de cette commanderie. Cette pièce écrite en latin, porte la date de 1313. Elle nous fait connaître que la commanderie avait des cens ou rentes foncières, qui s'élevaient à 40 livres six sols en argent, et à 19 muids de blé et d'avoine qu'on recevait à diverses époques de l'année, à Sours, à Epernon, *Sparnonem* [4], à Gallardon, *Galardonem* [5], à Chartres, à La Bourdinière, *Bourdinariam* [6], à Mainvilliers, *Maninvillare* [7], à Bois-de-Mivoye, *Boscum medie vie* [8], à Generville, *Gennevillam* [9], à Brétigny, *Bretigniacum* [10], à Louville, *Loervillam* [11], à Chandre, *Chantes* [12] et à Cherville, *Cathervillam* [13].

Le domaine de la commanderie comptait alors 45 muids de terre *à semence*, situés à Sours, *apud Sorros*, et à Bonville ; 15 muids de pareille terre à Bucé, *apud Buissel* [14] et à Nuisement [15]; quelques

1. Arch. nat. S 4999, Suppl. n° 59. — 2. Generville, commune de Sours. — 3. Arch. nat. S 4999, Suppl. n° 65. — 4. Epernon (Eure-et-Loir), arr. Chartres, cant. Maintenon. — 5. Gallardon (id.), mêmes arr. et cant. — 6. La Bourdinière, commune de Saint-Loup (id.), arr. Chartres, cant. Illiers. — 7. Mainvilliers (id.), cant. Chartres. — 8. Bois-de-Mivoye (id.), commune de Dammarie, porté ci-devant. — 9. Bretigny, commune de Sours. — 10. Generville, id. — 11. Louville-la-Chenard (Eure-et-Loir), arr. Chartres, cant. Voves. — 12. Chandre, au nord de Sours, carte de Cassini. — 13. Cherville, commune de Oinville-sous-Auneau (Eure-et-Loir), arr. Chartres. — 14. Bucé, à une lieue sud de Berchères, carte de Cassini. — 15. Nuisement, commune de Nonvilliers-Grandhoux (Eure-et-Loir), arr. Nogent-le-Rotrou.

Digitized by Google

pièces de vigne et de pré et plusieurs maisons à Chartres dont nous parlerons ci-après [1].

Une très-grande partie de ces terres aurait été usurpée et perdue au XVe siècle, car leur nombre était bien diminué d'après le procès-verbal de visite prieurale de 1495, qui s'exprime ainsi : « Audict lieu » de Sours a ung villaige de C a VIxx feuz qui sont de la jurisdicion » de plusieurs seigneurs. Le Commandeur a jurisdicion basse dessus » IX ou X feuz qui sont ses hommes. Dedens ledict lieu, la com- » manderie a une maison base, fort vielle, où le fermier faict sa » demourance. Plus y a de LXXX à C arpens de terre du domaine qui » sont bailliés à quatre fermes qui doivent de prouffict chascun an, » XX muis de grain, II tiers froment, I tiers avoine, en ce comprinses » les terres de Warville [2], Orsonville [3] et Bonville. »

Au siècle dernier, le domaine de Sours comprenait 28 muids de terre labourable. Dans la cour de la maison, se trouvait la chapelle dédiée à la Sainte Famille, desservie par le vicaire de Sours qui y disait la messe un jour par semaine.

La commanderie possédait encore à Sours une maison appelée le Clos-Pilier; à Gellainville, la métairie de Bonville, et sur Berchères, celle de Bucé avec une trentaine de muids de terre.

La maison de Sours avait, en 1373, un revenu de 187 livres 10 deniers. Ce revenu montait en 1757, à 4,400 livres, et en 1783, à 10,200 livres.

CHARTRES. — Les Templiers avaient un assez grand nombre de cens ou de rentes foncières sur des maisons en la ville de Chartres. La plupart de ces cens leur avait été donnée à la fin du XIIe siècle, par Guillaume de Chartres. Ce seigneur, dégoûté des plaisirs du monde, s'était enrôlé sous la bannière des chevaliers du Temple pour aller combattre en Terre-Sainte ; et là, se trouvant au moment de mourir, il avait donné à l'Ordre dont il faisait partie, cent sols de cens à recevoir à Chartres sur divers héritages dans la rue du Châtelet, *in vico Casteleti*. Robert, comte de Chartres, son frère, ignorant cette donation, avait disposé du même cens envers sa sœur, à qui il l'avait

1. Arch. nat. S 4999, 2e liasse. — 2. Ouarville (Eure-et-Loir), arr. Chartres, cant. Voves. — 3. Ossonville, commune d'Ouarville.

Digitized by Google

donné en dot. Les Templiers consentirent à renoncer au legs qui leur avait été fait, au moyen d'un autre cens que le comte Robert leur accorda sur des maisons dans la rue Neuve, *in vico novo*, en leur abandonnant en outre tout ce qu'il possédait à Bucé, *in villa Busillei*, sauf ses fiefs, ainsi qu'il est dit dans ses lettres de l'année 1193 [1].

Les Templiers possédaient à Chartres plusieurs maisons qui sont mentionnées dans la déclaration de 1313. La principale était la maison de Beauvoir, *domus de Bellovidere*. Cette maison était située dans la rue des Jacobins. Elle leur avait été donnée par Simon, seigneur de Chevreuse, ainsi qu'il résulte des lettres du chantre de l'église de Chartres, du mois de janvier 1197 [2].

Ils en avaient une autre dans la rue Vasselotte, *in vico Vasselote*, et une troisième où était leur four, appelée la maison du Four, *domus Furni*, dans la rue Berchot, *in vico Berchot*.

La maison de Beauvoir servit longtemps de résidence au commandeur de Sours, surtout pendant les guerres des XIVe et XVe siècles. Il cessa de l'habiter, lorsqu'il alla au commencement du XVIIe demeurer dans la maison d'Arville qu'on venait de rebâtir. La maison de Beauvoir fut alors louée à diverses personnes, et elle se trouvait en assez mauvais état à l'époque où les Carmélites vinrent s'établir à Chartres dans une maison touchant à celle des Hospitaliers. Le nouveau couvent proposa à ces derniers l'achat de leur maison. Il en offrit en 1631, 6,000 livres, prix qui ne fut pas agréé. En 1651, l'offre fut élevée à 9,000 livres sans plus de succès. Le Roi et la Reine qui s'intéressaient beaucoup au nouvel établissement des Carmélites, écrivirent à Malte pour faire connaître au Grand-Maître le désir qu'ils avaient de voir terminer cette affaire. Malgré cela, la vente ne fut conclue qu'en 1659, et pour le prix de 11,000 livres. Dans la cession étaient compris tous les droits de cens, justice et seigneurie que les frères de l'Hôpital pouvaient avoir dans la ville de Chartres.

VOVES [3]. — L'ancienne maison du Temple de Voves fut désignée, après que les Hospitaliers en eurent pris possession, sous le nom de

1. Arch. nat. S 4999, Suppl. n° 28. — 2. Id., id. n° 36. — 3. Voves (Eure-et-Loir), arr. Chartres, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

maison de l'*Hopitau*, ainsi qu'elle est mentionnée dans le procès-verbal de la visite prieurale de 1495 : « La ferme du Temple de » *Vausves*, aujourd'hui l'*Hopitau*, où y a chappelle, fondée de saint » Jehan, chargée tous les moys d'une messe et où a III ou IIII cens » arpens de terre et maison pour le fermier et toute jurisdicion. »

La maison de Voves fut détruite pendant les guerres du XV[e] siècle. Une partie des terres fut réunie à la maison de Sours, et une autre partie donnée à cens et à rente perpétuelle.

:

Ouarville. — M. de Lespinois, dans son Histoire de Chartres, ne donne que quelques notes tirées de diverses sources, sur l'existence dans le Pays chartrain des Ordres du Temple et de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. Il cite les noms au XIV[e] siècle, de deux commandeurs de l'Hôpital d'Ouarville. Nous doutons que Ouarville ait été le siége d'une commanderie. Il y avait bien à Ouarville comme à Ossonville et à Auneau, plusieurs domaines qui appartenaient alors aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le domaine de Ouarville était la métairie de la *Maison-Rouge*. Il ne paraît pas avoir eu jamais d'autre commandeur que celui de Sours.

Les bâtiments de la Maison-Rouge n'existaient plus au XV[e] siècle, car nous voyons par le procès-verbal de visite de l'année 1495, que les terres qui en dépendaient, avaient été réunies, comme celles d'Ossonville, au domaine de Sours.

La Bourdinière. — Le Temple de La Bourdinière est situé, sur la carte de Cassini, au nord-est de Saint-Loup [1]. Il en est fait mention dans des lettres du mois de septembre 1286, par lesquelles le Prieur du Chapitre de La Bourdinière reconnait avoir vendu au commandeur de la maison de la chevalerie du Temple de Sours et de tout le Pays chartrain, *Templi de Sors et de toto Chartrain*, la rente d'un setier de blé sur la terre du Temple, situé près de La Bourdinière, *in terra de Templo sito juxta Bordineriam*, pour le prix de cent sols [2].

La terre de La Bourdinière appartenait depuis longtemps aux

1. Saint-Loup (Eure-et-Loir), arr. Chartres, cant. Illiers. — 2. Arch. nat. S 5000. Suppl. n° 36.

Digitized by Google

Templiers, car nous avons trouvé une charte de Robert, comte de Chartres, de l'année 1208, où nous voyons qu'il s'était élevé alors une contestation entre lui et les frères du Temple au sujet de cette terre [1].

Au XIV[e] siècle, le Temple de La Bourdinière avait disparu. Le *Livre-Vert* nous apprend que les terres qui en dépendaient, avaient été données à cens ou à rentes perpétuelles, que le commandeur d'Arville faisait recevoir chaque année.

CHATEAUDUN. — Un historien du Pays chartrain, V. Chevard, dit qu'il y avait à Châteaudun [2] une commanderie de l'Ordre de Malte. En effet, nous avons trouvé qu'il se trouvait dans cette ville, au commencement du XIII[e] siècle, une maison de l'Hôpital où résidaient un commandeur et plusieurs frères de l'Ordre, prêtres; ce qui doit faire supposer que cette maison avait plus qu'une chapelle, mais bien une église à desservir. C'est au moins ce qui résulte d'une charte de Gaudefroy, vicomte de Châteaudun, de l'année 1208, par laquelle il confirme la donation faite par Robert le Voyageur, *Robertus Viator*, aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, d'une rente de deux setiers de grain à prendre sur son moulin du *Vivier*, pour être apportés chaque année le jour de la Saint-Rémi dans la maison de l'Hôpital de Châteaudun, *in domo Hospitalis Castriduni*. Les témoins de cette charte étaient Guillaume, commandeur de la dite maison, *magister domûs dicti Castriduni*, Gervais, Godefroy prêtres, et Robert, frères du dit Hôpital [3].

Cette maison a été par la suite vendue ou supprimée, car on ne trouve aucun document autre que celui que nous venons de citer, qui la mentionne.

LA BOISSIÈRE. — Le Temple de La Boissière était situé dans la banlieue de Châteaudun, au bas du Raffaux, paroisse de Saint-Valérien. Nous avons le titre de cette fondation; ce sont des lettres de Thibaut, comte de Blois, grand sénéchal de France, de l'an 1183, par lesquelles il confirme et amortit la donation que Gaudefroy de

1. Arch. nat. S 5000, Suppl. n° 37. — 2. Châteaudun (Eure-et-Loir), chef-lieu d'arrondissement. — 3. Arch. nat. S 5000, Suppl. n° 52.

Digitized by Google

l'Isle, *de Insula*, avait faite, par amour de Dieu aux frères du Temple de sa maison de Châteaudun, *domum suam de Castriduno*, avec des vignes, pour en jouir seulement après sa mort. Il est dit en outre que cette donation a été faite libre et exempte de toutes charges, et avant que la commune de Châteaudun fût établie, *antiquam Castriduni communia haberetur* [1].

En 1198, l'abbé et les religieux de Bonneval vendaient aux Templiers leurs vignes de La Boissière, *vineas de Buxeria*, qui dépendaient de leur prieuré de Châteaudun [2].

On trouve plusieurs donations faites à la maison du Temple de La Boissière au commencement du XIIIe siècle ; l'une en 1218, par un sieur Richard Harenc, avec l'approbation de Gaudefroy, vicomte de Châteaudun, des planches, *planchas*, qu'il avait à Châteaudun, touchant à la prairie des Templiers de La Boissière ; l'autre en mai 1224, par un chevalier Philippe de la Brosse, *de Brocea*, Eudes et Paulin, ses frères, de 12 sols de rente annuelle sur la Harengerie de Châteaudun, *in Harenchagio de Castroduni* [3].

Vers le milieu du XIIIe siècle, un grave différend s'éleva entre les Templiers et Jean de Châtillon, comte de Blois, qui, les accusant d'usurper ses droits, fit saisir toutes leurs propriétés dans l'étendue de la châtellenie de Châteaudun. Une reconciliation s'opéra ensuite, et par ses lettres datées de l'année 1257, le comte de Blois donna main-levée de la saisie qu'il avait ordonnée, en accordant aux Templiers l'entière et libre disposition de leurs biens, et notamment de leur maison de La Boissière et de ses dépendances, avec tous droits de justice et de seigneurie, mais à la condition qu'ils ne pourraient faire aucune construction autour de leur habitation, si ce n'est pour leur usage personnel, et que dans la ville de Châteaudun comme à La Boissière, ils n'auraient pas le droit de vendre leurs vins en détail, mais seulement en gros [4].

La maison de La Boissière possédait une belle chapelle, dédiée à la sainte Vierge, où l'on disait encore la messe, un jour par semaine, à la fin du siècle dernier. Elle avait aussi deux moulins sur la rivière du Loir, avec une quarantaine d'arpents de pré et de terre arable.

1. Arch. nat. S 5000, Suppl. n° 18. — 2. Id., id. n° 21. — 3. Id., id. n°s 19 et 20. — 4. Id., id. n° 29.

Digitized by Google

Plusieurs membres dépendaient de la maison de La Boissière, l'ancien Temple de Brou, l'Hôpital d'Ousenain, la terre de Veilley et d'autres domaines qu'on trouvera ci-après.

BROU. — Les Templiers possédaient une maison à Brou[1], au commencement du XIII[e] siècle, avec d'autres biens situés en divers lieux, qui relevaient du fief d'un seigneur nommé Jean de la Bruyère.

Par suite d'une contestation qui s'était élevée entre eux, au sujet de leurs droits respectifs, les prieurs de Sainte-Geneviève et de Saint-Eloi de Paris furent choisis pour arbitres, et par leur sentence rendue en l'année 1217, il fut reconnu que Jean de La Bruyère ne pouvait prétendre aucun droit sur les maisons du Temple de Brou, *super domos Templi de Broellio*, situées au vieux marché de cette ville, et acquises autrefois par les Templiers, des auteurs du dit Jean[2].

Ces maisons ne faisaient plus partie du domaine de la commanderie à la fin du XIV[e] siècle.

OUSENAIN[3]. — Il y avait à Ousenain une maison de l'Hôpital dont on ne connait pas l'époque de la fondation. Cette maison n'existait plus au XV[e] siècle. Il restait seulement la chapelle qui était située sur le chemin conduisant d'Ousenain au bois Pichart. Des lettres de frère Jean du Bois, commandeur de Sours, du 18 mai 1453, concédèrent à un nommé Perin Loste, laboureur à Ermenonville-la-Grande, la jouissance viagère pour lui et ses enfants, « d'une chappelle nom-» mée l'Hôpital d'Ozenain, avec tout le lieu, cour, jardins, terres » labourables et non labourables, appartenant audit Hospital d'Oze-» nain, près Bonneval, » au fermage annuel de 25 sols tournois, six conins et six poules, à la charge d'entretenir et de faire desservir la chapelle, plus de rebâtir la maison en dedans quatre ans[4].

La maison reconstruite ne dura pas longtemps ; elle avait disparu au commencement du XVI[e] siècle. La commanderie retirait en 1504, des terres et de la chapelle d'Ousenain, un revenu de 7 livres 10 sols tournois, déduction faite de toutes charges. La chapelle était appelée alors, chapelle S[t]-Jean-d'Aigrefin.

1. Brou (Eure-et-Loir), arr. Châteaudun, chef-lieu de cant. — 2. Arch. nat. S 5000, Suppl. — 3. Ousenain, sur la rivière de l'Ozane, au nord de Bonneval (Eure-et-Loir), arr. Châteaudun, chef-lieu de canton. — 4. Arch. nat. S 5000, Suppl. n° 63.

Digitized by Google

Veilley. — Des lettres de l'official de Chartres, du mois de janvier 1378, portent que Colin de Villiers, fils de Robert, a donné, entre autres biens, aux frères de la chevalerie du Temple, sa maison sise à Veilley, paroisse de Langey[1], dans la censive de l'abbé de Saint-Avit, avec toute la terre qui en dépendait[2].

La maison ayant été incendiée au xvie siècle, les 24 arpents de terre qu'elle comptait, furent donnés en 1593, en arrentement perpétuel, à diverses personnes.

Plusieurs autres petits domaines dépendaient encore de la maison de La Boissière :

La métairie de *Villorsel*, paroisse de Villamblin[3], dont les bâtiments n'existaient plus au siècle dernier ;

La métairie de *La Rabillière* sur Saumery[4], qui était en ruine au xviie siècle ;

La métairie de *Vignes* et d'*Ouzouer-le-Marché*[5], qui disparut également, et dont les terres furent données à rentes perpétuelles en 1518.

Le revenu de la maison de La Boissière et de toutes ses dépendances était en 1783, de 5,000 livres.

Arville[6]. — C'était le siége d'une commanderie du Temple que les Hospitaliers supprimèrent pour en faire un membre de la commanderie de Sours. On trouve des commandeurs d'Arville au commencement du xiiie siècle. Robert d'Avelin, commandeur d'Arville, *preceptor Areville*, et les deux frères du Temple, Laurent et Garin, qui habitaient avec lui cette maison, figurent comme témoins dans la charte de 1208, de Robert de Chartres, relative à La Bourdinière que nous avons citée plus haut.

Le Temple d'Arville, dont on ignore l'époque de la fondation, existait au xiie siècle. Les Templiers étaient déjà établis à Arville, lorsque Hugues, vicomte de Châteaudun, par des lettres rédigées vers 1180, leur accordait le droit de conduire d'Arville dans ses bois

1. Langey (Eure-et-Loir), arr. Châteaudun, cant. Cloyes. — 2. Arch. nat. S 5000, Suppl. n° 27. — 3. Villamblin (Loiret), arr. Orléans, cant. Patay. — 4. Saumery, commune d'Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher), arr. Blois. — 5. Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher), arr. Blois, chef-lieu de canton. — 6. Arville (id.), arr. Vendôme, cant. Mondoubleau.

Digitized by Google

pour y pâturer toute l'année, vingt de leurs vaches avec dix porcs.

Arville est nommé *Arida villa*, dans une charte de l'official de Chartres, de l'an 1270, portant que Baudouin de Cornouailles et Culuende, sa femme, se sont donnés avec leurs biens à Dieu et à la maison du Temple de Jérusalem, selon les us et coutumes d'Arville, *secundum usus et consuetudines de Arida villa*.

Les guerres des XIVe et XVe siècles ruinèrent à plusieurs reprises la commanderie d'Arville. Nous avons trouvé un décret du vénérable Chapitre de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, rendu en 1410, à la sollicitation des habitants d'Arville, par lequel ceux-ci se trouvaient déchargés de la moitié des redevances dont leurs maisons étaient tenues envers l'Hôpital, et cela en considération des pertes que les Anglais leur avaient fait subir.

La visite prieurale de 1495 constate ainsi l'état de la maison d'Arville, alors membre de la commanderie de Sours : « Le membre » d'Arville où a ung villaige de XXV ou XXX feuz, tous hommes de la » Commanderie a toute jurisdicion et justice levée, où a une église » parochiale fondée de Notre-Dame, servie par ung frère chappelain, » à presentation de Monseigneur le Grand-Prieur de France, et y a » une maison de la commanderie fort vieille et demyte, et donne de » prouffict en argent LXIIII livres XIII s. VI d. III sestiers de meteil » et IIII muis V sestiers d'avoinne. »

La maison d'Arville fut ensuite reconstruite. On trouvait là, au commencement du XVIIe siècle, un beau château entouré de fossés, avec un parc de 80 arpents de terre, en jardins, prairies, garennes, etc., tout le long du chemin qui mène d'Arville au Gault.

Le domaine comprenait en outre, à Arville, la ferme de *La Provenderie* (105 arpents) tenant au château ;

La métairie de *La Colasserie* (64 arp.), tenant à la Provenderie ;

La métairie de *Louche-la-Pierre* (17 arpents), au bout de la garenne d'Arville ;

La métairie de l'*Atre-Guillaume* (18 arpents), à cent pas de la Garenne.

Il y avait encore à La Chapelle-Guillaume [1], à une lieue et demie d'Arville, la métairie de *La Pinterie* ;

1. La Chapelle-Guillaume (Eure-et-Loir), arr. Nogent-le-Rotrou, cant. Authon.

Digitized by Google

Aux Etilleux [1], la métairie de *La Chenaie*;

A Melleray, près Montmirail, une métairie dont les bâtiments n'existaient plus au XVIe siècle ;

A Saint-Mexent, à six lieues d'Arville, la métairie du *Temple* ;

Au Gault [2], la ferme de *La Gravasière*.

Un fief appelé le fief du *Chesnes*, relevait de la commanderie. Il était situé sur le territoire d'Arville, et se composait d'une métairie avec onze setiers de terre près du chemin conduisant à Soudoy. Il appartenait en 1398 à Jean Lhuillier.

La terre et seigneurie d'Arville avec ses dépendances, était affermée en 1757, 1,400 livres; et en 1783, 3,700 livres.

MONDOUBLEAU [3]. — Il n'y avait pas longtemps que les Templiers étaient installés à Mondoubleau, lorsque Godefroy, vicomte de Châteaudun et seigneur de Mondoubleau, pour favoriser leur établissement, leur accorda par ses lettres qui portent la date du mois de juin 1205, le droit d'avoir un four dans leur maison, une halle pour y tenir marché, sans pouvoir toutefois y vendre des grains, des chevaux ou des bestiaux. Il leur donna en outre l'usage de ses bois, et leur permit de faire entrer dans sa châtellenie ou d'en faire sortir tout ce dont ils pouvaient avoir besoin sans payer aucun droit [4].

En 1326, alors que les Hospitaliers se trouvaient en possession des biens du Temple, les bourgeois et les mansonniers de l'Hôpital demeurant en la ville, appelée anciennement *la ville du Temple de Montdoublel*, furent affranchis et exemptés de tous droits de terrage, moyennant de payer à l'Hôpital un cens annuel de quatre deniers par arpent de terre et les dîmes. Cette mesure fut prise en vertu d'une décision du Chapitre général du Grand-Prieuré de France, tenu à Corbeil le mercredi avant la saint Jean-Baptiste en 1325 [5].

La maison du Temple-lez-Mondoubleau, avec les 300 arpents de terre qui en dépendaient, était située à cinq quarts de lieue de Mondoubleau même, sur le chemin conduisant à La Fredonnière. Le Commandeur avait au dit lieu toute justice et seigneurie, avec la

1. Les Étilleux (Eure-et-Loir), arr. Nogent-le-Rotrou, cant. Authon. — 2. Le Gault (Loir-et-Cher), arr. Vendôme, cant. Droué. — 3. Mondoubleau (id.), arr. Vendôme, chef-lieu de cant. — 4. Arch. nat. S 5001, Suppl. n° 5. — 5. Id., id. n° 6.

Digitized by Google

collation de la cure, comme on le voit dans le compte-rendu de la visite prieurale de 1495 : « Au Temple-lez-Mondoubleau, le villaige » dudit lieu est de XVI ou XX feuz, hommes de la commanderie à » toute juridicion, ou a une églize parochiale fondée de N.-D. et » de St Jehan, servie par ung frère et y a une maison fort vieille et » en ruyne, où ledit frère chappelain faict sa résidence et donne de » prouffict adjoint avec Groschenne et Materas LXXXI livres IIII s. » VIII d. »

Le Gros-Chêne. — La terre et seigneurie du Gros-Chêne était située dans la paroisse de Busloup [1]. C'était un ancien domaine de l'Hôpital qui avait été réuni au XVe siècle au Temple de Mondoubleau, après avoir appartenu à la maison de l'Hôpital d'Ablainville.

Les Hospitaliers eurent dans le XIIIe siècle, au sujet de leur terre du Gros-Chêne, des démêlés avec un seigneur nommé Hugues Vallin. Une sentence arbitrale de l'abbé et du prieur de Sainte-Geneviève à Paris, du mois d'août 1209, régla la part que le seigneur Vallin devait avoir dans les cens dus à la seigneurie du Gros-Chêne, *de villa de Grosso Quercu,* et concéda aux Hospitaliers seuls la justice du lieu, le terrage et le moulin de Palestrie, *et molendinum de Palestria,* avec les mortuaires [2].

En 1210, nouveau procès avec Nevelon, seigneur de Freteval, *de Fracta valle* [3], toujours relativement à la justice du Gros-Chêne. Regnaut, évêque de Chartres, et Manasses, évêque d'Orléans, furent délégués par le Saint-Siége pour régler ce différend. Les deux prélats après un mûr examen, décidèrent que le Gros-Chêne et Palestrie appartenaient à l'Hôpital qui devait y avoir la haute, moyenne et basse justice, excepté pour une partie de Palestrie, située sous le Plessis-d'Oursonval (?), *infra plesseium Ursonis de Valle* [4].

Le domaine du Gros-Chêne, qui comptait fort peu de terres mais beaucoup de censives au dit lieu, était affermé avec les droits seigneuriaux en 1757, 500 livres; et en 1783, 172 livres seulement.

BEAUCHÊNE-LEZ-MATRAS. — La maison du Temple de Beauchêne,

1. Busloup (Loir-et-Cher), arr. Vendôme, cant. Droué. — 2. Arch. nation. S 5002, Suppl. n° 7. — 3. Freteval (Loir-et-Cher), arr. Vendôme, cant. Morée. — 4. Arch. nat. S 5002, Suppl. n° 8.

Digitized by Google

située dans la paroisse de la Chapelle-Vicomtesse [1], était une fondation de la fin du XIIe siècle. Elle fut construite dans une partie de la forêt de Vendôme. Des lettres de 1195, de Barthélemi de Vendôme, portent que ce seigneur accorda alors dans cette forêt aux chevaliers du Temple, quatre charrues de terre pour être cultivées, en un lieu appelé les Materas, *in loco qui vocatur aus Materat;* et comme les chevaliers s'étaient plaints de n'en avoir pas assez, Barthélemi en ajouta deux autres avec le bois nécessaire pour construire une maison, et le droit de mener paitre leurs bestiaux dans une partie de la forêt [2].

Cette maison qu'on nommait dans l'origine le Temple des Materas, perdit beaucoup de son importance sous les Hospitaliers, au point qu'elle était réduite, dans le siècle dernier, à une simple métairie qui ne comptait plus qu'une quarantaine d'arpents de terre, affermés en 1757 80 livres.

Savigny-sur-Braye [3]. — Avant d'être un membre de la commanderie de Sours, le Temple de Savigny avait été une dépendance de celui de Vendôme. Cette maison était située à deux lieues du Gros-Chêne, sur le chemin de la Pouassetière, et avait été bâtie par les Templiers sur deux charrues de terre que Godefroy de Louardin, père de Jean, comte de Vendôme, avait données au commencement du XIIIe siècle, à la maison du Temple de Vendôme, *domui Templi de Vindocinio.* Comme il n'était pas dit dans quel lieu les deux charrues devaient se prendre, le comte Jean, par ses lettres de l'année 1210, les assigna aux frères du Temple, sur le territoire de Savigny, *in territorio de Savigny*, au-delà de la haie de Chenevry, *ultra sepem de Chenevriz*, en y ajoutant la justice et seigneurie [4].

Il ne restait plus du Temple de Savigny au siècle dernier, qu'une métairie avec une centaine d'arpents de terre, affermée en 1757, 60 livres.

Belle-Lande. — La maison du Temple de Belle-Lande était située

1. La Chapelle-Vicomtesse (Loir-et-Cher), arr. Vendôme, canton de Droué. — 2. Arch. nat. S 5001, Suppl. n° 26. — 3. Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher), arr. Vendôme, chef-lieu de canton. — 4 Arch. nat. S 5001, Suppl. n° 35.

Digitized by Google

entre Mondoubleau et Vendôme, dans la paroisse d'Epuize. Pour remonter à son origine, il faut rappeler une charte de 1199, de Gaudefroy, vicomte de Châteaudun, par laquelle ce seigneur confirma la donation que Guillaume de Saint-Martin et Archembaud, *de Caramo*, avaient faite aux frères du Temple, de tout ce qu'ils possédaient à Belle-Lande, *in Bella Landa*, avec le droit d'usage dans leurs bois. Cette charte porte en outre, que les Templiers auraient trois arpents de terre pour construire leur maison, et vingt autres arpents où ils pourraient bâtir celles de leurs hommes. Quant à la terre qui resterait, elle serait cultivée, et la moitié du champart appartiendrait à la maison du Temple, dont les frères et les vassaux seraient affranchis de toutes tailles et corvées [1].

Les Templiers ne tardèrent pas à élever leur maison qui existait en 1212, lorsque Regnaut, évêque de Chartres, par des lettres de cette année même, déclara que, comme la forêt de Belle-Lande venait d'être défrichée pour être mise en culture, et qu'on y avait construit une ville, il s'agissait de savoir à qui, du commandeur du Temple ou du curé d'Epuize, appartiendrait le droit de paroisse. L'évêque décida que, de deux années l'une, ce droit appartiendrait aux Templiers, et l'autre au curé, avec les oblations et les revenus de la cure [2].

A partir du XVI[e] siècle, il n'est plus fait mention de Belle-Lande, qui avait été aliéné ou converti en fief. Ce domaine était possédé en 1622, par Simon Binet et autres, à charge de payer chaque année à la Commanderie, 11 deniers de cens, 16 sols de rente et 22 boisseaux d'avoine.

Les Templiers possédaient encore dans le Vendômois, des établissements sur lesquels nous manquons de renseignements, soit parce qu'ils n'ont pas été dévolus aux chevaliers de l'Hôpital, ou que ceux-ci aient jugé à propos de les comprendre dans un prieuré autre que celui du Grand-Prieuré de France.

Au nombre de ces établissements, il faut citer la maison du Temple de Vendôme, dont il est fait mention dans une charte rapportée plus haut. L'abbé Simon, *dans son Histoire de Vendôme et de ses environs*, fait remonter l'existence de cette maison vers 1150, et en attri-

1. Arch. nat. S 5001, Suppl. n° 31. — 2. Id., id. n° 30.

Digitized by Google

bue la fondation à Mathilde ou Mahaut, fille unique de Henri I[er], roi d'Angleterre, veuve en premières noces de l'empereur Henri V, et en secondes noces de Geoffroy-le-Bel, fils de Foulques, comte d'Anjou et du Maine.

Cette princesse avait richement doté le Temple de Vendôme. Elle y avait fait construire une église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, dans laquelle elle reçut la sépulture en 1166. Parmi les donations que les Templiers reçurent d'elle, nous citerons les plus importantes : d'abord une terre en dehors de la ville, au lieu dit le Temple, où elle fit élever un hôpital et une église pour les pèlerins qui allaient à Jérusalem, puis la terre et seigneurie du Gué-du-Loir, appelée la Bonne-Aventure, et un domaine assez considérable à Freteval, à quatre lieues de Vendôme.

En 1223, pour favoriser l'établissement d'un couvent de cordeliers à Vendôme, les Templiers consentirent à abandonner leur maison et se retirèrent dans celle de l'Hôpital, hors de la ville, où ils demeurèrent jusqu'à la suppression de leur ordre.

Cette dernière maison et les biens qui en dépendaient, au lieu de passer alors en la possession des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, furent donnés on ne sait comment, à l'abbaye de Notre-Dame de l'Epeau, nommée de la Pitié de Dieu, et aux frères mineurs de Vendôme [1].

D'après l'abbé Simon, les Hospitaliers auraient formé trois commanderies, avec les biens laissés dans le Vendômois par l'Ordre du Temple, savoir : la commanderie de Mondoubleau dont nous avons parlé, la commanderie d'Artins [2] et celle de Villavard [3]. Nous ferons observer ici que ces deux dernières commanderies, si elles ont réellement existé, n'ont jamais fait partie du Grand-Prieuré de France, et ont dû être comprises probablement dans le prieuré d'Aquitaine, près duquel elles se trouvaient situées.

Blois. — Les historiens de cette ville ne nous disent rien des établissements du Temple et même de l'Hôpital qui s'y trouvaient

1. Histoire de Vendôme et de ses environs, par l'abbé Simon. Vol. 3, p. 85. — 2. Artins (Loir-et-Cher), arr. Vendôme, cant. Montoire. — 3. Villavard (id.), mêmes arr. et cant.

Digitized by Google

autrefois. Les Templiers avaient à Blois plusieurs maisons. Celle où les frères de l'Ordre demeuraient, se nommait la maison de la Croix, *de Cruce*, dans la grande rue, *in magno vico*. Ils en avaient une autre dans la rue de la Porte de Chartres; et une troisième, dans la Bretonnerie de Blois, *in Bretoneria Blesensi*. Ces indications nous sont données par des lettres du garde de la prévôté de Paris, expédiées en forme de vidimus, d'une charte de Garin, abbé du couvent de St-Liénard de Blois, datée du 4 août 1264, par laquelle celui-ci, au nom de ses religieux, renonçait au cens qui lui était dû sur les maisons des Templiers en cette ville. De leur côté, ces derniers déchargeaient le couvent de Saint-Liénard d'une rente qu'il leur devait sur ses prés de Fretteville, *de Fracta villa* [1].

En 1237, Hugues de Châtillon, comte de Blois, en échange d'un four que les Templiers lui avaient cédé, leur donna une rente de 8 livres 10 sols à prendre chaque année, sur la boucherie de la ville [2].

Outre cette rente, les chevaliers du Temple en possédaient une foule d'autres sur des maisons dans Blois et aux environs. Les Hospitaliers héritèrent plus tard de ces rentes qui augmentèrent beaucoup les revenus de la maison qu'ils avaient dans la même ville. Nous trouvons cette maison mentionnée dans une charte du châtelain de Blois, du mois de juin 1277, par laquelle celui-ci confirmait et amortissait une donation faite *à la maison de l'Hospitau de Blois*, par Hervé de Souin et Marie, sa femme:

D'une rente de deux muids de froment sur *la Gueignerie du Plessis-Gordon*;

D'une moiée de terre en Vendômois, au terroir de *Baines;*

De 4 arpents de vigne, au terroir d'*Arcangier*, près des bois de *La Sopligière*; à Verrières et à St-Gervais-des-Prés,

De maisons assises à *Borc-Maieu* (Bourg-Moyen);

« Et de tout le mesnage qui se trove en leur maison de Blois,
» après le décès des devant diz Hervé et sa femme, en coetes, coes-
» sins, tonneaux, cens, huchez, poz, paielles et en quecunques
» austres houstiz [3]. »

1. Arch. nat. S 5002, Suppl. n° 23. — 2. Id. S 5002, Suppl. n° 19. — 3. Id. S 5002, Suppl. n° 11.

Digitized by Google

Des diverses maisons qui avaient appartenu soit au Temple, soit à l'Hôpital dans la ville de Blois, il ne restait plus au siècle dernier que la maison de la Croix dans la Grande-Rue.

Plusieurs membres dépendaient de l'Hôpital de Blois :

La ferme de Bordebure, près de Villejoint, située dans la paroisse de Villebaron [1], et dont les bâtiments n'existaient plus au xviie siècle ;

La ferme de Villefrouin, paroisse de la Magdeleine [2], comprenant 130 arpents de terre, où la Commanderie avait toute justice et seigneurie,

Et la Templerie de Villetroche dont il va être parlé.

VILLETROCHE [3]. — La maison du Temple de Villetroche existait vers le milieu du xiiie siècle. Nous la trouvons mentionnée dans une charte de 1260, de Gaudefroy, abbé, et des frères du couvent de Marmoutier, par laquelle ces religieux vendaient dix arpents de terre aux frères du Temple de Villetroche, diocèse de Chartres, *fratribus militie Templi de villa Trouche carnotensis diocesis* [4].

La maison de Villetroche était située sur le chemin de Pontigron. C'était au siècle dernier une métairie qui comptait 147 arp. de terre.

Le revenu de l'Hôpital de Blois et de ses dépendances était, en 1757, de 1,600 livres; et en 1783, de 3,000 livres.

ABLAINVILLE [5]. — C'était une des rares commanderies que les chevaliers de l'Hôpital possédaient dans le pays chartrain, et qu'ils réunirent dans le xive siècle à celle de Sours, qu'ils venaient de recueillir de la succession des Templiers.

Le plus ancien titre qui mentionne l'Hôpital d'Ablainville, est une charte de 1212, de Thibaut, comte de Blois et de Clermont, par laquelle il déclare avoir donné aux frères de l'Hôpital de Jérusalem d'Ablainville, *fratribus Hospitalis Jerosolimitani de Ablenvilla*, son bois de Savelon ou Sablon, *nemus Savelonii*, pour les besoins de leur maison [6].

1. Villebaron (Loir-et-Cher), arr. et cant. Blois. — 2. La Magdeleine-Villefrouin (id.), arr. Blois, cant. Marchenoir. — 3. Villetroche, sur la paroisse de Maves (id.), arr. Blois, cant. Mer. — 4. Archives nat. S 5003, Suppl. n° 2. — 5. Ablainville, commune de Binas (Loir-et-Cher), arr. Blois, cant. Ouzouer-le-Marché. — 6. Arch. nat. S 5000, Suppl. n° 40.

Digitized by Google

Par son testament de l'année 1227, Alice de Rouilliez, dame de Beaugency, légua aux frères de l'Hôpital la cinquième partie de son héritage, pour servir à reconstruire leur maison d'Ablainville. Elle leur donna en outre ses biens meubles, ses créances, ses vêtements, ses joyaux, à l'exception d'un grand anneau d'or avec une pierre non polie, *cum lapidice non polito*, qu'elle réserva à ses héritiers ; et comme les Hospitaliers l'avaient fait participer aux bienfaits spirituels de leur Ordre, elle promit de maintenir intégralement la donation et de ne choisir sa sépulture ailleurs que dans la chapelle de l'Hôpital [1].

La chapelle de la maison d'Ablainville existait encore au siècle dernier. Elle était dédiée à saint Jean-Baptiste, et on y disait la messe un jour par semaine.

L'ancienne commanderie d'Ablainville comprenait, d'après le *Livre-Vert*, plusieurs membres d'une certaine importance, et entre autres la ferme de Plainville sur la paroisse de Verdes [2], qui existait encore au siècle dernier avec 144 arpents de terre.

La terre du Gros-Chêne et l'Hôpital d'Ousenain dont il est ci-devant parlé, en faisaient également partie.

Les domaines de l'Hôpital d'Ablainville et de Plainville étaient affermés en 1757, 2,000 livres.

Le revenu général de la commanderie de Sours ou du pays Chartrain était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 505 livres. Mais à cause des guerres et des malheurs du temps, ce revenu ne pouvait couvrir les charges du Commandeur. Il était encore plus bas en 1495, mais les charges étaient alors beaucoup diminuées, et il restait un actif de 314 livres. En 1583, nous le trouvons s'élever à 3,400 liv.; en 1734, à 9,795 liv.; en 1757, à 11,500 liv.; en 1783, à 25,235 liv.

Noms des Commandeurs de Sours.

1334. Frère Jehan Daguenet.
1356. Fr. Gilbert de Seau.

1. Arch. nat. S 5000, Suppl. n° 45. — 2. Verdes (Loir-et-Cher), arr. Blois, cant. Ouzouer-le-Marché.

Digitized by Google

1364. Fr. Thomas de Waleran, *alias* Verberan.
1382. Fr. Vincent d'Ayne.
1416. Fr. Jehan Bordault, *alias* Bridault.
1440. Fr. Jehan du Bois.
1469. Fr. Guillaume Poissonnyer.
1483. Le chevalier Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France.
1506. Le chev. Germain Loulier.
1509. Le chev. Jehan d'Aunoy ou d'Aulnay.
1517. Le chev. Jérôme de Hombelières, trésorier général de l'Ordre.
1535. Le chev. Louis de Dormans.
1563. Le chev. Claude de Lyons.
1573. Le chev. Jehan de Gonnelieu.
1608. Le chev. Gédéon de Joigny, dit Bellebrune.
1622. Le chev. Jehan-François de Vion-Tessancourt.
1634. Le chev. Jean Desguets de la Potinière.
1638. Le chev. Gilles Bernard de Courmesnil.
1651. Le chev. Jehan Angorran de Claye.
1655. Le chev. François de Rupière de Survye.
1665. Le chev. Gilbert d'Elbene, bailli, grand'croix.
1674. Le chev. Guillaume du Fay.
1687. Le chev. Jean de Montmorin de Saint-Herem, capitaine des galères du Roi.
1690. Le chev. François du Monchel de Martinvast.
1699. Le chev. Jean-Baptiste de Briconnet.
1710. Le chev. Jean-Baptiste d'Arbouville, capitaine des galères du Roi.
1716. Le chev. de Rogres de Champignelles.
1732. Le chev. Jean-Antoine de Thumery de Boissise.
1748. Le chev. Alexandre Loubert de Martinville.
1753. Le chev. Gabriel de Briqueville de la Luzerne, maréchal-de-camp des armées du Roi.
1762. Le chevalier d'Osmont.
1764. Le chev. Joseph de Hennot de Theville.
1775. Le chev. Charles du Roux de Varennes.
1783. Le chev. Charles-François de Cacheleu-Baromesnil.

Digitized by Google

Anciens Commandeurs d'Arville.

Sous les Templiers.

1208. Robert d'Avelin.
1209. Hugo Marcq.

Sous les Hospitaliers.

1382. Frère Jehan Le Tort, prêtre.

Anciens Commandeurs de Mondoubleau.

1332. Frère Jehan Daguenet.
1368. Fr. Thomas de Walleran.
1472. Fr. Pierre Lecteur, prêtre.
1476. Le chev. Emery d'Amboise.

Ancien Commandeur de La Boissière.

1451. Fr. Adam du Fai.

Ancien Commandeur d'Ablainville.

1344. Fr. Thomas de Walleran.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE SAINT-MARC D'ORLÉANS.

Membres : Maison de l'Hôpital à ORLÉANS, — *La Gabellière,* — *Loisillière,* — L'ancien Temple de BOU, — L'Hôpital de SARAN, — L'ancien Temple de BUCY, — *Chaumont,* — Le Temple d'ACQUEBOUILLE, — L'Hôpital de BONNEVILLE, — L'ancien Temple de BEAUGENCY, — *La Villette,* — *Le Mont de Cravant,* — *La Feularde,* — Les maisons de *Meung-sur-Loire,* — *La Bovrie,* — *Villiers-le-Temple,* — L'Hôpital de ROUGEOU, — L'ancien Temple de SAUGIRARD, — Le Temple de VILLELOUP ou de MILLANCEY, — L'ancien Hôpital de VILLENEUVE-SUR-BEUVRON, — *Saint-Cyr-Semblecy,* — *La Lande,* — L'Hôpital de VIVEROT, — CHAMBEUGLE, anc. commanderie, — MONTBOUY, id., — L'ancien Temple de ST-ROMAIN, — La maison de GIEN, — *Rouvray-Sainte-Croix,* — *Souves, Guenières, Le Petit-Marasson,* etc., etc.
Noms des Commandeurs.

Il y avait à Orléans une commanderie du Temple, et une autre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. La maison du Temple se trouvait à Saint-Marc [1], dans la banlieue de la ville. Nous n'avons pas trouvé le titre de sa fondation, mais nous savons qu'elle existait en 1171, d'après un acte qui porte cette date, et où figure un frère de l'Ordre, Simon Lecoq, qui s'en déclarait le commandeur, *Simo Gallus tunc sancti Marci Templi magister.* La maison du Temple touchait à

1. Saint-Marc, commune d'Orléans (Loiret).

Digitized by Google

l'église de Saint-Marc, dont la cure était sous le patronage et à la collation du commandeur.

La maison de l'Hôpital était située dans la ville, rue de Bourgogne, sur la paroisse de Saint-Germain. Le terrain où elle avait été construite provenait, suivant un acte de 1204, d'un nommé Robert Carpentier, et contenait en superficie, XXI *teleins en long et en large*, près des murs d'Orléans, contre la porte de Saint-Aignan, *juxta portam Sancti Aniani* [1].

Il y avait une autre maison que les Hospitaliers possédaient encore d'ancienne date à Orléans. Elle était située près de l'église de Saint-Michel, et leur avait été cédée en 1174, par un nommé Gobert, homme lige de l'évêque Manasses. Ce prélat, après avoir donné son approbation à cette cession, voulut ajouter un nouveau témoignage de sa bienfaisance envers les frères de l'Hôpital, en leur accordant l'église de Saint-Lazare du Martrois, *ecclesiam S^ti Lazari de Martreio* [2].

Une seconde église leur fut concédée quelques années après, par Philippe-Auguste. Le Roi, par ses lettres datées de Sully, *apud Soliacum* [3], l'an 1199, nous fait connaître qu'il a donné à ses chers frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, l'église de Saint-Sauveur à Orléans, où avait été précédemment la synagogue des Juifs. Les Hospitaliers ne devaient jouir de ce bénéfice qu'après la mort du chantre de cette église, qui en avait l'usufruit pendant sa vie, ou du jour où celui-ci voudrait bien en faire l'abandon aux frères de l'Hôpital [4].

Après la chute des Templiers et la réunion de leurs biens à ceux des Hospitaliers, ceux-ci transférèrent en 1313 le siége de leur commanderie dans la maison de Saint-Marc. Mais les guerres du XVe siècle, qui avaient été si désastreuses pour le pays, n'avaient pas épargné l'ancienne maison du Temple. Elle avait été presque entièrement détruite ; il n'en restait plus qu'un petit logement de vigneron. L'église avait aussi été démolie.

Frère Nicole Lesbahy, prieur de Saint-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil, et aussi commandeur de Saint-Marc d'Orléans, répara en partie ce

1. Arch. nat. S 5010, Suppl. n° 30. — 2. Id. S 5011, Suppl. n° 8. — 3. Sully (Loiret), arr. Orléans, ou Sully (id.), arr. Gien. — 4. Arch. nat. S 5010, Suppl. n° 29.

Digitized by Google

désastre. Il fit reconstruire l'église, mais il ne rétablit pas la maison du commandeur qui, depuis plusieurs années, était revenu habiter l'ancienne maison de l'Hôpital à Orléans.

Le commandeur avait la haute, moyenne et basse justice dans tout le domaine de la commanderie, « et en son hostel à Orléans, se tient » tous les samedis, les plaitz et ressortissent à icelle jurisdicion les » habitans de *La Gabillière* [1], de *Pailly* [2], l'ospital de *Cruagy* [3], et » ceux des *Parteaux*, qui sont de la paroisse de Saint-Marc. » (Visite de 1495).

Le domaine de la Commanderie comprenait à Orléans, deux maisons touchant à celle de l'Hôpital ; une troisième, rue du Batoir-Vert ; une quatrième, rue de Bourgogne, appelée maison des Carneaux ; une cinquième, derrière l'Hôtel-de-Ville, nommée la Pucelle ; une sixième, rue du Bœuf, et une septième, rue de Bourgogne, qu'on appelait la maison du Mortier-d'Argent.

Il comptait une vingtaine d'arpents de vigne à Saint-Marc, au clos de La Borde, au clos du Bignon, au clos S[t]-Euverte, au clos Gontier, etc., et des terres ou des prairies à Saint-Marceau, à Saint-Martin-sur-Loire, à Olivet et autres lieux circonvoisins.

Le revenu de ce domaine, avec les cures et les droits seigneuriaux que le commandeur percevait chaque année, s'élevait, en 1757, à 1,700 livres ; en 1783, à 3,000 livres.

Les membres de la commanderie de Saint-Marc se distinguaient plutôt par leur nombre que par leur importance. Aux XIV[e] et XV[e] siècles, on supprima dans l'Orléanais et dans le Blesois, une foule de petites commanderies qui avaient été ruinées par les guerres : c'étaient le Temple de Bou, l'Hôpital de Saran, le Temple de Bucy-le-Roi ou d'Artenay, le Temple d'Acquebouille, l'Hôpital de Bonneville, le Temple de Beaugency, l'Hôpital de Rougeou, le Temple de Saugirard, le Temple de Millancey ou de Villeloup, l'Hôpital de Villeneuve-sur-Beuvron, l'Hôpital de Viverot et le Temple de Chambeugle.

Toutes ces maisons furent réunies à la commanderie de Saint-Marc, dont elles devinrent des membres qui, joints à ceux que la commanderie possédait déjà, en portèrent le nombre à une trentaine.

1. La Gabellière (Loiret), commune de La Chapelle-Saint-Mesmin. — 2. Pailly (id.), id. — 3. Peut-être Choigy. Voyez Saran ci-après.

Digitized by Google

La Gabellière. — C'était un fief situé dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Mesnin [1], sur le chemin conduisant de la Maison-Rouge à La Gabellière. On voit dans un état de visite de 1456, que ce fief consistait en une maison, avec grange, colombier, trois *moyes* de terre, valant 18 arpents, et un clos de vigne de trois arpents. Le revenu de ce petit domaine seigneurial, y compris les censives du lieu, était alors de 12 livres tournois.

Les Templiers d'Orléans permettaient, en 1274, à Herbert de La Gabellière, d'extraire des pierres des carrières de leur fief, à la condition qu'il leur paierait une rente de neuf muids de grains, moitié froment, moitié avoine, et 40 sols par an.

La maison de La Gabellière n'existait plus au XVIe siècle, et les terres et vignes avaient été réunies au domaine de Saint-Marc.

Loisillière. — Petit domaine composé d'une métairie et de douze arpents de terre, situé à Saint-Cyr-en-Val [2], sur le chemin conduisant à Marcilly. Il rapportait en 1536, quatre livres tournois par an. Les bâtiments furent incendiés en 1653, par la faute du fermier qui, bien qu'il ait été condamné par jugement à les rétablir, ne put jamais les reconstruire. Les terres réunies au domaine de la commanderie rapportaient, en 1783, 300 livres.

BOU. — C'était un Hôpital que les Templiers avaient à Bou [3], et qu'ils avaient fondé vers le milieu du XIIe siècle. Des lettres de Manasses, évêque d'Orléans, de l'an 1154, portent qu'à la prière des chevaliers du Temple, Archembaud Gobib et son frère, leur ont donné une maison à Bou, *apud villam que vocatur But*, pour servir de refuge aux pauvres infirmes que les Templiers devaient secourir [4].

Il est probable que cet établissement n'eut pas une longue existence, car il n'en est plus question au XIIIe siècle.

SARAN. — Les Hospitaliers avaient dans la paroisse de Saran [5], en un lieu nommé *Choigy*, une maison qu'on nommait l'*Hopitau*. Elle

1. La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), arr. et cant. Orléans. — 2. Saint-Cyr-en-Val (id.), id. — 3. Bou (id.), id. — 4. Arch. nat. S 5024, Suppl. n° 26. — 5. Saran (Loiret), arr. et cant. Orléans.

Digitized by Google

était située au nord du chemin de la Guerrière, allant à la route de Paris, le long du sentier de la rue de la Bichardière, conduisant au Chêne-Maillard. C'était un petit domaine contenant quarante arpents de terre, qui leur avait été donné par un chanoine d'Orléans, du nom d'Algon. Nous avons des lettres de l'évêque Manasses de l'année 1174, confirmant cette donation, laquelle comprenait la maison du donateur, une chapelle, un bois et des terres arables, avec trois arpents de vigne au-delà de la Loire, et quatre arpents de pré à Marolles [1].

Hugues, seigneur de Saran, donna aux mêmes Hospitaliers, par des lettres expédiées sous le sceau de l'official d'Orléans, au mois de décembre 1232, toute la dime qui lui appartenait sur la terre de la maison de l'Hôpital à Choigy, dans la paroisse de Saran, *apud Chogiacum in parochia de Surran* [2].

En 1456, par suite des guerres et de la mortalité qui avaient régné dans le pays, le revenu de l'*Hopitau* n'était que de douze livres. La maison ayant été incendiée au commencement du XVIe siècle, l'Ordre jugea à propos d'en arrenter le domaine au canon de vingt livres et deux chapons par an, et à la charge par le preneur de reconstruire la maison. Cette dernière condition n'ayant pas été remplie, l'arrentement fut annulé, et le commandeur de Saint-Marc rentra en possession de l'*Hopitau* qui était affermé, en 1783, 700 livres.

BUCY-LE-ROY — Le Temple de Bucy [3] a été aussi appelé le Temple d'Artenay, parce qu'il était autrefois de cette paroisse. C'est une maison qui fut fondée au commencement du XIIIe siècle. Des lettres du mois de janvier 1235, de l'archidiacre d'Orléans, nous font connaître que Guillaume de Bernode, chevalier, sa femme et sa mère ont amorti le fief qu'ils avaient dans cent arpents de terre à Bucy, *apud Buciacum*, légués à la maison de la chevalerie du Temple d'Orléans, par feu Roger d'Herblay, *de Arrebleio*. Au mois de février de la même année, pareil amortissement fut accordé par Guillaume Moinehart ou Meynard, chevalier, pour le même domaine concédé aux Templiers, et quatre arpents de bois situés à *Hérici*, comme dépendant du fief de Moinehart [4].

1. Arch. nat. S 5010, Suppl. n° 30 cart. — 2. Id., id. — 3. Bucy-le-Roi (Loiret), arr. Orléans, cant. Artenay. — 4. Arch. nat. S 5010, Suppl. n° 30 cart.

Digitized by Google

Le Temple de Bucy avait été détruit au XIVe siècle, car nous voyons Pierre du Poule, commandeur de Saint-Marc d'Orléans, accorder un bail de 30 ans à Philippe des Chastelliers, écuyer, « d'une place où » souloit avoir un hostel, appelé le Temple de Bucy-Leroy, avec » toutes les terres y appartenant, sis en la paroisse d'Arthenay en » Beauce, » moyennant une redevance annuelle de deux muids de grain, et à la charge de rebâtir la maison comme elle était avant les guerres.

Cette maison fut plusieurs fois brûlée. L'Ordre jugea à propos au XVIIe siècle, de ne plus la reconstruire. Les terres furent réunies au domaine de la commanderie ; elles étaient au nombre de 120 mines, et affermées en 1757, 136 livres tournois.

Chaumont. — Ancienne dépendance du Temple de Bucy. C'était un petit domaine situé dans la paroisse de Trinay [1], sur le chemin allant à Artenay. Le plus ancien titre qui en fasse mention, est un acte du 12 février 1460, par lequel Jean d'Alzy, commandeur de Saint-Marc d'Orléans, accorde à bail emphythéotique, à un nommé Jean Carré et à son fils, « une mesterie en ruyne et friche, appelée » Chaumont, assise en la paroisse de Trinay, avec quatorze muis de » terre labourable en trois pièces, au chemin de Maisières et à celui » de Genneville, moyennant une rente de 48 sols parisis, mais à la » charge de reconstruire en dedans douze ans, la maison et les bâti- » mens d'exploitation. »

La ferme ayant été brûlée vers le milieu du XVIIe siècle, les terres furent réunies au domaine de la commanderie.

ACQUEBOUILLE [2]. — Ancienne maison du Temple, dont l'existence est constatée vers le milieu du XIIe siècle. Elle était située dans la paroisse de Faronville, sur la route de Paris, aboutissant à la Voie neuve.

Des lettres de Manasses, évêque d'Orléans, de l'année 1171, nous apprennent que Gaudefroy Fouquier, grand-maître des maisons du Temple, en deçà de la mer Méditerranéenne, concéda, après avoir pris l'avis de ses frères, au seigneur Carduc, clerc du Roi et

1. Trinay (Loiret), arr. Orléans, cant. Artenay. — 2. Acquebouille, commune de Faronville (id.), arr. Pithiviers, cant. Outarville.

Digitized by Google

archidiacre de Sainte-Croix, la maison du Temple à Acquebouille, *apud Equeboiles*, avec les terres en dépendant, pour en jouir pendant sa vie, moyennant une rente annuelle de trente sols parisis. Il était dit qu'à la mort du seigneur Carduc, les Templiers rentreraient en possession de cette maison, et profiteraient de toutes les améliorations et augmentations qui y auraient été faites [1].

En 1475, le commandeur de Saint-Marc, Nicole Lesbahy, arrenta la maison d'Acquebouille avec les quinze muids de terre qui en dépendaient, moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de treize francs un sol quatre deniers parisis, valant sept livres tournois. Cette rente se payait encore chaque année, à la fin du siècle dernier.

Bonneville. — Le hameau de Bonneville dans la commune de Coulmiers [2], doit son origine à une maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, qui fut fondée là vers le milieu du xiie siècle. Des lettres de Manasses, évêque d'Orléans, de l'année 1160, portent qu'avec son consentement et celui du Chapitre de Sainte-Croix, Bouchard de Meung, *Buccardus de Mauduno*, homme lige de l'évêque, a donné aux pauvres de l'Hôpital de Jérusalem la terre de Coulmiers, de Rozières [3] et de Monpipeau [4], *terram videlicet de Colomeriis et de Roseriis et de Monte Pipeto*, à l'exception toutefois de son bois, où les donataires toutefois auraient le droit d'usage. Par cette donation, les Hospitaliers devaient avoir soixante arpents de terre, sur lesquels ils bâtiraient leur maison et celles de leurs hôtes ; et si ce terrain ne suffisait pas, à cause du trop grand nombre de ces derniers, il leur serait accordé d'autres terres en supplément.

Bouchard déclarait abandonner toute la justice et les coutumes du lieu, aussitôt que le village serait formé. Il se réservait le droit d'y construire une maison pour lui et quatre autres pour ses gens, à la charge de payer aux Hospitaliers un cens annuel de six deniers par chaque maison. Il se réservait encore en dehors du village, quatre charrues de terre arable, exemptes de toutes charges ; et il en concédait une cinquième à l'Hôpital.

1. Arch. nat. S 5010, Suppl. n° 30 cart. — 2. Coulmiers (Loiret), arr. Orléans, cant. Meung-sur-Loire. — 3. Rozières, près Coulmiers, même canton. — 4. Monpipeau, commune de Huisseau-sur-Mauves, même canton.

Digitized by Google

Les droits de four banal et de moulin, ceux de pêche et de dimes devaient être partagés entre Bouchard et les donataires par moitié entre eux.

Les bois pour les constructions des Hospitaliers comme pour leur chauffage, étaient fournis par Bouchard [1].

Tel est en résumé l'acte de fondation de cette maison qui est nommée maison de l'Hôpital de Bonneville, près Monpipeau, *domus Hospitalis de Bona villa juxta Montem Pipetum*, dans une charte de 1202, de Hugues, évêque d'Orléans, au sujet d'une rente quêtable qu'un nommé Guillaume Prunelle prétendait alors exiger des hommes de l'Hôpital, et à laquelle il finit par renoncer [2].

Au commencement du XIVe siècle, un débat assez grave s'éleva entre les frères de l'Hôpital de Bonneville et le seigneur de Monpipeau, Gaudefroy Payen, chevalier, sur la haute justice de Bonneville que ce dernier disait lui appartenir. Les Hospitaliers s'opposèrent longtemps à cette prétention. Enfin, une transaction s'en suivit, et moyennant une rente annuelle de 17 livres parisis, le seigneur de Monpipeau renonça à tous ses droits [3].

Le commandeur de Saint-Marc était, au XVe siècle, seigneur temporel et spirituel de Bonneville, et avait la collation de la cure.

Il dépendait de la maison de l'Hôpital, 30 arpents de terre en labour, deux petits bois et un étang, c'est ce qui restait de l'ancien domaine, dont l'importance devait être, dès l'origine, beaucoup plus considérable.

Le revenu de Bonneville qui était, en 1456, de six livres tournois; en 1520, de 17 livres, s'élevait en 1757, à 140 livres; et en 1783, à 200 livres.

BEAUGENCY [4]. — Le titre le plus ancien où il est question de la maison du Temple de cette ville, est une charte de Simon, seigneur de Beaugency, relative à un droit de botage et de tabernage que celui-ci voulait exercer sur ceux qui demeuraient dans la maison des frères du Temple, et sur une vigne qu'ils avaient à l'Orme de St-Pierre [5].

1. Arch. nat. S 5018, Suppl. n° 15. — 2. Id., id. n° 14. — 3. Id., id. n° 10. — 4. Beaugency (Loiret), arr. Orléans, chef-lieu de canton. — 5. Arch. nat. S 5017, Suppl. n° 28.

Digitized by Google

Les Templiers tenaient de la bienfaisance des seigneurs de Beaugency le droit de prendre chaque année dans les prés de Chaumont, deux charretées de foin, à six bœufs; sur le moulin de *Choliau*, vingt mines de froment, et cinq sols sur le péage de la Loire. Le seigneur Simon racheta, en 1233, ces diverses rentes, en leur donnant en échange 35 sols parisis tous les ans sur le festage de Beaugency [1].

Il paraitrait que les Hospitaliers avaient aussi une maison à Beaugency au commencement du XIII[e] siècle. C'est au moins ce qui résulte d'une charte de frère Gervais du Plessis, commandeur de la maison du Temple de Saint-Marc d'Orléans, *magister domus Templi de Sancto Marcho Aurelianensi*, de l'année 1207, par laquelle il quittait et déchargeait les frères de l'Hôpital de Jérusalem, d'une rente de cinq sols qu'ils lui devaient annuellement pour un étal dans le vieux bourg, *in veteri burgo*, et d'un cens de huit deniers sur leur maison de Beaugency, *de domo eorum de Beaugentiaco*. Le commandeur du Temple reçut en échange un quartier et demi de vigne à Chessy, *Chaiciaco* [2].

Le Temple de Beaugency, remis aux mains des Hospitaliers, fut aliéné par eux au XV[e] siècle. Nicole Lesbahy, commandeur de Saint-Marc, voulant éviter les frais de le rebâtir, dans l'état de ruine où il était par suite des guerres qui avaient eu lieu, le concéda à une femme veuve, du nom de Jeanne Marchoin, moyennant une rente perpétuelle de six livres tournois, par un acte du mois d'août 1472, où il est dit que la maison du Temple avec ses dépendances, était située à Beaugency, dans la paroisse S[t]-Firmin, rue Pavée, aussi appelée rue des Guerres, près des murs de la ville [3].

La Villette. — Petit domaine seigneurial situé dans la paroisse de Cravant [4], et dépendant de la maison du Temple de Beaugency. Il se composait d'une ferme et de cinquante arpents de terre.

Raoul, seigneur de Beaugency, avait amorti, par ses lettres du mois de mai 1256, les terres que les Templiers possédaient à La Villette, *apud Villetam*, et qui relevaient de son fief, sous la condi-

1. Arch. nat. S 5017, Suppl. n° 13. — 2. Id., id. n° 11. — 3. Arch. nat. MM 34, f° 52. — 4. Cravant (Loiret), arr. Orléans, cant. Beaugency.

Digitized by Google

tion qu'ils célébreraient après sa mort son anniversaire et celui de sa femme, chaque année, le lendemain de la fête de l'Assomption [1].

La ferme de La Villette ayant été détruite par le feu à la fin du XVIIe siècle, les terres furent réunies au domaine du Mont-de-Cravant dont nous allons parler.

Le Mont-de-Cravant. — Autre dépendance du Temple de Beaugency, qu'on désignait par la *Ferme du Mont*, et aussi par le nom de *Temple de Proilly*, plus rapprochée de ce dernier village que de celui de Cravant. Ce domaine était situé sur le chemin de Beaugency à Villermain, et les Templiers en prirent possession à la fin du XIIe siècle. Nous avons trouvé des lettres de H., évêque d'Orléans, de l'année 1199, portant qu'un seigneur du nom d'Henri de La Porte, a donné à Dieu et aux frères de la chevalerie du Temple, avec le consentement de son fils Robert, sa terre située au Mont-de-Cravant, *apud Montem Crouan*. Comme cette terre était dans le fief de Hubert de Villorceau, celui-ci en consentit l'amortissement en faveur des Templiers [2].

Le Mont-de-Cravant, avec les terres de La Villette dont il est parlé ci-dessus, comprenait environ 150 arpents de terre qui rapportaient, en 1757, 444 livres, et en 1783, 723 livres.

La Feularde [3]. — Terre seigneuriale à une lieue de Beaugency, dépendant de la paroisse de Tavers. Elle se composait d'une ferme et de 152 arpents de terre en une seule pièce, au couchant du chemin de Beaugency à Séris.

Le domaine avec les droits seigneuriaux rapportait, en 1757, 350 livres, et en 1783, 530 livres.

Meung-sur-Loire [4]. — La commanderie de Saint-Marc possédait à Meung deux maisons: l'une nommée la Croix-Blanche, dans la rue de ce nom ; et l'autre située devant l'église de Saint-Pierre, faubourg de Meung. Cette dernière avait été vendue par le doyen et le Chapitre

1. Archives nat. S 5017, Suppl. n° 27. — 2. Id., id. n° 5. — 3. La Feularde, commune de Tavers (Loiret), cant. Beaugency. — 4. Meung-sur-Loire (id.), arr. Orléans, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

de la dite église de Meung-sur-Loire, *ecclesie Magduni super Ligerim*, à Guy de Basinville, maitre du Temple dans les possessions cismaritimes, pour le prix de 140 livres parisis, ainsi que le constate la charte d'acquisition faite à Meung en 1254, dans l'octave de la fête de saint Liphart, au mois de juin, et confirmée par Robert, évêque d'Orléans, le 9 décembre de la même année [1].

Ces deux maisons, qui étaient louées en 1456, l'une 40 sols tournois, et l'autre 36, rapportaient ensemble, en 1757, 200 livres, et en 1783, 360 livres.

La Bovrie. — C'était le nom donné à une ferme située dans la dite paroisse de Saint-Pierre de Meung, qui comprenait plus de 230 arpents de terre, traversés par le chemin de Meung à Cravant, et par celui de Beaumont à la Croix du Trousset, bornés au levant par le chemin de Beaugency au Bardon; au midi, par celui de Vendôme à Orléans.

Cette ferme dépendait de la maison du Temple de Meung, et était affermée en 1757, 256 livres; et en 1783, 800 livres.

Villiers-le-Temple. — Aujourd'hui de la commune d'Epieds, canton de Meung-sur-Loire.

L'établissement que les Templiers avaient là, était une ferme nommée la ferme de Villiers-le-Temple; elle était située sur le chemin d'Epieds à Cintry, et se composait d'environ 300 arpents de terre, affermés en 1508, 36 mines de grains, 1/2 blé, 1/2 avoine; et en 1783, 1,000 livres parisis.

ROUGEOU [2]. — Nous lisons dans le procès-verbal de visite de la commanderie de Saint-Marc d'Orléans, de l'année 1495 : « Au pays » de Soullongne (Sologne), y a troys membres de ladite commanderie, » c'est assavoir Rouger (Rougeou), Chaugizart (Saugirard), et Villelou (Villeloup). Audit lieu de Rouger, y a haulte justice, basse et » moyenne, baillif, prevost et sergent, ou a esglize parochialle servie » par séculier, et y a bien environ XL feuz. Audit lieu y a maison, » grange, stables, et toutes choses nécessaires pour le fermier. »

1. Arch. nat. S 5016, Suppl. n° 3. — 2. Rougeou (Loir-et-Cher), arr. Romorantin, cant. Selles-sur-Cher.

Digitized by Google

Il nous reste peu de titres sur cette ancienne maison de l'Hôpital. Le plus ancien est une charte de Gauthier de Châtillon, seigneur de Saint-Aignan, en Berri, du mois de juillet 1247, par laquelle ce personnage donna aux frères de la maison de l'*Ospital de Rouguel* et à leurs hommes « le pasturage et l'effoucherer, » au bois Bufaut [1] et en sa terre de *Chemardois*, à la charge de lui rendre chaque année un muid d'avoine à prendre le jour de saint Rémi, en la grange des Hospitaliers à Rougeou [2].

Quelques années plus tard, un autre seigneur, Gauthier de Billy, *de Billiaco*, abandonna en pure aumône aux frères de l'Hôpital de Rougeou, *fratribus Hospitalis de Rubeolo*, du diocèse d'Orléans, son marais situé près de Rougeou, *mascardum situm juxta Rubeolum*, appelé le marais *Aumans*. Dans les lettres de donation qui sont datées du mois de juin 1250, le seigneur de Billy leur permit, en outre, de faire pâturer leurs bestiaux dans toute l'étendue de sa terre [3].

Une donation plus importante, est celle provenant de Hervé de Varennes, et reçue sous le sceau du prévôt de Berri, au mois de septembre 1291. Par cet acte, Hervé déclara se donner avec tous ses biens à la maison de l'Hôpital de *Rougeo*, abandonnant tout ce qu'il possédait en justice, terres et seigneurie au dit lieu, avec les censives que lui devait l'Hôpital, et tous les bois et landes de Touchebrault, *Tuscaberaudi* [4], « qui se départ de la voie par où on va de *Rouger* à » Contres [5], jusques au boys de Frenne [6], au comté d'Auxerre, envers » *Souain* [7] et doudit boys en allant vers *Souain*, jusqu'au bois du » seigneur de Villencras, en alant toujours vers *Souain*, jusqu'a la » fin des boys d'*Eschaudeau* [8]. »

Le commandeur de Saint-Marc était seigneur temporel et spirituel de Rougeou. Il avait la collation de la cure avec toutes les dimes de la paroisse.

Le revenu de la terre et seigneurie de Rougeou était de 100 livres tournois en 1757. Il était encore de la même somme en 1783.

1. Le Bois-Bifaut au nord de Rougeou, carte de Cassini. — 2. Arch. nat. S 5019, Suppl. n° 10. — 3. Id., id. n° 11. — 4. Touchebrault, commune de Soings (Loir-et-Cher), arr. Romorantin, cant. Selles-sur-Cher. — 5. Contres (id.), arr. Blois, chef-lieu de canton. — 6. Fresnes (id.), mêmes arr. et cant. — 7. Soings (id.), arr. Romorantin, cant. Selles. — 8. Arch. nat. S 5019, Suppl. n° 13.

Digitized by Google

SAUGIRARD [1]. — La terre et seigneurie de Saugirard était possédée en commun au XII[e] siècle, par les Templiers et le seigneur Etienne Bochard de Selles. Mais celui-ci, au moment où il venait d'embrasser la religion du Temple et de s'enrôler sous sa bannière, fit abandon aux Templiers de tout ce qu'il pouvait avoir à Saugirard, *apud Saltum Girardi*, par ses lettres datées de l'année 1177 [2].

Les Templiers possédaient la dîme de Saugirard, dont une partie leur avait été cédée par Odomet le Roux, moyennant 10 livres tournois, quatre vaches, un porc et un coq, ainsi qu'il résulte des lettres de l'abbé de Selles, de l'année 1220 [3].

Le domaine de Saugirard se composait en 1456, alors qu'il était en la possession des Hospitaliers, d'une maison sur les bords de la rivière de Sauldre, avec une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste ; de deux moulins à blé sur la dite rivière, d'un pressoir, d'un clos de vigne de 60 hommées, faisant cinq arpents ; de 10 journaux de pré, de 51 sexterées ou 51 arpents de terre arable, et de 12 sexterées de pâturage, avec divers droits de justice et de seigneurie ; le tout d'un revenu, en 1757, de 200 livres tournois, réduit à 145 livres en 1783.

VILLELOUP. — La maison du Temple de Villeloup était située dans la paroisse de Millancey [4]. Elle existait en 1220, car le Templier qui en était alors commandeur, figure dans l'acte d'achat d'une partie de la dîme de Saugirard, dont nous avons parlé plus haut. Il est à remarquer qu'alors cette maison ne portait pas le nom de maison de Villeloup, mais bien celui de Maison de Millancey, *domus de Millenciaco*, du nom de la paroisse où elle était située.

Le domaine de Villeloup comprenait une maison, une chapelle dédiée à saint Marc, et 200 arpents de terre en une masse, aboutissant vers nord à l'étang de Mordeset.

La commanderie avait toute justice et seigneurie à Villeloup, avec une partie des dîmes de Millancey.

Le revenu de Villeloup était, en 1757, de 275 livres ; et en 1783, de 406 livres.

1. Saugirard, commune de Pruniers (Loir-et-Cher), arr. et cant. Romorantin.
2. Arch. nat. S 5019, Suppl. n° 6. — 3. Id., id. n° 2. — 4. Millancey (Loir-et-Cher), arr. et cant. Romorantin.

Digitized by Google

Villeneuve-sur-Beuvron [1]. — La maison de l'Hôpital de Villeneuve était fort ancienne. Elle est mentionnée dans la donation faite à l'Ordre, en 1174, de l'église du Martrois dont nous avons parlé, et où figure comme témoin un nommé Guano, prévôt des frères de l'Hôpital de Villeneuve, *prepositus fratrum Hospitalis de Villa nova.*

Le domaine de l'Hôpital consistait, au XIIIe siècle, en une maison, four à ban, halles, pressoir, terres, et en deux moulins sur la rivière de Beuvron, appelés l'un le moulin de la Fosse ; et l'autre, le moulin de Vilvaudran.

Le quart du moulin de Vilvaudran, *de villa Vaudrain*, avec la mouture des hommes de Villeneuve et trois masures situées devant la maison de l'Hôpital, fut concédé en 1212 à un chevalier, du nom de Robert Bechigrain, moyennant la redevance annuelle de huit setiers d'orge, un setier d'avoine et huit sols monnaie de Chartres [2].

Des lettres de Gaudefroy, archidiacre de Sologne, du mois de septembre 1257, contiennent l'abandon fait aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, par Eudes de l'Ile-Marin, *de Insula Marini*, d'une partie des censives de Villeneuve-sur-Beuvron , *Ville nove super Buvrum,* et des terrages dans la terre de l'Hôpital autour de Villeneuve [3].

La terre et seigneurie de Villeneuve, moins la maison qui n'existait plus, fut donnée à bail emphytéotique en 1508, au canon annuel de 6 livres 9 sols.

Un dénombrement de cette terre en 1577, porte qu'elle consistait en une maison près de la rivière, « laquelle est faite en barbequiens, » soubz l'un desquelz y a eust d'ancienneté un estail de boucher a » vendre char, joignant d'un long sur le grant chemyn tendant dudit « Villeneufve à Vernon ; et d'un bout au cimetière dudit Ville- » neufve. »

Cette maison servait de halle. Elle fut démolie au XVIIe siècle, parce qu'elle tombait en ruines. Il ne resta plus que les terres au nombre de 50 boisselées , un jardin et cinq journées de vigne à La Brizerie. Leur revenu, avec les droits seigneuriaux, était de 60 livres en 1757, et de 110 livres en 1783.

1. Villeneuve, commune de Montrieux (Loir-et-Cher), arr. Romorantin, cant. Meung-sur-Beuvron. — 2. Arch. nat. S 5020, Suppl. n° 4. — 3. Id. S 5020, n° 5.

Digitized by Google

Saint-Cyr-Semblecy[1]. — Il y avait là une maison du Temple, qu'on a diversement nommée le Temple de Saint-Cyr-Semblecy ou le Temple de la Cormérie, et aussi le Temple sous Fanbron. Elle était située au territoire de Saint-Cyr, sur le chemin de Dhuison, au sud de Fanbron et à l'ouest de Bonneville, d'après la carte de Cassini.

C'était un domaine qui, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, était composé d'une ferme et de 134 arpents de terre de labour et de vigne. Ils y réunirent ensuite une seigneurie qu'ils avaient près de là, la seigneurie de Bonneville[2].

En 1522, le commandeur de Saint-Marc, Cornille de Hambourg, pour éviter les frais d'entretien assez grands qu'exigeaient ces deux domaines, fut autorisé à les affermer pour 56 ans, à Jeanne de La Boissonnière, femme de François Deschayes, seigneur de La Franchaise, moyennant 32 livres par an.

Ils étaient loués en 1647, 50 livres. A la fin du XVIIIe siècle, il ne restait plus que les terres qui rapportaient, avec les rentes seigneuriales, 160 livres.

La Lande[3]. — Ce domaine est placé sur la carte de Cassini à égale distance de Saint-Laurent-des-Eaux et de Nouan-sur-Loire. Il comprenait une métairie et 80 arpents de terre, qui aboutissaient à l'étang de La Groujouan et au domaine de La Barboire. C'était un fief où le commandeur de Saint-Marc avait la haute justice. Son revenu était, en 1757, de 162 livres.

VIVEROT. — C'était une ancienne maison de l'Hôpital et de fondation royale, comme nous le voyons d'après un vidimus d'une charte de Louis VII, par laquelle ce monarque déclare donner pour le salut de l'âme de son père, à Dieu et à l'Hôpital de Jérusalem, une maison avec le terrain tel qu'il se trouve renfermé par des fossés avec une prairie, située à Viverot, *apud Viveretum*. Cette charte porte la date de l'année 1167[4].

Viverot faisait autrefois partie de la paroisse de Montereau[5]. Ce

1. Saint-Cyr, commune de La Ferté-St-Cyr (Loir-et-Cher), arr. Romorantin, cant. Meung-sur-Beuvron. — 2. Bonneville, commune de Villeny, au sud de Saint-Cyr, même canton. — 3. La Lande, commune de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher), arr. Blois, cant. Bracieux. — 4. Arch. nat. S 5021, Suppl. n° 28. 5. Montereau (Loiret), arr. Gien, cant. Ouzouer-sur-Loire.

Digitized by Google

domaine comprenait, au siècle dernier, une ferme avec une centaine d'arpents de terre, qu'on voyait sur le grand chemin de Lorris à Gien, tenant vers sud au chemin conduisant de Montereau à la forêt d'Orléans. Les frères de l'Hôpital de Viverot avaient le droit d'usage dans cette forêt. Le duc d'Orléans, par un mandement du 25 mars 1370, rappelait à ses officiers que ce droit consistait à faire pâturer les bêtes aumales et à laine de cette maison avec cent pourceaux et un verrat dans le bois de la garde de Charmentois, dépendant de la forêt, et à prendre du bois « arraché chou ou gisans par » terre, sec ou verd dans la garde, au lieu dit l'usage aux Nonains. »

Le domaine de Viverot était affermé, en 1757, 70 livres, et en 1783, 96 livres.

Chambeugle[1]. — Cette ancienne commanderie du Temple était située dans la paroisse de ce nom. La maison se trouvait près de l'église, tenait vers couchant au cimetière, et vers midi au chemin de Chambeugle à Fontenouillet.

Le Temple de Chambeugle existait au commencement du XIIIe siècle. Il en est question dans une décision arbitrale rendue au mois de septembre 1207, par l'évêque de Chartres et un de ses chanoines, sur un différend entre Augalone, seigneur de Prénoy, et les frères du Temple de Chambeugle, *fratres Templi de Campobugle*, au sujet d'un droit d'usage que ces derniers prétendaient avoir, eux et leurs hommes, dans le bois de ce seigneur[2].

Le domaine de Chambeugle comprenait 150 arpents de terre, labour, prés et bois.

Le Commandeur était seigneur du lieu, et avait toute juridiction sur ses habitants, qui étaient au nombre de huit en 1495.

Le revenu de la terre et seigneurie de Chambeugle était, en 1493, de quatre setiers de froment et de 8 livres tournois par an. Il s'élevait, en 1783, à 300 livres.

Il dépendait de la seigneurie de Chambeugle un fief, appelé le Moulin-Rouge, avec douze arpents de vigne, situé dans la paroisse de Saint-Martin-sur-Ouanne[3], sur la petite rivière qui y passe. Ce fief rapportait, en 1783, 260 livres.

1. Chambeugle (Yonne), arr. Joigny, cant. Charny. — 2. Arch. nat. S 5022, Suppl. n° 3. — 3. Saint-Martin-sur-Ouanne (Yonne), arr. Joigny, cant. Charny.

Digitized by Google

Les membres de l'ancienne commanderie de Chambeugle étaient au nombre de trois : Montbouy, Saint-Romain et Gien.

Montbouy [1]. — Ancienne commanderie du Temple. La maison de Montbouy était le chef-lieu d'une seigneurie assez importante, qui eut beaucoup à souffrir des guerres du xve siècle, d'après le rapport de la visite prieurale de 1495 : « A Montboy, y a villaige où sont » xxx habitans, hommes de la religion justiciables à toute justice. » Audit lieu, y a maison où de présent se tient le censier ; les » ediffices qui estoient par le passé sont tous par terre des les » guerres des Anglois. Le domaine est baillié à ung fermier qui en » rend de seigle xvii setiers et autant d'avoine. »

Au siècle dernier, la terre et seigneurie de Montbouy se composait d'une maison qui était placée à l'angle formé par le chemin qui conduisait à Nogent-sur-Vernisson et la rue qui descendait vers l'église de Montbouy, avec 135 arpents de terre, droits de cens et autres revenus seigneuriaux.

Il dépendait de la terre de Montbouy le domaine de Courjanvier, situé en la paroisse de Boismorand [2]. C'était une ferme avec une centaine d'arpents de terre, sur le grand chemin de Nogent à Gien.

Il y avait aussi au xive siècle un fief qui relevait de la seigneurie de Montbouy, appelé le fief de La Maiserie. Il appartenait en 1374, à Guillaume Limoysin, écuyer.

La dîme de Montbouy, avec celles de la Chaume, de Mousseaux, de Boisrond et de la Rabbe, appartenait à la commanderie.

Le revenu de Montbouy et de ses dépendances était, en 1783, de 738 livres.

Saint-Romain. — La maison du Temple de Saint-Romain était située au hameau de ce nom, paroisse de Gien-le-Vieux [3]. Elle se trouvait en ruines au xive siècle, comme nous le voyons dans le *Livre-Vert :* « La maison de Saint-Romain en laquelle souloit avoir » chappelle, de présent n'y a chappelle ni maison que tout n'ay » esté ars et destruict par les guerres. »

Il paraîtrait que cette maison ne fut pas rétablie. Comme dans

1. Montbouy (Loiret), arr. Montargis, cant. Chatillon-sur-Loing. — 2. Boismorand (id.), arr. et cant. Gien. — 3. Gien (id.), chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

l'état où elle se trouvait, elle ne pouvait être d'aucune utilité pour l'Ordre, le commandeur, frère Guy Picard, fut autorisé à l'aliéner; et par ses lettres de l'année 1474, il accorda en arrentement perpétuel à un laboureur de Saint-Romain, du nom de Pierre Guffroy, moyennant une redevance de 40 sols tournois, « le maistre lieu du » Temple de St-Romain estant en friche et désert, ainsi qu'il se » poursuit en masure, fossés, courtilz, terres, prez, pastures, bois, » buissons, bruieres, assis en la paroisse de Gien-le-Vieil, tenant à » La Taillarderie, par bas aux terres de Baucherot. »

D'autres héritages dépendant du Temple de Saint-Romain, avaient déjà été donnés à rente perpétuelle en 1452, par le commandeur d'alors, frère Jean du Bois.

GIEN. — Il ne faut pas confondre le Temple de Gien avec celui de Saint-Romain, quoiqu'ils aient été de la même paroisse et à proximité l'un de l'autre. La maison de Gien, d'après le *Livre-Vert*, avait, en 1373, un revenu de 40 livres. Elle tomba ensuite en ruines, et fut aliénée comme celle de Saint-Romain. On la nommait au XVIIe siècle la *masure de Pinchault*, et il en dépendait 40 arpents de terre. Elle appartenait en 1691, à Pierre Tiphineau, seigneur des Hastes, qui possédait également la maison de Saint-Romain. Il rendait pour ces deux maisons, un cens de douze livres qu'il payait chaque année au commandeur de Saint-Marc d'Orléans.

Rouvray-Sainte-Croix. — Le domaine de Rouvray-Sainte-Croix [1] était un des plus anciens membres de la commanderie de Saint-Marc. Il se composait d'une ferme avec des terres et des rentes seigneuriales, qu'un seigneur du lieu avait données aux Templiers au commencement du XIIIe siècle. Il existe encore une charte de Manasses, évêque d'Orléans, de l'année 1220, par laquelle il est dit que Robert de Rouvray, *de Roverio*, avait donné en sa présence, aux frères du Temple de Saint-Marc d'Orléans, douze mines d'hivernage et autant d'avoine à prendre à la saint Remi de chaque année, sur sa terre de Rouvray, seize deniers de cens, avec la justice au Boël, *apud Boellum*, et douze autres deniers au champ nommé la Pierre prenant le Lièvre, *apud Campum qui Lapis capiens Leporem nuncupatur*.

1. Rouvray-Sainte-Croix (Loiret), arr. Orléans, cant. Patay.

Digitized by Google

La ferme de Rouvray était louée en 1479, à Jean de Prunelle, écuyer, un muid de blé et un muid d'avoine de rendage par an.

On ne sait ce qu'est devenu ensuite ce domaine, dont les censiers et terriers du xvie et xviie siècles ne font plus mention. Il en est de même d'une autre ferme dans la même contrée, appelée *la ferme de Coullemelle* [1], qui existait encore en 1520, et dont il n'est plus parlé depuis.

La commanderie possédait encore au xvie siècle des domaines, dont les maisons ou fermes ont été depuis démolies ou détruites. De ce nombre, il faut citer ;

La terre et seigneurie de *Souves* [2], dont la maison, située entre le chemin du Puy et celui de la Lande, fut incendiée en 1640 ;

La ferme, autrement dit l'*Hôpital de Guenieres*, à Viabon [3], située sur le chemin de Fontenay à Liouville, démolie pour cause de vétusté en 1670.

La métairie *du Petit-Marasson* à Loigny [4], près du chemin de Marasson à Villejanin, avec une chapelle dédiée à saint Marc, sise au lieu dit La Maladrerie. La métairie et la chapelle n'existaient plus au xviiie siècle.

Il y avait encore dans la paroisse de Saint-Aubin, châtellenie de Montlhéry, un domaine appelé le *Grand-Monmoron* [5], que frère Nicolas Lesbahy, commandeur de Saint-Marc d'Orléans, arrenta en 1483, moyennant une redevance annuelle et perpétuelle de 100 sols, portée à 8 livres en 1604, par le commandeur Gilles de Vieuxpont, et dont l'arrentataire était, en 1639, d'après un titre nouvel, maitre Charles Egrot, conseiller, magistrat au siége d'Orléans, comme acquéreur de dame veuve Parent de Label, en son vivant, seigneur de la Thuille et du Grand-Chilly, demeurant à la Thuille, paroisse de Saint-Aubin.

Le revenu de la commanderie d'Orléans était, en 1495, de 521 liv. En 1564, il s'élevait à 1,950 liv. tournois ; en 1640, à 3,000 liv.;

1. Coullemelle, commune de Saint-Peravy-la-Colombe (Loiret), arr. Orléans, cant. Patay. — 2. Souves, commune de Nouan-le-Fuselier (Loir-et-Cher), arr. Romorantin, cant. La Motte-Beuvron. — 3. Viabon (Eure-et-Loir), arr. Chartres, cant. Voves. — 4. Loigny (id.), arr. Châteaudun, cant. Orgères. — 5. Peut-être Monlon, sous Saint-Aubin, carte de Cassini.

Digitized by Google

en 1716, à 5,000 liv.; en 1757, à 8,100 liv.; et en 1783, à 13,000 livres.

Commandeurs de Saint-Marc d'Orléans.

Sous les Templiers.

1171. Frère Simon Lecoq.
1207. Fr. Gervais du Plessis.
1226. Fr. Gaudefroy.
1259. Fr. Hilaire.
1282. Fr. du Hainne.

Sous les Hospitaliers.

1316. Frère Etienne de Guigny.
1328. Fr. Guillaume Cardon.
1355. Fr. Jehan de Duyson.
1365. Fr. Guillaume Potart.
1374. Fr. Pierre du Poule.
1415. Fr. Hue Labbe.
1425. Fr. Jehan du Boys.
1441. Fr. Jehan d'Allery, *alias* Dalzy.
1471. Fr. Nicole Lesbahy, prieur de Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil, commandeur de l'Hôpital à Paris.
1481. Fr. André Leroy.
1507. Le chevalier Cornil de Hambourg.
1523. Le chev. Antoine d'Avroult.
1535. Le chev. Charles de Hangest.
1544. Le chev. Antoine de Chalmaison.
1555. Le chev. Claude de Homblières.
1560. Le chev. Sébastien d'Arzillières.
1561. Le chev. Christophe le Boulleur de Montgaudry.
1567. Le chev. Guillaume de la Fontaine.
1570. Le chev. Louis de Belloy.
1578. Le chev. Aldéric de la Rouere.
1591. Le chev. Jacques de la Vannoye, dit de Ruilly.
1595. Le chev. Gilles de Vieuxpont.
1618. Le chev. Philippe de Gouy-Campremy.

Digitized by Google

1621. Le chev. Maximilien de Dampont.
1637. Le chev. Jacques de Chenu du Bellay.
1658. Le chev. François de Joigny de Bellebrune.
1671. Le chev. Jean-François de Damas-Dambry.
1687. Le chev. Jacob de Fronville Descrinville.
1697. Le chev. Louis le Tonnelier de Breteuil.
1702. Le chev. Eustache de Vauquelin des Chênes.
1710. Le chev. Guillaume-François Bernard d'Avernes du Bocage.
1716. Le chev. Georges d'Havray de St-Poix.
1721. Le chev. Charles-Antoine Poussemotte de Thiersanville.
1730. Le chev. Henri-Louis Beaupoil de St-Aulaire-Lanmary.
1740. Le chev. François-Henri Duprat de Barbançon.
1748. Le chev. Hervé Lefebvre du Quesnoy.
1753. Le chev. Jean du Merle de Blancbuisson.
1765. Le chev. François de La Rue.
1789. Le chev. Guillaume René de Montcanisy.

ANCIENS COMMANDEURS DE CHAMBEUGLE.

1207. Frère Guy, *Templier*.
1356. Fr. Pierre de Larchant.
1372. Fr. Jehan Radut.
1381. Fr. Nicole Eude.
1409. Fr. Jehan Bridaut.



Digitized by Google

II

COMMANDERIES

DE LA BRIE

(ancien diocèse de Meaux).

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE CHOISY-LE-TEMPLE.

Membres : *Charny*, — *La Trace*, — *Saint-Mesmes*, — L'ancien Temple de LAGNY-SUR-MARNE, — L'ancien Temple de CRECY-EN-BRIE, — MONTHYON, ancienne commanderie, — *Le Plessis-du-Bois*, — L'Hôpital de DAMMARTIN, — L'Hôpital de DIEU-LAMANT, — L'Hôtel de *l'Horloge* à *Meaux*.
Noms des Commandeurs.

Choisy-le-Temple[1] qui était autrefois, comme son nom nous l'indique, un établissement de Templiers, devint et resta constamment sous les Hospitaliers une chambre prieurale. L'archiviste Jacquemin dont nous avons déjà parlé, traça en 1741 un précis historique de cette commanderie, pour Monseigneur le Grand-Prieur de France, qui était alors le duc d'Orléans. Il nous dit que la terre de Choisy était un des plus anciens fiefs de l'Ordre du Temple et que, bien qu'il n'existât plus de titres primordiaux sur l'origine de ce domaine, il était constant qu'en 1168 les frères de la chevalerie du Temple en étaient en possession d'une grande partie[2].

En effet, nous avons trouvé un document qui nous montre les Templiers établis à Choisy à l'époque citée par Jacquemin. C'est une charte d'Etienne, évêque de Meaux, de l'année 1168, par laquelle ce prélat approuve et confirme la vente faite par Eudes de Cauz, aux

1. Choisy-le-Temple, commune de Charny (Seine-et-Marne), arr. Meaux, cant. Claye. — 2. Biblioth. nat. fonds français n° 14411.

Digitized by Google

frères du Temple, demeurant en son diocèse à Choisy, *fratribus Templi qui in episcopatu meo apud Soisi manent*, d'une pièce de terre se trouvant devant la maison des dits frères, *ante domum dictorum fratrum* [1].

En 1170, un seigneur de Charny, Guy de Charny (*Carni*), leur vendit un bois qui mouvait du fief de Manasses de Saint-Gobert. Les enfants de ce seigneur, nommés Haton et Simon de Charny, donnèrent, en 1181, à la maison du Temple de Choisy, *domui Templi de Soisy*, quinze arpents de terre à *Chaufose* [2].

Un autre seigneur des environs de Choisy, Raoul de Cuisy, *de Cuisiaco*, chevalier, céda en 1188 aux Templiers, par voie d'échange, des terres situées en avant et en arrière de Choisy et au Champ-Gautier, *retro et ante Sosiacum et in campo Galteri* [3].

Un autre échange eut lieu en 1200, entre eux et le seigneur Payen, sire de Maucourt, qui leur abandonna trente-neuf arpents et demi de terre au territoire de la maison du Temple de Choisy, *in territorio domus Templi Soisiaci* [4].

Les acquisitions de terre par les Templiers de Choisy continuèrent pendant tout le cours du XIIIe siècle. Parmi elles, nous remarquons la démission faite en 1274, à leur profit, par une noble dame, Isabelle Lallemande de Claye, de tous ses biens, au moment où elle était admise dans la confraternité des religieux du Temple de Choisy. Dans l'acte de démission, qui est passé devant l'official de Meaux, elle déclare qu'elle agit de sa propre volonté, sans contrainte ni par crainte, et avec le consentement de son mari, Pierre Lhuillier, *Petri Olearii* [5].

Le domaine de Choisy comprenait, au XVe siècle, un château ou maison seigneuriale, « grand et beau édifice, estant en ung clos, » contenant environ XL arpens de terre, tous cloz de biaulx murs » faiz entierement de bonne matiere et à chascun canton, et au » millieu desdits murs a neuf tournelles couvertes de tuilles [6]. »

Près du château se trouvait la chapelle, « belle et notable a troys » croisiés de voultes, couverte de tuille, voirée de neuf voirrières, » adornée d'ymages et de tableaux et de quatre angles sur pilliers de

1. Arch. nat. S 5186, Suppl. Bibl. nat. fonds fr. n° 14411. — 2. Id., id. — 3. Id., id. — 4. Id., id. — 5. Id., id. — 6. Le château et le parc de Choisy étaient situés près du chemin de Choisy à Saint-Mesmes.

Digitized by Google

» boys autour de l'ostel ; sur lequel ostel a ung ciboire de boys voirré » auquel repose le begnoist corps de N. S. Dieu, lequel est en une » couppe de léton doré bien et notablement entretenue [1]. »

Cette chapelle avait été reconstruite au XIVe siècle, par Guillaume de Mail, Grand-Prieur de France, qui donna pour la faire desservir, cinq arpents de terre qu'il avait au terroir de *Maneurre* [2], à la charge par le chapelain d'y dire « chascune sepmainne une messe en l'on- » neur de M. St Jacques l'apostre, laquelle sera dicte du St-Esprit » au jour de mardi. »

Le Grand-Prieur avait à Choisy la haute, moyenne et basse justice, et tous les droits seigneuriaux qu'à haut-justicier appartenaient. Ces droits, pour être conservés, exigeaient une grande surveillance. Les archives du Grand-Prieuré sont remplies de pièces relatives à des procès intentés par les Hospitaliers, en revendication de droits de justice usurpés ou attaqués. En 1664, un sieur Lottin, conseiller au parlement de Paris, profitant de la négligence qu'apportaient les officiers ou les agents du Grand-Prieur, dans l'exercice de la justice de Choisy, avait fait enlever de la salle des plaids les armes de la religion. Le Grand-Prieur en fut averti, il s'en plaignit au Roi. Une information eut lieu par un maître de requêtes, M. de Vertamont ; et le sieur Lottin se vit condamné à rétablir les armes qu'il avait enlevées, et à payer au Grand-Prieur des dommages et intérêts qui furent réglés par le parlement de Dijon.

La commanderie de Choisy perdit beaucoup de biens qu'elle ne put jamais recouvrer. Un agent du Grand-Prieur, M. Maupetit, constata que, d'après les anciens titres, il lui manquait plus de neuf cents arpents de terre en divers lieux, à Villemareuil, à Nanteuil, à Villiers-sur-Morin, à Dinville, à Saint-Pathus, etc., etc.

Ces pertes avaient eu lieu depuis longtemps. Elles provenaient en grande partie de l'infidélité ou de la négligence de ceux qui eurent l'administration des biens des Templiers, pendant leur procès et leur longue captivité. En remontant à des temps aussi éloignés, il était fort difficile de retrouver les auteurs de ces usurpations ; c'était, en outre, entreprendre une foule de procès dont l'issue, en pareille

1. Arch. nat. S 5558, Portef. Visite de Choisy en 1456.—2. Manœuvre, commune de Vincy (Seine-et-Marne), arr. Meaux.

Digitized by Google

matière, est toujours douteuse. On ne donna donc aucune suite aux découvertes de M. Maupetit.

Les terres qui dépendaient, au XVIe siècle, de la maison de Choisy, comptaient environ 600 arpents.

Plusieurs fiefs et arrière-fiefs relevaient de la commanderie, savoir :

A Charny, le fief de Valbardin ou Vaubardin, *de valle Bardino*, acquis par les Templiers en 1262 d'Adam de Charny, et les fiefs des Douaires, des Rabaches, de Beauvais, de la Motte, de la Pierre, etc.;

A Montgé, à Vinantes[1] et aux environs, les fiefs de Lieurville, de Berchières, de Nantouillet, de Brezé, de Maillet, de Michel-Rebout, de Bureau du Menil, de Robert de Fresnes, de Raoul Archembaut;

A Monthyon [2], les fiefs de Jossigny et du Verger;

A Messy[3], le fief de Fregenville, consistant en une grange et vingt-quatre arpents de terre, acquis par voie d'échange, en 1338, de Hugues de Pomart, chanoine de Paris.

Au XVIIe siècle, quelques-uns de ces fiefs avaient été réunis au domaine de la commanderie. Il y en avait beaucoup qui n'étaient plus servis, et se trouvaient perdus en quelque sorte pour l'Ordre.

Le revenu de Choisy était, en 1456, de 136 livres tournois; il était, en 1733, de 6,000 livres, et en 1787, de 12,000 livres.

La commanderie subit, à diverses époques, des changements dans sa composition.

Au moment où les Hospitaliers en prirent possession, elle avait pour membres : les maisons de Charny, près de Choisy[4], de La Trasse[5], de Saint-Mesmes[6], de Trilbardou[7], de Montaigu[8], de Nanteuil-lez-Meaux[9], du Plessis-Pomponné[10], de Lagny-sur-Marne[11], de Puiseux-en-Parisis[12], et de Crécy-en-Brie[13].

On y ajouta, au XVe siècle, la commanderie de Monthyon[14] avec

1. Montgé et Vinantes (Seine-et-Marne), arrond. Meaux, cant. Dammartin. — 2. Monthyon (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Messy (id.), arr. Meaux, canton de Claye. — 4. Charny (id.), mêmes arrond. et cant. — 5. La Trace, commune de Villeroy (id.), id. — 6. Saint-Mesmes (id.), id. — 7. Trilbardou (id.), id. — 8. Montaigu, commune de Villiers-sur-Morin (id.), arr. Meaux. — 9. Nanteuil (id.), arr. et cant. Meaux. — 10. Aujourd'hui Le Plessis-au-Bois (id.), arrond. Meaux, cant. Claye. — 11. Lagny (id.), arr. Meaux, chef-lieu de canton. — 12. Puiseux-les-Louvres (Seine-et-Oise), arr. Pontoise, cant. Ecouen. — 13. Crecy-en-Brie (Seine-et-Marne), arr. Meaux. — 14. Monthyon, voy. n. 2 ci-dessus.

Digitized by Google

ses dépendances, Betz [1], Magny-Saint-Loup [2] et Meaux [3], plus la maison de Dammartin [4].

Au siècle suivant, on y fit entrer les maisons de l'Hôpital de Dieulamant [5] et de Boutigny [6].

Mais en 1633, comme nous l'avons dit, la commanderie fut démembrée. On en retrancha, pour former celle de Moissy-le-Temple, les domaines qui restaient des anciennes maisons de Magny-Saint-Loup, de Nanteuil, de Boutigny, de Montaigu, de Trilbardou, avec une maison à Meaux et d'autres biens encore.

Le membre de Puiseux cessa également d'en faire partie, le Grand-Prieur ayant érigé cette maison en commanderie, qu'il accordait parfois à des frères de l'Ordre, en récompense de services rendus.

Après ces retranchements, il ne resta plus à la commanderie de Choisy, que les maisons de Charny, de la Trasse, de Saint-Mesmes, de Lagny-sur-Marne, de Crécy, de Monthyon, du Plessis-du-Bois, de Dammartin, de Dieu-Lamant et plusieurs maisons et moulins dans la ville de Meaux.

Charny. — C'est par des acquisitions successives que les Templiers formèrent, au XIIIe siècle, leur domaine de Charny, distant seulement d'un quart de lieue du chef-lieu de la commanderie.

Simon de Compans, chevalier, et sa femme, Adèle, fille de Guillaume de Cornillon, donnèrent en 1217, aux frères du Temple de Choisy, toute la terre qu'ils avaient au territoire de Charny, *in territorio de Charniaco.*

En 1221, Haton de Charny, dont nous avons déjà parlé, leur vendit dix arpents de terre au même lieu, pour le prix de 10 livres l'arpent.

Bientôt après, ils acquirent une partie de la terre et seigneurie de Charny, de Guy, vicomte de Corbeil, qui, par des lettres expédiées sous le scel de l'archidiacre de Meaux, en 1222, donna aux frères de la chevalerie du Temple de Choisy, deux arpents de la terre de

1. Betz (Oise), arr. Senlis, chef-lieu de cant. — 2. Magny-Saint-Loup (Seine-et-Marne), arr. Meaux, cant. Boutigny. — 3. Meaux, chef-lieu du département de Seine-et-Marne. — 4. Dammartin-en-Goele (Seine-et-Marne), arr. Meaux, chef-lieu de cant. — 5. Dieu-Lamant, commune de Villemareuil (id.), arrond. Meaux, cant. Crecy. — 6. Boutigny (id.), mêmes arr. et cant.

Digitized by Google

Charny, à prendre où ils voudraient, pour bâtir une maison, et leur céda ensuite, pour le prix de 100 livres parisis et 15 livres de Provins, tout ce qu'il possédait au même lieu, en terres, champart, hôtes et censives, avec le consentement de Raoul Chicart, chevalier, et de Pierre de Cornillon, dans le fief desquels les biens donnés ou vendus se trouvaient [1].

Les Hospitaliers qui remplacèrent les Templiers à Charny, en complétèrent le domaine et la seigneurie, en achetant en 1457, de Jacqueline des Essars, dame de Charny, tous les droits et parts qu'elle avait dans cette terre, avec les fiefs des Rabaches, des Douaires et de Beauvais qui en dépendaient.

La visite prieurale de 1495 contient sur Charny, membre de Choisy, ce qui suit : « Empres de Soysy, a ung villaige a deux traicts » d'arc, nommé Charny, lequel donna une dame dudit lieu de » Charny en partie ; auquel a xx a xxv habitans qui sont de la justice » de la religion tenue en partie en fief de Monseigneur l'évesque de » Meaulx, et à cause de ladite jurisdicion y a justice dressée à troys » pilliers [2]. »

La maison de Charny se composait, au xvie siècle, d'une ferme avec 350 arpents de terre. Le Commandeur avait dans l'église du lieu, tous les droits honorifiques, et la dîme sur tout le territoire. Il possédait encore des terres aux environs de Charny, à Messy, Vineuil, Vinantes, Chaconin, Neufmoutiers, etc. Il avait un moulin à blé à Précy, avec des cens au dit lieu, ainsi qu'à Congy.

Le revenu de Charny et de ses dépendances était, en 1456, de 218 livres 2 sols ; en 1664, de 830 livres ; en 1757, de 6,000 livres.

La Trasse. — Aujourd'hui La Trace, commune de Villeroy, à une demi-lieue de Charny. C'était un fief composé d'une maison avec chapelle, terres et bois en dépendant, dans lequel la commanderie avait toute justice.

Les Templiers commencèrent à posséder en ce lieu un bois qu'on appelait Malterre, *nemus de Malaterre*, qu'un seigneur des environs, Guillaume d'Annet, *de Alneto,* leur donna, ainsi que le constatent

1. Arch. nat. S 5186, Suppl. Bibl. nat. fonds fr. n° 14411. — 2. Arch. nat. S 5558, Portef.

des lettres de Roric, archidiacre de Meaux, de l'année 1176 [1]. Ce bois contenait une centaine d'arpents de terre.

Il n'y avait d'abord à La Trace qu'une simple grange, destinée à renfermer la récolte des terres ou le produit des dîmes que les Templiers pouvaient avoir là. Un chevalier, du nom de Renaut d'Azy, par des lettres expédiées sous le sceau de G., évêque de Meaux, de l'année 1210, renonça, moyennant 200 livres, monnaie de Provins, en faveur de la maison de la chevalerie du Temple de Choisy, à une rente de deux muids d'avoine et de deux muids d'hivernage, qu'il avait droit de prendre chaque année sur la grange du Temple de La Trace, *in Granchiâ Templi de La Trace* [2].

Plus tard, cette grange devint une ferme et une maison seigneuriale. Nous voyons en 1485 le Grand-Prieur de France, commandeur de Choisy, faire bail à un nommé Robert Monnier, de l'hôtel et ferme de *La Trasse*, avec 300 arpents de terre arable, prés et pâtures, ensemble de la justice, des exploits et amendes du lieu, moyennant une redevance annuelle de dix-huit muids de grains, deux tiers en blé et un tiers en avoine, trois pourceaux, six moutons et six chapons.

En 1593, le revenu de La Trace était de 400 écus sol. Il s'élevait en 1664, à 3,550 livres, outre l'obligation au fermier de faire dire chaque semaine une messe dans la chapelle. En 1733, La Trace rapportait 5,000 livres ; en 1780, 8,500 livres.

Le bois de La Trace était loué en 1612, 300 livres, et en 1645, 900 livres, sans y comprendre la garenne.

Saint-Mesmes. — Après avoir reçu en 1222, de la libéralité de Marie, comtesse de Grandpré, tout ce que Robert de Villers tenait d'elle à Saint-Mesmes, *apud Sanctum Maximum*, en dimes, cens, hôtes, terres, etc., les Templiers, par des lettres données sous le scel de l'official de Meaux, en avril 1241, achetèrent de Pierre et de Thibaut, frères, de feu Herbert Crage de Mitry, une maison à Saint-Mesmes, attenante à celle que le Temple y possédait déjà [3].

En janvier 1250, Guy de Basonville, *de Basonivilla*, alors Grand-

1. Archives nat. S 5188, Suppl. n° 87. — 2. Id., id. n° 3. — 3. Id. S 5190, Suppl. n°s 72 et 70.

Digitized by Google

Maître du Temple en France, accordait à rente à un nommé Garin le Sueur, *Garino Sutori*, de Saint-Mesmes, une maison appartenant au Temple de Choisy, située à Saint-Mesmes, *quamdam domum Templi de Soisiaco sitam apud Sanctum Maximum*, touchant au cimetière du lieu, et en face de la grange du dit Temple, pour 12 sols tournois de redevance, payables chaque année à la Saint-Remi, en la maison de Choisy [1].

Les Templiers donnèrent, en 1304, à bail perpétuel, aux abbés et religieux de Ruricourt, au diocèse de Beauvais, pour la commodité de leur prieuré de Saint-Mesmes, les grosses dîmes qu'ils avaient au dit lieu, avec la grange pour les renfermer, mais sous la réserve de tous leurs droits de justice et de seigneurie. La redevance à payer par les religieux de Ruricourt, chaque année, était fixée à neuf muids de blé et quatre muids d'avoine.

Les Hospitaliers, en succédant aux Templiers, ne trouvèrent plus à Saint-Mesmes ni maison ni terres ; il ne restait que les rentes dont nous venons de parler, et certains cens et revenus seigneuriaux, qui étaient affermés, en 1664, avec la dîme de Vinoie et 34 arpents de terre à Vineuil, 2,000 livres, et en 1733, 2,650 livres.

Lagny-sur-Marne. — La maison du Temple de Lagny était située devant la porte de l'église de Saint-Fursy. Elle paraît avoir été d'ancienne date un membre de la commanderie de Choisy. On ne trouve sur cette maison de titre plus ancien, qu'une transaction faite en 1265, entre les Templiers et les religieux du couvent de Lagny, par laquelle ceux-ci consentent que les frères du Temple possèdent et détiennent en main-morte les biens qui leur appartenaient dans la censive du couvent, et qui consistaient en douze maisons, deux granges, dix arpents et demi de pré, sept arpents et demi de terre labourable, et trois arpents et un quartier de vigne [2].

Les Hospitaliers, en possession du Temple de Lagny, passèrent des baux à cens et à rente perpétuelle des maisons et des terres dont nous venons de parler, sans même en excepter leur maison seigneuriale.

Voici un état de ces biens dressé en 1366, avec les cens dont ils étaient tenus envers l'abbé du couvent de Lagny.

1. Arch. nat. S 5190, Suppl. n° 68. — 2. Bibl. nat. fonds fr. n° 14411.

Digitized by Google

« Premièrement, une maison en laquelle les frères du Temple » souloient demourer, assise à Lagny, au lieu dit Le Temple, et la » tient à present a loyer Gilet Bonnet, qui doit de même cens à l'abbé » de Lagny, IIII s.

» Item deux autres maisons audit lieu, rue de la Planchette, » XVIII den.

» It. le VIIIe partie d'une maison où demeure Messire Jehan Man- » cel, curé de St-Fursy, tenant à l'église St-Fursy, IIII den.

» It. un jardin où jadis eu une maison séant en la rue de la Boni- » terie, VI den.

» It. une autre maison appelée *La Caiolle*, en la rue du Pont, » VIII den.

» It. la maison de *la Cheuverrie*, tenant aux viez fossés de l'Au- » mosne ; d'autre part aux fossés de la ville, XII den.

» It. trois aultres maisons en la rue de Darnestal, dont une » tenant à l'ostel de l'Angle (l'Ange), XXVI den.

» It. deux aultres maisons contigues à la porte de Vacheresses, » XVI den.

» It. deux granches contigues aux deux susdites maisons, » XII den.

» It. une maison et jardin séans en la rue de la Bretonnerie, » VIII den.

» It. une maison en la rue du Vivier, VI den.

» It. III arpens de pré en la praierie de Laigny, assez près du » Relief, IIII s.

» It. VII arpens de pré entre la rivière et le pré de la Maladerie, » XII den.

» It. I arpent et demi tenant au long du Hault-Chemin, XVIII den.

» It. III arpens tenant au pré de la Maison-Dieu, IIII s.

» It. III quartiers de terre, au-dessous de la chaussée de Besche- » relle, VI den.

» It. XII quartiers derrière le moustier St-Laurent, tenant à le voye » du four du Boye, XIIII den.

» It. II arpens et demi au terrouer de Tiellicl, XVIII den.

» It. VII quartiers de terre au dessoubs St-Thiebault, XVI den.

» It. V quartiers de vigne assis à la Sainte-Fontaine, X den.

» It. I arpent de vigne séant à Chaugny, X den.

Digitized by Google

» It. I demi arpent de vigne au lieu dit es Glissieres, VI den. [1]. »

Les cens et rentes seigneuriales que la commanderie percevait à Lagny, étaient, au siècle dernier, réduits à peu de chose, et ne sont mentionnés dans les comptes que pour mémoire.

CRÉCY. — Il y avait en 1185, à Crécy-en-Brie, une maison du Temple, dont on ne connait pas l'importance. Les Templiers ne paraissent pas l'avoir conservée longtemps, si l'on en juge par le seul titre qui nous la fait connaître, c'est-à-dire par une charte de frère Agnan, *Annianus*, Grand-Maître de l'Ordre du Temple, qui accorda, en 1185, à un nommé Renaut et à ses héritiers, pour être tenue et possédée par eux à perpétuité, la maison du Temple de Crécy, *domum Templi de Crecy*, moyennant une rente annuelle de six sols sept deniers.

Dans cette charte, figurent comme témoins Jobert Briard, maître du Temple à Paris, et frère Nicolas, commandeur *procurator* de la maison de Choisy [2].

MONTHYON. — Ancienne commanderie de l'Hôpital supprimée au XVe siècle. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient établis à Monthyon, lorsque des lettres de 1189, de Simon, évêque de Meaux, attestaient qu'Odon, fils de Gaujain de Chaconin, *de Chacunni*, et Huarde, sa femme, avaient donné à la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem, trois arpents de bois, situés près de l'essart de l'Hôpital de Monthyon, *juxta essartum Hospitalis ad Monteium Yvonis*.

Ces lettres contiennent, en outre, une donation au même Hôpital, par un seigneur, du nom de Jean Lebœuf, *Johanes Bos*, de dix arpents de pré dans l'île de Condé [3], *in insula de Cunde* [4].

L'année suivante, André de Neufmoutier, *de Novo monasterio*, donna à la maison de l'Hôpital, onze arpents et demi de terre devant le même essart de la maison de Monthyon, de l'autre côté de la voie, pour lesquels André reçut des Hospitaliers vingt-cinq livres, et devait avoir par reconnaissance, chaque année, un setier de froment. Cette

1. Arch. nat. S 5190, Suppl. n° 108.—2. Id. S 5186, Suppl. n° 92. Cartulaire de Choisy et de Monthyon, f° 49. — 3. Condé-Saint-Libière (Seine-et-Marne), arr. Meaux, cant. Crecy, au confluent de la Marne et du Morin. — 4. Arch. nat. S 5189, Suppl. n° 16.

Digitized by Google

donation fut confirmée, en 1190, par le dit Simon, évêque de Meaux [1].

Pendant le cours du XIIIe siècle, les Hospitaliers continuèrent à recevoir des donations et à faire des acquisitions pour leur maison de Monthyon. De ce nombre, nous citerons la donation qui leur fut faite en 1243, par Aveline du Ru et Pierre, son fils, d'une partie de la terre et seigneurie de Monthyon, consistant en terres arables, prés, vignes, hôtes, cens, champart et une maison ; le tout tenu en fief de Jean de Hautvillers, et en arrière-fief, de Jean des Barres, *de Barris*, seigneur dominant, qui confirmèrent cette donation en abandonnant tous leurs droits sur la seigneurie cédée [2].

Une acquisition assez importante est encore faite en 1244, de Marie, femme du seigneur Thomas de Gemmart, chevalier, ayant pour objet soixante arpents de terre à Monthyon, avec les cens et champart en dépendant, et mouvants du fief de Jean de la Grue, écuyer, qui confirmait cette cession en 1247, avec messire Colin de Pomponne, second seigneur du fief [3].

Cédant aux instances des frères de l'Hôpital, Philippe, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, leur accordait, en 1285, des lettres d'amortissement pour leur maison de Monthyon et les biens qui en dépendaient, afin d'en jouir par eux librement et sans aucune charge ni taille, avec la haute, moyenne et basse justice [4].

Toutefois la terre et seigneurie de Monthyon n'appartint entièrement aux Hospitaliers que lorsqu'ils eurent acheté, en 1302, de Jean de Monthyon, chevalier, et en 1371, de Jacques de Monthyon, écuyer, tout ce qu'ils pouvaient encore avoir là en domaine, fiefs, droits de cens et justice [5].

Deux fiefs principaux relevaient de Monthyon, ainsi que nous l'avons dit : le fief de *Jossigny*, situé à Monthyon, et le fief du *Verger*, à Saint-Gobert [6]. Le premier appartenait, en 1547, à Jean Legendre, et avant lui, à Robert de Jossigny ; le second qui, d'abord, appartenait à Jacques de Monthyon, puis, en 1547, à la dame De Fresne, était possédé en 1623, par les demoiselles d'Annet et, après elles, par

1. Arch. nat. S 5189, Suppl. n° 30. — 2. Id., id. n° 41. — 3. Bibl. nat. fonds fr. n° 14411. — 4. Id. — 5. Id. — 6. Saint-Gobert, commune de Barcy (Seine-et-Marne), arr. Meaux, cant. Lizy-sur-Ourcq.

Digitized by Google

Jacques d'Annet, évêque de Toulon, qui le vendit en 1651, à l'hospice des Incurables à Paris.

Les guerres du XIVe siècle causèrent de grands dommages à la commanderie de Monthyon. Elle fut dévastée et entièrement ruinée par les incursions que faisaient dans les campagnes les gens d'armes qui étaient venus faire le siége de Meaux. On l'afferma ensuite vingt livres, mais à la charge par les preneurs d'en relever les bâtiments, de remettre les terres en culture, de restaurer et faire desservir les chapelles de Monthyon et de Meaux.

A la fin du XVe siècle, le revenu de Monthyon n'était encore que de 153 livres. Cette maison n'était pas encore rétablie des pertes qu'elle avait éprouvées. C'est ce qui décida Emery d'Amboise, alors Grand-Prieur de France, et commandeur à la fois de Choisy-le-Temple et de Monthyon, de réunir Monthyon à Choisy, et de ne plus faire de ces deux commanderies qu'une seule à l'avenir.

Cela n'empêcha pas d'entretenir, comme par le passé, à Monthyon, un chapelain pour le service de la chapelle, où il était dit trois messes par semaine.

Monthyon, devenu membre de la commanderie de Choisy, comprenait au XVIe siècle, 250 arpents de terre, en labour, bois et prairie. Il y avait encore des friches qu'on nommait les Sablons de Saint-Soupplets, de Monboulon et de Maufondée, qui s'étendaient depuis le village de Saint-Soupplets jusqu'au Plessis-l'Evêque.

Son revenu, en 1664, était de 2,000 livres, y compris les cens et revenus seigneuriaux. Il était en 1733, de 2,500 livres ; en 1787, de 4,000 livres.

Le Plessis-du-Bois. — Aujourd'hui le Plessis-aux-Bois, village de l'arrondissement de Meaux. C'est par erreur, que nous avons dit plus haut, que la maison du Plessis-du-Bois était, dès l'origine, un membre de la commanderie de Choisy. Cette maison était un domaine de l'Hôpital, qui dépendait de la commanderie de Monthyon. Il avait été donné aux Hospitaliers, par Renaut de Pomponne, chevalier, dont il avait d'abord pris le nom, et qu'on appelait le Plessis-Pomponne. La veuve de ce seigneur, Jeanne de Tonquin, châtelaine de Vitry-en-Perthois, voulut, en 1306, réclamer pour son douaire, la moitié de ce que son mari avait donné à l'Hôpital ; mais elle finit par y renon-

Digitized by Google

cer, et pour le salut de son âme et de celle de son mari, elle confirma la même année, à Ithier de Nanteuil, alors Grand-Prieur de France, la libre et entière possession du domaine seigneurial du Plessis [1].

La maison du Plessis était située au lieu dit la Fineuse, tenant au chemin de Cuisy, et aboutissant à celui de Dammartin à Meaux.

En 1495, la maison n'existait plus; il n'en restait que les terres, au nombre d'une trentaine d'arpents, qui furent réunies au domaine de la commanderie.

En 1538, le Grand-Prieur de France céda tous les cens et droits seigneuriaux qu'il avait au Plessis, à Iverny et à La Baste, à Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, seigneur en partie du Plessis et d'Iverny, sous la réserve seulement de la justice foncière qu'il voulut conserver.

Dammartin. — Les frères de l'Hôpital avaient une maison à Dammartin, en 1227. C'est ce qui résulte des lettres de l'official de Meaux, du mois de décembre de la dite année, par lesquelles Ives La Truie, clerc de Dammartin, *de Domno Martino*, déclare avoir donné aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, sa grange, située à Dammartin, touchant à la maison des dits frères, *juxta domum dictorum fratrum*, avec neuf arpents de terre situés à la Marlière. En reconnaissance de quoi Ives déclare avoir reçu de l'Hôpital quarante livres de Provins [2].

Cette maison était probablement celle qu'un nommé Accard Lebeuf, leur avait donnée en 1220 ; laquelle était située rue du Bois, et dont dépendaient une vigne et une cuve dite du Tilleul, se trouvant vis-à-vis le pressoir de Chambrefontaine.

Laurence, vicomtesse de Corbeil, fit don en 1233, à la maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, de cinq arpents de terre à Dammartin, au lieu dit la Croix-de-Pierre.

Dammartin était autrefois un membre de la commanderie de Monthyon. On ignore ce que devint ce petit domaine. Il ne restait plus au XVIe siècle, à Dammartin et à Saint-Mard, que des cens et rentes de peu de valeur, que le Commandeur de Choisy faisait recevoir chaque année.

1. Arch. nat. S 5189, Suppl. n° 25. — 2. Id. S 5190, Suppl. n° 26.

A Villeneuve-sous-Dammartin, la commanderie possédait une dîme qui lui rapportait, en 1664, 1,900 livres.

Dieu-Lamant. — Il nous reste peu de documents sur cet ancien établissement de l'Hôpital, qui parait avoir été autrefois d'une assez grande importance, puisqu'il avait le titre de commanderie. Nous avons trouvé une charte du mois d'octobre 1247, par laquelle frère André Polerin, prieur en France de l'Ordre de l'Hôpital de Jérusalem, reconnait que, comme il avait amodié à un nommé Guillaume Bottin deux cents arpents de terre qui se trouvaient autour de la maison de l'Hôpital, nommée *Dieulament*, il s'est engagé à donner annuellement, pour la dîme de ces terres, qui appartenait au chapitre de l'église de Meaux, un muid de blé et un muid d'avoine, à la Noël, de telle sorte qu'après l'amodiation, et lorsque ces terres reviendraient au Grand-Prieur, celui-ci serait quitte de la dîme en continuant de payer la redevance ci-devant dite.

Plusieurs sentences du bailli de Meaux, des années 1336 et 1351, maintiennent et confirment les droits de voierie et de haute, moyenne et basse justice, qu'avaient les Hospitaliers dans leur terre de Dieu-Lamant, qui comprenait, en 1664, une maison seigneuriale avec chapelle, bâtiments d'exploitation, et 300 arpents de terre affermés alors 1,600 livres.

Le domaine de Dieu-Lamant comportait auparavant plus de terres. M. Maupetit, dont nous avons parlé, avait découvert qu'on en avait détourné et usurpé 330 arpents. Nous avons dit les raisons qui ont empêché l'Ordre de procéder à la revendication de ces terres. Les frais de procès auraient peut-être dépassé alors la valeur des biens réclamés.

Meaux, Hôtel de l'Horloge. — La commanderie de Monthyon possédait, au xive siècle, dans la ville de Meaux, des maisons et des moulins.

Les maisons étaient au nombre de huit : la première, vulgairement appelée la maison de l'*Horloge*, sur le grand marché de Meaux, avait une chapelle ;

La seconde, qu'on disait, *A l'Image-St-Jean*, était dans la rue du Château, et avait aussi une chapelle ;

Digitized by Google

La troisième, nommée *la Longue-Allée*, dans la rue St-Remi ;

La quatrième, appelée l'*Hôtel de la Loge*, et les autres, situées rue des Poulies, rue des Vieux-Moulins et rue du Grand-Chatel.

Les moulins étaient au nombre de quatre :

Le premier, sur le pont de Meaux, se nommait le moulin du Grand-Prieuré de France ;

Le second, sur le même pont, s'appelait le moulin de Monthyon ;

Le troisième était connu sous le nom de Passavent ;

Et le quatrième, qui était un moulin à tan, se trouvait sur le pont de la ville.

Il ne restait des maisons, à la fin du XVIe siècle, que l'hôtel de l'Horloge et celui de St-Jean. Le premier appartenait alors à la commanderie de Choisy ; et le second cessa de lui appartenir en 1633, lorsqu'il fut donné à la commanderie de Moissy-le-Temple, qu'on venait de créer.

Les autres maisons avaient été données en arrentement perpétuel, et ne faisaient plus partie du domaine de l'Hôpital.

Quant aux moulins, il n'en restait plus qu'un seul au XVIIe siècle ; les autres étaient tombés en ruines. L'emplacement qu'ils occupaient avait également été arrenté au profit de la commanderie.

En 1733, le revenu de l'Hôpital dans la ville de Meaux était de 635 livres par an.

Le revenu général de la commanderie de Choisy était, en 1495, de 498 liv. 18 sols ; en 1583, de 12,000 liv.; en 1664, de 25,600 liv., en 1783, de 38,000 liv.

Commandeurs de Choisy-le-Temple.

Comme la commanderie, du jour qu'elle appartint à l'Hôpital St-Jean-de-Jérusalem, a été constamment attachée à la dignité du Grand-Prieur de France, même après son démembrement de 1633 ; ses commandeurs ont toujours été les Grands-Prieurs, à commencer en 1313, par Simon le Rat. On en trouvera ci-devant la liste.

Anciens Commandeurs de Monthyon.

1356. Frère Jehan de Braietel.

Digitized by Google

1358. Fr. Simon Clignet.
1387. Le chevalier Adam Boulard, Grand-Prieur.
1409. Frère Pierre de Provins.
1412. Fr. Jehan de Berneville.
1424. Fr. Henri Loup, infirmier de Rhodes.
1436. Fr. Jehan de Francières.
1473. Fr. Jehan de Chailly.
1495. Le chevalier Emery d'Amboise, Grand-Prieur.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE

MAISON-NEUVE-LEZ-COULOMMIERS.

Membres : *La Malmaison,* — *Noisemant,* — COULOMMIERS, ancienne commanderie, — *Le Poncet*, — BILBARTAUT, anc. commanderie.
Noms des Commandeurs.

Maison-Neuve [1] était, au XIIIe siècle, le chef-lieu d'une commanderie de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, dont dépendait alors le domaine de la Malmaison [2], et à laquelle on ajouta, au XVe siècle, un nouveau membre, le fief de Noisemant [3].

Dans la même contrée, les Templiers possédaient deux commanderies: l'une appelée Commanderie de Coulommiers [4], et l'autre, commanderie de Bibertaut ou Bilbartaut [5].

Ces commanderies étant devenues, au XIVe siècle, la propriété des Hospitaliers, ceux-ci les réunirent à celle de Maison-Neuve, pour n'en faire qu'une seule.

Maison-Neuve, qui en était resté le chef-lieu, ayant été brûlé et presque entièrement démoli pendant les guerres du XIVe siècle, on

1. Maison-Neuve, commune de Mouroux (Seine-et-Marne), arr. et cant. Coulommiers. — 2. La Malmaison, à une demi-lieue nord-ouest de Maison-Neuve. — 3. Noisemant (Seine-et-Marne), commune de Saint-Cyr, cant. Rebais, arr. Coulommiers. — 4. Coulommiers (id.), chef-lieu d'arr. — 5. Bilbartaut, commune de Jouarre (id.), arr. Meaux, cant. La Ferté-sous-Jouarre.

Digitized by Google

transféra le siége de la commanderie dans la maison de Coulommiers, où il resta jusqu'au commencement du siècle dernier. A cette époque, le Commandeur, qui était le chevalier de Comminges, rétablit Maison-Neuve, y construisit un superbe château, et en fit de nouveau le chef-lieu de la commanderie.

Ces divers changements expliquent comment cette commanderie fut désignée tantôt par un nom, tantôt par un autre, selon que le Commandeur résidait à Maison-Neuve ou à Coulommiers.

Il nous reste peu de titres sur l'Hôpital de Maison-Neuve. Les seuls documents que nous avons encore, sont de la fin du XIIIe siècle, ou du commencement du XIVe. Ils sont relatifs à des procès longs et dispendieux que le Grand-Prieur de France eut à soutenir contre les officiers du Roi, qui lui contestaient le droit de haute justice dans la terre et seigneurie de Maison-Neuve. Il fut enfin reconnu que cette justice appartenait à la commanderie, et que le Grand-Prieur était en droit d'y faire relever les fourches patibulaires qu'on avait abattues.

Maison-Neuve se trouvait sur la route de Coulommiers à Meaux. Ce domaine se composait, au siècle dernier, d'un beau château avec cour d'honneur, entourée de grilles en fer, que M. de Comminges avait fait bâtir en 1719. A côté du château, il y avait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, desservie alors par un père capucin de Coulommiers, qui venait y dire la messe les dimanches et fêtes. Derrière le château, était la ferme, qui comptait environ 200 arpents de terre. Le Commandeur avait sur un petit territoire, près de Coulommiers, une petite dime qu'on appelait *Molvaux*.

Le revenu de Maison-Neuve était, en 1757, de 1,700 livres; et en 1783, de 3,900 livres.

La Malmaison. — C'était un petit domaine seigneurial, à une demi-lieue de Maison-Neuve, sur la paroisse de Giremoutiers [1], lequel se composait d'une habitation avec des terres et quelques censives. La Malmaison, *Mala Domus*, fut donnée en 1222 à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, par Robert de Donchery ; mais, comme ce domaine relevait du seigneur d'Autry, celui-ci en accorda l'amor-

1. Giremoutiers (Seine-et-Marne), arr. et cant. Coulommiers.

Digitized by Google

tissement par des lettres du mois de mars de la même année [1].

En 1312, il ne restait plus du domaine de la Malmaison, qu'une grange, avec 120 arpents de terre. La grange avait disparu à son tour en 1494, ainsi que la moitié des terres. Les soixante arpents qui restaient, furent donnés à cens, moyennant 24 deniers, deux chapons et un boisseau d'avoine par arpent chaque année.

On reconstruisit plus tard une ferme à La Malmaison, qui était louée avec les terres en 1757, 450 livres, et en 1788, 950 livres.

Noisemant. — Ce fief situé, comme nous l'avons dit, à Saint-Cyr, se composait, au xve siècle, de quelques arpents de terre avec des censives et un droit de justice, moyenne et basse. Il mouvait en partie de la seigneurie du Saulsoy, et pour le restant, de la terre de la Motte-d'Ormoy.

Après l'avoir acheté en 1485, d'Adam Leriche, seigneur du Saulsoy, le Commandeur y fit construire une métairie « en laquelle a » quelque petit nombre de terres, de prez et de bois a essarter, » povant valloir xii setiers de froment et vi setiers d'avoinne, comp» tant deux setiers et demy pour deux charges. » (Visite prieurale de 1495).

Au siècle dernier, il ne restait plus à Noisemant qu'une grange qui, avec les terres et les droits seigneuriaux, était affermée en 1788, 1,050 livres.

COULOMMIERS. — La maison du Temple de Coulommiers, qu'on a nommée ensuite l'*Hôpital*, était située à un quart de lieue de la ville, à droite du chemin conduisant à La Ferté-sous-Jouarre. Les Templiers y étaient déjà établis, lorsque Henri, comte Palatin de Troyes, par ses lettres de l'année 1173, confirma la donation faite par Evrard le Camérier, à la maison du Temple fondée à Coulommiers, *domui de Templo apud Columbarium constitute*, d'un moulin sis au dit lieu, y compris le tenancier avec un cens de vingt sols, et la concession, par un nommé Ferry de Paris, en faveur de la même maison, d'un autre moulin à deux roues dans la dite ville, avec une femme vassale et ses deux fils [2].

1. Arch. nat. S 5176, Suppl. n° 1. — 2. Id. S 5863, Invent. des titres de Coulommiers.

Digitized by Google

Il paraitrait que ces deux moulins ne suffisaient pas aux besoins des Templiers de Coulommiers ; car nous voyons, par une charte de Marie, comtesse de Troyes, de l'année 1194, qu'ils prenaient cette année-là à cens d'un nommé Pierre de Tosquin, un troisième moulin situé à Coulommiers, à l'entrée du Château, *in ingressu Castelli*, moyennant une redevance annuelle de huit setiers d'avoine [1].

Ils firent quelques années après une acquisition plus importante, de Robert de Milly, *de Milliaco*, lequel, par des lettres confirmatives de Thibaut, comte de Troyes, de l'année 1198, leur accorda son champ d'Orgeval, *suum campum de Orgeval*, sa terre cultivée devant la porte de Coulommiers, *ante portam Columbarii*, ses prés avec les essarts nouvellement défrichés, de feu Robert le Gros ou le Gras, *Roberti Pinguis*, et la terre au-dessus de la vigne du Temple, à la charge de lui rendre chaque année dix muids de grains, moitié blé, moitié avoine, provenant de la grange des Templiers [2].

D'autres acquisitions, faites pendant le XIIIe siècle, augmentèrent encore les biens du Temple de Coulommiers, dont le domaine comptait, en 1308, 420 arpents de terre en labour, prés, bois et vignes, trois moulins, appelés le moulin du Château, le moulin des Prés, et le moulin d'Ouches ; le tout d'un revenu de 240 livres petits tournois.

C'est cette année-là que les Templiers de Coulommiers furent arrêtés par ordre de Philippe-le-Bel. Ils étaient dans leur maison au nombre de quatre, un Commandeur et trois frères. Leurs biens ayant été mis sous sequestre, l'administration en fut donnée à Gillon Barillat, prévôt de Coulommiers, qui ne rendit jamais aucun compte de sa gestion pendant les cinq à six ans qu'elle dura. Barillat étant mort insolvable, ses héritiers renoncèrent à sa succession pour ne pas être obligés de payer ce que leur auteur devait au trésor royal.

Aucune acquisition ne se fit pour la commanderie pendant le XIVe siècle. Les Hospitaliers employèrent tous leurs moyens à réparer les dommages que la guerre avait causés à leur maison.

L'Hôpital possédait, près de Maison-Neuve, un bois, où les habitants de Coulommiers avaient un droit d'usage. Ceux-ci y renon-

1. Arch. nat. S 5863, Invent. des titres de la Commanderie de Coulommiers. — 2. Id. S 5178, Suppl. n° 3.

cèrent au commencement du xv[e] siècle, moyennant une somme qui devait servir à bâtir le clocher de leur ville. Par l'acte de renonciation, qui est du 11 juin 1413, quatre-vingt-treize habitants de Coulommiers, se disant la plus grande et saine partie de la population, déclarent que, depuis un temps immémorial, chaque manant et habitant avait droit d'aller tous les ans, le premier dimanche de mai, dans le bois de la Commanderie, « choisir et abastre une perche » d'aulne et icelle abastue estronnée, rognée ou acourcie selon la » voulenté d'un chascun, la prenre et emporter garnie du mouchet » espécialement jusques au dehors de la terre dudit Hospitail. »

Comme ce droit n'était en réalité d'aucun profit pour les habitants et pour ce que, est-il ajouté, « ils avoient à propos de faire édiffier et » ordonner à tousjours en ladite ville ung gros *reloge à cloche* qui » leur sembloit estre chose plus prouffitable pour le temps présent » et à venir, que n'est l'usaige dessus dict ; » ils abandonnèrent ce droit d'usage à Monseigneur le Grand-Prieur de France, pour la somme de 50 écus d'or, du coin du Roi, qui fut comptée et payée par le commandeur de Coulommiers [1].

Cette charte est curieuse, en ce qu'elle nous donne l'origine du clocher, ou, comme on disait alors, du gros *reloge à cloche* de la ville de Coulommiers.

En 1479, la commanderie de Coulommiers fut réunie à celle du Temple de Paris, en conservant toutefois son administration particulière. Les Grands-Prieurs furent pendant quelque temps commandeurs de Coulommiers. Cela dura jusqu'en 1555, où une bulle du Grand-Maître de l'Ordre rétablit l'ancien état des choses, après le décès du titulaire d'alors, qui était François de Lorraine.

La commanderie sous les Grands-Prieurs reçut de notables améliorations. Bertrand de Cluys fit rebâtir à neuf la maison de Coulommiers. Emery d'Amboise restaura la chapelle, et la décora magnifiquement. Cette chapelle était dédiée à sainte Anne, et un frère de l'Ordre, en 1495, y disait la messe trois jours par semaine.

Parmi les nombreux reliquaires qui ornaient alors la chapelle, on remarquait « ung beau bras d'argent doré, auquel estoit l'os du » bras, depuys la joincte du couste, et toute la main de saincte

1. Arch. nat. S 5177, liasse 7.

Digitized by Google

» Anne; la saincture et le pigne (peigne) de ladite saincte, qui ne » sont point enchassez et pareillement des reliques de sainte Barbe » et du sainct huylle de saint Mathieu. »

On voyait autour de l'autel « quatre grants coulompnes de cuyvre, » et à chascune un angle (ange) dessus. »

Il y avait en ornements « sept chasubles garnies d'estolles et » manipules; le tout de soyes ligeres camocas et camelotz de diverses » couleurs, une chappe de satin rouge, deux tuniques et deux dal- » matiques; »

En livres d'église: « deux demi-temps, ung antiphonier, ung » greil, ung psaultier, une legende dorée, ung épistolier et ung » messel noté [1].

Emery d'Amboise fit rétablir sur la rivière de Morin, au faubourg de Coulommiers, trois moulins qui étaient tombés en ruines: un moulin à tan, qu'on louait 8 livres par an, un à drap rapportant 10 livres; et un troisième à blé, valant un muid de froment.

Devenu Grand-Maître de l'Ordre, Emery d'Amboise n'oublia pas la chapelle de son ancienne commanderie. Il y fonda, en 1507, une messe qui se disait les mercredis de chaque semaine. Il donna pour cette fondation une maison qu'il avait achetée dans la ville de Coulommiers, près de la place de Saint-Denis. Cette maison, à usage d'auberge, portait pour enseigne : *A l'Autruche.*

Le revenu de la maison de Coulommiers était, en 1757, de 2,750 liv.; et en 1783, de 6,250 livres.

Le Poncet. — C'était un membre de l'ancienne commanderie de Coulommiers. Ce petit domaine seigneurial, situé dans la paroisse de Doué [2], près du chemin conduisant à l'Orme des Croisettes, avait été donné aux Templiers vers le milieu du XII[e] siècle, par un seigneur de Plancy, ainsi qu'il résulte des lettres de Henri, comte de Troyes, du mois d'avril 1155, portant que Milon, seigneur de Plancy, et Alice, sa femme, ont donné aux frères du Temple, la maison du Poncet, *domum de Poncello*, nommée aussi Maison de Doué, avec le pourpris, les terres, prés et revenus en dépendant, à la charge

1. Arch. nat. S 5558, Visite prieurale de 1495. — 2. Doué (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. Rebais.

Digitized by Google

d'en payer les cens. Le comte Henri, qui approuva cette donation, y ajouta, en faveur des Templiers, la voirie et d'autres droits qui lui appartenaient, avec l'usage de la forêt de *Meauce*, pour le chauffage de ceux qui viendraient demeurer au Poncet [1].

Le domaine du Poncet comprenait, en 1312, une vingtaine d'arpents de terre; mais ce qui faisait son principal revenu, c'était la dîme de Doué et celle de Saint-Germain, village voisin, qui rapportaient par an plus de cinquante muids de grain, à la mesure de Coulommiers, ét des pailles pour trente livres. On renfermait le produit de ces dîmes dans une grange, appelée la Grange de *Molierrain*, dépendante de la maison du Poncet.

Le revenu du Poncet qui était, en 1307, de 220 livres petits tournois, s'élevait, en 1757, à 1,000 livres. A cette dernière date, la maison et la grange n'existaient plus.

Bilbartaut. — Au moment de la chute des Templiers, Bilbartaut était une commanderie de l'Ordre, où il y avait quatre frères. Le titre le plus ancien qui mentionne cet établissement, est un accord fait au mois de février 1219, entre les religieuses de Jouarre et les frères du Temple, au sujet de trois muids de grain que les religieuses avaient droit de prendre chaque année dans la grange de Bilbartaut, *in Granchia de Biberstot*, et aussi au sujet d'une rente foncière de 30 sols tournois due par les Templiers, sur des terres qui leur appartenaient [2].

Bilbartaut était alors une simple grange dîmeresse, dont dépendaient quelques terres dans la censive des religieuses de Jouarre; mais il ne devait pas tarder à devenir un domaine beaucoup plus considérable.

Thibaut, comte de Champagne et de Brie, était renommé pour sa bienfaisance et sa générosité envers les chevaliers du Temple. Ses élans de charité l'entraînaient parfois à leur donner plus qu'il ne pouvait accorder. Il leur avait constitué une rente de quatre-vingt quatorze livres, dont le service lui était devenu tellement onéreux, qu'il voulut la racheter. Pour cela, il leur abandonna, par ses lettres du mois de juin 1232, 400 arpents de terre dans la forêt de *Mahaut* ;

1. Arch. nat. S 5863, Invent. des titres de Coulommiers. — 2. Id., id.

au moyen de quoi les Templières le déchargèrent entièrement de sa rente [1].

Ces 400 arpents de terre constituèrent en quelque sorte le domaine de Bilbartaut qui, avant, n'en comptait que 150, et ne possédait pas de chapelle. Il est vrai qu'à la chute des Templiers, tout était préparé pour en bâtir une, et que les Hospitaliers s'acquittèrent de cette tâche comme d'une dette sacrée.

Pendant le procès des Templiers, le prévôt de Coulommiers avait été chargé de l'administration de la commanderie de Bilbartaut. Il n'avait pas mieux rempli sa mission ici qu'à Coulommiers. Il avait dégarni la maison de toutes les choses nécessaires à l'exploitation des terres. Il avait vendu tout le mobilier, et affermé le domaine de la commanderie à un de ses parents, Jean Barillat, moyennant un rendage de neuf livres par an.

La visite prieurale de 1495 mentionne en ces termes l'état de l'ancienne maison de Bilbartaut : « ung territoire et mestairie, nom-
» mée *Bibertot*, lequel sert pour la garde des estangs, qui peult
» donner de prouffit tous les ans de froment x setiers, et d'avoinne v.
» Ladite mestairie a une forest tout à l'entour, en laquelle aulcune
» foiz a quelque peu de pesson. »

Les étangs qui dépendaient de Bilbartaut, se nommaient : le *Grand-Etang*, qui contenait 107 arpents de terre ; l'étang de *La Porte* (34 arpents) ; l'étang de *La Bergerie* (6 arpents) ; l'étang de l'*Aulne* (18 arpents) ; l'étang du *Four* (12 arpents) ; l'étang de *La Noue ;* l'étang *Frère Nicole* ; l'étang *Tortelette;* l'étang de *Beauregard* (13 arpents) , l'étang *Pierre Martin, La Fourcière* et *La Fourcière-Marion.* Tous ces étangs étaient affermés en 1553, 460 livres tournois ; et en 1757, 900 livres.

La maison de Bilbartaut était située à une demi-lieue de La Malmaison, sur le chemin conduisant de Bilbartaut à la chaussée de l'étang de La *Porte.* Elle comprenait, au siècle dernier, 300 arpents de terre, partie en labour, partie en prairie ; qui rapportaient, avec quelques menues dîmes, 1,600 livres en 1757, et en 1788, 4,000 livres.

Les bois de Bilbartaut et de Maison-Neuve, étaient d'environ 220

1. Arch. nat. S 5863, Invent. des titres de Coulommiers.

Digitized by Google

arpents, et produisaient année commune, à la fin du siècle dernier, 1,850 livres.

Le revenu général de la commanderie de Maison-Neuve et de Coulommiers, qui n'était, en 1495, que de 255 livres, s'élevait, en 1583, à 3,750 livres; en 1757, à 9,000 livres; et en 1789, à 24,580 livres.

Noms des Commandeurs de Maison-Neuve et de Coulommiers.

1324. Frère Jehan de Beaumetz.
1342. Fr. Simon de Chauderon.
1356. Fr. Guy de la Noue.
1372. Fr. Jehan Delacourt.
1379. Fr. Raoul de Borg.
1388. Fr. Jehan le Braquier.
1394. Fr. Pierre le Bescot.
1398. Fr. Jehan le Gruier.
1400. Fr. Jehan Fromentin.
1414. Fr. Eustache de Cueilly.
1424. Fr. Henri de Bye.
1433. Fr. Jehan le Gay.
1448. Fr. Roger Sergent.
1455. Fr. Simon Hardy.
1469. Le chevalier Bertrand de Cluys, Grand-Prieur de France.
1483. Le chev. Emery d'Amboise, id.
1504. Le chev. Jacques de Château-Châlons, id.
1506. Le chev. Antoine Chabot, id.
1510. Le chev. Pierre de Pons, id.
1514. Le chev. Charles de Brumières, id.
1518. Le chev. Nicolas d'Aubusson, id.
1520. Le chev. Philippe de Villiers-l'Isle-Adam, id.
1523. Le chev. Pierre de Cluys, id.
1537. Le chev. Jacques de Bourbon, id.
1542. Le chev. Philippe Carleau, id.
1547. Le chev. Claude Danssienville, id.
1549. Le chev. François de Lorraine, id.

Digitized by Google

1565. Le chev. Thomas de Mye, dit Guespré.
1583. Le chev. Georges de Regnier, dit Guerchy.
1596. Le chev. Nicolas Aguevin, duc de Vilvaudé.
1601. Le chev. Hugues de Fouilleuse de Flavacourt.
1630. Le dit George de Regnier, dit Guerchy.
1634. Le chev. Jean de Mondion, seigneur de la Salle.
1639. Le chev. Maximilien de Dampont, bailli de la Morée.
1665. Le chev. Jacques de Gaulne de Covigny.
1682. Le chev. Nicolas Chevestre de Cintray.
1688. Le chev. Gabriel de Fresnière.
1701. Le chev. Louis le Tonnelier de Breteuil, maréchal-de-camp des armées du Roi, capitaine au régiment des Gardes françaises.
1716. Le chev. François de Comminges, abbé commandataire de l'abbaye royale de N.-D. de Loroux en Anjou.
1731. Le chev. Jean-Jacques de Mesmes.
1744. Le chev. Constantin-Louis d'Estourmel, chef d'escadre des armées navales du Roi.
1763. Le chev. de Picot de Combrieux.
1772. Le chev. Charles-Pierre de St-Pol-Hécourt.
1776. Le chev. Claude de Rouvray de St-Simon.
1788. Le chev. François-Thérèse de Géraldin.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE CHEVRU.

Membres : CHAUFFOUR, ancienne commanderie, — RIGNY, id. — *Rains*, — SOIGNIES, ancienne commanderie, — TREFOLS, id. — L'ancien Temple de SEZANNE.
Noms des Commandeurs.

L'établissement des Templiers à Chevru [1] remonte aux premières années du XIIIe siècle, et résulte de plusieurs acquisitions qu'ils firent alors dans cette paroisse. Des lettres de Blanche, comtesse de Troyes, du mois d'août 1203, portent qu'en sa présence, Hugues de Chamilly, *de Chamilliaco*, et Gille, sa femme, tant en leurs noms qu'en celui et se faisant fort du fils d'Etienne de La Tour, avaient vendu aux frères du Temple, leur part du village de Chevru, *partem suam de villa de Chevrous*, moyennant 120 livres, prix pour lequel les frères avaient constitué une rente foncière de 11 livres par an. Cette rente devait être touchée par Hugues de Chamilly et sa femme, jusqu'à ce que le fils d'Etienne de La Tour ait atteint son âge de majorité. Il était convenu que s'il refusait alors de ratifier la vente, le prix en devait être réduit à 60 livres, comme aussi dans le cas où le sieur de La Tour viendrait à mourir avant sa majorité, ses héritiers ne pouvaient rien réclamer, si ce n'est une partie de la rente foncière fixée à sept livres et demie par an [2].

1. Chevru (Seine-et-Marne), arrond. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher. — 2. Arch. nat. S 5179, Suppl. n° 7.

Digitized by Google

Quelques années après, les Templiers acquirent par voie d'échange, de Pierre de Cornillon et de Gille, sa femme, la rente d'un muid de blé à prendre chaque année, dans le moulin de Pont-Aufroy (?), *in molendino de Ponte Aufredi*, un pré au Buisson, *apud Buissum* [1], des cens et coutumes à La Bretonnière, *ad Breteneriam* [2], à Chercot, *Charcot* [3], à l'Essart, *ad Essartum*, à la Montagne, *ad Montem* [4], au Bourget, *ad Borgeel* [5], à Chauffery, *ad Escauferies* [6], tout le terrage que le dit sieur de Cornillon possédait aux dits lieux, et tout ce qu'il pouvait avoir entre le chemin ferré, *inter cheminum ferratum*, La Vanne [7], Moret, *Moretum* [8], jusqu'à La Bretonnière, ainsi qu'il résulte des lettres de Gaudefroy, évêque de Meaux, du mois de février 1209 [9].

La même année, les Templiers achetaient des religieux de la Charité-sur-Loire, tout ce que ceux-ci possédaient à Chevru.

La maison de la commanderie était située à un quart de lieue, à l'est du village.

« A ung mille près de ladite maison, est le villaige dudit Chevreu,
« auquel a de L a LX habitans, desquels les XL ou environ sont hom-
« mes justiciables de la religion, aveeque toute jurisdicion et justice
» levée audit lieu. » (Visite de 1495).

Près de la maison, se trouvait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, où l'on disait la messe trois jours par semaine.

Le Commandeur jouissait de toutes les dimes de la paroisse de Chevru, et avait le patronage et la collation de la cure.

Les terres du domaine étaient d'environ 350 arpents, dont la plus grande partie dépendait de la maison de la commanderie, et le surplus, d'une ferme appelée la ferme de la *Maison-Rouge*, située à Chevru, près de l'église.

La commanderie avait encore, non loin de Chevru, deux autres domaines. L'un, appelé *le Temple*, au Fay-Banchelin, paroisse de

1. Le Buisson, sur la rivière du Morin, entre Coulommiers et Chauffery; carte de Cassini. — 2. La Bretonnière, près du Buisson, id. — 3. Chercot, à une demi-lieue est de La Bretonnière, id. — 4. La Montagne, commune de St-Siméon (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher. — 5. Le Bourget, commune du dit Saint-Siméon. — 6. Chauffery (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. Rebais. — 7. Saint-Remi de La Vanne (id.), arr. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher. — 8. Jouy-sur-Moret ou Merut, aujourd'hui Jouy-sur-Morin (id.), mêmes arr. et cant. — 9. Arch. nat. S 5179, Suppl. n° 7.

Digitized by Google

Chailly-en-Brie [1], où il y avait au XVe siècle, une maison avec une soixantaine d'arpents de terre, tenant au chemin qui conduisait à Marolles ;

L'autre, appelé la ferme *du Bourget*, paroisse de Saint-Siméon [2], sur le chemin menant au Grand-Mont, comprenant 100 arpents de terre, et dont les bâtiments n'existaient plus au XVIIe siècle.

Un fief relevait de la seigneurie et commanderie de Chevru, c'était le fief de *Lhommé*, situé dans la paroisse de Choisy-en-Brie [3], consistant en une maison avec quelques terres, et qui appartenait en 1702, à Charles de Lhommé de la Ruyère, chevalier de Saint-Lazare; et en 1764, aux demoiselles Madeleine et Gennevièvе de Lhommé, dames de Coffery, Lhommé et La Boulloie.

La commanderie possédait encore indivisément avec les Chartreux de Paris, le fief des *Sommes*, situé dans la paroisse de Beautheil [4], et dont mouvait la terre et seigneurie de Maillard, qui se trouvait dans les environs.

Le revenu de Chevru était, en 1788, de 9,000 livres. Il n'était que de 200 livres au XVe siècle, alors que pour en élever le chiffre, les Hospitaliers jugèrent à propos d'y réunir d'autres biens.

Il y avait dans la Brie deux petites commanderies : l'une, nommée commanderie du Temple de Chauffour [5], et l'autre, commanderie de l'Hôpital de Rigny [6]. Elles furent toutes les deux réunies en 1470, à la commanderie de Chevru.

Au XVIIe siècle, une autre annexion fut faite à Chevru : la commanderie de Tréfols [7], en Champagne.

CHAUFFOUR. — Il n'y avait là d'abord qu'une simple grange qui servait aux Templiers, pour renfermer leurs dîmes. Des lettres du mois de juin 1212, de Gaudefroy, abbé de Saint-Jacques de Provins, nous font connaître que cette grange leur avait été donnée avec dix arpents de terre et douze deniers de cens, par Hugues de Praières,

1. Chailly-en-Brie (Seine-et-Marne), arr. et cant. Coulommiers. — 2. Saint-Siméon (id.), arr. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher. — 3. Choisy-en-Brie (id.), mêmes arr. et cant. — 4. Beautheil (id.), arr. et cant. Coulommiers. — 5. Chauffour (id.), commune de Jouy-le-Chatel, arr. Provins, cant. Nangis. — 6. Rigny, commune des Ormeaux (id.), arr. Coulommiers, cant. Rozoy-en-Brie. 7. Tréfols (Marne), arr. Epernay, cant. Montmirail.

Digitized by Google

de Praeriis, Etienne, Guillaume et Jean, ses frères, qui leur avaient cédé, en outre, moyennant finance, d'autres terres et censives à Chauffour, *apud Chaufor*, et le droit de ramasser le bois mort dans le bois Hunaut, *in bosco Hunauldi* [1].

Des lettres de la même année, d'Eudes, maître de la Maison des pauvres ou de l'Hôtel-Dieu de Provins, portent que Simon Courteron et Helvide, sa femme, ont déclaré en sa présence, avoir donné aux frères du Temple, tout ce qu'ils possédaient à Orbies [2], près de Chauffour, dépendant du fief de Jean Le Gay ou Le Jais, chevalier, avec le tiers de 34 arpents de terre, dont ils leur vendaient les deux autres tiers pour 39 livres 15 sols [3].

En janvier 1224, l'abbé de Jouy, pour obtenir des Templiers de Chauffour, près de Jouy-le-Châtel, *Templariis de Calido Furno juxta Joiacum castrum*, une renonciation à un droit d'usage qu'ils avaient dans ses bois, leur donna trente arpents de terre pour être ajoutés à ceux de leur bois Hunaut [4].

Vers le milieu du XIIIe siècle, la maison de Chauffour, avec les terres et bois en dépendant, fut donnée à vie à un nommé Adam Bourdon, citoyen de Paris, *civis parisiensis*, à la charge et sous la condition d'y reconstruire à ses frais, tous les bâtiments alors tombés en ruines, et d'améliorer la culture des terres. Il paraîtrait qu'à sa mort, les Templiers eurent assez de peine à rentrer en possession de leur maison. Le Roi, par un ordre expédié en 1296, à son bailli de Troyes, lui prescrivit de faire opérer en leur faveur, cette restitution [5].

La maison de Chauffour subit de nouveaux désastres à la fin du XVe siècle ; car nous voyons Gauthier Coulon, commandeur de Reims et de Chevru, accorder en 1494, en arrentement perpétuel, à Jehan Coulon le jeune, demeurant au Bas-Orbies, paroisse de Jouy-le-Chatel, « les masures du Temple où souloit avoir maison, chapelle, » granche, estables, cour, jardin et pourpris, nommé *le Pastis* ou » *Vieil Chaufour*, contenant un arpent, clos de fossés, tenant à la » forest de Jouy, avec 80 arpens de terre, sis audit lieu, moyennant

1. Arch. nat. S 5183, Suppl. n° 1. — 2. Orbies, commune de Jouy-le-Chatel (Seine-et-Marne), arr. Provins. — 3. Arch. nat. S 5183, Suppl. n° . — 4. Id., id. n° 3. — 5. Id., id. n° 2.

Digitized by Google

» le rendage ou canon annuel, pour les masures et accins, de cinq » sols t., et de soixante sols pour les terres, et en outre à la charge » et condition expresse de faire réédifier sur lesdits héritages, une » maison de deux travées et deux travées d'estables, dedans quatre » ans, et de essarter et mettre en culture dix arpens de terre en » dedans six ans [1]. »

Deux fiefs appartenaient à la maison du Temple de Chauffour. Le fief de *Lespingaut*, consistant en un certain nombre de censives qui se percevaient au Petit-Paris, paroisse de Jouy-le-Chatel ; et le fief *du Lutz*, dans la même paroisse, rue du Lutz, composé de censives sur cent arpents de terre, bornés du nord au midi par un ravin, appelé le ruisseau de Bouilly.

Le revenu de Chauffour était, en 1583, de 100 livres; en 1675, de 160 liv. t.; en 1717, de 200 livres. Il avait atteint en 1788, le chiffre de 1,570 livres. La maison n'existait plus depuis le commencement du XVIIe siècle.

RIGNY. — Nous avons trouvé cette ancienne commanderie de l'Hôpital mentionnée, pour la première fois, dans une charte d'Hugues de Châtillon, fils du feu comte de Saint-Pol, de l'année 1227, par laquelle Etienne de Baucelle, prévôt de Crecy, a déclaré donner à la maison de l'Hôpital de Rigny, *domui Hospitalis de Rigniaco*, vingt arpents de bois que lui, Hugues de Châtillon, avait précédemment accordés au dit Baucelle, dans la forêt de Brie, en échange d'autres terres [2].

Trois ans après, en 1230, nous voyons Pierre, évêque de Meaux, faire donation à l'Hôpital de Rigny, de trente arpents de terre, que Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, lui avait concédés pour en disposer envers qui bon lui semblerait. Ces trente arpents étaient à prendre dans le bois appelé *les Usages de Guerard*, situé près Pezarche [3], du côté de Rigny [4].

Une sentence arbitrale, du 15 décembre 1298, mit fin à une contestation qui s'était élevée entre le Grand-Prieur de France et l'abbé

1. Arch. nat. S 5183, 2e liasse. — 2. Id. S 5163, Suppl. n° 22. — 3. Pezarche (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. Rozoy-en-Brie. — 4. Arch. nat. S 5163, Suppl. n° 24.

de Marmoutier, au sujet d'un droit de dîme que ce dernier prétendait avoir sur les terres de l'Hôpital, appartenant à la maison de Rigny, *domui de Rungniaco*, dans les paroisses des Ormelles [1] et de Guérard [2], au diocèse de Meaux [3].

La maison de Rigny avec sa chapelle, se trouvait située, comme nous l'avons dit, dans la paroisse des Ormeaux, sur un chemin nommé le chemin de la Planchette. Elle était affermée en 1583, avec la grange de *Rains*, dont nous parlerons ci-après, 130 livres. Le domaine comptait environ 140 arpents de terre. Ce nombre était réduit, au siècle dernier, à 60. La chapelle avait été démolie ; la maison restait, et était louée en 1788, avec les terres, 455 livres.

L'ancienne commanderie de Rigny possédait deux membres : une maison, appelée la Grange de *Rains* ; et une autre, nommée *Soignies*, qui avait été autrefois une commanderie du Temple.

Rains. — La Grange de Rains était située près de Hautefeuille [4], dans l'ancienne châtellenie de Crécy. Il en dépendait 80 arpents de terre. Le Roi accorda, en 1329, aux Hospitaliers, des lettres d'amortissement pour ce domaine. Son revenu était alors de 42 livres tournois.

Au siècle dernier, il ne restait de la Grange de Rains, que les terres qui étaient affermées, en 1788, 900 livres.

Soignies [5]. — Cette ancienne commanderie du Temple avait été supprimée par les Hospitaliers, et réunie à leur maison de Rigny, peu de temps après la chute des Templiers. Elle avait fait partie des biens que Hugues de Praieres avait donnés à ces derniers en 1194, comme il se voit dans des lettres confirmatives de Marie, comtesse de Troyes, datées de la même année, par lesquelles elle approuve l'abandon fait par Hugues et sa femme, aux frères du Temple, de leurs terres cultivées et de leur maison de Soignies, *gagnagium et herbagium de Soeigniaco*.

La visite prieurale de 1495 mentionne ainsi la maison de Soi-

1. Les Ormeaux (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. Rozoy-en-Brie. — 2. Guérard (id.), arr. et cant. Coulommiers. — 3. Arch. nat. S 5183, Suppl. n° 7. — 4. Hautefeuille (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. Rozoy-en-Brie. — 5. Soignies (Marne), arr. Epernay, cant. Montmirail.

Digitized by Google

gnies : « Y a ung villaige deppendant de la commanderie de Regny, » nommé *Songnies*, auquel a une chappelle assez competemment » entretenue; la maison dudit lieu est en assez bon estat. Ledit » Songnies est affermé chascun an, pour le pris de x livres. »

Tréfols. — Cette maison a commencé comme beaucoup d'autres, par être une grange, où les Templiers renfermaient le produit de leurs dîmes ou des terres qu'ils avaient aux environs. Des lettres de Mannessier de Galande, du mois de mai 1209, portent que ce Seigneur avait donné aux frères du Temple, la tierce partie d'une rente de 52 setiers de blé qu'il avait sur la grange du Temple de Tréfols, *in granchia Templi de Trefox*, et de 20 sols sur le tonlieu de la dite ville [1].

Un chevalier, du nom de Gilot, donnait en juin 1233, aux frères du Temple, 46 sols sur sept livres de rente qu'il possédait sur le moulin de Tréfols, *in molendino de Trefous*, nommé le Moulin-le-Comte, *molindinum Comitis* [2].

Nous trouvons non plus la Grange, mais la Maison de Tréfols, mentionnée dans des lettres de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, du mois de juin 1263, par lesquelles il approuva et confirma la vente faite aux frères de la chevalerie du Temple, par Etienne du Bois, de dix-neuf arpents de terre, situés entre le Plessis et la maison du Temple de Tréfols, *inter Plexium et domum militie Templi de Trefos* [3].

Les Hospitaliers, qui remplacèrent les Templiers à Tréfols, continuèrent d'en augmenter le domaine, comme le constatent divers actes, et entre autres, une charte délivrée sous le scel du garde de la prévôté de Paris, du mois de juin 1315, portant que Jéhan de Tiercelieu, écuyer, et dame Ermeline du Bois, sa femme, ont cédé, par voie d'échange, à Pierre-Simon Leroy, Grand-Prieur de France, et au couvent de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, l'*Hôtel du Bois*, en la paroisse de *Tréfos*-en-Brie, avec 41 sols 3 deniers de cens, douze boisseaux de blé de rente, droit de terrage au travers du Champguyon [4]; 81 arpents de terre arable aux lieux dits le Champ dessous

1. Arch. nat. S 5184, Suppl. n° 3. — 2. Id., id. n° 1. — 3. Id., id. n° 2. — 4. Champguyon, au sud-est de Trefols (Marne), arr. Epernay, cant. Montmirail.

Digitized by Google

la Noue, le Champ-Marfeu, le Champ-lez-les-Corrois, etc.; 8 arpents de bois près de l'Hôtel; 5 arpents de pré; la sergenterie de la ville de *Tréfos*, franchises, droitures et prison du lieu [1].

En 1503, la maison de Tréfols avait pour commandeur frère Armand des Carrois. Son domaine comprenait : le Moulin-le-Comte, dont nous avons déjà parlé, 400 arpents de terre, 30 arpents de bois, 28 arpents de pré, le quart du tonlieu de Tréfols, un droit de terrage et des cens à Leuse [2].

Elle avait dans ses dépendances, la maison *du Bois-Guyot*, avec 73 arpents de terre dans la rue aux Veaux, à Tréfols, et la maison de *Champguyon* qui en comptait 220. Ces maisons avaient disparu en 1512, et leurs terres avaient été réunies au domaine de Tréfols.

Le Commandeur avait droit de moyenne et basse justice sur les sujets de Rouilly, Changillart et Chigneux, dépendances de Tréfols, avec cens, saisines et amendes dans le Rouilly, aux Chigneux, au Pré-Neuf, au Buisson près Changillart, aux *oches* de Changillart, au Ru-Crosnier, à *Grenay*, ainsi qu'à *Joysel*, sur les terres du Chatel et du Moulin-le-Comte, etc.

De tout temps, la maison de Tréfols eut sa chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, et dans laquelle, au siècle dernier, on disait encore la messe deux jours par semaine.

Le revenu de Tréfols était, en 1788, de 1,750 livres. Il n'était que de 315 livres tournois en 1550. La maison de Tréfols cessa d'être un chef-lieu de commanderie vers le milieu du XVII[e] siècle. Elle figure dans un terrier de 1668, comme un membre de la commanderie de Chevru.

SÉZANNE. — Ancien membre de Tréfols. Il y avait au XV[e] siècle, au faubourg de Broyes, à Sézanne, une maison qu'on appelait le *Temple de Sézanne*, et qui n'était plus, au siècle suivant, qu'une vieille masure près du *Ru* de cette ville. Elle avait servi dans le temps des guerres, de maison de refuge au commandeur de Tréfols. Il en dépendait quatre à cinq arpents de terre, au lieu dit *Champ-Puant*, et un quartier servant de halle en la rue Traversaine.

1. Arch. nat. S 5184, Suppl. n° 4. — 2. Leuse, commune de Morsains (Marne), arr. Epernay, cant. Montmirail.

La maison de Sézanne ayant été supprimée, le peu de terres qui en dépendait fut donné à cens et à rente perpétuelle.

Le revenu général de la commanderie de Chevru était, en 1495, de 132 livres; en 1512, de 955 livres; en 1583, de 1,800 livres; en 1666, de 5,680 livres; en 1757, de 6,000 livres; et enfin, en 1788, de 17,080 livres.

NOMS DES COMMANDEURS DE CHEVRU.

1330. Frère Henri de Monnis.
1335. Fr. Jehan Collet.
1342. Fr. Guillaume Delamotte.
1370. Le chevalier Robert de Juilly, Grand-Prieur.
1377. Fr. Pierre Bruyant.
1378. Fr. Guy de St-Laurent.
1388. Fr. Jehan Braquier.
1403. Fr. Nicolas Baurain.
1407. Fr. Jehan Fromentin.
1410. Fr. Denis Lemire.
1424. Fr. Denis Guibe.
1460. Fr. Nicole de Baurain.
1486. Fr. Gauthier Coulon.
1500. Fr. Guillaume Bertrand.
1503. Fr. Guillaume de Nouvion.
1527. Le chevalier Hubert de Bourdon.
1544. Le chev. Charles Pipa.
1556. Le chev. Jehan de St-Germain.
1562. Le chev. Christophe Charpentier.
1586. Frère Antoine Fournier.
1603. Fr. Jehan de Lépine.
1634. Le chevalier Barthélemi Patelle.
1637. Le chev. Pierre de Caen.
1644. Le chev. Nicolas Vigneron.
1665. Le chev. Jean de Haudesens des Clozeaux.
1672. Le chev. Marcoult de La Haye.
1680. Le chev. Jacques Asselin.

Digitized by Google

1692. Le chev. Charles Merien.
1700. Le chev. Alexandre-François de Haudesens des Clozeaux.
1715. Le chev. Louis Liegeot.
1717. Le chev. François Ancelot.
1732. Le chev. Louis-Adrien Cabueil.
1736. Le chev. Henri-Auguste Bataille.
1750. Le chev. Nicolas Brucelles.
1764. Le chev. Jean-Louis Godart de Beaulieu.
1781. Frère Antoine Bocheron, prieur de St-Jean-en-l'Ile.
1786. Fr. Louis-Augustin Godeheu, servant d'armes.

ANCIENS COMMANDEURS DE CHAUFFOUR.

1356. Fr. Louis Beuyant.
1376. Fr. Dimanche Blanchart.

ANCIENS COMMANDEURS DE RIGNY.

1330. Fr. Henri de Monnis.
1368. Fr. Jehan Leroy, prêtre.
1415. Fr. Regnaut Petit.
1419. Fr. Nicolas Dasquet.
1421. Fr. Denis Guibe.
1457. Fr. Denis Guillot.

ANCIENS COMMANDEURS DE TRÉFOLS.

1392. Fr. Pierre Bruyant.
1422. Fr. Jean Martin.
1423. Fr. Jean Cholet.
1460. Fr. Nicole de Baurain.
1503. Fr. Armand des Carrois, prêtre.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE LA FERTÉ-GAUCHER.

Membres : L'ancien Temple de CHAMPBONNOIS, — VIFFORT, ancienne commanderie, — *Essises,* — Maison à *Château-Thierry,* — FRENOY, ancienne commanderie.
Noms des Commandeurs.

Le premier établissement des Templiers à La Ferté-Gaucher [1], ne paraît avoir été qu'une simple grange, appelée la Grange de *Costram*, qui servait à renfermer les dîmes que l'Ordre possédait dans les environs. Mais au commencement du XIIIe siècle, cette grange était devenue un domaine considérable par les constructions qu'on y avait élevées et par les terres et revenus qui en dépendaient. C'est alors qu'il surgit, entre le seigneur de La Ferté et les Templiers, une grave contestation, qui demanda l'intervention du Roi pour y mettre fin.

Jean de Montmirail, seigneur d'Oisy, et Mathieu de Montmirail, seigneur de La Ferté-Gaucher, son frère, disaient qu'après la mort de leur père, et pendant leur minorité, l'incurie de leur mère ou sa trop grande condescendance envers les Templiers, avait permis à ceux-ci d'agrandir leur établissement de La Ferté, au préjudice de leur domaine et de leurs droits seigneuriaux.

1. La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers.

Digitized by Google

Jean de Montmirail prétendait que, sans la permission du seigneur de la Ferté, ils n'avaient pu légitimement bâtir leur maison de *Contram ;* faire des plantations, et convertir des prés en terres à labour. Il leur reprochait d'avoir ruiné sa pêcherie, en détournant le cours des eaux; et, ce qui était plus grave, d'avoir incorporé dans leur domaine diverses parties de terre de la seigneurie. Il ajoutait que toutes les acquisitions qu'ils avaient faites, dépendant du fief de La Ferté, avaient eu lieu à l'insu du seigneur, et sans payer aucun droit de relief ou de cens. Il citait, au nombre de ces acquisitions irrégulièrement opérées, les fiefs de Balard, de Gaudefroy de Montvereux, *de Monte veroso*, de Gibert du Chanoy, de *Charnoio* [1], les terres et prés achetés du seigneur Arnoud de Montanglaust, *de Monte Engleaudi* [2], la portion de moulin qui appartenait à Bienraide, *Beneredo ;* des vignes à La Ferté-Aucol, *apud Firmitatem Auculphi* [3]; les maisons de *Gaudi* et d'*Hérupe*, achetées des religieux de Reuil, *de Rodolio* [4], les terres et les essarts de La Sablonnière [5], et autres terres provenant des hommes de Margny, *de Marigniaco* [6], et d'Artonges, *de Heriteongiaco* [7].

Il leur reprochait encore d'avoir construit une maison à *La Bacane*, sur des terres dont ils s'étaient emparés, mouvant de la seigneurie, et pour lesquelles ils n'avaient jamais payé de cens.

Le Roi, à qui la plainte des seigneurs de La Ferté-Gaucher était parvenue, ordonna une enquête qui fut suivie d'un arbitrage. Les arbitres nommés furent Guy de la Ravière, écuyer, Eudes Héroles, et l'abbé de Longpont.

Par leur sentence du mois de mars 1217, à laquelle adhérèrent les Templiers et Jean de Montmirail, les arbitres décidèrent que les frères du Temple paieraient à Jean, une somme de 660 livres, à titre d'indemnité ; moyennant quoi, celui-ci les laisserait jouir paisiblement de leurs possessions ci-dessus mentionnées, et renoncerait à toutes réclamations et prétentions contraires. De plus, le seigneur

1. Le Chanoy, au sud de La Ferté-Gaucher. — 2. Montanglaust, commune de La Ferté-Gaucher. — 3. Aujourd'hui La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), arr. Meaux. — 4. Reuil (id.), arr. Meaux, cant. La Ferté-sous-Jouarre. — 5. Sablonnières (id.), arr. Coulommiers, cant. Rebais. — 6. Margny (Marne), arrond. Epernay, cant. Montmort. — 7. Artonge (Aisne), arr. Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie.

Digitized by Google

Jean voulut bien consentir à ce que les Templiers pussent acquérir dans son fief des terres à labour, jusqu'à concurrence de deux charrues de 300 arpents, mesure de Provins, à la condition que les récoltes de ces terres ne pourraient être déposées ailleurs que dans leur grange de *Costram*. De leur côté, les Templiers s'engagèrent à ne pouvoir à l'avenir, bâtir ni élever aucune construction, hors de leur pourpris, sans la permission du seigneur [1].

Cette convention reçut, en 1228, l'approbation de Mathieu de Montmirail.

Un état de la commanderie de La Ferté, de l'année 1474, tiré de la grande chancellerie de Rhodes, nous fait connaitre que le chef-lieu de cette commanderie comprenait une belle et grande maison, avec une chapelle dédiée à la sainte Vierge, sise dans un grand verger clos de murs, le long du grand chemin de La Ferté à Sézanne.

Il dépendait de cette maison 350 arpents de terre, dont 50 au lieu dit Le Chanois, *in loco dicto Le Charnoy* [2], 29 arpents de vigne, d'un rapport de 17 muids de vin, 30 arpents de pré, 90 arpents de bois avec un réservoir près de la maison.

La quatrième partie du moulin de Guillard, *molendini Gillardi* [3].

Cens et rentes autour la maison, XXI sols, VII poules.

A Flegny, *apud Fligniacum* [4], 20 arpents de terre provenant du fief Balard.

A Sablonnières, *apud Sablonieres*, terrage et droits d'usage dans les bois.

Sur la dîme de Sancy, *Censi* [5], 27 setiers de blé.

Aux environs de Pierrelay, *circa Petram latam* [6], 90 arpents de bois et de terre arable, aux lieux dits la Haute-Borne, *alta bunna*, près de la maison de *Predamlou*, et à la fontaine aux Hantes, *ad fontem es Hantes* [7].

Sur la dime de Moutils, *super decimam de Monasteriis* [8], la tierce partie.

1. Arch. nat. S 5159, Suppl. n° 4. — 2. Le Chanois, au sud de La Ferté-Gaucher; carte de Cassini. — 3. Guillard, sur le Morin, à l'est de La Ferté; même carte. — 4. Flegny, au sud de Saint-Barthélemy (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher; même carte. — 5. Sancy (id.), arrond. Provins, cant. Villiers-Saint-Georges. — 6. Pierrelay, à l'est de Saint-Mars (id.), arr. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher. — 7. Les Hantes, au sud de Pierrelay; carte de Cassini. — 8. Moutils (id.), arr. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher.

Digitized by Google

A Ferrière, *apud Ferreriam* [1], et dans la paroisse de Saint-Mars [2], cens et rentes qui étaient de la censive de Balard et du fief de Gaudefroy de Montvereux [3], neuf setiers de blé par an.

Sur le grand chemin qui passe à Saint-Mars, six arpents de terre.

Au territoire de Luat [4], 62 arpents de terre, mouvant de Regnier des Granges.

Toute la terre de *Blancol*, provenant des héritiers de Hugues Morel.

Autour de la terre de Lécherolles, *Lecherot* [5], au lieu dit La Fontaine, 32 arpents de terre provenant de Jean de La Noue.

A Magny, *apud Mesnillum* [6], 4 arpents de terre

Sur le moulin de Jouy, *supra molendinum de Joy* [7], 6 livres.

Tout ce qui venait de Guillaume de Sablonnières, et fut donné par lui en 1195, dans la banlieue de La Ferté-Gaucher, *infra Benleucam Firmitatis Galeheri* [8].

Sur la maison du Chenoy, ce qui se percevait habituellement à la fête de St-Remi [9].

Le revenu de la maison de La Ferté et de ses dépendances était, en 1757, de 800 livres. Il s'élevait en 1783, à 1,700 liv.

Il dépendait de la commanderie un membre, nommé *le Temple de Champbonnois*, dans la paroisse de Choisy-en-Brie [10]. On y réunit au xve siècle, la commanderie du Temple de Viffort [11] et celle de Frenoy [12].

Champbonnois. — Le Temple de Champbonnois est marqué sur la carte de Cassini, à une lieue ouest de La Ferté-Gaucher. Cette maison avec la chapelle qui en dépendait, était située sur le chemin Minois.

1. La Ferrière, au nord-est de Saint-Mars. — 2. Saint-Mars (Seine-et-Marne), cant. La Ferté-Gaucher. — 3. Les fiefs de Balard et de Montvereux étaient dans la paroisse de Saint-Mars. — 4. Le Luat, bois situé sur La Ferrière et Courvosne, paroisse de Saint-Mars. — 5. Lecherolles (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher. — 6. Magny, près de Saint-Barthélemy, cant. La Ferté-Gaucher. — 7. Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne), même canton. — 8. Arch. nat. S 5159, Suppl n° 12. — 9. Id., liasse 5. — 10. Choisy-en-Brie (Seine-et-Marne), cant. La Ferté-Gaucher. — 11. Viffort (Aisne), arr. Château-Thierry, cant. Condé. — 12. Frenoy (Aube), arr. Nogent-sur-Seine, cant. Villenauxe.

Digitized by Google

La chapelle dédiée à la sainte Vierge et à saint Antoine de Padoue, fut détruite pendant les guerres du xve siècle, et on ne jugea pas à propos de la rétablir.

Les terres du Temple à Champbonnois étaient, en 1474, de 300 arpents, dont la plus grande partie se trouvait en friche et abandonnée. Des habitants de Choisy, village voisin, s'en emparèrent pour les cultiver à leur profit. Le Commandeur d'alors était celui de Chantreine, Jacques Caillot. Presque toujours absent, il ne pouvait surveiller les intérêts de sa commanderie de La Ferté, et savoir ce qui s'y passait. C'est ainsi qu'il perdit presque toutes les terres de Champbonnois. Après lui, vint un autre Commandeur, Jean Léonard, qui voulut rentrer en possession de ces biens. Il intenta pour cela un procès contre le prieur de Choisy, seigneur du lieu, dans la mouvance duquel se trouvait la maison de Champbonnois; il l'accusait d'avoir laissé les hommes de sa seigneurie s'emparer des terres de l'Ordre. Le prieur répondait qu'il avait à Choisy et dans ses dépendances, la haute, moyenne et basse justice, et que de tout ce qui s'y trouvait, rien n'appartenait à la commanderie; qu'au surplus, il y avait plus de 34 ans que ses hommes étaient en possession des biens que réclamait le Commandeur, et qu'il y avait en tous cas prescription.

On finit cependant par s'arranger, et le prieur de Choisy restitua au Commandeur le fonds de la maison qui avait été détruite, contenant 9 arpents de terre, et 33 autres arpents qui tenaient à l'ancien manoir. Ces terres étaient affermées, en 1782, 500 livres.

Viffort. — Ancienne commanderie du Temple, qui comprenait autrefois deux membres; la terre et seigneurie d'Essises [1], et une maison à Château-Thiery [2].

La maison du Temple de Viffort et sa chapelle dédiée à saint Georges, se voyaient au xvie siècle, sur la gauche de la route de Château-Thiery à Montmirail, dans l'angle formé par la rencontre du chemin de Viffort à Chamblon, avec celui conduisant à la Malmaison.

1. Essises (Aisne), arr. Château-Thierry, cant. Charly. — 2. Château-Thierry (id.), chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

Nous n'avons aucun titre qui puisse nous faire connaître l'origine de cet établissement. Nous trouvons seulement que les Templiers de Viffort eurent, comme ceux de La Ferté-Gaucher, de nombreux démêlés au XIIIe siècle, avec les seigneurs de Montmirail, au sujet de la justice du lieu qu'ils habitaient. Une sentence arbitrale du mois de septembre 1229, vint mettre un terme à ces conflits, et il fut alors reconnu que la haute, moyenne et basse justice de Viffort et de ses dépendances, appartenait à Jean, seigneur de Montmirail, et que les Templiers n'auraient le droit qu'une fois par an, de tenir les plaids dans leur maison, en ne pouvant se servir d'autres sergents que de ceux du seigneur de Montmirail [1].

Quelques années après, nous voyons le même seigneur de Montmirail donner à la maison du Temple de Viffort, *domui Templi de Viforz*, cent sols de rente à prendre le jour de saint Martin d'hiver, chaque année, sur le péage et tonlieu de Montmirail, *de Montismirelli* [2], ainsi qu'il résulte de ses lettres, du mois de novembre 1237 [3].

Les Hospitaliers, en possession de la commanderie de Viffort, jugèrent à propos, vu son peu d'importance, de la réunir à la commanderie de La Ferté-Gaucher, dont elle devint un membre à la fin du XVe siècle.

La maison et la chapelle de Viffort n'existaient plus au XVIIe siècle. Les terres qui en dépendaient, au nombre de 80 arpents, étaient affermées, avec quelques autres revenus, en 1757, 645 livres ; et en 1783, 1,000 livres.

Essises. — La terre et seigneurie d'Essises fut donnée au commencement du XIIIe siècle, aux chevaliers du Temple, par une noble dame Mésinde, veuve de Gillon de Châlons, qui déclara dans des lettres d'Haymard, évêque de Soissons, du mois de novembre 1211, leur faire abandon de toute sa terre d'Essises, *terram suam de Essistes*, tant en domaine qu'en droits de justice et de seigneurie [4].

Nous ne savons quelle était l'importance de cette terre ni ce qu'elle devint sous les Hospitaliers ; car il n'en est plus parlé à partir du XIVe siècle.

1. Archives nat. S 5159, Suppl. n° 1. — 2. Montmirail (Marne), arr. Epernay, chef-lieu de canton. — 3. Arch. nat. S 5159, Suppl. n° 11. — 4. Id., id. n° 3.

Digitized by Google

Château-Thiery. — Les Templiers possédaient au XIIIe siècle, une maison avec quelques prairies à Château-Thiery. Ils avaient acheté les prairies, d'une contenance de huit arpents, d'un seigneur, du nom de Guillaume de Bergie, et la tradition s'en était faite par Jacques, évêque de Soissons, en vertu de ses lettres du mois de novembre 1227. Quant à la maison située près du pont de la Marne, ils en étaient en possession auparavant, car Eudes de la Roche, commandeur des maisons du Temple en France, l'accordait à bail en 1225, moyennant une redevance annuelle de 31 sols 7 deniers, monnaie de Provins [1].

C'est de la même maison qu'il est question dans un acte d'arrentement du 5 février 1486, fait au profit de Pierre Mangin, « d'une » mazure et place où il y avoit eu deux corps d'hotel et maisons, » assises à Chateau-Thiery, près de la porte du pont de Marne ; le » tout nommé d'ancienneté l'*Hôtel de la Syrene*, tenant d'un costé » et devers la porte de Marne, à l'allée commune de la forteresse de » la ville, et pardevant sur le Grande-Rue, pour en jouir par ledit » Mangin et ses héritiers, moyennant 65 sols tournois de rente par » an, et à la charge de 5 sols tournois de cens aussi par an, envers » le commandeur de La Ferté, et en outre, à la charge de faire bâtir » sur ladite mazure et place, une maison sur rue en dedens deux ans. »

Il ne parait pas que cette maison ait été reconstruite, et, si elle l'a été, elle n'existait plus au siècle dernier, où il ne restait à la commanderie sur Château-Thiery, que les prairies dont nous avons parlé, et quelques terres arables affermées en 1757, 145 livres.

FRENOY. — Cette ancienne commanderie du Temple devint sous les Hospitaliers, un membre de la commanderie du Val de Provins. Réunie en 1498 à celle de La Ferté-Gaucher, elle passa quelque temps après à la commanderie de Chevru, pour redevenir encore, en 1513, un membre de La Ferté-Gaucher.

On ne connait pas l'époque où les Templiers fondèrent cette maison. On sait seulement qu'ils possédaient à Frenoy, dans la paroisse de Montpothier [2], un bois en 1223, date d'un accord fait entre eux

1. Arch. nat. S 5159, Suppl. n° 23. — 2. Montpothier (Aube), arr. Nogent-sur-Seine, cant. Villenauxe.

Digitized by Google

et demoiselle Marguerite du Bois, *de Bosco*, au sujet d'une terre qu'elle leur concédait à Frenoy, *apud Frencium*, touchant au bois du Temple, *juxta nemus Templi* [1].

D'autres donations de peu d'importance sont faites aux frères de la charité du Temple de *Franoy*, par des personnes du nom de Du Bois, en 1253 et 1299 [2].

La visite prieurale de 1495 constate que la maison de Frénoy était alors arrentée à un nommé Pierre Louis, marchand à Provins, pour six ans, moyennant 20 livres tournois de redevance annuelle. Le chapelain qui desservait la chapelle de la maison, recevait chaque année, 10 livres.

Le Commandeur avait à Frénoy la haute, moyenne et basse justice, avec des censives et rentes foncières.

Les terres du domaine étaient de près de 650 arpents, affermées en 1757, 1,450 livres ; et en 1783, 2,700 livres.

Le revenu général de la commanderie était, en 1583, de 3,319 liv.; il était à peu près le même en 1757. Il avait atteint le chiffre de 5,900 liv. en 1783.

Noms des Commandeurs de La Ferté-Gaucher.

1356. Frère Robert Denise.
1373. Fr. Regnaut du Mont.
1375. Fr. Nicole le Bouquillon.
1407. Fr. Nicole Coutier.
1423. Fr. Jean Grand.
1468. Fr. Alexandre de Villeneuve.
1485. Fr. Gauthier Coulon.
1493. Le chevalier Jacques Caillot, commandeur de Chantreine.
1496. Fr. Fiacre Thomé.
1503. Fr. Guillaume de Nouvion.
1508. Fr. Jean Léonard, prêtre.
1547. Fr. Louis Le Bournizien, id.
1567. Fr. Pierre Viel.

1. Arch. nat. S 5160, Suppl. n° 2. — 2. Id. S 5159, Suppl. n°s 5 et 7.

Digitized by Google

1589. Fr. Simon Viel, prêtre.
1594. Fr. Hector Mengin.
1602. Le chev. Pierre Le Roy.
1631. Fr. Honoré Dufresnes.
1656. Fr. Martin Chevrier, prêtre.
1669. Fr. Jean de Caillemer, prieur de Saint-Jean-en-l'Ile.
1678. Le chev. Antoine Du Bois, ci-devant vice-roi de l'Ile de Sainte-Croix en Amérique.
1710. Le chev. Jean-Baptiste Gossart.
1737. Le chev. Maximilien de La Marche.
1743. Fr. François-Alexandre Le Barbier, prieur de Saint-Jean-en-l'Ile.
1782. Fr. Nicolas Esmangart, servant d'armes.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE LA CROIX-EN-BRIE.

Membres : *Chateaubleau*, — *Coutençon*, — Rampillon, anc. commanderie, — Le Val de Provins, id. — *Champfleury*, — *Maulny*.

Noms des Commandeurs.

La Croix-en-Brie [1] était une commanderie de l'Hôpital. Son chef-lieu se composait d'un beau et grand château, à pont-levis, et entouré de larges fossés. Les appartements du château furent réparés et remis à neuf en 1786, par les soins du Commandeur, le chevalier Claude de Rouvroy de Saint-Simon. La salle à manger était décorée des portraits en pied de dix Grands-Maîtres de l'Ordre, enchâssés dans des lambris parfaitement sculptés.

Le château était situé près de l'église, avec laquelle on communiquait par une galerie qui se trouvait au premier étage. La cure était à la collation du Commandeur.

Dans la principale rue du village, au milieu d'un bouquet d'arbres, se trouvait une chapelle appartenant à la commanderie, et dédiée à Notre-Dame de Lorette. A peu de distance de là, était une glacière, et un peu plus loin, une ferme appelée la ferme de *Bellay*, avec 200 arpents de terre. Il y avait encore la ferme de *Cormery*, située dans

1. La Croix-en-Brie (Seine-et-Marne), arr. Provins, cant. Nangis.

Digitized by Google

le hameau de ce nom, dépendant de la Croix-en-Brie, et qui contenait environ 130 arpents de terre.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie à La Croix et dans les lieux environnants, comme le constate la visite prieurale de 1495 : « Audit lieu de la Croix, a environ L à LX habitans, tous sub- » jects de la commanderie, justiciables à toute jurisdicion et justice » levée. Aux limites de ladite paroisse de la Croix, a ung aultre » villaige nommé *Cormery* [1], où a XVI feuz, hommes de ladite com- » manderie comme dessus; auquel lieu a une maison et grange bien » ancienne ; n'y a point de chappelle, mais les habitans sont tenuz » de aller à l'église de ladite Croix.

» Item ès limites susdites, y a deux petits villaiges : l'ung nommé » le *Sceau* [2]; et l'aultre, le *Pras* [3], subjects à ladite jurisdicion. »

Le domaine seigneurial de la Croix provenait des religieux de la Charité, Ordre de Cluny, établis à la Croix, qui l'avaient cédé aux frères de l'Hôpital au commencement du XIIIe siècle.

Nous trouvons des lettres de Gaudefroy, prieur de la Charité, de l'année 1208, approuvées l'année suivante, par l'abbé de Cluny, par l'archevêque de Sens, et par le Roi, en vertu desquelles le dit Gaudefroy déclarait avoir donné aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'église de la Croix-en-Brie et celle de Closfontaine, *ecclesiam de Cruce in Briâ et ecclesiam de Clofonte* [4], avec toute juridiction, domaine et revenus. Par le même acte, il leur vendit, en outre, pour le prix de six mille livres parisis, tout le temporel qui pouvait appartenir à son couvent dans la ville de la Croix, *in villâ ipsa de Cruce*, à Courmery, *apud Cormeruum*, au Sceau, *Leysellis*, à Bruyères, *Brueron* [5], *à Praaz*, à Saint-Just, *apud Sanctum Justum* [6], ainsi qu'à Marolles, *apud Merreuilles* [7], à Montauger, *Montem Hageri* [8], et dans tous les autres lieux où le Prieuré de la Croix pouvait jouir de droits de justice et de seigneurie [9].

1. Courmery, commune de La Croix-en-Brie. — 2. Le Sceau, autrefois Le Selle, commune de La Croix-en-Brie. — 3. Pras, au sud de La Croix-en-Brie; carte de Cassini. — 4. Closfontaine (Seine-et-Marne), arr. Melun, cant. Mormant. — 5. Bruyères (Hautes et Basses), commune de Saint-Just (id.), arr. Provins, cant. Nangis. — 6. Saint-Just (id.), mêmes arr. et cant. — 7. Peut-être Marolles, commune de Mortery (id.), arr. et cant. Provins. — 8. Montauger, commune de Lisses (Seine-et-Oise), membre du Prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil. — 9. Arch. nat. S 5161, Suppl. n° 4.

Digitized by Google

Une partie de ces droits avait été précédemment contestée aux religieux de la Charité, par les seigneurs de Brie. Alix, reine de France, mère de Philippe-Auguste, avait dû intervenir dans le débat, et avait rendu, en 1189, sur le rapport de son bailli de Brie, une décision favorable au couvent de la Charité. En effet, elle avait reconnu et déclaré :

Que Courmery était exempt de toutes coutumes;

Que les hommes de Pras et du Sceau n'étaient tenus à aucun service de guerre, et qu'ils avaient droit de faire paitre leurs bestiaux dans tous les bois, excepté ceux du Tronquois et du Plessis ;

Que les religieux pouvaient y prendre leurs bois de chauffage et de construction, et mener là leurs porcs pâturer sans rien payer;

Que la haute justice leur appartenait sur tous leurs hommes, mais qu'ils devaient se servir des mêmes poids et mesures que les gens des seigneurs de Brie.

Enfin il était dit que si le bois de Montenois, *nemus de Montarneis,* était défriché, les religieux y prendraient en champart ce qu'ils prenaient alors en forestage [1].

Les Hospitaliers continuèrent d'augmenter leur domaine de La Croix, par de nouvelles acquisitions. Pierre de Courtay, chevalier, leur abandonna en 1236, 44 arpents de bois à *Valpoutre* et à *Montenois*, touchant au bois de l'Hôpital, à la charge qu'ils feraient dire une messe chaque année dans l'église de La Croix, pour le repos de l'âme d'un de ses oncles, nommé Ferry ou Frery, *Freerius* [2].

Simon du Chatel, seigneur de Vienne, leur donna en 1285, 50 arpents de bois dans la paroisse de La Croix-en-Brie, au lieu dit la Haie, *Haga,* avec la moitié de la haute justice et du *haage* qu'il avait dans la même paroisse sur les hommes de l'Hôpital. Le même seigneur leur accorda, en outre, en 1291, dix livrées de terre à La Croix et à Chateaubleau, village voisin, 20 arpents de bois à *Montenois*, un pré à *La Couarde*, 10 arpents de *peleus* vis-à-vis la maison de *La Borde*, appartenant à l'Hôpital, des hostises à *La Charmoie*, et un droit de terrage sur le territoire de La Croix [3].

Ils finirent par avoir le complément de la seigneurie de La Croix et des lieux environnants, en achetant de la dame de Nangis, pour le

1. Arch. nat. S 5161, Suppl. n° 19. — 2. Id., id n° 20. — 3. Id., id. n° 10.

Digitized by Google

prix de 800 livres, 25 livrées de terre au terroir de La Croix, et la moitié de la haute justice que cette dame avait « à *La Croiz en Brie*, » *Le Seuil*, *Brueron*, *Cormeriu*, *Praas* et *St-Just*, et ès terroirs » appartenant à ces dites villes ; lesquelz villes et hamiaux devant » diz sont toutes de la paroisse de La Croiz en Brie. » Des lettres d'amortissement furent accordées pour cette acquisition à l'Hôpital, par Philippe-le-Bel, en février 1289 [1].

Il y avait sur le territoire de la Croix, du côté de Carrois, un fief, nommé le fief de *Bruison* ou *Brison* [2], consistant en une maison avec 48 arpents de terre, droits de cens et de rentes, qui relevait du château de la Motte de Nangis. Ce fief fut acheté en 1435, par Nicole de Giresme, Grand-Prieur de France et Commandeur de La Croix-en-Brie, d'Adam Fevrier et de Perette de Rigny, sa femme, pour la somme de 50 saluz d'or.

En 1474, le Grand-Prieur de France, qui était alors Bertrand de Cluys, proposa dans un chapitre tenu le 27 février, à la religieuse assemblée, de donner ce fief à Regnaut de Giresme, bailli de Meaux, à titre de récompense, pour les nombreux services que lui et ses prédécesseurs avaient rendus à l'Ordre. Cette proposition fut agréée, et le bailli de Meaux, en acceptant cette donation, s'engagea, par un acte du même jour, à tenir du Commandeur de La Croix ce fief, à charge par lui d'offrir à tout nouveau Commandeur, au moment de son installation, une épée, en signe de « recordation, souvenance et » recognoissance. »

Le revenu de la maison de la Croix-en-Brie était, en 1675, de 1,650 livres. Il dépassait 17,000 livres en 1788, en y comprenant les dîmes de La Croix, de Pratz, de Brison, du Sceau, de Courmery et de Closfontaine, qui étaient d'un grand rapport.

Les membres de la commanderie de La Croix étaient, au XIVe siècle, Chateaubleau [3] et Coutençon [4]. Au XVe siècle, il y fut adjoint la commanderie de Rampillon [5] et celle du Val de Provins [6].

1. Arch. nat. S 5161, Suppl. n° 7. — 2. Brison, entre La Croix-en-Brie et Carrois; carte de Cassini. — 3. Châteaubleau (Seine-et-Marne), arr. Provins, cant. Nangis. — 4. Coutençon (id.), arr. Provins, cant. Donnemarie. — 5. Rampillon (id.), arr. Provins, cant. Nangis. — 6. Le Val de Provins, près Provins (id.), arr. de ce nom.

Digitized by Google

Chateaubleau. — Cette maison avait la même origine que celle de La Croix-en-Brie. Elle appartint d'abord aux religieux de la Charité, qui la vendirent en 1203, aux Hospitaliers, avec la maison de Coutençon et une grange à Carrois[1].

Une quittance du prix de cette vente est donnée en septembre de la même année, à frère Isambart, prieur de l'Hôpital en France, par frère Savary, prieur du couvent de la Charité, qui déclare avoir reçu une somme de 2,100 livres parisis, pour le prix de la cession faite à l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, des deux maisons de Chateaubleau et de Coutençon, *pro duabus villis venditis scilicet Chastelbeyot et Coutenson*, avec une grange appelée *Corroi*[2].

En 1286, le prieur de l'abbaye du Lys céda, par voie d'échange, au Grand-Maître de l'Hôpital, le chevalier de Villiers-l'Ile-Adam, les terres qui appartenaient à son couvent, situées au terroir de Chateaubleau, *in territorio de Castro Belaudi*, entre le bois de la maison de l'Hôpital, appelé la Haye de Montenois, *haya de Monte Ernoys*, ayant appartenu jadis au seigneur de Vienne, et le chemin de la Chaussée, *et queminum Chaucie*, tirant vers Chateaubleau, aboutissant au chemin de Provins[3].

La seigneurie de Chateaubleau appartenait à l'Hôpital. « Audit lieu » de *Chasteaubluault*, a environ XVI habitans, tous subjects et jus» ticiables de la religion. (Visite de 1495). »

Le domaine seigneurial consistait en une maison et 170 arpents de terre. La maison touchait à l'église qui appartenait à la commanderie, avec la collation de la cure et la dime de la paroisse.

Le revenu de Chateaubleau était, en 1788, de 600 livres.

Coutençon. — Le Commandeur était, à Coutençon comme à Chateaubleau, seul seigneur au temporel comme au spirituel, présentateur à la cure et grand décimateur de la paroisse. Nous lisons dans le procès-verbal de la visite prieurale de 1495 : « Y a ung villaige » nommé *Coustançon*, auquel a environ XVIII habitans justiciables à » toute jurisdicion de la religion, et esglise parochiale desservie par » ung frère de l'Ordre, à présentation de Monseigneur le Grand-

1. Carrois, commune de Bailly-Carrois (Seine-et-Marne), arr. Melun, canton de Mormant. — 2. Arch. nat. S 5162, Suppl. n° 2. — 3. Id., id. n° 12.

Digitized by Google

» Prieur, et collation de Monseigneur l'archevêque de Sens ; laquelle » est de présent povrement entretenue pour ce que le pays a esté » longuement en ruyne, à cause des guerres anciennes des Anglois » et aussi qu'elle est assise au milieu des boys, et les paroissiens » povres qui sont tenuz de l'entretenir de toutes choses. La maison » dudit lieu est assez en bonne réparation, ensemble les granges » tellement que à point est assez bien. »

Au siècle dernier, le domaine de Coutençon se composait d'une maison à usage de ferme, avec 150 arpents de terre arable, et un bois d'une soixantaine d'arpents, appelé le bois de l'Hôpital.

En 1785, M. Charles-Louis de Trudenne, chevalier, seigneur de Montigny-Lencoup [1], proposa au Grand-Maître de l'Hôpital à Malte, de faire l'échange de la terre de Coutençon, contre celle *du Grand-Givry*, située sur le territoire de La Croix-en-Brie, près Brison, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, qui appartenaient au seigneur de Montigny sur le fief de *Bécherelle*, situé dans les paroisses de Closfontaine et de La Croix, limitrophe de la seigneurie du commandeur.

Cette proposition fut acceptée, et l'acte d'échange fut signé par les parties à Paris, le 5 mai 1786. On voit par cet acte, que l'échange ne comprenait que le domaine utile de Coutençon ; le Grand-Maître se réservait le patronage et la collation de la cure, la dîme de la paroisse avec tous les droits de haute justice. Les soixante arpents de bois en étaient aussi exceptés, et devaient continuer d'appartenir à l'Hôpital.

La terre *du Grand-Givry* comprenait 213 arpents, dont la moitié faisait partie de la ferme du Petit-Brison ; et le reste était tenu en fief et en roture. La justice, sur le fief de Bécherelle, en faisait partie.

Rampillon. — Rampillon avait été un chef-lieu de commanderie de l'Hôpital, avant de devenir un membre de la commanderie de La Croix, qui en était distante d'une lieue seulement.

Cette terre avait été donnée vers le milieu du XIIIe siècle aux Hos-

1. Montigny-Lencoup (Seine-et-Marne), arr. Provins, cant. Donnemarie, à une lieue de Coutençon.

Digitized by Google

pitaliers, par un seigneur de Rampillon. C'est ce qui résulte des lettres de l'official de Sens, de l'année 1264, par lesquelles le chevalier Jacques, seigneur de Rampillon, a déclaré faire abandon, pour le salut de son âme, de tout ce qu'il possédait à Rampillon, *apud Rampilionem*, savoir : sa maison avec ses dépendances, des terres à Murger, *apud Murgerium*, et des censives devant le moulin des frères[1]; ce qui indique que l'Hôpital possédait déjà des biens dans cette localité.

Le Commandeur était seul seigneur de Rampillon. « Audit lieu de » Rampillon, y a environ xxx habitans, tous subjects et justiciables » de la commanderie, a toute juridisdicion, justice levée et eschelle au » milieu dudit villaige. » (Visite de 1495.)

La collation de la cure appartenait au Commandeur. L'église était, au xive siècle, un bel édifice, dont l'entretien concernait les paroissiens. Le Commandeur était tenu seulement de fournir chaque année, à la fabrique, trois setiers de froment et autant d'avoine, « avecq » xii livres de chanvre, pour entretenir les cordes des campanes. »

La maison de Rampillon fut détruite pendant les guerres du xve siècle. Elle ne fut point rebâtie, et c'est là la cause de la réunion de son domaine à la commanderie de La Croix-en-Brie. Ce domaine consistait, au siècle dernier, en une ferme, appelée la ferme de *La Boulaye*[2], et 130 arpents de terre. La ferme se trouvait sur Nangis, et les terres sur Rampillon.

Le revenu de Rampillon, avec les droits de justice et de seigneurie, rapportait, en 1783, 1,500 livres par an.

Le Val de Provins. — C'est dans la seconde moitié du xiie siècle que les Templiers s'établirent à Provins, probablement après que Henri, comte Palatin de Troyes, leur eut donné en 1164, le tonlieu de cette ville, sur les laines, fils et autres marchandises de même nature, que le dit comte leur abandonna, pour s'acquitter d'une somme de dix marcs d'argent que son père et lui leur devaient[3].

En 1171, les chevaliers du Temple échangèrent une maison qu'ils

1. Arch. nat. S 5161, Suppl. n° 1. — 2. La Boulaye, à un quart de lieue sud de Rampillon et à pareille distance à peu près de Nangis; carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 5162, cart. de Provins f° 37.

Digitized by Google

avaient à Provins, sur le nouveau marché, *in novo foro*, contre une autre construite en pierres, *domum lapideam*, sise au Val de Provins, près de l'église dédiée à la sainte Vierge, qui appartenait alors à un nommé Henri La Borde, *Burda*, et cela du consentement du comte Henri, qui apposa son sceau à cet échange [1]. C'est cette maison qui devint ensuite le chef-lieu de la commanderie, dite du Val de Provins.

Quelques années après, Henri de Bristand, vicomte de Provins, et Héloïse, sa femme, donnèrent par leurs lettres, datées de l'année 1193, aux chevaliers du Temple, pour le salut de leurs âmes et de celle de Pierre Bristand, père du donateur, deux maisons sises à Provins. L'une de ces maisons avait appartenu à Etienne Le Maître, et l'autre à Hugues de Flandre. Cette dernière renfermait sept boutiques ou officines, *septem thalamos*, tenant à la place du grand seigneur, *majoris Domini*, et surmontées d'un grenier, *orreum*. Cette donation comprenait en outre, deux places touchant à Sainte-Croix, *juxta sanctam Crucem*, tous les prés qui appartenaient aux donateurs vers le dit lieu de Sainte-Croix, ainsi que le cours de la rivière, à la charge de remettre et payer à la mère d'Henri de Bristand une somme de 300 livres [2].

Les maisons avec les boutiques données, formaient ce qu'on appelait alors l'Hôtel de la Vicomté de Provins, et par certains priviléges qui y étaient attachés, celui qui les possédait, avait droit de prendre le titre de vicomte de Provins. Nous trouvons plusieurs Commandeurs qui usèrent de ce droit.

La maison du Val de Provins, chef-lieu de la commanderie, était située à un quart de lieue de la ville, près du hameau de Fontaine-Riant. Un historien de Provins nous dit que cette maison s'appelait, au commencement du XVe siècle, *la Belle-Maison*, à cause des embellissements qu'y avait faits le commandeur Nicole de Giresme [3].

Après la prise de Provins par les Anglais, en 1432, le commandeur de Giresme, aidé de Denis de Chailly, bailli de Meaux, vint à la tête d'une troupe armée, attaquer l'ennemi dans la ville et l'en chassa. Mais les Anglais, ayant reçu des renforts, reprirent Provins et se

1. Arch. nat. S 5162, cart. de Provins f° 39. — 2. Id., id. f° 38. — 3. Hist. et description de Provins par M. Opoix, page 283.

Digitized by Google

vengèrent du Commandeur, en détruisant de fond en comble la maison de la commanderie. Il n'y resta que la chapelle, près de laquelle on construisit une petite maison pour le chapelain qui la desservait, ce qui lui fit donner le nom de l'*Ermitage*. Le chapelain ou l'ermite qui s'y trouvait, en 1757, était le frère Hilarion. Il avait été garde-du-corps de Louis XIV. Ayant tué un homme en duel, il se réfugia à Rome; mais on s'intéressa à lui, et il put rentrer en France. A son retour, le Grand-Prieur de France lui donna asile dans l'ermitage de Provins. Il y mourut en 1780, et ne fut point remplacé; car la maison et la chapelle furent vendues.

La destruction du chef-lieu de la commanderie de Provins eut, pour conséquence, la suppression de cette commanderie, dont les biens furent réunis à celle de La Croix-en-Brie. Les terres qui en dépendaient étaient d'environ 100 arpents, situés près de l'Ermitage, au finage des Filles-Dieu, à Rouilly et à Savigny.

Il y avait dans la ville de Provins une vingtaine de maisons qui, d'après un état dressé en 1668, appartenaient alors à l'Hôpital. Elles étaient situées : rue aux Aulx, Grande-Rue, rue des Marais, rue du Sac, rue Sainte-Croix, rue de Culoison, rue de Troyes, Foire aux Chevaux, rue Saint-Bon, rue de la Charonnerie, rue des Allemands et rue de Buat.

Dans la rue Sainte-Croix, vis-à-vis l'église, se trouvait un bel hôtel, où le Commandeur descendait lorsqu'il venait à Provins. Cet hôtel était l'ancien hôtel de la Vicomté, dont nous avons parlé plus haut.

A l'extrémité de la ville, près de la porte de Jouy, on voyait une ferme, nommée la ferme de *la Madeleine*, à laquelle on avait réuni les terres de l'ancien chef-lieu de la commanderie.

L'Hôpital possédait encore à Provins un moulin, le moulin de la Vicomté, autrement dit du *Temple*, sur la rivière de Vouzie. Ce moulin fut racheté et démoli par ordre du Roi. L'indemnité accordée pour cela aux Hospitaliers fut une rente de 200 livres sur le domaine de la ville.

Le revenu de l'Hôpital à Provins était, en 1788, de 1,738 livres.

Au temps des Templiers, la commanderie du Val de Provins possédait, comme membre, le domaine de Champfleury [1]. Les Hospita-

1. Champfleury, commune de Monceau-en-Brie (Seine-et-Marne), arr. Provins,

Digitized by Google

liers en ajoutèrent un autre au XIVe siècle, la terre et seigneurie de Maulny [1].

Champfleury. — C'était, dès l'origine, une grange dimeresse qui avait été donnée avec des terres aux Templiers, par un seigneur de Milly, moyennant un cens annuel de six livres de Provins, et de six muids de grains, moitié froment, moitié avoine. Robert de Milly, à qui cette rente était due en 1227, reçut des Templiers une somme de 40 livres, au moyen de quoi il déclara, par ses lettres datées de la même année, les décharger et les tenir quittes du cens qu'il avait sur la grange de Champfleury, près Monceau, *in Grangia de Campo florido juxta Moncellos* [2].

La grange de Champfleury devint plus tard une ferme seigneuriale, qui comptait 150 arpents de terre. Il s'y trouvait au XVe siècle une chapelle dédiée à saint Jean. La ferme et les terres étaient louées en 1788, 300 boisseaux de blé froment.

Maulny. — La terre et seigneurie de Maulny s'étendait sur les territoires de Melz et de Blumay [3], dans la châtellenie de Provins. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en avaient été mis en possession à la fin du XIIIe siècle. Des lettres du prévôt de Sens, du mois de juillet 1292, portent que Thibaut de Sautour et Marie Baillet de Saron, sa femme, ont fait don à la maison de l'Hôpital de Jérusalem, de toute la terre de *Maulny* et de *Meel*, sise dans la châtellenie de Provins, consistant en cens et rentes seigneuriales, en 74 arpents de bois situés *au Venne de Meel*, aux lieux dits *Champlouin*, *Rondinières* et *Eschelois;* en 20 arpents de pré aux lieux dits *Crolart* et *Lescheroles* ; en 8 arpents de terre arable au champ *Vesin* ; et en trois fiefs relevant de la dite terre : le fief de Jean de Lagrant ; le fief d'Adrien du Champlet, écuyer, et celui d'Aveline de Mauny et Jacquemin des Maretz [4].

Par d'autres lettres du même prévôt, du mois de juin 1298, Guillaume Baillet de Saron confirma le don fait aux Hospitaliers, de la

cant. Villiers-Saint-Georges. — 1. Maulny, commune de Melz (Seine-et-Marne), arr. Provins, cant. Nogent-sur-Seine. — 2. Arch. nat. S 5179, Suppl. n° 3. — 3. Blumay, hameau de Melz (Seine-et-Marne), arr. Provins, cant. Nogent-sur-Seine. — 4. Arch. nat. S 5166, Suppl. n° 3.

Digitized by Google

terre et seigneurie de Melz, Maulny et *Ablenay* (Blumay), et leur donna lui-même plusieurs fiefs, savoir : la directe du fief de Guillaume d'Aoust à Mincay ; du fief d'Ansiau de Mainblery à Labroye ; de celui de la dame de Bellefontaine à la Croix de Chenoise, et de tous les autres fiefs qui pouvaient lui appartenir dans les lieux susénoncés [1].

En 1303, Péronelle de Champelet vendit aux frères de l'Hôpital, le fief de Blumay qu'elle tenait d'eux, et consistant en terres, prés, bois, hostises, justice haute, moyenne et basse, et en sept deniers de cens par an sur chacune des maisons de Blumay, alors au nombre de cinquante-six [2].

Le chef-lieu de la seigneurie était à Maulny. C'était une ferme qui, en 1495, était arrentée pour 24 setiers de grain par an. Elle était louée en 1788, avec les 150 arpents de terre qui en dépendaient, 1,105 livres.

Le revenu général de la commanderie de La Croix-en-Brie était, en 1495, de 258 livres 7 sols. Celui de la commanderie du Val de Provins était, à la même époque, de 160 livres. Les deux commanderies réunies et celle de Rampillon rapportaient, en 1583, 4,800 liv.; en 1654, 8,000 liv.; en 1704, 12,000 liv.; en 1757, 18,019 liv.; en 1782, 28,550 liv.

Noms des Commandeurs de La Croix-en-Brie.

1350. Frère Nicole de Thionville.
1355. Fr. Guy de Bauchisy.
1356. Fr. Pierre de Larchant.
1396. Fr. Thomas de Buissel.
1404. Fr. Renier d'Attencourt, chevalier.
1435. Le chevalier Nicole de Giresme, Grand-Prieur de France.
1442. Fr. Denis Guibe.
1457. Fr. Nicole de Beaurain.
1470. Fr. Léon Lamant.
1485. Fr. Jehan Defives.

1. Arch. nat. S 5166, Suppl. n° 2. — 2. Id., id. n° 4.

Digitized by Google

1504. Le chev. Philippe de Villiers-l'Ile-Adam, sénéchal de Rhodes.
1515. Le chev. Jehan d'Aulnoy, trésorier de Rhodes.
1521. Le chev. Cornil de Hambourg.
1522. Le chev. François Piedefer.
1545. Le chev. Jacques d'Arquembourg.
1569. Le chev. Louis de Mailloc.
1594. Le chev. Louis d'Argillères.
1619. Le chev. François de Berthaucourt, ambassadeur de l'Ordre, près la Cour de France.
1654. Le chev. Henri du Chastelet de Moyencourt.
1658. Le chev. Alphonse de Miremont-Berieux.
1671. Le chev. François Brevilliers de Caoursan.
1675. Le chev. François de Brouillard de Coursay, Grand-Prieur de Champagne.
1684. Le chev. Etienne Texier d'Hautefeuille, ambassadeur de l'Ordre, près la cour de France.
1704. Le chev. Jacques de Noailles, lieutenant-général des armées du Roi, ambassadeur de l'Ordre en France.
1719. Le chev. Jean-Baptiste de Frenoy, bailli capitulaire.
1724. Le chev. Antoine-Jean-Baptiste de Fleurigny.
1751. Le chev. George de Gouffier de Thois, grand bailli de La Morée.
1762. Le chev. Barthélemy de Bar, ancien général des galères de la Religion.
1783. Le chev. Claude de Rouvoy de S[t]-Simon-Sandricourt, bailli, Grand'croix, commandeur de Loudun.

Anciens Commandeurs de Rampillon.

1355. Frère Guy de Bauchisy.
1356. Fr. Pierre de Larchant.
1371. Fr. Thomas de Buissel.
1409. Fr. Hannequin d'Attencourt.
1470. Fr. Léon Lamand, commandeur de La Croix-en-Brie.

Anciens Commandeurs du Val de Provins.

1355. Fr. Thomas Mouton.

Digitized by Google

1363. Fr. Jehan de Hesdin.
1371. Fr. Jehan Dehors.
1376. Fr. Pierre Depuis.
1380. Fr. Pierre de Provins.
1381. Fr. Josse de Provins.
1393. Le chevalier Regnaut de Giresme, Grand-Prieur de France.
1411. Fr. Jehan Quineret.
1427. Le chev. Pierre de Bauffremont, Grand-Prieur de France.
1435. Le chev. Nicole de Giresme, id.
1468. Le chev. Thomas d'Anglaut.
1483. Fr. Jehan Defives, commandeur de La Croix-en-Brie.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE MOISY-LE-TEMPLE.

Membres : *Brumetz*, — LA SABLONNIÈRE, ancienne commanderie, — L'ancien Temple de NANTEUIL, — *Villers-le-Vast*, L'Hôpital de BETZ, — *Boutigny*, — *Magny-Saint-Loup*, — L'ancien Temple de MONTAIGU, — *Trilbardou*, — HÔTEL SAINT-JEAN *à Meaux*.
Noms des Commandeurs.

La commanderie de Moisy-le-Temple [1] ne se composait originairement que de son chef-lieu et du domaine de Brumetz [2], qui en était distant d'environ une lieue.

Les Hospitaliers en ayant pris possession après les Templiers, y réunirent, en 1357, la commanderie de La Sablonnière [3], avec les membres qui en dépendaient, Nanteuil-lez-Meaux [4], et Villers-le-Vast [5].

La commanderie de Moisy ainsi composée, fut à son tour supprimée en 1398, et réunie à celle du Temple à Paris, autrement dit du Grand-Prieuré de France. Mais elle fut reconstituée en 1633, comme

1. Moisy-le-Temple, commune de Montigny l'Allier (Aisne), arrond. Château-Thierry, cant. Neuilly-Saint-Front. — 2. Brumetz (id.), mêmes arr. et cant. — 3. La Sablonnière, commune de Montreuil-aux-Lions (id.), arr. Château-Thierry, cant. Charly. — 4. Nanteuil-lez-Meaux (Seine-et-Marne), arr. et cant. Meaux. — 5. Villers-le-Vast, commune de Marigny-en-Orxois (Aisne), arr. et cant. Château-Thierry.

Digitized by Google

nous l'avons vu plus haut, et sa dernière réorganisation comprit, outre son chef-lieu et le domaine de Brumetz, tout ce qui restait de l'ancienne commanderie de La Sablonnière. On y ajouta encore les maisons de Betz [1], de Boutigny [2], de Magny-St-Loup [3], de Montaigu [4], de Trilbardou [5] et celle de St-Jean à Meaux [6], qu'on détacha de la commanderie de Choisy-le-Temple.

Moisy possédait au XVIe siècle, pour la résidence du Commandeur, un superbe château. C'était une véritable forteresse avec fossés et pont-levis. Au milieu de la cour d'honneur on voyait une petite église qui fut dédiée d'abord à saint Christophe, et ensuite à saint Jean-Baptiste. Près du château, était la ferme ; et un peu plus loin, un moulin bannal sur la rivière de Clignon. Cette rivière appartenait à la commanderie, depuis le pont Poulain, jusqu'à la rivière d'Ourcq.

Le Commandeur était seigneur de Moisy, grand décimateur et collateur de la cure de Montigny-l'Allier, dont il avait le patronage.

La haute, moyenne et basse justice lui appartenait, tant à Moisy que dans deux localités voisines : La Chaussée et Froidefontaine. Il percevait plusieurs rentes en grains sur la dime de Lizy, sur le moulin de Congy et sur le fief de Rouillon, au terroir de Mareuil-la-Ferté.

On ignore à quelle époque la maison du Temple de Moisy fut fondée. On sait seulement que les Templiers y étaient installés en 1184. Des lettres de cette année, de Simon, évêque de Meaux, mettent fin à un procès qui existait alors entre les frères du Temple et le seigneur Hugues, comte de Meaux, au sujet d'un droit d'usage que les Templiers prétendaient avoir dans le bois de Cerfroid, *in nemore de Cerfrei* [7]. Il fut convenu qu'ils auraient dans ce bois le même droit d'usage que dans les bois qui appartenaient à leur maison de Moisy, *ad domum de Moysi*. De plus, il fut entendu que si le comte de Meaux faisait couper son bois de Cerfroid, il devrait en laisser une partie pour l'usage des frères qui ne pourraient envoyer

1. Betz (Oise), arr. Senlis; chef-lieu de cant. — 2. Boutigny (Seine-et-Marne), arrond. Meaux, cant. Crecy. — 3. Magny-Saint-Loup, hameau de Boutigny. — 4. Montaigu, commune de Villiers-sur-Morin (Seine-et-Marne), arr. Meaux, cant. Crecy. — 5. Trilbardou (id.), arr. Meaux, cant. Claye. — 6. Meaux (id.), chef-lieu d'arr. — 7. Corfroid, commune de Brumetz (Aisne), arr. Château-Thierry.

Digitized by Google

leurs bestiaux dans les parties coupées, avant trois ans révolus[1].

Les Hospitaliers ayant remplacé les Templiers à Moisy, augmentèrent leur domaine par de nouvelles acquisitions. Ils achetèrent en 1476, d'Etienne et d'Adam de Vaux, écuyers, le fief de *Rocquemont,* situé à Moisy, et se composant d'une maison avec des terres, près de la rivière de Clignon. Ce fief fut réuni, au XVIe siècle, au domaine de Moisy. Il comptait alors 150 arpents de terre arable, 40 arpents de pré et un bois de 115 arpents, nommé le *Bois de l'Hôpital.*

La commanderie possédait encore un grand marais, compris entre Moisy, Fuloines, la rivière d'Ourcq et les bois de Tresmes. Un long procès eut lieu en 1530, entre le Commandeur et les habitants de Moisy et de La Chaussée, au sujet d'un droit de pâturage dans ce marais que ceux-ci réclamaient, et que le Commandeur finit par leur accorder, à la condition qu'ils s'opposeraient avec lui à ce que ceux de Mareuil-la-Ferté usassent du même droit, s'ils en soulevaient la prétention[2].

A Bourneville[3], à une lieue de Moisy, il y avait une grange dimeresse qui servait à renfermer le produit des dimes dudit Bourneville et de Vaux-Parfond[4], lesquelles appartenaient à la commanderie.

Le revenu de la maison de Moisy et de ses dépendances était, à la fin du siècle dernier, de 2,000 livres environ.

Brumetz. — Le fief de Brumetz était situé sur la paroisse de ce nom, à une lieue de Moisy. Il se composait d'une ferme et de 150 arpents de terre. La ferme se trouvait devant le cimetière du village, le long du chemin de Gandelu. Ce domaine où le Commandeur avait toute justice, haute, moyenne et basse, s'était formé à l'aide de plusieurs acquisitions faites par les Hospitaliers dans le cours du XIVe siècle, des religieux du prieuré de la Sainte-Trinité, résidants à Cerfroid, dépendance de Brumetz. Ce prieuré avait reçu la plus grande partie de ses biens et revenus, de Gauthier de Châtillon, comte de Portien et connétable de France. Ce seigneur leur avait

1. Arch. nat. S 5007, Suppl. n° 6. — 2. Id. 5006 bis, 4e liasse. — 3. Bourneville, commune de Marolles (Oise), arr. Senlis, cant. Betz. — 4. Vaux-Parfond, commune de Marolles.

donné, en 1310, des terres dans sa seigneurie de Brumetz et des droits d'usage dans les bois de Cerfroid, Gandelu et Passy. Il avait en outre amorti tout ce que le prieuré possédait dans la châtellenie de Gandelu, à la charge de faire dire pour lui deux messes du Saint-Esprit chaque année, aussi longtemps qu'il vivrait, et après sa mort, deux messes de *requiem*.

Le revenu de Brumetz était, en 1757, de 1,000 livres; et en 1783, de 1,700 livres.

La Sablonnière. — Les Templiers commencèrent par posséder à La Sablonnière un bois nommé le Bois des Sablonnières, *nemus de Sabloneriis*, avec la gruerie que Marguerite, comtesse de Bourgogne, leur donna, par ses lettres de l'année 1199, pour en disposer comme bon leur semblerait [1].

Ce bois ne tarda pas à être défriché en grande partie, ce qui donna lieu à un procès entre les frères du Temple et les hommes de la comtesse de Dhuisy, *de Oisiaco*, village voisin, lesquels prétendaient avoir des droits d'usage dans les parties défrichées. Pour terminer ce différent, on choisit comme arbitre le pape Innocent, qui délégua pour examiner l'affaire les prieurs de Saint-Victor et de Saint-Marcel à Paris. Mais avant que ceux-ci aient donné leur avis, les hommes de Dhuisy s'étaient relâchés de leurs prétentions, et, par une déclaration du mois de janvier 1201, ils s'en remettaient à la décision des Templiers de Sablonnières, *Templariorum de Sabloneriis*, qui leur accorderaient ce qu'ils voudraient [2].

La maison de La Sablonnière continua à porter le titre de Commanderie, même après son annexion, comme membre, à la commanderie de Moisy. La maison était située dans un vaste enclos, sur le chemin conduisant à Gandelu. Elle fut détruite pendant les guerres du xv[e] siècle. Rebâtie en 1462, elle avait encore cessé d'exister au xvii[e] siècle, car il ne restait plus aucun bâtiment en 1633. D'après le procès-verbal dressé cette année-là, pour constater l'état de cet ancien domaine, on y voit que le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice à La Sablonnière, dont le territoire contenait 360 arpents de terre et quarante-cinq maisons qui devaient cha-

1. Arch. nat. S 5008, Suppl. n° 41. — 2. Id., id. n° 43.

Digitized by Google

cune trois deniers de cens par an, avec un chapon et un pichet d'avoine.

Le domaine de la seigneurie s'étendait au-delà du territoire, et comprenait 550 arpents de terre en labour et bois, au lieu dit *Terroir de l'Hôpital*, 200 arpents de friche au lieu dit *La Hérupe*, et 70 arpents à *la Fontaine-Meulière*.

Le revenu de La Sablonnière, avec la dîme du lieu était, en 1633, de 700 livres; et en 1783, de 3,000 livres.

Nanteuil-lez-Meaux. — La maison de Nanteuil dépendait autrefois de la commanderie de La Sablonnière. En 1232, les Templiers possédaient à Nanteuil un bois situé au Tronquoy, *in Trunceio*, contenant 83 arpents et demi. Il leur avait été donné, et en partie vendu par Philippe, seigneur de Nanteuil, et Isabelle, sa femme, ainsi qu'il résulte des lettres de P., évêque de Meaux, du mois de juillet de la dite année [1].

Il est fait mention de la maison du Temple de Nanteuil, dans des lettres de l'official de Meaux, des mois de juillet et mars 1285, par lesquelles un nommé Galo, sergent de cette maison, *serviens domus Templi de Nantholio*, et Reclende, sa femme, avaient donné aux frères de la maison du Temple de Choisy, une maison à Nanteuil, près Meaux, *apud Nantholium prope Meldis*, et contigue à la vigne de la maison du Temple [2].

Le Temple de Nanteuil était passé, en 1398, dans la commanderie de Choisy; car nous trouvons son Commandeur, qui était alors Regnaut de Giresme, Grand-Prieur de France, accorder la jouissance viagère de cette maison à un frère de l'Ordre, Marie Constant de Rhodes, pour deux florins par an de responsion, à charge de réparer les bâtiments qui étaient fort défectueux [3].

Cette maison était située dans la rue qui allait au Petit-Val, et aboutissait à celle de Cheremont. D'après un arpentage de 1498, les terres et prés qui en dépendaient, étaient de 62 arpents 39 perches [4].

1. Arch. nat. S 5188, Suppl. n° 9. — 2. Id., id. n° 8. — 3. Id. MM 31, p. 263.
4. L'hostel et maison, demi-arpent xix perches. — Au dessoubs dud. hostel ung jardin, i arp. i perche. — Le jardin de devant l'hostel, v quartiers. — En *Courbras*, à la ruelle du petit val, v arp. xxxvii p. de terre. — *Es closeaux*, à la ruelle du Temple, iiii arp. xxviii p. — *Sur le ru Maillet*, v quartiers et

Digitized by Google

En 1529, la veille de la Fête-Dieu, le village de Nanteuil fut pillé et presque entièrement détruit par la garnison de Meaux qui y mit le feu. La maison de la commanderie fut brûlée une des premières. On ne la rebâtit pas. Les terres avec quelques cens et droits seigneuriaux étaient affermées en 1633, 450 liv.; en 1757, 850 liv.; et en 1783, 1,227 liv.

Villers-le-Vast. — Autre dépendance de La Sablonnière. Cette maison, avec 200 arpents de bois sur la Herupe [1], avait été achetée en 1209, des religieux de la Charité-sur-Loire.

La maison de Villers-le-Vast, à une demi-lieue de Gandelu, est mentionnée dans un acte de l'année 1364, portant accord entre les religieux du couvent de Reuil [2] et Robert de Juilly, Grand-Prieur de France, au sujet d'une redevance de huit muids de blé et d'avoine, qui était due aux religieux sur la maison de *Villiers-le-Vaul, membre de la baillie de Sablonnière*, et dont les arrérages s'élevaient à plus de 80 muids, attendu que depuis longtemps les terres de cette maison étaient restées incultes, à cause des guerres qui avaient ruiné le pays [3].

En 1547, la maison de Villers n'existait plus; les terres et les bois avec quelques cens et revenus seigneuriaux étaient loués cent livres tournois.

Betz. — La maison de l'Hôpital de Betz qu'on a nommée aussi *le Mont-Dieu*, était un ancien membre de la commanderie de Monthyon.

Jean de Nanteuil, en prenant l'habit des chevaliers de l'Hôpital,

demi et xi p. — *Au Champ tort*, sur les prés de Vincelles, vii arp. — *Au moulin à vent*, au chemin Bocheret, xiii arp. xxi p. — *Au ploson*, demy arp. demy quart. — *Aux plastrieres de Maugny*, iii arp. iii quart. xix p. — *Au Saussoy*, iii quart. — *A la pierre Regnart*, i arp. et demy et xxviii perches. — *Au ru Morin*, i quart. — *Au fossé Grart*, iiii arp. et demy. — *Au seillon Cordelle*, i arp. et demi. — *Soubs les plantes de Nantueil*, demy arp. — *Aux Avernes* sur le chemin de Fublaines, v quart. — v arp. iii quart. xxi p. de prés *es Closeaux, au ru du pont, à la pierre Regnart et au chemin des Voyeux* (Arpentage de 1498).

1. La Hérupe, commune dudit Montreuil-aux-Lions. — 2. Reuil (Seine-et-Marne), arr. Meaux, cant. La Ferté-sous-Jouarre. — 3. Arch. nat. MM 28, p. 136.

Digitized by Google

leur avait donné, par des lettres de l'official de Meaux, de l'année 1213, six muids de froment à prendre chaque année, sur la dime de Betz, *in decima de Bez*, et un droit de champart qu'il avait sur les terres de l'Hôpital [1].

Quelques années après, nous trouvons les Hospitaliers installés à Betz, d'après des lettres du même official du mois de mars 1219, portant que Yvon, Arnoud et Pierre de Betz, Aubry et Thomas de La Roche ont renoncé, en faveur des frères de la maison de l'Hôpital de Jérusalem de Betz, *fratribus domûs Hospitalis Ierosolimitani de Bez*, à tous leurs droits sur une maison et sur des terres qu'un sieur Renaud Barat leur avait données [2].

Marie, dame de Betz, et Guiard, son fils, s'engageaient, en 1236, à ne jamais pénétrer dans l'enclos de la maison de l'Hôpital du *Mont-Dieu* à Betz, *domûs Hospitalis de Monte Dei apud Bez*, pour y prendre des lapins ou des oiseaux [3].

En 1247, l'Hôpital de Betz tombait en ruines ; et, pour éviter des frais de réparation, les Hospitaliers en abandonnaient la jouissance à un seigneur, du nom de Jean Lemoine, pour la tenir durant sa vie, avec les terres qui en dépendaient, moyennant une redevance de dix livres, payables chaque année au bailli de l'Hôpital à Meaux, et sous la condition que le dit Lemoine dépenserait, la première année, vingt livres tournois aux réparations de la maison, laquelle, après sa mort, devait revenir à l'Hôpital [4].

Au XIVe siècle, Philippe de Juilly, seigneur de Betz, dont les terres entouraient la maison de l'Hôpital, demanda à la tenir en fief de la commanderie; ce qui lui fut accordé en 1364, par le frère Clignet, commandeur de Monthyon, à la charge d'en rendre foi et hommage à lui et à ses successeurs, et moyennant le paiement d'une rente annuelle et perpétuelle de dix livres tournois [5].

La maison était située au lieu dit le *Mont-Dieu*, sur un chemin conduisant vers Andilly. Elle n'existait plus en 1527.

Non loin de Betz, se trouvait une grange dimeresse qui avait appartenu dans l'origine, aux Templiers. Cette grange se nommait la Grange de *Bargny*, située au village de ce nom [6]. Jean d'Arras

1. Arch. nat. S 5007, Suppl. n° 9. — 2. Id., id. n° 12. — 3. Id., id. n° 13.— 4. Id., id. n° 14.— 5. Id., id. n° 21.— 6. Bargny (Oise), arr. Senlis, cant. Betz.

Digitized by Google

et Nicolas de Courboin de Crepy avaient, au XIII[e] siècle, sur cette grange, *in granchia Templi apud Bergniacum*, une rente de cinq muids de grain, que Jean de Tours, trésorier de la chevalerie du Temple à Paris, racheta au prix de cent livres, ainsi qu'il résulte des lettres du doyen de la chrétienté de Crepy au diocèse de Senlis, du mois de juin 1280 [1].

Lorsque cette grange eut passé en la possession des Hospitaliers, ceux-ci y réunirent des terres qu'ils avaient achetées en 1222, de Regnier, seigneur de Bargny, et situées au territoire du dit Bargny, *in territorio de Beregni,* à *La Sablonnière*, à la Voie de *Corbeinfosse* et à *Bolcourt* ; en tout 40 arpents [2].

Le revenu de l'Hôpital à Betz et à Bargny était, en 1633, de 360 liv.; et en 1783, de 1,150 liv.

Boutigny. — La maison de l'Hôpital de Boutigny s'est aussi appelée l'*Hôpital de Bellou* [3], du nom du hameau où cette maison était située. C'était, dès l'origine, une grange dimeresse, comme celle de Bargny. Des lettres de l'official de Meaux, du mois d'octobre 1218, nous font connaître que les frères de l'Hôpital affectèrent cette année-là leur grange de Boutigny, *Granchiam de Boteni*, au service d'une rente d'un muid de grain dont ils se reconnaissaient débiteurs envers Eremburge, épouse de Philippe le Tamelier, aussi longtemps qu'elle vivrait [4].

Cette grange devint ensuite un petit domaine composé, au XVI[e] siècle, d'une ferme et de 80 arpents de terre ; et où la haute, moyenne et basse justice, appartenait à l'Hôpital.

En 1633, la ferme n'existait plus; et les terres qui rapportaient alors 300 livres, étaient réunies à la maison de Magny-Saint-Loup, dont il va être question.

Magny-Saint-Loup. — L'un des principaux domaines de l'ancienne commanderie de Monthyon était la terre de Magny-Saint-Loup, dans la paroisse de Boutigny, et où le Commandeur avait toute justice. Le chef-lieu seigneurial était une belle maison à usage de ferme, située dans la grande rue du village.

1. Arch. nat. S 5007, Suppl. n° 19. — 2. Id., id. n° 11. — 3. Bellou, au sud de Boutigny. — 4. Arch. nat. S 5189, Suppl. n° 32.

Digitized by Google

Les Hospitaliers fondèrent leur maison de Magny dans la seconde moitié du XIIIe siècle, après que Thibaut, seigneur de Magny, et Simon, son frère, prenant l'habit des Chevaliers de l'Hôpital, leur eurent abandonné tout ce qu'ils avaient au dit lieu, en vertu de plusieurs actes datés de l'année 1274 [1].

Marie, veuve du seigneur Thibaut, renonça, en 1278, au douaire qu'elle avait du chef de son défunt mari, sur les biens dont ce dernier avait fait donation à l'Hôpital [2].

En 1285, Philippe, roi de France et de Navarre, comte de Champagne et de Brie, accorda aux Hospitaliers de Monthyon, des lettres d'amortissement pour leur terre et seigneurie de Magny-Saint-Loup, qui se composait d'une maison avec deux arpents de jardin ; de deux arpents et demi de vigne ; de vingt-quatre arpents de pré à la fontaine *Chyelant*, au pré Gibout, à la Platière ; de 79 arpents de terre arable aux chemins de Saint-Fiacre, de Meaux et de Sancy, au Chenel, à la fontaine de Magny, à Survillers, aux haies de Bellou, à l'orme de Prelle, etc.; de douze hostises au village de Magny, *in villa de Maigni*, avec 40 sols de cens, 9 chapons et 8 oies ; le tout provenant de Thibaut de Magny, décédé frère de l'Hôpital [3].

Le domaine de Magny comprenait, au XVIIe siècle, 120 arpents de terre de diverse nature. Il rapportait, avec les droits seigneuriaux, 600 livres en 1633 ; 1,800 livres en 1757, y compris les terres de Boutigny ; et en 1783, 3,150 livres.

MONTAIGU. — Les Templiers possédaient en 1202, un moulin à Montaigu. En 1237, Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol et de Blois, prenait en arrentement de frère Ponce d'Albon, commandeur des maisons du Temple en France, ses moulins de Montaigu, *molendina sua de Monte acuto*, savoir : le moulin d'*Orval* et les trois quarts du moulin de *Saux*, avec les quatre deniers que Jean Lécuyer *Scutifer* rendait par an, pour le dernier quart de ce moulin. Le prix de cet arrentement consistait en une rente annuelle de quatre muids de grain, que Hugues de Chatillon s'engageait à livrer aux frères de la chevalerie du Temple de Choisy, moitié à la Noël, moitié à la saint Jean-Baptiste [4].

1. Arch. nat. S 5008, Suppl. nos 60 et 61. — 2. Id., id. n° 54. — 3. Id., id. n° 31. — 4. Id., id. n° 7.

Digitized by Google

Une partie de la terre et seigneurie de Montaigu fut cédée au XIII[e] siècle aux Templiers, par Drogon, fils de feu Gautier, seigneur du dit Montaigu, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official de Meaux, du mois d'avril 1244 [1].

Les Templiers firent, en 1285, l'acquisition d'une maison, des enfants de feu Jean de Voulangis. Cette maison, d'après la charte d'acquisition, tenait à celle de la chevalerie du Temple de Montaigu, *domui militie Templi de Monte acuto* [2].

Mais pour augmenter leur domaine et en rendre le revenu plus considérable, Gauthier de Chatillon, connétable de France et seigneur de Crecy, donna aux Templiers, par ses lettres du mois de septembre 1287, avec le consentement d'Isabelle de Dreux, sa femme, dame de Crécy, deux bois, dont l'un « assis deseure Ville-Neuve-» S[t]-Denis en Brie [3], près du Tillay-Patouart ; et l'autre, au Souchet, » devant la Grange aux malades de Crecy, » contenant ensemble 164 arpents [4].

La maison de Montaigu, avec ses dépendances, fut donnée en 1367, par Robert de Juilly, Grand-Prieur de France, à sa sœur Jacqueline de Juilly, veuve de messire Baudart de Mein. On ne dit pas ce qui put motiver cette libéralité. Cette dame devait jouir viagèrement de la maison, de la rente des moulins de Montaigu, et d'une autre rente de vingt livres tournois sur le péage de Crécy. Ces rentes cessèrent d'être payées, lorsque les moulins et le péage n'appartinrent plus au duc d'Orléans, et devinrent la propriété du Roi. Jacqueline de Juilly et le Chapitre du Grand-Prieuré de France en réclamèrent, en 1376, les arrérages que le Roi ordonna l'année suivante à son receveur de Meaux de solder et d'en continuer à l'avenir le paiement comme par le passé [5].

Le revenu de Montaigu était, en 1633, de 350 liv.; en 1757, de 525 liv.; et en 1783, de 973 liv.

Trilbardou. — Le domaine que les Templiers possédaient en ce lieu résultait de plusieurs donations à eux faites par divers seigneurs du pays.

1. Arch. nat. S 5008, Suppl. n° 50. — 2. Id., id. n° 16. — 3. Villeneuve-St-Denis (Seine-et-Marne), cant. Meaux. — 4. Arch. nat. S 5008, Suppl. n° 40. — 5. Id. S 5007, Suppl. n°s 28 et 30.

Digitized by Google

En 1190, Robert de Milly leur avait fait don, pour le cas où il viendrait à mourir sans enfant, de toute la terre arable qu'il avait à Trilbardou, *apud Triam Bardulphi*, de dix arpents de pré au dit lieu, et d'un de ses hommes qui y résidait avec sa femme et son fils. En reconnaissance de cette donation, les frères du Temple l'avaient reçu dans leur confraternité, lui, l'âme de sa mère, *animam matris sue*, Amélie, sa sœur, et Manasses, fiancé de cette dernière, en les faisant participer aux bienfaits spirituels de l'Ordre [1].

Des lettres de Guillaume, évêque de Meaux, du mois d'avril 1217, portent que Simon de Compans et Alice, sa femme, Adam de Ratel, chevalier, et Eustachie, sa femme, Marguerite de Chennevières, et Adeline de Vaucourtois, *de Valle Cortois*, ont abandonné aux frères de la chevalerie du Temple, toute la terre que Thibaut, comte Palatin de Troyes, avait donnée à feu Guillaume de Cornillon, leur père, située à Trilbardou, *apud Triam le Bardel*, Charmentray, Charny et autres lieux, et que ce dernier avait ensuite léguée par son testament aux dits frères [2].

En 1347, le Grand-Prieur de France, commandeur de Choisy, ayant voulu construire un pressoir dans sa maison de *Tri le Bardou*, les religieux de St-Faron de Meaux s'y opposèrent, en prétendant qu'eux seuls avaient le droit d'en avoir un. Cependant un accord se fit entre eux, par lequel il fut permis au Grand-Prieur de construire son pressoir, à la condition que, si d'autres voulaient en avoir également, le Grand-Prieur se joindrait aux religieux pour s'y opposer.

Le commandeur de Choisy, en 1395, accordait en arrentement, moyennant un cens de 54 sols par an, à Simon Rose, écuyer, « un » pressouer avecque certaines masures joignans audit pressouer, » séant à *Tril le Bardoul*, devant la croix d'icelle ville, mouvant de » la baillie de Choisy-le-Temple [3]. »

En 1529, pressoir et maison n'existaient plus. Les terres, au nombre d'une trentaine d'arpents, étaient affermées avec quelques cens et droits seigneuriaux, un muid de blé, six setiers d'avoine et six chapons. En 1757, le fermage était porté à 150 liv.; en 1783, à 400 livres.

1. Arch. nat. S 5008, Suppl. n° 51. — 2. Id. S 5186, Suppl. Cartulaire de Choisy, f° 30 v°. — 3. Id. MM 31, f° 206.

Digitized by Google

Meaux, Hôtel St-Jean. — Nous avons dit que la commanderie de Choisy-le-Temple possédait plusieurs maisons dans la ville de Meaux. De ce nombre, était l'hôtel St-Jean, situé dans la rue du Château, et où il y avait, au xviie siècle, une belle chapelle, surmontée d'un clocher assez élevé. Cette maison fut détachée, en 1633, de la commanderie de Choisy, pour devenir un membre de celle de Moisy. Elle avait été léguée aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, par Roricque, qui fut archidiacre de Meaux sous l'évêque Simon, de 1177 à 1196. Par son testament qui ne porte pas de date, mais qui paraît avoir été écrit vers la fin du xiie siècle, Roricque déclarait que, avant de partir pour la Terre-Sainte, et dans la crainte de mourir pendant son voyage, il donnait à Messeigneurs de l'Hôpital de Jérusalem, sa maison avec l'oratoire, le verger, le pressoir, la vigne et la terre en dépendant. Il leur donnait aussi tous les ornements de sa chapelle, à condition que ses légataires entretiendraient un prêtre pour y faire le service divin. Il accordait au Chapitre de l'église de Saint-Etienne, pour célébrer tous les ans son anniversaire, une rente de quatre setiers de froment, et de trois muids de vin à prendre sur la récolte de la terre et de la vigne léguées aux Hospitaliers.

Les Grands-Prieurs de France aimaient le séjour de Meaux au xve siècle. Regnaut de Giresme y résidait souvent. Il y tomba malade en 1411 ; et cette année, la réunion de plusieurs chapitres provinciaux eut lieu en cette ville.

L'hôtel de St-Jean était habité, en 1457, par Messire Denis de Chailly, qui l'avait loué à vie pour lui et sa femme, moyennant une redevance de cinq livres par an. Ce seigneur y avait fait des réparations considérables, qui équivalaient presque à une reconstruction entière de l'édifice. Il était loué, en 1547, dix livres tournois, outre la charge de faire desservir la chapelle de plusieurs messes par semaine. François d'Ypres, écuyer, seigneur du Mesnil, l'occupait en 1633; il en rendait 30 livres par an. En 1783, le loyer était de 270 livres.

Le revenu de la commanderie de Moisy en 1388, alors qu'elle ne comptait qu'un seul membre, le domaine de Brumetz, n'était que de 90 livres.

La commanderie rétablie en 1633, avec les éléments que nous

Digitized by Google

venons de voir, avait un revenu de 6,000 livres. En 1734, ce revenu montait à 10,335 liv.; en 1757, à 14,000 liv.; en 1783, à 17,279 liv.; en 1787, à 31,000 livres.

Noms des Commandeurs de Moisy.

1184. Pierre, frère du Temple, *preceptor de Moissiaco.*

Sous les Hospitaliers.

1357. Jean de Betancourt.
1370. Nicole Dandelo.
1375. Girard du Puis.
1388. Regnaut de Giresme, chevalier, Grand-Prieur de France, qui réunit, quelques années après, la commanderie de Moisy à celle du Temple à Paris.

Depuis le rétablissement, en 1633, de la Commanderie de Moisy.

1633. Le chev. Jacques de Souvré, ambassadeur de l'Ordre, près de la Cour de France.
1663. Le chev. de Berrieux.
1676. Le chev. Charles d'Esbly.
1681. Le chev. Eustache d'Avernes, procureur-général du commun Trésor de l'Ordre, au Grand-Prieuré de France.
1694. Le chev. Alexandre-César Do.
1708. Le chev. Robert Lefebvre de Caumartin.
1711. Le chev. François Dauvet des Maretz.
1718. Le chev. Jean-Jacques de Mesmes, bailli, Grand'croix, ambassadeur de l'Ordre, près de la cour de France.
1731. Le chev. Philippe-Alexandre de Conflans, bailli, Grand'croix, brigadier des armées du Roi.
1747. Le chev. Adrien de la Viéville de Vignacourt d'Orville.
1760. Le chev. Antoine-Denis d'Alsace d'Henin-Liétard, comte de Henin, bailli, Grand'croix.
1783. Le chev. Charles-François-Ferdinand-Antoine Florent de Preudhomme d'Hailly de Nieuport.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE LAGNY-LE-SEC.

Membres : *Chantemerle,* — *Belleville,* — SENNEVIÈRES, anc. commanderie, — SENLIS, id. — *La Chapelle-Notre-Dame,* — *Berogne,* — *Barberie,* — L'ancien Temple de VERBERIE, — Maison à *Pont-Sainte-Maxence.*

Noms des Commandeurs.

Lagny-le-Sec [1] était une ancienne commanderie du Temple, à laquelle celle de l'Hôpital de Senlis fut réunie à la fin du XIV[e] siècle, à cause de sa proximité, et sans doute aussi pour en augmenter les revenus.

Les Templiers avaient acheté en 1209, des religieux du couvent de la Charité-sur-Loire, tout ce que ceux-ci possédaient en domaine, justice et seigneurie à Lagny-le-Sec, et dans d'autres lieux [2].

La même année, Théophanie, veuve de Pierre Corbart, par des lettres revêtues du sceau de Guillaume, évêque de Meaux, leur avait vendu la dîme qu'elle avait à Silly [3] et à Lagny-le-Sec, *apud Silliacum et Latiniacum Sicum,* et qu'elle tenait en fief du Roi. Elle leur avait, en outre, donné vingt arpents de terre à Lagny, mouvant du même fief ; le tout du consentement et avec l'approbation de Philippe-Auguste [4].

1. Lagny-le-Sec (Oise), arr. Senlis, cant. Nanteuil-le-Haudouin. — 2. Voir la charte d'acquisition à la Commanderie de Laigneville. — 3. Silly-le-Long (Oise), cant. Nanteuil-le-Haudouin. — 4. Arch. nat. S 5173, Suppl. n[os] 4 et 44.

Digitized by Google

Un vidimus d'une charte de Philippe de Nanteuil, du mois d'août 1232, nous fait connaître que ce seigneur, avec l'agrément d'Isabelle, sa femme, venait de donner aux frères de la chevalerie du Temple, la cinquième partie de 83 arpents et demi de bois, situés au Tronsai, ***in Trunceio*** [1], et de leur vendre les quatre autres cinquièmes pour le prix de 1,042 livres parisis [2]. Philippe se réservait la justice et la gruerie, et défendait aux frères de faire une garenne dans ces bois [3].

C'est à la suite de ces acquisitions que les Templiers fondèrent une maison à Lagny. Nous la trouvons mentionnée pour la première fois dans des lettres de l'official de Meaux, du mois de mai 1233, par lesquelles il déclare que tous les paroissiens de Silly ont reconnu devant lui, qu'eux et leurs descendants devaient rendre, au mois d'avril de chaque année, aux frères de la chevalerie de la maison du Temple de Lagny-le-Sec, *fratribus militie domûs Templi de Lagniaco Sico*, quatre deniers par chaque arpent de terre qu'ils possédaient, ou pourraient posséder par la suite, au terroir de Silly, dans le dîmage du Temple [4].

Il serait trop long de rapporter ici toutes les acquisitions faites par les Templiers pour leur maison de Lagny, pendant le cours du XIIIe siècle. Nous ne parlerons que de celles qui avaient une certaine importance, ou qui provenaient de seigneurs et de personnages notables des environs de Lagny.

Nous trouvons d'abord les frères du Temple en procès avec un de leurs voisins, Jean des Barres, seigneur d'Oissery, au sujet de la haute et basse justice qu'ils prétendaient avoir depuis leur maison de Lagny, jusqu'à la rivière [5] qui venait de Marchemoret [6], sous Noëfort [7], ***a villa Marchesi Moreti subtus noam fortem***, jusqu'à la première des haies d'Aguillontrou, vers St-Pathus, ***versus sanctum Pathusium***, et même au-delà sur les terres et lieux compris dans la

1. Le bois du *Tronsai*, à l'est de Nanteuil-le-Haudouin; carte de Cassini. — 2. Archives nationales S 5173, Suppl. n° 120. — 3. Le bois du *Tronsay* finit par appartenir entièrement aux Templiers par suite des ventes à eux faites en 1237 et 1242, par les chevaliers Philippe et Guiard de Nanteuil, de tous leurs droits et parts dans ce bois. — 4. Arch. nation. S 5170, Suppl. n° 37. — 5. La *Thérouane*, petite rivière qui passe près d'Oissery et Saint-Pathus; carte de Cassini. — 6. Marchemoret (Seine-et-Marne), arr. Meaux, cant. Dammartin. — 7. Noëfort, commune de Saint-Pathus (id.), mêmes arr. et cant.

Digitized by Google

censive du Temple, jusqu'au bois de Noëfort. Une transaction mit fin au procès en mai 1266. Par cet acte, le seigneur d'Oissery et sa femme renoncèrent à tous leurs droits dans l'objet du litige. De leur côté, les Templiers leur concédèrent la justice qu'ils pouvaient avoir au-delà de la rivière précitée. Le pâturage devait rester commun aux deux parties sur toutes leurs terres.

Cette transaction est suivie d'une vente faite par les époux des Barres aux frères du Temple, de 45 arpents de terre arable, au lieu dit *aux Essarts*, et de 7 arpents et demi au lieu dit *Heloisfosse*, avec toute justice et seigneurie, pour le prix de 700 livres parisis [1].

Quatre ans plus tard, en 1270, le même seigneur, Jean des Barres, céda aux Templiers de la maison de *Latigny-le-Secq*, pour 1,600 liv. parisis, 100 arpents de terre labourable, situés au chemin d'Oissery, à St-Pathus, à la couture du moulin, au chemin du moulin de Rougemont, *de Rubeo monte*, sous la Croix de *Gouaache*, à la pâture de l'Épine, etc., et dix-sept arpents de pré en trois pièces : la première touchant à la fontaine de Pierreley, *juxta fontem de Petra lata* ; la seconde appelée la queue de St-Denis, *cauda sancti Dyonisii* ; et la troisième, près du moulin de Rougemont [2].

En 1272, nous trouvons encore Jean des Barres, le bienfaiteur du Temple de Lagny, accorder aux frères de cette maison des lettres d'amortissement pour 120 arpents de terre qu'il leur avait permis d'acquérir dans ses fiefs et arrière-fiefs. Il leur en abandonna la moyenne et basse justice, même dans les édifices et clôtures qu'ils pourraient y faire [3]. Il confirma en outre, au mois de mars 1273, comme seigneur dominant, la vente qu'Isabelle, veuve de Guillaume, seigneur de St-Pathus et ses enfants avaient faite, au prix de 200 liv. parisis, à Jean de Tours, trésorier du Temple à Paris, pour la maison des frères de Lagny-le-Sec, de dix arpents de pré, situés en la prairie de St-Pathus, *in praeria de Sancto Pathusio*, à la fontaine de Pierreley, contigus au pré de Guillaume Accrochemorre, au lieu dit à la queue de Jonchères, *ad caudam de Joinchieres* [4].

Robert, évêque de Senlis, voulant témoigner aux Templiers sa gratitude et son admiration pour les services qu'ils rendaient en Terre-

1. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 122. — 2. Id., id. n° 64. — 3. Id., id. n° 112.
4. Id., id. n° 113.

Digitized by Google

Sainte à la religion, leur fit don, par ses lettres du mois de juin 1271, de 40 arpents de terre sur Lagny-le-Sec, qui avaient appartenu précédemment à Gauthier d'Annet, *de Alneto*, chantre de l'église de Senlis [1]. En reconnaissance, le frère Hubert, trésorier du Temple, prêta la même année à l'évêque de Senlis, une somme de 800 livres dont il avait besoin pour faire un voyage à Jérusalem, et qui devait être remboursée en quatre annuités. En sûreté et garantie de ce remboursement, l'évêque engagea ses biens meubles et immeubles, et notamment sa terre de *Cressonessart* [2], avec tout ce qu'il possédait dans la châtellenie de Clermont, et dont le trésorier du Temple devait toucher les revenus aussi longtemps que la dette ne serait pas éteinte [3].

Des lettres de l'official de Meaux, du mois de juin 1275, contiennent un acte d'achat par les Templiers, de 20 arpents de terre au terroir d'Oissery, *in territorio de Oisseriaco* [4], provenant du seigneur Renaut de Roquemont, moyennant le prix de 100 livres tournois [5].

Un autre seigneur, Jean de la Noe ou de la Noue, donna, en décembre 1280, à la maison du Temple de Lagny, la moitié du grand four de Silly avec 29 arpents et demi de terre sur ce territoire, aux lieux dits à *la Muterne*, *au Boochel*, au chemin du Bois, aux Grés, etc., avec toute justice et seigneurie [6].

Pierre, seigneur de St-Pathus, après avoir cédé en 1282 aux frères du Temple de Lagny, pour 80 liv. tournois, 12 arpents de terre à Silly, mouvant du fief de Jean des Barres, leur vendit en 1293, au prix de 500 liv. tournois, tous les héritages, terres, maisons et autres possessions qu'il tenait à *St-Patu*, de Guillaume d'Ivry, seigneur d'Oissery, et de Jeanne des Barres, sa femme [7].

Une sœur de cette dernière, Marguerite des Barres, épouse de Girard Chaboz, chevalier, donna, par ses lettres du mois de mai 1289, aux frères de la chevalerie du Temple en France, « pour la meson de » Leingni-le-Sec, tous ses bois que l'en apele les haies de St-Patu, » séans entre le Plessis [8] et St-Patu, vers Leingni-le-Sec, avec la

1. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 81. — 2. Cressonsacq (Oise), arr. Clermont, cant. Saint-Just. — 3. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 78. — 4. Oissery (Seine-et-Marne), arr. Meaux, cant. Dammartin. — 5. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 115. — 6. Id., id. n° 18. — 7. Id., id. n°s 21 et 27. — 8. Le Plessis-Belleville (Oise), arr. Senlis, cant. Nanteuil-le-Haudouin.

Digitized by Google

» garene, la chace et segnorie haute et basse, excepté et retenu le » paiage et le travers du poisson et des aultres choses passant par le » chemin qui est de lez lesdits bois : lequel paiage et travers est cueilli » à St-Patu [1]. »

Les Templiers avaient dans leur maison, à Lagny, une belle chapelle. Un écuyer, du nom de Guillaume *Escuacol* de Lagny-le-Sec, y fit une fondation à la fin du XIIIe siècle. Par des lettres délivrées sous le sceau de l'official de Meaux, en l'année 1290, ce personnage fit donation à la maison des frères du Temple de Lagny, d'une dîme avec huit arpents de terre situés à Silly, vers les Ratières, *versus locum qui dicitur Ratieres*, à la charge de faire dire tous les jours dans leur chapelle, une messe pour les parents trépassés du donateur. Il est stipulé en outre que, sur les revenus des biens donnés, il sera pris chaque année, deux setiers de blé, dont un pour les frères du Temple qui combattaient en Terre-Sainte, et un autre, pour les personnes qui assisteraient à la messe anniversaire qui devait être célébrée dans la chapelle tous les ans, pour le repos de l'âme de la mère de l'écuyer Escuacol. Celui-ci voulait encore que le revenu de deux arpents de terre de sa donation fût consacré à l'entretien d'une lampe dans la chapelle, et de deux torches allumées pendant les messes de fondation [2].

Tels sont les principaux titres de la maison du Temple de Lagny-le-Sec, dont le domaine, à l'époque de la chute des Templiers, comptait plus de 900 arpents de terre sur Lagny, Oissery, Silly, St-Pathus et lieux circonvoisins, sans y comprendre la terre de Chantemerle dont nous parlerons plus loin.

La maison de la commanderie était située près de l'église de Lagny. Elle comprenait de grands bâtiments à usage de ferme, et une chapelle primitivement dédiée à saint Christophe, mais que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem placèrent ensuite sous le vocable de saint Jean-Baptiste.

Cette chapelle était une des plus belles du Grand-Prieuré de France. Voici comme il en est parlé dans la visite prieurale de la commanderie en 1456 : « Audit Lagny le Secq, une moult belle chappelle à » quatre croisées de vaultes, couverte de tuilles, voirée moult riche-

1. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 135. — 2. Id., id. n° 12.

Digitized by Google

» ment de XIIII penneaux de voirrieres, aornée de vestemens, livres, » et de deux calices, l'ung d'argent doré pesant deux marcs d'argent, » et l'aultre d'estaing.

» Item est adornée ladite chappelle de deux autelz, l'ung grant, et » l'aultre petit. Autour du grant, sont VI colombes (colonnes) de » cuivre, sur chacune ung angle (ange), et sur ledit grant autel, a » une belle table, et sur ladite table, troys ymaiges de pierre pains » bien et richement ; l'ung de Notre Dame, et l'aultre, de S[t] Jehan » Baptiste, et l'aultre, de S[t] Christophe.

» Item ladite chapelle est desservie bien et notablement par le » chappelain du curé de ladite ville de Laigny-le-Secq, c'est assavoir » de troys messes la sepmainne. »

Le Commandeur était seigneur de Lagny, où il avait la haute, moyenne et basse justice. « Touchant la maison de la commanderie, » est le villaige de Lagny, ou a bien XL habitans, tous hommes de » ladite commanderie a toute jurisdicion et justice levée à troys » pilliers, prison, poteau et eschelle. » (Visite prieurale de 1495).

Plusieurs fiefs à Lagny relevaient du Commandeur. D'abord le fief *des Corbies*, dans la rue allant à Chantemerle, qui appartenait en 1667, aux enfants d'Isaac Pingart, bailli de Dammartin, puis le fief *du Val de Longperier,* avec les arrière-fiefs de Longperier, des Martins, de la Couture-Berger, de Jean Daux, etc., que possédait en 1741 un chevalier, du nom de François Meliant, et avant lui, dame Marie de La Croix, veuve de Messire Gabriel de Guenegault, trésorier de l'épargne du Roi.

Deux membres dépendaient dès l'origine, de la commanderie de Lagny-le-Sec. C'étaient la maison de Chantemerle, et la terre et seigneurie de Belleville. On y ajouta plus tard un troisième, la petite commanderie de Sennevières, dont nous parlerons ci-après.

Chantemerle [1]. — La maison de Chantemerle avec les terres en dépendant, était un fief qui relevait au commencement du XIII[e] siècle, partie des chevaliers du Temple, partie du seigneur Hugues de Pomponne. Il appartenait alors à Simon de Poissy, *de Pissiaco*, qui en fit l'abandon au mois de juin 1232, à l'Ordre du Temple. Des lettres de

1. Chantemerle, commune de Lagny-le-Secq.

Digitized by Google

cette année, de Guillaume, évêque de Paris, portent que devant lui, Simon de Marolles ou de Mareuil, *de Marolio,* chanoine de Meaux, a confirmé et ratifié la vente faite aux frères de la chevalerie du Temple, par Simon de Poissy et Isabelle, sa femme, d'une maison appelée Chantemerle, *de domo que dicitur Chantemelle*, sur laquelle Simon de Marolles, sa mère et ses frères avaient des rentes [1].

Le même jour que Simon de Poissy cédait sa maison aux Templiers, Jean de Nanteuil, chevalier, et Marguerite, sa femme, leur abandonnaient tout ce qu'ils possédaient à Chantemerle, *apud Cantumerulam* [2].

On lit dans le procès-verbal de la visite prieurale de 1456 : « Y a » appartenant à la commanderie de Lagny-le-Secq, ung membre » appelé *Chantemalle*, lequel est en ruyne du temps des guerres; » auquel membre appartient ccc arpens de terre, dont la pluspart est » en ruyne ; lequel membre est affermé neuf escus d'or, qui valent » XII livres VII sols VI deniers. »

Nous ignorons si cette maison fut rétablie. Ce que nous savons, c'est qu'elle n'existait plus au siècle dernier. Les terres, au nombre de 480 arpents, avaient été réunies au domaine de Lagny-le-Sec.

Belleville [3]. — C'était un fief que les Templiers acquirent vers le milieu du XIIIe siècle, d'un seigneur, nommé Potel *de Aucivalle.* Celui-ci, par ses lettres du 1er mai 1266, déclare avoir vendu, pour le prix de 378 livres et 10 sols parisis, aux frères du Temple en France, pour leur maison de Lagny-le-Sec, *ad opus Domus de Latigniaco sico*, sa maison appelée Belleville, *villam que vulgariter vocatur Bella villa*, située entre Lagny-le-Sec et le Plessis-le-Vicomte, *et Pleisetum vice comitis*, avec 17 arpents de terre arable et toute la justice qu'il y avait [4]. Cette vente est approuvée et confirmée, la même année, par Raoul d'Ermenonville et Mathieu de Dammartin, de qui relevait ce domaine [5].

Le fief de Belleville, dont la maison n'existait plus au XVe siècle, fut réuni, comme Chantemerle, à la commanderie de Lagny-le-Sec.

1. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 70. — 2. Id., id. n° 75. — 3. Belleville, commune du Plessis-Belleville (Oise), arr. Senlis, cant. Nanteuil. — 4. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 34. — 5. Id., id. n° 35.

Digitized by Google

Sennevières [1]. — Il y avait à Sennevières, au commencement du xiiie siècle, un établissement ou une petite commanderie du Temple, comme nous le voyons par des lettres de l'official de Meaux, du mois d'août 1234, par lesquelles Gilles de Sennevières, et Adeline, sa femme, reconnaissaient avoir donné aux frères de la chevalerie du Temple de Sennevières, *fratribus militie Templi de Saneveriis*, six arpents de terre arable, sous réserve d'usufruit [2].

Quelques années auparavant, les Templiers avaient reçu en donation de Freberge, veuve de Robert de Nanteuil, de Jean et Eudes, ses fils, une grange et des terres qui en dépendaient, situées à Sennevières, *apud Seneverias*, au diocèse de Meaux, et qu'ils tenaient de l'église de St-Faron de Meaux [3].

Était-ce cette grange qui fut l'origine de la maison du Temple de Sennevières ? ou ne doit-on pas plutôt faire remonter celle-ci à une époque antérieure, peut-être en 1209, lorsque les religieux de la Charité-sur-Loire comprirent dans la cession de leurs biens aux Templiers tout ce qu'ils possédaient à Sennevières [4]?

Cette maison eut le même sort que celles de Chantemerle et de Belleville. Après sa destruction, le restant du domaine fut réuni à celui de Lagny-le-Sec.

Le revenu de la commanderie et de ses membres, qui était en 1456 de 226 livres 8 sols, s'élevait en 1757, à 18,550 livres, et en 1783, à 28,710 livres, y compris les dîmes de Lagny, du Plessis-Belleville et d'autres encore, qui étaient considérables.

Senlis [5]. — Les guerres du xve siècle avaient tellement diminué les revenus de la commanderie de l'Hôpital de Senlis, qu'il ne restait plus de quoi entretenir et faire vivre son commandeur. C'est pourquoi l'Ordre jugea à propos de supprimer cette commanderie, et de faire de la maison de Senlis un membre de celle de Lagny-le-Sec.

C'est en 1180, que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem vinrent s'établir à Senlis, dans une maison que leur donna Guy d'Er-

1. Sennevières, commune de Chevreville (Oise), arr. Senlis, cant. Nanteuil-le-Haudouin. — 2. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 57. — 3. Id., id. n° 50. — 4. Voir l'acte de cession à la Commanderie de Laigneville. — 5. Senlis (Oise), chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

menonville, boutillier du Roi, avec trois muids de mouture et un muid d'hivernage à prendre tous les ans dans le moulin de l'Etang, *in molendino de Stagno*, plus un pré, nommé le Pré de La Bretonnerie, *pratum de Britonia*, et un droit d'usage dans le bois du Chenay-d'Orry[1], *in nemore de Chesneio de Ory*, consistant en une charretée de bois à un cheval chaque jour, et une autre par semaine qu'ils pouvaient vendre, et dont le prix servait à entretenir et à réparer la charrette et la ferrure du cheval, *equi ferratura*. La charte de donation est datée d'Ermenonville, *apud Ermenonvillam*, l'an 1180[2].

Une autre donation faite en 1194, par Pierre Choisel, sous le sceau de Gaudefroy, évêque de Senlis, porte que ce seigneur, pour le salut de son père et de sa mère, et aussi pour célébrer leur anniversaire, a accordé à la maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, située dans le faubourg ou la banlieue de Senlis, *in suburbio Silvanectensi*, un cens de dix sols et de trois chapons, avec les droits de justice sur une maison qui avait appartenu à Bernier Fournier, *Furnarius*, et sur une autre à Roger Lefebvre, *Faber*, contigue à celle de l'Hôpital de Senlis. Le donateur fit observer que, aussi longtemps que l'Hôpital n'aurait point de moulin ni de four, ceux qui habiteraient ces maisons devraient faire moudre leur blé et cuire leur pain au moulin et au four de Pierre Choisel, sous le cens d'usage[3].

Par d'autres lettres du même évêque et de la même année, Simon de Malgeneste, *de Malagenesta*[4], concéda aux frères de l'Hôpital de Jérusalem à Senlis, un bois, nommé le Bois-Renaut, *nemus Renoldi*, comme aussi Robert de Garlande leur confirma la donation à eux faite par son père, de dix arpents de terre, au Sablon de Senlis, *in Sabulo Silvanectensi*, à la charge de lui payer une rente de cinq sols parisis. Cette charte de confirmation est datée de l'année 1197, au temps, y est-il dit, où l'Hôpital de Senlis avait pour commandeur, *magister*, un frère, nommé Pierre Pilot.

Les donations et les cessions se succédèrent dans le XIIIe siècle, au profit des frères de l'Hôpital ; c'étaient l'abandon en 1212, par Pierre,

1. Orry-la-Ville (Oise), arr. et cant. Senlis. — 2. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 23. — 3. Id., id. n° 83. — 4. Malgeneste, à une lieue de Senlis, près d'Ognon ; carte de Cassini.

Digitized by Google

seigneur de *Chauerci* [1], de 52 sols de cens sur des maisons à Senlis, devant l'église de Sainte-Geneviève; la donation en 1214, par Pierre, seigneur de Roquemont [2], d'autres cens au dit Senlis; la cession dans la même année, par Pierre, seigneur d'*Oignon* [3], d'un bois, près d'Ognon; le don en 1215, par Richard d'Angicourt, *de Angicuria* [4], d'une maison, près le Pont-Perrin, *juxta pontem Petrinum* [5]; l'acquisition faite en 1217, d'Enguerran, seigneur de Sery, *de Seriaco*, d'une rente de seize muids de blé, qu'il tenait du Roi, sur le moulin de Sery [6]; celle faite en 1219, de Guy de *Borret* [7], de tous ses héritages au dit lieu; la cession en 1220, par Roger, seigneur de *Ris* [8], et d'Asceline, sa femme, de tous leurs acquêts de communauté; l'abandon dans la même année par Guillaume, seigneur de Vaux, *de Vallibus*, de toute sa terre à Morancy [9], *apud Moranciacum*.[10]

Une charte de Garin, évêque de Senlis, du mois de mai 1220, porte qu'un nommé Simon, fils de Guibert, s'était présenté devant son official, à qui il avait déclaré que, avec l'assentiment de son père qui l'avait émancipé, il abandonnait tout ce qu'il pouvait donner de son héritage à la maison de l'Hôpital de Jérusalem, établie à Senlis, en lui vendant le reste pour 80 livres parisis, qui devaient servir à payer ses dettes.

La même charte mentionne en outre que le dit Simon, avec le consentement des frères de l'Hôpital, a accordé à sa sœur la moitié de son héritage, bien que d'après la loi elle n'en put avoir que le tiers, *licet de consuetudine regis Francie non debet habere nisi tertiam partem*. Toutefois cette donation devait être déclarée nulle et non avenue, si la sœur voulait empêcher l'ordination de son frère; et, dans ce cas, les biens donnés devaient revenir à l'Hôpital [11].

En 1222, une noble dame, nommée Elisabeth, veuve de Guy, autrefois boutillier de Senlis, donna aux Hospitaliers de Senlis et aux

1. Chaversy (Oise), commune de Trumilly, arrondiss. Senlis, cant. Crépy. — 2. Rocquemont (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Ognon (id.), arr. et cant. Senlis. 4. Angicourt (id.), arr. Clermont, cant. Liancourt. — 5. Le Pont Perrin était près Senlis. — 6. Sery-Maigneval (Oise), arr. Senlis, cant. Crépy. — 7. Borest (Oise), arr. et cant. Senlis. — 8. Peut-être Rieux (id.), arrond. Clermont, cant. Liancourt. — 9. Morancy, commune de Boran (id.), arr. Senlis, cant. Nenilly-en-Thelle. — 10. Arch. nat. S 5173, Suppl. n°s 79, 84, 87, 89; S 5175, Suppl. n°s 37, 4, 7. — 11. Arch. nat. S 5173, Suppl. n° 22.

Digitized by Google

frères de la chevalerie du Temple, la moitié du moulin de Chantilly, *de Chantilliaco* [1], dans la terre de Saint-Leu-d'Esserent [2], *in terrâ sancti Lupi de Escerento*, et aussi la moitié du moulin de l'Aunay ou de Launette, *de Alneto*, situé au territoire d'Ermenonville, *in territorio de Ermenovilla* [3]. Cette donation faite sous le sceau de l'official de Senlis, est datée d'Ermenonville, au mois de février 1222 [4].

D'après un censier de l'année 1304, nous voyons que l'Hôpital de Saint-Jean de Senlis possédait un grand nombre de cens et de rentes foncières sur des maisons dans la ville, en la Place aux Charons, — au Marché au Samedi, — en la rue de la Hésete, — en la rue de la Congnié, — au Clos-Hérouart, — en la rue au Lyon, — en la Hérengerie, — en la rue Pié-de-Buef, — autour Saint-Vincent, — à la Porte-au-Pain, — derrière Lescanges, — en la Poissonnerie, — en la rue Haubergière, — en rue Parisie, — en Faigne, — de lez La Blancloche ou Bancloche, — au Pont-Perrin, — en la Claie, — à la Croix-Saint-Gilles, — rue Sainte-Geneviève, — devant la Halle et sur des terres ou héritages dans la banlieue ou aux environs de Senlis, à La Victoire, à Villemetrie, à La Bretonnerie, aux Abuvrouers, au Pont-Gemer, à Sotemont, à la Croutte-Henri, au bois de La Saussoie, à la fontaine Saint-Riule de lez la Croute-Henri, en la Champaigne, au Boutonnier, au Buat, au Buisson de Barbery, au Pommeret, à la Folie-Riquedon, à la Croix-Renouart, à l'Epinette, à la Voie de Balagny, aux terroirs d'Ognon, Plailly, Borest, à Trumilly, à Cornefroy, à Montepilloy, *Mont Eppelouer* [5], etc., etc.

Le domaine de l'Hôpital se composait de la maison avec la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, bâtie sur un arpent de terre clos de murs dans la grande rue, à Senlis, vis-à-vis le beffroi ; d'une grange, appelée la Grange de l'Hôpital, hors de la ville, avec une cinquantaine d'arpents de terre; d'autres terres encore sur les territoires d'Ognon, Barberie, Mont-l'Evêque, Rully, Sacy, Abilly, Troisy, comprenant plus de 150 arpents ; et enfin d'environ 40 arpents de bois dans la forêt d'Halatte avec le moulin du Thiery, sur la rivière

1. Chantilly (Oise), arr. Senlis, cant. Creil. — 2. Saint-Leu-d'Esserent (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Ermenonville (id.), arrond. Senlis, cant. Nanteuil-le-Haudouin. — 4. Arch. nat. S 5175, Suppl. n° 40. — 5. Id., id. n° 44.

Digitized by Google

de Launette. Son revenu, qui était de 142 livres en 1495, montait à 2,300 liv. en 1757 ; et à 3,000 liv. en 1782.

N'oublions pas de mentionner ici que les Hospitaliers de Senlis possédaient, au XIIIe siècle, dans le Valois, plusieurs domaines : celui de la Chapelle-Notre-Dame ou de Bourg-Fontaine, et la terre et seigneurie de Berogne.

La Chapelle-Notre-Dame. — C'était le nom donné à un ancien établissement de l'Hôpital, situé à Bourg-Fontaine [1], composé d'une maison avec des terres, et d'une chapelle dédiée à la sainte Vierge. Charles de Valois, qui avait le projet en 1315, de fonder en ce lieu une Chartreuse, proposa aux Hospitaliers de faire l'acquisition de la Chapelle-Notre-Dame et de ses dépendances, dont le revenu était alors de 600 livres. Il leur offrit en échange de ce domaine, de les libérer d'une rente de 1,200 livres qu'ils lui devaient chaque année. Cette proposition fut acceptée, et le pape Jean XXII, sollicité d'y donner son adhésion, approuva et confirma cette cession par une bulle du mois de septembre 1316 [2].

Bérogne. — La terre et seigneurie de Bérogne [3] appartenait, au commencement du XIIIe siècle, aux frères de l'Hôpital de Senlis. Guarnot, seigneur de Bérogne, et Marie, sa femme, par diverses lettres délivrées sous le sceau de Garin, évêque de Senlis, et de son official en 1215 et 1224, avaient donné au dit Hôpital, pour n'en jouir toutefois qu'après leur mort, 34 arpents de terre, puis leur maison et leur grange de Berogne, *domum suam et granchiam de Berrone*, avec des cens et des rentes seigneuriales, à la condition que les Hospitaliers recevraient le seigneur Guarnot et sa femme dans leur confraternité, en leur accordant l'habit de la religion et la sépulture dans la chapelle de l'Hôpital de Senlis, lorsqu'ils viendraient à mourir [4].

Mais en 1478, Jean Foulon, commandeur de Senlis, voyant l'état de ruine où se trouvait la maison de Bérogne, à cause des guerres qui

1. Bourg-Fontaine, commune de Pisseleux (Aisne), arr. Soissons, cant. Villers-Coterets. — 2. Histoire du Duché de Valois, par A. F. Muldrac, tome 2, p. 210. — 3. Berogne, commune de Chelles (Oise), arr. Compiègne, cant. Attichy. — 4. Arch. nat. S 5174, Suppl. nos 30 et 31.

Digitized by Google

avaient eu lieu, accorda en arrentement perpétuel à un nommé Flumart-Lulli, « la masure appelée l'Hospital, où souloit avoir deux » maisons, séans à *Berron*, tenant à la rue de *Triere*, pardevant et » parderriere à la rue des Rosieres, d'un costé à l'église de *Barron*, » au canon annuel de huict sous parisis [1]. »

Il n'est pas question des terres et des revenus seigneuriaux qui auront été sans doute aussi aliénés, car aucun terrier ni censier n'en fait mention à partir du XVI[e] siècle.

Comme les Hospitaliers, les Templiers possédaient des établissements dans le Valois. Nous en avons trouvé à Senlis, à Barberie, à Verberie et à Pont-Sainte-Maxence.

A Senlis, ils avaient une maison. Elle est mentionnée dans une charte du mois de janvier 1258, par laquelle frère Barthélemy, commandeur du Temple à Paris, céda à Pierre de Boucel, commandeur de Lagny-le-Sec, outre des cens qu'il possédait à Senlis et à Barberie, un bois à *Aulmont*[2], et une maison dans la ville de Senlis tenant, y est-il dit, à celle des frères du Temple [3].

La maison du Temple de Senlis, devenue plus tard la propriété de l'Hôpital, fut donnée avec d'autres maisons, en arrentement perpétuel. Elle est désignée dans un censier de 1495, par la maison *qui fet le coing de la rue du Temple en rue Parisie.*

Barberie[4]. — Les Templiers avaient là un moulin avec une maison et des hôtes. C'était une de leurs premières possessions dans le Valois. Sur la demande d'Adèle, abbesse de Montmartre, ils en firent la cession à son couvent vers le milieu du XII[e] siècle, moyennant une redevance de dix muids de froment par an [5].

Cette rente se payait d'abord au commandeur du Temple à Paris. Celui-ci la céda en 1258, au commandeur de Lagny-le-Sec, qui ne la reçut pas toujours d'une manière bien exacte. Nous avons trouvé un jugement du 13 septembre 1437, qui condamnait l'abbesse de Montmartre à payer à la commanderie de Lagny des arrérages de cette rente, qui montaient à 50 livres tournois.

1. Arch. nat. S 5174, liasse 7. — 2. Aumont (Oise), arr. et cant. Senlis. — 3. Arch. nat. S 5171, Suppl. n° 55. — 4. Barberie (Oise), arr. et cant. Senlis. 5. Arch. nat. L 1031. L'acte de cession ne porte pas de date; mais il a dû être passé de 1154 à 1174, temps durant lequel Adèle a été abbesse de Montmartre.

Digitized by Google

VERBERIE. — L'ancienne maison ou commanderie du Temple de Verberie[1], existait au commencement du XIII[e] siècle. Des lettres de Guy de Briençon, Grand-Maître de la chevalerie du Temple, datées à Paris, de l'année 1201, nous font connaître que ce grand dignitaire de l'Ordre céda, moyennant une rente de 40 sols parisis, à Roger de Senlis, *de Silvanecto*, à Mathieu de Vaux, *de Vallibus*, et autres, les possessions et héritages qu'avait légués aux Templiers Pierre de Ruis, comprenant une maison près de celle du Temple, située sous la voie, *sub via*, et une grande prairie à Ruys, *apud* Ruis[2]. Il est convenu que la rente devra être payée exactement au terme de saint Remi, chaque année, aux frères du Temple de Verberie, *fratribus Templi de Verbria*[3].

C'est le seul titre où cette maison est mentionnée.

Pont-Sainte-Maxence[4]. -- Les Templiers avaient plusieurs maisons à Pont, qui paraissaient dépendre de celle de Verberie. Ils en avaient acheté une en février 1244, des religieux de Gouvieux, *de Gaudii valle*, qui la leur avaient cédée avec 40 arpents de pré, situés près de Pont-Sainte-Maxence-en-Ajeux, *prope Pontem Sancte Maxentie in Aiou.* Les prés avaient été donnés aux religieux, par Barthélemy de Roye, chambellan du roi de France, à la charge d'un cens de dix sols payable chaque année au comte de Boulogne et à l'abbaye de Saint-Denis[5].

Cette maison qu'on appelait sous les Hospitaliers, au XIV[e] siècle, Maison de Larchier, était louée en 1376, douze francs d'or. Mais elle n'existait plus au XV[e] siècle.

Une autre maison, appelée *la Corne de Cerf*, fut aliénée en 1357, par les Hospitaliers, moyennant une rente perpétuelle de 50 sols parisis.

Maldrac, dans son histoire du duché de Valois, cite Acy-en-Multien, La Ferté-Milon et Vivières, comme ayant possédé autrefois des établissements du Temple. L'auteur confond sans doute Acy-en-Multien avec Acy, près de Soissons, où les Templiers avaient une

1. Verberie (Oise), arr. Senlis, cant. Pont-Sainte-Maxence. — 2. Ruys, sur l'Oise, à l'ouest de Verberie; carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 5175, Suppl. n° 28. — 4. Pont-Sainte-Maxence (Oise), arrond. Senlis, chef-lieu de canton. — 5. Arch. nat. S 5174, Suppl. n° 60.

Digitized by Google

maison. Peut-être une confusion semblable a-t-elle eu lieu pour La Ferté-Milon; quant au Temple de Vivières, c'est le même établissement que le Temple de Morte-Fontaine, village voisin, lequel a été désigné autrefois sous ces deux noms [1].

Le revenu général de la commanderie de Lagny-le-Sec et de celle de Senlis était, en 1583, de 4,200 livres; en 1734, de 17,837 liv.; en 1757, de 21,895 liv.; et en 1788, de 37,851 livres.

NOMS DES COMMANDEURS DE LAGNY-LE-SEC.

1350. Frère Vincent Postel.
1358. Fr. Gilles de Lapion.
1363. Fr. Jehan d'Attichy.
1372. Fr. Jehan de Villers-S[t]-Pol.
1402. Fr. Jehan Lefebvre.
1436. Fr. Pierre Morin.
1441. Fr. Jehan Foulon.
1456. Fr. Jehan Leroy.
1465. Fr. Jehan Simart, prêtre.
1484. Fr. Godefroy Le Couturier.
1492. Fr. Etienne Bernard, prieur de S[t]-Jean-en-l'Ile.
1514. Le chevalier Balthazard d'Aspremont.
1539. Le chev. Jacques d'Aspremont.
1555. Le chev. Pierre de Pommereux.
1564. Le chev. Philibert Lhuillier de S[t]-Mesmin.
1586. Le chev. Louis de Mailloc de Sacquauville.
1594. Le chev. François de Myee Guesprey.
1622. Le chev. Jacques de Mesmes Marolles.
1647. Le chev. François de Rochechouart de Jars.
1672. Le chev. Alphonse de Miramont Berrieux.
1675. Le chev. Alphonse-Louis de Lorraine, abbé de Royaumont.
1721. Le chev. Adrien de La Vieville d'Orville de Wignacourt.

1. Les maisons du Temple d'Acy et de Morte-Fontaine faisaient partie, au siècle dernier, comme on le verra ci-après, de la Commanderie du Mont-de-Soissons.

Digitized by Google

1776. Le chev. Jacques-Philippe-Gabriel des Barres, chevalier de justice du Grand-Prieuré de Champagne.

ANCIENS COMMANDEURS DE SENLIS.

1197. Pierre Pilot, *hospitalis silvanectensis magister.*
1302. Frère François Guoit.
1304. Fr. Jehan de Pringy.
1309. Fr. Jehan du Maroel.
1364. Fr. Jacques de Rampillon.
1371. Fr. Hue Le Parquier.
1380. Fr. Simon de Hesdin.
1409. Fr. Richard Bernard.

Digitized by Google

III

COMMANDERIES

DE LA CHAMPAGNE

ET

DU COMTÉ D'AUXERRE

(anciens diocèses de Reims, de Troyes, de Sens et d'Auxerre).

Digitized by Google

COMMANDERIE DE REIMS.

Membres : *Berméricourt,* — *Romain,* — L'ancien Temple de PROUILLY, — *Mont-Saint-Remi,* — *Vouziers,* — PASSY, ancienne commanderie, — L'Hôpital de PRUNAY, — *Tours-sur-Marne,* — CRILLY, ancienne commanderie,— *Baconne,* — L'Hôpital de GRAND-CHAMP, — L'Hôpital de SAINTE-CROIX. — L'Hôpital de SAINT-JEAN-DE-RAMEZ.
Noms des Commandeurs.

La maison que les chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient à Reims, et qui était le chef-lieu de leur commanderie, avait appartenu d'abord aux Templiers. Elle était située rue du Temple, dans un vaste enclos où se trouvait leur église, sous l'invocation de la Trinité.

Cette église, d'après les historiens de la ville de Reims, aurait été donnée vers 1170, à l'Ordre du Temple, par le doyen du chapitre de Notre-Dame, du consentement de l'archevêque, qui était alors Henri de France. Elle venait d'être restaurée et rebâtie en partie sur les fondements d'une autre église plus ancienne, qui avait été érigée par saint Rémi, et dédiée à saint Martin [1].

C'est dans cette église que nous voyons en 1231, un seigneur de

1. Description historique de Reims, par Geruzez, t. 1, p. 190. — Reims, essais historiques sur ses rues, par Prosper Tarbé, p. 165. — Description hist. de Reims, par Gerard-Jacob K. (Kolb), p. 96.

Digitized by Google

Prouilly, du nom d'*Ebalus*, et Agnès, sa femme, fonder une chapelle et donner aux frères du Temple, plusieurs rentes pour cette fondation, savoir : une rente de douze setiers de blé d'hiver à prendre sur le moulin de Prouilly, *in molendino de Proeli* [1], une autre de huit muids de vin sur les vignes achetées à Prouilly, de Milon de St-Lambert ; une troisième de vingt sols, monnaie de Reims, à recevoir sur la pêcherie de La Vesle sous Prouilly, *in piscaria de Vidula subtus Proley,* avec une vigne à *Usseum* (?), appelée la Vigne du Meunier, et la terre située au-dessus [2].

Les Templiers avaient encore à Reims, dans le faubourg Cérès, une maison qu'on nommait le *Petit-Temple.* Elle leur avait été léguée vers la fin du XIIIe siècle par un nommé Gauthier Bainière. Celui-ci avait laissé tous ses biens à l'Ordre du Temple. Ses héritiers avaient réclamé contre un acte qui les privait entièrement de cette succession. Pour éviter un procès, les Templiers transigèrent ; et par des lettres de l'official de Reims, de l'année 1280, ils consentirent à ne garder de leur legs qu'une maison, située à Reims, au-delà de la porte Cérès, *ultra portam Cereis*, une pièce de terre à *Brimont* [3], avec quelques vignes au territoire de Villers-Franqueux, *in territorio de Villari Frainqueu* [4], et sur celui de Cauroy [5], *de Caureto* [6].

Les Hospitaliers, après avoir pris possession du Temple de Reims, en augmentèrent les revenus par de nouvelles acquisitions. Par un acte passé devant Me Jehan Legier, tabellion à Reims, le 18 mai 1434, une dame, du nom de Flandrine, veuve de Bertrand de Nouroy, avocat, fit donation à l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, jadis du Temple à Reims, de tous ses biens immeubles qui comprenaient : 1° une maison située dans la ville, au lieu dit *Aux Changes*, tenant à une ruelle conduisant au marché aux draps ; 2° une autre maison devant l'église de St-Nicaise ; 3° et quatre places « à vendre solers » estanz ou lieu et place où on a accoustumé de vendre et où on » vend lesdits sollers, qui est près de là où on vend les draps, au dit » marchiet aux draps à Rheims. »

Cette donation est acceptée par les trois frères de l'Hôpital qui

1. Prouilly (Marne), arr. Reims, cant. Fismes. — 2. Arch. nat. S 5034. Supplément. — 3. Brimont (Marne), arrond. Reims, cant. Bourgogne. — 4. Villers-Franqueux (id.), mêmes arr. et cant. — 5. Cauroy-les-Hermonville (id.), mêmes arr. et cant. — 6. Arch. nat. S 5033, Suppl.

Digitized by Google

demeuraient en la maison du Temple, Ector Le Roux, Guillaume Malingre et Gillebert Salet, tous prêtres, à la charge et sous la condition expresse qu'ils se chargeaient de loger, nourrir et entretenir la donatrice jusqu'à sa mort, et de la faire inhumer comme un frère de l'Ordre.

Il est dit que, en sûreté et garantie de l'exécution de cette donation et des conditions stipulées, la dame Flandrine engageait « la foy de » son corps pour ce donnée corporellement en la main du Tabellion, » et lesdits frères de l'Ospital donnaient la parole de Notre Seigneur, » la main mise au *pectus* comme prêtres [1]. »

Au xve siècle, les Hospitaliers de Reims avaient fait de leur maison un couvent de l'Ordre. Voici ce que nous lisons dans le rapport des commissaires chargés de la visite prieurale de 1495 : « Nous » avons voulu veoir et visiter la chappelle de la commanderie de » Rheims, fondée de la Trinité, en laquelle y a couvent, où doit » avoir quatre frères chappelains de la religion et ung clerc, lesquelz » sont tenuz de dire tous les jours les heures canonicales, une basse » messe, et à tierce une haulte.

» La chappelle est bien grande et ne fut jamais parfaite, car il n'y » a de crosté synon le cueur. La nef et les croisées sont de lignan » fort viel et desmyt. Touttefoys elle est bien couverte. Ce qui est » crosté de ladicte esglise commencoit de se ouvrir, mais par dehors » le Commandeur présent (frère Gauthier Coulon), y a fait faire des » piliers pour la retenir.

» Ledit Commandeur est fort viel, caduc et impotent, et n'y fait » point sa résidence, et a esté tousiours mauvais administrateur, » comme se monstre par les commanderies qu'il tient.

» Ladite commanderie et couvent est à présent gouverné par frère » Jehan Gaultier, honneste religieux, et fait son debvoir tant au » service de la chappelle comme de la commanderie.

» La chappelle de présent est assez en bon estat de ediffices de » verrines, où y a des reliquaires, une Trinité, trois tabernacles » petiz, ausquelz a diverses reliques, ung encensier, deux croix, une » petite et une grande, ung calice, le tout d'argent, bien fournie de » livres, chasubles et chappes vielles. Autour du grand aultier, a

1. Arch. nat. S 5033, Suppl. n° 19.

Digitized by Google

» six colompnes de cuyvre et les anges dessus qui sont de boys, et » quatre grans chandelliers de cuyvre.

» Après, la maison de ladite commanderie qui est auprès de ladite » chappelle tout en ung clos, qui est fort vielle et se desmyt et auroit » bon besoing d'entretiennement et de réparations, ou bientost elle » yra par terre et pareillement le couvent des frères.

» En ladite maison et le clos d'icelle et aucunes maisons du tene- » ment, la religion a toute jurisdicion, et touttes les foys que l'on a » affaire, le bailly de ladite commanderie est tenu de venir tenir le » siège dedens ladite maison, où depuys dix ans en ça a esté mis à » l'eschelle ung malfaiteur, et exerce ladite jurisdicion et a prisons. »

Les biens et revenus que la commanderie possédait à Reims, comprenaient cinq ou six maisons dans la rue du Temple, touchant à l'hôtel du Commandeur, et dont une servait en 1497 à tenir les écoles, et était louée quatre livres tournois. Elle en avait encore trois autres dans la ville : « l'une en rue des *Theliers*, avec ung petit » jardin tenant à la ruelle des *Crevez*, louée à cause de son estat » ruyneux, XII sols par an, une aultre séant en la place devant » S[t]-Antoine, louée avec ung jardin derrière, XLVIII sols, et la troi- » sième, en la rue des *Cordelliers*, baillée à surcens pour VI sols » par an. »

Les cens et rentes seigneuriales qui appartenaient à la commanderie dans la ville et la banlieue, se percevaient sur une cinquantaine de maisons dans les rues de Portemars, de Coussy, du Temple, sur la maison de l'Escu de France, devant le Marché aux Chevaux, rue Watier-Buyron, au Marais, rue Saint-Hilaire, rue de l'Echauderie, au Marché à la layne, rue de Porte-Chastre, au Marché au blé, rue de Porte-Regnier, devant l'Aumosne-Saint-Pierre, au Trou-d'Enfer, en La Gaignerie, en La Fourberie, derrière les Cordeliers, en la rue de l'Eglise-S[t]-Jean, et sur un étal en la Boucherie [1].

Le revenu de la commanderie et de ses membres était, en 1495, de 317 livres trois sols. En voici les charges :

« Pour quatre religieux ordinaires qui font le service de la chap- » pelle et couvent, à chascun pour son vestiaire et pour sa table, » XXV livres, montent cent livres. — Pour ung clerc servant ladite

1. Arch. nat. S 5481. Censier de la Commanderie de Reims en 1497.

Digitized by Google

» chappelle et couvent pour sa table et gaiges, xii liv. — Pour le » recepveur de la commanderie, x liv. — Pour le luminaire ordi» naire devant le *Corpus Christi*, en huyle, iiii liv. — Pour le lumi» naire de la chappelle, xvi liv. — Pour une chamberyere qui sert » ledit couvent, pour ses gaiges et sa vie, xii liv. — Pour ung chap» pelain qui sert la chappelle de Cliry [1] et luminaire, x liv. — Pour » desservir la chappelle de Ponturay [2] et luminaire, v liv. — Pour » le vivre et vestiaire du curé de Romains[3], qui est frère de la reli» gion, pour ce que le Commandeur prent les dismes, xxv liv. — » Pour le bailli, v liv. — Pour le procureur, iii liv. Somme des » charges, 242 livres [4] ».

Le commandeur de Reims avait le patronage de beaucoup d'églises, dont les cures étaient à sa collation. C'étaient :

L'église de Romain [5], dédiée à saint Apollinaire ;

L'église de Ludes [6], dédiée à saint Jean-Baptiste ;

L'église de Courtagnon [7], sous l'invocation de l'Exaltation de la Sainte-Croix ;

L'église de Nanteuil [8], dédiée à saint Pierre ;

L'eglise de Bouzy [9], dédiée à saint Remi ;

L'église de Moronvilliers [10], dédiée au même Saint;

L'église de Vaudesincourt [11], id.

L'église de Leffincourt [12], sous le vocable de saint Blaise ;

L'église de Mont-Saint-Martin [13], dédiée à saint Martin ;

L'église de Sugny [14], dédiée à saint Remi ;

L'église de Liry [15], dédiée à saint Sulpice ;

L'église de Monthois [16], sous l'invocation de la sainte Trinité;

L'église de Corbon [17], dédiée à saint Laurent ;

1. Crilly, voyez ci-après. — 2. Voy. Prunay ci-après. — 3. Voy. Romain ci-apr. — 4. Arch. nat. S 5553. Visite prieurale de 1495. — 5. Romain (Marne), arr. Reims, cant. Fismes. — 6. Ludes (id.), arr. Reims, cant. Verzy. — 7. Courtagnon (id.), arr. Reims, cant. Châtillon-sur-Marne. — 8. Nanteuil (id.), mêmes arr. et cant. — 9. Bouzy (id.), arr. Reims, cant. Ay. — 10. Moronvilliers (id.), arr. Reims, cant. Beine. — 11. Vaudesincourt (id.), mêmes arrond. et cant. — 12. Leffincourt et Drecourt (Ardennes), arr. Vouziers, cant. Machault. — 13. Mont-Saint-Martin (id.), arrond. Vouziers, cant. Monthois. — 14. Sugny (id.), mêmes arr. et cant. — 15. Liry (id.), mêmes arr. et cant. — 16. Monthois (id.), arrond. Vouziers, chef-lieu de cant. — 17. Corbon, commune de Saint-Morel (id.), cant. Monthois.

Digitized by Google

L'église de Saint-Morel [1], sous le vocable de saint Maurice ;

L'église de Savigny [2].

L'église de Vaudy, à une lieue de Vouziers, dédiée à saint Remi ;

L'église de Ballay [3], dédiée à saint Jean-Baptiste.

Les dîmes de ces paroisses appartenaient en grande partie au Commandeur. Il est vrai qu'elles étaient d'un faible produit au xve siècle, à cause des guerres qui ravageaient le pays, mais elles formaient, au siècle dernier, le principal revenu de la commanderie. Elles rapportaient en 1783 plus de 7,000 livres. A la même époque, les loyers des maisons de Reims, avec les cens dans la ville et quelques terres aux environs, valaient 2,329 livres par an.

Il dépendait de la commanderie plusieurs membres : le domaine de Bermericourt, la maison de Romain, l'ancien Temple de Prouilly, la terre de Mont-Saint-Remi et les moulins de Vouziers.

Les Hospitaliers y ajoutèrent en 1470 la petite commanderie de Passy-Saint-Gemme avec la maison de Châtillon-sur-Marne, qui avait appartenu précédemment à la commanderie du Mont-de-Soissons.

D'autres annexions se firent encore ensuite, savoir : la maison de l'Hôpital de Ponturay à Prunay, celle de l'Hôpital de Crilly à Ambonay, l'Hôpital de Grand-Champ, l'Hôpital de Sainte-Croix à Baalons, et la maison de Saint-Jean-de-Ramez, à Villers-devant-Dun.

Bermericourt [4]. — La terre et seigneurie de Bermericourt, à deux lieues de Reims, avait été acquise par les Templiers vers le milieu du XIIIe siècle, de diverses personnes.

Nous trouvons des lettres de Jean, seigneur de Courlandon, du mois de décembre 1243, par lesquelles il confirme la donation que Gérard d'Aconin, chevalier, et Hadevise, sa femme, avaient faite aux frères de la chevalerie du Temple de Reims, de tout ce qu'ils possédaient en maisons, cens et justice à Bermericourt et sur ce territoire, *in villa et territorio de Bremericort* [5].

Au mois d'avril de la même année, Regnault de Guignicourt et

1. Saint-Morel (Ardennes), arr. Vouziers, cant. Monthois. — 2. Savigny-sur-Aisne (id.), mêmes arr. et canton. — 3. Ballay (id.), arr. et cant. Vouziers. — 4. Bermericourt (Marne), arrond. Reims, cant. Fismes. — 5. Arch. nat. S 5036, Suppl. n° 10.

Digitized by Google

Agnès, sa femme, par lettres expédiées sous le sceau de l'official de Reims, vendirent auxdits frères tout ce qu'ils avaient à *Bremericourt*, en terres, maisons, cens, rentes, à l'exception toutefois du vicomté.[1]

Mais le vicomté leur fut abandonné au mois de décembre 1244, par Simon de Lobes, *de Lobiis*, chevalier, seigneur dominant, qui approuva et confirma la donation de Girard d'Aconin dont il est parlé ci-devant, ainsi qu'il résulte d'une charte de Michel de Saint-Denis, chanoine et official de Reims, en date du mois de décembre de la dite année 1244 [2].

D'autres acquisitions faites de 1245 à 1262, par les Templiers, augmentèrent l'importance de leur seigneurie de Bermericourt. De ce nombre, nous citerons l'achat qu'ils firent, en juillet 1249, de Raoul de Romain, *de Romagnis*, d'un fief situé à Bermericourt, tenu par Garnier *de Bermicourt* et Gaudefroy de Chaudardes, avec les arrière-fiefs qui en dépendaient [3].

Le domaine de Bermericourt se composait d'une maison à usage de ferme, située dans la Grande-Rue, avec 145 arpents de terre à labour, faisant 184 jours, 21 perches 3 pieds, mesure du lieu [4].

Le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice à Bermericourt, cens et rentes seigneuriales, avec droit de bourgeoisie, qui consistait à recevoir de chaque habitant ayant ménage, un setier d'avoine et deux poules par an.

A Hermonville qui, autrefois, était de la paroisse de Bermericourt, la commanderie avait une maison située rue Monset, avec un pressoir et quelques vignes. De 1573 à 1596, les Hospitaliers achetèrent à Hermonville et sur le territoire de Cormicy, village voisin, une assez grande quantité de bois qu'ils défrichèrent et donnèrent à cens aux habitants des lieux. Les bois de *Cormissy* avaient été achetés en 1265, par Messeigneurs du Temple de Reims, des abbés et religieux du couvent de St-Thiery [5].

Le revenu de la terre de Bermericourt et de ses dépendances, n'était que de 250 livres et 60 setiers d'avoine en 1757. On le trouve porté en 1783, à 862 liv. et 24 boisseaux d'avoine.

1. Arch. nat. S 5036, Suppl. n° 13. — 2. Id., id. n° 12. — 3. Id., id. n° 7.— 4. Il fallait 12 pouces pour un pied, 22 pieds et demi pour une verge, 25 verges pour un quartel, et 4 quartels pour un jour. — 5. Archives nat. S 5036, Suppl. n° 15.

Digitized by Google

Romain. — Nous avons dit que la cure de cette paroisse était à la collation du commandeur de Reims. Les Templiers avaient déjà des terres à Romain au commencement du XIIIe siècle, ainsi que nous le voyons par une transaction intervenue entre eux et Jean, seigneur du lieu, au mois de janvier 1219, par rapport à une terre qu'ils revendiquaient chacun de leur côté, et que les Templiers prétendaient tenir de l'église de Romain. Le seigneur Jean ayant renoncé à ses prétentions, leur vendit plus tard, c'est-à-dire au mois de novembre 1247, une autre terre avec un vivier, située à *Roumains*, au lieu dit le *Moulin des Naves*, tenant à un pré où existait précédemment le vivier du Prieur de Ventelay [1], *Prioris de Ventelaio* [2].

Nous trouvons un état des biens et revenus de la maison de Romain, membre de la commanderie de Reims, du mois de décembre 1333, lorsqu'il n'y avait pas longtemps que les Hospitaliers en avaient pris possession.

Le domaine consistait alors en dix-huit setiers, *sextarii*, de terre à semence, *terre seminature*, rapportant année moyenne, 50 sols tournois; six setiers de vigne, d'un revenu de 8 livres ; le quart d'une fauchée de pré, *falcature prati*, valant six sols, et plusieurs maisons d'un loyer de 40 sols.

Le Commandeur avait la basse justice dans son domaine, avec le quart de la dîme de la paroisse, et quelques rentes et cens en grain et en argent [3].

La maison de Romain devait être un grand édifice, car elle est qualifiée de *magna domus* dans l'inventaire de 1333. Elle était située dans la grande rue du village et servait de logement, au XVe siècle, au receveur de la commanderie.

Le revenu de Romain qui n'était en 1495, que de 10 livres, s'élevait en 1783, à 950 livres.

PROUILLY [4]. — La maison que les Templiers avaient dans ce village, appelée dans les anciens documents le *Temple de Prouilly*, n'était plus qu'une masure au XIVe siècle, lorsqu'elle appartenait aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cette maison était située dans la

1. Ventelay, près Romain (Marne), arr. Reims, cant. Fismes. — 2. Arch. nat. S 5034, Suppl. — 3. Id., id. n° 5. — Prouilly (Marne), cant. Fismes.

Digitized by Google

grande rue, tenant à la ruelle de Choilly. Il en dépendait seulement quelques pièces de terre avec des rentes dues par le seigneur du lieu. Il n'y eut jamais de chapelle. C'est pourquoi sans doute qu'Ebalus, seigneur de Prouilly, désirant fonder au XIIIe siècle une chapelle, résolut de faire cette fondation dans l'église du Temple de Reims, comme nous l'avons dit plus haut.

Au XVIIIe siècle, la maison fut aliénée à titre de surcens par un Commandeur; mais le Grand-Prieur de France ne ratifia pas cet acte, et après avoir fait rentrer cette maison au domaine de la commanderie, il l'afferma avec ses dépendances en 1781, 53 livres.

Mont-St-Remi [1]. — La terre et seigneurie de Mont-St-Remi est une acquisition que les Templiers firent de Thibaut, fils de dame Mathilde de Mont-St-Remi, suivant des lettres de l'official de Reims, de l'année 1241. Par cet acte, le seigneur Thibaut vendit aux frères du Temple de Reims, pour le prix de 10 livres, toutes les terres, revenus, justice et seigneurie qu'il avait à Mont-St-Remi et qu'il tenait desdits frères [2].

Le même Thibaut leur céda encore, en 1242, des rentes qui lui restaient dues par divers habitants de Mont-St-Remi, *de Monte Sancti Remigii* [3].

Nous ne savons ce que devint la terre et seigneurie de Mont-St-Remi, car il n'en est plus fait mention dans aucun titre postérieur au XIIIe siècle.

Vouziers [4]. — L'établissement que les Templiers avaient à Vouziers, consistait en des moulins établis sur un des affluents de l'Aisne, qu'on appelait le ruisseau de Marizy.

Ces moulins avaient appartenu aux abbé et religieux de St-Thiery, du diocèse de Reims; mais comme leur entretien était fort coûteux et difficile, parce que les religieux n'avaient pas de bois dans les environs pour les réparer, et qu'ils devaient pour cela en faire venir de très-loin, on prit le parti de les vendre.

1. Mont-Saint-Remi, commune de Pauvres (Ardennes), arr. Vouziers, cant. Machault. — 2. Arch. nat. S 5037, Suppl. n° 11. — 3. Id., id. n° 12. — 4. Vouziers (Ardennes), chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

Des lettres de Jean, archevêque de Reims, du mois de mai 1274, portent que les religieux de St-Thiery ont cédé, par forme d'échange, aux frères de la chevalerie du Temple de Reims, leurs moulins de Vouziers, *apud Vousiers*, la rivière sur laquelle ils étaient construits, jusqu'à l'endroit appelé la *Vieille-Fournelle*, deux fauchées de pré situées entre les moulins et le bras des écluses, une saussaie touchant à ce pré, avec quelques cens et rentes sur des héritages, à la charge et sous la condition que les religieux de St-Thiery qui demeureraient dans les maisons de *Surienne* et d'*Ydes*, auraient le droit de moudre leurs grains auxdits moulins sans rien payer.

En contre-échange, les Templiers abandonnèrent au monastère de St-Thiery, la rente d'un setier de froment à *Til*, le quart d'un moulin près de *Hupignicourt*, sur les bords de la Suippe, *super ripariam de Sopia,* au lieu dit *Aube rive* [1], avec le droit de pêche, les cens et rentes en dépendant. De plus une soulte de 600 livres fut payée par les Templiers aux religieux [2].

Les moulins de Vouziers rapportaient en 1487, 50 livres tournois; en 1757, 1,000 liv.; et en 1788, 2,800 liv.

Passy [3]. — La maison du Temple de Passy, chef-lieu d'une petite commanderie, était située sur la rive gauche de La Semoigne, entre Passy et Villers-Agron. Le titre le plus ancien qui mentionne cette maison, est une charte du mois d'octobre 1229, par laquelle un seigneur, Milon de Venteuil, *de Ventolio*, voulant mettre fin à un procès avec les Templiers de *Pacy*, pour un droit d'usage que ceux-ci réclamaient dans ses bois, leur abandonna, par forme de transaction, dix arpents de bois dans un lieu nommé *Fouilloux* ou *Feuilleuse*, audessus de St-Gemme, près Passy [4].

En 1230, une autre transaction eut lieu par l'entremise de Jacques, évêque de Soissons, entre les Templiers d'une part, Henri et Guy, seigneurs de Passy, *de Passeio*, de l'autre, au sujet encore d'un droit d'usage dans le bois de Feuilleuse, *in nemore de Foulloux*, auquel les Templiers renoncèrent, moyennant l'abandon que leur

1. Auberive (Marne), arr. Reims, cant. Beine. — 2. Arch. nat. S 5038, Suppl. n° 57. — 3. Passy (Marne), arr. Reims, cant. Châtillon-sur-Marne. — 4. Arch. nat. S 5035, Suppl. n° 41.

Digitized by Google

firent les seigneurs sus-nommés de sept arpents dans le même bois [1].

Les hôtes du Temple de Passy paraissent avoir été souvent en désaccord avec leurs voisins. Nous les trouvons en 1237, engagés dans un procès avec un personnage, du nom de Guillaume Rayer de Fismes, qui réclamait une terre, qu'on avait réunie mal à propos à celle où se trouvait l'étang du Temple de *Pasci*. Pour couper court à ce débat, Guillaume, par des lettres de l'official de Soissons, du mois de décembre de la même année, déclara renoncer, pour le salut de son âme, à tous ses droits sur l'objet en litige [2].

En 1239, Henri de Passy, dont nous avons déjà parlé, acquitta et déchargea les Templiers de tout ce qu'ils pouvaient lui devoir de cens à Passy, moyennant une somme de 13 livres fortes qu'il reçut d'eux [3].

Enguerran, seigneur de Villers (Villers-Agron, près Passy), confirma par ses lettres du mois de novembre 1242, aux frères de la chevalerie de la maison du Temple de Passy, *domus Templi de Pacciaco*, la possession d'une terre, sise à Passy, dans la Noue, *in Noa*, touchant au jardin de la maison des Templiers, terre que la mère d'Enguerran leur avait donnée, et dont ils pourraient jouir librement, en payant à ce dernier un cens de deux deniers par an [4].

Nous voyons en 1244, le chapelain du Temple de Passy, nommé Henri, donner à tous ses confrères en religion, ses biens meubles et immeubles, situés dans le domaine et le tréfond du seigneur Jacques de Vart, au territoire de Coupigny vers Passy, *in territorio de Coupigniaco* [5] *versus Paciacum*, du consentement du dit seigneur de Vart, qui en expédia l'acte confirmatif au mois de mai 1251 [6].

Lambert de Neuville, gruerier du vidame de Chalons, envoya en décembre 1338 un mandement au sergent de la gruerie, pour maintenir les religieux de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem qui avaient remplacé les Templiers dans la maison de Passy, pour les maintenir, disons-nous, dans le droit de faire paitre leurs bestiaux dans les bois de *Gousancourt* [7], dans ceux de *Maignières* [8], et en d'autres lieux [9].

1. Arch. nat. S 5035, Suppl. n° 43. — 2. Id., id. n° 27. — 3. Id., id. n° 29. — 4. Id., id. n° 28. — 5. Coupigny, dépendance de Passy; carte de Cassini. — 6. Arch. nat. S 5035, Suppl. n° 30. — 7. Goussancourt (Aisne), arr. Château-Thierry, cant. Fère-en-Tardenois. — 8. Bois de Meunière, près Goussancourt; carte de Cassini. — 9. Arch. nat. S 5035, Suppl. n° 23.

Digitized by Google

Les Hospitaliers obtinrent encore, en avril 1341, du vidame de Chalons, seigneur de Basoche, confirmation pour eux du droit accordé par son prédécesseur aux Templiers, de prendre chaque jour une charretée de bois dans les bois de Coulonges-en-Tardenois, de quelque essence que fussent ces bois, à l'exception toutefois du pommier, du poirier et du mélèze [1].

La maison de Passy avait vu, au XVe siècle, ses revenus beaucoup diminuer, à cause des guerres qui avaient ravagé le pays pendant si longtemps. Le chapitre provincial de l'Ordre réuni à Paris le 20 juin 1470, sous la présidence de Bertrand de Cluys, Grand-Prieur de France, décida que la commanderie de Passy-sous-Sainte-Gemme, « attendu son peu de valleur pour l'emploi d'un frère commandeur, » serait réunie à celle de Reims [2].

La maison de Passy, devenue membre de commanderie, conserva néanmoins sa chapelle qui, au XVe siècle, était dédiée à saint Antoine, et depuis fut mise sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Au siècle dernier, le curé de Passy y disait la messe un jour par semaine.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Passy, qui comptait plus de 300 arpents de terre à labour et 270 arpents de bois, appelé le Bois de *Roullu*, au chemin conduisant à Reims, le Bois de *Fouilloux* ou de *Feuilleuse*, au-dessus de Sainte-Gemme, et le bois de l'Aumône à *Voicy*, touchant à la Marne.

La maison de Passy qui n'était, en 1495, que d'un revenu de 27 liv., rapportait en 1757, 1,314 liv.; et en 1788, 3,100 livres.

Chatillon-sur-Marne. — La maison que les Templiers possédaient à Chatillon, et qui était un membre de la commanderie de Passy, fut acquise par eux dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Des lettres de l'official de Soissons, du mois de décembre 1235, portent qu'un nommé Jean Boquetin de Paris, et Anceline, sa femme, ont vendu aux frères de la chevalerie du Temple, pour le prix de 40 liv., monnaie de Provins, toute une maison qui leur appartenait et qu'ils habitaient à Chatillon, *apud Castellionem*, au diocèse de Soissons, dans la rue Corbillon, *in vico qui dicitur Corbellon* [3].

1. Arch. nat. S 5035, Suppl. n° 22. — 2. Id., id. n° 32. — 3. Id., id. n° 21.

Digitized by Google

D'après un relevé fait en 1309, des maisons du Temple dans le Soissonnais, dévolues à l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, on voit qu'à cette époque la maison de Chatillon valait vingt sols de revenu par an; qu'il lui appartenait en rentes de vin vingt setiers, à neuf deniers le setier; 113 arpents de bois qui rapportaient année commune vingt livres, et un vivier dans la rue Lecomte, d'un produit de cent sols par an [1].

Il n'est plus fait mention de la maison de Chatillon dans aucun titre postérieur au XIVe siècle.

PRUNAY [2]. — La maison de l'Hôpital de Prunay, qu'on trouve appelée dans les anciens titres *Ponneroy*, *Pontuerois*, *Ponturay*, *Pontyrai* ou *Pontvray*, était située entre Sillery et Beaumont, non loin de La Vesle, sur le chemin de Reims à Chalons.

Il en est fait mention pour la première fois dans une charte de Henri, archevêque de Reims, du mois de juillet 1232, par laquelle ce prélat confirme la donation faite par Drogon, chanoine de la cathédrale de cette ville aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, de dix-huit fauchées de pré qu'il avait à Tours-sur-Marne, *apud Turres super Matronam* [3]. Il est dit que cette donation est faite sous la condition que ces prés appartiendront à leur maison de *Pontuerois*, afin d'augmenter le revenu du chapelain, et d'assurer en tout temps le service de la chapelle de cette maison [4].

En 1281, Guy, seigneur de Sillery, *de Sallereyo*, par des lettres de cette date, émanées de l'official de Reims, dégrevait les frères de l'Hôpital d'un cens de huit deniers par an, qu'ils lui devaient sur leur maison, nommée *Ponneroy* [5].

Jacques de St-Dizier, commandeur de Reims, loua en 1357, à un nommé Noel, dit Couchecuffaye, et à Sebile, sa femme, demeurant à *Prunnoy*, la maison de *Ponneroy* avec les terres en dépendant, moyennant une redevance annuelle de sept vingts (140) setiers de grain [6].

En 1495, la maison qui tombait en ruines fut rebâtie, et la cha-

1. Arch. nat. S 5035, Suppl. n° 8. — 2. Prunay (Marne), arrond. Reims, cant. Beine. — 3. Tours-sur-Marne (id.), arr. Reims, cant. Ay. — 4. Arch. nation. S 5035, Suppl. nos 1 et 4. — 5. Id. S 5038, Suppl. n° 52. — 6. Id., id. n° 49.

Digitized by Google

pelle qu'on répara fut remise à neuf. « A deux heures de Rheims, y » a une ferme appellée *Ponturay*, en laquelle la commanderie a toute » jurisdicion, et y a une chappelle que le Commandeur y a faicte » réparer tout de neuf depuys deux ans, et servie d'une messe par » sepmainne. Oultre plus y a faict faire ledit Commandeur, maison » et grange tout de neuf, qui sont pour l'usage du fermier, qui » donne de pourfit en grain moitié seigle et avoyne, XVIII sestiers [1]. »

Les seigneurs de Sillery ont été les grands bienfaiteurs de la maison de Prunay. Parmi les donations qu'ils lui ont faites, nous citerons celle de Guy de Sillery, passée en décembre 1583, sous le sceau du bailli de Vermandois, en résidence à Reims. Par cet acte, le seigneur Guy déclare avoir donné à la Sainte-Maison de Saint-Jean-de-Jérusalem *de Pontyray, qui siet sur Velle, entre Sillery et Biaumont, sur le chemin de Rheims et de Chalons*, le droit de pâturage pour les bestiaux de cette maison dans ses paquis et dans ses prés, « de ça et de » là l'eaue, entre la maison susdite et celle de Sillery jusques à » Puisieux, là où les paquis sont contre la maison de Sillery. »

Il leur accorda en outre le droit de scier de l'herbe en ses prés, comme de prendre de la marle dans ses terres, et renonça à tous droits de justice et de seigneurie sur la bouverie et le four de l'Hôpital [2].

Au commencement du XVII[e] siècle, les terres de la maison de Prunay eurent à souffrir de grands dommages, par suite du débordement des eaux de La Vesle. Ce débordement avait été causé principalement par un barrage ou une chaussée qu'avait élevé dans son marquisat de Sillery, Messire Louis de Bruslard, grand chancelier de France. Pour éviter un procès que Marie Cochois, alors commandeur de Reims, allait lui intenter, le marquis de Sillery proposa d'acheter le domaine de *Pontvray*. Ce qui fut accepté, après avis pris tant à Paris qu'à Malte. Le contrat fut signé le 4 novembre 1617, et le prix de la vente, qui était de 6,300 livres, fut employé dans l'achat fait en 1646, au profit de la commanderie, d'une maison à Paris, rue Saintonge, au Marais, laquelle était louée en 1757, 220 liv.; et en 1783, 500 liv.

1. Archives nationales S 5553, Portef. Visite prieurale de 1495. — 2. Id. S 5038, liasse 2.

Digitized by Google

Tours-sur-Marne. — Il dépendait de la maison de Prunay un petit domaine à Tours-sur-Marne. C'était une ferme avec quelques terres et des bois.

Un noble personnage, du nom d'Eustache de Conflans, avait donné en 1195, aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, quatorze journaux de terre arable qu'il avait à Tours-sur-Marne, *apud Turres super Matronam*, et tous les bois qu'il possédait à Bouzy, *apud Bozeias*[1], et à *Ambonai*[2], avec tous ses droits de justice et de seigneurie[3].

La ferme qui était une grange dès l'origine, leur avait été concédée par un chanoine de Reims, Pierre de Grenons, ainsi qu'il résulte de ses lettres du mois de décembre 1247[4].

Le domaine de Tours cessa d'appartenir à l'Hôpital, qui l'accorda au xve siècle, à cens et rente perpétuelle à diverses personnes.

Crilly[5]. — Nous n'avons pas trouvé le titre de fondation de cette ancienne commanderie de l'Hôpital. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle existait dans la première moitié du xiiie siècle. Une charte de Jean de Blois et de Gérard de Menez, chanoines préposés à l'officialité de Reims, approuve et confirme en 1248 la vente faite par Pierrot de Tours-sur-Marne, écuyer, surnommé *le Juif*, aux Commandeur et frères de la maison de l'Hôpital de Jérusalem de Crilly, *Magistro et fratribus domûs Hospitalis Iherosolimitani de Clivi*, d'une partie d'un bois situé au-dessus du village de Bouzy, *desuper villam de Boizei*, vers le mont appelé *Mondemange*[6].

Les guerres du xve siècle avaient tellement ruiné la commanderie de Crilly, qu'on la supprima, pour en réunir les biens à celle de Reims.

En 1495, la maison et la chapelle étaient en très-mauvais état, et les terres ne rapportaient presque rien. Cette situation ne s'était pas améliorée au siècle suivant, car nous voyons dans un bail de l'année 1565, qu'un nommé Berthier occupait alors « un lieu appelé » *Clivy*, assez près d'Ambonay, où d'ancienneté souloit avoir maison

1. Bouzy (Marne), arr. Reims, cant. Ay. — 2. Ambonnay (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Arch. nat. S 5035, Suppl. n° 38. — 4. Id., id. n° 6. — 5. Crilly, commanderie au nord d'Ambonnay; carte de Cassini. — 6. Arch. nat. S 5036, Suppl. n° 20.

Digitized by Google

» et autres édifices qui, depuis long-temps, sont tombés en grande » ruine, par les guerres et les terres, à cause de leur stérilité, parce » qu'elles sont en Haut Champagne, sont la plupart en friche [1]. »

Le Commandeur était seigneur de Crilly avec la haute, moyenne et basse justice.

La chapelle de Crilly était dédiée à saint Jean-Baptiste; et, au xv[e] siècle, on y disait la messe tous les dimanches et les jours de fêtes. Au siècle dernier, on n'y disait plus qu'une messe par an, le jour de la saint Jean-Baptiste. C'était le curé de Condé-sur-Marne qui remplissait ce devoir, et il recevait pour cela trois livres.

Les terres qui formaient le domaine de Crilly, dépassaient au xviii[e] siècle, 300 arpents en labour, prés et vignes. Il y avait encore des bois à Trépail, près d'Ambonnay, le Bois dit *du Grand-Champ-Morin*, et celui *du Petit-Champ-Morin*.

Le revenu de Crilly, qui était en 1495 de 26 livres 5 sols, s'élevait en 1757, à 400 liv.; et en 1788, à 900 liv.

Baconnes [2]. — La terre et seigneurie de Baconnes était une dépendance de la maison de l'Hôpital de Crilly. C'est par erreur qu'on a dit qu'elle avait appartenu autrefois aux Templiers [3]. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem la possédaient sinon entièrement, au moins en grande partie à la fin du xii[e] siècle. Des lettres des prévôt, doyen et chantre de l'église de Reims, rédigées vers l'année 1190, portent que Bauduin de Marcelle ou Marceau, *de Marchello*, du consentement d'Havidis, sa femme et de ses enfants, a donné aux pauvres frères de l'*Hôpital de Jérusalem*, tout ce qu'il possédait à Baconnes, *apud Bacconium*, savoir : la moitié de la manse seigneuriale, le four banal, un cens de huit deniers et d'une poule, ainsi que la moitié d'une ouche, *osce*, que les hommes du lieu étaient obligés de cultiver pour lui [4].

Les Hospitaliers acquirent par la suite le restant de la seigneurie, et la possédaient entièrement en 1497, car nous lisons dans un censier de cette année-là : « En toute la ville et terroir de Baconne l'Hô-

1. Arch. nat. S 5553. Visite pr. de 1495. — 2. Baconnes (Marne), arr. Reims, cant. Verzy. — 3. Notice historique des communes du canton de Verzy, par E. de Barthélemy, page 7. — 4. Arch. nat. S 5036, Suppl. n° 25.

Digitized by Google

» pital, à cause de la maison de *Clivy* (Crilly), a toute justice haute,
» moyenne et basse, avec des cens et rentes sur plusieurs héri-
» tages [1]. »

Au siècle dernier, le domaine de Baconnes qui comprenait 34 setiers de terre à labour, était réuni avec les droits de justice et de seigneurie, à la maison de Crilly.

Grand-Champ [2]. — Cette maison est une fondation de l'Hôpital, qui remonte aux premières années du XIIIe siècle. Nous avons trouvé une charte de Roger, seigneur de Rosoy, *de Roseto*, du mois de décembre 1206, approuvant et confirmant la donation que sa sœur Elisabethe de Grand-Champ avait faite aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, de sa maison de Grand-Champ, *domum suam de Magno Campo*, qu'elle tenait de ses parents, avec tout le mobilier qui s'y trouvait, et une charrue de terre. Cette donation comprenait, en outre, la moitié de deux moulins à Grand-Champ, dont le revenu devait être consacré à l'entretien de deux religieux qui desserviraient la chapelle qu'on allait construire [3].

Jeoffroy, fils d'Elisabethe de Grand-Champ, voulut mettre obstacle à l'exécution de cette donation. Mais bientôt, mieux avisé, il y donna son assentiment, toutefois sous certaines réserves, ainsi qu'il résulte des lettres de Raoul, seigneur de Château-Porcien, du mois d'avril 1208. Par ces lettres, Jeoffroy consentit, en outre, que les Hospitaliers auraient le droit d'usage dans ses bois et pâturages, à la condition qu'ils ne pourraient faire à Grand-Champ aucune acquisition sans sa permission [4].

En 1221, Elisabethe, dame de Château-Porcien, *Castri Porciensis*, et sœur de Roger, prit à sa charge la maison de l'Hôpital de Grand-Champ, en y installant à ses frais un chapelain et un clerc pour desservir la chapelle, et après s'être engagée à laisser à sa mort la maison aux Hospitaliers, avec toutes les améliorations et les agrandissements qu'elle aurait pu y faire.

On trouve plusieurs lettres d'amortissement des années 1270

1. Censier de 1497 de la Commanderie de Reims, S 5481. — 2. Grand-Champ (Ardennes), arr. Rethel, cant. Nouvion-Porcien. — 3. Arch. nat. S 5037, Suppl. n° 1. — 4. Id., id. n° 2.

Digitized by Google

et 1292, en faveur des frères de l'Hôpital, pour un assez grand nombre d'acquisitions de terre faites par eux à Grand-Champ et sur les territoires environnants.

La maison de l'Hôpital se trouvait sur le chemin de Grand-Champ conduisant à Wagnon. Les terres, au nombre de 90 journaux, étaient situées en plusieurs pièces au Ruissel-Trognon, au Champ-Charbonnier, au Pré-Watier-le-Roux, au Mont-Riant, au Trou-le-Chevelou, et au dessus de La Fontaine (censier de 1497).

Près de la maison, on voyait un vivier et un moulin à moudre blé.

Le Commandeur avait dans son domaine de Grand-Champ, toute justice et seigneurie. Le revenu, qui était en 1497 de 7 livres tournois, s'élevait en 1757, à 389 liv.; et en 1783, à 540 liv.

Sainte-Croix [1]. — Cet ancien établissement de l'Hôpital existait, au commencement du XIII[e] siècle. Il se composait d'une maison avec plus de 100 arpents de terre. C'était un ancien fief amorti, où la commanderie avait la haute, moyenne et basse justice.

Un désaccord régna assez longtemps entre les frères de l'Hôpital de Sainte-Croix et Simon, seigneur de Baalons, au sujet d'un bois et du droit d'usage que l'Hôpital prétendait y avoir. Des lettres de Aubry, archevêque de Reims, du mois d'avril 1213, mirent fin à ce débat par une transaction. Il fut convenu entre les parties, que les Hospitaliers qui demeureraient dans la maison de Sainte-Croix, auraient le droit d'usage dans le bois, pour y prendre de quoi se chauffer et faire leurs constructions;

Que les hommes de Sainte-Croix, *de Villa Sancte Crucis,* jouiraient du même droit pour leur chauffage et pour faire leurs clôtures;

Que les essences de hêtre et de chêne seraient les seuls bois dont ils ne pourraient disposer;

Qu'il leur serait facultatif de faire leurs chariots, soit à Sainte-Croix, soit à Baalons ou ailleurs.

Mais s'il était prouvé qu'un homme de Sainte-Croix ait pris plus de bois qu'il n'en fallait, pour faire un chariot par an, il paierait dans ce cas, deux sols d'amende au seigneur de Baalons.

1. Sainte-Croix, commune de Baalons (Ardennes), arr. Mezières, cant. Omont.

Digitized by Google

Tout homme de Sainte-Croix possédant un animal de trait, *trahens animal*, devait payer chaque année au seigneur de Baalons, deux setiers d'avoine et deux poules. Celui qui n'avait pas d'animal de trait, ne devait payer que la moitié de la redevance.

Chaque homme devait une corvée par an au seigneur, pour conduire son bois à Baalons.

Enfin les frères de l'Hôpital et leurs hommes pouvaient faire paitre leurs bestiaux dans toute l'étendue du territoire de Sainte-Croix, moyennant deux setiers d'avoine à donner chaque année au seigneur [1].

La maison de Sainte-Croix était située sur le chemin de Mezières à Attigny, et comprenait 112 arpents de terre avec l'enclos de la maison.

La commanderie avait toute justice et seigneurie à Sainte-Croix.

Le revenu de cette terre qui était affermée, en 1497, 4 livres tournois, montait en 1757, à 236 livres ; et en 1783, à 400 livres.

Saint-Jean-de-Ramez. — Cette maison, située à Villers-devant-Dun [2], sur le chemin conduisant à Dun, dont elle était distante d'environ une lieue, avait été donnée dans le XIIIe siècle aux Hospitaliers, par un seigneur, du nom de Henri de Grand-Pré, *Grandis Prati*. Des lettres de ce personnage, de l'année 1202, nous font connaître que, pour le salut de son âme, il a délaissé en pure aumône aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, sa maison de Ramez, *domum suam de Ramez*, et 140 journaux de terre libres de tous droits et de charges quelconques. Il leur concédait, en outre, le droit d'usage dans son domaine, où ils pouvaient prendre tout le bois nécessaire à leur chauffage et à leurs constructions [3].

La même année, Joffroy, seigneur d'Apremont, *de Aspero monte*, leur accordait, pour les besoins de leur maison de Ramez, *ad usum domus de Remez*, 40 arpents de terre autour des Blanches-Voies, *circa albas vias*, avec l'usage de ses bois et le droit d'y faire paitre des bestiaux [4].

1. Arch. nat. S 5037, Suppl. n° 15. — 2. Villers-devant-Dun (Meuse), arrond. Montmédy, cant. Montfaucon. — 3. Arch. nat. S 5038, Suppl. n° 29. — 4. Id., id. n° 40.

Digitized by Google

En 1212, Jean de Grand-Pré parent sans doute de Henri de Grand-Pré, abandonnait à l'Hôpital de Saint-Jean, c'est-à-dire à la maison appelée Ramez, *Hospitali Sancti Johannis videlicet domui dicti Remmes*, tout ce qui lui appartenait à *Encreville*, *Vanteville* [1], et *Bourrée*, ainsi qu'il résulte des lettres de la même année, du prieur de Grand-Pré, du doyen de Saint-Jouvin et de celui de la chrétienté de Dun [2].

D'après un bail de 1256, la maison et les terres de *Saint-Jehan de Remmes* étaient affermées 15 livres tournois par an.

Un autre bail, fait en 1641, porte que la maison de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Ramez, près Dun-le-Château, avec 170 arpents de terre et tous droits de justice et de seigneurie, était tenue par un fermier qui en rendait 120 livres par an, à la charge en outre de faire célébrer dans la chapelle de la dite maison, une messe le premier dimanche de chaque mois, ainsi qu'aux jours solennels et à la fête de saint Jean-Baptiste.

Nous lisons dans un procès-verbal d'arpentage fait en 1672, des biens qui composaient cette maison, « un terroir ban appellé St Jehan » de Ramé, paroisse de Villers-devant-Dun, consistant en une chap- » pelle, un encloux joignant ladite chappelle où il y eu ancienne- » ment des bâtimens. »

On voit qu'à cette époque la maison n'existait plus. La chapelle, à son tour, avait cessé d'exister en 1717. Les terres réunies au domaine de la commanderie étaient alors louées à l'épillé, et rapportaient environ 280 livres.

Le revenu général de la commanderie de Reims était, en 1495, de 345 livres; en 1583, de 1,500 livres; en 1618, de 3,000 livres; en 1692, de 4,100 livres; en 1733, de 10,410 livres; en 1757, de 15,480 liv.; et en 1788, de 24,695 livres.

Noms des Commandeurs de Reims.

1333. Frère Jehan de La Landelle.
1337. Fr. Pierre de Berancourt.
1356. Fr. Jacques de St-Dizier.

1. Peut-être Bantheville (Meuse), arr. Montmédy, cant. Montfaucon. — 2. Arch. nat. S 5038, Suppl. n° 35.

Digitized by Google

1373. Le chevalier Pierre d'Ancienville.
1388. Le chev. Toussaint de Berneville.
1395. Fr. Adam le Gruier.
1397. Fr. Jehan Cassinel, *alias* Cassinet.
1409. Le chev. Adam de St-Jehan.
1411. Le chev. Henri Rampart.
1430. Fr. Jehan Moreau, prêtre de l'église conventuelle de Rhodes.
1445. Fr. Hector Le Roux.
1447. Le chev. Rogier Sergent, trésorier-général de l'Ordre.
1456. Fr. Jehan Gobert.
1463. Fr. Gauthier Coulon
1499. Fr. François de Bourdon.
1529. Fr. François Saradin.
1556. Fr. Guillaume Viard.
1568. Fr. Jacques Cardon.
1581. Fr. Jacques Beauffe, *alias* Beausse.
1602. Fr. Marin Cochois.
1640. Fr. Jean-Antoine Watteblé.
1652. Fr. Claude Belotte.
1681. Fr. Charles Belot.
1692. Fr. Jacques Asselin.
1697. Le chev. Jean de Bailly.
1723. Le chev. Gilbert Arquier.
1736. Le chev. Louis-Adrien de Cabueil.
1752. Le chev. Philippe-Antoine Lefebvre de La Poterie.
1783. Fr. Edmond Huet, servant d'armes.

Anciens Commandeurs de Passy.

1371. Fr. Pierre Coulier.
1411. Fr. Samson Rouzé.
1413. Le chev. Hue de Sarcus, commandeur d'Oisemont.
1414. Fr. Nicole Perel.
1420. Fr. Jehan Foulon.
1460. Fr. Simon Hardy.

Ancien Commandeur de Crilly.

1316. Fr. Eudes.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE BOUX ET MERLAN.[1]

Membres : LA CHAMBRE-AUX-LOUPS, — CHAMIAU, — *Claire-fontaine,* — L'ancien Temple de LADHUY.
Noms des Commandeurs.

Le double nom de Boux et Merlan porté par cette commanderie, se trouve expliqué par les lignes suivantes trouvées en tête d'un de ses terriers de 1693. « Boux et Merlan ne sont pas deux commanderies, » mais deux chefs-lieux séparés d'une même commanderie, dont le » premier est dans la Basse-Champagne, et le second dans la Haute-» Champagne. On comprend dans celle-ci tout ce qui est en-deçà de » la vallée de Bourcq [2], et dans celle-là, tout ce qui est resté dans » cette vallée et au-delà de la Meuse. »

Merlan a toujours été le siége de la commanderie ; mais on a ajouté à son nom celui de Boux, du moment que les Commandeurs firent du château de Boux leur résidence habituelle.

Nous parlerons d'abord de la maison de Merlan qui était un des plus anciens établissements du Temple en Champagne, car cette

1. Boux-aux-Bois (Ardennes), arrond. Vouziers, cant. Le Chesne. — Merlan, commune d'Aussonce (id.), arr. Rethel, cant. Juniville. — 2. Bourcq-et-Mars (id.), arr. et cant. Vouziers.

Digitized by Google

maison existait déjà vers le milieu du XIIe siècle. Il en est fait mention dans des lettres de Henri, archevêque de Reims, de l'année 1166, par lesquelles ce prélat déclare avoir donné aux frères du Temple de Merlan, *fratribus Templi de Mellanto*, établis dans son diocèse, la terre de Grand-Mont, *terram de Magno monte*, pour les dédommager des dégâts causés à leur moulin par le débordement des eaux du vivier de Bethiniville, *de Bithiniaca villa* [1], qui appartenait à l'archevêque. Dans cet acte, il est dit qu'un seigneur, du nom de Gauthier Potrel, a renoncé en faveur des Templiers, à tous les droits qu'il pouvait avoir sur la terre de La Vallée, près Merlan, *super terram Vallis juxta Mellantum* [2].

Le Temple de Merlan était situé dans la paroisse d'Aussonce, à deux mille toises au sud de ce village. Guy de Cérisy, et Ofelice, sa femme, par des lettres d'Alberic ou d'Aubry, archevêque de Reims, du mois de décembre 1217, donnèrent aux frères de la chevalerie du Temple la moitié de leur *villa*, nommée Aussonce, *que Aussuntia nominatur*, et leur vendirent l'autre moitié avec tout ce qui en dépendait, hommes, cens, justice, terrages, etc., pour le prix de 300 livres. En retour de cette concession, les Templiers abandonnèrent au chevalier de Cerisy la métairie de La Neuville, *medietatem Ville nove* [3], près de leur grange de Merlan, *juxta Grangiam eorum de Merlen*, avec tout le territoire, jusqu'à la grosse borne plantée contre le chemin, mais à la condition que la justice de La Neuville resterait appartenir comme celle d'Aussonce, aux frères du Temple [4].

Avant de céder sa ville d'Aussonce aux Templiers, Guy de Cerisy avait affranchi les hommes de cette terre, et leur avait donné une charte communale. Par cette charte expédiée sous le sceau de Guillaume, archevêque de Reims, et portant la date de 1187, Guy exemptait de toutes tailles et exactions, les manans d'*Osson*, à la condition qu'ils lui donneraient chaque année, à différents termes, vingt livres, monnaie de Reims, cent setiers de froment, autant de seigle ; et en outre, par chaque quartier de terre arable qu'ils cultiveraient, treize deniers de cens, et par chaque arpent de vigne, deux deniers.

1. Béthiniville (Marne), arrond. Reims, cant. Beine. — 2. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 28. — 3. La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (Ardennes), arr. Rethel, cant. Juniville. — 4. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 18.

Digitized by Google

Dans le cas où *Ausson* viendrait à être ravagé par la guerre ou l'ouragan, les jurés de la commune devaient fixer ce que serait, eu égard aux circonstances, la redevance annuelle des habitants.

La liberté individuelle était garantie par cette clause, que nul ne pouvait être arrêté sans l'assentiment des jurés et échevins.

Différentes peines étaient édictées contre les délits et les crimes : Un homme qui en tuait un autre, était mis lui et ses biens à la merci du seigneur. S'il ne l'avait qu'estropié, il payait 60 sols d'amende, et s'il l'avait blessé avec des armes remoulues, l'amende était de 15 sols.

Une femme qui, en plaidant contre une autre, disait de vilains mots devant les juges, était mise à l'amende de 2 sols.

Chaque fois qu'à l'appel du seigneur, les habitants devaient sortir en armes pour quelque expédition, ils avaient à se pourvoir pour le premier jour, de tout ce qui était nécessaire à leur subsistance. Les jours suivants, c'était le seigneur qui était chargé de ce soin.

Le seigneur, en venant à *Osson*, devait être logé pendant trois jours aux frais des habitants, qui étaient tenus de fournir le foin à ses chevaux et à ceux des personnes qui l'accompagnaient [1].

Cette loi continua d'être en vigueur sous les Templiers de Merlan, devenus seigneurs d'Aussonce. Ce n'était pas la seule seigneurie qu'ils possédaient aux environs de leur maison. L'année avant que Guy de Cerisy leur eut cédé la terre d'Aussonce, un autre seigneur, Bauduin de S[t]-Pierre, près de Bethiniville, leur avait donné toutes les terres avec les droits seigneuriaux qu'il possédait entre la rivière d'Arne et celle d'Arnelle, *inter Arnam et Arninam* [2], à l'exception toutefois des terres du quartier de S[t]-Clément[3], ainsi qu'il résulte de la charte de donation dudit Bauduin, du mois de décembre 1216 [4].

Une autre acquisition non moins importante fut celle faite par les Templiers en juillet 1239, du chevalier Robert, seigneur de Sommevesle, *de Summa Vedula*[5], et d'Isabelle, sa femme, ayant pour objet toutes les terres appelées les terres des Ferments, *terre Fermentum*, que ces derniers avaient au territoire d'Aussonce, *in terri-*

1. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 21. — 2. Deux petits affluents de la Suippe. — 3. Saint-Clément-sur-Arne (Ardennes), arrond. Vouziers, cant. Machault. — 4. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 30. — 5. Sommevesle (Marne), arr. Châlons, cant. Marson.

Digitized by Google

torio de Ausonnoia, avec tous les droits de justice et de seigneurie [1].

Il appartenait au Temple de Merlan plusieurs moulins, dont un sur la Suippe à Pont-Faverger [2], et un autre sur l'Arne, à Hauviné, *apud Hoivineux* [3], au milieu des marais et prairies que possédait là, en 1254, Thibaut, archevêque de Reims. Ces marais se trouvaient à Hauviné, entre la chaussée et les écluses du moulin des Templiers. Plusieurs fois des contestations s'étaient élevées entre eux et l'archevêque, à cause du débordement des eaux de la rivière. Pour mettre fin à tout débat, l'archevêque céda, en 1254, aux frères du Temple, tous ses marais, à la condition que ses hommes de la châtellenie de Béthiniville continueraient d'avoir le droit d'y faire pâturer leurs bestiaux, concurremment avec ceux du Temple. En échange de cet abandon, les Templiers cédèrent à l'archevêque une rente de 40 setiers d'avoine que leur devaient chaque année les habitants de Saint-Hilaire [4].

Le Commandeur était seigneur de Merlan et de La Neuville [5], avec la haute, moyenne et basse justice. Le manoir seigneurial comprenait une maison de maitre, une chapelle dédiée à saint Jérôme, et des bâtiments à usage de ferme; le tout renfermé dans une grande cour carrée. Les terres du domaine étaient d'environ 500 arpents, qui étaient affermés avec les moulins, en 1757, 1665 livres; et en 1788, 1,800 livres.

Boux, résidence habituelle des commandeurs, était autrefois une annexe de Belleville [6], qu'on nommait *Barville*, tirant son nom de la petite rivière de *Bar*, dont un affluent traversait ces deux localités.

La terre de Belleville dont Boux était une dépendance, fut donnée à l'Ordre du Temple vers la fin du XIIe siècle. Nous avons trouvé des lettres de Richard de la Haye, *de Haia*, qui paraissent avoir été rédigées vers l'an 1190, par lesquelles ce seigneur approuvait et confirmait la donation que Richard de Lirou avait faite aux pauvres chevaliers du Temple, *pauperibus militibus Templi*, de la terre de *Barreville* (aujourd'hui Belleville), touchant à La Haye, sur la rivière

1. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 17. — 2. Pont-Faverger (Marne), arr. Reims, cant. Beine. — 3. Hauviné (Ardennes), arr. Vouziers, cant. Machault. — 4. St-Hilaire-le Petit (Marne), cant. Beine. — Archives nat. S 5032, Suppl. n° 15. — 5. La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, près d'Aussonce. — 6. Belleville-sur-Bar (Ardennes), arr. Vouziers, cant. Le Chesne.

Digitized by Google

de Boux, *juxta Haiam super aquam de Bo*, et qu'il tenait du dit Richard de La Haie [1].

Le Temple de Boux est mentionné dans une charte de l'official de Reims, de l'année 1239, contenant vente aux Templiers, par Henri, comte de Grand-Pré, de 526 arpents de bois, situés entre Chestres et Falaise, *inter Chastres et Faloise* [2], et s'étendant depuis la rivière de l'Aisne, *a riparia Axone*, jusqu'au bois du Temple de Boux, *usque ad boschum Templi de Booul*, avec la justice de ces bois, pour le prix de 22 sols parisis l'arpent; et, en outre, 100 livres de même monnaie [3].

Les bois que les Templiers avaient à Boux occasionnèrent, au xiiie siècle, plusieurs procès avec les seigneurs des environs, et surtout en 1261, avec les seigneur, mayeur et échevins de Briquenay, *de Brequenaio* [4], au sujet du droit que ceux-ci prétendaient avoir de faire pâturer leurs porcs, au moment de la glandée, dans les bois du Temple, même de ramasser les glands et de les emporter chez eux. Les Templiers qui leur déniaient ce droit, consentirent néanmoins, par forme de transaction passée devant l'official de Reims, au mois de septembre de la dite année 1261, à ce que chaque habitant de Briquenay pourrait, au temps de la glandée, faire paître dans les bois deux porcs, et le seigneur trente [5].

En 1348, les frères de l'Hôpital qui avaient remplacé à Boux ceux du Temple eurent encore, à propos de ces mêmes bois, un procès avec la dame de Briquenay. Un arrêt du parlement de Paris, du mois de juin de cette année, accorda à cette dame l'usage de *busches* et de *merrein* pour sa maison de Briquenay, dans les bois du Temple de Boux, et le droit d'y faire *estiver* ses bêtes aumailles de l'âge de quatre ans et plus [6].

La maison de la commanderie à Boux fut presque entièrement détruite pendant les guerres du xve siècle. Il n'en restait plus qu'une tour et le colombier. En 1598, le commandeur Oger Damour rebâtit cette maison qui figurait un château. C'était un bel et grand bâtiment de forme quadrangulaire, avec cour d'honneur et jardin entouré de

1. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 27. — 2. Chestres et Falaise (Ardennes), arr. et cant. Vouziers. — 3. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 14. — 4. Briquenay (Ardennes), arr. et cant. Vouziers. — 5. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 31. — 6. Id., id. n° 10.

Digitized by Google

murs. Près du château était la ferme, dont dépendaient 500 arpents de terre et 1,500 arpents de bois, traversés par la route de Renaix. Le château était situé au haut de Boux, sur le chemin conduisant à Belleville.

Le Commandeur était seigneur et haut justicier de Boux; il percevait toutes les dîmes et avait la collation de la cure, dont l'église était sous l'invocation de sainte Croix.

La terre et seigneurie de Boux rapportait, en 1788, 3,300 livres, sans y comprendre les bois, qu'on estimait alors valoir 120 livres l'arpent tous les 24 ans, par coupe de 40 arpents, ce qui donnait un revenu de 4,800 livres par an.

Les membres dépendant de la commanderie étaient l'ancienne maison du Temple de la Chambre-aux-Loups, l'ermitage de Chamiau, la terre et seigneurie de Clairefontaine, et la maison de Ladhuy.

La Chambre-aux-Loups[1]. — Cette maison était autrefois sur la paroisse de Vouziers, élection de Rethel. C'était, au siècle dernier, une ferme, avec environ 200 arpents de terre. Il en dépendait une chapelle, appelée *la Chapelle de St-Hubert*, chargée de treize messes par an qu'acquittait, au siècle dernier, le curé de Vouziers, qui recevait pour cela de la commanderie une rente de 25 livres.

La fondation de la maison de la Chambre-aux-Loups par les Templiers au XIIIe siècle, fut l'objet de vives protestations de la part de Hugues, comte de Rethel, qui leur reprochait de l'avoir construite dans son fief, à son insu, et sans lui en avoir demandé l'autorisation. Dans cette affaire comme dans toutes celles du même genre, on finit par s'arranger; et par des lettres de l'official de Reims, du mois d'octobre 1229, le comte de Rethel, et Mabile, sa femme, confirmèrent la possession, et accordèrent l'amortissement aux Templiers de leur maison, nommée la Chambre-aux-Loups, dans la châtellenie de Bourcq, *domus que vocatur Camera Luporum in castellania de Burgo*[2], ainsi que des terres qu'ils avaient achetées près de leur maison, des enfants de Thiery de Ste-Marie, de Raoul de

1. La Chambre-au-Loup, à une demi-lieue sud de Vouziers (Ardennes); carte de Cassini. — 2. Bourcq-et Mars (id.), arr. et cant. Vouziers.

Digitized by Google

Vaux, *de Vallibus*, de Filiotte de Wouziers, *de Waseriis*, de la dame de Wargny, etc. Le comte leur accorda, en outre, le droit d'usage pour leurs bestiaux dans tous les pâturages de la châtellenie de Bourcq, comme il leur confirma celui qu'ils avaient déjà à la Chambre-aux-Loups et à Tellines [1], *apud Thelynes*, village voisin [2].

L'année suivante (1230), Alice, veuve de Morand de Saulces, *de Salceia*, augmenta encore le domaine de la Chambre-aux-Loups, en abandonnant aux Templiers sept pièces de terre situées à l'entour de leur maison [3].

Le revenu de la Chambre-aux-Loups était de 1,600 livres en 1788.

Chamiau [4]. — L'établissement que les Templiers avaient là, était une dépendance de leur maison de la Chambre-aux-Loups, et ne se composait plus, au siècle dernier, que d'une chapelle, de deux cellules, pour y loger deux ermites, avec une petite dîme sur les terres environnantes, et quelques cens et droits seigneuriaux.

La chapelle où il y avait grande dévotion, était desservie en 1757, par le vicaire de la paroisse de Ballay [5], à qui le Commandeur donnait 25 livres par an, pour venir y dire une messe par semaine.

Il est probable que l'ermitage de Chamiau n'était qu'une partie d'un établissement plus considérable qui existait là autrefois. Nous trouvons que les Templiers de la maison de la Chambre-aux-Loups possédaient vers le milieu du XIIIe siècle, des terres et des bois à Falaise et à Chamiau. Un seigneur, du nom de Robin de Fontenelles, leur donnait, en 1257, sept journaux de terre arable, au territoire de Falaise, *de Faloisia*, au lieu dit au ruisseau de *la Sourgue*, touchant au bois de *Chamiot*, appartenant aux Templiers de la Chambre-aux-Loups [6].

La chapelle de Chamiau n'existait plus en 1788, et ses biens et revenus avaient été réunis au domaine de la commanderie.

Clairefontaine [7]. — La terre et seigneurie de Clairefontaine faisait

1. Tellines, à un quart de lieue de Vouziers; carte de Cassini. — 2. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 38. — 3. Id., id. n° 5. — 4. Chamiau, entre Chestres et Falaise, à une demi-lieue est de Vouziers; carte de Cassini. — 5. Ballay (Ardennes), arr. et cant. Vouziers. — 6. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 1. — 7. Clairefontaine, commune de Ballay ci-dessus.

Digitized by Google

partie au XIIIe siècle, de l'alleu ou terre franche de Condé-lez-Vouziers.[1] Elle appartenait alors par tiers et indivisément aux Templiers de Reims, à l'abbé de St-Remi de la même ville, et à un seigneur, Gervais de Bourcq. Elle fut ensuite partagée entre eux, à l'exception des pâturages et des dîmes qui restèrent en commun, comme on le voit par des lettres de l'archevêque de Reims, de l'année 1209[2].

Les Templiers ne tardèrent pas à acquérir les droits et parts de leurs co-ayant droit dans l'alleu de Condé, ainsi que dans la terre et seigneurie de Clairefontaine. Pierre, abbé du couvent de St-Remi, par ses lettres du mois de juin 1215, céda aux frères de la chevalerie du Temple, tout ce que lui et ses religieux possédaient dans l'alleu de Condé, *in alodio de Condeto*, tant en bois, prés, qu'en cens et revenus seigneuriaux à Clairefontaine, *in villa que Clarus Fons nuncupatur*, à la charge par les dits frères de rendre chaque année à l'abbé de St-Remi, 54 setiers de grains à la mesure de Machault, *ad mensuram de Machaudio*[3], moitié froment, moitié avoine, avec vingt sols remois, à recevoir dans la maison du Temple à Tellines, *in domo Templi apud Telines*[4], le lendemain de la saint Remi, sauf pour les vingt sols qui devaient être payés à la saint Jean-Baptiste, sous peine de cinq sols d'amende. Il est observé que cette cession ne devait pas comprendre un pré situé au lieu dit *Coma*, qui devait rester appartenir aux religieux de St-Remi[5].

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, après avoir remplacé les Templiers dans la possession de la seigneurie de Clairefontaine, en augmentèrent encore le domaine par de nouvelles acquisitions. Ils achetèrent en mai 1337, de Bertrand, sire de Ballay, et d'Agnès, sa femme, trente-deux journaux de terre, avec les droits de justice et de seigneurie, situés sur le territoire de *Ballais*; tenant d'un côté au ban de Verdy, de l'autre, à celui de *Clerefontaine*, et d'un bout à une ruelle au-dessus des vignes de Ballay. Cette cession, qui comprenait en outre une fauchée de pré sur Clairefontaine, s'était faite moyennant et pour le prix de 8 livres 5 sols tournois[6].

1. Condé-lez-Vouziers (Ardennes), cant. Vouziers. — 2. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 8. — 3. Machault (Ardennes), arr. Vouziers, chef-lieu de canton. — 4. Il faut entendre par la maison de Tellines celle de La Chambre-aux-Loups, qui touchait au territoire de Tellines même. — 5. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 34. — 6. Id., id. n° 32.


BIBLIOTHÈQUE DE LA V. LYON 1894

Digitized by Google

Le revenu de la terre de Clairefontaine était, en 1757, de 360 liv.; et en 1788, de 500 liv.

LADHUY[1]. — La maison du Temple de Ladhuy n'était, à son origine, qu'une simple grange dimeresse qu'avaient là les Templiers, avec un moulin et un vivier. Nous avons des lettres de Milon de Germaine, du mois de juin 1209, qui portent que Henri, seigneur de Landres, et Mathilde, sa femme, ont vendu aux frères de la chevalerie du Temple, le quart d'un moulin et d'un étang, nommé Ladhuy, *quod dicitur de la Duiz*, dont les autres parties appartenaient aux Templiers; plus le cens de blé que le seigneur de Landres prenait tous les ans sur la grange du Temple, et tout ce qu'il pouvait encore avoir dans le sart de Cueulle, *in essarto de Chehueles*[2]. Milon de Germaine, comme seigneur dominant, approuvait et confirmait par ses lettres, cette vente qui s'était faite au prix de 20 livres, monnaie de Reims, et d'une vache[3].

La grange de Ladhuy fit place ensuite à une maison et à une chapelle qu'y élevèrent les Templiers, et dont ils firent le siége d'un domaine fort important.

Le commandeur de Boux était, au siècle dernier, seigneur de Ladhuy, et y avait la haute, moyenne et basse justice. Son domaine comprenait 370 arpents de labour et de pré, et 404 arpents de pâturage et de bois, dits les *hauts et bas Azoirs*; le tout divisé en deux fermes, qui rapportaient, en 1788, 1,600 livres. Dans l'une des fermes, se trouvait la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, où le curé de Landres venait dire, en 1757, la messe un jour par semaine, moyennant une rétribution annuelle de 47 livres.

La commanderie possédait un assez grand nombre de petites dimes à Bayonville, Sommerance, Cornay, Landres, Fleville, Sivry et autres localités des environs de Ladhuy. Elle en avait aussi du côté de Merlan, à Lavanne, Saint-Masme, Heurtregiville, et vers la Chambre-aux-Loups, à Savigny, Sugny, Condé, etc.

Le revenu général de la commanderie était, en 1495, de 354 liv.;

1. Ladhuy, commune de Landres et Saint-Georges (Ardennes), arr. Vouziers, cant. Buzancy. — 2. Le Bois de Cueulle, sur la rivière d'Agron, à une lieue et demie ouest de Landres; carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 5032, Suppl. n° 33.

Digitized by Google

en 1583, de 4,800 liv., en 1757, de 15,200 liv.; et en 1788, de 24,952 liv.

Noms des Commandeurs de Boux et Merlan.

1356. Frère Jehan Descorcy ou Destorcy.
1363. Fr. Guillaume de Chauconin.
1378. Fr. Jehan Cassinel.
1412. Fr. Louis de Mauregard.
1474. Le chevalier Louis de Garancières.
1495. Le chev. Georges Hutenhove.
1523. Le chev. Jehan du Sart.
1569. Le chev. Jehan Dache.
1574. Le chev. Charles de La Rama.
1580. Le chev. Ogier d'Amour.
1663. Le chev. Adrien de Vignacourt.
1693. Le chev. Antoine le Tonnelier de Breteuil.
1698. Le chev. Louis-Roger de Blécourt de Tincourt, général des galères du Roi.
1713. Le chev. Eustache de Vauquelin des Chenes.
1752. Le chev. Joseph de Lancry.
1766. Le chev. Charles-Marie de Guines de Bonnières.
1773. Le chev. Charles-Casimir de Rogres de Champignelles.
1779. Le chev. Louis de Mascrani.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE TROYES.

Membres : *Sancey*, — *Menois*, — *Verrières*, — *Bouilly*, — L'ancien Temple de CERRES, — *Errey*, — PAYNS, ancienne commanderie, — BONLIEU, id., — *Maurepaire*, — *Rosson*, — *La Milly*, — *La Picarde*, — *La Loge-Bazin*, — *La Loge-Lionne*, — ORIENT, anc. commanderie, — *Trouan*, — *La Chapelle-Wallon*, — *Arcis-sur-Aube*, — L'ancien Temple de SIVREY, — LE PERCHOIR, ancienne commanderie, — *La Forêt-Chenue*.
Noms des Commandeurs.

Nous avons dit que Hugues de Payens ou de Payns, un des fondateurs et premier Grand-Maître du Temple, était venu soumettre à l'approbation du concile, réuni à Troyes en 1128, les statuts du nouvel Ordre qu'il venait d'instituer.

Le Grand-Maître du Temple reçut dans cette circonstance les témoignages de la plus vive sympathie de la part des hauts personnages qui assistaient au concile. Un d'entre eux, Raoul le Gros, *Crassus*, s'empressa de donner à l'Ordre une terre qu'il possédait aux portes de la ville de Troyes [1].

Cette donation est rappelée dans une charte très-remarquable de Haton, évêque de Troyes, de l'année 1143, dans laquelle ce prélat énumère et confirme tous les dons faits jusqu'alors aux Templiers dans son diocèse. On y voit que le seigneur Raoul leur avait donné, sous réserse d'usufruit, une maison qu'on appelait La Grange, *domum*

1. Troyes (Aube), chef-lieu de département.

Digitized by Google

quam Grangiam vocamus, située devant Troyes, *ante Trecas*, avec la terre de Preize, *terram de Praeria* [1], à partir du chemin de la Rivière, *a viâ que dicitur de Riveria* [2], avec les prés, vignes et bâtiments en dépendant, y compris tous les animaux domestiques qui pourraient s'y trouver au jour de son décès.

La donation eut lieu dans la maison ou Grange dont nous venons de parler, en présence de Hugues de Payns, Maître, *Magistri*, du Temple, et des frères qui l'accompagnaient, Gaudefroy de St-Omer, Payen de Montdidier, et deux autres chevaliers.

La charte de Haton mentionne que le dit seigneur Raoul avait en outre concédé aux Templiers, toute la terre qui s'étendait depuis le Grand-Chemin, *a magno chemino*, jusqu'à un autre chemin, *usque ad alium cheminum*, qu'on ne désigne pas.

La terre de Preize devint le fondement de la commanderie de Troyes, qui ne tarda pas à recevoir de nouveaux dons. Thibaut, comte Palatin de Troyes, donna aux Templiers une rente de sept marcs d'argent. Le comte Henri, son fils, y ajouta, en 1159, trois autres marcs ; en tout dix marcs d'argent, pour lesquels les frères du Temple eurent 48 livres de Provins à prendre chaque année, savoir : 24 livres sur le tonlieu de Troyes, 12 livres sur la foire de St-Remi, et le restant sur celle de St-Jean [3].

En 1171, un seigneur du pays, Clerambaut de Chappes, *de Capis*, leur accorda une rente de 100 livres tournois sur la vicomté de Troyes ; et en 1186, Raoul le Pesant, *Ponderosus*, leur fit donation d'une maison sise à Troyes, rue Composte, *Trecis in vico Coopoto*, nommée depuis rue du Temple, avec six arpents de pré à Lecheroles, *apud les Cherulas*, et un arpent de vigne à la butte de Jupiter, *apud Monticulum sacratum Jovis* [4].

Ce n'était pas la seule maison que les Templiers avaient à Troyes. Ils en acquirent un assez grand nombre qui furent ensuite accordées à cens ou à rente perpétuelle à diverses personnes. Ces maisons, au nombre de plus de cinquante, se trouvaient, d'après un terrier de 1598, dans les rues du Temple, « de la Grande-Massecrerie, de » la Pye, de l'Espicerie, de la Bourcerie, de la Grande-Tannerie, de

1. Preize, faubourg de Troyes. — 2. La Rivière de Cors, près Preize (Aube), arr. et cant. Troyes. — 3. Arch. nat. S 4955, Suppl. n° 7. — 4. Id., id. n° 23.

Digitized by Google

» la Corderie, de Notre-Dame, du Haulne, des Buchettes, du clos de
» la Magdeleine, de la Vieille-Pouillalerie, des Bains-aux-Femmes,
» près du Guey-aux-Chevaulx, etc. »

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient aussi à Troyes plusieurs maisons qui dépendaient de leur commanderie d'Orient. L'une d'elles, qu'on a appelée le *Petit-Hôpital*, et ensuite l'*Hôtel de la Grimacière*, était située derrière l'église de St-Remi, et leur avait été donnée en 1265, par Thibaut, comte Palatin de Troyes [1].

De toutes ces maisons, tant du Temple que de l'Hôpital, trois seulement restaient au siècle dernier : la maison de la Commanderie, rue du Temple, avec sa petite église dédiée à saint Jean-Baptiste, que le commandeur Bouslard de Sillery avait fait rebâtir vers le milieu du xviie siècle [2] ;

Une autre maison, même rue, à trente pas de la précédente ;

Et une troisième, appelée l'*Hôtel du Sauvage*, dans la rue de Notre-Dame, connue aussi sous le nom de *Maison de Montauban*, parce que les marchands de Montauban avaient coutume d'y descendre dans les jours de foire [3].

Le jardin de la commanderie allait jusqu'au Jeu-de-Paume, dans la rue de la Corderie, et était séparé de l'hôtel par un bras de la Seine. On voyait encore dans la cour, à la fin du xvie siècle, les ruines d'un grand bâtiment en pierres de taille. C'est ce qui restait de l'ancien hôtel du Commandeur, qui avait été brûlé en 1524, lors du fameux incendie qui dévora une grande partie de la ville de Troyes.

Le domaine de Preize qui dépendait du Temple de Troyes, avait sa maison située au bout de Preize, au finage de la Chapelle-St-Luc, près du chemin des Vassauldes. Cette maison n'existait plus au xive siècle. Il en restait les terres au nombre d'une trentaine d'arpents, et un assez grand nombre de censives à Preize, à la Chapelle-St-Luc, aux Vassoles, à Barberey, à la Rivière-de-Cors, etc.

Le revenu de la maison de Troyes était, en 1782, de 2,640 livres.

Les membres qui composaient d'abord la commanderie, étaient les

1. Arch. nat. S 4955, Suppl. n° 33. — 2. Topographie de Troyes par Courtalon. T. 2, p. 206. — 3. Les Rues de Troyes par Corrard de Breban, p. 59.

terres et seigneuries de Sancey et de Ménois, le fief de Verrières, le domaine de Bouilly, l'ancienne maison du Temple de Cerres, et la terre d'Errey.

Au XIVe siècle, les Hospitaliers, en prenant possession des biens du Temple, réunirent à la commanderie de Troyes celle de Payns, qui en était voisine.

Les guerres du XVe siècle, par les ruines qu'elles avaient semées dans le pays, avaient rendu des commanderies bien improductives, tellement qu'on fut obligé, comme nous l'avons déjà dit, d'en supprimer un certain nombre pour en réunir les biens à d'autres plus importantes ou qui avaient moins souffert.

C'est ainsi qu'on réunit à la commanderie de Troyes celles de Bonlieu, d'Orient, et de Rosnay en partie. En 1469, on y adjoignit la commanderie de Coulours; et en 1471, celles de Barbonne et de la Chapelle-Lasson. Vers la même époque, on y ajouta encore la maison de l'Hôpital du Perchoir.

Par suite de ces annexions et de l'importance donnée à la commanderie de Troyes, l'Ordre jugea à propos de faire de celle-ci une chambre prieurale, c'est-à-dire une commanderie attachée à la dignité de Grand-Prieur de France.

Cet état de choses dura jusqu'en 1598, c'est-à-dire jusqu'au moment où la commanderie de l'Hôpital, autrement dit de St-Jean-de-Latran, à Paris, fut substituée à celle de Troyes comme chambre prieurale.

On rétablit en même temps la commanderie de Coulours. Ses anciennes possessions lui furent rendues, moins toutefois la maison de Sivrey; et en compensation, on lui accorda les biens des anciennes commanderies de Barbonne et de la Chapelle-Lasson, avec la maison de Rosnay.

Cette nouvelle organisation réduisit la commanderie de Troyes au nombre des membres dont nous allons parler.

Sancey [1]. — La terre et seigneurie de Sancey, près Troyes, appartenait, au commencement du XIIIe siècle, à un chevalier, du nom de Vilain d'Aulnay, *Vilanus de Alneto* [2]. Ce seigneur la donna à la

1. Sancey ou Saint-Julien (Aube), arrond. et cant. Troyes. — 2. Aulnay (id.), arr. Arcis-sur-Aube, cant. Chavauges.

maison de la chevalerie du Temple, par ses lettres de l'année 1201, où il déclare lui abandonner, pour le salut de son âme et de celle de Henri, comte Palatin de Troyes, de qui il tenait cette terre, tout ce qu'il possédait à Sancey, *in villa de Sancy*, et ses dépendances, tant en moulins, bois, terres, prés et eaux, qu'en justice et seigneurie. Il est probable que Vilain d'Aulnay se trouvait alors en Terre-Sainte, car sa donation est faite en présence de Guillaume des Ardillières, maréchal, *marescalus*, de la chevalerie du Temple, et de Robert de Chaurville, commandeur du Temple d'Acre, *preceptor militie Templi Acconensis*.

L'acte de donation, ainsi que celui de confirmation, par Oudart, maréchal de Champagne, en date du mois de février 1205, sont délivrés en forme de vidimus, en 1254, par l'official de Troyes [1].

Parmi d'autres donations faites aux Templiers, pour augmenter leur domaine de Sancey, nous citerons celle du mois de décembre 1233, par laquelle Guillaume, seigneur de Rouillerot, *de Ruilereto* [2], de toute la dîme, ainsi que de la terre que ce seigneur avait au finage de Sancey, au lieu dit La Wassonnière, *in loco qui dicitur à La Wasonire* [3].

La maison de Sancey, autrement dite *la Ferme de St-Julien,* était située près de l'église du lieu, sur un chemin allant du village à la Seine. Il en dépendait au siècle dernier, 45 arpents de terre arable, et 65 arpents de pré; le tout affermé avec les dîmes, cens et droits seigneuriaux, 1,200 livres en 1757, et 2,000 livres en 1782.

Ménois [4]. — Non loin de Sancey, de l'autre côté de la Seine, se trouvait une autre terre seigneuriale appartenant aux Templiers, la terre de Ménois, sur la paroisse de Rouilly. Elle leur avait été donnée par un seigneur, dont nous avons déjà parlé, Clérambaut de Chappes qui, par ses lettres du mois de mai 1213, déclara faire abandon aux frères de la chevalerie du Temple, de tous les fiefs qui relevaient de sa maison de Ménois, *de villa que dicitur Amenois*, avec tout ce qu'il avait au dit lieu, en hommes, terres, prés, terrages, cens, bois, justice haute et basse, et aussi avec ce qu'il possédait

1. Arch. nat. S 4956, Suppl. n° 6. — 2. Rouillerot, commune de Rouilly-St-Loup (Aube), arr. Troyes, cant. Lusigny. — 3. Arch. nat. S 4956, Suppl. n° 7. — 4. Ménois, commune de Rouilly-Saint-Loup (Aube), cant. Lusigny.

Digitized by Google

dans le bois et le finage, entre Sancey et Ménois, *inter Sanci et Amenois*; le tout approuvé et confirmé par Blanche, comtesse de Troyes [1].

Parmi les fiefs qui relevaient de la seigneurie, il y avait celui de Chaussepierre [2], qu'une noble dame, Ermangard de *Chaucepierre*, veuve du chevalier Thomas de Bussy, à qui il appartenait, engagea en 1247, pour une somme de 260 livres et 60 sols de Provins qu'elle reçut des Templiers, sous la condition qu'après sa mort, ce fief reviendrait à ces derniers [3].

La terre de Ménois fut en grande partie aliénée ou donnée à rente perpétuelle vers le milieu du XIIIe siècle, par les Templiers. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem n'y possédaient plus, au XVIe siècle, qu'un petit nombre de terres et une assez grande quantité de censives.

Verrières [4]. — A une lieue et demie de Troyes, sur la rive droite de la Seine, se trouvait le fief de Verrières, qui relevait de la seigneurie de Ménois, dont nous venons de parler. Ce domaine comprenait une maison, au lieu dit *La Garenne*, et plus de 200 arpents de terre situés en divers lieux, à Verrières, Rouilly, Saint-Martin et Buchère, avec un moulin à eau sur la Seine.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie à Verrières. Cette terre valait en revenu 900 livres, en 1757, et 2,200 livres en 1782.

Bouilly [5]. — Les Templiers possédaient au XIIIe siècle un domaine à Bouilly. Il leur provenait de la libéralité d'un chevalier, du nom de Renault Bilours de Bouilly. Des lettres de l'official de Troyes, du mois de juin 1233, portent que ce seigneur avait donné aux frères de la chevalerie du Temple, une maison avec ses dépendances, située à Bouilly, *apud Boilliacum*, avec la moitié de ses terres, situées en divers lieux, derrière la maison des lépreux de Bouilly, au lieu dit *Vereille*, à Champgrimont, à Montmilon, aux Charmes-aux-Nonains,

1. Arch. nat. S 4956, Suppl. n° 18. — 2. Chaussepierre, commune de Rumilly-les-Vaudes (Aube), arr. Troyes. — 3. Arch. nat. S 4956, Suppl. n° 12. — 4. Verrières (Aube), arr. Troyes, cant. Lusigny. — 5. Bouilly (id.), arrond. Troyes, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

à Mongoon, à Valchevrière, à Norrois-aux-Chevriaux, au Ruissel, aux Blanches-Voies, à la Ruelle, à Chalaignes, à Loiselet, à La Warte, etc.[1]

La maison n'existait plus au XIVe siècle, et les rentes des terres qui avaient été données à cens perpétuel, se percevaient encore au siècle dernier.

CERRES[2]. — Le seul titre qui nous reste concernant cette ancienne maison du Temple, est une cession en forme d'échange faite en février 1241, par Jobert du Bar, bailli de Troyes, au profit des frères du Temple, de quelques pièces de terre situées à Cerres et à Vaudes, village voisin, *apud Sarram et Waudas*[3].

Une sentence du bailli de Troyes, du 10 juillet 1581, prononça en faveur de Henri d'Angoulême, alors Grand-Prieur de France, l'annulation d'un acte d'arrentement fait en 1521, par renouvellement d'un autre, de l'année 1476, de la terre et seigneurie de Cerres qui dès lors redevint un membre de la commanderie de Troyes.

Le Commandeur avait à Cerres toute justice haute, moyenne et basse. Le domaine comprenait une maison avec une chapelle, dédiée à saint Jean-Baptiste. La maison était située sur le chemin menant au bois de Rumilly, près de la Voie aux Asniers[4]. Les terres qui en dépendaient, au nombre de plus de 300 arpents au siècle dernier, étaient affermées, en 1598, seize écus sol.; en 1738, 800 livres; en 1777, 1,000 liv.; et en 1782, 3,000 liv.

Errey[5]. — Il y avait en ce lieu un domaine qui avait appartenu à l'Ordre du Temple, et qu'un seigneur d'Errey, nommé Jean le Tartier, tenait à vie du commandeur de Troyes au commencement du XVIe siècle. On trouve une déclaration de ce domaine, fournie par ce seigneur en 1528. La maison n'existait plus alors, car on lit dans cet acte : « Un arpent et demi de verger devant la maison dudit » Jehan le Tartier, où soulloit estre la maison de la commanderie,

1. Arch. nation. S 4958, Suppl. n° 50. — 2. Cerres, commune de Montceaux (Aube), cant. Bouilly. — 3. Arch. nat. S 4956, Suppl. n° 10. — 4. La maison de Cerres, appelée l'Hôpital sous les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, est indiquée au sud de Cerres sur la carte de Cassini. — 5. Errey, commune de Messon (Aube), arr. Troyes, cant. Estissac.

Digitized by Google

» appellée *Temple*, sis à Erey, tenant de trois sens à deux chemins
» communs. »

Les terres, divisées en plusieurs pièces, étaient situées aux lieux dits « devers Prugny, à La Croix, au-dessoubs des vieilles vignes, à
» la Voie de la Garenne, au Champ de la Brebis, au Chauffour, à la
» Haie S[t]-Benoit, à Vauthiery, à la Pierrière, à la Corroyure, au
» Chemin de Villarcer, en Vau-Regnard, à Torvillers, au Chemin de
» Cheingy. »

Elles étaient au nombre d'environ 130 arpents, affermées en 1532, dix setiers de grains, froment, orge, seigle et avoine ; et en 1757, 240 livres.

PAYNS [1]. — Hugues de Payns ou de Payens, comme on disait autrefois, le premier des Grands-Maitres du Temple, possédait la terre et seigneurie du lieu dont il portait le nom. On a dit que c'était lui qui avait donné la terre de Payns à l'Ordre qu'il avait fondé. Cette opinion nous paraît probable, quoique rien ne le prouve. Les documents d'ailleurs fort rares qui nous restent sur cet ancien établissement du Temple, ne remontent qu'au commencement du XIII[e] siècle, et sont assez insignifiants par eux-mêmes. Ce sont deux donations faites en 1213, aux frères de la chevalerie du Temple de Payns, *fratribus militie Templi de Paiens;* l'une, par Henri de S[t]-Mesmin, *de Sancto Memonio* [2], de trois arpents de pré ; l'autre, par un seigneur, du nom de Ternente ou Tervente, d'un petit vivier près de la motte du donateur [3].

Thibaut, roi de Navarre et comte Palatin de Champagne et de Brie, accordait en août 1263 des lettres d'amortissement aux Templiers, pour des terres qu'ils avaient achetées de Pierre Grubele de Payens, situées partie devant le Temple de Payns, au-dessus de l'Orme de frère Audelle, *ante Templum de Paiens supra ulmum fratris Audelli*, et partie dans les plantations de *Payens* [4].

Payns n'a été un chef-lieu de commanderie que sous les Templiers. Les Hospitaliers, après en avoir pris possession, avaient jugé à propos

1. Payns (Aube), arr. et cant. Troyes. — 2. Saint-Mesmin (id.), arr. Arcis-sur-Aube, cant. Mery-sur-Seine. — 3. Arch. nat. S 4958, Suppl. n[os] 37 et 45. — 4. Id., id. n° 40.

Digitized by Google

de l'adjoindre à la commanderie de Troyes, dont il devint un membre. Malgré cela, on lui conserva encore longtemps le titre de commanderie. Aux XIVe et XVe siècles, on avait coutume d'appeler la commanderie de Troyes, commanderie de Troyes et de *Payens*.

D'après une ancienne déclaration du temporel de la maison de Payns, on voit que l'hôtel de la commanderie et la chapelle n'existaient plus au XVe siècle. Il restait les terres, au nombre de 500 arpents, situées au finage du Pavillon et lieux voisins, appelés l'*Hôpital de Payens;* 2° quarante arpents de pré, aux finages de Savières et de St-Mesmin, nommés *le Pré-Caïn* et *les Prés de Grosley ;* 3° les grosses et menues dimes du Pavillon; 4° les dimes de Savières et du Champ-Rotien; 5° un labourage à Payns, nommé *le Carroy;* 6° et les terres du Grand et du Petit Champeau en la Vieille-Chaux.

Le revenu de Payns était, en 1645, de 750 liv.; il était de 2,200 liv. en 1782.

BONLIEU [1]. — On n'a plus le titre de fondation de la maison du Temple de Bonlieu, qui fut autrefois le siége d'une commanderie fort importante, mais son origine nous est révélée dans un titre du mois de juillet 1269, qui est une transaction entre les Templiers et Hugues, comte de Brienne, par laquelle celui-ci déclarait renoncer à tous droits de justice et de seigneurie qu'il prétendait avoir sur la maison du Temple, nommée Bonlieu, *super domum Templi que dicitur Bonus Locus*, et sur les 70 arpents de terre où elle se trouvait construite. Il y est dit que la terre qui formait le fonds de cet établissement, provenait de Godefroy de La Caucharde et de Lambert de *Pigney* [2], seigneurs qui vivaient au commencement du XIIIe siècle [3].

Ce n'est pas seulement à l'aide des dons qu'ils recevaient, mais encore par des acquisitions qu'ils faisaient de leurs propres deniers, que les Templiers augmentèrent leur maison de Bonlieu. Gauthier, comte de Brienne, pour récompenser un de ses seigneurs, Bernard de Montcuc, *Bernardus de Montecuco*, lui avait fait don en avril 1228, de 400 arpents de bois, appelés le Bois de *Bateis*, entre Piney, Aille-

1. Bonlieu, commune de Piney (Aube), arr. Troyes. — 2. Piney (id.), arrond. Troyes, chef-lieu de canton. — 3. Arch. nat. S 4957, Suppl. n° 6.

Digitized by Google

fol[1] et Brevonne[2], *inter Pigni et Aillefou et Bevrone, quod nemus dicitur Bateiz*, avec l'usage de tous ses bois, situés entre l'Aube et la Seine, *inter Albam et Secanam*, et aussi le droit de pâturage dans ses terres. Cette donation était faite à la charge de payer chaque année au comte de Brienne ou à ses héritiers, un denier par chaque arpent de bois donné; et il était convenu que le donataire pouvait disposer de ces bois comme il l'entendrait, les défricher, y bâtir, les vendre même ou les donner, soit aux chevaliers du Temple, soit à ceux de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, aux mêmes charges et conditions qu'il les avait reçus[3].

Deux ans après, Bernard de Montcuc vendait aux Templiers, ainsi qu'il appert d'une charte du bailli de Troyes, de l'année 1230, tout ce qu'il possédait à Rosson, *in villa de Roysson*[4], à Aillefol, *in villa Ayllefo*, et sur ces territoires, plus son essart de Piney, et un autre, situé entre Piney, Aillefol et Brévonne; le tout avec l'approbation de Thibaut, comte de Champagne et de Brie, qui en confirma la vente[5].

En 1232, le même seigneur de Montcuc cédait encore aux Templiers, 120 arpents dans le bois de Bateis, situés près de l'essart du cédant, et tenus en fief du comte de Brienne, par Gaudefroy de La Caucharde ou Cauchade[6].

Une autre acquisition plus importante, est celle faite en 1239 par les chevaliers du Temple, de Gauthier, comte de Brienne, qui leur vendit, pour le prix de 2,000 livres tournois, mille arpents de bois de sa forêt de Bateis, située dans le comté de Brienne, *in comitatu Brene*, et touchant à la terre achetée de Bernard de Montcuc[7].

Une charte de Guy de Milly, *de Milliaco*, du mois de juillet 1254, constate encore une cession faite par ce seigneur, au profit des frères de la chevalerie du Temple, de 600 arpents de terre et de bois, qu'on appelait Bois de Bateis, *nemora que dicuntur Bateiz*, situés entre Brevonne, le Temple de Bonlieu et la grande forêt d'Orient, *inter Beveronem et domum Templi que vocatur Bonus Locus et magnam forestam d'Oriant*, pour le prix de 1,700 livres tournois[8].

1. Aillefol, aujourd'hui Gerandot (Aube), arr. Troyes, cant. Piney. — 2. Brevonne (id.), mêmes arrond. et cant. — 3. Arch. nation. S 4958, Suppl. n° 3. — 4. Rosson, commune de Doches (Aube), arr. Troyes, cant. Piney. — 5. Arch. nat. S 4959, Suppl. n° 3. — 6. Id. S 4958, Suppl. n° 1. — 7. Id., id. n° 14. — 8. Id., id. n° 12.

Digitized by Google

Mais l'acquisition la plus considérable, est celle faite en août 1255, de Bernard de Montcuc, dont il est ci-devant parlé; lequel céda aux Templiers, pour le prix de 5,500 livres tournois, 2,500 arpents de bois avec les maisons, grange, tuilerie, étangs qu'ils renfermaient, situés dans la forêt de Der, châtellenie de Vendeuvre [1], délimités de la manière suivante : depuis le nid de l'Aigle, *a nido Aquile*,[2] jusqu'à la profonde Fosse, *ad profundam Foveam*; de la profonde Fosse à la Laie des Convers de Larrivour, *ad Loiam conversorum de Rippassorio*[3], de là au tertre Roland, *ad collem Rolandi*; du tertre Roland à la Riclaie, *ad Ricloiam*; de la Riclaie au bois de Dienville, *ad nemus de Dianvilla*[4]; de ce dernier point à Lesperour de Froaces, *ad Lespereour de Froaces,* en revenant par la forêt de Froaces et celle d'Orient, *per forestam de Froaces et per forestam de Orient*[5], jusqu'au dit nid de l'Aigle.

Cette vente fut confirmée et amortie en août 1255, par Marguerite, comtesse de Navarre, de Champagne et de Brie, et par le comte Thibaut, son fils[6].

Les Templiers défrichèrent et mirent en culture une grande partie des bois qu'ils avaient acquis. Ils en formèrent des domaines, des fermes qui devinrent des membres de leur commanderie de Bonlieu. C'étaient les fermes de Maurepaire, de Rosson, de La Milly, de La Picarde, de la Loge-Bazin, auxquelles ils réunirent la terre et seigneurie de la Loge-Lionne.

Maurepaire[7]. — Cette ferme avait été construite sur les terres de l'ancien essart de Bernard de Montcuc, vendu comme nous l'avons dit en 1230, aux chevaliers du Temple. Elle comprenait 400 arpents de terre en labour et prairie, qui étaient affermés en 1757, 550 livres; et en 1782, 2,100 livres.

Rosson[8]. — La maison de Rosson s'était formée également avec

1. Vendeuvre-sur-Barse (Aube), arr. Bar-sur-Aube, chef-lieu de canton. — 2. *Aquile nidus*, peut-être Aillefol. — 3. Larrivour, commune de Lusigny, où il y avait une abbaye; carte de Cassini. — 4. Dienville (Aube), arr. Bar-sur-Aube, cant. Brienne. — 5. La forêt d'Orient, près d'Aillefol; carte de Cassini. — 6. Arch. nation. S 4958, Suppl. n° 26. — 7. Maurepaire, commune de Piney. — 8. Rosson, commune de Doches; voir ci-devant.

Digitized by Google

une partie des terres provenant de Bernard de Montcuc, situées à Rosson et à Aillefol, *in villa Roisson et in villa de Ayllefo.* Mais cette maison que les frères de l'Hôpital, en succédant à ceux du Temple, avaient réunie à leur commanderie d'Orient, n'existait plus au xv[e] siècle, car nous lisons dans un procès-verbal de visite prieurale de l'année 1456 : « Y a appartenant à la commanderie d'Orient, ung » membre nommé *Russon*, ouquel n'a nulz edifices, car ils sont » cheus et démolys de long temps par la guerre. »

La Milly [1]. — La ferme de ce nom se composait d'une partie défrichée des 600 arpents de bois, que le seigneur du lieu, Guy de Milly, donna en 1254 aux frères du Temple. C'est du nom de ce bienfaiteur que la ferme a tiré le sien et le conserve encore aujourd'hui. Les terres de La Milly comprenaient, au siècle dernier, 300 arpents de labour et de pré, affermés en 1757, 350 livres; et en 1782, 1,350 livres.

La Picarde [2]. — C'est encore sur un défrichement d'une portion de la forêt de Der ou de Vendeuvre cédée en 1255, par Bernard de Montcuc, qu'on érigea cette ferme. Elle contenait, au siècle dernier, 160 arpents, qui étaient affermés en 1757, 250 livres; et en 1782, 540 livres.

La Loge-Bazin. — Cet ancien membre de la commanderie de Bonlieu, était situé près de *la Ville-aux-Bois* [3]. C'était dès l'origine une grange, où l'on renfermait les récoltes des terres défrichées par les Templiers dans la forêt de Der. Il y avait aussi des bois qui dépendaient de cette grange, car nous voyons en 1288 les habitants de la Ville-aux-Bois, *de Villa in Bosco*, réclamer des droits d'usage dans les bois appartenant à la Grange de la Loge-Bazin, *ad grangiam de Logea Basyn*, dépendance de la maison de Bonlieu [4].

Le sire de Noyers, châtelain de Vendeuvres, réclamait en 1346, dans les mêmes bois, la haute et moyenne justice, en ne reconnais-

1. La Milly, commune de Brevonne. — 2. La Picarde, au sud de Geraudot (Aube), arr. Troyes, cant. Piney; carte de Cassini. — 3. Ville-au-Bois-les-Soulaines (id.), arr. Bar-sur-Aube, cant. Soulaines. — 4. Arch. nat. S 4958, Suppl. n° 6.

Digitized by Google

sant aux Hospitaliers, successeurs des Templiers, que la basse justice dans leur maison de la Loge-Bazin [1].

Il n'est plus parlé de la Loge-Bazin au xv[e] siècle, sans doute parce que la maison avait été démolie, et les terres réunies au domaine de la commanderie.

La Loge-Lionne. — Appelée d'abord la Loge-d'Orient, à cause du voisinage de cette forêt. Cette terre seigneuriale, située dans la paroisse de Brevonne, appartenait, à la fin du xiii[e] siècle, à Clément de Ravennes. Par ses lettres du mois d'août 1294, ce seigneur céda aux Templiers de Bonlieu, pour le prix de 1,200 livres, une maison appelée la Loge-d'Orient, *Logea de Oriente*, avec 400 arpents de terre en labour, prés, bois et étangs, situés dans la paroisse de Brevonne, *in parochiatu de Beveronna*. Ce domaine était nommé plus communément *la Loge-Lionne*, nom qui lui venait de celui d'un de ses précédents propriétaires, *Léon* de Merry, *Leonius de Merriaco* [2].

Le revenu de la Loge-Lionne était, en 1757, de 990 liv.; et en 1782, de 2,050 liv.

La commanderie de Bonlieu eut à souffrir beaucoup des guerres du xv[e] siècle. Le procès-verbal de la visite prieurale de 1456, nous montre la maison du Commandeur « qui comprenoit nagueres plu- » sieurs biaulx et grans édiffices, completement en ruine et inhabi- » tée, les terres incultes, en haies et buissons. » La chapelle seule avait été épargnée, et se trouvait en assez bon état. Toutefois on n'y disait plus la messe, et on avait transporté à Troyes les ornements et les autres objets du culte.

C'est alors qu'on jugea à propos de supprimer cette commanderie, et d'en faire un membre ou une dépendance de celle de Troyes.

Le Commandeur était seigneur de Bonlieu, et y avait la haute, moyenne et basse justice.

Les terres de la maison de Bonlieu comprenaient, avec les bois, plus de 500 arpents, divisés au siècle dernier en trois petites fermes qu'on avait bâties près de la chapelle et sur les ruines de l'ancienne maison de la commanderie. Elles étaient affermées en 1757, 1,200 liv.; et en 1782, 3,000 liv.

1. Arch. nat. S 4958, Suppl. n° 23. — 2. Id., id. n° 33.

Digitized by Google

Orient. — Ancienne commanderie de l'Hôpital ; laquelle avait tiré son nom de celui de la forêt d'Orient, dont elle était voisine. La maison était située près d'Aillefol, paroisse de Géraudot [1]. Nous trouvons l'origine de cette maison dans une charte de Gauthier, comte de Brienne, de l'année 1231, au mois de juin, par laquelle ce seigneur déclare donner aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, 500 arpents de bois dans sa forêt de Bateis [2], *nemus quod dicitur Bateiz*, pour y bâtir des maisons pour eux et leurs gens, ainsi qu'une chapelle, afin d'y célébrer le service divin. Les 500 arpents étaient à prendre à l'endroit que les frères jugeraient convenable, depuis Aillefol jusqu'à la grange de *Nachesi* [3], et de ladite grange jusqu'au Cardinet, *Cardinetum* [4] ; puis de là jusqu'au bois de *Nosou* ou *Noson*, et de ce bois, jusqu'au Sart de Bernard de Monteuc, *de Montecuco*. Il leur accordait en outre le droit de prendre chaque semaine, dans sa forêt d'Orient, près d'Aillefol, quatre charretées de bois, pourvu que ce bois ne soit pas du hêtre, du tremble, du pommier ou du poirier. Le comte se réservait la justice dans les 500 arpents qu'il venait de donner, et l'abandonnait entièrement aux Hospitaliers dans leur maison et pourpris, en leur accordant à perpétuité dans tous ses bois, le droit de faire paitre leurs bestiaux, à l'exception toutefois des chèvres [5].

La chapelle d'Orient fut fondée par Jean de Brienne ; cela résulte des lettres de Hugues de Brienne, son frère, par lesquelles celui-ci approuve et confirme en 1270 cette fondation, pour laquelle Jean avait donné vingt livres de rente à prendre chaque année sur le péage ou sur les halles de Brienne [6].

La commanderie d'Orient qui avait été dévastée pendant les guerres du xve siècle, fut supprimée comme celle de Bonlieu, et réunie à la commanderie de Troyes.

En 1486, le commandeur de Troyes, qui était Pierre de Dinteville, afferma la commanderie d'Orient pour 12 livres tournois par an ; mais à la charge de rebâtir la maison qui était en ruines, et de faire desservir la chapelle.

1. Geraudot (Aube), arrond. Troyes, cant. Piney. — 2. Le bois ou la forêt de Bateis se trouvait entre Geraudot, Piney et Brevonne. — 3. Probablement Rachezy, commune de Piney, au nord de Sacey. — 4. Le Chardonnet, commune de Rouilly-les-Sacey. — 5. Arch. nat. S 4958, Suppl. n° 36. — 6. Id., id. n° 31.

Digitized by Google

Le revenu du domaine d'Orient était, en 1757, de 1,050 liv.; et en 1782, de 2,350 liv. La maison n'existait plus au siècle dernier. Il y avait encore la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, où le curé de Géraudot disait la messe un jour par semaine. Les terres, au nombre de 402 arpents, étaient partagées presque également en deux fermes bâties près de la chapelle. Il en dépendait un moulin à vent, appelé l'*Heurtebise,* un bois de 102 arpents, et une dizaine d'étangs, dont les noms suivent :

L'étang de *Géraudot* (6 arpents) ; l'étang *des Souchères*, au finage de Rosson (14 arpents) ; l'étang *le Batard*, touchant aux terres de Bonlieu (20 arpents) ; l'étang *des Cinq-Deniers*, au-dessus du précédent (15 arpents) ; l'étang *Musse-Putain,* au-dessus du *Grand-Maurepaire* (15 arpents) ; l'étang de *Maurepaire*, au-dessous de *Musse-Putain* ; l'étang de *Fœullade*, tenant aux terres de Maurepaire (13 arpents) ; l'étang *Amelie* (10 arpents) ; l'étang *Prompt*, touchant aux terres de la Loge-Lionne, et l'étang *du Moulinet*, bordant la Loge-Lionne.

Ces étangs, avec ceux du Perchoir dont nous parlerons ci-après, étaient affermés en 1757, 1,400 liv.; et en 1782, 2,204 liv.

Trouan [1]. — La maison de Trouan, ainsi que celles de la Chapelle-Vallon et d'Arcis-sur-Aube, dont il sera question plus loin, faisaient partie au XIVe siècle de la commanderie de Rosnay, dont elles furent séparées au siècle suivant, pour être réunies comme membres à la commanderie de Troyes.

Les Templiers possédaient au Grand-Trouan une partie de la justice et de la seigneurie du lieu, par indivis avec d'autres seigneurs qui en avaient le surplus. Ils y avaient la dîme, quelques terres avec des censives, et un moulin sur la rivière de Sézanne.

C'était une acquisition qu'ils avaient faite des religieux de la Charité-sur-Loire, en 1209, comme on le voit dans l'acte d'achat qu'on trouvera à la commanderie de Laigneville.

La maison de Trouan n'existait plus au XVe siècle. Les 167 arpents de terre qui en dépendaient étaient, avec la dîme et les droits seigneuriaux, affermés en 1456, 15 liv. tournois; en 1646, 150 liv., en 1757, 650 liv.; et en 1782, 1,700 liv.

1. Trouan-le-Grand (Aube), arr. Arcis-sur-Aube, cant. Ramerupt.

Digitized by Google

La Chapelle-Vallon[1]. — C'était un domaine qui provenait en grande partie du couvent de la Charité-sur-Loire, et dont la charte d'acquisition de 1209, porte que Gaudefroy, prieur du dit couvent, cédait aux Templiers tout ce que lui et ses religieux possédaient à la Chapelle-Vallon, *apud Capellam Valonis*, en terres, dimes, droits de justice et de seigneurie.

Eudes Ragoz, chevalier, seigneur de St-Sépulcre, par ses lettres du mois de novembre 1231, accorda aux frères de la chevalerie du Temple et à leurs hommes de la Chapelle-Wallon, le droit de mener paitre leurs bestiaux dans la prairie de la Chapelle-Wallon, *de Capella Walonis*, depuis le chemin conduisant de l'église de Sainte-Maure, *a monasterio de Sancte Maure,* jusqu'à Saint-Savinien, *usque ad Sanctum Savinianum*, vers la Chapelle-Wallon [2].

Il y avait à la Chapelle-Wallon une maison qui fut détruite pendant les guerres du xve siècle. Les terres qu'elle comprenait, étaient au nombre de 170 arpents. Elles étaient affermées avec la justice du lieu et les revenus seigneuriaux, 100 livres; en 1646 et en 1782, 260 livres.

Arcis-sur-Aube. — On voyait au xve siècle, en dehors de la ville d'Arcis, sur le chemin conduisant à Villette, une maison qu'on croyait être un ancien établissement du Temple, avec une chapelle qu'on nommait alors la chapelle de la *Belle-Dame d'Arcis*, et aussi de la *Belle-Dame de la Roize*.

En 1467, un différend s'éleva au sujet des offrandes et oblations de cette chapelle, entre le Grand-Prieur de France, Bertrand de Cluys, et le curé de l'église paroissiale d'Arcis. Une sentence du bailli de Troyes, du 4 juillet de la même année, débouta le curé d'Arcis de ses prétentions.

La maison d'Arcis n'existait plus en 1574. La chapelle seule restait. Au siècle dernier, les cordeliers d'Arcis, moyennant une rétribution de 15 livres par an, y disaient la messe un jour par semaine.

Il dépendait de l'ancienne maison d'Arcis une soixantaine d'arpents de terre, en plusieurs pièces, au finage de Villette et de Chesne.

1. La Chapelle-Vallon (Aube), arr. Arcis-sur-Aube, cant. Mery-sur-Seine. — 2. Arch. nat. S 4957, Suppl. n° 10.

Digitized by Google

Sivrey [1]. — Nous avons trouvé un état des biens de la maison du Temple de Sivrey, *domus Templi de Syvriaco*, de l'année 1338, qui comportait un labourage de 300 arpents de terre, d'un revenu de 48 livres, 70 arpents de pré rapportant 24 livres; un moulin à eau sur la fontaine de Blenne, produisant 8 liv. par an. En y ajoutant les droits de dime, de justice et de seigneurie de Sivrey, qui appartenaient entièrement à la commanderie, le revenu de cette terre était alors de 120 livres 2 sols 7 deniers tournois [2].

La maison de Sivrey fut détruite pendant les guerres du xve siècle. Elle se trouvait dans le village même, tout le long de la voie commune, et aboutissait à une ruelle qui conduisait de Sivrey à La Garenne. Elle était rebâtie en 1543. Auprès de la maison, il y avait une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Vertus.

Avant d'appartenir à la commanderie de Troyes, la maison de Sivrey avait été un membre de la commanderie de Coulours, dont elle fut détachée en 1598.

Le domaine de Sivrey rapportait, à la fin du xvie siècle, 200 écus sol.; en 1757, 2,000 liv.; et en 1782, 4,000 liv.

Le Perchoir [3]. — Il ne nous reste aucuns titres primordiaux sur cet ancien établissement, qu'on nommait autrefois *Commanderie de l'Hôpital*. Le Commandeur avait dans sa terre et seigneurie du Perchoir toute justice, haute, moyenne et basse. Son domaine consistait en un château et une chapelle entourés de larges fossés. Dans l'enclos du château on trouvait un grand jardin, puis un bois au bout duquel étaient bâties plusieurs métairies. Les terres qui en dépendaient comprenaient 1,230 arpents, dont plus de la moitié était en bois, qu'on nommait *le Bois de l'Hôpital*.

Dans les terres à labour, situées le long de la *Haye aux Filles*, on voyait plusieurs étangs, nommés l'étang de la *Vieille-Tuillerie*, près du chemin de Tonnerre; l'étang de *Dos-d'Ane*, à la suite du précédent; l'étang de *Renouillat*, près du *Pont-aux-Verrières*; l'étang *Robin*, au-dessus de ce dernier; l'étang de la *Jeune-Tuillerie*, près

1. Sivrey, commune d'Auxon (Aube), arr. Troyes, cant. Ervy. — 2. Arch. nat. S 4967, Suppl. n° 15. — 3. Le Perchoir, commune de Saint-Phal (Aube), arr. Troyes, cant. Ervy. On trouve sur la carte de Cassini la Commanderie de l'Hôpital entre Saint-Phal et Le Perchoir.

Digitized by Google

du Château ; l'étang *Fagot* ; l'étang *Jaquot* et l'étang *des Fourches*.

Le revenu du Perchoir était, en 1598, de 333 écus un tiers, sans les bois. Il s'élevait en 1757, à 3,000 liv.; et en 1782, à 5,000 liv.

La Forêt-Chenue. — C'était un autre domaine que l'Hôpital possédait dans la même paroisse de St-Phal, et où le Commandeur avait, comme au Perchoir, la haute, moyenne et basse justice. Il se composait de deux métairies, consistant en 216 arpents de terre, au chemin de La Perrière. Le revenu de la Forêt-Chenue montait, en 1757, à 250 liv.; et en 1782, à 450 liv.

Celui de toute la commanderie de Troyes était, en 1495, de 542 liv.; en 1583, de 5,250 liv.; en 1734, de 12,852 liv., en 1757, de 21,000 liv.; et en 1782, de 46,124 liv.

Noms des Commandeurs de Troyes.

1345. Le chevalier Guillaume de La Motte.
1354. Le chev. Hebert de Montferrant.
1357. Le chev. Henri de St-Thron.
1363. Le chev. Jacques de Gien.
1366. Frère Nicheaumes.
1370. Fr. Antheaumes de Walluis, *alias* de Wailly.
1391. Fr. Lambert d'Estinehoult.
1406. Le chevalier Henri Rempart.
1411. Le chev. Adam de St-Jean.
1442. Frère Jehan Moreau.
1450. Le chevalier Guillaume Vasselin.
1460. Le chev. Jacques Serpe.
1486. Le chev. Pierre de Dynteville.
1503. Le chev. Philippe de Villiers-l'Isle-Adam.
1532. Le chev. Pierre de Cluys, Grand-Prieur de France.
1537. Le chev. Jacques de Bourbon, id.
1542. Le chev. Philippe Carleau, id.
1547. Le chev. Claude d'Ancienville, id.
1549. Le chev. François de Lorraine, id.
1563. Le chev. Pierre de La Fontaine, id.

1579. Le chev. Henri d'Angoulême, id.
1598. Le chev. Juvenal de Lannoy.
1602. Le chev. René Bulart.
1637. Le chev. Noel Bouslard de Sillery.
1642. Le chev. Charles de Clinchamps.
1673. Le chev. Jacques de la Motte-Houdancourt.
1700. Le chev. de Louviers.
1732. Le chev. Nicolas-Edouard Bazan de Flamanville.
1749. Le chev. Jean-François de Calonne d'Avesnes.
1764. Le chev. de Gauville.
1782. Le chev. Jacques Laure le Tonnelier de Breteuil, ambassadeur de l'Ordre près la Cour de France.

Anciens Commandeurs de Bonlieu.

1254. Fr. Hugo.
1255. Fr. Jobert.
1346. Fr. Pierre Bruiant.
1386. Fr. Vincent Colet.
1408. Le chev. Henri Rempart.
1411. Le chev. Adam de St-Jean.
1414. Le chev. Nicaise de La Haye.
1421. Le chev. Jehan de Beauregard.

Anciens Commandeurs d'Orient.

1346. Fr. Guy de Pringi.
1394. Fr. Jehan le Chevron, dit de Bourgogne.
1404. Fr. Ferry de La Ferté.
1409. Fr. Jean de La Haye.
1425. Fr. Aubert de Cors.
1458. Fr. Oudin Mangot.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE COULOURS.

Membres : L'ancien Temple de Mesnil-Saint-Loup, — L'anc. Temple de Turny, — La maison du Luteau, — La maison de Rigny-le-Féron, — Les Vallées, — *Belleville*, — Maisons du Temple à Sens, — Barbonne, ancienne commanderie, — *La Forestière*, — *Beaudement*, — Queudes, — Rosnay, ancienne commanderie, — La Chapelle-Lasson, id.
Noms des Commandeurs.

La maison du Temple de Coulours [1] est une fondation qui remonte à l'année 1157 ou 1158. C'est au moins ce qui parait résulter des termes d'une charte de Henri, archevêque de Sens, datée de 1159, par laquelle ce prélat, pour mettre fin à un différend qui s'était élevé entre les frères de la chevalerie du Temple et l'abbé de St-Remi de Sens, au sujet de la dime de Coulours, décida comme arbitre choisi par les parties, que les Templiers ne devaient aucun droit de dime pour la maison qu'ils venaient de faire construire dans la paroisse de St-Remi, appelée Coulours, *pro mansione nuper edificata in parochia S^ti^ Remigii que dicitur Coloirs*. Quant à la dime due par les habitants du village, elle devait se partager entre l'abbé de St-Remi et les frères du Temple [2].

Ceux-ci eurent encore au XIIe siècle des démêlés avec les seigneurs

1. Coulours (Yonne), arr. Joigny, cant. Cerisiers. — 2. Arch nation. S 4967, Suppl. n° 3.

des Siéges [1], village voisin de Coulours. Jacquès des Siéges, *de Eschegiis,* leur réclamait des droits dans le finage et la forêt de Coulours, *in foresta de Coloiro*, et leur contestait la possession des larris ou bruyères du lieu, et le droit d'usage dont ils jouissaient dans le bois de *Rasthel* [2]. Ce désaccord se termina par une transaction passée en 1174 devant Guillaume, archevêque de Sens [3].

Quelques années après, nous voyons Hilduin des Siéges reconnaissant aux Templiers la libre jouissance du quart du bois des Siéges, *nemoris de Eschegiis.* Il convenait avec eux que les produits de certains terrages qui, avec quelques dimes, leur étaient communs, et se trouvaient dus par les hommes des Siéges, de Coulours et de Vaudeurs, *de Valle Hederis* [4], seraient emmenés dans une grange que les frères du Temple feraient bâtir à Coulours, en vertu d'un accord fait entre eux en 1188, sous le sceau de Michel, archevêque de Sens [5].

Une charte de W., abbé de Vauluisant, *Vallis lucentis*, de l'année 1193, régla avec les Templiers et leurs hommes de Coulours, des droits de pâturage qu'ils avaient de part et d'autre dans les bois de Cerilly, *de Cereliaco* [6], des Loges, *de Logiis* [7], et de *Glande* (?) [8].

Le Commandeur était seul seigneur, au temporel comme au spirituel, du village de Coulours; il avait la collation de la cure et toutes les dimes de la paroisse.

L'hôtel de la Commanderie était situé près de l'église. En 1460, le commandeur Thomas Denglos fit entourer d'un grand mur les jardins de son hôtel, et renferma dans cette même enceinte l'église et le cimetière.

Le domaine de Coulours comprenait 1,400 arpents de terre en labour, prés et bois. Il n'en restait plus à la fin du siècle dernier que 360 arpents.

Un document très-curieux qui nous est resté, est une déclaration du temporel de la commanderie, faite en 1338, pour être envoyée au

1. Les Siéges (Yonne), arrond. Sens, cant. Villeneuve-l'Archevêque. — 2. Le Rateau, commune de Bagneaux (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Arch. nation. S 4967, Suppl. n° 4. — 4. Vaudeurs (Yonne), arrond. Joigny, cant. Cerisiers. — 5. Arch. nat. S 4967, Suppl. n° 6. — 6. Cerilly (Yonne), arrond. Joigny, cant. Cerisiers. – 7. Les Loges, commune de Vaudeurs. — 8. Arch. nation. S 4964, Suppl. n° 5.

Digitized by Google

pape Benoit. On voit par ce document, que la maison de Coulours, *domus de Cataloriis,* était alors d'un revenu de 171 liv. 17 sols, y compris les droits de justice et de seigneurie [1].

Les maisons qui dépendaient de celle de Coulours étaient la maison de Mesnil-St-Loup, *domus de Mesnilio Sancti Lupi* [2]; la maison du Luteau, *domus de Lutello* [3]; la maison de Turny, *domus de Turnyaco* [4]; la maison de Rigny, *domus de Regniaco* [5]; la maison de Sivrey, *domus de Syvriaco* [6], et la maison des Vallées, désignée alors sous le nom de *domus de Valle Severini* [7].

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en possession de la commanderie de Coulours, y ajoutèrent de nouveaux membres : la terre et seigneurie de Belleville [8], et des maisons à Sens [9], qui leur provenaient aussi des Templiers.

En 1469, la commanderie avait été tellement ruinée par les guerres, que ce qu'elle rapportait ne pouvait plus suffire à l'entretien d'un commandeur. Le Grand-Maitre de l'Hôpital, après avoir pris l'avis de son conseil, décida que cette commanderie serait supprimée, et que ses biens seraient réunis à celle de Troyes.

Cet état de choses dura jusqu'à 1598, époque à laquelle la commanderie de Coulours fut rétablie et composée de la plupart de ses anciens membres, plus de la commanderie de Barbonne et de ce qui restait des anciennes commanderies de Rosnay et de la Chapelle-Lasson, détachées de la commanderie de Troyes.

Mesnil-Saint-Loup. — Ancienne maison de l'Ordre du Temple. Déjà au xiie siècle, les Templiers possédaient des biens à Mesnil-Saint-Loup; ce qui est constaté par des lettres de Hatton, évêque de Troyes, de l'année 1143, portant qu'un nommé Drogon le Louche, *Strabo*, leur a donné tout ce qu'il possédait dans un lieu nommé

1. Ce revenu était en 1788 de 2800 livres. — 2. Mesnil-Saint-Loup (Aube), arr. Nogent-sur-Seine, cant. Marcilly-le-Hayer. — 3. Le Luteau, à une lieue au nord de Turny ci-après. — 4. Turny (Yonne), arrond. Joigny, cant. Brienon-l'Archevêque. — 5. Rigny-le-Feron (Aube), arr. Troyes, cant. Aix en-Othe. — 6. Sivrey, commune d'Auxon (Aube), arr. Troyes, cant. Ervy. — 7. Les Vallées, commune de Bercenay-en-Othe (id.), arr. Troyes, cant. Estissac. — 8. Belleville, commune de Prunay (id.), arrond. Nogent-sur-Seine, cant. Marcilly. — 9. Sens (Yonne), chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

Mesnil-Saint-Loup, *in loco qui dicitur Mesnilinum Sancti Lupi* [1].

Ils avaient là une maison au commencement du XIIIe siècle, alors que, par des lettres de Pierre, archevêque de Sens, du mois de mars 1207, Raoul Bressans, chevalier, et Marguerite, sa femme, donnèrent aux frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Mesnil-St-Loup, *fratribus militie Templi apud Maisnilium commorantibus*, tout ce qui leur appartenait dans le moulin du Vicomte à *Fruvin*, en leur vendant en outre, au prix de 360 liv. de Provins, ce qu'ils avaient à Mesnil, dans la rue *Futeaoite* [2].

Le Commandeur était seigneur et haut-justicier de Mesnil-St-Loup. Il avait la collation de la cure, et jouissait de toutes les dîmes de la paroisse,

Il ne paraît pas que la maison, qui fut détruite au commencement du XVe siècle, ait été plus tard rétablie. Les terres qui en dépendaient (200 arpents), la dîme de Mesnil, celle de Somme-Fontaine [3], des droits de minage à Villemaur, *apud Villammauri* [4], à Marcilly, *Marcilliacum* [5], avec les moulins d'*Oiselot*, rapportaient en 1338, 122 liv. 5 sols 10 deniers par an.

En 1783, la terre et seigneurie de Mesnil-St-Loup était affermée 1,400 livres.

Turny. — Le Temple de Turny était situé au nord du village, au lieu appelé depuis l'*Hôpital;* il en dépendait une chapelle, nommée la chapelle de St-Laurent, qui se trouvait entre la maison du Temple et le village. C'est ce qui a fait appeler parfois la maison de Turny, *la Petite-Commanderie de St-Laurent.*

Le fief de Turny appartenait aux Templiers, dès le commencement du XIIIe siècle. Il comprenait alors les moulins de *Venesi* [6], qui en formaient le principal revenu. Gérard de Brienne, seigneur de Ramerupt, *dominus de Ramerici*, eut plusieurs contestations avec les frères du Temple, au sujet de leurs possessions de Turny. Les prieurs de Ste-Geneviève et de St-Eloi à Paris, choisis pour arbitres, mirent

1. Arch. nat. S 4968, Suppl. n° 11. — 2. Id., id. n° 22. — 3. Somme-Fontaine ou Saint-Lupien, à une lieue et demie nord de Mesnil-Saint-Loup. — 4. Villemaur (Aube), arr. Troyes, cant. Estissac. — 5. Marcilly-le-Hayer (id.), arr. Nogent-sur-Seine. — 6. Venizy (Yonne), arr. Joigny, cant. Brienon-l'Archevêque.

Digitized by Google

fin à leurs débats par une transaction, laquelle porte la date du mois de juin 1236. Dans cet acte, le sieur de Brienne abandonna aux Templiers les cinq moulins bannaux de Venizy, situés à *Lames*[1], et s'interdit le droit d'en construire d'autres depuis Turny jusqu'à Avrolles, *a Turniaco usque ad Evrolam*[2]. Il leur concéda en outre le droit d'usage dans les bois de St-Pierre, pour les réparations de leurs moulins, la faculté d'y prendre chaque jour une charretée de bois, pour les besoins de leur maison de Turny, et aussi le droit d'herbage, de pâturage et de passage dans toute la châtellenie de Venizy, jusqu'à la limite de *Burs*. Les Templiers devaient jouir du droit de pêche dans leurs moulins, sans être tenus à aucune réparation des ponts et chaussées, excepté à celle des planches du pont de *Belaine* et de *Borgeel*. Quant à la chasse, elle était réservée au comte de Brienne qui, toutefois, ne pouvait chasser dans l'enclos des Templiers; et ceux-ci n'avaient le droit de chasser hors de leur enclos qu'en compagnie du Grand-Prieur de France ou du commandeur de Coulours[3].

La maison de Turny, incendiée à la fin du XIVe siècle, fut reconstruite en 1460, par un frère de l'Hôpital, Jean du Buissel, alors curé de Turny, qui avait pris à bail les terres de cette maison et le domaine du Luteau, dont il sera parlé ci-après, moyennant un fermage de 16 livres tournois; et en outre à la charge de rebâtir l'hôtel de Turny ainsi que la chapelle qui avait également disparu.

En 1495, la maison fut détruite de nouveau, et depuis ne fut plus reconstruite. Il en dépendait peu de terres, 60 à 70 journaux.

Au Commandeur appartenait le patronage et la collation de la cure de Turny, avec la jouissance des grosses et menues dîmes.

La terre et seigneurie de Turny rapportait, en 1788, 1,950 livres. Il ne restait alors que trois des cinq moulins de Venizy: le moulin d'en haut, le moulin d'en bas, et le moulin du Luteau.

Le Luteau. — Ancienne maison du Temple, située à une lieue environ au nord du village de Turny. Il est fait mention de cette maison dans des lettres de Guyot Ragoz, sire de Chailley, du mois de

1. Lame, entre Venizy et Avrolles; carte de Cassini. — 2. Avrolles (Yonne), arr. Auxerre, cant. Saint-Florentin. — 3. Arch. nat. S 4967, Suppl. n° 17.

mars 1254, par lesquelles voulant terminer un différend qui existait entre lui et les frères de la chevalerie du Temple de *Coulooyres*, il leur fit abandon des terres qui lui provenaient du chevalier Guyon de Cortisel, son frère ; lesquelles terres, est-il dit, « sieent aupres le » masun dou *Luttel*, et touchent à la voie qui vaint de Linant, et va » à Saudurant [1]. »

La maison du Luteau avait été démolie en 1460. On la rebâtit plus tard à usage de ferme, laquelle comptait, au siècle dernier, près de 200 arpents de terre, affermés en 1788, 725 livres.

Rigny. — La maison du Temple de Rigny-le-Féron, devenue membre de la commanderie de Coulours comprenait, d'après la déclaration de 1338, le *gagnage* ou la ferme de Gerbeau et de Rigny, *gagnagium de Gerboyau* [2] et *de Regny*, la dîme et les terrages du village de Rigny, *ville de Regniaco*, les moulins de Gerbeau, les prés de Flacy, *de Flaciaco* [3], avec plusieurs censives et revenus seigneuriaux à Gerbeau et à Rigny.

Un terrier de l'année 1460 nous dépeint l'état de ruine où la guerre avait plongé Gerbeau. « A l'Hôpital de Coulours est appartenant ung » lieu et place inhabitable et ruyneux, nommé *Gerbreau*, membre » de ladite commanderie de Coulours, auquel lieu et place souloit » avoir jadis maison manable, cour, jardins, granches, estables, » avecque deux molins à blé estans en iceluy hostel, lequel estoit » fermé de fossez, contenant arpent et demi ; auquel lieu on ne » demeura passé cinquante ans et plus, et est tout par terre en boys » et en buissons. »

Les moulins, comme la maison de Gerbeau, étaient établis sur la petite rivière de Serilly. Il n'en restait plus qu'un au siècle dernier, lequel était affermé en 1788, avec la ferme de Rigny, d'une contenance de 188 arpents de terre, 5,500 livres. Le revenu en 1338 n'était que de 108 livres 3 sols.

Les Vallées. — Cette maison, située à une demi-lieue au sud de

1. Linant et Saudurant, dépendances de Turny. Arch. nat. S 4967, Suppl. n° 11. — 2. Gerbeau, commune de Rigny-le-Féron. — 3. Flacy (Yonne), arrond. Sens, cant. Villeneuve-l'Archevêque.

Digitized by Google

Bercenay-en-Othe, est désignée dans la déclaration de 1338, sous le nom de *Vallis Severini*, et dans le *Livre-Vert*, sous celui de *Vallée*. Elle était occupée en 1337, par un frère de l'Hôpital qui en faisait sa résidence ; et en 1376, elle était tenue à vie par un chevalier, du nom de Jean de Chauvigny, seigneur de Socourt.

Par la négligence de ce seigneur, la maison des Vallées était tombée toute en ruines Un procès allait s'engager entre lui et Gérard de Vienne, alors Grand-Prieur de France, lorsqu'il fut convenu entre eux, par forme de transaction, que Jean de Chauvigny continuerait à jouir jusqu'à sa mort de la maison de l'Hôpital, à la condition qu'il en paierait la responsion, y ferait les réparations nécessaires, ainsi qu'à une grange dimeresse appartenant à l'Hôpital, appelée la *Grange de Percey* [1].

Les Vallées formaient, au XVIIe siècle, un domaine seigneurial, comprenant une maison à deux tourelles, avec 350 arpents de terre au milieu des bois des Vallées et de Fays.

La commanderie possédait encore à Chennegy [2], village voisin, 442 arpents de terre, et aux finages de Bercenay et de Maraye [3], 700 arpents de bois, appelés les bois de *Mouclains*, de la *Croisette* près de Champsecour, *la Haye-Sollandry* et le bois *du Petit-Nogent*.

La terre des Vallées, avec les dépendances dont nous venons de parler, rapportait en 1782, 12,000 livres.

Belleville. — Les Templiers possédaient déjà à Belleville, commune de Prunay (Aube), des biens qu'ils avaient acquis des religieux du couvent de la Charité-sur-Loire, lorsque Garnier de Triangle, seigneur de Marigny, et Hélyssandes, comtesse du Perthois, sa femme, leur cédèrent la terre et seigneurie de Belleville, *de Bella villa*, pour le prix de 600 livres, monnaie de Provins, ainsi qu'il résulte de leurs lettres du mois d'août, de l'année 1226 [4].

La maison du Temple de Belleville touchait à l'église et au cimetière du lieu. Elle se trouvait sur le chemin de Prunay. Cette maison

1. Percy (Yonne), arr. Tonnerre, cant. Flogny. — 2. Chennegy (Aube, arr. Troyes, cant. Estissac. — 3. Maraye-en-Othe (id.), arr. Troyes, cant. Aix-en-Othe. — 4. Arch. nat. S 4968, Suppl. n° 2.

Digitized by Google

n'existait plus à la fin du XVII[e] siècle. Les terres et friches qui en dépendaient, au nombre de 425 arpents, étaient affermées en 1759, 250 livres seulement.

SENS. — Un historien de la ville de Sens, M. Ch. Larcher de Lavernade, rapporte que les Templiers possédaient en cette ville deux maisons: l'une située à côté de l'hôtel des Abbés de S[t]-Remi, rue des Trois-Rois; et l'autre, dans la Grande-Rue, presqu'en face du couvent des Carmélites. Ces indications, ajoute-t-il, sont données par un chroniqueur, le curé Rousseau [1].

D'après les titres du Grand-Prieuré de France, nous trouvons que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient à Sens, au XVII[e] siècle, trois maisons: deux sur la place de S[t]-Maximin, qui leur provenaient des Templiers, et appartenaient à la commanderie de Coulours; et une autre qu'ils avaient dans la rue S[t]-Benoit, dépendant, comme on le verra ci-après, de la commanderie de Launay-lez-Sens.

Les maisons des chevaliers du Temple se trouvaient devant l'église de S[t]-Maximin, touchant à des maisons aux religieux de l'abbaye de Vauluisant. C'est ce qui résulte d'une charte de l'année 1288, émanée de l'official de Sens, par laquelle Guillaume, seigneur de Vaudeurs, *de Valle Edere* [2], chanoine de l'église de Sens, et Jean, curé de l'église de *Vulains* [3], exécuteurs testamentaires de feu Jacques de Vaudeurs, décédé chanoine de la cathédrale de Sens, déclarent avoir vendu, pour remplir les intentions du défunt, aux religieux de l'abbaye de Vauluisant, *Vallis Lucentis*, ainsi qu'aux frères de la maison de la chevalerie du Temple de Coulours, *Templi de Callutoriis:* 1° les maisons de pierre, *domos lapideas*, qui appartenaient à feu Jacques de Vaudeurs, situées devant l'église de S[t]-Maximin de Sens, *ante ecclesiam Sancti Maximi Senonensis*, contiguës à la maison de la chevalerie du Temple, *domui militie Templi contiguas*, y tenant d'un côté et de l'autre au puits, près du chemin qui menait à la dite église et aussi au chemin, *cheminum*, par où on se rendait à la

1. Hist. de la ville de Sens par Ch. Larcher de Lavernade, p. 94. — 2. Vaudeurs (Yonne), arr. Joigny, cant. Cerisiers. — 3. Peut-être Vulaines-sur-Vanne (Aube), arr. Troyes.

Digitized by Google

cour du Roi de France, *ad aulam domini regis Francie*; 2° et une autre maison ou grange, bâtie en bois, *domum seu granchiam ligneam,* tenant aux maisons précédentes.

Cette vente est suivie d'un partage, par lequel les religieux de Vauluisant sont assignataires des maisons de pierre, tenant *à la maison des Templiers*; et ceux-ci ont pour leur lot la grange ou maison de bois qui tenait à leur hôtel [1].

En 1788, les maisons dn Temple étaient louées 600 livres.

Barbonne. — Ancienne commanderie. C'était, dès l'origine, une grange ou ferme qui avait été donnée aux Templiers, par Thibaut, comte de Blois, avec un pré et une charrue de terre; le tout situé à Barbonne, entre Sézanne [2] et Chantemerle [3], *apud Barbunam inter Sezanam et Cantumerlum*. La charte qui contient cette donation n'est pas datée, mais elle parait avoir été rédigée à la fin du xiie siècle [4].

Longtemps avant cela, les Templiers possédaient des biens à Barbonne. Hatton, évêque de Troyes, par ses lettres de l'année 1143, que nous avons déjà citées, leur avait confirmé entre autres donations, celle des dîmes de Barbonne, faite par Roselin, fils de Raoul de Sézanne et consorts [5]. D'un autre côté, ils avaient acheté de Manessier, prévôt de l'église de St-Etienne de Troyes, avec le consentement du chapitre de cette église, la terre de Garin de Malfilatre, *terram Garini Malifiliastri*, située à *Barbone*, ainsi qu'il résulte d'une charte confirmative de cette vente, par Henri, comte Palatin de Troyes, de l'année 1164 [6].

Le domaine de Barbonne consistait en une maison à usage de ferme, dans un grand enclos entouré de murs, situé à un quart de lieue de l'église du village. On voyait dans la cour une chapelle dédiée à saint Jean, où l'on disait encore, au siècle dernier, trois messes par semaine. Les terres du domaine, au nombre de 115 arpents, étaient affermées avec la maison, 88 liv. 7 sols en 1495 ; et 800 liv. en 1788.

Trois membres dépendaient de l'ancienne commanderie de Bar-

1. Arch. nat. S 4968, Suppl. n° 6. — 2. Sezanne (Marne), arr. Épernay. — 3. Chantemerle (id.), id. — 4. Arch. nat. S 5162, Suppl. n° 25, f° 40, Cart. de Provins. — 5. Id. S 4968, Suppl. n° 11. — 6. Id. S 5162, n° 25, f° 37, Cart. de Provins.

Digitized by Google

bonne : le domaine de la Forestière ; la terre et seigneurie de Baudement, et la maison de Queudes.

La Forestière [1]. — Ce domaine, situé à une lieue et demie de Barbonne, fut acquis par les Templiers d'un seigneur, du nom de Jacques du Pont, *de Pontibus*, qui leur céda sa terre de la Forestière, *terram suam de Foresteria*, et tout ce qu'il possédait au terroir du dit lieu, en hostises, coutumes, dîmes, etc., ainsi qu'il résulte des lettres du doyen de Pont-sur-Seine, du mois de septembre 1233 [2].

La maison de la Forestière, qu'on appelait au xve siècle, l'*Hôpital des Bois*, était située au lieu dit *le Buisson-Richard*, et tenait au chemin royal. Elle n'existait plus en 1532, et les terres qui en dépendaient, au nombre de 180 arpents, étaient affermées en 1788, 408 liv.

Beaudement [3]. — C'était une des premières terres que les Templiers possédèrent en Champagne. Elle provenait d'un seigneur, nommé *Lethericus de Beaudement* qui, par ses lettres de l'année 1133, déclara donner à Dieu et aux frères de la chevalerie du Temple, tout ce qu'il possédait à Beaudement, *apud Baldimentum*, et tout ce qu'il pouvait avoir depuis ce lieu jusqu'à Chantemerle, tenu en fief de André le Sénéchal. Léon et Eustache, fils du donateur, approuvèrent et confirmèrent cet acte de libéralité, moyennant cent livres qu'ils reçurent des Templiers, avec une *villa*, appelée *Dolgast*, que André le Sénéchal avait lui-même déjà donnée au Temple. Il était convenu que *Dolgast* serait la propriété d'Eustache, et qu'à sa mort, s'il n'avait pas d'enfant, cette *villa* ferait retour aux Templiers [4].

La maison de Beaudement et la chapelle qui s'y trouvait, n'existaient plus en 1460. Il ne restait alors que les terres, d'une contenance de 158 arpents, dont la plus grande partie fut donnée à cens et rente perpétuelle, comme on le voit par un terrier de 1678.

Queudes [5]. — On lit dans un état des biens de la commanderie de

1. La Forestière (Marne), arr. Epernay, cant. Esternay. — 2. Arch. nation. S 5172, Suppl. n° 28. — 3. Beaudement (Marne), arr. Epernay, cant. Anglure. — 4. Arch. nat. S 4968, Suppl. n° 13. — 5. Queudes (Marne), arr. Epernay, cant. Sezanne.

Digitized by Google

Barbonne, dressé en 1460 : « Terres appartenant à l'Hospital de » Queudes, qui solloit avoir maison et grange, et pour le présent, » n'y a rien. » Ces terres ne comprenaient qu'une trentaine d'arpents. La maison qui avait été détruite pendant les guerres du commencement du xv[e] siècle, ne fut jamais rétablie.

Ce que les Hospitaliers possédaient en ce lieu, ils le tenaient des Templiers qui avaient acheté, en 1209, des religieux de la Charité-sur-Loire, tout ce qu'ils avaient à Queudes, *apud Cubitos*, en domaine, justice et seigneurie [1].

ROSNAY [2]. — Cette ancienne commanderie de l'Hôpital fut fondée en même temps que celle d'Orient, avec des terres que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem achetèrent de Gauthier, comte de Brienne, et dont la vente avait été garantie et confirmée par son cousin, Gérard de Brienne. En effet, celui-ci, en sa qualité de seigneur de Rosnay, *dominus de Ronniis*, par ses lettres datées du mois de juin 1231, se porta garant de la vente de la haute forêt d'Orient, *Alte foreste Orientis*, que son cher seigneur et cousin sus-nommé avait faite au profit des frères de l'Hôpital de Jérusalem. Il garantit de même une autre vente faite aux dits frères par son cousin, d'un bois, appelé le *Bois de Bateis* [3].

Les ruines causées par les guerres à la commanderie de Rosnay, sont ainsi constatées dans une visite prieurale de 1456 : « Audit lieu » de *Ronnay*, souloit avoir des beaulx et grans édiffices, maisons, » granche, estables et chapelle, lesquelz sont tous demoliz et abattus » par la guerre, tant qu'il n'est mencion qu'il n'y eust oncques grand » ediffice. »

En 1570, le Commandeur, qui était alors Philippe de Villiers-l'Isle-Adam, voulut rétablir cette maison. Il fit un bail à vie à un nommé Nicolas Huré et à sa femme, des terres de Rosnay, pour en jouir par eux et leurs enfants, moyennant une redevance annuelle de 35 livres tournois, et à la charge de rebâtir dans les six premières années de leur entrée en jouissance, à l'endroit même où étaient autrefois les

1. Voyez pour la charte d'acquisition la Commanderie de Laigneville. — 2 Rosnay-l'Hôpital (Aube), arr. Bar-sur-Aube, cant. Brienne. — 3. Arch. nat. S 1958, Suppl. n° 4.

Digitized by Google

bâtiments de la commanderie, « une maison de quatre trefs par voye » de trois posteaulx de haut, garnie de l'un des costez de galleryes de » huict pieds de large; et de l'aultre costé, d'un appendiz a faire » estables; en laquelle maison aura une massé de cheminée de piere » à quatre feuz, ou deux massets chacun de deux feuz, plus une » grange, une bergerie, etc. »

La ferme de l'Hôpital de Rosnay, avec ses 180 arpents de terre en labour, prés et bois, rapportait en 1788, 1,400 livres.

Les membres de l'ancienne commanderie de Rosnay étaient : les maisons de Trouan, de la Chapelle-Wallon et d'Arcis-sur-Aube, qui, lors du démembrement de cette commanderie, furent réunis à celle de Troyes.

La Chapelle-Lasson [1]. — On connait peu de choses sur cette maison, que le *Livre-Vert* nous dit avoir été, au xive siècle, une commanderie de l'Hôpital. Elle ne devait pas avoir une grande importance. Nous trouvons seulement qu'il en dépendait, en 1390, un membre qui était une maison, avec des terres à Sézanne [2].

Un terrier de 1639 nous apprend que le Commandeur était le seigneur spirituel de la Chapelle-Lasson, attendu qu'il nommait à la cure, et qu'il profitait de la plus grande partie des dimes de cette paroisse.

Le domaine de l'Hôpital se composait alors d'environ 70 arpents de terre, qu'on laissait avec la dime au curé, pour lui tenir lieu de prébende.

Vers la fin du siècle dernier, les commandeurs de Coulours négligèrent de nommer à la cure de la Chapelle-Lasson, parce qu'elle manquait d'un revenu suffisant. C'était l'évêque de Troyes qui y pourvoyait, en chargeant le curé de Marsangis, village voisin, de desservir cette paroisse.

La commanderie de Coulours était d'un revenu de 499 livres, en 1338. Ce chiffre était descendu en 1495, à cause des guerres qui avaient eu lieu, à 269 livres. Il s'était relevé en 1583, à 5,250 livres;

1. La Chapelle-Lasson (Marne), arr. Epernay, cant. Anglure. — 2. Sézanne (id.), arr. Epernay, chef-lieu de cant.

Digitized by Google

en 1732, à 11,755 livres. Il avait atteint en 1757 le chiffre de 18,000 livres ; et en 1782, celui de 32,192 livres.

Noms des Commandeurs de Coulours.

1338. Frère Jean de Carlepont.
1343. Fr. Raoul de Passy.
1358. Fr. Simon de Chauderon.
1366. Fr. Guillaume de la Motte.
1390. Fr. Jehan Lherminier.
1408. Fr. Guillaume Evrard.
1415. Fr. Pierre de Vimoy.
1425. Fr. Jehan Bodeau.
1468. Fr. Thomas Denglos.
1469. La commanderie ayant été alors supprimée, la liste des commandeurs est interrompue jusqu'à son rétablissement en 1598.
1599. Le chevalier Jacques de Harley, prieur de St-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil.
1639. Le chev. Jacques de Rouxel de Medavy.
1663. Le chev. Joachin de Challemaison.
1666. Le chev. Gilbert d'Elbenne, bailli, Grand'croix, général des galères de l'Ordre à Malte.
1681. Le chev. Claude-Charles Boulard de Sillery.
1701. Le chev. Timoléon Testu de Balincourt.
1731. Le chev. Paul-Roger de Beuzeville de la Luzerne.
1748. Le chev. Jacques-Louis du Moustier de Ste-Marie.
1754. Le chev. Paul de Vion.
1776. Le chev. Charles Marie de Guines.
1781. Le chev. Pierre de Mauléon de Savaillaut.

Anciens Commandeurs de Barbonne.

1355. Frère Lancelot du Poule.
1356. Fr. Jehan du Ru.
1375. Fr. Louis Bigant.
1385. Fr. Guillaume de St-Evrout.

Digitized by Google

1394. Fr. Josse de Provins.
1409. Fr. Jehan Alespre.

Anciens Commandeurs de Rosnay.

1356. Fr. Adam de Savigny.
1371. Fr. Ferry de La Ferté.
1421. Fr. Jehan de Beauregard.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE LAUNAY-LEZ-SENS.

Membres : *Fleurigny,* — L'Hôpital de COURROY, — PLESSIS, ancienne commanderie, — *Vaumery,* — L'Hôpital de BRAY-SUR-SEINE, — *Beaumont,* — CERISIERS, ancienne commanderie, — *Fossemore,* — *La Grange-Rouge,* — *Le Pommerat,* — Maison de l'Hôpital à SENS, — SAINT-THOMAS DE JOIGNY, anc. commanderie de l'Hôpital, — LA MADELEINE-LEZ-JOIGNY, ancienne commanderie du Temple. — *Jaulges,* — ROUSSEMEAU, ancienne commanderie, — Maison de VILLENEUVE-LE-ROI, — MONTEZAT, ancienne commanderie.

Noms des Commandeurs.

La maison de l'Hôpital de Launay n'était d'abord qu'un membre ou une dépendance de la commanderie de Cerisiers. Elle en fut détachée en 1460, pour être érigée elle-même en chef-lieu de commanderie.

Cette maison, située dans la paroisse de St-Martin-sur-Oreuse [1], bailliage de Sens, se trouvait placée sur la gauche de la route conduisant de Sens à Nogent-sur-Seine.

On ne trouve plus les titres primordiaux de l'importante terre de Launay. Elle comprenait au XVIIe siècle un beau et spacieux château à pont-levis, entouré de larges fossés, avec chapelle, basse-cour, jardins, moulins, formant un enclos de 35 arpents de terre. Une partie des moulins appartenait déjà aux Hospitaliers à la fin du XIIe siècle.

1. Saint-Martin-sur-Oreuse (Yonne), arr. Sens, cant. Sergines.

Digitized by Google

On possède encore des lettres de Hervé de Donzy, vers l'année 1190, par lesquelles il approuve et confirme, comme seigneur dominant, la donation que Ursus de Launay avait faite à la maison du Temple, de la moitié de ses moulins de Launay, *medietatem molendinorum suorum de Alneto*, qui relevaient du fief du dit Hervé [1].

Les terres qui faisaient partie du domaine de l'Hôpital de Launay, formaient un ensemble de 796 arpents, y compris une grande garenne, un bois appelé *la Ronchiere*, et un autre, nommé le *Bois de Plaisance*, autrement dit de *la Haye*.

Il y avait en outre, au finage de Launay, au lieu dit *Vauvagis*, 400 arpents de bois que divers habitants de Barrault [2], tenaient à bail emphytéotique de la commanderie, moyennant la redevance annuelle d'un bichet de blé, d'un bichet d'avoine, et d'un denier par chaque arpent.

Le Commandeur était seigneur et haut-justicier de Launay. Il avait encore la justice foncière sur toutes les maisons et terres du hameau de La Borde, dépendance de Launay, ainsi que sur un territoire, nommé *Cufroid*, dans la paroisse de la Chapelle-sur-Oreuse [3].

Le revenu de la terre de Launay et de ses dépendances, qui était en 1373, de 90 liv., s'élevait en 1664, à 9,500 liv.; en 1745, à 13,200 liv.; et en 1783, à 19,500 liv.

Les dépendances de Launay étaient la terre et seigneurie de Fleurigny, et l'ancienne maison de Courroy.

Fleurigny [4]. — La terre de Fleurigny touchait à celle de Launay. Elle avait été acquise au prix de 1,400 livres, de Gérard de Brienne, et de Philippa, fille de Henri, comte de Troyes, sa femme, en vertu de leurs lettres, datées du mois de janvier 1226. Par ces lettres, Gérard et Philippa avaient abandonné au profit des frères de l'Hôpital tout ce qu'ils possédaient à Fleurigny, *apud Florigniacum*, en terres, justice et seigneurie [5].

L'abbé de St-Denis-en-France jouissait de quelques droits sur le

1. Arch. nat. S 5244, Suppl. n° 6. — 2. Barrault, commune de Saint-Martin-sur-Oreuse. — 3. La Chapelle-sur-Oreuse (Yonne), arr. Sens, cant. Sergines. — 4. Fleurigny (id.), mêmes arr. et cant. — 5. Arch. nat. S 5245, Suppl. n° 22.

Digitized by Google

village de Fleurigny, *super villam Floreigni*, car nous le voyons y renoncer, à la demande de Blanche, comtesse de Troyes, en faveur des Hospitaliers, qui devaient lui payer en compensation une rente annuelle de 50 sols parisis, comme le constate l'acte d'accord passé en présence de la comtesse Blanche, en février 1227 [1].

A la fin du XIII[e] siècle, les chevaliers de l'Hôpital ajoutèrent à leurs domaines de Fleurigny et de Launay, un fief qu'ils achetèrent en 1299, de Philippe, seigneur de Brunay; lequel fief relevait de l'Hôpital, et consistait en 148 arpents de terre arable, au terroir de Fleurigny, tenant à la Haye de Valières, lieu dit *le Perier*, 28 arpents à *Laulnoy*, lieu dit *la Fontaine-Riant*, 7 arpents de pré en *Beschereau*, et 8 arpents de terre à la fontaine de Beschereau et à la Haye de Boisseau [2].

On ignore comment et à quelle époque la terre de Fleurigny sortit du domaine de l'Hôpital; car nous la trouvons en 1377, possédée par un sieur Robert de Fleurigny, qui déclare, dans un aveu, la tenir en fief du Grand-Prieur de France, et lui en devoir foi et hommage, à cause de sa commanderie de Launay.

COURROY [3]. — La maison de Courroy était avec sa chapelle un ancien établissement de l'Hôpital. Les chevaliers de S[t]-Jean-de-Jérusalem se trouvaient déjà à Courroy, lorsque Henri, comte Palatin de Troyes, leur fit don en 1169, de tout ce qu'il avait en domaine, justice et seigneurie, dans les bois nommés *Terre perdue*, avec le vieux château de la Turée, *cum veteri castro de Turrea*, la garenne, près de leurs maisons de Courroy, *juxta domos suos de Couroyo*, et tout ce qu'il possédait en la terre de Monterlan, près de Thorigny, *in terra de Monterlant juxta Thorigniacum* [4]; le tout tenu en fief des abbé et religieux de S[t]-Denis-en-France [5].

Il n'existe pas de titre plus ancien sur le domaine seigneurial de Courroy, dont les frères de l'Hôpital eurent toujours la paisible jouissance, à l'exception toutefois du vieux château de la Turrée et de 200 arpents de bois qui leur furent usurpés pendant plusieurs années,

1. Arch. nat. S 5245, Suppl. n° 18. — 2. Id., id. n° 9. — 3. Courroy, commune de Grange-le-Bocage (Yonne), cant. Sergines. — 4. Thorigny-sur-Oreuse (id.), arr. Sens, cant. Villeneuve-l'Archevêque. — 5. Arch. nat. S 5245, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

par Jean Briconnet, président à la cour des Comptes à Paris, mais qu'ils récupérèrent en 1552.

Plusieurs difficultés s'élevèrent au XVI[e] siècle entre eux et le curé de Grange : la première, en 1523, à propos des dîmes de Courroy que ce dernier réclamait, et à qui il fut alloué, par forme de transaction, 20 livres tournois de rente par an, mais à la charge qu'il dirait une messe chaque semaine dans la chapelle de Courroy.

En 1550, le curé de Grange voulait faire enlever de la chapelle les fonts baptismaux qui s'y trouvaient. Il avait obtenu pour cela un mandement de l'évêque de Sens et un arrêt du Parlement de Paris. Que fit le Grand-Prieur de France, qui était alors M. de Lorraine, pour s'opposer à cette mesure ? Il obtint du pape Jules III une bulle qui érigeait la chapelle de Courroy en église paroissiale, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, avec droit d'y avoir cloches, fonts baptismaux, cimetière, et de nommer à la cure, comme étant seul seigneur temporel et spirituel de Courroy.

Le revenu de la maison de Courroy, confondu avec celui de la maison de Launay, figurait pour un tiers environ dans le chiffre que nous avons donné plus haut.

Au XV[e] siècle, la commanderie de Launay reçut de notables accroissements. On y ajouta, en 1474, la commanderie du Plessis, dont les biens n'étaient que d'un faible rapport, à cause des guerres qui avaient eu lieu, et ne suffisaient plus pour y entretenir un Commandeur. Quelques années après, et pour les mêmes raisons, on supprima les commanderies de Cerisiers, de S[t]-Thomas et de la Madeleine-lez-Joigny ; celles de Roussemeau et de Montézat. On en fit des membres de la commanderie de Launay, à laquelle leurs biens furent réunis.

C'est dès ce moment que cette commanderie devint une chambre prieurale, c'est-à-dire qu'elle fut attachée à la dignité de Grand-Prieur de France.

PLESSIS[1]. — L'ancienne commanderie de Plessis devait son origine et sa fondation à Guy, archevêque de Sens, et à un seigneur de

1. Plessis-Saint-Jean, autrefois Plessis-aux-Éventés (Yonne), arr. Sens, cant. Sergines.

Digitized by Google

Plessis, appelé Hugues l'Eventé, *Hugo Esventatus*. L'archevêque, par ses lettres datées de l'année 1181, concéda à l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem la chapelle de Plessis, *capellam de Plaisseto*, avec le droit de paroisse sur les hommes demeurant en ce lieu. Dans ces mêmes lettres, le dit archevêque déclara que Hugues l'Eventé avait fait don aux frères de l'Hôpital de 150 arpents, formant une charrue de terre; de huit arpents de pré au-dessus de la Seine, *super Sequanam*; d'un verger et d'une maison pour les frères qui devaient y résider, avec l'usage de son bois de Blimont et la dime qu'il avait à Plessis et à Pailly, *apud Palliacum*[1]. Cette donation fut approuvée et confirmée en 1194, par Nicolas l'Eventé, fils de Hugues[2].

Malgré cela, les Hospitaliers ne tardèrent pas à être troublés dans la jouissance de ce qui leur avait été donné. Un sieur Geoffroy de Plessis leur réclama, en 1200, les dimes de Plessis et de Pailly. Mais Thibaut, comte Palatin de Troyes, intervint et emmena à composition Geoffroy de Plessis, lequel abandonna aux frères de l'Hôpital, non-seulement les dimes dont nous venons de parler, mais encore celles qui pourraient résulter à l'avenir du défrichement de ses bois, entre l'Yonne et la Seine. De plus, il leur fit don d'un bois situé près de la grange de Vaumery, *juxta grangiam de Valmery*[3], et du droit de pâturage pour leurs bestiaux dans toutes ses terres, à partir du chemin passant devant l'église de Pailly, et allant vers le Mée[4], *a via perante monasterium de Pailly versus Mensum*[5].

Nicolas l'Eventé était chanoine de Sens au commencement du XIIIe siècle, et avait le droit de prendre par succession de Hugues, son père, trois muids et demi de grains chaque année, sur la dime de Plessis. Nous le voyons en 1202, par des lettres de Pierre, archevêque de Sens, renoncer à ce droit en faveur de la maison de l'Hôpital de Plessis, à qui cette dîme appartenait[6].

En 1224, le seigneur de la Chapelle[7], Payen, dit le Moine, *dictus Monachus*, pour contribuer à l'entretien du luminaire de la chapelle de Plessis, donnait aux frères de l'Hôpital, demeurant au Plessis-

1. Pailly (Yonne), arr. Sens, cant. Sergines. — 2. Arch. nat. S 5250, Suppl. n° 10. — 3. Voyez Vaumery ci-après. — 4. Plessis du Mée, au nord-est de Pailly. — 5. Arch. nat. S 5250, Suppl. n° 10. — 6. Id., id. id. — 7. La Chapelle-sur-Oreuse (Yonne), cant. Sergines.

Digitized by Google

Gaudefroy-l'Eventé, *apud Plesseium Domini Gaudefridi Eventati*, une certaine quantité d'huile faite avec les noix, *cum nucibus*, qu'il récoltait à la Chapelle-sur-Oreuse [1]. D'un autre côté, chaque habitant de Plessis, Pailly, Cormans [2], Herchel [3], et Michery [4], devait chaque année une pinte d'huile, « afin d'avoir tousiours feu en la lampe de » la chapelle. » (Visite de 1471).

Thibaut, roi de Navarre, comte Palatin de Champagne et de Brie, accorda en 1241, aux frères de l'Hôpital, des lettres d'amortissement pour 127 arpents de terre, situés à Pailly, dans la châtellenie de Bray, *in castellaria de Braio,* qui leur avaient été donnés par Gaudefroy de Plessis, et mouvant du fief du comte Thibaut [5].

La maison de Plessis, qui se trouvait près de l'église du village, n'existait plus en 1665. Il restait alors à la commanderie les terres avec des cens, dîmes, et la collation de la cure.

L'ancienne commanderie de Plessis comptait trois membres: Vaumery, Bray-sur-Seine, et Beaumont-lez-Bazoches.

Vaumery. — C'était un fief situé au finage de Pailly, vers Grange-le-Bocage, et dont le domaine provenait en grande partie des donations faites par les seigneurs de Plessis aux XIIe et XIIIe siècles. Déjà en 1200, les frères de l'Hôpital avaient là une grange pour renfermer leurs dîmes. Ils y ajoutèrent ensuite des bâtiments qui en firent une métairie, avec 300 arpents de terre, affermée en 1484 trois muids de grains: un tiers froment, un tiers seigle, et un tiers avoine. En 1604, la métairie n'existait plus; et les terres étaient louées 200 livres.

Bray-sur-Seine [6]. — Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient, au XIIIe siècle, une maison et une chapelle à Bray. Elles se trouvaient en dehors, mais assez près de la porte St-Jean, dans un enclos qui comprenait une dizaine d'arpents de terre. Les chevaliers en étaient en possession en 1270, lorsque, par une charte de cette

1. Arch. nation. S 5250, Suppl. n° 5. — 2. Cormans, au sud de Pailly; carte de Cassini. — 3. Herchel, qu'on ne trouve sur aucune carte, mais qui a dû être entre Pailly et Michery. — 4. Michery (Yonne), arr. Sens, cant. Pont-sur-Yonne. — 5. Arch. nation. S 5250, Suppl. n° 8. — 6. Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), arr. Provins, chef-lieu de canton.

année, Thibaut, comte de Champagne et de Brie, confirma et amortit en faveur des frères de l'Hôpital, des terres dont Jean de Plessis-l'Eventé, chevalier, et Héloïse, sa femme, leur avaient fait don pour la fondation de la chapelle de l'Hôpital à Bray [1].

La maison et la chapelle furent détruites pendant les guerres du xv[e] siècle.

Beaumont. — Fief situé près Bray-sur-Seine, dans la paroisse de Bazoches [2]. Il en est fait mention dans une charte de Thibaut, comte de Champagne et de Brie, du mois d'octobre 1263, par laquelle le comte amortit au profit de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, 52 arpents de terre situés au territoire de Beaumont, paroisse de Bazoches, avec une maison bâtie dessus, appelée le Manoir de Beaumont, *cum manerio quod dicitur Beaumont*; et en outre, 25 arpents de vigne que l'Ordre avait achetés de Jean Ollerius, prévôt de Bray [3].

En 1295, nous voyons Jean de Bazoches, chevalier, et Pierre de Bazoches, écuyer, son frère, abandonner aux frères de l'Hôpital la haute, moyenne et basse justice sur la maison et fief de Beaumont, moyennant 50 livres [4].

La maison de Beaumont fut démolie au xv[e] siècle. Il en dépendait alors 170 arpents de terre. En 1570, ces terres étaient réduites à 110 arpents, situées sur Beaumont, Bray et environ. Elles étaient affermées en 1580, 120 liv.; et en 1636, 180 liv.

Cérisiers [5]. — Avant de devenir un membre de la commanderie de Launay, Cérisiers, comme nous l'avons dit, avait été lui-même un chef-lieu de commanderie, comprenant la terre et seigneurie du lieu, le patronage et la collation de la cure.

Le manoir seigneurial touchait à l'église. A peu de distance de là, se trouvait une chapelle appartenant à l'Hôpital; elle était dédiée à sainte Anne. Un peu plus loin, on voyait une espèce d'hôpital, qu'on nommait au xv[e] siècle *Maison Soudet*, où se retiraient les frères de l'Ordre atteints de la lèpre. Tout le revenu de la commanderie était

1. Arch. nat. S 6017, Inventaire des titres de la Commanderie de Launay. — 2. Bazoches-lez-Bray (Seine-et-Marne), arrond. Provins, chef-lieu de canton. — 3. Arch. nat. S 5252, Suppl. n° 16. — 4. Id., id. n° 15. — 5. Cérisiers (Yonne), arrond. de Joigny, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

consacré à cet hospice, c'est-à-dire « à la substantation de la vie et » entretiennement des frères du Grand-Prieuré de France, tombés » en maladie de lèpre. » (Visite de 1495.)

On ne trouve plus les titres primordiaux concernant l'origine ou la fondation de la commanderie de Cérisiers, qui est une des plus anciennes de l'Hôpital dans le Grand-Prieuré de France. On sait seulement que la plus grande partie des biens qui la composaient provenait de la libéralité de nos rois au XIIe siècle. Louis-le-Gros, par une charte de l'année 1133, donna aux frères de l'Hôpital de Jérusalem l'église de St-Martin de Theil [1], avec quatre arpents de terre y tenant; le domaine du Fay [2], en la forêt d'Othe, avec douze pièces de terre, ensemble les pâturages et bois, pour servir aux hommes qui demeureraient au Fay. La donation royale comprenait, en outre, le moulin de Theil, au territoire de Fossemore [3], avec le meunier, ses enfants, et le fonds nécessaire pour y bâtir des maisons. Les frères de l'Hôpital devaient jouir de ces biens en toute franchise de droits, comme le roi en jouissait lui-même.

En 1147, Louis VII, dit le Jeune, ajouta à cette donation un privilége, portant que tous ceux qui voudraient moudre au moulin de Fossemore, pourraient le faire en toute sécurité, sans crainte de réclamations ni de dommages et intérêts. Le Roi défendit de bâtir aucun autre moulin, depuis *Nouez* [4] jusqu'à *Pont* [5], et voulut que les Hospitaliers et leurs hommes de Cérisiers, *de Cesariis*, fussent exempts du droit de gruerie, ainsi que de toutes coutumes à la porte de Sens, comme l'étaient ses hommes de *Vaulmore* [6].

Louis VII donna encore en 1152, aux frères de l'Hôpital, les terres et les bois qu'il avait dans la forêt d'Othe, et qui se trouvaient compris entre le chemin de l'Abbé, le bois de St-Remi, le *Vaulmorte* (Vaumort), le lieu dit *Soil de Conin*, et la terre de *Forget* [7]. Il leur abandonna aussi son moulin de Noë, avec le droit de mouture et de chasse dont il jouissait [8].

1. Theil-sur-Vannes (Yonne), arr. Sens, cant. Villeneuve-l'Archevêque. — 2. Le Fay, dépendance de Cérisiers. — 3. Fossemore, dépendance de Theil, située près de la rivière de Vannes. — 4. Noë (Yonne), arr. et cant. Sens. — 5. Pont sur-Vannes (id.), arr. Sens, cant. Villeneuve-l'Archevêque. — 6. Vaumort (id.), arr. et cant. Sens. Arch. nat. S 6017, Invent. de titres. — 7. Tarbé, Recherches hist. sur le département de l'Yonne, p. 384. — 8. Arch. nat. S 6017, Invent. des titres de Launay.

Digitized by Google

Un procès s'éleva à la fin du xiie siècle, entre les Hospitaliers et les chanoines de Dillo, *Dei loci*, au sujet d'un droit d'usage que ces derniers prétendaient avoir dans le bois du Fay, appartenant à l'Hôpital.

Guy, archevêque de Sens, intervint pour mettre les parties d'accord ; et, par ses lettres des années 1183 et 1188, l'archevêque déclara que les chanoines de Dillo, moyennant une rente annuelle de 40 sols, avaient renoncé à toutes leurs prétentions, en se réservant toutefois la faculté de mener paitre leurs porcs au bois pendant la saison des glands [1].

Les frères de l'Hôpital de Cérisiers avaient pour eux et pour leurs hommes le droit d'usage dans tous les bois du Roi, qui s'étendaient depuis Arces [2] jusqu'à Cérisiers. Philippe-Auguste voulut racheter cette servitude, et céda aux Hospitaliers, en échange de ce droit, 100 arpents de terre à prendre du côté du Fay, *versus Faiatum*, ainsi qu'il résulte des lettres royales de l'année 1211, confirmées en 1324, par Charles-le-Bel [3].

Les habitants de Cérisiers jouissaient de plusieurs priviléges, comme n'étant pas de condition servile ni gens taillables. C'est en cette qualité qu'ils prétendaient, en 1241, ne devoir aucun tonlieu pour tout ce qu'ils pouvaient acheter ou vendre dans la terre de Cérisiers. Ils réclamaient également alors contre la taxe trop élevée des amendes. Le Grand-Prieur de France, qui était alors André Pollin, les dispensa de tous droits de tonlieu, et réduisit les amendes des trois quarts [4].

Il était d'usage au xvie siècle de payer au Commandeur, par chaque feu ou maison existant à Cérisiers, une contribution annuelle de six deniers, qui devait servir « à l'entretiennement de deux pointes ou » nappes sur le grant autel de l'église de Cériziers, lequel droit pou- » voit rapporter cent sols tournois par an. » (Compte de 1525).

C'est à la demande de frère Etienne Robert, administrateur de la commanderie de Cérisiers, que le Roi accorda, en 1508, à la ville de Cérisiers, un marché le jeudi de chaque semaine et quatre foires par an, lesquelles furent fixées aux 24 février, 20 mai, 28 août et 15 octobre de chaque année.

1. Arch. nat. S 5250, Suppl. n° 21. — 2. Arces (Yonne), arrond. Joigny, cant. Cérisiers. — 3. Arch. nat. S 5250, Suppl. n° 24. — 4. Id., id. n° 25.

Digitized by Google

Le domaine de l'Hôpital de Cérisiers comprenait plus de mille arpents, dont un tiers en bois; mais on en aliéna une grande partie, en accordant à cens ou rente perpétuelle un certain nombre de pièces de terre qui étaient situées sur Cérisiers, aux lieux dits Vaurignard, Heaulot, Marchais-Raoul, au Buisson, à la Folie-Huet, au Marchais-Palus, à la Haute-Borne, à Chaumont, au Pommerat, à la Grange-Rouge, à l'Epinière, puis à la Borde, au Fay, à la Longue-Roie, à Noë, etc.

Le revenu de la terre et seigneurie de Cérisiers était, en 1495, de 111 liv. 10 sols, un muid de froment et un muid d'avoine; il était de 600 livres en 1542, de 2,000 livres en 1624, et de 3,000 livres en 1664.

Les membres de la commanderie de Cérisiers étaient, au XIVe siècle, d'après le *Livre-Vert*, les moulin et forge de Fossemore, la ferme de la Grange-Rouge, la maison du Pommerat, la maison de l'Hôpital à Sens, et celle de St-Thomas à Joigny.

Fossemore. — Nous avons vu que le moulin de Fossemore, situé sur la rivière de Vannes, dans la paroisse de Theil, à une lieue de Cérisiers, avait été donné en 1133, par Louis-le-Gros, aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

Au XVe siècle, on avait établi des forges en ce moulin. « Appar- » tient à l'Hospital de Cérisiers, ung molin qui s'appelle *Molin de* » *Faulce more*, où y a audit molin une forge à fer; lequel molin et » forge fut baillié à 99 ans, à un nommé Jean Remi, au canon de » 32 livres tournois. » (Visite de 1456).

Plus tard, ce moulin prit le nom de *Moulin de la Grande-Forge*, et était loué en 1664, avec la maison et quelques prés en dépendant, 880 livres tournois. En 1576, il rapportait à la commanderie chaque année, 450 livres tournois, 500 bottes de foin, douze chapons, quatre plats de poisson et un gâteau le jour des Rois.

La Grange-Rouge. — C'était une métairie de l'Hôpital, située au territoire de Cérisiers. En 1354, Jehan de Calais, commandeur de Cérisiers, affermait à un frère de l'Ordre, Thomas de la Heuse, moyennant une redevance annuelle de 25 livres tournois, la maison de la Grange-Rouge, avec les terres et vignes en dépendant, « ainsi

Digitized by Google

» comme elles se comportent du chemin qui va de Cérisiers au bois » du Fay par la vallée, en alant droict audit Fay, au lez devers ladicte » grange jusqu'au terrouer de *Vaudoire*[1]. »

En 1428, la maison n'existait plus; et les terres étaient réunies au domaine de Cérisiers.

Le Pommerat. — La maison du Pommerat, qu'on dirait aujourd'hui des Pommerats[2], était, comme celle de la Grange-Rouge, un petit domaine, formé d'une partie des biens donnés ci-devant par nos rois au XII[e] siècle.

La maison fut incendiée au commencement du XV[e] siècle, et on en réunit les terres à la maison de Cérisiers. La visite prieurale de 1456 mentionne ainsi l'état de ce petit domaine : « un petit labourage qui » s'appelle *le Pomerat*, sis audit lieu de Cérisiers, lequel est en ruyne, » dont on ne reçoit rien. »

Sens. — Nous avons vu précédemment que la commanderie de Coulours possédait les anciennes maisons du Temple qui existaient à Sens, et qu'il se trouvait dans la même ville une autre maison provenant de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem qui, après avoir appartenu à la commanderie de Cérisiers, était devenue un membre de celle de Launay.

Cette maison était située rue S[t]-Benoit, près des murs de la ville, et provenait d'un legs fait à l'Ordre par un ancien commandeur de Baugy, du nom de Barthélemy Gasteau.

Outre cette maison, la commanderie de Launay avait à Sens, au XVII[e] siècle, un fief appelé *le fief du Grand-Verger*, situé aussi le long des murs de la ville, et tenant à la rue par laquelle on allait de la rue des Etuves à la porte de S[t]-Didier. Ce fief consistait principalement en censives et rentes foncières sur des maisons et héritages, rue S[t]-Benoit, rue du Gros-Sureau et rue de la Monnaie-Nouvelle[3].

Saint-Thomas-de-Joigny[4]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital,

1. Vaudeurs (Yonne), cant. Cérisiers. — 2. Les Pommerats, dépendance de Cérisiers. — 3. Arch. nat. S 6033, Terrier de 1645. — 4. Joigny (Yonne), chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

dont la maison était située à Joigny, près du pont, et sur le *ru* de la chaussée. Sa fondation datait de la fin du XIIe siècle. Guillaume, comte de Joigny, par une charte de l'année 1188, fit don aux frères de la sainte maison de l'Hôpital, de tous ses prés de Joigny, à la réserve de ses *noues*. Il leur abandonna en outre deux champs auprès de St-Thomas. Les Hospitaliers, voulant témoigner leur reconnaissance au comte, le reçurent dans leur confraternité, en l'associant aux bienfaits spirituels de leur maison, et s'engagèrent, s'ils bâtissaient sur la terre qui venait de leur être donnée, à ne recevoir dans leurs maisons aucun des sujets du comte, ni à acheter de ses justiciables aucun héritage sans sa permission.

La maison de St-Thomas avait sa chapelle, et possédait en domaine au XVe siècle, une centaine d'arpents de terre, situés en plusieurs pièces, aux lieux dits la Fosse-aux-Preux, la Fosse-aux-Berges, au Marcoul, à l'Orme-Fleury, et aux finages de *Longueron*, *Peschoeses Champlay*, etc. Elle jouissait aussi de quelques cens et rentes seigneuriales, avec les droits d'une foire ainsi mentionnés dans une déclaration de 1463 : « Devant l'église St-Thomas, au finage de Joigny, » au lieu dit *Chaussessat*, appelé le Champ-de-Foire, contenant » environ sept arpens, tenant au grand chemin, aboutant au préau » où sont les butes de Joigny, par le congié de frère Thomas Dengloz, commandeur dudit St Thomas, auquel préau on tient la foire » le jour de Ste Croix, en septembre, et sont et appartiennent les » deniers de la place de ceulx qui vendent ledit jour de leurs denrées et le minage et aultres amolumens quelconques, et le marrien » des saulces qui sont audit préau, au commandeur dudit St Thomas. »

La commanderie de St-Thomas cessa d'exister en 1430, par l'adjonction qu'on fit de ses biens à la commanderie de Cérisiers, puis à celle de Launay en 1470.

Au siècle dernier, il ne restait plus de St-Thomas que la chapelle, la maison ayant été détruite au XVIe siècle.

La Madeleine-Lez-Joigny. — C'était dès l'origine, une commanderie du Temple, dont la maison et la chapelle étaient situées à Joigny, hors de la porte *Prexil*, sur la route de Troyes. Il dépendait de cette maison, 120 arpents environ de terre à labour et en pré.

Digitized by Google

Si l'on devait juger de l'époque de la fondation de cet établissement d'après celle de sa chapelle, il faudrait la faire remonter au commencement du XIIIe siècle. Il nous reste encore une charte de Pierre, comte de Joigny, de l'année 1219, par laquelle il reconnait avoir donné aux frères du Temple, établis à Joigny, 15 livres de rente, pour faire une chapelle dans leur maison, et y faire dire la messe tous les jours [1].

Des lettres de la reine de Navarre, comtesse de Champagne, de l'année 1255, confirment celles de Guillaume, comte de Joigny, par lesquelles celui-ci avait reconnu que le Commandeur et les frères du Temple lui avaient payé une somme de 500 livres tournois pour leurs acquêts, tant en fiefs, domaines, qu'en censives dans tout le comté de Joigny [2].

Le revenu de la Madeleine, avec celui de St-Thomas, portait, en 1456, 65 livres tournois; en 1519, 160 livres, y compris le rapport de la terre de Jaulges que nous verrons ci-après.

Le même revenu s'élevait, en 1664, à 1,600 livres; et en 1777, à 3,000 livres.

Jaulges [3]. — Les Hospitaliers, en possession de la commanderie du Temple de la Madeleine, en augmentèrent les revenus en 1332, par l'adjonction du fief de Jaulges qu'ils avaient acheté la même année d'un seigneur, nommé Jean de Frolois, pour le prix de 1773 livres 8 sols tournois [4].

Ce fief consistait en une maison à usage de ferme, dans la grande rue du village, et en 60 arpents de terre affermés avec les droits seigneuriaux, en 1582, 100 livres tournois; en 1685, 150 liv.; en 1750, 350 livres.

ROUSSEMEAU [5]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital. La terre et seigneurie de Roussemeau appartenait, vers le milieu du XIIe siècle, à Pierre, comte de Nevers. Par ses lettres datées de l'année 1150, Pierre, pour obtenir le salut de son âme et de celles de ses parents, fit

1. Arch. nat. S 5252, Invent. de titres. — 2. Id., id. — 3. Jaulges (Yonne), arr. Auxerre, cant. Saint-Florentin. — 4. Arch. nat. S 5252, Suppl. n° 24. — 5. Roussemeau, commune de Marsangis (Yonne), arr. et cant. Sens.

Digitized by Google

don aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, de sa maison de Roussemeau, *villam nostram de Roussemello*, avec la justice et les dîmes, tant de Roussemeau que de Marsangis, *de Marsangiaco.* A la suite de cette donation, le comte de Nevers régla les droits et coutumes dont devaient jouir à l'avenir les hommes de Roussemeau.

A quiconque voudrait venir demeurer à Roussemeau, toute liberté et sécurité étaient promises. Les habitants qui désireraient demeurer ailleurs, pouvaient s'en aller, avec le droit d'emporter leurs meubles.

Le possesseur d'une maison à Roussemeau devait payer à l'Hôpital deux sols chaque année, pour droit de bourgeoisie, avec en outre quatre sols de cens, une mine d'avoine et une poule de coutume.

Ceux qui avaient des chevaux ou des bœufs, étaient tenus envers l'Hôpital à deux corvées de charrue par an, et à lui fournir un moissonneur.

Les habitants qui n'avaient ni chevaux ni bœufs, devaient seulement deux journées de travail.

Les plus fortes amendes étaient fixées à 60 sols ; et les moindres, à 15 sols [1].

Outre la seigneurie de Roussemeau, les Hospitaliers possédaient, au XIIIe siècle, la prévôté de Marsangis, qu'ils avaient achetée de Guillaume de Roussemeau, et la terre de Chaulme, *terra de Calma*, à Roussemeau, avec des vignes et des terres arables dans le Val-Julien, *in valle Juliani*, qui leur avaient été données par un nommé Trubalde Bochu.

En 1261, nous voyons Philippe de Eglis, Grand-Prieur de France, échanger la prévôté de Marsangis et la terre de Chaulme, contre une grange ou ferme, appelée *Hurtebise,* avec des terres, prés, vignes et censives que lui céda alors le dit Guillaume de Roussemeau [2].

A la fin du XVe siècle, la commanderie de Roussemeau commençait à se relever des pertes et des dommages que les guerres lui avaient causés. La maison et la chapelle avaient été rebâties, et on tâchait de cultiver les terres qui étaient restées pendant si longtemps

1. Arch. nat. S 5251, Suppl. n° 9. — 2. Id., id. id.

Digitized by Google

incultes. Durant ces temps de calamité, les habitants de Roussemeau avaient aussi beaucoup souffert, comme l'atteste le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Audit lieu, a ung villaige nommé Rous-
» semeau, de xv à xxv habitans, reffaict nouvellement, où la com-
» manderie a toute jurisdicion, et y a terres de domaine qui estoient
» en friche, et le Commandeur les faict labourer, qui donnent de
» prouffict I muid froment, et I muid avoinne. »

Plusieurs fiefs relevaient de la maison de Roussemeau : d'abord la terre et seigneurie de Bracy [1], au nord de Marsangis, qui appartenait en 1462, à Louis Brochet; et en 1786, à Maximilien-Roch-Louis Robert de Marsangis ;

La terre seigneuriale de Bourienne ou Borienne [2], sur le chemin de Marsangis à Rousson, qui appartenait au XIVe siècle à Pierre Payen, chevalier, seigneur de Monceaux ; et en 1755, à M. Savinin Fauvelet de Charbonnière ;

Et la moitié de la seigneurie de Marsangis, dont l'autre moitié appartenait aux Hospitaliers.

M. Maximilien de Marsangis était, en 1786, co-propriétaire avec l'Hôpital de cette dernière seigneurie. Pour éviter les inconvénients d'une possession commune, M. de Marsangis proposa au Grand-Prieur de France un échange, par lequel il lui céderait sa terre de Bracy, moyennant l'abandon par l'Hôpital de tous ses droits dans la seigneurie de Marsangis. Cette proposition fut agréée et réalisée par un acte notarié, qui porte la date du 29 juillet 1787.

Par cet acte, il fut convenu que la terre et seigneurie de Marsangis, n'ayant plus qu'un seul propriétaire, relèverait, par un seul hommage, du commandeur de Roussemeau; que la terre de Borienne et les fiefs de la Motte et des Simonets, situés au finage de Marsangis, relèveraient de la seigneurie de Marsangis, et en arrière-fiefs de l'Hôpital de Roussemeau [3].

Le revenu de Roussemeau était, en 1537, de 400 liv.; et en 1664, de 1,900 liv. Le domaine comprenait alors plus de 400 arpents de terre de diverses natures.

1. Bracy, commune d'Egriselles-le-Bocage (Yonne), cant. Sens. — 2. Borienne, au sud de Marsangis; carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 5251, liasse 3.

Digitized by Google

Villeneuve-le-Roi [1]. — Il dépendait de la commanderie de Roussemeau une maison, sise à Villeneuve, près de la porte de Joigny. On l'appelait vulgairement la Croix-Blanche, et aussi la Commanderie. C'était là où descendait le commandeur de Roussemeau, lorsqu'il venait à Villeneuve. Quelques arpents de vigne dépendaient de cette maison que nous trouvons louée en 1528, 9 livres tournois, mais sous la réserve faite par le Grand-Prieur de France de pouvoir, quand il le voudrait, en faire sortir le locataire, pour y placer un frère de l'Ordre.

Montezat [2]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital. On ne trouve point de titre qui pourrait nous faire remonter à l'origine de cet établissement. Nous savons seulement qu'il existait à la fin du XIIe siècle. Jacquemart, qui était, au siècle dernier, archiviste du Grand-Prieuré de France, prétendait que la terre seigneuriale de Montézat provenait, comme celle de Roussemeau, des libéralités des comtes de Nevers, en faveur des chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. Nous avons encore des lettres de frère Oger, Grand-Prieur de France, de l'année 1194, par lesquelles il affranchit de la taille quinze hommes, que le comte de Nevers avait donnés à la maison de l'Hôpital de Montézat, *domui Hospitalis de Monte Tesardi*, à la charge de payer à la saint Remi de chaque année un cens sur chacune de leurs maisons [3].

La chapelle de Montézat, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut établie en 1269, par un chevalier, du nom de Milon de Galetas, ainsi qu'il résulte de la charte de fondation datée de cette même année, où il est dit que le seigneur Milon a donné à la maison de l'Hôpital de Jérusalem en France, sise à Montézat, *apud Montem Ysardi*, pour y bâtir une chapelle, une rente annuelle de vingt livres à prendre sur le tonlieu de Courtenay et sur le four du dit lieu ; et en cas d'insuffisance, sur les cens et revenus qu'il avait à Domats, *Domaco* [4].

Bauduin, empereur des Romains, approuva et confirma cette fondation ; ce qui ne l'empêcha pas la même année de tracasser de plu-

1. Villeneuve-sur-Yonne (Yonne), arr. Joigny. — 2. Montézat, au nord-est de Courtenay (Loiret), arr. Montargis ; carte de Cassini. — 3. Archiv. nat. S 5252, Suppl. n° 1. — 4. Domats (Yonne), arr. Sens, cant. Cheroy.

Digitized by Google

sieurs façons les Hospitaliers. Il leur contesta la haute justice qu'ils avaient dans le marché et la foire de la saint Barthélemy à Montézat, et se refusa au paiement de cent sols de rente qu'il avait coutume de leur payer sur la prévôté de Courtenay. On finit pourtant par s'entendre; et une transaction eut lieu, par laquelle le seigneur de Courtenay se reconnaissait débiteur de cette rente ; tandis que de leur côté, les Hospitaliers renonçaient à leurs droits de justice sur la foire de Montézat, à la condition qu'il leur en serait rendu d'autres ailleurs. Cette transaction fut approuvée par le roi saint Louis [1].

La maison de Montézat et sa chapelle étaient situées sur la route de Courtenay à Sens. Il en dépendait 200 arpents environ de terre divisés en deux métairies, nommées l'une *la Grange du Bois,* et l'autre, l'*Heurtebise*, dont les bâtiments avaient disparu à la fin du xv[e] siècle. Il y avait aussi des bois : le bois de l'Hôpital, contenant 80 arpents vers Domats; et un autre moins grand, vers Piffonds.

Un grand nombre de petites borderies dépendaient de la maison de Montézat, dans la paroisse de Courtenay. Chaque borderie contenait dix à douze arpents de terre; et ceux qui en étaient détenteurs devaient payer chaque année au Commandeur douze deniers par chaque arpent de terre et dix sols, un pain, une poule et deux boisseaux d'avoine pour chaque maison.

Voici les noms de ces borderies d'après un terrier de 1525 : la Chiquardière, près de la commanderie, le Petit-Hôpital, la Mère-Dieu, la Potagénie, la Blanchetierre, la Vannerie, la Garnerie, la Buscerie, la Gobinière, l'Archérate, la Brulacière, la Truyerie, le Monceau, la Bordelière, la Masure de l'Orme, l'Auxaudière, la Foreterie, la Masure aux Rogers, la Sebillière, la Musolière, la Masure du Bois, la Masure de la Meule, les Rogiers, la Péotière, la Coulonnière, le Champ-Pillet, les Bouveries, la Gilleberdière, la Masure d'Ormoy, la Guynardière, la Godinière, la Masure Bouchepault, la Masure aux Quines, la Masure aux Lombards, la Masure Moissy, la Masure du Perreux, la Masure de Migny, la Giraudière, la Regnardière, la Godefroidière, la Guillaumière, la Masure S[t]-Fremin, la Génestoy, la Vallonnière, le Boullay de Montcorbon, la Masure du Pin Couvert, les Chierpuis Dourdon, le Clos du Noyer Dourdon, les Patouilliz Dour-

1. Arch. nat. S 5252, Suppl. n° 10.

Digitized by Google

don, la Masure de Thiers, le Clos Paillon, la Raffauderie, la Pillardière, la Masure de la Fontaine, la Noé de Beaugis, la Petite-Pierre, et la Blondelière de Montcorbon.

Le revenu de Montézat avec les droits seigneuriaux était, en 1522, de 105 livres tournois; en 1571, de 150 liv.; en 1594, de 60 écus d'or.

La commanderie de Launay-lez-Sens présentait un revenu de 2,166 écus d'or en 1580, sans y comprendre les bois; en 1619, de 4,200 livres tournois; en 1624, de 5,200 livres tournois; en 1657, de 12,000 liv.; en 1745, de 20,000 liv.; et en 1783, de 37,000 liv.

Commandeurs de Launay.

Cette commanderie ayant toujours été une chambre prieurale, ses Commandeurs furent, par conséquent, les Grands-Prieurs de France, dont nous avons donné ci-devant les noms.

Anciens Commandeurs de Cérisiers.

1354. Frère Jehan de Calais.
1370. Fr. Jehan Le Roy.
1381. Fr. Guillaume d'Achères.
1391. Fr. Jehan de la Viscongne.
1416. Fr. Gilles Blondel.
1419. Fr. Gilles Potier.
1420. Fr. Jacques Revelart.
1423. Fr. Pierre Lamant.
1457. Fr. Thomas Dengloz.

Anciens Commandeurs de Roussemeau.

1355. Fr. Pierre Penet.
1420. Fr. Palamede d'Orléans.
1422. Fr. Oudot Justot.
1457. Fr. André Leroy.

Anciens Commandeurs de Montézat.

1355. Fr. Pierre Doutrelaine.

Digitized by Google

1420. Fr. Palamede d'Orléans.
1422. Fr. Oudot Justot.

Anciens Commandeurs de la Madeleine-Lez-Joigny.

1355. Fr. Guillaume de Mailg, Grand-Prieur.
1390. Fr. Richard Lecamus.
1465. Fr. Jehan Morand.

Anciens Commandeurs de Saint-Thomas de Joigny.

1372. Fr. Adam de la Glacie.
1389. Fr. Jehan Leroy.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DU SAUCE ET D'AUXERRE.

Membres : Maison du Temple à AUXERRE, — *Tourbenay,* — *Coulange,* — L'ancien Temple de VALLAN, — L'ancien Temple de SERAIN, — L'ancien Temple de VERMENTON, — MONETEAU, ancienne commanderie, — SAINT-BRIS, id., — Le Temple de MERY, — VILLEMOISON, ancienne commanderie, — L'Hôpital de SAINT-JEAN-D'ALVIN, — CHAMPS-SUR-YONNE, anc. commanderie, — SACY, id., — LE PLESSIS-D'ARBOUSE, ancienne commanderie.

Noms des Commandeurs.

Cette commanderie fut nommée d'abord Commanderie du Sauce[1]. On la désigna ensuite sous le nom de Commanderie d'Auxerre, sans doute parce que les Commandeurs, aux siècles derniers, résidaient habituellement dans cette ville. Cependant la maison du Sauce resta toujours le chef-lieu de la baillie. Cette maison avait été donnée aux Templiers dans le commencement du XIIIe siècle, par un seigneur, du nom de Drogon de Mello ou de Maillot, *de Melleto,* ainsi qu'il résulte des lettres de Guillaume, son fils, ratifiant et confirmant au mois de juillet 1206, le don fait par son père à l'Ordre du Temple, de la maison du Sauce, *elemosinam de domo Salicis*[2].

La maison des Lépreux de St-Simon d'Auxerre possédait au Sauce.

1. Le Sauce, commune d'Escolives (Yonne), arr. Auxerre, cant. Coulange-la-Vineuse. — 2. Arch. nat. S 5235, Suppl. n° 1. Cartulaire.

Digitized by Google

dans le XIIIe siècle, une maison et des moulins sur l'Yonne. Ces moulins avaient souvent donné lieu à des contestations avec les Templiers. Ceux-ci, pour y mettre fin, consentirent à les acheter au prix de 850 livres. La charte d'acquisition passée sous le sceau de Henri, évêque d'Auxerre, porte la date du mois de juillet 1231, et est approuvée par les principaux bourgeois d'Auxerre [1].

La chapelle de la maison du Sauce avait été fondée par Guillaume, comte de Joigny. On voit par les lettres de fondation, datées du mois de juillet 1238, que le comte Guillaume, pour avoir une chapelle dans la maison du Temple du Sauce, sous Escolives, *in domo Templi de Salice subtus Escolivas,* donna 15 livres tournois de rente à prendre par les frères de la dite maison chaque année, sur le péage de Joigny, appartenant au comte, et en cas d'insuffisance sur la prévôté de cette ville [2].

On trouve de 1240 à 1260 plusieurs titres d'acquisitions de terres arables, mais surtout de vignes, faites par les Templiers du Sauce.

Un seigneur, Raoul de Mailly, leur avait engagé pour vingt livres d'Auxerre, la dîme qu'il possédait à Escolives, *apud Escolius.* Son fils, Hugues et Guiele, sa femme, voulant, après la mort de leur père, se libérer de cette dette, abandonnèrent cette dîme aux frères du Temple, par des lettres de l'official d'Auxerre, du mois de février 1258 [3].

Vers la même époque, la terre et seigneurie du Sauce fut donnée aux Templiers par Hugues de St-Verain et Elisabethe, sa femme. Jean, comte de Joigny, leur neveu, confirma cette donation en 1270, et Robert, comte de Nevers, de qui relevait cette terre, en consentit l'amortissement en 1272. On voit par les divers actes relatifs à cette donation, qu'elle comprenait une motte, *motam*, située près de la maison du Temple; toute la terre qui se trouvait près de *Loindat*, enclavée dans celle des Templiers; une pièce de terre dans *Courcelles*, entre les prés du Temple et le ruisseau de *La Corroie* [4]; un pré au dit Courcelles, toute la justice, haute, moyenne et basse, à l'exception de celle comprise entre le grand chemin ferré, conduisant de

1. Arch. nat. S 5235, Suppl. n° 1. Cartulaire. — 2. Id. S 5237. Suppl. n° 4. 3. Id. S 5235, Suppl. n° 1. Cart. — 4. C'est probablement le ruisseau nommé *le Val de Mercy*, qui passe près de Vincelles et se jette dans l'Yonne au sud d'Escolives et du Sauce; carte de Cassini.

Digitized by Google

l'Orme de *Truchebeuf* à Vincelles, *apud Vincellas* [1]; d'une part, et l'Yonne de l'autre; et comme la dite justice se comportait et s'étendait depuis la justice des seigneurs de Champs, *dominorum de Campis* [2], jusqu'à celle des seigneurs de Vincelles[3].

La terre et seigneurie du Sauce consistait, au XVIIe siècle, en un château avec chapelle dédiée à saint Eustache, basse-cour, moulin sur l'Yonne, et 450 arpents de terre, compris entre le chemin d'Auxerre et la rivière.

Un fief relevait de la seigneurie : le fief de Belombre [4], qui appartenait en 1604, à dame Davy, veuve de Jacques de Mung, dit de La Ferté, chevalier des ordres du Roi, seigneur de Boisgardin, Belombre et Escolives.

Le revenu de la maison du Sauce était, en 1373, d'après le *Livre-Vert,* de 142 liv. 18 sols. Il y avait alors un Commandeur, deux donnés, un clerc et un *varlet*, dont l'entretien et la nourriture étaient évalués à 30 livres par an. Le même revenu s'élevait, en 1782, à 3,472 livres.

La commanderie comptait, au XIVe siècle, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, six membres : la maison d'Auxerre, les domaines de Tourbenay et de Coulange, ainsi que les anciennes maisons du Temple de Vallan, de Sérain et de Vermenton.

On y ajouta au XVe siècle, les commanderies de Moneteau, de St-Bris, de Mery et de Villemoison, ainsi que celles moins importantes de Champs-sur-Yonne, de Sacy et du Plessis-d'Arbouse. Les quatre premières provenaient du Temple; et les trois autres étaient de l'Hôpital ancien.

AUXERRE. — L'hôtel de la commanderie était situé à Auxerre, dans la rue du Temple, près de la porte de ce nom. Il y avait une chapelle où l'on disait encore, au siècle dernier, une messe les dimanches et fêtes. Les Hospitaliers possédaient encore à Auxerre une maison, qui était connue sous le nom du *Petit-Hôtel de Malte,* située dans la rue de l'ancien Jeu-de-Paume. Ils avaient aux environs de la ville

1. Vincelles, à une demi-lieue au sud d'Escolives. — 2. Champs-sur-Yonne, arrond. et cant. Auxerre. — 3. Arch. nat. S 5150, Suppl. n° 24. — 4. Belombre, au nord de la Commanderie, paroisse d'Escolives; carte de Cassini.

Digitized by Google

des vignes que Pierre de Bethisy, prévôt d'Amiens, et Lucienne, sa femme, avaient données à la sainte maison du Temple, par leurs lettres du mois de mars de l'année 1208 [1].

D'autres vignes avec une maison et un pressoir, près de l'église de St-Gervais, avaient été cédées en 1236, par un sieur du Val et Elnise, sa femme, à frère Guillaume, commandeur du Sauce, qui possédait en outre des cens sur des maisons dans la ville, situées entre la maison du chevalier Colin de Chatillon et la porte des Kalendes de Mai, *et portam de Kalendis Maii*, cens qui avaient été achetés des chevaliers Hugues d'Auxerre et Hugues de Fresnes, ainsi qu'il est constaté par une charte de Guy, comte de Nevers et de Foretz, du mois de juin 1239 [2].

On voit d'après un terrier de 1648, que la censive de la commanderie s'étendait dans la ville et finage d'Auxerre, « depuis le coin de » la grande rue de la Feverie; et l'autre rue, dudit coin montant à » l'église, en allant tout à bas les pilliers et grande place de ladite » Feverie, poursuivant jusqu'à un poncelot et conduict des eaues qui » viennent du costé de la porte d'Esgleny, revenant depuis ledit » conduict sous les pilliers de pierres de ladite Feverie, tournant au » coin de la maison aux héritiers Etienne Thevenaux, et finissant à » la sortie dudit conduict qui entre au-dessus de la croix de pierre » en la grande rue St Siméon ;

» Plus sur les maisons et jardins assis depuis la maison seigneu- » riale du Sauce jusques au coin de la rue St Anthoine, la Haute et » Basse Perrière, mesme le grand cimetière de Mont Tartré, reve- » nant et passant la rue qui avalle à l'église St Mamert, depuis la » maison où pend pour enseigne: la Petite Magdelaine, traversant » par derrière à une aultre rue qui avalle de l'église St Eusèbe aux » Jacobins, et jusques à l'esglise dudit St Mamert;

» Plus sur tout le finage des vignes et terres au lieu dit Beche- » reau, sur celles de Bouffault, des Mergers et de Gratery. »

Le *Livre-Vert* nous donne le revenu de la maison d'Auxerre, comme s'élevant en 1373, à 449 liv.; et ses charges à 435 livres. Le Commandeur résidait alors à Auxerre, parce qu'il y trouvait, à cause de la guerre, plus de sécurité qu'au Sauce. Le personnel et la dépense

1. Arch. nat. S 5235, Suppl. n° 1. Cartulaire. — 2. Id., id., id.

Digitized by Google

de sa maison sont ainsi constatés: « Pour les despens et vivres de » bouche du Commandeur, de deux chappelains: l'un donné, l'autre » séculier, d'un donné séculier, d'un clerc, d'un varlet, d'un char- » retier qui font VII personnes, VI^xx liv. »

A la fin du XVe siècle, le commandeur de Bornel se plaignait du mauvais état de la maison d'Auxerre qui était très-vieille, et où il se trouvait très-mal logé. Son successeur, Jacques de Bourbon, la tira de ses ruines, en la faisant rebâtir en grande partie.

Cette maison fut louée plus tard. La ville d'Auxerre la prit à bail en 1721, pour y loger le marquis de Lambert, gouverneur de la ville [1].

En 1777, le loyer de l'hôtel de la commanderie était de 400 livres; et le revenu des autres possessions de l'Hôpital dans la ville et aux environs, s'élevait à la même époque, à 962 livres.

Tourbenay. — La terre et seigneurie de Tourbenay, qui appartenait au Temple du Sauce, était située sur la paroisse d'Escolives, à une demi-lieue du chef-lieu de la commanderie. Elle se composait d'une maison et d'une centaine d'arpents de terre, avec la haute, moyenne et basse justice, qui s'étendait depuis le grand chemin d'Auxerre à Jussy, en descendant jusqu'à celui de Vincelles à Auxerre.

Cette terre provenait d'un chevalier, du nom de Huet Pioche, seigneur de Ponsanges, et d'Yolande, sa femme. Par leurs lettres du mois de février 1256, Huet et Yolande déclarent avoir vendu aux frères du Temple, pour le prix de 550 livres tournois, le fief de Tourbenay, *feodum de Torbeneto*, avec les deux parts de la justice et des droits seigneuriaux, plus leur maison avec un pressoir et toutes ses dépendances; le tout provenant du chef du dit Huet en franc-aleu, et dont il était seigneur dominant. Le restant de la justice et seigneurie est cédé l'année suivante aux Templiers, par le chevalier Gauthier Bridainne, pour le prix de 140 livres [2].

Nous trouvons des lettres du mois de décembre de la même année 1256, de Guillaume, comte de Joigny, par lesquelles le comte

1. Chardon, Histoire d'Auxerre. T. 2, p. 417. — 2. Arch. nat. S 5235, Suppl. n° 1, Cart. S 5240, Suppl. n° 55.

Digitized by Google

approuve et confirme la vente faite aux Templiers par Huet Pioche, de tout ce qui lui appartenait à Tourbenay, *apud Torbenetum*, en maison, terres, hommes, justice, cens, fiefs, etc.[1]

Les habitants de Tourbenay, comme ceux du Sauce, n'étaient pas de condition servile. L'affranchissement dont ils jouissaient, ils le devaient aux Templiers. Ce qui fut reconnu en 1316, par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans des lettres du prévôt d'Auxerre où Tybert, visiteur-général des commanderies de l'Hôpital, reconnaissait que les hommes de Tourbenay étaient taillables : les plus haut taillés à vingt sols ; et les autres au-dessous.

Une autre charte de 1317, émanée de Simon le Rat, alors Grand-Prieur de France, affranchit tous les héritages appartenant aux manants de Tourbenay et du Sauce, qui devaient les tenir désormais en main-morte[2].

Le revenu de Tourbenay était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 20 livres; mais au XVe siècle, la maison ayant été démolie, on en réunit le domaine et la seigneurie au chef-lieu de la commanderie.

Coulange[3]. — Cette maison devait sa fondation à la bienfaisance d'un chanoine d'Auxerre, Pierre de Waudes, *de Waudis*, qui, par des lettres de H., évêque d'Auxerre, du mois de mai 1232, donna à ses chers amis et seigneurs les frères de la chevalerie du Temple, tout ce qu'il possédait à Coulange-la-Vineuse, *apud Colangias Vinosas*, savoir : une grange, une maison, un pressoir avec ses cuves, toutes ses vignes avec une saussaie sous Escolives, *sub Escolivas*[4].

Un mois après, les Templiers achetèrent au prix de 140 livres, d'Agnès, veuve de Mathieu de Toquin, chevalier, son douaire, sur des vignes qui leur avaient été vendues par son défunt mari sur Coulange et Vincelles, ainsi que le constate une charte de l'official de Paris, du mois de juin 1235[5].

Ils acquirent plus tard d'autres biens à Vincelles. En 1257, ils recevaient à titre de donation d'Adam Trubert, un cellier et une maison avec un terrain qui s'étendait depuis le grand chemin

1. Arch. nat. S 5235, Suppl. n° 1. Cart. — 2. Id. S 5240, Suppl. n°s 7 et 15.
3. Coulange-la-Vineuse (Yonne), arr. Auxerre. — 4. Arch nat. S 5238, Suppl. n° 44. — 5. Id., id. n° 43.

Digitized by Google

d'Auxerre jusqu'à l'Yonne, *a communi via Autissiodori usque ad Yonam* ; et en 1721, ils achetaient de Marguerite, dame de Brissy, *de Briciaco*, pour 200 livres tournois, toute la justice haute et basse qu'elle avait au finage de Vincelles, vers le bois du val de Mercy [1], *versus nemus de Valle Marci* [2].

Ils possédaient à la même époque quarante livres de cens ou de rente foncière sur divers héritages à Vincelles, Vincelottes et Escolives, qui leur avaient été concédés par Guy de Trucy, *de Thociaco*, et qui avaient été amortis en 1271, par Jean de Chalons et Alice de Nevers, en leur qualité de comte et comtesse d'Auxerre [3].

La maison de Coulange était située près des murs de la ville, dans une rue qui allait de la Grande-Rue à la rue de Guienne. Elle fut démolie au XVIe siècle; et ses biens furent réunis à la maison du Sauce.

VALLAN [4]. — C'est vers le milieu du XIIIe siècle que nous voyons les Templiers commencer à acquérir des biens à Vallan. Nous citerons principalement la vente à eux faite en 1254, par Etienne Marchand, *Stephanus Mercator*, et Hersende, sa femme, de tout ce qu'ils avaient à Vallan, *apud Valan*, en maison, terres, vignes et bois, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official d'Auxerre de ladite année 1254 [5], et une autre plus importante, qui est la cession de la terre et seigneurie de Vallan, que leur fit Jean, comte de Joigny, par ses lettres du mois de février 1275, et consistant en une maison entourée de fossés, une saussaie et des vignes à *Fontenelles*, dans le *Val-Constan*, sur la côte de Vaux, *in costa de Vallibus* [6], ainsi qu'en terres situées au haut de Tournan, *in alto de Tornant*, et à Serain, *apud Cerinum* [7], avec la haute, moyenne et basse justice de Vallan, commune et indivise toutefois entre le dit comte de Joigny et Jean des Barres ; laquelle justice s'étendait jusqu'aux limites de celle d'Auxerre, *de Autissiodoro*, de Vaux, *de Vallibus*, de Tourbenay, *de Turbenayo*, de Jussy, *de Jussiaco* [8], d'Augy, *de Orgiaco* [9], de Gy,

1. Le Val-de-Mercy (Yonne), arrond. Auxerre, cant. Coulange-la-Vineuse. — 2. Arch. nat. S 5238, Suppl. nos 3 et 2. — 3. Id., id. no 8. — 4. Vallan (Yonne), arr. et cant. Auxerre. — 5. Arch. nat. S 5235, Suppl. no 1. Cart. — 6. Vaux, à l'est de Vallan. — 7. Serain, commune de Chavannes, au sud de Vallan. — 8. Jussy (Yonne), arr. Auxerre, cant. Coulange-la-Vineuse. — 9. Augy (id.), arr.

Digitized by Google

de Guaco [1], de Serain, *de Cerino*, et de Beaulche, *Biauche* [2]. Cette cession comprenait également la justice que le comte de Joigny avait avec Drogon, seigneur de Maillot, à Augy et à Beaulche, et qui se prolongeait jusqu'à Vallan, Serain, Escamps, *Escan* [3], Villefargeau, *Villa Fergiau* [4], Maillot [5] et Auxerre. De leur côté, les Templiers quittaient et déchargeaient le comte Jean de la rente de quinze livres qu'il leur devait chaque année sur le péage de Joigny, et dont nous avons parlé ci-devant, et lui abandonnaient en outre les hommes et femmes de corps qu'ils avaient à Coulange et dans le Val de Mercy [6].

Il y avait à Vallan d'abondantes fontaines. En 1495, les bourgeois d'Auxerre sollicitèrent du chevalier de Bournel, alors commandeur du Sauce, l'autorisation de faire venir dans la ville d'Auxerre une partie des eaux de ces fontaines. Le Commandeur consentit à leur demande, sous la condition qu'ils ameneraient l'eau à leurs frais dans l'hôtel de la commanderie « pour son mesnage, par ung tuau » du gros d'un pois [7]. »

Le domaine utile de la maison de Vallan était peu considérable, mais les censives avaient plus d'importance, à cause de la grande étendue de la seigneurie. Le Commandeur avait toute justice sur les habitants de Vallan qui, en 1495, comptait dix-huit personnes. Chaque feu ou maison payait au Commandeur une rente de 5 sols tournois par an. Le notariat du lieu était affermé en 1777 à Jean Rousseau, tabellion, moyennant une redevance annuelle de douze livres et deux poulets, à la charge en outre de délivrer gratis au Commandeur les copies des actes dont il pouvait avoir besoin.

Le revenu de Vallan était, en 1373, de 95 livres 3 deniers tournois. Il s'élevait en 1782, à 311 livres.

Serain. — Sur la carte de Cassini *Le Serin*, au sud de Vallan, près d'Escamps. On lit dans le rapport fait en 1495, de la visite prieurale de la commanderie du Sauce : « Plus y a une maison destruyte,

et cant. Auxerre. — 1. Gy-l'Evêque (Yonne), arr. Auxerre, cant. Coulange-la-Vineuse. — 2. Beaulche, sur la rivière de ce nom, à l'ouest de Chevannes; carte de Cassini. — 3. Escamps (Yonne), arrond. Auxerre, cant. Coulange-la-Vineuse. — 4. Villefargeau (id.), arr. et cant. Auxerre. — 5. Maillot, pres de Chevannes; carte de Cassini. — 6. Arch. nat. S 5236, Suppl. n° 9. — 7. Id., id. n° 54.

Digitized by Google

» nommée *le Temple*, au lieu de Serin, et autour d'icelle un certain » nombre de terres labourables. »

Des lettres de l'official d'Auxerre, de l'année 1272, portent que cette maison, située à Serain, *apud Cerinum*, avait été donnée avec les terres qui en dépendaient, par un bourgeois d'Auxerre, Pierre Didauz, confrère, *confrater*, de la maison de la chevalerie du Temple, sous la réserve d'en jouir jusqu'à sa mort. Mais depuis, il en avait abandonné l'usufruit, en considération d'un anniversaire qu'on lui avait promis après son décès, dans la maison du Sauce, où il avait demandé à être enterré [1].

En 1292, le frère Gauthier, commandeur du Temple du Sauce, obtint l'amortissement de son domaine de Serain, en payant 400 liv. tournois à dame Jeanne de Maillot, veuve d'Evrard de St-Verain, dans le fief de laquelle ce domaine se trouvait [2].

La maison de Serain était près du grand chemin qui conduisait à Auxerre. Elle fut détruite à la fin du XIVe siècle. En 1529, le Commandeur accorda à rente perpétuelle les quarante arpents de terre qui en dépendaient, à un nommé Philibert Dieu, moyennant un cens annuel de six deniers tournois par arpent, et une rente foncière de 44 sols pour trois arpents de pré, et de deux sols tournois pour chaque arpent de terre arable, mais à la charge de rebâtir la maison; ce qui ne fut point exécuté.

VERMENTON [3]. — Les Templiers fondèrent une maison à Vermenton, par suite de l'acquisition qu'ils firent au XIIIe siècle, de la terre du seigneur du lieu. Ce seigneur, qui était Miles, sire de Noyers, avec le consentement de Marie de Crecy, sa femme, leur donna, par ses lettres du mois d'août 1284, tout ce qui lui appartenait en la *ville de Varmenton en Aucerrois*, tant en justice et seigneurie qu'en terres, prés, bois, coutumes, cens et rentes, à la réserve toutefois des fiefs et arrière-fiefs tenus de lui; et par d'autres lettres du mois de juillet 1287, il leur vendit, pour le prix de 560 livres, d'autres droits seigneuriaux qu'il avait achetés au même lieu, de la dame de Chaselles et de Guillaume, son fils [4].

1. Arch. nation. S 5240, Suppl. n° 54. — 2. Id., id. n° 23. — 3. Vermenton (Yonne), arr. Auxerre, chef-lieu de canton. — 4. Arch. nat. S 5241, Suppl. n°s 12 et 9.

Digitized by Google

Le Commandeur avait droit de haute, moyenne et basse justice sur tous les sujets et bourgeois de Vermenton. D'après un terrier de 1602, cette justice s'étendait « en la forteresse dudit lieu, depuis la » justice des seigneurs de Bazarne et de Terre-Dieu, jusqu'au bout » d'icelle forteresse; hors du chastel, depuis la maison qui apparte- » noit à feu Didier Pourriet, proche la porte de la Fontaine dudit » Vermenton, jusques au pont de la rivière de la Cure, et selon la » rivière en amont, jusques à la terre des religieux de Regny, et de » là revenant par la coste, jusques à la terre du Roy, et d'illec en » montant par la grande rue, appelée la *rue aux Ribault*, jusques au » carrouge, tenant et appointant par la grosse tour dudit Vermen- » ton, appartenant audit seigneur commandeur. »

La maison du Temple de Vermenton, située près de l'église, fut détruite pendant les guerres du XIVe siècle, et ne fut jamais rebâtie.

Il restait de ce domaine, au siècle dernier, les moulins de la Cure et 300 arpents de terre à labour et de bois qui rapportaient, en 1777, avec les droits seigneuriaux, 4,000 livres.

MONETEAU [1]. — Ancienne commanderie du Temple. On n'a aucun titre sur l'origine de cette maison. Le document le plus ancien qui en fasse mention est une charte du mois de mars 1235, de Guy, official de la cour d'Auxerre, par laquelle noble dame Ermangard de Champagne, reconnaissait avoir vendu, pour le prix de 280 livres, aux frères de la chevalerie du Temple du Sauce, vingt-deux arpents et demi de terre qu'elle avait au terroir de Champigny, *territorio de Campiniaco* [2], entre le cellier de Pontigny d'Auxerre et la maison des frères de la chevalerie du Temple de Moneteau, *et domum fratrum militie Templi de Monestalo*, avec un cens de huit sols et d'un setier d'avoine qu'elle recevait tous les ans au même lieu [3].

Quelques années après, une contestation surgit entre les Templiers de Moneteau et les religieux de l'abbaye de St-Marin d'Auxerre, au sujet d'un droit de mouture que les Templiers prétendaient avoir dans les moulins de l'abbaye. Jean de St-Leu, chanoine d'Auxerre, et Boutillier, bailli de cette ville, appelés comme arbitres, décidèrent

1. Moneteau (Yonne), arrond. et cant. Auxerre. — 2. Champigny, au sud de Moneteau, carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 5235, Suppl. n° 1. Cartulaire.

Digitized by Google

au mois de juillet 1246, que les Templiers avaient droit de moudre aux dits moulins les grains nécessaires aux besoins de leur maison de Moneteau, à la charge de donner une pelletée de farine, *pallata farine*, par chaque sac de blé pesant au plus sept bichets [1].

Le *Livre-Vert* donne ainsi le revenu de la maison de Moneteau en 1373 : « Une charrue de terre valant après touz fraiz par an, VIII » livres tournois, LIII arpens de bois pour l'usaige de la maison tant » seulement. Une tuilerie et l'ostel valant par an, VI milliers de tuille » et III queux de chaux vif, à XVI solz le millier de tuille et la queue » de chaux vif, VI solz. Somme toute C IIII solz. »

La maison de Moneteau fut détruite pendant les guerres du XVe siècle. Il n'y resta plus qu'une grange et les terres qui, d'après un terrier de 1648, étaient délimitées par une ligne partant « de ladite » grange, du côté de *Pren* [2] et Sougères [3]; par de là un gros chatei- » gnier qui est sur la montagne, proche le chemin, appellé le *che- » min de St-Edme*, tendant du petit Monnestau audit St-Edme de » Pouligny, de cinquante pas de distance dudit chateignier audit » chemin; et de là, descendant à l'endroit où commence le fossé qui » fait la séparation des bois de Montegu, appartenant à l'église » St-Etienne d'Auxerre. »

Ces terres comprenaient, en 1490, plus de 200 arpents Il n'en restait plus, au siècle dernier, que 80 qui étaient affermés, en 1777, 525 livres.

L'ancienne commanderie de Moneteau comptait deux membres : la maison du Temple *de St-Prix*, aujourd'hui St-Bris, et celle de Mery.

Saint-Bris [4]. — Avant d'être un membre de Moneteau, St-Bris, *Sanctus Priscus*, avait été une petite commanderie du Temple. Sa fondation remonte à une époque assez reculée, si l'on s'en rapporte à une charte de Gaudefroy d'Arcy, *de Arsiaco* [5], frère d'Albert, seigneur de Vezelay. Par cette charte approuvée et confirmée en 1180, par W., évêque d'Auxerre, Gaudefroy d'Arcy, considérant la brièveté de

1. Arch. nat. S 5235, Suppl. n° 1. Cartul. — 2. Pien, commune de Gurgy, au nord de Moneteau ; carte de Cassini. — 3. Sougères, à droite de Pien; id. 4. Saint-Bris (Yonne), arr. et cant. Auxerre. — 5. Arcy-sur-Cure (id.), arrond. Auxerre, cant. Vermenton.

la vie et le bonheur de se dévouer à la défense de la religion du Christ, déclare, au moment de s'enrôler sous la bannière de la chevalerie du Temple, donner aux frères de cet Ordre une charrue de terre à St-Bris, *apud Sanctum Priscum*, et une autre, accompagnée d'un attelage de bœufs avec trois arpents de vigne, un courtil et une grange. Il leur fait en outre donation, pour ceux d'entre eux qui demeureraient en ce lieu, du bois nécessaire à leur chauffage à prendre dans sa forêt d'Arcy; et comme il ne pouvait leur donner d'argent pour bâtir une maison, un four à pain, *petrina*, un cellier et une chapelle, il leur abandonne un clos de vigne situé à St-Bris, rapportant approximativement cent muids de vin blanc qu'ils pourraient vendre tous les ans, et dont le prix servirait à élever les constructions dont nous avons parlé [1].

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en succédant aux Templiers dans la possession de cette maison, l'affermèrent en 1398, avec trente-six arpents de terre qui en dépendaient et les droits seigneuriaux attachés à ce fief, moyennant huit livres tournois de redevance annuelle, et à la charge d'entretenir la chapelle qui était dédiée à saint Jean-Baptiste, et d'y faire dire deux messes par semaine.

La maison de St-Bris était située sur le chemin de Cravant et de Frangy. Il n'en restait plus que des ruines au siècle dernier. Le revenu des terres et des droits seigneuriaux était, en 1777, de 320 livres.

Méry [2]. — La maison de Méry a été une des dernières fondations des Templiers. Elle formait un petit domaine qui leur avait été donné quelques années avant la suppression de leur Ordre. Nous avons encore des lettres du garde de la prévôté d'Auxerre, de l'année 1301, qui font connaître qu'un seigneur, nommé Jean de *Merry de lez Montigny, dit Champlateux*, « considérant les grands titres, hon-» neurs et cortoisies que religieux hommes li commandier et li » frères de la chevalerie dou Temple en France, li ont fait au temps » trespassé, » leur a fait don d'une maison provenant de l'héritage de son père, sise à *Merry*, à la voie du Four, d'une ouche et d'une

1. Arch. nat. S 5235, Suppl. n° 1. Cart. — 2. Mery, commune de Montigny-le-Roi (Yonne), arr. Auxerre, cant. Ligny-le-Chatel.

Digitized by Google

vigne au lieu dit *Suynet*, et de diverses pièces de terre sur Méry, situées en différents endroits, au Val du Tremblay, à Champlateux, au Val Galopin, au Charbonniaul, aux Cortegnes, au Champ de Blegny, aux Grés, à la Morainne, etc., avec toute la justice et seigneurie [1].

Il ne restait plus au siècle dernier, du domaine du Temple de Méry, que la chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, avec une petite métairie et huit arpents de terre, sans aucun droit seigneurial. Les commissaires préposés en 1777 à la visite prieurale des biens de la commanderie, ordonnèrent la suppression de la chapelle et de la métairie qui exigeaient trop de frais d'entretien et de réparations.

Dans la même visite, les commissaires se rendirent à Molay [2], à six lieues d'Auxerre, où la commanderie avait une chapelle dédiée à saint Blaise, chargée de deux messes par semaine, et plusieurs pièces de vigne et de bois, dont le revenu n'était alors que de 126 livres. C'étaient là les restes d'un ancien établissement du Temple, ruiné depuis des siècles; et vu le peu de produit qu'on en retirait, les visiteurs décidèrent de supprimer la chapelle, dont le service était une trop lourde charge pour le Commandeur.

VILLEMOISON [3]. — Les Templiers étaient déjà à Villemoison, lorsqu'un seigneur du pays, Guillaume de Donzy, par ses lettres datées du mois de novembre 1189, devant St-Jean d'Acre, *in expeditione de Acon*, fit don à la maison de la chevalerie du Temple de *Villemouzon*, de la moitié d'un bois, appelé le Bois de Gastine ou Wastine, *nemoris Gastine*, dont l'autre moitié appartenait au seigneur de Saint-Venant [4].

Un autre seigneur, Gaudefroy de St-Verain donna, l'année suivante, aux frères du Temple de *Ville Moson*, ses moulins, appelés les moulins de l'Evêque, à la charge de lui rendre chaque année trois muids d'avoine et un muid de froment. Gaudefroy, qui ensuite s'était croisé, fit remise, au moment de mourir en Terre-Sainte, d'une partie de cette rente aux Templiers, comme on le voit par des lettres de Hugues de St-Verain, son frère, de l'année 1190 [5].

1. Arch. nat. S 5236, Suppl. n° 20. — 2. Molay (Yonne), arr. Tonnerre, cant. Noyers. — 3. Villemoison, commune de St-Père (Nièvre), arr. et cant. Cosne. 4. Arch. nat. S 5242, Suppl. n° 2. — 5. Id. S 5243, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

A cette époque, la maison de Villemoison avait un Commandeur, frère Simon, et trois autres frères qui y résidaient, frère Gilbert, frère Gauthier de Corbie et frère Gaudefroy, le chef des celliers, *celerarius;* lesquels figurent comme témoins dans une charte de Hugues d'Arquian, de l'année 1190, par laquelle ce seigneur, voulant participer aux bienfaits spirituels de l'Ordre, abandonna au profit du Commandeur et des frères du Temple de Villemoison, *Templi de Villamosu*, tout ce qu'il possédait dans *la ville d'Escueili* [1], à la charge de lui remettre tous les ans deux muids de froment et deux setiers de pois. Cette charte est datée de Cosne, *Conade,* l'année où le roi Philippe partit pour Jérusalem (1190) [2].

Quelques années après, un désaccord eut lieu entre les Templiers et l'abbé de Notre-Dame-des-Roches, *de Rupibus*, au sujet de leurs possessions de Leray, *de Liernaio* [3]. Ils finirent pourtant par s'arranger; et par une transaction de l'année 1192, l'abbé consentit à abandonner aux frères du Temple tout ce que son couvent possédait sur ce territoire, en renonçant pour l'avenir à n'y jamais rien acquérir. De leur côté, ces derniers lui cédèrent une terre qui avait appartenu à Gauthier d'Argenou, et qui confinait aux vignes que possédait l'abbaye des Roches à *Escuili* [4].

En 1240, le domaine de Villemoison s'accrut de la terre de Neusy, *terram de Neuse* [5], que Hugues de St-Fargeau donna alors aux Templiers et qui se trouvait devant la porte de la maison de la commanderie. Hervé de Gien, de qui relevait cette terre, approuva cette donation et en consentit l'amortissement [6].

La commanderie, située à une demi-lieue de Cosne, sur le chemin de St-Père à Donzy, consistait, au siècle dernier, en une maison à usage de ferme, et une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, avec une centaine d'arpents de terre. Elle possédait, comme nous l'avons dit, le Moulin-l'Evêque [7], les dîmes de Villemoison et de Neusy, et percevait des cens ou rentes en différents lieux, avec tous les droits

1. Nom de lieu aujourd'hui inconnu. — 2. Arch. nat. S 5242, Suppl. n° 1. — 3. Leray, sur la rive gauche de la Loire, à une lieue et demie au nord de Cosne; carte de Cassini. — 4. Arch. nat. S 5242, Suppl. n° 3. — 5. Neusy, au nord de Villemoison; carte de Cassini. — 6. Arch. nat. S 5242, Suppl. n° 8. — 7. Le Moulin-l'Évêque, commune de Saint-Père, près de Villemoison.

Digitized by Google

de haute, moyenne et basse justice dans son fief et sur le village des Petites-Billottes [1].

Le revenu de Villemoison était, en 1777, de 2,950 livres. Il n'était que de 60 livres 10 sols en 1373; et ses charges alors dépassaient beaucoup ce revenu. C'est ce qui amena la suppression de cette commanderie et sa réunion comme membre à la commanderie du Sauce.

Saint-Jean-d'Avin. — C'était une ancienne maison de l'Hôpital, située dans la paroisse de Varennes, à trois lieues de Cosne, et qui devint au xive siècle un membre de la commanderie de Villemoison. Elle consistait alors en un corps de ferme, une chapelle avec 120 arpents de terre, et un bois appelé le *Bois de la Vallée*.

A cinq cents pas de la ferme, il y avait un moulin appelé le *Moulin de Rabuteau*.

La chapelle était en ruines, et servait de grange au siècle dernier. La ferme et les terres étaient louées en 1782, 1,100 livres.

Champs [2]. — Le *Livre-Vert* marque Champ-sur-Yonne, comme ayant été au xive siècle, un chef-lieu de commanderie de l'Hôpital ancien. Cet établissement devait son origine à un péage d'un très-grand rapport, qu'avaient là les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, sur ceux qui passaient la rivière ou qui venaient y débarquer des marchandises. On y avait construit de vastes hangards, une maison et une chapelle; et on avait mis à la tête de cet établissement un frère de l'Ordre, qui portait le titre de Commandeur.

Vers la fin du xive siècle, ce droit de péage avait beaucoup diminué, à cause des guerres. Il suffisait à peine à l'entretien du frère qui y résidait. On voulut ajouter à la commanderie quelques revenus de plus, c'est-à-dire des cens ou des rentes que l'Hôpital avait à Auxerre, à St-Bris, à Escolives, etc.

Mais en 1398, on retira de Champs l'Hospitalier qui s'y trouvait; et Pierre du Ru, alors commandeur de St-Bris, fut autorisé à louer au fermage annuel de douze livres tournois, à Jean de Dente, ton-

1. Nom de lieu inconnu aujourd'hui. — 2. Champs-sur-Yonne, arr. et cant. Auxerre.

Digitized by Google

nelier, la maison et le port de Champs, avec les jardins et une closière de vignes, près de la chapelle, et une autre, au lieu dit *Tubye*[1].

Ce petit domaine alla toujours en diminuant de valeur; car on l'arrentait, en 1579, moyennant une redevance annuelle d'un écu et demi et un cens de six deniers tournois.

Un titre nouvel fut passé en 1599, par un nommé Jadon, de cette rente reposant, y est-il dit, « sur un port assis à Champs, sur la » rivière d'Yonne, tenant au port Chauchefoin ; de l'autre costé aux » fortifications et fossés de Champs, avec plusieurs places tenant » audit port où jadis il y avoit des bâtimens. »

Il n'est point fait mention de la chapelle qui, sans doute, comme la maison, avait alors disparu.

Sacy[2]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital. Il est fait mention de cette maison dans une charte de Pons, seigneur d'Argenteuil, et d'Etienne, son frère, de l'année 1208, par laquelle, avec l'agrément et du consentement de Pierre, comte d'Auxerre, et de Milon, seigneur des Noyers, ils ont donné à la maison de l'Hôpital de Sacy, *domui Hospitalis de Saciaco*, le droit de pâturage pour tous les bestiaux de cette maison dans les terres qui leur appartenaient à Vermenton. Pareille concession est faite en 1209, par Iterius, seigneur de Trucy, en faveur de Guillaume du Mont, qui était alors commandeur de Sacy, *magister de Saci*[3].

Au XIVe siècle, il y avait dans la maison de Sacy, deux frères de l'Ordre : dont l'un était Commandeur; et l'autre prêtre, desservait l'église du lieu, dont la cure était à la collation du Grand-Prieur de France.

Le Commandeur était seul seigneur de Sacy. Tous les habitants étaient ses vassaux; et parmi les redevances dont ils étaient tenus envers lui, ils lui donnaient, comme il est dit au *Livre-Vert*, « pour » chascun pourcel que l'on tue en ladite ville de Sacy, deux petiz » filez qui sont environ les nombles et de chascune beste aumaille, » beuf ou vache tuez les langues, et de chascun mariage qui se faict

1. Tibi, à l'ouest de Champs; carte de Cassini. — 2. Sacy (Yonne), arrond. Auxerre, cant. Vermenton. — 3. Arch. nat. S 5241, Suppl. n° 16.

Digitized by Google

» en ladite ville un mes, c'est assavoir : une piece de char, ung » petit pain et une pinte de vin, et pevent bien valoir toutes ces » choses par an, xxx solz tournois. »

La maison de Sacy était située contre le cimetière, dans la rue des Fontaines, touchant aux murs de la ville. Elle était toute en ruines et inhabitable à la fin du XVI[e] siècle. On ne jugea pas à propos de la rétablir; et les cent arpents de terre qui en dépendaient, furent réunis avec les revenus seigneuriaux, à la maison de Vermenton ; et par suite, à la commanderie du Sauce.

Ce qui restait en 1782, de la terre et seigneurie de Sacy rapportait alors 1,710 livres.

Le Plessis-d'Arbouse [1]. — Cette maison était connue généralement au siècle dernier, sous le nom de *la Ferme des Murailles.* Elle était située sur le chemin de Châteauneuf à Nevers. C'était, dès l'origine, une petite commanderie de l'Hôpital, où il y avait une chapelle qui fut détruite au commencement du XVI[e] siècle. Le domaine seigneurial comprenait 90 arpents de terre.

La maison étant en mauvais état, fut démolie quelque temps après la suppression de la chapelle; et les terres, ainsi que les droits seigneuriaux, furent réunis à la maison de Vermenton, devenue un membre de la commanderie du Sauce. Leur rapport était, en 1777, de 1,100 livres.

Le revenu général de la commanderie du Sauce était, en 1373, de 160 livres tournois. Il n'était plus que de 313 livres, en 1495, même après l'adjonction de Moneteau à la commanderie. Il s'est relevé par toutes ses annexions, en 1583, à 2,400 liv.; en 1732, à 5,889 livres ; et en 1782, à 15,257 livres.

Noms des Commandeurs du Sauce et d'Auxerre.

Sous les Templiers.

1218. Frère Aubi, *procurator domûs Templariorum de Salice.*
1247. Fr. Henri, *magister Templi Autissodori.*

1. Arbouse (Nièvre), arr. Cosne, cant. Premery.

Digitized by Google

1256. Fr. Guillaume, *preceptor de Salice.*
1283. Fr. Gauthier d'Acolay, *de Ascolayo.*

Sous les Hospitaliers.

1314. Fr. Simon de Compiegne.
1335. Le chevalier Claude d'Ancienville.
1345. Le chev. Jacques de la Deverne.
1353. Le chev. Jean d'Atichy.
1362. Le chev. Jean de Calais.
1387. Le chev. Jehan le Charron.
1391. Frère Thibault Prevost.
1407. Le chev. Hugues de Cromary.
1434. Le chev. Pierre de Celsoy.
1456. Le chev. Jean de Chailly.
1482. Le chev. Antoine de Bornelle, *alias* Bournel.
1517. Le chev. Jacques de Bourbon.
1520. Le chev. Claude d'Ancienville.
1537. Le chev. Guillaume du Fay.
1548. Le chev. Jehan Daiz.
1568. Le chev. Jean David.
1599. Le chev. Claude de Louvet.
1612. Le chev. Charles le Picart.
1627. Le chev. Jean Lecomte de Nonant.
1644. Le chev. Edouard de Thumery-Boissise.
1657. Le chev. Antoine de Conflans.
1671. Le chev. Pierre de Culan.
1683. Le chev. Jacques de Fouillet d'Escrainville.
1704. Le chev. Dannet des Maretz.
1711. Le chev. Louis de Froullay.
1720. Le chev. Robert Antoine de Franquetot.
1728. Le chev. Paul Roger de la Luzerne de Beuzeville.
1731. Le chev. Antoine Lefebvre de La Malmaison.
1737. Le chev. François de Brenne de Montjay.
1749. Le chev. Louis-Jacques de la Cour.
1755. Le chev. Casimir de Rogres de Champignelles.
1767. Le chev. Jean-Charles-Louis de Mesgregny de Villebertin.
1782. Le chev. Auguste-Louis de Maillard.

Digitized by Google

Anciens Commandeurs de Moneteau et de Saint-Bris.

1355. Frère Jehan de Goy.
1370. Fr. Jehan Ingoul.
1390. Fr. Pierre de Ruy.
1405. Fr. Adam le Brun.
1424. Fr. Jehan Dubois.

Anciens Commandeurs de Villemoison.

Sous les Templiers.

1192. Fr. Simon.
1240. Fr. Robert Ferrecot.

Sous les Hospitaliers.

1356. Fr. Pierre de Ramburelles.
1367. Fr. Jehan de Carrois.
1391. Fr. Guillaume Lamy.
1422. Fr. Oudan Justot.
1469. Le chev. Robert de Franquelance.

Anciens Commandeurs de Sacy.

1209. Fr. Guillaume du Mont.
1357. Le chev. Jehan de Calais.
1370. Fr. Guillaume Villart.
1381. Fr. Thibault Prevost.
1400. Fr. Guillaume Feruele.
1420. Fr. Jean Aubert, dit de Gonnesse.



Digitized by Google

IV

COMMANDERIES

DE LA NORMANDIE

(anciens diocèses de Rouen, d'Évreux, de Lisieux, de Sées, de Bayeux et de Coutances).

Digitized by Google

COMMANDERIE D'IVRY-LE-TEMPLE.

Membres : Le Temple de VILLENEUVE-LE-ROI, — *Alléré,* — LA LANDELLE, ancienne commanderie, — MESSELAN, id., — L'ancien Temple de BERNES, — L'ancien Temple du MESNIL-SAINT-DENIS, — La Maison de BAILLON, — COMPIÈGNE, anc. commanderie, — *Clairoy,* — La Maison de GANDICOURT.
Noms des Commandeurs.

Les Templiers de Paris commencèrent dans les premières années du XIIIe siècle à posséder des biens à Ivry et dans les villages environnants. La première donation que nous trouvons leur avoir été faite, est celle d'un seigneur, du nom de Hémard du Bois, *de Bosco*, datée du mois de janvier 1209, et passée sous le sceau du doyen de Chaumont, *de Calvo monte*, archidiacre de Rouen. Par cet acte, Hémard, avec l'assentiment de sa femme et de ses enfants, donna aux frères de la chevalerie du Temple, un fief, que Simon Lefebvre, *Simo Faber*, tenait de lui à Ivry, *apud Wivriacum*[1], composé de plusieurs maisons et héritages, et comprenant notamment la terre du Champ-Cornu, *terram Campi cornuti,* la terre du Closeau, *terram Clauselli,* la terre de la Fosse et celle qui était située à l'Epine du Grand-Villain, *ad spinam Grandis rustici*[2].

1. Ivry-le-Temple (Oise), arr. Beauvais, cant. Meru. — 2. Arch. nat. S 4998, Suppl. n° 4.

Digitized by Google

En 1220, Jean, seigneur de Trye, et Alice, sa femme, vendirent aux Templiers, pour le prix de 240 livres parisis, les quatre cinquièmes, en leur faisant don du dernier cinquième, de toute la terre arable qu'ils possédaient entre Villeneuve-St-Melon [1] et Ibouvillers [2], *inter Villam novam Sancti Melonis et Ybovillare*, et cela du consentement de Guillaume de Chaumont, dans la censive duquel se trouvait la terre cédée [3].

Parmi les bienfaiteurs de la maison d'Ivry, il faut citer en première ligne : les seigneurs de Treigny, qu'on disait autrefois *Traignel* [4], personnages puissamment riches. Enguerran de *Traignel*, et Odeline, sa femme, après avoir cédé en 1227 aux Templiers de Paris, leur bois, nommé le Bois-des-Loges, près de Villeneuve, *boscum de Logiis juxta Villam novam*, leur donnaient, en 1230, leur terre, située sous Flocourt, près de La Couarde [5].

L'année suivante, Robert de *Traignel*, frère d'Enguerran, leur faisait également don de tout ce qu'il avait en fief, justice, grange et coutumes au territoire des Loges, *in territorio Logiarum*, appelé le Val-Faubert, *quod vocatur Vallis Foberti* [6].

Pierre de *Traignel* qui avait donné, en 1231, son assentiment à la donation faite par Théobalde de Morangles aux Templiers, du pressoir et de la dîme de vin de St-Martin [7], avec tous les droits de justice et de seigneurie, leur cédait, en 1233, au prix de trente livres parisis, douze muids de vin de rente à prendre chaque année, sur le pressoir et la dîme de Bruyères [8].

Il nous reste encore une charte de Louis, roi de France, du mois d'août 1237, par laquelle ce monarque approuva et confirma la vente faite par son cher et féal sujet Jean *de Flectu*, aux frères du Temple, pour le prix de 147 livres 10 sols parisis, de seize arpents dix-sept perches de terre arable, situés à Ivry, près Hénonville [9], *apud Yvriacum juxta Hanovillam*, dans la censive d'Enguerran de *Trai-*

1. Aujourd'hui Villeneuve-le-Roi, près d'Ivry-le-Temple. — 2. Ibouvilliers, commune de Saint-Crépin-d'Ibouvilliers (Oise), cant. Meru. — 3. Arch. nat. S 4990, Suppl. n° 7. — 4. Treigny, hameau d'Ivry-le-Temple. — 5. La Couarde, paroisse de Villeneuve-le-Roi. Arch. nation. S 4988, Suppl. n° 39. Cart. d'Ivry. — 6. Arch. nation. S 4988, Suppl. n° 39. Cart. — 7. Saint-Martin, commune de Boran (Oise), arr. Senlis, cant. Neuilly-en-Thelle. — 8. Bruyères (Seine-et-Oise), arrond. Pontoise, cant. L'Isle-Adam. Arch. nat. S 4993, Suppl. n° 23. — 9. Hénonville (Oise), cant. Meru.

Digitized by Google

gnel. Par cette charte, le Roi déclare qu'il abandonne aux Templiers les droits de justice qu'il avait sur cette terre [1].

Au moyen de ces acquisitions successives, les Templiers formèrent bientôt un domaine et des revenus assez considérables, pour qu'ils jugeassent à propos d'établir à Ivry une maison de leur Ordre.

C'est en 1244 que nous la trouvons mentionnée pour la première fois, dans des lettres de Jean, seigneur de Lormaison, approuvant des donations de terres situées aux Loges, faites par plusieurs de ses vassaux aux frères, y est-il dit, de la chevalerie du Temple d'Ivry, *fratribus militie Templi de Yvriaco* [2].

On peut voir qu'à partir de cette époque, toutes les acquisitions des Templiers sont faites au nom de leur maison d'Ivry, qui venait d'être constituée.

Ainsi des lettres de l'official de Rouen, du mois de mai 1245, portent vente par Laurent de Bonneuil et sa femme, aux frères du Temple, demeurant à Ivry, au diocèse de Rouen, *apud Ebriacum commorantibus*, *in diocesi Rothomagi*, de cinq arpents de terre dans la paroisse de Villeneuve-le-Roi, *de Nova Villa Domini Regis*, situés entre la Couarde et le bois des Loges, pour le prix de 25 livres parisis [3].

En 1248, Pierre de *Treignel* ou de Treigny, donna à la maison du Temple d'Ivry, quatre arpents de terre au territoire de Marivaux, *in territorio de Marivas* [4] ; et en 1250, son frère Enguerran fit remise à la dite maison, d'un droit de fournage qu'il avait sur son four, et de cens qu'il prenait sur les terres du Temple à Frocourt, *in territorio de Froocuria*, entre Ivry et Villeneuve [5].

Nous trouvons encore en 1257, Pierre de Treigny, *de Triaignel*, et sa belle-sœur Edeline, veuve d'Enguerran, renoncer avec Pierre de Marly, en faveur des Templiers de la maison d'Ivry, à tous leurs droits sur des terres arables à Ivry, touchant aux vignes du Temple, sur une censive et trois arrière-fiefs que tenaient Guillaume d'Ivry, Agnès de Trye et Richard de Villeneuve [6].

Un autre seigneur de Treigny, du nom de Gilles de *Tregnel*,

1. Arch. nat. S 4988, Suppl. n° 28. — 2. Id., id. n° 29. — 3. Id. S 4990, Suppl. n° 10. — 4. Marivaux, commune de St-Crépin-d'Ibouvilliers. — 5. Arch. nat. S 4988, Suppl. n°s 33 et 35. — 6. Id., id. n° 16.

Digitized by Google

écuyer, et Alice, sa femme, accordaient en 1291, aux Templiers d'Ivry, des lettres d'amortissement pour tout le fief que ceux-ci avaient acheté d'un nommé Colin Langlais, et pour tout ce qu'ils avaient acquis d'autres personnes[1].

En 1330, alors que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient en possession de la maison du Temple d'Ivry, Olivier de Treigny, écuyer, pour récompenser le commandeur de cette maison, Jean Pillon, des services qu'il lui avait rendus, lui donna son bois de *Lasnier*, à la charge de payer chaque année à la saint Remi, cinq sols parisis au maire de Chaumont [2].

La maison d'Ivry, grande, élevée, était bâtie dans un enclos d'environ cinq arpents de terre sur la rue allant à Hénonville ; tenant vers midi à la rue de Bassefort ; vers nord, à la rue de la Sellerie.

Dans la cour de la maison, se trouvait une belle chapelle, dont la fondation remonterait au mois d'octobre 1266 [3]. Cette chapelle était dédiée au xv° siècle, à Notre-Dame-du-Temple. On y disait alors la messe trois jours par semaine. Vers le milieu du siècle dernier, elle se trouvait en assez mauvais état et menaçait ruines ; c'est pourquoi dans la visite prieurale de 1757, il fut décidé qu'on la rebâtirait.

Le commandeur d'Ivry était seul seigneur dans toute l'étendue de sa commanderie, distincte toutefois de la seigneurie d'Ivry, qui appartenait en 1781, à M. Rollin, et avant lui, au président Ogier.

Le territoire de la commanderie s'étendait du côté de l'orient jusqu'aux terres de Villeneuve, Meru et Lormaison ; et tenait vers occident aux terres d'Ivry, Mons et Alléré ; vers midi aux terroirs d'Alléré et d'Hénonville ; vers nord aux terres de Marivaux et d'Ibouvillers.

Ce territoire comprenait plus de 800 arpents de terre à labour, de prés et de vignes. Son revenu en 1456, était de nulle valeur. Le Commandeur avait été obligé, à cause de la guerre, d'abandonner sa commanderie, et de se retirer à Compiègne. Les terres étaient restées incultes et remplies de broussailles.

Le revenu en 1495, n'était encore que de 119 livres, tandis qu'on

1. Arch. nat. S 4988, Suppl. n° 42. — 2. Id., id. n° 39. Cartul. d'Ivry. — 3. Précis statistique du canton de Méru (Oise), extrait de l'Annuaire de 1837, page 55.

Digitized by Google

le retrouve en 1757, s'élevant à 6,750 livres; et en 1783, à 11,600 livres.

Les membres de la commanderie d'Ivry, au temps des Templiers, étaient la maison du Temple de Villeneuve-le-Roi, et la terre et seigneurie d'Alléré.

Au xvᵉ siècle, pour relever le revenu de la commanderie, bien diminué à cause des guerres, et afin de permettre au Commandeur de vivre avec plus d'aisance, on réunit à ses domaines la commanderie de la Landelle, celle de Messelan, les maisons du Temple de Bernes, du Mesnil-Sᵗ-Denis et de Baillon, avec la commanderie de Compiègne.

Une autre annexion se fit encore au xviᵉ siècle : c'était celle de la maison du Temple de Gandicourt qui, jusqu'alors, avait fait partie de la commanderie de Sommereux.

Ivry resta le chef-lieu de ces diverses commanderies réunies en une seule.

Villeneuve-le-Roi. — Cette ancienne maison du Temple était située à une demi-lieue seulement du chef-lieu de la commanderie. Elle existait en 1254; car nous la trouvons mentionnée dans une charte du mois de juin de cette année, du doyen de Chaumont, portant que Eudes, dit *Contan* de Villeneuve, a donné aux Templiers d'Ivry tous ses acquêts mobiliers et immobiliers, et notamment quinze arpents de terre en plusieurs parties, situés en divers lieux, sous Ivry, à la Couarde, à Marivaux, contre la haie de Crochet, à la Croix-Hermer, sous le bois *Bluet-Sanc,* et devant la maison du Temple de Villeneuve-le-Roi, *ante domum Templi de Nova villa Regis*, à la condition que les Templiers cultiveraient les terres, dont le donateur profiterait de la récolte jusqu'au jour de son décès [1].

Le chevalier Etienne de Lormaison possédait, vers la fin du xiiiᵉ siècle, et tenait en fief des frères du Temple, six arpents de bois, au Bois-de-Lormaison, *Laumesons* [2], touchant au Bois-des-Loges vers *la Villeneuve-en-Druguesin*, aujourd'hui Villeneuve-le-Roi, un champart de neuf setiers de grain sur des terres entre Ivry et Ville-

1. Arch. nat. S 4988, Suppl. nᵒ 39. Cart. — 2. Lormaison, à une lieue d'Ivry (Oise), cant. Meru.

Digitized by Google

neuve, un cens de huit deniers sur la Grange du Temple de Villeneuve, et deux arrière-fiefs tenus par Adam de Lormaison, qui en devait foi et hommage aux Templiers. Le dit Etienne de Lormaison, par une charte du prévôt de Paris, du mois de février 1281, fit l'abandon de toutes ces choses aux Templiers, pour la somme de 60 livres parisis [1].

La maison de Villeneuve était située dans la grande rue du village, autrefois nommée rue du Saint-Sacrement. Elle devint ensuite une ferme à laquelle on réunit une partie des terres de la maison d'Ivry, située à la Gloriette, près de Villeneuve, à Ibouvillers, à Lormaison, et au Fay-aux-Anes, et dont le revenu se trouvait confondu avec celui du domaine de la maison d'Ivry, que nous avons donné ci-devant.

Alléré. — La terre et seigneurie d'Alléré était située à un quart de lieue du chef-lieu de la commanderie, entre Ivry et Neuville-Bosc. Son domaine consistait en une maison seigneuriale avec basse-cour, se trouvant dans un enclos de huit arpents de terre, aboutissant à la grande rue, et longeant le chemin qui conduisait à Neuville-Bosc. Il y avait de plus une soixantaine d'arpents de terre à labour.

Jean, seigneur d'Alléré, par des lettres de l'official de Rouen, du mois d'octobre 1285, avait donné aux commandeur et frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Ivry, tout ce qu'il possédait à Alléré, *in villa de Allerio*, en biens immeubles, cens, champart, et la douzième partie de la communauté d'Alléré. De son côté, son père, Raoul d'Alléré, leur avait également donné au mois de décembre de la même année, tout ce qu'il avait à Alléré et à Crennes, *in villa de Allerio et de Crana* [2], y compris son manoir, ses jardins, 33 arpents de terre arable, et la moitié de la communauté d'Alléré avec cinq fiefs [3].

Mais longtemps avant l'époque dont nous parlons, les Templiers avaient déjà des possessions à Alléré. Ils y possédaient le bois de Chenaie, *nemus de Cheneio*, entre *Ivri et Aleroi*, qu'ils avaient acheté en 1260 et 1261, de Raoul d'Alléré, et d'un nommé Pierre Josse [4].

1. Arch. nat. S 4990, Suppl. n° 8. — 2. Crennes, commune de Neuville-Bosc (Oise), arr. Beauvais, cant. Meru. — 3. Arch. nat. S 4988, Suppl. n° 39. Cart. d'Ivry. — 4. Id., id. n°s 38 et 15.

Digitized by Google

Le Commandeur avait à Alléré la haute, moyenne et basse justice, et recevait chaque année, dix livres de cens de ceux qui restaient encore en possession d'une partie de la seigneurie. Ceux-là étaient Pierre et Charles d'Alléré ; et comme ils se refusaient en 1588, au paiement de leur cens, une sentence des requêtes du palais, confirmée par un arrêt du parlement de Paris, les condamna à continuer de payer ce qu'ils devaient à la commanderie. Mais en 1632, pour éviter de nouvelles difficultés, le chevalier de Villegagnon, commandeur d'Ivry, racheta les droits et parts des co-propriétaires de la seigneurie, de manière à rester seul seigneur et haut-justicier d'Alléré.

La terre d'Alléré rapportait, en 1757, 190 livres ; et en 1782, 600 livres.

La Landelle [1]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital, à trois lieues de Beauvais. La maison de La Landelle était fort ancienne, car elle existait en 1168, alors que Hugues, doyen de l'église de Beauvais, par une charte de cette date, déclarait que devant lui s'était présenté Hugues d'Ailly, *de Alliaco*, qui avait dit avoir donné à l'Hôpital de la maison de La Landelle, *Hospitali domûs de Landella,* une maison qu'il possédait à Beauvais au Dellier, *in Dellerio*, près de l'église de S[t]-Hyppolite; et que du consentement de sa femme, il en avait fait don, par l'entremise de l'évêque, à frère Guillaume, alors commandeur de La Landelle. Celui-ci, de son côté, avait admis le donateur et sa femme à participer aux bienfaits spirituels de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, et leur avait remis de l'aumône de l'Hôpital, sept livres de monnaie de Beauvais [2].

La maison de La Landelle était située près de l'église du lieu, dont la cure était à la présentation du Commandeur. Celui-ci avait à La Landelle toute justice et seigneurie, droits de cens et de champart, une rente d'un muid de blé sur le moulin de Lessier, près de Clermont [3]; et une autre de 24 setiers, faisant un muid de vin sur la terre de Berville [4].

1. La Landelle (Oise), arrond. Beauvais, cant. Le Coudray-Saint-Germer. — 2. Archiv. nat. S 4994, Suppl. n° 4. — 3. Clermont (Oise), chef-lieu d'arrond. — 4. Berville-en-Vexin (Seine-et-Oise), arr. Pontoise, cant. Marines.

Digitized by Google

Il appartenait encore au Commandeur le patronage de la cure de Chepoix [1], qui était à sa nomination, et dont il jouissait d'une partie de la dime.

En 1373, la commanderie de La Landelle avait pour membre : la maison de Campeaux, qui en fut détachée plus tard pour être adjointe, comme nous le verrons, à la commanderie de Villedieu-la-Montagne.

Le revenu de La Landelle qui n'était, en 1373, que de 113 livres 6 sols 4 deniers ; et en 1495, de 145 livres, s'élevait en 1757, à 850 livres ; et en 1783, à 1,400 livres.

MESSELAN [2]. — La maison de Messelan a été sous les Templiers le chef-lieu d'une commanderie. Elle était située sur le chemin de Frouville à Amblainville. Plus tard, les Hospitaliers en firent un membre de la commanderie de Sommereux jusqu'au XVIIe siècle, où on l'en détacha pour la réunir à la commanderie d'Ivry.

On ne sait rien sur la fondation de cette maison qui existait en 1245. car on trouve encore une charte de cette année-là, de l'official de Beauvais, portant vente au profit des frères du Temple, par Gérard Scoup de Messelan, de la paroisse de *Frovile*, de deux pièces de terre, dont une située au-dessous du clos de la maison des dits frères à Messelan, *infra clausuram domus dictorum fratrum apud Messerant* [3].

De 1246 à 1257, nous voyons les Templiers continuer leurs acquisitions de terres à Messelan, aux lieux dits : à la Vallée de *Messerant*, à la Vallée *Maluestevin*, au Champ-Fereus, snr le Pré, à la Carrière, sur le Mont, en la Bruière, etc.[4]

D'après le *Livre-Vert*, le domaine de Messelan comprenait, en 1373, 60 arpents de terre arable, 13 arpents de pré et 5 arpents de vigne. avec un moulin à eau et quelques cens et rentes seigneuriales. Le tout était alors « baillé à ferme à un homme séculier, parmy la » somme de LIIII florins d'or au franc, et un millier de tuille qu'il » devoit rendre par chascun an à ladite maison de Messelant, en

1. Chepoix (Oise), arr. Clermont, cant. Breteuil. — 2. Messelan, commune de Frouville (Seine-et-Oise), arr. Pontoise, cant. L'Isle-Adam. — 3. Arch. nat. S 4993, Suppl. n° 24. — 4. Id. S 4992, Suppl. n°s 9 à 14.

Digitized by Google

» devant recevoir les frères et les conduire à ses couts, et autres
» passans selon la puissance de la maison. »

En 1472, le Commandeur renouvelait bail à un nommé Noël Perrin et à sa femme, de la maison de Messelan, pour 29 ans, au fermage de six livres, « attendu que ledit Perrin et sa femme se sont bien » comportés dans la maison et cense de *Messelen*, qu'ils ont tout faict » pour la relever de ses ruines, qu'ils ont refaict ung petit oratoire » qui estoit là où ils servent Dieu par très-grande dévotion et comme » leur intention est de refaire ung petit molin qui y souloit estre ; » confiant en leur loyauté et preudomye, » le Commandeur leur loue la maison et les terres, sous la réserve des droits de justice et de seigneurie, d'une chambre dans la maison, pour y loger lorsqu'il viendrait à Messelan, et d'une écurie pour son cheval [1].

Le revenu de Messelan était, en 1757, de 950 livres ; et en 1783, de 1,800 livres.

Bernes [2]. — La maison de Bernes, avant d'être réunie à la baillie d'Ivry, avait été un membre de la commanderie de Messelan. A la fin du XIIIe siècle, elle était une des cinq maisons de l'Ordre du Temple, qui existaient alors dans le comté de Beaumont-sur-Oise. Cela résulte d'une charte du roi Philippe IV, datée de Breteuil au mois de septembre 1291, par laquelle ce monarque amortit aux religieux hommes, trésorier et frères de la maison de la chevalerie du Temple, toutes les acquisitions qu'ils avaient faites en ses fiefs et arrière-fiefs de la châtellenie de Beaumont, pour leurs maisons de *Baerne*, Bernes, de *Joy*, Jouy-le-Comte [3], de *Boolines*, Baillon [4], de *Beelay*, Bellay-en-Thelle [5], et du Mesnil-St-Denis [6].

Nous trouvons en 1237, les Templiers en possession à Bernes, de quelques terres qu'un seigneur du lieu, Adam de *Baerne*, leur avait vendues. Leur installation dans ce village ne nous est connue que plusieurs années après ; en 1250, par deux chartes de deux bour-

1. Arch. nat. S 4992, Suppl. n° 15. — 2. Bernes (Seine-et-Oise), arr. Pontoise, cant. L'Isle-Adam. — 3. Voyez ci-devant la maison de Jouy-le-Comte, membre de la Commanderie de Louvières. — 4. Baillon, au nord de Viarmes (Seine-et-Oise), près de l'ancienne abbaye de Royaumont; carte de Cassini. — 5. Bellay, membre de la Commanderie de Louvières. — 6. Le Mesnil-Saint-Denis (Oise), arr. Senlis, cant. Neuilly-en-Thelle.

Digitized by Google

geois de Beaumont : Guillaume Mancion et Pierre Ascelin, portant vente aux frères de la chevalerie du Temple de Bernes, *fratribus militie Templi de Baernia*, de deux arpents de terre aux lieux dits les Agets, *Agetis*, et derrière les plantes de Jouy, au territoire de *Baerne* [1].

En 1256, Pierre de Triangle cédait aux Templiers de Bernes, pour le prix de 21 livres parisis, huit muids de vin à prendre tous les ans sur les droits d'issue du pressoir de Bernes et de Bruyères [2], village voisin, tenu en fief d'Enguerran de Triangle, son oncle. Deux années plus tard, c'est-à-dire en 1258, le même Pierre de Triangle engageait entre les mains des Templiers sa terre de Bruyères, pour une somme de 120 livres parisis que lui avait prêtée le Grand-Maître du Temple [3].

La même année, un autre seigneur, nommé Jean le Charmeur, *Johanes dictus Charmator*, leur vendait un fief relevant de Jean de la Roche-Guyon, *de Rupe Guidonis*, consistant en droits de cens et de champart, et notamment en douze journaux de terre arable à Bernes, *apud Bahernam*, au lieu dit *le Luat*, cinq journaux à *la Couturelle*, une maison devant l'église, etc.[4] De ce fief, en relevait un autre, appartenant en 1259, à Marguerite la Boursière, *Burseria*, qui en fit la cession la même année, avec d'autres biens aux Templiers [5].

Un autre fief plus important, nommé le fief de *Thyboville*, relevait au XIIIe siècle du Temple de Bernes. Il consistait en terres et censives à Bernes, à Chambly et à Beaumont. Il appartenait à Robert, sire de Thybouville, en 1282, au moment où celui-ci le céda aux Templiers. Comme ce fief relevait de Guy, seigneur de la Roche-Guyon, ce dernier leur en accorda l'amortissement en 1281, en les dispensant de tout hommage [6].

Pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, beaucoup d'acquisitions avaient été faites par les Templiers dans le comté de Beaumont, appartenant alors à Pierre de Chambly, chevalier, chambellan du Roi, et à Jeanne, sa femme. Le comte et la comtesse de Beaumont se plaignaient, en 1291, de ce que ces acquisitions avaient eu lieu à

1. Arch. nat. S 4993, Suppl. nos 38 et 39. — 2. Bruyères (Seine-et-Oise), cant. L'Isle-Adam. — 3. Arch. nat. S 4993, nos 41 et 53. — 4. Id., id. n° 48. — 5. Id., id. n° 27. — 6. Id., id. nos 4 et 57.

Digitized by Google

leur insu, et sans l'acquit des droits de relief. Les Templiers proposèrent une transaction ; et moyennant une somme de 2,000 livres qu'ils payèrent à Pierre de Chambly, ils furent absous de leur négligence, et purent jouir paisiblement de leurs biens [1].

La maison de Bernes était bâtie dans un enclos de quatre arpents de terre, qui se trouvait entre la grande rue du village et le chemin de Chambly à Boran. Elle comptait 120 arpents environ de terre qui étaient affermés avec les droits de justice et de seigneurie, en 1757, 2,000 livres ; et en 1782, 3,300 livres.

Le Mesnil-Saint-Denis. — La maison du Temple du Mesnil-Saint-Denis, située à un quart de lieue au nord de celle de Bernes, n'est connue que par la charte de Philippe IV, roi de France, de l'année 1291, que nous avons rappelée plus haut.

Cependant nous avons trouvé qu'une partie des terres qui dépendaient de cette maison, avait été donnée en 1266, par Jean de Frocourt aux frères du Temple, du consentement de Pierre et de Gervais de Fresnoy-en-Thelle, chevaliers, dans le fief desquels ces terres se trouvaient situées. Elles comprenaient 23 arpents en plusieurs pièces, aux lieux dits : *à Codrel*, à la Pointe-Lambert, aux Néfliers, à la Fosse-Laurent-Caille, au Marais, à la Haie du seigneur Renaut, entre les deux Ormeaux, etc. Cette donation comprenait en outre quelques cens et rentes seigneuriales au Mesnil, et un droit de champart sur quarante journaux de terre à *Baudoval* [2].

La maison du Mesnil-St-Denis n'existait plus au xive siècle, car le *Livre-Vert* n'en fait pas mention. Les terres et les droits seigneuriaux avaient été réunis à la maison de Bernes.

Baillon. — Le château de Baillon, situé sur la Thève, un des affluents de l'Oise, entre le Lys et la Morlaye, et à une petite lieue de Viarmes, était un fief qui relevait du Roi à la fin du xiiie siècle, et appartenait alors à Pierre de Chambly, comte de Beaumont et sire de Viarmes. Les Templiers le tenaient en arrière-fief de ce dernier.

Philippe IV, par ses lettres du mois d'août 1290, et Pierre de Chambly, par les siennes du mois de septembre 1291, accordèrent

1. Arch. nat. S 4993, Suppl. n° 1. — 2. Id., id. n° 16.

tout amortissement aux Templiers pour leur maison de Baillon, *pro domo de Bolinis*, les terres, la justice, et les autres dépendances qu'elle comportait [1].

Nous ignorons si, à la chute des Templiers, le fief de Baillon passa en la possession des Hospitaliers. Rien n'en fait mention ; et il n'est plus question de cette maison au XIVe siècle.

COMPIÈGNE. — On prétend que les Templiers s'établirent dans cette ville, de 1188 à 1200 ; et que c'est sur des terrains donnés par les religieux de l'abbaye de St-Corneille, qu'ils élevèrent une église et une maison, dont parle une charte de Philippe-Auguste, de l'année 1212 [2].

Tout ce que nous savons, c'est que les Templiers étaient à Compiègne au commencement du XIIIe siècle. Il paraît qu'ils possédaient des vignes aux environs de cette ville. L'abbé de St-Corneille voulut exiger d'eux un droit de rouage et de forage pour le transport et la vente de leurs vins. Il prétendait que ce droit lui était dû, à cause de sa seigneurie dans la ville, et qu'il le percevait sur tout le monde religieux et séculier, pour l'entretien de la chaussée et celui des poids et mesures dont on avait coutume de se servir.

Pour se soustraire à cette obligation, les Templiers répondaient qu'en considération des grands services qu'ils rendaient à la cause de la religion en Terre-Sainte, ils avaient été affranchis par priviléges de nos rois et des papes, des contributions de la nature de celle qu'on leur réclamait. L'affaire s'envenima tellement qu'on dut avoir recours au Saint-Siége pour l'apaiser ; et une bulle du pape Innocent III, du 4e jour des calendes d'avril de la onzième année de son pontificat, c'est-à-dire du 29 mars 1216, en se conformant à l'indult de ses prédécesseurs, déclara les Templiers exempts de cet impôt [3].

La maison du Temple de Compiègne était située dans la rue Notre-Dame, qu'on a nommée depuis la Grande-Rue. Il y avait une autre maison, près de l'église de St-Clément, que les Templiers cédèrent,

1. Arch. nat. S 4993, Suppl. nos 21 et 1. — 2. Précis statistique sur le cant. de Compiègne (Oise), extrait de l'Annuaire de 1850, page 116. — 3. Arch. nat. S 4994, Suppl. no 1.

Digitized by Google

en 1253, à la ville, avec des cens ou rentes sur plusieurs maisons et héritages, situés vers la porte de Soissons, moyennant une rente annuelle de quinze livres. Les habitants de Compiègne voulurent se soustraire au paiement de cette redevance, lorsque les Hospitaliers succédèrent aux Templiers ; mais une sentence des requêtes du palais du Roi, du 21 juillet 1470, les condamna à en continuer le paiement à l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem [1].

La maison du Temple se composait de deux corps de bâtiment séparés par une grande cour, au milieu de laquelle se trouvait une chapelle dédiée au XIVe siècle à saint Jean-Baptiste. Cette maison servait habituellement de résidence, pendant le XVe siècle, au commandeur d'Ivry; mais plus tard, c'est-à-dire au XVIIe siècle, elle fut louée au Roi pour le service de son château.

Lorsqu'en 1733, on construisit le pont sur l'Oise, on dut, pour en dégager les abords, démolir plusieurs maisons et une partie de celle du Temple, du côté de la grande rue. Les Hospitaliers reçurent, à cette occasion, une indemnité de 1757 livres.

Le Temple de Compiègne possédait un certain nombre de terres et de prés à Choisy-au-Bac, à Coudun, à Bienville, à Venette, à Jaux, et autres villages environnants.

Jusqu'au XVe siècle, la maison de Compiègne porta le titre de Commanderie. Elle avait un membre à Clairoy, à une demi-lieue de la ville, qui consistait en deux moulins : l'un à blé, et l'autre à tan, sur la rivière d'Aronde, avec 12 mines de pré et 99 mines de terre labourable, plus un bois qu'on nommait l'*Écureuil*.

Le revenu de la commanderie qui, en 1495, était de 117 livres 13 sols, s'élevait en 1757, à 4,100 livres; et en 1783, à 6,000 livres.

GANDICOURT. — La terre et seigneurie de Gandicourt était située à Belle-Eglise [2], au diocèse de Beauvais. Elle est une des dernières acquisitions que les Templiers firent avant la suppression de leur Ordre. Cette terre appartenait à la fin du XIIIe siècle, à Oudart de Chambly, seigneur de Gandeluz. Des lettres du roi Philippe, du mois de janvier de l'année 1300, accordèrent aux commandeur et

1. Arch. nat. S 4994. Suppl. n° 3. — 2. Belle-Église (Oise), arr. Senlis, cant. Neuilly-en-Thelle.

Digitized by Google

frères de la chevalerie du Temple de Sommereux, l'amortissement de la vente à eux faite par le seigneur Oudart et Jeanne de Villarceaux, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient en la ville de Gandicourt, paroisse de Belle-Eglise, *in villa de Gondencourt parochie de Bella Ecclesia*, au diocèse de Beauvais, en terres, vignes, bois, champart, cens et rentes seigneuriales, et qui formait la terre et seigneurie de Gandicourt avec les fiefs qui en dépendaient, savoir : le fief de Saint-Pol, le fief Butard, et le fief Houder ou Houdar [1].

La terre de Gandicourt, qui faisait d'abord partie de la commanderie de Sommereux, fut réunie au XVIe siècle à celle d'Ivry, dont elle était moins éloignée.

Il y avait dans la cour de la maison de Gandicourt une chapelle dédiée à saint Sébastien, où le curé de Belle-Eglise disait la messe un jour par semaine, et à qui le commandeur d'Ivry donnait pour cela, au siècle dernier, 36 livres par an.

Le domaine de Gandicourt, qui ne comptait qu'un petit nombre de terres (24 arpents), rapportait, avec les droits de justice et de seigneurie, en 1757, 527 liv.; et en 1783, 850 liv.

Le revenu général de la commanderie d'Ivry et de ses membres était, en 1583, de 3,900 liv.; en 1659, de 5,400 liv.; en 1739, de 13,000 liv.; en 1757, de 16,084 liv.; et en 1783, de 24,880 liv.

Noms des Commandeurs d'Ivry-le-Temple.

1325. Frère Jean Pilon.
1356. Fr. Jean Bertrand.
1372. Fr. Jean Dubois.
1375. Fr. Jean Dujardin.
1386. Le chevalier Guillaume de Munte.
1396. Le chev. Pierre du Poule.
1398. Le chev. Robert de Poissy.
1409. Fr. Jean Michel.
1424. Fr. Richard Couse.
1469. Le chev. Sarazin de Fay.

1. Arch. nat. S 4992, Suppl. n° 3.

Digitized by Google

1475. Le chev. Robert de Franquelance.
1485. Le chev. Gilles de Fay, dit Sarazin.
1506. Le chev. Jean de Hestrus.
1512. Le chev. Jacques de Ste-Marie.
1526. Le chev. Jacques de Vignacourt.
1537. Le chev. Jacques d'Arquembourg.
1540. Le chev. Sébastien d'Argillières, *alias* d'Arzillières.
1563. Le chev. Michel de Sèvre.
1569. Le chev. Louis de Mailloc.
1572. Le chev. Jacques d'Arquembourg.
1579. Le chev. Juvenal de Launoy, dit de Monlinon.
1594. Le chev. Gédéon de Joigny, dit de Bellebrune.
1614. Le chev. Charles de Gaillarbois-Marconville.
1619. Le chev. Gabriel de Morainvillers, s^r d'Orgeville.
1623. Le chev. Pierre Durant de Villegagnon.
1642. Le chev. François de Courcelle, dit de Rouvray.
1661. Le chev. Charles du Val de Couppeauville.
1673. Le chev. Charles Cauchon d'Avise.
1684. Le chev. Antoine des Friches-Brasseuse.
1689. Le chev. Jean de Macranny.
1695. Le chev. Jacques de Fleurigny La Vallière.
1699. Le chev. François du Moncel de Martinvast.
1713. Le chev. Pierre de Froullay.
1739. Le chev. Louis-Armand de Poussemotte de Graville.
1759. Le chev. Henri-Paul de la Luzerne de Beuzeville.
1770. Le chev. Charles-Marie de Guines.
1786. Le chev. Charles-Louis-Edouard du Tillet, maréchal-de-camps des armées du Roi.

Anciens Commandeurs de La Landelle.

1357. Le chev. Henri de Rochetaillée.
1370. Le chev. Nicole d'Andelou.
1371. Le chev. Jean de Fontaines.
1375. Frère Jean Dujardin.
1381. Le chev. Guillaume du Poule.
1413. Fr. Noel Lentequin.

Digitized by Google

1422. Fr. Jean le Dangereux.
1457. Fr. Guillaume le Cauchois.

Anciens Commandeurs de Messelan.

1356. Fr. Gérard Dufour.
1373. Le chev. Aubert de Clacy.
1385. Le chev. Pierre de Provins.
1402. Fr. Gilbert Pouchet.

Anciens Commandeurs de Compiègne.

1357. Fr. Pierre Lancelot.
1373. Le chev. Pierre du Poule.
1415. Fr. Nicole Suynet.
1420. Fr. Guy Coquelet.
1450. Fr. Laurent Larchebry.
1457. Fr. Nicole de Beaurain.
1469. Le chev. Sarazin de Fay.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE CHANU.

Membres : *Heurgeville,* — Prunay, ancienne commanderie, — Fontaine-la-Cado, id., — La Haie-du-Val-Saint-Denis, ancienne commanderie.
Noms des Commandeurs.

Lorsque les Hospitaliers prirent possession de la commanderie du Temple de Chanu [1], on n'y comptait qu'un seul membre : la maison d'Heurgeville. C'est pour en augmenter les revenus qu'ils y ajoutèrent, au XIVe siècle, la commanderie de Prunay; et au XVIe, celles de la Haie du Val-St-Denis et de Fontaine-la-Cado, appelée depuis Fontaine-Heudebourg.

De ces quatre commanderies réunies en une seule, Chanu reste toujours le chef-lieu de baillie. En 1763, le Commandeur, qui était alors le chevalier de Guines de Bonnières, dans une requête présentée au Roi, pour obtenir des lettres de terrier, se plaignait de la disparution de beaucoup de titres de sa commanderie, et jugeait nécessaire, pour parer à cet inconvénient, de faire reconnaître par ses vassaux les cens et rentes seigneuriales qu'ils lui devaient.

Cela peut expliquer l'absence de documents anciens sur le Temple de Chanu et ses dépendances. Le *Livre-Vert* nous fait connaître le revenu de cette maison en 1373. Il n'était que de vingt livres seize

1. Chanu, commune de Villiers-en-Desœuvre (Eure), arrond. Evreux, cant. Pacy-sur-Eure.

Digitized by Google

sols huit deniers, à cause de l'état de ruines où la guerre avait plongé la commanderie. Les 160 arpents de terre qui formaient le domaine de Chanu ne rapportaient alors que huit livres. « A la » maison de Chanu, appartient deux charrues de terre labourable, » pour chascun arpent, XII deniers parisis, de quoy il y a VIII^xx, » ainsi valent VIII livres. »

Ces terres étaient situées sur les territoires de Villiers-en-Desœuvre et de Bueil [1], et avaient été acquises en partie par les Templiers dans la première moitié du XIIIe siècle. Nous avons trouvé des lettres de Robert, seigneur de Bueil, du mois d'avril 1239, qui confirmaient et amortissaient la vente faite par Jean des Essarts, chevalier, aux Templiers, pour le prix de 173 livres parisis, de quarante-trois journaux et un quartier de *terre à semence*, au territoire de Bueil, *in territorio de Bouol*, aux lieux dits : à la Couture, près du bois d'Halencourt, à la Couture-de-Villiers, à la Pierre-Tournante, à la Grande-Couture, derrière l'église de Villiers, *retro monasterium de Vylers*, à la Couture de la Croix-Bejet, et à la Couturelle de Mesler [2].

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Audit » lieu de Chanu, y a une chappelle fondée de Nostre Dame du » Temple, chargée de trois messes par semaine. Auprès de la chap- » pelle et dedens le villaige, est la maison de la commanderie qui a » été refaicte à neuf par le commandeur actuel, frère Nicole Lou- » chart, chappelain.

» En ladite maison, le Commandeur a toute justice, et pareille- » ment sur le villaige où sont environ XXXVI feuz, tous justiciables » et subjects de la commanderie et justice levée. »

Le Commandeur était seul seigneur temporel et spirituel de Chanu. Il avait le patronage et la collation de la cure du lieu, comme aussi des cures de Saint-Illiers-le-Bois [3] et de Brecourt [4].

Deux fiefs relevaient de la seigneurie de Chanu : le fief de *Hallot* [5], appartenant en 1764 à Charles de Bence, chanoine d'Evreux, Jean-Baptiste de Bence, curé de Serez, son frère, et autres, et comprenant une maison avec des terres sur le chemin d'Heurgeville à Lommoye.

1. Bueil (Eure), arr. Évreux, cant. Pacy-sur-Eure. — 2. Arch. nat. S 4987, Suppl. n° 6. — 3. St-Illiers-le-Bois (Seine-et-Oise), arr. Mantes, cant. Bonnières. — 4. Brecourt, commune de Douains (Eure), arrond. Évreux, cant. Vernon. — 5. Hallot, commune de Villiers-en-Desœuvre.

Digitized by Google

Le second fief, nommé le fief *Bataille*, s'étendait dans les paroisses de Chanu, Villiers, St-Chéron et Bueil, avec droit de basse justice sur les vassaux tenant héritages, droits de cens, champart, etc. Il appartenait en 1763, à Louis-Antoine-François Doublet, chevalier, seigneur de Lorey, St-Chéron et Villegats.

La maison de la commanderie était située le long du chemin de Vernon à Dreux. Elle avait deux moulins sur un petit étang : l'un appelé le Moulin d'en bas ; et le second, le Moulin d'en haut, avec logement pour le meunier, et vingt arpents de terre.

Les terres de Chanu, au nombre de 80 arpents, étaient affermées en 1581, 100 livres, à raison de 25 sols l'arpent. Le revenu de tout le domaine, avec les droits de justice et de seigneurie, était en 1624, de 1,100 liv.; en 1725, de 1,200 liv.; en 1783, de 2,800 liv.

Heurgeville. — A une demi-lieue nord-est de Chanu sur la carte de Cassini. C'était, dès l'origine, une dépendance de la commanderie. Il se trouvait là une grange dimeresse qui servait au Commandeur, pour renfermer une grande partie de ses récoltes. Comme à Chanu, le Commandeur avait à Heurgeville toute justice et seigneurie, avec le patronage et la collation de la cure.

Voici, d'après le *Livre-Vert*, l'état des biens et revenus du domaine d'Heurgeville :

« IIII^{XX} arpens de terre arable à XII den. l'arp. IIII liv. t.

» XXVIII chappons à XVI den. chascun ; III poucins à VIII den. le » poucin ; V^{C} eufs à II s. le cent. XLVIII s. X d. p.

» X setiers et II boisseaux d'avoine à IIII s. le set. XL s. IX d. t.

» II mines I boisseau de blé à IIII s. le set. IIII s. IIII d.

» II muis et demi de grains de dismes. V liv. t.

» III barilz de vin de disme à *Hurgeville*. XXX s. t.

» Sur l'esglise de *St-Yllier*-le-Bois, chascun an. XX s. t.

» Sur la paroisse de *Buel*, de rente, argent et chappons. IX liv. » XIIII s.

» IIII muis de vin de disme, le mui LX s., valent XII liv. t.

» II arpens et demi de vigne par an. V frans.

» En la ville de *Gadencourt* [1], en rentes. LI s. t.

1. Gadencourt (Eure), arr. Évreux, cant. Pacy-sur-Eure.

Digitized by Google

» XI arpens de prez, chascun arpent VIII s., valent par an, V frans.
» Sur la ville de *Passeel*[1], disme et champart, III liv. t. IIII s.
» En la ville de *Brecourt*, rentes, dimes et champart. III liv. t. XIIII s.
» En la ville de *Vernon*[2], rentes et dîmes. XII liv. II s. IX d.
» En la ville de *Gamilly*[3], II arpens de vigne. LX s.
» En la ville de *Selvre*, rentes. XVII s. VIII d.
» A *la Chaussée d'Iwri*[4], en deniers. XXVIII s. VI d. t.
» En la ville de *Lommoye*, en grains. VIII s. t.
» Les arbres portant fruits en la baillie. XXXII s.
» Somme de la valeur en revenu de ladite maison. IIIIXXXVIII liv.
» VI s. VI d. t. »

La maison et la grange dîmeresse d'Heurgeville furent détruites pendant les guerres du XVe siècle; et les terres furent alors réunies avec les droits seigneuriaux, au domaine de Chanu.

PRUNAY[5]. — Ancienne commanderie du Temple, d'après le *Livre-Vert*. Elle existait à la fin du XIIe siècle. Des lettres de R., évêque de Chartres, du 15 février 1189, portent que, d'après l'écrit authentique de Simon d'Anet, *de Aneto*, qu'il a eu entre ses mains et qu'il a lu, il résulte que le seigneur Simon, du consentement de sa femme Isabelle et de ses enfants, a donné, pour le repos et le salut de leurs âmes, aux frères de la chevalerie du Temple, la ville de Prunay, *villam de Pruneio*, avec tout ce qu'il y possédait, en terres, bois, justice et seigneurie, à la charge et sous la condition expresse que les Templiers serviraient à la dame Isabelle, une rente viagère de trente livres par an, jusqu'au jour de son décès[6].

Le manoir seigneurial de Prunay, situé tout le long du chemin conduisant à Orgerus, comprenait l'habitation du Commandeur, une chapelle qui fut d'abord dédiée à Notre-Dame du Temple, et ensuite à Ste-Marguerite, avec une ferme auprès; le tout renfermé dans un parc de dix arpents de terre.

Il en dépendait 150 arpents de labour, et un bois de 188 arpents touchant à la ferme.

1. Pacel, commune de Pacy-sur-Eure. — 2. Vernon (Eure), arr. Évreux. — 3. Gamilly, commune de Vernon. — 4. La Chaussée-d'Ivry (Eure-et-Loir). arr. Dreux, cant. Anet. — 5. Prunay-le-Temple (Seine-et-Oise), arr. Mantes, cant. Houdan. — 6. Arch. nat. S 4986, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

« En la maison du Temple de Prunay et en tout le villaige qui est » de XL feuz, le Commandeur a toute jurisdicion et justice levée. » (Visite de 1495.)

La commanderie avait la dime de Prunay, qu'elle partageait toutefois avec le curé du lieu et les religieux Bénédictins de Coulours. Elle jouissait également d'une partie de celle de Boutigny, de cens et de rentes foncières à Prunay, à Orvillers, à Richebourg, etc.

Elle possédait encore quatre fiefs, composés de censives et de redevances seigneuriales sur divers territoires rapprochés de Prunay:

Le fief de *Clermont*, à Boinvilliers [1], au chemin de Paris, et près de celui conduisant de Boinvilliers à Villette;

Le fief de *Renonville*, à Saulx [2] et Richebourg, sur le chemin de Guignonville à Houdan;

Le fief d'*Arnouville* [3], au chemin de Boinville, et le fief d'*Epone* [4], près du chemin conduisant à Villaine;

Un autre fief mouvait aussi de la seigneurie de Prunay. Ce fief, qu'on appelait le fief de *Druchamp* [5], se composait d'une maison et de 40 arpents de terre, situés au chemin qui conduisait de la maison de la commanderie à Allerville. Il appartenait, en 1763, à la veuve d'Alexis Lallemand de Wacqueline, marquise de Goupillères.

Le revenu de la commanderie de Prunay était, en 1373, de 105 livres tournois. La maison et tous les bâtiments qui en dépendaient avaient été brûlés; et on estimait alors à 1,200 francs d'or la somme nécessaire pour les reconstruire.

En 1581, ce revenu était de 313 liv. 15 sols; en 1717, de 1,475 liv.; en 1767, de 2,200 liv.; et en 1783, de 4,000 livres.

FONTAINE-LA-CADO. — C'est le nom que cette commanderie du Temple portait au XIVe siècle. Depuis, on l'a nommée plus communément Commanderie de Fontaine-Heudebourg [6]. Les biens et revenus de cet établissement sont ainsi rapportés dans le *Livre-Vert*, pour l'année 1373:

« Rentes en argent à divers termes, par an. XXXII liv. XV s. IIII d.

» Le revenu de l'eaue, chascun an. XXX s.

1. Boinvilliers (Seine-et-Oise), arr. et cant. Mantes. — 2. Saulx, commune de Richebourg (id.), arr. Mantes. — 3. Arnouville (id.), arr. et cant. Mantes. — 4. Épone (id.), id. — 5. Druchamp, à dix minutes sud-est de Prunay; carte de Cassini. — 6. Fontaine-Heudebourg (Eure), arr. Louviers, cant. Gaillon.

Digitized by Google

» L'erbe du grand et du petit vivier. xxii s.

» xv acres de terre, à ii s. l'acre, val. xxx s.

» v acres de pré, à xxiiii s. l'acre. vi liv.

» Acre et demi de vigne, à xiii s. iiii d. l'acre. xx s.

» La jurisdicion dudit lieu n'est de nulle valeur, pour ce qu'elle » couste autant à garder comme elle vault. Néant.

» xv acres de bois, de quoy il fault pour ardoir à l'ostel un acre, » et les aultres xiv acres tournent au profit de M. le Prieur de France.

» lxxvi chappons, à ii s. le chappon, val. vii liv. xii s.

» xi gelines, à xviii den. la geline, val. xvi s.

» vii setiers de grain, à xii s. t. le set., valent iiii liv. iiii s.

» Le pressouer dudit lieu vault xx s. t.

» vi^{xx} x eufs, ii eufs à i den., val. v s. v den.

» Ventes et reliefs, xxiiii s.

» Somme de la valeur en revenu. lx liv. ii s. x den. t.

» Charges de la maison :

» Responcion. xix liv.

» Réparations aux maisons. x liv.

» Nécessitez et vivre du Commandeur. xxx liv.

» Somme. lx liv.

» Reliquat. ii s. x d. »

Le Commandeur avait, dans sa seigneurie de Fontaine, toute justice, haute, moyenne et basse.

» Au villaige dudit Fontaine, a environ xxv feuz, hommes de la » religion, justiciables à toute jurisdicion. » (Visite de 1495.)

Le domaine de Fontaine comptait une soixantaine d'arpents de terre, et un moulin sur la rivière d'Eure.

Il n'y avait pas de chapelle dans la maison.

Le revenu de Fontaine était, en 1581, de 200 liv.; en 1628, de 450 liv. tournois; en 1757, de 870 liv.; et en 1783, de 1,400 liv.

La Haie du Val-Saint-Denis. — Aussi nommée *le Val St-Denis* ou *Vaux-Denis*. C'était le nom donné à une ancienne commanderie du Temple, située à Bosc-Roger, commune du Plessis-Hébert[1]. On l'appela ensuite l'*Hôpital du Val-St-Denis*, du moment que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem y remplacèrent les Templiers. Sa

1. Le Plessis-Hébert (Eure), arr. Évreux, cant. Pacy-sur-Eure.

situation est indiquée sur la carte de Cassini, à dix minutes nord-est de l'église du Plessis.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief du Val-S[t]-Denis, lequel se composait d'une maison, d'une chapelle dédiée à saint Michel, et d'une soixantaine d'arpents de terre, situés le long du chemin d'Evreux.

Voici le revenu détaillé de ce domaine, d'après le *Livre-Vert*, en 1373:

« LX acres de terre, baillié chascun acre III sols, valent IX liv. t.

» IX arpens de pré, à XII s. l'arpent, val. CVIII s.

» IX quartiers de vinaige, à IIII s. le quartier. XXXVI s.

» XXV arpens de bois, de quoy fault pour l'usaige de la maison » I arpent chascun an; les aultres XXIIII arpens sont au proffict de » M. le Prieur. Mémoire.

» Les arbres portant fruits, valent XX s.

» La revenue de la chappelle. X s.

» Rentes en argent à divers termes. XI liv. X s.

» IX poucins, VIII pains de menaige, IIIxxX eufs, à VI den. le » poucin, V den. le pain et I den. pour II eufs, valent XI s. VII d.

» I setier de blé, III misnes de dîme et de champart, vault le set., » VIII s., et les III mines, VI sol. Somme. XIIII s. »

Les charges de la commanderie du Val-S[t]-Denis dépassaient de beaucoup son revenu. C'est pourquoi on la supprima, et on en réunit les biens à la commanderie de Chanu.

Le domaine du Val-S[t]-Denis, qui rapportait, en 1373, 30 livres tournois, s'élevait en 1783, à 1,450 livres.

Le revenu général de la commanderie de Chanu était, en 1581, de 2,700 liv.; en 1757, de 6,544 liv., et en 1783, de 12,750 liv.

Noms des Commandeurs de Chanu.

1356. Frère Pierre de Lapion.
1375. Fr. Robert Piel.
1391. Le chevalier Simon de Richaumont.
1413. Le chev. Henri de Bye.
1424. Fr. Gerard Christophe.
1460. Le chev. Nicole de Giresme, Grand-Prieur de France.
1491. Fr. Jehan Prévost.

Digitized by Google

1495. Fr. Nicole Louchart.
1525. Le chev. Claude de la Sangle.
1539. Le chev. Jehan de Vielz-Maison.
1556. Le chev. Nicolas de Feuguerolles.
1595. Le chev. Jean de Guyons.
1601. Le chev. Jean de Guernat.
1613. Le chev. Pierre de Vindax.
1628. Le chev. Jacob de Foyal d'Allonne.
1650. Le chev. Pierre des Guetz-de-la-Pottinière,
1662. Le chev. François de Brevillers de Coursans.
1672. Le chev. Albert de Roncherolles.
1697. Le chev. Ferdinand Olier de Nointel.
1701. Le chev. Eustache de Bernard d'Avernes.
1713. Le chev. Henri Perrau de St-Dié.
1715. Le chev. Guillaume de la Salle.
1726. Le chev. Hyacinthe du Glas d'Arency.
1731. Le chev. Christophe Ed. de Thumery-Boissise.
1740. Le chev. de Lancry de Prompleroy.
1742. Le chev. Pierre-Louis de Brévédent de Sahure.
1763. Le chev. Charles-Marie de Guines de Bonnières.
1767. Le chev. Charles-Claude de Rouvroy de St-Simon.
1781. Le chev. Antoine-Jérôme Tartarou de Moutiers.
1787. Le chev. François-Marie de Lombelon des Essarts.

Anciens Commandeurs de Fontaine.

1337. Le chev. Jehan de Gillocourt.
1373. Fr. Simon de la Fosse.
1374. Fr. Raoul de Quarrois.
1389. Fr. Richard Lelong.
1475. Le chev. David de Sarcus.
1477. Le chev. Louis de Garencières.
1495. Fr. Simon Charpentier.

Anciens Commandeurs de la Haie du Val-Saint-Denis.

1373. Fr. Gilles Praier, prêtre.
1477. Le chev. Louis de Garencières.
1495. Fr. Simon Charpentier.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE BOURGOULT.

Membres : *Le Mesnil-sous-Verclives,* — *Le Vert-Buisson,* — *Cahaignes,* — L'ancien Temple de VERNON, — L'ancien Temple du BOIS-HIBOU, — *Le Buisson-Hellouin,* — CAMPIGNY, anc. commanderie, — L'Hôpital de PONT-AUDEMER.
Noms des Commandeurs.

La commanderie de Bourgoult était située à une lieue des Andelys, sur la paroisse d'Harquency [1]. Quelques personnages ayant donné en ce lieu diverses parties de bois aux Templiers, ceux-ci les défrichèrent et y formèrent un établissement de leur Ordre.

Le premier de ces personnages était Robert Crespin, seigneur d'Harquency, qui, par ses lettres de l'année 1219, déclara que, par amour de Dieu et pour le salut de son âme, il avait donné aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, en pure aumône, soixante acres de terre, à la mesure de 24 pieds par perche, de son bois, situé dans la paroisse d'Harquency, au bois de Bourgoult, *in parochia de Arquenciaco*, *in bosco de Burgout*, à la mare *Huonet*, et à l'Epinaye, *ad Spinetum*.

Il ajouta à cette donation le droit d'herbage dans toute sa terre, champs ou bois, à l'exception de ses taillis, ainsi que le droit de panage pour les porcs des Templiers dans tous les lieux quelconques de son domaine.

1. Harquency (Eure), arr. et cant. des Andelys.

Digitized by Google

Il leur donna en outre un de ses hommes, Pierre de Vesly, avec son tènement à *Canteloa* [1], et la rente de dix sols qu'il lui payait tous les ans à Pâques [2].

Une autre donation fut faite au mois d'avril 1225, par Guillaume Crespin, neveu de Robert, par laquelle il concéda aux mêmes frères du Temple vingt acres de terres plantés de bois, tenant à ceux donnés par son oncle, et touchant aux terres des Verrières, *terris de Verrariis* [3].

Les Templiers avaient la faculté de labourer ces bois, et de les mettre en culture, à la condition que, s'ils usaient de ce droit, ils renonceraient à la rente d'un marc d'argent que le donateur leur payait chaque année, de l'aumône de son aïeul, le chambellan de Tancarville [4].

La maison de Bourgoult ne tarda pas à s'établir, car nous la trouvons mentionnée dans une charte du même Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, *de Danguto*, du mois de mars 1227, par laquelle celui-ci approuva et confirma aux frères de la maison du Temple de Bourgoult, *domûs Templi de Burgoud*, les donations faites ci-dessus par lui et par son oncle Robert Crespin [5].

Cela n'empêcha pas Guillaume de contester plus tard aux Templiers les droits d'herbage et de panage à eux concédés dans la donation de Robert. Mais enfin un accord s'établit entre eux en mai 1256, par lequel Guillaume leur reconnut ces droits dans tous ces bois, après la septième feuille, en exceptant toutefois les bois de *Lysors* [6] et de *Gisencourt* [7]. De plus, le dit Guillaume leur accorda l'exemption du péage et des coutumes de son travers de St-Clair [8], pour toutes les choses servant à leur usage [9].

La chapelle du Temple de Bourgoult venait d'être construite, lorsqu'une noble dame, du nom d'Asseline, veuve de Richard le Clozier de Longueville, donna au mois de juillet 1231, pour le service de la chapellenie de *Borgout*, un demi-muid de vin blanc à prendre chaque

1. Cantelou, entre Bourgoult et Harquency; carte de Cassini. — 2. Arch. nat. S 5194, Suppl. n° 20. — 3. Les Verrières, à l'ouest de Bourgoult; carte de Cassini. — 4. Arch. nat. S 5194, Suppl. n° 26. — 5. Id., id. n° 29. — 6. Lisors (Eure), arr. des Andelys, cant. Lyons-la-Forêt. — 7. Gisancourt, commune de Guerny (id.), arr. des Andelys, cant. Gisors. — 8. Saint-Clair, près de Gisancourt; carte de Cassini. — 9. Arch. nat. S 5886, Invent. des titres de Bourgoult.

Digitized by Google

année, au temps des vendanges, dans sa vigne des Closeaux, sur le territoire de *La Garennelle*[1].

Plusieurs acquisitions furent faites ensuite par les Templiers, en vue d'augmenter leur domaine de Bourgoult. Ils achetèrent en 1231, d'un nommé Godefroy Gobelin, toute la terre qu'il tenait d'eux, en la paroisse d'*Arquencie*, au territoire de *Thueis*, au milieu des terres appartenant au Temple[2]. Au mois de mai 1265, Jean Crespin, seigneur de Suzay, *de Seuseio*, leur cédait par voie d'échange, son bois de l'Epinaye, *nemus de Lespinei*, en la paroisse d'*Arquency*, contre des terres que les Templiers lui abandonnaient à Boisemont, village voisin[3].

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief de Bourgoult, et jouissait de toutes les dîmes de la paroisse d'Harquency. Son domaine consistait en une grande maison ou château, avec basse cour, et une chapelle dédiée sous les Templiers à Notre-Dame du Temple, et sous les Hospitaliers à saint Jean-Baptiste, dans laquelle on disait la messe trois jours la semaine.

Le manoir seigneurial comprenait un enclos de quatre acres, entouré de mur, et situé sur le chemin conduisant aux Andelys. Autour du manoir et de la ferme, se trouvaient 93 acres de terre en labour et plusieurs petits bois, nommés le *Bois-Clos* (6 acres), le Bois de *Fourneaux* (4 acres), le Bois de Bourgoult et de la *Vincelette* (22 acres), ainsi que le bois du *Vert-Buisson* (1 acre).

Le revenu de Bourgoult était, en 1526, de 160 livres tournois; en 1595, de 500 liv.; et en 1783, de 3,000 liv.

La commanderie comptait au nombre de ses membres: le domaine du Vert-Buisson, à Boisemont; le fief noble du Mesnil-sous-Verclives; le domaine de Cahaignes; la maison du Temple de Vernon; celle du Bois-Hibou, près de cette ville; et la terre et seigneurie du Buisson-Hellouin à Lisores.

Les Hospitaliers, en prenant possession de cette commanderie, voulurent en augmenter les revenus par l'adjonction d'une autre commanderie qu'ils avaient: l'Hôpital de Campigny, près de Pont-Audemer.

1. La Guernelle, à droite d'Harquency; carte de Cassini. Arch. nat. S 5192, Suppl. n° 12. — 2. Arch. nat. S 5194, Suppl. n° 18. — 3. Id., id. n° 16.

Digitized by Google

Le Mesnil-sous-Verclives[1]. — Ce fief noble fut acquis par les Templiers au commencement du XIIIe siècle, d'un seigneur du lieu, le chevalier Amaury de Verclives, *de Varcliva*. Par ses lettres du mois d'aout 1222, Amaury déclara avoir vendu aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, soixante acres de terre que lui avait cédés Eustache de Cleri, et qu'il tenait de Jean de Borrez, au Mesnil-sous-Verclives, *apud Mesnillum subtus Warcliviam*, en jardins, terres, hôtes, et en toutes autres choses dépendant de son fief[2].

Il y avait aussi une maison près du cimetière, qui fut détruite pendant les guerres du XVe siècle, comme il est dit dans la visite prieurale de 1495 : « Au Maisnil soubs Vacquélivre, soulloit avoir » une cense, où de présent n'a rien d'habitation, mais est toute par » terre depuis les guerres des Anglois. Touttefoiz encore, y sont » environ L acres de terres labourables, qui donnent de prouffit par » an, L mynes de froment et IIII d'avoinne. »

En 1594, les terres avec les droits seigneuriaux, étaient affermées le même prix. En 1633, leur revenu était de 66 mines de froment; en 1757, de 600 livres; et en 1783, de 1,000 livres.

Le Vert-Buisson. — C'était un petit domaine seigneurial, situé dans la paroisse de Boisemont[3], et où il n'y avait plus aucun bâtiment à la fin du XVIe siècle. Les Templiers l'avaient formé à l'aide de la donation que leur fit en 1226 Jean de Borrez, chevalier, de tout un bois qu'il possédait en la paroisse de Boisemont, *in parochia de Buesemunt*, au-delà du *Val de la Haie*, contigu à une terre, nommée *Champ-au-Bond*, et que les Templiers défrichèrent et mirent en culture[4].

Ce petit domaine, qui ne comptait plus au XVIe siècle qu'une vingtaine d'acres de terre, était affermé en 1627, 30 liv., en 1757, 300 liv.; et en 1783, 550 liv.

Cahaignes[5]. — Ce domaine fut créé par les chevaliers du Temple,

1. Le Mesnil-Verclives (Eure), arr. des Andelys, cant. Fleury-sur-Andelle. — 2. Arch. nat. S 5193, Suppl. n° 4. — 3. Boisemont (Eure), arr. et cant. des Andelys. — 4. Arch. nat. S 5192, Suppl. n° 16. — 5. Cahaignes (Eure), arrond. Les Andelys, cant. Ecos.

Digitized by Google

au moyen de plusieurs acquisitions qu'ils firent, à partir de la fin du XIIe siècle.

Un seigneur de Cahaignes, Raoul de *Cahanes*, leur donna, vers 1198, une terre, appelée *Millères* [1].

En 1236, un autre seigneur du pays, Guillaume Bengnart de *Autevesnes* [2], leur fit don du tiers de son héritage, situé entre *Ettan* et *Andele*, consistant en terres, maisons, droits de cens et de champart, sans y comprendre toutefois deux acres de terre et une maison touchant à l'église d'Authevernes, *juxta ecclesiam de Autevesne*, avec une rente de dix sols qu'il avait donnée à ladite église [3].

En 1239, les Templiers firent un échange avec les religieux de la Sainte-Trinité du Mont-de-Rouen. Ils leur cédèrent des biens que leur avait donnés Guillaume d'Authevernes; et ils reçurent des religieux en contre-échange, dix-sept acres de terre dans la paroisse de *Cahengnes*, sous la condition que le curé du lieu jouirait de la dîme de ces terres [4].

Mais la principale acquisition que les Templiers firent à Cahaignes, eut lieu au mois de décembre 1240. Une noble dame, nommée Ausende, veuve de Jean de Viane, leur fit don et aumône, cette année-là, d'une maison et de plusieurs pièces de terre, situées au chemin de Gisancourt, au-dessus de *Carete*, sous l'église de *Kahengnes*, à la Marlette, *apud Malletam*, au chemin de Requiecourt, aux terres de Fontenay, *de Fontegneio*, etc.[5]

En 1253, Hugues de Grimonval abandonna aux Templiers de *Burgout*, la haute justice qu'il avait dans une terre à *Kahaingnes*, tenant au chemin de Cantiers [6].

La maison de Cahaignes fut détruite pendant les guerres du XVe siècle. Il ne restait plus, en 1495, que les terres réduites à 24 acres, qu'on affermait alors avec les droits seigneuriaux, 24 mines de froment et 4 mines d'avoine. Leur revenu en 1757, était de 290 liv.; et en 1783, de 600 liv.

VERNON [7]. — On ne trouve aucun ancien titre sur la maison que

1. Arch. nat. S 5192, Suppl. n°s 32. — 2. Authevernes, près Cahaignes, arr. Les Andelys, cant. Gisors. — 3. Arch. nat. S 5192, Suppl. n° 31. — 4. Id., id. n° 29. — 5. Id., id. n° 27. — 6. Id., id. n° 30. — 7. Vernon (Eure), arr. Evreux, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

les Templiers avaient à Vernon. La visite prieurale de 1495 en fait seulement mention en quelques lignes : « A Vernon, y a une cense, » nommée *le Temple de Vernon*, où solloit avoir une maison qui, de » présent, est détruite et baillée pour v livres par an. »

Au siècle dernier, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en possédaient une dans la même ville, située rue du Chapitre, près de l'église de Notre-Dame, et qu'ils louaient en 1757, 80 livres. Nous ne savons d'où leur provenait cette maison, et si ce n'était pas sur l'emplacement de l'ancien Temple de Vernon qu'ils l'auraient construite.

Le Bois-Hibou. — La maison du Temple du Bois-Hibou était située à une lieue et demie de Vernon, sur la paroisse de Saint-Vincent [1].

Les Templiers possédaient déjà en ce lieu, en 1235, une terre, nommée le Champ de *Bordigné* et de *La Péruche*, située le long du chemin d'Evreux, et que leur avait donnée, au mois de mars de la même année, le seigneur de Saint-Vincent, Raoul le Flament de Saint-Vincent [2].

Ils bâtirent là plus tard une maison de leur Ordre, que nous trouvons mentionnée dans une charte de Richard de Gomont, du mois d'avril 1271, où il est dit que ce seigneur a donné à la maison et aux frères de la chevalerie du Temple du Bois-Hibou, *domui et fratribus militie Templi de Boybout*, un demi-arpent de vigne au triage de Buissart, *trelio de Bussart*, près de la vigne des Templiers [3].

Le Bois-Hibou était, comme le Mesnil-Verclives, un fief noble. Il y avait une maison qui fut démolie au xve siècle. Elle se trouvait sur le chemin conduisant à Pacy-sur-Eure. Il ne resta que les terres au nombre d'une soixantaine d'acres, qui, avec les droits seigneuriaux, étaient affermés en 1495, 22 livres tournois ; en 1572, 180 liv. ; en 1642, 235 liv. ; en 1757, 400 liv., et en 1783, 1,250 livres.

Le commandeur de Bourgoult, à cause de son fief du Bois-Hibou, avait le patronage et la collation de la cure de St-Vincent.

1. Saint-Vincent-des-Bois (Eure), canton de Vernon. — 2. Arch. nat. S 5192, Suppl. n° 8. — 3. Id. S 5193, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

Le Buisson-Hellouin. — Cette terre seigneuriale était située en la paroisse de Lisores, vicomté d'Argentan, bailliage d'Alençon [1], et s'étendait dans la paroisse de Canapville [2]. Elle se formait de portions d'héritages, et d'un grand nombre de rentes inféodées.

En 1555, le commandeur de Bourgoult, qui était le chevalier de St-Germain, céda, à titre d'héritage perpétuel, la terre du Buisson-Hellouin, à un noble homme, Jean Nollet, licencié en droit. En 1643, le commandeur Hac fit assigner devant la chambre des requêtes à Paris, Charles de Hudebert, écuyer, seigneur de la Millière, alors détenteur du fief du Buisson-Hellouin, pour faire casser l'acte d'aliénation, passé par le commandeur de St-Germain, au profit de Jean Nollet, par la raison que cet acte avait eu lieu contrairement aux statuts de l'Ordre, sans nécessité et avec lésion.

Mais avant que le procès ne s'engageât, le sieur de Hudebert consentit à remettre au Commandeur le fief, dans l'état où il se trouvait, et sans aucune garantie de sa part, attendu que, n'ayant jamais eu les titres de cette propriété, il ne pouvait répondre des pertes de rentes ou de terres qu'elle aurait pu éprouver.

Le commandeur Hac, ayant repris possession de la terre et seigneurie du Buisson-Hellouin, ne tarda pas à s'apercevoir que son administration était plus onéreuse que profitable. Il se fit donc autoriser en 1667, par le Chapitre du Grand-Prieuré de France, à l'effet d'arrenter les diverses parties de ce domaine, et entre autres, son chef-lieu, composé d'une maison sise à Lisores, contre la rivière qui sépare ce village de celui de Vimoutiers, et aboutissant au chemin des Vaux à la Croix de Lisores. Cette maison était, en 1670, tenue à cens de la commanderie, par François Denis, seigneur de La Barre, qui en rendait 40 livres par an.

Campigny [3]. — Le plus ancien titre que nous avons trouvé sur l'ancienne commanderie de l'Hôpital de Campigny, ne remonte pas au-delà du xive siècle. C'est une sentence du 8 novembre 1352, du bailli de Rouen, rendue sur requête de frère Jean de Gillecourt,

1. Aujourd'hui Lisores (Calvados), arr. Lisieux, cant. Livarot. — 2. Canapville (Orne), arr. Argentan, cant. Vimoutiers. — 3. Campigny (Eure), arr. et cant. Pont-Audemer.

Digitized by Google

commandeur du dit Hôpital, pour avoir la délivrance des biens meubles d'un nommé Raoul Boncel, de la paroisse de S[t]-Germain, près Pont-Audemer, sujet de l'Hôpital, lequel avait été condamné à mort et exécuté pour ses crimes. La sentence porte que, du consentement du procureur et de l'avocat du Roi au dit bailliage, les biens du défunt sont adjugés et doivent être remis au Commandeur comme lui appartenant, en vertu des privilèges de l'Ordre [1].

La visite prieurale de 1495 constate ainsi l'état de la commanderie de Campigny, qui avait été réunie à celle de Bourgoult. « Audit lieu » de Campigny, y a chappelle fondée de S[t] Jehan de l'Ospital, » chargée de trois messes. La maison du Commandeur, assise près » de la chappelle, a été refaicte par le Commandeur passé, Jehan » Cales. Plus dedens ledit clos, est la maison du censier, grange, » estables, oult peult avoir de xv à xx acres de terre labourable, qui » donnent de prouffit en argent par an, xxvii liv. x sols.

» Auprès dudit lieu de Campigny, a ung petit villaige, nommé » l'*Ospital de Campigny*, ou a vii ou viii habitans, hommes de ladite » commanderie, a toute jurisdicion et justive levée à iiii pilliers. »

La maison de Campigny et la chapelle se trouvaient bâties sur neuf acres de terre dépendant de la paroisse de S[t]-Martin-le-Vieil, tout le long du chemin de Pont-Audemer à S[t]-Pierre des Ifs, aboutissant au chemin ou ravine, se dirigeant vers le *ruellet de Rubec*. (Terrier de 1738).

Le Commandeur, à cause de sa seigneurie de Campigny, avait des cens et rentes foncières dans les villages environnants : à Selles, à Bouquelot, à S[t]-Martin-le-Vieil, à S[t]-Christophe, à S[t]-Pierre-des-Ifs, à Condé-sur-Rille, à S[t]-Georges-du-Mesnil, et à S[t]-Georges-du-Vièvre. Il en avait également sur des maisons à Pont-Audemer, dans les rues du Sépulcre et de la Poissonnerie, ainsi que dans la rue Lettière.

Plusieurs fiefs relevaient de la terre de Campigny :

Le fief des *Monts de la Capelle* à Campigny, consistant en maison et terres, tenues en roture en 1738, par Nicolas de Launay, conseiller et avocat du Roi au bailliage de Pont-Audemer ;

Le fief *Bigot*, à Epagne [2], qui comprenait maison et terres sur le

1. Archiv. nat. S 5886. Invent. des titres de Bourgoult. — 2. Epagne, à une lieue nord de Cormeilles (Eure), arr. Pont-Audemer.

Digitized by Google

chemin conduisant de la Fleurie à la Lorie, appartenant en 1740 à Jean-Jacques Lemoine ;

Le fief de l'*Aumosne*, à St-Georges-du-Vièvre [1], appartenant en 1684 à Georges Haron, seigneur de Valaunay;

Le fief *Cauvain*, à Lieurey [2], consistant en maison et terres, au sentier de Boulley, appartenant en 1738 aux héritiers d'Antoine Bellencontre;

Le fief *Fossey*, au dit Lieurey, sur le chemin de Lisieux, appartenant en 1738 à Jean-Baptiste Alice.

Pont-Audemer. — Au xive siècle, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient, dans la ville de Pont-Audemer, une maison qui dépendait de l'Hôpital de Campigny. Comme cette maison était solidement construite, et que le roi en avait besoin pour y établir ses prisons, l'Ordre la lui vendit, moyennant une rente perpétuelle de vingt livres à prendre chaque année sur la recette du Roi, dans la cité de Rouen. Cette rente se payait encore à la fin du siècle dernier.

Le revenu de l'Hôpital de Campigny et de ses dépendances était, en 1495, de 97 liv. 3 sols ; en 1627, de 220 liv.; et en 1783, de 5,020 liv.

Celui de la commanderie de Bourgoult et de tous ses membres, y compris Campigny, était en 1495, de 349 liv.; en 1583, de 1,650 liv.; en 1672, de 3,000 liv.; en 1734, de 3,600 liv.; en 1757, de 5,371 liv.; et en 1783, de 11,574 liv.

Noms des Commandeurs de Bourgoult.

1337. Frère Thomas Mouton.
1352. Le chevalier Jean de Gillecourt.
1379. Le chev. Jehan du Bois.
1432. Fr. Jehan Soubaud.
1456. Fr. Adam Barrois.
1470. Fr. Jehan Pignon.

1. Saint-Georges-du-Vièvre (Eure), arr. Pont-Audemer, chef-lieu de canton. — 2. Lieurey (id.), cant. Saint-Georges-du-Vièvre.

Digitized by Google

1475. Le chev. Jehan de Calais.
1488. Le chev. Pierre de Tinteville.
1500. Fr. Antoine Muydavoine.
1526. Fr. Jehan Quynon.
1531. Le chev. Jean de S[t]-Germain.
1556. Fr. Mathieu Lelong.
1558. Fr. Pierre le Boulanger.
1560. Le chev. Guillaume Viart.
1575. Le chev. Jacques de Tristran.
1586. Le chev. Pierre de Cressy, *alias* Cressiu.
1595. Le chev. Martin d'Allibert.
1600. Le chev. Henri Dussy ou Ducy.
1607. Fr. Paschal Merlin.
1630. Fr. Jean Hac, prieur de S[t]-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil.
1650. Le chev. Charles de Bourrey.
1671. Le chev. Charles Ricard de Bellozannes.
1680. Le chev. Charles de Merien.
1698. Le chev. Alexandre-François de Haudesens des Cluseaux.
1708. Le chev. Louis Liégault.
1714. Fr. François Bourdin.
1726. Fr. Henri-Auguste Bataille.
1737. Le chev. Jean-Louis Godart de Beaulieu.
1754. Le chev. Jean-Etienne-Nicolas Cabeuil.
1765. Le chev. Edmond Huet.
1783. Fr. Jacques Margot, chapelain conventuel.

Anciens Commandeurs de Campigny.

1352. Le chev. Jean de Gillecourt.
1379. Fr. Bauduin Duval.
1412. Fr. Jehan Le Guillin.
1450. Fr. Nicole de Beaurain.
1469. Fr. Jehan Pignon.
1474. Le chev. Jehan de Calais.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE VILLEDIEU-LA-MONTAGNE.

Membres : *Frettencourt,* — *Fourcigny,* — La Maison d'AUMALE, — *Fontaine-le-Dun,* — REPENTIGNY, ancienne commanderie, — Le Temple de CAMPEAUX.
Noms des Commandeurs.

La commanderie de l'Hôpital de Villedieu[1] était située sur la paroisse d'Haucourt, non loin de l'église. Elle devait sa fondation à un seigneur du lieu, Hugues d'Haucourt, *de Hoencourt*, et à un autre personnage, Gaudefroy des Pors qui, par leurs lettres rédigées vers l'année 1170, déclarèrent, en présence de Rotrou[2], archevêque de Rouen, et de l'abbé de Bolbec, faire donation aux frères de l'Hôpital de la Villedieu, situé sur Gors-le-Mont et au-dessous de la ville, *fratribus Hospitalis Ville Dei super Gors montem et infra villam*[3], d'abord d'une maison pour loger les frères, avec un jardin et la terre d'une charrue; puis, de deux cents mesures ou arpents de terre pour leurs hommes, sous la condition que celui qui

1. Villedieu, commune de Haucourt (Seine-Inférieure), arr. Neufchâtel-en-Bray, cant. Forges. — 2. Rotrou fut archevêque de Rouen de 1164 à 1184, année de sa mort. — 3. D'après un traducteur de cette charte, il faudrait interpréter Gors-le-Mont par Gaillemont, qui serait aujourd'hui Gaillefontaine, village voisin de Villedieu et d'Haucourt.

Digitized by Google

aura un jardin, devra payer aux seigneurs Hugues et Godefroy un cens annuel de douze deniers et de deux chapons.

Cette donation est suivie d'une charte communale, octroyée par Guillaume, fils de Hugues, seigneur d'Haucourt, aux hommes de Villedieu, et approuvée par les frères de l'Hôpital.

Il y est dit que celui qui aura construit une maison sur sa terre, aura le droit de la vendre, donner ou amodier, et de marier ses fils ou ses filles. En cas de vente de sa terre, il devra remettre le dixième du prix, et offrir un dîner au seigneur, qui aura toujours le droit de retenir la terre, en donnant la treizième partie de sa valeur.

Chaque habitant devait avoir l'usage du bois d'Haucourt et de Génétel, *de bosco de Honcourt et Geneste* [1], avec faculté d'y prendre de quoi raccommoder ses charrues.

Défense était faite aux hommes de Villedieu, de quitter leurs terres pour en prendre d'autres en dehors de la seigneurie ; et s'il arrivait que le seigneur achetât des terres à Pierremont [2], ils avaient le droit de les cultiver aux mêmes conditions que celles de Villedieu.

Dans le cas où Guillaume d'Haucourt aurait eu à se plaindre d'un homme de Villedieu, il devait l'assigner devant la cour de l'Hôpital.

Les amendes pour coups et blessures avec effusion de sang, étaient fixées dans la ville à sept sols et demi ; et en dehors, à la moitié de cette somme.

Cette charte se termine par la déclaration de Guillaume d'Haucourt, qu'il affranchit la terre de Villedieu de toutes tailles, corvées et services, moyennant de payer par les frères de l'Hôpital au dit Guillaume ou à ses héritiers, chaque année à la saint André, trente et une livres beauvoisis [3].

La donation de la terre de Villedieu et toutes les autres qui se firent en faveur de l'Hôpital au XIIe siècle dans la Normandie, reçurent une confirmation solennelle de la part de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte d'Anjou. Ce monarque, par une charte du 5 janvier 1194, accorda aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, toutes les franchises et immunités que l'autorité souveraine pouvait conférer pour la libre disposition des biens qu'ils

1. Genetel, à un quart de lieue sud d'Haucourt ; carte de Cassini. — 2. Pierremont, hameau d'Haucourt. — 3. Arch. nat. S 5153, Suppl. n° 2.

Digitized by Google

avaient acquis, et de ceux qu'ils pourraient acquérir par la suite. Il les exempta, eux et leurs hommes, de toutes corvées, services de guerre, logements militaires, ainsi que de toutes tailles et contributions quelconques. De plus, il voulut que si quelqu'un de leurs hommes était condamné pour un délit envers le Roi, l'amende ou ses biens saisis fussent rendus à l'Hôpital, comme aussi il les exempta de la juridiction séculière, en ordonnant qu'ils ne pussent être mis en procès que devant leurs frères [1].

Le Commandeur de l'Hôpital avait toute justice et seigneurie à Villedieu. Il était patron et collateur de la cure, et jouissait de toutes les dîmes de la paroisse.

« Audit lieu de Villedieu, a une esglise parochiale, fondée de saint » Jehan de l'Ospital. Auprès de l'esglise, est la maison du Com- » mandeur, qui a esté faicte toute neufve, tant par frère Jehan de » Fieffes ci-devant commandeur, comme par le frère Nicole de Mont- » mirail, présent commandeur.

» Audit lieu, le villaige de Villedieu a xxx ou xl habitans, hommes » de la religion, a toute jurisdicion, prisons et justice. » (Visite de 1495).

Les terres qui dépendaient au xvie siècle du domaine de Villedieu, ne comptaient plus que 72 acres. Elles rapportaient avec les droits de justice et de seigneurie en 1586, 36 écus; en 1757, 1,050 livres; et en 1783, 1,600 liv.

Les membres de la commanderie étaient d'abord la terre et seigneurie de Frettencourt, celle de Fourcigny, une maison à Aumale, la seigneurie de Fontaine-le-Dun. Au xve siècle, on y réunit la commanderie de Repentigny; et en 1551, la maison du Temple de Campeaux qu'on détacha alors de la commanderie d'Ivry-le-Temple.

Frettencourt [2]. — A une lieue et demie du chef-lieu de la commanderie. Le commandeur de Villedieu était seigneur temporel et spirituel de Frettencourt, comme on le voit dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Y a une ferme au villaige de Freten- » court; ledit villaige de xv à xvi feuz, hommes de la religion a toute

1. Arch. nat. S 5886. Invent. de titres. — 2. Frettencourt, commune de Criquiers (Seine-Inférieure), arr. Neufchâtel-en-Bray, cant. Aumale.

» jurisdicion au ressort de Villedieu. Audit lieu, l'esglise est fondée » de saint Pierre qui est parochiale, dont est curé à présent frère » Pierre Loiseau, à charge des paroissiens et du commandeur, » comme celle de Villedieu. Audit lieu, a des terres labourables, » LX acres qui sont baillés à ferme.

» Plus y a le villaige du Mesnil-David[1], où a x habitans, hommes » de la commanderie de Villedieu, où a le tiers des dismes. »

La maison de Frettencourt était située sur le chemin du Chevalier, autrement dit *de l'Homme*, conduisant de Frettencourt à Gaillefontaine.

Cette maison avait des cens et parties de dîme à Gaillefontaine, Nullemont, Ronchoy, Ormesnil, etc.

Son revenu était, en 1757, de 1,710 liv. ; en 1783, de 2,600 liv.

Fourcigny[2]. — Le commandeur de Villedieu était seigneur de Fourcigny, patron et collateur de la cure de cette paroisse, et jouissait d'une partie des dîmes. On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « *Forcenyes,* membre de la commanderie de Villedieu en la Montagne, auquel a esglize parochiale de la religion, » fondée de l'Hôpital St-Jean. Auprès d'icelle, est la maison manable » pour le fermier et grange et estables, et y a environ c acres de » terre labourable, bailliés à ferme. Audict villaige de Forcenyes, a » xxx ou xxxv habitans, hommes de la religion, à toute jurisdicion » et justice levée, et dudict villaige dépendent xv aultres petis villaiges » sur lesquelz le Commandeur prent de menuz cens[3]. »

Le manoir seigneurial était situé dans l'angle formé par la grande rue de Fourcigny et le chemin conduisant de Fourcigny à St-Saturnin. Les terres qui en dépendaient étaient, au siècle dernier, de 197 journaux 21 perches[4].

Le Commandeur avait le tiers des dîmes de Hodeng-au-Bosc[5],

1. Le Mesnil-David, commune d'Illois (Seine-Inférieure), cant. Aumale. — 2. Fourcigny (Somme), arr. Amiens, cant. Poix. — 3. Au nombre de ces villages il faut citer Escles (Oise), Courcelles (id.), Morvillers-Saint-Saturnin (Somme), Charny (id.), Digeon (id.), Gauville (id.), Nesle-l'Hôpital (id.), Flamanville (Seine-Inférieure), Torqueville (id.), Touffreville (id.), etc. — 4. Un journal se composait de 75 perches, la perche de 24 pieds, et le pied d'onze pouces. — 5. Hodeng-au-Bosc (Seine-Inférieure), arr. Neufchâtel, cant. Blangy.

Digitized by Google

Escles [1], et La Boissière [2], et nommait aux cures de ces trois paroisses.

Le revenu de Fourcigny était, en 1757, de 2,650 liv.; et en 1783, de 3,600 liv., sans y comprendre toutefois les dîmes des trois paroisses dont nous venons de parler.

AUMALE. — Il y avait à Aumale, à l'angle formé par la rue *Colleau* et celle de *la Poterie*, une maison qu'on nommait au XVIe siècle maison de la Commanderie, et où descendaient autrefois les commandeurs de Villedieu lorsqu'ils venaient à Aumale. Cette maison était, en 1589, dans un très-mauvais état et menaçait ruine. Le Commandeur d'alors, qui était le chevalier de Meaux de Marly, pour éviter des réparations fort coûteuses, jugea à propos de l'arrenter à un nommé Antoine Thiery, au canon annuel de 100 sols tournois.

Cette maison fut plus tard convertie en grange; et le Commandeur en retirait, en 1757, 26 livres par an de loyer.

Fontaine-le-Dun [3]. — Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient, dès le commencement du XIIIe siècle, des biens à Fontaine-le-Dun, alors qu'un seigneur, Pierre de Cantelou, par ses lettres du mois de décembre 1209, leur donnait tout ce qu'il possédait en justice, rentes et domaine à Fontaine-le-Dun, *apud Fontes de Dum* [4].

La seigneurie de Fontaine, qui appartenait à la commanderie, consistait principalement en cens et rentes foncières disséminées dans un grand nombre de localités, à Neuville-lez-Dieppe, Fontaine-le-Dun, Luneray, La Houssaie-Béranger, St-Denis-sur-Sère, St-Vigor, La Gaillarde, Drosay, Lammerville, Veulles, Grainville-la-Teinturière, Blanc-Mesnil, Rozay, les Authieux, Buchy et Beaunay. (Terrier de 1667).

Le *Chamois,* autrement dit le chef-lieu de la seigneurie, était une grosse tour de pierres, appelée *la Tour du Temple,* sise au Pollet, faubourg de Dieppe, paroisse de Neuville, sur le chemin de Notre-

1. Escles (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 2. La Boissière, commune de Saint-Martin-Osmonville, arr. Neufchatel, cant. Saint-Saens. — 3. Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, chef-lieu de canton. — 4. Arch. nat. S 5206, Suppl. n° 3.

Digitized by Google

Dame de Bonne-Nouvelle, et reposant sur une demi-vergée de terre, tenant au sentier qui descendait de Neuville à la rivière d'Arques.

Cette tour où le commandeur de Villedieu faisait tenir les plaids, composait tout le domaine de la seigneurie qui avait deux fiefs relevant d'elle; d'abord le fief de *Vatrival* à Blanc-Mesnil, commune de Sainte-Marguerite [1], consistant en une maison et seize acres de terre tenant à la rue du Mesnil, appartenant en 1609 à un nommé Noel Gervais, et le fief noble de *St-Etienne du Haut-Prieur*, paroisse d'Arques [2], qui appartenait en 1650 à Pierre de Brinon, seigneur de de Meulers.

Le revenu de la seigneurie de Fontaine-le-Dun était, en 1586, de 40 liv. tournois ; et en 1783, de 700 liv.

Repentigny. — A une lieue de Gournai, près du hameau de Folleville [3], paroisse de Mont-Roty, entre le chemin conduisant à Gournay et celui menant à Launay, se trouvait la commanderie du Temple de Repentigny, composée d'une habitation seigneuriale avec chapelle et une ferme, comprenant 180 acres de terre labourable et 100 arpents de bois.

Cette commanderie est indiquée sur la carte de Cassini, sous le nom de *St-Jean-du-Temple*, entre Folleville, Mont-Roty et Neuf-Marché.

Le Commandeur était seul seigneur de Repentigny, avec la haute, moyenne et basse justice. Il avait un grand nombre de cens et de rentes foncières dans les villages environnants à Neuf-Marché, à Estrepagny, à St-Pierre-ès-Champs, au Tronquoy, à Ferrière, aux Authieux, à Bézu-la-Forêt, à Mauthois, à la Jonquière, à Frauville, à La Villette, à Neuville-sur-Aulne, à St-Gervais-les-Rouen, etc.

A Gournai, la commanderie possédait des rentes sur une maison dans la Grande-Rue, nommée la Maison de l'*Etal-aux-Poissons*, qui avait autrefois pour enseigne : *L'Homme-Armé* ; et sur deux autres, dans la rue du Moulin et dans celle du *Gros-Horloge*.

Le commandeur de Repentigny touchait encore chaque année une

1. Sainte-Marguerite (Seine-Inférieure), arrond. Dieppe, cant. Offranville. — 2. Arques (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Folleville, commune de Mont-Roty (id.), arr. Neufchâtel-en-Bray, cant. Gournay.

Digitized by Google

somme de cinquante livres sur le domaine de la ville de Rouen, et pareille somme sur celui de Neufchâtel-en-Bray.

Un fief relevait de la seigneurie de Repentigny. C'était le fief de *la Perruque*, autrement dit du *Petit-Temple,* comprenant une maison et 28 acres de terre, tenant à la Haye de Neuf-Marché, aboutissant au chemin de Pietons, et chargé d'une rente de sept livres au profit de la commanderie.

Ce fief appartenait, en 1650, à Damien le Vaillant, seigneur du Rouge-Fossé, et précédemment à Jean de Marles, chevalier, seigneur d'Omécourt.

Le revenu de Repentigny était, en 1757, de 1,585 liv.; et en 1783, de 3,000 liv.

Campeaux [1]. — Nous avons dit que la maison du Temple de Campeaux avait été détachée au xvie siècle de la commanderie d'Ivry-le-Temple, pour devenir un membre de celle de Villedieu-la-Montagne.

Cette maison était un don de Constance, sœur du roi Louis VII. Par ses lettres datées de l'année 1172, cette princesse fit donation aux frères de la chevalerie du Temple, pour le salut de son âme et de celles de ses père et mère et du feu roi Louis, son frère, d'une maison située à Campeaux, *in Campellis*, que Béatrix, femme d'Herman, avait tenue précédemment de Durant de Clichy, et que la princesse avait reprise d'elle, à cause de sa pauvreté, pour six livres et demie, après en avoir racheté des héritiers du dit Durant de Clichy les droits de justice et de seigneurie [2].

La maison de Campeaux se trouvait près de l'église, dans la rue qui conduisait à Courcelles ; et les terres qui en dépendaient, contenaient 98 mines [3].

Le Commandeur avait le patronage et la collation de la cure de Campeaux, avec la dîme de cette paroisse et celle de Courcelles, hameau en dépendant. Il avait également dans ces deux localités, la haute, moyenne et basse justice ; mais, par un arrêt du Parlement de

1. Campeaux (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 2. Arch. nat. S 5155, Suppl. n° 5. — 3. La mine était de 60 perches, la perche de 23 pieds et demi, et le pied de onze pouces.

Digitized by Google

Paris, du 27 mars 1748, le Commandeur fut évincé de la seigneurie de Campeaux et maintenu seulement dans ses droits de basse justice pour le fief de Robert Lyon, situé à Campeaux, par indivis, avec le seigneur de Clermont.

La commanderie possédait des cens à Campeaux, à Courcelles et à Canny [1]. Dans cette dernière localité, elle avait, au XIVe siècle, un moulin avec une maison, un vivier et la rivière, sur laquelle était bâti ce moulin. En 1387, le commandeur d'Ivry aliéna ce petit domaine qui demandait des frais d'entretien et de réparation trop considérables, et l'accorda à rente perpétuelle à un nommé Henri le Mannier, moyennant une redevance annuelle de quatre muids et demi de blé [2].

Le domaine de Campeaux était affermé, en 1587, avec les droits de justice et de seigneurie, 143 écus sol.; et en 1783, 2,400 livres.

Le revenu général des commanderies de Villedieu et de Repentigny étaient, en 1495, de 498 liv. 16 sols; en 1583, de 1,900 liv.; en 1757, de 9,221 liv., y compris la maison de Campeaux; et en 1783, de 15,105 liv.

Noms des Commandeurs de Villedieu-la-Montagne.

1356. Frère Mathieu de l'Abbaye.
1364. Fr. Michel de Tournay.
1374. Fr. Guillaume Follebarbe.
1406. Fr. Noel Lentequin.
1415. Fr. Guillaume Lecocq.
1423. Fr. Simon de Thiennes.
1470. Fr. Jehan de Fieffes *alias* de Fives.
1493. Le chevalier Nicole de Montmirail.
1500. Le chev. Jehan de Courcery.
1517. Le chev. Berton de Rouvray.
1528. Le chev. Jacques de Bourbon.
1533. Le chev. Jacques de Vignacourt.

1. Canny-sur-Theran (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 2. Arch. nat. S 5457, liasse 6.

Digitized by Google

1537. Le chev. Bertrand le Grand.
1573. Le chev. Breton des Pretz.
1581. Le chev. Jehan de Meaux de Marly.
1604. Le chev. Antoine de Mornay-Villarceau.
1613. Le chev. Georges de Sailly.
1636. Le chev. Jean de Monceaux-la-Houssaie.
1641. Le chev. Adrien de Sarcus.
1644. Le chev. Philippe de Meaux-Rocourt-Survilliers.
1659. Le chev. Jacques de Carrel-Mercey.
1676. Le chev. Etienne Texier de Hautefeuille, bailli, Grand'croix, ambassadeur de l'Ordre à la cour de France, lieutenant-général des armées du Roi.
1682. Le chev. François de Noue de Villers.
1685. Le chev. Louis Feydeau de Vaugien.
1691. Le chev. Alexandre César d'O.
1700. Le chev. Guillaume Ribier.
1705. Le chev. Eustache de Bernard d'Averne de la Chatellenie.
1729. Le chev. Antoine Costart de la Motte-Hotot.
1735. Le chev. Constantin-Louis d'Estourmel.
1742. Le chev. Pierre-François de Polastron.
1756. Le chev. Louis-François de Paule Lefebvre d'Ormeson, brigadier des armées du Roi.
1774. Le chev. Pierre de Mauléon de Savaillant.
1783. Le chev. Charles-François de Calonne d'Avesnes.

Anciens Commandeurs de Repentigny.

1356. Frère Mathieu de l'Abbaye.
1364. Fr. Guillaume Bréart.
1409. Fr. Jehan de Beauboz.
1410. Fr. Jehan de Paris.
1412 Le chev. Jehan de Bye.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE SAINTE-VAUBOURG.

Membres : Maison du Temple à Rouen, — *Bos-Normand*, — *Sandouville*, — *Le Puits-Martin*, — *Salsoménil*, — *Gruchet*, — *Saint-Denis-d'Aclon*, — *Saint-Pierre-le-Vieux*, — *Blosseville*, — *Drosay*, — *Ribeuf*.
Noms des Commandeurs.

La commanderie du Temple de Sainte-Vaubourg, située au Val de La Haie [1], à deux lieues de Rouen, devait sa fondation à Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou. Ce souverain, par ses lettres qui paraissent avoir été rédigées vers l'année 1173, et dont il ne nous reste qu'une copie, fait savoir à l'archevêque de Rouen, aux évêques, abbés, comtes, barons, vicomtes et autres officiers, ainsi qu'à tous ses sujets de Normandie, qu'il a donné en pure aumône aux frères du Temple de Salomon la maison de Sainte-Vaubourg, *domum Sancte Vaburge*, qui lui provenait du roi Henri, son aïeul, avec la terre et le bois en dépendant, et cela du consentement et avec l'approbation de l'abbé et des religieux du couvent du Bec [2].

Richard Cœur-de-Lion et Jean, son fils, comme rois d'Angleterre

1. Le Val-de-la-Haie (Seine-Inférieure), arr. Rouen, cant. Grand-Couronne. — 2. Arch. nat. S 5198, Suppl. n° 48.

Digitized by Google

et ducs de Normandie, accordèrent en 1194 et 1199, aux Templiers, des lettres d'amortissement pour la donation du roi Henri et pour toutes les autres qui leur avaient été faites en Normandie [1].

Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient, au commencement du XIII[e] siècle, un domaine près de Sainte-Vaubourg et du Val de La Haie. Ce domaine leur provenait de nobles damoiselles Gillette et Marsillie de Godoceles qui, par leurs lettres du mois de septembre 1202, dont il nous reste un vidimus, avaient déclaré donner à la maison de l'Hôpital de Jérusalem leur ville de *Godocèles* [2], savoir : l'assise de la dite ville, *sessionem predicte ville*, depuis le jardin de Thomas de Coupigny jusqu'à la terre du Val de la Haie, *usque ad terram del Val de La Haye*, et la moitié de la dime de la même ville, pour laquelle Hugo de Cagny, dans le fief duquel elle se trouvait, avait reçu des Hospitaliers soixante sols, un cheval et deux vaches.

Cette donation comprenait en outre la terre nécessaire pour l'habitation de cinquante hôtes, à raison de huit journaux pour chacun d'eux, avec un jardin et le fonds de leur maison qui devait avoir 40 pieds de longueur sur autant de largeur; chaque maison devant être chargée d'une redevance de douze beauvoisis, de deux pains, de deux chapons, et de deux mines d'avoine à remettre à l'Hôpital chaque année aux termes de saint Remi et de la Noël.

Les donatrices abandonnaient encore aux Hospitaliers deux bois qu'elles avaient: l'un appelé le bois *du Fayel;* et l'autre, le bois d'*Hugo* [3].

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en prenant possession, au XIV[e] siècle, des biens laissés par les Templiers, réunirent au domaine de Sainte-Vaubourg celui de Godocèles. Le tout formait un ensemble de plus de 330 arpents de terre, en labour, prairies et bois.

L'hôtel de la Commanderie se trouvait à peu de distance de l'église du Val de La Haie, sur le chemin conduisant à Hautot-sur-Seine.

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « En

1. Arch. nation. S 5198, Suppl. n[os] 4 et 5. — 2. Lieu aujourd'hui détruit. — 3. Arch. nat. S 5199, Suppl. n° 6.

Digitized by Google

» ladicte commanderie, a une chappelle fondée de Sainte-Vaubourg-
» le-Temple, chargée de troys messes la sepmaine. Empres de ladite
» chappelle, est la maison du Commandeur, laquelle d'ancienneté est
» grans édiffices et une partie va en ruyne, ce que Monseigneur de
» France a ordonné estre abattu ; du surplus de la maison est l'ha-
» bitation du Commandeur.

» Auprès d'icelle, est le villaige du *Vaulx de La Haye*, auquel a
» de L à LX habitans, hommes de la commanderie, à basse justice où
» a une eglize parrochiale, à la collation de Monseigneur le Grand-
» Prieur. »

Au-dessous du parc de l'hôtel de la Commanderie, se trouvait une maison qui avait été autrefois la maison de l'Hôpital. Elle était dans un enclos, qu'on a appelé depuis le *Clos St-Jean* ou le *Clos de la Petite-Commanderie*. Un peu plus loin, sur les bords de la Seine, il y avait une autre maison, nommée la maison *du Passager*, parce qu'on trouvait là un bac ou bateau avec lequel on traversait la rivière, moyennant un droit de péage au profit de la commanderie.

Avec la seigneurie temporelle et spirituelle du Val de La Haie, le Commandeur possédait toutes les dîmes du lieu et quelques rentes seigneuriales au hameau de Rouage, et un droit d'usage dans la forêt de Roumares.

Plusieurs fiefs relevaient de la maison de Sainte-Vaubourg. Ils étaient tous situés au Val de La Haie : c'étaient le fief *au Gros* ; le fief *Roger-Chocquet* ; le fief *Salomon* ; le fief *Ricard* ; le fief *Rousselin* ; le fief *Agasse* ; le fief *Jourdain* ; le fief *à La Gresle*, le fief des *Loges* ; le fief *Rollin-Maillart* ; le fief *Aweline-Gueroult* et le fief de *la Sauvagesse*. Ces fiefs consistaient généralement en pièces de terre chargées de redevances envers la commanderie [1].

Le revenu de la maison de Sainte-Vaubourg qui était, en 1495, de 393 liv. 16 sols, s'élevait en 1757, à 6,298 liv.; et en 1783, à 7,040 liv.

Les membres qui dépendaient de la commanderie étaient un grand hôtel à Rouen, la terre et seigneurie de Bos-Normand, et celle de Sandouville, avec les fiefs du Puits-Martin, de Salsomenil, de Gruchet, de St-Denis-d'Aclon, de St-Pierre-le-Vieux, la terre de Blosseville, le fief de Drosay et la maison de Ribeuf.

1. Arch. nat. S 5198, Terrier de 1535.

Digitized by Google

Rouen. — Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient au siècle dernier, sur la paroisse et dans la rue de St-Eloi, à Rouen, un grand hôtel, nommé l'*Hôtel de la Commanderie*. C'était l'ancienne maison des Templiers, dont les dépendances s'étendaient autrefois du côté de la porte de *la Vicomté*, et même au-delà vers celle de la Bourse ou de l'Estrade, presqu'en face de la rue des Cordeliers.

Un ancien document qui n'est pas daté, mais qui paraît avoir été rédigé en 1222, nous représente ce domaine comme un fief relevant du Roi, et qui appartenait alors à Henri, fils de *la Vicomtesse*. Il passa l'année suivante en la possession de Laurent et de Jehan Salehadin ; car nous trouvons des lettres de ces deux personnages, datées du mois de décembre 1223, par lesquelles ils déclarent donner en pure aumône aux frères du Temple de Sainte-Vaubourg, *fratribus Templi de domo Sancte Vauborge*, leur tènement, édifice en bois et en pierres, avec les jardin et terre en dépendant, situé à Rouen, dans la rue St-Eloi, *apud Rothomagum in vico Sancti Eligii*, compris entre la terre de Guillaume de St-Eloi et celle d'André de Presles, *de Pratellis*, et s'étendant depuis la dite rue de St-Eloi jusqu'à la terre de Gaudefroy Trentegerons.

Cette donation eut lieu au moyen de trente livres tournois que les Templiers remirent aux frères Salehadin, et à la charge en outre de leur payer à eux ou à leurs héritiers une rente de 45 sols, monnaie de Rouen, chaque année, en deux termes : à la saint Michel et à Pâques, et quatre onces de poivre, *quatuor uncias piperis*, à la Noël [1].

Il résulte évidemment de ces lettres, que la maison du Temple de Rouen est moins ancienne que celle de Sainte-Vaubourg dont elle n'était qu'une dépendance, et qu'en faisant remonter sa fondation vers l'année 1160, comme l'ont fait le père Duplessis et divers autres historiens, il y a eu confusion de cette date avec celle où les Templiers commencèrent à s'établir en Normandie.

La bonne harmonie ne régna pas toujours entre les Templiers et les magistrats de la ville de Rouen. En 1276, il s'éleva entre eux une grave contestation qui fut soumise à la décision du bailli de cette ville. Il s'agissait d'une insulte que les Templiers reprochaient au

1. Arch. nat. S 5199, Suppl. n° 59.

Digitized by Google

maire de leur avoir faite. Le bailli décida que le maire déposerait deux cents marcs d'argent dans les mains du trésorier du Temple à Paris, lequel ferait une enquête sur la réalité du fait reproché, et fixerait lui-même l'amende que le maire pourrait avoir encourue [1].

Les Hospitaliers, en héritant des Templiers leur maison de la rue St-Eloi, recueillirent d'eux également dans la ville un grand nombre de rentes foncières et de redevances seigneuriales. Ils les réunirent à celles qu'ils y possédaient déjà. Car il faut savoir que les Hospitaliers étaient en possession, au XIIIe siècle, de plusieurs maisons à Rouen, qu'ils cédèrent ensuite à cette ville. Ces maisons étaient situées près de l'église de St-Cande-le-Vieux. Nous avons encore des lettres des maire et bourgeois de Rouen, du mois de février 1247, par lesquelles il est dit qu'ils ont acheté de frère André Polin, prieur de la sainte Maison de Jérusalem en France, 1° un tènement avec la maison et les constructions qui s'y trouvaient, situé à Rouen, dans la rue de St-Cande-le-Vieux, *in vico Sancti Candidi Senioris apud Rothomagum*, et donné autrefois à l'Hôpital, par le comte Guillaume de Mainneville, *de Magnevilla*; 2° et un autre tènement avec une place allant jusqu'aux murs de la dite église de St-Cande, occupé par Gaudefroy de Montfort. Les deux tènements s'étendaient depuis la maison des religieux de Bon-Port jusqu'à la Seine. La vente s'était faite, sous la réserve par le Grand-Prieur de France de tous ses autres biens et revenus dans la ville de Rouen, moyennant une rente annuelle de cinquante livres que la ville s'engageait à payer en deux termes aux frères de l'Hôpital de Villedieu-la-Montagne, lesquels probablement jouissaient des tènements qui venaient d'être vendus [2].

D'après un terrier de 1461, les rentes que le commandeur de Sainte-Vaubourg recevait alors à Rouen, reposaient sur un certain nombre de maisons et d'héritages situés « rue Cauchoise, rue de » Ganterie, rue de l'Escolle, à la Croix-de-Pierre, rue aux Chartains, » à la Porte-Martainville, rue des Crotes, rue de la Monnoie, rue aux » Cordeliers, rue aux Oues, rue Encrière; en l'Espisserie du costé » Nostre Dame; rue de la Viconté; sur l'Hostel du curé St Jehan sur » Renelle; sur l'Hostel de l'Escuelle d'Estain, près du Fossé aux » Gantiers; sur la maison de la Seranière en la rue de Damiette, etc. »

1. Arch. nat. S 5199, Suppl. n° 45. — 2. Id. S 5155, Suppl. n° 5.

Au XVIIe siècle, le commandeur de Sainte-Vaubourg n'habitait plus son hôtel à Rouen. Il s'y était réservé seulement quelques appartements pour y loger quand il venait en ville, et louait le reste à diverses personnes qui rendaient de loyer, en 1640, 580 liv.; en 1757, 1,540 liv.; et en 1783, 2,500 liv.

Bos-Normand [1]. — C'était un fief noble qui s'étendait dans la paroisse de Bos-Normand, ainsi que dans celle de Bosc-Roger [2], à La Breholière [3] et à Boscherville [4], où le Commandeur avait des cens et des rentes seigneuriales.

Le domaine comprenait une maison avec quarante acres de terre et un moulin, nommé le *Moulin-du-Temple.*

Il appartenait au Commandeur la moyenne et basse justice à Bos-Normand, le patronage et la collation de la cure avec la dîme du lieu et celle des Ecamaux [5]. Il jouissait du droit de faire pâturer ses bestiaux dans la forêt de La Londe, et d'y prendre le bois de chauffage pour sa maison de Bos-Normand. Il avait en outre une branche d'un fief, qu'on appelait la terre et prévôté de Cesseville-la-Champagne [6].

Le revenu de Bos-Normand qui était, en 1640, de 1,407 livres, s'élevait, en 1757, à 2,037 liv.; et en 1783, à 3,700 liv.

Sandouville [7]. — Autre fief noble, situé dans la paroisse de ce nom, lequel s'étendait dans les villages d'Oudalle, Harfleur, et autres lieux circonvoisins, avec droit de patronage et de présentation à la cure du dit Sandouville, droits de dîme, moyenne et basse justice, cens, rentes, et autres redevances seigneuriales.

Le domaine non fieffé ne se composait que d'une maison et de six acres de terre.

Le revenu du fief de Sandouville, qui était, en 1640, de 400 liv., s'élevait en 1783, à 850 liv.

1. Bos-Normand (Eure), arr. Pont-Audemer, cant. Bourgtheroulde. — 2. Bosc-Roger (id.), mêmes arrond. et canton. — 3. La Breholière, entre Bosc-Roger et Bourgtheroulde; carte de Cassini. — 4. Boscherville (Eure), cant. Bourgtheroulde. — 5. Les Écamaux, commune de Saint-Ouen-du-Tilleul (id.), id. — 6. Cesseville (id.), arr. Louviers, cant. Le Neubourg. — 7. Sandouville (Seine-Inférieure), arr. Le Havre, cant. Saint-Romain.

Digitized by Google

Les Templiers de Sainte-Vaubourg possédaient dans la vicomté d'Arques d'autres fiefs nobles, dont les Hospitaliers touchaient encore les revenus au xve siècle. En voici les noms et leur désignation.

Le Puits-Martin et Salsomenil. — Le premier de ces fiefs était situé dans la paroisse de Ste-Foy [1]; et le second, dans celle de Tourville-sur-Arques [2]. Ils appartenaient, au xiiie siècle, au seigneur Gauthier de St-Martin, et à Gaudefroy, son père. Dans ses lettres qui paraissent avoir été rédigées vers l'année 1230, Gauthier, s'enrôlant alors sous la bannière des chevaliers du Temple, pour aller combattre en Terre-Sainte, déclare donner à l'Ordre dont il faisait partie les fiefs nommés Puits-Martin et Salsomenil, *Puteum Martini et Salenchum Mesnil,* dont une portion avait déjà été concédée aux Templiers par le seigneur Gaudefroy. Cette donation fut faite de la manière la plus solennelle devant Henri, roi d'Angleterre, fils de Mathilde [3].

Gruchet [4]. — Le fief de Gruchet, avec la maison du Coudray [5], appartenait au xiiie siècle au seigneur de St-Denis-d'Aclon, nommé Gauthier de St-Denis. Celui-ci, en prenant l'habit de la religion du Temple, la même année que Gauthier de St-Martin déclara, par ses lettres également datées de l'année 1230, donner à ses confrères du Temple sa maison du Coudray, *de Coldreto*, avec ses meubles, ainsi que les terres et bois qui dépendaient de son fief de Gruchet, situé près du village de Gruchet, *juxta villam de Grocet*, en leur abandonnant en outre tous ses hommes de Gruchet avec leurs tènements, revenus et services à lui dus, pour jouir de toutes ces choses au décès de Gilles, son frère, à qui il en avait réservé l'usufruit, à la charge par lui de payer aux frères du Temple une rente de huit livres par an [6].

Saint-Denis-d'Aclon [7]. — Le fief de St-Denis-d'Aclon appartenait,

1. Sainte-Foy (Seine-Inférieure), arr. Dieppe, cant. Longueville. — 2. Tourville-sur-Arques (id.), arr. Dieppe, cant. Offranville. — 3. Arch. nat. S 5204, Suppl. n° 2 bis. — 4. Gruchet-Saint-Siméon (Seine-Inférieure), arr. Dieppe, cant. Bacqueville. — 5. Le Coudray, hameau de Gruchet-St-Siméon. — 6. Arch. nat. S 5205, Suppl. n° 26. — 7. Saint-Denis-d'Aclon (Seine-Inférieure), arrond. Dieppe, cant. Offranville.

Digitized by Google

en 1231, à Gilbert de S[t]-Denis. Ce seigneur, par une charte datée de la même année, après avoir approuvé et confirmé la donation faite aux Templiers du fief de Gruchet et du Coudray, par son frère, Gauthier de S[t]-Denis, qui venait de mourir en Terre-Sainte, déclare faire don et aumône aux dits frères du Temple de son fief de S[t]-Denis, pour n'en jouir toutefois qu'après le décès de Gilles de S[t]-Denis, son frère, à qui l'usufruit en avait été accordé [1].

Saint-Pierre-le-Vieux [2]. — Le fief et la seigneurie de S[t]-Pierre-le-Vieux était déjà en la possession des Templiers en 1229; car nous voyons cette année-là un chevalier du Temple, Robert, commandeur de Sainte-Vaubourg, obliger un nommé Gauthier Libert à reconnaître qu'il tenait du Temple son domaine situé au Hamel, dans la paroisse de S[t]-Pierre-le-Vieux, *apud Hamellum in parochia Sancti Petri Veteris,* et qu'il devait, comme ses prédécesseurs, assister trois fois par an aux plaids tenus par le Commandeur dans la dite paroisse [3].

Blosseville [4]. — La terre de Blosseville appartenait aux Templiers dès le commencement du XIII[e] siècle. Cette terre relevait du fief de S[t]-Denis-d'Aclon, dont nous avons parlé plus haut. Richard, seigneur de S[t]-Denis, la donna en partie et avec d'autres biens aux frères du Temple de Salomon, ainsi qu'il résulte de ses lettres datées de l'année 1207 [5].

Drosay [6]. — Le fief de Drosay mouvait, comme la terre de Blosville, du fief de S[t]-Denis-d'Aclon. Richard de S[t]-Denis, en le donnant aux Templiers, par ses lettres de 1207 que nous venons de citer, y avait ajouté quarante acres de terre à Drosay, *apud Drosei*, tenus de lui par un nommé Richard Mercier.

Ribeuf [7]. — Les Templiers avaient à Ribeuf sur la Saane, *apud*

1. Arch nat. S 5205, Suppl. n° 25. — 2. Saint-Pierre-le-Vieux (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, cant. Fontaine-le-Dun — 3. Arch. nat. S 5205, Suppl. n° 9. — 4. Blosseville (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, cant. Saint-Valery-en-Caux. 5. Arch. nat. S 5205, Suppl. n° 11. — 6. Drosay (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, cant. Saint-Valery-en-Caux. — 7. Ribeuf, commune d'Ambrumesnil (id.), arr. Dieppe, cant. Offranville.

Digitized by Google

Riboel super aquam Sedane, une maison avec des terres, qui faisait partie des biens à eux donnés en 1207 par Richard de S[t]-Denis. Elle était alors tenue en fief de Gilbert de *Moreville*; et en arrière-fief, de Gaudefroy de S[t]-Denis, père du donateur.

Tous les fiefs dont nous venons de parler, consistaient principalement en cens, rentes et autres redevances seigneuriales que le commandeur de Saïnte-Vaubourg percevait chaque année sur des maisons, terres et héritages dans les lieux sus-désignés.

Le même Commandeur touchait encore les reliefs, quand ils échéaient, des fiefs qui mouvaient de sa commanderie. Ces fiefs étaient à Angiens : le fief de *Silleron* [1], qui était au xv[e] siècle une vavassorerie, connue sous le nom de *Vavassorerie de la Gaillarde*, appartenant en 1461 à Charles Lefebvre, conseiller au parlement de Rouen; en 1537, à Nicolas Lefebvre, président de Caudebec et seigneur d'Escalles ; et en 1605, à Charles Lefebvre, conseiller audit parlement de Rouen.

A Emanville [2], le fief *au Brumey*, dans la rue de Calleville ; le fief *Auvray*, dans la rue de Calleville, allant à la mare de la Chapelle ; le fief *Houden*, au sentier des Planques à Baudouville; le fief *au Maigre*, à la rue des Planques ; le fief *au Graveren*, en la dite rue.

A Barantin [3], le fief du *Matrey*, à Hatraumont, sur la route de Rouen, appartenant en 1623 à Georges du Hamel, écuyer, seigneur de Cracouville, de La Charmoye et d'Hatraumont.

Le fief *des Hospitaliers*, appelé ensuite *la Neuvecour*, appartenant en 1657 à Pierre Toustain, écuyer, seigneur de Houguemarre, conseiller du Roi en son parlement de Normandie.

La commanderie possédait encore une rente de dix livres sur la ville et communauté de Rouen ; une autre d'égale valeur sur le domaine de la vicomté de Caudebec. L'abbaye de Fécamp devait lui fournir chaque année, le mercredi des Cendres, quatre mille harengs saurs.

Le revenu de toute la commanderie était, en 1495, de 393 livres

1. Silleron, commune d'Angiens (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, cant. Fontaine-le-Dun. — 2. Emanville (id.), arr. Rouen, cant. Pavilly. — 3. Barantin (id.), mêmes arr. et cant.

Digitized by Google

16 sols 3 deniers; ses charges n'étaient alors que de 135 livres. En 1583, le revenu s'élevait à 2,100 livres ; en 1703, à 7,000 livres ; en 1757, à 11,635 livres ; en 1778, à 15,000 livres ; et en 1784, à 24,030 livres. Ses charges étaient à cette dernière époque, de 3,910 livres, dont 2,672 livres pour la responsion.

Noms des Commandeurs de Sainte-Vaubourg.

1229. Frère Robert, *preceptor de Sancta Valdeborga.*
1319. Fr. Michel du Bosc, commandeur du Val de La Haye.
1355. Le chevalier Robert de Juilly.
1390. Le chev. Robert de Signol.
1409. Fr. Gauthier le Cras, docteur en droit, prieur de l'église conventuelle de Rhodes.
1421. Le chev. Jehan de Pitres.
1425. Le chev. Pierre de Beaufremont, Grand-Prieur de France.
1453. Le chev. David de Sarcus.
1479. Le chev. Jehan de Sainte-Maure.
1504. Le chev. Nicole de Montmirail.
1514. Le chev. Robert d'Ache.
1523. Le chev. Etienne de Vieuxpont.
1556. Le chev. Jehan de Gaillarbois.
1564. Le chev. Louis de Maillot.
1571. Le chev. Oudart de St-Blimont.
1580. Le chev. Pierre de Piédefer.
1588. Le chev. Claude Leroux, seigneur de Sigy.
1593. Le chev. Charles de Gaillarbois-Marconville.
1613. Le chev. Cuillaume de la Rivière.
1620. Le chev. Dreux Courtin-Rozay.
1631. Le chev. Charles de Clinchamp-Caudecotte.
1643. Fr. Louis Baudry Piercourt.
1649. Le chev. Louis-Bernard de Courmesnil.
1651. Le chev. Pierre de Chamisso.
1681. Le chev. Eustache Bernard d'Avernes de la Chatellenie.
1753. Le chev. Jacques-François de Chambray, bailli, G. C.
1759. Le chev. Charles-Casimir de Rogres de Champignelles, maré-

Digitized by Google

chal-de-camp des armées du Roi, et chef de brigade des gardes du corps de Sa Majesté.

1769. Le chev. Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, brigadier des armées du Roi.

1778. Le chev. Louis-Alexandre Dumotet, ancien capitaine au régiment d'Auvergne.

1783. Le chev. Pierre-Antoine-Charles de Mesgrigny de Villebertin.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE

SAINT-ÉTIENNE-DE-RENNEVILLE.

Membres : Les Maisons du Temple de DIEU-LA-CROISÉE, — DU POMMERET, — de BEAULIEU, — de BRETTEMARE, — de RUBLEMONT, — de FEUGROLLES, — de LA GASTINE, — de LA GOUBERGE, — de BAILLY, — *Le Buisson*, — *Epreville*, — *Villez*, — Maison du Temple du NEUBOURG, — *Tournedos*, — *Caillouet*, — *Le Pont-de-l'Arche*, — *Angerville*, — *Manthelon*, — Maison du Temple à ÉVREUX, — *La Griserie*, — *La Chapelle-Martel*. — *Tourville*.

Noms des Commandeurs.

C'est grâce à la bienfaisance et aux libéralités des seigneurs d'Harcourt [1], que les Templiers fondèrent au XIIe siècle leur maison de Renneville [2]. Une charte de Robert d'Harcourt, *de Harcort*, de l'année 1200, ayant au dos cette suscription : « Confirmation de la » donation de la commanderie de St-Etienne de Renneville, » porte que ce seigneur, par amour de Dieu et pour le salut de son âme, a confirmé aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon toutes les donations à eux faites par son père, Guillaume d'Harcourt, et ses autres prédécesseurs.

Par le même acte, il leur confirma également tous les biens que ses chevaliers, vavasseurs et hommes de fief, avaient pu leur concéder, et renonça en leur faveur à tous les droits de justice et de seigneurie qui lui avaient été réservés, ainsi qu'à son père.

1. Harcourt (Eure), arr. Bernay, cant. Brionne. — 2. Saint-Étienne-de-Renneville, commune de Sainte-Colombe-la-Campagne (id.), arr. et cant. Évreux.

Digitized by Google

De plus, il leur donna l'église de Tilleul-Lambert, *ecclesiam Tilleoli Lamberti* [1], avec ses revenus et dix acres de terre dépendant du fief d'un nommé Hémard, et dont ils étaient en jouissance depuis longtemps.

Enfin, il leur amortit tout ce qu'ils avaient à La Putenaye, *apud Postine* [2], et leurs possessions de toute nature qui mouvaient de ses fiefs en Normandie, et dont ils jouissaient l'année où le roi d'Angleterre, Henri, fils de Mathilde, vint à mourir, c'est-à-dire en 1135 [3].

La commanderie de St-Etienne de Renneville existait déjà en 1154 ; car nous trouvons dans une charte de cette date, donnée en forme de vidimus par le garde-scel de la vicomté de Beaumont-le-Roger, et dont il sera parlé ci-après, un frère du Temple, du nom de Robert, qui se qualifiait de commandeur de St-Etienne, *preceptor Sancti Stephani* [4].

Pendant le XIIIe siècle, les Templiers firent de nombreuses acquisitions pour accroître l'importance de leur domaine de Renneville. Ils y annexèrent la terre de Semerville, *terra de Semervilla* [5], dont une partie, appelée le fief de Caudecote, leur avait été donnée par Robert de Caudecote, *de Calida tunica*, et confirmée par Robert de Boisrond, *de Bosco rotundo*, son neveu, au moment où celui-ci entrait dans la religion du Temple. Quant au surplus de cette terre, les Templiers la tenaient en fief du seigneur de Boisrond, ainsi qu'il résulte de ses lettres de l'année 1209 [6].

Un autre seigneur, Roger Harenc, abandonnait en 1212 aux frères du Temple, tout ce qu'il avait, et tenait du fief de Sacquenville, *de feodo de Sakenvilla* [7], à Sainte-Colombe, à Renneville, *apud Sanctam Columbam, Rennevillam*, et autres lieux, sous la réserve toutefois du fief de Jehan Pasquier, mais à charge d'hommage et de rendre chaque année une paire de souliers dorés, *calcearia deaurata*, à Guillaume, seigneur de Sacquenville [8]. Celui-ci, de son côté, leur donnait, en 1246, la justice qu'il avait sur les hommes et sur les terres provenant du

1. Tilleul-Lambert (Eure), arr. et cant. Evreux. — 2. La Puthenaye, commune de Romilly (id.), arr. Bernay, cant. Beaumont-le-Roger. — 3. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 143. — 4. Id. S 4997, 2, Suppl. n° 23. — 5. Semerville, commune de Graveron (Eure), arr. et cant. Évreux. — 6. Arch. nation. S 4997, 2, Suppl. n° 40. — 7. Sacquenville (Eure), arr. et cant. Évreux. — 8. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 112.

Digitized by Google

seigneur Harenc[1], et déclarait, dans ses lettres du mois de décembre 1248, qu'il amortissait en faveur des frères de la chevalerie du Temple, demeurant à St-Etienne-en-Campagne, *apud Sanctum Stephanum in Campaniâ*, tout ce que ces derniers tenaient de lui dans les paroisses de Ste-Colombe et de Semerville, dépendant de son fief de Sacquenville[2].

En 1225, Robert de *Vees*, chevalier, et Galeran d'Osmonville, leur faisaient don de tout ce qu'ils avaient dans le bois de La Chenaie, situé dans la paroisse d'Osmonville, *in parochia de Osmunvilla*[3], entre Sainte-Colombe et Coquerel[4], *inter Sanctam Columbam et Coqrel*[5].

Simon et Richard Le Pelletier leur vendaient, en 1231, des terres dans la paroisse de Ste-Colombe, situées aux lieux dits le Champ-Dolent, *campum Dolens*, la Fosse-aux-Erables et la Fosse-Thibaut, *ad foveam Thibout*.

L'église de St-Etienne de Renneville appartenait à la commanderie; car nous trouvons un nommé Guillaume, seigneur du Mesnil-Pipart, *de Mesnilo Pipardi*, donner aux Templiers, en 1246, des terres et une maison à Ste-Colombe, pour avoir, dans leur église de St-Etienne, *in ecclesia Sancti Stephani*, un anniversaire le lendemain du jour de la St-Michel pour lui, ses parents défunts et le chevalier Richard d'Harcourt, son seigneur d'impérissable mémoire[6].

Un autre seigneur d'Harcourt, du nom de Jean, eut, en 1257, avec les Templiers, une longue contestation au sujet d'une taille ou contribution, nommée *precaria*, que ceux-ci voulaient réclamer aux hommes du seigneur d'Harcourt, dans les paroisses de Ste-Colombe, de Semerville, de St-Melain, *de Sancto Melano*[7], de Tilleul-Lambert et de St-Léger, *et de Sancto Leodegario*[8]. Une transaction finit par s'en suivre. Le seigneur Jean voulut bien consentir à ce que les Templiers perçussent ce droit sur ses hommes, mais seulement à la diligence et sur la citation de son prévôt[9].

1. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 113. — 2. Id., id. n° 145. — 3. Osmonville, entre Sainte-Colombe et La Salle; carte de Cassini. — 4. Coquerel-la-Salle, entre Sainte-Colombe et Neubourg; id. — 5. Arch. nat. S 4997, 1, Suppl. n° 70, et 4997, 2, n° 34. — 6. Id. S 4995, Suppl. n° 118. — 7. Saint-Melain-la-Campagne, commune de Graveron-Semerville (Eure), arr. et cant. Évreux. — 8. St-Leger, commune d'Emanville (id.), arr. Évreux, cant. Conches. — 9. Arch. nat. S 4995, Sup n° 109.

Digitized by Google

Le fief de Jean Pasquier à Ste-Colombe, dont nous avons déjà parlé, fut réuni au domaine du Temple de Renneville en 1269, au moyen de la donation que Richard Pasquier, fils de Robert, fit cette année-là aux Templiers, pour le salut de son âme, de tout ce qu'il possédait de l'héritage de son père à Ste-Colombe, aux champs et à la ville, *ad campos vel ad villam,* avec tout ce qu'il tenait de Richard Pasquier, prêtre, son oncle, dans la même paroisse, et ce qu'il pouvait encore hériter de sa mère au dit lieu [1].

Nous ne rappellerons point ici les acquisitions de moindre importance faites par les Templiers à Renneville et à Ste-Colombe, et qui consistaient en diverses pièces de terre situées aux lieux dits, à la Mare-Pasquier, au Champ-du-Val, à la Mare-de-la-Croix, au Mesnil-Froid, *ad Mesnilum Freodi*, à Renneville, au Haut-de-la-Ville, *ad caput ville,* à la Haie-Agnes, au Coognier, au Champ-du-Morin, à la Mare-Ronde, etc.

Le chef-lieu de la commanderie se composait d'une grande maison, flanquée de deux tours ; d'une belle chapelle dédiée à saint Etienne ; d'une basse-cour avec logement pour le fermier, comprenant en fonds de bâtiments, cour, jardins, bosquets, dix-huit acres de terre entourés de haies vives et de fossés, situés le long du chemin de Neubourg à St-Mélain, aboutissant à celui de Semerville à Tilleul-Lambert.

L'enclos de la maison était moins grand en 1312, au moment où les Templiers quittèrent Renneville ; car il ne contenait alors que six acres. Il y avait, à la même époque, 190 acres de terre labourable qui étaient affermés vingt sols tournois l'acre [2]. Ces terres ne rapportaient, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, que quinze livres tournois, sans doute à cause de la misère où les guerres avaient plongé le pays. En 1757, elles étaient affermées, au nombre de 116 acres, 1,630 liv.; et en 1783, 2,800 liv.

Le Commandeur avait à St-Etienne de Renneville la moyenne et basse justice. Il possédait, en outre, un grand nombre de cens et de rentes seigneuriales au dit lieu, ainsi qu'à Ste-Colombe, Mesnil-Froid, Tilleul-Lambert, Semerville, le Tremblay, le Menil-Broquet, Saint-Leger, etc., etc.

1. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 8. — 2. Id. id. n° 6. Inventaire.

Digitized by Google

Il avait le patronage et droit de présentation à la cure dans les églises de St-Pierre d'Espreville [1], de Tourville [2], de Tilleul-Lambert, de Sacquenville, de la Gouberge [3], et recevait la plus grande partie des dimes de ces paroisses.

D'après le *Livre-Vert*, les membres de la commanderie de Renneville étaient, dans le XIVe siècle, au nombre de neuf: les maisons de Dieu-*la-Croisse* (la Croisée) ; *de Pomerat* (du Pommeret) ; de Beaulieu ; de Brettemare; de *Riblemont* (Rublemont) ; de *Fongeroles* (Feugrolles) ; de la Gastine; de la *Goberge* (Gouberge), et de Bailly.

On y ajouta ensuite d'autres membres : la terre d'Epreville ; les fiefs du Buisson, de Tournedos et de Caillouet; la maison du Temple du Neubourg ; la grange dimeresse de Villez ; le domaine d'Angerville; les anciennes maisons du Pont-de-l'Arche, de Manthelon et de la Chapelle-Martel ; la maison du Temple d'Evreux et l'ancienne seigneurie de la Griserie.

Dieu-La-Croisée [4]. — Cette ancienne maison du Temple était située à une demi-lieue du chef-lieu de la commanderie, dans la paroisse de Tilleul-Lambert, tout le long du chemin d'Evreux à Beaumont-le Roger, et aboutissant à celui de la Gouberge au Neubourg.

Le plus ancien document qui la mentionne est une charte d'un chevalier, du nom de Raoul du Retz, de l'année 1258, par laquelle ce seigneur reconnait avoir vendu aux frères du Temple de Saint-Etienne de Renneville, trois acres de terre situés sous le bois de la maison des dits frères, nommée Dieu-la-Croisée, *domus dictorum fratrum que dicitur Dex la Croisse* [5].

Nous trouvons plus tard un Robert d'Harcourt, *de Harcicorte*, seigneur de Beaumesnil, *de Bello menillo* [6], qui, par une charte de 1264, leur vendit une pièce de terre ; et par une autre de l'an 1271, leur donna un pré sur le territoire de Tilleul-Lambert, près de la terre appartenant à la maison du Temple de Dieu-la-Croisée, *domui Templi de Dex la Croisse* [7].

1. Epreville (Eure), arr. Louviers, cant. Le Neubourg. — 2. Tourville-la-Campagne (id.), arr. Louviers, cant. Amfreville. — 3. La Gouberge, commune d'Ormes (id.), arr. Evreux, cant. Conches. — 4. Dieu-la-Croisée, entre Saint-Leger et Tilleul-Lambert: carte de Cassini. — 5. Arch. nat. S 4997, 1, Suppl. n° 22. — 6. Beaumesnil (Eure), arr. Bernay, chef-lieu de canton. — 7. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 1. S 4997, 1, Suppl. n° 24.

Digitized by Google

Cette maison comptait, en 1312, 180 acres de terre labourable qui étaient affermés, comme les terres du chef-lieu, vingt sols tournois l'acre. En 1757, il ne restait plus de ce domaine que 72 acres qui, avec les deux tiers de la dîme de Tilleul-Lambert, rapportaient 1,100 livres; et en 1783, 3,300 liv.

Le Pommeret. — La maison du Pommeret était située dans la paroisse de La Puthenaye [1], et formait un fief qui s'étendait sur les territoires voisins de Barquet, du Poudrier, hameau de Collandre, de Grosley et de Conches. Ce fief se trouvait composé en partie des biens donnés en 1200, comme nous l'avons vu, par le seigneur d'Harcourt, et partie des acquisitions que les Templiers avaient faites depuis, de divers seigneurs du pays.

Richard de la Puthenaye, en embrassant la religion du Temple, leur avait donné, en 1237, des terres sur le chemin de Conches à Beaumont. Rochart, seigneur de Barquet [2], leur en avait cédé d'autres sur Barquet, aux Sablonnières, à la Voie des Authieux à la Puthenaye, *ad viam de Altaribus ad Puteneiam*. Guillaume, Chretien et Roger, seigneurs des Perrois, *de Perretis* [3], leur donnèrent ou vendirent par divers actes des années 1263, 1283, 1285 et 1290, des terres situées à La Puthenaye, devant la porte du Temple du Pommeret, *in parochia de Puteneia ante portam Templi de Pommeret*, à la Mare-Garin, à la Longue-Lire, *ad longam liram*, à la Blanche-Marlière, à la Gastine, au Champ-de-la-Roue, *ad campum de rota*, à l'Epine-de-Croterel, etc.[4]

Le chevalier Pierre de Courtenay avait accordé en 1246 aux Templiers, des lettres d'amortissement pour tous les tènements qu'ils possédaient et pourraient posséder par la suite dans son fief de la Vacherie, *in feodo Vaccarie* [5], et pour le tènement de la maison du Pommeret sur la Puthenaye.

Les terres qui dépendaient du Temple du Pommeret en 1312, lorsque les Hospitaliers en prirent possession, étaient de 80 acres de terre, rapportant alors 32 sols l'acre.

1. La Puthenaye, commune de Romilly (Eure), arr. Evreux, cant. Conches. — 2. Barquet (id.), arr. Bernay, cant. Beaumont-le-Roger. — 3. Les Perrois, commune de Romilly-La Puthenaye. — 4. Arch. nat. S 4996, Suppl. nos 4, 7, 8, 9, 10, 20. — 5. La Vacherie, commune de Barquet.

Digitized by Google

Vers le milieu du XVIIe siècle, la maison du Pommeret tombait en ruines. On voit d'après un bail fait en 1673, que le domaine du fief consistait en une masure, appelée *le Temple*, dont dépendaient des terres au Poudrier, à Barquet et à Grosley, avec des cens en divers endroits et la redevance des droits seigneuriaux du *Château de la Lune*[1] ; le tout affermé 250 livres tournois. En 1757, le revenu s'élevait à 340 livres.

BEAULIEU. — La maison de Beaulieu, avec sa chapelle dédiée à sainte Suzanne, se trouvait dans la paroisse de Claville[2]. Les terres qui en dépendaient, comptaient plus de 150 acres. C'était un fief que les Templiers avaient acquis au commencement du XIIIe siècle, de Guillaume et de Raoul Cavier, chevaliers. Ceux-ci, en vertu d'une charte de l'année 1207, en avaient abandonné la moitié aux frères du Temple, pour se libérer en partie des sommes qu'ils leur devaient, et avaient consenti à tenir des mêmes frères l'autre moitié, jusqu'au paiement intégral de leur dette[3].

Le domaine de Beaulieu s'accrut encore par des acquisitions de terres que les Templiers firent des seigneurs de Claville, du Fay et de la Forêt. Ces terres étaient situées à Claville, *apud Clavillam*, à la Couture, au Champ-Giffard, *ad campum Giffardi*, au *Travesain*, à la Fosse-des-Payens, *ad fossam Paganorum*, au Mesnil-Faucoin, *Menillo Fokuin*[4], à la Forêt, *ad Forestam*[5], au Champ-de-*Faveril*, au Champ-du-Breuil, *de Bruillio*, au Fay[6], au Fond-du-Val, etc.[7]

La terre et seigneurie de Beaulieu était d'un revenu de 1,150 liv. en 1698 ; de 1,800 liv. en 1757 ; et de 4,000 liv. en 1783.

BRETTEMARE[8]. — Ancienne commanderie du Temple, dont l'existence nous est révélée dans des lettres du seigneur Robert le Tallouot de Sacquenville, du mois de juillet 1262, par lesquelles celui-ci

1. Le Châtel de La Lune, sur les bords de la Rille, à une lieue de La Puthenaye ; carte de Cassini. — 2. Claville (Eure), arr. et cant. Evreux. — 3. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 19. — 4. Le Mesnil-Faucoin, au nord de Beaulieu ; carte de Cassini. — 5. La Forêt, commune de Claville. — 6. Le Fay, commune de Tournedos (Eure), à une demi-lieue nord de Beaulieu ; carte de Cassini. — 7. Arch. nat. S 4996, Suppl. Titres de Claville. — 8. Brettemare, commune de Sacquenville (Eure), cant. Evreux.

Digitized by Google

déclare avoir donné aux commandeur et frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Brettemare, *preceptori et fratribus militie Templi apud Bretemaram commorantibus*, une terre sous le Bois-Jocelin, tenant au chemin de Berengeville à Rublemont, *a Berengiervilla apud Rublemont* [1].

Mais les Templiers étaient à Brettemare longtemps avant l'époque dont nous parlons. Des lettres du prieur et des frères de l'Hôtel-Dieu d'Evreux, du mois de février 1221, accordaient à cens aux hôtes du Temple de Brettemare, *apud Brutemaram*, un acre de terre dans la paroisse de Tournedos, *de Tornedos*, près du *Bois Vieil* [2].

Un autre document mentionne encore la maison du Temple de Brettemare, c'est une charte de Hugues du Moulin-Heulin, *de Molendino Huelin* [3], de l'année 1238, par laquelle ce seigneur vendit, ainsi qu'il le déclare, aux frères du Temple, dans la maison de Brettemare, *fratribus Templi in domo de Bretomare*, la moitié d'un pré dans la paroisse de Tourneville [4].

Le fief de Brettemare relevait de la seigneurie de Sacquenville, et les Templiers y avaient la moyenne et basse justice. Le domaine comprenait une maison et 146 acres de terre, d'un seul tenant, situés le long du chemin qui conduisait de Brettemare à Pithienville. Il rapportait en 1578, 560 boisseaux de blé froment, et 200 livres en argent. Son revenu en 1757 était de 2,100 livres.

Rublemont. — Il y avait encore dans la paroisse de Sacquenville, une maison du Temple, appelée *Rublemont* et aussi *Riblemont*, qui était distincte de celle de Brettemare, et se trouvait bâtie dans un clos de treize acres de terre longeant le chemin des Roches au Mesnil de Sacquenville, et aboutissant au chemin de Bacquepuis aux Roches.

La maison de Rublemont existait au commencement du XIIIe siècle, car il nous reste une charte de 1220, de Hugues le Vavasseur de Brosville, *de Broevilla* [5], par laquelle ce seigneur reconnait avoir donné à l'Ordre du Temple une terre touchant à l'habitation des

1. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 115. — 2. Id., id. n° 106. — 3. Le Moulin-Heulin, commune de Tourneville (Eure), cant. Evreux. — 4. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 109. — 5. Brosville (Eure), cant. Evreux.

Digitized by Google

frères du Temple de Rublemont, *juxta herbergagium fratrum Templi de Rublemont*, et qui s'étendait vers la *Fouetelée* de Sacquenville [1].

En 1258, Richard et Thomas du Bois-Jocelin cédèrent aux Templiers leur *Bois-Jocelin* qu'ils tenaient de Guillaume, seigneur de Sacquenville, et qui commençait près de *la Fouetelée*, en descendant vers la vallée [2].

La *Fouetelée* ou *Foutelée*, était un pâturage compris entre le chemin de Rublemont à Sacquenville, et celui de Rublemont à Bacquepuis. Il fut vers la fin du XIIIe siècle la cause d'un procès entre les frères du Temple et Robert, seigneur de Sacquenville, parce que celui-ci prétendait convertir en labourage cette terre que les Templiers voulaient conserver en pâture. On finit pourtant par s'entendre, d'autant mieux que le seigneur Robert, d'après le conseil de ses amis, consentit, par ses lettres du mois de janvier 1294, à faire l'abandon de *la Foutelée* aux Templiers, à la condition de la conserver en pâturage. A cette occasion, le seigneur de Sacquenville déclarait qu'il voulait que les Templiers pussent jouir librement de tous les biens qu'ils possédaient, et pourraient posséder par la suite dans l'étendue de sa seigneurie, sous la réserve faite par lui de la *moulte* de la Couture au-dessus du Bois-Jocelin et de celle de son fief du Mesnil-Faucoin [3].

Le Commandeur avait la moyenne et basse justice dans son fief de Rublemont, dont le domaine comprenait 96 acres de terre arable, affermés en 1630, 250 liv.

La maison ayant été détruite à la fin du XVIIe siècle, on afferma à diverses personnes les terres qui étaient louées en 1757, 1,900 livres. En 1783, Rublemont et Brettemare réunis rapportaient 7,500 livres.

FEUGROLLES [4]. — Le Temple de Feugrolles, avec sa chapelle et le domaine qui en dépendait, formait un fief qui fut parfois nommé sous les Hospitaliers *le fief de Malassis*. Il avait été acquis en grande partie par les Templiers, des seigneurs de Feugrolles et de leurs hommes. Amaury de Meulan, au commencement du XIIIe siècle, accorda des lettres d'amortissement aux Templiers pour tout ce qu'ils possédaient à *Feugeroles*. Ces lettres, datées de l'année 1222, sont

1. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 176. — 2. Id., id. n° 123. — 3. Id., id. n° 122. — 4. Feugrolles (Eure), arr. Louviers, cant. Le Neubourg.

Digitized by Google

faites par renouvellement de celles de R., son père, seigneur de Feugrolles, et désignent les biens du Temple situés dans sa juridiction, savoir : quatre acres au Champ-Martinet; — huit acres à la Mare-Bohet, *apud maram de Bohe* ; — la commune, *communionem*, ou le corps des habitants de *la ville de Feugeroles*; — les pâturages dans toute la terre du lieu, qui avaient été donnés en 1220 par Jean de Feugrolles; — le Champ-de-*Noiers*, contre la chapelle de sainte Marie ; — la Mare-Bohet, avec la voie qui y menait, — la terre située près de la chapelle, que le dit Jean de Feugrolles avait échangée avec Gaudefroy-le-Petit; — le bois et la bruyère de l'Essart-d'Eudes; — un acre de terre près de la Mare-Hermier [1]; — un autre entre la maison des Templiers et le Val-Bordet, *et Vallem Bordet*; — la Couture du Favril, *culturam de Faverit*; — le fief de Goré de Ronceval ; — deux acres de terre aux Mares de Croville [2] ; — le fief de Gauthier-Poulain ; — la terre du Mont *Goiet* ; — la Bruyère d'Alice; — tout le Mont *Hanout* ; — la Couture de *Marleiz* et le Grand-Champ du fief d'*Esquetot* [3]; — le Courtil de la Roche — et le fief de Jean de l'Ile, *de Insula*, dont les frères du Temple rendaient à Jean de Feugrolles dix sols chaque année, à la fête de saint Michel.

De plus, le seigneur Amaury confirmait et amortissait les donations faites aux dits frères par les hommes de Jean de Feugrolles, savoir : la terre de la Haie-Tescelin, *de Haia Tescelini*; la terre et le champ de Doucet, *terram et campum de Dulcet*, que Robert, neveu du prêtre Mathieu, leur avait donnés; deux acres de terre dans la Vallée-sous-Avenaie, *subtus Avesneiam*, concédés par Godefroy-le-Petit ; deux acres à La Goupillière, accordés par Etienne Guervet; et sept verges à la Mare-du-Puits, données par Tostain le Tisseur [4].

Les guerres du xve siècle ruinèrent le Temple de Feugrolles et en détruisirent la maison et la chapelle. Il ne resta plus que les terres qui, avec les cens et rentes seigneuriales du fief de Malassis, étaient affermées en 1737, 550 livres.

La Gastine [5]. — Nous n'avons sur cette ancienne maison du

1. La Mare-Hermier, commune d'Amfreville-sur-Iton (Eure), arrond. et cant. Louviers. — 2. Croville-la-Vieille, près du Neubourg; carte de Cassini. — 3. Ecquetot (Eure), arr. Louviers, cant. du Neubourg. — 4. Archiv. nat. S 4996, Suppl. n° 60. — 5. Probablement La Gatine, à une lieue de Conches (Eure), arr. Evreux, au-dessous du village de Faverolles-la-Campagne; carte de Cassini.

Digitized by Google

Temple d'autre document que l'inventaire des biens de la commanderie de Renneville, dressé en 1312, au moment où les Hospitaliers allaient en prendre possession. Il y est dit que La Gastine était un fief composé d'une maison seigneuriale, de 84 acres de terre arable, affermés alors trente sols l'acre, et d'une quinzaine d'arpents de bois et de pâturage[1]. D'après *le Livre-Vert*, il n'y avait plus de maison en 1373. Il restait une grange où l'on renfermait les récoltes des terres et le produit des revenus de la seigneurie. Il n'est plus question de La Gastine à partir du xve siècle.

La Gouberge. — C'était autrefois une paroisse, ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de la commune d'Ormes[2]. Les Templiers avaient acheté le fief de La Gouberge en 1287, de Robert des Essarts, écuyer, pour le prix de 440 livres. Ils en obtinrent en 1293 l'amortissement, de M. le comte d'Artois, moyennant 200 livres[3].

La maison de La Gouberge était située sur le chemin conduisant de Conches à St-Etienne ; et les terres se trouvaient sur les territoires d'Ormes, de Creche, d'Emanville et de Folleville.

Les terres en 1312, au nombre seulement de 28 acres, rapportaient 32 sols l'acre. En 1757, il y avait 70 acres qui, avec les redevances seigneuriales, donnaient un revenu de 750 livres ; et en 1783, de 1,900 livres.

Bailly. — Autre fief qui était situé dans la paroisse de Glissoles[4]. Il comprenait une maison et un grand moulin sur la rivière de l'Iton avec quelques terres. Il avait été donné aux Templiers par un seigneur du pays, Richard de Tournedos qui, par ses lettres de l'année 1230, déclara laisser aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, son moulin de Bailly, près de Grisoles, *molendinum meum de Baale juxta Grisolias*, avec ses dépendances et la terre qui y touchait.

Par le même acte, Richard leur accorda toute la mouture de sa terre et seigneurie, sous la condition que lorsqu'il aurait à moudre

1. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 6. — 2. Ormes (Eure), arrond. Evreux, cant. Conches. — 3. Arch. nat. S 4997, Suppl. n° 65. — 4. Glissoles (Eure), arrond. Evreux, cant. Conches.

Digitized by Google

ses grains au moulin de Bailly, il ne paierait aucun droit. Il ajouta encore à sa donation une terre appelée le Champ de la Mare-Buffaut, qui tenait au chemin du Mesnil [1].

La maison et le moulin de Bailly n'existaient plus au XVI[e] siècle. Les terres et les revenus seigneuriaux étaient alors réunis au domaine de la commanderie.

Le Buisson [2]. — Situé dans la paroisse de Tilleul-Lambert, le fief du Buisson avait été donné au XIII[e] siècle par une noble dame, Albérède du Buisson, veuve de Nicolas Lesage, aux frères de la chevalerie du Temple de Normandie, résidants à S[t]-Etienne-en-Campagne, *apud Sanctum Stephanum in Campaniâ*. Par les lettres de donation qui sont datées du mois de juin 1263, Albérède disposait en leur faveur, de sa maison au Buisson, paroisse de Tilleul-Lambert, *apud le Buissun in parochia de Tilliolo Lamberti*, de la garenne qui en dépendait, du bois de l'Angle ou du Coin-Auculfe, *boscum de Angulo Aucouf;* d'une pièce de terre au *Champ-Dolent*, et de plusieurs autres appelées le Champ de la Marnière; le Champ de la *Broche;* le Champ de la Mare aux Epines, *de mara Spinosa;* le Champ *Goisbot*, avec des droits de champart et de cens en argent et en chapons. Jean d'Harcourt, de qui ce fief relevait, l'amortit la même année, en faveur des nouveaux possesseurs [3].

Il est probable que le domaine du Buisson fut incorporé dans celui du chef-lieu de la commanderie; car il n'en est plus fait mention à partir de la fin du XIII[e] siècle.

Epreville [4]. — La terre et seigneurie d'Epreville, qui appartenait aux Templiers, avait été l'objet de plusieurs acquisitions faites par eux dans le cours du XIII[e] siècle.

Un seigneur, du nom de Lucas des Essarts, *de Essardis*, après leur avoir concédé en 1219 un manoir et plusieurs pièces de terre appelées le Champ du Moustier, le Champ de la Coudraie, le Champ de la Garenne et le Champ de la Fosse, leur avait donné en 1227 un

1. Arch. nat. S 4997, 2, Suppl. n° 18. — 2. Le Buisson, entre Tilleul-Lambert et la commanderie de Saint-Étienne-de-Renneville. — 3. Arch. nation. S 4997, Suppl. — 4. Epreville (Eure), arr. Louviers, cant. Le Neubourg.

Digitized by Google

de ses hommes, Guillaume des Essarts, avec le fief que celui-ci tenait de lui dans la paroisse d'Epreville, *in parochia Espreville* [1].

Un autre seigneur, Coron des Ormeaux, *de Ulmellis*, leur donna aussi la même année un de ses hommes, Adam des Ormeaux, avec la maison et le jardin que ce dernier avait à Epreville [2].

En 1237, Robert du Bois, *de Bosco*, leur abandonna toute la justice d'un fief tenu de lui par une quinzaine d'habitants d'Epreville, à la charge de lui remettre à titre d'hommage, chaque année, le jour de Pâques, une paire de souliers ferrés, de la valeur de dix-huit deniers tournois [3].

Le commandeur de Renneville avait à Epreville la justice, moyenne et basse, avec toutes les dimes de la paroisse. Il s'y trouvait dès l'origine une maison seigneuriale, mais elle fut détruite pendant les guerres du xve siècle. Il ne restait plus alors qu'une grange dîmeresse, quelques terres, des cens et un moulin à vent, appelé le *Moulin de Quicangrogne*. Ce nom assez singulier aurait été donné à ce moulin lorsqu'il fut bâti, et que les agents du fisc de la vicomté de Beaumont-le-Roger voulurent en opérer la saisie et le faire démolir. Il est dit dans un terrier de 1666, que lors du procès qu'on intenta à ce sujet contre le Commandeur, celui-ci vint à Epreville, et en visitant ce moulin, s'écria en forme de protestation : *Quicangrogne y moudrei,* c'est-à-dire : Quoiqu'on grogne, j'y moudrai [4].

Le revenu de la terre d'Epreville, y compris la dime, rapportait, en 1757, 2,450 livres; et en 1783, 10,220 livres. La dime figurait dans ce dernier chiffre pour 7,360 livres.

Villez. — A un quart de lieue d'Epreville et à une demi-lieue du Neubourg, la commanderie avait une grange dimeresse touchant au cimetière de Villez, et qui servait à renfermer le produit des dimes de ce village et des récoltes de quelques pièces de terre que les Templiers avaient achetées d'un seigneur de la Vacherie en 1234 [5].

La grange de Villez rapportait, en 1757, 900 livres; et en 1783, 2,400 livres.

1. Arch. nat. S 4996, Suppl. n°s 192 et 112. — 2. Id., id. n° 124. — 3. Id., id. n° 155. — 4. Id. S 5409, Terrier de 1666. — 5. Archiv. nat. S 4996, Suppl. n°s 39 et 40.

Digitized by Google

LE NEUBOURG [1]. — La maison du Temple au Neubourg tenait à celle de la Charité, et se trouvait située dans la grande rue. Il en dépendait certains droits et priviléges dans la ville, et plusieurs autres possessions à l'extérieur.

Une sentence arbitrale rendue en août 1217, par le prieur de Ste-Geneviève et l'abbé de St-Eloi à Paris, reconnaissait aux Templiers la légitime possession, qu'on leur contestait alors, des places de Neubourg, *plateas de novo Burgo,* que leur avait concédées Amaury de Thiron, *de Tiro*, et où ils pouvaient toujours avoir deux boutiques ou échopes, *escagiatios,* mais pas davantage. La même sentence les confirmait dans la propriété de la Vigne de la Croix, *vineam de Cruce*, et de la terre de *Ceneilles*, tenues du seigneur de Thiron par Arnould Ledesve, à treize deniers de cens par an, et où les Templiers ne pouvaient élever aucune construction. Enfin, il était reconnu qu'il leur appartenait les maisons de Bray, *domos de Breolio* [2], situées dans cette ville, au Vieux-Marché, *in veteri foro* [3].

Les Templiers possédaient encore des terres qu'un nommé Gilbert du Plessis leur avait données en 1220, situées hors des murs du Neubourg, et s'étendant jusqu'au grand chemin du côté des Essarts, *juxta majorem cheminum versus Essartas*, entre la Croix-Sibille et la Croix-Fichet [4].

La commanderie avait le droit de faire tenir au Neubourg, tous les quinze jours, sa justice, qu'on appelait *le Franc-Astrier*. Cette justice se tenait, au XVe siècle, dans une maison située devant la porte du château. Mais le seigneur l'ayant fait démolir pendant les troubles civils pour établir là une place d'armes, le Commandeur transporta le siége de sa justice dans une autre maison rue de Conches, qui portait pour enseigne une croix verte.

Entre autres priviléges dont le Commandeur jouissait au Neubourg, il faut citer celui de pouvoir vendre ou acheter toutes sortes de denrées sur le marché de la ville, sans payer de droits, comme celui de prendre chaque année six livres sur la coutume, et un hêtre dans la forêt.

La maison du Neubourg était louée, en 1783, 50 livres.

1. Le Neubourg (Eure), arr. Louviers, chef-lieu de canton. — 2. Bray (id.), arr. Bernay, cant. Beaumont-le-Roger. — 3. Arch. nat. S 4998, 2, Suppl. n° 7. — 4. Id. S 4998, Suppl.

Digitized by Google

Tournedos [1]. — Il y avait en cette paroisse un fief qu'Emeline d'Angerville donna, en 1205, aux Templiers, consistant en terres, hôtes, pêcheries, cens, etc., et que tenait d'elle le fils de Richard Serée [2].

En 1207, les frères du Temple reçurent de la générosité d'Agnès, fille de Simon Harcé, quatorze acres de terre situés à *Tornedos*, vers le Mesnil-Faucoin ; et en 1236, Roger Harenc de Tournedos leur donna neuf acres aussi de terre au même terroir, dans le Val-Meulon [3].

Il ne restait plus au XIVe siècle, du fief de Tournedos, que quelques cens et rentes seigneuriales que les Hospitaliers touchaient encore à la fin du siècle dernier.

Caillouet [4]. — Les Templiers possédaient à Caillouet, dans les enclaves de la paroisse de Mesnil-Jourdain, une seigneurie, qu'on nommait la seigneurie du *Temple*, laquelle consistait en domaine fieffé, c'est-à-dire en maisons, terres et héritages tenus à cens et devant rentes.

Sous les Hospitaliers, le revenu de cette seigneurie était réduit à fort peu de chose.

Le Pont-de-l'Arche [5]. — La maison que la commanderie possédait au Pont-de-l'Arche n'était plus qu'une ruine à la fin du XVe siècle. Nous lisons dans un cueilloir de rentes de 1501 : « Au » Pont de Larche, Jehan de la Salle, pour une masure et héritaige » nommée la Masure de *Renneville*, assise audit Pont de Larche en » la basse Sentelle, joignant d'un costé la rivière de Saine, XX sols. »

Angerville [6]. — C'est bien le membre le plus ancien de la commanderie. Si le *Livre-Vert* n'en fait pas mention, c'est que probablement il n'existait déjà plus au XIVe siècle. Il se composait d'une terre avec les hommes qui y résidaient, située sous *Ansgerville*,

1. Tournedos-la-Campagne (Eure), arr. et cant. Evreux. — 2. Arch. nation. S 4997, 2, Suppl. n° 24. — 3. Id. S 4996, Suppl. n° 207. — 4. Caillouet, commune de Mesnil-Jourdain (Eure), arr. et cant. Louviers. — 5. Le Pont-de-l'Arche (id.), arrond. Louviers, chef-lieu de canton. — 6. Angerville-la-Rivière, commune de Glissoles (id.), arr. Évreux, cant. Conches.

Digitized by Google

comprenant, en outre, un moulin et de grands bâtiments, appelés le Moulin de Masculey, *molendinum de Masculeio.*

Ce domaine, qui n'était pas éloigné de celui de Bailly dont nous avons parlé, avait été donné par Gaudefroy Vac, du consentement d'Hugues, son fils, aux pauvres chevaliers du Temple, en vertu d'une charte de l'année 1154, expédiée en forme de vidimus en 1460 par le garde-scel de la prévôté de Beaumont-le-Roger[1].

Manthelon[2]. — Il y avait autrefois à Manthelon une maison appartenant aux Templiers, et dont il ne restait plus au XVIe siècle qu'un enclos de vingt acres, sans aucun bâtiment, tenant au sentier allant de Breteuil à Villalet, et aboutissant au chemin de Nogent-le-Sec.

EVREUX. — Les chevaliers du Temple avaient, vers le milieu du XIIIe siècle, à Evreux, une maison qu'un bourgeois de la ville, nommé Richard Bauduin, tenait d'eux au cens de seize sols tournois par an. Celui-ci, sur la demande des Templiers qui demeuraient à St-Etienne, leur céda, par ses lettres datées du jour de la fête de saint Michel de l'année 1263, cette maison sise à Evreux, devant l'Hôtel-Dieu, *apud Ebroicum ante Domum Dei*, et dont le terrain s'étendait depuis la rue jusqu'au fossé du Roi, *usque ad fossatum domini regis*[3].

La maison se trouvait près de la halle, dans la grande rue, et tenait par derrière à la rivière. Nous la trouvons encore en 1501, tenue à cens ou arrentée, moyennant une redevance annuelle de 50 sols que payait un nommé Noel François. Celui-ci y avait mis une enseigne représentant les *quatre fils Edmond*. En 1783, cette maison était louée 200 livres.

Nous voyons, d'après un terrier de 1266, que tous les hommes de la commanderie de St-Etienne de Renneville avaient le droit de vendre ou d'acheter dans la ville d'Evreux tout ce qu'ils voulaient, sans payer aucune coutume. Ils devaient, pour se faire connaitre, porter sur leur manche ou basque une petite croix rouge.

La Griserie[4]. — C'est au commencement du XIIIe siècle que cette

1. Arch. nat. S 4997, 2, Suppl. n° 23. — 2. Manthelon (Eure), arr. Evreux, cant. Damville. – 3. Arch. nat. S 4998, 2, Suppl. n° 37. — 4. La Griserie, com. La Poterie-Mathieu (Eure), arr. Pont-Audemer, cant. St-Georges-du-Vièvre.

Digitized by Google

terre et seigneurie fut acquise par les Templiers. Ils la reçurent de la libéralité d'un seigneur du lieu, Robert de la Griserie qui, au moment où il était admis dans la chevalerie du Temple, en fit l'abandon à son Ordre. La charte de donation porte la date de 1207. Par cet acte, Robert de la Griserie déclara donner son habitation de la Griserie, *herbergagium suum de Griseria*, avec la terre et le bois, à partir du sentier se dirigeant vers le Mont-Thiau (?), *ad montem Tioudi*, jusqu'au bois de Guillaume de la Griserie, son frère, près de la borne du Chemin, plantée entre un poirier et un chêne, *inter pirum et quercum*.

Il ajouta à cette donation toute la justice qu'il avait à la Griserie, ainsi que la Noue, *Noam*, située entre la Noue *Bogerre* et la Masure bénie, *et masuram benedictam*, avec tous les bois sur les rues et flegards des chemins [1].

Une autre donation fut faite la même année aux Templiers, par Hugues de la Griserie, frère du dit seigneur Robert, de neuf acres de terre de son domaine à la Griserie, *apud Giseriam*, et de son pré de la Chaussée, *Chaucea* [2].

Il ne restait plus au XIVe siècle, de la terre et seigneurie de la Griserie, que quelques cens et rentes seigneuriales.

La Chapelle-Martel [3]. — Il y avait autrefois dans la paroisse de Bosc-Roger [4], un grand enclos où se trouvaient une maison et une chapelle, appelée la Chapelle-Martel. Cette chapelle était desservie au temps des Templiers par un frère de l'Ordre. Elle le fut ensuite sous les Hospitaliers par un chapelain séculier qui était à la nomination du commandeur de Renneville.

La maison n'existait plus en 1757. Il restait la chapelle dédiée à la sainte Vierge, où le curé de Thuit-Signol venait dire la messe tous les dimanches.

Il dépendait de la chapelle 14 acres de terre qui, avec des droits de dîme à Bosc-Roger et à Thuit-Signol, donnaient, en 1757, un revenu de 400 livres.

1. Arch. nat. S 4997, 2, Suppl. n° 21. — 2. Id., id. n° 26.. — 3. La Chapelle-Martel, entre Bosc-Roger et Thuit-Signol. — 4. Bosc-Roger (Eure), arr. Pont-Audemer, cant. Bourgtheroulde.

Digitized by Google

Tourville [1]. — Il y avait encore *à Tourville-la-Champagne* une maison appelée le *Temple*, et qui devint, au XIVe siècle, une grange dîmeresse pour renfermer les dîmes de cette paroisse, dont la cure était, comme nous l'avons dit, à la collation du commandeur. Il s'y trouvait encore quelques terres qui furent ensuite données à cens ou prises en arrentement.

Les dîmes et censives de la Grange de Tourville rapportaient, en 1757, 770 livres.

Le revenu général de la commanderie de St-Etienne de Renneville était, en 1312, de 993 livres. Il était descendu en 1373, à cause des guerres, à 465 livres. Il y avait alors dans la maison de Renneville, deux frères de l'Ordre et un donné; le Commandeur n'y résidait pas, parce qu'il ne s'y serait pas cru en sûreté. Nous trouvons dans l'état des dépenses de la maison : « Pour le vivre et necessitez de deux » frères et de un donné, demourants en ladicte baillie, sans faire » cy mention du commandeur pour ce qu'il n'y ose demourer, » IIIIxx frans. »

En 1495, le revenu de la commanderie montait à 1,128 liv.; en 1583, à 5,700 liv.; en 1693, à 13,000 liv.; en 1757, à 19,891 liv.; et en 1783, à 44,838 livres.

Noms des Commandeurs de Saint-Etienne de Renneville.

Sous les Templiers.

1154. Frère Robert, *preceptor Sancti Stephani.*

Sous les Hospitaliers.

1355. Fr. Simon Cliquet.
1389. Fr. Pierre de Passy.
1410. Fr. Louis de Mauregard.
1419. Fr. Gauthier le Gras, prieur de l'église conventuelle de Rhodes.
1423. Fr. Jehan le Boutillier.
1446. Le chevalier Jehan de Sarcus.

1. Tourville-la-Campagne (Eure), arr. Louviers, cant. Amfreville-la-Campagne.

Digitized by Google

1495. Le chev. Philippe de Mailly.
1518. Le chev. Jehan d'Aunoy.
1523. Le chev. Michel d'Argillemont, *alias* d'Arzillemont, grand Hospitalier de l'Ordre, trésorier général.
1534. Le chev. Claude de la Sangle.
1556. Le chev. Christophe de Mont-Gaudry, procureur général de l'Ordre en France.
1578. Le chev. Antoine des Haies de S[t] Luc, grand trésorier général de l'Ordre.
1601. Le chev. Antoine de Mornay Vilarceaux.
1610. Le chev. Gédéon de Joigny-Bellebrune, Grand'croix de l'Ordre.
1624. Le chev. Guillaume de Meaux-Boisbaudrain, grand trésorier.
1630. Le chev. Jean-François de Vion-Tessancourt, prieur de Champagne en 1643.
1652. Le chev. Jean de Calonne de Courtebourne.
1666. Le chev. Gilbert d'Elbène, bailli, Grand'croix, général des galères de l'Ordre.
1680. Le chev. Gabriel d'Annet des Maretz, prieur d'Aquitaine.
1688. Le chev. Philippe de Vendosme, Grand-Prieur de France.
1693. Le chev. François de Nouevilliers.
1700. Le chev. Gabriel du Chastelet de Fresnière, grand Hospitalier de l'Ordre.
1711. Le chev. Louis Feydeau de Vaugien.
1722. Le chev. Alexis Dallogny de la Groix, capitaine des vaisseaux de l'Ordre.
1740. Le chev. Claude de S[t] Simon, bailli, Grand'croix, général des galères de l'Ordre.
1767. Le chev. Jean-Charles de la Rue de Bois-Roger de Rupière.
1783. Le chev. Claude-Louis de Mesgrigny de Villebertin.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE VILLEDIEU-LES-BAILLEUL.[1]

Membres : L'ancien Hôpital de TRUN, — *La Chapelle-Souquet*, —VILLEDIEU DE SAULTCHEVREUIL, ancienne commanderie, — *Coutances*, — VILLEDIEU DE MONTCHEVREUIL, ancienne commanderie, — FRESNEAUX, id., — *Louvigny*, — LA VILLEDIEU-SOUS-GRANDVILLIERS, ancienne commanderie, — *Courgeon*, — *Le Louvier*.
Noms des Commandeurs.

La maison de Villedieu-les-Bailleul, située autrefois dans la paroisse de Bailleul, à une lieue d'Argentan, était une ancienne fondation de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

Nous la trouvons mentionnée pour la première fois dans des lettres de frère Noel, commandeur de la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem à Villedieu de Bailleul, *frater Natalis magister sancte domus Hospitalis Jerosolime apud Villam Dei de Ballol*, datées de l'année 1194, par lesquelles il accordait à Renault du Bosc, *de Bosco*[2], un demi acre de terre situé à Néauphe, *apud Neaufe*[3], moyennant une rente de deux sols avec deux chapons, et sous la condition que les cateux, *catella*, que Renaut laisserait à sa mort sur cette terre, reviendraient à l'Hôpital[4].

1. Villedieu-les-Bailleul (Orne), arrond. Argentan, cant. Trun. — 2. Le Bosc, hameau de Néauphe. — 3. Néauphe-sur-Dive (Orne), cant. Trun. — 4. Arch. nat. S 5051, Suppl. n° 41.

Digitized by Google

Mais bien longtemps avant cela, les Hospitaliers étaient établis dans cette partie de la Normandie. Nous en trouvons la preuve dans une charte de Guillaume-le-Conquérant, par laquelle ce prince leur accordait en 1060, des lettres d'amortissement pour certains biens qui leur avaient été donnés et qui étaient notamment une grande étendue de landes situées entre Bailleul, Tournay [1] et Trun [2], un terrain pour faire un étang, un moulin appelé le Moulin de Magny [3], avec la terre pour bâtir et faire des écluses, divers droits de justice et d'usage, ainsi que des terres à cultiver, comprises entre la forêt de *Gouffrey* [4] et la Dive [5].

Plus tard, vers 1140, l'impératrice Mathilde, fille du roi Henri I, duc de Normandie et comte d'Anjou, accordait aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, cent sols de rente à prendre chaque année sur sa recette d'Argentan, *de Argentommo*, ainsi qu'il résulte de ses lettres alors expédiées en forme de mandement à l'archevêque de Rouen, ainsi qu'aux évêques, comtes, barons, vicomtes et autres officiers, tant anglais que français résidant en Normandie [6].

Dans plusieurs villages des environs de Villedieu, l'Hôpital possédait des terres et un grand nombre de cens et de rentes seigneuriales.

A Néauphe-sur-Dive, un seigneur, du nom de Durand Bordon, leur avait donné en 1190 un domaine que Willems Escalart tenait de lui en toute franchise à *Néaufe*, et pour lequel il avait reçu de Guillaume du Tertre, *de Tertro*, commandeur des maisons de l'Hôpital en Normandie, huit livres tournois de reconnaissance [7].

En 1192, un autre seigneur, Raoul de Salmon, leur avait abandonné plusieurs tènements et une terre entre le chemin et le vieux biez du moulin de Néauphe, *et vetus bievum de molendino de Neoufe* [8].

Ils possédaient l'année suivante toute la dîme que Barthélemy de de Mainbeville leur avait donnée de son fief à Neauphe, et dans ses dépendances à Mainbeville, *apud Menbevillam*, à Montigny, *Monti-*

1. Tournai-sur-Dives (Orne), cant. Trun. — 2. Trun (id.), arr. Argentan. — 3. Magny sur la Dive, commune de Trun. — 4. Gouffern, commune de Silly-en-Gouffern (Orne), arr. Argentan, cant. Exmes. — 5. Arch. nation. S 5512, p. 12. Invent. des Titres de Villedieu. — 6. Id. S 5057, Suppl. n° 44. — 7. Id. S 5051, Suppl. n° 37. — 8. Id., id. n° 43.

Digitized by Google

neium, aux Etis, *Estias*, et au Hamel, *et apud Hamellum*, avec des terres sur le territoire de Mainbeville, aux lieux dits au Coudray, *in Corileto* , et à la Haie-Rambert, *et in sepe Ramberti*; le tout approuvé et confirmé dans une charte de J., évêque de Sées, *Sugiensis episcopi*, de l'année 1193 [1].

De 1212 à 1216, nous trouvons plusieurs donations faites à l'Hôpital par Foulque de Clopel, seigneur de St-Lambert, Gilbert de Clopel, son frère, et Mathieu d'Ecquetot, son beau-frère, de maisons et de terres à St-Lambert, *apud Sanctum Lambertum* [2]. Quelques-unes de ces donations sont passées à Villedieu, dans l'église de St-Jean, *apud Villam Dei in ecclesia Sancti Johanis* [3].

Le frère Hedebaut, prieur de l'Hôpital en Normandie, affranchissait en 1220 ses hommes de St-Lambert, demeurant dans la terre provenant de Richard et de Raoul de Mulsene, et les déliait du serment qu'ils avaient prêté en l'église de Villedieu, de garder intacts les droits de l'Hôpital, et de lui laisser à leur mort tous leurs cateux [4].

Des lettres d'amortissement étaient accordées en octobre 1225, par Robert, seigneur de St-Léonard [5], aux frères de l'Hôpital, pour les terres qu'ils possédaient en ce lieu, situées au nouveau bourg, *ad novum burgum*, au-dessus des vallées; au haut du village, *in capite ville* ; à la Couture de *Chiedenier* ; au Champ des Chanoines de Silly; au ruisseau *Sauset* et au chemin *les Breious*. Pour prix, mais plutôt en reconnaissance de cet amortissement, Raoul du Bosc, *de Bosco*, alors commandeur des maisons de l'Hôpital en Normandie, avait donné au seigneur Robert une somme de 40 sols [6].

La seigneurie de Villedieu avec la haute, moyenne et basse justice, appartenait à l'Hôpital. Le Commandeur avait la collation de la cure et la dîme de toute la paroisse. Il avait également, au XIIIe siècle, la dîme de Silli [7], qu'il partageait avec les chanoines du lieu, mais que André Pollin, Grand-Prieur de France céda, en 1247, aux dits chanoines pour un demi-muid d'avoine de rente par an [8].

1. Arch. nat. S 5051, Suppl. n° 40. — 2. Saint-Lambert-sur-Dive (Orne), arr. Argentan, cant. Trun. — 3. Arch. nat. S 5051, Suppl. n°s 12, 14 et 15. — 4. Id., id. n° 10. — 5. Saint-Léonard-des-Parcs (Orne), arr. Alençon, cant. Courtomer. 6. Arch. nat. S 5052, Suppl. n° 20. — 7. Silli-en-Gouffern (Orne), arr. Argentan, cant. Exmes. — 8. Arch. nat. S 5051, Suppl. n° 5.

Digitized by Google

Le manoir seigneurial de Villedieu était situé près de l'église. Il comprenait une maison de maître formant l'habitation du Commandeur, une ferme et une chapelle dédiée à saint Laurent.

A un quart de lieue de Villedieu, au hameau de Magny et sur les bords de la Dive, se trouvait le moulin banal de la commanderie, dont il est parlé dans la charte de 1060 de Guillaume-le-Conquérant, ci-devant citée.

Les terres du domaine consistaient, au siècle dernier, en 48 acres de labour, 18 acres en roches, 4 acres de pré, un petit clos, nommé le *Pissot*, une garenne de 3 acres, et un bois de 24 acres, nommé *le Bois au Maître.*

La maison de Villedieu avait, au XIIIe siècle, deux membres principaux : la maison de Trun [1] et la Chapelle-Souquet [2].

TRUN. — Il est fait mention de la maison de l'Hôpital de Trun dans une charte de Henri, seigneur d'Angloischeville, qui paraît avoir été rédigée vers l'année 1160. Par cette charte, le seigneur d'Angloischeville, *de Englischeville* [3], fait donation à la sainte maison de l'Hôpital de Trun, *sancte domui Hospitalis apud Trumum*, d'un acre de terre, situé à St-Germain [4], près de la Croix de Buis, *juxta crucem buxatam*, dépendant du fief de Raoul de Dive, *de Divo*, et une vergée aussi de terre, mouvant du fief du Bois-Ernoud, *Ernufi nemoris.*

C'est le seul document qui nous reste sur la maison de Trun, dont le domaine aura été probablement accordé à cens ou à rente perpétuelle; car il n'y avait plus là, au XIVe siècle, que des censives dues sur un certain nombre de terres, maisons et héritages.

La Chapelle-Souquet. — Au siècle dernier, le commandeur de Villedieu était seigneur temporel et spirituel de la Chapelle-Souquet. Il avait en ce lieu, toute justice, et en même temps le patronage et la collation de la cure.

L'église dédiée à sainte Madeleine, le cimetière et le presbytère

1. Trun (Orne), arr. Argentan, chef-lieu de canton. — 2. La Chapelle-Souquet, commune du Marais-La-Chapelle (Calvados), arr. Falaise, cant. Morteaux-Coulibœuf. — 3. Angloischeville, commune de Fresne-La-Mère (id.), arrond. et cant. Falaise. — 4. Saint-Germain (Orne), arr. Argentan.

Digitized by Google

faisaient partie du domaine de la commanderie qui possédait aussi des terres et des rentes dans le village.

Le revenu de la maison de Villedieu avec ses deux membres était, en 1495, de 137 livres 5 sols, tandis qu'en 1757, il s'élevait à 2,250 livres ; et en 1783, à 2,800 livres.

Pour accroître l'importance de cette commanderie, l'Ordre y réunit, au xve siècle, les commanderies de Villedieu de *Saultchevreuil* et de Villedieu de *Montchevreuil*.

Une autre annexion se fit quelque temps après, celle de la commanderie de Fresneaux. Enfin, en 1560, on y adjoignit encore la commanderie de Villedieu-sous-Grandvilliers.

De ces cinq commanderies réunies en une seule, le siége principal resta toujours à Villedieu-les-Bailleul.

VILLEDIEU-DE-SAULTCHEVREUIL [1]. — Cette ancienne commanderie de l'Hôpital fut aussi désignée sous le nom de commanderie de *Villedieu-les-Poèles*. En tête d'un terrier de Villedieu et Saultchevreuil, de l'année 1743, nous lisons ce qui suit : « L'histoire de Normandie » par Guillaume de Jumiege, qui vivait du temps de Henri Ier, roi » d'Angleterre et duc de Normandie, fait mention au VIIIe livre, cha- » pitre XXXII, que ce grand roi est fondateur de la commanderie *de Villedieu-lez-Sauchevreuil* [2].

La terre donnée par Henri Ier pour cette fondation, est ainsi désignée dans un passage du livre du moine de Jumiege : *Quamdam terram in pago Abrincensi in qua fratres Hospitalis Hierusalem illi servi Christi vicum quemdam quem vocant Villam Dei magno privilegio, regiâ munificentiâ exornatum edificaverunt.*

Cette donation fut faite antérieurement à l'année 1135, époque de la mort du Roi. L'érection de la maison de l'Hôpital eut lieu ensuite, et Toustain de Billy, dans son *Histoire du Cotentin*, en fixe la date à 1170.

On voit encore aujourd'hui, dit M. le Héricher, les ruines de cette maison et une chapelle de la plus haute antiquité, dédiée à saint Blaise [3].

1. Villedieu, commune de Saultchevreuil-du-Tronchet (Manche), arr. Avranches, cant. Villedieu-les-Poëles. — 2. Arch. nat. S 5521. Reg. terrier. — 3. Le Héricher, Avranchin monumental et histor. T. 2, p. 713.

Digitized by Google

La maison était située près de l'église, dont elle était séparée par la rivière de Sienne.

Les anciens titres de la commanderie nous représentent un seigneur, du nom de Richard de Grisy ou de Grisey, *de Griseio,* comme l'un de ses plus grands bienfaiteurs. Il était un donné de l'Hôpital à la fin du XIIe siècle; et, dans l'espoir d'être bientôt reçu frère de l'Ordre, il avait abandonné, par ses lettres datées de l'année 1185, à la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem, tous ses cateux, *omnia catella,* avec ses terres d'acquêts ou d'héritages, et même celles qui pourraient lui échoir par la suite, à quelque titre que ce fut, mais à la condition qu'aussi longtemps qu'il vivrait, il tiendrait ces terres de l'Hôpital, au cens de cinq sols par an. Cette donation eut lieu dans la chapelle de saint Blaise, à Villedieu de Saultchevreuil, *in capella Sancti Blasii apud Villam Dei de Saltu Capreoli,* en présence du frère Ansel de Corbeil, prieur de France et de Normandie, et de frère Bernard, gardien, *custos*, de l'Hôpital de Villedieu [1].

Par d'autres lettres datées de l'an 1223, le même Richard de Grisy déclare, qu'après avoir donné à Dieu et à la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem, son corps à la vie et à la mort, il laisse au dit Hôpital tout ce qu'il a acquis depuis sa première donation, savoir : son manoir ou maison près de Coutances, *manerium situm juxta Constan*, qu'il tenait de Hugues de S[t]-Planchers, *de Sancto Planchesseio* [2] ; toute sa terre de Nicorps, *totam terram de Nicorp* [3], que Richard et Gilles la Barbe tenaient de lui à cens; le domaine de *Maldoit* [4], tenu de Gillot de Coutances à six quartiers de froment, six pains et six chapons par an ; un autre domaine à *Corce* [5]; une terre à la Croix-Gaudin, tenue par Bocher Crespin, à six boisseaux de froment par an et un tènement à *Maldoit*, qui lui rapportait vingt quartiers d'avoine et deux sols tournois [6].

Parmi les frères de la maison de Villedieu de Saultchevreuil, nous trouvons, à la fin du XIIIe siècle, un Guillaume de Grisy, prêtre, qui était probablement un descendant de la famille de Richard de Grisy. Il obtint du roi, en 1293, des lettres d'amortissement pour tout ce

1. Arch. nat. S 5057, Suppl. n° 8. — 2. Saint-Planchers (Manche), arr. Avranches, cant. Granville. — 3. Nicorps (id.), arr. et cant. Coutances. — 4. Peut-être Le Mauduit, commune de Gratot, arr. Coutances. — 5. Peut-être Gores (Manche), arr. Coutances, cant. Periers. — 6. Arch. nat. S 5057, Suppl. n° 43.

Digitized by Google

que l'Hôpital avait acquis depuis 47 ans dans la paroisse de Villedieu, qu'on nommait alors Villedieu-sur-la-Rivière, *in parochia ville Dei super Ripariam*, et qui se trouvait aux environs de la maison de l'Hôpital [1].

Au xive siècle, Villedieu était fortifié, mais ses murs étaient en si mauvais état, qu'on craignait que les Anglais profitassent de cette circonstance pour s'emparer de la ville et s'y retrancher. Le roi Charles VI avait résolu de la démanteler. Pour éviter cela, le Grand-Prieur de France, Gérard de Vienne, rétablit à ses frais les fortifications. Le Roi, reconnaissant alors qu'elle était suffisamment défendue, la conserva comme place forte, en chargeant le Grand-Prieur de veiller à sa sûreté, et d'y faire faire la garde et le guet jour et nuit par ses habitants. Le mandement du Roi à ce sujet, porte la date de 1380 [2].

Le rapport de la visite prieurale de 1495 mentionne ainsi l'état de la commanderie de Villedieu de Saultchevreuil : « L'esglise paro-
» chiale, fondée de Nostre Dame de l'Ospital, a été détruite par les
» guerres et refaicte par le commandeur frère Jean Routier et les
» paroissiens.

» La maison est auprès de ladicte esglise, ung ruisseau entre
» deux. Dedens ladicte maison, est une chappelle pour le Comman-
» deur, dédiée à saint Blaise.

» Ladicte esglise et maison sont dedens le bourg de Villedieu, où
» a de présent c feuz à toute jurisdicion de ladite commanderie, pri-
» sons et justice levée. »

Les prisons se trouvaient dans les deux tours existant de chaque côté du pont de pierres où l'on passe pour aller à Avranches.

La commanderie possédait les halles de Villedieu, dans la grande rue conduisant du pont de pierres à la Roche-Tesson. Elle percevait des droits sur les marchés qui se tenaient les mardi et vendredi de chaque semaine, et dans les foires du 3 mai et du 9 septembre.

Au bout des halles, se trouvait l'auditoire ou le seigneur commandeur faisait rendre la justice.

Un moulin banal sur un bras de la rivière de Sienne, un four aussi banal dans la rue du Pont-Picard. quelques prairies et parties

1. Arch. nat. S 5057, Suppl. n° 2. — 2. Id. JJ 119, f° 210 v°.

Digitized by Google

de bois aux environs de Villedieu, et une chapelle dédiée à saint Etienne, à un demi-quart de lieue de la ville, sur la route de Caen, formaient le complément du domaine de la commanderie.

La cure de Villedieu était à la nomination du commandeur, et bien que son église fût exempte, comme toutes celles de l'Ordre, de la juridiction des évêques et des visites pastorales, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, alla la visiter le 2 septembre 1248, et recevoir ce qui lui était dû pour cette visite. *Ipso die, per Dei gratiam procurati fuimus apud Villam Dei de Saltu Capri in domo Hospitaliorum. Non consuevimus ibi visitare. Summa procurationis* VIII *libre* VI *solidi* [1].

Le commandeur de Villedieu avait encore droit de nomination à la cure de Pont-Brocard [2] et à celle de Chérancé-le-Héron [3]. Quant à cette dernière cure, elle occasionna, au commencement du XIVe siècle, entre le Commandeur et messire Fiollin de Huçon, seigneur de Cherancé, un procès qui dura fort longtemps et finit en 1328, par une transaction où l'Hôpital renonça au patronage et à la collation de la cure, moyennant une rente de quinze livres par an.

Il en fut de même du droit de patronage qui appartenait à la commanderie pour la cure de *Landelle* [4], à cause de la chapelle qui se trouvait dans l'église du lieu et où reposait le corps de saint Ortaire. Par un accord intervenu entre les barons de cette paroisse tenant le fief de Chateaubriand et de Combourg, il fut assigné à l'Hôpital une rente de 15 livres pour prix de sa renonciation aux droits de patronage et de dîme qu'il avait.

Un assez grand nombre de cens et de rentes foncières étaient dus au Commandeur à Villedieu, sur des maisons et héritages rue Talemache, Grande-Rue, rue de la Carrière, Basse-Rue, rue du Pré, rue Jacquemin, rue Méquines, rue de la Roche-Tesson, rue de St-Lo, rue de Caen, etc. (Terrier de 1584).

Il en était dû encore dans les paroisses de Pont-Brocart, de Sainte-

1. Regest. Visitationum. Arch. Rothom. publié par Th. Bonnin. Rouen, 1852, p. 553. — 2. Pont-Brocart, commune de Dangy (Manche), arr. Saint-Lô, cant. Canisy. Pont-Brocart ne contenait en 1782 que 5 à 6 feux et n'avait qu'un territoire de 17 verges de terre. — 3. Chérencé-le-Héron (Manche), arr. Avranches, cant. Villedieu. — 4. Peut-être Les Landelles, commune de Saint-Planchers, arr. Avranches.

Digitized by Google

Cécile, de Saint-Mauvien, de la Chapelle-Cecelin, de Bazanville, d'Huberville, de Tourville, des Chéris et de Colomby.

Dans la paroisse des Chéris [1], près du bourg de Ducey, à six lieues de Villedieu-les-Poëles, la commanderie avait les fiefs de *Lulagerie* et de *Rue-Morin*. Sur l'un de ces fiefs reposait l'église des Chéris, dont le Commandeur était le seigneur spirituel, comme on le voyait par les armes de l'Ordre qui se trouvaient, au siècle dernier, sur une pierre dans le chœur de l'église.

Ces fiefs comprenaient plusieurs maisons et des terres chargées de cens et de redevances en grain au profit de la commanderie.

On voit, d'après le *Livre-Vert*, que le commandeur de Villedieu faisait des quêtes dans les diocèses de Coutances, d'Avranches et de Bayeux. Le produit de ces quêtes avait été, en 1373, de 24 livres.

Le revenu de la commanderie était, cette année-là, de 201 livres, à cause des guerres qui en avaient considérablement abaissé le chiffre. Les charges s'élevaient à 337 livres 10 sols tournois, savoir : pour la responsion, 180 liv.; pour une messe chantée tous les jours au soleil levant en l'église de Saultchevreuil, 15 liv.; pour la visitation de l'évêque, quand il venait visiter l'église, 12 liv. 10 sols tournois; pour l'*état* du commandeur, 40 liv.; pour les *vivres et robes* du curé et de deux donnés, pour chacun d'eux, 30 liv.; somme 90 liv.

A l'époque dont nous parlons, la maison de Villedieu avait été pillée par les Anglais qui l'avaient détruite en partie. La ville elle-même avait beaucoup souffert, et avait été rançonnée d'une façon impitoyable par l'ennemi.

En 1495, l'Hôpital de Villedieu ne s'était pas encore relevé de ses pertes; son revenu était encore plus bas, puisqu'il n'était que de 119 livres. C'est alors qu'on jugea à propos de supprimer cette commanderie et d'en réunir les biens à la commanderie de Villedieu-les-Bailleul.

Nous trouvons en 1757, le revenu de Villedieu porté à 2,310 liv.; en 1771, à 3,410 liv.; et en 1783, à 4,200 liv.

Coutances. — Nous avons vu que les Hospitaliers avaient des biens près de Coutances. Les Templiers possédaient aussi dans cette ville

1. Les Cheris (Manche), arr. Avranches, cant. Ducey.

Digitized by Google

et aux environs des maisons et des terres, faisant partie d'un fief que Richard, évêque de Coutances, leur avait donné vers le milieu du XII[e] siècle. En effet, il nous reste une charte de cet evêque, non datée, mais antérieure à 1179, année de sa mort, par laquelle il déclare avoir donné à ses chers frères les Templiers, *dilectis fratribus Templariis*, le tènement de Richard de Milly, *de Milleio*, comprenant, outre le fief de Guillaume de Niobé à Rampan, *ad Rampen* [1], le porche dépendant de la boucherie de l'église de Sainte-Marie, un étal couvert sur la place, les maisons que Richard de Milly avait fait bâtir à ses frais vis-à-vis la porte de l'évêché en dehors du château, *ante portam episcopati extra castellum*, la masure, *mansura*, de Robert le prêtre; la maison et l'alleu de S[t]-Symphorien; un acre et demi de terre aux *Flotis* ou *Flatis*, douze acres aussi de terre, entre l'église de S[t]-Lô, *Sancti Laudi*, et la léproserie, douze autres acres de l'autre côté du chemin, à l'Argillière, *in Argillario*; la masure de Robert Boët et celle de Raoul la Vache. Richard de Milly, et après lui ses héritiers, devaient tenir toutes ces choses des Templiers et leur en payer un cens annuel de vingt sols [2].

Cette charte qui se trouve parmi les titres de l'ancienne commanderie de Villedieu de Saultchevreuil, doit faire supposer qu'après les Templiers, ce fief passa aux Hospitaliers de cette maison; mais on ne sait ce qu'il est devenu depuis, car il n'en est plus fait mention dans aucun titre.

Villedieu de Montchevreuil. — Nous n'avons trouvé que quelques titres insignifiants sur cette maison que le *Livre-Vert* nous dit avoir été une ancienne commanderie de l'Hôpital. Elle était située dans le diocèse de Séez, sur la paroisse de S[te]-Scolasse [3], le long du chemin conduisant de Villedieu à Moulins, aboutissant à la route de Séez à Mortagne.

Elle avait une chapelle dédiée à sainte Madeleine, chargée de deux messes par semaine. Les terres qui en dépendaient étaient d'environ 50 arpents, avec un moulin banal sur le ruisseau de la Fontaine.

1. Rampan (Manche), arr. et cant. Saint-Lô. — 2. Arch. nat. S 5019, Suppl. n° 34. S 5512, Invent. de titres. — 3. Sainte-Scolasse (Orne), arrond. Alençon, cant. Courtomer.

Digitized by Google

Le Commandeur avait à Villedieu la haute, moyenne et basse justice, avec des cens et rentes au dit lieu, ainsi qu'à Séez et dans plusieurs villages des environs.

Le rapport de la visite prieurale de 1495 s'exprime ainsi au sujet de cette maison : « Avons trouvé la commanderie de *Montchevel* » arrentée pour le pris de 75 livres tournois. Nous l'avons estimée » audict pris, rabattue la charge de desservir la chappelle de la commanderie de la Villedieu de Montchevel et pour le luminaire de » deux messes, douze livres dix sols. Ainsi reste 62 livres 10 » sols. »

Il appartenait au Commandeur le droit de présentation à la cure de St-Pierre de Serqueux [1], mais ce droit fut abandonné au xve siècle aux religieux de St-Cyr de Friardel, près Orbec [2].

Le revenu de Montchevreuil était, en 1523, de 430 liv.; en 1647, de 400 liv. seulement; en 1757, de 750 liv.; et en 1783, de 900 liv.

FRESNEAUX. — Ancienne commanderie du Temple, située non loin de Séez dans la paroisse d'Aunou [3]. Cette maison devait son origine à un seigneur du lieu, du nom de Hugues de Fresneaux. Son fils, Enguerran de *Fresnals*, par ses lettres du mois de mars 1206, ratifia et confirma pour le salut de son âme à Dieu et aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, la libre possession de la terre que Hugues de Fresneaux leur avait accordée pour l'établissement de leur maison [4].

Le même Enguerran, par d'autres lettres de l'année 1209, confirma, toujours en sa qualité de seigneur dominant, et amortit la donation faite aux Templiers par Guillaume et Hubert de Monthioux, *de Monte Tiout* [5], de douze acres et demi de terre dans la paroisse d'Aunou, *in parochia de Alnou*, situés entre l'église du lieu et l'Orme de Monthioux [6].

L'année suivante, en 1210, il fut encore donné par Enguerran aux Templiers, des terres dans la même paroisse, situées partie à la Fau-

1. Saint-Pierre-des-Cercueils (Eure), arr. Louviers, cant. Amfreville-la-Campagne. — 2 Orbec-en-Auge (Calvados), arr. Lisieux. — 3. Aunou-sur-Orne (Orne), arrond. Alençon, cant. Séez. — 4. Arch. nation. S 5054, Suppl. n° 1. — 5. Monthioux, commune d'Aunou-sur-Orne. — 6. Arch. nat. S 5054, Suppl. n° 3.

Digitized by Google

velière, *ad Faveleriam* [1], partie touchant à la maison du Temple de Fresneaux, *juxta domum Templi apud Fresnals* [2].

Une charte de l'évêque de Séez, de l'année 1211, confirma en faveur des frères du Temple, la donation qu'un seigneur Guillaume de Neuville, *de Nova villa* [3], leur avait faite de terres sur le territoire du dit Neuville, près de la Mare-Harpin, à Orgeval et à la Vallée de Jean, *apud vallem Johanis* [4].

En 1274, nous trouvons un chevalier nommé Olivier de Moulins, *de Molins*, à qui appartenait le fief de Fresneaux dans le diocèse de Séez, *feodum de Fresnellis Sagiensis diocesis*, confirmer aux Templiers tous les biens qu'ils possédaient dans l'étendue de son fief, avec droit par eux d'y acquérir tous ceux qu'ils voudraient par la suite [5].

Un mesurage que les Templiers firent faire en 1288 de leur domaine de Fresneaux, constate qu'il comprenait 194 acres de terre, en plusieurs parties, aux lieux dits : près du Temple, au Bois-Cornet, à la Glissière, à la Mare-David, au chemin de Séez, au-dessous du Moulin, dans la Vallée, au chemin de Monthioux, à *Polesgrue*, à *Leffengerez*, aux *Undréiz*, aux Longues-Raies, aux *Usleiz*, aux Mares-Jumelles (*ad Maras Gemellas*), à l'Ormeau-Fouché, au Pré-Bernoul, à la Vallée-Jean, à la Mare-Harpin, à Orgeval, au Buat, à la Mare-Jeannet, à la *Jonchie*, au chemin de *Formens*, à *Senele*, à l'Ormeau (*apud Lormel*), et à la Grippe [6].

La maison de Fresneaux était située sur le chemin qui conduisait au Gué-Preuvost. Elle avait une chapelle qui était sous l'invocation de saint Marc et de saint Barthélemy.

Le Commandeur avait, dans son domaine de Fresneaux, la haute, moyenne et basse justice. Il jouissait alternativement avec le marquis de Courtomer, du droit de présentation à la cure de St-Victor de Brullemail [7].

La terre de Fresneaux rapportait, en 1517, 30 liv.; en 1629, 240 liv.; en 1757, 1,000 liv.; en 1783, 1,600 liv.

Louvigny. — Membre de l'ancienne commanderie de Fresneaux.

1. La Fauvelière, entre Aunou et Fresneaux ; carte de Cassini. — 2. Archives nat. S 5054, Suppl. n°s 7 et 6. — 3. Neuville (Orne), arr. Alençon, cant. Séez. — 4. Arch. nat. S 5055, Suppl. n° 9. — 5. Id. S 5054, Suppl. n° 9. — 6. Id. S 5057, Suppl. n° 10. — 7. Brullemail (Orne), arr. Alençon, cant. Courtomer.

Digitized by Google

Cette terre seigneuriale était située dans la paroisse de Ferrière [1], près Brullemail. Le seul titre qui nous reste concernant cette ancienne propriété des Templiers, est une charte de 1258, par laquelle un nommé Herbert et Jean Cham, Raoul Hurel et autres, vendirent aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, un bois qu'ils avaient dans la paroisse de Ferrière, *in parochià de Ferrariis*, lequel bois se nommait le *Bois-Auborne*, touchant à celui du Roi, appelé *les Chyeses*, et tenant au chemin conduisant de la Haie des Forges au Bois-d'Heduin de Beuverie, *de Beveria*, en s'étendant depuis *les Chyeses* jusqu'au ruisseau de la Haie des Forges et jusqu'à la Haie du Bois de Ste-Vandrille [2].

La terre de Louvigny comprenait une maison à usage de ferme, sur le grand chemin de Mortagne à Merlerault, et 170 acres de terre en labour et bois en plusieurs parties, nommées le Parc de Louvigny, le Plessis, les Saucières et les Grands-Champs, traversées par quatre chemins : celui de Moulins à Guapré ; le second, de Courtomer à Chauffour ; le troisième, de Ferrière à Merlerault ; et le quatrième, de Ste-Vandrille à Brullemail.

Le Commandeur avait toute justice, haute, moyenne et basse dans sa terre de Louvigny, dont le revenu était, en 1771, de 650 liv.; et en 1783, de 700 liv.

La Villedieu-sous-Grandvilliers [3]. — C'était, d'après le *Livre-Vert*, une ancienne commanderie du Temple, peu importante d'ailleurs, puisqu'elle n'avait pas de chapelle. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, après avoir remplacé à la Villedieu ceux du Temple, en firent construire une qu'ils dédièrent à sainte Catherine. Elle se trouvait située avec la maison, sur le chemin de la Villedieu à la Gériaye. Les terres du domaine contenaient 184 acres en labour, bois et prés.

La commanderie avait tous droits de justice et de seigneurie dans sa terre de la Villedieu qui était un fief amorti. Son revenu était, en 1373, de 21 livres 10 sols tournois, sur lesquels, dit le *Livre-Vert*,

1. Ferrière-la-Verrerie (Orne), arr. Alençon, cant. Courtomer. — 2. Archives nat. S 5055, Suppl. n° 3. — 3. Grandvilliers (Eure), arr. Évreux, cant. Damville. — La Villedieu, au nord-ouest de Grandvilliers; carte de Cassini.

Digitized by Google

le Commandeur *a assez à faire à son vivre sans paier responcion ni aultre chose.*

Il s'élevait, en 1659, à 600 liv.; en 1757, à 1,200 liv.; et en 1783, à 2,250 liv.

La commanderie comptait autrefois deux membres: la maison de Courgeon et le fief du Louvier.

Courgeon [1]. — L'Hôpital de Courgeon, ainsi nommé au XVe siècle, formait une maison dont dépendaient quelques portions de bois et de terre arable. Pour le plus grand profit de l'Ordre, le commandeur de la Villedieu accorda, en 1447, ce petit domaine aux sieurs Simon Cardin et Laurent Mabile, pour le tenir en fief de la commanderie, moyennant une rente perpétuelle de 30 sols et un chapon par an. Cette rente se percevait encore à la fin du siècle dernier.

Le Louvier [2]. — Ce fief, situé à une demi-lieue de Verneuil, était aussi connu sous le nom de Maison de Balines, à cause de la paroisse où il était situé. Il avait appartenu d'abord à la commanderie de la Villedieu-en-Dreugesin. En 1436, Pierre Chipot, son commandeur, avait arrenté à un nommé Jehan Papin de Balines, les terres du Louvier avec le bois de Courteille, situées dans les paroisses de Balines, Courteille et Alaincourt, au canon de quatre livres par an, mais à la charge que le preneur rebâtirait la maison du Louvier et y résiderait.

Jehan Papin céda ensuite son arrentement à diverses personnes. Plus tard, en 1536, le commandeur Pierre de la Fontaine contesta la validité de cette cession, attendu que le sieur Papin n'était que détenteur à vie du fief du Louvier, et n'avait pu en disposer valablement pour un temps qui dépasserait l'époque de sa mort.

L'Ordre hésita longtemps d'entamer un procès en revendication de cette propriété, parce que l'aliénation remontait à plus de cent ans, et que le Chapitre provincial l'avait en quelque sorte sanctionnée. Enfin, sur les poursuites du chevalier Charles de Montigny, commandeur de Villedieu-les-Bailleul, un arrêt du parlement de Rouen fut prononcé en 1585, par lequel le fief du Louvier devait faire retour à l'Ordre.

1. Courgeon, commune de Tillières-sur-Avre (Eure), arr. Évreux, cant. Verneuil. — 2. Le Louvier, commune de Balines (id.), mêmes arr. et cant.

Digitized by Google

Dès ce moment, le Louvier appartint à la commanderie de Villedieu-les-Bailleul. Son revenu était, en 1661, de 300 livres tournois; en 1757, de 600 liv.; et en 1783, de 1,000 liv.

Le revenu général de la commanderie s'élevait, en 1583, à 2,100 liv.; en 1757, à 8,612 liv. Il était, en 1783, de 13,680 liv.

NOMS DES COMMANDEURS DE VILLEDIEU-LES-BAILLEUL.

1310. Frère Guillaume Martin.
1350. Fr. Helin Beloy.
1371. Fr. Nicole du Conseil.
1372. Fr. Nicole du Bacquet.
1377. Fr. Robert de la Rue.
1388. Le chevalier François du Poule.
1393. Fr. Thibaut Deleval.
1396. Fr. Gilles le Proyer.
1404. Fr. Jehan Quynon.
1439. Fr. Denis Coulon.
1451. Fr. Pierre Lainé.
1499. Le chev. Hugues de Boufflers.
1510. Le chev. Jean de Marle.
1530. Le chev. Louis de Tinteville.
1536. Le chev. Denis du Viel Castel.
1542. Le chev. Claude de la Sangle.
1557. Le chev. Jean de Cochefillet.
1562. Le chev. Jean Dache.
1569. Le chev. Edme de Villarceaux.
1571. Le chev. Louis de Mailloc.
1573. Le chev. Charles Alexandre de Montigny.
1594. Le chev. Charles de Gaillarbois-Marconville.
1613. Le chev. Christophe d'Apremont.
1629. Le chev. Anne de Campremy du Breuil.
1634. Le chev. Alexandre François d'Elbene.
1661. Le chev. Jean de Caillemer, prêtre.
1677. Le chev. Jacques de Thienville de Bricquebosch.
1684. Le chev. Charles Sevin de Baudeville.

Digitized by Google

1691. Le chev. Louis de Rochechouart.
1699. Le chev. Jacques-Auguste-Mesnard de Bellefontaine, capitaine des vaisseaux du Roi.
1708. Le chev. François de Cominges, abbé commandataire de Notre-Dame de Lorroux.
1717. Le chev. Gabriel de Calonne de Courtebonne, capitaine des galères de France.
1729. Le chev. Henri-Antoine de Villeneuve Trans, capitaine des galères du Roi.
1736. Le chev. Louis-Vincent du Bouchet de Sourches de Montsoreau.
1747. Le chev. Paul de Vion de Gaillon.
1763. Le chev. Pierre de St-Pol.
1766. Le chev. Alexandre-Eléonore le Metayer de la Haye le Comte.
1772. Le chev. Marie-Gabriel-Louis Le Texier d'Hautefeuille.
1783. Le chev. Marie-Jean-Baptiste de Boniface.

Anciens Commandeurs de Villedieu de Saultchevreuil.

1313. Frère Pierre de Souchamp.
1350. Fr. Jehan Lefebvre.
1373. Fr. Robert Delarue.
1384. Fr. Paul Crimont.
1400. Fr. Gauthier le Cras.
1460. Fr. Enguerran le Jeune.

Anciens Commandeurs de Villedieu de Montchevreuil.

1370. Fr. Nicole Thomas.
1401. Fr. Jehan Guichart.
1410. Fr. Robert Pouchet.
1421. Fr. Gueroult Boissel.
1441. Fr. Denis Coulours.
1456. Fr. Pierre Lainé.

Anciens Commandeurs de Fresneaux.

1372. Fr. Guillaume Lefebvre.
1376. Fr. Nicole Thomas.

Ancien Commandeur de La Villedieu-sous-Grandvilliers.

1372. Fr. Jehan Lorin.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE BRETTEVILLE-LE-RABET.

Membres : Maison à CAEN, — *Renemesnil*, — *Moult*, — L'ancien Temple de VOISMER, — *Calloué*, — *Pierrepont*, — *Poligny*, — *Donnay*, — *Clairtison*.
Noms des Commandeurs.

Bretteville-*le-Rabet*, qu'on disait autrefois *la Rabelle* [1], était le chef-lieu d'une ancienne commanderie du Temple. Il y avait une maison seigneuriale dans un enclos d'environ sept acres de terre touchant à la rivière de Manche, et aboutissant au chemin de Bretteville à Hautmesnil.

Près de la maison, se trouvait la chapelle qui était dédiée, au siècle dernier, à saint Jean-Baptiste, et chargée de deux messes par semaine. Les terres du domaine ne comptaient pas moins de cent acres.

On ne connait pas comment ni à quelle époque la maison de Bretteville fut fondée. Tout ce qu'on peut savoir, c'est qu'elle existait en 1250, comme on le verra plus loin dans une charte d'un seigneur de Calloué, concernant les Templiers de cette maison.

La commanderie de Bretteville ayant passé après les Templiers,

1. Bretteville-le-Rabet (Calvados), arr. Falaise, cant. Bretteville-sur-Laize.

Digitized by Google

en la possession des Hospitaliers, eut longtemps pour commandeur un chevalier, du nom de Guy de la Chaene. Lorsque les commandeurs devenaient vieux et ne pouvaient plus vaquer à leurs affaires, ils résiliaient leurs fonctions et cédaient souvent leurs commanderies, moyennant une pension alimentaire qu'on leur servait. C'est ce qui eut lieu en 1355, pour le frère Guy de la Chaene, qui renonça à sa commanderie en faveur d'un autre frère de l'Ordre, Raoul Porée. Par l'accord qu'ils firent entre eux, on voit que le nouveau Commandeur s'engageait envers son prédécesseur « à li fournir en la maison » de Breteville, chambre soufflisante pour li, et en icelle maison li » administrer vuivre pour li et son vallet, avec estable, foing et » avenne et forge pour un cheval, touttefoiz que lidit frère Guy sera » en point de chevaucher. Et pour le boire dudit frère Guy et son » vallet, le frère Raoul sera tenu li administrer et livrer II queues de » vin d'Anjou et une queue de cidre ; lesquelles queues de vin et de » cidre seront par devers ledit frère Guy et en ara le clef. Et de plus » le frère Raoul sera tenu administrer chascun an audit frère Guy, » IIII aunes, à l'aune de Caen, de drap souffisant mouillé et tondu » et une penne pour robe pour li et XXXX livres tournois pour ses » aultres necessitez à moitié chascune année [1]. »

A Raoul Porée, succéda comme commandeur le frère Jean Fouqué. Celui-ci avait l'administration de la commanderie de Bretteville, lorsqu'il en fit faire en 1373, un état des biens et revenus que le *Livre-Vert* rapporte en ces termes :

« La prévosté dudit lieu de Breteville, en deniers, froment et » aultres grains par an, XXVIII liv. t.;

» La prévosté de *Monuoul* [2], en deniers, oyseaux et orge et VIII » sestiers, moitié orge, moitié avenne sur le molin de *Gouville*, » XI liv. t.;

» La prévosté de *Callouay* [3], en VII liv. en den. XXX oyseaux, » CL eufs, II sest. d'orge, I sest. froment, val. XI liv. t.;

» VIII sest. d'orge sur le molin de *Clichampt* [4], qui valent » IIII liv. t.;

1. Arch. nat. S MM 28 f° 23. — 2. Moult (Calvados), arr. Caen, cant. Bourguébus. — 3. Calloué, commune de Bretteville-sur-Laize (id.), arr. Falaise. — 4. Clinchamps, commune d'Acqueville, cant. Bretteville-sur-Laize.

Digitized by Google

» Sur le molin d'*Angouville* [1], VII liv. t.;

» Sur le four de Bretteville-la-Rabelle, X sols;

» Sur la recepte de la vicomté de Caen, VI liv. t.;

» Sur la prévosté de Caen en deniers, chappons et grains, VII liv. t.
» VI sols;

» A Secqueville en Bessin [2], I sest. de froment, XVI sols;

» Portion de la disme de *Vascoigne*, L sols;

» A Bretteville, XL boisseaux d'avenne, XX sols;

» Portion de dîme au *Busc* [3], IIII liv.;

» La prévosté de *Postini* [4], XXVIII boisseaux de froment, II sest.
» d'orge, X oyseaux, C œfs val. LXIIII sols;

» La prévosté de *Donnay* [5], XII oyseaux, C œfs, I mine d'orge, IIII
» sest d'avenne, L sols;

» La maison de *Voymer* [6], les terres, les prez, le domaine appar-
» tenant à ladite maison de Bretteville bailliés à un fermier séculier
» pour le pris de XXIII liv. VI s. VI den.;

» La dîme de *Fontaine-le-Pin*, X liv.;

» Le molin de *Leyse* [7], IIII liv. XVI sols;

» La prévosté de *Clertison* [8], X liv.;

» La prévosté de *Prépont* [9], XL oyseaux, CC œfs, XIII sest. d'orge et
» avaine, C sols;

» Sur ladite prévosté en argent, CX sols;

» Somme: CCXXXXVII liv. VIII sols VIII den.;

» Charges — pour la responcion, CXXXXVI liv. XVI sols;

» Item pour la porter à Paris à II termes, X liv.;

» Item pour le vuivre d'un donné, XXXII liv.;

» Item pour le conseil, X liv.;

» Item pour les nécessitez et vuivre du Commandeur, XL liv.;

» Item pour les réparations des maisons, XX liv.;

» Sommes des charges, CCXXXXVIII liv. XVI sols;

» Manque XXVII liv. IIII den. tourn. »

1. Ingouville, commune de Moult. — 2. Secqueville-en-Bessin (Calvados), arr. Caen, cant. Creuilly. — 3. Le Bu-sur-Rouvre, à deux lieues est de Bretteville-sur-Laize; carte de Cassini. — 4. Potigny (Calvados), arr. et cant. Falaise. — 5. Donnay (id.), arr. Falaise, cant. Thury-Harcourt. — 6. Voismer-sur-Fontaine-le-Pin (id.), arr. Falaise, cant. Bretteville-sur-Laize. — 7. Laize (id.), arrond. Caen, cant. Bourguebus. — 8. Clairtison, commune de Tournebu (id.), arrond. Falaise, cant. Thury-Harcourt. — 9. Pierrepont (id.), arr. et cant. Falaise.

Digitized by Google

Le revenu de la commanderie qui était tombé si bas à cause des guerres du XIV[e] siècle, avait encore diminué et se trouvait réduit presqu'à rien à la fin du XV[e] siècle. Nous trouvons en effet que le domaine de Bretteville ne rapportait, en 1495, que 25 livres, tandis qu'il rendait en 1783, 3,300 liv.

Les membres ou dépendances du Temple de Bretteville étaient, dès l'origine, une maison avec des censives dans la ville de Caen; la terre et seigneurie de Rénémesnil et le fief de Moult. On y ajouta ensuite une autre maison du Temple, appelée le Temple de Voismer, dans la paroisse de Fontaine-le-Pin, à deux lieues de Falaise, et plusieurs fiefs dans la même contrée, savoir : le fief de Calloué, le fief de Pierrepont et ceux de Potigny, de Donnay et de Clairtison.

CAEN. — Des historiens recommandables, Huet et l'abbé de la Rue, qui se sont occupés des antiquités de Caen, ne sont pas d'accord sur la question de savoir s'il y avait autrefois dans cette ville une maison de l'Ordre du Temple.

Huet dit que l'hôtel des Templiers était situé dans la rue de Bernières allant au Pont-S[t]-Pierre [1]. Mais l'abbé de la Rue observe qu'en 1307, lors de l'arrestation des Templiers dans leurs maisons du bailliage de Caen, aucun d'eux ne fut arrêté dans la ville, par la bonne raison qu'ils n'y résidaient pas et qu'ils n'y avaient pas de maison [2].

Cependant l'abbé de la Rue dit, dans une autre partie de son ouvrage, que du côté du Pont-S[t]-Pierre, dans la rue des Quais, il y avait autrefois deux jeux de paume, qu'on appelait *le Grand et le Petit-Roch*, du nom de leur propriétaire. Il ajoute que celui qui se trouvait entre la rue Guilbert et la rue des Cordes, était nommé beaucoup plus anciennement *le Temple*, et que dans le cartulaire de l'église Saint-Pierre, on trouve sous la date de l'année 1467 cette mention : « Maison et place du Temple sur la rive, appartenant à » Jacques Dallon, curé de Langrune [3]. »

Ces mots indiquent suffisamment que c'était là l'ancienne demeure des Templiers. Cette maison, il est vrai, pouvait n'être plus occupée

1. Origines de Caen, p. 222. — 2. Essai historique sur Caen et son arrondissement, T. 1, p. 154. — 3. Id., id., p. 148.

Digitized by Google

par eux en 1307, lors de leur arrestation, mais il n'est pas moins certain que les Templiers de Bretteville l'habitaient de temps à autre au siècle précédent. Elle leur avait été donnée vers le milieu du XIII[e] siècle, par une noble demoiselle, du nom de Péronne, fille d'Asselin le Merchier. Nous avons trouvé la charte du mois de juillet 1266, par laquelle la noble demoiselle reconnaissait avoir abandonné aux frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Bretteville-le-Rabet, *apud Bretainvillam la Rabel*, sa maison située à Caen, *apud Cadonum*, dans la paroisse S[t]-Pierre de Darnetal, rue Basse, *in bassa rua*, et tenue des frères du Temple au cens de 12 sols tournois par an, dans laquelle maison, est-il dit, les Templiers avaient coutume de manger et de loger, lorsqu'ils devaient, pour leurs affaires ou pour toute autre cause, séjourner en ville.

Cette donation portait pour condition, que Péronne recevrait des Templiers, tout ce qui serait nécessaire à sa subsistance, et qu'on le lui ferait porter chaque jour dans celle de ses maisons de Caen qu'elle jugerait à propos d'habiter [1].

Outre leur maison dans la ville, les Templiers en possédaient une autre en dehors, au hameau de *la Folie*. C'était une petite métairie avec une dizaine de vergées de terre, longeant la route royale, et qu'on a appelées depuis le *Champ du Temple*.

Les Hospitaliers fieffèrent en 1413 ce petit domaine, et le donnèrent en arrentement perpétuel à un nommé Paul de Bailly, bourgeois de Caen, moyennant une redevance de 24 boisseaux de froment et de 10 sols tournois par an.

Ils arrentèrent également vers la même époque, l'ancienne maison du Temple, que le curé de Langrune, comme nous l'avons vu, tenait d'eux en 1467.

Ils possédaient des cens dans la ville, notamment sur des maisons rue Basse-S[t]-Pierre, et sur des terres au Mont-Peloux. Ils avaient le patronage de l'église de S[t]-Julien que les Templiers leur avait laissé avec la collation de la cure.

D'après l'abbé de la Rue, le commandeur de Bretteville avait toute la police épiscopale de cette église, droit de visite, etc., comme dépendante de l'Ordre de Malte. Le curé prenait le titre de prieur ou de

1. Arch. nat. S 5607, Suppl., et 5046, Suppl. n° 10.

Digitized by Google

curé commandataire. Enfin, lorsque l'Ordre de Malte recevait à Caen les vœux de quelque chevalier, c'était toujours dans cette église que la cérémonie avait lieu.

Au commencement du XVIIe siècle, le chevalier Pierre de Caen, commandeur de Bretteville, voulut rétablir dans l'église de St-Julien, une *charité* qui avait été supprimée au temps des guerres, et dont il fit renouveler les règles et statuts.

Cette charité devait se composer d'un échevin, d'un prévôt, d'un sous-prévôt et de douze frères servants. Pour y être admis, il fallait jurer d'être né de légitime mariage, d'être sain de corps et d'esprit, de condition libre et non serf, sans être sujet à un état de gêne ou de pauvreté qui empêchât le service à la dite charité.

Le frère servant devait obéissance à l'échevin, au prévôt, au sous-prévôt et au curé pour tout ce qui regardait la charité. A la première désobéissance, il était mis à l'amende de cinq sols; à la seconde, il se trouvait suspendu de ses fonctions par le curé pendant trois mois; à la troisième, il était révoqué.

Des frères et sœurs non servants pouvaient, par dévotion, se faire recevoir à la charité, moyennant de payer une somme de trente sols, lors de leur admission.

Les échevin, prévôt, sous-prévôt et frères servants étaient tenus, lorsqu'il y avait quelqu'un de la charité malade, de le visiter deux fois par semaine s'il était frère servant, et une fois seulement lorsqu'il était frère ou sœur non servant. C'était là le but de cette société.

Un règlement était fait pour les funérailles des membres de la charité, ainsi que pour les messes auxquelles ils devaient assister dans l'année. Ce règlement se terminait ainsi. « Si quelqu'un ou » plusieurs des frères servants ou non servants, échevin, prévôt, » sous-prévôt, meuz de dévotion, veule pérégriner pour visiter les » lieux saints, St Jacques en Galilée et Jérusalem, lesdits échevin, » prevost, sous-prevost et douze frères servants avec le clerc, seront » tenus et obligez le conduire hors le terroir de la paroisse du pele- » rin, environ un quart de lieue avec croix et bannière; et avant son » département, sera chantée une messe à notte du St-Esprit dans » telle église de Caen, à laquelle messe assistera le pelerin avec les » eschevin, prevost et frères servants [1]. »

1. Arch. nat. S 5506. Pap. Terrier de 1609, p. 187.

Digitized by Google

Cette charité existait encore à la fin du XVII[e] siècle.

Rénémesnil[1]. — La terre et seigneurie de Rénémesnil était une dépendance du Temple de Bretteville. Une charte non datée, mais qui paraît être du XII[e] siècle, et dont il nous reste copie, fait connaître qu'un seigneur, appelé Guillaume Tavatin, a donné, avec l'approbation de Guillaume, comte de Pont-Audemer, à Dieu et aux chevaliers du Christ, sa maison dans Rénémesnil, *in Regnerii magninerio*, avec l'église du lieu et soixante-deux acres de terre, y compris un clos de vigne; le tout libre et exempt de tous tributs et de coutumes[2].

Le commandeur de Bretteville avait le patronage de l'église de Rénémesnil, et nommait à la cure. En 1406, un différend s'éleva entre lui et le curé, au sujet des redevances et services dont celui-ci était tenu envers la commanderie. Pour éviter un procès, on transigea, et il fut convenu que, du revenu de son église, le curé remettrait au Commandeur, chaque année, le jour de la saint Michel, vingt-cinq sols tournois, et à la Noël, deux chapons; qu'il dirait un jour de la semaine la messe en la chapelle de la commanderie; et que ce jour-là le Commandeur le recevrait à dîner à sa table, comme aussi il lui donnerait pour se chauffer, deux charretées de bois par an.

Le domaine de Rénémesnil fut ensuite fieffé par les Templiers, de sorte que les Hospitaliers ne touchaient plus là que des cens au XIV[e] siècle.

Moult. — C'était un fief noble qui consistait, quand les Hospitaliers en prirent possession, en un moulin à eau situé au hameau d'Ingouville, paroisse de Moult, sur les bords de la rivière de Manche, ainsi qu'en cens, rentes et autres droits seigneuriaux.

Jehan et Geffroy Pouchin prirent à rente, en 1395 le moulin, à la charge de payer à la commanderie une redevance annuelle de six setiers ou de soixante-douze boisseaux d'orge.

Cette rente se servait encore au siècle dernier, et était acquittée par l'abbesse et les religieuses de Notre-Dame d'Almenèches, à qui le moulin appartenait.

1. Rénémesnil, commune de Cauvicourt (Calvados), arr. Falaise, cant. Bretteville-sur-Laize. — 2. Arch. nat. S 5507, Suppl.

Digitized by Google

Le fief de Moult rapportait, en 1626, à la commanderie, 30 livres 4 sols.

Voismer. — La maison que les Templiers avaient établie en ce lieu, devait son origine aux libéralités des seigneurs de Gouvix, qui avaient constitué pour eux dans le fief de Fontaine-le-Pin, la terre et seigneurie de Voismer. Nous avons trouvé une charte de Robert de Gouvix, *de Govito*[1], de l'année 1203, par laquelle ce seigneur approuvait et confirmait toutes les donations que Guillaume de Gouvix, son père, et Pierre de Gouvix, son grand-père, avaient faites à l'Ordre du Temple, comprenant notamment la maison du Temple de Voismer, *manerium Templi de Valle Wimer*, avec ses dépendances, et généralement toutes les possessions des Templiers comprises dans le fief de Fontaine-le-Pin, *in feodo de Fontibus Pini*, tant en terres arables qu'en bois, eaux et hostises.

Il leur assurait la libre disposition des terres que son père et son aïeul avaient échangées avec Richard le Tose, Tristam de Bouillon et ses vavasseurs de Fontaine. Il leur concédait, en outre, l'église du dit Fontaine-le-Pin avec ses revenus ; la maison de Robert Lefebvre ; le moulin de Laize, *molendinum de Lesia*[2], qui provenait de Guillaume de Gouvix, et le droit de mouture dans tout le fief de Fontaine.

Enfin il déclarait leur donner soixante acres de bois dans la forêt de Granleir, *in nemore Grantleiri*, dépendant de son fief, à prendre du côté des terres de Potigny, avec droit de commune pâture pour les Templiers et pour leurs hommes dans toute l'étendue de la terre de Fontaine-le-Pin[3].

Quatre ans après, c'est-à-dire en mai 1207, nous voyons le même Robert de Gouvix donner encore aux Templiers son bois, appelé la Londe ou la Lande de Hugues de Laize, *Lunda Hugonis de Lesia,* tel qu'il s'étendait et comportait, et comme il se trouvait clôturé vers Laize. Toutefois il est observé que cette donation devrait être considérée comme nulle et non avenue, dans le cas où Alice, femme du

1. Gouvix (Calvados), arr. Falaise, cant. Bretteville-sur-Laize. — 2. Le moulin de Laize était situé à cinq cents pas de Voismer. — 3. Archiv. nat. S 5047, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

donateur, viendrait à lui survivre, et que ce bois échérait dans son douaire; mais alors Robert voulait que par compensation, les Templiers eussent le droit de jouir en toute propriété de sa terre du Petit-Chardonnet, ***culturam de Parvo Cardoneto,*** qui dépendait de son fief de Gouvix [1].

La maison de Voismer était surmontée d'une tour assez élevée, qui portait les armes de la religion. Elle était située sur le chemin de Fontaine-le-Pin, au pont de Clairtison. Il s'y trouvait une chapelle dédiée à Notre-Dame du Temple, et chargée de trois messes chaque semaine.

Le domaine contenait 66 acres de terre en labour et prairie. Il y avait, en outre, 37 arpents de bois, nommés le Bois du Parc, et le bois de la Londe.

Le moulin de Laize qui dépendait également du domaine de Voismer, fut aliéné au XVIIe siècle, moyennant une rente annuelle de 80 livres. Le Commandeur touchait une autre rente de 95 livres chaque année sur le domaine de Caen.

A la commanderie, appartenait la basse justice dans sa terre de Voismer. Le Commandeur était patron et collateur de la cure de l'église de Fontaine-le-Pin; et en cette qualité, il touchait les deux tiers des dîmes de la paroisse, à la charge d'entretenir le chœur de l'église.

Le revenu de Voismer qui était, en 1495, de 75 livres tournois, s'élevait en 1660, à 660 livres tournois; en 1757, à 1,600 livres; et en 1783, à 2,600 livres.

Calloué. — Calloué faisait autrefois partie de la paroisse de Fresney-le-Puceux [2]. C'était un fief noble qui relevait directement de la maison du Temple de Bretteville. Ce fief ne consistait qu'en domaine fieffé, c'est-à-dire en cens, rentes, et autres redevances seigneuriales.

Un seigneur du lieu, Gaudefroy de Calloué donna, par ses lettres du mois de juillet 1250, aux frères de la chevalerie du Temple de *Breteville Larabel*, seize boisseaux d'orge de rente annuelle à prendre

1. Arch. nat. S 5008, Suppl. n° 3. — 2. Fresney-le-Puceux (Calvados), arr. Falaise, cant. Bretteville-sur-Laize.

Digitized by Google

sur des terres à Calloué, lieux dits aux Hauts-Prés et dans les Houlles, *in territorio de Qualloe in altis pratis et in Houlis* [1].

Le principal revenu du fief de Calloué était la dime du fief de Villers dans la paroisse de Fresney-le-Puceux, *in parochia de Fraxineto-le-Puceur*, que Jean de Gouvix, écuyer, avait donnée en 1255 aux Templiers, du consentement de Guillaume de Tournebu, dans le fief duquel cette dime se trouvait [2].

La même année, nous voyons le dit Jean de Gouvix prendre en fief la dime qu'il avait donnée, pour la tenir des frères du Temple, au cens de deux muids de blé par an [3].

En 1261, Jean de l'Aumosne de Secqueville remit aux Templiers une terre qu'il tenait d'eux, appelée vulgairement la *Fosse du Temple*, dans la paroisse de Quilly, *in parochia de Cuilly* [4], pour trente-six sols tournois qu'il avait reçus d'eux. Il est probable que cette terre fut ensuite arrentée, car il n'en est plus question dans aucun titre postérieur [5].

Pierrepont. — Autre fief noble mouvant de la maison de Bretteville. Ce fief avait été donné en grande partie aux Templiers, par un seigneur de Treprel [6], vers le milieu du XIIIe siècle. Il nous reste une charte d'un sieur Roger, seigneur de *Treperel*, du mois de décembre 1260, par laquelle il approuvait et confirmait toutes les ventes et donations que son oncle, Eloi de Treprel, avait faites aux frères de la chevalerie du Temple de Bretteville-le-Rabet, *de Bretevilla dicta Larabella*, dans les paroisses d'Ouilly, *de Olleio* [7], de St-Germain-Langot, *Sancti Germani de Langot* [8], de Pierrepont, *Perrepont* [9], et de Martigny, *et de Martineio* [10], le tout franc et exempt de toutes tailles et coutumes [11].

On voit dans une charte de 1259, que les biens donnés sur Martigny par Eloi de Treprel, consistaient en terres, situées au Champ-*Louon* ou *Lonon*, à *Abatfour*, aux Sablonnières, aux Fourquettes,

1. Arch. nat. S 5046, Invent. des titres de Bretteville. — 2. Id. S 5510, Terrier de la commanderie. — 3. Id. S 5046, Invent. des titres de Bretteville. — 4. Quilly, commune de Bretteville-sur-Laize, arr. Falaise. — 5. Arch. nat. S 5510, Terrier. — 6. Treprel (Calvados), arr. et cant. Falaise. — 7. Ouilly-le-Basset (id.), mêmes arr. et cant. — 8. St-Germain-Langot (id.), id. — 9. Pierrepont (id.), id. — 10. Martigny (id.), id. — 11. Arch. nat. S 5048, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

au chemin de Falaise, à la Ruelle, aux Palaires, au Buisson-Louvet, aux Pommiers, à la Marette, au *Choudrel* et au Rond-Buisson [1].

Les terres de Martigny, comme celles de Pierrepont et des autres territoires, furent ensuite données à cens ou rente perpétuelle. On en convertit une grande partie en domaine fieffé, dont on forma à Pierrepont les vavassoreries d'Hérault, au Hamel-Fouquet ; d'Eschallou ; de Vignas ; de Mallet, au village des Coustures; de la Faulguette et d'Anoye.

Potigny. — La terre et seigneurie de Potigny appartenait aux Templiers vers le milieu du XIIIe siècle. Nous avons le vidimus d'une charte de Jean, comte de *Cobillisium* (?), fils de Guillaume, par laquelle il déclare avoir approuvé et confirmé la donation que son père avait faite aux Templiers de la terre de Potigny, *terram de Potigniaco.* Par cette charte, qui porte la date de 1269, il vient compléter l'œuvre de son père, en accordant en pure aumône à Dieu, à Ste-Marie de Bretteville et aux frères du Temple qui y demeuraient, d'abord cent sols de rente à Potigny, *apud Postigienum*, puis tous ses cens en grains, poules et chapons, sous la réserve seulement du ban de son four et de son moulin.

Sous les Hospitaliers, il n'y avait plus à Potigny qu'un domaine fieffé. Le commandeur de Bretteville y recevait seulement des cens et des rentes foncières, dont était tenu un certain nombre de maisons et de terres.

Il en était de même des prévôtés et seigneuries de Donnay et de Clairtison, mentionnées dans le *Livre-Vert.* Sans savoir en quoi elles consistaient d'abord, puisque les titres primitifs nous manquent, elles se trouvaient réduites au XIVe siècle, à de simples redevances seigneuriales envers la commanderie.

Le revenu général du Temple de Bretteville et de ses membres était, en 1495, de 257 liv. 10 sols; ses charges étaient de 58 liv. En 1583, ce revenu s'élevait à 600 liv. (charges, 143 liv.); en 1757, à 2,727 liv. (charges, 150 liv.); et en 1783, à 7,032 liv. (charges, 1,119 liv., dont 919 liv. pour la responsion).

1. Arch. nat. S 5048, Suppl. n° 2.

Digitized by Google

NOMS DES COMMANDEURS DE BRETTEVILLE.

1350. Frère Guy de la Chaene.
1355. Fr. Raoul Porée.
1373. Fr. Jehan Fouqué.
1403. Fr. Nicolas Courtois.
1426. Fr. Frevin de Boer.
1433. Fr. Jehan Lebœuf.
1455. Fr. Nicole Dubar.
1495. Fr. Jehan Baudissart.
1521. Fr. Philippe de Bissy.
1542. Fr. Jehan Gravel.
1560. Fr. Claude Vigier.
1567. Fr. Benoist Gaudry.
1580. Le chevalier Jacques Doublet.
1608. Le chev. Pierre de Caen.
1639. Le chev. Nicolas Vigneron.
1648. Fr. Claude Delaval, prêtre.
1654. Le chev. Marcout de la Haye.
1679. Le chev. Henri d'Airon, *alias* Dheron ou le Rond.
1695. Le chev. Salomon Lesage d'Haudienville, prêtre.
1715. Le chev. Armand-Jean-Baptiste d'Arrest, prieur de l'église du Temple à Paris.
1734. Le chev. Adrien de Bretinière.
1750. Le chev. Charles-Félix le Planquois.
1778. Fr. Nicolas-Pierre Crepel, servant d'armes.
1783. Fr. Adrien Geffroy, id.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE BAUGY.

Membres : Maison à BAYEUX, — Temple de LINGÈVRES, — *Saon,* — Temple de CAHAGNES, — *Lion-sur-Mer,* — *Sémilly,* — CORVAL, ancienne commanderie.
Noms des Commandeurs.

La maison de Baugy se trouvait sur la paroisse de Planquery [1]. C'était un des plus anciens établissements de l'Ordre du Temple, puisqu'il date de la première moitié du XIIe siècle. Il nous reste une copie de la charte qui rappelle son origine. Cette charte, datée de l'année 1148, nous montre un seigneur, du nom de Roger Bacon, faisant à Dieu et aux pauvres chevaliers du Christ, *pauperibus militibus Christi*, l'aumône ou donation de Baugy, *eleemosinam de Bauge*, comprenant, savoir :

La terre au-dessus du chemin conduisant de Balleroy [2] à Planquery, *de Balarè ad Planchere*, jusqu'à la terre de Guillaume de Baugy ;

Toute la terre entre le bois et la rivière de *Rihous* ;

Le bois de Baugy, *nemus de Balge*, jusqu'au Petit-Rihous et jusqu'à la voie de Bayeux ;

1. Planquery (Calvados), arr. Bayeux, cant. Balleroy. — 2. Balleroy, arrond. Bayeux, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

La terre et la lande, *londa*, depuis la voie de Roger, fils de Foucher, jusqu'à la terre de Godefroy de Castillon ;

La flache, *flagam*, ou la mare devant la porte de la maison du Temple, avec le bois, séparé de Rihous par un fossé ;

Sept acres de terre touchant à la lande du côté de Bayeux ;

Dix autres acres tenant aux précédents, et qui furent donnés pour la dédicace de l'église de Baugy ;

Le fief de Quentin le Prêtre, *Quintini Sacerdotis*, le moulin, le vivier et l'ile qui est entre le biez et la mère eau, *inter bedum et matrem aquam*, avec l'homme qui y demeurait et ceux qui lui succéderaient ;

Droit d'herbage dans toute la terre du donateur ; droits de panage dans ses bois, de chauffage, etc.

La même charte mentionne que Gaudefroy de Malesherbe, *de Mala herba*, donna aux chevaliers du Temple la maison de Raoul, fils d'Yvon ; et qu'un nommé Guillaume leur avait aussi fait don à Briquessard, *apud Brichersart* [1], d'un demi-acre de terre et de la masure de Molay, *masuram de Moleto* [2], quitte et exempte de toutes charges et coutumes.

Roger Bacon complète ses libéralités envers les Templiers, en leur accordant l'église de Saon, *ecclesiam de Saon* [3], avec tous ses revenus, et en amortissant les donations à eux faites, savoir : par Jean de Manneville, *de Magna villa*, de trois vergées de terre ; par Mahele, mère de Roger Bacon, d'une rente d'un setier de froment à prendre chaque année sur le moulin de Baye, *de Baaeio ;* par Hugues du Breuil, *de Brolio*, d'un setier d'orge aussi de rente sur le moulin de Saon ; par Henri de Vaubadon, de deux acres de terre à Planquery et par d'autres encore, de plusieurs pièces de terre qui avaient été concédées à l'Ordre du Temple [4].

Les Templiers devaient jouir de tous ces biens en toute franchise, et avec exemption de tous services séculiers et de charges quelconques. Cependant lorsque les Hospitaliers entrèrent en possession de la commanderie de Baugy, un descendant de Roger Bacon, nommé

1. Briquessard, commune de Livry (Calvados), arr. Bayeux, cant. Caumont.— 2. Molay (id.), arr. Bayeux, cant. Balleroy. — 3. Saon (id.), arr. Bayeux, cant. Trevières. — 4. Arch. nat. S 4969, Suppl. n° 2.

Digitized by Google

Raoul Bacon, seigneur de Molay, voulut les soumettre à certaines sujétions dont étaient tenus, disait-il, envers lui, les Templiers leurs prédécesseurs.

Raoul prétendait avoir le droit, pour lui et son fils aîné, de venir en la maison de Baugy se faire saigner lorsqu'ils en avaient besoin, « en arrivant pour cela un jour devant, et sejourner le jour de leur » sainniée, et eux partir landemain quand ils eussent desné. »

Il exigeait qu'on lui remît alors les clefs des offices, et qu'on lui donnât du vin en quantité suffisante pour lui et pour ses gens. Quant à la nourriture, il voulait « mengier chair en ladite maison toutes » foiz que il le plaisoit, combien que les frères de l'ostel n'en » meniassent. »

Mais ce qui était exorbitant, c'était le droit qu'il disait avoir de faire grâce, à son arrivée, aux frères qui pouvaient être en punition, « se il eust aucun des frères de ladite maison mis à la sellette pour » aucun meffaict; il le pooit oster et faire seoir au dois, et lui par- » donner son meffaict. »

Il demandait aussi d'avoir toujours dans la maison de Baugy un cheval, trois levriers et un homme que les frères devaient nourrir, avec droit de faire moudre à leur moulin le grain pour la *peisson* de ses chiens, et de profiter du tiers de la pêche du vivier de *Mont-draine*.

Enfin il voulait que « trois jours en la semaine en ladite maison, » il eut un de ses varlets au disner seulement, aux despens d'icelle » maison; c'est assavoir le lundi, le mercredi et le vendredi pour » veoir donner l'aumosne que les genz de ladite maison devoient » donner audiz jours, c'est assavoir le pain de trois quartiers d'orge » à chascun des trois jours dessus diz. »

Les Hospitaliers refusèrent de souscrire à de pareilles exigences, et portèrent le débat pour le faire juger devant le prévôt de Paris. Mais sans attendre sa décision, le seigneur Raoul, cédant au conseil de plusieurs de ses amis, renonça à toutes ses prétentions, et en donna acte aux Hospitaliers le 22 juillet 1322 [1].

Un état des biens de la maison de Baugy en 1320, constate que leur revenu était alors de 80 livres 6 sols 6 deniers. Les terres, au

1. Arch. nat. S 4969, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

nombre de cent acres, rapportaient 40 livres, à raison de huit sols l'acre [1].

On voit, d'après le *Livre-Vert*, que le domaine de Baugy fut ravagé et ruiné par les guerres du XIVe siècle. En 1373, les terres étaient incultes depuis plusieurs années ; la maison n'était plus habitée et se trouvait presque entièrement détruite. La chapelle seule restait debout et en assez bon état.

Les bâtiments de la commanderie furent rétablis vers le milieu du XVe siècle, ainsi qu'il est constaté par le rapport de la visite prieurale de 1495 ainsi conçu : « Audit lieu de Baugy, a une chappelle fondée » de N. D. du Temple, chargée de troys messes la sepmaine.

» Auprès de ladite chappelle est la maison du Commandeur, » laquelle feist faire tout de neuf frère Perrinet Clouet, ci-devant » Commandeur, avec la maison du fermier qui est en bon estat.

» En ladite maison a jurisdicion, moyenne et basse, et sur tous » les hommes, fiefs et prévostés dépendant de ladite maison. »

La maison de la commanderie se trouvait tout le long du chemin allant de Bayeux à Thorigny, à l'angle formé par un autre chemin se dirigeant vers Balleroy. Elle se composait d'un château ou maison seigneuriale, résidence du Commandeur, au milieu d'un parc de plus de trente acres de terre. Dans la cour du château, se trouvait la chapelle qui était, au siècle dernier, dédiée à sainte Avoye.

Près du château, était la ferme ; et à dix minutes de là, il y avait un moulin, appelé le Moulin du Temple ou le Moulin du Vivier, auquel tous les vassaux de la commanderie étaient tenus de faire moudre leurs grains.

La commanderie jouissait de plusieurs dimes à Sallen [2], à Castillon [3] et à Hottot [4]. La dîme de *Salen* avait été cédée en 1282 aux Templiers, par Roger Bacon, seigneur de Molay, en échange d'une rente de quinze livres que Guillaume Bacon, son père, leur avait constituée pour obtenir sa sépulture dans leur chapelle de Notre-Dame de Baugy, *in capellâ sancte Marie de Baugeio*, avec l'entretien d'un chapelain qui y dirait la messe pour lui et ses parents décédés [5].

1. Il fallait pour un acre 4 vergées, pour une vergée 40 perches, et pour une perche 22 pieds de 11 pouces. — 2. Sallen (Calvados), arr. Bayeux, cant. Caumont. — 3. Castillon (id.), même arr., cant. Balleroy. — 4. Hottot (id.), même arr., cant. Caumont. — 5. Arch. nat. S 4969, Suppl. n° 19.

Le revenu de la maison de Baugy, avec ses dimes et redevances seigneuriales, s'élevait, en 1757, à 2,400 liv.; et en 1783, à 3,200 liv.

Outre son chef-lieu, la commanderie comptait plusieurs membres. C'étaient une maison à Bayeux ; l'ancien Temple de Lingevres; le fief de Saon ; le Temple de Cahagnes ; le fief de Lion-sur-Mer ; le fief de Semilly, et l'ancienne commanderie de Corval.

Bayeux. — M. Beziers, dans son Histoire sommaire de Bayeux, parait croire qu'il y avait autrefois dans cette ville une maison religieuse de l'Ordre du Temple; mais cette conjecture, dit M. Plaquet, n'est appuyée sur aucun document [1].

Il est vrai que les Templiers n'avaient pas à Bayeux une maison religieuse, c'est-à-dire ayant église ou chapelle, et des frères pour la desservir; mais ils n'en possédaient pas moins dans cette ville, comme à Caen, à Coutances, à Evreux, à Rouen, etc., une maison où ils descendaient quand ils venaient en ville, et où ils se retiraient en temps de troubles et pendant les guerres, pour mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens.

La maison des Templiers à Bayeux dépendait de leur commanderie de Baugy. Dans un état des biens et revenus de cette commanderie dressé en 1320, après que les Hospitaliers en eurent pris possession, nous lisons ce qui suit :

» En la prévosté de Bayeux, pour cens, vi liv. ii s. viii d. — Item » fourment iii sestiers i mine, valent xxxv s. — Item le manoir de » S[t] Lou [2], vaut en communes années, c s. — Item *à Bayeux*, *une* » *meson*, à communes années, vaut iiii liv. — Item glinnes et cha- » pons, valent xii d. Somme xvi liv. xviii s. ix d. »

Les Hospitaliers, qui avaient aliéné la maison du Temple de Bayeux, la rachetèrent à la fin du xv[e] siècle. Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « En la cité de Baïeux, souloit anciennement avoir une maison de la commanderie, laquelle longtemps fut » bailliée par ung commandeur à perpétuité, et le commandeur pré- » sent l'a rachettée, recouvrée et redifiée pour sa personne et biens » en temps de necessité »

1. Essai historique sur la ville de Bayeux par F. Plaquet, p. 158. — 2. Saint-Loup-Hors (Calvados), arr. et cant. Bayeux.

Digitized by Google

Pendant les guerres du XIVe siècle, cette maison avait servi de refuge au commandeur de Baugy qui, pour sa sûreté personnelle, avait dû quitter son chef-lieu. Elle était située sur la paroisse de St-Sauveur, dans la rue des Chanoines, près de la porte *Arborée*. On en retirait, en 1757, 84 liv., et en 1783, 130 liv. de loyer.

La commanderie avait, dans la ville de Bayeux et dans sa banlieue, un certain nombre de cens et de rentes foncières sur des maisons et héritages, et notamment sur la maison des *Trois-Rois*, rue St-Jean, laquelle était chargée d'une rente de 40 sols, avec service de prévôté, foi, hommage et relief par le tenancier.

Lingèvres[1]. — Les Templiers avaient à Lingèvres une maison qui était le chef-lieu de la seigneurie du lieu. Lorsque les Hospitaliers prirent possession de cette maison, elle se trouvait en si mauvais état, qu'une reconstruction devenait nécessaire. Voulant cependant en éviter les frais, le commandeur de Baugy, qui était alors le frère Josse de Provins, en aliéna le fonds pour être tenu en fief de la commanderie. Nous avons trouvé ses lettres, datées du 28 octobre 1389, par lesquelles il déclarait avoir baillé pour le profit de la religion, à Guillaume Louvel de Lingèvres, le clos du *Temple*, situé à *Linguevre*, avec les masures sus étant, tenant à la rue Boulart, au canon annuel de trente sols tournois et un chapon, mais à la charge de réédifier dans le dit clos la maison en dedans cinq ans; d'y faire sa résidence, porter foi et hommage, et obéissance de cour avec service de prévôté, quand le cas l'exigerait.

Les cens et rentes de la seigneurie de Lingèvres que le Commandeur s'était réservés, dépassaient 250 boisseaux de froment, orge et avoine. Elles étaient dues en partie par l'abbaye d'Aulnay, et les granges dimeresses de Carquagny et de Langrune.

Saon[2]. — C'était un fief composé de plusieurs tènements, chargés envers la commanderie de cens et redevances seigneuriales reprises dans la déclaration de 1320, comme il suit: « Pour cens en argent, » VI liv. XIIII s. — Item froment, IX sestiers valent IIII liv. II s. —

1. Lingèvres (Calvados), arr. Bayeux, cant. Balleroy. — 2. Saon (id.), mêmes arr. et cant.

Digitized by Google

» Item orge, v sestiers i mine, xxxvi s. vii d. — Item avaine, v » sestiers, xxv s. — Item xl gelines et chapons, x s. — Item pour la » dysme de Saon, lx liv. Somme lxxiiii liv. xv s. viii d. »

Les dimes au xiv[e] siècle formaient souvent le principal revenu des commanderies. Celle de Saon était plus des trois quarts de ce que produisait le fief chaque année.

Le commandeur de Baugy avait le patronage de l'église de Saon, était collateur de la cure, et jouissait dans cette église de tous les droits honorifiques.

Cahagnes[1]. — Il y a dans ce village un hameau, nommé *le Temple.* C'était d'abord un fief qui appartenait aux Templiers, et sur les terres duquel s'élevèrent des maisons, dont chacune devait à l'Ordre un cens annuel de trois quartonniers de froment, mesure de Briquessard, avec le quart d'une poule de rente foncière.

La maison seigneuriale était bâtie dans un enclos de 55 acres de terre, compris entre la rivière, la seigneurie d'Aubigny, et un ruisseau coulant de la Millère vers la Caillerie.

La maison disparut sous les Hospitaliers et ne fut point rebâtie. Les terres furent données à cens, et il n'y eut plus de domaine non fieffé.

Il y avait à Jurques[2] plusieurs pièces de terre qui dépendaient du fief de Cahagnes.

Lion-sur-Mer[3]. — Le fief que les Templiers possédaient à Lion leur avait été donné par Thomas de Cognères ou Coignères, *de Cosneriis*, au commencement du xiii[e] siècle. Il se composait de la terre que Guillaume, père du donateur, avait acquise par voie d'échange, en Angleterre, des seigneurs Hugues et Pierre de Castillon, et d'un tènement provenant de Guillaume de Agerue, ainsi qu'il résulte des lettres confirmatives de cette donation émanées de Thomas de Hunin, de l'année 1209[4].

Au xiii[e] siècle, un seigneur de Lion, Raoul de Mellent, *de Meul-*

1. Cahagnes (Calvados), arr. Vire, cant. Aulnay-sur-Odon. — 2. Jurques (id.), mêmes arrond. et cant. — 3. Lion-sur-Mer (id.), arr. Caen, cant. Douvres. — 4. Arch. nat. S 4969 n° 19. Cart. de Baugy.

Digitized by Google

lento, voulut contester aux Templiers divers droits et priviléges dont ils jouissaient a Lion-sur-Mer, *apud Leonem supra mare*. Mais il ne tarda pas à reconnaître, ainsi que l'attestent ses lettres du mois de mai 1262, que les terres tenues par les hommes du Temple n'étaient pas de son fief, qu'il n'y avait aucun droit de justice, et qu'il ne pouvait s'opposer à ce que les Templiers y plantassent des fourches patibulaires[1].

Les terres du fief du Temple à Lion se trouvaient situées le long de la route de Caen. Elles n'étaient plus que de 14 vergées au siècle dernier.

Sémilly[2]. — Le fief de Sémilly est une des plus anciennes possessions du Temple en Normandie. Il formait jadis un domaine fieffé, se composant de cens et de rentes foncières sur les maisons et héritages de ce village. Les Templiers en étaient déjà en possession vers le milieu du XIIe siècle, ainsi qu'il résulte d'une charte de Philippe, évêque de Bayeux, qui parait avoir été rédigée vers l'année 1150[3], par laquelle ce prélat déclare que, devant lui, Guillaume de Sémilly a donné aux pauvres chevaliers du Temple, *pauperibus militibus de Templo*, le fief que Toutain de Rufey, *de Rufeio*, tenait de lui à Sémilly, *apud Similliacum*.

Deux arrière-fiefs relevaient du fief de Sémilly, tous deux situés dans la paroisse de la Barre : l'un, appelé la *Longue-Maison*, sur le chemin de St-Lô à Bayeux, l'autre, qu'on nommait le *Blanc-Pignon*, au chemin conduisant à l'église.

CORVAL[4]. — Ancienne commanderie du Temple, qu'on désigna ensuite sous le nom de l'*Hôpital de Corval*, après que les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en eurent pris possession.

Il ne nous reste aucun titre qui permette de remonter à l'origine de cet établissement. Il paraitrait que les archives de Corval auraient été détruites pendant les guerres du XVe siècle. On lit dans le *Livre-Vert*, au sujet de cette commanderie :

1. Arch. nat. S 4969, Suppl. n° 20. — 2. Sémilly, commune de La Barre-de-Sémilly (Manche), arr. et cant. Saint-Lô. — 3. Philippe fut évêque de Bayeux de 1142 à 1164. — 4. Corval, commune de Vassy (Calvados), arr. Vire.

Digitized by Google

« La commanderie de Courval, jadis du Temple, en laquelle a » chappelle, et n'y a nulle autre maison appartenant. De laquelle » maison est commandeur le frère Raoul Porée, frère sergent de » l'aage de LX ans, et est ladicte maison arse et destruite et les » appartenances d'icelle par les guerres qui ont esté au païs depuis » l'an XLVI (1346), et sont encores et pour les mortalitez qui ont esté » audict païs en l'an XLVIII (1348), après en suivant, et souloit estre » ladicte maison de grant revenue qui, pour lesdites guerres et mor- » talitez, est toute destruite et inhabitable, et ne vault à présent (en » 1373), en toutes choses, pas plus hault de XL livres. »

L'état ruineux où se trouvait cette commanderie se prolongea encore pendant la première moitié du XV[e] siècle ; ce qui engagea l'Ordre à la supprimer et à en réunir les biens à la commanderie de Baugy.

La maison de Corval, avec sa chapelle dédiée à Notre-Dame du Temple, était située dans la paroisse de Vassy, sur le chemin de Vire. Il en dépendait une centaine d'acres de terre en labour et prairie.

Le Commandeur jouissait du tiers des dîmes de Vassy ; et dans son domaine de Corval, il avait toute juridiction ainsi que dans les fiefs qui en relevaient. Ces fiefs, situés dans diverses paroisses, se formaient généralement de petits domaines. C'étaient des métairies, des maisons ou des terres chargées souvent de rentes foncières envers la commanderie.

Voici un relevé de ces fiefs d'après un terrier de 1775 :

Paroisse de Vassy.

Le fief d'*Aligny*, sur lequel la maison de Jean du Rosel, écuyer, seigneur de l'Aulnay, se trouvait construite ;

Le fief de *la Bardelière*, sur le chemin de Pont-de-Sollier, appartenant à Charles du Rosel, écuyer, seigneur de Saint-Germain du Crioult ;

Le fief de *la Taillère*, sur le grand chemin de Vire à Pontécoulant ;

Le fief *du Vivier*, touchant à la rivière ;

Le fief *des Vallées*, tenant à la rivière de Tortillon ;

Le fief de *la Faverie*, près du village de Vassy ;

Le fief *des Champs*, sous les bois ;

Digitized by Google

Le fief du *Pré-Cantel*, au terroir de la Carrière ;

Le fief des *Noues-Gavais*, tenant à la rivière des Vallées ;

Le fief du *Champ-de-l'Hôpital*, au chemin allant de Vassy au Bois-Robert ;

Le fief de *la Haute et Basse-Herterie*, au chemin de la Mare ;

Le fief du *Clos-Olivier ;*

Le fief du *Clos-Rouget,* au grand chemin de Vire à Pontecoulant.

Paroisse de Périgny [1].

Le fief de *la Haie-Boutard,* au chemin de Condé.

Paroisse de Saint-Germain-du-Crioult [2].

Le fief de *la Forge*, au terroir de Solliers.

Paroisse du Tourneur [3].

Le fief de l'*Archandière*, touchant au chemin allant de Vire à la Croix au Houx et à celui de la Vastelière.

Paroisse de Clecy [4].

Le fief de *Castillon.*

Paroisse de Culey-le-Patry [5].

Le fief de *la Vigne ;*

Le fief de *la Cavelière ;*

Le fief du *Pont-à-la-Mousse ;*

Le fief *aux Fères*, aux Vallées-Helbout.

Paroisse de Saint-Cornier [6].

Le fief de l'*Ebaudière*, au chemin de l'église de S[t]-Cornier à la Haize-Huard.

Le fief des *Vallettes ;*

Le fief des *Planchettes,* au chemin de Béziers ;

Le fief de *la Gaudinière ;*

Le fief des *Moulins de Roullon.*

Paroisse de Tinchebray [7].

Le fief *des Bertheries ;*

Le fief de *la Fucherie.*

1. Périgny (Calvados), arr. Vire, cant. Condé-sur-Noireau. — 2. St-Germain-du-Crioult (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Le Tourneur (id.), arr. Vire, cant. Le Beny-Bocage. — 4. Clecy (id.), arr. Vire. — 5. Culey-le-Patry (id.), arrond. Falaise, cant. Thury-Harcourt. — 6. Saint-Cornier-des-Landes (Orne), arrond. Domfront, cant. Tinchebray. — 7. Tinchebray (id.), arr. Domfront, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

Paroisse de Fresnes[1].

Le fief de *la Templerie.*

Paroisse de Caligny[2].

Le fief de l'*Hôpital*, au terroir de ce nom ;

Le fief du *Pont de Caligny.*

Paroisse de Beaumesnil[3].

Le fief *aux Guérins*; au terroir de la Grande-Mare;

Le fief de *la Petite-Mare;*

Le fief de *la Goujonnière;*

Le fief du *Grand-Clos ;*

Le fief de *la Forge;*

Le fief de *la Porte du Bourg ;*

Le fief *aux Perrards;*

Le fief *de Langotière;*

Le fief *aux Guilbert;*

Le fief de *la Vergée*, au lieu dit *La Lande;*

Le fief de *la Gallerie.*

Paroisses de Rully, *Bernières*, *Chenedollé*[4], etc.

Le fief de *Monfroux.*

Paroisse de Saint-Maur-des-Bois et Boisyvon[5].

Le fief *du Bourgrenier.*

Le revenu de la commanderie de Corval et de ses dépendances était, en 1495, de 98 liv. 15 sols; en 1590, de 500 liv.; en 1666, de 800 liv.; en 1702, de 1,000 liv ; en 1757, de 1,300 liv.; en 1783, de 1,980 liv.

Le revenu général de la commanderie de Baugy, y compris Corval, était, en 1495, de 258 liv.; en 1583, de 750 liv.; en 1697, de 2,450 liv.; en 1757, de 4,000 liv.; et en 1783, de 9,597 liv.

NOMS DES COMMANDEURS DE BAUGY.

1315. Frère Guillaume de la Clergerie.

1. Frênes (Orne), arr. Domfront, cant. Tinchebray. — 2. Caligny (id.), arr. Domfront, cant. Flers. — 3. Beaumesnil (Calvados), arr. Vire, cant. St-Sever. — 4. Rully, Bernières-le-Patry, Chênedollé (id.), arrond. Vire, cant. Vassy. — 5. Saint-Maur-des-Bois et Boisyvon (Manche), arr. Mortain, cant. Saint-Pois.

Digitized by Google

1320. Fr. Guillaume de Paris.
1326. Fr. Jacques de Provins.
1329. Fr. Jean de Maisoncelles.
1333. Fr. Guillaume de Pontoise.
1368. Fr. Jean Fouché.
1372. Fr. Raoul Porée, servant d'armes.
1376. Fr. Richard Julienne.
1379. Fr. Michel de Quesnoy.
1389. Fr. Josse de Provins.
1410. Fr. Pierre de Provins.
1412. Fr. Albert de Cort.
1432. Fr. Jean Lebœuf.
1434. Fr. Jean de Croix, *alias* Crouy.
1439. Fr. Girard Christophe.
1458. Fr. Jehan Perrin.
1462. Fr. Guillaume Poissonnier.
1466. Fr. Pierre Clouet.
1492. Le chevalier Gilles de la Marche.
1518. Le chev. Thibault d'Ambrines.
1541. Fr. Michel Leclerc.
1544. Le chev. Clément de Bouville.
1545. Le chev. Clément de la Hère.
1548. Fr. Jehan Picard.
1561. Fr. Jacques Cardon.
1569. Fr. Martin Desmoulins.
1584. Fr. Jacques le Jay.
1596. Fr. Pierre Lemaire.
1615. Fr. Jean de la Roche.
1636. Fr. Jean Gasteau.
1637. Le chev. Barthélemy de Gastines.
1666. Le chev. François de Gastines.
1690. Le chev. Alexandre-François de Haudessens des Clozeaux, agent général à Malte.
1701. Fr. Antoine Bataille.
1708. Fr. François Ancelot.
1732. Fr. Jean Lemoine.
1747. Le chev. Antoine Lefebvre de la Poterie.

Digitized by Google

1759. Fr. Antoine Boscheron, docteur en Sorbonne, prieur de Saint-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil.

1783. Fr. Nicolas-Pierre Crespel, servant d'armes.

ANCIENS COMMANDEURS DE CORVAL.

1355. Fr. Helin Beloy.

1358. Fr. Jean Fouques.

1374. Fr. Raoul Porée.

1394. Fr. Guillaume de St-Evroult.

1438. Fr. Jehan de Croix.

1468. Le chev. Pierre de Malleville.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE VALCANVILLE.

Membres : *Canteloup, — Vesly, — Sauxetourp, — Mont de Saint-Cosme, — Hemevez, — Les Bouhours, — Fierville, — Equerdreville, — Ancteville.*
Noms des Commandeurs.

Aucun document ne nous fait connaitre comment et à quelle époque les Templiers furent mis en possession de leur commanderie et seigneurie de Valcanville [1], qu'ils tenaient de la souveraineté du Roi par un plein fief de haubert.

Il nous reste seulement la charte par laquelle un sieur Hugues de Agre leur concéda l'église de Valcanville, *eclesiam de Valcanvilla*, avec le patronage et tous les droits y attachés, ainsi que le confirmait d'ailleurs Guillaume, évêque de Coutances, vers l'année 1213 [2], et comme le mentionne en outre un terrier de la commanderie de 1759 [3].

Près de l'église de Valcanville, se trouvait l'hôtel de la commanderie. Il en était séparé seulement par un chemin qu'on appelait anciennement rue de Calais. L'enclos de l'hôtel s'étendait du côté du midi jusqu'à la rivière de Cère.

Les terres et prairies qui dépendaient de la commanderie com-

1. Valcanville (Manche), arr. Valognes, cant. Quettehou. — 2. Arch. nat. MM 1092, n° 37. — 3. Id. S 5466.

Digitized by Google

prenaient environ 52 vergées en plusieurs pièces, nommées la Couture, le Clos-Sorel, la Couture au Tellier, les Prés de Launay, le Pré seigneurial et le Grand-Pré.

Le Commandeur avait à Valcanville deux moulins banaux sur la rivière; l'un, nommé le *Grand-Moulin*, et l'autre, le *Petit-Moulin*. Comme seigneur foncier du village, il y possédait la moyenne et basse justice [1]; il nommait à la cure, et jouissait dans l'église de tous les droits honorifiques, ainsi que de toutes les dîmes de la paroisse. Cet avantage l'obligeait à entretenir et à réparer l'église, lorsqu'il y avait lieu de le faire. Le clocher, qui menaçait ruine en 1426, fut reconstruit cette année-là par les soins du Commandeur, frère Gérard Christophe.

Il appartenait à la commanderie un assez grand nombre de cens et de rentes foncières à Valcanville et dans ses environs. Le Commandeur pouvait seul pêcher dans la rivière et se servir des eaux de la fontaine de *Canteloup* et de celle du *Buisson*, en les faisant passer par la rue Gallien et la Couture-au-Tellier, dans les douves ou fossés de son manoir seigneurial.

Sous les Hospitaliers, les hommes de la commanderie étaient exempts à Valcanville de tout logement de gens de guerre, comme aussi de la contribution des étapes. Pour cela, ils devaient placer au haut de leurs maisons la croix à huit pointes, marque distinctive de l'Ordre.

La commanderie avait pour membres les fiefs nobles et seigneuries de Canteloup, Vesly, Sauxetourp, Mont-de-St-Cosme, Hemevez, les Bouhours, Fierville, Equerdreville et Ancteville.

Canteloup [2]. — On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « A ung quart de lieue, près de Valcanville, y a ung aultre » villaige, nommé Cantelou, de XVIII à XX maisons, tous hommes de » la religion subjects à basse justice. »

Comme seigneur spirituel, le Commandeur jouissait de toutes les dîmes de Canteloup et des droits honorifiques dans l'église du lieu, aux fenêtres de laquelle on voyait les armes de l'Ordre.

1. « Le village de Valcanville auquel a environ IIIIxx feuz, desquelz les L » sont hommes de la religion subjects a moyenne et basse justice. » (Visite de 1495). — 2. Canteloup (Manche), arr. Cherbourg, cant. Saint-Pierre-Église.

Digitized by Google

Le jour de la Noël, les hommes et vassaux de la seigneurie étaient tenus de venir chercher la *chaule* en l'hôtel de la commanderie.

Il y avait plusieurs fiefs qui relevaient de la seigneurie de Canteloup : d'abord à Canteloup, le fief *au Comte*, qui appartenait, en 1651, à Georges Oger, écuyer, seigneur de la Haulle, le fief *Bachelier*, sur le chemin de la Petite-Lande de Valcanville, allant à l'église de Canteloup ; le fief *Blanchet*, au chemin de l'église de Canteloup à Barfleur et à Clitourps [1]; le fief du *Guert*, qui appartenait vers le milieu du XVIIe siècle à Bon Hervé Castel, marquis de St-Pierre-Eglise.

Vesly [2]. — La seigneurie de Vesly, qu'on nommait *la Verge* et prévôté de Vesly, était située à douze lieues de Valcanville, dans le vicomté de St-Sauveur-Landelin, près de Periers, dans le bailliage de Cotentin et du ressort du parlement de Rouen.

Vesly comptait, en 1495, cent cinquante maisons, dont la plus grande partie se trouvait dans la censive de la commanderie, qui y avait la moyenne et basse justice comme à Valcanville et à Canteloup.

Il n'y avait pas de domaine non fieffé, mais il dépendait de cette seigneurie plusieurs tènements et vavassoreries, auxquels on donnait le nom de fiefs.

Ces fiefs étaient situés à Vesly, à Gerville [3], à Mobecq [4] et à Sainte-Opportune [5].

A Vesly, le fief *Carrière*, appartenant en 1759 à Louis de Saint-Germain, seigneur du Buisson ;

Le fief de *Jandon*, au chemin des Prêtres ;

Le fief *Vaussy ;*

Le fief *Bertrand ;*

Le fief *à la Grande ;*

Le fief *aux Guillots*, au chemin du Pont-Patrice au Mesnil ,

Le fief *Tocque ;*

Le fief *David*, au chemin des Prêtres ,

Le fief *Corbin*, au chemin de la Croix-d'Anneville ;

1. Clitourps (Manche), arr. Cherbourg, cant. Saint-Pierre-Église. — 2. Vesly (id.), arr. Coutances, cant. Lessay. — 3. Gerville, près de Vesly. — 4. Mobecq (Manche), arr. Coutances, cant. La Haye-du-Puits. — 5. Sainte-Opportune, commune de Lessay (id.), arr. Coutances.

Digitized by Google

Le fief *Vimard*, au ruisseau de la Fontaine-Bourdon;

Le fief *Marguerite-la-Comtesse*, dans la rue du Pont-David, allant au village des Bazire;

Le fief *Pommier*, à la Voie du Mesnil;

Le fief *Burée*, au chemin de Huppelande à Lessey;

Le fief *Denis-Revel*, au chemin de Lidhaire à Lessey;

Le fief *Burnel*, au chemin du château de l'Aulne;

Le fief *à la Posture*, au chemin des Prêtres;

Le fief *Hardy*, au chemin de l'Estoc du Quesne;

A Gerville, le fief de *Glatigny*, au chemin du château de Glatigny au presbytère;

Le fief *Vimont-Bimond*, au Doué-de-Pezeville, fluant au moulin de Vesly;

A Mobecq, le fief *Robillard*, à la Voie du Pont de la Petite-Broche au moulin de Bot;

Enfin à Sainte-Opportune, le fief *aux Diesnis*, sur le chemin de Lessey à Coutances.

Le revenu de la seigneurie de Vesly était, en 1757, de 400 liv.; et en 1783, de 610 liv.

Sauxetourp [1]. — La commanderie de Valcanville avait, dans ce village, moyenne et basse justice, avec un grand nombre de cens et de redevances seigneuriales.

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495: « Y a » ung villaige, nommé *Chaussetrot*, de XII à XV feuz, tous hommes » de la religion. »

Le revenu de la seigneurie ne dépassait pas 150 liv. au siècle dernier.

Mont-Saint-Cosme [2]. — Ce fief, qu'on nommait *la Verge* et Prévôté de Ste-Marie du Mont-St-Cosme et de Carentan, s'étendait dans différentes paroisses, à Sebeville, Chef-du-Pont, Boutteville, Brucheville [3], Houville [4], Hiesville [5], ainsi qu'à St-Hilaire, près de Carentan.

1. Sauxetourp (Manche), commune de Theville, arr. Cherbourg, cant. Saint-Pierre-Église. — 2. Saint-Côme-du-Mont (id.), arr. Saint-Lô, cant. Carentan.— 3. Communes de l'arr. de Valognes (id.), cant. Sainte-Mère-Église. — 4. Peut-être Ouville (id.), arr. Coutances, cant. Cerisy-la-Salle. — 5. Hiesville (id.), cant. Sainte-Mère-Église.

Digitized by Google

Au XVIIe siècle, la diminution des revenus de cette prévôté et la difficulté de les recevoir décidèrent l'Ordre à en faire la vente; et, par un acte du 13 mai 1630, le commandeur de Valcanville fut autorisé à concéder la prévôté de Ste-Marie-du-Mont de St-Cosme et de Carentan, à Messire Jean-François de la Guiche, maréchal de France, pour la tenir en fief de la commanderie, au relief d'un quart de haubert, et à charge de foi et hommage au Commandeur, en lui payant en outre, chaque année, une rente de 40 liv.

De la prévôté du Mont-de-St-Cosne, relevait la terre et seigneurie du Vas, située dans la paroisse de Ste-Colombe[1] et lieux environnants; laquelle appartenait, en 1759, à Messire Osbert, écuyer, seigneur de St-Martin.

Hemevez[2]. — C'était un fief de haubert, qui s'étendait dans les paroisses d'Anneville[3], Sortosville[4], près Valognes, St-Cyr[5], Urville[6] et autres lieux. Il comprenait le patronage de l'église de Sortosville, la seigneurie foncière d'Hemevez, le droit de pêche dans la rivière du Merderel, depuis les moulins de *Chef-de-Fer* jusqu'à ceux du *Ham* et le domaine non fieffé de 1,500 vergées de terre, divisées en quatre tènements.

Premier tènement: le château et la ferme d'Hemevez avec les terres en dépendant, borné vers midi par la rivière du Merderel; et tenant vers couchant au chemin de Montebourg.

Deuxième tènement: la terre et seigneurie de *Goudange,* réunie et incorporée d'ancienneté au fief d'Hemevez et d'Anneville, consistant en un manoir seigneurial, terres et prairies situées en la paroisse d'Hemevez, quartier de Goudange, tenant au marais d'Hemevez et à l'eau de Sinople.

Troisième tènement: la ferme de l'*Archerie*, sur le territoire d'Hemevez, dont une partie des terres se trouvait sur St-Cyr.

Quatrième tènement: la Baronie, se composant de maison, terres et prés, située également au territoire d'Hemevez, avec deux moulins:

1. Sainte-Colombe (Manche), arr. Valognes, cant. Saint-Sauveur-sur-Douve. — 2. Hemevez (id.), arr. Valognes, cant. Montebourg. — 3. Anneville-en-Ceres (id.), arr. Valognes, cant. Quettehou. — 4. Sortosville (id.), arrond. Valognes, cant. Barneville-sur-Mer. — 5. Saint-Cyr (id.), arr. Valognes, cant. Montebourg. — 6. Urville (id.), mêmes arr. et cant.

Digitized by Google

l'un, sur la rivière du Campion; et l'autre, sur celle du Merderel.

On ne sait comment ni à quelle époque ce fief de haubert cessa d'appartenir à la commanderie de Valcanville. Il était possédé, en 1759, par Messire Philippe-Antoine-François de la Motte-Ango, qui n'était tenu à aucune rente ni redevance envers le Commandeur, mais à qui il devait rendre foi et hommage, quand le cas échéait.

Les Bouhours. — C'était le nom d'un fief situé dans la paroisse de Marchesieux [1], et dans lequel le commandeur de Valcanville avait droit de moyenne et basse justice. Tout le domaine était fieffé et avait été converti en cens et rentes foncières, reposant sur un certain nombre de terres.

En 1759, le fief des Bouhours était tenu par Jean-François de Bray, écuyer, seigneur de Hautquesney, pour lequel il payait chaque année au Commandeur une redevance de vingt livres par an et un relief, quand il y avait lieu, d'un huitième de fief de haubert.

Fierville [2]. — Fief noble qu'on appelait la Verge et prévôté de Fierville, et qui consistait en cens et rentes seigneuriales qu'on percevait à Fierville, ainsi que dans les paroisses des environs, à Saint-Maurice, à la Haye-d'Ectot, au Mesnil-Goby, à St-Sauveur-le-Vicomte, à Rauville, à Hautmesnil, en la sergenterie de Beaumont, ainsi qu'à St-Germain et à St-Martin de Varreville.

En 1621, le chevalier d'Hervey, commandeur de Valcanville, voulant éviter les peines et les frais qu'exigeait le recouvrement de toutes ces rentes, se fit autoriser par le Chapitre provincial de l'Ordre, pour accorder en arrentement perpétuel le fief de Fierville à Messire François de la Luthumière, seigneur et baron de Gutteville, moyennant une redevance annuelle de quinze livres tournois, pour sûreté de laquelle ce dernier hypothéqua sa terre de Gatteville.

Equerdreville [3]. — Le fief ou la seigneurie d'Equerdreville n'avait qu'un domaine fieffé, et consistait presque entièrement en cens et

1. Marchesieux (Manche), arr. Coutances, cant. Periers. — 2. Fierville (id.), arr. Valognes, cant. Barneville. — 3. Equerdreville (id.), arr Cherbourg, cant. Octeville.

Digitized by Google

droits seigneuriaux qui se percevaient au dit lieu et dans d'autres villages des environs de Cherbourg. Mais l'éloignement de ce fief et la perte de ses titres pendant les dernières guerres engagèrent, en 1621, le commandeur d'Hervey à accorder la seigneurie d'Equerdreville à rente perpétuelle à Messire Jacques Grimonville, seigneur châtelain de Nacqueville. La redevance annuelle qu'il devait payer à la commanderie était fixée à 30 livres tournois.

Ancteville [1]. — Comme les fiefs précédents, et sans doute pour les mêmes raisons, le fief d'Ancteville fut aliéné, au XVIIe siècle, par le commandeur de Valcanville. Celui-ci, avec l'autorisation du Chapitre provincial de l'Ordre, l'arrenta à perpétuité en 1630 à Messire François Jahel, seigneur de la Jocasserie, moyennant 36 livres tournois par an, avec droit à l'arrentataire de réunir ce fief à un tènement à lui appartenant, nommé *la Pellaudiere*, et tenu de la commanderie dans la paroisse d'Ancteville; et en outre, d'y faire bâtir un colombier, à charge de foi et hommage au Commandeur, et au relief d'un huitième de fief de haubert.

Les anciens terriers de la commanderie mentionnent encore un grand nombre de petits fiefs que l'Hôpital possédait à Valcanville, savoir :

Le fief *au Comte*, situé au hameau des Moulins ;

Le fief *à la Bourienne*;

Le fief *Cottentin*, au hameau de ce nom, dans la rue Gallien ;

Le fief *Mancel*, au hameau de ce nom, sur la voie des Prés ;

Le fief *Savary*, près du Pont-Savary ;

Le fief *Cardo-Brune*, dans la rue de Doncanville ;

Le fief *aux Durant*, au chemin d'Anneville à Ste-Geneviève;

Le fief *au Courtois*, hameau de Cotentin ;

Le fief *Floré*, au chemin de Valcanville au Vast ;

Le fief *Samson-Guillot*, au chemin du Pont-de-Ceres à Trouville;

Et le fief *Royer*, au triage de Trouville et des Bretonnières.

Il y avait aussi d'autres fiefs qu'on désignait sous le nom de Bordiers ou Bordages. C'étaient le bordage de *la Fauconnerie*, au chemin allant de la rue de Calais au pont de Cères;

1. Ancteville (Manche), arr. Coutances.

Digitized by Google

Le bordage de *Mariavilla*, touchant aux chemins des prés de Launay ;

Le bordage *au Maître;*

Le bordage *Binot*, près du cimetière ;

Le bordage nommé *la Digosvillerie*, près de l'église ;

Le bordage *Bastard*, au triage des moulins de l'Hôpital;

Le bordage *Marest* et le bordage de *Quedalleu*, au chemin allant à la Lande.

Ceux qui tenaient ces bordages étaient obligés envers la commanderie, d'aller chacun leur tour, un jour par semaine, chercher dans la banlieue et aux marchés des environs, les provisions du Commandeur, en pain, vin, viande, poisson, huile, etc.; faire le foin du petit pré de la commanderie, nettoyer les écuries du manoir seigneurial, peller les pommes, et tirer le cidre au pressoir; enfin balayer l'église à Pâques et à la Noël.

Le revenu général de la commanderie de Valcanville était, en 1495, de 307 liv.; en 1583, de 1,500 liv.; en 1690, de 2,500 liv.; en 1757, de 4,000 liv.; et en 1783, de 7,118 liv.

Noms des Commandeurs de Valcanville.

1355. Frère Guillaume Enguignart.
1390. Fr. Nicole du Roole.
1408. Fr. Denis Lemire.
1424. Fr. Gérard Christophe.
1473. Le chevalier Emery d'Amboise.
1484. Fr. Enguerran le Jeune.
1509. Fr. Jehan Chevreuse.
1521. Le chev. Philippe de Bissy.
1531. Le chev. Pierre Prevost.
1552. Le chev. Bertrand le Grand.
1574. Le chev. Louis Fleury, *alias* de Flory.
1593. Le chev. Jean Boullet.
1617. Le chev. François d'Hervey.
1635. Fr. Mathieu le Chevalier.
1647. Le chev. Henri de Rosnel, prieur de l'église du Temple à Paris.

Digitized by Google

1657. Le chev. Philippe Girard.
1671. Le chev. Charles du Bois.
1688. Le chev. Jacques-Gaston d'Aubray, prêtre.
1695. Le chev. Hypolite de Haudesens des Closeaux, prêtre.
1710. Le chev. Jean le Fay.
1715. Le chev. Pierre Jean Guillery, prêtre.
1751. Le chev. Louis-Augustin Godchen.
1776. Fr. Etienne-Jean-Jacques Lemoine.
1783. Fr. Antoine Favray, servant d'armes.



Digitized by Google

V

COMMANDERIES

DE LA PICARDIE

(anciens diocèses de Laon, de Soissons, de Noyon, de Senlis, de Beauvais et d'Amiens).

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE PUISIEUX-SOUS-LAON.[1]

Membres : L'ancien Temple de Laon, — *Ardon*, — *Pouilly*, — Bertaignemont, ancienne commanderie, — Catillon, id., — *Couppel*, — Saint-Aubin, ancienne commanderie, — *Toillon*.
Noms des Commandeurs.

Les historiens de la ville de Laon et de son diocèse, Nicolas Lelong et M. Melleville, nous donnent très-peu de renseignements sur les commanderies de ce pays. Cependant il existe encore beaucoup de titres, et des plus précieux, sur ces établissements. L'un d'entre eux peut nous fixer à peu près sur l'époque où les Templiers s'installèrent à Laon. C'est une charte du roi Louis VII, de l'année 1140, par laquelle ce monarque affranchit de toutes coutumes, et exempte du cens qui lui était dû, une maison que les frères de la chevalerie du Temple possédaient alors à Laon, *apud Laudunum*.

Il n'est pas dit de qui provenait cette maison ; mais on peut supposer avec beaucoup de vraisemblance que celui qui la donna aux Templiers fut le célèbre évêque Barthélemy de Vire, lequel assista, en 1128, au concile de Troyes, où les statuts de l'Ordre du Temple furent approuvés et confirmés. Depuis, ce prélat ne cessa de favori-

1. Puisieux, commune de Chambry (Aisne), arr. et cant. Laon.

Digitized by Google

ser, dans son diocèse, le développement de cet Ordre; il lui accorda tous les droits et priviléges dont il pouvait disposer. On peut s'en convaincre par la charte que ledit évêque de Laon publia l'année 1148 en forme de mandement. C'est une déclaration et confirmation solennelle de toutes les donations qui avaient été faites aux Templiers, tant par lui que par d'autres personnages ecclésiastiques, nobles ou bourgeois.

Les chanoines de la cathédrale de Laon y figurent d'abord comme leur ayant donné une rente de vingt-cinq sols, payable chaque année le dimanche des Rameaux. Puis c'est Nicolas, châtelain de la même ville, qui leur accordait un four dans la rue de Ste-Geneviève, *in vico Sancte Genovefe.*

En continuant la liste des autres bienfaiteurs, nous trouvons Guiscard de Bernot, *de Brenorlio* [1], qui leur fit don de la quatrième partie du village de Chevresis [2], et Hesselin le Louche, *Strabo*, qui leur abandonna un courtil au dit Chevresis, *apud Chivrisiacum.*

Viard de Rume, *de Rumeis* [3], leur donna neuf pièces de terre au territoire de Richecourt, *in territorio de Rogeri curtis* [4]. Il en ajouta quatre autres au territoire de Mesbrecourt, *in territorio de Maiebecurte* [5]. Cette dernière donation, faite de concert avec les nommés Hescot et Nicolas Lecat, *Cattus*, coûtait aux Templiers vingt sols.

Clerambaut Vavet leur accorda six muids de vin et sept deniers de cens.

La dame Gille et son fils *Aitor*, du consentement de Guillaume d'Eppes, *de Apia* [6], leur seigneur, leur concéda la moitié de Puisieux, *medietatem de Puteolis*, futur chef-lieu de leur commanderie, avec les eaux, prés, pâtures, bois, terres, justice et seigneurie en dépendant. Eudes de l'Abbaye, *de Abbatia*, qui avait une terre au dit lieu, la céda aux Templiers pour vingt sols.

Guy, châtelain de Coucy, *de Cociaco* [7], leur permit d'avoir deux

1. Bernot (Aisne), arr. Vervins, cant. Guise. — 2. Chevresis-les-Dames ou Chevresis-les-Meldeux, communes limitrophes (id.), arr. Saint-Quentin, cant. Ribemont. — 3. Rume, commune d'Issencourt (Ardennes), arr. et cant. Mezières. — 4. Ce n'est pas Rogécourt, mais bien Richecourt, près Mesbrecourt. — 5. Mesbrecourt (Aisne), arr. Laon, cant. Crecy-sur-Serre. — 6. Eppes (id.), arrond. et cant. Laon. — 7. Coucy-le-Château (id.), arr. Laon, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

ânes pour aller chercher du bois dans la forêt dépendant de son fief. Il ajouta à cette concession une rente de vingt sols de Provins, sur laquelle l'évêque de Laon avait certain droit auquel il renonça.

Hugues, comte de Roucy, *comes Roceinsis*[1], leur donna au terroir de Thony, *in territorio de Thoenni*[2], une terre avec un bois, située entre deux chemins: l'un allant de Pontavert à Corbeny, *de Ponte*[3] *ad Corbiniachum*[4]; et l'autre, de Berry à Corbeny, *de Boiri*[5] *ad Corbiniacum*, avec deux hommes, Hugues et Robert. Le même comte ajouta à cette donation un cens de cinq sols à Vassogne, *in Vassonia*[6].

Herbaut de Jaux, *de Jauca*[7], leur céda une femme avec ses enfants, en présence de Godefroy, chapelain de Pierrepont, *capellanus Petrepontis*[8], et du consentement d'Adam de Marchais, *de Marcha*[9], seigneur du fief.

Il leur fut accordé par Etienne le Louche, *Strabo*, un four à Braisnes[10]; par Gillon de Neufchatel, *de Novo Castello*[11], douze deniers de bonne monnaie de rente à Menneville, *in Mediana villa*[12]; par Ponchart le Prévôt, pareille rente à Orainville, *in Orenvilla*[13]; par Isambart, petit-fils du Magister, *nepos Magistri*, également douze deniers de rente dans le bourg de St-Nicolas de Neufchatel, *in burgo Sancti Nicolai de Novo Castello;* par Eudes Français, *Francigenus*, un cens aussi de douze deniers à Guignicourt, *in Vivinicurte*[14]; par Renaut Garbé, semblable cens, *apud vicum Jude*[15]; par Roger Salmon, même cens à Craonne, *apud Croanam*[16]; par Hugues Trous-

1. Roucy (Aisne), arr. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne. — 2. Thony n'est indiqué sur aucune carte, mais ce lieu est suffisamment désigné par les deux chemins entre lesquels il était situé, c'est-à-dire celui de Corbeny à Pontavert et l'autre de Corbeny à Berry-au-Bac. Dans le procès des Templiers, II, 392, il est appelé *Tonni* près de Pontavert, *juxta Pontem Arvernie*. C'est le lieu marqué le Temple à un quart de lieue de Pontavert, sur la carte de Cassini. — 3. Pontavert-sur-Aisne, arr. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne. — 4. Corbeny (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 5. Berry-au-Bac, sur l'Aisne, mêmes arr. et cant. — 6. Vassogne (Aisne), mêmes arr. et cant. — 7. Peut-être Jaux (Oise), arr. et cant. Compiègne. — 8. Pierrepont (Aisne), arr. Laon, cant. Marle. — 9. Peut-être Marchais (id.), arr. Laon, cant. Sissonne. — 10. Braisne (id.), arr. Soissons, chef-lieu de canton, ou Brienne (Ardennes), arr. Rethel, cant. Asfeld. — 11. Neufchatel-sur-Aisne, arr. Laon. — 12. Menneville (id.), arr. Laon, cant. Neufchatel. — 13. Orainville (id.), mêmes arr. et cant. — 14. Guignicourt (id.), mêmes arr. et cant. — 15. Nom de lieu inconnu. — 16. Craonne (Aisne), arr. Laon, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

selles, encore un autre cens à Auménancourt, *apud Aumeneicurtem*[1].

Un seigneur, du nom de Haimon, s'était donné à l'Ordre du Temple avec toute sa terre, située entre la Croix-d'Hastai et l'Aisne, *inter crucem de Hastoi et Axonam*[2], à l'exception de deux coutures et de six sols de cens, et cela du consentement de son seigneur Eudes de Verneuil, *de Vernolio*[3], et en présence de Gervais de Cormicy, *de Calmisiaco*[4], de Wauthier de Chatillon, de Hugues, comte de Roucy, *de Rochiaco*, et de plusieurs autres chevaliers.

Le même seigneur Haimon leur donnait ensuite sa part dans le *sauvement* de Prouvais, *de Provahis*[5].

Ermangard de Roucy, *de Roceio*, et Gervais, son fils, leur firent abandon d'un cens de deux sols à Gernicourt, *in Gernicurte*[6], et un Guillaume d'Acy, *de Aci*[7], leur en céda un autre de douze deniers à Meurival, *in Murivalle*[8].

Clérambaut de Rozoy, *de Roseto*[9], et sa femme, leur abandonnèrent *Bray*[10], *Vercelle*[11] et *Calmundiu*[12], avec tout ce qu'ils tenaient du fief de Rozoy en terres, bois, prés et eaux, du consentement du comte Henri, seigneur dominant.

Nicolas, fils de Pierre le Prévost et autres co-ayant droits, leur accordèrent le moulin de *Hastoi* avec un champ.

Il leur fut encore concédé à Guignicourt, par Enguerran et Romelie, sa femme, une rente de dix-huit deniers de bonne monnaie ; par Gerard Lenfant, *dictus Infans*, une autre rente de quinze deniers sur le moulin d'Aizelles, *super molendinum ad Aisellam*[13]; par un nommé Guillaume la Buche ou la Bouche, *Bucha*, un cens de deux sols à la Neuville, *apud Novam villam*[14], et par Beloth et sa femme, une

1. Aumenancourt (Grand- et Petit-) (Marne), arr. Reims, cant. Bourgogne. — 2. Hastoi ou Hastai n'est indiqué sur aucune carte. C'était peut-être le nom d'un ruisseau ou d'une petite rivière qui, avant de se jeter dans l'Aisne, figurait avec celle-ci les bras d'une croix. — 3. Verneuil (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 4. Cormicy (Marne), arrond. Reims, cant. Bourgogne. — 5. Prouvais (Aisne), arrond. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne. — 6. Gernicourt (id.), mêmes arr. et cant. — 7. Acy (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 8. Meurival (id.), arr. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne. — 9. Rozoy-sur-Serre (id.), arr. Laon, chef-lieu de canton, ou Rozoy, arr. Soissons, cant. Oulchy. — 10. Braye-en-Laonnais (id.), arr. Laon, cant. Craonne, ou Bray, arr. Soissons, cant. Vailly. — 11. Varcelle, nom inconnu. — 12. Calmundiu, id. — 13. Aizelles (Aisne), arr. Laon, cant Craonne. — 14. La Neuville, dans la banlieue de Laon.

Digitized by Google

maison située à la Porte-des-Morts, *ad Portam Mortuorum* [1].

Engelran de Marle, *de Marla* [2], leur fit don de quatre marcs d'argent de rente, représentant six livres de bonne monnaie, à Blérancourt, *in Blerencurte* [3].

Plusieurs prés leur furent en outre donnés: le Pré aux Raisins, *Pratum raceniis*, par Roard, chevalier du Christ, *miles Christi*, et le Pré du Seigneur, *Pratum dominicum*, par Hugo le Porc, *Sus*.

Robert de Montaigu, *de Monte acuto* [4], leur délaissa tout ce qu'il tenait en fief du Roi, à Laon et dans le Laonnais, *apud Laudunum et in Laudunensi pago*.

Guillaume de Cuirieux, *de Curreos* [5], avec l'assentiment de Gilles de Pierrepont, son seigneur, leur vendit, par l'entremise du chevalier Roard, tout ce qu'il possédait à Puisieux, *in territorio de Puteolis*.

Guy de Vaux leur fit donation de tout ce qu'il tenait du fief du châtelain de Laon à Bray, *apud Brai* [6], avec les maisons qu'il avait à Vaux, *in Vallibus* [7].

Letolde Frumage et sa femme, leur concédèrent la terre qu'ils avaient au territoire de Richecourt, *in territorio de Rogiscurte*, à la neuvième gerbe, touchant la voie romaine du côté du territoire de Nouvion, *juxta viam romanam ex parte territorii de Nougento* [8]. Le dit Frumage ajouta ensuite à cette donation un champ et un jardin à Chevresis, et encore un champ à Richecourt.

Amauri de Bernot, *de Brenordio*, après s'être voué à l'Ordre du Temple, lui accorda sa terre nommée Bertaignemont, *Bretinimontem* [9], du consentement de Guiscard, son père, et de Gérard, son frère, et avec l'approbation de ceux dont cette terre relevait, Bouchard de Guise, *de Gusia* [10], Clérambaut de Faty, *de Fastis* [11], et ses frères.

Hescot de Vendeuil, *de Vendolio* [12], leur concéda la neuvième gerbe

1. Sans doute le nom d'une ancienne porte de la ville de Laon. — 2. Marle (Aisne), arr. Laon, chef-lieu de cant. — 3. Blerancourt (id.), arr. Laon, cant. Coucy-le-Château. — 4. Montaigu (id.), arr. Laon, cant. Sissonne. — 5. Cuirieux (id.), arr. Laon, cant. Marle. — 6. Bray devait être situé près Laon. C'est peut-être Breuil, commune de Bruyères, près de cette ville. — 7. Vaux, dans la banlieue de Laon. — 8. Nouvion-l'Abbesse (Aisne), arrond. Laon, cant. Crecy-sur-Serre. — 9. Bertaignemont, commune de Landifay (id.), arr. Vervins, cant. Sains. — 10. Guise (id.), arr. Vervins, chef-lieu de cant. — 11. Faty, commune de Wiège (id.), arr. Vervins, cant. Sains. — 12. Vendeuil (id.), arr. St-Quentin, cant. Moy.

Digitized by Google

de la terre dépendant du manoir de Mesbrecourt, au territoire de *Berezicourt* [1]. Guy Lecat leur céda aussi ce qu'il possédait au même territoire pour deux muids de froment à la mesure de La Ferté, et deux lapins qu'il avait reçus d'eux.

De même Evrard Biguet, pour neuf jalois, *galetos*, de froment, leur vendit la dîme d'une terre en culture.

Guiscard d'Origny, *de Oriniaco* [2], leur donna un pré à Guise et l'emplacement du moulin de *Til*.

Nicolas, châtelain de Laon, dont nous avons déjà parlé, de l'avis de sa femme et de ses enfants, leur abandonna à titre d'aumône le moulin de Pouilly, *molendinum de Poili* [3].

Nicolas d'Espagne, *de Hispania*, en s'enrôlant sous la bannière de l'Ordre du Temple, leur avait fait don de tout ce qu'il possédait à Chaillevois, *apud Calleviacum* [4].

Bourdin de Valavergny, *de Valle Lauverniaca* [5], leur avait accordé une vigne au dit lieu.

Enfin l'évêque Barthélemy les avait gratifiés d'un domaine qui était venu en ses mains, provenant de Robert d'Aulnois, *de Alneto* [6], dont la femme, nommée Malberge, s'était donnée elle et ses biens à l'Ordre du Temple [7].

Telle est l'analyse de cette charte très-intéressante, et qui répand le jour sur une question demeurée jusqu'ici fort obscure, c'est-à-dire sur l'époque où les Templiers vinrent s'établir dans le Laonnais et sur l'origine des quatre commanderies qu'ils y avaient, savoir : Puisieux, Thony, Bertaignemont et Catillon.

Les Hospitaliers, en prenant possession de ces commanderies, les divisèrent en deux baillies : la baillie de Puisieux et la baillie de Bertaignemont. La première comprit les biens de Laon et des villages environnants ; et la seconde, les maisons de Thony et de Catillon.

Plus tard, il fut encore adjoint à la commanderie de Bertaignemont l'ancienne commanderie de Saint-Aubin, en échange de

1. Il n'y a pas de nom de lieu de ce genre près Mesbrecourt, à moins qu'il ne veuille désigner Richecourt. — 2. Origny-Sainte-Benoite (Aisne), arr. Saint-Quentin, cant. Ribemont. — 3. Pouilly (id.), arr. Laon, cant. Crecy-sur-Serre. — 4. Chaillevois (id.), arrond. Laon, cant. Anizy-le-Château. — 5. Valavergny, commune de Merlieux (id.), mêmes arr. et cant. — 6. Aulnois (id.), arr. et cant. Laon. — 7. Arch. nat. S 4948, Suppl. n° 66.

Digitized by Google

celle de Thony, qui fut annexée à la commanderie de Boncourt.

Vers le milieu du xve siècle, la commanderie de Bertaignemont fut à son tour supprimée et réunie à celle de Puisieux. A partir de ce moment, la baillie de Puisieux se composa : 1° de la maison de Puisieux et de ses dépendances, qui étaient la maison de Laon, celle d'Ardon et les moulins de Pouilly ; 2° et de l'ancienne commanderie de Bertaignemont, ayant pour membres Catillon, Couppel, St-Aubin et Toillon.

Par la charte de Barthélemy de Vire, nous avons vu que la moitié de la terre et seigneurie de Puisieux appartenait, en 1148, aux Templiers, comme leur ayant été donnée par une noble dame, nommée Gilles, et par Hector, son fils, avec l'approbation du seigneur d'Eppes, dans le fief duquel cette terre se trouvait située. L'autre moitié appartenait, en 1181, à un chevalier, du nom d'Hellin, qui eut avec les Templiers de longues contestations, parce qu'ils voulaient l'empêcher de bâtir dans la manse seigneuriale, comme ils l'avaient fait eux-mêmes. Enfin, un accord se fit entre eux, par lequel les frères du Temple assignèrent à Hellin un terrain sur le territoire de Puisieux, où il pourrait élever des constructions.

Il était convenu que dans le terrain qu'on délimitait, Hellin ne pouvait construire qu'une maison pour une seule famille qui y aurait ses bestiaux à elle appartenant, avec la moitié des droits de justice au cas échéant [1].

Nous trouvons en 1236 une convention du même genre, faite sous le sceau de l'official de Laon, entre les Templiers et un chevalier, du nom de Bauduin de Chevigny, à qui il fut permis de bâtir une maison dans la manse seigneuriale de Puisieux, *in manso dominico de Puteolis*, aux conditions ci-devant dites ; et en outre, sous celle de ne pouvoir céder ni aliéner cette maison à aucun séculier ni religieux [2].

Les religieux de St-Martin de Laon cédèrent, en avril 1246, aux frères de la chevalerie du Temple, demeurant en la maison de Puisieux, diocèse de Laon, *in domo de Puteolis diocesis Laudunensis manentibus,* vingt-neuf jallois de terre à semence, *galetos terre seminis*, devant la porte de la dite maison, moyennant une rente annuelle de deux muids et un esseu de seigle [3].

1. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 4. — 2. Id., id. n° 5. — 3. Id., id. n° 6.

Digitized by Google

En 1253, Helvide du Clos, *de Claustro*, et Milon, son fils, se plaignaient de ce que les Templiers avaient construit un moulin à Puisieux dans leur justice. Pour éviter un procès, les Templiers leur payèrent vingt livres, à la condition qu'ils auraient la justice du fonds de leur moulin [1].

Quelques années après (1257), la dite Helvide et son fils Milon, bourgeois de Laon, qui possédaient une maison appelée *Malaise* [2], touchant à celle des frères du Temple de Puisieux, obtinrent de ces derniers la permission pour ceux qui habiteraient cette maison, d'y tenir 400 animaux pendant l'espace de douze ans [3].

Les religieux de St-Martin de Laon cédèrent encore en 1278 aux Templiers, moyennant une rente de dix livres, des droits de dîme qu'ils avaient sur des terres dépendant de la maison du Temple de Puisieux sous Laon, *domûs Templi de Putheolis subtus Laudunum*, avec quelques champs au territoire de Chambry, Malaise et Etrepoix, *in territorio de Chaumery de Malaise et de Estrepoi* [4], et deux autres dépendant de la maison de Bertaignemont; dont l'un, situé près de l'arbre du frère Guy, touchant au sentier de Clinlieu à Bertaignemont; et l'autre, au lieu dit en Boussut, entre les terres de Bertaignemont et celles de Louvry [5].

Lorsque les biens du Temple furent donnés aux Hospitaliers, il s'écoula plusieurs années avant que ceux-ci pussent en prendre possession. Pendant ce temps, on en négligea beaucoup la surveillance et l'administration. Une grande partie de ces biens fut usurpée dans le Laonnais. C'est ce qui engagea en 1315 Guillaume, évêque de Laon, d'après les ordres qu'il avait reçus de la cour de Rome, de charger Gillon, doyen de la chrétienté des Monts, au diocèse de Laon, de rechercher les auteurs des nombreuses soustractions qui avaient eu lieu.

Louis X avait, la même année, donné une mission semblable à un de ses conseillers, le chevalier Guillaume Clunet. Celui-ci devait chercher à découvrir en France les biens des Templiers qui avaient pu être usurpés, et les faire rendre au frère Léonard de Thibertis,

1. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 9. — 2. Le château de Malaise, entre Puisieux et Laon, touchant à Chambry; carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 11. — 4. Chambry, arr. et cant. Laon; Malaise et Etrepoix, près de Chambry, sur la carte de Cassini. — 5. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 94.

Digitized by Google

visiteur général des maisons de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

En 1319, les Hospitaliers firent eux-mêmes une enquête dans le diocèse de Laon, aux endroits où les Templiers avaient eu des propriétés. D'après cette enquête, la maison de Puisieux possédait LX muids de terre arable [1], rapportant chaque année IIII^xx^x livres tournois; IX jalois de vigne, d'un revenu de VII livres VI sols tournois, et XX jalois de pré, valant par an X livres X sols. Le revenu général, avec les cens et rentes seigneuriales, s'élevait à 200 livres 17 sols 6 deniers.

Il y avait alors dans la maison de Puisieux trois frères de l'Ordre, dont un commandeur et un chapelain, et trois anciens donnés du Temple, dont deux femmes, à chacune desquelles on accordait, pour leur nourriture et leur entretien, dix sols tournois par semaine, et soixante-quinze sols par an pour leur vêtement [2].

Les guerres du XVe siècle occasionnèrent de grands dommages à la commanderie de Puisieux. La maison, plusieurs fois dévastée, resta longtemps inhabitée. Elle n'était pas encore entièrement rétablie en 1495, lorsque Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, en était le Commandeur. Il y fit toutefois de notables réparations, recouvrit la chapelle, y plaça de nouvelles verrières, et remit à neuf le logement du fermier. Les terres étaient alors affermées L livres tournois en argent, XVI asnées [3] de blé méteil, autant d'avoine et XVIII asnées de seigle, avec la charge au fermier de faire dire trois messes par semaine dans la chapelle.

La maison de Puisieux était située sur le chemin conduisant à Athies. Il en dépendait, au siècle dernier, 744 jalois de labour et de prairie avec 69 arpents de bois; le tout affermé, avec une partie de dîme au faubourg de Vaux, 1,500 livres en 1757, et 3,300 livres en 1783.

LAON. — La maison du Temple de Laon, membre de la commanderie de Puisieux, était située, comme nous l'avons dit, dans la rue

1. Un muid de terre, mesure de Laon, valait 12 jalois. Il fallait pour un jalois 120 verges, et pour une verge 22 pieds. — 2. Arch. nat. S 4948, Suppl. n° 51. — 3. Une asnée, mesure de grain, doit s'entendre du poids d'une charge qu'un âne pouvait porter.

Digitized by Google

S[te]-Geneviève; et son jardin s'étendait vers midi jusqu'à une autre rue, appelée rue des Bouchers.

A peine les Templiers avaient-ils pris possession de leur maison, qu'ils y construisirent une chapelle, et qu'une noble dame, du nom d'Amultrude, leur donna des biens pour constituer une pension au prêtre qui devait la desservir. La charte qui contient cette donation émane de Barthélemy de Vire, évêque de Laon. Elle ne porte point de date, mais elle paraît avoir été rédigée vers 1140 [1].

Par cet acte, Amultrude déclare que, pour l'entretien et la nourriture du prêtre qui célèbrerait le service divin dans le Temple de la cité de Laon, non loin de l'église de S[te]-Geneviève, elle a donné aux frères du Temple de Jérusalem : 1° sa censive de S[t]-Marcel, *censum suum de Sancto Marcello* [2], rapportant vingt-trois sols dans l'alleu nommé la Cour-Gillebert, avec les lots, ventes et amendes; 2° huit muids et demi de vinage de vins aux Creuttes, *apud Criptas* [3]; 3° trois sols et sept deniers de cens à Marchais, *in Marcheis* [4]; 4° vingt muids de vinage de vin, provenant du fief du vicomte de Laon, *vicedomini Laudunensis*; 5° la moitié d'une vigne à Bruyères, *in Brueriis* [5]; 6° sept sols et demi de cens à Sainte-Croix, *apud villam que dicitur Sancta Crux* [6]; 7° quatre muids et demi de vinage de vin à Lierval, *apud Lerevallem* [7]; 8° six sols, sept poules et trois jalois d'avoine de cens à Chevregny, *apud Capriniacum* [8]. De plus, elle donne son cens à Montaigu, *apud Montem acutum*, et à Ardon, *apud Ardonnem* [9], avec deux sols de cens à la Porte-des-Morts, dont on abandonne deux deniers aux gardiens de Notre-Dame [10].

Dans la seconde moitié du XII[e] siècle, et pendant tout le cours du XIII[e], les Templiers acquirent, à titre gratuit ou onéreux, une certaine quantité de cens et de rentes foncières soit à Laon, soit aux environs de la ville. L'enquête de 1319 constate que la maison de Laon, avec ses rentes dans la ville et ses terres sur Ardon, avait un

1. Barthélemy de Vire fut évêque de Laon de 1113 à 1151. — 2. Saint-Marcel, faubourg de Laon. — 3. Les Creuttes, commune de Laon, de Mons ou de Vorges, cant. Laon. — 4. Marchais-sous-Liesse (Aisne), arrond. Laon, cant. Sissonne. — 5. Bruyères (id.), arr. et cant. Laon. — 6. Sainte-Croix (id.), arr. Laon, cant. Craonne. — 7. Lierval (id.), mêmes arr. et cant. — 8. Chevregny (id.), arrond. Laon, cant. Anizy-le-Château. — 9. Ardon, faubourg de Laon. — 10. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 2.

Digitized by Google

revenu de 184 livres 5 sols tournois. Ce revenu se recevait alors par les soins du maire et des échevins de la ville, à qui on allouait une somme de 100 sols tournois par an. Deux échevins étaient chargés de visiter deux fois dans l'année la maison de Laon ; et, à cette occasion, on leur donnait à dîner, ce qui causait une dépense de soixante-quinze sols. La garde de la maison était confiée à un serviteur, qui touchait pour ses gages sept livres dix sols. Il y avait à l'époque dont nous parlons, dans la maison de Laon, une ancienne donnée du Temple qui continuait de recevoir, comme au temps des Templiers, pour sa nourriture et son entretien, six livres de pension annuelle.

A la fin du xve siècle, lorsque Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, était commandeur de Puisieux, la maison servait de demeure au frère gouverneur de la commanderie. Plus tard, cette maison n'eut plus la même destination. Elle fut louée comme les autres biens. Son loyer était, en 1783, de 450 livres.

Ardon. — Nous avons vu que cette maison, située dans la banlieue de Laon, possédait vers 1140 des cens ou rentes, pour assurer la desservance de sa chapelle. En 1261, Simon du Sart, chevalier et châtelain de Laon, pour augmenter ses revenus, abandonna aux Templiers tout ce qu'il avait en cens et vinages à Ardon et à Bruyères, avec tout droit de justice et de seigneurie pour en jouir en main-morte sans aucune charge ni servitude féodale. Il leur cédait, en outre, deux prés au terroir d'Ardon, *in territorio de Ardone*, situés l'un au Plumiaus ; et l'autre, aux Prés-Marie [1].

Quelques années après, Anselme de Horus, écuyer, par des lettres de l'official de Laon, du mois d'avril 1265, vendit, moyennant 190 livres tournois, aux frères de la chevalerie du Temple, tous les revenus seigneuriaux qu'il possédait au territoire d'Ardon et dans une prairie devant le moulin de Poleton. Cette vente comprenait, en outre, le quart des corvées d'Ardon, des vinages et de toute la justice et seigneurie du lieu commune avec les Templiers et autres ayant-droits. Le vendeur se réservait son droit de mouture du moulin de Poleton, une rente de quatre sols quatre deniers qu'il avait sur le même moulin, et une vigne qui lui appartenait au lieu dit Esquignart, contre le chemin qui menait à Bruyères [2].

1. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 53. — 2. Id. S 4948, Suppl. n° 39.

Digitized by Google

Vers la fin du XIIIe siècle, la seigneurie d'Ardon appartenait aux Templiers et aux frères de l'Hôtellerie de Notre-Dame de Laon. Elle souleva souvent entre eux bien des difficultés et contestations qui se terminèrent en août 1282, par une sentence arbitrale du doyen et du chapitre de Laon. Il fut alors convenu que le commandeur du Temple de Laon recevrait seul, au nom des deux parties, le serment des gardes de la justice de Bruyères; que les terres provenant d'Alain de Vaux appartiendraient aux Templiers avec le Neuf-Vivier et le bois de Saint-Jean de Laon, et que les droits de lots et de ventes pour les terres de Courbagis demeureraient au Temple, ainsi que les cens du bois de Lobbes, de celui de la Cornue et de la Vigne-en-Rocourt. Il était dit, en outre, que les Templiers ne pourraient rien réclamer des vingt setiers de vinage sur la vigne au Prier. De leur côté, les frères de l'Hôtellerie devaient avoir la libre possession du courtil Helot-Laclop; de deux champs en Courbagis; de la vigne aux Doillans; du pré à la Chaussée; des terres au Persoir; du bois aux Planchettes, etc. La justice d'Ardon devait être gardée à frais communs; et les droits de seigneurie étaient à partager entre les Templiers à proportion des trois quarts; et les Hôtelliers, pour le dernier quart [1].

Le rapport de la visite prieurale de 1495 contient sur Ardon ce qui suit: « A ung quart de lieue, près de la cité de Laon, a ung vil-
» laige nommé Ardon, où a une maison bailliée à censive perpé-
» tuelle, de laquelle la religion a retenu toute la justice haulte,
» moyenne et basse, où souloit avoir justice levée et de présent n'en
» n'y a point. Audit villaige, y a une petite ville près de là, nommée
» Bruyères, la commanderie prend censives et rentes qui pevent
» monter à XXVI livres. »

La maison du Temple d'Ardon, au siècle dernier, se composait d'une petite ferme avec 78 jalois de terre, affermée en 1757, 2,300 livres. Le Commandeur était seigneur foncier de la partie gauche du faubourg d'Ardon, et avait toute justice sur le territoire de l'autre côté de la rivière.

Pouilly. — Le moulin de Pouilly, *molendinum de Poili*, avait été donné aux Templiers par Nicolas, châtelain de Laon, comme l'apprend la charte de 1148, de Barthélemy de Vire, analysée ci-devant.

1. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 45.

Digitized by Google

Les Templiers conservèrent ce moulin jusqu'au milieu du XIIIe siècle, époque où s'éleva entre eux et l'évêque Itier de Laon une grave contestation au sujet des eaux de la Serre, sur laquelle reposait le moulin, et que les Templiers laissaient déborder sur les terres de l'évêque.

Un arrangement finit par se faire; et, par des lettres du même évêque, de l'année 1250, les Templiers lui cédèrent leur moulin sous Pouilly, *subtus Polliacum*, avec la maison, les terres arables, prés, bois et saussaie en dépendant, moyennant une rente perpétuelle de vingt muids de blé à prendre chaque année sur la grange de Pouilly, appartenant à l'évêché de Laon [1]. Cette rente ne se servait plus au siècle dernier.

BERTAIGNEMONT. — Ancienne commanderie du Temple. La charte de Barthélemy de Vire nous fait connaître que Bertaignemont était, au XIIe siècle, une terre qui relevait du fief de Bouchart de Guise [2] et de Clérambaut de Faty, laquelle fut donnée aux frères du Temple, par Amaury de Bernot, au moment où il s'enrôlait sous la bannière des chevaliers de cet Ordre.

La dîme de Bertaignemont, qu'ils possédèrent ensuite, fut l'objet de plusieurs donations faites en 1168 par Clérambaut, seigneur de Macquigny [3]; et en 1189 par Pierre, abbé des religieux de Bohéries, *de Boheriis* [4].

Une donation assez importante leur fut faite en avril 1247, sous le sceau de l'official de Laon. C'était celle par laquelle Huard le Hennuyer, demeurant à Guise, abandonnait aux frères de la maison du Temple de Bertaignemont, *fratribus Templi domus de Bertignimont*, tous ses biens présents et à venir, mais avec réserve d'usufruit. Les biens présents consistaient en sa maison située à Guise, *apud Guisam*, en 28 jalois de terre à Villers, au-delà de l'Oise, *apud Vilers ultra Isoram* [5]; et en 32 autres jalois à Audigny, dans le Val-Herlin et en deçà, jusqu'à Bertaignemont, *apud Audeignies* [6] *in valle Herlent et citra usque ad Bertignimunt* [7].

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 26. — 2. Guise (Aisne), arr. Vervins, chef-lieu de cant. — 3. Macquigny (id.), arr. Vervins, cant. Guise. — 4. Boheries, commune de Vadencourt (id.), cant. Guise. — 5. Villers-lez-Guise (id.), mêmes arr. et cant. — 6. Audigny (id.), id. — 7. Arch. nat. S 4951, Suppl. n° 34.

Digitized by Google

Un chevalier du nom d'Eloi, seigneur de Rochefort, donna, en 1251, aux dits frères du Temple de Bertaignemont, tout le tènement avec les rentes et la justice qu'il avait à Pleine-Selve, diocèse de Laon, ***in villa que gallico dicitur Plaigne Selve*** [1] ***Laudunensis diocesis;*** lequel tènement mouvait de l'église d'Origny, à dix deniers de cens par an [2].

En 1256, Vincent, abbé du couvent de Saint-Michel-en-Thiérache, et le curé de Landifay [3], accordèrent en arrentement perpétuel aux frères du Temple, les dîmes et le terrage qu'ils avaient sur Bertaignemont, au canon annuel de douze jalois de blé, à la mesure de Landifay, ***ad mensuram de Landierfaith*** [4].

Le domaine de Bertaignemont avait une grande étendue au moment où les Hospitaliers en prirent possession. L'enquête de 1319 constate qu'il comprenait 180 muids [5] de terre labourable, rapportant, année commune, 54 livres tournois et vingt-six jalois de pré, d'un revenu de 12 livres. La dîme de Bergues, ***decima de Bergis*** [6], appartenait à la maison de Bertaignemont, et valait 10 livres par an. Le revenu général de cette maison était, à l'époque dont nous parlons, de 97 livres 15 sols tournois. La desserte de la chapelle coûtait chaque année 10 livres. Il y avait en résidence au Temple de Bertaignemont trois frères servants d'armes. Il s'y trouvait encore deux anciens frères de l'Ordre du Temple, nommés Adam de Torchon et Gauthier de Sommereux, qui recevaient chacun pour leur alimentation, 17 sols 6 deniers par semaine; et pour leur vêtement et leur entretien, 100 sols par an. On y trouvait aussi deux anciennes sœurs du Temple: Marie de Thory, noble dame qui touchait, chaque semaine, 12 sols et demi pour sa pension, et 100 sols par an pour se vêtir; et une autre, nommée Marie d'Avesnes, à qui on donnait pour son habillement, 15 sols aussi chaque année [7].

Pendant les guerres du xve siècle, la maison de Bertaignemont fut brûlée par les gens du duc de Bourgogne. Elle ne fut point

1. Pleine-Selve (Aisne), arr. Saint-Quentin, cant. Ribemont. — 2. Arch. nat. S 4948, Suppl. n° 16. — 3. Landifay (Aisne), arr Vervins, cant. Sains. — 4. Arch. nat. S 4951, Suppl. n° 41. — 5. Le muid était composé, comme à Laon, de 12 jalois, mais le jalois ne comptait à la mesure de Guise que 53 verges au lieu de 120. — 6. Bergues (Aisne), arr. Vervins, cant. Nouvion. — 7. Arch. nat. S 4951, Suppl. n° 3.

Digitized by Google

rétablie. On rebâtit seulement, en 1490, la chapelle et la ferme.

Au siècle dernier, la chapelle, qui était dédiée à saint Jean-Baptiste, était desservie par le curé de Landifay. Il recevait 150 livres par an, pour y venir dire la messe les dimanches et fêtes.

Le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice dans sa terre de Bertaignemont, dont le domaine comprenait encore, en 1757, 942 jalois de labour et de friche, avec une centaine d'arpents de bois; le tout affermé alors 1,200 livres; et en 1783, 2,600 livres.

Le manoir seigneurial se trouvait sur le chemin de Guise à Landifay.

Catillon. — Catillon, aujourd'hui hameau de Nouvion-l'Abbesse, dépendait autrefois de la paroisse de Mesbrecourt, dont il est parlé plus haut. La petite commanderie du Temple qui s'y trouvait est mentionnée pour la première fois dans une charte de 1204, émanée de Wibert, abbé de l'église de St-Martin de Laon, qui, avec l'assentiment de ses religieux, donna alors aux Templiers, demeurant à Catillon, *apud Castilionem commorantes*, tout ce que son église possédait au territoire de Richecourt, dépendance de Mesbrecourt, en terres, prés, pâturages, censives, rentes, etc., moyennant une rente ou pension annuelle de 17 jalois de froment par an, mais sous la réserve de la pêcherie dans la rivière de la Serre qui coule sous Richecourt [1].

Mais plus d'un demi-siècle avant, les Templiers avaient déjà à Mesbrecourt et à Richecourt, des terres qui, d'après la charte de l'évêque Barthélemy de Vire leur avaient été concédées par Hescot de Vendeuil et Guy Lecat, *Cattus*.

Adèle, abbesse du couvent de Ste-Benoite d'Origny, par des lettres non datées, mais qui paraissent avoir été rédigées en 1150 ou 1151, avait donné aux frères de la chevalerie du Temple toute la terre de Mesbrecourt et de Richecourt, *omnem terram de Maibecurta et Hergericurta*, en deçà du cours de la petite rivière, *citra rivulum aque*, à la charge de lui payer, chaque année, une certaine redevance en grains [2].

A la donation de cette terre, succéda celle de l'autel ou de l'église

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 35. — 2. Id., id. n° 2.

Digitized by Google

de Mesbrecourt, *altare de Maibecurt*, que le chapitre de l'église de Laon, par des lettres de 1153, concéda aux frères du Temple, moyennant trois muids de froment et un demi-muid de pois à livrer chaque année, depuis la St-Remi jusqu'à la St-André, au cellier du Chapitre [1].

Une partie de la dîme de Mesbrecourt leur fut donnée en 1155, par Guy, surnommé *Cattus*, dans la charte de Barthélemy de Vire. Le même personnage leur vendit, en 1162, pour six livres de monnaie vermandoise, deux pièces de terre à Mesbrecourt: l'une, située vers Richecourt, *versus Rugecurt;* et l'autre, vers Montigny, *versus Montiniacum* [2].

Une donation plus importante fut faite à la maison du Temple, par une charte de Gauthier, évêque de Laon, de l'année 1165, portant qu'Arnould de Caix et Adèle, sa femme, avaient déclaré devant lui concéder aux frères du Temple, par les mains de Pierre de La Porte, leur maison et plusieurs charrues de terre qu'ils possédaient sous la paroisse de Mesbrecourt, appartenant aux dits frères, *infra parochiam de Mabecurt que fratrum Templi est.*

Clérambaut de Suzy, *de Soissiaco* [3], avec le consentement du châtelain de Coucy, son seigneur, leur concéda, en 1200, un terrage au finage de Richecourt et de Bergicourt [4], *in finagio Regicurtis et Bergicurtis*, à l'exception du terrage du Quesnoy, *de Casneto*, et en se réservant de faire mener ses bestiaux dans le pâturage de Bergicourt [5].

En 1229, Marguerite de la Ferté, *de Firmitate*, vendit aux frères du Temple de Catillon, *fratribus Templi de Castellione*, tout ce qu'elle possédait à Bergicourt, en terres, eaux, prés, droits de justice et de seigneurie, dans la mouvance du fief de Gilles de Montcornet, *de Monte cornuto,* seigneur dominant, qui confirma cette vente en 1243 [6].

Jean Renaut de Vicher, commandeur des maisons du Temple en France, approuva, par ses lettres du mois de juin 1246, la cession faite par forme d'échange, aux Templiers de Catillon, du diocèse de

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 5. — 2. Id., id. n°s 4 et 6. — 3. Suzy (Aisne), arr. Laon, cant. Anizy-le-Château. — 4. Bergicourt, qui ne figure sur aucune carte, était un territoire voisin de Richecourt. — 5. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 74. — 6. Id., id. n° 41.

Digitized by Google

Laon, par Jean, seigneur de Richecourt et sa femme, de cinq muids et un essiu de terre arable, situés aux territoires de Bergicourt et de Richecourt, *in territoriis de Bergicort et de Rigecort*, aux lieux dits : en Calliau, au Quesnoy, dans le Val-Hugo, *in Valle Hugonis*, et à la Couturelle, avec tout ce que le dit seigneur possédait en domaine et justice au dit Bergicourt, et qui relevait du fief d'Eloi de Montcornet en Ardennes [1].

En 1272, les abbé et religieux de St-Jean de Laon qui avaient eu de longs démêlés avec les Templiers de Catillon, au sujet de droits de pâturage sur le territoire de Nouvion-l'Abbesse, leur cédèrent, par forme de transaction, le pâturage sur le territoire sus-nommé, qui s'étendait depuis la maison de Catillon jusqu'à la Haute-Voie et le sentier de Nouvion, *de Nouvianto*, conduisant à St-Quentin, par Renausart, *per Ernaudi Sartum* [2]. En contre-échange, les Templiers abandonnèrent aux religieux de St-Jean une maison à Crécy, avec un pâturage ailleurs [3].

La chapelle qui existait dans la maison de Catillon, avait été fondée dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Nous avons trouvé des lettres de l'official de Laon, du mois de novembre 1274, par lesquelles une noble dame, nommée Clémence, veuve de Henri Guillain, donnait aux Templiers tous ses biens en faveur d'une chapelle nouvellement établie dans la maison du Temple de Catillon [4].

L'enquête de 1319 constate que la maison de Catillon possédait 80 muids de terre arable, rapportant alors 80 livres par an, cinq muids de pré, d'un revenu de 45 livres, et 13 jalois de vigne, produisant 20 livres tournois. Elle jouissait d'une partie de la dîme et du moulin de Richecourt, *de Rigicort*, avec une portion du péage de Pont-à-Bucy, *de pedagio de Ponte Abucy* [5].

Le revenu de toute la maison était de 171 livres 3 sols. Il y avait alors en résidence à Catillon deux anciennes sœurs du Temple : Agnès de St-Aubin, et Jeanne de Beauvois, qui recevaient chacune du Commandeur pour vivre, 10 sols par semaine ; et pour leurs vêtements, 75 sols par an.

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 15. — 2. Renausart (Aisne), arr. Saint-Quentin, cant. Ribemont. — 3. Arch. nat. S 4959, Suppl. n° 95. — 4. Id. S 4950, Suppl. n° 59. — 5. Pont-à-Bucy (Aisne), arr. Laon, cant. Crecy-sur-Serre.

Digitized by Google

La chapelle, dont la desservance coûtait annuellement dix livres, était dédiée à sainte Madeleine. On y disait la messe à la fin du xv[e] siècle, trois jours chaque semaine. Dans le rapport de la visite prieurale de 1495, il est dit au sujet de Catillon, que cette maison « a esté » aultreffoys grant chose comme appert par les ruynes d'icelle ; mais » par les guerres tant des Angloys comme de Monseigneur de Bour- » gogne elle fust bruslée par deux ou troys foys. Ledit Monseigneur » de France (le Grand-Prieur), y a faict réparer ung corps de maison » auquel a deux chambres et cuisine, où le Commandeur peult faire » sa résidence.....

» En ladicte maison a toute jurisdicion, et y souloit avoir la reli- » gion justice levée. »

En effet, le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice dans sa terre de Catillon et dans un autre domaine à Mesbrecourt, appelé la maison de Coupel, dont nous parlerons ci-après. Il avait, en outre, le patronage et la collation des cures de Mesbrecourt et de Richecourt.

Au siècle dernier, les terres qui dépendaient de la maison de Catillon, comptaient 800 jalois. La maison était située sur l'ancienne voie romaine, autrement dite le chemin des Romains.

Le revenu de Catillon était, en 1757, de 3,500 livres; et en 1783, de 6,200 livres.

Coupel. — C'était un membre de la commanderie de Catillon, consistant en une ferme, située à Mesbrecourt, vers Assy. Il est fait mention de cette maison dans des lettres de l'official de Laon, du mois de janvier 1246, par lesquelles un sieur Gobert, dit Li Pez de Chevresis, déclare avoir vendu aux frères de la chevalerie du Temple de Catillon un muid de froment de rente, à la mesure de Coupel, qu'il avait droit de prendre chaque année dans la maison de Coupel, *in domo de Coupel*, appartenant aux dits frères [1].

D'autres lettres du même official, de l'année 1265, nous apprennent qu'un sieur Evrard le Riche, *dictus dives*, de Vaux, fit don aux frères du Temple, de diverses pièces de terre situées à Mesbrecourt, dont une *au Cailliau*, derrière le bois de Catillon; une autre, au lieu

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 14.

Digitized by Google

dit Bergericourt; une troisième, en *la Courboule*, touchant au sentier de Catillon à Chevresis; et la quatrième, tout contre la maison des Templiers, appelée Coupel, *juxta domum Templariorum que dicitur Coupel* [1].

Lors de la visite prieurale de 1495, la maison de Coupel était tout en ruines: elle n'existait plus au XVIIe siècle; et les terres qui en dépendaient, se trouvaient réunies à la maison de Catillon.

SAINT-AUBIN [2]. — Ancienne commanderie du Temple. Cette maison et sa chapelle étaient situées sur le chemin de Dourlers. Elles se trouvaient dans un enclos de cinq arpents de terre, bornés au nord par un ruisseau, dont l'eau faisait tourner un moulin. La maison de St-Aubin qui était, au temps des Templiers, un chef-lieu de commanderie, avait été fondée dès le commencement du XIIIe siècle, grâce aux libéralités des seigneurs d'Avesnes-sur-Helpe. En effet, un seigneur, du nom de Wautier, avec le consentement de Bouchard, chantre de Laon, et de Guy, ses frères, donna, par ses lettres du mois de septembre 1205, aux frères de la chevalerie du Temple, sa maison de St-Aubin, *domum meam de Sancto Albano*, le manoir qui en dépendait, le vivier neuf, toute la terre arable, ses coutures de Dourlers, *de Dorlers* [3], avec le droit de pâturage dans ses terres, ses bois exceptés [4].

Quelques années après, Wautier ajouta à cette donation vingt muids de bois, à la mesure d'Avesnes, à prendre à l'entrée de sa forêt, pour tenir au bois de Guy, son frère, ainsi qu'il résulte de ses lettres du mois de juillet 1217 [5].

En 1251, Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, et Félicité, sa femme, exemptèrent et affranchirent de tout droit de tonlieu, les frères de la maison de la chevalerie du Temple de St-Aubin se trouvant dans la seigneurie du Sart de Dourlers, *in dominio de Sarto de Dourleis*, pour les denrées et marchandises que leur maison de St-Aubin aurait besoin d'acheter ou de vendre dans toute l'étendue de la seigneurie [6].

1. Arch. nation. S 4950, Suppl. n° 12. — 2. Saint-Aubin (Nord), arr. et cant. Avesne-sur-Helpe. — 3. Dourlers (id.), id. — 4. Arch. nat. S 4951, Suppl. n° 8. — 5. Id., id. n° 7. — 6. Id., id. n° 4.

Digitized by Google

Les Hospitaliers, en prenant possession de la maison de St-Aubin, y trouvèrent quarante muids de terre de peu de valeur, qu'on appelait *Riez;* vingt-quatre journaux de pré qui rapportaient, année commune, 7 livres 10 sols; une rente de quatre muids de blé sur les moulins de St-Aubin, représentant 4 livres et 10 sols par an; ce qui donnait avec d'autres cens et rentes, un revenu total de 37 livres 6 sols.

La chapelle de St-Aubin, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut interdite assez longtemps au xve siècle, à cause d'un meurtre qu'on y avait commis. Cette chapelle était desservie, au siècle dernier, par le curé de St-Aubin, qui venait y dire la messe un jour chaque semaine. Il recevait pour cela 40 livres par an.

Le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice dans son domaine de St-Aubin, qui comprenait plus de 500 rasières de terre arable et de pré en plusieurs parties sur St-Aubin, Dourlers et St-Hilaire, avec 88 muids de bois près d'Eclaibes; le tout affermé en 1757, 825 liv.; et en 1783, 2,000 liv.

Toillon. — C'était un membre de l'ancienne commanderie de St-Aubin. Cette maison était située sur le territoire de Favril [1], entre ce village et le Sart, à peu de distance de la route de Landrecies à la Capelle, sur un affluent de la Sambre [2]. Elle avait été, dès l'origine, une grange dîmeresse, comme on le voit par une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, du mois d'octobre 1252, par laquelle il déclare que lui et son Chapitre ont donné aux frères du Temple, dans les terres qu'ils possédaient entre Favril et le bois de Toillon, *inter Favillum et nemus de Tiwlon*, huit mencaudées de terre pour y bâtir une grange et une maison, à la charge d'une rente annuelle de 14 sols parisis, qui devait être payée à la Noël de chaque année à l'évêque et à ses successeurs [3].

D'après l'enquête de 1319, il dépendait de la maison de Toillon 200 mesures de terre, appelées plus communément mencaudées, d'un revenu de 15 livres par an, et chargées d'une rente de 42 sols 6 deniers tournois envers l'évêque de Cambrai.

1. Favril (Nord), arr. Avesnes, cant. Landrecies. — 2. Voyez la carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 69.

Digitized by Google

La maison de Toillon fut brûlée au xve siècle. Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, en sa qualité de commandeur de Puisieux, afferma, en 1484, le domaine de Toillon à un nommé Colard Bazinviault, pour en jouir lui, sa femme et ses enfants pendant leur vie, moyennant une redevance annuelle de sept francs parisis, et à la charge de reconstruire pendant les dix premières années de leur jouissance, une maison de trois travées avec une grange et deux travées d'étables.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Toillon, qui comprenait, au siècle dernier, 181 arpents de terre et de pré, et un bois, appelé le Bois du Temple, contenant trente mencaudées, mesure du pays, faisant 19 arpents et demi, mesure de France. Le tout était affermé avec quelques portions de dime, 850 livres en 1757; et 1,600 livres en 1783.

Le revenu général de la commanderie de Puisieux était, en 1495, de 485 livres; en 1583, de 3,600 livres; en 1689, de 7,020 livres; en 1729, de 12,900 livres; en 1757, de 17,075 livres; en 1783, de 23,000 livres; et en 1789, de 28,509 livres.

Noms des Commandeurs de Puisieux.

1319. Frère Jacques de Hautavesnes.
1368. Fr. Fourcy Maillard.
1391. Fr. Aubert de Vauvillers.
1398. Fr. Jehan de la Porte, dit d'Audenarde.
1415. Fr. Pierre Pelart.
1450. Le chev. Jehan de Fay.
1469. Fr. Otte Lancelin.
1473. Le chev. Robert de Franquelance.
1480. Le chev. Louis de la Garancière.
1484. Le chev. Emery d'Amboise, Grand-Prieur.
1515. Le chev. Pierre de Hestrus.
1524. Le chev. Pierre Spifanne.
1569. Le chev. François Rimes, dit de Valenglart.
1599. Le chev. Charles Belotte.
1618. Le chev. Claude de Ravenel.

Digitized by Google

1631. Le chev. Augustin d'Amour.
1647. Le chev. Louis de la Rivière.
1664. Le chev. Charles de Cauchon Davise.
1685. Le chev. Jean de Mascranny.
1689. Le chev. Théodore de Refuge.
1716. Le chev. Guillaume-François de Bernard d'Averne.
1740. Le chev. Antoine-Costard de la Motte-Hotot.
1747. Le chev. Vincent du Bouchet.
1763. Le chev. de la Haye Lecomte.
1783. Le chev. Pierre d'Alsace d'Hénin-Liétard.
1787. Le chev. Louis Texier d'Hauteville.

Anciens Commandeurs de Bertaignemont.

1356. Fr. Jacques de Hautavesnes.
1373. Fr. Jehan de Aiselle.
1381. Fr. Elias de Beth.
1385. Fr. Jehan de Baudour, *alias* Baudoul.
1390. Fr. Jehan Baudouin.

Anciens Commandeurs de Catillon.

1355. Fr. Jacques de Hautavesnes.
1385. Fr. Elias de Beth.
1386. Fr. Jehan de Baudoul.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE BONCOURT.[1]

Membres : SAINT-ACQUAIRE, — MACQUIGNY. — Maison de l'Hôpital à LAON, — L'Hôpital de CERNY, — *Aubigny*, — *Bruyères*, — *Chivy*, — *Bourg-sur-Aisne*, — L'Hôpital de RUMIGNY, — THONY, ancienne commanderie, — SERAINCOURT, id., — *Chaumontaigne*, — *Mainbressy*, — *Montcornet*, — L'ancien Temple de SIMONET.

Noms des Commandeurs.

Barthélemy de Vire, évêque de Laon, qui avait accueilli avec tant d'empressement les Templiers dans son diocèse, n'y reçut pas avec moins de faveur les Hospitaliers, lorsqu'ils vinrent s'établir à Boncourt. Nous en trouvons la preuve dans une charte de 1210, émanée de Milon, seigneur de Sissonne, rappelant que son aïeul, Pierre de Sissonne, et Wibourge, sa femme, avaient fait à la sainte maison de l'Hôpital de Boncourt, *sancte domui Hospitalis*, *que dicitur Boncort*, plusieurs donations qui sont renfermées, ajoute-t-il, dans la charte authentique de Monseigneur Barthélemy, évêque de Laon, d'heureuse mémoire, au temps nommé l'année de Notre-Seigneur mil cent trente-trois, *ex tempore quo dicibatur annus Domini millesimus tricesimus tercius* [2].

1. Boncourt (Aisne), arr. Laon, cant. Sissonne. — 2. La date latine doit être rectifiée ainsi : millesimus *centesimus* tricesimus tertius. Barthélemy de Vire était évêque de Laon en 1133 et non en 1033, comme la charte le porte par erreur.

Digitized by Google

Au nombre de ces donations, se trouvait la concession faite aux Hospitaliers de prendre pour eux et leurs hommes, le bois nécessaire à leurs constructions et à leur chauffage dans une forêt que l'évêque Barthélemy nommait La Forêt, en deçà des prés, ***nemus citra prata appellatum.***

Milon fait observer que la maison de l'Hôpital s'était désistée de ce droit, en conservant celui de mener paître ses bestiaux dans les bois de Boncourt, situés entre Sissonne et Boncourt, ***inter Sissonam et Bonam curtem.*** Elle avait également renoncé à certaines rentes et revenus, ainsi qu'à une terre avec deux maisons que Gobert, père de Milon, lui avait donnée, comme l'expliquent plus longuement des lettres de l'évêque Roger, de l'année 1193.

En considération de cette renonciation, le seigneur Milon accordait et confirmait aux frères de l'Hôpital, le droit de pâturage pour leurs bestiaux dans tous ses bois, comme sur le territoire de Sissonne, sans encourir d'amende pour tous les dommages que les animaux pourraient y causer, et avec faculté aux gardiens des troupeaux, de cueillir des verges et des bâtons pour leur service. Il leur donnait encore dix muids de bois avec la terre en dépendant, à prendre dans le ***Bateis*** de Sissonne, à la volonté des Hospitaliers de Boncourt et de frère Pierre, leur commandeur [1].

Il résulte clairement de la charte que nous venons d'analyser, que Boncourt faisait partie, au XIIe siècle, de la seigneurie de Sissonne, et que les frères de l'Hôpital vinrent s'y établir par suite des donations et des concessions faites par Pierre de Sissonne dans la charte de 1133, de l'évêque Barthélemy.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1157, l'église de Boncourt, qui appartenait à l'abbaye de St-Michel de Sissonne, fut donnée à l'Hôpital par les religieux de cette abbaye, avec toutes les terres et revenus qui en dépendaient, à la charge d'une rente de six muids de froment par an, livrables à la saint André au couvent des religieux dans la ***viez ville*** de Sissonne. Cette donation fut confirmée la même année par Gauthier, évêque de Laon [2].

D'après le ***Livre-Vert***, la maison de Boncourt possédait, au XIVe

1. Arch. nat. S 4946, Suppl. n° 2. — 2. Cart. de Saint-Michel. Hist. du dioc. de Laon par N. Lelong. Pr. n° 14, p. 604.

Digitized by Google

siècle, cinquante-quatre muids de terre arable, à la mesure de Laon, « c'est assavoir pour chascun muy XII jallées pour chascune à VI^{XX} » verges en chascune jallée, et XXII piez en chascune verge et sont » lesdites terres, moitié en segle, et moitié en froument. A ladite » maison, appartient deux muis et demi de prez, et pourroit valoir » la dite maison, XXVIII muis Loniziens (de Laon), de froument et » XIII muis et IIII jalées d'avoine, le mui de froument à LX solz, et le » mui d'avaine à XXXX solz. »

Boncourt rapportait aux Hospitaliers en 1373, avec les rentes seigneuriales, les dîmes et terrages, 243 livres 9 sols 8 deniers. Le Commandeur était seigneur du lieu. « Audit lieu de Boncour, auprès » du clos des maisons de la religion, est le villaige où a de XXV à » XXX habitans, tous hommes subjects de la religion avecque toute » jurisdicion et exploitz d'icelle, justice levée et prisons. » (Visite prieurale de 1495.)

L'hôtel seigneurial était alors fort vieux, « lequel auttrefoys a eu » de grans ediffices, tant pour demourance comme pour granges, et » ne se pourroit refaire qui ne coustat grans deniers ni aussy ne » seroit necessaire si grans ediffices. Toutteffoys à present y a ung » corps de maison joignant à ladite esglise qui souffist pour la » demourance du Commandeur. » (Idem.)

L'église de Boncourt se trouvait sur le terrain et dans l'enclos de la commanderie. Elle était dédiée à saint Jean-Baptiste ; et la collation de la cure appartenait au Commandeur. Bien que l'entretien de l'église fût à la charge de l'Hôpital et des habitants, c'était presque toujours le Commandeur qui en payait tous les frais.

Dans un compte de 1496, le commandeur d'alors, Emery d'Amboise, donnait aux tonneliers de Ste-Croix, « pour la fasson de V » miliers trois quarterons de batiches pour baucher le coer de ladite » esglize cinq francs douze sols. »

Il payait la même année treize francs et quatorze sols pour mettre une verrière auprès de l'autel de Notre-Dame, et « faire lambrousser » le coer » par des menuisiers de Marle.

En 1497, nous voyons le Commandeur faire un marché avec un peintre, « pour renduire la muraille du coer de l'esglise à chaul et à » savelon, le jaunir d'occre, le quarreler et y faire ce qu'il apparte- » noit d'apostre, et autour du dit coer, broder le dessus de ladicte

» muraille, les verrines pardessus pareillement ossy les tratres et » montans faire de quelque couleur sans estre tenu les faire à l'oylle » mais à la colle. »

Il avait été convenu que cet ouvrage coûterait treize francs parisis; mais le peintre, en se mettant à l'œuvre, jugea qu'il ne pouvait exécuter pour cette somme un pareil travail. Il réclama donc un supplément de salaire; et le Commandeur lui accorda vingt sols de plus, mais à la condition qu'il « faloit paindre les chaieres qui estoient » environ l'autel et les guyndées du baulchement, » ce qui n'était pas compris dans le marché.

« Ainsi il a paint la chaiere où siet Monseigneur et celle où le » curé et le diacre reposent quant on dict la messe, ossi une trésorie » qui est audessus de la pecine et a faict une ymage en painture au » costel de l'autel, ossy resparé le tabernacle qui porte le petit cru- » cefy et l'entredeux du chanssel et du grant montier avec les guyn- » dées pour lesquelles choses faire ledict eu par marchez fait v frans » parisis. Somme totale: xix francs IIII sols parisis [1]. »

Voici ce que coûtait le luminaire de l'église le jour des grandes fêtes, extrait d'un compte de l'année 1495 :

« La nuict de l'absumption N.-D., pour un cierge à mettre sur » l'autel, pesant une livre, v sols III deniers tournois;

» Le luminaire de Toussaint auquel a eu v cierges, pesant chascun » une livre six onces, lequel s'est faict des mouches que on a à parson » que on a vendue;

» Le luminaire de Noel auquel a eu une torse et deux cierges pour » les angelots, pour lesquels faire les censiers de St-Aquaire ont » baillié deux livres de cyre, pour la fasson IX deniers tournois;

» Le luminaire de Pasquez auquel a eu quatre cierges d'une livre » chascun, et les tenebreaux de v quarterons et une torse de sept » quarterons, pour lesquels faire, les censsiers de St-Aquaire ont » baillié deux livres et demie de cyre et deux livres qu'on a achetté » le pris de XI sols, et la fasson qui est montée à XXI deniers tour- » nois. Somme totale: X sols III deniers tournois;

» Le luminaire du jour de St-Jehan, auquel a eu v cierges pesant » chascun une livre, où a eu deux livres de cyre nœufve, dont l'une

1. Arch. nat. S 5284, Comptes de la Commanderie de Boncourt.

Digitized by Google

» est venue du mortuaire des mouches que on a à parson, et pour » l'autre, v sols et demi tournois; et pour la fasson, xv deniers » tournois. Somme : v sols vi deniers tournois [1]. »

Lorsque Emery d'Amboise était commandeur de Boncourt, il ne pouvait résider à sa commanderie, à cause de ses fonctions de Grand-Prieur de France qui le retenaient à Paris. Mais il s'y rendait de temps en temps. Il y vint en 1496, au mois d'avril, passer dix-neuf jours. Ses dépenses pendant ce temps, s'élevèrent à xiii francs xi sols iiii deniers.

La domesticité de la maison se composait d'un serviteur et d'une chambrière qu'on faisait filer pendant les longues soirées de l'hiver. « Pour achat de vii livres de lin pour filer la chambrière, à xvi den. » p. la livre, qui montent à ix sols iiii deniers. De quoy on a faict » sept alnes (aunes) et demie de toille, de quoy on a faict une paire » de draps à lict; pour la fasson de ladicte toille, iii sols parisis. » Somme totale : xii sols iii deniers [2]. »

Sans entrer dans plus de détails que ne comporte le cadre de cet ouvrage, nous nous bornerons à dire que la maison de Boncourt reçut, par la suite, de notables améliorations. Elle fut presque entièrement rebâtie au xviie siècle, et devint une résidence des plus agréables. Elle se composait d'un château avec avenue, entouré d'un beau parc. Près du château, il y avait deux fermes, dont dépendaient plus de 600 arpents de terre arable et 150 arpents de bois, appelés le Bois-le-Comte, le Bois-de-l'Etappe, le Bois-des-Vieilles-Vignes, le Bois-de-Sapins, nommé la Garenne, et le Bois-des-Cendrées. Cette terre était, en 1788, d'un revenu de 9,000 livres par an.

Les membres de la commanderie de Boncourt étaient, d'après le *Livre-Vert :*

Les maisons et chapelles de St-Acquaire et de Macquigny, près de Boncourt ;

La maison de l'Hôpital à Laon ;

L'ancienne maison de l'Hôpital de Cerny et celles d'Aubigny, de Bruyères et de Chivy, qui paraissent en avoir été des dépendances ;

Le petit domaine de Bourg-sur-Aisne ;

1. Arch. nat. S 5284. Comptes de la Commanderie de Boncourt. — 2. Id., id.

Digitized by Google

L'ancien Hôpital de Rumigny.

Pour augmenter les revenus de la commanderie, les Hospitaliers y réunirent, au xve siècle, une autre commanderie, appelée le Temple de Thony, possédée alors par celle de Puisieux-sous-Laon. Ils y ajoutèrent encore plus tard les biens de l'ancienne commanderie du Temple de Seraincourt, dont dépendaient le domaine de Chaumontaigne, la terre de Mainbressy, la maison de Montcornet et celle de Simonet.

Ces adjonctions successives firent de la commanderie de Boncourt un des plus riches établissements du Grand-Prieuré de France.

Saint-Acquaire. — Cette maison, située au territoire de Boncourt, à un quart de lieue du chef-lieu de la commanderie, devait probablement son origine aux mêmes circonstances qui avaient amené la fondation de celle de Boncourt, dont elle était une dépendance. Le *Livre-Vert* nous apprend qu'elle possédait, en 1373, seize muids de terre ou cent vingt-huit arpents, à la mesure de Laon, d'un revenu annuel de xxxiii livres et seize muids de bois, dont on coupait huit jalées par an, à vi francs la jalée; ce qui faisait xlviii francs.

Elle avait encore d'autres revenus, des cens et des droits de terrage à *Monlouez* [1], à *Ligney* [2], à St-Quentin [3], à Montigny [4], à *Bucy-de-Lez-Pierrepont* [5], à *Neufchastel-sur-Aigne* [6], à Guignoncourt, à Condé, à *Varisecourt* (Variscourt), à Bertricourt, à Saint-Etienne [7], etc.:

Un moulin en la ville de *Cheme* [8], loué quatre muids et neuf jalées de seigle; la dîme d'*Arancy* [9], accencée chascun an à un tonneau de vin, valant lvi sols parisis;

En la *vieze* ville de Sissonne [10], sur le couvent des religieux de St-Michel, iii muids et iii jalées de seigle, et ii muids et demi d'avoine, valant, année commune, xi livres x sols parisis.

1. La Basse-Montloué, sur la rivière d'Hurtaut, au nord-est de St-Acquaire. — 2. Peut-être Logney-les-Chaumont (Ardennes), arr. Rethel. — 3. St-Quentin-le-Petit (id.), id. — 4. Montigny-la-Cour, commune de Nizy-le-Comte (Aisne), arr. Laon, cant. Sissonne. — 5. Bucy-les-Pierrepont (id.), arrond. Laon, cant. Marle. — 6. Neufchatel (id.), arr. Laon, chef-lieu de cant. — 7. Ces cinq communes sont du cant. de Neufchatel. — 8. Peut-être Chemy, commune de Celle-sur-Aisne, arr. Soissons, cant. Vailly. — 9. Arrancy (Aisne), arr. et cant. Laon. — 10. Sissonne (id.), arr. Laon.

Digitized by Google

La totalité du revenu de la maison de St-Acquaire était alors de 137 livres 8 sols parisis. En 1788, on comptait à St-Acquaire un bois de 219 arpents et 473 arpents de terre à labour, répartis en trois fermes, louées 7,480 livres.

Il y avait à St-Acquaire une chapelle que le Commandeur faisait desservir par le curé de Boncourt, qui y disait la messe un jour de la semaine.

Macquigny [1]. — Cette maison était, comme celle de St-Acquaire, une dépendance de Boncourt, dans la paroisse duquel elle se trouvait autrefois. Elle avait aussi sa chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Les terres qui dépendaient de ce domaine étaient de 298 arpents. Le tout était affermé, en 1788, 600 livres; et le fermier, par son bail, était chargé de l'acquit des messes de la chapelle.

Laon. — Il y avait dans cette ville, en 1264, une maison que les Hospitaliers avaient donnée à cens depuis plus de vingt ans, à un nommé Robert Petit, et à Helvide, sa femme. Ce n'était pas la seule que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédassent à Laon ; car nous trouvons des lettres du bailli de Vermandois, du mois d'août 1289, par lesquelles frère Nicole de Rue, commandeur de la maison de l'Hôpital de Boncourt, achetait alors de Jean de Noyon, demeurant à Laon, et de Cezile, sa femme, au prix de 200 livres parisis, « une maison et ses appartenances, franche et quitte de toutes ser-» vitudes, de toutes redevances et obligations, sauves les goutes, » ainsi comme elles ont alé, séant en la rue qu'on dist la viez court » le Roi à Laon, *entre la maison de l'Hospital* d'une part, et la mai-» son qui fut Evroul Robaille d'autre part, et par derrière jusques à » la rue deseur les murs par où on va de St Jehan Labie seur les murs » au charbon. »

La maison de l'Hôpital de Laon était louée en 1373, 10 livres parisis. « En la ville de Loon, une maison qui est bailliée à un surgien » (chirurgien), à sa vie, au pris chascun an de x livres parisis » (*Livre-Vert*). »

Au xve siècle, cette maison servait de refuge au Commandeur pen-

1. Macquigny, commune de Lappion (Aisne), arrond. Laon, cant. Sissonne.

Digitized by Google

dant les guerres qui ravageaient le pays. Nous la trouvons louée en 1788, 380 livres. Elle était située dans la rue dite des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

CERNY[1]. — M. Melleville, dans son histoire de la ville de Laon, prétend que les Hospitaliers étaient établis à Cerny-en-Laonnais, avant qu'ils fussent à Boncourt et à Laon; ce qui nous paraît assez probable pour Laon, mais beaucoup moins pour Boncourt. Toutefois, il faut reconnaître que la maison de Cerny était très-ancienne; car elle est mentionnée dans une charte de 1143, émanée de Louis VII, roi de France, par laquelle ce monarque confirme toutes les possessions que les Hospitaliers avaient dans son royaume, et spécialement celles des frères de l'Hôpital, demeurant à Cerny, *apud villam que Cerniacum vocatur*. Il veut qu'ils jouissent librement et sans aucun trouble, de tous les biens qu'ils pouvaient posséder ou pourraient posséder par la suite. Il déclare en outre que, si un de ses sujets guidé par l'Esprit-Saint, venait à entrer dans leur confraternité, il pourrait, en y entrant, donner à l'Ordre la moitié de ses biens sous les cens dus au Roi[2].

Cette fixation de la quotité de biens dont on pouvait disposer envers les Hospitaliers, montre la sagesse du Roi qui craignait que ses sujets n'allassent jusqu'à leur donner tout ce qu'ils possédaient. Malgré cela, il ne paraît pas qu'on tînt rigoureusement à l'exécution de cette prescription. Les successeurs de Louis VII ne la rappelèrent jamais; et, dans les réceptions des donnés de l'Hôpital comme du Temple, la coutume était encore, au XIIIe siècle, de faire l'abandon de tous ses biens à ces Ordres le jour qu'on y était admis.

Il dépendait de la maison de Cerny 160 arpents de terre et une chapelle, en laquelle, au siècle dernier, le curé du village disait la messe un jour par semaine. Il recevait pour cela une somme annuelle de 28 livres.

Dans la même paroisse de Cerny, l'Hôpital possédait un autre domaine, appelé la Ferme de La Bovelle[3], avec 90 arpents de terre

1. Cerny-en-Laonnois (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 2. Arch. nat. S 4946, Suppl. n° 5. — 3. La Bovelle, au nord-est de Cerny-en-Laonnois; carte de Cassini.

Digitized by Google

en labour, prés et bois. Il avait encore au-dessus de La Bovelle, sur le ruisseau d'Ailles[1], un moulin à eau, qu'on nommait Moulin de Midesse, avec maison et terres en dépendant.

Des lettres de Gauthier, évêque de Laon, de l'année 1172, nous apprennent que le moulin de Midesse, *molendinum de Muidessa*, et un autre, nommé le moulin d'Ailles, *de Aila*, avaient été en partie donnés aux Hospitaliers par un sieur Alexandre, chanoine de Saint-Jean-du-Bourg, lequel avait ensuite ajouté à sa donation une terre entre la vigne *Valeham* et le Fayel-Renault, avec le tiers d'une ouche située au-dessous de cette vigne, à la charge de lui livrer, chaque année, en sa maison de *Cerni*, dix-sept muids de grains de trescens, mais avec faculté de racheter cette rente en payant au donateur ou à ses héritiers, dix livres monnaie de Châlons, par chaque muid de grains[2].

Au XIVe siècle, il ne restait plus de ces moulins que celui de Midesse. Ce moulin et la ferme de La Bovelle étaient affermés, en 1357, au prix de 25 muids de grains par an, à la mesure de Pont-d'Arcis (six setiers pour un muid). Les fermiers, qui étaient Jacquet et Noel de Boncourt, devaient bien labourer, *binoquier* et *verrier* les terres. Dans cette location, étaient compris « le pré de Buling ; le pré à la » Say ; le pré Eletté ; le grand Courtil ; la vigne et le profit de toutes » les nois de Cerny et de la moitié des fèves, à charge par les pre- » neurs qu'ils lumineront la lampe du moustier autant tout leur » temps durant, sans pouvoir estrangier la putie qui istera des » terres que tout ne soit au profit de ladite maison ; et s'il passe un » frère peu conduit, ils le recevront bénignement pour un respaz et » le menront à la plus prochaine maison.

» Outre ils menront pour l'Hospital tous les ans, les escarchons » et L barillées d'amendement à III chevaux es vignes de La Bovelle, » le marrieu qui faudra es pressouers de Moissi et de Chivy[3] et les » foinz du pré Morel et de Courseu, du petit pré de lez l'eau et de » Croisel à La Bovelle. »

A leur entrée en jouissance, les fermiers avaient reçu du Commandeur « III chevaux, au pris de XL escus ; VI gorriaux, II selles,

1. Ailles (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 2. Arch. nat. S 4946, Suppl. n° 6. — 3. Moussy et Chivy (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne.

Digitized by Google

» II cullieres, II daussieres, III paires d'avantrais en forreles, III » brides estoffées de cuir, IIII paires de trais à charrue, le tout au » pris de VI escus; une charrette ferrée pour IIII escus; II chars de » tonne nuefe, II arrieres de fust neufs, II bujois neufs, IIII cou- » vriaux montez en estat, II tuberaux de fust en estat, I char bastart » en estat pour moisonner, au pris de XXI escus, etc.[1] »

En 1373, la maison de Cerny avec La Bovelle et le moulin de Midesse, cens et rentes seigneuriales, rapportait 60 livres 19 sols 10 deniers. Ce revenu était porté, en 1788, à 3,000 livres.

Aubigny[2]. — C'était un domaine de peu d'importance, qui ne comprenait, d'après le *Livre-Vert*, qu'une maison, cinq jalées de vigne, sept jalées de bois et deux jalées de pré; le tout accensé, en 1373, 18 francs et quatre queues de vin, valant, année commune, 12 livres 16 sols. En 1788, le revenu d'Aubigny était de 270 livres.

La maison était située dans le village au lieu dit rue Haute, tenant au chemin conduisant à Mauregny-en-Haye. Elle n'existait plus au siècle dernier.

Bruyères[3]. — Les Hospitaliers possédaient à Bruyères, entre Cerny et Laon, une maison et des vignes qu'ils affermaient, en 1373, 28 livres 4 sols. Mais, à la fin du XVe siècle, ils exploitaient eux-mêmes ces vignes et en faisaient du vin pour leur consommation. Nous avons trouvé un compte de leurs vendanges pour l'année 1495. Elles avaient commencé le 9 septembre, le lendemain de la fête de Notre-Dame. En voici les détails qui nous ont paru assez curieux:

« Pour la dépence ce dit jour en char, IIII solz VI deniers ; en achat » de IIII frommages durs, III sols. — Pour achat d'une livre de » chandailles, XII deniers. — Et furent VIII personnes a coper le » rosin et IIII hottiers ; pour chascun desdits coppeurs, XII deniers; » et pour chascun hottier, II solz. Somme: XI sols III den. tournois:

» Le lendemain qui était un jeudi, même dépence ;

» Le vendredi pour œfs, bure, tartes et flans, V sols; pour VII cop- » peurs et IIII hottiers, X sols VI deniers tournois;

1. Arch. nat. MM 28 f° 61. — 2. Aubigny (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 3. Bruyères (id.), arr. et cant. Laon.

Digitized by Google

» Le samedi furent pressellés les vins blans, et a été de coustume « fait la despence des préselleurs pour achat de poisson et morue, » III sols IX deniers tournois ; et en tarte et flans, II sols VI deniers » tournois. Somme : VI sols ;

» Le dimanche on fit les *rommerées;* pour achat de char ledit » jour, IIII sols ;

» Le lundi, pour le desjeuner des préselleurs, du receveur, comme » de ceulx qui avoient aydié à ce faire ; en achat de char, III sols ;

» Pour le louage des cuvez où on a fait ladite vendange, VIII sols ;

» Pour achat de VIII sestiers de vin pour retreir et faire boulir les » vins, fin a ce que on les charie, pris au vigneron, pour ce, XII sols » XI deniers tournois ;

» Le produit de la vendange de Bruyères a été de V demi tonneaulx » VIII demie de queues telles qu'elles, et deux tiers de tonneaul avec » une aultre presse, laquelle fut treffort diminuée au charieu, à » cause d'une demie qui estoit rompue où y eut un grant dom- » mage [1]. »

La maison de Bruyères, dont il ne restait presque plus de vignes au siècle dernier, parce qu'on les avait converties en labour, rapportait, en 1788, 260 livres.

Chivy [2]. — On ne sait que peu de chose sur cette maison que le *Livre-Vert* nous donne comme ayant été un membre de la commanderie de Boncourt au XIV[e] siècle. Elle nous paraît avoir été une dépendance de la maison de Cerny qui se trouvait près de là. La maison de Chivy n'avait que quelques jalées de vigne et de prairie. On y trouvait deux pressoirs d'après le *Livre-Vert* ; et comme à Bruyères, on y faisait, en 1373, la vendange pour le compte du Commandeur. Son revenu était alors évalué à 31 livres 12 sols.

Cette maison n'est plus mentionnée au XV[e] siècle. Après sa suppression, les terres qui en dépendaient, auront été réunies sans doute au domaine de la commanderie.

Bourg-sur-Aisne [3]. — Cette maison qui n'était pas plus importante que celle de Chivy, était située à Bourg dans la rue descendant

1. Arch. nat. S 5284, Comptes de Boncourt. — 2. Chivy, commune de Beaulne (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 3. Bourg-sur-Aisne (id.), id.

Digitized by Google

vers la rivière. Elle comprenait une douzaine de jalées de terre, une grande partie des cens et de la dime de Bourg avec les trois septièmes du four banal du lieu.

En 1374, Guillaume de Munte, alors commandeur de Boncourt, prit avec les habitants de Bourg un arrangement au sujet de ce four qui leur appartenait en commun. Par ses lettres du 10 juin 1374, le Commandeur leur céda tous les droits qu'il y avait, moyennant une rente annuelle de 70 sols parisis. Cette cession fut acceptée par les principaux habitants de Bourg, dont la liste des noms peut offrir quelque intérêt pour cette localité. Voici cette liste: Huard Parigaut l'aîné, Parigaut le jeune, Jehan Cochon, Jehan le Taure, Colard Mauvaise bête, Guillaume Gavou père, Bertaut Gile, cordelier, Gerart le Charpentier, Colart de la Rivière, Girault le Champenois, Adam Bocquet, Thomas de Thamoville, Jehan Meuset, Wiet Meuset, Jehan Harlet, Corduin le Maçon, Adam Paquier, Jehan Renart, Jehan Michiel, Renier le Bourgeois, Paquier Mournifisset, Durant le Parmentier, Jehan le Tonnelier, Jehan de la Fontaine, Jehan Lavette, Jehan Cholet, Thomas Johennet, Hartemer, Johanni Douche, Jehan le Pelletier et Jehan Porin[1].

La maison de Bourg existait encore en 1788 ; elle était alors affermée 240 livres.

Rumigny[2]. — La maison de Rumigny, qu'on nommait vulgairement l'Hôpital de Rumigny, comprenait une douzaine de muids ou environ de terre au xive siècle, lorsque le commandeur de Boncourt, Guillaume de Munte, l'afferma en 1373, au prix de 32 florins d'or francs par an.

Les guerres du xve siècle lui causèrent tant de dommages, que ce revenu était descendu, en 1495, à 6 livres seulement.

Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, rétablit alors la maison et la chapelle qui avaient été détruites.

D'après le *Livre-Vert*, l'Hôpital de Rumigny possédait des portions de dime à Estrebay et à Laval[3], et des cens ou droits seigneuriaux à Hennappes, à Chaulnes, etc.

En 1788, le revenu de Rumigny était de 700 livres.

1. Arch. nat. MM 29 f° 115. — 2. Rumigny (Ardennes), arr. Rocroy, chef-lieu de canton. — 3. Laval, commune d'Estrebay (Ardennes), arr. Rocroy, cant. Rumigny.

Digitized by Google

THONY [1]. — C'était sous les Templiers une des quatre commanderies que ceux-ci possédaient dans le Laonnais. Il en est fait mention dans la charte ci-devant relatée de Barthélemy de Vire, évêque de Laon, de l'année 1148, portant confirmation de toutes les donations faites jusqu'alors dans son diocèse, à l'Ordre du Temple. Réuni ensuite par les Hospitaliers à la commanderie de Puisieux-sous-Laon, Thony en fut séparé, au XVe siècle, comme nous l'avons déjà dit, pour faire partie de la commanderie de Boncourt.

L'enquête faite en 1319 sur les biens laissés dans le Laonnais par les Templiers, porte que la maison de Thony comptait 160 journaux de terre, de plus ou moins bonne qualité, lesquels rapportaient 30 livres par an; 16 journaux de pré, d'un revenu de 8 livres; la dîme de Thony, valant 20 livres; celle de Ste-Croix, *de Sancta Cruce* [2], 100 sols; les moulins de *Pontoy* [3] et de *Hatoy*, 25 livres; le rouage de Roucy, *de Rouciaco* [4], 100 sols. Le revenu de Thony, avec le produit de quelques bois et vignes, s'élevait à 171 livres 3 sols 3 deniers.

La chapelle du Temple de Thony coûtait, pour sa desservance, 10 livres par an. A la même époque, il restait dans la maison deux femmes, anciennes données ou consœurs du Temple, nommées Hermengarde, dite la Prégate, et Ode de Lierval. On leur accordait pour se nourrir, à chacune d'elles, 10 sols tournois par semaine; et pour leur vêtement et leur entretien, chaque année, 75 sols.

La maison de Thony avec sa chapelle, existait encore au commencement du XVIIe siècle; car nous trouvons dans un terrier de 1609, qu'elle formait deux corps de ferme, réunissant ensemble une exploitation de 307 arpents de terre, en une masse; tenant au bois du comte de Roucy, aboutissant d'un côté au chemin de Corbeny; et de l'autre, au bois de l'Hôtel-Dieu de Laon.

Il existait encore un autre domaine à Roucy, situé sous le château, qu'on appelait *la Templirielle* de Boncourt, qui tombait en ruines en 1609, et dont les terres, au nombre de 130 arpents, étaient situées près du chemin de Roucy à Pontavert.

1. Thony, entre Craonne et Pontavert, au lieu dit Le Temple sur la carte de Cassini. — 2. Sainte-Croix (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 3. Peut-être Pontavert qu'on a nommé parfois *Pont.* — 4. Roucy (Aisne), arr. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne.

Digitized by Google

La Templirielle et la maison de Thony ayant été supprimées, les terres qui en dépendaient, furent réunies au domaine de la commanderie.

Seraincourt[1]. — Le *Livre-Vert* nous apprend que Seraincourt était une ancienne commanderie du Temple, dans le diocèse de Reims. La date de sa fondation n'est pas connue. Cette maison n'est mentionnée que dans des titres de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Le commandeur de Boncourt avait toute justice et seigneurie dans sa terre de Seraincourt, dont le domaine se composait, au siècle dernier, d'un château, avec basse-cour et ferme, qui comptait près de 450 arpents de terre en labour et prairie, et 149 arpents de bois.

L'église et le presbytère étaient bâtis sur le terrain de la commanderie. Le patronage et la collation de la cure appartenait au Commandeur, qui avait un droit de terrage d'un quartel de froment et d'un quartel d'avoine sur chaque arpent de terre du territoire de Seraincourt, et dont le nombre d'arpents ainsi chargés, s'élevait à 1,600.

Le revenu de la terre de Seraincourt était, en 1788, de 3,600 livres.

Plusieurs membres dépendaient autrefois de la commanderie de Seraincourt :

Le domaine de Chaumontaigne ;

La terre et seigneurie de Mainbressy ;

Le domaine de Montcornet ;

Et la maison du Temple de Simonet.

Chaumontaigne[2]. — C'était un domaine considérable qui faisait suite à celui de Seraincourt, et qui avait dû, dès l'origine, en faire partie. Il se composait de deux fermes, dans l'une desquelles il y avait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, et où il se disait encore, au siècle dernier, une messe par semaine.

1. Seraincourt (Ardennes), arr. Retbel, cant. Château-Porcien. — 2. Chaumontaigne, à une lieue nord-est de Seraincourt.

Les terres qui dépendaient des deux fermes étaient de 756 arpents en labour, et 180 arpents de bois, dont une partie située sur le territoire de Foret. Le tout produisait, en 1788, un revenu de 6,450 livres.

Mainbressy [1]. — La terre et seigneurie de Mainbressy appartenait, au XIIIe siècle, à un nommé Robert de Mainbressy, *de Mainbreciaco*, fils de Gobert, écuyer. Ce seigneur, par ses lettres du mois de décembre 1269, données sous le sceau de l'official de Reims, déclara que, mû de dévotion et d'une profonde affection pour l'Ordre de la chevalerie du Temple d'Outremer, il avait fait don à la maison du Temple de Seraincourt de tout ce qu'il avait « ès viles, et ès terrouers » de Mambrecies-le-Grant et de Mambrecies-le-Petit, en terres, mai» sons, cens, rentes, prés, bois, eaux, moulins, justice et seigneu» rie [2]. »

Il n'y avait pas longtemps que les Templiers étaient en possession de la terre de Mainbressy, lorsque Ernould, seigneur de Rocquigny, village voisin, voulut leur imposer diverses charges et leur contester certains droits; mais une sentence arbitrale, du mois de juin 1277, vint mettre fin à ce débat, en déclarant que Ernould n'avait pas le droit, comme il le prétendait, de pêcher au biez du moulin de Mainbressy-le-Petit, ni de faire moudre son grain au moulin du Temple; que, d'un autre côté, le choix du mayeur de Mainbressy-le-Grand était à la nomination des Templiers, sans qu'il fût besoin de son avis préalable; et que, pour son manoir, il était tenu de leur payer une laonisine de rente par an [3].

Nous avons trouvé un bail, fait le 14 mai 1355, de la maison de Mainbressy, *de Manibressi*, membre alors de la baillie de Seraincourt, à frère Jehan de Bon-OEil, moyennant 34 livres tournois de rente, monnaie courante, « et pour ce qu'il n'y a aucunes vignes » appartenant à ladicte maison, le Commandeur sera tenu de baillier » et délivrer audit frère Jehan, chascun an, trois muys de tel vin, » comme il croistra ès vignes de la baillie de Seraincourt [4]. »

La maison de Mainbressy n'existait plus au XVIIe siècle. Les terres

1. Mainbressy (Ardennes), arr. Rethel. — 2. Arch. nat. S 4947, Suppl. n° 2. — 3. Id., id. n° 1. — 4. Id. MM 28 f° 13 v°.

Digitized by Google

et la seigneurie furent réunies au domaine de la commanderie. Il y avait 200 arpents en labour et prairie qui étaient affermés, en 1788, 1,600 livres.

Montcornet [1]. — Cette maison fut l'objet d'un échange en 1398, entre le commandeur de Boncourt et un sieur Jehan Petit de Seraincourt, par lequel le Commandeur céda sa maison de Montcornet pour une rente d'un muid de blé de mouture que lui abandonna le dit Petit sur le moulin et le terrage de Dolignon [2], appartenant à la commanderie.

Il paraîtrait que cet échange ne fut pas ratifié par le conseil de l'Ordre; car cette maison fit retour à la commanderie. Elle était louée en 1783, avec 40 arpents de terre, 280 livres par an.

Simonet. — La maison du Temple de Simonet était située à une lieue environ de Charleville, sur la droite de la route de Mézières à Givet[3]. Elle avait une chapelle dédiée à saint Etienne, et un moulin à eau, dont les habitants de Damouzy, village voisin, étaient baniers. Le moulin et la chapelle furent brûlés au commencement du xvie siècle, lors du siége de Mézières, mais on les rétablit plus tard. Le chevalier Ferry de Conty, commandeur de Boncourt, donna, le 6 juin 1524, en arrentement pour 99 ans, la maison de Simonet avec les terres en dépendant, à un nommé Pierre du Buis, marchand à Mézières, pour 34 livres par an, mais à la charge et sous la condition qu'il réédifierait dans les premières années de son entrée en jouissance la maison avec la chapelle et le moulin.

Le Temple de Simonet, avec les 130 arpents de terre qu'il comportait, était loué, en 1788, 800 livres.

La commanderie possédait encore plusieurs moulins au siècle dernier, situés dans divers villages :

Le moulin de Mainbresson, près de Mainbressy, affermé 220 livres;

Le moulin d'Urcel[4], loué avec 25 arpents de terre, 360 livres;

1. Montcornet (Aisne), arr. Laon, cant. Rozoy-sur-Serre. — 2. Dolignon (id.), id. — 3. Voir la carte de Cassini, où l'on trouve une maison du Temple située près de Damouzy. — 4. Urcel (Aisne), arr. Laon, cant. Anizy-le-Château.

Digitized by Google

Et le moulin de Verneuil-sur-Aisne, affermé 510 livres.

Le revenu général de la commanderie de Boncourt était, en 1495, de 512 livres 19 sols ; en 1583, de 6,000 livres; en 1650, de 12,000 livres; en 1744, de 22,000 livres; en 1774, de 38,000 livres ; et en 1788, de 52,319 livres.

NOMS DES COMMANDEURS DE BONCOURT.

1210. Frère Pierre, trésorier de l'Hôpital.
1289. Fr. Nicole de Riu, *alias* de Rue.
1344. Fr. Jacques de Hautavesnes.
1354. Fr. Remi de Vaitez.
1357. Fr. Gerard de Vaitez.
1371. Le chevalier Guillaume de Munte.
1385. Le chev. Toussaint de Berneville.
1410. Fr. Jehan Petit.
1457. Le chev. Jehan de Bourbon.
1476. Le chev. Emery d'Amboise.
1509. Le chev. Ferry de Conty.
1554. Le chev. Jehan de Gaillarbois.
1581. Le chev. Thomas de Myée dit Guespré.
1693. Le chev. André de Soissons dit Potier.
1603. Le chev. Guillaume de Meaux Boisboudran.
1622. Le chev. François du Mancel S[t]-Léger.
1646. Le chev. Augustin d'Amour.
1654. Le chev. Philippe de Meaux, bailli de Rocourt.
1675. Le chev. François-Maximilien Dabos de Binauville.
1696. Le chev. Jacques de Bonneville.
1718. Le chev. Charles Sevin de Baudeville, Grand-Prieur de Champagne.
1729. Le chev. Jean-Jacques de Mesmes, bailli, Grand'croix, ambassadeur de l'Ordre à la cour de France.
1744. Le chev. Joseph de la Val de Montmorency, bailli, Grand' croix.
1751. Le chev. de Vauquelin.
1761. Le chev. Constantin-Louis d'Estourmel, grand Hospitalier à Malte.

Digitized by Google

1766. Le chev. de S[t]-Simon.
1789. Le chev. de Culan.

ANCIENS COMMANDEURS DE THONY.

1356. Frère Gerard de Vaitez.
1374. Fr. Jehan Cassinel.
1380. Fr. Gilles Lelievre.
1387. Fr. Jehan Lefebvre.

ANCIENS COMMANDEURS DE SERAINCOURT.

1349. Fr.- Jacques de Hautavesnes.
1355. Fr. Guillaume de Chaconin.
1389. Fr. Jehan Petit.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DU

MONT-DE-SOISSONS ET DE MAUPAS.

Membres : Maisons du Temple à Soissons, — à Acy, — à Ambrief, — à Rosières, — à Mont-Hussard, — à Vieil-Arcy, à Chassemy, — à Vailly, — à Chavonne, — à Oulchy, — à Billy-sur-Ourcq, — à Vaux-Saint-Nicolas, — à Mortefontaine, — à Fismes, — Commanderie de Maupas, — *Dhuizel*, — *L'Arbre de Saint-Martin*, — *Magny*, — *Couloisy*, — *Attichy*.

Noms des Commandeurs.

Le nom de cette commanderie indique clairement qu'elle s'était formée de deux établissements distincts. En effet, le Mont-de-Soissons, situé dans la paroisse de Serches [1], était une commanderie du Temple; et Maupas, à un quart de lieue de la ville de Soissons, en était une de l'Hôpital. A la fin du xve siècle, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem jugèrent à propos de réunir, vu leur proximité, ces deux commanderies en une seule, et de fixer le siége de cette nouvelle baillie au Mont-de-Soissons.

On peut considérer le Mont-de-Soissons comme l'un des plus anciens établissements du Temple; car il n'y avait pas quinze ans que l'Ordre était fondé; que, déjà, il avait là des biens.

En 1133, Gauthier, évêque de Soissons, à cause du dévouement que les Templiers montraient à la religion, leur faisait donation des menues dimes de sa cour ou ferme de Serches, *minutas decimas*

1. Serches (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisnes.

Digitized by Google

curtis nostre in parrochia de Cherchie, à la condition qu'ils lui paieraient un cens de douze deniers chaque année [1].

Des lettres de Anscufle, autre évêque de Soissons, de l'année 1157, portent que Eudes, seigneur de St-Médard, *de Sancto Medardo* [2], donnait alors aux frères du Temple, sa maison et ses terres censuelles et vinales avec son héritage mobile, pour en jouir seulement après sa mort [3].

Robert, comte de Braisne, *comes Brane* [4], et Agnès, sa femme, leur accordaient, en 1158, tout ce qu'ils possédaient à Vauberlin, *apud Valbellan* [5].

En 1192, Nivelon, évêque de Soissons, confirma la donation faite par Emeline, femme de Thomas de Fismes, aux frères de la chevalerie du Temple, de la tierce partie de sa terre de Bucy, *terre Buici* [6], sous réserve d'usufruit, mais en s'obligeant à payer chaque année à la maison du Temple, un cens de douze deniers. Cependant dans le cas où la donatrice viendrait plus tard à avoir un enfant, il était convenu que cette terre ferait retour à ce dernier, lors de sa majorité [7].

Godefroy, abbé de St-Médard, donna, en 1200, aux Templiers, pour obtenir en faveur de son église le bénéfice de leurs prières, un champ que son couvent avait à Serches, *quemdam campum de Cerchia*, près de leur maison, sur le Mont-de-Soissons, *juxta curiam eorum super Montem Suessionem* [8].

Au XIIIe siècle, nous trouvons les seigneurs de Faveroles [9] combler de leurs libéralités les chevaliers du Temple. En 1206, Landry de Faveroles leur accordait la libre possession de tout ce qu'ils avaient dans sa mouvance au Mont-de-Soissons. En 1240, Gilbert de Faveroles leur donnait divers terrages. En 1247, c'était Robert de Faveroles qui leur amortissait des terres achetées par eux dans son domaine, au lieu dit *Culeron*. Le même seigneur leur accorda encore, en 1253, l'amortissement d'autres biens nouvellement acquis [10].

1. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 44. — 2. Saint-Médard, commune de Soissons (Aisne). — 3. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 33. — 4. Braisne (Aisne), arr. Soissons, chef-lieu de canton. — 5. Vauberlin, commune de Courcelles (id.), arr. Soissons, cant. Braisne. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 24. — 6. Bucy-le-Long (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly. — 7. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 15. — 8. Id., id. n° 43. — 9. Faveroles (Aisne), arr. Soissons, cant. Villers-Coterets. — 10. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 32.

Digitized by Google

Les Templiers possédaient à Vilblain, paroisse de Chacrise [1], un moulin qui était grevé d'une rente de vingt *essieus* de blé envers Gérard, seigneur du lieu. Celui-ci voulut bien leur en faire l'abandon en 1269, par des lettres émanées de l'archidiacre de Soissons, du mois de décembre de la même année [2].

Après la chute des Templiers, la maison du Mont-de-Soissons ayant passé en la possession des Hospitaliers, le Grand-Prieur de France crut devoir faire dresser alors un état estimatif des biens et revenus de cette commanderie. Cet état écrit en latin porte la date du 10 mars 1309 [3]. Nous voyons, par ce curieux document, qu'il appartenait alors à la maison du Mont-de-Soissons, *ad domum de Monte Suessionensi*, cinquante-cinq muids, *modios*, et quatre setiers de terre valant en revenu, année commune, pareil nombre de muids et de setiers de grains, nature de blé, au prix de 65 sols tournois le muid, contenant douze setiers. Somme : ccvii livres x sols;

xxx arpents de pré, à raison de xxv sols l'arpent, xxxvii livres x sols tournois,

xiiii arpents de vigne, à x sols l'arpent, vii livres tournois;

Blé de rente, vii muids iiii setiers et un esseu [4], à raison de v sols le setier, xxii livres ii sols vi deniers;

Avoine de rente, ii muids x setiers, et un esseu à iii sols et iv deniers tournois le setier, cxv sols tournois;

En vinages à Soupir, *apud Soupy* [5], dix tonneaux de vin à xv sols le tonneau, vii livres x sols;

A Cerseuil, *apud Cersueil* [6], un muid de vin, xv sols;

A Augy, *apud Augis* [7], et à Cerseuil, en menues dîmes, lots et ventes, xvi sols;

Le four et autres revenus de Serches, *de Cherchiis*, xii livres;

En terrages, à Cery [8], vi livres viii sols tournois ;

Pour un jardin à Dhuizy, *apud Duisy* [9], xl sols tournois;

Apud Chevagium [10], par an, x sols;

1. Chacrise (Aisne), arr. Soissons, cant. Oulchy-le-Château. — 2. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 48. — 3. Id., id. n° 8. — 4. L'esseu était un demi-setier. — 5. Soupir (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly. — 6. Cerseuil (id.), arr. Soissons, cant. Braisne. — 7. Augy (id.), id. — 8. Cery-Salsogne (id.), id. — 9. Dhuizy, commune de Serches. — 10. Peut-être Chavonne (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly.

Digitized by Google

IIII marcs d'argent, faisant VI livres tournois dus chaque année par le seigneur de Coucy, *de Conceio*, VI livres tournois ;

Valeur du revenu de la maison du Mont-de-Soissons, CCCXV livres VI sols VI deniers;

Les charges de la maison n'étaient, par année, que de 29 livres 18 sols 6 deniers tournois.

Les guerres du XVe siècle causèrent de grands dommages à la maison du Mont-de-Soissons, si l'on en juge d'après le rapport des commissaires délégués pour la visite prieurale de 1495, conçu en ces termes : « avons visité la chappelle du Temple dudit lieu du Mont de » Soissons; laquelle est fort grande et de grant coust d'entretien, » chargée de troys messes la sepmainne, bien entretenue et enverri- » née, assez mal garnie d'ornemens pour le service d'icelle. Auprès » de la chappelle est la maison tout en ung clos; ladite maison sou- » loit estre fort grande de ediffices, mais à présent est fort destruicte » à cause des guerres des Angloys. Audit lieu, la religion a toute » jurisdicion et y souloit avoir justice levée, qui est destruicte de XV » ans en ça, car les pilliers vielz y apparent encore, et le Commandeur » a promis de la faire relever. »

Le Commandeur, seigneur et haut justicier du Mont-de-Soissons, percevait un assez grand nombre de cens et de rentes à Serches, Nanteuil, Vasseny et autres lieux circonvoisins.

Les terres dépendant du Mont-de-Soissons montaient à plus de 500 arpents. Le domaine avec les revenus de la seigneurie, était loué, en 1757, 2,800 livres ; et en 1783, 4,000 livres.

Beaucoup de membres ou maisons dépendaient du Temple du Mont-de-Soissons. Nous en donnons la liste d'après l'inventaire fait en 1309. C'étaient :

La maison de Soissons, *domus de Suessione;*

La maison d'Acy, près Soissons, *domus de Aciaco prope Suessionem;*

La maison d'Ambrief, *domus de Ambriers;*

La maison de Rosières, *domus de Roseriis;*

La maison de Mont-Hussart, *domus de Monthaussart ;*

La maison de Vieil-Arcy, *domus de Veteris Arceio*;

La maison de Chassemy, *domus de Chassemi ;*

La maison de Vailly, *domus de Valiaco ;*

Digitized by Google

La maison de Chavonne, *domus de Chavoniis ;*
La grange d'Oulchy, *grangia de Ulcheia ;*
La maison de Billy-sur-Ourcq, *domus de Billy super Urcam ;*
La maison de Vaux-St-Nicolas, *domus de Vaus Sancti Nicolai ;*
La maison de Mortefontaine, *domus de Mortefontana;*
La maison de Fismes, *domus de Fismis.*

Il y avait encore la maison de Passy-sous-Ste-Gemme, *domus de Pacy subtus sanctam Gemmam*, et la maison de Châtillon, *domus apud Castellionem.* Mais ces deux maisons furent détachées en 1470 de la commanderie du Mont-de-Soissons, pour être réunies à celle de Reims. Par compensation, on adjoignit au Mont-de-Soissons, Maupas, ancienne commanderie de l'Hôpital, près Soissons.

SOISSONS. — Les Templiers possédaient, au commencement du XIIIe siècle, une maison dans la ville de Soissons.

Par une déclaration du mois de janvier 1216, un nommé Ponçard Dupuis, *de Puteo,* reconnaissait tenir des frères de la chevalerie du Temple, une maison à Soissons, sise devant l'église de St-André, au canon annuel de vingt sols, payable à la Noël, et de trente-deux deniers et une poule à rendre à la saint Remi[1].

Nous retrouvons dans un bail du mois d'août 1268, la même maison, appelée la Maison du Temple de Soissons, *domus Templi apud Suessionem*, louée à vie à un nommé Jacquemin, au cens de vingt sols par an[2].

Par une charte du mois de mai 1295, donnée en forme de vidimus, le chevalier Hugues de Paraut, commandeur des maisons de la chevalerie du Temple en France, déclara accorder à ses bons amis, Adam, dit Clairent de Corche, et à Guillaume, son fils, à titre de cens et pendant leur vie seulement, la maison du Temple, sise à Soissons, en la rue St-Martin, près de la chapelle de St-André, moyennant une redevance de cinq sols de petits tournois à payer chaque année aux frères du Mont-de-Soissons[3].

Pendant les guerres du XVe siècle, la maison de Soissons servait de refuge au Commandeur qui y avait retiré tout ce qu'il avait de plus précieux.

1. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 28. — 2. Id., id. n° 31. — 3. Id., id. n° 30.

Dans un terrier de 1642, nous voyons que l'Hôpital avait alors dans la ville de Soissons, outre la maison du Temple, une autre maison, située rue Mandellerie, connue sous le nom de la maison de la Croix-de-Fer, près des remparts de la ville. Cette maison était louée, à l'époque dont nous parlons, 80 livres.

En 1757, la maison du Temple, située dans la rue, alors nommée rue de l'Échelle-du-Temple, fut reconstruite de fond en comble par un sieur Lebœuf, à la condition que lui et sa femme en jouiraient viagèrement, en rendant chaque année au commandeur du Mont-de-Soissons une somme de 50 livres.

Acy [1]. — La maison d'Acy, à une lieue de Soissons, parait n'avoir été qu'une simple métairie, dont une partie des terres aurait été donnée par un seigneur d'Ambrief, village voisin. Ce personnage, du nom de Robert d'Ambrief, par des lettres de l'official de Soissons, du mois de janvier 1254, déclara faire donation aux Templiers, d'une pièce de terre arable qu'il avait sur le mont d'Acy, près Soissons, *in monte de Acy prope Suessionem*, au lieu dit aux Coutures de Beaumont, *in culturis de Bello monte*. Il leur accordait, en outre, huit essieus de terre et un terrage dans les deux coutures du Temple, dont une était située au Champ-des-Anes, *ad campum asinorum*, et l'autre à la Marlière, *ad Malleriam*, sur le chemin d'Ambrief, *in via de Ambriers* [2].

En 1474, Mathieu de Sully, commandeur du Mont-de-Soissons, accordait à bail emphytéotique à Jehan de Roussel, la maison d'Acy avec vingt-quatre setiers de terre en labour et vignes, située au lieu dit *La Couturelle*, tenant au chemin de la Vicomté, au canon annuel de 32 sols parisis, mais à la charge de faire édifier à ses frais, en dedans six ans, plusieurs bâtiments, et de mettre en culture de vigne vingt-quatre setiers de savarts qui appartenaient à la commanderie.

La maison d'Acy était affermée, en 1788, 160 livres.

Ambrief [3]. — A une demi-lieue du Mont-de-Soissons se trouvait le

1. Acy (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 2. Arch. nat. S 4954. Suppl. n° 25. — 3. Ambrief (Aisne), arr Soissons, cant. Oulchy-le-Château.

Digitized by Google

domaine d'Ambrief, dont la maison était située dans la grande rue du village, presque à l'angle du chemin qui s'en détache pour aller à Mesmin.

Voici comment s'exprime sur ce membre de la commanderie le rapport de la visite prieurale de 1495 : « A une lieue, près de la ville » de Soissons, a ung villaige nommé Ambriers, environ de XL feuz, » la moitié desquelz sont hommes de la commanderie a toute juris- » dicion, et les aultres à ung seigneur de Paris. Audit villaige, le » Commandeur prent aucunes censives et rentes, et a une ferme où » il y a une maison et grange pour le mestayer. Y a environ CC arpens » de terres labourables, et donne de pourfict par an X muis de blé » les deux pars froment, et l'aultre avoyne. »

Le revenu d'Ambrief était, en 1309, de 67 livres et 19 sols tournois ; en 1757, de 700 livres ; et en 1788, de 3,000 livres.

ROSIÈRES[1]. — Cette maison était située dans la grande rue du village, tenant à une ruelle nommée Ruelle de l'Arbalète. C'est par des acquisitions successives que les Templiers formèrent leur terre et seigneurie de Rosières. Un seigneur des environs, Eloi de Maast, *de Maas*[2], écuyer, donnait en avril 1233 aux frères du Temple, tout ce qu'il tenait d'eux en fief à Rosières[3].

D'autres seigneurs du pays, Gilles de Billy, *de Billiaco*[4], écuyer, et sa femme Emeline, fille de Vermond de Septmonts, *de Septem Montibus*[5], Guillaume de Celles, *de Chieles*[6], et Alide, sa femme, leur vendirent en mars 1250 une vigne au terroir de Rosières, au lieu dit Chevry, *in territorio de Roseriis in loco ubi dicitur Chevri*[7].

En 1262, Foucard, chapelain de Limé, *de Limer*[8], par des lettres données sous le sceau de l'official de Soissons, fit don aux Templiers de tous ses acquêts, au nombre desquels il y avait une vigne à Rosières, au lieu dit *Chevery*[9].

On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495, au sujet des

1. Rosières (Aisne), arr. Soissons, cant. Oulchy-le-Château. — 2. Maast (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 2. — 4. Billy-sur-Aisne, arr. et cant. Soissons. — 5. Septmonts (Aisne), arr. et cant. Soissons. — 6. Celles-sur-Aisne, arr. Soissons, cant. Vailly. — 7. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 3. — 8. Limé (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 9. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

membres qui composaient la commanderie du Mont-de-Soissons : « Ung villaige, nommé Rosières, auquel a VIII ou X feuz, hommes » de ladite commanderie justiciables, où a une ferme, où a quelque » peu de terres et de prez. Audit villaige, y a de censives et rentes » qui vallent avec ladite mestayrie XII livres tournois. »

Le domaine de Rosières comprenait en terres à labour et prés, seulement, une cinquantaine d'arpents, affermés avec les droits de seigneurie en 1757, 280 liv.; et en 1788, 500 liv.

MONT-HUSSARD [1]. — La maison que les Templiers possédaient en ce lieu est mentionnée dans les archives de l'Ordre dès le milieu du XIII[e] siècle. Des lettres de l'official de Soissons, du mois de juillet 1250, portent que Ancel de Bugnies, se disant chapelain de la maison du Temple de *Monthaucart*, au diocèse de Soissons, a abandonné aux maitre et frères de la chevalerie du Temple tout ce qu'il avait acheté et pourrait acheter par la suite, en vignes ou autres choses, compris entre les rivières de l'Aisne et de la Vesle, *inter ripariam Auxone et ripariam Vitule* [2].

Un seigneur du pays, Lambert de Ciry, *de Cyriaco* [3], en vertu des lettres données sous le sceau de l'archidiacre de Soissons, du mois d'avril 1266, concéda aux Templiers plusieurs pièces de terre qu'il avait acquises sur le mont de Mont-Hussard, *in monte de Monte Haucard*, aux lieux dits à la Couture de *Frambour*, à la Maunière, à la Monioie, au chemin du Pont, contre les terres du Temple, dans la censive de S[t]-Médard, etc.[4]

De 1271 à 1290, on trouve plusieurs donations faites aux Templiers de *Monthaussart*, de terres à Boves, *Bovis* [5], à Cys, *Ciis* [6], à Chacemy [7], à Brenele [8], et sur d'autres villages circonvoisins [9].

La maison de Mont-Hussard avait sa chapelle, dont il est fait mention dans la visite prieurale de 1495 : « Une cense ou mestayrie, » nommée le Monthaussart où a une maison et grange pour le mes-

1. Mont-Hussard, commune de Courcelles (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 2. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 11. — 3. Ciry-Salsogne (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 4. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 9. — 5. Boves, commune de Presles (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 6. Cys-la-Commune (id.), mêmes arr. et cant. — 7. Chassemy (id.), id. — 8. Bernelle (id.), id. — 9. Arch. nat. S 4953, Suppl. n°s 13, 14, 16 et 17.

Digitized by Google

» tayer et une chappelle fondée de saincte Anne, servie de troys
» messes pour sepmaines par ung chappelain ou frère à voulenté du
» commandeur. Donne de pourffit ladite mestayrie VIII muys III
» sestiers froment et IIII muys VIII sestiers d'avoyne. »

La maison et la chapelle étaient situées sur le chemin de Courcelles à Vailly-sur-Aisne.

Les terres dépendant de Mont-Hussard contenaient en 1309, 54 muids de labour, valant en revenu, chaque muid, un demi-muid de blé; quatre arpents de vigne, rapportant 20 sols par arpent; six arpents de pré de pareil rapport; le tout produisant, avec les droits de dime et de seigneurie, une somme de 83 livres par an, déduction faite de toutes charges. Ce revenu était, en 1757, de 1,533 livres; et en 1788, de 4,300 livres. Il y avait alors 415 arpents de terre en labour, bois, prés et friches.

Vieil-Arcy[1]. — Cette ancienne maison du Temple, qu'on a ensuite nommée l'Hôpital, était située sur le chemin conduisant de Vieil-Arcy au Pont-d'Arcy. Les terres qui en dépendaient provenaient en partie d'Aubert Giraut et de Thiery, fils de Pierre le Varenier, qui, par des lettres de l'official de Soissons, du mois d'août 1236, donnèrent aux frères de la chevalerie du Temple des terres sur divers territoires, à Vauberlin, au Bois-de-Vausere, devant le Pont-d'Arcy, *ante Pontem Arsei*, au moulin de Vieil-Arcy, *ad molendinum de Veteri Arseio*, au Gros-Aulne, *ad grossum Alnetum*, etc.[2]

La maison de Vieil-Arcy avec ses terres, au nombre d'une centaine d'arpents, était d'un revenu, en 1309, de 124 livres, réduit à cause des guerres, en 1495, à 20 livres seulement. Elle était affermée en 1757, 925 liv.; et en 1788, 1,500 liv.

Chassemy[3]. — Il est fait mention de la maison du Temple de Chassemy dans des lettres de l'official de Soissons, de l'année 1286, par lesquelles un sieur Menier, dit le Gai, *dictus Gaudiens*, et Alide, sa femme, à cause de l'affection qu'ils portaient aux Templiers du Mont-de-Soissons, et spécialement à ceux qui demeuraient dans la

1. Vieil-Arcy (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 2. Archiv. nat. S 4953, Suppl. n° 12. — 3. Chassemy (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne.

Digitized by Google

maison de Chassemy, *in domo ipsorum fratrum Templi quam habent apud Chassemi*, ont déclaré leur donner une vigne au lieu dit Maillart [1].

Mais longtemps avant cela, les Templiers avaient des possessions à Chassemy. Dès 1253, la dîme de cette paroisse leur appartenait, et avait été donnée avec d'autres biens à leur Ordre par les frères Henri et Garin, ainsi que par Alain, leur petit-neveu, alors chapelain dans la maison du Temple du Mont-de-Soissons. Quelques années plus tard, Renier Mouchet de Chassemy, et Isabelle, sa femme, fille d'Ogier de Voisin, leur avaient fait don d'une maison à Chassemy, *apud Chassemi*, au lieu dit *en Voisin*, dans la censive du Temple, et d'une vigne située au Mont-de-l'Olivier, *in monte Oliveti*, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official de Soissons, de l'année 1260 [2].

Les acquisitions de biens sur Chassemy par les Templiers se succédèrent jusqu'au xive siècle. En 1309, la maison de Chassemy comptait 36 setiers de terre arable, 12 arpents et demi de vigne et II arpents de pré. Les terres arables rapportaient alors 2 sols le setier, les vignes 6 sols l'arpent, et les prés 30 sols. La dime de Chassemy produisait trois muids d'avoine, deux muids de blé et sept muids et demi de vin; l'avoine à 40 sols le muid; le blé à 48 sols; et le vin à 15 sols.

Il y avait une chapelle à Chassemy, mais elle fut détruite avec la maison pendant les guerres du xve siècle. Les Hospitaliers n'y conservèrent qu'une grange pour renfermer leur dime.

Cette dime, avec la grange et les terres, était affermée, à la fin du siècle dernier, 500 livres.

Vailly [3]. — La terre et seigneurie de Vailly fut une des dernières acquisitions des Templiers dans le Soissonnais. Cette terre appartenait à la fin du xiiie siècle à Pierre, sire de Chambly, chambellan du Roi, et à Marguerite, sa femme. Ceux-ci, par leurs lettres très-remarquables, écrites en français, et portant la date du mois de mai 1293, vendirent aux frères de la chevalerie du Temple leur manoir seigneurial, « comme il est pourcainz et enclos de murs,

1. Arch. nat. S 4954, Suppl. n° 50. — 2. Id., id. n° 43. — 2. Vailly-sur-Aisne, arr. Soissons, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

» séant à Veesli, en la diocèse de Soissons, au dehors de ladite ville » de Veesli, près de la rivière de Aisne par devers Soissons, » avec 74 arpents de vigne, pré, bois, labour et les revenus seigneuriaux qui en dépendaient en divers lieux, savoir :

« Au Treffons St-Pierre de Corbie, au lieu dit à la Croix de Aisne, » en Thorel, entre deux rues, au Chouquet, Aube Voie, en Josuet, à » la Praele, à la Croisette ;

« Au Treffons le Roy à Veesli, au lieu dit Grimesson, au Lus, » en Fleubert, as Noès, au Queminet, en Monceaus, à la Plante, au » Roncoi ;

» Au Treffons St-Pierre, au lieu dit en la Prée desseur Ery, en » Loisi, à l'Arbre-Vert, as Arbrisseaux ;

» Au Treffons le Roy à Veesli, au Champ le Roy, as Fosses, en » Liémontay, en Ruelle Buigny ;

» Au Treffons St-Nicolas, à la Maresche, en Tiernant, en Vaus » Liendine ;

» Au Treffons Notre-Dame d'Acy, à la Folie, au Val de Aisi ;

» Au Treffons Robert Lecomte ;

» Au Treffons Notre-Dame de Soissons, as Cuens, au Fay, en la » Couturelle, dessous le Bos ;

» Au Treffons de St Pierre de Corbie, en Couroi ;

» Au Treffons St-Pierre du Parvis de Soissons, au Sart ;

» Au Treffons St-Jean de Laon, en Fileniaus.

Cette vente, qui s'était faite moyennant 3,000 livres parisis, fut approuvée et confirmée la même année par le Roi [1].

La maison de Vailly, sous les Hospitaliers, prit le nom de l'*Hôpital de Montpigeon*. Nous avons trouvé un bail fait en 1545 par le commandeur du Mont-de-Soissons, par lequel il affermait pour dix-huit ans à Jean et Rolin Forée de Vailly, la maison et cense, nommée l'*Hôpital de Mont-Pigeon à Wailly*, avec douze setiers de vigne près de St-Précord, au lieu dit en Chauderon, et trente-quatre arpents de terre à Laprée, sur la Rivière, à la Croix de Fust, au-delà de l'Aisne, en la Haye de Lymontois, en la Garenne de Chassemy, à Vailly, en la rue des Charliers, au Chêne, etc.

Le fermage était de douze livres tournois et de quatre chapons, mais

1. Arch. nat. S 1951, Suppl. n° 5.

Digitized by Google

les preneurs devaient reconstruire, dans les six premières années de leur bail, une partie de la maison et des granges. Il paraît que cette condition ne fut pas remplie; car, à la fin du XVIe siècle, tous les bâtiments se trouvaient en ruines, et on ne songeait plus à les relever.

Les terres de Vailly, avec les cens et rentes seigneuriales, étaient louées en 1788, à diverses personnes, 440 livres.

CHAVONNE[1]. — Le plus ancien document où il est question de la maison du Temple de Chavonne, est une charte de l'archidiacre de Soissons, du mois de janvier 1234, portant que Richer, mayeur de Chavonne, et Roche, sa femme, ont donné à Dieu, à la sainte Vierge et aux frères du Temple, un pichet et demi de terre, situé près de l'Aisne, *prope Axonam*, en la Garenne, contre le champ des frères et leur part dans une vigne, située en *Chancisois*, avec une pièce de terre touchant à la maison du Temple de Chavonne, *juxta domum Templi de Chavunes*[2].

Cette maison provenait d'une donation qu'un chevalier, du nom de frère Gillon, avait faite aux Templiers, comme on le voit dans des lettres de Garnier, archidiacre de Soissons, du mois de décembre 1230, par lesquelles Robert, commandeur du Temple du Mont-de-Soissons, avait, du consentement du Grand-Maître de l'Ordre, cédé à Etienne de Bray, charpentier, à sa femme et à ses héritiers, une maison et une vigne sises à la Ruelle, *ad Ruellam*, avec un champ situé à la Carrière, *ad Quarreriam*, touchant au chemin d'Ostel, *juxta viam de Ostel*, quatre setiers et demi de vinage et la douzième partie du four de *Chavones*; lesquels objets avaient été concédés aux Templiers par le dit Gillon, frère de l'Ordre. Cette cession avait eu lieu moyennant une rente ou pension de trente sols parisis, payable chaque année à la St-Martin d'hiver, et à la charge d'employer dans les deux premières années une somme de vingt livres aux réparations de la maison[3].

En 1249, un seigneur, du nom de Raoul de Chavonne, et Lucie, sa femme, donnèrent aux frères de la chevalerie du Temple trois

1. Chavonne (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly-sur-Aisne. — 2. Arch. nat. S 4954, Suppl. n° 12. — 3. Id., id. n° 55.

Digitized by Google

vignes au territoire de Chavonne, *in territorio de Chavoniis*, aux lieux dits le Tertre et la vallée de la Mère-Lucie. Il est dit dans l'acte de donation que les donataires cultiveront ces vignes, et y mettront deux cents boitelées de fumier, *ducentas boutalas fimi*. Raoul et Lucie devaient en fournir cent, et partager aussi longtemps qu'ils vivraient les fruits de ces vignes avec les Templiers [1].

Il n'était pas rare de voir les Templiers pratiquer les prêts d'argent, surtout lorsqu'ils pouvaient tourner à leur profit. C'est ainsi qu'en 1257, un chanoine de Soissons, Gauthier Bouclenay, avait eu besoin d'une somme de 300 livres qu'il avait empruntée au trésorier de l'Ordre du Temple. N'ayant pu remettre cette somme à son échéance, il avait dû, à la demande des Templiers, hypothéquer en garantie de son obligation sa terre et seigneurie de Chavonne, et leur en avait délégué les revenus jusqu'à parfaite libération. A sa mort, arrivée en 1286, son neveu et héritier Jérôme Bouclenay, écuyer, se vit forcé, pour acquitter les 280 livres que son oncle restait devoir, d'abandonner aux Templiers la terre et seigneurie qui avait été donnée en garantie [2].

Nous trouvons dans un terrier de 1392, cette seigneurie ainsi décrite :

« Chest che que nous avons à Chavonnez et au terrouer de ladite » ville :

» Prismes une maison ainsi comme elle se comporte et avoec che » nous sommez viscomte de ladite ville et povons surcheminer en » ladite ville et au terroer, jusquez au terroer de *Souspy* (Soupir) ; » d'un costé jusquez au terroer de *Velli* (Vailly) ; d'autre costé jus- » quez au terroer d'*Autels* (Ostel) jusquez à la rivière d'*Enne* (Aisne), » et aussi nous povons un jour en l'an, faire adjourner tous lez habi- » tanz ; et à ce jour nous faisons maire et eschevins, s'il nous plaist ; » et au cas qu'aucun desdits habitanz deffauroit d'estre audit jour, » il seroit queus en amende de XLV deniers s'il nous plaist ; lesquelz » deniers sont partis en trois si nous nous plaignons, che est assa- » voir : à nous, XV deniers ; à nos eschevins, XV deniers ; et au pre- » vot de *Velly*, XV deniers, et se nous ne nous plaignons, à nous les » deux pars, et à nos eschevins le tiers ; et quant on vent auscune

1. Arch. nat. S 4954, Suppl. n° 20. — 2. Id., id. n° 18.

» chose en la ville ou terroer, nous en faisons les uez et les desuez,
» et avoec ce avons en ladite ville rentes, que on appelle petits vignages,
» lesquelz sont abrégez à VI deniers le sestier, et aussi avons en
» ladite ville sousvaignages qui se paient en vendanges, à prendre en
» la cuve, et le nous doit-on en apporter, et monte en somme envi-
» ron III tonnaux [1]. »

La maison de Chavonne était en ruines au commencement du XVIe siècle ; car nous voyons le commandeur Nicole de Melun faire un bail à vie en 1517, à Raoul Lecomte, curé de Chavonne, d'une masure située dans ce village, et nommée *le Temple*, tenant à une ruelle, et aboutissant au cimetière, avec deux arpents de terre et vingt-cinq setiers de vigne pour en jouir par lui, son neveu et les enfants de ce dernier, pendant leur vie, au canon annuel de 60 sols tournois, et à la charge de reconstruire la maison avec une couverture de tuiles dans les six premières années du bail.

Cette maison, si elle fut rebâtie, n'existait déjà plus vingt-cinq ans après, où nous trouvons les terres qui en dépendaient réunies à la commanderie, et affermées à diverses personnes.

OULCHY [2]. — Il y avait à Oulchy, sous le château même, une grange qui servait aux Templiers pour renfermer le produit des dimes qu'ils percevaient à Oulchy-le-Château et à Oulchy-la-Ville, à raison des deux tiers, à l'encontre du prieur d'Oulchy pour l'autre tiers.

En 1309, ces dimes rapportaient au commandeur du Mont-de-Soissons sept muids de blé et trois muids d'avoine, portés au revenu de la grange d'Oulchy, *grangie de Ulcheia*, pour 32 livres 5 sols tournois, à raison de 75 sols pour le muid de blé, et de 40 sols pour celui d'avoine.

Dans un terrier de 1392 on voit que cette grange n'existait plus. Elle avait été brûlée pendant les guerres par les Anglais

BILLY-SUR-OURCQ [3]. — Des lettres de Jacques, évêque de Soissons, du mois de décembre 1236, portent que Gaudefroy, seigneur de Mar-

1. Arch. nat. S 5311, Reg. terrier. — 2. Oulchy-le-Château (Aisne), arr. Soissons, chef-lieu de cant. — 3. Billy-sur-Ourcq (id.), arr. Soissons, cant. Oulchy-le-Château.

Digitized by Google

gival, a donné aux frères de la chevalerie du Temple, pour leur venir en aide dans la Terre-Sainte, tout ce qu'il avait à Billy-sur-Ourcq, *apud Billiacum super Urchum*, en terres arables, en bois, nommés Bois de Forest et de Endefois, en prés, cens, terrages, hommes, justice et seigneurie; leur accordant, en outre, sa maison de Billy, rien réservé ni excepté, si ce n'est un muid du bois de Forest, *nemoris de Forest*. Cette donation était faite à la charge d'une rente perpétuelle de dix livres fortes à payer chaque année au donateur, et après lui à ses héritiers [1].

En 1239, les religieux de Longpont, *Longi pontis*, vendaient à Robert, alors commandeur de la maison du Temple, près de Soissons, pour le prix de 30 livres de Provins, la maison qui leur avait été donnée par maître Gauthier, autrefois curé de Billy-sur-Ourcq [2].

La maison du Temple de Billy était située contre le sentier qui conduisait au moulin de la Ville; les terres qui en dépendaient étaient de 80 arpents environ, affermées avec les rentes seigneuriales, en 1309, 57 livres 4 sols; en 1495, par suite des guerres, 8 livres seulement; en 1757, 325 livres et deux muids de froment; et en 1788, 1,220 livres.

VAUX-SAINT-NICOLAS [3]. — Cette maison est mentionnée dans des lettres de Garin, archidiacre de Soissons, de l'année 1220, par lesquelles Gilles de Ressons, *de Ressuns*, et sa femme, ont vendu aux frères de la chevalerie du Temple une vigne d'environ vingt setiers, située à la porte de la maison du Temple de Vaux, *ad portam domui Templi in Vallibus*, quitte de toutes charges, sauf d'un denier de cens [4].

D'après l'état de 1309, il appartenait à la maison de Vaux-St-Nicolas, *ad domum de Vaus Sancti Nicolai*, 28 arpents de vigne, valant en revenu 20 sols l'arpent; trois arpents et demi de pré, à 50 sols l'arpent; un moulin, appelé Caillouel, rapportant un muid de blé; un pressoir, 20 sols, et diverses rentes et cens seigneuriaux; le tout d'un revenu de 52 livres 6 sols 8 deniers.

1. Arch. nat. S 4954, Suppl. n° 30. — 2. Id., id. n° 33. — 3. Vaux-St-Nicolas, commune de Mercin-et-Vaux (Aisne), arr. et cant. Soissons. — 4. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 61.

Digitized by Google

La maison, qui était située dans la rue Beniart et allait jusqu'au chemin de la Procession, fut détruite pendant les guerres du xve siècle, et les terres restèrent au domaine de la commanderie.

MORTEFONTAINE [1]. — On voit, d'après l'inventaire de 1309, qu'il appartenait à la maison de Mortefontaine, *ad domum de Mortefontanea*, neuf muids de terre, rapportant alors neuf muids de blé, avec des rentes en avoine, en vins et argent, tant à Mortefontaine qu'au hameau de Vauberon, *apud Vauberum*; le tout d'un revenu de 70 livres 2 sols 8 deniers.

Au XIVe siècle, cette maison avait passé on ne sait comment, en la possession des chartreux. Par des lettres, datées de Compiègne, du mois de janvier 1339, les cardinaux Pierre et Bertrand, nonces du Pape, mandèrent à l'official de Soissons de faire une information pour savoir pourquoi le commandeur du Mont-de-Soissons était taxé de contribuer à leurs procurations pour la maison de Mortefontaine, qui appartenait alors aux frères chartreux. Les nonces demandaient comment ceux-ci l'avaient acquise, et s'ils avaient donné aux Hospitaliers quelque compensation pour la posséder [2].

On ne dit pas le résultat de l'enquête, mais les Hospitaliers ne rentrèrent point en possession de cette maison.

FISMES [3]. — Les Templiers possédaient des biens à Fismes dans la première moitié du XIIIe siècle. Un seigneur du lieu, du nom de Robert Morel, avait, en 1230, renoncé en leur faveur à tous ses droits sur des terres, prés et maisons qui leur appartenaient à Fismes. Le même personnage leur avait vendu, en 1235, des droits de vinage et de justice [4].

La maison du Temple de Fismes était située sur l'ancienne chaussée Brunehaut, allant vers Braisne. Il en dépendait une cinquantaine d'arpents en labour, prairie et vigne, qui, avec des dîmes et divers droits seigneuriaux, rapportaient, en 1309, 63 livres 15 sols 9 deniers, toutes charges déduites.

1. Mortefontaine (Aisne), arr. Soissons, cant. Vic-sur-Aisne. — 2. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 7. — 3. Fismes (Marne), arr. Reims. — 4. Arch. nat. S 4953, Suppl.

Digitized by Google

Cette maison fut détruite pendant les guerres du xve siècle; et les terres réunies au domaine de la commanderie avec les droits de seigneurie, étaient affermées, en 1788, 600 livres.

Maupas [1]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital, dont le plus ancien titre qui nous reste est un état des biens et revenus de cette maison et de ses dépendances, dressé le 4 juin 1319, par son commandeur, le frère Philippe Courtois. D'après ce document, qui est entièrement écrit en latin, on voit que les Hospitaliers avaient dans leur terre de Maupas toute justice et seigneurie. Le domaine comprenait alors cinq muids de terre arable, d'un revenu de 4 livres 15 sols; quinze arpents de vigne, rapportant 7 livres 10 sols; huit arpents et demi de pré, valant 6 livres 16 sols ; un moulin, loué 50 livres, et des cens et rentes s'élevant chaque année à 25 livres environ. Il y avait, à l'époque dont nous parlons, en la maison de Maupas, un commandeur, un frère prêtre pour desservir la chapelle, un frère servant d'armes, un donné et une donnée.

Les commissaires délégués pour la visite prieurale de 1495 font leur rapport en ces termes : « Avons visité la chappelle de l'Hospital de » Maupas, fondée de S[t] Jehan de troys messes pour sepmainne, » servie par ung chappellain seculier ou frère à voulenté du commandeur, assez bien pour le present reparée et entretenue, garnye » d'ung calice, de une croix d'argent et ornemens assez pour le ser- » vice d'icelle.

» Après avons visité la maison dudit lieu, laquelle est completanment en point. Il y a une salle basse, deux chambres, cuisines, » estables faicts par les commandeurs passez et ledit commandeur » présent les a bien réparez et meublez et y faict sa continuelle rési- » dence, en laquelle et au terroir qui est à l'entour a toute juris- » dicion, et de son temps l'a exercée et coppé oreilles et foeste. »

Revenu de la maison de Maupas en 1495, 173 livres en argent, et 46 muids de froment.

Maupas était autrefois de la paroisse de S[t]-Léger de Mersin, maintenant de la commune de Soissons. La maison de l'Hôpital était située à un quart de lieue de la ville, à gauche de la route de Paris. Les

1. Maupas, commune de Soissons.

Digitized by Google

terres groupées autour de la maison étaient, au siècle dernier, de 200 arpents, affermées en 1757, 500 livres; et en 1788, 1,100 livres.

D'après l'inventaire de 1319, la commanderie de Maupas comptait plusieurs membres :

La maison de Dhuizel, *domus de Duisello;*

La maison de l'Arbre-St-Martin, *domus Arboris Sancti Martini;*

La maison de Magny, *domus de Manny;*

La maison de Couloisy, *domus de Coloisi ;*

Et la maison d'Attichy, *domus de Attechi.*

Dhuizel [1]. — Cette maison était gouvernée en 1319 par un frère de l'Hôpital, du nom de Nicolas de la Barre ; et son revenu était alors de 61 livres 10 sols tournois.

La maison fut détruite au milieu des guerres du xve siècle. En 1483, le commandeur Charles de Brunières loua à Jehan Lanthonier, pour en jouir viagèrement, lui, sa femme et ses enfants, une masure, nommée l'Hôpital, tenant au chemin de la Vicomté, avec les quatorze arpents de terre qui en dépendaient, au canon annuel de 24 sols parisis, mais à la charge d'y construire une maison convenable pour y demeurer. Il ne parait pas que cette clause ait été exécutée ; car, par suite de la disparution de la maison, nous trouvons au commencement du xvie siècle les terres qui en dépendaient réunies au domaine de la commanderie.

L'Arbre de Saint-Martin.—C'est ainsi qu'on appelait un domaine, situé à St-Martin, hameau de Filain [2], sur le chemin conduisant à Vailly. Il comprenait en 1319 dix muids de terre arable, rapportant 16 livres 4 sols parisis ; neuf arpents de pré, d'un revenu de 63 sols ; quinze arpents de vigne, valant 7 livres par an ; et un moulin avec un petit bois, d'un rapport de 6 livres parisis. Le revenu général, avec les cens et rentes seigneuriales, était alors de 42 livres 10 sols ; et en 1788, de 1,100 livres.

Il y avait à la maison ou ferme de l'Arbre de St-Martin une chapelle dédiée à sainte Berthe, placée sur une hauteur à trente pas de la maison.

1. Dhuizel (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 2. Filain (id.), arr. Soissons, cant. Vailly.

Digitized by Google

Magny [1]. — Cette maison, située au hameau de ce nom, se trouvait sur le chemin de Chavignon à Pargny, limitée au nord par le grand chemin de Laon. C'était une ferme avec cent arpents de terre, qui rapportait avec quelques cens en 1319, 53 livres 11 sols; et en 1788, 975 livres.

Couloisy [2]. — Située sur la route de Soissons à Compiègne, la ferme de Couloisy fut démolie vers le milieu du XVIIe siècle; et les terres furent réunies au domaine de la commanderie.

Attichy. — La maison d'Attichy était connue au siècle dernier sous le nom de la Ferme de Morenval [3], du nom du hameau où elle était située. Elle se trouvait sur le chemin de Malvoisine à Blérancourt. A la fin du XVIIe siècle, M. de Marillac, seigneur d'Attichy, fit un échange avec le commandeur du Mont-de-Soissons, qui lui céda 78 essieus de terre de sa ferme de Morenval contre 100 essieus que le sieur de Marillac lui abandonna au terroir d'Attichy, au lieu dit les Hoys. Louis XIV confirma cet échange par ses lettres patentes du mois d'août 1699.

En 1757, on voyait près de la ferme de Morenval une chapelle tombant en ruines, desservie autrefois par le curé d'Attichy, qui recevait des Hospitaliers 25 livres par an, pour y dire une messe chaque semaine.

La ferme de Morenval, qui contenait plus de 200 arpents de terre, était affermée en 1757, 1,000 livres; et en 1788, 2,700 livres.

Le revenu général de la commanderie du Mont-de-Soissons et de Maupas était, en 1495, de 345 livres; en 1583, de 4,200 livres; en 1757, de 10,000 livres; et en 1788, de 24,000 livres.

Noms des Commandeurs du Mont-de-Soissons.

1230. Frère Robert.
1309. Fr. Jehan de Gillocourt.

1. Magny (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly. — 2. Couloisy (Oise), arrond. Compiègne, cant. Attichy. — 3. Morenval, commune d'Attichy (Oise).

Digitized by Google

1359. Fr. Jehan de Hesdin.
1370. Fr. Guillaume de Chaconin.
1376. Fr. Aubert de Vauvillers.
1392. Fr. Aimé de Montagny, *alias* Montigny.
1409. Fr. Guillaume Prevost.
1416. Fr. Jehan Cacheleu.
1456. Le chevalier Edmond de Monnecove.
1481. Le chev. Mathieu de Sully, *alias* Soully.
1483. Le chev. Charles de Brumières, *alias* Brunières.
1499. Le chev. Michel d'Argilmont, *alias* d'Harzillemont.
1517. Le chev. Nicole de Melun.
1527. Le chev. Pierre de Fontaines.
1533. Le chev. Paris du Gard.
1555. Le chev. Louis de Vallée-Passay.
1571. Le chev. Antoine de la Fontaine.
1573. Le chev. Jehan de Cuvyler, seigneur de Coucy.
1587. Le chev. Louis de Mailloc.
1594. Le chev. Adrien de Bryon.
1615. Le chev. Nicolas de la Fontaine.
1640. Le chev. Guy de Chauveau.
1650. Le chev. Gilbert de Vieubourg.
1651. Le chev. Léonore de Boullainvillers.
1669. Le chev. Adrien de Vignacourt.
1680. Le chev. Antoine de la Bardoullière.
1696. Le chev. Gabriel de Cassagniet de Tilladet.
1721. Le chev. Bernard d'Avrus de la Chastellerie.
1727. Le chev. Eustache de Bernard d'Avernes, bailli, Grand'croix, Grand-Prieur de Champagne.
1747. Le chev. Christophe-François de Thumery.
1755. Le chev. Pierre de Polastron.
1757. Le chev. Louis-Jacques de la Cour.
1768. Le chev. Jean du Merle du Blancbuisson.
1782. Le chev. Joseph de Hennot de Théville.
1787. Le chev. Charles-François de Calonne d'Avesnes.

Anciens Commandeurs de Maupas.

1319. Frère Philippe Courtois.

Digitized by Google

1355. Fr. Jehan de Brayetel.
1390. Fr. Regnaut de la Fontaine.
1414. Fr. Cyprien Coussé.
1416. Fr. Jehan Cacheleu.
1428. Fr. Jehan Boulant.
1457. Fr. Jehan Legrand.
1462. Fr. Guillaume Radoul.



Digitized by Google

COMMANDERIE D'ETERPIGNY.

Membres : *Horgny*, — Le Temple de NOYON. — *Passel*, — Le Temple de PÉRONNE, — Le Temple du CATELET, — *Montécourt*, — *Prusle*, — *Fléchin*, — Maisons du Temple à SAINT-QUENTIN et à ROCOURT, — *Courdemanche*, — Maison du Temple à LIHONS, — Ancien Temple de LIBERMONT.
Noms des Commandeurs.

La maison d'Eterpigny [1], qu'on voyait autrefois dans la grande rue du village, était un ancien établissement des frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. Sa fondation remontait vers le milieu du XIIe siècle. Des lettres de Raoul, comte de Vermandois, qui paraissent avoir été rédigées vers 1150, portent que ce seigneur avait donné, pour le repos de son âme et de celle de son père, aux frères de l'Hôpital, sa maison, avec le jardin et les terres en dépendant, située à Eterpigny, *apud Esterpigniacum*, franche et exempte de tous droits et coutumes, et telle que la tenait son défunt père, mais à la charge d'une dime de grains due à la maison de St-Léger [2].

Comme complément de cette donation, Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, leur concéda, en 1177, la ville même d'Eterpigny, *villam de Sterpigniaco*, et ses dépendances, avec toute la souveraineté qu'il y avait [3].

1. Eterpigny (Somme), arr. et cant. Péronne. — 2. Arch. nat. S 5220, Suppl. n° 14. — 3. Id., id. n° 1.

Digitized by Google

Parmi les donations faites au XIII[e] siècle aux Hospitaliers d'Eterpigny, nous remarquons celles de Raoul, châtelain de Nesle en 1210, et d'Eloi d'Eterpigneul en 1219, par lesquelles ces seigneurs leur abandonnaient respectivement tout ce qu'ils possédaient à Eterpigny et sur son territoire [1].

Une acquisition assez importante eut lieu en 1261, par les frères de l'Hôpital. C'était l'achat, au prix de 700 livres, de cent deux journaux de terre provenant de Nevelon de Chaulne et de Marie, sa femme, veuve d'Ybert de *Templex* [2], chevalier. Ces terres, qui se trouvaient dans la censive de l'Hôpital, étaient situées aux terroirs d'Eterpigny, de Villers-en-Chaussée [3], de *Séboutescluse* [4] et d'Esterpigneul [5], et réparties en divers lieux dits [6].

La même année, ils achetaient encore d'un chevalier, nommé Gobert de Lehun, des terres au territoire d'*Esterpegni* ; et en 1267, Robert Fursy de Péronne leur en vendait d'autres au même lieu, au-dessus du Hamel.

Ces diverses acquisitions augmentèrent le domaine d'Eterpigny, qui comptait, au XIV[e] siècle, plus de 300 journaux de terre.

Le rapport de la visite prieurale de 1495 constate ainsi l'état de cette maison de l'Hôpital : « Audit lieu d'Esterpeigney, y a chappelle

1. Arch. nat. S 5220, Suppl. n[os] 16 et 46. — 2. Templeux-la-Fosse (Somme), arr. Péronne, cant. Roisel. — 3. Aujourd'hui Villers-Carbonnel, arrond. et cant. Péronne. — 4. Sobotécluse, ancien nom du faubourg de Paris à Péronne. — 5. Eterpigneul, dépendance d'Eterpigny.

6. « *In loco qui dicitur* le Pré *inter* le Plankete et le rue Herbeuse. — As » Ourmissiaus *ante domum Roberti de Barra*. — As Ourmissiaus deseur le rue » *in loco qui dicitur* le Tombele. — *Ad viam de Nigella*. — Au sentier de Vi- » lers. — As Argillieres. — En Lieuloie. — *In praeria inter Vicum et semitam* » *que vadit apud* Brie. — Item desous le val de Landrival. — Desous l'Ormissel » de Le Crois. — Desous le Crois tenant au kemin de Roye. — Desous le Grand » Camp, au sentier Pontois et à le Couturele. — Deseur le Couturele de l'Ospi- » tal. — *Ad campum Wauberti*. — Au pré Clarois à Banlu. — Au ries de Lisole. » — A la rue de Boencort. — *Ad spinetam* de Vilers. — *Ad puteum super* » *domum Leprosi de Esterpegny*. — A Martin Camp. — A la motte de Baali » deseur l'Esclnselle. — *Ad ruellam* deseur le Val de le Fontaine tenant as » Longaignes. — *Ad campum* de le Cambe. — Deseur Hamel qui tient au sen- » tier Pontois. — Es eschars *ad viam de Roia*. — Deseur le moyenne Voie. — » As alues deseur Grantreu. — Deseur le Val de Maalot. — En mont par deseur » Henrivauchel. — Par devers Baalli. — As Gourdes. » (Arch. nation. S 5223, Suppl. n° 12.)

Digitized by Google

» de la commanderie, fondée de St-Jehan de l'Hospital, chargée de » troys messes la sepmainne... La maison qui est grande et sump- » tueuse d'édifice, où les commandeurs pevent faire leurs demeures, » toute batie à l'ancienne façon. Dedens le bas d'icelle, le fermier » faict sa demourance.

« Audit villaige, y a de xv à xvi maisons, subjectes de la religion, » à toute jurisdicion, et y souloit naguères de temps avoir justice » levée, laquelle le Commandeur a promis faire redresser. Ladite » maison a plusieurs terres du domaine qui sont bailliées au fermier » avecques un petit pré, et donne ledit fermier de prouffit tous les » ans, xl livres, xl muys froment, vii muys avoinne. Plus y a en » plusieurs villaiges près dudit lieu, nommés Brye[1], Barleux[2], » Oigny[3], Han[4], Chamy[5], où a jurisdicion sur tous les hommes, et » prent tant en dismes de menues cens et rentes et péaiges qu'en » argent, clxviii livres viiii sols, lviii muys froument et iiii sétiers, » xiiii muys avoyne et iii sétiers, lxxx chappons. »

Le Commandeur était aussi seigneur et haut-justicier de Tracy-le-Mont et de Tracy-le-Val[6]; il avait le patronage et la collation de ces deux cures. L'autel de Tracy, *altare de Trachis*, avait été donné en 1146, avec la dîme et les hôtes qui en dépendaient, aux Hospitaliers, par Simon Ier, évêque de Noyon[7].

Un grand nombre de fiefs relevait de la commanderie d'Eterpigny. D'abord le fief d'Eterpigneul, comprenant une maison avec mote, entourée de fossés, touchant à la Somme, et une cinquantaine d'arpents de terre près du chemin de Péronne à Nesle; le fief de Géronde vers Barleux; le fief de Jean de Hangart; un autre fief sur Eterpigneul; deux autres fiefs tenant aux terres de la seigneurie de Brunfay; un autre au faubourg de Ste-Radegonde à Péronne; deux aussi au faubourg de Sobotécluse. Il y en avait encore une douzaine qui n'étaient que des pièces de terre situées en divers lieux : à Athies, à Brie, à Horgny, à Fresne et à Mazencourt.

La haute justice sur la rivière de la Somme, depuis la chaussée

1. Brie (Somme), arr. et cant. Péronne. — 2. Barleux (id.), id. — 3. Horgny, à une demi-lieue sud-ouest d'Eterpigny; carte de Cassini. — 4. Peut-être Le Hem (Somme), dépendance de Curlu (id.), arrond. Péronne. — 5. Chamy, nom de lieu inconnu. — 6. Tracy-le-Mont et Tracy-le-Val (Oise), arr. Compiègne. — 7. Arch. nat. S 5223, Suppl. n° 44.

Digitized by Google

du Bois jusqu'aux murs de la ville de Péronne, du côté de la porte *Soyboutecluse*, appartenait au commandeur d'Eterpigny. En vertu de quoi, dit un terrier de 1566, il avait le droit de pêche et de la garenne aux oiseaux. Il y faisait l'hiver la chasse aux cygnes, dont il partageait le produit avec les seigneurs riverains. Un compte de 1438 nous fait connaitre à qui cette chasse profitait. Nous lisons : « Le » Commandeur a une cache faite ès eaues d'Estrepigni. Au temps de » ce présent compte furent prins xx chignes, dont le seigneur de » Betencourt en ot ung, le seigneur de Falvy III, le seigneur de » Briois III, le seigneur de Sorel I, le seigneur de Happlaincourt II, » le coustre de Peronne I, et le Ville de Perosne I. Ainsi demeure à » le part de Monseigneur le commandeur, VIII chignes, dont III furent » seignés et regettez en l'eau et furent assis chacun chigne pour les » despens et mises d'icelle cache, à III sols IIII deniers ; c'est à le » part de Monseigneur pour iceux VIII chignes, XXXVI sols VIII » deniers.

» Desquels VIII chignes en fu donné I au chastelain de Perone, I à » Madame de Roye, I au gouverneur de Néelle, I à Maistre Foursy » de Soubise, et l'autre, à Jehan Lemaire, procureur du Roy, et les » aultres ont été despenséz à l'ostel de mondit seigneur le comman» deur par lui comme par ses gens. (Arch. Nat. MM, n° 3). »

Le revenu de la maison d'Eterpigny, qui comprenait, en 1757, 400 journaux de terre arable et 100 journaux de marécages, était alors de 1,500 livres.

La commanderie n'avait, dès l'origine, qu'un seul membre : la maison d'Horgny, près d'Eterpigny. Son importance s'accrut, lorsque les Hospitaliers y ajoutèrent, au XIVe siècle, les biens qu'ils venaient de recueillir de l'Ordre du Temple dans le Noyonais.

Ces adjonctions étaient : la maison du Temple de Noyon, celles de Passel, de Péronne, du Catelet et de Montécourt ; les fiefs de Prusle et de Fléchin ; la maison du Temple de St-Quentin avec l'annexe de Rocourt ; le domaine de Courdemanche et les maisons de Lihons et de Libermont.

Horgny. — A l'exemple de Raoul, comte de Vermandois, qui venait de donner sa terre d'Eterpigny aux Hospitaliers, un seigneur des environs, Mathieu d'Horgny, leur fit abandon de la sienne quelques

Digitized by Google

années après. Des lettres de Bauduin, évêque de Noyon, de l'année 1158, dans lesquelles il rend hommage au dévouement des frères de l'Hôpital, pour les secours qu'ils prodiguaient aux pauvres, approuve et confirme la donation qui avait été faite à l'Hôpital par le seigneur Mathieu, de sa terre et seigneurie de *Horni*, donation que le comte Raoul avait déjà confirmée lui-même, mais à la condition bien convenue entre les parties, que le sieur Mathieu et sa femme conserveraient jusqu'à leur mort la jouissance de cette terre, à l'exception toutefois de dix novales, dont les Hospitaliers pourraient disposer de suite pour y bâtir une maison et une chapelle[1].

Le commandeur d'Eterpigny était seul seigneur d'Horgny et de ses dépendances. Le domaine consistait, au siècle dernier, en une ferme, dans la rue du Bas-d'Horgny à St-Christ, et en 200 journaux environ de terre, affermés, en 1757, 600 livres et cent setiers de blé. Il n'existait plus alors de chapelle.

Noyon. — Parmi les premiers bienfaiteurs des Templiers dans le Noyonais, nous devons citer principalement Simon Ier, évêque de Noyon. L'Ordre du Temple avait à peine douze ans d'existence, que ce prélat, avec l'assentiment de son chapitre, lui accordait *l'annate* ou le revenu d'une année des prébendes de son église, toutes les fois qu'elles viendraient à vaquer, comme l'expliquaient les lettres du dit évêque, de l'année 1130, et dont il restait, au siècle dernier, une copie collationnée dans les archives du prieuré de St-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil[2].

Les Templiers possédaient à Noyon une maison, qui se trouvait devant l'abbaye de St-Barthélemy et l'hôtel St-Jean. Dans le grand incendie qui détruisit, en 1293, la ville de Noyon, trois édifices seulement furent épargnés et restèrent debout, dit la chronique de Longpont. C'étaient la maison du Temple, l'Hôpital et la chapelle de St-Pierre.

Ils avaient aussi quelques censives dans la ville, des terres aux environs et plusieurs vignes sur la montagne de St-Siméon.

Trois fiefs relevaient, en 1562, de l'ancienne maison du Temple de

1. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 15. — 2. Id. S 5749. Invent. des titres du Prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile.

Digitized by Google

Noyon : le fief de Soibert, consistant en terres sur Vauchelle, Noyon, Morlencourt, etc., et appartenant alors à François Marcy ; le fief de la Cense de Pont-l'Evêque [1], et celui de Meshavart, hors la porte S[t]-Jacques, au lieu dit des Havart, avec des terres et une maison au chemin des Malladaux à S[t]-Éloi et à S[t]-Ladre.

L'ancien Temple de Noyon fut vendu au XVII[e] siècle, moyennant une rente foncière de 45 livres que Messieurs du séminaire de Noyon, acquéreurs, payaient encore, au siècle dernier, chaque année, au commandeur d'Eterpigny.

Passel [2]. — Avec la maison qu'ils possédaient en ce lieu, les Templiers avaient le patronage et la collation de la cure de cette paroisse, dont l'autel leur avait été donné par Simon, évêque de Noyon, en vertu de ses lettres de 1146, relatées ci-devant.

On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « La maison » du Temple de Passel a esté bailliée par chapitre aux chartreux de *Morenault* [3], à rente perpétuelle, réservé à la religion la jurisdicion » et la présentation des cures de Passel, *Chiri* [4] et Ville [5], et oultre » doivent en argent XXIIII livres, IIII muys froment, et acquittent » toutes les charges que la religion souloit payer, qui montent à » XXIIII muys de grain. »

C'est vers 1300, que Renaud, seigneur de Rouy-en-Vermandois et de Pont-l'Evêque, aurait acheté des Templiers leur maison de Passel, pour y établir une chartreuse. Ce lieu changea alors son ancien nom d'Herimont contre celui de *Mont-Renaud* qu'on lui donna en souvenir du fondateur de ce nouvel établissement [6].

PÉRONNE [7]. — Cette ville avait une maison du Temple, dont le titre le plus ancien qui nous reste, est un bail du 1[er] juin 1377, accordé par Eustache de Laitre, prieur de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem en l'Ile-lez-Corbeil, à des nommés Martin Tirant et Jehan le Roignet, dit Eureppin, pour eux, leurs femmes et héritiers, « d'une maison, » cave, cellier, appelez *la Maison du Temple*, appartenant à l'Hô-

1. Pont-l'Évêque, cant. Noyon (Oise). — 2. Passel (id.), arr. Compiègne, cant. Noyon. — 3. Mont-Renaud, commune de Passel. — 4. Chiry (Oise), arr. Compiègne, cant. Ribecourt. — 5. Ville (id.), id. — 6. Précis historique du canton de Noyon (Annuaire de 1850). — 7. Péronne (Somme), chef-lieu d'arrond.

Digitized by Google

» pital, à cause des *annels* de l'esglise de Perone, séant en ladite vile, » devant ladite esglize de S[t]-Fourcy, tenant par derrière à la rue de » Maulrue, au canon annuel de vingt sols parisis de rente perpé- » tuelle, mais à charge par les preneurs de faire édifier en dedans » deux ans ès dit lieu, maison et édifices jusqu'à la valeur de cent » francs d'or [1]. »

L'annuel des prébendes dans les églises de Péronne, de S[t]-Quentin et de Roye, qui appartenait, lorsqu'elles venaient à vaquer et pour la vacance d'une année seulement, à Raoul, comte de Vermandois, avait été abandonné par lui en 1156, au profit des frères de la chevalerie du Temple. Jusqu'en 1370, la commanderie d'Esterpigny avait bénéficié de ces vacans ; mais depuis, ils avaient été dévolus au prieuré de S[t]-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil, pour augmenter ses revenus.

Au siècle dernier, on lisait au-dessus de la porte de la maison de Péronne, cette inscription : *Hôtel d'Esterpigny*. Cette maison avait servi longtemps, au xv[e] siècle, de lieu de refuge au Commandeur, à cause des guerres qui ravageaient le pays. En 1757, elle était encore habitée par lui.

Le Catelet [2]. — Autre maison du Temple, qui se trouve mentionnée dans une charte de Jean de Cartigny, chevalier, du mois d'octobre 1245, par laquelle ce seigneur déclare avoir donné aux frères de la chevalerie du Temple du Catelet, près Péronne, *fratribus militie Templi de Chasteleir juxta Peronam*, une maison dans leur censive, située à *Carteigni*, avec tous les droits de justice et de seigneurie en dépendant [3].

Cette maison, à laquelle on arrivait par une avenue communiquant vers midi au chemin de Péronne à Santin, possédait de vastes marais, au sujet desquels les Templiers eurent, avec les bourgeois de Péronne, de graves contestations au commencement du xiii[e] siècle. Le Roi dut intervenir pour y mettre un terme ; et, par ses lettres-patentes de l'année 1218, Philippe-Auguste confirma aux Templiers le droit qu'ils prétendaient avoir, de faire des prés et de récolter des foins dans les marais entre Cartigny et Doingt, *inter*

1. Arch. nat. S 5147, Suppl. n° 31. — 2. Le Catelet, commune de Cartigny (Somme), arr. et cant. Péronne. — 3. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 16.

Digitized by Google

Cartigney et villam que Dowing vulgariter nuncupatur, qui leur avaient été donnés par le seigneur de Montécourt, *de Monte escort*, mais il ordonna que, lorsque la recolte des foins serait faite, les habitants de Péronne pourraient mener paître leurs bestiaux dans ces prés [1].

Il y avait au Temple du Catelet une chapelle qui avait été dévastée pendant les guerres du xve siècle, « attendu que, pendant icelles » guerres, l'on se mettoit au fort et à sûreté en ladite chapelle. » (Visite prieurale de 1495.)

Elle fut plus tard entièrement restaurée; et, au siècle dernier, le curé de Cartigny y disait la messe trois jours par semaine.

Le commandeur d'Eterpigny était seigneur du Catelet. Son domaine comptait près de 500 journaux de terre arable, vingt journaux de bois, et cinquante-deux journaux de pré, appelés les Prés de Pouillancourt.

Plusieurs fiefs relevaient de la seigneurie; entre autres le fief de la Mairie, composé de terres sur Cartigny, appartenant en 1566 à François Cazier; et un autre fief à Haucourt [2], qui était une maison avec des terres, situées rue de la Croix, appartenant alors à Foursy de Hauteville, hommes d'armes des ordonnances du Roi.

Le revenu du Catelet était, en 1757, de 570 livres et de 360 setiers de blé, avec 60 setiers d'avoine.

Montécourt [3]. — C'était un ancien domaine féodal qui devait avoir quelque importance, si l'on en juge d'après la visite prieurale de 1495 : « Montescourt où a une chappelle fondée de saint Jehan du » Temple, chargée de troys messes la sepmainne. Y a une grande » maison fort ancienne et desmyte par les guerres tant des Angloys » comme de Monseigneur de Bourgogne. Oultre plus tout dedens ung » clos sont les maisons et granges des fermiers.

» Autour de ladite maison, a ung villaige nommé Montescourt, » de xv ou xx feuz, hommes de la religion, où le Commandeur a » toute jurisdicion audit lieu, et y soloit avoir justice levée, qui

1. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 14. — 2. Haucourt (Somme), arr. Péronne, cant. Roisel. — 3. Montecourt, commune de Monchy-la-Gache (id.), arr. Péronne, cant. Ham.

Digitized by Google

» de peu de temps en ça fut abatue par les gens de guerre... »

Le commandeur d'Eterpigny avait toute justice et seigneurie à Montécourt. Le domaine consistait, au siècle dernier, en deux fermes, une chapelle, située dans la grande rue du village, et un moulin, sur la rivière d'Omignon. Il y avait 800 journaux [1] de terre en labour, seize journaux de prairie et un petit bois, appelé le Bois-Robine; le tout affermé, en 1757, 990 livres et 400 setiers de blé.

De la seigneurie de Montécourt relevait le fief de Bussy, situé à Méraucourt [2], consistant en pâtures et terres arables en plusieurs pièces, aux lieux dits : la Voie de Varaigne, la Vallée de Cambray, le Champ de Trétoy, les Courteaux, etc. Il appartenait, en 1566, à Jehanne de Ville, qui en avait hérité de son père.

La dime de Tertry, village voisin de Montécourt, appartenait à la commanderie; et comme cette dime entrainait la charge des réparations de l'église du lieu, le Commandeur, pour s'en dispenser, en 1566, donna aux marguiliers une somme de 90 écus sol.

Prusle [3]. — Les Templiers possédaient à Prusle une maison et 80 muids de terre. Ils les donnèrent en fief au commencement du XIIIe siècle; et le seigneur Raoul de Brocourt, qui les détenait en 1223, leur en rendit foi et hommage par un aveu daté du mois de février de la dite année [4].

Fléchin [5]. — C'était un fief composé d'une maison à usage de ferme, avec 400 setiers [6] de terre à labour, qui était affermée, en 1757, 327 setiers de blé et 25 livres en argent.

La maison, détruite pendant les guerres du XVe siècle, ne fut jamais rétablie. Elle était située sur le chemin de Vendelle.

D'après la visite prieurale de 1495, on voit que le Commandeur avait toute justice et seigneurie sur les hommes de Fléchin.

SAINT-QUENTIN [7]. — L'établissement que les Templiers avaient

1. Le journal valait cent verges, une verge 17 pieds 3/4, et le pied 10 pouces 3/4. — 2. Méraucourt (Somme), commune de Monchy-la-Gache, arr. Péronne, cant. Ham. — 3. Prusle, commune de Mons-en-Chaussée (id.), arrond. et cant. Péronne. — 4. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 2. — 5. Fléchin, commune de Bernes (Somme), arr. Péronne, cant. Roisel. — 6. Le setier valait 80 verges, la verge 22 pieds, le pied 10 pouces 3/4. — 7. Saint-Quentin (Aisne), chef-lieu d'arrond.

Digitized by Google

fondé dans cette ville paraît avoir eu une certaine importance. Leur maison, remarquable par la grandeur et la solidité de sa belle construction, était située dans une rue qui prit et conserve encore aujourd'hui le nom de rue du Temple. Les Hospitaliers, à qui elle échut après la chute des Templiers, ne l'habitèrent pas. Ils la louèrent au Roi pour y battre monnaie. Celui-ci, après l'avoir bien appropriée à cet usage, leur proposa d'en faire l'acquisition par voie d'échange ; ce qui fut accepté, ainsi qu'il résulte des lettres du Souverain, de l'année 1386, par lesquelles il donna aux Hospitaliers l'hôtel du Faucon pour celui de la rue du Temple, « parce que iceluy hostel » estoit et est tant en situation comme en fourme et forte nature de » edifices de pierre et aultres choses plus convenable que aucun autre » hostel d'icelle ville, mesmement que les fourneaux et autres edifices » appartenans audit fait, qui desja y sont près et ordenez ne » seroient pas fait ailleurs qu'ils ne coustassent grande somme de » déniers [1]. »

L'hôtel du Faucon était situé rue S[t]-Martin, et tenait à un autre hôtel appartenant aux Hospitaliers, nommé l'*Hôtel S[t]-Jean*. Ces deux hôtels, avec les cens et rentes que l'Hôpital avait sur des maisons et héritages dans la ville, présentaient, en 1570, un revenu de 116 écus sol, faisant 350 livres tournois ; et en 1787, ce revenu était de 600 livres.

La terre et seigneurie de Fonsonnes [2], ainsi que les fiefs de Cerny et de S[t]-Prix, relevaient de la commanderie en 1570, et appartenaient alors à Claude de Fonsonnes, écuyer, seigneur du lieu.

Rocourt [3]. — Les archives du Grand-Prieuré de France ne nous ont laissé aucun document sur cette ancienne maison du Temple, qui nous paraît avoir été une dépendance de celle de S[t]-Quentin. Si aucun titre n'en fait mention, c'est que les Hospitaliers ne l'ont jamais possédée, et qu'elle avait été vendue ou aliénée du temps des Templiers. En effet, nous avons trouvé dans un cartulaire de S[t]-Quentin-en-l'Ile, des lettres de Hugues de Perraud, *de Perraudo*, visiteur général des maisons du Temple, en deçà des mers, de l'année 1302, par

1. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 6. — 2. Fonsonnes (Aisne), arr. et cant. St-Quentin. — 3. Rocourt, commune de Saint-Quentin (id.).

Digitized by Google

lesquelles, de l'avis de ses frères et d'après le conseil d'hommes recommandables, il avait accordé à rente perpétuelle ou à cens, *ad perpetuam admodiationem sive censivam*, aux religieux de l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile, la maison de Rocourt, près de Saint-Quentin-en-Vermandois, *domum nostram dictam de Rouecourt prope villam sancti Quintini in Veromandiâ*, avec ses dépendances, tant en terres, eaux, prés, pêcheries, qu'en revenus et autres choses, à la charge de payer chaque année, dans l'octave de la Nativité, aux frères du Temple du Vermandois, en leur maison de Saint-Quentin, *in curiâ nostrâ domûs nostre sancti Quintini*, quarante muids de grain à la mesure de cette ville, savoir : 32 muids de froment, à deux sols moins du prix payé par les bourgeois, six muids d'avoine et quatre voitures de paille.

En retour, les Templiers devaient avoir la portion de dîme que les religieux percevaient dans le dîmage et dans tout le territoire du village de Tertry, *de villa de Tetriarcho* [1], dont nous avons déjà parlé, avec le patronage et la collation de la cure, au prix de trente livres.

Les religieux de St-Quentin-en-l'Ile s'engageaient, de leur côté, à acquitter toutes les rentes dont la maison de Rocourt pouvait être chargée envers l'abbaye de St-Prix, près St-Quentin, ainsi que les corvées, et notamment donner au charretier qui ferait les corvées, un pain blanc et un demi setier de vin.

Les mêmes religieux devaient jouir des cens qui étaient dus à la maison de Rocourt, et qui consistaient en six rasières d'avoine, trente chapons, neuf fouaches (chaque fouache de la valeur d'un mencaud de blé), avec cinq sols et quatre deniers de rente dus par divers [2].

Les comptes de la commanderie d'Eterpigny mentionnent des redevances payées, chaque année, par l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile. C'était probablement la rente que devait l'abbaye, pour le prix de la vente de la maison de Rocourt.

Courdemanche [3]. — Le domaine de Courdemanche réunissait, au

1. Tertry (Somme), arr. Péronne, cant. Ham. — 2. Bibl. Nat. Cart. de Saint-Quentin-en-l'Ile, n° 10116, p. 295, fonds lat. — 3. Courdemanche, commune de Voyennes (Somme), arr. Péronne, cant. Nesle.

Digitized by Google

xve siècle, la seigneurie du village de Voyennes, sur le territoire duquel il était situé. Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de la commanderie en 1495 : « Plus y a un membre nommé » Courdemanche, à troys lieues du chef-lieu, où souloit avoir grans » maisonnemens de maison et grange que feist bruler feu Monsei» gneur le connestable de St-Pol, du temps des guerres ou à présent » n'y a point de maisons, et les fermiers se tiennent au villaige de » Voyennes qui est auprès, et est de xv ou xx feuz, où le Comman» deur a toute jurisdicion. »

Une autre visite prieurale de 1456 constate qu'il se trouvait alors à Voyennes un moulin ou usine à blé, qu'on appelait *le Mollin de Courtemanche*, avec une maison et 142 journaux de terre en dépendant ; le tout affermé onze muids de blé et sept muids d'avoine.

Dans un arpentage de 1638, nous ne trouvons plus à *Courtemanche* que des terres. La maison et le moulin n'existant plus, les terres avaient été réunies au domaine de la commanderie.

La maison de Courdemanche se trouvait sur le chemin de Voyennes à Ham.

Lihons[1]. — Les Hospitaliers avaient, au xve siècle, à Lihons, une maison qui leur provenait des Templiers, et qu'on voyait au nord du chemin de Lihons à Chaulne, aboutissant à celui de Lihons à Beaufort. Les guerres qui, à cette époque, ravageaient le pays, avaient ruiné entièrement cet établissement. C'est ce qui engagea Bertrand de Cluys, Grand-Prieur de France et commandeur d'Eterpigny, à en faire l'aliénation. Par ses lettres, qui portent la date du 14 juin 1468, le Grand-Prieur donna à rente perpétuelle, à un nommé Colard le Rendu, bourgeois d'Amiens : « une maison en la ville de Lihons-en» Sangters, appellée *la Maison du Temple*, laquelle pour fortune de » feu dont ladite ville a esté en général toute ou la plus grant partie » foulée et traveillée, est demeurée en totale ruyne et démolition et » tellement que de longtemps elle n'a esté de nul ou de très-petit » proufflct. »

Ce bail comprend les terres et dimes qui dépendaient de cette maison, à l'exception toutefois de la justice du lieu, que se réservait le Grand-Prieur. La rente ou canon annuel était de 25 livres parisis, monnaie courante, c'est-à-dire 20 patards pour livre.

1. Lihons en Santerre (Somme), arr. Péronne, cant. Chaulnes.

Digitized by Google

Libermont [1]. — On trouve au nord-est de ce village un écart, qu'on nomme l'*Hôpital du Temple*. C'était, dès l'origine, un établissement de Templiers, qui devint ensuite la propriété des Hospitaliers. Le domaine se composait, au siècle dernier, d'une ferme avec 200 journaux de terre arable, et 539 arpents de bois. Il y avait dans l'enclos de la ferme une chapelle dédiée à la sainte Vierge, et où le curé de Libermont disait la messe trois jours chaque semaine.

On a lu pendant longtemps une inscription qui se trouvait dans l'intérieur de cette chapelle, ainsi conçue : *Cy-gist Robert Vingnon de Goyhencourt, chevalier du Temple, qui trespassa le* XIII *avril, l'an de l'incarnation* 1307 [2].

En 1833, la chapelle servait de grange. C'était une construction solide, de l'époque du gothique aux rosaces, mais sans ornements [3].

Le commandeur d'Eterpigny avait toute justice et seigneurie dans sa terre de Libermont, qui rapportait, en 1580, 300 livres en argent, 24 setiers de blé et 5 muids d'avoine. Le revenu en 1757, était de 700 livres pour les terres cultivables, et de 2,500 livres pour les bois. Total : 3,200 livres.

Comme la commanderie avait le patronage et la collation des cures de Tracy-le-Mont, Tracy-le-Val, Passel, Tertry, Voyennes, Ville et Chiry, elle jouissait également des dîmes de ces paroisses qui formaient un revenu assez important.

Le droit de présentation à la chapelle de Sainte-Marguerite, fondée dans le château de Bacquancourt [4], appartenait encore au commandeur d'Eterpigny.

Le revenu général de la commanderie était, en 1495, de 1,231 liv. 18 sols ; en 1583, de 4,800 liv. ; en 1679, de 12,500 liv. ; en 1734, de 18,000 liv. ; en 1779, de 38,800 liv. ; et en 1787, de 73,000 liv.

Noms des Commandeurs d'Eterpigny.

1190. *Frater Guillelmus Desterpeigni, magister.*
1312. Frère Nicole de St-Mauvis.

1. Libermont (Oise), arr. Compiègne, cant. Guiscard. — 2. Précis historique du canton de Guiscard (Oise), Annuaire de 1833, p. 50. — 3. Idem. — 4. Bacquancourt, commune de Hombleux (Somme), arr. Péronne, cant. Nesle.

Digitized by Google

1320. Fr. Nicole de Rieu.
1330. Fr. Ferry de Foucherolles.
1356. Fr. Guillaume de Chambli.
1363. Fr. Simon de Hesdin.
1384. Fr. Henri de Jendrain.
1386. Le chevalier Gérard de Vienne, Grand-Prieur.
1389. Le chev. Adam Boulard, id.
1391. Le chev. Elias de Beth.
1397. Le chev. Pierre de Provins.
1410. Le chev. Regnault de Giresme, Grand-Prieur.
1419. Le chev. Jehan de Beaubos.
1425. Le chev. Hue de Sarcus.
1469. Le chev. Bertrand de Cluys, Grand-Prieur.
1495. Le chev. Mathieu de Sully.
1509. Le chev. Jacques de Ste-Maure.
1530. Le chev. Louis de Dinteville, *alias* Tinteville.
1534. Le chev. Jehan de Humières.
1537. Le chev. Jehan de Villiers.
1546. Le chev. Claude de la Sengle.
1556. Le chev. Jean de Condé.
1560. Le chev. Adrien de la Rivière.
1564. Le chev. Antoine des Hayes dit St-Luc.
1574. Le chev. Georges de Courtignon.
1601. Le chev. Louis de Montlyart de Riumont.
1626. Le chev. Dreux Courtin de Rozay.
1643. Le chev. Pierre des Guetz de la Potinière.
1658. Le chev. Henri de la Salle.
1676. Le chev. de Feuilleuse de Flavacourt.
1680. Le chev. Jean de Costard de la Motte-Hottot.
1700. Le chev. Jacques de Fouille Descrainville, bailli, Grand'croix, général des galères de l'Ordre.
1725. Le chev. Thimoléon Testu de Balincourt.
1750. Le chev. Pierre-Louis de Brévedent de Sahure.
1783. Le chev. Charles-Antoine-François Guislain de la Tour-Saint-Quentin, bailli, Grand'croix.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE LAIGNEVILLE.

Membres : Le Domaine d'*Anchouarre*, — L'ancienne Maison de Saint-Sanson *à Douai*.
Noms des Commandeurs.

Il y avait à Laigneville[1] une petite commanderie du Temple qui, outre son chef-lieu, ne possédait qu'un seul membre. Pour en augmenter l'importance, les Hospitaliers jugèrent à propos, au xvie siècle, d'y réunir les biens d'une ancienne maison qu'ils avaient dans la ville de Douai, appelée Maison de St-Sanson, et qui avait appartenu auparavant à la commanderie de Hautavesnes, puis à celle de Chevru en Brie.

Les titres qui nous sont restés sur la maison de Laigneville sont peu nombreux. Nous avons pourtant trouvé une charte au dos de laquelle on lit cette inscription : *Vente de la terre et seigneurie de Laigneville*. Ce sont des lettres du roi Philippe-Auguste du mois de février 1222, par lesquelles ce monarque confirme et amortit la cession faite aux frères de la chevalerie du Temple par Philippe de Fayel et Ansou son frère, tous deux chevaliers, de tout ce qu'ils possédaient à Laigneville, *apud Lengnevillam*, d'une place, *plateam*, et

1. Laigneville (Oise), arr. Clermont, cant. Liancourt.

Digitized by Google

d'un cens de douze deniers à Mouchy, *apud Monci* [1], ainsi que de tout ce qu'ils avaient dans le fief de Guiard de Croy [2].

A l'époque dont nous parlons, les Templiers possédaient déjà à Laigneville des biens qu'ils avaient achetés des religieux de la Charité-sur-Loire, ordre de Cluni. Leur prieur, nommé Gaudefroy, par ses lettres de l'année 1209, avait vendu aux chevaliers du Temple, pour le prix de huit mille livres, tout ce que le couvent possédait en terres, justice et seigneurie à Laigneville, *apud Lanevillam*, à Lagny-le-Sec, *Lanyacum Siccum* [3], à Sennevières, *Seneverias* [4], à La Hérupe, *Hurupam* [5], à Villers, près Gandelu, *Vilers prope Gandeluz* [6], à Queudes, *Cubitos* [7], à Trouan, *Troan* [8], à Chapelle-Vallon, *Capellam Galonis* [9], à Belleville, *Bellamvillam* [10], à Montbazin, *Montem Boisin* [11], à Haulmé, *Homiacum* [12], au Gué d'Heuillon, *vadum Dalionis* [13], et à Chevru, *Chevrotum* [14].

Cette cession comprenait les moulins de Passy, *molendina de Puiciaco*, de Venizy, *de Venesiaco* [15], et de Longwé, *de Longo vado* [16], et tout ce que le prieuré de St-Julien de Sézanne [17] possédait dans la châtellenie de Provins, avec la grange de Pressigny, *granchia de Pressigniaco* [18].

En 1235, un seigneur du nom d'Eudes Carpentier de Laigneville, préoccupé du salut de son âme, se voua pour sa vie, *se contulit ad mortem*, à la maison de la chevalerie du Temple de Jérusalem, et à cette occasion déclara par des lettres données sous le sceau de l'offi-

1. Mouchy-Saint-Éloi (Oise), arr. Clermont, cant. Liancourt. — 2. Arch. nat. S 5043, Suppl. n° 1. — 3. Lagny-le-Sec (Oise), arr. Senlis, cant. Nanteuil-le-Haudouin. — 4. Sennevières (id.), commune de Chevreville, mêmes arr. et cant. — 5. La Hérupe, commune de Montreuil-aux-Lions (Aisne), arr. Château-Thierry, cant. Charly. — 6. Villers-le-Vast, près Gandelu, commune de Marigny-en-Orxois (id.), arr. et cant. Château-Thierry. — 7. Queudes (Marne), arr. Epernay, cant. Sézanne. — 8. Trouan-le-Grand et Trouan-le-Petit (Aube), arr. Arcis-sur-Aube, cant. Ramerupt. — 9. Chapelle-Vallon (id.), arr. Arcis-sur-Aube, cant. Mery-sur-Seine. — 10. Belleville (id.), commune de Prunay-et-Belleville, arr. Nogent-sur-Seine. — 11. Montbazin, commune de Courboin (Marne), canton de Condé-en-Brie. — 12. Haulmé et Tournaveaux (Ardennes), arr. Mezières, cant. Monthermé. — 13. Le Gué d'Heuillon, commune de St-Martin d'Heuille (Nièvre), arr. Nevers, cant. Pougues. — 14. Chevru (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher. — 15. Venizy (Yonne), arr. Joigny, cant. Briénon-l'Archevêque. — 16. Longwé (Ardennes), arrond. et cant. Vouziers. — 17. Sezanne (Marne), arr. Epernay, chef-lieu de canton. — 18. Archiv. nat. S 4962, Suppl. n° 18.

Digitized by Google

cial de Beauvais, du mois de novembre de la même année, faire aumône à la maison du Temple de tous ses biens, même de ceux qu'il acquerrait par la suite, sans aucune réserve, sauf ce qui était nécessaire à sa subsistance et à son entretien. En retour de cette libéralité, les Templiers déclarèrent le recevoir en leur confraternité [1].

La maison de Laigneville était située dans la grande rue du village. Elle comprenait une chapelle dédiée à saint Georges, avec cour et un grand jardin; le tout clos de murs et aboutissant à la rue Leroy.

Devant l'hôtel de la commanderie se trouvait un grand enclos dans lequel il y avait un pressoir banal, et à deux cents pas plus loin un moulin à eau pour moudre blé, établi sur la rivière de Brèche.

Le Commandeur était seigneur de Laigneville, et avait toute justice sur les hommes du lieu, qui étaient, en 1495, au nombre de vingt-cinq. « Audit Lagneville sur les hommes qui sont xxv habitanz, la « religion a toute jurisdicion et justice levée. » (Vis. pr. de 1495).

Le revenu du Temple de Laigneville était en 1495 de 84 liv. 8 s., en 1757 de 2575 liv., et en 1783 de 3500 liv., y compris le rapport du domaine d'Anchouarre, dont nous allons parler.

Anchouarre. — Sur le bord de la montagne de Laigneville, on voyait une maison, jadis nommée *la ferme d'Anchouarre*, dont dépendait une centaine d'arpents de terre, situés aux triages d'Anchouarre, de Rébocart, de Landival et des Venelles, ainsi que plusieurs prés dans la rue Aveline. Cette ferme était une dépendance de la commanderie, et leurs revenus, comme nous l'avons dit, se confondaient ensemble.

Saint-Sanson de Douai. — C'était un hôpital dont la fondation remontait au commencement du XIIIe siècle, et était due à Guillaume, archevêque de Tessalonique en Macédoine. Ce prélat était probablement natif de Douai ou descendait d'une famille originaire de cette

1. Arch. nat. S 5043, Suppl. n° 4.

Digitized by Google

ville, car nous voyons dans l'acte de fondation daté du mois de juin 1218, qu'il donna à l'Hôpital de St-Sanson de Constantinople, une maison qui provenait de son patrimoine, située dans l'intérieur de Douai, *intra Duacum*, pour y recevoir et secourir les pauvres [1].

L'administration de cet hôpital fut d'abord confiée à des femmes, aux sœurs de l'archevêque, nommées Marguerite et Liéiarde, sous la surveillance et la direction, pour le spirituel, du chapitre de St-Amé de Douai, qui y établit une chapelle dont les oblations et les dîmes se partageaient entre lui et le curé de St-Albin, dans la paroisse duquel cette chapelle se trouvait.

Vers 1230, plusieurs frères de St-Sanson quittant leur hôpital de Constantinople, vinrent à Douai prendre la direction de leur maison. Ils voulurent y mettre un chapelain pour desservir leur petite église. Mais le chapitre de St-Amé s'opposa à son installation, par la raison que cette église ou chapelle était un bénéfice dont ils jouissaient depuis la fondation de l'Hôpital. Ce différent fut porté à la cour de Rome, et le pape Grégoire IX, tout en reconnaissant que la direction de la maison de Douai devait rester aux frères de St-Sanson, décida néanmoins que la desservance de la chapelle, avec le profit des oblations et des revenus y attachés serait conservée par le chapitre de St-Amé.

Cette décision contraria beaucoup les frères de St-Sanson, et refroidit leur zèle, au point que plusieurs se retirèrent et que la discipline se relâcha parmi ceux qui restèrent. D'un autre côté les revenus de l'Hôpital avaient beaucoup diminué à la fin du XIIIe siècle. Beaucoup de biens avaient été usurpés, d'autres ne rapportaient presque plus rien. Un tel état de choses rendait le service de la maison presque impossible.

L'Hôpital de Constantinople n'était pas en position de venir au secours de sa succursale de Douai. Lui-même manquait de ressources, et l'éloignement ne pouvait faire espérer un secours continu et suffisant.

Il fallait donc prendre un parti, et sur l'avis des personnes recommandables qu'ils consultèrent, les frères de St-Sanson résolurent de demander leur réunion à l'ordre de l'Hôpital-St-Jean-de-

1. Arch. nat. S 5042, Suppl. n° 3.

Digitized by Google

Jérusalem. Ils présentèrent à cet effet une requête au pape Clément V qui, par sa bulle du 8 août 1309, fit droit à leur demande.

La maison de St-Sanson de Douai, devenue la propriété des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, eut d'abord pour administrateur un frère de l'Ordre; ce qui lui fit donner le nom de Commanderie de St-Sanson. La maison était située sur la paroisse de St-Albin, et a donné à la rue où elle se trouvait, le nom de rue de St-Sanson, qu'elle conserve encore de nos jours. Sa chapelle était dédiée à la Ste Vierge et à St Sanson. Elle passait au XIIIe siècle pour être très-riche en ornements et objets précieux. Elle possédait notamment une grande croix d'argent qui renfermait de nombreuses reliques, et à laquelle les frères de St-Sanson attachaient le plus grand prix. Ils crurent devoir en constater l'état par une déclaration solennelle qu'ils publièrent vers 1236 [1].

La maison de St-Sanson nous a laissé des censiers fort curieux du commencement du XIVe siècle. L'un d'eux, qui date de 1307, nous donne les quartiers et rues de Douai, où se trouvaient les maisons, au nombre de plus de cent, sur lesquelles l'Hôpital de St-Sanson percevait alors des cens et des rentes foncières. Il n'est pas sans intérêt de connaître ces anciennes dénominations locales. Nous les reproduisons ici, telles que nous les trouvons écrites dans le manuscrit.

« Dehors le Porte d'Arras,

» Dehors ou dedens le porte d'Eskierchin,

1. Voici cette pièce :

Nos A. preceptor Hospitalis Sancti Samsonis in Duaco et fratres nostri omnibus Christi fidelibus ad quos hec presens pagina pervenit, salutem in Christo.

Noverit universitas nostra quod in hac sancta cruce argentea incluse sunt reliquie multe ut pote de Cruce Domini, de corona Domini, de prosepe Domini, de presepio Domini, de columpna Domini, de cifo Domini, de mensa super quam manducavit Dominus ad cenam, de petra super quam jejunavit Dominus, de sudario Domini, de sicone Domini, de spongia Domini, de petra calvarie, de altare Domini, de panno in quo Dominus fuit involutus, de sepulcro Domini, de vestimento Beate Marie Virginis, de camisia dicte Marie, de cingulo Beate Marie, de tunica Domini, de Sancto Johane Baptista, de Sanctis Apostolis Petro et Paulo, Andrea et Jacobo; de vestimento Beati Johanis Evangeliste, de brachio Sancti Luce evangeliste et Sancti Marci evangeliste, de Sancto Matheo apostolo et evangelista, de Sancto Martino; de manna que pluit de Celo.

Ad istius rei testimonium paginam istam sigillo capituli nostri ad vos dirigimus roboratam.

Digitized by Google

» En le Basse rue dedens le Porte d'Eskierchin.

» A Deuwioel, en le rue qui va au Pont Ste Marguerite,

» Entre le Pont Ste Marguerite et le Porte à Lestanque,

» En le rue dedens le porte du Pont de pierre,

» En le Couture rue des Bouloires, sous le grant rue d'entre les » deux portes d'Eskierchin, en le rue Le Pendeur en le rue Ricor- » dane, en le rue dou Canel,

» En le grant rue St-Aubin,

» En le rue du moustier St Aubin à le porte d'Oscre.

» Ou Pret,

» En Basse rue St Aubin,

» En le rue que on dist à Le Fontaine au Havet,

» En le Saunerie,

» En le Macheclerie en le ruelle derriere les maisiaus,

» Es vies maisiaus,

» En le rue des Draskiers,

» En le rue qui va de St Pierre,

» Ou maisiel as porées,

» Dehors le porte des Wés en le rue des Taneurs,

» En le noeuve rue ki est contre le rue del Aubelet,

» En le rue de Biaurepaire,

» En le rue Maulevaut,

» En le rue Fai en paille,

» En le rue Pain apelle,

» Devant le Temple priès de le porte,

» En le grant rue St Jakeme joingnant à le rue de Paris, à le rue » de Le mote, sur le touket de le rue Fait en paille et sur le touket » de le rue Carpentiere joingnant sur le grant rue,

» En le rue de Laubelet,

» En le rue St Jehan,

» Derriere La Magdelaine,

» Dehors le porte de Canteleu,

» En le rue des Escos,

» Dehors le porte du markiet devant le Wés sour le touket si que » on va à Barlet,

» A Barlet,

» Ou Cardonnoy.

Digitized by Google

» En le premiere rue de Barlet au les devers le ville,

» En le rue au chierf sur les halles des merchiers,

» Entre le Porte au Chierf et le Porte S[t] Eloi,

» Dehors le Porte S[t] Eloi,

» En le rue Le Priestre de S[t] Nicolay,

» A le porte du Cardonnoy joingnant as murs de le ville,

» En le rue con dist de Le Sauch qui va de le rue de Laubiel as » fours des euwes,

» A le Porte Launoist,

» En le paroisse S[t] Amet devant le Pont Bailleu. »

Il y avait encore des cens et redevances foncières qu'on percevait sur des terres dans les villages des environs de Douai : « A Sin, » Corbehem, Courcelles, Brebiers, Le Hargerie, Hennin, Roucourt, » Plachi vers Lambres, Kyeri, Eskierchin, Esvin, Ostricourt, Dori- » gnies, Fressaingh, Escarpel, Estrées, etc. »

Le montant de ces cens portait 46 livres en argent, 66 chapons, 4 rasières d'avoine, 3 muids et 4 rasières de blé, à cinq sols la rasière, ce qui donnait 10 liv.

D'après le même censier de 1307, le domaine consistait, outre la maison de l'Hôpital, « en trois maisoncheles sous le fossé entre le » porte d'Eskierchin et le porte du Pont de Pierre valant par an, » quant elles sont luwées XXX sols.

» Item une maisonchele et un jardin en le Cousture, valant XLV » sols par an et trois porées le semaine.

» Item trois maisons dales Lospital valant par an quand elles » sont toutes luwées XI livres.

» Item et en VIII muis X rasieres II coupes de terre ahanaule pour » cascune rasiere de terre XII sols valant LXIII liv. XVIII sols. »

Le revenu général de la maison de S[t]-Sanson, au moment où les Hospitaliers de S[t]-Jean de Jérusalem en prirent possession, était de 150 livres environ. Les charges annuelles montaient à 72 livres, 4 s. 2 d., dont 30 livres pour l'entretien et les réparations des bâtiments et maisons appartenant à l'Hôpital.

En 1757, S[t]-Sanson rapportait chaque année 925 livres, et en 1783, 1500 livres.

La Commanderie de Laigneville, avec ses dépendances, avait de

Digitized by Google

revenu, en 1583, 1050 liv.; en 1734, 3195 liv.; en 1757, 4300 liv., et en 1783, 6460 liv.

Noms des Commandeurs de Laigneville.

1371. Le chevalier Robert de Juilly, Grand-Prieur.
1376. Frère Guillaume de Senlis.
1411. Fr. Jehan Berthier.
1495. Fr. Pierre Cartier.
1509. Fr. Jehan Féron.
1519. Fr. Pierre Paillart.
1526. Le chev. François Des Lyons, dit Des Espaulx.
1530. Le chev. Antoine Des Lyons.
1546. Le chev. Jehan Du Hamel.
1556. Fr. Florent Petit.
1567. Fr. Guillaume Le Brest.
1582. Fr. Robert Eudes.
1626. Le chev. Claude Perro.
1635. Le chev. Antoine de Rosnel.
1640. Le chev. Robert de Pigrai.
1655. Fr. Jacques Asselin.
1678. Le chev. Henri Coquebert de Nevelon.
1684. Le chev. Jean-Baptiste de Gorillon.
1709. Le chev. Jean-Baptiste Moyssant, prêtre conventuel.
1728. Fr. Nicolas Labouret, id.
1747, Le chev. Etienne-Jean-Nicolas Cabuil.
1755. Le chev. Pierre Denier, prieur de St-Jean-de-Latran.
1776. Fr. François Aufrye, servant d'armes.
1786. Fr. Lambert Wathour, chapelain conventuel.

Anciens Commandeurs de Saint-Sanson.

1303. Fr. Jehan d'Ypre.
1318. Fr. Rogier Dufour.
1582. Fr. Jehan Boullet.
1583. Fr. Claude de Goix.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE SOMMEREUX.

Membres : *Marendeuil,* — *Broquier,* — Beauvais, *Maison de Saint-Pantaléon,* — L'ancien Temple de Morlaine, — Neuilly-sous-Clermont, ancienne commanderie, — Maison du Temple à Clermont, — Esquennoy, anc. commanderie, — Maison à Breteuil, — La Druelle, ancienne commanderie, — *Hainneville.*

Noms des Commandeurs.

Les archives du Grand-Prieuré de France ne nous ont laissé aucun ancien titre sur la maison de Sommereux [1], chef-lieu autrefois d'une commanderie du Temple. Le *Livre-Vert* nous apprend seulement que, lorsque les Hospitaliers en prirent possession au xive siècle. elle avait pour dépendances et comptait au nombre de ses membres, savoir :

La maison de Marendeuil [2], à une demi-lieue de Sommereux, à l'est du village ;

La maison de Broquier [3], sur la gauche du chemin de Formerie à Grandvilliers ;

La maison de St-Pantaléon, dans la ville de Beauvais [4] ;

La maison de Morlaine [5], à une lieue de cette dernière ville ;

1. Sommereux (Oise), arr. Beauvais, cant. Grandvilliers. — 2. Marendeuil, ferme entre Sommereux et Beaudeduit; carte de Cassini. — 3. Broquier (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 4. Beauvais (id.), chef-lieu de département. — 5. Morlaine, commune de Tillé (id.), arr. Beauvais, cant. Nivillers.

Digitized by Google

Et la maison de Gandicourt à Belle-Église [1].

Les Hospitaliers augmentèrent l'importance de cette commanderie, en y réunissant ensuite les biens de celle de Neuilly-sous-Clermont [2], qui avait appartenu également à l'Ordre du Temple, et de deux autres de même provenance, qui étaient les commanderies d'Esquennoy [3] et de la Druelle [4].

Toutefois ils en détachèrent, au XVIe siècle, la maison de Gandicourt, qu'ils ajoutèrent à la commanderie d'Ivry-le-Temple.

Sommereux resta toujours chef-lieu de baillie. Son domaine comprenait une grande et belle maison près de l'église. Ses dépendances s'étendaient jusqu'à la rue Boueuse, avec plus de 300 journaux de terre arable sur le chemin de Grandvilliers, et 288 journaux de bois, près de la ferme de Marendeuil.

Au temps des Templiers, la commanderie ne possédait qu'une partie de la seigneurie. Les Hospitaliers en achetèrent le surplus en 1448, avec le fief de Graville, d'une noble dame, Guillemette de Graville, épouse de Jean de Maintrelle, chevalier, seigneur de Salles en Poitou, pour le prix de 724 livres, payé en 600 écus d'or, chaque écu de la valeur de 24 sols.

A partir de cette époque, le commandeur de Sommereux devint seul seigneur haut-justicier et gros décimateur du village dont il avait le patronage et la collation de la cure, comme nous le voyons d'après la visite prieurale de 1495 : « Le villaige de Sommereux peult » estre de LXXX à C feuz, tous hommes de la commanderie, a toute » jurisdicion et justice levée, où a esglise parrochiale, fondée de » St-Aubin, servie par ung frère de l'Ordre.... La maison de la Com» manderie, près de ladite église, est un grant edifilce ancien et en » ruyne, et n'y a habitation nulle à présent pour la demeure du » commandeur. »

Cette maison qui avait été en partie détruite par les ravages de la guerre, fut reconstruite au XVIIe siècle avec une certaine élégance. C'était devenu un petit château qui servait de résidence au Commandeur.

1. Gandicourt, commune de Belle-Église (Oise), arr. Senlis, cant. Neuilly-en-Thelle. — 2. Neuilly-sous-Clermont (id.), arr. Clermont, cant. Mouy. — 3. Esquennoy (id.), arr. Clermont, cant. Breteuil. — 4. La Druelle, près de Louvrechy (Somme), arr. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noie.

Digitized by Google

Le fief de Graville, qui avait été réuni à la commanderie, relevait de la châtellenie de Conty. Ce fief consistait en une maison, située dans la grande rue de Sommereux, et en une trentaine de journaux de terre. En 1512, il était tenu en coterie par Adrienne Cosette, fille de Jean Cosette, écuyer.

Plusieurs arrière-fiefs à Sommereux mouvaient du fief de Graville : le fief du Passage, derrière l'église ; le fief du Bourg, au chemin de Beauvais ; le fief de Lommelet, tenant au précédent ; le fief de Polhoy, près du Flot-Watier, et le fief de la Rouge-Montagne, au chemin de Marendeuil.

La terre et seigneurie d'Argœuves, près d'Amiens, relevait également du fief de Graville. Elle appartenait, en 1456, à Messire Jacques de Rambures, chevalier, seigneur de Dompierre et d'Argœuves.

Le revenu de la maison de Sommereux était, en 1757, de 8,900 livres. Il n'était, en 1373, que de 240 livres parisis.

Marendeuil. — D'après le *Livre-Vert*, la maison de Marendeuil était un annexe du chef-lieu de la commanderie, lequel était affermé, en 1373, avec la charrue de terre en dépendant, 16 liv. parisis par an.

Voici comment s'exprime le rapport de la visite prieurale de 1495 sur Marendeuil : « En la paroisse de Sommereux, a une ferme, nom-
» mée *Marendueil*, où a c ou vi^xx journeux de terre, où a une petite
» maison et grange pour le fermier et ccccc journeux de boys de tail
» qui a esté mal entretenu. Par le temps passé, souloit ledit boys
» valoir de xxxv à xl livres, et maintenant n'en vault que vi livres. »

Dans les cinq cents journaux de bois, était compris sans doute le bois de Sommereux dont nous avons parlé.

Au siècle dernier, Marendeuil était toujours une dépendance de Sommereux. Cette ferme comptait 140 journaux de terre cultivable. Elle était affermée, en 1757, 1,100 livres ; et en 1783, 1,850 livres.

Broquier. — C'était un fief où le commandeur de Sommereux avait la haute, moyenne et basse justice. Il était situé, comme nous l'avons dit, sur le chemin de Grandvilliers à Formerie. Il se composait d'une ferme et de 158 mines de terre[1]. Le tiers des dîmes de la

1. Une mine contenait 60 verges, la verge 23 pieds 1/2, et le pied 11 pouces.

Digitized by Google

paroisse de Broquier appartenait à la commanderie, qui avait seule le droit de les percevoir intégralement sur un canton, nommé le Vieux-Broquier.

Ce domaine était affermé, en 1757, 950 liv., et en 1783, 1,400 liv.

Saint-Pantaléon. — On a désigné sous ce nom l'établissement que les Templiers avaient fondé à Beauvais. Ils le devaient à la générosité des évêques de cette ville qui leur avaient accordé, dès l'origine, des terrains pour y bâtir leur demeure, une église et un assez grand nombre de maisons pour y loger leurs hommes. Ces diverses constructions formaient toute une rue, qui fut appelée rue St-Pantaléon, du nom du saint auquel l'église avait été dédiée.

Le rapide accroissement que l'établissement des Templiers avait pris à Beauvais, la grande influence qu'ils exerçaient dans la ville, portèrent bientôt ombrage aux évêques. Des conflits ne tardèrent pas à s'élever entre eux, à propos de droits de justice et de seigneurie que l'évêché prétendait avoir sur leurs maisons. Les mêmes difficultés se renouvelèrent plus tard avec les Hospitaliers, lorsque ceux-ci remplacèrent les Templiers à Beauvais. En 1375, l'évêque Milon leur déniait tout droit de justice sur des maisons comprises dans leur censive, près de l'église de St-Barthélemy. Il leur contestait également le droit de propriété d'une place qu'ils avaient devant leur église. Enfin il réclamait d'eux un droit de forage sur les vins provenant de leurs vignes, et qu'ils vendaient dans la maison de St-Pantaléon. L'intervention du Roi fut nécessaire pour mettre fin à des querelles sans cesse renaissantes; et par ses lettres du 9 février 1376, Charles V débouta l'évêque de Beauvais de toutes ses prétentions, et affranchit l'Hôpital des charges qu'on voulait lui imposer.

Vers la même époque, les Hospitaliers donnèrent à cens et à rente perpétuelle la plupart des maisons qu'ils possédaient à Beauvais. Leur nombre était considérable. Ils en comptaient dix-sept dans la rue St-Pantaléon, qui était de la paroisse de *Notre-Dame de la Basse-Œuvre*; six autres dans la paroisse de St-Sauveur, parmi lesquelles la maison de *St-Avoye*;

Dans la grande rue St-Sauveur, près de la porte *du Chatel*, la maison des *Troys-Mores;* dans la même rue, près de *la Boucherie*, la maison de *St-Jacques;*

Digitized by Google

Dans la rue de *la Taillerie*, l'Hôtel *des Quatre-Vents*, et une maison au coin du *Marché ;* sur *le Marché*, devant *la Fromenterie*, deux maisons tenant à l'*Hôtel de l'Ecrevisse*, et la maison du *Croissant*, tenant à l'*Hôtel du Paon ;*

Dans la ruelle de *Merdenchon*, derrière St-Pantaléon, une masure avec deux jardins ;

Au coin de St-Sauveur, la maison de *la Pie ;* près du *Pont-St-Sauveur*, une maison et deux jardins : l'un, rue du *Poivre-Boully*, et l'autre, devant le Pont de *Garence* ;

Dans la paroisse de St-Etienne, grande rue St-Jean, la maison du *Roi-Pépin*, tenant à la ruelle qui menait au *Logis St-Christophe* ; une maison tenant à l'*Hôtel des Corbletz ;* une autre sous *St-Michel ;* dans la même rue, la maison du *Cazeret*, une autre maison près la porte ; dans la rue du *Celier-St-Ladre*, une maison ; près le *Pont-Pinart*, deux maisons ; près de la forteresse, entre le *Mollin-Allard* et le *Mollin-du-Ratel*, deux maisons ; rue du *Mollin-Allard*, la maison des *Quatre-Fils-Emond ;*

Dans la paroisse de St-Thomas, l'hôtel du presbytère, tenant à l'église de St-Thomas ;

Dans la paroisse de St-Laurent, près la porte *de Bresle*, tenant à la forteresse, six maisons ; dans la rue du *Pont-Godart*, devant le *Pont-Papillon*, une maison ;

Dans la paroisse de St-Martin et de St-Hippolyte, rues du *Crocq*, *St-Martin* et *des Cynciers*, quatre maisons. Hors la porte du *Lymecon* au *Pont de Pierres* un pré. Devant la place où *soulloit estre St-Ypolite*, un jardin ;

Dans la paroisse de St-André, rue *des Jacobins*, une maison ;

Dans la paroisse de la Magdeleine, rue *des Frères-Mineurs*, une maison ;

Dans la paroisse de St-Gilles, en la grande rue *St-Gilles*, devant la porte *du Fresne*, trois jardins [1].

Les cens et arrentements de ces maisons et jardins rapportaient, à la fin du XIVe siècle, 60 livres par an.

Les Hospitaliers n'avaient conservé de leur domaine ou plutôt de celui du Temple, que l'hôtel de la Commanderie et leur église, où

1. Arch. nat. S 5217, Censier de Saint-Pantaléon en 1544.

l'on disait trois messes par semaine et les vêpres le samedi. Cette église était remarquable par les beaux reliquaires qui s'y trouvaient. Les reliques de St-Pantaléon y reposaient dans une châsse d'argent, ainsi qu'un bras de saint Marc.

Le revenu de la maison de St-Pantaléon était, en 1373, de 76 livres; et en 1783, de 280 livres. Cette maison était occupée, au siècle dernier, par le receveur de la commanderie de Sommereux, qui l'avait pour ses gages.

Morlaine. — A une lieue de Beauvais, sur la paroisse de Tillé, entre Morlaine, jadis nommé *Morlaine-le-Temple* et Nivillers, mais plus près de Nivillers, on voyait autrefois un beau domaine seigneurial ayant appartenu aux Templiers, lequel prit le nom de *Ferme de l'Hôpital,* lorsqu'il eut passé en la possession des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Il y avait une chapelle dans la cour de la ferme, dont dépendaient, en 1373, deux charrues de terre affermées avec un moulin et onze journaux de pré, au prix de douze muids de blé, douze muids d'avoine et quatre mines de pois par an, à la mesure de Clermont.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie, droits de cens, rentes et dîmes à Morlaine et aux environs.

Au siècle dernier, les terres du domaine étaient d'environ 200 arpents. Elles étaient louées, avec la ferme et l'hôtel de St-Pantaléon, à Beauvais, en 1757, 3,000 livres; et en 1783, 5,380 livres. Le fermier était obligé, en outre, de faire dire une messe tous les dimanches dans la chapelle, pour laquelle il donnait 30 livres aux capucins de Beauvais.

Neuilly. — La maison du Temple de Neuilly-sous-Clermont était autrefois le chef-lieu d'une petite commanderie, dont dépendait comme membre une maison dans la ville de Clermont.

Le Temple de Neuilly était situé dans la grande rue du village. Il se composait d'un assez grand édifice qui fut incendié vers 1370 par les Anglais qui, alors, occupaient le pays. Vers la fin du xve siècle, le commandeur Jean Perrin, en fit démolir une partie qui menaçait ruines, et répara le reste des bâtiments qui comptait encore dix grandes chambres.

Digitized by Google

Il n'est pas probable que ce fut là la dernière reconstruction de cette maison, car nous lisons dans un précis historique et statistique du canton de Mouy (Oise), sous l'article de Neuilly-sous-Clermont en 1835 : « les chevaliers de Malte, et avant eux les Templiers avaient » des propriétés à Neuilly. Leur maison bâtie en 1645, est encore » debout ; c'est une construction solide à fenêtres divisées par des » meneaux, à façade décorée de pilastres, à mansardes chargées » d'ornements. La chapelle qui subsiste est beaucoup plus ancienne. » Elle appartient à l'époque du style ogival à rosaces. »

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Neuilly qui comprenait, au siècle dernier, 110 arpents de terre à labour dans la vallée ; 36 arpents de riez sur la montagne ; un bois de 20 arpents, appelé le bois de la Commanderie, tenant au chemin des Vaches, et 23 arpents de prairie, nommés le Pré-Pargot et le Pré-des-Rozelets.

Un fief, nommé le fief *des Cinq-Cheminées*, relevait de la maison de Neuilly. C'était une maison située dans la grande rue, et quelques vignes aux lieux dits le Gué du Val et le Triage des Hullins. Ce fief appartenait, en 1600, à un sieur Nicolas Bouffel.

Le revenu de la maison de Neuilly était, en 1783, de 2,500 livres. Il n'était, en 1757, que de 1,160 livres ; et en 1495, de 93 livres, à cause des guerres qui avaient ruiné le pays.

Clermont. — Clermont possédait, à l'instar de tant d'autres villes, une maison du Temple. Elle dépendait primitivement de la commanderie de Neuilly, et fut aliénée ensuite par les Hospitaliers. Voici ce que nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Frère » Jehan Perrin, commandeur, apensionna la maison de Clermont par » arrêté du chapitre, passé l'an MCCCCLXXIII pour X livres tournois » pour chascun an, rachestable ladite charge pour C livres et oultre » plus est chargée ladite maison par celui qui la donna aux Templiers, de IIII livres X solz à perpétuité et par ainsy payées lesdites » charges, ne reste rien de proufit audit Commandeur, réservé la » jurisdicion que la religion a dedens le clos et limites de ladite » maison. »

Ce que les Hospitaliers avaient à Clermont, provenant de l'Ordre du Temple, était donc réduit à fort peu de chose à la fin du XVe siècle.

Digitized by Google

Mais ils possédaient de leur côté d'autres revenus plus importants, tant dans cette ville que dans d'autres localités circonvoisines. Raoul, comte de Clermont, leur avait gratuitement abandonné, en 1169, un droit d'*annate* qui lui appartenait sur les prébendes de l'église de St-Arnout de Clermont et de celles de St-Evremont de Creil et de Notre-Dame de Mouchy-le-Chatel. Cette donation est rappelée en 1600, dans les registres du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Clermont [1]. Au siècle dernier, le commandeur de Sommereux et de Neuilly recevait chaque année, de l'église de Clermont, pour lui tenir lieu de ce droit d'*annat*, 90 mines de grains, deux tiers en blé, et un tiers en avoine. Mais les églises de Creil et de Mouchy ne payaient plus rien.

Esquennoy. — C'est encore une ancienne commanderie du Temple, dont il faut pour l'origine, remonter à une donation que Catherine, comtesse de Blois et de Clermont, fit aux Templiers, de la terre et seigneurie de ce village. Par ses lettres de l'année 1211, la comtesse Catherine donna aux frères du Temple sa ville d'Esquennoy, près Breteuil, *villam meam que dicitur Quesneez juxta Britolium* [2], avec la justice et toutes ses dépendances, observant toutefois qu'il ne serait pas permis aux donataires de retenir dans leur terre aucun des hommes de la comtesse. Cette donation était faite, en outre, à la charge de faire célébrer, chaque année, dans l'église du Temple à Paris, un anniversaire pour la donatrice et ses père et mère, et de distribuer à ceux qui y assisteraient une pitance de vingt sols parisis [3].

L'amortissement de la terre d'Esquennoy fut accordé l'année suivante (1212) aux Templiers, par Eléonore, comtesse de St-Quentin et dame de Valois [4].

Quelque temps après, Amicie, dame de Breteuil, voulut aussi leur donner des preuves de sa bienfaisance, en leur accordant en 1222, son bois d'Halincourt, près d'Esquennoy, *boscum meum de Halencort juxta Cheyneez*, avec toute la justice et seigneurie. Il est dit dans l'acte que les Templiers pourraient le défricher et le cultiver, sans

1. Arch. nat. S 5932, Terrier. — 2. Breteuil (Somme), arr. Montdidier, chef-lieu de canton. — 3. Arch. nat. S 5215, Suppl. n° 8. — 4. Id., id. n° 10.

Digitized by Google

préjudice toutefois au droit d'usage qu'y avaient les religieuses de Bellefont, *de Bello fonte* [1].

Par une autre charte datée de la même année, Amicie les dispensa, eux et leurs hommes d'Esquennoy, de venir moudre leurs grains, si ce n'était de leur bonne volonté, aux moulins de Breteuil [2].

Les Templiers firent ensuite des acquisitions qui augmentèrent leur domaine. Ils achetèrent, en 1235, d'un seigneur du pays, Eustache de Bacouël, *de Bascowel*, chevalier, vingt journaux de terre à Esquennoy, *apud les Kesnoi*, au prix de 60 livres [3]

De 1250 à 1258, ils acquirent encore de diverses personnes des terres sur le même territoire, aux lieux dits la Vallée de St-Pierre, le Formanoir, *in Forte manerio*, touchant à l'église de St-Pierre, etc.

Les Hospitaliers, en possession du Temple d'Esquennoy, le conservèrent à l'état de commanderie jusqu'au XVIe siècle, où après les ravages que la guerre lui fit éprouver, cette maison fut réunie à la commanderie de Sommereux.

Le Temple d'Esquennoy était situé dans la grande rue. Il y avait auprès une chapelle, fondée de St-Jean-du-Temple, chargée de trois messes par semaine.

Le Commandeur était seul seigneur d'Esquennoy. Il avait toute juridiction sur ses habitants qui étaient, d'après le *Livre-Vert*, au nombre de quarante en 1373.

Les terres du domaine comprenaient, au siècle dernier, 360 journaux, dont une partie était située sur Blancfossé, Bonneuil et Flers. Il y avait, en outre, 143 arpents de bois taillis. Il appartenait à la commanderie un droit de dîme au terroir de Maisoncelle, au lieu dit le Bois-Gayant.

Le revenu d'Esquennoy atteignait à peine 200 livres après les guerres du XVe siècle. En 1757, il était de 4,000 livres ; et en 1783, de 6,000 livres.

BRETEUIL [4]. — Les Templiers possédaient autrefois dans la ville de Breteuil une maison, qui était une dépendance ou un membre de leur commanderie d'Esquennoy. Cette maison était située devant les

1. Arch. nat. S 5215, Suppl. n° 15. — 2. Id., id. n° 12. — 3. Id., id. n° 16. — 4. Breteuil (Oise), arr. Clermont, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

Halles. Le sire de Breteuil, Guillaume de Beaussart, et Jeanne de Tancarville, sa femme, renoncèrent en 1296 à tout droit de justice et de seigneurie qu'ils avaient sur la maison du Temple, au marché de Breteuil.

Plus tard, les Hospitaliers firent un fief de cette maison, que Robert de Thoizy, chanoine de Beauvais, tenait en 1548 de la seigneurie d'Esquennoy, et pour lequel celui-ci payait chaque année, à la commanderie, 20 sols parisis.

La Druelle. — Autre commanderie du Temple située, comme nous l'avons dit, dans la paroisse de Louvrechy, à trois lieues environ de celle d'Esquennoy.

Le principal revenu du Temple de la Druelle, au commencement du xiiie siècle, consistait en une rente de vingt muids de blé, qu'un seigneur des environs, Bernard de Moreuil, *de Morolio* [1], avait constituée au profit des chevaliers du Temple, à prendre chaque année sur le moulin Herbert, *in molendino Herberti*, ainsi qu'il résulte des lettres du seigneur de Moreuil, de l'année 1203, confirmées en 1208 par Richard, évêque d'Amiens [2].

Un autre seigneur, Pierre de *Jumelle* [3], donna, en 1245, aux Templiers de la Druelle, une vigne de onze journaux sur le territoire de Jumel, *in territorio de Jumellis*, en dehors du village, touchant à Oremeaux, *juxta Ulmum* [4]. Il leur accorda, l'année suivante, la dime de Jumel, et leur céda, en 1249, un terrain pour bâtir une grange, afin d'y renfermer le produit de cette dime [5].

D'après le *Livre-Vert*, les terres de la Druelle, au moment où les Hospitaliers les recueillirent de l'Ordre du Temple, comprenaient 250 journaux, situés en la Couture-l'Abbé, vers le bois de *Cheroumont* [6] et autres lieux. Chaque journal rapportait, en moyenne, un setier et demi de grains, moitié blé, moitié avoine, à la mesure de Montdidier.

Outre la dime de Jumel, la commanderie possédait celles de Sour-

1. Moreuil (Somme), arr. Montdidier, chef-lieu de canton. — 2. Arch. nat. S 5216, Suppl. n° 2. — 3. Jumel (Somme), arr. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noye. — 4. Oremeaux, à gauche de Jumel; carte de Cassini. — 5. Arch. nat. S 5216, Suppl. n°s 7, 8, 9. — 6. Sans doute Chirmont (Somme), arr. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noye.

Digitized by Google

don, de Moreuil et d'Ailly-sur-Noye, ainsi que des cens et rentes foncières à Chirmont, à Flers, à Arondel, sur les moulins du seigneur de Chaussoy, etc.

Le Commandeur avait toute justice, haute, moyenne et basse dans sa terre de la Druelle; et la chapelle de cette maison était, comme celle d'Esquennoy, exempte de toute juridiction épiscopale.

La Druelle, avant de devenir un membre de la commanderie de Sommereux, avait déjà appartenu, en 1460, à celle d'Esquennoy.

Le revenu de la Druelle, qui n'était que de 83 livres en 1373, s'élevait, en 1757, à 1,700 livres; et en 1783, à 3,500 livres.

Hainneville[1]. — Il y avait autrefois dans cette paroisse une maison du Temple qui, d'après le *Livre-Vert*, était un membre de la commanderie de la Druelle. Il ne parait pas qu'il y ait eu jamais de chapelle.

« Auprès dudit lieu de la Druelle, souloit avoir ung hospital, » nommé *Heinoville*, et y souloit avoir maison comme appert par les » ruynes, où la commanderie prent de cens v à vi livres, et vi à vii » septiers d'avoine. » (Visite de 1495.)

La maison d'Hainneville n'existait plus, comme on le voit, à la fin du xve siècle; et ses revenus avaient été réunis à la maison de la Druelle.

Le revenu général de la commanderie de Sommereux, qui était, en 1373, de 474 livres parisis, était descendu par suite des guerres en 1495, à 366 livres. Il était remonté en 1580, à cause des annexions, à 5,400 livres; en 1653, à 8,000 livres; en 1708, à 10,000 livres; en 1757, à 21,385 livres; et en 1783, à 42,954 livres.

Noms des Commandeurs de Sommereux.

1360. Frère Jehan de Helangis.
1363. Fr. Lancelot du Poule.
1373. Fr. Jehan Fleury.
1386. Fr. Guy Dannores.
1409. Fr. Jehan Guyon.

1. Hainneville, commune de Chaussoy-Epagny (Somme), arrond. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noye.

Digitized by Google

1422. Fr. Noel Lantequin.
1448. Fr. Jehan Perrin.
1495. Fr. Antoine d'Alencourt, prieur de l'église de Rhodes.
1507. Le chevalier Louis de Terasine.
1512. Le chev. Michel d'Argillemont.
1534. Le chev. Robert d'Ache.
1542. Le chev. Charles de Hangest.
1561. Le chev. Antoine de Challemaison.
1564. Le chev. Jean de Condé.
1576. Le chev. Jacques d'Arquembourg, Grand-Hospitalier.
1578. Le chev. Jehan de Gaillarbois.
1588. Fr. Claude Cornu.
1606. Le chev. Jacques de Gaillarbois.
1642. Le chev. François de Berthaucourt.
1675. Le chev. Gilbert de Vieubourg.
1699. Le chev. Jean de Fresnoy.
1714. Le chev. Jean-Jacques de Mesmes.
1742. Le chev. Pierre-Alexandre Dubois de Givry.
1751. Le chev. Louis-Gabriel de Froulay.
1783. Le prince Camille de Rohan.

Anciens Commandeurs d'Esquennoy.

1355. Fr. Jehan de Verrines.
1389. Fr. Pierre Pennet.
1396. Fr. Jehan Cacheleu.
1409. Fr. Gauthier le Cras.
1425. Fr. Pierre Lamant.
1457. Fr. Jehan Noel.
1468. Fr. Gilles de Franqueville.

Anciens Commandeurs de la Druelle.

1380. Fr. Bauduin Blondel.
1390. Fr. Nicole Malingre.
1408. Fr. Guy Marcoul.
1430. Fr. Antoine du Hem.
1458. Fr. Jehan de Fay.
1468. Fr. Gilles de Franqueville.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER.

Membres : *Belle-Assise,* — *Rocquencourt,* — L'Hôpital de Montdidier, — Bellicourt, anc. commanderie, — *Tricot,* — Le Bois d'Écu, ancienne commanderie, — *Le Gallet.*
Noms des Commandeurs.

La ville de Montdidier donna naissance, comme nous l'avons dit, à l'un des fondateurs de l'Ordre du Temple, Payen de Montdidier, ***Paganus de Monte Desiderii.*** On sait qu'il était au nombre des chevaliers qui vinrent demander, en 1128, au concile de Troyes, l'approbation des statuts et de la règle de leur nouvelle institution. C'est probablement vers cette époque, qu'à l'exemple de la plupart de ses nobles compagnons, il donna à son Ordre tous les biens qu'il possédait, et entre autres, la terre et seigneurie de Fontaine, près Montdidier [1]. Cette opinion, émise par plusieurs historiens, n'a rien d'invraisemblable, bien qu'elle ne repose sur aucun document authentique, et que les archives du Grand-Prieuré de France gardent le silence à cet égard. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la terre et seigneurie de Fontaine passait autrefois pour être un des plus anciens

1. Fontaine-sous-Montdidier (Somme), arrond. et cant. Montdidier.

Digitized by Google

fiefs qui aient appartenu aux Templiers, et dont dépendaient les domaines de Belle-Assise [1] et de Rocquencourt [2].

Les Hospitaliers, en possession du Temple de Fontaine, y réunirent leur maison de l'Hôpital dans la ville de Montdidier, puis la commanderie de Bellicourt avec la maison de Tricot, et la commanderie du Bois-d'Écu.

Il fallait que la commanderie de Fontaine offrît bien des avantages pour être recherchée comme elle l'était, à la fin du xiv[e] siècle. Chez les Hospitaliers, on n'accordait de commanderies qu'à des frères de mérite qui, par leur expérience, leur ancienneté, et surtout par leurs longs services, avaient bien mérité de l'Ordre. Cependant il n'était pas sans exemple que la faveur, grâce à de hautes influences, apportât parfois des exceptions à cette règle. En voici la preuve : en 1379, la commanderie de Fontaine était venue à vaquer. Gérard de Vienne, alors Grand-Prieur de France, la fit administrer provisoirement par un frère de l'Ordre, le chevalier Nicole de Francqueville, originaire de la Picardie, jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire, le chevalier Jean de Parfontrieu, qu'on attendait de Rhodes. Dans l'intervalle, la famille de Francqueville, qui avait beaucoup d'influence à la Cour, chercha à obtenir du Roi que son parent devînt titulaire de cette commanderie. Le Souverain, en ayant fait la demande au Grand-Prieur, celui-ci n'osa pas refuser ; et lorsque le chevalier de Parfontrieu arriva, il trouva Nicole de Francqueville en possession de sa commanderie. Le Grand-Prieur s'excusa de son mieux près du Grand-Maître, faisant valoir en cas de refus, pour ses raisons, « l'indignation » du Roi et les domages qui en povoient et estoient apparans advenir, non tant seulement à ladicte baillie de Fontaine, mais à toutes » les aultres baillies estans oudit païs de Picardie et d'oultres païs, » esquelz les parens et amis du frère Nicole de Francqueville se » transportent moult souvent et mesmement pour obvier au péril de » la personne de frère Jehan de Perfontru qui, bonnement, ne seurement ne poroit demourer à la seureté de son corps en ladicte » baillie qui est située de toutes pars entre les parans et amis dudit » frère Nicole [3]. »

1. Belle-Assise, à une demi-lieue de Fontaine, sur la gauche de la route de Breteuil à Montdidier. — 2. Rocquencourt (Oise), arr. Clermont, cant. Breteuil. — 3. Arch. nat. MM 30 f° 147 v°.

Digitized by Google

Pour dédommager le chevalier de Parfontrieu de sa déconvenue, le Grand-Prieur lui accorda une pension de cinquante francs qui devait lui être servie, chaque année, au couvent de Rhodes, jusqu'au jour où il serait pourvu d'une nouvelle commanderie[1].

Les commandeurs de Fontaine avaient accordé, comme seigneurs de ce village, une charte communale à ses habitants. Nous croyons devoir en transcrire ici les principales dispositions, telles que nous les donne un terrier de la seigneurie, de l'année 1450 :

« Primo. Appartient aux seigneurs de l'Hospital, seigneurs de » ladicte commanderie en ladicte ville de Fontaines toute justice, » haute, moyenne et basse, droit de tonlieu, forages, rouage, exploits » de justice, amendes, fourfaictures, espaves, four, molin, etc.;

» Item, l'ostel seignorial, ainsi qu'il s'estend et comporte en mai- » sons, cappelle et gardins ;

» Item, audit hostel, a deux pressoirs à vin où les genz de ladicte » ville sont baniers de presser leurs vins de XIII solz les deux, sur » l'amende de soixante solz ;

» Item, sont tous ceux de la ville baniers au thor et au ver, sur » l'amende que dessus ;

» Item, sont baniers au molin commé à blé et oille comme dessus. » Nota que aucuns sont franz le moitié de l'an qui ne paient que » demy moulture ;

» Nota que se cas estoit qui fut trouvé ferine molute à aultre » molin que le ferine qui seroit trouvée à le sac avec ce tout, et qui » seroit dessoubz ladicte ferine est confisquée au seigneur, avec » amende de LX solz ;

» Item, a ban trois sepmaines devant le feste de la ville, trois sep- » maines après que nul des subjects ne peult vendre vin à brocque » pour tant que plaise au seigneur vendre ou faire vendre sur » l'amende dessus dite ;

» Item, sont les subjects baniers comme dessus au four et ne peult » nul des subjects, avoir four sans licence du seigneur sur l'amende » que dessus[2]. »

Au XV[e] siècle, les commandeurs résidaient à Montdidier, à cause de l'état de ruines où se trouvait l'hôtel seigneurial de Fontaine,

1. Arch. nat. MM 30 f° 145 v°. — 2. Id. S 5948, Censier de Fontaine.

Digitized by Google

comme nous l'apprend le rapport de la visite prieurale de 1495: « La » maison de la religion audit lieu de Fontaine, par le passé, avoit » grand edifice, comme se voit par les ruynes d'icelle, mais loin- » temps a, par les guerres des Angloys et de Monseigneur de Bour- » gogne, lesdites maisons ont esté brullées et desmytes, et n'y a » guères bon lieu pour habiter le Commandeur. Dedens ledit clos » d'icelle, sont les maisons, granges et estables pour les censiers qui » sont assez bien réparez, et pareillement au villaige dudit lieu de » Fontaines, lequel est habité à présent de XL feux, la religion a » toute jurisdicion et y soloit avoir justice levée qui fut abolue par le » temps desdites guerres. Plus auprès dudit Fontaines, a ung aultre » petit villaige, appelé Framicourt [1], où ladite commanderie a deux » ou troys feuz.

» Au villaige de Villers-le-Tournelles [2], ledit Commandeur souloit » cuillir les dismes, valant XXX frans. Plus y a auprès dudit lieu de » Fontaines, ung villaige, nommé Cantegnies [3], auquel le Comman- » deur prent le quint sur le fief d'Ayencourt, qui s'arrente pour » chascun an, VI frans. »

Il y avait à Fontaine un fief, appelé le Fief de Tenailles, qui relevait de la commanderie. C'était une ferme tenant à l'église, avec une vingtaine de journaux de terre. Il appartenait, en 1665, à Charles de Lancry, écuyer, seigneur de Carouge.

Au XVIIe siècle, il ne restait plus aucune trace des ravages que la commanderie avait essuyés autrefois. La maison du Commandeur avait été rebâtie, mais moins grande qu'auparavant. Elle formait un assez beau corps de logis construit en pierres, et recouvert de tuiles. La chapelle avait été entièrement restaurée, et la ferme bien réparée.

L'enclos du manoir seigneurial contenait alors huit journaux de terre, au couchant du chemin de Montdidier, et s'étendant du midi au nord, depuis la grande rue jusqu'au chemin des Perettes.

Les terres du domaine comprenaient 150 journaux en plusieurs pièces, appelées la Couture-des-Baillons, le Camp-Rogier, la Vallée, la Couturelle-des-Bosquets, etc.; deux clos de vigne, contenant 15

1. Framicourt, à un quart de lieue au nord de Fontaine, sur la rive gauche de la rivière de Dom; carte de Cassini. — 2. Villers-Tournelle (Somme), arr. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noye. — 3. Cantigny (id.), arr. et cant. Montdidier.

Digitized by Google

journaux, un bois de 4 à 500 journaux, appelé le Bois de l'Hôpital, le Bois de la Vente et le Bois de Baillon.

A Framicourt, la commanderie avait un moulin sur la rivière de Montdidier, et percevait toutes les dimes de ce territoire, ainsi que celles de Fontaine.

Le revenu de la maison de Fontaine était, d'après le *Livre-Vert*, en 1373, de 209 livres; en 1495, de 372 livres; en 1581, de 1,100 livres; en 1693, de 2,000 livres; en 1757, de 2,500 livres; et en 1783, de 3,300 livres.

Belle-Assise. — Près de Montdidier, sur la route de Breteuil, se trouvait le fief de Belle-Assise, membre de la commanderie, et consistant, d'après un terrier de 1450 : « En un hostel avec les terres » autour, entre le bos de Longue-Haie et le bos de Fransière, conte- » nant IIII à V cens journeux, dont la moitié en labourt, et l'autre en » riez. »

La commanderie avait toute justice à Belle-Assise, dont le domaine était affermé, en 1373, vingt-quatre muids de blé, valant chaque muid, 16 sols. En 1693, le fermage était de 950 livres ; en 1757, de 2,600 livres; et en 1783, de 4,000 livres.

Rocquencourt. — A une demi-lieue de Belle-Assise, au nord du chemin de Rocquencourt à Villers-Tournelle, on trouvait au XIV[e] siècle une maison et 300 journaux de terre qui avaient appartenu jadis aux Templiers de Fontaine.

Il y avait une chapelle qui dépendait de cette maison ; car dans un bail fait en 1397 par le commandeur de Fontaine à un nommé Jean Aux-Jumeaux, de la maison de Rocquencourt et de ses dépendances, moyennant un fermage de trente-deux francs, il est dit que le preneur sera chargé « de faire desservir la chapelle de quatre messes par » sepmaine, d'y tenir deux cierges ardens d'une demi-livre chascun » et une torche pour alumer quant on levera Dieu en ladite cha- » pelle[1]. »

En 1450, la maison était inhabitable, et la chapelle fermée. En 1495, l'une et l'autre avaient disparu ; et les terres réunies au domaine

1. Arch. nat. MM 31 f° 236.

Digitized by Google

de la commanderie étaient affermées, en 1693, 1,200 livres; et en 1757, 2,000 livres.

Montdidier. — Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient une maison dans cette ville. On ne sait à quelle époque ils vinrent s'y établir; mais dès le XIIIe siècle, ils avaient à Montdidier de très-beaux priviléges, ceux entre autres de battre monnaie et de percevoir à leur profit tous les droits de tonlieu dus dans cette même ville, priviléges qu'ils n'avaient pu évidemment obtenir que de quelque munificence royale.

Le document qui nous fournit ces renseignements est un accord fait en 1267, entre les mayeur et échevins de la communauté de Montdidier d'une part, et les Hospitaliers de l'autre, par lequel ceux-ci cédèrent aux représentants de la ville tous les tonlieu qui leur appartenaient, moyennant un cens de cent sols payable chaque année, à la fête de saint André l'apôtre, sous peine d'une amende de deux sols par chaque jour de retard, mais sous la réserve expressément faite par les frères de l'Hôpital, de la justice et des coutumes dont ils jouissaient depuis un temps immémorial à Montdidier, ainsi que des franchises et priviléges qu'ils avaient pour leurs maisons, terres et fabrication de monnaie.

Lorsque les Hospitaliers eurent pris possession de la commanderie de Fontaine, ils y réunirent leur maison de Montdidier. Cette maison possédait alors, ainsi que nous l'apprend le *Livre-Vert*, un four banal dans la ville, une rente de treize muids de mouture, évalués treize livres, sur un moulin situé au-dessous de la Porte-St-Sépulcre, cent journaux de terre en dehors de la ville, et divers cens et redevances sur des maisons et héritages tant à Montdidier que dans les villages environnants, à Hargicourt, Mésières, Grévillers, Remaugies, au Ploiron, etc.

Pendant les guerres du XVe siècle, la maison de Montdidier fut brûlée par les Anglais. Elle fut rebâtie en 1470 par Pierre Rolin, commandeur de Fontaine. Il la fit recouvrir de chaume, parce que l'usage auquel il la destinait était d'y remiser des grains. Plus tard, elle fut aliénée et donnée en arrentement perpétuel. Il ne resta plus que les terres aux environs de Montdidier, qui étaient affermées en 1693, 150 livres; en 1757, 400 livres; et en 1783, 1,000 livres.

Digitized by Google

Bellicourt [1]. — L'enquête qui fut ordonnée après l'arrestation des Templiers pour l'instruction de leur procès, fait mention de la maison du Temple de Bellicourt, *domus Templi Bellini curie*, à propos de la réception de plusieurs frères qui aurait eu lieu dans la chapelle de cette maison.

Bellicourt était une petite commanderie qui avait pour membre la terre et seigneurie de Tricot dont nous parlerons ci-après. Le Temple de Bellicourt était autrefois dans la paroisse de Cuvilly [2]. On le voyait à droite de la route de Paris à Roye, un peu au-dessus du point de jonction de cette route avec celle de Compiègne.

Lorsque la maison de Bellicourt devint la propriété des Hospitaliers, elle comptait trente-huit muids de terre qui étaient loués, en 1373, à un fermier séculier. Celui-ci en rendait chaque année quarante-cinq muids de grains, moitié blé, moitié avoine; chaque muid valant l'un dans l'autre vingt sols.

Il y avait des dimes que le Commandeur faisait recevoir à Ressons, à la Neuville, à Ricquebourg et lieux circonvoisins. Il avait également celles de Cuvilly et de Biermont, avec des cens et rentes à Bellicourt. Son revenu s'élevait, à l'époque dont nous parlons, à 124 livres annuellement.

Au siècle dernier, le domaine de Bellicourt comprenait deux fermes contiguës l'une à l'autre. Dans une de ces fermes, se trouvait une chapelle autrefois dédiée à saint Barnabé, et depuis à saint Jean-Baptiste, où le curé de Cuvilly venait dire la messe deux jours par semaine. Cette chapelle fut démolie à la révolution.

Les terres de ces deux fermes contenaient 335 journaux de labour et 63 arpents de bois-taillis. Les Hospitaliers possédaient, en outre, à Autrevaux, hameau de Cuvilly, et touchant aux terres de Bellicourt, 549 journaux de mauvaise terre d'un petit rapport.

Le Commandeur était seul seigneur de Bellicourt et d'Autrevaux.

Le revenu de la maison de Bellicourt était, en 1693, de 1,755 livres; en 1757, de 3,380 livres; et en 1783, de 5,000 livres.

Tricot [3]. — A l'extrémité du bourg de Tricot, vers Courcelle, on

1. Bellicourt (Oise), arr. Compiègne, cant. Ressons. — 2. Cuvilly (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Tricot (id.), arr. Clermont, cant. Maignelay.

Digitized by Google

rencontre un lieu nommé la Commanderie. C'était là que se trouvait la maison de Tricot qui dépendait autrefois de la commanderie de Bellicourt. Cette maison était, au xve siècle, un fief qui relevait de la seigneurie de Tricot, appartenant en 1495, à M. d'Esquerdes ; mais les prédécesseurs de celui-ci en avaient amorti les biens et renoncé à tous leurs droits de seigneurie, de sorte que le Commandeur avait dans son domaine de Tricot toute justice, haute, moyenne et basse.

L'ancien Temple de Tricot se composait, au siècle dernier, d'une ferme et de 150 journaux de terre arable. Elle était affermée en 1757, 1,400 livres ; et en 1783, 2,500 livres. Le fermage, en 1373, était de vingt muids de grains, moitié blé, moitié avoine, évalués vingt francs.

Le Bois-d'Écu [1]. — Ancienne commanderie du Temple. La maison du Bois-d'Écu se trouvait située dans la paroisse de La Chaussée, à gauche de l'ancien chemin ou chaussée Brunehaut, conduisant de Beauvais à Amiens. Le titre le plus ancien qui en fait mention, est un acte de Jean de St-Sauveur, notaire apostolique à Beauvais, et expédié sous le sceau de l'officialité de cette ville en juin 1278, par lequel un seigneur du pays, Pierre de Puits [2], chevalier, et Edeline, sa femme, déclarent avoir vendu, pour le prix de 400 livres parisis aux frères du Temple *du Bos-d'Escus et à leur maison d'ilec*, sept à huit muids de terre à labour et neuf journaux de bois, situés au terroir de Francastel, *de Franc Chaastel* [3], en plusieurs parties, entre le Clos-de-Puits et la chaussée d'Amiens à Beauvais, au milieu des terres du Temple et de celles des seigneurs de Dommeliers et de Croissy, contre le *Buquet Notre-Dame*.

Chez les Templiers, les commandeurs étaient obligés de résider en leurs commanderies, et de cultiver eux-mêmes leurs terres. Il en était de même pour les Hospitaliers, à qui on permit cependant, au xive siècle, d'affermer leurs commanderies, sous leur responsabilité, à

1. Le Bois d'Écu, commune de La Chaussée du Bois d'Écu (Oise), arr. Clermont, cant. Crèvecœur. — 2. Puits-la-Vallée (id.), arr. Compiègne, cant. Froissy, à une demi-lieue de La Chaussée du Bois d'Écu. — 3. Francastel (id.), arrond. Clermont, cant. Crèvecœur, à trois quarts de lieue de La Châussée du Bois d'Écu.



Digitized by Google

des frères de l'Ordre ou à des personnes d'une capacité et d'une moralité reconnues. C'est ainsi que nous voyons en 1374, le commandeur du Bois-d'Ecu, frère Raoul de Quarrois, accorder bail pour six ans à Jehan Cresson et à son fils, qui était un frère de l'Hôpital, de la maison du Bois-d'Écu, à l'exception de la grande salle audessus de la chapelle; des chambres et cuisine y tenant, que le Commandeur se réservait avec deux étables.

L'entrée en jouissance des preneurs était fixée, comme presque toujours, au mois de juin, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, le grand patron de l'Ordre. Les terres étaient alors ensemencées, et les preneurs à fin de bail devaient les laisser dans le même état qu'ils les avaient trouvées, c'est-à-dire « vint et un muys plains de » blez de bonnes et souffisantes semenches, deux muys et demi de » vesche, VIII muis de pois, III de fèves, VII d'aveine et XXI muys ou » environ de jachière, arés d'une raye d'esté bien et souffisan- » ment. »

Le fermage était de LIIII muids de grains, deux tiers en blé, et un tiers en avoine. Les preneurs devaient veiller à la conservation du mobilier de la chapelle, qui consistait « en un calice, une platine » d'argent, un messel, un antiphonier, un breviaire, un sauptier, » une aube, une casuble, troys nappes d'autel, une estolle, un fanon » et deux paires de corporeaux [1]. »

En 1495, la commanderie du Bois-d'Écu était dans le plus triste état, comme nous le dépeint le rapport de la visite prieurale qui eut lieu à cette époque: « Audit lieu de Bosdescus, a une chappelle fon- » dée de saint Leu, chargée de troys messes la sepmaine et vespres » aux bons jours, servie par frère Eustace Mullot, laquelle yra pres- » tement par terre qui ne la reffera et desia est la volte tumbée à » occasion qu'elle fust brullée par les guerres du duc de Bourgogne » estans devant Beauvois, et mal garnie d'ornemens.

» Audit lieu, souloit avoir une grante maison pour le Comman- » deur et de grant édiffice, comme se monstre par les ruynes » d'icelle, et maintenant n'y a lieu de habiter. La maison du fermier, » grange et estables, sont en bon estat.

» Auprès d'icelle maison, a ung villaige nommé La Chaussée du

1. Arch. nat. MM 29 f° 113.

Digitized by Google

» Bos-d'Escus, ou a x ou xii hommes de la religion a toute jurisdi-
» cion. »

Le mauvais état de la maison du Bois-d'Écu, le peu de produit qu'on en retirait, détermina sans doute l'Ordre à la réunir à la commanderie de Fontaine, avec la maison du Galet qui en dépendait. Son revenu, qui était à la fin du xve siècle, de 99 livres, s'élevait, en 1693, à 2,150 livres; en 1757, à 3,420 livres; et en 1783, à 7,000 livres.

Le Gallet [1]. — Dans une statistique historique du canton de Crèvecœur, M. Graves dit que, dans le village du Gallet, au lieu appelé *la Cense*, du côté du Saulchoy, on trouve des fondations qui passent pour avoir appartenu à un établissement de Templiers. C'est là, en effet, que se trouvait la maison du Temple du Gallet, membre autrefois de la commanderie du Bois-d'Écu.

Amicie, dame de Breteuil, la même qui avait donné en 1222, aux Templiers d'Esquennoy son bois d'Halincourt, leur fit encore donation quelques années plus tard de la terre et seigneurie du Gallet. Des lettres de l'évêque de Beauvais, du mois de décembre 1226, font savoir que la dite dame de Breteuil a légué, par son testament, en pure aumône, aux frères de la chevalerie du Temple, pour le secours de la Terre-Sainte et pour obtenir chaque année un anniversaire dans l'église du Temple à Paris, la ville du Gallet, *villam que dicitur le Galet*, avec tous les droits de justice et de seigneurie qu'elle y possédait [2].

En 1258, Arnould et Grégoire de Paillart du Galet, vendirent par plusieurs actes aux frères de la chevalerie du Temple du Gallet, *fratribus militie Templi de Galeto,* diverses pièces de terre sur le territoire de ce village.

Guillaume Lecoc, commandeur du Bois-d'Écu, affermait en 1371, à un nommé Peronel de Rotule, la terre avec la seigneurie du Gallet, moyennant dix-huit muids de grains, moitié blé, moitié avoine par an.

En 1495, la maison du Gallet n'existait plus. Il restait les terres

1. Le Gallet (Oise), arr. Clermont, cant. Crèvecœur. — 2. Arch. nat. S 5223, Suppl. Cart. 343.

Digitized by Google

qui étaient affermées, avec les redevances seigneuriales, 20 livres parisis. Ces terres contenaient environ cent journaux en labour et bois. Elles furent réunies au domaine du Bois-d'Écu, à partir du xvie siècle.

Le revenu général de la commanderie de Fontaine était, en 1373, de 438 livres. Les guerres du xve siècle l'avaient fait descendre, en 1495, à 372 livres. Il était remonté, en 1583, à 4,500 livres; en 1693, à 9,480 livres. Enfin il était, en 1757, de 20,395 livres ; et en 1783, de 29,940 livres.

Noms des Commandeurs de Fontaine.

1357. Frère Pierre de Pacy.
1373. Fr. Martin Giroust, prêtre.
1374. Fr. Pierre de Hautavesnes.
1379. Le chev. Nicole de Franqueville.
1381. Le chev. Palamède d'Orliens.
1386. Fr. Nicole Route.
1394. Fr. Jehan de Nuefmoulin.
1419. Fr. Antoine Spifanne.
1420. Fr. Gueroult Boissel.
1421. Fr. Jehan Grant.
1458. Fr. Girard du Hem.
1470. Fr. Pierre Rolin.
1501. Le chev. Jacques de Courcelles.
1571. Le chev. Frédéric de Halencourt.
1590. Le chev. François de Briois.
1616. Le chev. René Dollez, seigneur de la Neufville-Ferrière.
1645. Le chev. Henri du Chatelet de Moyencourt.
1664. Le chev. Charles de Machault.
1681. Le chev. Eustache Bernard d'Avernes.
1694. Le chev. Eléonore de Beaulieu de Bethomas, bailli, Grand'-croix.
1726. Le chev. Gabriel de Calonne de Courtebonne.
1731. Le chev. Jacques-François de Gourmont de Courcy.
1734. Le chev. Joseph de Laval de Montmorency, Grand'croix.

Digitized by Google

1743. Le chev. François de Bernard d'Avernes.
1766. Le chev. Adrien de la Viefville d'Orvillé de Vignacourt.
1783. Le chev. Nicolas-Pierre Desvos.

Anciens Commandeurs de Montdidier.

1355. Fr. Eustache de Laitre.
1373. Fr. Nicole de Thionville, prêtre.
1387. Fr. Guilbert Ponchet.
1425. Fr. Jehan Grant.

Anciens Commandeurs du Bois-d'Écu.

1371. Fr. Guillaume Lecoc.
1374. Fr. Raoul de Quarrois.
1389. Fr. Jehan Cacheleu.
1458. Fr. Jehan Leguai.

Digitized by Google

COMMANDERIE D'OISEMONT.

Membres : Acheux, — Grand-Selve, ancienne commanderie, — Lannoy-le-Temple, — Mouflières, anc. commanderie, — Les Correaux.
Noms des Commandeurs.

Oisemont[1] était le chef-lieu d'une commanderie de Templiers, qui existait au commencement du XIIIe siècle ; car nous avons trouvé un acte de donation, de l'année 1205, par Guy, oncle de Guillaume, comte de Ponthieu, en faveur de la commanderie de Beauvoir-lez-Abbeville, dans lequel figure comme témoin frère Richard, qualifié de commandeur de la maison du Temple d'Oisemont, *frater Ricardus preceptor domus Templi Dosomonte.*

C'est le seul titre qui fasse mention de cette maison aux XIIe et XIIIe siècles.

Lorsque les Hospitaliers prirent possession de cette commanderie, elle n'avait qu'un membre, qui était la maison d'Acheux[2]. Ils y réunirent, à la fin du XVe siècle, deux autres commanderies, qu'on nommait Grandselve[3] et Mouflières[4]. Cette adjonction eut lieu pour réparer en partie les pertes et dommages que les guerres avaient

1. Oisemont (Somme), arr. Amiens, chef-lieu de cant. — 2. Acheux (id.), arr. Abbeville, cant. Moyenneville. — 3. Grandselve, entre Fresseneville et Gamaches (id.), arr. Abbeville. — 4. Mouflières (id.), arr. Amiens, cant. Oisemont.

Digitized by Google

causés à la maison d'Oisemont. Les habitants de cette localité avaient eu aussi leur part de tous ces désastres. Ils avaient vu, à plusieurs reprises, leurs maisons brûlées et détruites par l'ennemi ; et comme ils étaient les tenanciers et les justiciables de l'Hôpital, ils avaient pu obtenir du chapitre de l'Ordre, réuni à Paris le 18 février 1370, la faveur d'être déchargés d'une partie de leurs redevances, afin de pouvoir plus facilement rebâtir leurs maisons.

L'hôtel de la commanderie n'avait pas été épargné plus que les autres habitations. Nous lisons dans le *Livre-Vert :* « la maison » d'Oisemont et la ville ont été arses par les ennemis du royaume, » premier par le roy d'Engleterre, et dernièrement par le duc de » *Lenclatre* (Lancastre), l'an LXX (1370.) »

La maison de la commanderie, qui touchait à l'église, ne tarda pas à être rétablie ; car, en 1373, nous y trouvons en résidence un Commandeur, nommé Hutin du Cauchis, servant d'armes, deux frères prêtres, cinq donnés, également prêtres, et trois clercs. Ce nombreux personnel était nécessaire pour desservir la cure d'Oisemont et plusieurs églises et chapelles que la commanderie avait dans les villages environnants.

Malheureusement les affaires de l'Hôpital étaient alors dans un état qui était loin d'être prospère. Ses charges surpassaient de beaucoup ses revenus. Le domaine d'Oisemont était d'un bien faible rapport. Il comprenait, d'après le *Livre-Vert,* « quatre quarrées (char- » rues) de terre, valant IIIcL journeulx, le journel prisié III sols » parisis. Somme : LXVII livres V sols. »

La nourriture et l'entretien du personnel de la commanderie étaient une des principales charges : « Pour vivre de VIII persones, » que frères que chappellains, qui desservent l'église d'Oisemont et » les chappelles, pour chascune persone, XII deniers le jour, valent » VIIxxIIII livres ;

» Item pour robes et necessitez aux dessusdits frères et chappel- » lains, LXIIII livres. » Ce qui faisait pour chaque frère une dépense de 26 livres par an.

Le Commandeur qui succéda à Hutin du Cauchis, se nommait Eustache Haste. Celui-ci pensa qu'il lui serait plus profitable d'affermer les biens de sa commanderie, que de les exploiter lui-même. Il les donna à bail en 1394, pour six ans, à un frère de l'Ordre, du

Digitized by Google

nom de Nicole Malingre, « qui étoit nez de ladite ville d'Oisemont et » avoit esté nourriz pour la grant partie de son temps et joanesse » en la maison de l'Ospital audit lieu, et connoissoit le gouverne- » ment de ladicte baillie mieux que tout autre. » La somme qu'il avait à payer chaque année était de cent francs d'or, dont quarante francs devaient être employés aux réparations des bâtiments de la commanderie.

En 1408, nous trouvons, pour commandeur d'Oisemont, un chevalier originaire de la Picardie, Hue de Sarcus. Après avoir été un des six chevaliers délégués pour assister au chapitre général que le pape Alexandre V convoqua à Nice au mois d'avril 1409 pour les affaires de l'Ordre, il fut élevé à la dignité de Grand-Prieur de France.

Vers le milieu du xve siècle, le personnel de la commanderie avait diminué. Il n'y avait plus que quatre prêtres pour desservir les églises et chapelles dont l'Hôpital avait le patronage, la collation et les dîmes. Ces églises étaient celles d'Oisemont et de Vaux [1]; les chapelles, celles de Villeroy [2], de Fontaine-le-Sec [3], de Forceville [4], de Cannessières [5], de Fresnes-Tilloloy [6] et de la Neuville-au-Bois [7].

A Oisemont, l'usage était que le Commandeur donnât tous les jours, de sa table, un plat de viande pour l'aumône, avec un petit pain bénit; et que le jeudi saint, il lavât les pieds aux pauvres, en leur donnant à dîner, et à chacun d'eux trois deniers, et « ledit » jour après diner, ledit Commandeur est tenu de trouver le vin à » faire la scène là où il fault, environ de huit à dix lots de vin, et » tout chascun qui y venoit, avoit une miche bénite sans aultres » espices. »

A la Neuville, le jour de la fête, au marché, le Commandeur donnait à dîner à tous les officiers de la religion, et à chacun d'eux une paire de gants, et « sy doibt avoir ung joueur d'instrument pour faire » danser les jeunes gens. »

La commanderie avait à Oisemont toute justice et seigneurie, ainsi qu'à Rambures [8], Cérisy [9] et Cannessières. Elle avait droit de cens

1. Vaux, au nord-est d'Oisemont. — 2. Villeroy (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont. — 3. Fontaine-le-Sec (id.), id. — 4. Forceville (id.), id. — 5. Cannessières (id.), id. — 6. Fresnes-Tilloloy (id.), id. — 7. La Neuville-au-Bois (id.), id. — 8. Rambures (id.), arr. Abbeville, cant. Gamaches. — 9. Cerisy-Buleux (id.), id.

Digitized by Google

dans ces villages, et notamment à Oisemont où elle l'exerçait sur toutes les maisons qui étaient, en 1459, au nombre de deux cents environ, mais dont plus de la moitié, à cause des malheurs du temps, était revenue, faute d'hommes, dans les mains de l'Hôpital. Toutes ces maisons étaient situées « en le rue de l'Ostellerie, où se » trouve la Maladrie, en le rue de Boville, en le rue de Blangy, qui » deschent en le rue de le Cauchie, en le rue qui deschent du Bourc » en le rue de le Cauchie, en le rue de Walli au Bourc, en le rue qui » deschent du Bourc en le rue de Canechières, en deux rues qui » deschendent de Wally en le rue de Canechières, en le rue Cache- » corneille, en le rue de Fontaine commenchant au Bourc et en le » Nœfve rue [1]. »

En 1495, le nombre des maisons d'Oisemont formant la censive de l'Hôpital n'était plus que de soixante. Ces maisons étaient celles qui étaient situées dans le bourg ou la forteresse. D'autres, placées en dehors de l'enceinte fortifiée, étaient en ruines, et avaient été abandonnées par les habitants qui ne s'y étaient plus crus en sûreté. Ils y revinrent cependant, lorsqu'au XVIe siècle l'Hôpital les fit entourer également d'un mur de fortification pour les protéger contre les attaques extérieures.

Les habitants d'Oisemont avaient le privilége d'élire leur prévôt et leurs sergents, à charge toutefois de les prendre parmi les hommes de l'Hôpital. Ils donnaient chacun tous les ans, à la Noël, au Commandeur, un chapon et une poule pour le droit de four, huis ouvert et réséandise, c'est-à-dire pour le droit de bourgeoisie. Ils pouvaient avoir chez eux jusqu'à dix-neuf bêtes à laine, moyennant de payer un denier par an pour chaque bête [2].

Il appartenait à la commanderie deux moulins, dont un situé à Oisemont sur une hauteur, non loin du manoir seigneurial, qu'on appelait le Moulin de la Grosse-Tour ; et l'autre, nommé le Moulin-d'Espinoy sur la rivière de Senarpont [3], chargé « d'un milier de » harenegs sors du Couroy envers la ville de Boullogne, moitié laieté » et moitié œufué, deubz au jour des brandons, et rendus sous les » halles dudit Senarpont, avec dix-neuf sols quatre deniers parisis » pour la moutarde [4]. »

1. Arch. nat. S 9526, Terrier de 1459. — 2. Id. S 5926, Terrier de 1599. — 3. Senarpont (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont. — 4. Arch. nat. S 5926, Terrier de 1599.

Les hommes liges de la commanderie étaient, à la fin du xvie siècle, Paul d'Acheux, Alexandre du Hamel, Georges de Monchy, seigneur d'Hocquincourt, tenant le fief d'Applaincourt; Tillette, seigneur d'Achery, qui avait un fief à Acheux, pour lequel il devait 60 sols de relief et autant d'aides, lorsque le seigneur de Camberon mariait sa fille ou faisait son fils chevalier.

Le revenu de la maison d'Oisemont était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 271 livres 18 sols. Nous avons vu qu'elle avait alors 450 journaux de terre. Il en restait à peine la moitié au siècle dernier; et ils étaient affermés, en 1783, 5,000 livres. Le principal revenu provenait des dîmes des églises et chapelles, dont la commanderie avait la collation et le patronage. Ces dîmes rapportaient, à la fin du xviiie siècle, 8,779 livres.

Acheux. — Les Templiers possédaient à Acheux, comme dépendance de leur commanderie d'Oisemont, une maison que le *Livre-Vert* appelle *le Temple d'Aesseu* [1]. Cette maison avait, au xive siècle, une chapelle qui fut sans doute détruite pendant les guerres du siècle suivant; car le rapport de la visite prieurale de 1495 dit qu'elle avait alors cessé d'exister, et que la maison n'était plus qu'une simple ferme dont dépendaient 130 journaux de terre, situés en grande partie tout le long du chemin d'Acheux à Courcelle; et d'un autre conduisant à Tours.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine d'Acheux, où le receveur de la commanderie allait faire la recette des cens et dîmes de Forceville.

A St-Marc, près d'Acheux, l'Hôpital avait le patronage et la collation de la cure de cette paroisse, qui valait 220 livres par an en 1783.

La maison d'Acheux, dont le revenu était de 75 livres en 1373, rapportait, en 1783, 1,430 livres.

Grand-Selve. — Nous avons trouvé des commandeurs de Grand-Selve jusqu'au milieu du xve siècle, époque où cette commanderie fut supprimée, et devint un membre de celle d'Oisemont.

1. Cette maison est désignée sous le nom de *L'Hôpital* sur la carte de Cassini. Elle se trouve sur la gauche du chemin d'Acheux à Tours.

Digitized by Google

La maison de Grand-Selve était située près du chemin de Fresseneville à Gamaches. Elle souffrit beaucoup des guerres du XIVe siècle. En 1375, elle avait besoin de grandes réparations, mais son Commandeur Adam Langlache n'avait pas les moyens de les faire. Pour se procurer l'argent nécessaire à cette dépense, on put obtenir du Grand-Prieur de France et de son chapitre l'autorisation de vendre les deux cloches qui se trouvaient dans la chapelle de la commanderie, et de les remplacer par une autre de moindre dimension.

Jusqu'à cette époque, la maison et les terres de Grand-Selve étaient tenues et occupées par le Commandeur ou par des frères de l'Ordre qu'il déléguait; mais en 1376, Adam Langlache se décida à donner à bail à des séculiers, qui étaient Clément et Martin Langlois, « la » maison et jardin, appellée *Gransevre*, avec neuf vins et douze » jorneux de terres arables, appartenant à ladite maison; desquelles » terres il y avait L journeux emboués en blés, L en mars pleins » de bons grains en orge et avoines, et LX journeux en jachières. »

Il était prescrit aux fermiers d'avoir pour leur exploitation : « une » charue de trois jumens avec les harnois, c'est assavoir: troys » colliers, deux peres de fers, un binot et une arelle, quatre herses, » une charette montée et un banniet sans roees, et avec ce quatre » chiefs d'aumalle, une vache à lait, deux génisses, chacune de deux » ans, et un torel de l'année, deux truyes plaines, et quatre cochons, » de environ chacun de cinq ans. »

Outre leur fermage, qui était de dix muids et quatre setiers de grains, moitié blé, moitié avoine, les preneurs étaient tenus « quand » le Grand-Prieur venoit en visitation, de lui quérir et livrer vesse, » litière et avoine pour un jour et nuit, et sel et lait. »

Le Commandeur se réservait dans la maison une chambre « où » il avoit coutume de gésir, » plus un grenier et une écurie. Il pouvait encore disposer pour ses besoins, de la volaille et des pigeons de la basse-cour.

La visite prieurale de 1495 mentionne comme membre de la commanderie d'Oisemont, la maison de *Grand-Selve*, « où a chappelle » fondée de Notre-Dame, chargée de troys messes par sepmainne, » bien entretenue, garnie, ornée et parée d'ornemens et livres pour » le service d'icelle, et aussy la maison du fermier. Plus y a la chap- » pelle de Lannoy du Temple qui a esté reffaicte et rédiffiée par le

Digitized by Google

» commandeur Sarazin de Fay, où n'a ni maison ni habitation nulle » pour ledit Commandeur. »

La terre et seigneurie de Grand-Selve rapportait à l'Hôpital, en 1413, 60 florins de chapitre, équivalant à 54 livres parisis ; et en 1783, 4,300 livres. Dans ce dernier chiffre était compris le revenu de l'ancien domaine de Lannoy.

Lannoy-le-Temple [1]. — C'était un ancien membre de la commanderie de Grand-Selve. La chapelle qu'on voyait à Lannoy à la fin du xve siècle était tout ce qui restait d'une maison du Temple qui existait autrefois entre l'abbaye du Lieu-Dieu et Gamaches. Cette chapelle disparut à son tour. Elle se trouvait dans une prairie, de la contenance de vingt-un journaux, qu'on nommait les Marais de Notre-Dame, et qui aboutissaient à la rivière. Cette prairie fut réunie au domaine de Grand-Selve après la démolition de la chapelle, dont les messes à décharger continuèrent à se dire dans la chapelle de Grand-Selve. Les messes réunies de ces deux chapelles étaient de cent quatre par an. Elles étaient dites, en 1783, moitié par le curé de Gonneville, et moitié par le vicaire de Lincheux.

Moufflières. — Ancienne commanderie du Temple, d'après le *Livre-Vert*, laquelle avait pour membre la maison des Correaux, dont nous parlerons ci-après.

Sous les Hospitaliers, cette commanderie resta longtemps ce qu'elle était sous les Templiers. Elle se trouvait gouvernée en 1373 par deux frères de l'Hôpital, prêtres, dont un, nommé Philippe Dyvort, avait le titre de Commandeur, et l'autre desservait les deux églises de Moufflières et de Lignères [2], dont les cures appartenaient à la commanderie.

La maison de Moufflières était située près de l'église, tout le long du chemin allant de Lignères à Oisemont. Le *Livre-Vert* nous donne le revenu de cette maison au xive siècle, en ces termes : « Primo cens, » rentes et chappons, iiii livres vi sols viii deniers. — Item v cens » journaux de terre, le journel iii sols, valant par an lxxv livres.

1. Lannoy, au nord de Gamaches (Somme), arr. Abbeville, chef-lieu de cant. — 2. Lignères (id.), arr. Amiens, cant. Oisemont.

Digitized by Google

» — Item les dismes de Mouflières et de Lignières bailliées à un » fermier séculier pour le prix de XIII muis VI setiers de grain, moitié » blé, moitié avoine, à la mesure d'Oisemont, à VI solz la paire, » valent XXVIII livres VI sols. — Item dismes de laine d'aigneaulx et » herbages, VIII livres. — Somme de la valeur de ladite maison, » CXV livres XIII solz VIII deniers, qui valent VII^XX IIII francs IX solz » VIII deniers parisis. »

Des cinq cents journaux de terre qui formaient le domaine de Mouflières au XIVe siècle, il n'en restait que trois cents en 1459. Ces terres étaient situées aux lieux dits : la Torte-Carrière, le Chemin de Cannessières, la Voie de Villeroy, entre deux bois, la Haie-Poiret, le Caufouret, en Vaudemont, la Planquette, etc. Elles étaient affermées trente jallées de blé. Le nombre de journaux avait encore diminué en 1599, puisqu'il n'y en avait plus que 166, affermés alors 90 setiers de blé; et en 1783, 2,400 livres. Cette réduction ne peut s'expliquer que par l'aliénation faite d'une grande partie de ces terres en cens et à rentes perpétuelles, comme cela se pratiquait assez souvent autrefois.

Le Commandeur était seul seigneur de Mouflières, et y avait la justice haute, moyenne et basse.

Les Correaux[1]. — Cette maison, qui dépendait dans les premiers temps de la commanderie de Mouflières, était située au nord de Fresnoy-Andainville, près du chemin conduisant de ce village à Frettecuisse. Elle eut de tout temps sa chapelle.

« Le membre de *Carreaulx*, auquel a chappelle fondée de Saincte- » Marguerite, chargée de troys messes la sepmaine, vespres aux » samedis et festes annuelles et grant messe èsdites festes; la maison » dudit lieu est pour le censier, qui est en bon estat. » (Visite prieurale de 1495.)

En 1783, on voyait dans le jardin-verger de la maison qui avait disparu, un bâtiment construit en pierres blanches et tombant en ruines. C'était la chapelle où il ne restait alors qu'une mauvaise cloche en bronze.

1. Les Correaux, au nord de Fresnoy-Andainville (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont; carte de Cassini.

Digitized by Google

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine des Correaux, qui comptait 230 journaux de terre environ, et un bois, nommé le Bois-du-Crocq, sur le chemin d'Oisemont, de la contenance d'une quarantaine de journaux.

Les Correaux rapportaient, en 1373, 80 livres; en 1599, quinze muids de grains, moitié blé, moitié avoine; et en 1783, 2,600 livres.

Le revenu général de la commanderie d'Oisemont était, en 1495, de 904 livres; en 1583, de 4,500 livres; en 1757, de 21,000 livres; et en 1783, de 28,000 livres.

Noms des Commandeurs d'Oisemont.

1205. *Frater Ricardus preceptor Templi Dosomonte.*
1355. Frère Jacques de la Vallée.
1372. Fr. Philippe Dyvort, prêtre.
1381. Fr. Hutin du Cauchis.
1388. Fr. Wistace ou Eustache Haste.
1395. Fr. Nicole Malingre.
1408. Le chevalier Hue de Sarcus.
1450. Le chev. Brunet de Bethancourt.
1457. Le chev. Pierre de Malleville.
1479. Le chev. Sarazin de Fay.
1509. Le chev. Charles des Ursins.
1525. Le chev. Jacques de Bourbon.
1529. Le chev. Robert d'Ache.
1534. Le chev. Christophe de Hazeville-Vaulchamp.
1563. Le chev. Charles de Hesselin.
1572. Le chev. Louis le Bouteiller.
1587. Le chev. Louis de Mailloc.
1590. Le chev. Arthus de Pienne.
1594. Le chev. Adolphe de Vignacourt.
1604. Le chev. René de Revery-Potonville.
1629. Le chev. Philippe de Longvillers-Poincy, vice-amiral.
1662. Le chev. Jacques de Carrel-Mercey.
1672. Le chev. Jacques de Despréaux-Mercey.

Digitized by Google

1687. Le chev. Adrien de Vignacourt.
1695. Le chev. Henri Perrot de St-Dié.
1718. Le chev. François Dauvet des Maretz, prieur de St-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil.
1745. Le chev. Jacques de Rogres de Champignel.
1751. Le chev. Claude de Rogres de Champignel, Grand-Prieur de Champagne.
1752. Le chev. Claude de Rouvroy de St-Simon.
1772. Le chev. Jacques de Carrel-Mercey.
1783. Le chev. Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, maréchal-de-camp des armées du Roi, receveur du commun trésor au Grand-Prieuré de France.

ANCIENS COMMANDEURS DE GRAND-SELVE.

1357. Fr. Jehan de Senlis.
1358. Fr. Jacques de la Deverne.
1376. Fr. Adam Langlache, *alias* Langlachie.
1385. Le chev. Nicole de Francqueville.
1391. Fr. Jehan Soubaut.
1413. Fr. Henri Everat Bachelier.
1425. Fr. Jehan Crinon.
1457. Le chev. Pierre de Malleville.

ANCIEN COMMANDEUR DE MOUFLIÈRES.

1373. Fr. Philippe Dyvort, prêtre.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE SAINT-MAULVIS.

Membres : Yzengremer, — Nesle-l'Hôpital, — Vraignes, Camps, — Hécamps, — Romescamps, — Sarnois, anciennes maisons de l'Hôpital, — L'ancien Temple des Rosières.
Noms des Commandeurs.

C'était une ancienne commanderie de l'Hôpital, dont il ne nous reste aucun titre antérieur au xive siècle. Nous avons trouvé que cette commanderie avait beaucoup souffert vers 1350, de la guerre qui ravageait alors le pays et de la mortalité qui s'en était suivie. Elle se vit enlever la plupart de ses tenanciers, et perdit une grande partie de ses revenus. Le Grand-Prieur de France, qui était alors Guillaume de Mailg, voulut remédier à un pareil état de choses, et convoqua à cet effet, en 1357, un chapitre général à Paris. Là, il exposa que, « par les grans arseures et roberies des anemis du royaume de » France et pour cause de la mortalité qui, depuis, a esté généralement oudit royaume, les rentes et revenuts de la baillie de St-Maulvis [1] soient amenries et apeticées de moult grant partie, et por ce » mesmement que pour les causes dessus dites, li plusieurs de nos » hommes, hostes et justiciables de ladite baillie qui souloient payer » lesdites rentes et revenus sont eslongiés et départis d'icelle, ne

1. Saint-Maulvis (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont.

Digitized by Google

» noent puis povoir de réedeffier leurs maisons et habitations, ainsi » comme devant estoient. » Il concluait à ce qu'on envoyât sur les lieux un administrateur capable de rétablir les affaires de la commanderie. Cette mission fut confiée, de l'avis du chapitre, au frère Nicole Folebarbe, auquel la commanderie fut donnée pour dix ans, pour le prix de 1,000 livres, une fois payées, et moyennant une redevance annuelle de 18 liv. et 10 sols tournois pour tailles et pitances[1].

Nicole Folebarbe mourut avant d'atteindre le terme de sa concession. Celui appelé à continuer son œuvre fut le frère Jehan de Courchon, qui se montra aussi capable que son prédécesseur.

En 1373, le revenu de la commanderie atteignait le chiffre de 854 livres 17 sols parisis, ce qui faisait 1,068 fr. 11 sols tournois. Cette somme était presque entièrement absorbée par les charges. Au nombre de ces charges, il faut citer principalement la responsion, qui était de 450 livres, les réparations des maisons de la baillie, évaluées 100 livres. La nourriture et l'entretien du personnel était encore une charge assez forte. « Pour le vivre et entretiennement de v frères et » III donnés, pour chascune personne XII deniers le jour, valent » VI^XX^VI livres. Pour robes et necessitez pour chascun, VIII livres. » Somme: LVI livres. » *(Livre-Vert.)*

Au nombre des donnés, se trouvait alors Jean de la Vicogne qui, lors du décès de Jean de Courchon arrivé en 1380, eut le vacant de la commanderie pour une année, sous la condition d'en acquitter toutes les charges et d'employer à l'entretien de la maison de St-Maulvis une somme de 30 fr., « de gouverner bien et souffisam- » ment vingt bestes à laine trouvées en ladicte maison, desquelles » bestes les laines seront à son profit, et les corps desdites bestes » demeureront à la volonté du Grand-Prieur, de laisser VI pourceaux » surannéz, IIII truyes, I ver et XVI autres pourceaux aagiez de demi » an ou de plus, VI vaques, II génisses, I tor et une autre aumaille » au lieu de tor, se tor n'y avoit, IX jumens enharnaquiez de carue, » de fers, de traits, de coliers, et II cars avec une autre jument » desharnaquiée, en un mot de laisser toutes les choses qu'il avoit » trouvées[2]. »

A Jean de Courchon succéda le chevalier Nicole de Francqueville,

1. Arch. nat. MM 28 f° 66. — 2. Id. MM 32 f° 155.

Digitized by Google

que nous trouvons en procès, l'année 1390, avec les religieux de St-Lucien de Beauvais. Par l'effet d'une transaction, il obtint d'eux, pour les vassaux de sa commanderie et de celles de Sommereux, de Fontaine et de la Landelle, l'exemption de tous droits de tonlieu sur tout ce que les hommes de l'Hôpital pourraient vendre ou acheter de denrées dans la ville de Grandvillers [1].

Quelques années après, un nouveau débat s'éleva entre le même commandeur de St-Mauvis et celui d'Eterpigny. Chacun d'eux prétendait avoir droit seul aux quêtes qu'il était permis de faire pour l'Hôpital dans les paroisses de St-Pierre, St-Leu, St-Firmin, St-Michel et St-Remi de la ville d'Amiens. Le chapitre de l'Ordre, appelé en 1395 à régler ce différend, décida que les commandeurs lèveraient les quêtes de deux années l'une, et alternativement [2].

Le domaine de St-Maulvis comprenait un château de forme quadrangulaire, où demeurait le Commandeur, avec une ferme, basse-cour, jardins, prairies; le tout enfermé dans un enclos de vingt-deux journaux de terre, où se trouvaient aussi l'église et le cimetière du village, et tenant vers orient à la rue Normande, vers couchant à la rue de la Mare-Henocq; d'un bout vers midi à la rue de la Maladrerie, d'autre bout à la rue de l'Eglise allant vers Epaumenil.

Les terres qui dépendaient du domaine comptaient 400 journaux au xiv[e] siècle, et rapportaient, en 1373, trois sols par journal. Leur nombre avait diminué de moitié au siècle dernier. Elles étaient situées aux lieux dits: la Caurroie, le Bois-Feret, vers Fresneville. Parmi elles, étaient comprises les terres du fief des Butteluttes, sur le territoire d'Andeville, près St-Maulvis, touchant au chemin de St-Aubin, que l'Hôpital avait achetées, en 1575, de Antoine de Haluin, seigneur d'Aiglebér, bailli d'Amiens, en échange de droits seigneuriaux à lui cédés dans les villages de Vellaines et de Wailly.

Le Commandeur était seigneur haut-justicier et grand décimateur de St-Maulvis. Il avait un grand nombre de cens et de rentes foncières dans ce village, ainsi que dans les localités voisines à Epaumesnil, à Vergies, au Fay, à Frettecuisse, à Campsart, etc. Il était, en outre, patron et collateur des cures de St-Maulvis, d'Epaumesnil [3], de Lin-

1. Arch. nat. MM 31. — 2. Id. id. — 3. Epaumesnil (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont.

Digitized by Google

cheux[1], d'Hallivillers[2], de Gouy-l'Hôpital[3], de Hocquincourt[4] et de Saulchoy[5], et percevait une grande partie des dîmes de ces paroisses.

Le revenu de l'Hôpital de St-Maulvis était, en 1373, de 206 livres 9 sols; et en 1783, de 7,800 livres.

Les membres dont se composait la commanderie étaient, au XIIIe siècle :

La maison d'Yzengremer[6];

La maison de Nesle[7];

La maison de Vraignes[8];

La maison de Camps[9];

La maison d'Hécamps[10];

La maison de Romescamps[11];

Et la maison de Sarnois[12].

Les Hospitaliers y ajoutèrent, au XIVe siècle, une autre maison qui venait du Temple, appelée les Rosières, sur le territoire de Neuville-Coppegueule[13].

YZENGREMER. — D'après un terrier de 1663, il y avait près de l'église de ce village une maison seigneuriale, sur l'emplacement de laquelle était alors un enclos fermé de haies, tenant du côté du nord au cimetière, et de la contenance de deux journaux. C'était là que se trouvait autrefois la maison de l'Hôpital d'Yzengremer, membre de St-Maulvis. Les terres qui en dépendaient comptaient environ quarante-trois journaux.

Il appartenait à l'Hôpital un droit de dîme sur un canton, appelé *Campagne,* et sur un autre, qu'on nommait *d'Aoust.*

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine

1. Lincheux (Somme), arr. Amiens, cant. Hornoy. — 2. Hallivillers, comm. de Lincheux. — 3. Gouy-l'Hôpital (Somme), mêmes arr. et cant. — 4. Hocquincourt (id.), arr. Abbeville, cant. Hallencourt. — 5. Peut-être Saulchoy-sous-Poix (id.), arr. Amiens, cant. Poix. — 6. Yzengremer (id.), arrond. Abbeville, cant. Ault. — 7. Nesle-l'Hôpital (id.), arr. Amiens, cant. Oisemont. — 8. Vraignes (id.), arr. Amiens, cant. Hornoy. — 9. Camps-en-Amienois (id.), arrond. Amiens, cant. Molliens-Vidame. — 10. Hécamps-Saint-Clair (id.), arr. Amiens, cant. Poix. — 11. Romescamps (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 12. Sarnois (id.), arrond. Beauvais, cant. Grandvillers. — 13. Neuville-Coppegueule (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont.

Digitized by Google

d'Yzengremer, et percevait des cens au dit lieu, ainsi qu'à Pinchefalise et environs. Le membre d'Yzengremer, qui rapportait, en 1373, 90 livres 13 sols, était affermé, en 1783, 1,260 livres.

Nesle. — Nous lisons dans le *Livre-Vert* : « à Neele-l'Ospital, a » une maison de l'Ospital ancien, là où il y a une charrue de mau- » vaise terre, et est la maison baillée à ferme à un séculier qui a » lesdites terres, le four de ladite ville de Neelle et le four de *Fou-* » *caincourt* [1], qui est de la paroisse de Neelle, les hostelaiges des » deux moustiers, III journeulx de prez et I journel de bois, pour » XXXII livres par an. »

Le Commandeur avait, dès l'origine, le droit de présentation à la cure de Nesle et de Foucaucourt ; mais ce droit avait cessé de lui appartenir vers le milieu du XVIIe siècle, car il était dévolu alors à l'archidiacre du Ponthieu. (Terrier de 1663.)

L'Hôpital avait la haute, moyenne et basse justice dans sa seigneurie de Nesle dont relevait un fief, appelé le fief du *Mesnilet*. Ce fief consistait en une maison et 24 journaux de pré, situés contre la rivière qui *fluait* de Nesle à Blangy. Il appartenait, en 1584, à Antoine de Monchy, seigneur de Sénarpont.

La maison de Nesle cessa de faire partie du domaine de la commanderie à la fin du XVe siècle. Ce n'était plus alors qu'une vieille masure qui, pour éviter les réparations qu'elle demandait, fut donnée à cens et à rente perpétuelle, à la charge en outre de fournir chaque année tout ce qu'il fallait le jour de Pâques aux offices des églises de Nesle et de Foucaucourt, avec les petits cierges aux ténèbres des mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte.

Les terres de l'Hôpital de Nesle, au nombre de trente journaux de labour et cent arpents de bois, furent réunies au domaine du chef-lieu de la commanderie. Elles étaient affermées, avec des censives et quelques dîmes, 350 livres en 1663, et 600 livres en 1783.

Vraignes. — La maison était située sur la voie conduisant de Vraignes au Fay. Le *Livre-Vert* en parle en ces termes : « A *Véri-* » *gnes*, a une maison de l'Ospital ancien, et sont baillées à ferme les

1. Foucaucourt-Hors-Nesle (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont.

Digitized by Google

» terres, cens, rentes, fours et hostelaige par an, XL livres, et n'y ot » oncques chappelle. »

Le Commandeur était seigneur de Vraignes, avec toute justice, droits de cens et rentes foncières.

Les terres du domaine comprenaient 110 journaux, affermées avec la maison et les droits seigneuriaux en 1663, 390 livres ; et en 1783, 1,600 livres.

CAMPS. — Voici comme le *Livre-Vert* s'exprime sur cette maison : « il y a une maison à Camps-en-Amienois, qui est de l'Ospital ancien » et fut destruicte par les Englois, et sont bailliées à ferme la mai- » son, les terres, l'hostelaige de la ville et le four à un fermier sécu- » lier parmy XIIII livres, et n'y ot oncques chappelle. »

C'était, au siècle dernier, une ferme située près de l'église, et dont dépendaient environ soixante-quinze journaux de terre.

Le Commandeur était seigneur et haut-justicier de Camps. Il avait le droit de patronage et de collation de la cure, alternativement avec le prieur du Tréport ; et la dîme se partageait entre eux et le curé du village.

La ferme de Camps, avec les revenus seigneuriaux, était affermée, en 1783, 950 livres.

HÉCAMPS. — « A Hescamps, a une maison de l'Ospital ancien, là où « il n'ot oncques chappelle, et sont les terres et le manoir bailliez » à un fermier séculier, pour XXVIII livres parisis par an. » *(Livre-Vert.)*

La maison était située dans un grand enclos, entre le chemin d'Hécamps à Frettemolle et le chemin Vert se dirigeant vers Aumale. Démolie à la fin du XVe siècle, elle ne fut point rebâtie ; et les deux cents journaux de terre qu'elle comprenait étaient affermés, en 1783, à diverses personnes, 1,420 livres.

A Hécamps, le Commandeur avait toute justice et seigneurie avec des droits de cens et de dîme au dit lieu, ainsi qu'aux alentours à Frettemolle, Mesnil-Huchon, St-Clair, etc., etc.

ROMESCAMPS. — Cette maison, située dans un vaste enclos, touchait à l'église du côté du levant. Elle possédait 120 journaux de terre.

Digitized by Google

Son domaine s'accrut encore, au XIVe siècle, d'un fief mouvant de l'évêché de Beauvais, que l'Hôpital avait acquis, en 1349, par voie d'échange, de Geoffroy de Grevin, et d'un autre, appelé le fief de *Morvillers*, également situé à Romescamps, acheté en 1406, du seigneur Jean de Longuemort, écuyer, et amorti par le roi Charles VI le 23 novembre 1407 [1].

Le Commandeur était seul seigneur à Romescamps et à Carrois, sa dépendance. Il y avait la haute, moyenne et basse justice, avec le patronage et la collation de la cure et les dîmes de la paroisse.

Deux fiefs relevaient de la seigneurie de Romescamps, savoir : le fief de *Cocquerel*, appartenant en 1663 à Nicolas de Lyons, seigneur de Valbelai ; et l'autre, appelé le fief de *la Ville*, à Messire de Caux, seigneur de Bernapré.

Les habitants de Romescamps avaient beaucoup souffert des guerres du XIVe siècle. A l'approche de l'ennemi, ils s'étaient réfugiés souvent au château d'Agnières. Plus tard, la comtesse d'Aumale voulut les forcer à venir faire le guet dans son château, mais le Roi les en dispensa, par la raison qu'ils étaient tous sujets de l'Hôpital ; et qu'en cas d'alerte, c'était dans la forteresse d'Oisemont qu'ils devaient se rendre. Malgré cela, le capitaine du château d'Aumale avait fait saisir, en 1388, les chevaux et les bestiaux des habitants de Romescamps pour s'être refusés à venir faire la garde de sa forteresse. Sur la plainte de ces derniers, le bailli d'Amiens leur fit rendre leurs animaux, et défendit au capitaine du château d'Aumale de les chagriner désormais à ce sujet [2].

En 1495, le village de Romescamps comptait 100 habitants; il en a près de 900 aujourd'hui.

Le revenu de la terre et seigneurie de Romescamps était, en 1373, de 80 livres 9 sols. Le *Livre-Vert* nous dit qu'il appartenait alors à la maison de Romescamps « une ville, nommée *Moiliens* [3], là où il » n'a point de maison de l'Ospital, mais bien des cens d'argent, » d'avoine, l'ostelaige et le dimeron de ladite ville, valant par an, » XIIII livres. »

1. Arch. nat. S 5231, Suppl. n° 2. — 2. Id., id. n° 1. — 3. Moliens (Oise), arrond. Beauvais, cant. Formerie, ou Moliens, commune de Blargies, même cant.

Digitized by Google

Ce fief de Moliens fut échangé, en 1349, pour celui de Geoffroy de Grevin, dont nous avons parlé ci-devant.

En 1663, Romescamps rapportait 1,300 livres. Une partie des terres était alors louée à des habitants du village, qui les avaient prises à raison de 30 sols par an chaque journal; et d'autres, à raison de 60 sols. »

Le revenu en 1783 était plus que doublé.

SARNOIS. — « A Sernoy de letz Grantvillier, a une maison de l'Os-
» pital ancien, là où il n'ot onceques chappelle, et y a une cherrue de
» terre et a l'Ospital, moitié en toute la ville en cens, en rentes et
» en toutes revenues contre le prieur de Milly [1], et est toute la part
» de l'Ospital bailliée à ferme à un fermier séculier, par LXX livres. »
(Livre-Vert.)

Le patronat de l'église de Sarnois appartenait également à l'Hôpital et au prieuré de Milly. Le commandeur et le prieur nommaient alternativement à la cure. Ce que le Commandeur avait de plus que ce dernier, c'était le droit de donner congé pour faire la fête du village.

La maison de l'Hôpital était située près de l'église. Elle touchait au presbytère, et avait un enclos de deux journaux et demi de terre. Cette maison, détruite au XVIe siècle, ne fut point rétablie. Les terres qui en dépendaient, au nombre de cinquante-sept journaux de labour, étaient affermées avec la moitié des droits seigneuriaux et de la dime, en 1663, 1,000 livres; et en 1783, 1,650 livres.

Les Rosières. — C'était un ancien établissement du Temple, situé, comme nous l'avons dit, sur le territoire de Neuville-Coppegueule, et que les Hospitaliers réunirent, à cause de sa proximité, à leur commanderie de St-Maulvis. Nous lisons dans le *Livre-Vert :* « Il a
» en la baillie de St-Mauvis, deux maisons qui, jadis, furent du
» Temple, que on nomme *les Rosières*, et sont bailliées à ferme par
» an, par VI muis de grain, moitié blé, moitié avoine, à la mesure
» d'Aubmale, la paire XIIII sols, valent XXV livres IIII sols. »

Cet établissement se composait de deux fermes rapprochées l'une

1. Milly (Oise), arr. Beauvais, cant. Marseille.

Digitized by Google

de l'autre, appelées au XVIIe siècle, la première, *la Haute-Rosière*, située près de Coppegueule ; et la seconde, *la Basse-Rosière*, placée près de la rivière de la Brêle. Elles contenaient ensemble plus de 600 journaux de terre en-deçà et au-delà de ladite rivière, dont un tiers était, en 1663, en labour, un tiers en pâturage et larris, et un tiers en bois. Le tout était affermé alors 1,000 livres par an.

Le commandeur de St-Maulvis, Thomas Follebarbe, eut de longs démêlés en 1339 avec les religieux de St-Pierre, près de Sélincourt, qui lui reprochaient des emprises qu'il aurait faites sur leurs terres voisines de celles de l'Hôpital de Rosières. Une transaction qui vint à la suite d'un bornage des biens, mit fin à ce débat.

Le revenu des Rosières était, en 1783, de 2,400 livres, de 600 bottes de foin, de 30 livres de truites et 200 écrevisses.

Le revenu général de la commanderie de St-Maulvis était, en 1373, de 854 livres parisis ; en 1495, de 1,400 livres ; en 1583, de 4,800 livres ; et en 1787, de 23,402 livres.

Noms des Commandeurs de Saint-Maulvis.

1339. Frère Thomas Follebarbe.
1357. Fr. Nicole Follebarbe.
1365. Fr. Jehan de Courchon.
1381. Fr. Jehan de la Vicogne.
1383. Fr. Nicole de Francqueville.
1409. Fr. Guillaume de Chalons.
1460. Le chevalier Jehan du Fay.
1468. Le chev. Jehan de Salvi.
1495. Le chev. Pierre d'Aubusson.
1510. Le chev. Nicole de Montmirel.
1515. Le chev. Philippe de Villers l'Isle-Adam.
1548. Le chev. Jehan de Courtenay.
1566. Le chev. Guillaume de la Fontaine.
1570. Le chev. Louis de Mailloc.
1587. Le chev. Oudart de St-Blimont.
1609. Le chev. François de Pronville.
1630. Le chev. Maximilien de Dampont.

Digitized by Google

1645. Le chev. Jean de Velu Babi.
1650. Le chev. Jean de Angorran de Claye.
1663. Le chev. Claude de St-Phal.
1665. Le chev. François de Broc St-Marc.
1674. Le chev. Nicolas Sevestre de Cintray.
1689. Le chev. Jacques de Bonneville.
1699. Le chev. Louis Feydeau de Vaugien.
1709. Le chev. Louis Louvet de Glisy.
1714. Le chev. François Jérome de la Chaussée.
1723. Le chev. Jean-Baptiste d'Herbouville.
1735. Le chev. Antoine-Henri de Villeneuve de Trans.
1741. Le chev. Charles-Alexandre de Grieu.
1770. Le chev. François le Bascle d'Argenteuil.
1783. Le chev. Charles-Marie du Roux de Varennes.



Digitized by Google

COMMANDERIE

DE BEAUVOIR-LEZ-ABBEVILLE.

Membres : Maison d'ABBEVILLE, — L'ancien Temple de BELLINVAL, — AIMONT, ancienne commanderie, — Commanderie de FORÊT-L'ABBAYE, — *La Motte-Bulleux,* — L'ancien Temple de BAZINCAMPS.

Noms des Commandeurs.

La commanderie de Beauvoir[1] était une commanderie du Temple. A l'époque où les Hospitaliers en prirent possession, elle avait plusieurs membres :

La maison d'Abbeville[2];

La maison de Bellinval[3];

La maison d'Aimont[4];

La maison de Foret-l'Abbaye[5];

Et la maison de Bazincamps[6].

Plusieurs de ces maisons formaient sous les Templiers une préceptorie ou petite commanderie que les Hospitaliers jugèrent à propos

1. Beauvoir, à une lieue au nord d'Abbeville (Somme); carte de Cassini. — 2. Abbeville (id.), chef-lieu d'arrond. — 3. Bellinval, commune de Brailly (id.), arr. Abbeville, cant. Crécy. — 4. Cette maison était située entre Conteville (id.) et Cramont; carte de Cassini. — 5. Forest-l'Abbaye (id.), arr. Abbeville, cant. Nouvion-en-Ponthieu. — 6. Bazincamps (id.), arrond. Amiens, cant. Molliens-Vidame.

Digitized by Google

de supprimer, en les réunissant pour en faire des membres de la commanderie de Beauvoir.

Par cette nouvelle organisation, la maison de Beauvoir continua d'être un chef-lieu de commanderie jusqu'à la fin du siècle dernier, quoique son Commandeur n'y fît pas toujours sa résidence, et demeurât le plus souvent dans la maison d'Abbeville.

Les documents les plus anciens qui font mention du Temple de Beauvoir, sont des lettres de Jean de Brimeu, du mois de décembre 1241, par lesquelles il confirma la donation faite par Pierre, seigneur de Brimeu, son père, de diverses rentes en grains, aux frères de la maison du Temple de Beauvoir, *fratribus domus Templi de Bello visu*, et d'autres lettres encore, du mois de mars 1249, où Jean de Frettemolle, *de Fracta Molla*, avec l'assentiment de sa femme et de ses enfants, vendit aux dits frères, pour le prix de 51 livres parisis, le fief de *Menauval*, situé entre le *Fegel* et la Couture du Temple de Beauvoir, *et culturam Templi de Bello visu* [1].

Mais bien avant les années que nous venons de dire, les Templiers étaient établis dans le pays; car ils avaient déjà reçu au commencement du XIIIe siècle des gages de la générosité des comtes de Ponthieu. Par une charte, datée de l'an 1205, Guy, oncle de Guillaume, comte de Ponthieu, reconnaissait avoir donné, du consentement de son neveu, à la chevalerie du Temple, 100 sols de rente à prendre chaque année après Pâques, sur la vicomté d'Abbeville. Assistaient à cette donation frère Garin, commandeur, *magister*, de la maison des chevaliers du Temple dans le Ponthieu, *in Pontivo*, et frère Richard, commandeur d'Oisemont [2].

Pour donner un plus facile accès aux terres du Temple, le seigneur de Drucat avait permis, en 1255, aux Templiers de Beauvoir, de faire une voie large de six pieds à travers son bois de *Vaste*, à la charge de lui payer chaque année un cens de 16 deniers parisis [3].

L'un des premiers actes des Hospitaliers, après leur installation dans la maison du Temple de Beauvoir, fut d'affranchir de tout servage les hommes de cette seigneurie et ceux qui demeuraient à Cramont, Brailly, Fontaine-sur-Maye, Boufiers, Dompierre, Nouvion,

1. Arch. nat. S 5225, Suppl. — 2. Id., id. — 3. Id. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir.

Digitized by Google

Sailly, Nolettes, etc., à la condition seulement de payer leurs cens et autres droits coutumiers, tels que ceux de lots et de ventes à chaque mutation, de leurs maisons et terres, comme il est expliqué dans les lettres de Guillaume de Mailg, Grand-Prieur de France, du 3 novembre 1347.

Aussi soucieux des intérêts de leurs vassaux que des leurs, les Hospitaliers faisaient reconnaître en 1339, par les maire et échevins de St-Riquier, le droit qu'avaient tous les hommes de la commanderie, de vendre ou d'acheter dans cette ville toutes espèces de denrées et de marchandises sans payer tonlieu.

En 1363, ils réclamaient comme un privilége qui leur était dû, des maire et échevins d'Abbeville, l'exemption du droit de chaussée partout où leurs besoins demandaient la circulation de leurs voitures. Quelques années après, le bailli d'Amiens les déclarait affranchis en cette ville du droit d'issue pour les vins que le teneur de cette ferme prétendait exiger d'eux [1].

La seigneurie de Beauvoir appartenait à la commanderie, avec la haute, moyenne et basse justice.

Le domaine seigneurial se composait, au XIVe siècle, d'un bel hôtel, résidence du Commandeur, avec chapelle et ferme y tenant ; le tout construit sur vingt-cinq journaux de terre, situés dans l'angle formé par la rencontre des chemins d'Abbeville à Crécy, et de St-Riquier à Buigny. Les terres du domaine comptaient, d'après le *Livre-Vert*, 816 journaux, dont une partie s'étendait sur les territoires de Drucat, Buigny, St-Maclou, Manchecourt et la Bouvaque.

Tous les bâtiments de la commanderie furent détruits pendant les guerres du XVe siècle. La chapelle et la ferme furent seules rétablies. Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Audit » lieu de Bauvoir, a une chappelle fondée de St-Jehan du Temple, » chargée de troys messes la sepmainne, servie par ung frère. Ladite » chappelle a esté rédifiée tout de neuf par feu frère Hugues de » Conty, dernier commandeur... Audit lieu soulloit avoir une grant » maison qui se denoste par la ruine d'icelle, laquelle par les guerres » des Angloys a esté démolie, et à présent n'y a sinon la maison » pour le fermier faite de nouveau par Monseigneur le Grand-Prieur. »

1. Arch. nat. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir.

On crut inutile de rétablir la maison de Beauvoir, du moment que le Commandeur choisit pour sa résidence la maison d'Abbeville, éloignée d'une lieue seulement de Beauvoir.

Le patronage de l'église de Cramont [1] appartenait à la commanderie. Le Commandeur présentait à la cure, et avait la dime de cette paroisse et d'autres encore à Drucat, à Nouvion, à Long, à Bernastre, etc. Il recevait encore plusieurs rentes en grains à Abbeville, sur les moulins du Roi et de Ricquebourg, sur la ferme de Quesnoy à l'abbaye de Dammartin, sur la chapelle de Fluy, etc.

Le revenu de la maison de Beauvoir était, en 1373, de 126 livres 12 sols. Dans ce chiffre, figure pour moitié le revenu de 816 journaux de terre, dont soixante se trouvaient en bois, et le restant en labour.

En 1495, Beauvoir était affermé douze muids de grains, moitié blé, moitié avoine. Il rapportait, en 1783, 5,600 livres.

Abbeville. — Les Templiers avaient une maison à Abbeville dans le faubourg de Thuison, qu'ils vendirent, en 1300, à Guillaume de Macon, évêque d'Amiens, pour y fonder une chartreuse. Cette maison avait une chapelle remarquable qui fut conservée, dit le père Ignace, par les Chartreux, à cause de sa grande antiquité [2]. Par suite de cette vente, les terres dépendant de cette maison, et qui étaient situées près d'Abbeville à Manchecourt et à la Bouvaque, furent réunies au domaine de Beauvoir.

Il y avait encore une autre maison que l'Ordre du Temple possédait à Abbeville. Elle était située près de la Porte-Comtesse, *ad portam Comitisse*, et avait été achetée par le Grand-Prieur de France, d'un nommé Jean Sellier, *Sellarius*, au prix de 208 livres parisis, suivant les lettres de l'official d'Amiens du mois de janvier 1272 [3]. La même année, les Templiers la donnèrent à cens sous la réserve de leurs droits seigneuriaux, à Jean Mullet, bourgeois d'Abbeville. Mais plus tard, elle revint en la possession des Templiers ou plutôt des Hospitaliers, leurs successeurs, comme on le voit par un acte du

1. Cramont (Somme), arr. Abbeville, cant. Ailly-sur-Noye. — 2. Louandre, Histoire d'Abbeville et de son arrondissement, in-8°, page 515. Ernest Prarond, Notices sur les rues d'Abbeville, p. 11. — 3. Arch. nation. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir.

Digitized by Google

22 février 1370, par lequel frère Regnault de Mailg, commandeur de Beauvoir, concéda à vie à Jehan de Catheu, moyennant une redevance de 16 livres « le manoir de l'Hôpital, jadis du Temple, estant à Abbe-
» ville, excepté et réservé au Commandeur et à ses successeurs, une
» maison séant audit manoir, en allant au jardin d'icelui de lez les
» estables, lequel manoir est assis de lez la porte, nommée la porte
» la Comtesse [1]. »

C'est dans cette maison que le Commandeur descendait, lorsqu'il venait en ville. C'est là aussi qu'il se retirait en temps de guerre, et lorsque la maison de Beauvoir fut saccagée et détruite au xve siècle, il y fixa sa résidence pour la plus grande sûreté de sa personne et de ses biens. Il y réunit en même temps ses officiers de justice, ses plaids et sa prison.

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « En la
» ville d'Abbeville, la commanderie a une maison nommée *la Roze*,
» en laquelle a toute jurisdicion et prisonz ; en laquelle jurisdicion
» tous les subjects de ladite commanderie respondent. Ladite maison
» sert pour la retraite du Commandeur et des fruitz d'icelle comman-
» derie, en laquelle a bonne demourance et competamment meublée
» par le feu commandeur. »

Il y avait dans cette maison une chapelle ; car un compte de 1545 porte en dépense pour la commanderie : « au chapelain de la
» maison de *la Roze*, xv livres xii sols pour avoir dit et célébré par
» semaine, trois messes en la chappelle de la Roze. »

Le commandeur de Beauvoir, en 1783, était le baron d'Alsace, bailli de l'Ordre. Comme il était autorisé à demeurer à Paris, il avait loué son hôtel d'Abbeville à une demoiselle Meurice, pour 260 livres par an. Il ne s'y était réservé qu'un appartement où il logeait, lorsqu'il venait visiter sa commanderie.

La commanderie de Fieffes possédait aussi une maison à Abbeville, qu'on nommait, au xve siècle, la sainte maison de Saint-Jean-de-Jérusalem. Elle était située au coin de la ruelle d'Ailly, du côté de la rue St-Gilles. C'est sur son emplacement que se serait élevé, selon M. Ernest Praront, l'hôtel Becquin [2].

1. Arch. nation. MM 29 f° 22 v°. — 2. Notices sur les rues d'Abbeville, par Ernest Praront, p. 158.

Digitized by Google

Bellinval. — Ancienne maison du Temple dans la paroisse de Brailly, sur le chemin menant de ce village à Bouflers. Nous trouvons cette maison mentionnée pour la première fois, dans des lettres de Gauthier, abbé de S[t]-Riquier, du mois de décembre 1255, par lesquelles il déclare avoir échangé avec les frères de la chevalerie du Temple de *Bellainval*, un bois, situé entre leur maison et Brailly, *et villam de Brasli*, contre une pièce de terre que les Templiers lui avaient abandonnée au terroir de *Noiers* [1], au lieu dit le Beau-Champ [2].

Au Temple de Bellinval appartenait la seigneurie du lieu, avec le patronage et la collation de la cure de Brailly.

En 1283, un désaccord eut lieu entre les paroissiens de Brailly et frère Philippe des Hayes, commandeur des maisons du Temple en Ponthieu. Il s'agissait de savoir à qui les réparations de l'église devaient incomber. Par une sentence arbitrale de la même année, approuvée et confirmée en avril 1285 par l'évêque d'Amiens, il fut décidé qu'à l'avenir les Templiers seraient tenus de réparer et d'entretenir la balustrade de l'église, et non le luminaire; que l'entretien de la nef et des cloches regarderait les paroissiens; qu'à l'égard des ornements, livres et autres objets relatifs au service divin, ils seraient fournis à frais communs, et que les legs faits à l'église appartiendraient par moitié entre eux [3].

De nouvelles difficultés s'élevèrent plus tard, toujours à cause de l'église de Brailly, entre les Hospitaliers, comme successeurs des Templiers, et la dame de Cornehotte, se disant dame de Brailly, dont le défunt mari se faisait rendre dans l'église tous les devoirs honorifiques. Le différend fut porté au parlement de Paris; et une sentence des requêtes du palais, en date du 7 janvier 1682, maintint le commandeur d'alors, René du Hamel de Villechien, comme seigneur et patron de l'église de Brailly, et ordonna que « le titre et ceinture » funèbre que la dame de Cornehotte avoit fait mettre autour de » l'église sera ostée, biffée et effacée avec les armes que son mari » avoit placées en l'une des vitres, et le banc qui se trouvoit dans le » chœur. »

1. Peut-être Noyelles-en-Chaussée, village voisin de Bellinval. — 2. Archives nat. S 5225, Suppl. — 3. Id. S 5970, Suppl. Invent. des titres de Beauvoir.

Digitized by Google

En 1700, nouveau procès toujours sur le même objet avec Guillaume de Buigny, seigneur de Cornehotte ; puis, avec sa veuve et ses enfants, lequel se termina en 1701 par le rachat que fit le commandeur d'Aligre, de tous les droits honorifiques et de prééminence de la terre et seigneurie de Cornehotte et de Brailly. En conséquence, le Commandeur fit défense au curé de ce dernier village de ne plus recommander au prône de son église d'autre personne, en qualité de seigneur, que le commandeur de Beauvoir.

La cure de Brailly était desservie aux XIVe et XVe siècles par un frère de l'Ordre ; mais, en 1525, nous la trouvons en possession d'un prêtre séculier, du nom de Gillot Baillet, qui l'avait affermée pour trois ans, à la charge d'y célébrer le service divin, d'administrer les sacrements, et de remplir les autres fonctions curiales, sous la condition en outre, de payer chaque année au commandeur Firmin Chéron, 40 livres tournois.

La maison de Bellinval avait sa chapelle particulière qui était dédiée, au XVe siècle, à saint Jean ; et au siècle dernier, à saint Saturnin, chargée de trois messes par semaine. Les terres qui en dépendaient, contenaient 700 journaux de labour et 80 journaux de bois en plusieurs parties, appelées le bois Lagache, le bois du Faye, le bois de Lesquenne-Somiure, le bois de la Chaussiette et le bois de la Grande-Chaussée.

Le revenu de cette terre avec les droits seigneuriaux était, en 1373, de 105 livres 3 sols ; en 1534, de 200 livres tournois, 20 sols pour livre ; et en 1783, de 5,600 livres.

AIMONT. — D'après les terriers de la commanderie, la maison du Temple d'Aimont était située sur la droite de la route de St-Riquier à Auxy-le-Château, au territoire de Conteville, entre ce village et Cramont.

Nous trouvons, en 1194, un seigneur, du nom de Guillaume Lebland, donner à Dieu, à la sainte Vierge et à la maison du Temple, une terre, appelée le Champ-Guion, *campus Guidonis*, et jurer sur l'autel, dans l'église d'Aimont, *in ecclesiâ de Aiemont*, de maintenir sa donation en présence du frère Olard, *Oleardus*, maître des maisons du Temple dans le Ponthieu, de frère Gilles, chapelain ; de frère Gobert, receveur, et de six autres frères, dont un frère

Everard se qualifiait du titre de sénéchal du roi d'Angleterre[1].

Une autre charte sans date, mais de l'écriture du XIIe siècle, et passée à Aimont, *apud Aiemunt*, contient l'approbation et la confirmation par Gauthier, seigneur dominant, au temps où le frère Guillaume de Bois-Normand était commandeur du Ponthieu, de diverses donations et aumônes faites aux Templiers par différents seigneurs du pays, Bernard, Lambert et Weric de Fontaines, Gillebert de Rambures, Hugues et Maingode de Béthencourt, etc. Cet acte est passé en présence de Hugues et Guy d'*Alsi* (d'Auxy-le-Château), Germond *de Dun* (de Duncq), Robert d'*Asli* (d'Ailly-le-Haut-Clocher), Richard *de Bochun* (de Bouchon), Renelme *de Chocherel* (de Cocquerel), Gerard *de Baiardes*, Hugues *de Gaspanes* (de Gapennes), etc.[2]

La maison d'Aimont est spécialement mentionnée dans un acte d'échange du mois d'avril 1214, par lequel Renier de Bayardes, bourgeois d'Hiermont, *de Wiermont*, céda aux Templiers demeurant à Aimont, *apud Aiemont,* quatre journaux environ de terre, situés au terroir de Conteville, près de leur dite maison, *in territorio Comitis ville juxta predictam domum,* contre pareille quantité de terre que les Templiers lui avaient abandonnée au terroir de Bayardes, *in territorio de Bayardes.* Assistaient à cet échange le frère Silvestre, commandeur du Temple dans le Ponthieu, frère Eustache, commandeur d'Aimont, et les frères Gaudefroy et Mathieu qui demeuraient avec ce dernier à Aimont[3].

Les Hospitaliers, en possession de la maison du Temple d'Aimont, la concédèrent avec ses dépendances, en 1339, pour vingt-huit ans, à Mahieu de Trye, maréchal de France, et à Jeanne d'Airennes, sa femme, pour 200 livres de redevance par an. Les terres du domaine étaient considérables; et en 1373, elles étaient exploitées, faute de fermier par les Hospitaliers eux-mêmes. On lit dans le *Livre-Vert:* « A la maison d'Aemont, appartient IX cens journeux de terre arable, » laquelle maison et terres sont de présent en la main de l'Ospital, » et demeurent les frères en icelle, et pourroient lesdites terres qui » baillier les voudroit, valoir chacun journel III solz, montant en » somme VI^{xx}XV livres. Item appartient à ladite maison, LX journeux » de bois pour l'usage. »

1. Archives nat. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir. — 2. Id. S 5225. — 3. Id. S 5225, Suppl. Id. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir.

Cependant quelques années après, c'est-à-dire en 1375, Thomas de Berguettes, commandeur de la baillie de Beauvoir, louait tout le domaine d'Aimont, « moins le grant logis, les chambres qui y » appendent, une estable aux chevaux et le colombier qu'il se réser- » voit, » à un nommé Thomas Dauville et à sa femme, pour 240 florins par an, et moyennant entre autres charges de faire dire trois messes chaque semaine en la chapelle de la maison. Comme l'entrée en jouissance était fixée au 12 mai 1375, le fermier prenait les terres dans l'état d'ensemencement où elles étaient, et comme il devait les laisser à fin de bail, c'est-à-dire « trois cens journeux de blé refais en » III roies, trois cens et huit journeux de mais tous refais, et trois » cens journeux en gasquiere, » le mobilier de ferme était repris par lui au prix d'estimation : « Primo XII jumens, colliers et brides, LXX » frans ;

» Item deux chars, trois béniaux, trois cuves, deux selles carré- » chés, une portière, un avaloire, un collier de limons, trois paires » de trais avecque les vateriaux, au pris de XVII frans ;

» Item III arelles montées de feir, II binoz et diz haiches, au pris » de VII frans ;

» Item III vaches et cinq beniaux de laine, au pris de XV frans ;

» Item III truyes et vint petis pourceaux, au prix de V frans ;

» Item LIII courtepointes et trois paires de lincheux, au pris de » VIII frans ;

» Item III cloies avec le taverne à gésir le berguier, un noch, plu- » sieurs trespieds, au pris de VI frans ;

» Item un pot, une poelle, deux seaux ferrez, quatre gastes, un » fisselier et trois cuverons, au prix de deux frans et demi [1]. »

Telle était au XIVe siècle la composition et la valeur d'un mobilier de ferme servant à une exploitation de 900 journaux de terre.

Le Commandeur avait toute justice dans sa terre et seigneurie d'Aimont, dont relevaient plusieurs fiefs, et entre autres le fief de *Vaulx*, qui appartenait, en 1562, à un sieur Becquefesne.

Le revenu d'Aimont était, en 1552, de 620 livres tournois ; et en 1783, de 5,700 livres.

FORÊT-L'ABBAYE. — C'était, dès l'origine, une petite commanderie

1. Arch. nat. MM 30 f° 7.

du Temple qui avait pour membre dans les derniers temps, le domaine de la Motte-Bulleux dont nous parlerons ci-après.

Les Templiers étaient à Forêt dans les premières années du XIIIe siècle, lorsqu'ils occupaient une terre qu'ils tenaient d'Eustache de Nouvion et de son père, à la charge de leur remettre la moitié des fruits qu'ils en retiraient. Après la mort de son père, Eustache réduisit, en 1209, cette redevance à la troisième gerbe, c'est-à-dire au tiers de la récolte, et leur donna en compensation seize arpents de bois, dont six étaient à prendre dans son bois, près de leur maison de Forêt, sur le chemin de Nouvion; et les dix autres tenaient d'un autre côté au même bois. Cette donation fut faite en présence et avec l'approbation de la femme et des héritiers d'Eustache de Nouvion, de Guillaume, comte de Ponthieu et de Montreuil, et acceptée par Guillaume d'Eulebeuf (d'Elbeuf?), maître de la chevalerie du Temple en France [1].

D'autres seigneurs des environs de Forêt leur firent également des donations. Raoul de Noiron, fils de Landry, renonça en 1224, au droit de terrage qu'il avait sur une partie de leurs terres, et leur abandonna quatre arpents situés près du bois de Rogon [2].

Alerin de Fontaines leur donna, en 1258, quatre journaux et demi de terre, appelés le Champ de la Ferrière, sur le chemin de Forêt à Abbeville [3].

En 1267, Henri de Nouvion, chevalier, confirma la cession que Nicolas *de Tristre* (du Tiltre?) son vavasseur, avait faite aux frères de la chevalerie du Temple, *manans à Forest*, de deux setiers de grains qu'il prenait chaque année pour droit de terrage sur les terres de leur maison [4].

Ces terres contenaient près de 800 journaux d'après le *Livre-Vert:* « A ladite maison de Forest-l'Abbaïe, appartient VII cens IIIIXXVIII » journeulx de terre, cent journeux de boys; laquelle maison et terre » sont bailliées à ferme à un fermier séculier pour XL escus chascun » an, qui valent XXIII livres VI sols VIII deniers. »

La maison de Forêt était située près de la forêt de Crécy. Elle était belle et spacieuse, mais elle fut détruite pendant les guerres du XVe

1. Arch. nat. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir. — 2. Id., id. — 3. Id., id. — 4. Id., id.

Digitized by Google

siècle. Il n'y resta que la chapelle et la ferme qui furent maintenues et conservées.

La chapelle était dédiée à saint Jean: un chapelain la desservait. Il était nommé par le Commandeur, et était logé chez le fermier qui lui donnait, au siècle dernier, un jardin, une pâture, deux setiers de blé et 48 livres par an.

Le revenu de Forêt-l'Abbaye avec les droits de justice et de seigneurie était, en 1783, de 4,500 livres. On en avait retiré une partie des terres pour augmenter le domaine de la Motte dont nous allons parler.

La Motte-Bulleux [1]. — Dépendance de la maison de Forêt-l'Abbaye. C'était une ferme qui n'en était éloignée que d'une demi-lieue. On la trouvait sur le chemin de Crécy à Abbeville. Elle fut achetée en 1680 avec sept journaux de terre, par René du Hamel de Villechien, commandeur de Beauvoir, de François des Monts, seigneur de Thuison. On y réunit alors 250 journaux de terre qu'on détacha du domaine de Forêt. Elle en comptait 345 au siècle dernier, et se trouvait affermée, en 1783, 1,810 livres et 45 setiers de blé par an.

Bazincamps. — L'existence d'une maison du Temple à Bazincamps, près d'Airaines [2], nous est connue par une charte du mois d'octobre 1246, émanée de Hugues, seigneur de Courchon, par laquelle il déclare avoir donné aux frères de la chevalerie du Temple, tout le *rouon* ou droit de rivière avec la juridiction qui en dépendait, compris entre le manoir du donateur et la maison du Temple de *Basincamps* [3].

Cette maison était située entre Airaines et Courchon, sur un petit affluent de la Somme.

En 1366, les Hospitaliers qui étaient en possession de Bazincamps, gagnèrent un procès contre Jean, seigneur de Béthencourt, au sujet de la pêche qu'il voulait leur interdire dans la rivière qui allait du moulin de *Taporée* à Béthencourt, entre ses prés et ceux du Temple [4].

1. La Motte-Bulleux (Somme), arr. Abbeville, cant. Nouvion. — 2. Airaines (id.), arrond. Amiens, cant. Molliens-Vidame. — 3. Arch. nat. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir. — 4. Id., id.

Digitized by Google

Le domaine de Bazincamps contenait 400 journaux environ de terre, dont une partie assez considérable était en marécages. Il était affermé, en 1473, eu égard sans doute aux malheurs du temps, 14 livres parisis, monnaie d'Artois; les droits de justice et de seigneurie réservés. En 1576, il ne rapportait encore que 66 livres, avec des dimages à Condé-Folie, l'Étoile et autres lieux. Enfin en 1783, son revenu était de 650 livres et de 70 setiers de blé.

Le revenu général de la commanderie de Beauvoir était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 675 livres. Cette somme était presque complètement absorbée par les charges.

En 1377, Thomas de Berguettes, commandeur de Beauvoir, afferma toute sa baillie 200 écus d'or, à la charge en outre imposée au fermier, Bernard Pitoul, bourgeois d'Abbeville, de payer chaque année, « pour la responcion, au trésor de l'Hospital, ccxxxiii livres; pour le » saint voyage d'Oultremer, la taille de l'Hospital, xxv frans; pour » le past de Monseigneur d'Amiens, au cas où il venroit à Bellinval, » unze vins viez gros tournois; à l'archidiacre de Ponthieu, pour son » droit, xxx viez gros tournois; pour le vivre et gouvernement de » deux frères estans à Aymont, lx frans; au curé de Brasli, vi livres; » à Philippe de Keus, Hue de Sarton et Colard Plantehaie pour pen- » sions, xxi livres; au gardien de l'Hospital, lx sols; aux canoines » de Nostre-Dame d'Amiens, deux muis de grain, moitié blef, moitié » avene; à Monseigneur de Nouvion, xlii setiers blé et avene; pour » les reffections des maisons de ladite baillie, cxx frans; au sergent » d'icelle baillie, lx solz[1]. »

En 1495, le revenu de la commanderie montait à 760 livres; en 1544, à 1,280 livres; en 1583, à 3,000 livres; en 1757, à 20,417 livres; et en 1783, à 25,840 livres.

Noms des Commandeurs de Beauvoir.

1194. Frère Olard.
1205. Fr. Garin.
1214. Fr. Sylvestre.

1. Arch. nat. MM 30 f° 76 r°.

Digitized by Google

1283. Fr. Philippe des Hayes.
1356. Fr. Jehan de Courchon.
1370. Le chev. Regnault de Mailg.
1375. Le chev. Thomas de Berguettes.
1432. Le chev. Jehan de Fay.
1465. Le chev. Jehan de Chailly.
1480. Le chev. Hugues de Conty.
1491. Le chev. Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France.
1509. Le chev. Jehan de Clerc.
1522. Le chev. Th. de Meorselede.
1524. Le chev. Jehan de Humieres.
1525. Le chev. Firmin Chéron.
1531. Le chev. Charles de Hesselin.
1560. Le chev. Charles de la Rama.
1574. Le chev. Oudart de St-Blimont.
1587. Le chev. Arthus de Piennes.
1602. Le chev. Pierre de Berthaucourt.
1620. Le chev. Claude de Crevecœur.
1629. Le chev. Jacques de Chenu de Bellay.
1658. Le chev. Guillaume de Culant-la-Brosse.
1668. Le chev. Christophe Perot de la Malmaison.
1680. Le chev. René du Hamel de Villechien.
1696. Le chev. Jean-Baptiste d'Aligre.
1716. Le chev. Eustache de Bernard d'Averne.
1737. Le chev. Claude de Rogres de Champignelles.
1745. Le chev. François de Brenne.
1747. Le chev. Armand de Foucault-St-Germain-Beaupré.
1770. Le chev. Antoine-Denis d'Alsace d'Hennin-Lietard.

ANCIEN COMMANDEUR D'AIMONT.

1214. Fr. Eustache.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE FIEFFES.

Membres : Maison de l'Hôpital à Candas, — Villers-l'Hôpital, — Yvrench et Maison-Ponthieu, — L'ancien Temple de Seriel, — Belle-Église, ancienne commanderie, — La Viéville, — Senlis, — *Festonval*, — Commanderie de Bois-Saint-Jean, — Maison de l'Hôpital à *Hesdin*.
Noms des Commandeurs.

Les chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem étaient établis dans le Ponthieu vers le milieu du XII[e] siècle ; car nous trouvons Jean, comte de Ponthieu, qui confirmait en 1154, avec le consentement de Ide, sa mère, et de Guy, son frère, tout ce que l'Ordre de l'Hôpital possédait dans son comté, et qu'il tenait de son fief ou de celui de ses prédécesseurs [1].

C'est vers cette époque qu'on doit faire remonter la fondation de la maison de Fieffes [2]. Enguerran de Fieffes donna pour cela la plus grande partie de la terre et seigneurie de ce village. Il nous reste une charte de Thibaut, évêque d'Amiens, de l'année 1174, confirmative de cette donation ; laquelle comprenait une portion du territoire de Fieffes, deux cents maisons dans le village, *in villa Fiefiis ducentos mansos*, avec l'exemption pour les hommes de l'Hôpital qui y demeu-

1. Archives nation. S 5059, Suppl. n° 10. Cart. de Fieffes, f° 1. — 2. Fieffes (Somme), arr. Doullens, cant. Domart.

Digitized by Google

raient, de toutes tailles et corvées, et le droit de faire moudre leurs grains au moulin d'Enguerran sans rien payer [1].

En 1197, Guillaume, comte de Ponthieu, voulant témoigner aux Hospitaliers toute l'affection qu'il leur portait, les prit sous sa garde et protection, eux et leurs biens [2].

La bonne harmonie ne régna pas toujours entre les chevaliers de l'Hôpital et les seigneurs de Fieffes. En 1265, l'un de ces derniers, Enguerran, refusa de laisser moudre en son moulin les grains de l'Hôpital pour les besoins de la maison de Candas. Il avait tenté aussi plusieurs fois de troubler les Hospitaliers dans leur juridiction, dont il voulait restreindre l'étendue. Sur la plainte de ces derniers, le Roi était intervenu et avait rendu une ordonnance qui les maintenait dans les anciennes limites de leur seigneurie, en dispensant néanmoins le seigneur Enguerran de l'obligation de moudre gratuitement les grains qui devaient servir à l'Hôpital de Candas [3].

La maison des seigneurs de Fieffes se trouvait dans la terre de l'Hôpital, et devait être soumise aux mêmes coutumes que les autres maisons ; ce qui fut cause souvent de difficultés et de contestations. En 1336, Enguerran, seigneur de Fieffes, s'était permis un jour, en revenant d'une fête d'un village voisin, de ramener chez lui du monde et d'y faire danser le soir sans la permission du Commandeur ou de ses officiers de justice. Il reçut pour ce fait une assignation de comparaitre devant le bailli d'Amiens. Cette pièce rappelle dans son exposé : « que les religieux de St-Jean-de-Jérusalem sont à Fieffes dans les » limites de leur seigneurie, en droit de toute justice sur tous leurs » subjects et tenanciers ; que dans ces limites, il y a plusieurs mai» sons, et entre autres, celle du sieur Enguerran de Fieffes, cheva» lier, que celui-ci tient desdits religieux comme les aultres hommes » de ladite ville;

» Que nonobstant il a pleu audit Messire Enguerran de Fieffes, » pour sa volonté indeue et contre raison après ce que on eust été » jouer et traire au jay du nyt, en ung lieu ou place qu'on dit le Mar» cais, a ramené en ladite ville de Fieffes, en la maison dudit cheva» lier, tenue desdits religieux et en leur justice et seigneurie, comme

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8. Cart. de Fieffes f° 1 v°. — 2. Id., id. n° 10. Cart. de Fieffes f° 1. — 3. Id. S 5533, Cart. de Fieffes f° 20.

» dit est, plusieurs gens qui audict Marcais estoient assemblez, » lesquels audit lieu il feyst dansser, caroller, pipper, tourner, et » commanda à cesser, et donna une paire de gants à une nommée » Honnerelle de Vaulx, comme à la plus belle et la mieux danssant : » laquelle chose ledit Messire Enguerran a faict ou faict faire sans le » congé ou licence des religieux, etc. »

Toutefois, la condamnation infligée à Enguerran se borna à un blâme, et il fut obligé d'aller près du Commandeur s'excuser, en promettant de ne plus recommencer.

Un article des coutumes de Fieffes et des autres lieux dépendant de la commanderie, obligeait le Commandeur à faire danser les habitants de Fieffes, de Candas, de Villers-l'Hôpital, de Nœux, d'Yvrench et de Maison-Ponthieu, la veille, la nuit et le jour de la fête du patron de ces villages.

A Fieffes comme dans les autres localités que nous venons de nommer, la terre appartenant à la commanderie était délimitée par des croix ou bornes. Dans ces limites, le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice, avec tous les droits et priviléges qui en résultaient.

Comme les hommes de la commanderie de Beauvoir, ceux de Fieffes étaient exempts de payer le droit de chaussée pour leurs chevaux et leurs voitures, lorsqu'ils allaient dans les villes d'Abbeville et de S[t]-Riquier.

Nous transcrivons ici l'état de la maison de Fieffes, tel qu'il nous est donné en 1373 par le *Livre-Vert :*

« A la maison de Fiefe, appartient XI^{XX} et V journeux de terre, » desquels en y a LX qui sont de nulle valeur ; ainsi reste VIII^{XX} » journeux, le journel II sols VI deniers, valent XX livres parisis ;

» Item en la ville de Fiefes, de cens en argent, XLIIII livres ;

» Item le four de ladicte ville, VI livres ;

» Item à Dommart en Pontieu, de cens, V solz ; IIII chappons, VI » gelines ; le chappon, à XVI deniers ; la geline, à IX deniers, valent » IX sols X deniers ;

» Item les dismes de ladite maison bailliées à ferme pour IX muis » et III septiers de grain, moitié blé, moitié avoine ; le septier de » l'un et de l'autre prisié à V solz, valent XXVII livres XV sols ;

» Item les dames de Moreaucourt donnent par an audit Hospital,

» IIII septiers de blé, V d'avoine et I d'orge, à la mesure de Dom-
» mart, et les fault aller quérir à leur maison de Buvignies, et valent
» environ XL sols;

» Item il appartient à ladite maison de Fieffes deux villes, c'est
» assavoir : Montrellet[1] et Frevillier[2], esquelles n'a point de maison
» d'Ospital. Après y a cens d'argent à Montrellet, XX livres;

» Item le four de la ville de Montrellet vault XL sols;

» Item II chapons et I géline, III sols V deniers;

» Item à Frévillier, cens, four et dismes, XXIII livres X sols;

Et n'a en ladite maison de Fieffes ni bos ni prez;

» Somme : VII^{XX}VI livres III sols III deniers. »

La maison de Fieffes était située sur la place du village, touchant à l'église. Elle avait été détruite pendant les guerres du XV[e] siècle; mais elle avait été rebâtie ensuite plus belle et plus grande qu'elle ne l'était auparavant. C'était, au siècle dernier, un château avec cour d'honneur, basse-cour et bâtiments de ferme. Les terres qui en dépendaient, consistaient en 300 journées environ, aux territoires de Fieffes, Montrelet, Bonneville et Fienvillers.

A Montrelet, la commanderie avait une partie de la seigneurie, dont relevait un fief, nommé le fief de Rollepot, sis au dit lieu, et appartenant, en 1563, à François de Fontaines, seigneur aussi en partie de Montrelet. Elle possédait encore la terre et seigneurie de Fienvillers qu'au commencement du XIII[e] siècle, un noble personnage, Geoffroy de Doullens, *de Dorlens*, avait concédée aux frères de l'Hôpital dans certaines limites et sous diverses conditions. Par ses lettres qui sont datées du mois de septembre 1204, il leur avait donné la ville de Fienvillers, *villam que vocatur Finviler,* avec le consentement de sa famille et des seigneurs dont cette terre relevait, d'abord de Robert de Mezerolles, puis de Hugues de Candavaine, seigneur dominant.

Fienvillers comptait alors 200 mesures de terre, dont le donateur se réservait de cultiver la moitié à son profit, aussi longtemps que l'Hôpital n'aurait point bâti de maison sur l'autre moitié. Outre cela, Geoffroy avait accordé aux frères de l'Hôpital, une demi-charrue de

1. Montrelet (Somme), arr. Doullens, cant. Domart. — 2. Fienvillers (id.), arr. Doullens, cant. Berneville.

Digitized by Google

terre et quatre journaux de bois, avec la justice et la prévôté de Fienvillers. C'était le prévôt qui livrait l'habitation à chaque hôte. Il recevait de lui pour cela deux deniers. De plus il lui était dû tous les ans, de chaque charrue de terre de vingt-quatre journaux, 24 poules; d'une demi-charrue, 12 poules; du quart, 6 poules; d'un journal, une poule, et de chaque maison avec un fond de 80 pieds carrés, cinq sols. Geoffroy s'était engagé, en outre, à donner aux hôtes de l'Hôpital, cent arpents de terre, s'ils voulaient lui payer vingt-un deniers de cens annuel avec le terrage et un relief de douze deniers.

Les hommes de Fienvillers qui avaient des chevaux, devaient à Geoffroy, chaque année, trois corvées. Ceux qui, sans chevaux, cultivaient seulement un journal de terre, ne devaient qu'une corvée à bras.

Geoffroy s'était interdit le droit d'élever aucune forteresse et d'avoir des hôtes sur les territoires de *Fienviler*, de *Longueville* et de *la Hosche;* et comme il était lui-même à Fienvillers l'hôte de l'Hôpital, au cens de douze deniers, il pouvait réclamer en cas de besoin aux Hospitaliers, aide et protection pour sa personne et ses biens, si ce n'est qu'en temps de guerre.

Il y avait encore dans l'acte de concession de la terre de Fienvillers, d'autres dispositions relatives à des droits seigneuriaux, droits de fournage, de mouture, etc., ainsi qu'à des délits dans les bois, et dont l'amende variait selon l'espèce d'arbres qu'on aurait maltraités ou abattus; pour un chêne, 7 sols 6 deniers; et pour tout autre arbre, 2 sols 6 deniers seulement[1].

La terre et seigneurie de Fienvillers était, comme celle de Montrelet, réunie à cause de sa proximité de Fieffes, au chef-lieu de la commanderie. Le patronage et la collation des cures de Fieffes et de Fienvillers appartenaient au Commandeur, avec une grande partie des dîmes de ces paroisses, et le droit de prendre « ès jours de Noel, » Gandeleurs et Pasques, tous les nataux deubz ledit jour et offerts » par les paroissiens de l'église de Fieffes, à la charge de entretenir » à ses despens la chapelle que on dit le cœur de l'esglise dudit lieu

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8 f° 13. Cette charte a été reproduite entièrement par M. Cocheris dans ses Documents inédits sur la Picardie, t. 2, p. 143.

Digitized by Google

» de Fieffes, tant hors que dedens, mesmement de luminaire et sans » aucun droit par l'évesque diocésain de visitation dudit cœur de » l'esglise et de la maison dudict commandeur. »

A Bonneville qui, au xve siècle, était un secours de Fieffes, les habitants donnaient à la commanderie une gerbe de blé par chaque maison, pour avoir une messe dans leur chapelle les dimanches et fêtes solennelles, sauf toutefois aux jours de Pâques, de Noël et de la fête de saint Pierre, où ils devaient venir l'entendre dans l'église paroissiale de Fieffes.

Le revenu de la maison de Fieffes qui était, en 1373, de 146 livres 3 sols 4 deniers, s'élevait en 1787 à 4,800 livres.

Les membres de la commanderie de Fieffes étaient :

La maison de Candas ;

La maison de Villers-l'Hôpital ;

La maison d'Yvrench avec Maison-Ponthieu.

Ces maisons formaient, dès l'origine, ce qu'on nommait la baillie ou la commanderie de Fieffes. Au xive siècle, les Hospitaliers y réunirent les biens qui leur venaient des Templiers, c'est-à-dire :

La maison de Sériel ;

La maison de Belle-Eglise ;

La maison de Senlis ;

La maison de La Viéville ;

La maison de Festonval.

Ils y ajoutèrent encore une petite commanderie qui leur appartenait, nommée Bois-St-Jean, près d'Hesdin.

Candas [1]. — On lit dans le *Livre-Vert :* « à Candas, a une maison » de l'Ospital ancien, sanz chappelle, appartenant à ladicte baillie de » Fieffes ; laquelle maison avecques les terres, foins, autelages, ton- » lieu et cens, valent de revenu en cette présente année (1373), » ix^xx livres lvii solz vi deniers. »

Cet établissement parait s'être formé dans la première moitié du xiiie siècle, grâce aux bienfaits et libéralités des seigneurs de Candas.

Nous avons trouvé une charte d'Enguerran, seigneur de Candas,

1. Candas (Somme), arr. Doulens, cant. Bernaville.

Digitized by Google

de l'année 1224, par laquelle il confirmait d'abord une donation que Richard de Candas, son frère, avait faite aux frères de l'Hôpital, de vingt journaux de terre, puis une vente faite à leur profit par le même Richard, de quatre-vingts autres journaux, pour le prix de 320 livres [1].

En 1246, Ode la Prévole, *Preposita*, dame de Candas, étant devenue veuve, reconnut devant le curé de Talmas, ainsi qu'il résulte des lettres émanées cette année-là, de R., archidiacre d'Amiens, qu'elle avait donné à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, le tiers de la justice de Candas, à la charge de payer 10 livres parisis à ses créanciers, de la nourrir durant sa vie, et de lui donner, en outre, chaque année, 20 sols pour son entretien et son habillement [2].

Le Commandeur avait toute justice, haute, moyenne et basse, non-seulement dans son domaine, mais encore dans tout le village de Candas. « Près de la cense de l'Ospital de Candas, est le villaige où » sont de xxviii à xxx habitans, subjects tous de la religion en toute » justice. » (Visite prieurale de 1495.)

Toutefois les dîmes de la paroisse se partageaient par tiers entre l'Hôpital, le curé de Candas et les chanoines de l'église S[t]-Nicolas d'Amiens.

La maison de l'Hôpital était située vis-à-vis l'église, tenant à la rue S[t]-Antoine. Il en dépendait environ 200 journaux de terre, situés en plusieurs parties au territoire de Candas.

Le revenu de la maison était en 1787 de 6,000 livres.

VILLERS-L'HÔPITAL [3]. — C'est dans la seconde moitié du XII[e] siècle que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem se trouvèrent en possession de la terre et seigneurie de Villers, appelée depuis Villers-l'Hôpital. Des lettres de Thiébaut ou Thibaut, évêque d'Amiens, de l'année 1172, nous font connaître que, devant lui, a comparu Godefroy, vicomte de Conchy, lequel a approuvé et confirmé la donation qu'Eustache de Conchy, son père, avait faite aux frères de l'Hôpital, de cinq cents mesures de terre à *Villers*, ainsi que celle faite aux mêmes frères par Gerard de Bonières, d'une charrue de terre au

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 11 f° 2. — 2. Id., Suppl. n° 8 f° 7. — 3. Villers-l'Hôpital (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Auxy-le-Château.

Digitized by Google

Mont-Herbaut, *apud Montem Herbot*, avec le droit de moudre leurs grains au moulin de Wavans [1].

En 1197, les frères de l'Hôpital et le prieur de Conchy réglaient entre eux leurs droits au sujet du patronage, des dîmes et des oblations, dans les églises et chapelles de Villers et de *Forestel* [2].

Mathieu de Rollepot faisait donation, en 1233, aux Hospitaliers, de toute la dîme qu'il avait à Villers.

Des difficultés s'étant élevées, en 1272, entre le comte d'Artois et les frères de l'Hôpital, au sujet de la justice de Villers, des arbitres furent nommés; et il fut reconnu que l'Hôpital avait seul en ce lieu tous les droits de haute et basse justice.

A la commanderie, appartenait encore le patronage et la collation de la cure de Villers. Elle en partageait les dîmes avec le prieur de Conchy, et percevait entièrement celles de Boffles [3] et de Nœux [4], qu'un sieur Andrieu du Gardin lui avait données en 1235.

« A Villiers-l'Ospital a une maison de l'Ospital ancien et curé » frère de l'Ospital appartenant à la baillie de Fieffes et une ville, » nommée la ville de *Nues* (Nœux), dépendant d'icelle. » (*Livre-Vert.*)

La maison de Villers était située sur la place du village, tenant au presbytère. Au lieu de cinq cents mesures de terre qu'elle possédait dès les premiers temps, il ne lui en restait plus au xve siècle, que deux cents journaux, dont une partie était située sur le territoire de Nœux.

Le revenu de cette terre, avec les droits seigneuriaux était, en 1373, de 80 livres. Il s'élevait en 1787 à 3,200 livres.

Yvrench et Maison-Ponthieu [5]. — La ville d'Yvrench, *villa de Wivrinch*, relevait du comté de Ponthieu, et avait été donnée à la fin du xiie siècle, à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, par Gauthier de Belloy, *de Beeloi*, et Enguerran, son fils. Mais celui-ci, après la mort de son père, voulut en contester la libre jouissance aux Hospi-

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 7 f° 9. — 2. Fortel (Pas-de-Calais), arr. St-Pol, cant. Auxy-le-Château. Arch. nat. S 5059, Suppl. n°s 7 f° 7. — 3. Boffles (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Auxy-le-Château. — 4. Nœux (id.), id. — 5. Yvrench et Maison-Ponthieu (Somme), arrond. Abbeville, cant. Crécy-en-Ponthieu.

Digitized by Google

taliers qui allèrent se plaindre à Guillaume, comte de Ponthieu. Le comte, reconnaissant la justice de leur réclamation par des lettres émanées de Thibaut, évêque d'Amiens, du mois de septembre 1195, renouvela la confirmation de tous leurs droits et possessions, avec promesse de les y maintenir et de les défendre au besoin contre le seigneur de Belloy et tous les hommes du comte de Crécy, *de Cressi* [1], d'Hiermont, *de Huiermont* [2], et de Noyelle, *de Noiele* [3], qui voudraient bâtir et construire des maisons dans la terre de l'Hôpital à Yvrench.

Cette protection accordée par le comte de Ponthieu, était le résultat en quelque sorte d'un marché ; car les frères de l'Hôpital ne l'avaient obtenue qu'en s'engageant à payer au comte, tous les ans, deux marcs d'argent, ou, s'ils aimaient mieux, quatre livres parisis. Cette rente devait être servie exactement, à tel point qu'en retard de paiement, la protection du comte de Ponthieu cessait le lendemain du jour de l'échéance.

A la fin de ses lettres, l'évêque d'Amiens mentionne qu'Enguerran de Belloy s'était ensuite présenté devant lui, et avait reconnu libre et exempt de toute juridiction étrangère, le village d'Yvrench, propriété de l'Hôpital, ainsi qu'une terre de 24 arpents que son père avait accordée aux Hospitaliers. Il déclarait, en outre, qu'il voulait devenir lui-même l'hôte de l'Hôpital, en lui donnant sa maison pour être tenue par lui au cens de douze deniers par an [4].

Il y avait un autre village, Maison-Ponthieu [5] qui, comme Yvrench, était de la juridiction des frères de l'Hôpital. Ceux-ci y possédaient déjà, en 1199, une charrue de terre. Par des lettres qui portent cette date, Garcias de Lisa, maître de l'Hôpital en deçà des mers et en France, nous fait connaître qu'une terre, située dans sa ville de Maison, dans celle d'Yvrench et aux environs, *apud villam nostram que dicitur Maisuns apud Ivrens villam nostram et circa territoria illa*, avait été achetée par Guillaume du Chatel, *de Castello*, bourgeois de St-Riquier, et avait été donnée aux Hospitaliers, sous la condition qu'ils la cultiveraient à leurs dépens, et en remettraient

1. Crécy (Somme), arrond. Abbeville, chef-lieu de cant. — 2. Hiermont (id.), arr. Abbeville, cant. Crécy-en-Ponthieu. — 3. Noyelles-en-Chaussée (id.), id. — 4. Arch. nat. S 5060, Suppl. n° 3. — 5. Maison-Ponthieu (Somme), arrond. Abbeville, cant. Crécy-en-Ponthieu.

Digitized by Google

le tiers des récoltes au donateur, à sa femme et à leur fils pendant leur vie et jusqu'au décès du survivant d'eux.

Peu de chartes contiennent, au nombre de leurs témoins, autant de dignitaires de l'Ordre, c'étaient : frère Guillaume de Villiers, *de Villeriis*, prieur de l'Angleterre, *prior Anglie ;* frère Jacques, prieur de la Normandie, *prior Normanie ;* frère Simon, remplaçant le prieur de France, et frère Eudes, qui était commandeur du Ponthieu [1].

En 1224, Gauthier de St-Riquier renonçait, devant l'official d'Amiens, à toute espèce de droits qu'il pouvait avoir sur les terres de l'Hôpital appartenant à la maison de *Wivrens*, de *Maisuns-en-Ponthieu* et de *Noelle* [2].

Une charte de Gauthier de Belloy, du 27 juillet 1224, nous indique où la maison d'Yvrench se trouvait située. Par cet acte, Gauthier déclare avoir donné aux frères de l'Hôpital, huit journaux de terre touchant à leur manoir, derrière leur maison, située sur le chemin de St-Riquier à Auxy-le-Château, *super viam que ducit de Sancto Richario ad Ausiacum* [3].

Le commandeur de Fieffes était, au siècle dernier, principal seigneur d'Yvrench et de Maison-Ponthieu, avec la haute, moyenne et basse justice. Il était, en outre, patron et collateur de la cure de Maison. Les oblations et offrandes faites à cette église, se partageaient entre le commandeur et le prieur de Conchy, à l'exception toutefois de celles qui consistaient en armes de chevalerie, boucliers, épées, lances ou cuirasses qui devaient appartenir au Commandeur seul.

La maison d'Yvrench fut détruite pendant les guerres du XVe siècle, et ne fut point reconstruite. Les terres qui en dépendaient, étaient de 150 journaux environ, situées sur les territoires d'Yvrench et de Maison. Elles furent réunies, après la destruction de la maison, au domaine de la commanderie.

Son revenu, en 1373, était, avec les droits seigneuriaux, de 118 livres. Il s'élevait en 1787 à 4,000 livres.

SÉRIEL [4]. — Il y avait là, au XIIe siècle, une maison de Templiers

1. Archives nation. S 5060, Suppl. — 2. Id. S 5059, Suppl. — 3. Id., id. — 4. Seriel, commune de Puchevillers (Somme), arr. Doulens, cant. Acheux.

Digitized by Google

qui avait été établie au milieu des bois et sur des terrains qu'on leur avait donnés à défricher. Le plus ancien titre qui nous reste sur cet établissement, est une charte de Thibaut, évêque d'Amiens, qui paraît avoir été rédigée vers 1175, et par laquelle ce prélat fait savoir que Werric de *Rencheval* [1], a reconnu devant lui, avoir donné son bois, nommé *Seriaux*, pour être essarté et cultivé, sous la réserve toutefois de son terrage et de l'approbation de Wautier Lefrard et de Robert de Puchevillers [2], ses seigneurs et maitres [3].

Les seigneurs de Raincheval et de Puchevillers contribuèrent beaucoup, par leurs bienfaits, à augmenter les biens et revenus du Temple de Sériel.

En 1204, Adam de Puchevillers faisait don aux Templiers d'un terrage qu'il tenait de Bauduin de Campdaveine, dit de Belval, et qui se trouvait au milieu des terres de la maison de Sériel [4].

•Allelme de Puchevillers leur cédait, en 1209, les deux tiers d'une dime et d'un terrage sur 80 journaux de terre, près de Sériel ; et sa femme Eve promettait et jurait sur l'autel de St-Georges, dans la chapelle de Sériel, *in capellâ de Seriel*, qu'elle n'y réclamerait jamais rien [5].

En 1238, les Templiers achetaient d'Ansel de Raincheval, la propriété avec une partie du terrage et de la seigneurie, de 22 journaux de terre, situés dans la paroisse de Raincheval, tenant à la terre du Valvion, *ad terram de Valle Guidonis* [6], et à la terre de Sériel, près du bois du *Plaissie*, au prix de sept fois vingt livres parisis, plus quarante sols [7]. Mais la même année, Ansel reprenait cette terre pour une autre, appelée la terre du Val-l'Evêque, *terra Vallis Episcopi*, qu'il donnait en échange aux frères du Temple [8]. Ceux-ci acquéraient encore, en 1240, d'Adam, seigneur de Puchevillers, dix-neuf journaux de terre au terroir de *Puchenviler*, au-dessus du Val-Gamelon, *supra vallem Gamelon*, pour le prix de 91 livres parisis [9].

Un autre seigneur, Bauduin de Puchevillers leur donnait, en 1253, le terrage de sept journaux de terre au terroir de la Vicogne, *in ter-*

1. Raincheval (Somme), arr. Doulens, cant. Acheux. — 2. Puchevillers (id.), id. — 3. Arch. nation. S 5059, Suppl. n° 8 f° 17 v°. S 5061, Suppl. — 4. Id. S 5059, Suppl. n° 8 f° 17 r°. — 5. Id. S 5060, Suppl. — 6. Le Valvion, commune de Beauquesne (Somme), arr. et cant. Doulens. — 7. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8 f° 18 v°. — 8. Id. S 5061, Suppl. n° 52. — 9. Id., id. n° 1.

Digitized by Google

ritorio de Visconia [1], touchant au chemin de Rubempré à Beauquesne, *juxta viam per quam itur de Ramberti prato apud Bellam Quercum*, et tenant à la terre de Bonaire, avec le cens de six deniers et de deux chapons dont cette terre était chargée [2].

Le domaine de Sériel se composait d'une maison, d'une chapelle et de 500 journaux de terre. La maison se trouvait au milieu des terres, à peu de distance du chemin de Beauquesne à Corbie.

Le commandeur de Fieffes était seigneur de Sériel, avec la haute, moyenne et basse justice du lieu. Il y recevait divers cens, ainsi qu'à Beauquesne, Puchevillers, Talmas, Raincheval, Pas et Doullens.

Le revenu de la terre et seigneurie de Sériel était, en 1373, de 99 livres. Il était en 1787 de 3,700 livres.

Belle-Eglise [3]. — C'était une ancienne commanderie du Temple, sur laquelle il nous reste plusieurs documents, dont quelques-uns remontent au XIIe siècle. Ces derniers sont relatifs à des donations faites en 1196, devant Thibaut, évêque d'Amiens, par les seigneurs de Daours [4], en faveur des frères du Temple de Belle-Eglise, *de Bella Ecclesia*. La première comprend 35 journaux de terre sur *Vilete*, concédés par noble homme Bauduin de Daours, *de Dors*, lequel approuve et confirme, en outre, la vente faite aux Templiers, par Guy le prévôt, de sa terre de *Vallis Reul*; et une autre vente par Jean de Gouve, *de Gova*, de douze arpents également sur *Vilete*. La seconde donation comprend, comme la première, 35 journaux de terre à *Villers* [5], accordés par Jean de Dours, avec la confirmation par celui-ci de la vente de Jean de Gouve [6].

Le terrage de Belle-Eglise qui appartenait, au XIIIe siècle, à Roger et à Jean de Dours, fut cédé par ce dernier aux Templiers, pour le prix de 1,000 livres parisis, comme on le voit par des lettres de Gaudefroy, évêque d'Amiens, du mois de novembre 1233. Roger, qui avait droit à la moitié de ce terrage, consentit à l'exécution de cette

1. La Vicogne (Somme), arr. Doullens, cant. Domart. — 2. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8 f° 20. — 3. Belle-Église, commune d'Arqueves (Somme), arr. Doullens, cant. Acheux. — 4. Daours (id.), arr. Amiens, cant. Corbie. — 5. Villers peut être Léalvillers, près Belle-Église, qu'on a dit par abréviation Villers et aussi Villette ou *Vilete*. — 6. Arch. nat. S 5060, Suppl.

Digitized by Google

cession, sous la condition que Jean, son frère, lui constituerait une rente viagère de 35 livres sur les moulins de Daours [1].

Le même Jean de Daours qui possédait le fief de Louvencourt [2], touchant au terroir de Belle-Eglise, confirma, par ses lettres du mois de février 1235, la vente de vingt journaux de terre relevant de son fief, que Jean de Thiebeval avait faite à la maison du Temple de Belle-Eglise, pour le prix de 100 livres parisis [3].

Mais le plus grand bienfaiteur de la maison de Belle-Eglise fut, au XIIIe siècle, un sieur Robert Wambert de Corbie, qui, par ses lettres de l'official d'Amiens de l'année 1279, lui donna tous ses biens, savoir : sa maison de Corbie, *domum suam de Corbeia*, dans la rue de l'Abbaye, tous les prés et tous les cens qu'il avait au dit lieu ; son manoir, *managium*, à la Viéville [4], *apud Veterem villam*; celui qu'il possédait à Bray [5], avec les maisons et les terres qui en dépendaient, ainsi que tous les meubles et objets mobiliers qu'il avait hors Corbie, et qui lui provenaient des successions de ses père et mère.

Cette donation fut approuvée, et les biens qui en faisaient l'objet furent amortis par les seigneurs de qui ils relevaient. C'étaient: Guy de Chatillon comte de S[t]-Pol, Henri et Adam de Toutencourt, Jean de Moutonvillers, Gilles de Bussy, Bauduin de Beauvoir, Jean de Heilly, Henri de Dernencourt, Ostes de Bourgacourt, etc. Etaient présents dans l'acte de donation, Henri de Villepreux, *de villa Petrosa*, commandeur des maisons du Temple dans le Ponthieu, et frère Pierre, commandeur de Belle-Eglise, *preceptor de Bella ecclesia* [6].

A Belle-Eglise, le Commandeur avait toute justice et seigneurie. La maison et la chapelle étaient situées au milieu de 450 journaux de terre qui en dépendaient, et que le chemin de Doullens à Albert traversait dans toute leur longueur.

Le domaine de Belle-Eglise qui ne rapportait, en 1373, que 80 livres, était encore d'un moindre produit après les guerres du XV[e] siècle, puisqu'il ne dépassait pas 56 livres. Il était en 1787 de 3,400 livres.

1. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 43.— 2. Louvencourt (Somme), arr. Doullens, cant. Acheux. — 3. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 45. — 4. La Viéville (Somme), arr. Péronne, cant. Albert. — 5. Bray-sur-Somme (id.), id. — 6. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 20.

Digitized by Google

La Viéville. — Membre de l'ancienne commanderie du Temple de Belle-Eglise. Ce domaine, au moment où Robert Wambert en fit donation, comme nous l'avons dit, aux frères du Temple, comprenait une maison sur la place, vis-à-vis l'église, avec 255 journaux de terre en diverses parties. Wambert étant mort la même année qu'il fit sa donation, c'est-à-dire en 1279, son fils Jacques et Eustachie, sa fille, la confirmèrent dans toute sa forme et teneur, à la seule condition que les Templiers laisseraient Jacques, pendant sa vie, en possession des maisons, cens et terres de Bray, *de Breio* [1].

Quelques années après (en 1284), le dit sieur Jacques, par des lettres émanées de l'official d'Amiens, vendit eux Templiers, pour le prix de 78 livres parisis, trente-deux journaux de terre au terroir de *Viesville*, qui lui provenaient de l'héritage d'Agnès, sa sœur [2]; et en 1288, des lettres du doyen d'Encre adressées à l'official d'Amiens, contenaient la cession faite au Temple par Thibaut d'Aumencourt et Marie, sa femme, pour 300 livres parisis, de cinquante-sept journaux et demi de terre, au terroir de la Viéville, aux lieux dits entre la Voie de la Borne, *de meta*, et la terre d'Eloi de Bézieux, près de la terre d'Otton de Bourgacourt, au Grand-Champ, au Champ de Sailly, *de Salliceto*, au Val-Braket, entre Millencourt et Henencourt [3].

Au xiv[e] siècle, on retrancha du domaine de la Viéville une partie de ses terres qu'on réunit à la maison du Temple de Senlis. Ce qui restait à la Viéville montait à peine à 200 journaux. Il y avait, en outre, des cens à Corbie, à Blangy et à Marconne.

Le commandeur de Fieffes était seigneur et haut-justicier de la Viéville. L'église et le cimetière reposaient sur la terre de la commanderie.

Le revenu de cette terre était, en 1373, de 40 livres. Il s'élevait en 1787 à 1,700 livres.

Senlis [4]. — Autre dépendance de la maison de Belle-Eglise. Dans les premiers temps, les Templiers n'avaient à Senlis qu'une grange pour renfermer le produit de leurs dîmes. Ils avaient acheté en mars 1228, d'Eloi, seigneur de Mailly, *de Mailliaco*, la dîme qu'il possédait à Senlis sur les deux tiers de 1,743 journaux de terre, avec

1. Arch. nat. S 5061, Suppl. n[os] 23, 24, 22. — 2. Id., id. n° 31. — 3. Id., id. n° 36. — 4. Senlis (Somme), arr. Doulens, cant. Acheux.

Digitized by Google

un champ où était bâtie la grange du doyen d'Encre, pour le prix de 95 livres parisis [1].

Cette dime et cette terre étaient tenues d'Agnès, fille du seigneur de Bailleul, et veuve de Robert de Boves, qui en avait approuvé la vente au mois de novembre de la même année [2].

En 1267, nouvelle acquisition par les Templiers de Belle-Eglise, d'un sieur Jean de Latre, de Pierre et Bauduin, ses frères, d'une maison tenue de Pierre, seigneur de Sailly, située à Senlis, près de la grange du Temple. Par ses lettres du mois de mars de la même année, Pierre de Sailly accorda aux Templiers toute seigneurie et justice haute et basse pour la maison qu'ils venaient d'acquérir [3].

La maison de Senlis se trouvait près du cimetière du village. Elle n'existait plus au XVIIe siècle. La dîme qui rapportait, en 1373, 27 livres, se partageait alors entre le Commandeur, à raison de deux tiers; le curé de Senlis et les religieux de Lihons pour l'autre tiers.

Festonval [4]. — L'origine de cette maison, qui était aussi une dépendance de l'ancienne commanderie de Belle-Eglise, remonte aux premières années du XIIIe siècle. Des lettres de Thibaut, évêque d'Amiens, de l'année 1202, nous apprennent que devant lui s'était présenté Eustache de Baizieux, *de Baisiu* [5], lequel, du consentement de ses frère, sœur et neveux, avait déclaré donner aux frères de la chevalerie du Temple, la maison et le manoir, *domum et managium*, qu'il possédait à Festonval, *apud Festonval*, avec trois journaux de jardin et cinquante arpents de terre, y compris le terrage au terroir de Saucheul ou Saucheux, *in territorio de Sauchoel;* le tout mouvant du fief de Gérard de Curlu, *de Cuerliu* [6], qui avait abandonné tous ses droits seigneuriaux en faveur des Templiers. Eustache reconnaissait, qu'à raison de cette donation, il avait reçu de ces derniers une somme de 80 livres [7].

Plusieurs années après, nous voyons un chevalier, du nom d'Enguerran de Demuin, *de Doumuin* [8], céder par ses lettres du mois de

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8 f° 27. — 2. Id., id. n° 8 f° 37. — 3. Id., id. n° 8 f° 26. — 4. Festonval, près Harponville (Somme), arrond. Doulens, cant. Acheux. — 5. Baizieux (id.), arr. Amiens, cant. Corbie. — 6. Curlu (id.), arr. Péronne, cant. Combles. — 7. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 11. — 8. Demuin (Somme), arr. Montdidier, cant. Moreuil.

Digitized by Google

novembre 1238, aux frères de la chevalerie du Temple de Belle-Eglise, *de Bella Ecclesia*, 34 journaux environ de terre, dépendant du fief d'Adam de Toutencourt, *de Totencort*, situés au terroir de *Fetonval*, près de la maison du Temple, et *le Cailloie*, au prix de 60 sols parisis par chaque journal [1].

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Festonval. Ce domaine avait beaucoup souffert des guerres du xve siècle. Jehan de Fay qui était, en 1461, commandeur de la baillie de Fieffes, afferma alors à un nommé Jean le Censier, la terre et seigneurie de Festonval consistant en un manoir et 64 journaux de terre, « dont la plupart desdites terres de très long et ancien temps » ont esté et sont à riez sans labour et comme de nulle valeur, parce » qu'elles sont en grans montagnes et laris et chargés de genou- » vriers. »

Le fermage était fixé à quatre livres, mais le preneur devait, pendant les 29 ans de son bail, reconstruire la maison et les autres bâtiments « en remplacement de celle qui avait esté bruslée par le » feu et les guerres. » Il ne parait pas que cette reconstruction ait jamais eu lieu; car la visite prieurale de 1495, comme celles faites depuis, ne constatent l'existence d'aucun bâtiment à Festonval, dont les terres furent réunies au domaine de la commanderie.

Bois-Saint-Jean [2]. — On verra que la maison de Bois-St-Jean était d'une certaine importance; et qu'à son origine, elle avait à sa tête un Commandeur. C'était une fondation de l'Hôpital ancien, et non un établissement du Temple, comme le *Livre-Vert* le marque par erreur.

M. Herbaville dit, en parlant de Wamin, que sur le territoire de cette commune, au sud du village, il y a une ferme, appelée la *Ferme St-Jean*, qui est une ancienne maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, dont la création remonterait, suivant lui, vers l'an 1254 [3].

Mais longtemps avant cette époque, la maison de *St-Jean* ou *de Bois-St-Jean* existait. Pour la fonder, Philippe, comte de Flandre et

1. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 10. — 2. Aujourd'hui Saint-Jean, ferme sur la commune de Wamin (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Le Parcq. — 3. Herbaville, Mémorial historique du département du Pas-de-Calais, t. 2, p. 350.

Digitized by Google

de Vermandois avait donné, ainsi que le constatent ses lettres datées d'Hesdin, de l'année 1182, aux frères de l'Hôpital, deux charrues de terre, libres de toutes charges, dans la forêt de Grigny, *in forestâ de Gringni* [1], appelée aujourd'hui Forêt d'Hesdin, à la condition que sur cette terre les Hospitaliers y bâtiraient une église, où tous les frères de l'Ordre, en résidence dans les diocèses de Thérouanne, d'Arras, de Tournay, de Cambrai et de Noyon, viendraient chaque année tenir un chapitre; et que cette église serait la première de toutes celles que l'Hôpital avait dans ces diocèses [2].

Un seigneur, du nom de Bernard de Bailleul, *de Baillolio* [3], par une charte non datée, mais qui paraît avoir été rédigée vers la fin du XII[e] siècle, confirma à la maison de l'Hôpital tout ce qui lui avait été donné, et qu'elle possédait dans la forêt de Grigny, *in foresta de Gregni* [4].

En 1209, dans une transaction qui eut lieu alors par suite d'arbitrage, entre Gauthier, curé de Marconne [5] et les frères de l'Hôpital, au sujet d'une prairie qu'ils revendiquaient chacun de leur côté, nous voyons figurer un frère de l'Ordre, du nom d'Eudes *Segnore*, se qualifiant de commandeur de l'Hôpital de S[t]-Jean-au-Bois, *magister Hospitalis Sancti Johanis in nemore*, autrement dit de Bois-S[t]-Jean [6].

Un autre conflit s'étant élevé en 1211 entre les mêmes personnages, relativement à certaines dîmes que le curé prétendait avoir seul à Marconne, *apud Marchonam*, et à Maisnil [7], Gilles, doyen d'Hesdin, arbitre choisi par les parties, décida qu'à l'avenir l'Hôpital devait y avoir sa part [8].

La maison de Bois-S[t]-Jean était voisine de l'abbaye d'Auchy-aux-Moines, dont les religieux eurent toujours pour elle la plus grande bienveillance. En 1297, l'abbé d'Auchy donna à cens perpétuel, et moyennant une redevance annuelle de quinze livres et demi, aux frères de l'Hôpital, 95 journaux de terre, appelés : le Sart-d'Arras,

1. Grigny (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Le Parcq. — 2. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 10. — 3. Bailleul-aux-Cornailles (Pas-de-Calais), arr. St-Pol, cant. Aubigny. — 4. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 10 f° 6. — 5. Marconne (Pas-de-Calais), arr. Montreuil, cant. Hesdin. — 6. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 10 f° 3. — 7. Maisnil (Pas-de-Calais), arr. et cant. Saint-Pol. — 8. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 10 f° 4.

Digitized by Google

Sartus de Atrebato, tenant au bois du comte d'Artois, et d'un autre côté à celui de leur maison, nommée Bois-St-Jean, *Boscus Sancti Johanis*, avec cinq autres journaux, qu'on appelait le Pré-le-Moine, plus la dîme et le terrage de ces terres, et encore celui de 60 journaux dans la paroisse de Wamin [1].

Le domaine de Bois-St-Jean se composait d'une maison, d'une chapelle dédiée à saint Jean, que desservaient au siècle dernier les religieux de l'abbaye d'Auchy, et d'environ 400 journaux de terre et de bois en une masse, compris entre Bois-St-Jean, la forêt d'Hesdin et Wamin. Il en dépendait encore d'autres terres à Blangy ; la terre des Croisés, sur le chemin d'Hesdin à Sainte-Austreberte ; 30 journaux de terre au lieu dit les Combles, etc.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief de Bois-St-Jean. Le revenu de cette terre était, en 1373, de 69 livres 7 sols. Il s'élevait en 1757 à 2,300 livres, et en 1787 à 3,000 livres.

Hesdin [2]. — Nous avons vu que les commanderies de Fieffes et de Beauvoir avaient chacune une maison à Abbeville, qu'on appelait Maison du Refuge. L'ancienne commanderie de Bois-St-Jean avait aussi la sienne, sur le marché ou la place d'Hesdin. Lorsque Bois-St-Jean devint un membre de la baillie de Fieffes, on crut inutile de conserver la maison d'Hesdin. Elle fut aliénée ou donnée à rente perpétuelle, comme on le voit par un acte du mois d'octobre 1335, par lequel un nommé Jean Postel prit à cens la maison des frères de Saint-Jean-de-Jérusalem, « que on appelle *aus Ouignes,* sise à Hédin, » aboutant d'un bout sur le marquiet de le dicte ville, et d'autre lès » le rue des Carons [3]. »

Le revenu général de la commanderie de Fieffes était, d'après le *Livre-Vert*, en 1373, de 995 livres 5 sols 9 deniers, faisant 1,244 fr. 14 sols parisis. Cette somme était entièrement absorbée par les charges. La principale était la responsion, qui montait à 500 florins de Florence, valant le florin 14 sols ; puis venaient la nourriture et l'entretien de six frères à 12 deniers par jour, ce qui portait 108 livres

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 7 f° 16. — 2. Hesdin (Pas-de-Calais), arrond. Montreuil-sur-Mer. — 3. Arch. nat. S 5601, Suppl. n° 61.

Digitized by Google

par an. Une somme de 48 livres était allouée, chaque année, pour les robes et manteaux des frères.

Ce revenu s'élevait, en 1495, à 1,142 livres 15 sols; en 1583, à 3,000 livres; en 1753, à 17,236 livres; en 1779, à 26,300 livres; enfin en 1787, à 32,000 livres.

Noms des Commandeurs de Fieffes.

1199. Frère Eudes, commandeur du Ponthieu.
1313. Fr. Jehan de Villers
1318. Fr. Rigault de Villiers.
1338. Fr. Jehan de Parfontrieu, chevalier.
1342. Fr. Nicole Le Saunier.
1344. Le chevalier Pierre de Hartoge.
1364. Le chev. Philippe Dyvort.
1367. Fr. Guillaume Potart.
1372. Le chev. Pierre de Courcy.
1391. Le chev. Aubert de Vauvillers.
1397. Le chev. Jehan de la Fontaine.
1422. Fr. Gauthier le Cras, prieur de l'église conventuelle de Rhodes.
1456. Le chev. Jehan de Fouquesolles.
1460. Le chev. Jehan du Fay ou de Fay.
1465. Le chev. Jehan de Chailly.
1482. Le chev. Régnault de Bouflers.
1495. Le chev. Pierre de Bouteville, sénéchal de Rhodes.
1511. Le chev. Jehan de Launoy.
1522. Le chev. Nicolas de Bellay.
1529. Le chev. Roland de Rouy.
1559. Le chev. Jehan de Piédefer.
1571. Le chev. François de Salviati.
1594. Le chev. Pierre de Bertaucourt.
1606. Le chev. François de Pronville-Arponlieu.
1664. Le chev. Jacques de Ricarville.
1680. Le chev. Roch de Reuilly.
1699. Le chev. Charles Sévin de Baudeville.
1705. Le chev. Jean-Baptiste de Briconnet.
1729. Le chev. Bailli de la Salle.

Digitized by Google

1740. Le chev. Armand Foucaut de St-Germain-Beaupré.
1752. Le chev. Pierre-Louis de Brévedent de Sahure.
1764. Le chev. Paul de Vion de Gaillon.
1772. Le chev. Louis Dauvet des Maretz.
1779. Le chev. Rogres de Champignelles (Jacques-Arnould).

Anciens Commandeurs de Bois-Saint-Jean.

1209. *Odo Segnore magister Hospitalis Sancti Johanis in nemore.*
1357. Frère Guerard Dupuich.

Anciens Commandeurs de Belle-Église.

1279. Fr. Pierre.
1356. Fr. Clément du Caisnoy.



Digitized by Google

VI

COMMANDERIES

DE L'ARTOIS, DE LA FLANDRE WALLONNE

ET

DU HAINAUT FRANÇAIS

(anciens diocèses de Thérouanne, d'Arras et de Cambrai).

Digitized by Google

COMMANDERIE DE LOISON.[1]

Membres : Grange de *Frencq* et Maison à *Montreuil*, — L'ancien Temple de CAMPAGNE, — LE TEMPLE-LEZ-WABEN, — Ancienne commanderie de GOMBERMONT.
Noms des Commandeurs.

Loison était une ancienne commanderie du Temple, dont on ne retrouve plus les titres primordiaux. Il nous reste seulement sur cette commanderie des documents purement administratifs, qui ne vont pas au-delà de la seconde moitié du XIVe siècle, et sont postérieurs à la réunion des biens du Temple à ceux de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

Un inventaire de ces documents fut dressé en 1747, par Jacquemin, alors archiviste du Grand-Prieuré de France, et repose aujourd'hui aux archives départementales à Arras. L'auteur rappelle dans ses observations préliminaires que le domaine de la commanderie de Loison faisait partie « des grands biens dont les rois de France et » autres seigneurs avaient autrefois enrichi les frères de la chevale- » rie du Temple pour la défense de la Terre-Sainte. »

Il ajoute : « cette commanderie a fait des pertes considérables » presque dans tous les siècles, et a été exposée à tous les malheurs

1. Loison (Pas-de-Calais), arrond. Montreuil-sur-Mer, cant. Campagne-les-Hesdin.

Digitized by Google

» des guerres qui ont eu cours en Artois, comme étant située autre-
» fois sur les limites et frontières de France et d'Espagne, dont les
» troupes ont plusieurs fois brûlé et ravagé les fermes, bâtiments,
» terres et bois qui en dépendent avec tous les biens et effets qui y
» étaient, de même que la plus grande partie des titres primordiaux
» et modernes qui établissaient l'origine et la propriété de ses droits
» utiles et honorifiques dont elle se trouve dépouillée aujourd'hui à
» son grand préjudice ; et s'il lui reste encore quelques-uns de ces
» droits, ce n'a été qu'après d'exactes enquestes et recherches qui
» ont été faites sur les lieux par les soins de MM. les commandeurs
» dudit Loisons, pour en recouvrer une partie dans les papiers ter-
» riers d'icelle, qui forment actuellement les principaux et meilleurs
» titres de ladite commanderie, auxquels l'on pourra avoir recours
» en cas de besoin. »

Jacquemin rappelle les guerres qui eurent lieu en Artois entre les rois de France et d'Espagne. En 1595, la commanderie de Loison fut brûlée et son territoire ravagé. Le Commandeur et ses gens se sauvèrent à Hesdin ; et les terres restèrent incultes pendant trois à quatre ans. En 1635, nouveau pillage, nouvel incendie de la maison de Loison, dans laquelle le commandeur, M. de Vienne-Crèvecœur, fut fait prisonnier et emmené par les Espagnols au château d'Hesdin. Les Français, en 1710, pendant les siéges de Béthune et d'Aire-sur-la-Lys, ravagèrent les terres de la commanderie dont ils enlevèrent les bestiaux et les grains.

Au milieu de tant de désastres, il est à présumer que beaucoup de titres et de papiers qui se trouvaient dans la commanderie aient été perdus et détruits. Parmi ceux qui nous restent, il y a un grand nombre de sentences et d'arrêts rendus en faveur des Hospitaliers pour la haute, moyenne et basse justice qu'ils prétendaient avoir à Loison comme successeurs des Templiers, et qu'ils surent maintenir en toutes occasions, et notamment en 1353 contre les réclamations du gouverneur et du procureur du comte d'Artois, et en même temps contre celles du comte de Ponthieu.

D'autres seigneurs leur causèrent encore sur le même sujet bien des dificultés. De ce nombre, nous citerons Jean de Crequy, seigneur de Tilly et bailli de St-Omer, qui fut condamné en 1364 par le prévôt de Montreuil, à une amende assez forte envers les frères de l'Hô-

Digitized by Google

pital, pour avoir attenté à leurs droits de justice dans leur seigneurie de Loison.

La maison de la commanderie était située dans la grande rue du village, contre la rivière qui y passe. C'était une vaste maison avec chapelle, bâtiments à usage de ferme, et une tour assez élevée qui servait de prison au xve siècle. De l'autre côté de la rivière, se trouvait un moulin à eau dépendant de la commanderie.

Derrière l'enclos de la maison, qui contenait une dizaine d'arpents de terre, il y avait une grande prairie d'environ quarante mesures; et de là, on apercevait les bois de la commanderie; au midi, le Bois-Caulet; au levant, le bois de Cauvenne; vers couchant, le bois du Mont; vers nord, le bois des Carrières; le tout d'une contenance de plus de 250 mesures.

Les terres à labour comprenaient mille journaux avec ceux de la *ferme du Plouy*, située à une demi-lieue de Loison, et dépendant de la commanderie. Il n'en restait plus au xviie siècle que 400 journaux. Cette différence ne peut s'expliquer que par les pertes subies par les Hospitaliers de Loison pendant les guerres des xve et xvie siècles.

En 1495, Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, était commandeur de Loison, et en cette qualité seigneur du lieu. Il avait droit à la dîme de la paroisse qu'il faisait recueillir par son receveur Jean de Bulleux, à la charge de réparer et d'entretenir le chœur de l'église.

Les hommes cottiers de la seigneurie étaient alors au nombre de 422; et les censives qu'ils devaient chaque année au Commandeur reposaient sur leurs maisons « sises Nœufve Rue, rue du Cheilier, » rue de Hesdin, rue Bisset, rue Pesquin, à l'Eau du Four, à le plache » de Loysons, rue des Vaulx, près l'Eau de le Bonde, » et sur plus de trois mille mesures de terre, tant au territoire de Loison que sur ceux de Beaurain, Offin et St-Deneuf.

Plusieurs fiefs relevaient de la commanderie, et entre autres celui du château de Loison, espèce de forteresse, flanquée de quatre tours, qui s'élevait sur les bords de la rivière, et appartenait en 1495 à Jean d'*Aboval*, écuyer.

Le revenu de la terre et seigneurie de Loison était, en 1373, de 357 livres, alors que, d'après le *Livre-Vert*, les terres labourables

rapportaient 4 sols le journal; les prés, 20 sols; et les bois à coupe de 14 ans, 3 livres.

En 1495, le revenu était presque doublé. Il s'élevait à 680 livres, mais il fallait payer là-dessus, chaque année, au chapelain qui disait trois messes par semaine dans la chapelle de la commanderie, 12 livres;

Au bailli et à l'avocat de l'Hôpital, 18 livres;

A son procureur à Montreuil, 4 livres;

Au gardien de la maison de Loison, pour ses gages, six setiers d'avoine;

Au prieur de Beaurain, 4 sols, à la Noël;

A l'abbesse de Sainte-Austreberte à Montreuil, à la Noël, huit deniers;

Au seigneur d'Hesmond, à la saint Rémi, dix livres parisis, « et » les poeult ledit seigneur venir quérir à l'Ospital dudit lieu de Loi- » sons à cheval, l'espervier sur le poing et ses levriers avoeuc lui, et » là estre au despens dudit hospital, jusques à ce que ladite somme » de dix livres parisis lui seroient bailliées et délivrées. »

Le revenu de Loison était, en 1583, de 1,200 livres; en 1757, de 5,000 livres; et en 1783, de 7,560 livres.

Les membres qui composaient la commanderie, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, étaient, d'après le *Livre-Vert*, au nombre de trois:

La maison de Frencq;

La maison de Campagne;

Et la maison du Temple-lez-Waben.

En 1479, on jugea convenable de lui adjoindre une autre petite commanderie du Temple, appelée Gombermont, qui se trouvait à proximité de Loison.

Frencq [1] et *Montreuil* [2]. — L'établissement de Frencq parait avoir été de peu d'importance. C'était, dès l'origine, une grange dimeresse, à laquelle les Templiers avaient réuni quelques terres. Ils renfermaient dans cette grange le rendement de leur dîme de Frencq et de

1. Frencq (Pas-de-Calais), arr. Montreuil-sur-Mer, cant. Etaples. — 2. Montreuil-sur-Mer (id.), chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

tous les terrages qu'ils avaient dans les environs de Montreuil. Ils possédaient même dans cette ville une maison de refuge, nommée la Maison de la commanderie, dont la porte donnait sur le cimetière, à raison de laquelle il était payé chaque année, au trésorier de l'église, douze deniers parisis.

Les Hospitaliers arrentèrent, au xiv[e] siècle, le petit domaine de Frencq et la maison de Montreuil. Ils ne conservèrent que leur dîme qu'ils affermèrent, en 1495, 24 livres par an ; en 1757, 700 livres ; et en 1783, 1,100 livres.

Campagne [1]. — Le Temple de Campagne, qui prit ensuite le nom de l'Hôpital, était une ferme située au nord de la rue ou du chemin conduisant de Campagne à Buire. Près de la ferme, se trouvait une chapelle sous le vocable de l'Assomption. Ce domaine comptait, au xv[e] siècle, environ 120 mesures de terre labourable et un bois, nommé le Bois de l'Hôpital, qui en comptait vingt-deux.

Le Commandeur avait dans sa terre toute justice haute, moyenne et basse, avec des censives que 71 tenanciers lui devaient en 1495 sur des maisons ou terres situées à Campagne, aux lieux dits : en la Vallée de Guorguechon, aux Fourcques, au Camp-Walmont, au Val-de-Rune, à la Coterie, au Hamel, au Camp-Cornu, à la ruelle Michaut-Pasquier, à Tallonville, à Caumont, au camp de Raffleu, à la Voie de l'Atre, à la Crepière, aux Treux de Gouy, en la Vallée des Carrières, aux Croix de Gouy, à le Sablonière, au Camp du Fresne, au Camp aux Ewes, au Val de Beaurain, à l'Estocq, ainsi qu'au territoire de S[t]-Rémi [2].

Dans la cour de la ferme se trouvait une grange, qu'on nommait la Grange des Terrages, où les habitants de Campagne venaient rendre compte de tous les droits de terrage qu'ils devaient et qui se partageaient, d'après un accord fait en 1480, entre le commandeur de Loison, à la proportion de trois huitièmes, et le seigneur Louis de Bournonville, les religieux de S[t]-André, les enfants de Guillaume d'Alinctun et d'Isaac de Campagne pour les cinq autres huitièmes.

La maison de Campagne eut à souffrir, comme celle de Loison,

1. Campagne-les-Hesdin (Pas-de-Calais), arr. Montreuil, chef-lieu de cant. — 2. Arch. nat. S 5058.

Digitized by Google

des malheurs de la guerre. Dans le chapitre provincial tenu à Paris en 1600, le commandeur de Loison, qui se nommait alors le chevalier du Sart de Thury, vint déclarer que la maison de Campagne avait été brûlée pour la troisième fois, et qu'on pourrait, sans la rebâtir, en affermer les terres à un prix convenable. Cette proposition ne fut pas acceptée ; car nous trouvons vers le milieu du XVIIe siècle la maison et la chapelle complètement rétablies.

La chapelle était desservie au XVIIIe siècle par les capucins de Montreuil. Mais on cessa en 1770 d'y célébrer la messe ; et les ornements avec les objets du culte furent transportés alors dans la maison du Temple, près Waben.

La maison de Campagne rapportait, en 1373, 200 livres. Son revenu, en 1495, n'était encore que de 300 livres. Il s'élevait, en 1583, à 800 livres ; en 1757, à 1,500 livres ; et en 1783, à 1,700 livres.

Le Temple-lez-Waben. — Entre Waben et Conchil-le-Temple [1], il y a un lieu, nommé *la Commanderie*, qui fait partie aujourd'hui de la commune de Conchil. C'est là que se trouvait la maison qu'on appelait le Temple-lez-Waben. D'après d'anciens terriers, elle était située entre deux chemins : dont l'un conduisait à Waben, et l'autre, à Montreuil.

Le *Livre-Vert* nous apprend qu'au moment où les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem entrèrent en possession de cette maison, il en dépendait 60 journaux de terre destinés à l'usage des frères de l'Ordre, et 700 autres journaux de bruyères et de mauvaise terre, affermés 23 setiers de grains par an, valant 5 livres 15 sols. Il y avait, en outre, un moulin et un four banal, avec des rentes qui rapportaient 54 livres aussi chaque année. Tel était le revenu du Temple en 1373.

Les Hospitaliers eurent à soutenir en 1352 plusieurs procès contre le comte de Ponthieu, à propos de divers droits seigneuriaux qu'il leur contestait, au lieu dit du Temple, et pour une maison qu'ils possédaient en la ville de Rue. Il fut reconnu à cette occasion que les successeurs des Templiers avaient dans les endroits sus-désignés

1. Conchil-le-Temple et Waben (Pas-de-Calais), arr. et cant. Montreuil-sur-Mer.

Digitized by Google

la haute, moyenne et basse justice ; et que sous aucun prétexte le comte de Ponthieu ne pouvait s'arroger le droit d'y faire aucun exploit.

Les guerres du xve siècle causèrent bien des ravages au Temple-lez-Waben. Voici le tableau que nous en trace le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Le membre de la commanderie de Loisons, nom-
» mé le Temple-lez-Wauben, auquel lieu a chapelle qui fut brullée
» par le temps des guerres, et Monseigneur de France (Emery d'Am-
» boise, Grand-Prieur) l'a faicte reffaire tout de neuf. La maison
» joingnant ladite chappelle, où le censier faict sa demeure, est à
» présent en bon poinct. La grange fut brullée et les estables, les-
» quelles a faicte reffaire comme dessus, pareillement les molins
» estoient tombez, lesquels il a faict reffaire aussi. »

La chapelle était dédiée à la sainte Vierge. Un prêtre séculier la desservait à la fin du xve siècle, moyennant une pension de 20 livres. Il jouissait d'une dîme sur le territoire du Temple, qui lui valait 8 livres par an. En 1757, c'était le curé de St-Vaast qui desservait la chapelle. Il recevait 6 sols par messe qu'il déchargeait.

Le revenu de la maison du Temple-lez-Waben était, en 1578, avec les droits seigneuriaux, de 166 écus soleil ; les terres du domaine ne comptaient plus alors que 170 mesures de labour et 124 arpents de bois, divisés en deux parties : le bois de la Cervelle (99 arpents) sur le territoire de Conchil, et le bois du Temple (25 arpents) à une demi-lieue du précédent, sur le territoire de l'Epinoy.

Le revenu s'élevait, en 1757, à 1,272 livres : et en 1783, à 1,300 livres.

Gombermont [1].— Le *Livre-Vert* ne mentionne cette petite commanderie du Temple que comme mémoire, attendu qu'en 1373 elle avait été entièrement ruinée et détruite par les guerres qui en avaient fait une solitude.

Rétablie dans le cours du xve siècle, elle fut réunie en 1479, comme nous l'avons dit, à la commanderie de Loison. Le commandeur Emery d'Amboise fit reconstruire alors la chapelle, pour la desservance de laquelle il donnait à un prêtre 40 livres par an.

1. Gombermont, entre Campagne-les-Boulonnais et Ergny (Pas-de-Calais), arr. Montreuil-sur-Mer, cant. Hucqueliers.

Digitized by Google

La maison du Temple de Gombermont formait un domaine seigneurial situé sur le chemin de Gombermont à Ergny. Elle comprenait 300 mesures environ de terre avec 40 arpents de bois en deux parties; l'une, appelée le Bois de Buissire, du côté de Bourthes; et l'autre, qu'on nommait le Bois de Laincourt, au levant des terres de Gombermont.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie à Gombermont, et des censives sur un certain nombre de terres au lieu dit le Mont-Haynau, ainsi qu'à Ergny en divers cantons, aux Hautes-Guaquières, au Ticuloy, au Marquet-le-Prestre, aux Combles, au Puits-Sandrin, à Wattredalle, au Verval, etc.

Il jouissait des droits de dîme à Ergny, à Seninghem, à Eule, à Gournay, à Verchocq et autres lieux circonvoisins.

Le domaine de Gombermont rapportait, en 1495, 152 livres. En 1640, la maison et la chapelle furent de nouveau incendiées et détruites. On rebâtit plus tard, sur leur emplacement, une petite ferme pour la culture des terres. Cette ferme, avec les droits seigneuriaux, était louée, en 1757, 1,700 livres; et en 1783, 3,600 livres.

Le revenu général de la commanderie de Loison était, en 1373, de 670 livres; en 1483, de 962 livres; en 1573, de 2,000 livres; en 1613, de 3,374 livres; en 1730, de 10,490 livres; et en 1783, de 18,760 livres.

Noms des Commandeurs de Loison.

1352. Le chevalier Guillaume de Villers.
1373. Le chev. Jean le Villain.
1375. Le chev. Nicolas de Bosquillon.
1402. Le chev. Renaud de Giresme, Grand-Prieur de France.
1424. Le chev. Pierre de Bauffremont, id.
1477. Le chev. Bertrand de Cluys, id.
1480. Le chev. Emery d'Amboise, id.
1505. Le chev. Adam de Monceau.
1512. Le chev. Guillaume de Ghistel.
1519. Le chev. Gabriel de Créquy.

Digitized by Google

1545. Le chev. Georges de Courtignon.
1573. Le chev. Philippe de Barville.
1580. Le chev. Jean Ducavrel, dit de Taingny.
1594. Le chev. Louis du Sart de Thury.
1618. Le chev. Hector de Vienne Crèvecœur.
1639. Le chev. Charles Brahier d'Arqueville.
1646. Le chev. Jean de la Motte-Costart.
1669. Le chev. Antoine Desfriches Brasseuse.
1677. Le chev. Antoine du Bosc Herminal.
1686. Le chev. Jean-Baptiste d'Aligre.
1698. Le chev. Camille de Champlay de Courcelles.
1700. Le chev. Robert Lefebvre de Caumartin.
1709. Le chev. Jean-Anne de Foville d'Escrainville.
1723. Le chev. François de Gourmont de Courcy.
1731. Le chev. Joseph Hyacinthe du Glas d'Arancy.
1740. Le chev. Henri-Paul de la Luzerne de Beuzeville.
1755. Le chev. Louis le Pélerin de Gauville.
1764. Le chev. Charles-Bernardin Davy d'Amfreville.
1772. Le chev. Charles de Vyon de Gaillon.
1789. Le chev. Louis Marie de Milano.

Anciens Commandeurs de Gombermont.

1362. Frère Philippe Leclerc.
1386. Le chev. Jehan de Hesdin.
1468. Le chev. Robert de Franquelance.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE HAUTAVESNES.

Membres : L'ancienne commanderie de GAUDIEMPRÉ, — Maison de LUCHEUX, — Le Temple d'ARRAS, ancienne commanderie, — *Agnez,* — L'ancien Temple de BLAIRVILLE, — Le Temple de DOUAI, — Maison d'*Hénin-Liétard* ou de *Dourges,* — COBRIEUX, ancienne commanderie, — L'ancien Temple de ST-LEGER.

Noms des Commandeurs.

Les ruines d'une ancienne tour féodale qu'on voit au village de Hautavesnes [1], et qui fait aujourd'hui partie d'une ferme située dans la Grande-Rue, près de l'église, nous indique l'emplacement qu'occupait autrefois le chef-lieu de cette commanderie. C'était un beau domaine seigneurial, formé d'un château, d'une chapelle, d'une basse-cour et de 288 mencaudées [2] de terre. Plus de mille autres mencaudées à Hautavesnes étaient tenues en coterie de l'Hôpital, et devaient rentes au Commandeur. Celui-ci était seul seigneur du village : il y avait la haute et basse justice, ainsi que le patronage et la collation de la cure.

On ne sait comment ni à quelle époque cette belle terre seigneuriale fut mise en la possession des frères de l'Hôpital. Ce fut proba-

1. Hautavesnes (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 2. On appelle encore aujourd'hui dans le pays mencaudée une quantité de terre de la superficie de 42 ares 91 centiares.

Digitized by Google

blement dans la seconde moitié du XIIe siècle, quelque temps avant que l'église avec le cimetière de Hautavesnes, *ecclesiam de Hautavesnes cum cimeterio*, leur eut été donnée comme complément de leur seigneurie, par un chantre de la cathédrale d'Arras, sous le cens annuel d'une forte livre de cire, *sub annuo censu magne libre cere*, comme il est constaté par des lettres du doyen du chapitre d'Arras, de l'année 1187.

On ignore également en vertu de quel droit le commandeur de Hautavesnes levait, au XIVe siècle, à son profit, tous les reliefs des fiefs tenus des souverains dans le comté d'Artois et la terre de St-Venant. Nous pensons que ce privilége avait appartenu auparavant aux Templiers, dans l'héritage desquels les frères de l'Hôpital l'auraient recueilli. Dans tous les cas, ceux-ci n'en jouirent pas longtemps et l'abandonnèrent, en 1372, à Marguerite, comtesse d'Artois, qui leur donna en échange une rente de 200 livres à prendre, chaque année, sur ses revenus de la ville de Béthune.

Entre autres priviléges dont jouissaient les hommes et vassaux de la commanderie, nous citerons l'exemption accordée au XIVe siècle par la comtesse Marguerite et l'abbé de St-Vaast, de payer aucun droit de tonlieu pour les denrées et marchandises qu'ils avaient à vendre ou à acheter dans la ville d'Arras, ainsi que la dispense en temps de guerre de tous subsides et corvées dont le duc de Bourgogne les reconnut affranchis par ses lettres du 15 novembre 1403.

Les comtes d'Artois ne furent pas les seuls qui favorisèrent, par leurs bienfaits, le développement de la maison de l'Hôpital de Hautavesnes. Déjà les seigneurs du pays y avaient beaucoup contribué par leurs aumônes et donations aux XIIe et XIIIe siècles. Au nombre des bienfaiteurs de cette maison, nous trouvons Alice, dame de Sauchy, *de Salci*[1], lui donnant, en 1158, son alleu à Récourt[2], *in Roricurt*[3]; Amaury de Sauty[4] lui accordant, en 1170, la dime de Blavincourt, *decimam de Bavelincort*[5] sous réserve d'usufruit[6];

1. Sauchy-Cauchy ou Sauchy-l'Estrée (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Marquion. — 2. Récourt (id.), arr. Arras, cant. Vitry. — 3. Archives nat. S 5211, Suppl. n° 29. — 4. Saulty (Pas-de-Calais), arr. St-Pol, cant. Avesnes-Lecomte. — 5. Blavincourt, commune de Beaufort (id.), mêmes arr. et cant. — 6. Arch. nat. S 5208, Suppl. n° 28.

Digitized by Google

Bauduin de Pas, *de Passu*[1], lui abandonnant, en 1202, la seigneurie de deux hôtes qu'elle avait dans son fief[2].

Nous voyons encore Philippe d'Anstaing[3] donner, en 1207, aux Hospitaliers de Hautavesnes, au moment où il prenait l'habit de leur religion, deux bonniers de terre en sa culture de Gombermont, *de Gomermont*[4], au lieu dit la Ville[5].

Gérard de *Ruit*[6] leur constituait, en 1238, une rente d'avoine sur un de ses manoirs à Ruitz, au Plouy, *au Ploeis*[7].

En 1247, Adam de Vimy, *de Vimiaco*[8] leur amortissait une maison qu'ils avaient achetée des religieux de l'abbaye de Loos, à Baudimont, *in Balduino monte*[9], près d'Arras, dépendant de son fief et de celui du comte d'Artois[10].

Robert de Givenchy et Marie, sa femme, leur abandonnaient, en 1268, tous les biens meubles et immeubles qu'ils possédaient à Givenchy en Gohele, *apud Juvenchi in Gauharia*[11], à l'exception d'une terre à *Ais*[12].

Ce n'était pas seulement à l'aide de dons et d'aumônes que la commanderie de Hautavesnes augmentait chaque année ses revenus, mais encore par des acquisitions assez fréquentes que ses économies lui permettaient de faire. C'est ainsi qu'en 1179, les frères de l'Hôpital achetaient de Robert d'*Anez*[13], trente mesures de terre à Hautavesnes, *apud Altavenam*, pour le prix de soixante marcs d'argent[14]; et qu'en 1250, Jean d'*Anez*, dit Flayel, leur vendait le bois de Montigny, *nemus de Montegni*, au même territoire, pour cent marcs d'argent[15].

A l'époque des croisades, on sait que tout seigneur tenait à honneur d'aller prendre part à la guerre contre les infidèles. Les frais de voyage et d'équipement étaient assez considérables; et pour les

1. Pas (Pas-de-Calais), arrond. Arras, chef-lieu de cant. — 2. Arch. nat. S 5211, Suppl. n° 17. — 3. Anstaing (Nord), arr. Lille, cant. Lannoy. — 4. Gombermont, entre Campagne-les-Boulonnais et Ergny (Pas-de-Calais), arr. Montreuil-sur-Mer. — 5. Arch. nation. S 5209, Suppl. n° 11. — 6. Ruitz (Pas-de-Calais), arrond. Béthune, cant. Houdain. — 7. Arch. nat. S 5211, Suppl. n° 30. — 8. Vimy (Pas-de-Calais), arr. Arras, chef-lieu de canton. — 9. Baudimont, faubourg d'Arras. — 10. Arch. nat. S 5208, 1re liasse. — 11. Givenchy-en-Gohele, (Pas-de-Calais), arrond. Béthune, cant. Lens. — 12. Aix-en-Gohele (id.), id. — 13. Agnez-les-Duisans (id.), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 14. Arch. nat. S 5207, Suppl. n° 21. — 15. Id. S 5210, Suppl. n° 33.

Digitized by Google

couvrir, il arrivait souvent qu'on vendait ses biens ou qu'on les grevait d'emprunts. Aussi voyons-nous en 1190, Adam de *Bors*[1], avant de partir pour la Terre-Sainte, engager la dime de sa terre pour une somme de cinquante marcs d'argent, que les frères de l'Hôpital de Hautavesnes lui avaient prêtée. L'année précédente, Jean Revel de Noyelles, *de Noella*[2], avait, pour la même raison, emprunté d'eux cent cinquante-deux marcs d'argent sur la dime de Bully, *decimam de Bullia*[3]; mais comme il ne put leur rembourser cette somme, il dut, en 1198, pour se libérer, abandonner à ses créanciers la dime en question[4].

La maison de Hautavesnes possédait encore la dime de Pys[5], qu'une noble dame, nommée Honestasie, femme de Pierre Aoste, lui avait donnée en 1195, pour recevoir dans la confraternité de l'Hôpital ses enfants, elle-même ou son mari, au décès du premier mourant d'eux.

Des lettres de confraternité étaient également accordées, en 1311, par frère Nicolas Brimaus, commandeur de Hautavesnes, à demoiselle Michaut de Méricourt, *de Menricourt*[6], veuve de Jean de Caillau, « pour l'octroi de plaine partissipation de tous les biens, » de toutes les aumosnes et de toutes les œuvres de miséricorde » faites et à faire en la sainte maison de l'Ospital de St Jéhan de » Jherusalem, de ça et par de là la mer, depuis l'eure qu'elle fu » fondée jusques en la fin du monde, avec promesse à aidier, war» der et consillier elle et ses biens, sans tort faire à autrui, pour » çou qu'elle a aumosné audit Ospital une livre de cire par an au » Noel, à rendre chascun an à la maison de Haute-Avesne, et cin» quante sous parisis après son décest, à prenre sur ces biens, où » qu'ils feussent meubles et non meubles... »

A l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle, la commanderie n'avait encore que la terre et seigneurie de Hautavesnes et les quelques biens et revenus que nous avons mentionnés plus haut.

1. Bours (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Heuchin. — 2. Noyelles-lez-Vermelles ou Noyelles-sous-Lens (id.), arr. Béthune. — 3. Bully (id.), arrond. Béthune, cant. Lens. — 4. Arch. nation. S 5208, Suppl. n°s 64 et 67. — 5. Pys (Somme), arr. Péronne, cant. Albert. — 6. Méricourt (Pas-de-Calais), arrond. Béthune, cant. Lens.

Digitized by Google

En 1312, le Roi prescrivit à son bailli d'Amiens de faire mettre les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en possession des biens de l'Ordre du Temple, qui se trouvaient dans la Picardie, ainsi qu'en Artois et en Flandre. D'après la répartition qui en fut faite alors, il échut à la commanderie de Hautavesnes, d'abord en Artois, les maisons du Temple d'Arras, de Blairville, d'Agnez et d'Hénin-Lietard;

Dans la châtellenie de Lille, celles de la Haye-lez-Lille, de Pérenchies, de Maisnil et de Cobrieux, le Temple de Douai; et dans le Tournaisis, la maison de S[t]-Léger et celle d'Anseghem, près d'Audenarde.

Ces adjonctions ne suffisant pas à l'importance qu'on voulait donner à la commanderie de Hautavesnes, les Hospitaliers y réunirent encore une petite commanderie qu'ils avaient près de Pas en Artois, appelée la commanderie de Gaudiempré, avec la maison de Lucheux qui en dépendait.

A partir de ce moment, Hautavesnes devint une des commanderies principales du Grand-Prieuré de France; et à cause sans doute de son importance, elle devint une chambre prieurale de 1370 à 1521. Mais plus tard, vers 1550, on la démembra, c'est-à-dire qu'on en retrancha plusieurs maisons pour former une nouvelle commanderie, la commanderie de Caestre; ce qui réduisit la commanderie de Hautavesnes aux membres suivants :

La maison de Gaudiempré;
La maison de Lucheux;
La maison du Temple d'Arras;
La maison d'Agnez;
La maison de Blairville;
La maison d'Hénin-Liétard;
La maison du Temple de Douai;
La maison de Cobrieux;
Et la maison de S[t]-Léger.

Aucun changement ne fut apporté à cette organisation, qui existait encore à la fin du XVIII[e] siècle.

GAUDIEMPRÉ[1]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital. Le plus an-

1. Gaudiempré (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Pas.

Digitized by Google

cien document qui nous reste sur cet établissement, est une charte de l'évêque d'Arras, de l'année 1190, portant donation à titre d'aumône, par Giraut de Gombremetz, du consentement de ses enfants, aux frères de l'Hôpital de Gaudiempré, *fratribus Hospitalis de Gondewinpré*, de la dime qu'il avait à *Gombermes* [1], en reconnaissance de quoi il avait reçu des dits frères treize marcs d'argent [2].

Guillaume Pyons, prieur de la maison de l'Hôpital de Jérusalem, constate, par ses lettres du mois de juin 1253, qu'Eustache d'Hersin, *de Hersino*, a donné à la maison de Gaudiempré, *domui nostri de Godin pré*, six mencaudées de terre au terroir de ce village [3].

Une donation plus importante fut faite à cette maison en mai 1262, devant l'official d'Arras, par demoiselle Marie de Sarton, qui fit abandon, sous réserve d'usufruit, à l'Hôpital, de son manoir avec un courtil de onze boittelées, *boistellatas*, au chemin de Pas, *ad viam de Passu*, et de plusieurs mencaudées de terre à labour. Une condition mise à cette donation peint très-bien les mœurs simples et patriarchales de ce temps-là : c'est le droit accordé à la donatrice d'aller chaque jour cueillir à la main seulement, dans le bois de Gaudiempré appartenant aux frères de l'Hôpital, l'herbe nécessaire à la nourriture de deux vaches [4].

L'Hôpital avait à Gaudiempré toute justice et seigneurie avec le patronage et la collation de la cure. Son domaine consistait en une maison avec chapelle, située sur la place du village, et 450 mencaudées de terre qui, avec les censives du lieu, les dimes de Gombremetz et de Piys, les rentes seigneuriales qu'on percevait à Pas, St-Amand, Beauchamps, Ransart et lieux circonvoisins, rapportaient, en 1373, IIII^{XX} royaux, valant LXXII francs (*Livre-Vert.*)

Le même document nous marque encore qu'à l'époque dont nous parlons, l'Hôpital de Gaudiempré possédait des cens ou rentes *sous le mont de la Gohelle,* à Aix, Hersin, Bouvignies, Nœux et Rouvroy.

Le revenu de Gaudiempré, en 1605, était de 400 florins. Il s'élevait, en 1783, à 3,000 livres.

LUCHEUX [5]. — Ancien membre de la commanderie de Gaudiempré.

1. Gombremetz, commune de Saulty (Pas-de-Calais), arrond. Saint-Pol, cant. Avesnes-le-Comte. — 2. Arch. nat. S 5207, Suppl. 1re liasse. — 3. Id., id. — 4. Id., id. — 5. Lucheux (Somme), arr. et cant. Doullens.

Digitized by Google

Cette maison, qui avait sa chapelle chargée de trois messes par semaine, et dont dépendaient 164 journaux de terre, était une fondation d'Hugues, comte de S[t]-Pol, et d'Yolande, sa femme. Par leurs lettres, datées de l'an 1190, le comte et la comtesse déclarent avoir donné aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, un manoir, situé à Lucheux, *apud Lucheium*, libre de toutes charges, et une charrue de 150 journaux de terre, avec le terrage en dépendant. Ils accordaient encore aux frères qui résideraient au dit lieu, la mouture franche du blé devant servir à leur usage. Deux conditions étaient mises à cette donation, c'était que les frères bâtiraient à leurs frais sur le manoir donné, une chapelle où ils feraient dire la messe tous les jours, et qu'ils ne pourraient rien acquérir à l'avenir dans le fief du comte de S[t]-Pol, soit en terres, soit en hommes.

La maison de Lucheux rapportait, en 1373, en terres et redevances seigneuriales, 164 francs et 3 sols tournois. Au XVII[e] siècle, la maison et la chapelle n'existaient plus; car nous lisons dans le rapport d'une visite prieurale de 1661 : « Au bourg de *Lisseux* » (Lucheux), est une pièce de terre, le Pré, contenant cinq journaux, » nommé l'Hospital, où autrefois y avoit une cense qui fut toute » ruinée. » Cette cense ou ferme était située dans l'angle formé par la rivière de la Fontaine-Cocquerelle et la rue qui conduisait au château. Comme elle ne fut pas reconstruite, les terres qui en dépendaient furent réunies au domaine de la commanderie.

Le Temple d'Arras[1]. — C'était une commanderie du temps des Templiers. La maison se trouvait à Arras au haut du faubourg Ronville, à droite de la chaussée conduisant à Bapaume, sur une portion de territoire qui était de la juridiction de l'abbaye de S[t]-Vaast. Cet endroit, qu'on nommait *les Hees*, a laissé son nom à une section du territoire d'Achicourt.

Le cartulaire de S[t]-Vaast par Gusman nous fait connaître à quelle époque remonte l'établissement des Templiers à Arras. Il contient une charte de 1140, par laquelle Gauthier, abbé de ce monastère, autorise les frères du Temple d'avoir une chapelle dans la maison qu'ils venaient de construire au faubourg de cette ville. Malgré cela,

1. Arras (Pas-de-Calais), chef-lieu de département.

la bonne harmonie ne dura pas longtemps entre les religieux de S[t]-Vaast et ceux du Temple, qui ne se faisaient aucun scrupule d'empiéter sur les droits de l'abbaye chaque fois que l'occasion s'en présentait. Leur mésintelligence s'accrut à un tel point, que le Saint-Siége dut intervenir pour rétablir la paix entre eux. Par une bulle adressée en 1160 aux Templiers, le pape Alexandre III les rappela à la modération, et leur enjoignit de respecter à l'avenir les droits et priviléges de l'abbaye de S[t]-Vaast, sans jamais tenter d'y porter atteinte, leur rappelant cette maxime évangélique qu'il ne fallait pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fît[1].

Cette façon d'agir des Templiers ne peut s'expliquer que par l'ardeur qu'ils mettaient à rechercher tout ce qui pouvait accroître leurs richesses et leur puissance. Beaucoup de leurs actes, même ceux qui s'inspiraient de la charité, n'étaient pas toujours exempts d'un certain esprit de calcul, et cachaient parfois un but intéressé. Ainsi nous voyons en 1208 le frère André de Coulours, alors grand-maître de l'Ordre du Temple, accorder à un nommé Raoul et à Mathilde, sa femme, la jouissance viagère de dix-huit mencaudées de terre à *Isles*[2], à la condition qu'à leur mort ces terres feraient retour aux Templiers avec deux mencaudées ou bien quatre livres parisis que les époux Raoul y ajouteraient de leur propre héritage[3].

Une convention du même genre eut encore lieu en 1225, entre Eudes Royer, commandeur des maisons du Temple en France, et Anselme, frère du mayeur d'Arras, lequel reçut des terres du Commandeur, à la charge d'en augmenter le nombre lorsqu'elles reviendraient après son décès en la possession du Temple[4].

Les Templiers n'exerçaient pas l'hospitalité gratuitement, comme le faisaient les chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. Cependant ils pratiquaient parfois cette vertu, lorsqu'il y avait quelque profit à en retirer; c'est ainsi qu'ils recevaient, en 1180, dans leur maison d'Arras, Hunez de Beaumont et Emmeline, sa femme, pour y être nourris et entretenus durant leur vie; mais ceux-ci leur avaient donné pour cela quatre mencaudées de terre, leur manoir et

1. Cartulaire de Saint-Vaast par Gusman, publié par M. Tailliar, pages 278 et 279. — 2. Irles, près Miraumont (Somme), arrond. Péronne, cant. Albert. — 3. Arch. nation. S 5208, Suppl. n° 1. — 4. Id., id. n° 2.

Digitized by Google

maison dont ils se réservaient l'usufruit jusqu'au décès du survivant d'eux [1].

Nous trouvons encore, à la fin du XIIe siècle, diverses donations faites à l'Ordre dans la personne du frère Renier, commandeur de la maison des Templiers d'Arras, *preceptor domus Templariorum atrebatensis*, par Amaury de Saulty en 1186, de cinquante mencaudées de terre et de tout ce que tenait de lui Bertrand de Beaufort à Agny, près d'Arras; par Eloi de *Wendi*, la même année, de douze mencaudées de son alleu au terroir d'Yzel [2]; par Bauduin de Wormouth, *de Voermolt*, en 1188, d'une maison sous la ville d'Arras, *subtus villam Atrebatensem;* par Louis de Blairville, chevalier, en 1193, d'une autre maison près d'Arras, vers la cité, *juxta Atrebatum versus civitatem*, etc.[3]

Parmi les seigneurs de l'Artois qui guerroyaient en Terre-Sainte au commencement du XIIIe siècle, il y avait à Arras un chevalier, du nom de Vaast ou de Vedaste, *Vedastus*. Une charte donnée au palais épiscopal d'Acre, au mois de février 1203, rapporte la donation que ce chevalier fit en mourant à la chevalerie du Temple de tous ses biens à Arras et au terroir de la même ville, tant en héritages qu'en rentes; ce qui est attesté et confirmé par les compagnons d'armes du donateur, Bauduin de la Salle, Werric de Hamblain, Jacques Durant et Bauduin, son cousin, Simon de Pasquindale, ami du comte de Flandre, Guillaume, châtelain d'Arras, Bartholomé et Morazin, bourgeois d'Acre, *burgenses Acconenses*, et Regnault de Melun, *de Melduno*, chapelain [4].

On regardait autrefois comme un grand honneur d'obtenir sa sépulture chez les Templiers. Eloi de Berlette, après leur avoir donné en 1224 sa dîme de Magnicourt [5] qu'il tenait du Roi, les institua

1. Cette charte, écrite en français du XIIe siècle, mérite d'être reproduite textuellement. En voici la teneur :

« Cou sacent cil ki sunt et ki avenir sunt que Hunes de Belmont et Emme-
» line se femme sunt reciut en le maison del Temple et es bien fais pour IIII
» mencols de terre à I capun de rente et lor mes et lor maison il iont doné
» apres lor deces mais tenant en sunt totes lor vies et se de lon defaut li altre
» le tenrra tote se vie. » (Arch. nat. S 5207, Suppl. n° 31.)

2. Izel-les-Hameaux (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Aubigny. — 3. Arch. nat. S 5208, Suppl. n°s 36, 37, 41, 57. — 4. Id., id. n° 38. — 5. Magnicourt-en-Comté (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Aubigny.

Digitized by Google

ensuite ses légataires universels, à la condition d'être enterré dans leur maison d'Arras, et qu'on lui ferait des funérailles comme à un frère de l'Ordre [1].

Les femmes n'étaient pas moins désireuses d'obtenir cette faveur. Une noble dame, Isabelle de Longué, *de Longo vado*, dite de Fontaine, *de Fonte*, étant morte, les Templiers avaient fait transporter son corps dans leur maison d'Arras pour y être inhumé, disant que la défunte leur avait donné pour cela tous ses biens. L'héritier, Jacques de Longué, et Sara de Fontaine, sa femme, s'opposèrent à la prétention des Templiers. De là procès ; mais par la médiation du bailli d'Arras, il se fit une transaction le 13 décembre 1253, par laquelle les biens de la défunte devaient appartenir aux Templiers, mais que les immeubles de la succession seraient vendus à personne justiciable ; et que du prix qu'on retirerait, Jacques de Longué toucherait 100 sols parisis. Sara, sa femme, adhéra à cet arrangement sans rien réclamer pour elle ; mais le bailli d'Arras lui fit donner la même somme pour la récompenser des services qu'elle avait rendus à la défunte [2].

A l'époque du procès des Templiers et au moment de leur arrestation, une scène déplorable eut lieu au faubourg d'Arras, dans la maison du Temple. Une bande de soldats sortis de la ville vint envahir le couvent et égorger la moitié des personnes qui s'y trouvaient. Ceux qui échappèrent à la mort furent emmenés dans les prisons de la ville.

Hennebert, Herbaville et autres historiens de l'Artois, indiquent comme théâtre de cette scène la maison de l'Hôpital de Hautavesnes ; c'est une erreur d'autant plus manifeste, qu'il n'y a jamais eu de Templiers à Hautavesnes, et que cette commanderie, de fondation de l'Hôpital, a toujours été en la possession des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Après le départ des Templiers, leur maison d'Arras fut possédée par les Hospitaliers qui en cultivèrent les terres. Plus tard, cette maison fut brûlée par les Anglais qui faisaient le siége d'Arras ; et comme il aurait fallu dépenser plus de mille livres pour la reconstruire, on jugea à propos de ne pas la relever de ses ruines. Les terres qui en dépendaient, au nombre d'environ 262 mencaudées,

1. Arch. nat. S 5208, Suppl. n° 73. — 2. Id., id. n° 74.

Digitized by Google

étaient, en 1373, tenues en grande partie à cens, à raison de six boisseaux de blé et de quatre sols par chaque mencaudée. Les Hospitaliers s'étaient réservé 138 mencaudées qu'ils cultivaient eux-mêmes, et qui rapportaient, à l'époque dont nous parlons, 200 mencauds, moitié blé, moitié avoine.

La chapelle de l'ancien Temple d'Arras fut conservée. Elle était desservie au xve siècle par un chapelain séculier, comme on le voit par le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Aux faubourgs de la » ville d'Arras, a une chappelle fondée de saint Jehan, chargée de » troys messes la sepmaine, servie à présent par chappelain séculier, » bien réparée et entretenue et garnie de calice d'argent, livres et » ornements pour le service divin. Joingnant la chappelle, est la » maison du censier, grange, estables semblablement, en bonne » réparacion où a le commandeur toute jurisdicion. »

Les Templiers possédaient dans la ville d'Arras un certain nombre de maisons qu'ils donnèrent ensuite à cens pour se décharger des frais d'entretien et de réparations. Au commencement du xive siècle, ils en avaient encore trois : l'une, appelée le Four du Temple dans la rue de Pavie, *in vico de Pavia;* une autre, nommée le Temple, devant la porte de St-Nicolas ; et la troisième, qui portait d'abord le nom de Brasserie du Temple, puis celui du Rouge-Chevalier, était située dans le faubourg, entre la porte de St-Nicolas et la Barre du Ris, *inter portam Sancti Nicholai et barram de Risco.* Ces deux dernières maisons furent détruites pendant les guerres du xive siècle ; et en 1377, les Hospitaliers en avaient concédé le terrain à la ville d'Arras qui leur payait une rente de 6 livres 15 sols par an.

L'Hôpital avait des censives à Arras et dans sa banlieue sur un grand nombre de maisons : sur la maison de St-Martin *en la rue St Nicolai;* sur la maison des Plouvyers en l'Abbaye ; sur la maison des Lombards, rue du Pot-d'Argent ; sur la maison du Chapeau-d'Argent, rue Ste-Croix ; sur celle des Corbiaux en Hagerue ; sur les maisons des Hotiers devant les Cordeliers ; de l'Ecu de Fosseux, du Grand-Val, de la Laide-Couvée, des Marenghes, près du four du Temple, et sur d'autres encore rue de *Mellent* (Méaulens) ; de Héronval, près du gardin des Arbalestriers ; devant le Wez-Damain ; au Blanc-Sevele ; devant le Grand-Huys-St-Etienne ; devant St-Aubert ; rue des Filleresses ; au Touquet de la rue du Blocq ; derrière les Bou-

Digitized by Google

cheries, rue d'Ecorcherats; près le molin de la Vigne; etc., et encore sur d'autres maisons à St-Sauveur, St-Laurent et villages environnants.

La chapelle du Temple d'Arras subit le même sort que la maison. Elle fut incendiée à la fin du xvie siècle et ne fut point rétablie. Les terres, avec les cens et rentes foncières, furent réunies au domaine de la commanderie.

Agnez [1]. — Les Templiers d'Arras possédaient une maison et des terres à Agnez-les-Duisans. Ce petit domaine seigneurial, dont la maison était située dans la rue conduisant d'Agnez à Hautavesnes, leur avait été donné au xiiie siècle par les seigneurs d'Agnez. Des lettres de l'évêque d'Arras, du 21 mars 1219, portent que devant Eustache, doyen d'Aubigny, *de Albiniaco*, et Pierre, doyen de Duisans, Bauduin d'*Anez* avait déclaré faire donation aux frères de la chevalerie du Temple, de la moitié de ses biens pour en jouir seulement après sa mort. En sûreté et garantie de cette donation, Bauduin avait remis à Jean d'*Anez* son frère sa maison, mais sous réserve d'usufruit, à la condition qu'à sa mort elle appartiendrait aux Templiers qui devraient la tenir du dit Jean et de ses héritiers sous le cens ou la rente d'un denier payable à la saint Remi de chaque année [2]. Nous trouvons quelques années après le même Jean d'*Anes*, se désaisissant, en faveur des Templiers de la maison sus-rappelée et des huit hôtes qui l'habitaient, ainsi qu'il résulte des lettres des mêmes doyens du mois de janvier 1223 [3].

Les Hospitaliers, en possession des biens du Temple, affermèrent en octobre 1330, pour neuf ans, à un nommé Etienne de Donnemarie, « le manoir de l'Hospital gisant en la ville d'Agnes, qui jadis fu » du Temple et tout chou qu'ils ont clozement ès villes et ès terroirs » de Gouves [4] et de Valeroie [5], si comme en terres ahanaules, en » rentes, en teraiges, en soistes, en ventes, en relies, en amen- » des, etc., au rendage de cinquante livres parisis, et à la charge par » ledit censier de retenir le manoir de ladite cense bien et souffisam-

1. Agnez-les-Duisans (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 2. Arch. nat. S 5208, Suppl. — 3. Id., id. — 4. Gouves (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 5. Peut-être Warlus (id.), id.

Digitized by Google

» ment de pas, de latte et de couverture, et de laisser les terres
» comme il les aura treuvées, XXI mencaudées querkiés de blé et de
» souscrions, XXII mencaudées de march querkiés d'avaines, XVII
» mencaudées à gaskière, ahannées d'une roie d'esté à II fers et li
» sourplus en riés, et si doit ledit censier mener sour les terres de
» ladite cense chascun an, C karettes de fiens boins et loyaus. »

D'après le rapport d'une visite prieurale de 1446, nous voyons que la maison d'Agnez n'existait plus alors, et que les terres étaient réunies au domaine de la commanderie avec les cens et droits seigneuriaux.

Blairville [1]. — La maison de Blairville était, comme celle d'Agnez, une succursale du Temple d'Arras; elle était située dans la rue d'Aubigny. Cette maison est mentionnée pour la première fois dans des lettres de R., évêque d'Arras, de l'année 1218, portant donation à titre d'aumône par Bauduin de Bretencourt à Gauthier, commandeur du Temple d'Arras, d'une rente d'un demi-mencaud d'avoine qu'il avait sur trois mencaudées de terre derrière la maison du Temple à Blairville, *retro mansum Templi apud Blarevile* [2].

Le domaine de Blairville était assez considérable; ses terres s'étendaient sur Ficheux, village voisin, où la commanderie possédait des terrages. Une charte de Guy, seigneur d'Habarcq, *de Habara* [3], du 19 mars 1227, approuve et ratifie, comme seigneur dominant, les ventes faites aux frères de la chevalerie du Temple par Louis d'Adinfer, d'*Andifer* [4], chevalier, Gotrand et Martin d'Hendecourt, de tous les terrages qu'ils possédaient au terroir de Ficheux, *in territorio de Fisseu* [5], en divers lieux, aux Kaisnois, à Brokonsart, etc. Le seigneur d'Habarcq confirmait ces ventes qu'il amortissait, à la charge d'une rente d'un ou de deux deniers sterlings que les Templiers devaient lui payer chaque année, et sous la réserve à lui faite de la haute justice sur les terrages cédés [6].

Le *Livre-Vert* nous donne ainsi l'état des revenus de la maison de Blairville en 1373: « à Blaieville, une maison de XIIII^XX mencaudées

1. Blairville (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 2. Arch. nat. S 5208, Suppl. — 3. Habarcq (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 4. Adinfer (id.), id. — 5. Ficheux (id.), id. — 6. Arch. nation. S 5208, Suppl. n° 33.

Digitized by Google

» et une boisselée de terres arables, dont les anciennes doivent » dismes et terrages, et xxviii solz ix deniers de rente au seigneur » du lieu, et à Madame d'Artois, v mencaus de blé, au curé du lieu, » ii boisselées, et à Jehan de Hendecourt, ii estellins d'argent. Sy » valent toutes ces choses les charges payées iiii^xx frans par an, et » couste ladite maison à retenir bien x frans par an. Ainsi reste » lxx frans. »

Le Commandeur avait dans son fief de Blairville toute justice haute, moyenne et basse, qu'avait voulu lui contester en 1402 le seigneur de Nédonchel ; mais des lettres royales, obtenues en chancellerie cette année-là, confirmèrent à la commanderie tous ses droits, et imposèrent une amende à l'opposant dont les bailli et sergents avaient jeté le trouble dans le domaine de Blairville.

Les guerres du xvie siècle causèrent de graves dommages à la maison de Blairville. Elle était devenue inhabitable, et il fallait la rebâtir. Pour éviter cette dépense, le commandeur de Hautavesnes fut autorisé en 1584 à affermer les terres du domaine, qui étaient alors de 260 mencaudées, à un nommé Simon Leroux pour 27 ans, à la charge de payer chaque année la responsion, et d'emmener à Arras, au Commandeur, cent mencauds de blé avec 50 florins carolus de 20 patards chacun ; et en outre sous la condition expresse que le preneur réédifierait à ses frais la maison ainsi que la grange et les étables.

Le Temple de Douai[1]. — Il ne nous reste aucun titre qui puisse nous renseigner sur l'époque de la fondation de la maison du Temple qui existait à Douai. Le plus ancien que nous ayons trouvé sur cette maison, remonte à l'année 1213. C'est une charte du doyen de St-Pierre et de son chapitre, confirmant d'abord la donation faite aux frères de la chevalerie du Temple résidant à Douai, *fratribus militie Templi apud Duacum,* par un nommé Pierre Mules, d'une rente de douze sols monnaie du lieu, sur la maison de Gautier de Faumont hors la porte des Wés, *extra portam Vadorum*, et ensuite celle d'un ferton douaisien ou d'un quart d'une livre d'argent sur la même maison, par une nommée Godessende, veuve de Pierre Leblanc[2].

1. Douai (Nord), chef-lieu d'arr. — 2. Arch. nat. S 5208, Suppl. n° 55.

Digitized by Google

Nous avons encore l'acte de fondation d'une chapelle dans l'église du Temple de Douai. Par cet acte, daté du mois de novembre 1296, Robert, seigneur d'Attiches, et dame Gillotte, sa femme, y déclarent « qu'ils ont demandé leur chimetière à Nostre Dame du Temple à » Douay, requis les oresons et les biens fais des maisons de ça mer » et de là mer et puis ces oraisons requises, ils sont devenus con- » frères dou Temple et ont juré à warder et à tenir le droit doudit » Temple. » En conséquence, ils fondèrent dans cette église une chapelle où il devait être dit trois messes par semaine pour eux et leurs parents trépassés, qui étaient « Madame Aelis de Helingnies, » qui mère fu à Werin père de devant dit Robert, demoiselle Gillo- » tine qui mère fu à demiselle Jakemine, mère Robert devant dit, » pour l'ame Madame Emme, castelaine de Raise Sautain, pour les » âmes des frères et neveux de devant dit Monseigneur Robert, et » pour l'âme Monseigneur Gillon de Wasières, chevalier. Pour quoi » ledit Robert a donné ladite chapelle en la main de frère Jean de » Honnechies, adonc commandeur de la maison du Temple de Douay, » par le mandement de frère Guillaume, commandeur de la maison » du Temple d'Arras, neuf rasières, trois coupes et quarante-six ver- » gelles de terre ahanaule, qui sient au tieroir de Noyelle [1], au » Buhucoy, à Preumont, au Piré, à Mieu Chouture, sur Hedouval, à » le Vingne dé cha Hedouval, au lès deviers Sailly, etc.[2] »

Les Templiers possédaient à Lambres, près de Douai, un moulin à eau qui leur était d'un grand rapport. Ce moulin ayant été détruit au commencement du XIVe siècle, ils en arrentèrent le saut en juin 1307, avec les héritages en dépendant, à Alexandre de Coustiches, bourgeois de Douai, moyennant 26 rasières de blé de mouture par an, et à la condition que l'arrentataire et ses successeurs seraient hommes et sujets de la maison de Douai; qu'ils paieraient un van de relief à chaque mutation, et qu'ils moudraient les grains de la dite maison sans frais et gratuitement. Les témoins et adhérents à l'acte étaient le frère Guillaume, commandeur des maisons du Temple dans la baillie d'Arras; frère Simon d'Arras; frère Denis de le Gorghe, commandeur du Temple de Douai; frère Pierre de Hay-

1. Noyelles-sous-Bellonne (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Vitry. — 2. Arch. nat. S 5210, Suppl. nos 7 à 10.

Digitized by Google

nant, porte-clefs de la maison du Temple d'Arras; frère Jehan de Honnechies, chapelain des maisons d'Arras et de Douai; Jakennes de Seclin, clerc du Temple, et *alii*[1].

Le moulin reconstruit en 1365 était alors possédé par Pierre, seigneur de Bourbon, et devait aux Hospitaliers, successeurs des Templiers, une redevance annuelle de vingt-neuf rasières de blé de mouture, une paire de blancs coulons d'entrée, une paire de blancs coulons d'issue et une paire de gants de cerf, *de Wans de cierf*, de relief[2].

Le Temple de Douai était situé dans la ville, rue des Wez, près du rempart. C'était un bel hôtel, espèce de château fort, entouré de fossés et de murs, qui servit souvent de retraite au commandeur de Hautavesnes pendant les guerres des XIVe et XVe siècles.

En 1424, le commandeur était Pierre de Bauffremont, Grand-Prieur de France. Il avait confié l'administration de sa commanderie à un frère de l'Ordre, du nom de Guillaume de Caoursin. Celui-ci faisait sa résidence en l'hôtel du Temple à Douai, et dressa alors un état des maisons et revenus de la commanderie. Nous y voyons que les maisons étaient occupées par des fermiers séculiers; qu'elles étaient, à cause des guerres, dans une situation peu prospère; et que presque toutes leurs chapelles étaient fermées et hors d'état pour le service divin.

Seule la maison de Douai avec sa chapelle était convenablement entretenue. On pourrait croire que, parce qu'elle servait alors de résidence au Commandeur ou à son gouverneur, elle devait se distinguer par son ameublement ou son confortable; ce serait une erreur. L'état de lieux de 1424 nous la présente comme la plus simple des habitations rustiques.

On trouvait dans la chambre du commandeur « une caiere à » enclastre bien viése, un banc adossez, un autre apuyé, ung grant » lit de deuz lez avec queute et coussin boin de plume, une table et » ung hestaulx, une grande huche, un petit dreschoir ployant, ung » buffet double, un coffre de mer bien ferré tout autour à double » serrure. »

Dans la grande salle et dans la petite salle, il ne se trouvait que

1. Arch. nat. S 5210, Suppl. n° 2. — 2. Id., id. n° 3.

Digitized by Google

des tables et des bancs, sur lesquels on étendait des couvertures et des coussins: « v palioz pour mettre sur les bancs, deux bleus, deux » noirs et ung vermeil avec xx coussins, vi de toile royé, et le sour- » plus couvert de tapisseries. »

Les chaises se trouvaient dans la cuisine: « dix caières grandes et » petites. » La vaisselle était en étain ou en terchain (terre cuite). Parmi les ustensiles de ménage, nous remarquons deux cuviers à fouler vendanges, ce qui indique qu'on y faisait du vin ou tout au moins du verjus ; car nous trouvons dans les approvisionnements de la maison, « ung mui de blé, un muy d'avaine, iiii flecques de » lart, iiii gambons, ung quacque de vert jus et chinquante livres de » candelles de sieu. »

La basse-cour de l'hôtel comptait « deux vaques bonnes et souffi- » santes, un vel (veau) de demy an, vi auwes (oies), xv glaines et » ung cocq, vi cappons, ii paires de pans, iii gris et ung blanc. »

Le mobilier de la chapelle était aussi simple que celui de la maison. L'autel en bois était surmonté « d'une grande crois ouvrée a » ung crouceffis de laiton. » Sa devanture se formait « d'un drap de » haulte lice figuré d'images, » six chandeliers de cuivre en faisaient l'ornement.

Plusieurs reliquaires sont ainsi décrits : « une petite crois double, » couverte d'argent quy est dorée, en laquelle a plusieurs reliques » de la vraye croie et autre avec une autre relique en manière de » serure de laiton doré, en laquelle a plusieurs osselmens de » saincs. »

En vases sacrés, il y avait un grand calice d'argent doré, émaillé autour du pied, « ii aultres calices d'argent dorés, un enchensoir » d'argent et ung aultre aorné de couivre, de Limoges. »

En ornements, voici ce qu'on trouvait de plus précieux : « une paire » d'ornemens pour les jours solempnels, la casuble, turnicle, » domagne, estoles et fanons de draps de soye vers. Une autre paire » pour les jours feriaux, dont le casuble est de soye vermeille. Une » casuble de drap d'or figurée d'images ; une autre de drap de soye » sanguine, royé de fil d'or ; une autre de drap de soye bien figuré » de griffons ; une aultre de chendal vermeil ; une aultre casuble » double blanque dehors, orfroyé de drap d'or en dedans. Deux » cappes, l'une de drap d'or, figurée d'aigles ; l'aultre de drap de

» soye vermelle doublé de toile tainté à ung fremal et deux boutons » de laiton doré. »

Au nombre des missels, bréviaires et autres livres, figurait un roman « escript en parchemin, contenant plusieurs ystoires de Bau- » din, Desebourt et aultres [1]. »

Le commandeur de Hautavesnes avait, au xve siècle, toute justice et seigneurie dans la maison du Temple de Douai et dans celle de St-Sanson, même après que celle-ci fût devenue, comme nous l'avons vu, un membre de la commanderie de Laigneville. Il jouissait aussi dans Douai de certains priviléges. En 1419, il fut imposé par les échevins à une contribution de cent livres pour réparer les fortifications, mais le duc de Bourgogne l'en déchargea et l'affranchit à l'avenir de tous droits et subsides, ainsi que du guet et de la garde de la ville.

La maison du Temple possédait une centaine de rasières de terre sur les terroirs des villages aux environs de Douai : à *Corbehan* (Corbehem), à *Courchielles* (Courcelles), aux Tombes et à *Kaillau-pierre*, vers *Kiery* (Quiery-la-Motte) à la Nolzière, à *le Brayele* (la Brayelle), aux Sartiaux, au sentier de la Morse, aux Buissoncheaux, entre la Croix-Luiressot et *Eskierchen* (Equerchin) ; à Martinfosse, *à lez rue dou bos*, à la croix St-Jakeme, au camp aux Bougres, entre Sin et Dichi (Dechy) ; à la Croisette, au Buhot, à la voie des Anes (Etat de 1307.)

A Douai même, elle avait des cens ou rentes foncières « sur les » maisons et héritages de la rue des Wez ; sur quelques autres, rue » Malevaut, rue St-Jehan, rue de l'Aubelet, rue Danifroy, rue S^t- » Pierre, grande rue St-Aubin.

» Au mares Doysien sur la maison de le Motte, joignant aux cres- » teaux de le ville ; sur la maison qu'on dist Ribaumez, tenant à la » précédente ; sur la maison du Blancq-Rosier touchant à Ribau- » mez....

» En le ricque rue empres la porte des Wez sur le maison de » l'Huys de fer aux religieuses de l'abbaye des Prés ;

» Au grand Metz sur un tènement que on dist le Tripot ; au petit » Metz, vis-à-vis la maison de ville, sur une maison où pend pour » enseigne *le Rozier* ;

1. Arch. nat. S 5207, Invent. des biens de la Commanderie de Hautavesnes.

Digitized by Google

» En le rue au Chierf sur l'hostel de l'Escu de France ; en le rue
» S[t]-Eloi sur les maisons de la cour des Filles ; au four des Gauwes,
» et assez près sur le tènement et les estuves de la Vignette ;
» A Plachi sur divers tènemens ; à Lambres, sur le maison du
» Cygne devant la Cressonnière ; à Waziers, sur le molin du comte
» de Barlimont ; au Forest sur les chaingles, fossés et haies de le
» maison et forteresse de Monseigneur du Forest, etc. »

Hénin-Liétard [1]. — Cette ancienne maison du Temple était située sur le territoire de Dourges, entre ce village et Hénin-Liétard, mais plus près d'Hénin-Liétard que de Dourges ; ce qui contribua à la faire appeler le plus souvent le Temple d'Hénin-Liétard. Elle consistait en une ferme et 88 mencaudées de terre en plusieurs parties sur Dourges, Bourcheuil, Garguetel, Noyelles-Godeau et Courchelles, tenues, pour la dîme et le terrage, de la dame de Harponlieu, de l'abbaye du Mont S[t]-Éloi et de celle d'Anchin.

Lorsque ce domaine eut passé des mains des Templiers en celles des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, il devint une dépendance du Temple de Douai ; et pour en augmenter les revenus, on y rattacha quelques dîmes et un certain nombre de censives et de rentes foncières dues à l'Ordre dans plusieurs villages de l'Artois.

Nous trouvons en 1222 une donation faite à la maison de Dourges ou d'Hénin-Liétard, devant Guichard, abbé, et Jérôme, doyen de l'église d'Hénin-Liétard, par Thibaud de Metz-en-Couture, et Matilde, sa femme, de tous leurs biens, sous réserve d'usufruit [2].

Parmi les terres que la maison possédait au terroir de Noyelles-Godeau, *in territorio de Nigella Godaldis*, se trouvait une pièce d'un muid équivalant à douze rasières. Le doyen et le chapitre de Lens réclamèrent cette terre comme leur ayant été donnée par Anselme de Cantin. L'affaire s'arrangea par une transaction qui eut lieu en mai 1248, et d'après laquelle les Templiers durent remettre au chapitre de Lens le tiers de l'objet en litige [3].

Cobrieux [4]. — Ancienne commanderie du Temple. L'origine de

1. Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), arr. Béthune, cant. Carvin. — 2. Arch. nat. S 5208, Suppl. n° 11. — 3. Id., id., n°s 15 et 16. — 4. Cobrieux (Nord), arr. Lille, cant. Cysoing.

Digitized by Google

cette maison remontait à la première moitié du XIIIe siècle. Au mois de janvier 1226, Rabaud, seigneur de Rumes, vint devant l'official de Tournai ; et en présence de frère Salverte, commandeur des maisons du Temple en Flandre, déclara qu'il renonçait en faveur de cet ordre de chevalerie, à tous les droits qu'il avait sur le fief qu'Amaury, seigneur de Cobrieux, tenait au dit lieu, de Jean de Genech [1].

Le 15 août de la même année, le seigneur Amaury, qui avait été reçu chevalier du Temple, et dont la femme pour cette raison avait fait vœu de continence entre les mains de l'évêque de Tournai, donna à l'Ordre dont il faisait partie le tiers du fief de Cobrieux, *de Corbery*, qu'il tenait de Robert de Gondecourt et de Robert, châtelain de Lille, avec promesse de lui abandonner les deux autres tiers, lorsque le châtelain de Lille aurait reçu des Templiers une somme de 500 livres. Amaury leur concédait, en outre, le tiers du fief de Genech relevant du chevalier Jean, premier seigneur du lieu, et de sa mère [2].

Le paiement des 500 livres ne tarda pas à se faire ; car nous trouvons des lettres de J. de St-Quentin, chanoine de Tournay, co-adjuteur de l'évêque de cette ville, datées du 8 septembre 1226, par lesquelles Amaury de Cobrieux reconnaissait s'être demis entièrement en faveur des Templiers, de tous les biens qu'il possédait au territoire de Cobrieux, *in territorio de Corbriu*, et ailleurs, tant en fiefs qu'en terres, prés, bois, viviers, dîmes, justice et seigneurie. Dans ces lettres comparait Pierre, dit Villain, *Villanus*, frère d'Amaury, pour donner son approbation à cette donation [3].

Au XIVe siècle, les Hospitaliers prirent possession de la maison de Cobrieux, et devinrent, en la place des Templiers, les seigneurs et haut-justiciers du village. Leur domaine se composait d'un château ou donjon seigneurial, qui se trouvait au couchant du chemin de Cobrieux à la Poterie et à Bachy ; d'une ferme ou basse-cour en dépendant, située de l'autre côté du chemin, et de 94 boniers de terre en labour, bois et prés situés sur Cobrieux, Bourghelles, Genech et Bachy.

La seigneurie de Cobrieux comptait plus de cent soixante hommes

1. Arch. nat. S 5209, Suppl. n° 24. — 2. Id., id. n° 23. — 3. Id. S 5211, Suppl. n° 19.

Digitized by Google

cottiers ou tenanciers, qui lui devaient cens et rentes sur des maisons et des terres à Cobrieux, à Templeuve, à Hôtel, à Anstaing, à Gruson, à Avelin, à Orchies, etc. Elle avait, en outre, sur Sainghin-en-Weppes le tiers de la dîme.

Plusieurs fiefs relevaient de l'ancien Temple de Cobrieux :

A Cobrieux, le fief du *Sec-Pré*, au relief d'une paire de gants blancs; le fief de *Bure*, manoir sur la place du village, près du cimetière, au relief d'une blanche lance; le fief de *la Houblonière*, au sentier conduisant de l'église au bois de la Commanderie, et six autres petits fiefs innommés ;

A Genech [1], le fief *Englebert*, appelé aussi le fief de *la Motte* de Cobrieux, sur le chemin de Cobrieux à Genech, au relief d'une paire d'éperons blancs; et un autre petit fief à la Voie-Cloyette ;

A Bachy [2], la terre et seigneurie de l'*Hôtel* qui appartenait, à la fin du XVIe siècle, à Philippe de Tenremonde, seigneur de Bachy ; le petit fief des *Prés*, au sentier d'Hotel à Baisieux ; et un autre fief à Hotel [3] ;

A Templeuve en Pevele [4], trois fiefs et un à Wannehain [5].

SAINT-LÉGER [6]. — Le Temple de St-Léger a laissé son nom à un écart de ce village, nommé la ferme du Temple. C'était une terre seigneuriale où la commanderie avait, comme à Cobrieux, tous les droits et priviléges qu'à Haut-Justicier appartenait.

Parmi les titres concernant la maison de St-Léger, nous avons remarqué une donation faite en juin 1157, par Maurice, seigneur de la Cabocherie, aux frères du Temple de St-Léger, *fratribus Templi de Sancto Leodegario*, d'une prairie à St-Léger; et une autre donation du mois de décembre 1272 faite aux mêmes par Julienne de Ste-Colombe, d'une maison dans la paroisse de St-Jacques à Tournay. Cette maison servait aux Templiers de refuge au temps des guerres ou lors des troubles civils [7].

Un titre plus important, est l'achat que les Templiers de Flandre firent en avril 1270, de Raoul, frère de Jean, seigneur de Mortagne

1. Genech (Nord), arr. Lille, cant. Cysoing. — 2. Bachy (id.), id. — 3. Hotel, hameau de Bachy. — 4. Templeuve-en-Pevele (Nord), arr. Lille, cant. Cysoing. — 5. Wannehain (id.), id. — 6. Saint-Leger (Belgique), province de Hainaut, arr. Tournai. — 7. Arch. nat. S 5211, Suppl. nos 11 et 4.

Digitized by Google

et châtelain de Tournay, ayant pour objets onze boniers de terre dans la paroisse de Dottignies, *de Dotegnies*[1], à la Douve, *a le Dove*, et treize autres boniers *en le Raspaille, paroisse de Sainct Légier*[2].

Un document non moins intéressant, est un accord fait en 1239 devant l'évêque de Tournai, entre un nommé Gossuin Fastreis de St-Léger, et Agnès, sa femme. Il est convenu entre eux que Gossuin se retirera et vivra sous l'habit séculier dans la maison du Temple de St-Léger, et que sa femme se rendra dans une maison religieuse pour y rester aussi longtemps que vivra son mari. Cependant il leur était loisible de faire vœu de chasteté et d'y prendre l'habit religieux. A la demande de son mari, Agnès déclarait approuver la donation que celui-ci avait faite à l'Ordre du Temple de tous ses héritages, alleux et biens meubles. Elle renonçait à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur ces biens, comme sur ceux qui auraient pu rester lui appartenir. Par compensation, elle devait recevoir une somme de 200 livres de Flandre de son mari, et cela d'après l'avis, *per consilium*, du Grand-Maître de la chevalerie du Temple[3]. C'était, il faut le reconnaître, une façon fort commode et expéditive de dissoudre une communauté entre époux, et de la liquider.

Les terres qui formaient le domaine de la maison de St-Léger, étaient d'environ quatre vingts boniers. Il y avait aussi une chapelle qui était chargée, au XIVe siècle, de trois messes à dire chaque semaine.

Le Temple de St-Léger avait, dans ses dépendances, une maison à Anseghem, près d'Audenarde (Belgique). Elle en fut détachée en 1530, et réunie, comme nous le verrons plus loin, à la commanderie de Caestre.

Le revenu général de la commanderie de Hautavesnes était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 1,986 livres 3 sols 9 deniers ; mais comme ses charges s'élevaient à 1,823 livres 2 sols 6 deniers, il ne restait à son actif que 163 livres 1 sol 3 deniers. A cette époque, il y avait six frères, dont quatre prêtres, y compris le Commandeur et deux servants d'armes qui résidaient au chef-lieu de la commanderie.

1. Dottignies (Belgique), arr. Courtrai, à une demi-lieue de Saint-Léger. — 2. Arch. nat. S 5211, Suppl. n° 9. — 3. Id., id. n° 13.

Digitized by Google

Les dépenses annuelles de l'hôtel s'élevaient à 150 mencauds de blé et à pareille quantité d'avoine. On y consommait pour cinquante francs de viande et de poissons, pour trente-sept francs de vin, cinq francs de sel, trente francs de bois. L'entretien et les vêtements des six frères coûtaient soixante francs ; les gages de deux domestiques, vingt francs ; le luminaire de l'église, douze francs ; la pension du clerc, cinq francs, etc.

En 1419, le revenu de la baillie de Hautavesnes était affermé 900 livres. Il s'élevait, en 1495, à 1,200 livres, déduction faite de toutes charges. En 1583, après le démembrement de la commanderie et le retranchement des membres destinés à former la baillie de Caestre, ce revenu était de 4,500 livres ; en 1624, de 5,000 livres ; en 1757, de 19,716 livres; en 1783, de 34,933 livres ; et en 1787, de 45,482 livres.

Noms des Commandeurs de Hautavesnes.

1190. Frère Guillaume de Hautavesnes.
1229. Fr. Robert de Conchy.
1301. Fr. Nicole Brimaus.
1341. Fr. Guy de Nœux.
1370. Le chevalier Robert de Juilly, Grand-Prieur de France.
1376. Le chev. Pierre de Berneville.
1386. Le chev. Guillaume de Munte.
1388. Le chev. Adam Boulart, Grand-Prieur.
1393. Le chev. Regnault de Giresme, id.
1419. Le chev. Pierre de Bauffremont, Grand-Prieur.
1440. Le chev. Hue de Sarcus, id.
1458. Le chev. Nicole de Giresme, id.
1474. Le chev. Bertrand de Cluys, id.
1500. Le chev. Emery d'Amboise, élu Grand-Maitre de l'Ordre en 1503.
1505. Le chev. Jacques de Chateau-Chalons, Grand-Prieur.
1512. Le chev. Pierre de Pons. id.
1521. Le chev. Pierre de Hartoges.
1528. Le chev. Antoine d'Avroult.

Digitized by Google

1545. Le chev. Louis de Crequy.
1553. Le chev. Hue de Sarcus.
1582. Le chev. Hubert Feret de Mont-Laurent.
1605. Le chev. Nicolas de la Fontaine.
1635. Le chev. Charles d'Aumont.
1638. Le chev. Amador de La Porte, Grand-Prieur.
1640. Le chev. Henri du Chastelet-Moyencourt.
1645. Le chev. Henri d'Estampes de Vallancay.
1660. Le chev. François de la Grange-Billemont.
1685. Le chev. Charles de Bonneval.
1692. Le chev. Hubert de Culan-Monceaux.
1709. Le chev. Jacques-Auguste Maynard de Bellefontaine.
1728. Le chev. Henri Leveneur.
1740. Le chev. Jean-Jacques de Mesmes.
1745. Le chev. Costard de la Mothe.
1754. Le chev. Cristophe-Edouard-François Thumery de Boissise.
1762. Le chev. Pierre-Louis de Brévédent de Sahure.
1780. Le chev. François de la Rue.

Anciens Commandeurs du Temple d'Arras.

1186. Frère Renier, *magister de Templo Atrebatensi.*
1205. Fr. Gauthier d'Aire, *de Aria, preceptor Templi extra Atrebatum.*
1296. Fr. Guillaume.

Anciens Commandeurs du Temple de Douai.

1210. Fr. Robert, *magister Templi de Duaco.*
1296. Fr. Jean de Honnechies.
1307. Fr. Dénis de le Gorghe.

Anciens Commandeurs de Cobrieux.

1251. Fr. Alexandre, *preceptor de Corberiu.*
1257. Fr. Allard Audefer ou Andefer.
1270. Fr. Jehan d'Esterpi, *commander de Corberi.*

Digitized by Google

COMMANDERIE DE CAESTRE.

Membres : Le Temple de La Haie, — Boore, — Pérenchies, — Le Grand-Maisnil, — Winnezeele, — *Wormouth*, — Le Temple d'Ypres, — L'Hôpital d'Elverdinghe, — Waereghem, — Le Temple-lez-Bruges, — Ruysselede, — Le Temple de Gand.

Noms des Commandeurs.

La maison de Caestre[1] était un membre de la commanderie de Slype[2], lorsqu'en 1565, le revenu toujours croissant de cette commanderie et de celle de Hautavesnes détermina le chapitre du Grand-Prieuré de France d'en détacher un certain nombre de membres pour former la baillie de Caestre.

Les membres détachés de Hautavesnes furent :

La maison de la Haie, près Lille ;

La maison de Pérenchies;

La maison du Grand-Mesnil à Radinghem,

Et la maison d'Anseghem, qui dépendait de celle de St-Léger dont nous avons déjà parlé.

Les membres qu'on retrancha de la commanderie de Slype, étaient :

1. Caestre (Nord), arr. Hazebrouck. — 2. Slype (Belgique), Flandre occidentale, arr. Ostende.

Digitized by Google

La maison de Caestre, qui devint le chef-lieu de la nouvelle commanderie ;

La maison de Boore ;

La maison de Winnezeele ;

La maison de Wormouth ;

L'ancien Temple d'Ypres ;

La maison d'Elverdinghe ;

La maison de Waereghem ;

Le Temple-lez-Bruges ;

La maison de Ruyssèlede,

Et le Temple de Gand.

Le chef-lieu de la nouvelle commanderie était situé à droite du chemin conduisant de Caestre à Eecke [1]; et comme la maison reposait sur le territoire de ce dernier village, on l'appela d'abord maison d'Eecke jusqu'au XVI[e] siècle, où on ne la désigna plus que sous le nom de Maison de Caestre, à cause qu'elle était très-rapprochée de ce bourg.

Nous n'avons trouvé aucun ancien titre sur cet établissement qui provenait du Temple. Auprès de la maison, se trouvait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, et qui était desservie, au siècle dernier, par le vicaire de Caestre, moyennant une pension annuelle de 200 florins.

Les terres du domaine comprenaient 128 mesures de terre en labour, prés et bois, situées à l'entour de la maison. Un registre des revenus de la maison en 1370, nous apprend que les terres arables rapportaient alors 18 sols; et les prés, 36 sols, par mesure de la contenance de 300 verges, à raison de 14 pieds la verge.

Le Commandeur était seigneur de Caestre, avec la haute, moyenne et basse justice, moulin banal, cens et rentes seigneuriales à Caestre, Eecke, Vieux-Berquin, Hazebrouck, Oxelaère et autres lieux. Il prenait une portion de la dîme d'Eecke.

La seigneurie de Caestre comptait dix-huit hommes de francs fiefs, dont le relief dû à la commanderie était le revenu d'une année de chacun d'eux, à chaque mutation.

La terre et seigneurie de Caestre rapportait, en 1757, 1,040 florins; et en 1783, 1,650 florins. Son revenu, en 1370, n'atteignait pas 300 liv.

1. Eecke (Nord), arr. Hazebrouck, cant. Steenwoorde.

Digitized by Google

Boore [1]. — Cette maison n'eut jamais de chapelle. Elle était une dépendance de la commanderie de Caestre. Son domaine comprenait 108 mesures de terre, traversées en partie par la rivière la Nieppe, et qui rapportaient 6 sols par mesure en 1370. Ces terres, qui faisaient partie au XIIIe siècle, de la forêt de Nieppe, avaient été données en 1244 aux Templiers, avec la justice, sauf au cas de meurtre, par Arnould de Landas, sire d'Esnes, malgré l'opposition de ses enfants, mais par le conseil et avec l'approbation de Jeanne, comtesse de Flandre et de ses barons; Robert, avoué d'Arras, sire de Béthune; Arnould, sire de Cysoing; Arnould de Mortagne, châtelain de Tournai, et Philippe, sire de Boulers [2].

Le domaine des Templiers à Boore formait un fief, dont dépendaient une douzaine d'arrière-fiefs et une certaine quantité de censives et de rentes seigneuriales.

La maison de Boore ayant été détruite au XVIIe siècle, elle ne fut point rebâtie; et les terres, comme les cens et rentes, furent réunies au chef-lieu de la commanderie.

Le Temple de la Haie. — Cet établissement était situé à proximité de la ville de Lille, au-delà du pont de Canteleu, à gauche de la route conduisant à Lomme, tirant vers la Deule et l'abbaye de Loos. C'est le lieu ou le hameau, qu'on nomme aujourd'hui le Temple, dépendant de la commune de Lomme [3].

Il est fait mention du Temple de la Haie dans une charte de l'abbé et des religieux de Loos, *de Laude*, de l'année 1205, contenant l'échange d'une pièce de terre contre un pré appartenant aux frères du Temple de la Haie, *fratribus Templi de Haia,* dont le Commandeur, *magister,* était alors le frère Jean [4].

Il y avait dans cette maison une chapelle, où l'on disait encore, à la fin du siècle dernier, trois messes chaque semaine.

D'après le *Livre-Vert*, le domaine se composait, en 1373, de 28 boniers de terre à labour, de 14 boniers de bois, prés et pâturages, et d'un moulin à vent, « lesquelles choses rendant par an à ferme,

1. Boore (Nord), arr. et cant. Hazebrouck. — 2. Invent. des Arch. de la Cour des Comptes de Lille, 1er vol., p. 324. In-4°, 1865. — 3. Lomme (Nord), arr. Lille, cant. Haubourdin. — 4. Arch. nat. S 5209, Suppl. n° 1.

Digitized by Google

» les charges paiées et la chappelle desservie, L moutons français,
» valant LVII frans. »

Il dépendait du Temple de la Haie, deux maisons à Lille, faisant le coin d'une petite rue, aujourd'hui démolie, vis-à-vis l'église de St-Maurice ; lesquelles furent données à cens ou rente perpétuelle en 1425, parce qu'elles étaient en très-mauvais état, et que le Commandeur n'avait pas les moyens de les restaurer. Il y avait encore en dehors de la porte des Malades, seize boniers et demi de terre, dont une partie fut achetée par la ville de Lille, en 1687, au prix de 2,437 florins, pour agrandir les fortifications.

La maison de la Haie possédait aussi des terres et des rentes foncières à Esquermes, à Sequedin, à Ennetières-en-Weppes et à Lomme.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief de la Haie et lieux en dépendants. Le revenu de cette terre était, en 1661, de 1,200 florins; et en 1783, de 3,300 livres.

PÉRENCHIES [1]. — La maison du Temple de Pérenchies était située sur le territoire de Verlinghem, dont un écart très-rapproché du village de Pérenchies porte encore de nos jours le nom du Temple. Il n'y a jamais eu de chapelle dans cette maison, dont le domaine comprenait, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, vingt-deux boniers de terre en labour et pâturage, et rapportait, avec le terrage de Lommelet [2] que l'Hôpital possédait, une somme de 39 livres par an.

Cette terre avait été donnée au XIIe siècle aux Templiers, par les religieux de l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile. En effet, nous voyons par des lettres datées de l'année 1167, qui nous sont restées de Bauduin, prieur de ce monastère, que, de l'avis de ses religieux, il avait cédé la terre qui leur appartenait à Pérenchies, *nostram terram apud Perencies*, aux frères de la chevalerie du Temple. La cession qui comprenait tous les hommes attachés à cette terre, s'était faite moyennant un cens d'un demi-marc d'argent que les Templiers s'étaient engagés de payer à l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile, chaque année, à la Noël. Dans l'acte de cession, figurent deux frères du

1. Pérenchies (Nord), arrond. Lille, cant. Quesnoy-sur-Deule. — 2. Lommelet, commune de Marquette, arr. Lille.

Digitized by Google

Temple, Bauduin de *Lithdengini*, et David, chapelain de Douai, et aussi Philippe, comte de Flandre et de Vermandois [1].

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans sa terre de Pérenchies. Il percevait des cens et autres droits seigneuriaux dans les villages de Pérenchies et de Verlinghem, ainsi que sur plusieurs maisons et héritages à Lompret, Wambrechies, Faches et autres lieux de la châtellenie de Lille.

Le revenu de l'ancien Temple de Pérenchies était, en 1661, de 450 florins ; en 1757, de 840 florins ; et en 1783, de 1,440 livres.

Le Grand-Maisnil. — Cette maison était comme celle de Pérenchies, un membre ou succursale du Temple de la Haie. Elle se trouvait sur le territoire de Radinghem [2], vers le nord du village, du côté de l'*Epine-l'Apostel*, près du chemin se dirigeant vers le Wez-Macquart.

» A le maison de Maingny appartient xvi bonniers de terres » arables et iii bonniers de pastures, qui rendent par an à ferme, » vi^{xx}vi frans. » (*Livre-Vert.*)

Le Grand-Maisnil était un fief où le Commandeur avait les mêmes droits de justice et de seigneurie qu'à la Haye ; ce qui fut solennellement reconnu en 1403 par le duc de Bourgogne et l'évêque de Tournay, qui avaient soulevé des prétentions contraires.

Le revenu du Grand-Maisnil était, en 1661, de 150 florins. Il rapportait, en 1757, avec des dimes à Radinghem, Erquenghem-le-Sec, Premesque et la Boutillerie, 1,900 florins de Flandre, valant 2,280 livres. Il s'élevait en 1783, à 4,000 livres.

Winnezeele [3]. — Il y a dans cette commune un hameau, nommé *le Temple*, qui nous indique clairement le lieu où les Templiers avaient formé leur établissement. Leur maison était construite sur deux cents mesures de terre en pâturage et bruyères, d'un faible rapport en 1370, puisque le tout était affermé seulement vingt livres. Il s'y trouvait, en outre, une vingtaine de mesures de bois, dont

1. Bibl. nat. Cart. de St-Quentin-en-l'Ile, p. 63 v°. — 2. Radinghem (Nord), arr. Lille, cant. Haubourdin. — 3. Winnezeele (id.), arrond. Hazebrouck, cant. Steenvoorde.

Digitized by Google

chaque mesure, à raison de 240 verges (la verge étant de 14 pieds), rapportait, à la même époque, lorsqu'elle était à coupe, soixante sols.

Le Commandeur était seigneur de ce petit domaine, où il avait la haute, moyenne et basse justice, avec une dime sur Zemerzeele; une autre sur Arneke, appelée Papa-Laiken, et des cens en divers villages, à Houdezelle, à Hondeghem, à Linden, à Steenwoorde, etc.

La chapelle du Temple de Winnezeele se trouvait à un quart de lieue de la maison. On la voyait, à la fin du siècle dernier, isolée sur un monticule à la tête des bois. Elle était alors chargée d'une messe par semaine, qu'acquittaient des religieux de l'Ordre de S[t]-Augustin.

Ce domaine rapportait, en 1757, 550 florins.

Wormouth [1]. — Autre petit domaine composé d'une maison et d'une vingtaine de mesures de terre, situé dans la paroisse de ce nom, à une lieue de la maison de Winnezeele dont il était une dépendance. Il n'y avait aucun droit de justice ni de seigneurie. Son revenu, en 1783, était de 120 florins.

Le Temple d'Ypres [2]. — Il n'y avait pas encore quinze ans que l'Ordre du Temple était fondé, que déjà des membres de cette chevalerie étaient établis à Ypres. C'est ce qui résulte des lettres de Renaut, *Reinaldus,* archevêque de Reims, datées de l'année 1132, par lesquelles il informe Milon, évêque de Thérouane, qu'il avait été décidé dans une assemblée d'évêques tenue à Reims, à laquelle assistait saint Bernard, abbé de Clairvaux, qu'on célébrerait la messe les trois jours des Rogations et cinq jours après dans la chapelle d'Ypres, *in Yprensi capella*, située au lieu dit Obstal, *in loco sita qui dicitur Obstal*, et que les offrandes et oblations qui y seraient faites pendant cet octave appartiendraient entièrement aux chevaliers du Temple de Jérusalem; et qu'en tout autre temps de l'année, il n'y aurait que les chanoines de l'église de S[t]-Martin de la dite ville, qui pourraient y faire l'office [3].

1. Wormouth (Nord), arr. Dunkerque, chef-lieu de cant. — 2. Ypres (Belgique), Flandre occidentale, chef-lieu d'arrond. — 3. Bibl. nat. Collect. Moreau, vol. 55 f° 153.

Digitized by Google

La maison et la chapelle du Temple étaient situées en dehors de la ville entre Brielen et St-Jans, sur des terres traversées par le canal, et qu'on nommait *Weest-Templand* et *Noort-Templand*. Ce domaine formait une seigneurie dans les limites de laquelle les Templiers avaient toute justice haute, moyenne et basse.

Outre cela, les chevaliers du Temple jouissaient à Ypres même, de plusieurs priviléges au commencement du XIIIe siècle. De ce nombre, il faut citer celui de tenir les foires dans cette ville et sa banlieue, chaque année, pendant la semaine des Rogations, et d'y profiter des droits qu'on percevait. Cependant Jeanne, comtesse de Flandre, voulut, en 1225, rentrer en possession de ce privilége auquel les Templiers renoncèrent, moyennant de les tenir quittes et déchargés d'une rente de 40 livres qu'ils devaient à la comtesse sur leur maison de Slype. Par l'arrangement qui se fit entre eux, il fut entendu que la comtesse pourrait établir des foires dans tous les endroits où elle voudrait, mais elle reconnaissait qu'elle n'aurait point eu pour cela de juridiction sur les terres des Templiers où ceux-ci devaient conserver intégralement leurs droits de justice et de seigneurie.

La même année, la comtesse Jeanne fit une autre convention avec Olivier de la Roche, maître de la chevalerie du Temple en France, pour instituer sur le territoire des Templiers d'Ypres, les mêmes bans que les échevins avaient établis pour l'utilité de leur ville. En voici les principales dispositions :

Les Templiers devaient avoir sur leur territoire cinq hommes à Brilon, et cinq autres au Temple, lesquels avaient le pouvoir de faire des bans, *pandendi*, sur leurs terres, d'arrêter ceux qui commettraient des forfaits, et de les ajourner à comparaître la cinquième férie avant midi, à l'endroit où les échevins d'Ypres avaient coutume de se réunir.

Ces dix hommes rendaient témoignage aux échevins des choses qu'ils avaient vues et entendues.

Deux des échevins d'Ypres devaient s'entendre le jeudi de chaque semaine, avant midi, pour régler les affaires des Templiers.

Chaque année, lorsque les échevins de la ville étaient élus, leur premier devoir était de jurer de ne rien entreprendre contre la juridiction des Templiers ; et lorsque quelqu'un commettait un forfait dans leur juridiction, les Templiers avaient le droit de le faire arrêter et

Digitized by Google

conduire par la loi de la ville. Les amendes qu'on recevait se partageaient à raison de trois quarts pour les Templiers, et d'un quart pour les échevins.

Les hôtes des Templiers et leurs biens jouissaient des mêmes libertés et coutumes que les personnes et biens des bourgeois d'Ypres. Ils étaient exempts et affranchis de toutes tailles, expéditions, tonlieux, etc.

Les Templiers ne pouvaient recevoir aucun homme de la comtesse demeurant dans la banlieue d'Ypres, si ce n'est pour cause de mariage. La ville d'Ypres était tenue à la même obligation.

En renonçant aux revenus qu'ils avaient sur les halles de la ville, les Templiers s'étaient réservé le droit d'emmener chez eux par un conduit l'eau des fossés de la place.

Les biens qui appartenaient aux Templiers dans l'intérieur d'Ypres, étaient sujets aux mêmes droits que ceux des bourgeois [1].

Un ancien registre des revenus de la commanderie de Slype [2] nous fait connaitre l'état de la maison du Temple d'Ypres en 1370, alors que les Hospitaliers y avaient remplacé les Templiers. Cette maison comptait alors un grand nombre de cens qu'elle percevait sur des maisons et héritages « à Westempland, Noordtempland, au Kerchof, » en le rue du Bruel, en le Rapstrate, en le rue du Gardin, en le » rue des Vez, en le rue des Aoues (Oies.) »

Dans la ville d'Ypres, « en le rue du Temple, en le rue des Bou» chiers, en le rue du Burc, au marché de Bos, en le rue Dismue » (Dixmude), au cimetière St-Jacques, en Trouant rue, en Zunt rue, » en basse rue St-Pierre, dedens le porte de Mesines, dedens et » dehors le porte des Larrons. »

A Dixmude « en Zut rue, en le rue Godekins, oultre le neuf Punt, » Euenin Strate, à Bridernorbrighe, en le nord rue, de lez la cha» pelle Nostre-Dame, au marchié à Thenhoghen houke, en le rue des » Nefs, en Wlgedic. »

Il y avait encore à Courtrai, sur le manoir des Béguines, une rente de cinquante sols ; à Furnes, sur une contrée appelée *Stalhole*, une autre rente de quatre livres parisis; à Bergues, sur divers héri-

1. Arch. de Lille, Cour des Comptes, t. 1, p. 182 et suiv. — 2. Arch. nat. S 5911.

Digitized by Google

tages, une paisée de fromage ; à Mardick sur la ville, un millier de harengs roux, etc.

Toutes ces rentes, jointes à celles qu'on recevait dans d'autres localités, rapportaient, en 1370, 315 livres 10 sols, y compris les chapons, évalués douze deniers chacun:

Les terres qui dépendaient de la maison d'Ypres étaient de 160 mesures [1], qu'on affermait à l'époque dont nous parlons, 86 livres et 8 livres de cire. Des portions de dîme à Flamertinghe, Langmarch, Vestoutre et Steenwerck, produisaient un revenu de 80 livres.

Plusieurs fiefs relevaient du Temple d'Ypres, savoir : à West-Fleteren, le fief de *Waf* et sept autres arrière-fiefs ; au Bas-Warneton, le fief de *Templelant*, qui devait, chaque année, au jour de l'Ascension, une livre de cire, une paire de blancs gants et une blanche verge au bailli de la commanderie ; à Dadizelles, un franc fief composé de trois boniers de terre ; et à St-Omer, un autre franc fief du côté de Longuenesse.

Le revenu de la maison d'Ypres était, en 1370, de 620 livres. Il s'élevait, en 1661, à 1,293 livres. A cette époque, la maison n'existait plus. Il paraîtrait qu'elle aurait été détruite dans le cours du XVIe siècle ; et ses biens auraient été réunis alors à la maison d'Elverdinghe dont nous allons parler.

ELVERDINGHE [2]. — Les anciennes cartes géographiques indiquent à trois quarts de lieue d'Ypres, entre Elverdinghe et Flamertinghe, un lieu nommé l'*Hôpital*. C'est là que se trouvait autrefois une maison appartenant aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il y avait une chapelle qui existait encore au siècle dernier. Un chapelain de Flamertinghe y venait dire la messe trois jours par semaine, moyennant une rétribution de 90 livres par an.

En 1370, le domaine dépendant de l'Hôpital d'Elverdinghe comprenait cent mesures de terre, à la mesure d'Ypres. La moitié de ces terres était cultivée, et rapportait sept sols par mesure ; le reste était en bruyères.

Les Hospitaliers avaient toute justice et seigneurie dans leur terre

1. La mesure était à Ypres, comme à Caestre, de 300 verges, et la verge de 14 pieds. — 2. Elverdinghe (Flandre occidentale), arr. d'Ypres.

Digitized by Google

d'Elverdinghe, avec des cens et rentes foncières dans une vingtaine de villages environnants. Ce revenu était, à l'époque dont nous parlons, de 26 livres 13 sols, 36 rasières d'avoine, deux livres de cire et quatre poules. Quelques portions de dîme sur les territoires d'Elverdinghe et de Flamertinghe rapportaient 54 livres.

Le revenu de l'Hôpital qui n'atteignait pas 200 livres en 1370, s'élevait, en 1661, à 1,200 florins; et avec les revenus des biens de l'ancien Temple d'Ypres, à 2,492 florins. Il était, en 1757, de 3,300 florins.

Waereghem. — La maison que les Hospitaliers avaient à Waereghem, village de l'arrondissement de Courtrai [1] (Belgique), passait pour être une des plus anciennes possessions de l'Ordre, en Flandre.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient seigneurs fonciers de Waereghem; et leur juridiction avait plus de quatre lieues d'étendue. Leur domaine comptait en terres 28 boniers[2], labour, prés et bois. En 1370, les Hospitaliers exploitaient eux-mêmes ces terres, dont le revenu était évalué trente sols pour le bonier de terre arable, et soixante sols pour le bonier de prairie.

Près de la maison se trouvait la chapelle dédiée à saint Jean, dans laquelle on disait encore, au siècle dernier, la messe trois jours par semaine. Les capucins de Courtrai qui disaient les messes, recevaient douze sols par chaque messe qu'ils déchargeaient.

A quelque distance de la maison, il y avait un moulin qui était affermé, en 1370, trente-six rasières de blé, à la mesure de Courtrai, et était loué, en 1750, cent florins.

Avec les cens et rentes seigneuriales que l'Hôpital possédait à Waereghem et dans les villages voisins, il avait encore 17 boniers de terre sur divers territoires, qui étaient affermés, au XIVe siècle, 43 livres.

1. Courtrai (Belgique), Flandre occidentale.

2. Le bonier contenait 400 verges, et chaque verge était de 21 pieds. Dans l'arrondissement de Lille, le bonier comptait 1600 vergelles, ou 1 hect. 41 ares 84 centiares. A Bailleul, à Cassel, à Bergues, un bonier faisait 4 mesures, et une mesure 100 verges; il en était de même à Courtrai, Audenarde et Gand, avec la différence que les verges étaient d'un quart plus grandes que dans la Flandre française. Dans le district d'Ypres, la mesure se calculait autrement : elle valait trois lines et la line cent verges: trois lines formaient un bonier.

Digitized by Google

Le revenu de l'Hôpital de Waereghem ne dépassait pas 100 livres en 1370, y compris les droits seigneuriaux. Il était, en 1661, de 350 florins. Nous le trouvons, en 1757, à 328 florins seulement.

Le Temple-lez-Bruges. — Cette maison était située dans la banlieue de la ville de Bruges[1], sur le bord du canal d'Ostende, près de Schipsdael, au lieu nommé *Tempelhof*, sur les anciennes cartes géographiques. Elle a été appelée aussi *le Temple de Schipsdael.*

Lorsque les Hospitaliers entrèrent en possession de cette maison, ce domaine comprenait 75 mesures de terre, toujours à la mesure de 300 verges, comme nous l'avons expliqué. Ils n'en cultivaient que seize, dont le rapport en 1370 équivalait à 60 sols chacune. Quant aux autres, dont une partie était située au-dessus du canal, et une autre à Vlesseghem et Dulgele, ils les affermaient à diverses personnes, 144 livres.

Une chapelle, qui dépendait du Temple de Schipsdael-lez-Bruges, fut détruite au xve siècle pendant les guerres de religion. Le revenu de la maison de Schipsdael était, en 1370, de 196 livres; en 1661, de 340 florins, de vingt pâtards chacun; et en 1757, de 1,068 florins.

Plusieurs maisons dans la ville de Bruges dépendaient du Temple de Schipsdael : une dans la rue des Teinturiers ; une autre au marché aux Poissons; et une troisième, appelée l'hôtellerie de St-Jean, qui était tenue en fief, en 1370, par un homme de l'Hôpital. Mais ces maisons ne firent jamais partie de la commanderie de Caestre, et continuèrent toujours d'appartenir à celle de Slype.

Ruysselède[2]. — La maison du Temple de Ruysselède était située à cinq lieues de Bruges et presqu'à égale distance de Gand. C'était un fief important où le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice, qu'on nommait communément la seigneurie de Wlacht. Le domaine se composait d'une belle maison avec chapelle, et de deux fermes : l'une, appelée le Grand-Wlacht ; et l'autre, le Petit-Wlacht. Elles contenaient ensemble plus de cinquante boniers de terre en

1. Bruges (Belgique), Flandre occidentale. — 2. Ruysselède (id.), id., arrond. Thielt.

Digitized by Google

labour, prés et bois, avec trois dimes qu'on désignait sous le nom de Kerckyelet, Middelghleet et Schalsghelecht dans la paroisse de Ruysselède.

Devant la porte de la maison du Grand-Wlacht, se trouvait planté, en 1661, un poteau de justice aux armes de l'Hôpital. La chapelle était chargée, au siècle dernier, de trois messes par semaine, dont une se disait dans la chapelle même; et les deux autres, dans le couvent des frères capucins de Bruges.

Le revenu de l'ancien Temple de Ruysselède avec les droits seigneuriaux était, en 1661, de 750 florins; et en 1757, de 1,200 florins.

Le Temple de Gand [1]. — La maison du Temple de Gand était située rue Ste-Marguerite. Il n'en restait plus au xviie siècle qu'un grand enclos fermé de murs, où se trouvait une motte entourée d'eau, sur laquelle était bâti un pavillon servant d'habitation au Commandeur, lorsqu'il venait en ville. Il y avait dans l'enclos une église et plusieurs autres bâtiments.

L'église était assez grande; car elle avait, au xive siècle, cinq chapelles de fondation. On y disait la messe tous les jours ; et le prêtre qui la desservait, recevait 200 livres par an.

Cette église s'appelait, au siècle dernier, la chapelle aux Hirondelles, parce qu'elle était alors sous l'invocation de Notre-Dame aux Hirondelles, après avoir été longtemps sous celle de Sainte-Catherine. Elle était desservie par les Pères Augustins, à qui on donnait une rétribution annuelle de 24 livres de gros, revenant à 288 livres, monnaie de Flandre.

La maison de Gand avait quelques rentes foncières sur des maisons dans la ville et sur des terres dans les villages environnants. Son domaine comprenait, en outre, une quarantaine de mesures de terre.

Le revenu de cette maison, qui n'atteignait pas, en 1370, 350 livres, s'élevait, en 1661, à 1,140 florins; et en 1757, à 1,500 florins.

Anseghem [2]. — Il y avait au village d'Anseghem, à une lieue et

1. Gand (Belgique), chef-lieu de la Flandre orientale. — 2. Anseghem (id.), Flandre occidentale, arr. Courtrai.

Digitized by Google

demie vers l'ouest de la ville d'Audenarde, une maison et une chapelle qui dépendaient, dès l'origine, du Temple de St-Léger, situé dans le Hainaut belge, district de Tournai. Ces deux maisons avaient été réunies par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à leur commanderie de Hautavesnes; mais au xvie siècle, on en détacha la maison d'Anseghem pour l'incorporer à la nouvelle commanderie de Caestre, tout en laissant celle de St-Léger à la baillie de Hautavesnes.

Le *Livre-Vert* décrit ainsi l'état des biens de la maison d'Anseghem en 1373: « A Ansenghien, y a maison et chappelle qui doit » trois messes la sepmaine, et est des membres de St-Legier, et y » appartient xviii bonniers de terres arables, une petite dime à » Russelende; une aultre à Portes, x livres par an de rentes à Tour- » nai, xvii rasières d'avoine aussi de rente, xxxvii chapons et » autres menues rentes en argent, c solz et vii bonniers de bos à » Wastures. »

En 1373, la maison d'Anseghem et celle de St-Léger donnaient un revenu de 108 francs.

La maison et la chapelle d'Anseghem n'existaient plus à la fin du xvie siècle. Ses terres et revenus étaient alors réunis au domaine de la commanderie.

Le revenu général de la commanderie de Caestre était, quelques années après sa création, c'est-à-dire en 1570, de 3,600 livres; en 1661, de 6,300 livres; en 1734, de 13,990 livres; en 1747, de 19,130 livres; et en 1783, de 25,400 livres.

Noms des Commandeurs de Caestre

(Depuis la création de cette Commanderie en 1550.)

1565. Le chevalier Georges de Courtignon.
1580. Le chev. Louis du Sart.
1599. Le chev. René de Rivery-Potonville.
1612. Le chev. Claude de Mye-Guespray.
1631. Le chev. Nicolas de Paris-Boissy.
1655. Le chev. Alphonse de Miremont.
1657. Le chev. Guillaume de Neuville-Boisguillaume.

Digitized by Google

1668. Le chev. Charles de Machault.
1681. Le chev. Jacques de Fumée.
1688. Le chev. Claude de Beauclerc d'Achères.
1701. Le chev. Nicolas de Gaudechart de Baschevilliers.
1708. Le chev. Alexandre d'Illiers d'Entragues.
1713. Le chev. Jean-Baptiste de Fresnoy.
1720. Le chev. Louis de Menou de Charnisay.
1744. Le chev. Henri-Louis Beaupoil de St-Aulaire Lanmarie.
1756. Le chev. Louis Gabriel le Filleul des Chenetz.
1762. Le chev. Maximilien de Grieu.
1780. Le chev. Eugène Camille, prince de Rohan, ancien général des galères de l'Ordre.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE VALENCIENNES.

Membres : BEAULIEU, — CHIPLY, — AVESNES-LE-SEC, — LA FLAMENGRIE, — LE FRESNOY, ancienne commanderie. — Maison de l'Hôpital à CAMBRAI, — Ancienne commanderie d'ÉCUELIN.
Noms des Commandeurs.

Cette commanderie est une des dernières que l'Ordre de Malte fonda. C'est en 1777 qu'elle fut formée, par suite du démembrement de la commanderie du Piéton, dont on retrancha tous les membres qui se trouvaient dans le Cambrésis et le Haynaut français. Ces membres qui composèrent la nouvelle commanderie, étaient :

La maison de l'Hôpital de Valenciennes [1] ;

La maison du Temple de Beaulieu, paroisse de Marly, à une demi-lieue de Valenciennes ;

La maison de l'Hôpital de Chiply-sur-Maing, à une lieue de la même ville ;

La maison d'Avesnes-le-Sec, à deux lieues de Bouchain ;

La maison de la Flamengrie, à une lieue de Bavay ;

L'ancienne commanderie du Fresnoy, commune de Boussières, à deux lieues de Cambrai ;

La maison de Cambrai,

Et l'ancienne commanderie d'Ecuelin, à trois lieues de Maubeuge.

1. Valenciennes (Nord), chef-lieu d'arrondissement.

Digitized by Google

La maison de Valenciennes devint le chef-lieu de la nouvelle commanderie. Cette maison était connue autrefois sous le nom de l'Hôtel du Petit-St-Jean, qu'il ne faut pas confondre avec l'abbaye de St-Jean en la même ville. Elle se trouvait dans la rue de la *Vies-Ware* ou de la Vieserie, et comprenait trois corps de bâtiments et une chapelle.

La chapelle dédiée à saint Jean fut donnée, en 1217, suivant Simon Leboucq, aux religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, par Guillaume Rousseau, bourgeois de Valenciennes [1]. En 1219, un accord eut lieu entre lesdits religieux et l'abbaye de St-Saulve au sujet de la collation de cette chapelle, qui devait appartenir à l'Hôpital, moyennant de payer à l'abbaye une indemnité de soixante sols par an, et sans pouvoir recevoir dans la chapelle aux jours nataux aucun des paroissiens de St-Saulve, ni leur administrer en aucun temps les sacrements [2].

Nous trouvons qu'en 1221, la chapelle de l'Hôpital était desservie par un prêtre séculier, du nom de Guillaume de Valenciennes; mais il résigna sa chapellenie à la demande de frère Jean, commandeur des maisons de l'Hôpital dans le Cambresis, moyennant une rente viagère de cent sols blancs, payable moitié à la Pentecôte, moitié à la saint Remi [3].

Gérard, seigneur de Jauche, désirant participer aux bonnes œuvres de la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem, pour le soutien des pauvres du Christ et la défense de la Terre-Sainte, lui donna, en 1231, avec l'assentiment de Gérard, son fils, une rente annuelle de dix livres à prendre sur son tonlieu de Valenciennes; ce qui fut confirmé et ratifié la même année par Fernand, comte de Flandre, et de Hainaut et Jeanne, sa femme [4].

Voici l'état des revenus de la maison de l'Hôpital de Valenciennes, tel que nous le donne le *Livre-Vert* pour l'année 1373:

« Premièrement en rentes d'argent sur plusieurs héritaiges assis
» à Valenciennes et ailleurs, LXXI livres XVII sols;
» Item XVI muis de terres arables, toutes à dismes et à terraige,

1. Hist. ecclés. de la ville et comté de Valenciennes par Sir Simon Leboucq, 1650, in-4°, p. 203. — 2. Cartulaire du Hainaut-Cambrésis pour l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, à Mons, aux Archives de l'État, f° 14 v° n° 1. — 3. Même cartulaire, f° 26 v° n° 38. — 4. Id., f° 32 n° 47 et 46.

Digitized by Google

» excepté mui et demi qui est à dismes Dieu, c'est assavoir qu'il y a » au mui de terre VIII vittelez, et en la wittelez, IIII^XX verges, et en » la verge, XVIII pieds et chascune wittelée, quant blé y a II wittelez » de blé et rien au mars ne à la Galière, c'est assavoir chascun an » pour V muis et II wistelez et demi de terre arable, et vault le mui, » LVI sols, et valent en somme les XVI muis de terre, XXXIX livres » XV sols;

» Item la quarte partie du dismaige de Thiaux [1] encontre l'abbé » de St-Auber, bailliée à un homme séculier à IX muis de blé et IIII » muis et demi d'avoine, c'est assavoir II muis d'avoine pour un » mui de blé, qui valent en somme XXXI livres X sols;

» Item III bonniers de pré qui valent VI livres.

» Somme totale: VII^XX VIII livres II sols. »

La portion de dîme dont jouissait l'Hôpital sur le territoire de Thiant, *decime de Tyans*, lui avait été léguée par Renier de Bruille, chevalier, ainsi qu'il résulte des lettres de confirmation de R., cardinal-légat, données à Ourscamps, *apud Ursi campum*, au mois de décembre 1213.

Nicolas, évêque de Cambrai, donna aux Hospitaliers les témoignages les plus grands de sa bienveillance et de sa générosité. Ce prélat leur accorda d'abord l'autel de Lez-Fontaine, *altare de Latofonte* [2], avec ses dépendances dans l'archidiaconé de Valenciennes et le doyenné d'Avesnes, ainsi qu'il résulte de ses lettres de l'année 1159.

L'année suivante, il y ajouta les autels de Damousies, de Dimechaux et de Berelles, *altaria de Damosies, de Dimocelet et de Berele* [3], dans l'archidiaconé de Hainaut, doyenné de Maubeuge, par de nouvelles lettres portant la date de 1160.

En 1166, il leur confirma la donation de deux autres autels; dans son évêché, l'autel de Dimont et celui d'Offies, *altaria de Dimunt* [4] *et de Olfies* [5], à la réserve toutefois de son droit et de celui de ses archidiacres.

Offies était une succursale de Dimont. La chapelle d'Offies avait été

1. Thiant (Nord), arr. et cant. Valenciennes. — 2. Lez-Fontaine (id.), arrond. Avesnes-sur-Helpe, cant. Solre-le-Château. — 3. Damousies, Dimechaux et Berelles (id.), mêmes arr. et cant. — 4. Dimont (id.), id. — 5. Offies (id.), commune de Dimont.

Digitized by Google

dédiée à saint Jean; et l'Hôpital percevait dans ce village sur tous les habitants, un droit de bourgeoisie de treize deniers chaque année au jour de Pâques. Toutefois le seigneur d'Avesnes avait sa part dans cette redevance seigneuriale.

A Valenciennes, le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son hôtel du Petit-St-Jean, composé, comme nous l'avons dit, de trois corps d'habitation. Le principal servait de logement au Commandeur ou au receveur de la commanderie; les deux autres étaient loués à des particuliers.

» La chapelle du Petit-St-Jean, dit M. L. Devillers, était d'architec-
» ture romane. On en voit un curieux dessin dans l'ouvrage de
» Leboucq. Nous ignorons si cette chapelle était la même au siècle
» dernier. Il s'y trouvait alors à l'autel un tableau représentant
» saint Jean dans le désert; et au-dessus d'une porte, les armes du
» commandeur de Louvois et celles de la religion. Les offices reli-
» gieux qu'on y célébrait, consistaient en une messe quotidienne,
» vêpres les dimanches, et deux saluts par semaine [1]. »

Le prêtre qui desservait la chapelle en 1757, était un sieur Boulé, gradué en théologie. Il recevait une rétribution annuelle de 307 livres 15 sols, à la charge de fournir tout ce qui était nécessaire au culte, pain, vin, luminaire, linges, etc.

Le revenu de l'Hôpital de Valenciennes était, en 1783, de 1,230 livres, sans y comprendre celui des dimes des paroisses, dont les cures étaient à la collation du Commandeur.

Beaulieu. — C'était, d'après le *Livre-Vert*, un ancien établissement de Templiers. Il était situé sur la paroisse de Marly, faubourg de Valenciennes, sous les glacis de la ville, et reçut le nom d'Hôpital de Beaulieu lorsque les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en eurent pris possession au commencement du xive siècle.

Le domaine consistait en une grande ferme avec chapelle et soixante-cinq muids de terre arable, dont le rapport était évalué, en 1373, à quarante-trois muids et deux huitelés de blé, à raison de cinquante-six sols le muid (*Livre-Vert*.)

1. Possessions de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le Hainaut et le Cambrésis, par M. L. Devillers (Annales du Cercle arch. de Mons, t. 6, p. 71).

Digitized by Google

L'Hôpital jouissait d'un droit de terrage sur Marly, qu'on appelait terrage de Montigny.

A la maison de Beaulieu appartenait la seigneurie foncière de Beaurepaire, située hors la porte montoise de Valenciennes, et qui consistait en un grand nombre de cens et de rentes sur divers héritages.

Renaud de Giresme, commandeur du Hainaut et du Cambrésis louait, en 1388, au prix de 200 florins d'or par an, à un sieur Jean Liaulbe et à sa femme, « la maison de Biaulieu, qu'on dit aux Marlis » de lez Valenciennes, celle de *la Vies Voie* séans dedans la ville et » vaulbe de Valenciennes et de Biaurepaire, théraige qui s'appelle de » Montigny, le preit des Espés, la maison et preit d'Arnould et le » boys de la Raspaille [1]. »

La commanderie avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Beaulieu, dont la chapelle n'existait plus en 1661, et ne fut jamais rétablie.

Le revenu de Beaulieu était affermé, avec les droits seigneuriaux, en 1757, 800 mencauds de blé et 400 livres en argent. Le bois de la Raspaille rapportait alors 1,500 livres par coupe de neuf ans.

En 1783, le revenu était de 2,940 livres en argent, et de 365 muids de blé.

Chiply. — La situation de cette ancienne maison de l'Hôpital est clairement indiquée sur la carte de Cassini, par un lieu, nommé l'*Hôpital*, qu'on trouve entre Maing et Famars [2], à une lieue au midi de Valenciennes.

Chiply était un fief qui appartenait, vers le milieu du XIIe siècle, à un seigneur, du nom de Gauthier, fils de Simon de Famars. Par une charte de l'année 1177, ce seigneur fit la remise de tout son fief de Chiply, *totum feodum de Cepli*, entre les mains de son seigneur et maître Bauduin, comte de Hainaut, avec prière d'en investir incontinent par don et simple aumône, la maison de l'Hôpital de Jérusalem [3].

1. La Raspaille, à une lieue et demie de Valenciennes, près de la Chaussée de Condé. Ce bois contenait 12 boniers. — 2. Maing et Famars (Nord), arrond. et cant. Valenciennes-sud. — 3. Cart. du Hainaut-Cambrésis ci-devant cité, f° 46 n° 69.

Digitized by Google

Telle est l'origine de cet ancien domaine de l'Hôpital, lequel se composait, au XIV[e] siècle, d'après le *Livre-Vert*, de 42 muids de terre labourable; de vingt huitelés de pré, du tiers de la dime de Chiply; d'un terrage sur Maing, et d'un certain nombre de cens et de rentes foncières à Chiply et sur d'autres territoires avoisinants, d'un revenu de 156 livres en 1373.

Le même revenu s'élevait, en 1757, à 535 mencauds de blé et 500 livres en argent; en 1783, à 1,500 francs en argent, et 250 muids de blé.

La maison de Chiply était en très-mauvais état en 1661. Elle fut ensuite reconstruite. La chapelle seule ne fut point relevée de ses ruines.

Avesnes-le-Sec [1]. — C'était une ancienne maison du Temple que le *Livre-Vert* nomme *le Temple d'Avesnes-lez-Selzes*, probablement pour d'Avesnes-*lez-Selle*, à cause de la situation du village d'Avesnes sur la rivière *la Selle*.

Au moment où les Hospitaliers prirent possession de cette maison, elle comprenait soixante-trois muids et demi de terre qui rapportaient, en 1373, cinquante-cinq muids de blé et six muids d'avoine, estimés 162 livres 8 sols. Elle possédait à Avesnes et dans les villages circonvoisins un certain nombre de cens et de redevances foncières avec quelques parties de terre, dont le revenu s'élevait à 39 livres 15 sols. Ce qui donnait un total de 202 livres 7 sols.

Voici les charges de la maison à la même époque, d'après le *Livre-Vert :* « Pour desservir la chappelle de ladite maison de trois messes » la sepmainne, XIIII livres VIII sols ;

» Item pour l'aumosne que ladite maison doit, III muis de blé, » valant VIII livres VIII sols;

» Item pour retenir et soustenir les ediffices et pour l'hospitalité » de ladite maison des gens du seigneur du pays et d'aultres, XXX » frans qui valent LIIII livres. »

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans sa terre et sur tous ses hommes à Avesnes-le-Sec.

Incendiée et entièrement détruite vers le milieu du XVII[e] siècle, la

1. Avesnes-le-Sec (Nord), arr. Valenciennes, cant. Bouchain.

Digitized by Google

ferme fut rebâtie ainsi que la chapelle au milieu de la cour. En 1757, la chapelle était abandonnée et ne servait plus au service divin. Les trois messes dont elle était chargée par semaine, se disaient par les Bernardins dans l'église du St-Sépulcre à Cambrai.

Le revenu d'Avesnes était, en 1661, de mille florins; en 1757, de 630 mencauds de blé ; et en 1783, de 3,000 livres et de 200 muids de blé.

La Flamengrie[1]. — Cette ancienne maison de l'Hôpital est indiquée sur la carte de Cassini, au sud du village de la Flamengrie, sous le nom de *Cense de la Commanderie*. Son revenu était, en 1373, de 62 francs. Les quêtes faites chaque année pour la maison dans le diocèse de Cambrai, figurent dans ce chiffre pour trente florins, qui valaient 27 francs.

En 1661, la maison de la Flamengrie était ruinée et détruite. Il restait la chapelle : et avec elle, près de l'enclos, trente muids de terre qui étaient affermés alors 130 livres de Hainaut et quatre muids de blé.

Une petite ferme fut reconstruite plus tard en la place de la maison et près de la chapelle. Elle était affermée avec les terres et quelques rentes seigneuriales en 1757, 875 livres; et en 1783, 1,950 livres.

Le Fresnoy. — Ancienne commanderie de l'Hôpital dans le Cambrésis. C'était le principal établissement que les Hospitaliers possédaient dans cette région au XIIIe siècle. Il était situé dans la paroisse de Boussières[2], à deux lieues de Cambrai, sur la gauche de la route qui conduit de cette ville au Cateau ; et les terres qui en dépendaient s'étendaient sur Boussières, Bevillers, Beauvois, Catenières, Audencourt, etc.

Nicolas, évêque de Cambrai, par ses lettres de l'année 1144, notifie que Bernard d'Audencourt, *de Aldonis curte*, et ses beaufrères Folbert et Robert avaient donné, en sa présence, aux pauvres chrétiens de l'Hôpital de Jérusalem, les terres qu'ils tenaient héré-

1. La Flamengrie (Nord), arr. Avesnes-sur-Helpe, cant. Bavay. — 2. Boussières (id.), arr. Cambrai, cant. Carnières.

Digitized by Google

ditairement de l'église de St-André du Cateau, de Gervais d'Audencourt et autres, aux mêmes charges qu'ils les possédaient. Il fait savoir, en outre, que Gérard Craward et Eustache d'Avesnes avaient donné aux mêmes, chacun leur troisième part de ce qu'ils possédaient à Fresnoy, *apud Fraxinetum*, à la condition de payer à chacun d'eux, à titre de reconnaissance un cens de six deniers par an[1].

Onze ans après, la maison de l'Hôpital du Fresnoy était fondée; car nous trouvons dans une charte de l'abbaye de St-Aubert de Cambrai, de l'année 1155, que Gauthier, abbé de ce monastère, de l'assentiment de ses religieux et d'un personnage, du nom de Jean Thaisons, avait concédé aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, demeurant au Fresnoy, un alleu, situé aux Chemins, *in territorio de Cheminiis*[2], sous la condition que les frères le mettraient en culture, et qu'ils rendraient à l'abbaye de St-Aubert et au dit Jean, la quatrième partie des fruits retirés de cet alleu, ainsi que la moitié du droit de terrage[3].

Les Hospitaliers jouissaient de la dîme de toutes les terres d'Audencourt[4], à la charge de remettre chaque année, à la Toussaint, à l'abbaye de St-André du Cateau, cinq muids de froment et autant d'avoine à Aulicourt, *apud Hunlincourt*[5], ainsi qu'il résulte des lettres d'Adam, abbé de la dite église, de l'année 1170[6].

La même année, l'Hôpital achetait douze muids de terre à Bévillers, *apud Biviler*[7], provenant de la dite abbaye de St-André, et dont l'abbé confirmait la vente avec celle du terrage, moyennant un cens de reconnaissance de six sols par an[8].

En 1180, ils recevaient d'Hugues d'Avesnes-lez-Gobert, chevalier, une dîme à Forenville, *apud Forisvillam*[9]. Etienne Bardel leur donnait, en 1202, la dîme de St-Python avec l'herbage de Romeries, *decimam de Sancto Piton*[10] *cum herbegagio de Romeries*[11], que Bau-

1. Cart. de Hainaut-Cambrésis à Mons, Arch. de l'État, f° 36 n°s 53, 54 et 54 bis. — 2. Chemignies ou Kemignies est un lieu détruit au territoire de Beauvois (Nord), arr. Cambrai, cant. Carnières (Voy. Leglay, *Topographie du Cambrésis*). — 3. Cart. du Hainaut-Cambrésis ci-devant cité, f° 37 n° 55. — 4. Audencourt (Nord), arr. Cambrai, cant. Clary. — 5. Aulicourt, commune de Béthencourt (id.), arr. Cambrai, cant. Carnières. — 6. Cart. ci-dessus, f° 43 n° 64. — 7. Bévillers (Nord), arr. Cambrai, cant. Carnières. — 8. Cart. ci-dessus, f° 43 n° 65. — 9. Forenville (Nord), arr. et cant. Cambrai-est. — 10. Saint-Python (id.), arr. Cambrai, cant. Solesmes. — 11. Romeries (id.), mêmes arr. et cant.

Digitized by Google

duin, comte de Flandre et de Hainaut, leur confirmait par le même acte[1].

D'autres acquisitions furent faites par les Hospitaliers au Fresnoy et sur les terroirs environnants, de sorte qu'au XIVe siècle, l'Hôpital du Fresnoy comptait, d'après le *Livre-Vert*, « LI muis X mencaus et » III boisseaux de terre, valant, quand ils portoient blé, XXV muis » III mencaux de blé, chascun mui de blé valant III francs, le franc » mis à XXV sols. »

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine, et possédait quantité de censives à Boussières, au Fresnoy et lieux circonvoisins, ainsi que des droits de dîme et de terrage dont le produit montait, en 1757, à 800 mencauds de blé.

La chapelle du Fresnoy était chargée de trois messes chaque semaine. Mais comme elle était très-défectueuse au siècle dernier et menaçait ruine, on la ferma, et les messes furent déchargées par les RR. PP. Carmes dans leur église au Cateau-Cambrésis.

En 1783, le revenu du Fresnoy était de 2,200 livres et de 370 muids de blé.

CAMBRAI[2]. — Le commandeur du Fresnoy avait, au XIVe siècle, dans la ville de Cambrai, une maison où il se retirait, et mettait en sûreté ce qu'il avait de plus précieux. Comme elle était assez grande, on en louait une partie. En effet, nous voyons un commandeur du Fresnoy, du nom de frère Michel Ricobart, accorder, en 1356, à Jehan Leclercq et à sa femme, un bail à vie, moyennant une redevance annuelle de 27 livres parisis, de la maison de l'Hôpital à Cambrai, appelée alors « le Croc, qui siet au Marché devant les » Maisiaux de Cambrai, avec le jardin derrière, sauf que nous rete- » nons, dit le Commandeur, pour nos et nos frères, pour notre » héberge et des familiers de l'Hôpital, la loge dessus la petite » estable en la cour de la maison, la petite place à réédifier et un » grenier pour mettre VI ou VIII mines de grains creus sur les terres » de l'Ospital[3]. »

Cette maison n'est plus mentionnée dans les titres du XVe siècle. Elle aura été probablement accordée à cens ou à rente perpétuelle.

1. Cart. de Hainaut-Cambrésis à Mons, Arch. de l'État, f° 48 n° 72, f° 2 n° 4. — 2. Cambrai (Nord), chef-lieu d'arr. — 3. Arch. nat. MM 28 p. 45.

Digitized by Google

Ecuelin[1]. — C'était encore une ancienne commanderie de l'Hôpital. La carte de Cassini place cette maison à Ecuelin, entre la grande route d'Avesnes à Maubeuge, et le chemin de Maubeuge à Landrecies.

Les Hospitaliers commencèrent par posséder à Ecuelin, *apud Esculin*, un alleu, qu'un seigneur, du nom d'Amolric de Haringi leur avait donnée, et qui consistait en terres, bois, eaux, etc., ainsi qu'il appert de l'acte confirmatif de cette donation, délivré par Nicolas, évêque de Cambrai, de l'année 1167[2].

En 1172, l'abbesse et les religieuses du couvent de Sainte-Aldegonde de Maubeuge concédèrent à l'Hôpital de Jérusalem, moyennant 40 livres monnaie de Valenciennes, la seizième partie de l'alleu qu'elles avaient dans la paroisse d'*Esquelin*, provenant d'un don fait par Gela, leur sœur, et consistant en terres, dime et droits de terrage. Elles y ajoutèrent un autre alleu, nommé Terre de St-Etton, qui était adjacent à la maison de l'Hôpital[3].

La maison d'Ecuelin existait au commencement du xiiie siècle, car elle est mentionnée dans un jugement arbitral de l'année 1224, rendu par A., abbé d'Haumont, et frère Amolric, maître des maisons de l'Hôpital de Jérusalem dans le diocèse de Cambrai, au sujet d'une terre, appelée la Terre du Fay ou de Fay, *terra de Fagi*, que Libert d'Ecuelin, chevalier, prétendait avoir été indûment vendue par sa mère aux frères de l'*Hôpital d'Esculin*, dans le territoire desquels cette terre se trouvait comprise[4].

Un autre titre de 1232, émané de l'official de Cambrai, certifie que Nicolas de Landrechies, autrefois chanoine de Notre-Dame de Cambrai, avait légué, en mourant, à la maison de l'Hôpital de Jérusalem à *Esquelin*, tout ce qu'il possédait à Dimechaux, sous réserve d'usufruit au profit de ses frère et sœur[5].

Le domaine de l'Hôpital à Ecuelin comprenait, d'après le *Livre-Vert*, une maison à usage de ferme, une chapelle et 91 muids de terre labourable qui se trouvaient réduits, au xvie siècle, à 71 muids seulement.

1. Écuelin (Nord), arr. Avesnes-sur-Helpe, cant. Berlaimont. — 2. Cart. du Hainaut-Cambrésis, fo 42 vo no 63. — 3. Id., fo 44 no 66. — 4. Id. fo 30 no 43. — 5. Id., fo 34 no 50.

Digitized by Google

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans sa terre d'Ecuelin. Le revenu de l'Hôpital était, en 1373, de 202 livres; en 1757, de 1,530 livres; et en 1783, de 2,200 livres.

La commanderie de Valenciennes avait, en 1783, 24,672 livres de rente. Nous n'avons trouvé depuis sa fondation en 1777, que deux commandeurs, savoir :

1783. Le chevalier Jean-Baptiste Gabriel Fresson de la Freslonnière, colonel du régiment de Malte.

1789. Le chev. de Greische.

Anciens Commandeurs du Fresnoy.

1221. Frère Jehan.

1224. Frère Amolric.

1356. Fr. Michel Ricobart.



Digitized by Google

VII

COMMANDERIES

DE LA BELGIQUE

(anciens diocèses de Thérouanne, de Cambrai, de Tournai et de Liége).

Digitized by Google

COMMANDERIE DU PIÉTON.

Membres : SAINT-SYMPHORIEN, ancienne commanderie, — Refuge de MONS, — VILLE-SUR-HAINE, ancien Hôpital, — CHIÈVRES, id., — Le Temple du FLIEMET, — MONT-SAINT-JEAN, ancienne commanderie, — Maison de GASPENDOREN.
Noms des Commandeurs.

La commanderie du Piéton[1] avait été choisie, au XIVe siècle, pour être la *chambre magistrale* du Grand-Prieuré de France. On appelait ainsi la commanderie qui, dans chaque prieuré, était attachée à la dignité de Grand-Maître de l'Ordre de l'Hôpital. Son importance était considérable, car elle renfermait tous les établissements de l'Hôpital et du Temple qui se trouvaient dans le Hainaut et le Cambrésis. Nous avons vu qu'en 1777, on en détacha la partie du Cambrésis pour former la commanderie de Valenciennes. Le reste, qui était situé en Hainaut et faisait partie des États Autrichiens, continua d'appartenir à la commanderie du Piéton. Celle-ci, dès lors, ne se composa plus que de son chef-lieu avec ses dépendances; de l'ancienne commanderie de Saint-Symphorien avec le refuge de Mons; des maisons de Ville-sur-Haine et de Chièvres, ainsi que du Temple du Fliemet à Frameries. Toutefois pour compenser les pertes que la commanderie venait de faire, on y adjoignit la maison du Mont-

1. Piéton (Hainaut), arr. Charleroi.

Digitized by Google

St-Jean à Braine-l'Alleud et celle de Gaspendoren à St-Pertelieu, près de Bruxelles.

Nous n'avons trouvé aucun titre primordial sur la commanderie du Piéton. Cependant M. Gachet, dans une notice publiée en 1848 sur les commanderies de la Belgique, mentionne une charte de 1133, par laquelle l'abbé de Liessies, du consentement de Bauduin, comte de Hainaut, aurait concédé à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem la huitième partie de l'alleu du Piéton. Le même auteur cite, en outre, une donation faite en 1139 par le même comte de Hainaut, en faveur dudit Hôpital, du relief de tous les fiefs qui mouvaient de son comté [1].

On pourrait conjecturer de là que la maison du Piéton aurait été, dès l'origine, un établissement de l'Hôpital, cependant le *Livre-Vert* nous la donne comme une ancienne fondation du Temple. Quoi qu'il en soit, il parait que le Piéton formait un domaine considérable. Il se composait d'un beau château avec cour d'honneur, basse-cour, parc et moulin sur la rivière; de deux fermes dans le village, dont une sur la place, nommée la Cense Médard ; l'autre, appelée Cense de la Chambre; et d'une troisième, à une demi-lieue du Piéton, près d'Anderlues, que le *Livre-Vert* désignait sous le nom de la ferme de Vernoit, et qu'on appelait, au siècle dernier, la Cense du Vieux-Harnois.

Il y avait deux chapelles : l'une attenante au château ; et l'autre, dans la cour de la ferme de Vernoit. Elles étaient toutes deux dédiées à saint Jean, et desservies par un chapelain, qui disait la messe chaque jour, soit dans l'une, soit dans l'autre.

Les terres du domaine, tant au Piéton que sur les territoires environnants, comptaient plus de sept cents boniers en labour, prés et bois [2]. Les bois de la commanderie étaient ceux qu'on nommait le Bosquet, derrière le Château; le bois des Hayons, le bois des Vallées.

Le Commandeur était seigneur du Piéton. Il y avait la haute, moyenne et basse justice, le patronage et la collation de la cure, droits de dimes, cens, terrage, etc.

D'après le *Livre-Vert*, le revenu du Piéton était, en 1373, de 428

1. Bulletin de la Commission royale d'histoire (Belgique), tome 15, p. 3. — 2. Le bonier contenait 4 journels, un journel 100 verges, la verge 18 pieds.

Digitized by Google

francs en deniers, blé et avoine [1]. Les charges étaient supérieures au revenu. La responsion montait à 150 florins ou 135 francs. « Réparations aux bâtimens, xx francs ; pour le conseil, xii francs; pour » l'hospitalité en vin, char, pain, ii^c francs; pour la nécessité de » deux frères et de deux donnez, xl francs; despense en avoine, » lxx muis, soit lii francs et demi ; despense en blé, lxx muis, soit » cv francs. Somme : v^c lxiiii francs. »

En 1757, le revenu s'élevait à 7,520 livres et à 1,600 rasières de seigle. En 1777, il était de 23,780 livres de Brabant.

Saint-Symphorien [2]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital. La maison que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient dans ce village, situé à une lieue à l'est de Mons, parait avoir existé dès le xiie siècle.

Alard, évêque de Cambrai, par ses lettres datées de l'année 1177, fit don à l'Hôpital, des églises de St-Symphorien, de Spiennes et de Villereille, *ecclesias Sancti Symphoriani, de Espiennes et de Vereile* [3], sous réserve toutefois de ses droits et de ceux de son officialité. Cette donation fut approuvée et confirmée la même année par une bulle du pape Alexandre, qui menaçait de l'indignation du Tout-Puissant et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, ceux qui oseraient contrevenir à cet acte [4].

La terre qui formait la dotation de ces églises, ainsi que la maison que l'Hôpital possédait à St-Symphorien, furent arrentées en 1178 à un seigneur du nom de Godin, qui s'obligea de les rendre après sa mort aux Hospitaliers avec le tiers de la dime qui lui appartenait dans ce village [5].

D'autres portions de cette dime furent encore données à l'Hôpital en 1215, par une noble dame Julienne de Harvain; en 1216, par Sebille, dame du chevalier Renaud; et en 1218, par Simon li Archiers [6].

1. Le franc valait 36 sols de la livre du Hainaut. Le blé était évalué un franc et demi le muid, et l'avoine moitié moins. — 2. Saint-Symphorien (Hainaut), arr. Mons. — 3. Spiennes, arr. Mons; Villereille-le-Sec, arrond. Soignies. — 4. Arch. de Mons, Cart. de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, f° 45 n° 68, f° 1 acte coté A. — 5. Idem, f° 47 v° n° 71. — 6. Idem, f° 7 v° n° 13, f° 8 n° 14, f° 9 n° 16.

Digitized by Google

Renier, seigneur de Villereille, *de Veruelle*, abandonna en 1221 aux Hospitaliers, la dîme qu'il avait dans cette paroisse, et qu'il tenait de son seigneur Harduin de Belegnies [1].

Une donation est encore faite en 1233 à l'Hôpital, par Godin de St-Symphorien, pour le repos de son âme et de celles de ses parents, ayant pour objet huit boniers de terre qu'il tenait de la maison de l'Hôpital dans la paroisse dudit St-Symphorien et situés en divers lieux, savoir : à *Spiennes*, au-delà de la rivière, quatre journels ; auprès du chemin dit *Caulerece*, deux journels ; à *Seutial*, quatre journels ; vers *Villers*, un bonier ; au même lieu, quatre journels de la terre qui fut à dame Clémentine, sœur du dit Godin ; et la troisième partie de la terre qui fut à dame Frésende, soit un journel près de Villers ; à *Marchais*, un bonier ; à *Salenières*, un bonier. Cette donation était faite à la charge d'une rente viagère au profit de Godin et de sa femme, de huit muids de blé et de cinq muids d'avoine, à livrer chaque année par la maison de l'Hôpital de St-Symphorien [2].

La commanderie avait toute justice et seigneurie dans son domaine de St-Symphorien, ainsi que dans le fief de Potelles, avec le patronage et la collation de la cure du lieu et de celles de Spiennes et de Villereille.

Pendant les guerres du XVIIe siècle, la maison de St-Symphorien, qui était située sur la route de Binche, fut détruite par suite d'incendie. Elle fut rebâtie en 1661, ainsi que la chapelle qui se trouvait dans la cour, et où l'on disait encore, à la fin du siècle dernier, trois messes par semaine.

Les terres qui dépendaient de la maison de St-Symphorien comprenaient soixante-quinze boniers en labour et prairies. Elles étaient affermées, en 1757, avec les droits et revenus seigneuriaux, 5,250 livres ; et en 1777, 8,650 livres outre la charge des messes.

MONS [3]. — La commanderie du Piéton avait, dans la ville de Mons, rue d'Havré, un refuge qui devint plus tard l'*Hôtel du Cerf*.

L'Hôpital possédait dans la même ville plusieurs rentes foncières,

1. Arch. de Mons, Cart. de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fo 23 no 32. — 2. Idem, fo 35 no 52. — 3. Mons (Hainaut), chef-lieu de cette province.

Digitized by Google

une entre autres sur une maison de la rue de la Chaussée, dont l'amortissement fut accordé, en 1286, par le chapitre de Sainte-Waudru, moyennant douze deniers blancs que le commandeur de St-Symphorien devait lui payer chaque année, avec deux sols de relief à la mort de chaque propriétaire [1].

Dans un compte-rendu de la visite prieurale faite en 1777 de la commanderie du Piéton, nous voyons que l'Hôpital possédait à Mons, au-dessus d'une chapelle dans l'église de Ste-Waudru, une chambre voûtée dans laquelle il y avait une armoire renfermant les titres de la commanderie. Le droit qu'elle avait de placer ses archives dans cette chambre lui venait de ce qu'un ancien commandeur du Piéton (Charles de Pipa) avait fait construire au XVIe siècle dans l'église la *Rosette*, c'est-à-dire la verrière en forme de rosace qui donnait du côté du chapitre.

VILLE-SUR-HAINE [2]. — Village à deux lieues est de la ville de Mons. Au XIIe siècle, les Hospitaliers possédaient des biens sur ce territoire. Une charte d'Anselme, prieur de l'Hôpital en France, de l'année 1180, nous apprend que Gauthier, prêtre de Gosselies, avait donné cette année-là vingt-sept livres, monnaie de Valenciennes, aux pauvres de l'Hôpital de Jérusalem. Avec cette somme, l'Hôpital avait acheté le tiers de la dîme de Villereille, *de Verele*, et la terre d'Alard de Tier à Ville-sur-Haine, *apud Villam super Haynam*, sous réserve d'usufruit au profit du donateur et d'Oda, sa sœur [3].

La maison que les frères de l'Hôpital avaient à Ville-sur-Haine est mentionnée dans le *Livre-Vert*. Elle était louée avec les terres, en 1373, 95 livres, à la charge en outre par le fermier de faire desservir la chapelle où l'on devait dire trois messes chaque semaine.

Au XVIe siècle, la maison avait disparu. La chapelle seule restait debout. On la voyait dans une prairie, près d'un pont qu'on appelle encore aujourd'hui Pont-St-Jean. Elle se trouvait en ruines en 1757, et on avait renoncé à la rétablir à cause des fréquentes inondations

1. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. 6, p. 65. — 2. Ville-sur-Haine (Hainaut), arr. Soignies. — 3. Arch. de Mons, Cart. de St-Jean de Jérusalem, f° 49 n° 73.

Digitized by Google

qui l'envahissaient. Elle fut supprimée en 1769 par décision du grand conseil de Malte; et les fondations de messes furent alors transportées en la chapelle claustrale du Piéton.

Le domaine de Ville-sur-Haine, qui comptait 46 boniers de labour et de pré, était affermé, en 1757, 260 livres et 160 rasières de seigle. Son revenu, en 1777, était de 1,400 livres.

CHIÈVRES [1]. — Les Hospitaliers possédaient, au XIIe siècle, sur Chièvres, près d'Ath, des terres sur lesquelles les religieux de l'abbaye d'Eenham prétendaient avoir des droits de dime. Pour les mettre d'accord, Rogier, évêque de Cambrai, dut intervenir; et, par une transaction qu'il leur fit accepter en 1183, il fut convenu que les Hospitaliers paieraient les dimes sur leurs terres cultivées de *Chierve* et des deux Tongres, mais qu'ils ne paieraient rien pour les terres qu'ils pourraient mettre par la suite en culture, ni pour leur maison, jardin, vergers et les nourritures de leurs bestiaux [2].

La maison de Chièvres n'existait plus à la fin du XVIIe siècle. La chapelle était restée, et se trouvait dans une prairie, près de la porte St-Jean. Elle attirait, au siècle dernier, un grand nombre de pèlerins le jour de saint Jean, son patron; et de nombreuses offrandes y étaient faites, qu'on employait en grande partie à son entretien et à sa décoration. Elle était chargée de trois messes par semaine que le curé de Tongres-St-Martin acquittait, et pour lesquelles il recevait une rétribution annuelle de 124 livres 16 sols.

Les terres de l'ancien Hôpital de Chièvres consistaient en douze boniers et demi de labour et cinq boniers de prairie, situés sur Chièvres et Autreppe. Elles étaient affermées, en 1757, avec quelques portions de dime et plusieurs rentes seigneuriales, 320 livres, 85 rasières de blé, 50 chapons et 15 pains. En 1777, leur revenu s'élevait à 951 livres.

LE FLIEMET. — C'était une ancienne maison du Temple, que le *Livre-Vert* appelle *le Temple de Flumé*. Elle était située entre Genli et Frameries [3], et indiquée sur la carte de Ferrari par *Cense du*

1. Chièvres (Hainaut), arr. d'Ath. — 2. Arch. de Mons, Cart. de St-Jean de Jérusalem, f° 50 n° 74. — 3. Village de l'arrondissement de Mons (Hainaut).

Digitized by Google

Temple au nord de Genli. Elle possédait une chapelle et 110 boniers de terre. Une partie de ces terres avait été donnée aux Templiers par Bauduin, comte de Hainaut, en 1142. Par des lettres qui portent cette date, Bauduin leur avait concédé cent journels de terre situés dans la paroisse de Frameries, *in parochia de Frameriis*, qu'il avait retirés à plusieurs de ses vassaux qui les tenaient en fief de lui.

Le même comte Bauduin approuvait et confirmait, en 1154, l'abandon fait par Martin de Valenciennes et Amand, son fils, aux frères du Fliemet, appartenant au Temple de Jérusalem, *fratribus de Flumeio ad Templum Jerosolimitanum pertinentibus*, d'une terre, située près de leur maison au Fliemet [1].

Le Fliemet formait un beau domaine seigneurial avec un grand nombre de cens et de rentes foncières sur des maisons et des terres à Frameries, Genli, Sars et autres lieux environnants. Son revenu était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 306 livres. Le bonier de terre s'affermait alors 45 sols.

Voici les charges de la maison du Fliemet à la même époque : « Rentes dues en divers lieux, IIII livres. Item pour desservir la » chappelle et tous les jours dire la messe, XIIII frans. It. pour le » conseil de la maison, XI frans. It. pour le loyer d'un varlet et » d'une meschine pour garder ladite maison, VIII frans. It. pour » donner l'aumosne en ladite maison, XV muis de blé, valant XXX » frans, et XX muis d'avoine, valant XX frans. It. pour les despenz » des genz qui vont et arrestent en ladite maison, XX frans. It. au » curé de Sars, à cause de sa cure par an, VI muis de blé, valant » XII frans. Somme des charges : VII^{XX} VII frans et VIII sols. »

La rente servie au curé de Sars, village voisin du Fliemet, était pour lui tenir lieu de portion congrue ; car le commandeur du Piéton était collateur et grand décimateur de la cure de Sars. Il possédait, en outre, dans cette paroisse, quatre boniers de labour, trente-cinq boniers de bois et six boniers de pré, appelés les Prés du Temple.

La haute, moyenne et basse justice appartenait à la commanderie dans sa terre du Fliemet, dont le revenu était, en 1777, de 8,620 livres de Brabant.

1. Duvivier, Recherches sur l'ancien Hainaut, nos 120 bis et 127*.

Digitized by Google

Mont-Saint-Jean. — C'était une ancienne maison de l'Hôpital, qui était située dans le Brabant, paroisse de Braine-l'Alleud, sur la route conduisant de Bruxelles à Namur. Il en dépendait soixante boniers de terre, un petit bois, nommé Cogneville, et une partie de dime à Ophain et à Semohain.

Il nous reste quelques anciens titres relatifs à cette maison. Le premier est une charte d'Henri, duc de Lothier, de l'année 1219, confirmant la donation qu'Eustache, Henri et Thomas de Wasegis avaient faite à l'Hôpital de Jérusalem de tout le droit qu'ils pouvaient avoir sur une terre, sise au Mont-St-Jean, *in monte Sancti Johanis*. Le second est une déclaration du mois de mai 1230, par laquelle Léon, châtelain de Bruxelles, fait savoir que frère Arnould, maitre, *magister*, autrement dit commandeur de la maison du Mont-St-Jean, près Braine-l'Alleud, de l'Ordre des frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, a acheté de Jean du Belloi, *del Beloit*, les droits de terrage que ce dernier avait sur les biens de la maison de l'Hôpital. Cette cession avait eu lieu du consentement du dit châtelain, de Bourtel de Marchipont et de Thimer de Rogemeis, seigneurs, dont ce terrage était tenu [1].

Il y avait dans l'enclos de la maison du Mont-St-Jean, une chapelle dédiée à saint Jean, chargée de deux messes chaque semaine, acquittées par le vicaire de Braine, lequel recevait pour cela 42 florins et 12 patards par an.

Le revenu du Mont-St-Jean était, en 1757, de 1,340 livres; et en 1777, de 2,360 liv.

Gaspendoren. — C'était le nom d'un domaine ou d'une ferme, situé dans la paroisse de St-Peterlieu en Brabant, à deux lieues de Bruxelles. Il en dépendait quarante-sept boniers de terre, affermés en 1661, 250 florins; et en 1777, 2,100 livres de Brabant, avec la charge de faire célébrer chaque semaine trois messes dans la chapelle de la dite ferme. La suppression de cette chapelle ayant été ordonnée en 1769, par décision du grand conseil de Malte, les fondations de messes furent transférées en la chapelle du Piéton.

1. Arch. de Mons, Cart. de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, f° 16 n° 22, f° 30 v° n° 44.

Digitized by Google

Voici le revenu général de la commanderie du Piéton à diverses époques : en 1373, 1,700 fr.; en 1415, 2,000 fr.; en 1583, 4,500 liv.; en 1650, 8,200 liv.; en 1734, 19,000 liv.; en 1783, après le démembrement, 51,660 liv.

Commandeurs du Piéton.

Les Grands-Maitres de l'Ordre, à partir du milieu du XIV[e] siècle.

Noms de plusieurs gouverneurs de la commanderie pour le compte des Grands-Maitres :

1373. Frère Jehan de Carnières, prêtre.
1377. Le chevalier Regnault de Mailg.
1425. Fr. Richard Cense.
1460. Fr. Jehan Perrin.
1511. Le chev. Guillaume de Nouvion.
1533. Le chev. Charles de Pipa.
1595. Fr. Martin Dallibert.
1602. Le chev. Claude de Ravenel-Sablonnières.
1629. Le chev. François du Mansel-S[t]-Léger.
1681. Le chev. le Tellier de Louvois.
1696. Le chev. de Cassagne.
1701. Le chev. de Tilliadez.
1704. Le chev. Alphonse de Lorraine.
1742. Le chev. Armand-Mathurin de Vassé.
1752. Le chev. André Hercule de Rosset de Fleury.
1786. Le chev. Alexandre de Trélon.

Ancien Commandeur du Mont-Saint-Jean.

1230. Frère Arnould.

Anciens Commandeurs du Fliemet.

1154. Gauthier de l'Aulnoit.
Id. Guillaume le Pesme.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE SLYPE.[1]

Membres : Le Refuge de BRUGES, — GHISTEL, ancienne maison du Temple, — *Jabeke*, idem.
Noms des Commandeurs.

La commanderie de Slype était peut-être la plus ancienne de toutes les commanderies de l'Ordre du Temple. On l'appelait d'abord commanderie de Flandre, parce qu'elle renfermait tous les biens des Templiers, tant dans la Flandre flamingante que dans la Flandre wallonne. Mais après son démembrement opéré en 1550, lorsqu'on eut retranché une bonne partie de ses établissements pour former la commanderie de Caestre, on ne la désigna plus que sous le nom de commanderie de Slype.

Il nous reste dans les archives de cette commanderie quelques anciens documents qui nous montrent de quelle faveur les Templiers jouissaient auprès des comtes de Flandre et des grands seigneurs du pays. Il n'y avait pas encore neuf ans que leur Ordre était fondé, et déjà Thiery, comte de Flandre, leur abandonnait le relief de tous les fiefs qui mouvaient de lui dans son comté. Par ses lettres patentes du 13 septembre 1128, le comte déclarait qu'en faisant cette donation aux chevaliers du Christ et du Temple de Salomon, *militibus Christi et Templi Salomonis*, il avait en vue le salut de son

1. Slype (Belgique), Flandre occidentale, arrond. Ostende.

Digitized by Google

âme et de ses parents prédécédés, et voulait que le frère qui serait délégué par le Grand-Maître du Temple pour recevoir ces reliefs résidât à la Cour et y fût traité avec tous les égards voulus, en jouissant d'une prébende pour la nourriture, chaque jour, de cinq personnes, en pain, vin, viande et poisson, avec en outre deux pains de pâte feuilletée en gâteaux, *duas similas,* deux setiers de vin, dix morceaux de chandelle, *decem candelarum frustula*, et une mesure d'avoine, *hodium avene*, aussi par chaque jour.

Cette donation eut lieu avec grand apparat dans l'église de St-Pierre de Cassel, *de Casello,* en présence d'Hugues de Payns, Grand-Maître du Temple; de frère Gaudefroy de St-Omer et de frère Payen de Montdidier, chevaliers du même Ordre. Jean, évêque de Thérouanne, y apposa son sceau. Les barons de Flandre y apposèrent aussi les leurs, en abandonnant également aux Templiers les reliefs des fiefs qui pouvaient leur appartenir. Les barons de Flandre étaient alors Guillaume d'Ypres, *de Ipra*, Ivain de Gand, *de Ganto*, Hugues Campdavaine, Bauduin de Lens, *de Lense*, Gomar, châtelain de Gand. D'autres seigneurs figurent encore dans cette donation, ce sont: Lambert de Montaigu, *de Monte acuto*, Robert de Béthune; Roger, châtelain de Lille; Daniel de Tenremonde; Guillaume de Boulers; Henri, châtelain de Bourbourg; Thiery de R.; Girard, châtelain de Cassel; Gervais, châtelain de Bruges; Michel, le connétable; Goscelin de Neuve-Eglise, maréchal [1].

Un des chevaliers du Temple qui assistait à cette donation, Gaudefroy de St-Omer, était fils de Guillaume, châtelain de cette ville. Celui-ci, à la prière de Gaudefroy, donna aux Templiers les autels de Slype et de Leffinghe [2], village voisin, *altaria de Selippes et de Leffingue*, avec les chapelles, oblations et dîmes qui en dépendaient, plus les granges où l'on déposait ces dîmes. Cette donation était faite à la condition que les Templiers entretiendraient dans les églises des paroisses sus-mentionnées un chapelain pour les desservir, lequel en même temps prierait pour le donateur et ses parents trépassés. Sous cette condition, la donation fut acceptée par

1. Arch. nat. K 22 n° 53. S MM 3. Confirmation par Philippe comte de Flandre, en 1157, du don fait par Thierry son père. — 2. Leffinghe (Flandre occidentale), arr. Ostende.

Digitized by Google

Guillaume, patriarche de Jérusalem, et Robert, Grand-Maitre de la chevalerie du Temple [1].

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, tout en confirmant en 1171 la donation qui précède, accorda aux Templiers les dîmes de nouvelles terres qu'on avait conquises sur la mer dans la paroisse de Slype, Leffinghe et Steene [2], *in parochia Slypen et Lefhinga et Steenen*, et à la chapelle Ste-Marie touchant à Mannekensvere [3], *juxta Mannechin-Overvam* [4].

Tels furent les commencements de la maison du Temple de Slype, dont le domaine alla toujours s'augmentant par les acquisitions que firent les Templiers. Cette maison comptait, au XIVe siècle, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, huit fermes sur Slype, Leffinghe, Mannekensvere, Middelkerke [5] et Wilskerke [6], villages voisins du chef-lieu de la commanderie, savoir :

A Slype, la grande Cour du Temple indiquée sur d'anciennes cartes géographiques par *Groot Tempel Hof*, au sud du village; la petite Cour du Temple, auprès de la précédente, nommée *Cleyn Tempel Hof*; une autre ferme au sud de la grande Cour du Temple; une autre, appelée *Odekens Cruysse*, ou la Croix-Odekin, au nord de l'église de Slype ;

A Leffinghe, la ferme du *Fleriscot* au chemin de la Haute-Digue, près du canal dit Sluysvliete ; une autre ferme près le pont, au-dessus du canal de Nieuport à Pasquendale, sur le chemin dit Burgweg ;

A Mannekensvere, la ferme de *Coudescheure* ou de *la Froide-Grange*, près d'un canal, appelé Lekeleid ; une autre ferme sur le terroir de la Prévôté, près du cimetière de l'église ;

A Middelkerke, une ferme entre l'église et les dunes ;

A Wilskerke, vers Slype, une autre ferme.

Le nombre des terres dépendantes de ces différentes fermes, était de 736 mesures 1 ligne 21 verges [7].

Le commandeur de Slype avait le patronage et la collation des

1. Arch. nat. K 23 n° 2³. — 2. Steene (Flandre occidentale), arr. Ostende. — 3. Mannekensvere (id.), id. — 4. Mireus, *Opera diplomatica*, t. 2, p. 1316. — 5. Middelkerke (Flandre occidentale), arr. Ostende. — 6. Wilskerke (id.), id. — 7. La mesure du pays était de 3 lignes, chaque ligne de 100 verges, et la verge de 14 pieds.

Digitized by Google

cures de Slype, Leffinghe, Mannekensvere, Wilskerke et Steene. Il en percevait les grosses dîmes à raison d'une gerbe sur onze : ces dîmes se recevaient sur plus de 6,600 mesures de terre ; ce qui donnait un revenu annuel, en 1370, de 282 livres 5 sols de gros, qui valaient 3,307 livres parisis.

Parmi les rentes dues à cette époque à la commanderie, nous remarquons celle de 500 livres à prendre tous les ans sur le tonlieu des villes de Nieuport, Ghistel et Furnes. Cette rente avait été constituée par Louis, comte de Flandre, au profit des Hospitaliers, le 20 juin 1365, pour le prix de rachat du relief des fiefs de Flandre que les Hospitaliers possédaient du chef des Templiers.

La commanderie de Slype continua de prospérer sous les Hospitaliers jusqu'à la fin du XIVᵉ siècle. Mais en 1380, la guerre lui causa de graves dommages qui se continuèrent jusqu'en 1387. Adam Boulard, Grand-Prieur de France, qui était alors commandeur de Slype, voulut les réparer, et envoya sur les lieux le commandeur de Hautavesnes, Guillaume du Mont, *de Munte*, originaire du pays de Flandre, pour relever les maisons qui étaient tombées en ruines, et remettre en culture les terres qui étaient restées en friche depuis bien des années.

Guillaume du Mont eut beaucoup de peine à rétablir les affaires de la baillie de Flandre. Il en confia la direction, en 1395, à un frère de l'Ordre, du nom de François Cense, à la condition d'en acquitter les charges, de réparer les maisons, de faire desservir les chapelles, et notamment de tenir et gouverner « en la maison de Slippe, trois » frères et une donnée, et leur donner leurs vivres et necessitez, d'y » tenir méquesne, et quand il plaira au Commandeur à y venir ou » envoier de ses gens, qu'ils y pourront trouver pain, vin et fro- » mage. » Le Commandeur ne se réservait que les dîmes, ainsi que les revenus de la ferme de *la Froide-Grange.*

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem jouissaient pour eux et leurs hommes dans les villes de Bruges, de Gand et de Nieuport, du même privilége qu'avaient les Templiers, c'est-à-dire de l'exemption de tout impôt sur les denrées servant à leur consommation. Au XVᵉ siècle, les maires et échevins de ces villes essayèrent plusieurs fois de leur en contester le droit; toujours ils furent obligés de le reconnaître.

Digitized by Google

La commanderie de Slype redevint, au XVIe siècle, assez prospère et assez riche pour que le chapitre du Grand-Prieuré de France jugeât à propos d'en détacher, en 1550, plusieurs membres qui formèrent la commanderie de Caestre. Ces membres étaient, comme nous l'avons vu : la maison de Caestre, celles de Boore, de Winnezeele et de Wormouth ; ce qui restait de l'ancien Temple d'Ypres ; la maison d'Elverdinghe et celle de Waereghem ; le Temple de Schipsdaele-lez-Bruges ; la maison de Ruysselede et le Temple de Gand.

Ce démembrement était déjà de nature à diminuer de beaucoup l'importance de la commanderie de Slype. Ajoutons à cela le grand préjudice que lui causèrent les troubles civils qui éclatèrent en Flandre aux XVIe et XVIIe siècles. Elle se releva cependant à la fin du XVIIIe siècle, bien qu'il ne lui restât plus pour membres que le refuge de Bruges avec quelques rentes dans la ville et les anciennes maisons du Temple à Ghistel et à Jabeke.

Bruges [1]. — Il appartenait au Temple de Schipsdael-lez-Bruges, devenu en 1565 un membre de la commanderie de Caestre, plusieurs maisons et quelques rentes foncières dans la ville de Bruges. Un censier de 1370 nous apprend que ces maisons étaient situées sur le Marché-aux-Poissons et dans la rue des Teinturiers.

Les troubles civils qui agitèrent les Pays-Bas au XVIe siècle engagèrent les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à avoir, dans la ville de Bruges, une maison de refuge pour y mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens. Ils la construisirent en 1580 sur l'emplacement de trois petites maisons qu'ils avaient dans la rue Ste-Catherine. Ce refuge prit ensuite le nom de l'Hôtel de la Commanderie.

Les commandeurs de Slype étaient exempts comme leurs hommes, de tout impôt ou taille sur les denrées et marchandises qu'ils achetaient pour leurs besoins dans la ville de Bruges, ainsi qu'il résulte de plusieurs arrêts du parlement de Flandre rendus au XVIIe siècle contre les bourgmestre et échevins de cette ville.

L'hôtel de la Commanderie, à Bruges, était loué, en 1783, 144 florins.

1. Bruges (Flandre occidentale), chef-lieu de cette province.

Digitized by Google

Ghistel[1]. — La maison de Ghistel, communément appelée *la Cour du Temple*, était située près de la place, et tenait vers midi à un chemin qui conduisait au couvent de Sainte-Godelive. Elle avait une chapelle dans laquelle Guillaume du Mont, fils de la dame de Ghistel fut reçu, en 1357, chevalier de l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. A la demande de la comtesse de Flandre, le nouveau chevalier avait été dispensé de faire ses preuves de noblesse. C'est pourquoi Guillaume de Mailg, alors Grand-Prieur de France, avait chargé François Fiercon, commandeur de la baillie de Flandre de recevoir, disait-il, « en frère de notre religion, Guillaume du » Mont, chevalier, fils de Jehan du Mont de Guistele, et li vestir » l'abbit d'icelle, toutefois que il le vous requéra si comme il devra » selon les bons us et coustumes de notre religion, et ce fait rete- » nez le en votre obedience et li administrez ses nécessitez deument. »

D'après le censier de 1370, les terres qui dépendaient du Temple de Ghistel étaient de 163 mesures. Leur revenu, avec celui de quelques censives et rentes foncières, était alors de 229 livres. Il s'élevait, en 1661, à 600 livres,

A Snaeskerke[2], près de Ghistel, la commanderie possédait, au xvie siècle, une ferme appelée *Steenhoop*. Comme elle tombait en ruines, elle fut supprimée et démolie.

La maison et la chapelle de Ghistel avaient cessé d'exister au siècle dernier; et les terres qui en dépendaient étaient affermées à diverses personnes.

Jabbeke[3]. — La maison dite des Templiers à Jabbeke, était située dans les watringues de Blankemberghe, et tenait de couchant au chemin des Moines. Elle comprenait environ 120 mesures de terre; et il n'y avait ni chapelle ni oratoire. Son revenu était, en 1370, de 160 livres, 2 gelines, et 80 livres de fromage vert par an. En 1661, il s'élevait à 609 livres, y compris le rapport d'un moulin que la commanderie avait au couchant de Jabbeke.

Au siècle dernier, la maison de Jabbeke fut démolie, et les terres réunies au domaine de la commanderie.

1. Ghistel (Flandre occidentale), arr. Ostende. — 2. Snaeskerke (id.), id. — 3. Jabbeke (id.), arr. Bruges.

Le revenu général de la commanderie de Flandre ou de Slype qui était, en 1370, de 6,000 livres, somme considérable pour le temps, était descendu, en 1583, à 3,600 livres. Il remontait, en 1661, à 6,000 livres ; en 1724, à 9,000 florins ; en 1757, à 12,000 florins ; en 1783, à 30,000 livres ; enfin en 1787, à 41,000 livres. Dans ce dernier chiffre, les dimes figuraient pour 21,000 livres.

NOMS DES COMMANDEURS DE SLYPE.

1352. Le chevalier Henri Van Breemersch.
1355. Le chev. de Duyson.
1357. Le chev. François Fiercon.
1364. Le chev. Robert de Juilly, Grand-Prieur de France.
1378. Le chev. Gerard de Vienne, id.
1387. Le chev. Adam Boulard, id.
1388. Le chev. Guillaume du Mont, *de Munte*.
1409. Le chev. Regnaut de Giresme, Grand-Prieur de France.
1425. Frère Richard Cense.
1457. Le chev. Nicole de Giresme.
1469. Le chev. Bertrand de Cluys.
1520. Le chev. François de Piédefer.
1521. Le chev. Camille de Hambourg.
1523. Le chev. Jean de Humières.
1526. Le chev. Thomas de Morselede.
1534. Le chev. Louis de Lavallée-Passay,
1569. Le chev. Jean de Cuviller-Coucy.
1576. Le chev. Antoine des Hayes.
1594. Le chev. Juvenal de Launoy-Molmon.
1601. Le chev. Philippe de Gouy.
1603. Le chev. Philippe de Venant-Grincourt.
1620. Le chev. François Doullé dit Neuville.
1638. Le chev. François de Calonne de Courtebonne.
1650. Le chev. François de Rupières-Survie.
1664. Le chev. Adrien de Contremoulins.
1668. Le chev, Jean de Limoges-St-Just.
1672. Le chev. Jean de Fresnoy.
1681. Le chev. Maximilien de Grieu.

Digitized by Google

1687. Le chev. Léonor de Beaulieu-Bethomas.
1703. Le chev. Louis Louvel de Glisy.
1732. Le chev. René-François de Froulay.
1739. Le chev. Guillaume-Georges de Gouffier.
1746. Le chev. Charles de Belloy de Francières.
1756. Le chev. Mathieu d'Hotman.
1782. Le chev. Henri-Nicolas Dufour.
1787. Le chev. Louis-Texier d'Hauteville.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE CHANTRAINE.

Membres : *Accos*, — DONGELBERG, — Le Temple de LOUVAIN, — JANCOURT, — L'ancien Temple de CORSWAREM, — LA BRUYÈRE.
Noms des Commandeurs.

Chantraine était, au XIV[e] siècle, le chef-lieu d'une commanderie très-importante, qu'on appelait la baillie d'Avaltère, c'est-à-dire des Avalois, ou en d'autres termes, des Pays-Bas. En effet, cette commanderie comprenait toutes les maisons et possessions, tant de l'Hôpital que du Temple dans le Brabant, le pays de Liège, le Namurois, le Luxembourg et le Limbourg.

On peut juger de l'importance de cette baillie, quand on saura qu'elle comptait trente-trois maisons. Son personnel était à l'avenant. Il comprenait un Commandeur, vingt-cinq prêtres de l'Ordre pour desservir ses nombreuses églises et chapelles, six frères servants d'armes, pour la garde de ses propriétés et huit donnés ; au total quarante personnes.

Voici les noms des maisons de la baillie, tels que nous les donne le *Livre-Vert :*

Maison de *Chanteregne*[1], de l'Hôpital ancien ;
Id. de *La Coche*[2], jadis du Temple ;

1. Chantraine, paroisse de Huppaye-Molembais-Saint-Pierre (Brabant). — 2. Accos, à 3 lieues S.-O. de Huppaye (bailliage de Wasaige), comté de Namur.

Digitized by Google

Maison de *Walleberghe* [1], de l'Hôpital ancien ;
Id. du *Bois-les-Dames* [2], id.
Id. du *Maisnil* [3], id.
Id. de *Binkem* [4], id.
Id. d'*Englebert* [5], id.
Id. de *St-Jean de lez Nivelle* [6], id.
Id. de *Villeroux* [7], id.
Id. de *Montjoye* [8], id.
Id. de *Flémale* [9], id.
Id. de *Johancourt* [10], id.
Id. du *Bois-S-Jehan* [11], id.
Id. de *Valionpont* [12], jadis du Temple.
Id. de *Nœufvecourt-lez-Wavre* [13], id.
Id. de *Louvain* [14], id.
Id. de *La Brake* [15], id.
Id. de *Cowraeme* [16], id.
Id. de *Haneffe* [17], id.
Id. de *Warnaut* [18], id.
Id. de *Loncpré* [19], id.
Id. de *Biersés* [20], id.
Id. de *Vyrez* [21], id.
Id. de *Villiers* [22], id.

1. Valbergen, paroisse de Wommersom, à une lieue et demie de Tirlemont. — 2. Autrement dit Bosquelle ou La Boscaille, hameau de Boschellen, paroisse de Haekendover (Brabant). — 3. Le Maisnil, près Saint-Thron. — 4. Binckom. à trois lieues est de Louvain. — 5. Dongelberg, à une lieue est de Huppaye. — 6. Faubourg St-Jean à Nivelles (Brabant). — 7. Villeroux, à 5 lieues et demie nord-est de Nivelles. — 8. Montjoye, près de Huy (pays de Liége). — 9. Flémalle, sur la rive gauche de la Meuse, à une lieue et demie de Liége. — 10. Jancourt, paroisse de Betz, entre Betz et Weserain, à trois lieues et demie de Chantraine. — 11. Le Bois-Saint-Jean à Bézy, à deux lieues est de Nivelles (comté de Namur). — 12. Vaillanpont, paroisse de Thines, près de Nivelles. — 13. La Cense du Templier, sur la carte de Ferrari, à une lieue nord de Wavre, sur la route de Bruxelles. — 14. Louvain, à 4 lieues de Bruxelles. — 15. La Braque, paroisse d'Alphen, à 4 lieues sud-est de Breda. — 16. Corswarem, village près de Warem, à une demi-lieue nord-est (pays de Liége). — 17. Hanneffe, à 2 lieues de Warem et à 4 lieues de Liége. — 18. Warnont, à 2 lieues d'Hanneffe et à égale distance de Huy. — 19. Longprez, à une lieue de Huy. — 20. Bierset, à 2 lieues d'Hanneffe et autant de Liége. — 21. Visé, à 3 lieues de Liége. — 22. Villers-le-Temple, à 5 lieues sud-ouest de Liége.

Digitized by Google

Maison de *Leuze* [1], jadis du Temple.
Id. de *Haigemont* [2], id.
Id. de *Bruiere* [3], id.
Id. de *Bretonsart* [4], id.
Id. de *La Viez Court de lez Valionpont* [5], id.
Id. de *Gerancourt* [6], id.
Id. de *Estrées* [7], id.
Id. de *Flerus*, en la comté de Namur [8], id.

En 1466, le chapitre général de l'Ordre, pour des raisons d'intérêts et de convenances, et sur la demande du Grand-Prieur de France, ordonna de diviser la baillie d'Avaltere en deux commanderies : dont l'une ayant pour chef-lieu Chantraine, se composait de toutes les maisons situées dans le duché de Brabant et dans le comté de Namur ; et l'autre, dont le chef-lieu était Villers-le-Temple, comprenait celles du duché de Liège et d'une partie de l'Allemagne.

Cette division, décrétée en principe, ne reçut son exécution que longtemps après, c'est-à-dire en 1503, si l'on en juge d'après l'acte de partage qui porte cette date. Les maisons qui échurent à la commanderie de Chantraine, furent « *Valliempont* [9], *Visencourt* [10], » Gérancourt, St-Jehan de Nivelles, le Mont St-Jéhan [11]. *le Temple-» lez-Waire* [12], *Bosquelle* [13], *Walberge* [14], Jancourt, *Brucken* [15], S^t-» Jéhan de Louvain, *Turnout* [16], La Bracque, *Oeshout* [17], *Bredda* [18], » *Duffle* [19] et *Rixtel* [20], situées dans le duché de Brabant *Fleruz* » et la Bruyère dans le comté de Namur. »

1. Leuze en Ardennes, à 4 lieues de Villers-le-Temple. — 2. Argimont en Ardennes, à 4 lieues de Luxembourg. — 3. La Bruyère, au village de Saint-Denis, à 2 lieues nord-ouest de Namur. — 4. Bertransart, à 2 lieues de Charleroy (comté de Namur). — 5. Le Vieux-Court, au village de Thines, près de Vaillanpont. — 6. Gerancourt, au village de Beuzet, à une lieue et demie sud de Vaillanpont. — 7. Strée, à une lieue sud-ouest de Villers-le-Temple. — 8. Fleurus, bourg à 4 lieues de Namur. — 9. Vaillanpont dont il est parlé ci-devant. — 10. C'est la Vies-Court ou le Vieux-Court, près de Vaillanpont. — 11. Le Mont-Saint-Jean fit partie ensuite de la commanderie du Piéton. — 12. Le même que Nœufvecourt-lez-Wavre ou la Cense du Templier. — 13. Autrement dit La Bucaille et plus anciennement le Bois-des-Dames. — 14. Valbergen nommé ci-dev. — 15. Brucken, altération du nom de Binkem, auj. Binckom. — 16. Turnhout, ville des Pays-Bas, à 8 lieues nord-est d'Anvers. — 17. Oesterhout, village près de La Braque. — 18. Breda, ville des Pays-Bas, dans le Brabant hollandais. — 19. Duffel, à 2 lieues de Lierre (diocèse de Malines). — 20. Rixel, hameau d'Aerle, dans le Brabant hollandais, à 4 lieues d'Eynhoven.

Digitized by Google

Plus tard, on détacha de la commanderie de Chantraine, la maison de La Braque et celles de Turnhout, Oesterhout, Breda, Duffel et Rixel, pour former une nouvelle commanderie, dont le chef-lieu fut La Braque.

Malgré les réductions qu'elle avait subies, la commanderie de Chantraine avait encore, en 1773, un revenu qui dépassait 60,000 livres. Ce revenu ayant été jugé trop considérable pour une seule commanderie, le grand conseil de l'Ordre ordonna un second démembrement de la baillie de Chantraine et sa division en trois nouvelles commanderies : Chantraine, Vaillanpont et Tirlemont.

Les membres qui restèrent à Chantraine, furent les maisons de Louvain, de Jancourt, de la Bruyère, de Corswarem, avec les biens des anciennes maisons d'Accos et de Dongelberg.

On prétend que la maison de Chantraine a été le principal et le plus ancien établissement de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem dans le Brabant. Au nombre de ses premiers bienfaiteurs, on cite Godefroy de Bouillon qui, pour récompenser les Hospitaliers des grands services qu'ils lui avaient rendus lors de la prise de Jérusalem, leur aurait donné, dit-on, en 1099, les seigneuries de *Montboire* et de *Monalem* qui dépendaient de ses domaines dans le Brabant[1].

Après lui viennent les ducs de Brabant qui leur accordèrent toutes sortes de priviléges. Le duc Gaudefroy les exempta, en 1160, de tous les aides et subsides qui pesaient sur ses sujets, et les affranchit, en 1181, des droits de tonlieu pour tout ce qu'ils pouvaient acheter ou vendre dans l'étendue de son duché.

En 1220, Henri, duc de Brabant, les prit sous sa protection, eux et leurs biens, ordonnant à tous ceux qui auraient à leur réclamer quelque chose, de porter leurs plaintes devant lui. En 1377, la comtesse Jeanne rappelait à ses officiers que les frères de la commanderie de *Cantraine* n'étaient justiciables que de son grand conseil.

Tous ces priviléges avaient été en partie le prix d'éminents services rendus par l'Ordre, non-seulement à la religion, mais encore particulièrement aux ducs de Brabant. C'est ainsi que Philippe, duc

1. Essai sur les Commanderies de la Belgique, par M. Gachet. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire en Belgique, tome 15, p. 3.

Digitized by Google

de Bourgogne et de Brabant reconnut et confirma, en 1429, tous les droits et immunités dont les Hospitaliers jouissaient dans ses États, pour leur prouver sa gratitude, à raison des secours qu'ils avaient fournis au duc Jean, son prédécesseur, dans la guerre qu'il avait soutenue en Hainaut contre le duc de Glocester.

L'empereur Maximilien, l'empereur Charles-Quint, et après eux Philippe II, leur confirmèrent tous leurs droits et priviléges. De plus ce dernier leur accorda, en 1556 et 1557, des lettres de neutralité où il déclarait que, dans les guerres passées, les Hospitaliers avaient observé la plus stricte neutralité entre les belligérants ; et qu'en espérant qu'il en serait de même à l'avenir si de nouvelles guerres éclataient, il voulait et ordonnait que tous leurs biens situés dans son royaume et dans tous les États soumis à son obéissance fussent réputés neutres, sans être sujets à aucune contribution ni réquisition ; ordonnant à tous ses officiers du duché de Brabant et du comté de Flandre de les tenir pour tels, et par conséquent d'en laisser jouir paisiblement les commandeurs ou leurs fermiers, et de ne leur occasionner aucun trouble ni empêchement [1].

La maison de Chantraine, avec les bâtiments et la chapelle en dépendant, était située dans un vaste enclos entouré de fossés, le long du ruisseau qui traverse Huppaye, et contre un sentier conduisant de ce village à Bomal. Cette maison fut incendiée au commencement du xve siècle ; et bien qu'elle ait été reconstruite en 1466 par les soins du commandeur de Sarcus, elle cessa d'être habitée par les commandeurs qui jugèrent préférable de résider dans la maison de Louvain.

L'Hôpital possédait encore à Huppaye une brasserie, qu'on nommait, en 1740, *la Franche-Taverne*. Il jouissait également de toutes les dîmes, grosses et menues de cette paroisse.

Les terres du domaine de Chantraine comprenaient, au siècle dernier, plus de 114 boniers [2] en labour, sans compter celles qui dépendaient de la commanderie, et situées dans un grand nombre de villages circonvoisins. Il y avait encore à Jordoigne des bois appelés le bois des Vestis, le bois de Chantraine, le bois Brulé, entre Jor-

1. Arch. de l'État, MM 14, Registre des priviléges de l'Ordre. — 2. Le bonier valait 24 journaux, et le journal 100 verges.

Digitized by Google

doigne et Embrene ; à Jordoigne-la-Souveraine, les bois de la Haute et Basse-St-Pierre, des Mespliers, de la Cuisine, des Corbeaux ; en somme 58 boniers de bois.

Jordoigne était voisin de Chantraine ; et c'est là probablement que la maison de l'Hôpital prit naissance. Ce qui le fait croire, c'est une charte de Raoul, *Rodulphus*, évêque de Liége, datée de l'an 1173, par laquelle ce prélat fait connaître que Gilles, comte de Duras, a voulu, avant de mourir, abandonner aux pauvres, tous les biens qu'il avait reçus de Dieu, qu'à cette fin, il a donné à l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, l'église de Jordoigne, *ecclesiam Jodoniensem*, ainsi que les maisons, terres et revenus qui en dépendaient, à la condition que les Hospitaliers installeraient là sept frères prêtres de leur Ordre pour y célébrer le service divin en l'honneur du Saint-Sépulcre. Le donateur jugeant ensuite que le nombre de prêtres n'était pas suffisant, en ajouta trois autres qui pouvaient être pris dans tout autre Ordre qu'on voudrait. Il augmenta en même temps les biens et revenus de l'église de Jordoigne, en lui abandonnant la terre de Reenfride, celle d'Arnulfe de Molembais, *de Molenbesel*, et la dîme de Huppaye, *decimam de Huppain*. Par l'acte de donation, les Hospitaliers prenaient l'engagement de réunir aux terres de l'église de Jordoigne toutes celles qu'ils pourraient acheter aux environs, dans un rayon d'un mille.

L'évêque Raoul menaçait d'excommunication ceux qui porteraient atteinte à l'exécution de ce contrat [1].

Le commandeur de Chantraine avait à Jordoigne un grand nombre de cens et de rentes seigneuriales. Il y tenait une cour foncière, composée d'un mayeur, d'échevins, greffier et sergent. Cette cour s'appelait *la Cour de Chantraine*.

La commanderie possédait, au XVIIe siècle, un grand nombre d'églises et de chapelles, dont les cures étaient sous le patronage de l'Hôpital et à sa présentation. Ces bénéfices furent partagés et répartis en 1773 entre la commanderie de Chantraine et celles de Vaillanpont et de Tirlemont. Ceux qui restèrent à Chantraine, furent les églises de Jordoigne, de Huppaye, de la Westine, de Dongelberg, ainsi que la chapelle du Château César à Louvain.

1. Miræus, Opera diplomatica, t. 2, p. 1178.

Digitized by Google

Voici maintenant d'après le *Livre-Vert*, le revenu en 1373 de la maison de Chantraine : « Terres labourables, IIIIxx bonniers, le bon- » nier compté pour un mui de blé, valent IIIIxx muis, mesure de » Joudoigne, compté le mui pour un florin et demi, somme: cxx » florins [1]. Item cens en blé, deniers et chappons, le chappon » compté pour un viez gros, CLXXVII florins. Item une disme peu- » vant valoir chascun an, XL muis de blé, valent LX florins. Item un » moulin et viviers, pevent valoir par an, XX florins. Item bois, XX » bonniers, par l'ardoer et nécessité de la maison, pourroient valoir » par an qu'on le voudroit vendre, XVI florins. Somme totale de » revenu : IIIc XXXXVIII florins. »

En 1757, ce revenu s'élevait à 2,326 florins ; et en 1773, à 6,125 florins.

Accos. — Voici comment le *Livre-Vert* mentionne cette maison qui aurait été, en 1373, une dépendance de celle de Chantraine : « Item *à Coche*, une petite maison du Temple revenant à la maison » dessus dicte (Chantraine). Il appartient environ XXX boniers que » prez que terres, cens, deniers et chappons : laquelle maison est » bailliée à trescens à un séculier parmi la somme de LXX muis » d'espeaute, comptés les deux muis pour un franc, valent XXXV » franz, qui valent XXXIX florins. »

Au siècle dernier, la commanderie ne possédait plus à Accos que des cens et rentes, à cause de l'ancienne seigneurie foncière que l'Hôpital y avait eue autrefois. Il s'y trouvait aussi une cour et juridiction particulière dont mouvaient plusieurs maisons et héritages, mais qui avait cessé d'exister au temps des guerres.

Dongelberg. — Nous ne savons sur cette ancienne maison de l'Hôpital rien autre chose que son revenu, provenant de ses cinquante boniers de terre, de la grosse dîme et des cens qui lui appartenaient, suffisait à peine au XIVe siècle à acquitter les quarante-cinq muids de blé que le commandeur de Chantraine devait, chaque année, à titre de portion congrue, aux curé et vicaires de St-Medard de Jordoigne, pour la desservance de cette église et des chapelles environ-

1. Le florin de Brabant valait une livre 17 sols 6 deniers.

Digitized by Google

nantes appartenant à l'Hôpital. Au XVe siècle, la maison de Dongelberg n'existait plus; et ses biens étaient réunis au domaine de Chantraine.

LOUVAIN. — Vers le milieu du siècle dernier, on voyait dans la ville de Louvain, au Château César, une grande chapelle dédiée à St-Jean, construite en pierres de taille, recouverte d'ardoises, et surmontée d'une grosse tour à pans. Touchant à la chapelle, se trouvait une vaste maison fort ancienne; et à peu de distance de là, une petite ferme dont dépendaient quelques terres.

Au bas du Château César, l'Hôpital possédait encore une maison, appelée Diane, qu'il céda ensuite à la ville de Louvain pour faire le canal qui se dirige vers Malines, et ce moyennant une rente annuelle de 129 florins.

Ces diverses constructions faisaient partie de l'établissement que les Templiers possédaient dès l'origine à Louvain. C'est par erreur que Gramaye en attribue la fondation aux Hospitaliers ou à un ancien duc de Brabant qui leur en aurait fait donation en 1140. Si cette donation a réellement eu lieu, ce fut au profit des Templiers, et non des Hospitaliers. Nous avons eu entre les mains un état authentique, dressé en mai 1313, de toutes les maisons possédées par les Templiers dans le Brabant, au nombre desquelles se trouve en première ligne la maison de Louvain. Le *Livre-Vert* désigne également cette maison comme ayant été un ancien établissement du Temple, passé ensuite en la possession de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

Sous les Hospitaliers, les commandeurs de Chantraine avaient le titre de conseiller intime des ducs de Brabant, titre dont auraient hérité également des Templiers et qui paraissait attaché à leur maison de Louvain.

Les ducs de Brabant ne s'étaient pas montrés moins généreux envers les chevaliers du Temple qu'envers ceux de l'Hôpital. Godefroy Ier, duc de Lorraine et de Brabant avait fait don, en 1142, à l'Ordre du Temple, du relief de tous les fiefs de son duché. Le relief de ces fiefs était ainsi calculé : pour ceux d'un revenu de cinq marcs d'argent, l'Ordre recevait deux marcs; pour ceux de trois ou quatre marcs, il était perçu un marc. Quant aux fiefs au-dessous de trois

Digitized by Google

marcs, ils étaient tenus au paiement de la moitié de leur revenu [1].

Les Hospitaliers prirent possession, en mai 1313, des biens que les Templiers avaient possédés dans le Brabant. Nous avons dit que les commandeurs de Chantraine avaient fait de la maison de Louvain leur résidence habituelle. Cette maison était grande, bien bâtie et très-bien appropriée aux besoins des commandeurs. Pendant les guerres, ils y trouvaient sûreté et tranquillité. Voici la description de cette maison et de sa chapelle, que nous trouvons lors d'une visite prieurale faite à la fin du xve siècle :

« La maison de St-Jehan de Louvain en laquelle le Commandeur » se tient, a une fort belle cappelle fondée de St-Jehan, que fit faire » M. le Ospitalier frère Hénion Everchenche avecque tous les loges ; » icelle capelle bien décorée et ornée de deux calisses d'argent dorés, » de casubes, cappes et aultres paremens de soye, bien deservie par » deulx frères de la religion ; la maison et aultres édiffices bien » entretenus et vault le revenu de ladite maison tant en deniers, » blé, cappons tout reduit en argent LXXXXVI florins. »

Le revenu de la maison de Louvain était, en 1757, de 979 florins ; et en 1773, de 1,100 florins. Il se composait en grande partie de cens et de rentes foncières sur des maisons dans la ville et au dehors.

JANCOURT. — Cette maison était située, comme nous l'avons vu, à trois lieues et demie N.-E. de Chantraine, sur la paroisse de Betz, entre ce village et celui de Weserain. Le *Livre-Vert* en donne ainsi le revenu en 1373 : « A la maison de *Johancourt*, appartient que » prez que terres labourables, environ IIII^{XX} bonniers, la dime de » *Besche* (Betz), les trescens en blez, XX chappons et cens en deniers » qui valent par an III florins ; laquelle maison et blez dessus dicts » sont bailliez à trescens parmi la somme de IIII^{XX} X muis de blé, » mesure tenoise qui peut valoir le mui un florin, valeur en somme » IIII^{XX} et X florins. »

La maison de Jancourt n'a jamais eu de chapelle. C'était un domaine rural qu'avait là l'Hôpital avec un moulin, quelques cens et rentes seigneuriales ; le tout affermé avec la dime de Betz, en 1773, 1,460 florins.

1. Miræus, *Opera diplomatica*, t. 2, p. 1164.

Digitized by Google

Le commandeur de Chantraine était patron et collateur de la cure de Betz.

Corswarem. — Le Temple de Corswarem se trouvait dans la paroisse de ce nom, sur le chemin de la Warde, à cinq lieues et demie de Chantraine. Il se composait d'une maison, d'une chapelle et de 142 boniers de terre en labour, prés et jardins. Ce domaine possédait une portion de dîme à Oleye, au lieu dit la Jonkette, des cens et rentes seigneuriales sur Corswarem et terroirs environnants.

Au siècle dernier, un père Récollet de Warem desservait la chapelle. Il y venait dire deux messes chaque semaine, moyennant une rétribution annuelle de 65 florins.

Le revenu de Corswarem qui n'était, en 1503, que de 30 florins, s'élevait, en 1773, à 1,300 florins ; et en 1783, à 1,700 florins.

La Bruyère. — Autre maison du Temple située dans la paroisse de St-Denis, à deux lieues de Namur, sur le chemin conduisant de cette ville à Valbain. L'acte de prise en possession par les Hospitaliers des établissements du Temple, au mois de mai 1313, mentionne ainsi cette maison : « A le maison de *le Bruiere*, apendent environ » IX^XX^ boniers de terre de gahainnage valant chascun an demi mui » d'espeaute, XIX bonniers de pré, C bonniers de petit bos valant de » X ans en X ans, l'un parmi l'aultre XL sols. Un molin qui vault » XII muis de blé, une chambre braceresse dont on rend chascun » an L sols ; en trescens, XI^XX^ muis d'espeautre ; en cens, XII livres, » monnoie coursauble et LX chappons. »

Tel était l'état des biens et revenus de la maison de la Bruyère en 1373. Cette maison avait une chapelle qui fut gravement endommagée pendant les guerres du XVIIe siècle. Ayant été profanée plusieurs fois, elle fut fermée ; et les trois messes qu'on avait l'habitude d'y faire dire par semaine furent ensuite acquittées dans une autre chapelle, dite de St-Sauveur, qui se trouvait sur les terres de la commanderie.

La Bruyère avait, en 1661, 750 florins de revenu ; en 1757, 1,450 florins ; et en 1773, 1,722 florins.

Le revenu général de la commanderie de Chantraine en 1446,

Digitized by Google

alors qu'elle comprenait toutes les maisons du Temple et de l'Hôpital dans le duché de Brabant, le pays de Liége et contrées voisines, s'élevait à 2,184 florins. Les charges ne dépassaient pas 400 florins. Au nombre de ces charges, nous remarquons celle de fournir au prince toutes les fois qu'il voulait aller en guerre, trois hommes armés, et de lui élever et nourrir des petits chiens pour l'entretien de ses meutes.

Après son premier démembrement, la commanderie vit son revenu réduit à 1,700 florins; mais en 1772, il était monté à plus de 60,000 florins. Ramené en 1773 par un nouveau partage de la commanderie à 12,598 florins, il était descendu en 1783 à 10,972 florins. Nous avons déjà dit que le florin valait une livre 17 sols 6 deniers.

Noms des Commandeurs d'Avalterre ou de Chantraine.

1355. Frère Hue le Prevost.
1357. Le chevalier Jehan de Duyson.
1373. Le chev. Henri de St-Thron.
1384. Fr. Jehan Meinard.
1386. Le chev. Amel de Parfonrieu.
1411. Le chev. Jehan de Parfonrieu.
1429. Le chev. Emond d'Emmichoven.
1464. Le chev. Rainaud d'Emmichoven.
1468. Fr. Jacques Cailliot.
1487. Fr. Henion Everchenche.
1499. Le chev. Sarazin de Peaige.
1500. Le chev. Charles de Brumieres.
1517. Le chev. Jérôme de Homblières.
1542. Le chev. Philippe Carleau.
1548. Le chev. Pierre de la Fontaine.
1567. Le chev. Christophe le Boulleur, dit de Montgaudry, *alias* de Montgomery.
1577. Le chev. Antoine des Haies d'Epinay St-Luc.
1599. Le chev. Jacques de Mesmes de Marolles.
1615. Le chev. Jacques de Martinet-Puiebaux.
1645. Le chev. François de Rochechouart.
1657. Le chev. Michel de Biancourt-Potrincourt.

Digitized by Google

1660. Le chev. Gabriel d'Anet des Maretz.
1682. Le chev. Jacques de Bretel de Gremonville.
1687. Le chev. Antoine Martin de Colbert.
1700. Le chev. de Luxembourg.
1706. Le chev. de Courcelles.
1707. Le chev. Jean-Baptiste d'Osmond.
1709. Le chev. Robert Lefebvre de Caumartin.
1731. Le chev. François de Cominge.
1735. Le chev. Louis de Froulay de Thesse.
1767. Le chev. Joseph de Lancry-Promleroy.
1773. Le chev. François de Rosset, bailli de Fleury, Grand'croix, capitaine général en mer de l'Ordre de Saint-Jean-de Jérusalem.
1779. Le chev. Barthelemi de Bar.
1788. Le chev. Alexandre-Emmanuel de Crusol.

Digitized by Google

COMMANDERIE

DE VILLERS-LE-TEMPLE.

Membres : STRÉE, — FLÉMALLE, — BIERSET, — Le Temple de VISÉ, — *Marsinel*, — HANNEFFE, — *Warnont*, — Le Temple de HUY, — LONGPRÉ, — *Bonneville*, — SOMME-ET-LEUZE, — HARGIMONT, — *Tanton*, — BERTRANSART.
Noms des Commandeurs.

Nous avons vu que la commanderie de Villers-le-Temple s'était formée, en 1303, de membres détachés alors de celle d'Avalterre ou de Chantraine. Villers-le-Temple est un village situé à deux lieues et demie de Huy, et à cinq lieues et demie S.-O. de Liége. Le chef-lieu de la commanderie était un beau château flanqué de quatre tours, entièrement construit en pierres de taille et couvert en ardoises. Dans la cour du château, on trouvait une grande chapelle, surmontée d'un élégant clocher, dans laquelle, au siècle dernier, on disait encore la messe trois jours par semaine. Près du château, se trouvait une basse-cour avec des bâtiments d'exploitation et un logement pour le fermier. Le tout était entouré de murs, et formait un enclos qui ne comptait pas moins de vingt-huit boniers de terre [1].

Voici l'état et revenu de la maison de Villers en mai 1313, au moment où les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, successeurs

1. Le bonier du pays valait 20 grandes verges, la grande verge 20 petites, et la petite verge 20 pieds de Saint-Lambert.

Digitized by Google

des Templiers, en prirent possession : « A la maison du Temple de » Villers, apartiennent IIII^{XX} XIIII bonniers de terre ahannable, » valant le bonnier par an, VI setiers d'espeautre, XXX bonniers que » ahanne point, XXVI bonniers de pré valant l'un parmi l'autre, XX » charrées de foin, II^{C} L bonniers de bois en trois pièces, povant » valoir li bonnier de X ans en X ans, XX solz tournois, XXVIII bon- » niers de terre gissens à Nandrein [1], dont on rend chascun an X » muis d'avenne, CLXX solz tournois, CX chapons, plus II molins » qui pevent valoir par an XXX muis de soile, aucune fois plus, » aucune fois moins [2]. »

Ces moulins se nommaient Larmoulin et Neumoulin : le premier se trouvait sur la petite rivière qui traverse le territoire de Villers à un quart de lieue du château ; le second, sur le chemin de Huy.

Les bois de la commanderie étaient divisés, au siècle dernier, en plusieurs parties : le bois de Frémeaux, le bois de Comblen et de Fleuris, entre Villers et la Meuse, le bois de Chaumont, tenant au ruisseau d'Oche, et le bois dessous la ville, tenant au Val Notre-Dame et au bois de Chaumont.

Il dépendait encore de la maison de Villers des terres, nommées le Cheruage de Clemodey, et d'autres sur *Outrelouche* (Outrelonge), village voisin. Il y avait de plus à Villers beaucoup de bruyères et de terrains en friche, qu'on appelait *Saltemple*.

Le Commandeur était seigneur et haut-justicier de Villers et du comté de Hondroux. Il avait le patronage et la collation de la cure de son village et jouissait de toutes les dîmes, grosses et menues de la paroisse. Un grand nombre de censives et de rentes foncières lui était dû. Les habitants du village lui payaient notamment un cens seigneurial, appelé *Retoir*, c'est-à-dire que chaque ménage lui donnait, sous peine d'une amende de 21 patards, chaque année, le jour de saint Remi, « un poulet tel qu'il puisse voler sur le moyoul d'une » roue de chariot avec un *retoir* ou javal de blé pour le nourir ; le » tout lié ensemble. »

Le revenu de la terre et seigneurie de Villers rapportait, en 1466, 80 florins de Liége, valant 48 florins de Brabant ; en 1661, 1,430

1. Nandrin, village à l'est de Villers, distant d'une demi-lieue. — 2. Arch. de l'État S 5254, Invent. des maisons du Temple au diocèse de Liége.

Digitized by Google

florins de Liége ; en 1757, 3,020 florins; et en 1783, 4,800 florins.

La commanderie de Villers-le-Temple comprenait, outre son chef-lieu, les anciennes maisons de Strée, de Flemalle et de Bierset, le Temple de Visé, l'Hôpital de Marsinel, le Temple d'Haneffe, l'Hôpital de Montjoie à Warnont, l'ancien Temple de Huy, celui de Longpré, le domaine de Bonneville, le Temple de Somme et Leuze, la terre et seigneurie d'Hargimont, celle de Tanton dans la forêt des Ardennes, et l'ancien Temple de Bertransart.

Strée. — Aussi nommé *Estrée*, village situé à une lieue S. de Villers-le-Temple. La seigneurie de Strée appartenait moitié à l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, moitié au chapitre de Notre-Dame de Huy. L'Hôpital possédait seul une belle ferme près de l'église. C'était une ancienne maison du Temple qui, d'après l'inventaire de 1313, contenait, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, 82 boniers de terre labourable, 8 boniers de prairie et 50 boniers de bois, dont le revenu était calculé sur celui des terres de la maison de Villers.

Les dimes de Strée se partageaient entre le Commandeur pour la moitié, le curé de la paroisse pour un quart, et le chapitre de Huy pour l'autre quart.

Il y avait encore à Strée une métairie, qu'on nommait la Cense de le Sart, parce qu'elle se trouvait située sur la petite rivière de ce nom. Elle ne contenait qu'une dizaine de boniers de terre.

En 1356, le commandeur d'Avalterre louait à un religieux de l'Ordre la maison de Strée et ses dépendances, au prix de 40 livres monnaie de Huy par an. Le revenu de cette maison était, en 1783, de 2,120 livres.

Flémalle. — Sur la Meuse, à une lieue et demie S.-O. de Liége. L'Hôpital y avait, au xive siècle, une maison avec 36 boniers de terre qui rapportaient, chaque année, 90 muids d'épeautre. Le Commandeur était le patron et le collateur de la cure de Flémalle. Il jouissait des dimes de la paroisse et d'une assez grande quantité de cens et de rentes foncières.

La maison de Flémalle fut détruite dans les guerres de la fin du xve siècle. Les terres furent alors données à cens ainsi que les dimes

Digitized by Google

et autres revenus au seigneur du lieu qui en rendait, en 1503, 60 florins de Liége faisant 36 florins de Brabant; en 1757, 270 florins de Liége; et en 1783, 380 florins.

Bierset. — Village à deux lieues E. de Liége et à égale distance de Flémalle. Les Templiers y avaient une maison avec les deux tiers des droits de justice et de seigneurie. La collation de la cure leur appartenait avec une partie des dimes.

La maison était située sur le chemin de Bierset à Fexhe, près d'une voie allant de l'église de Bierset à Awans. Les terres en dépendant étaient de 80 boniers, qui rapportaient, en 1757, 1,500 florins.

Visé. — Dans le faubourg de la ville de Visé, à deux lieues et demie N. de Liége, se trouvait autrefois une maison du Temple avec sa chapelle. Les terres qui en dépendaient contenaient 120 boniers en labour et prairie. La commanderie avait dans Visé et ses environs, une assez grande quantité de cens et de rentes foncières. Le revenu de cette maison consistait, en 1661, dans 180 muids d'épeaute. Il s'élevait, en 1757, à 1,600 florins de Liége; et en 1783, à 2,200 florins.

Marsinel. — Village du quartier de St-Thron. La maison de l'Hôpital qu'on y voyait autrefois était située dans une ruelle conduisant aux communes de Marline. A cent pas de la maison, il y avait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, chargée de deux messes par semaine, que le curé de la paroisse acquittait, au siècle dernier; 60 boniers dépendaient de l'Hôpital de Marsinel. Leur revenu, en 1757, était de 500 florins de Liége; et en 1783, de 550 florins.

Hanneffe.—La maison du Temple d'Hanneffe, à deux lieues O. de Bierset et à quatre lieues O. de Liége, se trouvait placée sur le grand chemin royal. Dans la cour était érigée une chapelle où le curé de Donceel disait la messe, au siècle dernier, trois jours de la semaine. Contenance en terres: 100 boniers, affermés avec quelques rentes seigneuriales en 1757, 1,356 florins et 170 muids de grains d'épeaute. Ce revenu était, en 1783, de 3,200 florins.

Warnont. — Il y avait à Warnont, sur le chemin de la Fontaine,

Digitized by Google

une maison de l'Hôpital, qu'on nommait *Montjoie*. Warnont est un village situé à deux lieues d'Hanneffe, et à pareille distance N. de Huy. A cette maison était attachée une chapelle, où, au siècle dernier, le curé d'*Aynef* célébrait la messe deux jours chaque semaine, moyennant une rétribution annuelle de 50 florins.

La maison de Montjoie possédait 70 boniers de terre, qui rapportaient, en 1373, chaque année, 70 muids d'épeaute, mesure de Huy. Deux muids d'épeaute valaient alors un franc. En 1466, le revenu de la maison n'était que de 15 florins de Liége, valant 9 florins de Brabant. Il montait, en 1757, à 627 florins de Liége.

Huy. — On voyait encore vers le milieu du XVIIe siècle à Huy, dans la rue Tache-Rousse, une grande maison avec oratoire et autres dépendances, qu'on nommait le Temple de Huy. Cette maison avait, à cette époque, un revenu de cent soixante muids d'épeaute, dont cinquante muids formaient le rapport de trente boniers de terre, et le surplus provenait de cens et de rentes foncières que le Commandeur recevait tant dans la ville de Huy que dans les environs[1].

En 1757, le Temple de Huy avait été ruiné par suite des guerres. Ce n'était plus qu'une masure inutile à la commanderie, et qu'on se proposait alors de raser[2]. Les revenus de cette maison avaient été réunis depuis longtemps à la recette de Villers-le-Temple.

Longpré. — A une lieue et demie O. de la ville de Huy, se trouvait la maison du Temple de Longpré. Elle possédait encore, au siècle dernier, une chapelle qui était alors sous le vocable de saint Jean-Baptiste, et où l'on disait la messe le mercredi de chaque semaine.

Les terres qui dépendaient du Temple de Longpré étaient de 70 boniers affermés avec la maison, en 1783, 800 florins de Liége; et en 1661, 50 muids d'épeaute. Son revenu, en 1313, était plus grand, puisqu'il était de 82 muids d'épeaute.

Bonneville. — Petit domaine sans chapelle, que possédaient les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem entre Namur et Huy, sur la

1. S 5546, État des Commanderies en 1661. — 2. S 5564, Vis. prieur. de 1757.

Digitized by Google

rive droite de la Meuse, près du chemin menant de Bonneville à Andenne. Il y avait là une maison et une trentaine de boniers de terre qui rapportaient, en 1757, 100 florins de Liége; et en 1783, 120 florins.

Somme-et-Leuze. — Le village de Somme-et-Leuze est situé à cinq lieues sud de Villers-le-Temple. Le Commandeur était seigneur de ces deux localités, et y avait, avec la haute, moyenne et basse justice, un maïeur, des échevins, greffier et sergent pour l'exercer.

La maison seigneuriale était située à Leuze, et possédait une fort belle chapelle qui fut dévastée pendant les guerres du commencement du xviiie siècle. On la rétablit plus tard; et, au siècle dernier, on y disait la messe un jour par semaine.

Le Commandeur avait le patronage et la collation de la cure de Somme, dont l'église était dédiée à saint Rémi, ainsi que de celle de Leuze qui n'avait qu'une chapelle au xviie siècle.

Le domaine de la commanderie se composait d'un moulin à eau et d'une cinquantaine de boniers de terre. Il s'étendait ensuite à toute la Vieille-Leuze comprise dans les limites de la seigneurie; et sur ce territoire, les habitants devaient au Commandeur la sixième gerbe des grains qu'ils récoltaient.

L'inventaire du mois de mai 1313 nous donne ainsi l'état et revenu des biens de la seigneurie, au moment où elle passa des mains des Templiers en celles des Hospitaliers : « A le maison de » Leuse appartient iic bonniers de terre ahannable valant par prisée » li bonniers iiii setiers d'avenne et sunt viii setiers au mui; item » xxx bonniers de grant bois desquelz Maistre Wautier de Thynes » en acheta xxii aux Templiers au temps qu'ils estoient en prison. » Item xx bonniers de petit bois pour fouer le maison et le four. » Item vi bonniers de pré. Item le molins de le maison bailliée à » ferme pour xvi muis de mosture, une livre de cire et une livre de » poivre. Item pour cens lxxvi solz tournois et lxx chappons. Item » pour dime xxxiii muis d'espeautre et xxii muis d'avenne. »

En 1661, le domaine de Somme-et-Leuze était affermé avec les droits de justice et de seigneurie, 210 florins de Brabant et 50 muids d'avoine. En 1757, le revenu montait à 1,150 florins de Liége; et en 1783, à 1,350 florins.

Digitized by Google

Hargimont. — A quatre lieues de Somme-et-Leuze, la terre et seigneurie d'Hargimont se trouvait entre Marche et Rochefort, duché de Luxembourg. La maison seigneuriale touchait à la rivière de Wame. Ces terres, au moment où les Hospitaliers remplacèrent les Templiers, consistaient en 72 boniers « pevant valoir chascun bon- » nier i muy de blé par an, moitié spautre, moitié avenne, valant le » mui x solz tournois, le gros tournois du roi de France pris pour » xviii deniers. » Il y avait sept boniers de pré qui pouvaient rapporter, chaque année, vingt charretées de foin, cent boniers de friches et de bruyères de nul produit, plus un bois d'une cinquantaine de boniers, appelé le bois de l'Hôpital sur le chemin de Marche à St-Hubert.

Les habitants d'Hargimont pouvaient ramasser les glands dans les bois de l'Hôpital, y mettre les porcs qu'ils avaient élevés et non ceux qu'ils avaient achetés, à la charge de payer un quart de patard au seigneur commandeur le jour de saint André. Ils avaient aussi un droit d'usage dans le bois de Bande, situé près de celui de l'Hôpital et dans celui de Javenge vers Embly, à la condition de donner chaque année au Commandeur, six douzains d'avoine pour ceux qui possédaient une charrue de terre, trois douzains pour ceux qui n'avaient qu'une demi-charrue, un douzain et demi pour un manouvrier ; et pour une veuve seulement un douzain.

Le Commandeur était patron et collateur de la cure d'Hargimont, sans posséder toutefois la dîme.

La terre d'Hargimont avec les droits de seigneurie rapportait, en 1678, 316 florins monnaie du Roi ; en 1757, 794 florins de Liége ; et en 1783, 960 florins.

Tanton. — Le commandeur était seigneur de Tanton, village situé dans la forêt des Ardennes, avec droit d'y avoir maïeur, échevins, greffier et sergent, pour y exercer la justice. Il avait également la seigneurie de Froidefontaine, hameau dépendant de Tanton.

Les Hospitaliers y avaient autrefois une maison et une chapelle qui furent incendiées au xviie siècle. Il ne resta plus qu'un moulin, dont les habitants de Froidefontaine étaient baniers.

Les terres du domaine de Tanton contenaient 208 boniers en grande partie de mauvaise qualité et en broussailles. Elles étaient louées en

Digitized by Google

1757, avec le moulin et les rentes seigneuriales, 310 florins de Liége.

Bertransart. — C'était le nom d'une ancienne maison du Temple qui se trouvait située à deux lieues de Charleroi, comté de Namur, sur le chemin de Gerpinne à Nolinne. L'inventaire de 1313 en décrit ainsi l'état des biens et revenus : « A le maison de *Bierensart*, appar-
» tient IIII^XX bonniers de terre qui ne pevent rien porter si elles ne
» sont semées de deux ans en deux ans, et vault li bonnier par an
» III sestiers d'espeaute. Item L bonniers de mauvaise terre en trie.
» Item LX bonniers de grans bos tous vastes. Item IIII bonniers de
» petit bos aussi tous gastez. Item XXX bonniers de pasturaige
» valant li bonnier I sol par an, et de dix ans en dix ans X solz.
» Item en cens, trescens, CXII solz et XIIII muis de grain avec CXL
» chapons. »

Il y avait dans la maison de Bertransart une chapelle avec un assez beau clocher. Le curé de Gerpinne venait y dire la messe au siècle dernier, deux jours par semaine. A un quart de lieue de là se trouvait une petite métairie appelée Ahérée ou Hautebise. Il y avait encore à Saint-Aubin des terres, et à Florinnes, un bois nommé le bois du Temple, qui dépendait de la maison de Bertransart.

Le Commandeur était seigneur de Bertransart. Il avait, en outre, le patronage et la collation de la cure de Soumois, près de Philippeville.

Le revenu de Bertransart était, en 1661, de 400 florins. Il y avait alors en prairies 22 boniers de terre, 62 boniers en labour, 43 boniers en friche ou bruyères, et environ 300 boniers de bois en plusieurs parties, appelés le bois du Sart, la Haie-Goulart et le bois du Temple.

Le revenu général de la commanderie de Villers-le-Temple était, en 1583, de 4,200 livres; en 1732, de 15,537 livres; et en 1787, de 32,000 livres.

Noms des Commandeurs de Villers-le-Temple

Depuis la création de la Commanderie.

1504. Le chev. Guillaume de Ruyt.
1509. Le chev. Jean de Hestrus.
1520. Le chev. Christophe de Quatrelivres.

Digitized by Google

1522. Le chev. Cornil de Hambourg.
1524. Le chev. Antoine de Veres.
1545. Le chev. Jacques d'Apremont de Nanteuil.
1566. Le chev. Michel de Seure.
1573. Le chev. Léonard de Pontarlier.
1586. Le chev. François de Bryon.
1587. Le chev. Claude de Noel Conardin.
1610. Le chev. Charles de Gaillarbois
1614. Le chev. Charles le Picart de Sevigny.
1628. Le chev. Charles de la Fontaine.
1654. Le chev. Nicolas de Paris-Boissy, bailli de la Morée.
1659. Le chev. Antoine Lefort de Bonnebosc.
1666. Le chev François Signoret de la Borde.
1684. Le chev. Balthazard de Crevant d'Humières.
1692. Le chev. de Chambly Monthenault.
1708. Le chev. Alexandre Chambon d'Arbouville.
1717. Le chev. Henri Perrot de St-Dié.
1737. Le chev. Bernard d'Avernes du Bocage.
1756. Le chev. Jacques Laure le Tonnelier de Breteuil.
1772. N.
1779. Le chev. de Breteuil ci-devant nommé.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE VAILLANPONT.

Membres : Le Refuge de Nivelles, — Gerancourt, — Bois-Saint-Jean, — Fleurus, — Villeroux.
Noms des Commandeurs.

Nous avons dit précédemment comment la maison de Vaillanpont, membre de la commanderie de Chantraine, était devenue, en 1773, le chef-lieu d'une nouvelle commanderie à laquelle elle donna son nom.

Vaillanpont était un ancien fief, un grand domaine seigneurial qui appartenait au commencement du XIIIe siècle à un seigneur, nommé Franck d'Archennes, qui s'en dessaisit en faveur de l'Ordre du Temple. Nous avons trouvé en effet une charte d'Henri Ier, duc de Lorraine et de Brabant, datée de l'année 1209, par laquelle ce prince approuvait et confirmait la donation faite aux frères du Temple de *Valionpont* [1] par le seigneur d'Archennes, sa femme et ses enfants, de toute la terre qui dépendait du fief de Thines, *de feodo de Thienes*, au territoire de Vaillanpont, avec tous les droits de justice et de seigneurie qu'elle comportait ; cette donation faite du consentement d'Hugues d'Archennes et de Gauthier de Rosaive, seigneurs dominants, qui renonçaient par la charte précitée à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur cette terre tenue d'eux par Franck d'Ar-

1. Vaillanpont, paroisse de Thines, près de Nivelles.

Digitized by Google

chennes. Le duc Henri, de son côté, pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, déclarait amortir la terre concédée en faveur des Templiers qui devaient en jouir à titre de franc alleu ; à l'effet de quoi il se portait garant et otage [1].

Quelque temps après, les Templiers de Vaillanpont achetèrent d'Eloi de Trazignies des terres qui dépendaient d'un de ses fiefs, appelé le fief de *Roignon* [2], et sur lesquelles ce seigneur prétendait s'être réservé des droits d'herbage et autres priviléges. Après sa mort, Otton de Trazignies, son fils, renonça aux prétentions de son père et reconnut, par ses lettres du mois d'avril 1220, que les frères du Temple devaient avoir la libre jouissance de toutes leurs terres. Il déclarait, en outre, que la maison du Temple de Vaillanpont avait le droit de pâturage et de bois mort dans la forêt de Nivelles, *in nemore Nivellensi*, moyennant un menu cens d'un pain et d'une poule de reconnaissance [3].

Le château de Vaillanpont, chef-lieu de la commanderie, était situé dans la paroisse de Thines, à une lieue de Nivelles, sur le chemin de Vaillanpont à la Brassine. On trouvait dans la cour du château une grande et belle chapelle. Par derrière, se trouvait la basse-cour, avec des bâtiments d'exploitation ; il y avait à gauche un corps de ferme, appelée la Cense de la Brassine et à une demi-lieue plus loin, toujours sur le territoire de Thines, une autre ferme appelée *Viescourt* ou *Vieux-Court*.

Les terres qui dépendaient de ces deux fermes dépassaient 600 boniers. Deux bois en outre, appelés l'un le bois de la Bruyère, et l'autre le bois de Sartau, contenaient 116 boniers.

Le Commandeur était seigneur de Vaillanpont et de Thines. Il avait là la haute, moyenne et basse justice, droits de cens, dîmes, chasse et pêche. Le domaine seigneurial rapportait, en 1773, au moment où Vaillanpont fut érigé en chef-lieu de commanderie, 7,955 florins.

Les dépendances ou membres de la commanderie étaient : la maison de St-Jean de Nivelles, les domaines de Gerancourt, de Bois-St-Jean et de Fleurus, ainsi que la terre et seigneurie de Villeroux.

1. Miræus, *Op. diplom.*, t. 2, p. 1209. — 2. Peut-être La Rouge, au midi de la route de Nivelles à Namur; carte de Ferrari. — 3. Miræus, *Op. diplom.*, t. 4, p. 719.

Digitized by Google

Nivelles. — La maison que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient à Nivelles, était située à l'entrée du faubourg de Namur, près d'une ruelle qui conduisait au moulin Delfosse. Ce moulin était une dépendance de l'Hôpital qui avait tant sur Nivelles que sur d'autres territoires environnants, 61 boniers de terre arable, 3 boniers de pré et une assez grande quantité de cens et de rentes foncières.

La maison de Nivelles fut détruite pendant les guerres et les troubles du xvi[e] siècle. Elle ne fut point rebâtie, car les Hospitaliers avaient dans la même ville une autre maison qu'ils pouvaient habiter, et qu'on nommait le Refuge, située dans la rue de Charleroi.

La chapelle de l'ancienne maison, appelée la chapelle de S[t]-Jean de Rhodes, fut conservée avec un petit logement qui servait au sacristain. Cette chapelle était très-grande ; il y avait quatre autels: d'abord l'autel de saint Jean, chargé de trois messes par semaine, acquittées, en 1740, par les R. P. Récollets de Nivelles; l'autel de Notre-Dame de Lorette, auquel un chanoine de l'église de Nivelles venait célébrer la messe tous les jeudis; les autels de sainte Catherine et de saint Nicolas, chargés chacun d'une messe par mois, dite l'une par le curé de Flémalle, et l'autre par un prêtre de Bruxelles.

Par suite des profanations dont elle avait été l'objet vers le milieu du xviii[e] siècle, la chapelle avait été interdite, puis démolie. Elle n'existait plus à l'époque où Vaillanpont fut érigé en commanderie. Le terrain sur lequel elle reposait était loué, en 1773, à un appelé Albert Pinceau. Les terres avaient été réunies depuis longtemps au domaine de Vaillanpont.

Gérancourt. — C'était un domaine rural, une ferme qui se trouvait à une lieue et demie du chef-lieu de la commanderie, sur la paroisse de Beuzet, tenant vers midi au chemin menant de Bertrand-Haye à la Lisseroule [1]. Il ne parait pas que cette maison ait eu de chapelle. Le *Livre-Vert* nous dit qu'il n'en existait pas au xiv[e] siècle.

La ferme de Gérancourt avait appartenu, dès l'origine, à l'Ordre

1. Arch. de l'État S 5487, Terrier de 1740.

Digitized by Google

du Temple. Il en dépendait une maison à Obaye, village voisin, et 95 boniers de terre en labour et prairie qui rapportaient, en 1661, 100 florins ; en 1773, 830 florins ; et en 1783, 1,100 florins.

Bois-Saint-Jean. — Nous avons dit que cette maison, qui était une ancienne possession de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, se trouvait dans la paroisse de Bézy, à deux lieues environ de Nivelles, tenant vers nord au chemin de la Croisette à Banterlé [1]. Elle comprenait 84 boniers de terre, tant en labour qu'en prairie, affermés, en 1661, 80 livres d'argent monnaie du Roi ; en 1757, 400 florins ; en 1773, 500 florins ; et en 1783, 800 florins.

Le domaine de Bois-St-Jean n'avait seulement, en 1373, que 56 boniers de terre qui rapportaient, d'après le *Livre-Vert*, dix-huit muids de blé, à la mesure de Nivelles, « valant XVIII frans ou XX » florins, le mui compté pour un franc. »

L'Hôpital de Bois-St-Jean n'eut jamais de chapelle.

Fleurus. — A quatre lieues de Namur et à trois lieues et demie de Vaillanpont. La maison de Fleurus n'avait pas de chapelle. Elle était située dans l'intérieur du bourg, dans une rue allant au Châtelet [2]. Les terres qui en dépendaient montaient à 54 boniers ; elles rapportaient, avec le quart de la grosse dîme et quelques cens à Fleurus, 200 florins en 1661 ; 930 florins en 1773, et 1,050 florins en 1783. Le revenu n'était, en 1373, que de 95 livres tournois.

Villeroux. — C'était un domaine seigneurial à quatre lieues et demie N.-E. de Vaillanpont, qui provenait de l'Hôpital ancien. Il se composait, au XIIIe siècle, de soixante boniers de labour. En 1373, d'après le *Livre-Vert*, il était « baillié à un homme seculier avec les » trescens et cens appartenant à icelle tout pour néant, pour faire » le service du prince du pays. »

Le Commandeur était seigneur de Villeroux, patron et collateur de la cure. Il avait la dîme de toute la paroisse.

La maison fut détruite pendant les troubles du XVIe siècle. Les terres furent alors réunies au domaine de la commanderie. Elles se

1. Arch. de l'État S 5487, Terrier de 1740. — 2. Id., id.

Digitized by Google

trouvaient au nombre de 95 boniers et étaient affermées, en 1773, avec les droits seigneuriaux, 1,450 florins.

Le revenu général de la commanderie de Vaillanpont, lors de sa création, était de 13,190 florins de Brabant; ce qui valait en argent de France 24,288 livres; le florin valant 36 sols 6 deniers 10/12ᵉ. Il était, en 1783, de 15,740 florins.

NOMS DES COMMANDEURS DE VAILLANPONT.

1774. Le chevalier Charles-François le Prudhomme d'Hailly.
1783. Le chev. Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil.



Digitized by Google

COMMANDERIE DE TIRLEMONT.

Membres : La Boscaille, — Walsbergen, — Binkom, — *Molembeck*, — Le Temple-lez-Wavre, — Duffel.
Noms des Commandeurs.

Cette commanderie fut formée, comme celle de Vaillanpont, avec une partie des biens de la commanderie de Chantraine qui fut démembrée, comme nous l'avons vu, en 1773. Elle se composait d'une ancienne maison de l'Hôpital à Tirlemont, qui en devint le chef-lieu et à laquelle on adjoignit comme membres les anciennes maisons de la Boscaille, de Walsbergen et de Binkom, le domaine de Molembeke, celui du Temple-lez-Wavre, et deux autres à Duffel, appelés Terbruyne et Terbruyten.

La maison de Tirlemont, qu'on nommait communément l'Hôtel de Malte ou le Refuge de Chantraine, servit longtemps de pied-à-terre au commandeur de cette baillie, lorsqu'il venait en ville pour ses affaires. Elle avait deux jardins; et tenait du levant à la rue qui conduisait au couvent des Récollets; et du couchant au jardin de la chambre St-Georges. Au moment où elle devint le siége de la nouvelle commanderie, elle était occupée par le vicomte de Lardenois, admodiateur général de la baillie de Chantraine.

Au commandeur de Tirlemont appartenait la collation de trois cures, savoir : la cure d'*Over Hespen* (Haute-Epine [1]); la cure de

1. Over Hespen (Haute-Épine), à une lieue ouest de Tirlemont.

Digitized by Google

Binchum (Benkom [1]) et celle de *Kieseghem* (Kiesecom [2]) qui dépendaient précédemment de Chantraine. Il était tenu d'en entretenir et réparer les églises ainsi que celles de Heelen [3], d'Orsmael [4], de Weser [5] et de Basse-Epine [6], quoique la collation de ces dernières ne lui appartint pas, mais par la raison qu'il jouissait d'une grande partie des dîmes de ces paroisses.

L'Hôpital avait, au XIVe siècle, un grand nombre de cens en grains qu'il recevait à Tirlemont; car nous lisons dans le *Livre-Vert:* « les trescens en blez, revenus et greniers de la maison de » l'Ospital de Tillemont, pevent valoir chascun an environ IIIc L » muis de blé à la mesure de Tinoise, le mui pour un florin, valent » IIIc L florins. » Il dépendait encore de la commanderie un grand nombre de terres éparses sur différents terroirs, plus ou moins rapprochées de Tirlimont, à Autgaerde, à Willebringhe, à Neerlinter, à Oplinter, à Haersbeck à Orsmael, à Heelen, etc.

La recette des revenus de l'Hôpital à Tirlemont montait, en 1773, époque de la formation de la commanderie, à 3,905 florins.

La Boscaille. — Autrement dit Boschelle, est le nom d'une maison de l'Hôpital que le *Livre-Vert* désigne sous celui du *Bois-les-Dames*. Elle était située sur la paroisse de Hackendover, à deux lieues environ de Tirlemont. Cette maison, avec sa chapelle, dédiée à saint Jean, se trouvait dans un parc entouré de fossés, de la contenance de plus de dix boniers de terre, à l'ouest d'un chemin et d'un petit ruisseau qui séparait la juridiction de Hackendover de celle de Vommerson.

Les terres qui dépendaient de la Boscaille étaient situées sur les territoires de Hackendover, Wommerson, Haute-Epine et lieux environnants. Elles contenaient plus de 90 boniers. Elles étaient affermées avec la maison et quelques rentes seigneuriales, en 1661, 628 florins; en 1773, 1,250 florins; en 1783, 1,500 florins, tandis qu'en 1373 ce revenu n'était, d'après le *Livre-Vert*, que de 151 florins.

1. Binkom, à deux lieues nord-ouest de Tirlemont. — 2. Kiesecom, à une demi-lieue de Binkom. — 3. Heelen, à deux lieues et demie nord-est de Tirlemont. — 4. Orsmael, à une demi-lieue sud d'Heelen. — 5. Weser, touchant à Heelen. — 6. Neerhe Spen (Basse-Épine), à une demi-lieue sud d'Orsmael.

Digitized by Google

Walsbergen. — Située à trois quarts de lieue N.-E. de la Boscaille, la maison de l'Hôpital de Walsbergen se trouvait sur le chemin conduisant à Orsmael. Il y avait une très-belle chapelle sous le vocable de S[t]-Jean, dans laquelle un Père Cordelier, au siècle dernier, venait dire la messe trois jours par semaine. Voici l'état de cette maison, en 1373, d'après le *Livre-Vert* : « La maison de l'Os-
» pital de Walleberghe a chappelle, terres labourables environ IIII[xx]
» XVI bonniers, le bonnier compté pour mui et demi de blé, mesure
» Tinoise, valent CXLIIII muis de blé, le mui compté pour un florin,
» valent CXLIIII florins. Item prez et pasturaiges, XX bonniers,
» compté le bonnier V florins, valent chascun an C florins. Item
» cens en deniers, chappons, dismes, L florins, item un moulin et
» un *stordier* (tordoir?), XXX florins. Item brasserie qui par an
» peut valoir VIII florins. Item les bos pour l'ardoir et necessité de
» la maison, lesquels bos pourroient valoir qui les voudroit vendre
» XII florins. Somme : III[c] XLIII florins. »

On ajouta plus tard à ce domaine d'autres terres sur Vommerson, Weser, Orsmael, etc., ce qui en porta le nombre à près de 200 boniers.

Le revenu de Walsbergen, y compris les dimes et censives qui en faisaient partie était, en 1661, de 800 florins de 20 patards chacun; en 1757, de 1,300 florins et de 195 setiers de seigle; en 1773, de 1,990 florins; et en 1783, de 2,100 florins.

Binkom. — Village situé à trois lieues N.-O. de Walsbergen et à deux lieues de Tirlemont. La maison que l'Hôpital avait là se trouvait près de l'église, touchant au cimetière. Devant la maison, on voyait une closière, nommée *Calverenhoff*, avec un vivier, tenant vers nord au chemin de Kerckem. D'autres viviers et quelques prés dépendaient de l'Hôpital de Binkom. Le vivier d'Ousterbantbeke; un autre à Hagebrugge; le pré Longuebempde au chemin d'Heliostraete, et le pré de Cortenbrouck. Il y avait aussi un bois de seize boniers, nommé Bouckhaut, au chemin de Binkom à Menseele.

Les terres à labour comptaient 34 boniers. La maison de Binkom qui rapportait, en 1373, 158 florins, donnait, en 1373, un revenu de 800 florins.

Molembeck. — A deux lieues N. de Binkom. Cette maison est

Digitized by Google

nommée le Temple sur la carte de Ferrari. On la trouve à l'ouest du village de Molembeck et assez rapprochée d'Hauwaert. Un terrier de 1740 la place à l'est du chemin de Haelen à Louvain. Quoi qu'il en soit, il paraît que c'était un domaine peu considérable. Il ne contenait que 27 boniers de terre de qualité inférieure. Il y avait à Molembeck quelques cens et rentes seigneuriales qui appartenaient à l'Hôpital, mais il n'y eut jamais de chapelle. Le revenu de Molembeck était, en 1773, de 174 florins.

Le Temple-lez-Wavre. — Cette maison est désignée sur la carte de Ferrari sous le nom de la Cense du Templier, à une lieue N. de Wavre, sur la route de Bruxelles, et distante d'environ cinq lieues et demie de Tirlemont. Elle possédait une chapelle dédiée à saint Jean, dans laquelle, au siècle dernier, un religieux de l'Ordre des Carmes venait dire la messe trois jours par semaine, moyennant une rétribution de 40 florins par an. Les terres qui en dépendaient comprenaient plus de 100 boniers en labour et prairies, et environ 80 boniers de bois. Le revenu était, en 1661, de 800 florins; en 1773, de 1,306 florins; et en 1783, de 1,500 florins.

Duffel. — Il y avait à Duffel, distant de neuf lieues de Tirlemont et de deux lieues de Lierre, deux domaines : dont l'un appelé la Cense de Terbruyne; et l'autre la Cense de Terbruyten. Les terres de ces deux fermes contenaient environ 40 boniers; et leur revenu, au moment où elles furent réunies à la commanderie de Tirlemont, se montait à 1,144 florins.

Le revenu général de la commanderie de Tirlemont, en 1773, date de sa création, était de 10,570 florins de Brabant, faisant argent de France 19,416 livres 9 sols 2 deniers. Il n'était augmenté, en 1783, que de 603 florins.

Noms des Commandeurs de Tirlemont.

1774. Le chevalier François-Pierre-Marie-Joseph de Boniface du Reel.
1782. Le chev. de Lancry.

Digitized by Google

COMMANDERIE DE LA BRAQUE.

Membres : Le Domaine de *Rixel*, — L'ancien Temple de TURNHOUT.
Noms des Commandeurs.

C'était une commanderie qui avait été formée, au XVI[e] siècle, de membres détachés de la baillie de Chantraine.

La maison de la Braque était située au village d'Alpen, à quatre lieues S.-E. de Breda, dans le Brabant hollandais. Elle avait appartenu, dès l'origine, aux Templiers, et se trouve mentionnée dans un compromis ou acte de transaction qui eut lieu en juillet 1236, entre le maître des maisons du Temple en France et l'abbé de Tongrelo, au sujet de la ferme d'Alpen, *supra curtem de Alphem*, des fossés et des terres qui en dépendaient [1].

Nous avons trouvé un bail fait en 1289 de la maison du Temple de la Braque, *domûs Templi de Braka,* ainsi que de toutes ses dépendances, moyennant un fermage de 24 livres, sous la réserve du droit de collation de la cure de Rixel [2].

C'est au mois de mai 1313 que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem prirent possession du Temple de la Braque, dont les terres étaient en très-mauvais état de culture. « Les terres de la Braque ne

1. Arch. de l'État S 5255 n° 1. — 2. Id. n° 5.

Digitized by Google

» puet ou pas bien estimer, quar il en ia grant plante et po vaient
» quar on ne puet plus semer que on puet feiner et seme on bien
» chascun an IIII muis de soile et demi ou la entour [1]. »

En 1446, les terres de la Braque étaient affermées quinze muids de seigle, à un florin et demi le muid; ce qui rapportait 22 florins et demi [2]. La maison était donnée à un frère de l'Ordre, qui devait acquitter toutes les charges et fournir deux saumons par an au Commandeur.

Le commandeur de la Braque était, en 1615, le chevalier Amador de la Porte. La guerre et la mortalité qui régnaient dans le pays avaient ruiné sa commanderie pour longtemps. D'un autre côté, le domaine de la Braque était sujet, par sa situation, à des inondations fréquentes; ce qui exigeait, pour s'en préserver, de grandes dépenses. Le commandeur de la Porte crut qu'il vaudrait mieux se débarrasser de son domaine et le changer contre une autre valeur plus profitable à l'Ordre. Il céda donc, le 10 septembre 1616, sous la réserve toutefois de l'approbation du Grand-Maître et de son conseil, à Monseigneur Philippe Guillaume de Nassau, prince d'Orange et baron de Breda: 1° toutes les terres, prés, bois, cens, rentes, fiefs, dîmes et corvées qui appartenaient à la commanderie, aux villages d'Oesterhout et de Donghes; 2° et la cense et métairie de la Braque, ainsi qu'elle s'étendait et comportait au village d'*Alphen*, avec toutes les terres qui en dépendaient, et les cens et rentes qui se levaient dans la terre et baronie de Breda et aux villages de Tilborch, Goerle, Meere, Ubelde, Ranelz et Baerle sous Turnhout, à l'exception de ce que pouvait posséder la commanderie aux bourgs de Turnhout, Rixel et Herentals.

Cette cession eut lieu pour le prix et moyennant une rente annuelle et perpétuelle sans rachat, de 7,700 livres tournois, à raison de 20 sols la livre, monnaie de Bourgogne, revenant à 3,666 florins 11 sols 3 deniers, monnaie de Hollande, que le prince de Hollande constitua au profit de la commanderie sur ses biens au comté de Bourgogne, et spécialement sur ses terres et baronies de Nozeroy et de Montmazon [3].

1. Arch. de l'État S 5254, Invent. des maisons du Temple au diocèse de Liège. — 2. Le florin valait 37 sols. — 3. Arch. de l'État S 5255 n° 6.

Digitized by Google

Après cette aliénation, il ne restait plus à la commanderie que la maison de Rixel et celle du Vieux-Turnhout.

Rixel. — Cette maison qu'on nommait, au siècle dernier, la Cense des Chevaliers, était située au hameau de Rixel, paroisse d'Aerle, dans le Brabant hollandais, à quatre lieues d'Eynhoven.

C'était un ancien établissement du Temple, dont l'origine remontait au commencement du XIII[e] siècle. Par une charte de l'année 1214, un seigneur, du nom de Guillaume, comte de Megein, et Thiery, son fils, donnèrent aux frères du Temple leur alleu à Rixel, *allodium suum in Rikestele*, avec toutes les terres, prés et bois qui en dépendaient.

La maison de Rixel, qui possédait 14 boniers de terre en 1783, était alors affermée 298 livres. En 1446, elle rapportait dix muids de soille (seigle), qui valaient 12 florins et demi.

Turnhout. — La maison que les Templiers avaient à Turnhout était située à un quart de lieue de la ville. On l'appelait la maison du Vieux-Turnhout, *oud Turnholt*, et aussi la Cense de *Champtrain* (Chantraine). C'était un domaine qui provenait d'Henri, duc de Brabant. Par ses lettres de l'année 1212, le duc donna aux frères du Temple la maison et la bouverie de terre, *curtem et bouvariam terre*, qu'Amaury de Turnhout tenait de lui pour trois deniers de monnaie de Cologne par an [1].

Le tiers des dîmes de Turnhout appartenait aux Templiers avec quelques cens et rentes foncières dans la ville. Le revenu de la maison de Turnhout était, en 1783, de 257 livres.

Le revenu général de la commanderie de la Braque était, en 1661, de 10,200 livres ; et en 1783, de 15,979 livres.

Noms des Commandeurs de la Braque.

1565. Le chevalier Jacques de Vieux-Pont.
1577. Le chev. Hubert Ferret de Montlaurent.

1. Arch. de l'État S 5255 n° 3.

Digitized by Google

1580. Le chev. Geoffroy de Centurion.
1596. Le chev. Christophe de Garges dit Villers.
1634. Le chev. François Allegrin de Dian.
1638. Le chev. Louis Olivier de Leuville.
1653. Le chev. Jacques de Gaune Conigi.
1661. Le chev. François Dauvet de Rieu.
1671. Le chev. Jacques Dufour, seigneur de Longrue.
1681. Le chev. Balthazar de Brigeuil.
1683. Le chev. Gabriel du Chastelet de Fresnières.
1685. Le chev. Hubert de Culan.
1729. Le chev. Charles-Alexandre de Grieu.
1747. Le chev. de la Farre.
1772. Le chev. Jacques Dufour de Longrue.
1778. Le chev. François Thérèse de Geraldin.
1783. Le chev. Henri-Alexandre de Rassent.



Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES

COMMANDERIES, MEMBRES ET DÉPENDANCES

DU GRAND-PRIEURÉ DE FRANCE

ET DES LIEUX DE LEUR SITUATION.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DE NOMS DE LIEU LATINS OU ROMANS

CITÉS DANS CET OUVRAGE.

(Les noms modernes sont imprimés en petites capitales.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

III.

CHAMPAGNE ET COMTÉ D'AUXERRE.

IV.

NORMANDIE.

V.

PICARDIE.

Digitized by Google

VI.

ARTOIS, FLANDRE-WALLONNE ET HAINAUT-FRANÇAIS.

VII.

BELGIQUE.



Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.

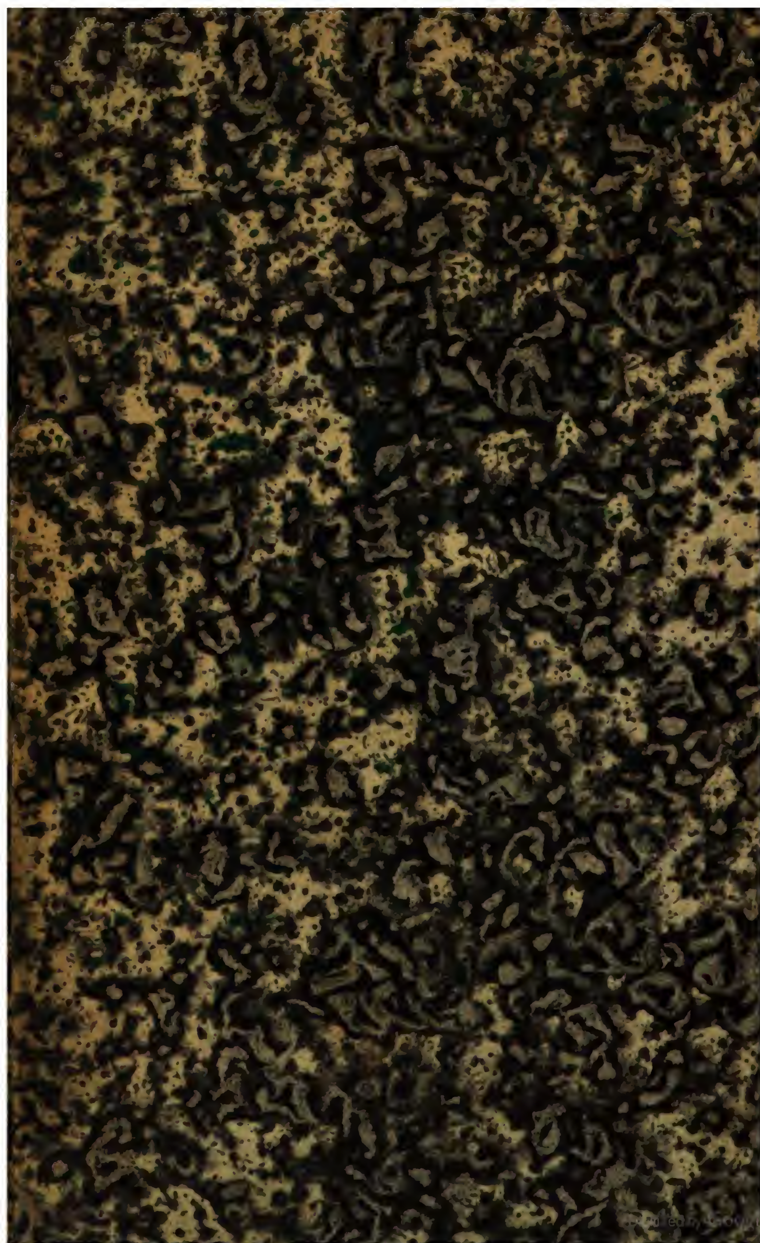
Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google